UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01882452 4

TRANSFER
LIBRARY
UNIVERSITY COLLEGE

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lasaintebibletex02pari

EX LIBRIS
ST. BASIL'S SCHOLASTICATE
No. 3696 9/12/31

INTRODUCTION GÉNÉRALE

II

IMPRIMATUR

† Franciscus, archiep. Parisiensis.

Parisiis, die 28 decembris 1886.

Pour donner une idée de l'esprit dans lequel notre travail a été conçu et exécuté, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'emprunter à saint Bernard (Ep. CLXXIV, n. 9), la protestation suivante :

« *Romanæ præsertim Ecclesiæ auctoritati atque examini totum hoc, sicut et cætera quæ ejusmodi sunt, universa reservo. ipsius, si quid aliter sapio, paratus judicio emendare* ».

PROPRIÉTÉ DE L'ÉDITEUR

LA

SAINTE BIBLE

TEXTE DE LA VULGATE, TRADUCTION FRANÇAISE EN REGARD

AVEC COMMENTAIRES

THÉOLOGIQUES, MORAUX, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, ETC., RÉDIGÉS D'APRÈS LES MEILLEURS TRAVAUX ANCIENS ET CONTEMPORAINS.

ET ATLAS GÉOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

TOME DEUXIÈME

VIII. — GÉOGRAPHIE ET ARCHÉOLOGIE BIBLIQUES

Avec quinze plans et gravures

Par M. l'Abbé TROCHON

Docteur en Théologie

Ignoratio Scripturarum, ignoratio Christi est.

S. JÉRÔME.

PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, rue Cassette, 10

—

1894

APR 15 1952

ARCHEVÊCHÉ
DE
BORDEAUX

Bordeaux, le 23 février 1886.

Mon cher monsieur l'Abbé,

Un grand nombre de pages que je viens de lire de votre beau volume, *Introduction Générale à la Sainte Bible*, m'a fait reconnaître l'étude sérieuse et la science de l'auteur, que, du reste je connaissais déjà.

Je ne doute pas que votre nouveau travail ne rende de vrais services, parce qu'il répond parfaitement aux besoins actuels.

Recevez mes bien sincères remercîments, mon cher monsieur l'Abbé, et agréez l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et dévoués.

† A. V. F., Arch. de Bordeaux.

ARCHEVÊCHÉ
DE
TOURS

Tours, le 15 décembre 1886.

Monsieur l'Abbé.

Votre travail a été, à la lecture, pour moi d'un grand intérêt.

Votre introduction est plus complète que celles qui ont été jusqu'ici publiées dans notre langue. Vous avez heureusement condensé les travaux anglais et fait connaître l'opinion des exégètes allemands.

Ceux qui voudront traiter un des points touchés sommairement par vous trouveront des indications de livres et de textes qui leur seront fort utiles.

Il est à regretter que vous ayez été obligé de glisser sur des questions qui, si elles avaient été développées spécialement par vous, auraient donné lieu à un travail personnel où les qualités de votre esprit si distingué se seraient épanouies.

Agréez mes félicitations.

† Guillaume, Arch. de Tours.

..... Nous devons donner une recommandation toute particulière au tome Ier de l'*Introduction Générale*, si riche dans son ensemble, si plein d'érudition, si sûr dans sa doctrine sur toutes les questions fondamentales qui regardent le texte biblique, développées si largement dans les sept parties de ce volume. Entre toutes, nous signalons la quatrième, *Histoire du Texte* (p. 201 à 362), qui, avec ses *planches* et *fac-simile*, est véritablement un chef-d'œuvre.

(*Civilta Catholica*, n° 859, 3 avril 1886.)

C'est assurément le livre le plus complet qui ait paru en France sur ce sujet. Le savant docteur en théologie y a résumé avec une compétence reconnue les meilleurs travaux étrangers; il a fait plus, et sa méthode toute française a su lui donner plus de clarté, de vérité et de précision, comme un critique allemand n'a pas craint de l'avouer. C'est une lecture tout à la fois instructive et attrayante, dont plusieurs prêtres instruits du Diocèse ont proclamé tout l'intérêt. Quoiqu'il soit difficile de faire un choix dans cette œuvre également forte et soignée, nous pouvons signaler les dissertations sur la *langue de l'Écriture*, sur les *manuscrits* et les *éditions du Nouveau Testament*, etc. (*La Semaine religieuse de Rouen*, 3 juillet 1886.)

HUITIÈME PARTIE

ARCHÉOLOGIE BIBLIQUE

PROLÉGOMÈNES

I. *Définition.* Au sens étymologique du mot, l'archéologie est la science des choses anciennes : dans cette acception générale, elle est l'histoire des événements passés autrefois ; c'est ainsi, par exemple, que Denys d'Halicarnasse et Josèphe l'entendent. Mais on lui donne aujourd'hui un sens plus restreint : laissant de côté l'histoire proprement dite, on ne comprend, sous le terme d'archéologie, qu'un traité des mœurs, des institutions, de la civilisation des anciens peuples, ainsi que des monuments qu'ils nous ont laissés.

Quand l'archéologie traite spécialement des Hébreux et de l'Ecriture Sainte, on lui donne le nom d'Archéologie biblique (1).

II. *Rapports de l'archéologie avec l'histoire.* Sans être histoire, l'archéologie est étroitement liée à l'histoire, car la condition sociale d'un peuple, ses habitudes, ses mœurs varient avec le temps, surtout quand ce temps est aussi considérable que celui qui va de l'époque des patriarches à celle des Apôtres. Cependant la variabilité est moins grande dans la sphère archéologique que dans l'autre. On peut même dire « que chaque forme, une fois donnée, a eu une durée suffisante pour pouvoir être considérée en quelque sorte comme relativement stationnaire » (2).

L'archéologie biblique serait donc la science des faits matériels (3) mentionnés dans la Bible, en tant qu'on les considère comme étant demeurés permanents pendant un certain espace de temps.

III. *Domaine de l'archéologie biblique.* — Mais une autre remarque, non moins importante que la précédente, se présente nécessairement ici. La Bible ne parle pas seulement des Israélites. A cause des fréquents

(1) Ce terme est préférable à celui d'*Archéologie sacrée*, qui pourrait convenir aussi à l'archéologie chrétienne. On pourrait encore donner à cette science le nom d'*Archéologie hébraïque*.

(2) Ed. Reuss, art. « Archéologie biblique » dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, de F. Lichtenberger, t. I, p. 509.

(3) Les *realien* en allemand.

rapports d'Israël avec d'autres peuples, Egyptiens, Chananéens, Assyriens, Chaldéens, Perses, Grecs, Romains, les auteurs sacrés sont amenés sans cesse à parler de choses appartenant à une sphère différente de celle où se tiennent essentiellement leurs écrits. Presque à chaque page de la Bible, on rencontre, en fait de religion, d'arts, de mœurs, etc., des renseignements ou des allusions qui rappellent une civilisation plus ou moins différente de celle d'Israël. L'archéologie biblique devrait donc, pour justifier complètement son titre, parler de tout cela, puisqu'on lui demande de faire connaître, puisqu'elle veut expliquer tout ce qui, d'un bout à l'autre des Livres Saints, n'est ni enseignement dogmatique ou moral, ni récit historique. « Pour comprendre, par exemple, le livre des Actes des Apôtres, il ne faut pas seulement savoir ce que c'était que le sanhédrin, ou une synagogue, ou la circoncision, ou le jeûne, ou le nasiréat, ou un pharisien, ou un helléniste, ou toute autre chose qui tient aux institutions religieuses ou civiles des Israélites; on y rencontre des proconsuls, des préteurs, des tribuns militaires, des centurions, des légions, des cohortes, des asiarques, des magiciens, des stoïciens, des épicuriens, l'aréopage et la Diane d'Ephèse, toutes choses étrangères à la civilisation du peuple hébreu » (1).

Mais on laisse en général de côté tout ce qui concerne les peuples étrangers, renvoyant pour les connaître aux archéologies spéciales, aux commentaires et aux dictionnaires, et on se borne, dans l'archéologie biblique, à ce qui regarde directement et exclusivement le peuple d'Israël. L'archéologie biblique, telle qu'on l'entend habituellement aujourd'hui, est donc surtout une archéologie hébraïque.

IV. *Division.* Cette archéologie a été comprise de deux manières. Pour dresser un tableau complet de la vie nationale du peuple, plusieurs auteurs ont fait rentrer la géographie dans cette étude. Peut-être ont-ils eu tort au point de vue rigoureusement étroit de l'archéologue, qui ne croit devoir s'appliquer qu'à l'étude des formes de la vie publique ou privée du peuple qui l'occupe. Cependant nous agirons comme eux. On ne peut guère comprendre la vie d'un peuple sans bien connaître le terrain sur lequel il a vécu. L'influence particulière de l'air et du climat, du *milieu*, comme on dit aujourd'hui, a été fort exagérée ; mais il ne faut pas la nier d'une manière absolue. Sans doute, nous ne croyons pas que le désert soit nécessairement spiritualiste (2) ; mais sans s'abandonner à cette fantaisie, on peut soutenir que l'étude d'une nation n'est pas complète, si l'on ne sait où elle a vécu.

Nous étudierons donc d'abord le pays où a vécu le peuple hébreu, et ensuite la manière dont il y a vécu. Ce cadre est plus riche et plus utile pour l'enseignement pratique. Après la géographie, nous entrerons dans l'archéologie proprement dite.

Nous adoptons la division suivante (3) : 1° Antiquités domestiques ou la

(1) Les *realien* en allemand.

(2) Expression de M. Renan.

(3) Après V. L. de Biasi (avec une modification toutefois) et M. Reuss, *ibid.*, pp. 511, 512. — Ewald (*Alterthuemer des Volkes Israel*, 2e éd., Gœttingue, 1858, in-8°), adopte une division fort ingénieuse, mais trop subtile. Après une introduction sur les lois et les coutumes de la théocratie dans sa transition à la monarchie, il expose: dans une 1re section, le

Maison; 2° antiquités politiques ou l'*Etat;* 3° antiquités religieuses ou le *Temple* et le *culte;* 3° antiquités littéraires ou l'*Ecole.*

La première section comprend l'étude de: 1° la *famille* (naissance, mariage, maladies, funérailles); 2° l'*habitation* (tentes, maisons, ameublements, ustensiles); 3° l'*habillement* et la *toilette;* 4° le *travail domestique* (agriculture, élevage et entretien du bétail, arts mécaniques, chasse, pêche); 5° la *nourriture* (aliments, cuisine, repas).

La seconde section traite de tout ce qui regarde les relations mutuelles des hommes dans la vie sociale, en dehors du cercle plus restreint de la famille. Elle comprend l'étude de: 1° l'*agglomération de la population* (hameaux, villages, villes); 2° les *relations paisibles* entre les individus (hospitalité, politesse); 3° les *relations hostiles* (brigandage, guerre, armes de guerre, tactique, fortifications); 4° le *commerce* (objets, moyens, navigation, argent, monnaies, poids et mesures); 5° le *calendrier;* 6° la *constitution* (patriarcale, démocratique; administration, impôts); 7° les *lois* (droit civil, droit de cité, propriété, hérédité, divorce, esclavage, lois pénales, tribunaux).

La troisième section étudie (1): 1° les *plus anciennes formes* de la religion et le culte patriarcal; 2° le *paganisme* des peuples voisins d'Israël, particulièrement celui des Chananéens et des Syriens; 3° les *fondements* de la religion mosaïque; 4° les *lieux de culte* de la religion mosaïque; 5° les *actes* de la religion mosaïque; 6° le culte personnel; 7° les jours de fêtes.

La quatrième section comprend: 1° tout ce qui regarde les *arts libéraux* (écriture, musique, poésie, sciences naturelles, astronomie); 2° ce qui a rapport à l'*enseignement*, soit populaire (synagogues), soit scientifique (écoles des prophètes et des rabbins).

V. *Utilité.* L'archéologie biblique ne constitue pas seulement une étude agréable et utile; elle est encore indispensable aux exégètes et aux théologiens (2). On ne peut en effet acquérir la connaissance complète de la religion sans le secours des sciences auxiliaires, parmi lesquelles figure l'archéologie. Comment défendre la Bible contre les attaques rationalistes sans bien connaître cette partie de l'Introduction. L'expérience de chaque jour, l'exemple des plus célèbres commentateurs et des plus savants critiques, les souvenirs d'Origène et de S. Jérôme démontrent trop amplement cette vérité pour qu'il soit nécessaire de s'y étendre davantage (3).

VI. *Sources.* Les sources auxquelles on peut puiser la connaissance des éléments de l'archéologie biblique sont ou monumentales, ou écrites. Les

---

côté humain de l'effort et de l'action envers Dieu (prières, sacrifices, purifications); dans une 2e, le côté divin des préceptes de sainteté et de justice (préceptes relatifs à la pureté corporelle, à la sainteté de la vie humaine, à celle de la famille, aux devoirs envers les étrangers, à la sainteté inhérente à Jéhovah et à son royaume); dans une 3e, le rapport entre les deux côtés précédents au moyen de l'organisation du royaume (la nation et ses chefs, pouvoirs spéciaux et professions, unité et administration du royaume, temple); dans la 4e enfin, les additions apportées par la suite du temps à ces deux côtés (fêtes, année sabbatique, jubilé).

(1) D'après Hanneberg, *Die religiocsen Alterthuemer der Bibel*, 2te Aufl., Munich, 1869, in-8°, et Scholz, *Die heiligen Alterthuemer des Volkes Israël*, Regensburg, 1868, in-8°.

(2) Ce que nous avons dit de la nécessité d'une introduction, t. I, pp. 1-3, pourrait être répété ici. — Cfr. Ubaldi, *Introductio*, t. III, p. 514; Ackermann, *Archæol. bibl.*, præl. § 2.

(3) De Biasi, *Archæologia biblica*, Ratisbonne, 1865, in-8°, p. 5.

premières sont loin d'être aussi abondantes que pour certains peuples de l'antiquité, les Egyptiens, les Assyriens, les Grecs, les Romains.

Les ruines que l'on rencontre en Palestine sont, à fort peu d'exceptions près, d'une époque trop récente pour entrer dans notre sujet. Quelques médailles, appartenant aux derniers temps de l'histoire nationale, nous sont parvenues. Il en est de même des bas-reliefs de l'arc-de-triomphe de Titus à Rome, où sont représentés les objets enlevés au temple lors de la prise de Jérusalem. Enfin on peut citer la stèle de Mésa et quelques autres inscriptions (1). Les fouilles, entreprises à Jérusalem, pourront amener quelques découvertes utiles (2). Il est peu probable qu'elles nous aident à autre chose qu'à étendre nos connaissances topographiques (3). Il n'est pourtant pas permis de désespérer, puisque des inscriptions, récemment (1878) découvertes à Gazer, nous ont fait connaître exactement ce qu'est le *chemin sabbatique* (4), ὁδὸς σαββάτου, du Nouveau Testament (5).

Quant aux découvertes de Ninive (6) et aux autres monuments étrangers, ils aideront à élucider certains faits historiques et à en fixer les dates avec plus de précision ; mais ils ne nous apprendront rien relativement aux antiquités proprement dites.

La principale source à consulter consistera toujours dans les livres de la Bible. « Comme ils portent à un haut point l'empreinte des temps où ils ont été composés, ils contiennent une telle masse d'informations, tantôt directes, tantôt indirectes, sur toutes les sphères de la vie nationale, que, pour un grand nombre de détails, ils suffisent pleinement et fournissent tous les traits nécessaires pour en tracer le tableau complet » (7). Il en est de même pour les écrits du Nouveau Testament (8), où l'on n'a pu relever aucune erreur, et où tous les détails sont confirmés par la science indépendante (9).

D'autres documents, d'une valeur beaucoup moins grande, peuvent être employés. Le plus est compris dans les écrits de l'historien Josèphe (37-101 ?) (10). Pour l'archéologie de l'Ancien Testament, il n'apprend guère

(1) V. t. I. p. 260.

(2) Cfr. Clermont-Ganneau, *Journal asiatique*, 1872, t. II, pp. 150 et suiv.

(3) Reuss, *ibid.*, p. 512.

(4) Act. I, 12.

(5) Clermont-Ganneau, *La Palestine inconnue*, Paris, 1876, in-16, p. 22.

(6) Cfr. surtout les grands ouvrages : P.-E. Botta : *Le Monument de Ninive découvert et décrit par P.-E. Botta, mesuré et dessiné par E. Flandin, publié aux frais de l'Etat*, Paris, 1849, 5 Vol. in-f°, 4 de planches, et un de texte, ; J. Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, Paris, 1858, 2 vol. in-4° ; *Rapport adressé à S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes*, dans les *Annales de Philosophie Chrétienne*, 1856 ; M. Layard, *Discoveries on the site of Ninive during* 1873 *and* 1874, London, 1875, in-8° ; Cavaniol, *Les monuments en Chaldée, en Assyrie et à Babylone*, Paris, 1870, in-8° ; V. Place, *Ninive et l'Assyrie*, Paris, 1866-1869, 3 vol. in-f° ; J. Ménant, *Babylone et la Chaldée*, Paris, 1875, in-8° ; *Annales des Rois d'Assyrie, ibid.*, 1874, in-8° ; G. Smith, *Assyrian discoveries*, London, 1875, in-8° ; A. H. Sayce, *Fresh Light from the ancient monuments*, 3e éd., Londres, 1885, pet. in-8°.

(7) Reuss, *Ibid.*, p. 513.

(8) Cfr. E. Stapfer, *La Palestine au temps de Jésus-Christ*, Paris, 1885, in-8°, pp. 6-8.

(9) V. Wallon, *De la croyance due à l'Evangile*, 2e édition, Paris, 1866, in-8° ; Mgr Meignan, *Les Evangiles*, 2e édit., Paris, 1871, in-8°.

(10) *Œuvres*, éd. Dindorf, Paris, Didot, 1865, 2 vol. gr. in-8°. — C'est toujours à cette édition que nous faisons nos renvois.

que ce qu'on sait plus directement et aussi exactement par les auteurs sacrés eux-mêmes. Pour l'époque où il vivait, il ne nous donne que des notions fort erronées sur les Pharisiens, les Sadducéens et les Esséniens. Il faut d'ailleurs se défier de son témoignage, car il falsifie souvent l'histoire dans son intérêt personnel et dans celui de son peuple (1).

Quant à Philon (*De vita Mosis, de Creatione, de Decalogo, de Circumcisione, de Sacrificiis*, etc.), préoccupé qu'il est de donner à ses idées platoniciennes une origine juive, il travestit souvent l'esprit et la forme de la Loi, et ne peut être un guide sûr dans l'exploration de l'antiquité (2).

Les Talmuds (Mischna, Guémares de Babylone et de Jérusalem) (3), dûs à des hommes de tradition, auraient pu fournir à l'archéologie de précieux renseignements, si leurs auteurs avaient eu assez de critique pour distinguer ce qui était récent et contemporain de ce qui était propre aux générations antérieures. Si on les suit sans précaution, on s'expose à considérer comme très ancien ce qui appartient à une époque récente et même à prendre de pures conceptions d'école pour des faits historiques (4).

Les historiens anciens connaissent fort peu l'histoire des Juifs. Chez les Grecs, Polybe, dans les fragments des quinze derniers livres de son histoire romaine, fournit quelques renseignements sur la Judée. On a conservé un fragment de Diodore de Sicile sur Antiochus Epiphane. Plutarque parle un peu des Juifs, à propos de Crassus, de Pompée, de Brutus, de César et d'Antoine. Dans les fragments d'Appien et de Dion Cassius, on trouve aussi quelques endroits relatifs à cette nation. Mais ces indications ont peu d'importance au point de vue archéologique.

Il en est de même en ce qui concerne les écrivains latins. Les lettres et les discours de Cicéron contiennent quelques détails utiles pour l'histoire de la Syrie. La partie des *Histoires* où Tacite racontait le siège de Jérusalem par Titus est perdue. Dans ce qui reste de cet ouvrage, se trouve un abrégé de l'histoire des Juifs jusqu'à la guerre de Vespasien (5). Mais Tacite, comme Justin (6), ne connaît cette histoire que par ouï-dire et sous une forme tellement altérée que ces récits nous étonnent, pour ne pas dire nous dégoûtent.

Seuls, Strabon et Pline l'ancien, peuvent fournir des renseignements utiles sur la géographie et sur l'histoire naturelle de la Terre Sainte. On consultera aussi avec fruit quelques géographes arabes, comme El-Edrisi (7), Abulfeda (8), Ibn Batoutah (9), les écrits d'Abdullatif et ceux d'Abulfarage.

---

(1) Stapfer, *op. cit.*, p. 12.

(2) Cfr. Siegfried, *Philo von Alexandria als Ausleger des A. T.*, Iéna, 1875, in-8°.

(3) Cfr. Drach, *Notice sur le Talmud*, dans l'*Université catholique*, 1843, t. XV, pp. 279, 363 ; Réville, *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1867, pp 130-137 ; Deutsch, *Der Talmud*, 3te Aufl., Berlin, 1880, in-8° ; — Block, *Einblicke in die Geschichte der Entstehung der talmud. Literatur*, Vienne, 1884, in-8°.

(4) Reuss, *ibid.*; Stapfer, *ibid.*, pp. 25 et suiv.

(5) *Histor.* V. — Dans les *Annales* on trouve çà et là quelques renseignements sur les rapports des Juifs avec le monde romain au 1er siècle. Il en est de même des *Douze Césars* de Suétone.

(6) Liv. XXXVI.

(7) *Géographie d'Edrisi*, traduite par Jaubert, Paris, 1836, in-4°, t. I.

(8) *Géographie*, éd. (en arabe) par Reynaud et de Slane, Paris, 1837, 2 vol. in-4°.

(9) *Voyages*, texte arabe avec traduction française, par M. Defrémery, Paris, 1853, 3 vol. in-8°.

VII. *Relations de voyage.* Les relations de voyage en Orient, écrites par des hommes intelligents et instruits, seront aussi consultées avec profit (1). La plus ancienne est de 333. C'est l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, dont l'auteur est demeuré inconnu (2). Vient ensuite l'*Onomasticon urbium et locorum Terræ Sanctæ*, écrit vers 339 par Eusèbe de Césarée, et traduit en latin avec des augmentations par S. Jérôme en 390 (3). On doit aussi à S. Jérôme l'intéressant récit du pèlerinage de l'illustre dame romaine, sainte Paule (4). Un évêque gaulois, saint Arculfe, fit aux Lieux Saints, dans la seconde moitié du VIIe siècle, un pèlerinage à Jérusalem. A son retour il fut jeté par la tempête sur l'île d'Iona. Adamnan, abbé du célèbre monastère de cette île, écrivit, d'après le récit d'Arculfe, une relation de la Palestine, qu'il présenta en 698 à Alfred, roi de Northumberland (5). Bède s'est beaucoup servi de ce livre dans son *Libellus de locis Sanctis* (6), qui est resté classique jusqu'au temps des croisades. La vie ou *Hodœporicon* de S. Willibald, évêque d'Eichstadt, contient une notice de son pèlerinage en Terre-Sainte (6), qui eut lieu, d'après Mabillon, en 786. Le pèlerinage de Bernard le Sage, moine bénédictin, eut lieu vers 870 (7).

A partir des croisades, nous avons la relation de Foucher de Chartres, *Gesta peregrinantium Francorum cum armis Hierusalem pergentium*, qui s'étend de 1095 à 1124. Foucher, moine de Chartres, avait accompagné Robert, duc de Normandie, à la première croisade (8). Peu après vient la narration naïve de Saewulf (1102-1103), *Relatio de peregrinatione ad Hie-*

---

(1) On trouvera une nomenclature très complète des pèlerinages en Terre-Sainte, due à M. L. Lalanne, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2e série, t. II, pp. 1 et suiv. Des bibliographies d'ouvrages relatifs à ces pèlerinages ou d'itinéraires ont été données par Tobler, *Dritte Wanderung nach Palestina*, Gotha, 1859, in-8°, pp. 413 et suiv.; par Robinson, *Biblical Researches in Palestine*, 3^d édition, Londres, 1867, t. II, p. 536; par Rittér, *The comparative geography of Palestine*, tr. de Gage, Ediuburg, 1866, in-8°, t. II, pp. 43-53, 86-103, 391-409; par M. L. de Mas-Latrie, dans le *Bulletin de l'Œuvre des pèlerinages en Terre Sainte*, 1864, pp. 26 et suiv. Cette dernière liste va jusqu'à Quaresmius (1639). Deux sociétés se sont fondées dans le but de publier des documents relatifs à la Palestine : la première, française, présidée par le comte Riant, a la dénomination de *Société de l'Orient latin;* la seconde, anglaise, présidée par le colonel Ch. Wilson, s'appelle *Palestine Pilgrim's text Society;* elle a été fondée en février 1881.

(2) Edité en partie par Reland, *Palæstina*, pp. 415-417, en entier par Wesseling, Amsterdam, 1735, in-4°, et par Chateaubriand, *Itinéraire*, Paris, 1811, in-8°, t. III, pp. 223-257; (avec l'itinéraire d'Antonin) par Parthey et Pinder, Berlin, 1848, in-8°; en dernier lieu par Tobler, dans *Palestinæ descriptiones ex sæculo IV, V et VI*, St-Gall, 1869, in-8°. Ce volume contient en outre : Peregrinatio S. Paulæ; Eudurius, de locis sanctis; Theodorus, de situ Terræ sanctæ.

(3) Bonfrère a édité le texte et la traduction, Paris, 1631, 1639, in-f°. On les trouvera aussi dans les *Œuvres* d'Eusèbe et dans celle de S. Jérôme.

(4) *Epitaphium Paulæ.*

(5) Publiée par Gretser, Ingolstadt, 1619, in-4° et par Mabillon, *Acta Sanct. ordin. S. Bened.* sæc. III, part. 2, p. 499.

(6) Publié par Canisius, *Antiquæ lectiones*, t. IV, 2e part. p. 105, par Mabillon, *op. cit.*, sæc. III, part. II, p. 365.

(7) Publié par Mabillon, *ibid.*, p. 523, par Migne, *Patrol. lat.* t. CXXI, par F. Michel et T. Wright, *Relations des voyages de Guillaume de Rubruck, Bernard le Sage et Sæwulf*, Paris, 1839, in-4°, pp. 201 et suiv.

(8) Bongars, *Gesta Dei per Francos*, Hanovre, 1619, in-f°, t. I, p. 381; Duchesne, *Scriptores francic.*, Paris, 1641, in-f°, t. IV, p. 816.

rosolymam et terram sanctam (1), celle de l'higoumène russe Daniel, qui visita la Palestine au commencement du XIIe siècle (2).

L'*Itinéraire* (3) ou voyages du rabbin juif, Benjamin de Tudèle (4), en Navarre, est très intéressant, malgré les fautes géographiques, les bévues et les anachronismes de tout genre qui y fourmillent, car, malgré cela, l'auteur a certainement visité les pays qu'il décrit. Ses erreurs sont, en effet, communes à tous les auteurs de cette époque. Au témoignage de Robinson (5), ses descriptions sont celles d'un témoin oculaire. Son œuvre a bien plus de valeur que l'Itinéraire de son coreligionaire, le rabbin Petachia, de Ratisbonne (6).

L'ouvrage de Guillaume de Tyr, *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum... seu Historia sacri Belli* (7) contient beaucoup de notices topographiques importantes.

Une mention spéciale est due à la description anonyme (8) de Jérusalem intitulée : *En quel estat la Citez de Jherusalem et li seins Lieu estoient a ce jour* (9) ; elle est très utile. Les chapitres 53-63 de l'*Historia hierosolymitana* (10) de Jacques, de Vitry, mort en 1240 (11), sont une description de la Terre Sainte, que l'auteur avait habitée longtemps.

L'ouvrage du dominicain allemand Brocard (12) (vers 1200), *Locorum terræ Sanctæ descriptio* (13), a été souvent copié dans les couvents (14).

L'Itinéraire d'Esthori Ben Mose Ha-Parchi, juif provençal, est écrit en rabbinique (15). L'ouvrage (16), achevé en 1322, contient une liste des endroits visités par l'auteur, et renferme des notices topographiques impor-

---

(1) Publié par F. Michel et T. Wright, *Op. cit.*, pp. 237 et suiv.

(2) Imprimé (en slavon) dans *Puteshestwia Russkich ludei w tchuja zemli* (*Voyages des russes en pays étrangers*), S. Pétersbourg, 1837, in-8°.

(3) מצלות.

(4) Imprimé pour la première fois à Constantinople, 1543, in-8° (en hébreu) ; avec une traduction latine et des notes de C. L'Empereur, Leyde, 1633, in 8° ; traduit en français par Baratier, Amsterdam, 1734, 2 vol, in-8°, et dans les *Voyages* de Bergeron, La Haye, 1734, in-4°, t. I. Une bonne édition (anglais et hébreu) est celle d'Asher, Berlin, 1840, 2 vol, in-8°. — Cfr. aussi Carmoly, *Itinéraires de la Terre Sainte des XIIIe, XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles, traduits de l'hébreu et accompagnés de tables, de cartes et d'éclaircissements*, Bruxelles, 1847, in-8°.

(5) *Biblical Researches*, t. II, p. 536.

(6) *Peregrinatio...* Hébr. et lat. dans Wagenseil, *Exercitationes sex varii argumenti*, Altorf, 1687, in-4° ; — publié en hébreu et en français par Carmoly, *Tour du monde ou voyages du R. Pethachia*, Paris, 1831, in-8°.

(7) Bâle, 1549.

(8) Tobler, *op. cit.*, p. 414, l'attribue à Phlagon.

(9) Publié pour la première fois par le comte Beugnot, *Assises de Jérusalem*, Paris, 1843, in-f°, t. II, pp. 531 et suiv. Réimprimée entre autres, par Robinson, *Biblical Researches*, t. II, pp. 566 et suiv.

(10) Douay, 1597, in-8° ; Martène et Durand. *Thesaurus nov. Anecd.*, Paris, 1717 in-f°, t. III.

(11) V. *Hist. litt. de la France*, t. XVIII, p. 224.

(12) V. *Hist. litt. de la France*, t. XXI, pp. 180-215.

(13) Dans *Rudimentum Novitiorum*, Lubeck, 1475, 7 vol, in-f°, et dans Le Clerc, appendice à l'*Onomasticon* d'Eusèbe et de S. Jérôme, Amsterdam, 1707, in-f°.

(14) Cet auteur a été souvent confondu avec Burchard de Strasbourg, qui fit le voyage de Palestine vers 1175. Une édition de Cologne, 1624, in-8°, a été donnée sous le nom du Cordelier normand Bonaventure Brochard, qui visita la Terre-Sainte en 1533. (Bibliothèque nat., mss. fr., 10, 265).

(15) Il a pour titre *Khaftor vaferach*.

(16) Venise, vers 1549, in-4°. Très rare. Traduit presqu'en entier par Zunr dans le *Benjamin de Tudele* d'Asher, t. II, pp. 200 et suiv.

tantes. C'est le meilleur de tous les itinéraires juifs : on y trouve des identifications qui ont été depuis données comme nouvelles (1).

Le troisième livre du *Liber secretorum fidelium crucis* (2) du vénitien Marin Sanuto, contient une description de la Terre Sainte accompagnée de cartes et de plans, qui ajoutent encore à l'intérêt et à l'utilité de ce livre, présenté par l'auteur au pape Jean XXII, en 1321.

Il y a bien des histoires incroyables dans *The voiage and Travaile* (3) de l'anglais John Maundeville (1322-1356) ; mais ces histoires ne sont pas beaucoup plus étonnantes que celles d'un grand nombre d'autres pèlerins de cette époque, et le livre vaut bien ceux de beaucoup de voyageurs modernes dans ce pays ; en tous cas, il est beaucoup plus amusant.

Ludolphe, ou Pierre, de Suchem (1336-1341), diocèse de Paderborn, est l'auteur du *Libellus de itinere ad terram sanctam* (4), écrit avec simplicité, contenant quelques fables, mais, en somme, le meilleur itinéraire du XIVe siècle.

Notons, en passant, le voyage (1395) du baron d'Anglure, qui n'a guère d'autre intérêt que celui d'être écrit en français (5).

L'*Itinerarium Hierosolymitanum ac in terram sanctam* (6) de Bernard de Breydenbach, doyen de la cathédrale de Mayence, a joui d'une grande estime. Il est moins exact que l'*Itinéraire* (*Eigentliche Beschreybung der Hinund Wiederfarth zu dem heil. Land gen Jerusalem* (7) du dominicain (8) d'Ulm, Félix Fabri (Schmidt), qui visita la Terre Sainte en 1480 et en 1483, et qui est, en général, précis et soigné.

Au XVIe siècle, citons les *Observations de plusieurs singularités et choses mémorables trouvées en Grèce, Asie, Judée, Egypte, Arabie*, etc. (9), de Pierre Belon, du Mans, qui était observateur intelligent et attentif ; — le voyage (*Aigentliche Beschreibung des Reyss so er ain die Morgenlaender* (10) du médecin et botaniste allemand L. Rauwolf ; — *Il devotissimo viaggio di Gierusalemme* (11) du flamand Jean Zuallart, qui, sans avoir beaucoup de mérite devint rapidement très populaire.

Au XVIIe siècle : le *Voyage* au mont Liban du jésuite Dandini (12) ; — l'*Itinerarium Hierosolymitanum* (13) de J. Cotovicus, docteur en droit à Utrecht, observateur judicieux, dont l'œuvre est plus importante et plus

---

(1) Ainsi l'identification de Lejjûn (Legio) avec l'ancienne Megiddo. Robinson, *Bibl. Research.*, t. II, p. 539.

(2) *Gesta Dei per Francos*, t. II, pp. 243 et suiv.

(3) Dernière édition, Londres, 1839, in-8°.

(4) Venise, 1480, in-4° : — en allemand, *s. l.* (Augsbourg, 1477, in-4°, Suttgart, 1851, in-8°.

(5) Troyes, 1621, in-12 ; Paris, in-12 ; Paris (publié pour la société des anciens textes, par MM. Bonnardot et Longnon), 1878, in-8°. — Robinson ne le cite pas. — Ajoutons les relations des voyageurs français, le seigneur de Caumont (1418), publié par M. de La Grange, Paris, 1867, in-8° : le chevalier Guillebert de Lannoy (1522), dans l'*Archæologia britannica*, Londres, 1826, t. XXI ; Bertrandon de la Brocquière (1432), publié par Le Grand d'Aussy, *Mémoires de l'Acad. des sciences morales et politiques*, t. V, pp. 469-627.

(6) Mayence, 1486, in-f°.

(7) *S. l.* 1556, in-4° : édité par Hassler, Stuttgart, 1843, 3 vol. in-8°.

(8) Pourquoi M. Socin, *Palestine et Syrie*, Leipzig, Baedeker, 1882, in-8°, pp. 130, ne lui donne-t-il que la qualification de maître d'école, en cachant sa profession religieuse ?

(9) Paris, 1553, in-8°.

(10) Augsbourg, 1581, 3 vol. in-4°.

(11) Rome, 1586, in-4°. Traduit en allemand et en français,

(12) Traduit de l'italien en français par R. Simon, Paris, 1675, in-18

(13) Anvers, 1619, in-4°.

complète que toutes celles qui précèdent; — les *Viaggi* (1), assez superficiels et, malgré cela, très célèbres, du Romain Pietro della Valle; le célèbre ouvrage du franciscain Quaresmius, qui, né à Lodi, résida longtemps à Jérusalem : *Historica, theologica et moralis Terræ Sanctæ elucidatio* (2), très important, mais surtout pour l'histoire des établissements catholiques en Terre Sainte; — le *Journal des Voyages* (3) de B. de Monconys, observateur digne de confiance, surtout en ce qui concerne les arts et les sciences chez les Orientaux; — le *Voyage de la Terre Sainte* (4) de J. Doubdan, chanoine de S. Denys, où il y a de l'érudition et des recherches; — la *Relation d'un voyage fait au Levant* (5), de J. Thévenot; — le *Voyage dans la Palestine* (6) de L. d'Arvieux, qui commence à mettre de la critique dans ces sortes de récits; — le *Voyage nouveau de la Terre Sainte* (7) du jésuite Michel Nau; — *Journey from Aleppo to Jerusalem at Easter 1697* (8), de l'anglais Henry Maundrell, qui mérite encore d'être lu aujourd'hui; — la *Relation historique d'un voyage au mont de Sinaï et à Jérusalem* (9), de A. Morison, chanoine de Bar-le-Duc, qui n'est guère inférieure à l'ouvrage de Maundrell.

XVIIIe siècle. Les *Travels* (10) de Th. Shaw contiennent des observations judicieuses et utiles; — la *Description of the East and some other Countries* (11), de R. Pocoke est une compilation, mais des plus importantes; — l'*Iter palæstinum* (12), du suédois T. Hasselquist, disciple de Linné, est très utile au point de vue scientifique; — les *Beschreibung von Arabien* (13), de Carsten Niebuhr, le prince des voyageurs orientaux, exact, judicieux, persévérant, mais qui ne vit Jérusalem qu'en passant; — le *Voyage en Syrie et en Egypte* (14), de Volney, est conçu dans l'esprit antireligieux du temps, mais contient néanmoins de bonnes observations au point de vue des sciences naturelles.

XIXe siècle. Seetzen a écrit des *Lettres* (15) importantes sur la Palestine. — L'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* (16), de Chateaubriand, est une œuvre éloquente mais superficielle, et dont les citations sont la plupart du temps sans précision. — Les *Travels in Syria and the holy Land* (17), de J.-L. Burckhardt (mort au Caire en 1817), montrent chez l'auteur

(1) Rome, 1650-1653, 3 vol.
(2) Anvers, 1639, 2 vol. in-f°.
(3) Lyon, 1665, 3 vol. in-4°.
(4) Paris, 1657, in-4°, 1661, in-4°, 1666, in-4°.
(5) Rouen et Paris, 1665, in-4°.
(6) Paris, 1717, in-8°. — V. ses *Mémoires*, Paris, 1735, 6 vol. in-8°, qui renferment tous ses voyages.
(7) Paris, 1679, in-12.
(8) Oxford, 1703, in-8°. En français, Utrecht, 1705, in-12, Paris, 1706, in-12.
(9) Toul, 1707, in-4°.
(10) Londres, 1738, in-f°. En français, La Haye, 1743, 2 vol. in-4°.
(11) Londres, 1743-1748, 3 vol. in-f°; en français, Paris, 1772, 6 vol. in-12.
(12) Stockholm, 1757, in-8°; traduit en français par Eyriès, Paris, 1769, in-12.
(13) Copenhague, 1772, in-4°; traduit en français, *ibid.*, 1773, in-4°.
(14) Paris, 1787, 8 vol. in-8°. Souvent réimprimé.
(15) Dans la *Monatliche Correspondenz* de Zach, principalement, t. XVII, XVIII, XXVI, XXVII. — Quelques-unes ont été traduites en anglais, *A brief account of the countries adjoining the Lake of Tiberias, the Jordan, and Dead Sea*, Londres, 1813, in-4°. — Son *Journal*, publié sous le titre de *Reisen durch Syrien, Palæstina*, Berlin, 1854-1855, 3 vol. in-8°, n'a pas la même valeur. Seetzen fut empoisonné en Arabie en 1811.
(16) Paris, 1811, 3 vol. in-8°. Nombreuses éditions postérieures.
(17) Londres, 1822, in-4°.

de grandes qualités, le soin, le jugement, la circonspection, la persévérance. — Le *Voyage dans le Levant en 1817 et 1818* (1), du comte de Forbin, a plus de valeur au point de vue artistique qu'au point de vue scientifique. — L'ouvrage de Scholz, professeur de théologie catholique à Bonn. *Reise in die Gegend zwischen Alexandria und Peræonium..... Egypten, Palæstina und Syrien* (2), est plein de renseignements utiles. — Le *Voyage dans l'Arabie pétrée* (3), de MM. de Laborde et Linant est remarquable surtout à cause de ses splendides planches, dont le texte n'est que l'explication. — Michaud et Poujoulat, *Correspondance d'Orient en* 1830-1831 (4). — Prokesch, *Reise ins heilige Land in Iahre* 1829 (5). — De Géramb, *Pèlerinage à Jérusalem et au mont Sinaï en* 1831, 1832 *et* 1833 (6) ; ouvrage d'une piété vraie, mais d'un style trop emphatique, que rend surtout intéressant la relation du voyage au mont Sinaï. — Les *Reise nach dem Morgenlande* (7), de G.-H. von Schubert sont importants pour l'histoire naturelle de la Palestine. — *The Holy City* (8), du Révérend G. Williams, est un ouvrage curieux dans lequel l'auteur défend la tradition. — E. G. Schultz, consul de Prusse à Jérusalem de 1842 à 1851, n'est peut-être pas toujours un observateur très exact dans *Jerusalem, eine Vorlesung* (9), et dans *Mittheilungen ueber eine Reise durch Samarien und Galiläa* (10). — Krafft, *Die Topographie Jerusalems* (11). — Tobler a publié plusieurs ouvrages intéressants : *Bethlehem* (12) ; *Golgotha* (13) ; *Die Siloahquelle und der Oelberg* (14) ; *Denkblætter aus Jérusalem* (15) ; *Topographie von Jerusalem und seinen Umgebungen* (16); *Beitrag zur mediænischen Topographie von Jerusalem* (17) ; *Dritte Wanderung* (18). — Robinson combat trop souvent les traditions les plus autorisées dans ses *Biblical Researches in Palestine, mount Sinaï and Arabia Petræa* (19). Nous ne devons pas oublier son autre ouvrage, *Physical geography of the Holy Land* (20). — W. F. Lynch, *Official Report of the united States' Expedition to explore the dead sea and the river Jordan* (21). — Mgr Mislin, *Les Saints Lieux* (22) — Les ouvrages de

(1) Paris, 1819, in-f°.
(2) Leipzig, 1822, in-8°.
(3) Paris, 1830-1834, in-f°.
(4) Paris, 1834, 7 vol. in-8°.
(5) Vienne, 1831, in-8°.
(6) 9e édit. Paris, 1853, 3 vol. in-12.
(7) Erlangen, 1838-1840, in-8°.
(8) Londres, 1845, in-8°.
(9) Berlin, 1845, in-8°.
(10) Dans *Zeitschrift der morgenl. Gesells.* t. III, pp. 46 et suiv.
(11) Bonn, 1846, in-8°
(12) St Gall, 1849, in-8°.
(13) *Ibid.*, 1851, in-8°.
(14) *Ibid.*, 1852, in-8°.
(15) *Ibid.*, 1853, in-8°.
(16) Berlin, 1853-1854, 2 vol. in-8°.
(17) Berlin, 1855, in-8°.
(18) Gotha, 1859, in-8°.
(19) 3e édit., Londres, 1867, 3 vol. in-8°. — C'est l'édition que nous suivons.
(20) Londres, 1865, in-8°.
(21) Washington, 1852, in-4°. — Quelques années auparavant avait paru un abrégé populaire de ce rapport : *Narrative of the United states'expedition to the river Jordan and the dead sea*, Philadelphie, 1849, in-8°.
(22) 3e édit., Paris, 1876, 3 vol. in-8°.

M. F. de Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte et dans les terres bibliques* (1); *Voyage en Terre Sainte* (2); *Jérusalem* (3), offrent beaucoup d'intérêt. — G. Rey, *Voyage dans le Haouran* (4). — Van de Velde, *Narrative of a journey through Syria and Palestine* (5). — J.-L. Porter, *Excursion to the summit of Hermon* (6); *Five years in Damascus* (7). — Le *Voyage d'exploration à la mer Morte à Pétra et sur la rive gauche du Jourdain* (8), du duc de Luynes, est important et magnifique. — F. Bovet, *Voyage en Terre Sainte* (9). — On ne saurait trop consulter l'ouvrage de M. Victor Guérin, *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine* (10), où sont reproduits tous les textes utiles à consulter. — Tristram, *The land of Israel* (11). — J. Wilson, *The land of the Bible* (12). — W. Morrison, *The recovery of Jerusalem* (13); *Work in Palestine* (14). — Warren, *Underground Jerusalem* (15). — Conder, *Our Tentwork in Palestine* (16); *Heth and Moab, explorations in Syria in* 1881 *and* 1882 (17). — Hull, *Mount Seir, a popular account of a geological expedition across the peninsula of Sinaï and through the wady Arabah in to Palestine* (18).

Ce serait injustice d'oublier les Guides.

1° Le *Guide indicateur des sanctuaires et lieux historiques de la Terre Sainte* (19), du P. Liévin de Hamme, franciscain de Jérusalem, est basé entièrement sur la tradition. 2° Celui de Murray (20) n'aspire à être pour le voyageur en Palestine qu'un compagnon et un auxiliaire de la Bible. Ses descriptions sont précises et sûres. 3° Le *Guide en Orient*, d'Isambert et Chauvet (21), est généralement hostile à la tradition. — Celui de Bæ-

(1) Paris, 1852 1854, 2 vol. in-4°; 1858, 2 vol. in-18.
(2) Paris, 1865, 2 vol. in-8°.
(3) Paris, 1882, gr. in-8°.
(4) Paris, 1857-1858, in-4°.
(5) Edimbourg, 1854, 2 vol. in-8°.
(6) *Bibliotheca sacra*, 1854, pp. 41 et suiv.
(7) Londres, 1855, 2 vol, in-8°.
(8) Paris, 1871-1874, 2 vol. in-4°. Publié par M. de Vogué.
(9) Paris, 1861, in-8°; 5e édit., Paris, 1866, in-12.
(10) Paris, 1858 et suiv., 7 vol., gr. in-8°.
(11) Londres, 1866, in-8°.
(12) Dublin, 1847, 2 vol. in-8°.
(13) Londres, 1871, in-8°.
(14) *Ibid.*, 1873, in-8°. L'auteur parle dans ces ouvrages au nom de la Société fondée à Londres en 1865, sous le nom de « Palestine exploration Fund », dont le but est de faire des recherches exactes et systématiques sur ce qui concerne l'archéologie, la topographie, la géologie, l'histoire naturelle et l'ethnographie de la Terre Sainte, dans le dessein de favoriser surtout l'intelligence de la Bible. Cette société publie une revue trimestrielle, que nous avons citée parfois dans le 1er volume, et que nous aurons encore à citer. Elle a réuni le contenu de ses fascicules trimestriels dans *Memoirs of the Survey of western Palestine*, publiés par E.-H. Palmer et W. Besant, 7 vol. in-f°. L'ordre y fait malheureusement trop défaut. — Une Société pour l'exploitation des pays à l'est du Jourdain s'est fondée depuis peu en Amérique. Une Société allemande s'est établie aussi en 1878 pour l'exploitation de la Palestine; elle publie une revue intitulée *Zeitschrift d. deutschen Palæstina-Vereins*, à Leipzig. — A quand la fondation d'une société française de ce genre?
(15) Londres, 1877, in-8°.
(16) *Ibid.*, 1877, in-8°.
(17) *Ibid.*, 1883, in-8°.
(18) *Ibid.*, 1885, in-8°.
(19) Louvain, 1876, in-8°.
(20) Londres, 1875 (dernière édition), in-8°.
(21) Paris, 1881, 2 vol. in-8°.

deker (1), rédigé par le Dr Socin, professeur d'hébreu à Tubingue, est fait avec un très grand soin; il affecte un grand désir d'impartialité qui tourne souvent à un rationalisme très vif et très hostile à toute tradition.

VIII. *Principaux ouvrages sur l'Archéologie biblique.* Nous ne donnerons pas le détail des nombreuses monographies publiées, à partir surtout du XVIIe siècle, sur toutes les parties et aussi sur les moindres détails de l'archéologie biblique. Les meilleures, parmi les anciennes, ont été reproduites par Ugolini, dans son *Thesaurus antiquitatum sacrarum* (2). Il suffira de citer les principaux ouvrages qui ont trait à ce sujet :

Arias Montanus, *Antiquitatum judaicarum libri IX... adiectis formis æneis* (3). — Segonius, *De republica Hebræorum libri VIII* (4). — Menochius, *De republica Hebræorum libri VIII* (5). — E.-Fr.-C. Rosenmuller, *Handbuch der biblischen Alterthumskunde* (6). — De Wette, *Lehrbuch des hebr. jüdischen Archæologie nebst einem Grundrisse der hebraisch-jüdischen Geschichte* (7). — Pareu, *Antiquitas hebraica breviter descripta* (8); Jahn (9) dont l'Archéologie, publiée d'abord en allemand, fut plus tard résumée par l'auteur en latin sous ce titre : *Archeologia biblica in epitomen redacta* (10). Ce travail, corrigé et changé en plusieurs points, fut publié de nouveau par Ackermann, *Archeologia biblica breviter exposita* (11). Cet ouvrage de Jahn et d'Ackermann est des plus utiles. L'ordre en a été suivi par presque tous ceux qui ont depuis rédigé de semblables compendiums, MM. Glaire (12) et Lamy (13) en particulier.

Nous citerons encore Kalthoff, *Handbuch der hebr. alterthümer* (14), et Allioli, *Handbuch der biblische Alterthumskunde* (15). Parmi les protestants, outre Rosenmuller, de Wette et Pareu, citons encore Ewald (16) Keil, *Handbuch der biblische Archæologie* (17).

Les dictionnaires bibliques offrent aussi de grandes ressources. Voici l'indication des principaux : Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible* (18);

---

(1) Leipzig, 1882, in-8°.
(2) Venise, 1744-1769, 34 vol. in-f°.
(3) Leyde, 1593, in-4°.
(4) Francfort, 1585, in-f°.
(5) Paris, 1648, in-f°.
(6) Leipzig, 1816-1820, 6 vol. in-8°.
(7) Leipzig, 1814, in-8°; 4e édit., Leipzig, 1864, in-8°.
(8) Utrecht, 1832.
(9) V. t. I, p. 17.
(10) Vienne, 1814, in-8°.
(11) *Ibid.*, 1826, in-8°.
(12) *Introductio*, Paris, 1813, t. II.
(13) *Introductio*, t. I, pp. 259 et suiv.
(14) Munster, 1840, in-8°.
(15) Landshut, 1844, 2 vol. in-8°.
(16) V. plus haut, p. 2.
(17) Francfort, 1858, 2 vol. in-8°. Traduit en anglais. — Nous ne citons pas ici Scholz et Hanneberg qui ne traitent que des antiquités *religieuses* d'Israël. Leurs ouvrages seront indiqués plus loin. — *La Palestine* de Munk, Paris, 1845, in-8°, est, dans plusieurs de ses parties, une véritable archéologie. — Un allemand, Strauss, a choisi, pour faire connaître notre sujet, le cadre romanesque adopté pour la Grèce par Barthélemy (*Voyage d'Anacharsis*) et pour Rome par Dézobry (*Rome au siècle d'Auguste*). Voici le titre de son livre : *Helons Wallfahrt nach Jerusalem 109 Jahre vor der Geburt Christi*, Elbferot, 1820, 4 vol. in-8°.
(18) Paris, 1730, in-f°, plusieurs fois réimprimé.

Winer, *Biblische Realwœrterbuch* (1) ; Bost, *Dictionnaire de la Bible* (2) ; Schenkel, *Bibellexicon* (3) ; F. de Saulcy, *Dictionnaire des antiquités bibliques* (4) : l'auteur se laisse quelquefois entraîner par son imagination, et, à cause de cela, croit parfois faire des découvertes que les savants venus après lui n'ont pas toujours ratifiées ; Smith, *A Dictionary of the Bible* (5) ; Riehm, *Handwoerterbuch der biblischen Alterthums für gebildete Bibelleser* (6). Tous ces dictionnaires, sauf celui de dom Calmet et de M. de Saulcy, sont rédigés par des protestants.

Section première

GÉOGRAPHIE BIBLIQUE

Préliminaires

I. *Importance.* L'importance de la connaissance de la géographie de la Palestine au point de vue biblique n'a pas besoin d'être démontrée. S. Jérôme l'indiquait déjà en quelques paroles : « Quomodo Græcorum historias magis intelligunt, qui Athenas viderint, et tertium Virgilii librum, qui a Troade per Leucatem, et Acroceraunia ad Siciliam, et inde ad Ostia Tiberis navigaverint ; ita sanctam Scripturam lucidius intuebitur, qui Judæam oculis contemplatus sit, et antiquarum urbium memorias, locorumque vel eadem vocabula, vel mutata cognoverit. Unde et nobis curæ fuit cum eruditissimis Hebræorum hunc laborem subire, ut circumiremus provinciam, quam universæ Christi Ecclesiæ sonant » (7).

Pour être complète, l'étude de la géographie biblique doit comprendre, outre la Palestine proprement dite, les pays voisins dont les livres sacrés parlent fréquemment. Nous étudierons successivement la géographie physique et la géographie historique de ces pays.

II. *Géographie des Hébreux.* Avant d'entrer dans l'examen détaillé de ces deux parties, il nous faut voir quelle était la géographie des Hébreux.

1° Pour déterminer la position des lieux, ils se servent des quatre points cardinaux, qui sont nommés souvent dans l'Ecriture : le *nord*, צפון (8), région obscure, sombre, cachée (9), car c'est ainsi que les orientaux se représentaient les pays septentrionaux ; — le *midi*, דרום (10), région

(1) 3e éd., Leipzig, 1847, 2 vol. gr. in-8°
(2) Paris, 1849, 2 vol. in-8°.
(3) Leipzig, 1869 et suiv., 5 vol. in-8°.
(4) Paris, 1859, gr. in-8°.
(5) Londres, 1863, 3 vol. in-8°.
(6) Bielefeld et Leipzig, 1884, 2 vol. gr. in-8°.
(7) *Præf.* IIa *in Paralip.*
(8) Jos. VIII, 2, 11, 13 ; Jérém. I, 15 ; Ezéch. VIII, 14 ; I Par. XXVI, 17, etc.
(9) Gesenius, *Thesaurus*, p. 1181.
(10) Deut. XXXIII, 23 ; Eccl. I, 6, XI, 3, etc.

éclairée, ensoleillée (1), ou נגב, région sèche (2); — l'*est* ou *orient*, אור (3), lever du soleil, ou מוצא (4), le lieu d'où (le soleil) sort, et surtout קדם (5), ce qui est devant soi; — l'*ouest*, מבוא (6), coucher (du soleil), ou מערב (7) et מערבה (8), même sens.

Mais ils diffèrent des modernes en ce qu'ils ne commencent pas leur orientation par le nord; ils se tournent vers l'orient. קדם (9), « ce qui est devant », de sorte que le midi est à leur droite: c'est pour cela qu'ils le nomment quelquefois ימין (10), main droite, ou תימן (11), même sens. Le nord est à leur gauche, d'où son nom de שמאל (12). L'ouest, qui est derrière eux, s'appelle pour cela אחור (13), partie postérieure (14).

2° L'Ancien Testament n'offre pas beaucoup de passages qui puissent nous faire connaître l'opinion des Hébreux relativement à la forme de la terre. Encore ces passages sont-ils tous de style poétique, et par suite ne peuvent donner d'indices positifs.

En parlant de Dieu les écrivains sacrés disent: « C'est lui qui a son trône au-dessus du globe (15) terrestre (16). — Il trace un cercle sur la face de l'abîme (17). — Il parcourt la sphère des cieux (18). — Il décrit sur les eaux une limite circulaire » (19).

Quelques auteurs ont conclu de ces paroles que les Hébreux croyaient que la terre est ronde. C'est donner un sens trop littéral à des expressions métaphoriques. On pourrait en déduire tout au plus que, dans leur opinion, la surface de la terre est un plan circulaire. Et dans un endroit d'Isaie (20) la terre semble considérée comme quadrangulaire.

Les poètes de l'Ancien Testament disent du reste, dans leur langue très imagée, que la terre repose sur des bases et sur des colonnes (21), qu'elle est étendue sous les eaux (22), qu'elle est suspendue sur le néant (23).

On peut conclure de tout cela que les Hébreux n'ont pas de notions bien précises sur la forme de la terre, ni sur sa place dans le système du monde (24).

---

(1) De דרך, *Ibid.*, p. 355.
(2) Exod. XXVII, 9; Is. XXI, 1; Ps. (hébr.) CXXVI, 4, etc.
(3) Ps. CIII, 12; Amos, VIII, 12; Dan. VIII, 9.
(4) Ps. LXXV, 7.
(5) Job, XXIII, 8; Gen. XI, 2, XIII, 11, etc.
(6) Ps. I, 1, CXIII, 3; Mal. I, 11.
(7) Ps. LXXV, 7, CIII, 12, etc.
(8) Is. XLV, 6.
(9) Job, XXIII, 8; Gen. II, 8, XII, 8, etc.
(10) Ps. LXXXIX, 13; Job, XXIII, 9; I Rois, XXIII, 19, 24.
(11) Job, IX, 9, etc.
(12) Gen. XIV, 15; Job, XXIII, 9.
(13) Job, XXIII, 7, 8; Is. IX, 11, etc.
(14) B. C. Michaelis, *Dissertatio de locorum differentiæ ratione*, Halle, 1735, in-4°. — Les Hindous et les Irlandais font comme les Hébreux. Les augures romains semblent avoir agi de même. Gesenius, *Thesaurus*, p. 72.
(15) חוג.
(16) Is. XL, 22.
(17) Prov. VIII, 27.
(18) Job, XXII, 14.
(19) *Ibid.*, XXVI, 10.
(20) Is. XI, 12.
(21) Ps. LXXV, 4; Job, IX, 6, XXXVIII, 6.
(22) Ps. CXXXVI, 6.
(23) Job, XXVI, 7.
(24) Munk, *Palestine*, p. 426; — Arnaud, *La Palestine ancienne et moderne*, Paris, 1868, in-8°, pp. 1, 2.

3° Les Hébreux opposent à la mer la terre sèche (1). Celle-ci se divise en un grand continent et en beaucoup d'îles (2).

Le centre de la terre est à Jérusalem. « C'est Jérusalem, dit le Seigneur dans Ezéchiel (3), que j'ai placée au milieu des nations, et, autour d'elle, des pays ». Dans le même sens, le même prophète dit que le peuple hébreu habite le *nombril* (4) de la terre (5). Les Juifs postérieurs et les

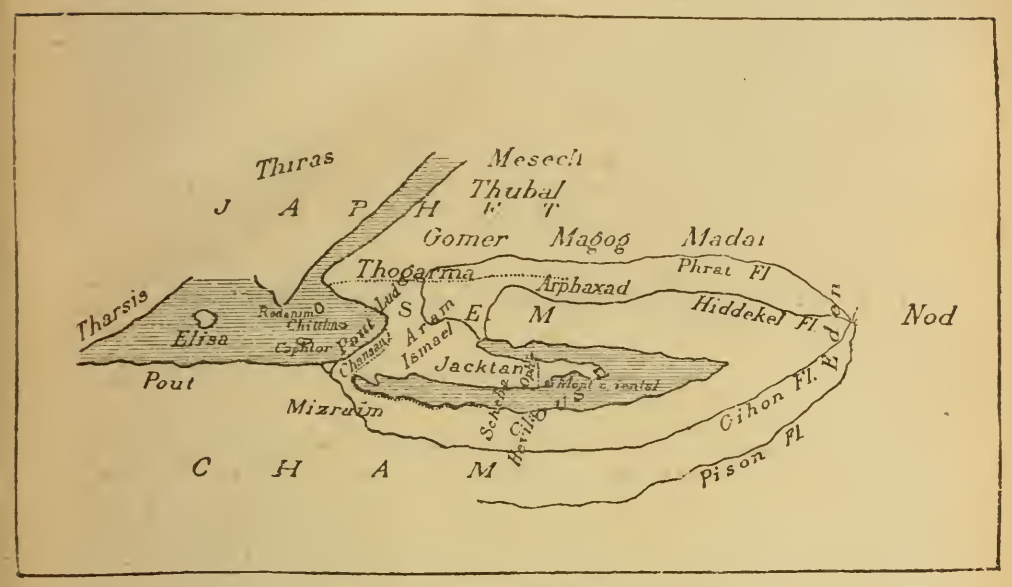

N° 1. — Le monde d'après les Hébreux.

Pères de l'Eglise ont cru aussi que Chanaan et Jérusalem étaient au centre de la terre, et ont donné au passage que nous venons de citer un sens plus ou moins littéral (6).

Les Hébreux avaient sur ce point une prétention que l'on retrouve chez plusieurs peuples de l'antiquité. Les Indiens plaçaient le centre de la terre au mont Mérou, au nord de l'Himalaya en Tartarie ; les anciens Perses au

(1) Jon. I, 9.
(2) Ps. XCVII, 1.
(3) Ezéch. V, 5.
(4) *Ibid.*, XXXVIII. 12. — Tite-Live appelle Delphes « umbilicus orbis terrarum », *Hist.* XXXVIII, 48. — Cicéron, parlant du bois sacré voisin d'Enna en Sicile, dit : « Qui locus, quod in media est insula situs, umbilicus Siciliæ nominatur » (*In Verrem*, act. II, l. IV, c. 48).
(5) D'après Gesenius, les mots de l'original devraient plutôt se traduire : « Sur le sommet de la terre », et seraient une allusion à l'opinion des Juifs sur la position de Chanaan, plus élevée selon eux, que celle des autres pays de la terre.
(6) V. les commentaires de Kimchi, Raschi, S. Jérôme et Théodoret sur Ezéch. V, 5. — V. les textes dans Reland, *Palæstina, ex monumentis veteribus illustrata*, Utrecht, 1714, in-4°, t. I, p. 52.

mont Albordj, le point le plus élevé du Caucase (1), les Grecs à Delphes ou à Athènes (2).

4° L'horizon géographique des Hébreux ne fut jamais bien étendu. Tharsis était à l'ouest le pays le plus lointain qu'ils connussent. Au sud l'Egypte, au sud-est l'Arabie étaient les extrêmes limites de leur science. A l'est, la Chaldée leur était familière. Au temps de Salomon, lorsque ce roi entreprit ses heureuses spéculations commerciales, il semble que ses flottes, montées probablement par des matelots phéniciens, arrivèrent jusqu'à l'Inde. Les pays du nord leur furent toujours très peu connus. Les prophètes parlent vaguement de Gog et de Magog, qu'ils ne peuvent identifier d'une manière précise (3).

Chapitre I.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DE LA PALESTINE

§ 1. *Sources*

I. La Géographie de la Palestine a été étudiée dans beaucoup d'ouvrages. Nous nous bornerons ici à indiquer les principaux.

1° Ch. Adrichomius (né à Delft, mort à Cologne en 1585), *Theatrum Terræ Sanctæ, cum tabulis geographicis* (4). Adrichomius suit habituellement Brocard; mais il a consulté plusieurs autres auteurs, comme le prouve la liste des livres qu'il donne à la fin du volume. — Samuel Bochart (1599-1667), *Geographiæ sacræ pars prior: Phaleg seu de dispersione gentium et terrarum divisione facta in ædificatione turris Babel, et pars altera: Chanaan seu de coloniis et sermone Phœnicum* (5). Cet ouvrage eut un très grand succès, et peut être encore consulté avec fruit. — Nicolas Samson (mort en 1667), *Geographia sacra ex veteri et novo Testamentis desumpta et in tabulis quatuor concinnata* (6). — Olf. Dapper. *Naukeurige Beschrijving van gaulsch Syrie, en Palestyne of heileige*

---

(1) Isaïe, XIV, 13, fait allusion à cette montagne. S'adressant au roi de Babylone, le prophète lui dit : « Tu disais en ton cœur : Je monterai aux cieux, je serai assis sur la montagne de réunion, à l'extrémité du nord ». Mais le prophète parle ici, comme il devait le faire dans le sens de la mythologie babylonienne, et il ne faut pas conclure de là que l'idée de cette montagne divine, à l'extrémité du nord, ait été familière aux Hébreux. Lorsque, en effet, les poètes hébreux parlent de l'apparition de Jéhovah, ils font émaner sa lumière du Sinaï ou du mont Sion. Munk, *Palestine*, p. 427.

(2) Pline le met à Abydos, *Hist. nat.*, II. 58.

(3) Nous reviendrons sur ce sujet, quand nous traiterons du commerce des Hébreux. — La carte de la p. 15, tirée de l'*Atlas antiquus* de Spruner-Mencke, Gotha, 1875, pl. II, donne l'idée de leurs conceptions géographiques.

(4) Cologne, 1590, in-f° ; *Ibid.*, 1593, 1600, 1613, 1628, 1682.

(5) Caen, 1646, in-f° ; *ibid.*, 1651, in-f° ; Francfort, 1681, in-4° ; Leyde, 1692, in-f°, *ibid.*, 1707, in-f°, et dans ses *Œuvres* complètes, Leyde, 1675, 2 vol, in-f°.

(6) Paris, 1665, in-f° ; Leyde (avec des notes de Le Clerc), 1704, in-f°.

Lant (1); masse énorme de matériaux réunis sans jugement. — Cellarius. *Notitia orbis antiqui seu geographia plenior* (2). La Syrie et la Palestine sont dans le second volume. — Ed. Wells, *an historical geography of the New Testament* (3); *an historical geography of the Old Testament* (4). — Reland (1676-1718), *Palæstina ex monumentis veteribus illustrata* (5). ouvrage classique sur la géographie de la Palestine jusqu'aux croisades. Une nouvelle édition, dans laquelle on insérerait les résultats des recherches modernes, serait encore très utile. — A. P. Buesching, *Erdbeschreibung* (6), t. v., *Palæstina*, *Arabien*, *etc.*, un des meilleurs traités qui existent sur la géographie moderne de la Palestine. — C. F. Klœden, *Landeskunde von Palæstina* (7). — Ritter, *Die Erdkunde*. T. II, *West-Asien* (8), et avec un autre titre dans la seconde édition (9), *Vergleichende Erdkunde der Sinai-Halbinsel, von Palæstina und Syrien*. Recueil complet dû à un éminent géographe, de tout ce qui a rapport à la géographie de la Palestine et de la Syrie (10). — Winer, *Biblische Real-Wœrterbuch* (11), dont les articles géographiques sont très soignés. — E. F. C. Rosenmüller, *Biblische Geographie* (12), livre compilé un peu à la hâte. — Raumer, *Palæstina* (13), excellent manuel, rédigé avec beaucoup de soin. — J. Kitto, *Palestine, its physical and Bible history* (14). — Munk, *Palestine, description géographique, historique et archéologique* (15), bon livre, rédigé avec conscience, mais qui, étant stéréotypé, n'a pas pu profiter des recherches récentes. — Arnaud, *La Palestine ancienne et moderne, ou géographie historique et physique de la Terre Sainte* (16).

2° Les cartes et Atlas sont le complément nécessaire des traités géographiques.

La première carte de la Palestine qui ait de la valeur, parce qu'elle a été établie d'après des relevés géométriques, est celle de Jacotin (17), membre de l'expédition d'Egypte. Mais l'auteur n'a pas visité tout le pays et à dû dresser une partie de sa carte uniquement d'après les données traditionnelles. — La carte de Berghaus (18), faite d'après des mesures trigonométriques, est beaucoup plus exacte. — Celle de Kiepert (19), qui a pu profiter des *Researches* de Robinson, est bien supérieure. — La carte de

(1) Rotterdam, 1677, in-f° ; Amsterdam, 1681, in-f°, Traduit en allemand, Amsterdam, 1681, in-f°, Nuremberg, 1689, in-f°.
(2) Leipzig, 1701-1705, 2 vol. in-8°.
(3) Londres, 1708, in-8°.
(4) *Ibid.*, 1712, 3 vol. in-8°.
(5) Utrecht, 1714, in-4° ; Nuremberg, 1716, in-4° ; et dans Ugolini, *Thesaurus*, t, VI.
(6) Altona, 1785, in 8°.
(7) Berlin, 1817, in-8°.
(8) Berlin, 1818, in-8°.
(9) Berlin, 1848-1855, 4 vol. in 8°.
(10) Traduit en anglais par W.-L. Gage, Edimbourg, 1866, 4 vol. in-8°.
(11) V. plus haut, p. 13.
(12) Leipzig, 1823-1828, 3 vol. in-8°.
(13) Leipzig, 1835, in-8°, 3e édit., Leipzig, 1850, in 8°.
(14) Londres, 1841, 2 vol. in-8°.
(15) Paris, 1841, in-8°.
(16) Paris, 1868, in-8°.
(17) Paris, 1811.
(18) 1835.
(19) 1840. Elle est en deux feuilles dans l'édition des *Researches* que nous avons indiquée et qui est celle dont nous nous servons.

Van de Velde (1) est un chef-d'œuvre de lithographie. Celle de Victor Guérin (2) résume assez bien les travaux modernes. — Mais la publication la plus importante est celle du « Palestine exploration Fund », qui donne en vingt-six feuilles la carte de la Palestine à l'ouest du Jourdain (3).

Les meilleurs Atlas de géographie biblique sont ceux de Kiepert (4), de Henri Lange (5) et d'Ancessi (6).

II. On peut aussi consulter des vues intéressantes de la Palestine dans les ouvrages suivants : — *Voyage dans le Levant*, du comte de Forbin (7) ; — Barlett, *The Christian in Palestine* (8), quatre-vingts vues des lieux les plus remarquables de la Palestine ; — Léon de Laborde, *Voyage en Orient* (9) ; — D. Robert, *Views in Palestine and in Egypt* (10) ; — J. M. Bernatz, *Bilder aus dem heiligen Lande* (11) ; — Van de Velde, *Le pays d'Israel, collection de cent vues prises d'après nature dans la Syrie et la Palestine* (12).

§ 2. *Délimitation, Nom, Aspect général.*

I. Sous le nom de Palestine (13) est compris le pays habité autrefois par les Israélites, pays qui s'étend entre 31° et 33° 30' environ de latitude nord, et entre 32° et 34° de longitude est. Sa longueur totale, du nord au sud, est d'environ soixante lieues ; sa largeur varie de trente à quarante lieues. Sa superficie est, en nombres ronds, de 1300 lieues carrées (14).

II. Le nom de Palestine, qu'on donne à ce pays, est relativement moderne. Il a été employé par Josèphe (15) et par Philon (16), et nous a été aussi transmis par des auteurs grecs, Dion Cassius (17), Julien l'Apostat (18), Aristide (19) et aussi par des auteurs latins (20).

---

(1) *Map of the holy Land*, Gotha, 1858, (en allemand), *ibid.*, 1866, 8 feuilles, au $\frac{1}{315,000}$.
(2) Paris, 1882.
(3) Londres, 1880 et suiv. — Une édition en quatre feuilles, Londres, 1882, donne la géographie historique de l'Ancien Testament, à l'échelle de $\frac{1}{168,960}$.
(4) Ed. Lionnet, Berlin, 1865.
(5) Annexe du *Vollstændiges Bibelwerk*, de Bunsen, Leipzig, 1860.
(6) Paris, 1876, in-f°.
(7) V. plus haut, p. 10.
(8) Londres.
(9) Paris, 1840, in-f°.
(10) Londres, 1842 ; avec texte français, Bruxelles, 1843-1845.
(11) Stuttgart, 40 vues originales.
(12) Paris, 1857.
(13) Παλαιστίνη. — Les Juifs l'appellent simplement « la terre », הארץ. — V. Reland, *Palæstina*, p. 28 et suiv. — On l'a appelée aussi la Judée, ארץ יהודה ; *ibid.*, p. 31. — Les Talmuds la nomment quelquefois *terre de Chanaan*, ארץ כנען. Ils ne la nomment ni *terre promise*, ni *terre sainte*. Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 2.
(14) Chauvet, art. « Palestine » dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses de* F. Lichtenberger, t. X, p. 131.
(15) *Antiq. jud.*, I, 6, § 2 ; *Cont. Ap.* I, 22.
(16) *De Abraham ; de Vita Mosis.*
(17) *Hist. rom.* XXXVII.
(18) *Contr. Christian.*
(19) Dans Photius, *Bibliotheca.*
(20) V. Reland, *Palæstina*, p. 39.

Ce nom dérive de l'hébreu פלשת (1), « Philistie, terre des Philistins ». Il ne s'appliquait d'abord qu'à la partie sud-ouest du pays qu'occupaient les Philistins (2) ; plus tard il s'est étendu à tout le pays d'Israël, et a même compris la Syrie (3).

III. La Palestine (4) est formée par la partie méridionale du plateau calcaire, crayeux et çà et là basaltique, qui va du cours central de l'Euphrate à la Méditerranée, dans la direction du nord-est ou sud-ouest. Vers son milieu, du nord au sud, ce plateau est traversé par le bassin du Jourdain, qui divise ainsi la Palestine en deux parties à peu près égales.

Le pays est aussi traversé, du nord au sud, par deux chaînes de montagnes, le Liban (5) et l'Antiliban (6) : séparées au nord, puis se réunissant au sud et se fondant dans une troisième chaîne qui dépend de l'Antiliban et qui aboutit au mont Hermon, elles se divisent de nouveau, l'une allant à l'ouest du Jourdain jusqu'à la presqu'île du Sinaï, l'autre à l'est du Jourdain jusqu'à Moka, au sud-ouest de l'Arabie (7).

Au Nahr-el-Kébir (ancien Eleutheros), le Liban se termine. Il est continué au nord par une série de hauteurs que les habitants du pays appellent les Monts Nosaïriens. Vient à leur suite le *Djébel Akra* (le mont Casius des anciens), avec son sommet visible au loin, du côté de la mer. Puis, au nord de l'Oronte, commence l'*Alma Dagh* (l'ancien Amanus), qui se rattache au Taurus de Cilicie.

Les cimes principales du Liban sont près de Beiroût et de Tripoli, le *Djébel Makhmal*, 3,052 m., et le *Dahr el Kodib*, 3066 m. L'Antiliban atteint son point culminant au Grand-Hermon, 2,653 m.

Mais ce pays sort un peu de notre sujet. Revenons donc aux chaînes qui se dirigent du Liban vers le sud.

La chaîne orientale comprend d'abord, près de l'Hermon, les collines volcaniques des *Touloûl*. Depuis l'extrémité sud du lac de Tibériade jusqu'au nord de la mer Morte, elle prend le nom de Galaad ; le long de la mer Morte, ceux de Pisgah et d'Habarim, dont le mont Nébo fait partie.

A l'est du prolongement de l'Antiliban jusqu'au lac de Tibériade, sont des plateaux séparés par des cours d'eau ou des collines, au nord le *Djoddour* (l'ancienne Iturée), au sud du Djoddour le *Djolan* (Gaulanitide), au sud-est de ces deux régions le *Hauran* (Auranitide), dont l'est s'appelle *El-Ledjah* (Trachonitide), et encore au sud-est de ce pays, *Bathanijeh* (Batanée). A partir du *Scheriat el Mandhour* (ancien Hieromax ou Iarmouk), affluent oriental du Jourdain, on trouve, en se dirigeant vers le sud, des montagnes très boisées, le *Djébel Aschloun*, et une contrée parsemée de collines d'inégale hauteur, jusqu'au *Ouady Zerka* (ancien Jabboc). Au sud de cette rivière commence un nouveau plateau, qui va jusqu'au *Ouady Modjheb* (ancien Arnon), et sur la partie nord duquel est le *Djébel Djélad* (Galaad). Le *Djébel Ocha* (montagne d'Osée), point le plus élevé de cette

(1) Is. XIV, 29. 31 : Ps. LX, 10, LXXXIII, 8, LXXXVII, 4, CVIII, 10, etc.
(2) I Rois, XXXI, 8 ; III Rois, XV, 27, XVI, 15.
(3) Reland, *Palæstina*, p. 44.
(4) D'après Arnaud, *La Palestine*, pp. 226-233 et suiv., *Guide*, p. 46 et passim.
(5) Arabe : *Djebel-Libnân*.
(6) Arabe : *Djebel-ech-Cherki*, montagne orientale.
(7) V. l'*Atlas* d'Ancessi, carte VIIe.

chaîne, est à 1,058 m. au-dessus du niveau de la mer. Des bois très épais de chênes, de térébinthes et de noyers couvrent toute cette région. Au sud de l'Arnon est une plaine bornée au midi par le *Ouady Kerek* (ou *Ouady el Derâ'a*), qui se jette dans la mer Morte. Plus au sud sont les monts de Séhir, qui, sur une longueur de quatre journées de marche, vont jusqu'à la mer Rouge.

La chaîne occidentale se compose surtout de montagnes isolées, séparées par des plaines et des vallées. Elle commence aux sources de l'Oronte, et suit le cours supérieur du *Nahr-el-Litany* et du *Nahr-el-Kasimieh* (ancien Léonte), qui, vers le milieu de son cours, sépare, par une gorge profonde, le Liban de l'Antiliban. Au nord de cette gorge est le *Merdj-Ayoun*, belle et fertile plaine, riche en cours d'eau. A l'ouest de cette chaîne, s'étend, de Sidon à Tyr et à Acre, une contrée, non moins fertile, entrecoupée de collines et richement boisée. Au sud-est de cette contrée, entre Séfoûriyé (Sepphoris, Diocæsarea) et le lac de Tibériade, s'étend une des plus belles plaines de la Palestine, *El-Battauf*. Cette plaine se continue, au sud-est, par un plateau plus long que large, *Ard-el-Hamma*, élevé environ de 355 m. au-dessus du niveau du lac. La partie méridionale de ce pays montagneux est terminée par des collines peu élevées, situées à l'est et à l'ouest de Nazareth. A deux lieues de cet endroit est le Mont Thabor (*Djébel-el-Toûr*). Au dessus de cette montagne (615 m. au-dessus de la Méditerranée), dans la direction du nord-ouest sud-est, est la grande plaine de Merdj-Ibn-Amir (Jezréel ou Esdrelon), qui, par la vallée étroite du *Ouady-el-Birch*, se dirige vers le Jourdain. Le *Djébel-ed-Dechi*, masse montagneuse déserte et inculte, la sépare d'une autre vallée transversale, le *Ouady-Djaloud*.

Au sud du petit Hermon, s'étend sur une ligne parallèle le *Djébel-Fâkoua* (monts Gelboé), large d'une lieue environ, nu et stérile, offrant çà et là quelques pâturages, sans forêts ni cultures. Au sud de ce massif, se trouve le *Merdj-el-Ghourouk*, troisième plaine, qui sépare les monts de Galilée et de Nephtali d'avec ceux de Samarie et de Juda. Là commence la chaîne centrale qui se prolonge sans interruption jusqu'au désert de *Et-Tih* (Pharan), et à laquelle se relie à l'ouest un rameau latéral qui aboutit, par une succession de collines, au promontoire du Carmel (592 m. au dessus de la Méditerranée). La plus grande élévation de cette chaîne est au mont Hébron (850 à 900 m.). Au nord, vers Sichem, elle n'a que 570 m., et 920 au mont Ebal, et, aux environs de *Zérin* (Jezréel), elle n'a plus que 126 m. et se confond peu à peu avec la plaine. A l'ouest, par une série de collines peu élevées, elle s'étend vers la plaine de Saron, qui longe la Méditerranée. Du côté du Jourdain, elle est nécessairement plus abrupte, à cause de l'extrême différence de niveau de la vallée où court ce fleuve.

Dans la région maritime, la plaine qui s'étend de Sidon à Tyr est très fertile. Au sud-est une série de collines, dont l'une forme le cap Blanc (*Ras-el-Abyadh, promontorium album*), masse de blocs crayeux, blancs comme la neige. De ce cap à Tyr est une plaine fertile, large de 2000 mètres. On trouve ensuite un autre cap, le *Râs-el-Fâkoûra* (Scala Tyriorum). De là jusqu'au Carmel s'étend la plaine d'*Akka* (St-Jean d'Acre), revêtue d'une splendide végétation. Vient ensuite une immense plaine de 160 kilomètres de long sur 28 à 31 de large (Saron, Sephelah), qui s'étend du Carmel à Gaza.

Volney indique bien l'aspect général du pays. « Quand on jette les yeux sur

la carte de la Syrie, on observe, dit-il, que ce pays n'est en quelque sorte qu'une chaîne de montagnes, qui d'un rameau principal se distribuent à droite et à gauche en divers sens : la vue du terrain est analogue à cet exposé. En effet, soit que l'on aborde par la mer, soit que l'on arrive par ces immenses plaines du désert, on commence toujours à découvrir de très loin l'horizon bordé d'un rempart nébuleux qui court nord et sud, tant que la vue peut s'étendre : à mesure que l'on approche, l'on distingue des entassements gradués de sommets, qui, tantôt isolés et tantôt réunis en chaînes, vont se terminer à une ligne principale qui domine sur tout. On suit cette ligne sans interruption, depuis son entrée par le nord jusque dans l'Arabie. D'abord elle serre la mer entre Alexandrette et l'Oronte : puis, après avoir cédé le passage à cette rivière, elle reprend sa route au midi, en s'écartant un peu du rivage, et, par une suite de sommets continus, elle se prolonge jusqu'aux sources du Jourdain, où elle se divise en deux branches, pour enfermer, comme en un bassin, ce fleuve et ses trois lacs. Pendant ce trajet, il se détache de cette ligne, comme d'un tronc principal, une infinité de rameaux qui vont se perdre, les uns dans le désert, où ils forment divers bassins, tels que celui de Damas, de Haurân, etc, les autres vers la mer, où ils se terminent quelquefois par des chûtes rapides, comme il arrive au Carmel, à la Nakoure, au cap Blanc, et à presque tout le terrain entre Beirout et Tripoli. Plus communément ils conservent des pentes douces, qui se terminent en plaine, telles que celles d'Antioche, de Tripoli, de Tyr, d'Acre, etc. » (1)

§ 3. *Géologie* (2).

I. GÉOLOGIE DE LA BIBLE.

1° *Géologie dans la Bible.* Les allusions aux phénomènes géologiques sont rares dans l'Ecriture (3). Salomon, qui avait si profondément étudié la nature, ignore entièrement cette science, la plus jeune de toutes. C'est en effet de nos jours seulement que l'attention s'est portée sur la structure de l'écorce du globe. Les écrivains sacrés savent qu'au commencement Dieu créa le ciel et la terre, que la mer lui appartient, qu'il l'a faite et que ses mains ont formé la terre sèche. Leurs recherches ne s'étendent pas au delà de la proclamation de ces vérités. Ils rejettent les cosmogonies enfantines des peuples qui les entourent, et se contentent de proclamer que le monde est l'œuvre de Dieu. La vue des changements de la nature les élève à celui seul qui ne change jamais.

On trouve pourtant chez eux quelques allusions à certains phénomènes

(1) *Voyage en Egypte et en Syrie*, 6e édit., Paris, 1823, in-18, t. II, pp. 3 et suiv.

(2) Lartet, *Essai sur la géologie de la Palestine*, Paris, 1869, in-4°; Tristram, *The natural history of the Bible*, 6e éd., Londres, 1880, in-8°, pp. 15 et suiv. — Kinzler, *Biblische naturgeschichte*, 9te Aufl., Stuttgart, 1884, in-16, pp. 283 et suiv.; — Arnaud, *Op. cit.*, pp. 363 et suiv. — V. aussi l'*Atlas* d'Ancessi, pl. vij ; — les cartes qui accompagnent le *Mémoire* de M. Lartet, et celle qui se trouve dans l'ouvrage de Hull, que nous citerons plusieurs fois.

(3) Tristram, *op. cit.* p. 115.

géologiques. Ils parlent des tremblements de terre et des volcans (1) ; mais, ajoutons-le aussitôt, peut-être, lorsqu'ils parlent de montagnes fumantes, font-ils une allusion historique aux événements miraculeux qui s'étaient produits sur le Sinaï. Cependant un passage semble se rapporter directement aux effets des éruptions volcaniques, appliquées métaphoriquement aux invasions terribles des Babyloniens : « Voici, je t'en veux, montagne de destruction, dit l'Eternel, à toi qui détruisais toute la terre ! J'étendrai ma main sur toi, je te roulerai du haut des rochers, et je ferai de toi une montagne embrasée » (2).

Un tremblement de terre est mentionné deux fois par les Prophètes. Il doit avoir été terrible puisqu'il s'était conservé dans le souvenir de nombreuses générations. Amos prophétisait au temps d'Osias, roi de Juda, deux ans avant le tremblement de terre (3). Or, trois cents ans plus tard, Zacharie (4) menace Jérusalem et lui prédit qu'elle fuira comme devant le tremblement de terre des jours d'Osias.

A des époques plus récentes, des tremblements de terre ont dévasté la Palestine. Josèphe en mentionne quelques-uns (5). Le 4 janvier 1837, il y en eut un terrible, qui renversa une grande partie de Tibériade, détruisit la ville entière de Safed (6), et ensevelit sous ses ruines plus de dix mille personnes.

Une idée sur la formation graduelle de l'écorce terrestre se trouve peut-être dans un passage des Proverbes : « Avant que les montagnes fussent affermies, avant que les collines existassent, je fus enfanté. Il n'avait encore fait ni la terre, ni les champs, ni la partie supérieure de la poussière du monde » (7).

2° *Terminologie biblique.* Le mot « terre » est exprimé en hébreu par les trois expressions suivantes : *adâmâh* (8), *éretz* (9), *'aphar* (10) ; les deux premières désignent l'ensemble du monde, ou la terre, au sens où nous employons ce mot. « Adâmâh » signifie encore le sol cultivable (11). « Aphar » est la terre sèche convertie en poussière (12). La terre arable ou la glèbe est encore désignée par le mot *gousch* (13) ; pour dire une motte de terre, on se sert aussi des mots *regabîm* (14) et *mégrepholh* (15) La poussière soulevée par la marche des hommes et des animaux s'appelle *abak* (16) et *sa'hak* (17).

---

(1) Ps. CIV, 32, CXLV, 5.
(2) Jérém. LI, 25.
(3) Amos, I, 1.
(4) Zach. XIV, 5.
(5) *Bell. jud.*, IV, 4, § 5.
(6) Cette ville avait déjà été ruinée par un cataclysme pareil en 1769. — V. Robinson, *Biblical Researches*, t. II, p. 529.
(7) Prov. VIII, 25, 26. — V. la note de Tristram, *op. cit.*, p. 495.
(8) אדמה ; Gen. IV, 2, XLVII, 19, etc. — Le mot semble signifier proprement *terre rouge*, de la racine אדם, « être rouge ».
(9) ארץ ; Gen. I, 1, II, 1, 4, etc.
(10) עפר ; Gen. II, 7, XXVI, 15, etc.
(11) Gen. IV, 2 ; Is. I, 7, XXX, 23.
(12) Cfr. Nombr. XXIII, 10.
(13) גרש ; Job, VII, 5.
(14) רגבים ; Job, XXI, 33, XXXVIII, 38.
(15) מגרפות ; Joël, I, 17.
(16) אבק ; Deut. XXVIII, 24 ; Cant. III, 6 ; Nah. I, 3.
(17) שחק ; Is. XL, 15.

L'argile est appelée *'homer* en hébreu (1) et *tin* en chaldaïque (2). Le même mot 'homer désigne aussi le mélange d'argile et de sable employé à la construction des maisons dans les pays où la pierre manque, ainsi que le ciment (3).

'Hol (4) désigne le sable d'alluvion.

La pierre en général est appelée *ében* (5).

Les cailloux et les graviers sont rendus par les mots *'hatzatz* (6) et *tzeror* (7).

Tzour (8) est le nom général des rochers, qu'on désigne aussi, mais beaucoup moins fréquemment, par le mot *'hallamisch* (9) : cette dernière expression semble parfois indiquer une espèce particulière de rocher (10). Le mot *sela* (11) signifie encore rocher.

Guir (12) est le nom de la chaux. On verra tout à l'heure que le calcaire est très abondant en Palestine.

Sid (13) semble avoir le même sens. Quelques auteurs y voient cependant le gypse.

Schesch (14) semble désigner, d'après la racine, le marbre blanc. D'autres espèces de marbres sont peut-être indiquées par les mots *bahat* (15), *dar* (16) et *sochereth* (17).

II. GÉOLOGIE DU PAYS.

La géologie des pays bibliques est moins variée que celle d'autres pays d'une égale étendue.

1° Les roches granitiques constituent les massifs de la presqu'île du Sinaï et bordent à l'est le Ouady Akabah (18). Ces roches ne pénètrent pas en

(1) חמר ; Is. XLV. 1, etc.
(2) טין ; Dan. II, 41, 43.
(3) Gen. XI, 3.
(4) חול : Gen. XXII, 17. XXXI, 12.
(5) אבן ; Gen. XI. 3 ; Job, XXVIII, 2, etc.
(6) חצץ ; Prov. XX, 17 ; Lam. III, 16.
(7) צרר ; II Rois, XVII, 13.
(8) צור : Job, XVIII, 4, XXIV, 8, etc.
(9) חלמיש ; Is. X, 7 ; Ps. CIV, 8 ; Job, XXVIII, 9.
(10) Deut. XXXII, 13.
(11) סלע ; Jug. XV, 8, 11, etc. — Son correspondant chaldaïque et syriaque est *Kepha*, כיפא.
(12) גיר ; Is. XXVII, 9, etc.
(13) שיד ; Deut. XVII, 2, 4.
(14) שיש, שש ; I Paral. XXIX, 2 : Cant. V, 15 ; Esth. I, 6.
(15) בהט ; Est. I, 6. — Vulg. « Smaragdines ».
(16) דר ; *ibid.*
(17) סחרת ; *ibid.*
(18) Tristam, *op. cit.* V. la coupe, dessinée par G. Amstrong, des terrains entre la mer Morte et le golfe d'Akabah, dans *Palestine exploration Fund, quarterly statement*, octobre 1884, pp. 221 : la carte géologique de la Basse-Egypte, de l'Arabie Pétrée et de la Palestine, dans Hull, *Mount Seir, Sinai et Western Palestine, being a narrative of a scientific expedition*, Londres, 1885, in-8°, p. 195.

Palestine. Elles ont le même caractère de la base au sommet ; elles présentent la même teinte rose que le granit qu'on trouve à Assouan, sur le Nil, et qui est si employé dans la construction des temples égyptiens. Elles sont souvent coupées par des veines de diorite et de porphyre. Au mont Sinaï lui-même, la partie inférieure de la montagne est formée d'un granit beaucoup plus grossier que celui du sommet dans la composition duquel entre souvent beaucoup de quartz. Au contraire, le mont Sainte-Catherine offre beaucoup de porphyre. Il y a du reste une espèce de veine porphyrique qui traverse les montagnes du Sinaï du nord-est au sud-ouest. Il faut observer que, si le granit est souvent traversé par des veines de porphyre, le porphyre n'est jamais pénétré par le granit, ce qui montre que le soulèvement du porphyre a suivi celui du granit. Quoique ces deux roches soient classées parmi les roches ou amorphes ou ignées, elles n'ont rien de commun avec les formations volcaniques ordinaires. Il est parfaitement certain que Moïse n'a pas pu prendre les effets d'une éruption volcanique pour l'éclat et la majesté de la gloire divine.

En montant vers le nord, le caractère granitique des montagnes se perd peu à peu : des veines de porphyre mêlé à son tour de veines de diorite s'y montrent avec plus d'ampleur, et au nord-ouest de la chaîne du Sinaï, la syénite apparaît. La syénite et le porphyre sont probablement contemporains, et se rattachent l'un à l'autre par des transitions imperceptibles.

Quand on atteint le Ouady Nas'b (1), où la chaîne se dirige vers Suez, on trouve du grès recouvrant la syénite. La chaîne de grès qui commence là s'étend comme une bande droit à travers la presqu'île, entourant les montagnes granitiques et les recouvrant parfois. Tristram n'y a pas rencontré de fossiles qui puissent déterminer l'âge géologique de cette formation (2). On ne trouve que du sable jusqu'à une certaine profondeur dans le désert. Cette couche de grès s'étend vers le nord, jusqu'à un endroit où en sort violemment, comme un banc escarpé, le grand lit de calcaire de Djébel et-Tih, haut de 760 mètres environ, recouvrant le grès qui grimpe à sa base, et s'inclinant graduellement vers l'est. Ce n'est pas une chaîne de montagnes, mais plutôt un mur entourant le vaste plateau calcaire appelé le désert de Tih, pays des Arabes Tiyahah, et région où les Israélites passèrent probablement une partie des quarante ans de leur séjour au désert. Dans ce grand plateau, qui occupe près des quatre cinquièmes de l'Arabie Pétrée, on n'aperçoit plus les saisissants points de vue, les brillants pics de granit et les profonds ravins du Sinaï. Tout le pays est une succession de collines rondes et sans caractère, qui présentent partout la même blancheur et la même désolation. Le calcaire est du même âge que celui du désert d'Egypte, renfermant en quelques endroits les mêmes fossiles, spécialement des nummulites, qui, sans être très abondants, permettent de fixer sa formation à la période éocène.

2° Ce plateau de calcaire s'étend à travers le sud du désert de Judée jusqu'à Hébron. Immédiatement au sud de cette ville une autre couche affleure et continue sans interruption la formation inférieure visible à travers toute la Palestine centrale jusqu'aux contreforts du Liban. Mais ces

(1) Hull, *Op. cit.*, pp. 28 et suiv.
(2) *Op. cit.*, p. 17.

deux formations ne constituent pas des groupes entièrement distincts. La grande formation calcaire qui couvre toute la Syrie, sauf les exceptions qu'on indiquera, est crétacée, équivalente au grès vert ou néocomien, inférieur à la formation crétacée ou crayeuse appartenant à l'éocène qui prévaut dans le désert de Bersabée et consistant principalement en calcaires bien connus par leurs fossiles, mais offrant aussi çà et là des grès calcaires, des marles et des argiles. Les quelques exceptions à cette structure ne se trouvent que dans ou auprès de la vallée du Jourdain, ou Ghor.

Çà et là, on trouve à travers la Palestine centrale, surtout sur le sommet des collines arrondies, une couche de craie blanche mêlée de silex qui dessine sur les rochers comme des rubans. Cette formation crayeuse éocène est manifestement le reste d'un vaste dépôt qui a couvert uniformément tout le pays, mais qui a été entraînée à l'est et à l'ouest par la dénudation ; sa nature friable la rendait en effet incapable de résister à l'action du volume des eaux qui roulaient à travers les ouadys. Maintenant on ne la trouve jamais dans les bas-fonds, excepté auprès de la mer Morte ; mais de grandes quantités de silex roulés, ou de calcédoines qui en proviennent, se rencontrent dans tous les graviers et dans les alluvions. Cette craie se trouve spécialement sur la crête du mont des Olives, au sud-est du Carmel et sur les contreforts orientaux de la chaîne de montagnes qui regarde la mer Morte. Sur le mont des Olives particulièrement, elle est riche en fossiles qui établissent sans conteste son âge géologique.

3° Du désert de Tih à Hébron la contrée de pâturages au sud consiste en une série de collines ou de monticules sphériques, avec des vallées courtes et arrondies, de longues crêtes et des plateaux étroits. Mais, quand on entre sur le véritable calcaire, les vallées se creusent, les collines ressemblent à des bosses, sont de forme monotone et remplies de cavernes. Le calcaire est solide et ferme, pauvre en fossiles, de couleurs variées, sans lignes de stratification marquées, tendant à une structure cristalline. Russegger (1) pense que les innombrables cavernes de cette région, larges à l'ouverture, resserrées au fond, sont probablement dues à l'émission de gaz qui y étaient renfermés. Toutes les vallées de ce système sont dues à la dénudation produite par le lavage des eaux. Il n'y a pas la moindre raison de croire que l'aspect géologique du pays (2) ait changé le moindre peu depuis l'apparition de l'homme sur la terre.

Ce calcaire se divise en deux groupes médiocrement distincts. Celui qui frappe partout, sauf dans les endroits où, sur les hauts sommets, une craie de formation postérieure a échappé à la dénudation, est le néocomien contenant des fossiles semblables à ceux du grès vert, mais rarement identiques avec lui, et très souvent mêlé de calcaire magnésien cristallin, ou de dolomie. Cette dolomie contient des pyrites de fer, mais pas de fossiles. Elle est plus abondante au nord qu'au sud ; mais elle existe en grandes masses à l'est et au nord-est de Jérusalem, au-delà du mont des Olives. Elle prédomine en Galilée. Tout le pays de Samarie à Safed, le Liban et l'Hermon en sont entièrement composés, excepté où le basalte l'inter-

(1) *Reisen in Europa, Asien und Africa*, Stuttgart, 1841-1849, 4 vol. in-8°.

(2) On laisse ici de côté tout ce qui concerne la vallée du Jourdain et le bassin de la mer Morte.

rompt. Depuis que ce calcaire s'est déposé, des troubles dûs à des tremblements de terre ou à des convulsions souterraines se sont produits, et il est difficile de voir des strates plus tordues et plus violemment dérangées que celles du néocomien de Palestine. Comme exemples on peut citer la crevasse du Ouady Kelt, sur la route de Jéricho, et la partie supérieure de la gorge du Cédron entre Marsaba et Jérusalem, région examinée jusqu'ici avec peu de soin, mais très riche au point de vue géologique.

La couche inférieure apparaît çà et là ; elle s'étend sans doute sous le pays tout entier. Elle n'apparaît cependant que dans les crevasses profondes entre Jérusalem et le Jourdain, dans les ouadys près de Beisan, et dans quelques ravins profonds à l'ouest de la mer Morte. On peut la distinguer à sa couleur plus sombre et à la grande quantité de fer qu'elle contient.

Tous ces dépôts sont tordus et disloqués, mais par l'effet de forces qui ne sont plus aujourd'hui en action ; ils appartiennent à la configuration générale du pays, telle qu'elle fut formée par la mer tertiaire longtemps avant les premiers temps de l'époque biblique.

Il y a un substratum inférieur au dépôt de la craie basse, qui semble exister sous tout le pays depuis le Liban jusqu'aux montagnes méridionales de Moab, quoiqu'il n'émerge que très rarement. On peut cependant l'apercevoir dans la crevasse du Ouady Kelt, entre Jérusalem et Jéricho. C'est une pierre solide et compacte, de couleur sombre ; son fossile caractéristique dont elle tire son nom est la *cidaris*, grande espèce éteinte de l'oursin de mer, dont les épines sont terminées par des protubérances de la grosseur d'une olive. Ces épines se trouvent en immenses quantités dans le Liban inférieur, et sont bien connues des habitants du pays sous le nom d'olives pétrifiées de Sodome (1). M. Lartet incline à considérer ce fossile et le dépôt auquel il appartient comme beaucoup plus récents que Russegger ne le pensait.

L'Hermon et l'Antiliban paraissent être une masse de calcaire de la période néocomienne. D'après leur stratification, tout à fait verticale en beaucoup d'endroits, ils semblent avoir été soulevés par des forces énormes.

4° La Galilée offre une nouvelle configuration dans la géologie du pays : de grandes veines de basalte surgissent parfois à travers les calcaires ou la lave provenant de quelque volcan éteint qui les a recouverts. C'est au Djébel Dahy, ou petit Hermon, entre Nazareth et Jezreel, au sud-est de la plaine d'Esdrelon, qu'on les voit d'abord apparaître. Là, la veine de basalte semble avoir soulevé la colline et poussé en avant sa face occidentale escarpée. La décomposition du basalte a probablement beaucoup contribué à la richesse du sol. Plus au nord, on trouve des courants de lave provenant de deux sources distinctes. L'une est à Karn-Hattin (362 m. au-dessus de la mer), d'où la lave semble avoir coulé vers l'est jusqu'au bord du lac de Génésareth et de sa plaine fertile, dont le sol est formé de trapp décomposé, et vers l'ouest jusqu'à la grande plaine de Ard-el-Hamma, sur la route de Tibériade à Nazareth. La seconde source est plus au nord, près de Safed (2), où trois cratères, aujourd'hui remplis

(1) *Cidaris glandifera.*

(2) D'après Russegger, ce massif volcanique est le centre des éruptions volcaniques de cette région.

d'eau, Birket-el-Jisch, Delâta et Taiteba, ont envoyé de larges rivières de lave vers l'est. De grandes veines de basalte se sont aussi élevées à travers le calcaire qu'elles ont jeté en vastes masses au bord du lac de Génésareth. Cette région (1) est celle qui a le plus souffert des tremblements de terre.

5° A l'est du Jourdain, de l'Hermon à Moab, la géologie est semblable à celle de la rive droite, mais on n'y trouve pas cette craie plus récente qui couronne le haut des collines de l'Ouest. C'est une craie inférieure, recouverte, à l'est d'Ajlun, par un grès tendre et friable, sans fossiles, semblable à celui qu'on trouve entre le Sinaï et Tib, accompagnée de masses accidentelles de porphyre et de diorite à l'est de la mer Morte, et de beaucoup de basalte à l'est du lac de Génésareth. L'est de la mer Morte est bordé d'une chaîne de montagnes escarpées, dont la composition diffère beaucoup de celles de l'ouest. Elles sont formées de grès, recouvertes, quand elles s'éloignent du lac, de dépôts crayeux, où on trouve généralement les mêmes fossiles que de l'autre côté. Ce grès paraît le même que celui de Pétra et de la Nubie : le grès et le calcaire crayeux superficiel paraissent être d'une formation beaucoup plus ancienne que celles du côté occidental.

Dans la vallée supérieure du Jourdain, en s'arrêtant à quelques milles au-dessous du lac de Génésareth, il y a de grands courants de basalte et de lave provenant de l'est, et allant des contreforts méridionaux de l'Hermon au Yarmouk. Une coulée puissante a rempli une vallée étroite au-dessus de Banias (Césarée de Philippe), en venant du Birket-el-Ram (2), cratère éteint de 3000 pas de circonférence, rempli aujourd'hui d'une eau impure ; de là il a couvert la vallée du Jourdain supérieur, au-dessus du lac Hoûlé (lac Mérom). A travers cette riche plaine, l'impétueuse rivière fait apparaître de gros cailloux noirs et des blocs de basalte. Plus bas, au-dessous du lac de Génésareth, une coulée semblable a rempli la gorge du Yarmouk ; mais dans la suite des temps, la rivière s'est ouvert un nouveau passage à travers le calcaire, le long de la roche noire et escarpée. On ne trouve pas d'autres traces basaltiques à l'est du Jourdain.

Ces éruptions annoncent l'approche de la région volcanique de la Ledjah (Trachonitide), grand champ de laves, traversé de ravins profonds, où on trouve de l'eau. Beaucoup de cônes et de cratères s'élèvent au-dessus d'une mer de pierres. Cette vaste nappe de basalte paraît avoir été vomie par quatre volcans, alignés du sud-ouest au nord-est. « Rien, dit un voyageur (3), ne peut mieux donner une idée des formes fantastiques qu'ont prises les torrents de lave en se solidifiant, que l'aspect des vagues soulevées par une violente tempête, ou bien encore de gigantesques écailles de tortues brisées ». La lave n'ayant pas encore eu le temps de se décomposer dans le sol, on peut penser que ces volcans ont été en activité jusqu'à une époque relativement récente. Beaucoup des perturbations de la vallée du Jourdain sont dues sans doute à ces agitations volcaniques, quoique la vallée elle-même soit d'origine beaucoup plus ancienne.

6° Il faut aborder la partie de la Palestine qui offre le caractère géologique le plus remarquable, la vallée du Jourdain et le bassin de la mer

(1) V. plus haut, p. 22.
(2) Le lac Phiala de Josèphe.
(3) Rey, *Voyage dans le Haourân.*

Morte (1). Nous n'en parlerons pas ici au point de vue géographique. Au point de vue de la géologie, son étude est des plus importantes. Cette énorme dépression, qui creuse la Palestine du nord au sud et la sépare naturellement et politiquement, est aussi une limite géologique, puisque, comme on l'a vu plus haut, les formations sont différentes à l'est et à l'ouest. On a souvent supposé que cette vallée était le reste d'une prolongation primitive du bras oriental de la mer Rouge. Les recherches de M. Lartet prouvent que cette hypothèse n'a pas de fondement (2). Letronne, combattant l'opinion de M. de Laborde, s'éleva contre cette hypothèse (3). M. de Bertou prouva l'existence d'une ligne de partage des eaux, vers le milieu de l'Arabah, à laquelle il attribuait une hauteur d'environ 160 mètres. M. Vignes, à la suite d'opérations plus précises, a obtenu un niveau de 240 mètres (4). M. Hull ne lui en donne que 200 (5). Quel que soit le plus exact de ces deux derniers chiffres, on doit avouer que la dépression extraordinaire de la mer Morte et une ligne de partage des eaux de 200 mètres au moins d'élévation empêchent d'admettre toute communication ancienne entre l'Akabah et la mer Morte. Il aurait fallu pour cela une catastrophe que l'examen des strates du terrain empêche d'admettre.

Le bassin de la mer Morte est celui d'une ancienne mer intérieure, qui était plus large que le lac actuel, mais qui n'a eu aucune communication avec la mer Rouge depuis que le continent a sa forme actuelle. Les preuves sont abondantes : absence de fossiles marins dans les plus anciennes couches du bassin ; caractère d'eau douce des derniers dépôts tertiaires entre la crête d'Arabah et la mer Morte ; traces existantes de la direction de ruisseaux du milieu de l'Arabah vers le nord, de sorte que plusieurs cours d'eau, arrosant une vaste étendue de pays, se rendaient à l'extrémité méridionale de la mer Morte ; preuve géologique évidente que le terrain ne s'est pas élevé entre les deux mers depuis la formation des vallées actuelles. Le calcaire crétacé et éocène de l'ouest s'incline rapidement vers la mer Morte, pendant que le grès de l'est est étendu d'une manière toute différente et ne s'incline que légèrement à l'ouest (6).

A la fin de la période tertiaire cependant, le lac devait être beaucoup plus étendu qu'il n'est aujourd'hui. Un dépôt de marne crayeuse, à la hauteur de 100 mètres environ, tout le long du côté occidental, et dans des enfoncements à l'est, quand les montagnes ne sont pas trop à pic, montre l'étendue primitive de la mer, quand elle recouvrait la plaine sableuse de Safieh au sud, et la plaine de Jéricho au nord, jusqu'à Aïn-el-Soultan, site de l'ancienne ville de Jéricho. Quand les pluies ont diminué (les gorges qui s'ouvrent des deux côtés de la mer prouvent qu'elles ont été autrefois très abondantes), l'évaporation a graduellement dépassé l'apport, et la superficie s'est réduite aux limites actuelles. Il n'existe aucune trace d'un changement important depuis que l'homme habite le pays, et

(1) E. Falcucci, *Il mare morto e la Pentapoli del Giordano*, Livourne, 1884, in-12. — M. Hull, *Mount Seir*, p. 109, annonce l'histoire physique du Ghôr et de la vallée du Jourdain.

(2) V. outre l'ouvrage de ce savant, cité plus haut, son *Essai sur la formation du bassin de la mer Morte*, dans le *Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXII, p. 420.

(3) *Journal des Savants*, 1835, p. 596.

(4) Lartet, *Essai cité*.

(5) *Mount Seir*, p. 222.

(6) Lartet, *Essai cité*.

Engaddi, un des plus anciens endroits nommés dans la Bible, n'a guère pu changer de position par rapport à la côte, depuis sa fondation.

La montagne de sel de Djébel-Ousdoùm offre au sud-ouest de la mer Morte un très intéressant phénomène. C'est une crête isolée, d'environ 45 mètres de hauteur, et dont le point le plus élevé est à 120 mètres environ au-dessus de la mer Morte. L'ascension en est difficile, parce que les côtés en sont raides et ravinés. Elle se compose en grande partie de sel pur cristallisé en forme de stalactites et d'aiguilles et qui, dans bien des endroits, a été lavé par les eaux. Souvent elle est couverte de calcaire crayeux ou de marne et de gypse.

Il y a beaucoup de sources chaudes (1) et de sources sulfureuses des deux côtés de la mer et dans son bassin ; quelques-unes ont déposé du soufre en quantité sur les rochers voisins. Le soufre se trouve aussi en petits nœuds parmi le gypse, et dispersé à la surface au nord et au sud de la mer. Des sources chaudes se trouvent aussi dans la vallée du Jourdain. Celles du Zerka-Maïn (Callirhoé) étaient fréquentées par Hérode. Il y en a d'autres à Oumm-Keis (Gadara), où l'on voit des ruines de bains. Les sources chaudes de Tibériade (2) sont fameuses depuis l'époque de Josué. Beaucoup de ces sources chaudes sont fortement imprégnées de minéraux. L'eau de la fontaine d'Elisée est chaude aussi, quoique très douce.

Le bitume se trouve parfois en grandes masses flottantes sur la surface de la mer Morte, surtout après des tremblements de terre. Il se rencontre aussi dans les ouadys voisins en forme d'écailles bitumineuses ; quelquefois à l'état pur il coule à travers le calcaire, d'autres fois il est fortement imprégné de soufre. Il y a aussi des puits de bitume dans d'autres parties de la vallée du Jourdain. Ainsi autrefois les sources de Siddim (3). On en trouve aussi au nord, dans le voisinage d'Hasbeiya, sous l'Hermon.

La géologie des montagnes qui s'élèvent à l'ouest du Jourdain présente généralement plus de couches éocènes que celle des collines du centre ; mais le fond de la vallée est un dépôt d'alluvion. Là où, comme à Sumrah, on a creusé des carrières dans la vallée, on a trouvé sous la marne des lits tertiaires dont la stratification horizontale n'a pas subi de changements. Toute la vallée porte les traces de deux couches distinctes de marne crayeuse. La supérieure, de beaucoup la plus large, s'étend jusqu'aux collines calcaires ; l'inférieure, profonde de 17 à 54 millimètres, touche le canal actuel du fleuve : elle a sans doute été creusée par le fleuve avant qu'il ne se soit rétréci à ses dimensions présentes, quand son large courant remplissait l'espace compris entre les côtés est et ouest de la couche supérieure.

D'après M. Lartet, à la fin de la période éocène, il se produisit un soulèvement du lit de l'Océan correspondant à la Syrie et à l'Arabie Pétrée (4). Avant cette époque, une fissure, due peut-être à un tremblement de

---

(1) Cfr. Arnaud, *Palestine*, p. 258.

(2) La principale source a une température de 55 à 61° centigrades. Les autres, qu'on n'utilise pas, s'écoulent dans le lac en laissant sur la pierre un dépôt verdâtre. Les eaux ont une odeur sulfureuse désagréable et un goût amer et saumâtre.

(3) Gen. XIV, 10.

(4) Hull, *Mount Seir*, pp. 78, 79. — Le fait est aujourd'hui absolument mis hors de doute. Il avait déjà été signalé, quoiqu'en proportions trop restreintes, par M. Milne, *Quart. Journ. of geol. society*, t. XXXI, pp. 5 et suiv.

terre, allant du nord au sud et correspondant à l'Arabah actuelle et à la vallée du Jourdain, s'était formée sans aucune autre influence extérieure et sans communication avec l'océan. Ainsi la mer Morte n'aurait jamais été autre chose qu'un réservoir pour les eaux pluviales que lui amenaient différents cours d'eau ; elle était salée par les rochers de sel qui l'entourent, et, si elle l'est bien plus aujourd'hui, c'est à cause de l'incessante évaporation. A la fin de la période tertiaire, le lac était de plus de 108 mètres plus haut qu'à présent (1). Les seules altérations que le pays ait subies depuis, sont dues aux courants de basalte et de lave, au nord de la vallée du Jourdain. Les sources chaudes et minérales, les éruptions bitumineuses, les tremblements de terre sont les dernières traces de l'action volcanique, et appartiennent à une époque géologique peu éloignée de la nôtre (2).

7° D'après cela, il est évident que la catastrophe qui détruisit Sodome et Gomorrhe ne peut pas plus être attribuée à une éruption volcanique ordinaire que le feu et les ténèbres du mont Sinaï. Ces villes n'étaient pas situées sur l'emplacement actuel de la mer Morte (3) ; elles ne furent pas englouties par elle. Elles étaient bâties dans la plaine du Jourdain, peut-être entre Jéricho et l'extrémité nord du lac, peut-être au sud. Elles furent détruites par le soufre et le feu qu'une intervention spéciale de Dieu fit jaillir (4). Les éléments de l'incendie étaient tout prêts ; le soufre abondait dans les environs, et le bitume, tiré des puits de la plaine, avait servi à bâtir, ou au moins à cimenter les maisons des villes brûlées.

8° Quant aux grandes plaines maritimes de Saron, d'Acre et de Phénicie, à la plaine centrale d'Esdrelon, qui va du Carmel au Jourdain, à la plaine de Génézareth, elles sont toutes formées semblablement de débris apportés des montagnes, et couvrant le roc natif qu'on n'a jamais vu. Le sol est très riche comme tous ceux qui sont formés par des alluvions. La côte actuelle est formée d'un grès récent, plein de coquilles marines, d'espèces vivant aujourd'hui dans la mer voisine ; elle montre à l'occasion une plage légèrement relevée, comme si le bord avait été récemment un peu soulevé. Le sol des plaines d'Esdrelon et de Génézareth est principalement formé de débris volcaniques.

II. MINÉRAUX MENTIONNÉS DANS LA BIBLE (5).

1° *Métaux*. De quelques paroles de Moïse (6) : « Pays dont les pierres

(1) M. Hull a découvert des coquilles maritimes semi-fossiles (*Melania Tuberculata*, Müll. et *Melanoptis Sauleyi*, Bourg.), à Ain Abou Ouersideh, à 395 m. au-dessus du niveau actuel de la mer Morte. *Mount Seir*, p. 100. Ces coquilles se trouvent en grand nombre et dans la même condition dans les dépôts marnaires de la mer Morte. Tristram, *Fauna and Flora of Palestine*, p. 196. — Cfr. aussi Lartet, *Géologie de la mer Morte*, pp. 161-173.

(2) Lartet, *Essai cité*.

(3) Erreur reproduite par l'*Encyclopédie des sciences religieuses de Lichtenberger*, v° Sodome. — Nous traiterons plus loin ce sujet avec plus de détails.

(4) Gen. XIX, 24, 25.

(5) Arnaud, *Palestine*, p. 368 ; — Kinzler, *Biblische Naturgeschichte*, p. 294 ; — Riehm, *Handwoerterbuch*, p. 990.

(6) Deut. VIII, 9.

sont de fer, et des montagnes duquel tu tailleras l'airain », on a conclu que la Palestine devait renfermer des mines de fer (1) et de cuivre (2). Ces mines n'étaient pas dans l'intérieur même de la Palestine, où on n'en a jamais trouvé ni exploité. Le fer ne se rencontre même aujourd'hui qu'au Liban (3). Quant au cuivre, on le tirait des mines de Phunon en Idumée (4); il y en avait aussi dans la péninsule arabique, et les Egyptiens l'explorèrent dès la plus haute antiquité. Il y en a une mine à Antabès au nord d'Alep (5).

Moïse et Salomon n'ayant pas employé le fer, on peut conclure de là qu'il ne devait pas être très commun en Palestine. On en faisait de petits instruments, épées, couteaux, haches, outils pour la pierre (6). Il est dans l'Ecriture l'image de la dureté et de la fermeté (7).

Le cuivre, mélangé d'étain, c'est-à-dire sous forme d'airain, était surtout employé dans l'antiquité. Les Hébreux s'en servaient pour leurs armes. Il entra pour une large part dans la construction du temple de Salomon.

On ne sait pas bien ce qu'est le *chaschmal* (8), חשמל. Les LXX le traduisent par ἤλεκτρον, la Vulgate par *electrum*. C'était donc un métal ayant un éclat brillant, peut-être formé d'un mélange d'or et d'argent (9). Il ne doit pas être identique avec le נחשת מצהב, airain brillant (10). Peut-être était-ce simplement un alliage d'or et de cuivre. Il est possible aussi que ce ne fut qu'un émail.

L'*étain* (11) ne se trouvait pas en Palestine. Les Israélites l'achetaient aux Phéniciens qui le tiraient de leurs colonies. Il en est de même du plomb (12), de l'antimoine (13), de l'or (14) et de l'argent (15).

2° *Métalloïdes*. Le *sel* (16). Une vallée située dans le voisinage de la mer Morte, portait le nom de vallée du sel (17); il était formé par les eaux de la mer Morte qu'on recueillait dans des fossés, lorsque ses eaux débordaient à la suite de la fonte des neiges du Liban. Une évaporation rapide, due au so-

---

(1) ברזל.

(2) נחשת.

(3) Volney, *op. cit.*, t. I, p. 233 ; Russegger, *op. cit.*, t. I, p. 693, t. III, p. 284.

(4) Nombr. XXXIII, 42 ; S. Jérôme. *Loc. hebr.*

(5) Volney, *op. cit.*, t. II, p. 16. — Hesychius affirme que le mont Carmel était riche en airain, et que le nom de Sarepta signifie fonderie de métaux. Eumée, dans Homère, *Odyss.*, XV, 424, loue Sidon sa patrie, à cause de ses richesses en airain. — David trouva beaucoup d'airain dans deux villes de Syrie. II Rois, VIII, 8.

(6) Nombr. XXXV, 16 : Deut. XIX, 5, XXVII, 5, etc.

(7) Deut. XXVIII, 48 : Lévit. XXVI, 19 ; Ps. II, 9 ; Apoc. II, 23, etc.

(8) Ezech. I, 4, 27, VIII, 2.

(9) V. notre *Commentaire sur Ezéchiel*. pp. 23, 24.

(10) Esdr. VIII, 27.

(11) בדיל ; Nombr. XXXI, 22 ; Ezéch. XXII, 18, 20, XXVII. 12.

(12) אנך, Amos, VII, 7 ; עפרת, Exod. XV, 10 ; Nombr. XXXI, 22 ; Zach. V, 8 ; Jérém. VI, 29 ; Job, XIX, 24. — L'étymologie de Bohlen, qui tire ce mot de Ophir, n'a aucune valeur.

(13) Qui entrait dans la composition du fard, פוך. V. plus bas.

(14) זהב (ainsi nommé de sa couleur jaune) ; Gen. II, 12 ; Jos. XXII, 8, etc. L'or d'Ophir était le plus renommé.

(15) כסף (ainsi nommé à cause de sa pâleur) ; Gen. XXIII, 15 ; Lévit. XXVII, 3, 6 ; Jos. VII, 22, etc.

(16) מלח, Gen. XIV, 3, XIX, 26 ; Lévit. II, 13, etc.

(17) II Rois, VIII, 13.

leil brûlant du pays, laissait à nu une grande quantité de sel, d'une excellente qualité, et, à cause de cela, très recherché (1). Aujourd'hui encore il fait l'objet d'un grand commerce. Le sel du Djébel-Ousdoum est aussi très prisé : en 1855, ce sel se payait à Jérusalem 60 piastres les 500 livres, c'est-à dire la charge d'un chameau, plus 15 piastres de droits (2). Dans l'Ecriture, le sel est le symbole de la durée (3), de l'hospitalité (4), de la sagesse et de la vérité (5), et aussi de la stérilité (6).

Le *soufre* (7) se trouve aux environs de la mer Morte et de la ville de Jéricho. Dans l'Ecriture, le soufre en combustion est l'image des tourments des réprouvés (8).

Le *bitume* ou asphalte (9) se tire de la mer Morte et de sources naturelles, entr'autres celles de Tour-el-Chammar, à l'est de cette mer. Il y en a une mine considérable à Hasbeyah, au pied de l'Hermon.

Le *natron* (10), potasse, alcali minéral, carbonate de soude natif, servait au blanchissage. On le tirait sans doute de l'Egypte, où il se trouvait en grande quantité (11).

L'*albâtre* (12) servait à faire des vases précieux (13).

§ 4. *Orographie* (14).

Le système orographique de la Palestine se divise en deux réseaux, comme nous l'avons déjà dit (15). Dans le premier réseau, nous étudierons successivement : 1° le mont Liban, 2e les montagnes de la Galilée et de Nephthali, 3° les montagnes d'Ephraïm et de la Samarie, 4° les montagnes de Juda. Puis nous examinerons le second réseau comprenant les montagnes situées à l'est du Jourdain et de la mer morte.

I. RÉSEAU OCCIDENTAL

1° *Liban*. Le Liban est appelé en hébreu *Lebanon*, לבנון (16), « blanc », à cause des neiges éternelles qui recouvrent quelques-uns de ses som-

(1) Soph. II, 9 ; Ezéch. XLVII, 11.
(2) Socin, *Guide*, p. 366.
(3) Nombr. XVIII, 19 ; II Paral. XIII, 5, etc.
(4) Esdr. IV, 14.
(5) Matt. V, 13 : Marc, IX, 49; Coloss, IV, 6.
(6) Jug. IX, 45 ; Soph. II, 9, etc.
(7) גפרית, Gen. XIX, 24 ; Deut. XXIX, 23 ; Is. XXX, 33, etc.
(8) Apoc. XIV, 10, etc.
(9) חמר, Gen. XI, 3, XIV, 10.
(10) נתר, Jér. II, 22 ; Prov. XXV, 20.
(11) Buxtorf, *Lexicon chald.*, p. 1411.
(12) Ἀλάβαστρον, Marc, XIV, 3 ; Matt. XXVI, 7. — Ἀλάβαστρος se lit dans la traduction des LXX, 4 Rois, XXI 13 ; mais le mot hébreu signifie seulement plat.
(13) Nous ne parlerons des pierres précieuses mentionnées dans la Bible qu'en traitant de la civilisation des Hébreux.
(14) Arnaud, *Palestine*, p. 268 ; Socin, *Guide*, passim, etc.
(15) V. p. 9.
(16) Ps. XXIX, 5 ; Is. II, 13, XXXV, 2 ; LX, 13, etc.

mets. Il se partage en deux chaînes parallèles qui se dirigent du nord-est au sud-est.

La chaîne occidentale, le Liban proprement dit, *Djébel-Libnâm*, part du Nahr-Kébir (Eleuthéros) et va jusqu'au cours méridional du Nahr-Litanî (Léontes), parallèlement à la Méditerranée, vers les rives de laquelle il projette des contreforts qui se terminent presque toujours par des caps escarpés. La chaîne orientale, la plus élevée et sur laquelle seulement restent des neiges qui ne fondent pas, était appelée Antiliban par les Grecs et les Romains (1) ; elle porte aujourd'hui le nom de *Djébel-ech-Cherki*, « montagne orientale ». Elle s'abaisse à l'est vers le désert et la plaine de Damas. Entre ces deux chaînes s'étend la plaine de Baalbek, *Sâhled-Baalbek*, qui se termine au sud par un défilé étroit où passe avec peine le Léontes.

Les deux versants du Liban contrastent complètement. « A l'occident, on trouve une population nombreuse, bienveillante, des côteaux couverts d'habitations, de culture et de vie ; chaque rocher a sa source, chaque colline a son troupeau, chaque vallée a son fleuve ; sur les hautes montagnes, on voit les chênes, les pins, les cèdres ; à leur pied la mer de Syrie ; au contraire sa partie orientale est blanche, aride, inhabitée ; il n'y a ni eau, ni ombrage, ni culture » (2). Aussi la Bible appelle-t-elle le Liban une campagne fertile, un Carmel (3) ; elle le considère comme l'image de la grandeur, de la puissance et de la beauté (4).

L'Antiliban est moins beau. Il possède, il est vrai, la cîme la plus élevée des deux chaînes, le *Djébel-ech-Cheik*, « montagne du vieillard à cheveux blancs » (5), ou *Djébel-el-Teldi*, « montagne neigeuse », l'ancien Hermon. Mais il ne présente pas, dans son ensemble, les scènes grandioses qu'on admire dans le Liban. Sa partie la plus belle regarde l'orient, de sorte que les deux chaînes ont leur côté le plus aride tourné vers la plaine de Baalbek. De l'Antiliban coulent dans la plaine de Damas, le *Nahr Barada* (l'Amanah ou Abanah des Hébreux (6), le Chrysorrhoas des Grecs) au nord, le *Nahr-es-Saïbarâni* (le Pharphar des Hébreux) (7), au sud.

Entre ces deux chaînes de montagnes s'étend *el-Békâa*, l'ancienne Cœlé-Syrie (8). Cette vallée était d'une extrême richesse, comme l'attestent encore les admirables ruines de Baalbek. Elle est arrosée, au nord par le *Nahr-el-Asi* (Orontes), au sud par le Léontes (9).

L'Antiliban, presqu'en face de Damas, se divise en deux crêtes séparées par le *Ouady-el-Téim*, où prend naissance la source la plus septentrionale du Jourdain (*Neba Leddân*). Il se prolonge vers le sud-ouest, où il forme l'Hermon (10). Ce n'est pas un pic isolé, mais une chaîne d'environ sept lieues de longueur, ayant plusieurs sommets ; aussi est-il quelquefois

---

(1) Strabon, XVIII, 2 ; Pline, V, 20.
(2) Mgr Mislin, *Les Saints Lieux*, t. I, p. 374.
(3) Is. XXIX, 17.
(4) Ps. XXIX, 6 ; Is. XL, 16, etc. — Nous parlerons plus bas des cèdres du Liban.
(5) Parce que c'est là qu'habitait le Vieux de la Montagne.
(6) IV Rois, V, 12.
(7) *Ibid.*
(8) La Syrie creuse, Κοίλη Συρία. V. Strabon, XVI ; Pline, V, 17.
(9) On n'y trouve plus aujourd'hui qu'une pauvre bourgade, Ba'albek, et une soixantaine de villages plus pauvres encore, habités par des Métoualis.
(10) הרמון, nez de montagne, ou sommet proéminent. LXX : Ἀερμών.

appelé Hermonim, au pluriel (1). Il était appelé Schirion (2) par les Sidoniens. Senir (3) par les Amorrhéens. A cause des neiges éternelles qui le couvrent, il est appelé Tour Thalga, « mont de la neige », dans le Talmud (4), expression analogue à celle que les Arabes emploient, *Djebel-el-Tedj*. Le Nouveau Testament n'en fait pas mention. Josèphe l'appelle Panion (5), à cause de la ville de Panéas (ou Césarée de Philippe), qui en était voisine.

L'Hermon a trois cîmes. Celles du nord et du sud ont à peu près la même hauteur, 2,653 mètres au-dessus du niveau de la mer ; elles sont à une distance de 500 pas environ l'une de l'autre. Celle de l'ouest est plus basse d'environ 30 mètres et est à 700 pas des deux premières. La vue est d'une étendue extraordinaire et embrasse une grande partie de la Syrie.

2° *Montagnes de la Galilée*. La chaîne la plus septentrionale et la plus importante est celle de Nephtali (6). Elle s'étend du Léontes à la ville actuelle de Safed, parallèlement au cours supérieur du Jourdain. Du côté de ce fleuve elle a des pentes rapides ; à l'ouest elle descend à la mer par une succession de collines fertiles. Elle porte le nom de Safed dans sa partie méridionale.

Le Thabor (7) (*Djébel-et-Tour*), montagne du centre de la Galilée, à huit kilomètres au sud-est de Nazareth, formait la limite septentrionale de la tribu d'Issachar (8). Vu du sud-ouest, il a la forme d'un hémisphère ; vu de l'ouest-nord-ouest, il a celle d'un cône tronqué. Il s'élève à 615 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée. Il est plusieurs fois mentionné dans la Bible (9) et dans Josèphe (10). Débora et Barak y réunirent leurs soldats. Il est l'objet de l'admiration des prophètes (11). Antiochus le Grand s'en empara et le fortifia vers 218 avant N.-S. Gabinius y défit les Juifs en 53 de l'ère chrétienne. Josèphe le fortifia ; mais la garnison qu'il y avait mise fut battue par les Romains. Le Nouveau Testament ne le mentionne pas. La tradition y place le lieu de la transfiguration (12) du Sauveur. Cette tradition remonte au moins au premier tiers du quatrième siècle ; mais elle est loin d'être inattaquable (13), et Eusèbe, qui décrit le Thabor, n'y place pas le miracle. C'est l'autorité de S. Jérôme (14) qui a

---

(1) הרמונים, Ps. XLII, 7.

(2) שריון, Deut. III, 9.

(3) שניר. Ezéch. XXVII, 7. — Il était encore appelé שיאן, Deut. VI, 48. Le Ps. LXVIII, 16, le nomme aussi montagne de Basan, parce qu'il formait la limite nord de cette contrée. — Dans I Par. V, 23. Cant. IV, 8, Hermon et Senir sont distingués. V. Reland, *Palæstina*, pp. 323 et suiv.

(4) Neubauer, la *Géographie du Talmud*, p. 39.

(5) Πάνειον, *Bell. jud.* I, 21, § 3.

(6) Jos. XX, 7.

(7) תבור, carrière ou lieu élevé ; dans Josèphe, Ἀταβύριον ou Ἰταβύριον; dans Polybe, Ἰταβύριον.

(8) Jos. XIX, 22.

(9) *Id. ibid.* ; Jug. IV, 6, 12, 14.

(10) *Antiq. Jud.* V, I, § 22, *Bell. jud.* IV, 1, § 8.

(11) Ps. LXXXIX, 13 ; Jér. XLVI, 18 ; Os. V, 1.

(12) Mat. XVII ; Marc, IX.

(13) V. M. Fillon, *Commentaire sur S. Matt.*, p. 335. — D'après le savant sulpicien, l'Hermon aurait plus de droits à l'honneur d'avoir été la scène de la Transfiguration.

(14) *Epist.* XXXVI et XLIV.

donné de la consistance à l'opinion courante. On y éleva donc, dès la fin du VIe siècle, trois églises en souvenir des trois tentes que saint Pierre avait proposé d'y dresser. Les croisés y construisirent aussi une église et un couvent. Melek-Adel, frère et successeur de Saladin, le fortifia en 1212, et les chrétiens, cinq ans plus tard, l'assiégèrent vainement.

Au sud-est du Thabor est le *Djébel-Dahi* (553 mètres), qui, depuis le IVe siècle, à la suite d'une fausse interprétation de l'Ecriture (1), fut pris pour le mont Hermon. Il a conservé ce nom (2) ; aussi depuis Robinson, pour le distinguer du véritable Hermon, on l'appelle le petit Hermon.

Le *Djébel Fakouâ* (523 mètres), à six kilomètres environ du précédent, est l'ancien mont de Gelboé (3). C'est là que se livra la bataille où Saül et Jonathan perdirent la vie (4).

Près de Séffoûriyé (Sepphoris, Diocésarée) se trouvait une montagne appelée Asamon par Josèphe (5), qui est probablement le *Djébel Kôkel* (564 mètres) d'aujourd'hui (6).

Sur la côte sont le *Râs-el-Abyad* (*Promontorium Album* de Pline), et le *Râs-en-Nâkoûra* (*Scala Tyriorum* d'après Josèphe) (7).

3° *Montagnes d'Ephraïm.* Les montagnes d'Ephraïm ou d'Israël (8), autrement dit celles de Samarie, comprennent la contrée montagneuse des territoires de l'ouest de Manassé, d'Ephraïm et d'une partie de Benjamin. Elles se relient au sud aux montagnes de Juda, dont elles ne sont séparées que par des limites politiques et purement conventionnelles. Dans ce massif se trouvent plusieurs sommets qui ont acquis une grande célébrité.

Le *Djébel Mâr-Elyâs*, ou Carmel (9), est une belle chaîne de montagnes, allant du sud-est au nord-ouest. Elle a environ 22 kilomètres de long sur 7 de large, et se termine par un promontoire qui s'avance dans la Méditerranée. Au *Cheikh Iskender*, montagne volcanique, que l'on aperçoit de loin, elle atteint la hauteur de 570 mètres ; à Oumm-el-Harté, elle n'a que 420 mètres ; elle remonte à 567 mètres auprès de Esfia ; le promontoire lui-même n'a plus que 184 mètres. D'innombrables grottes ont été taillées dans le rocher calcaire qui la forme. Les auteurs sacrés célèbrent à l'envi la fertilité de cette montagne (10). Cette chaîne séparait aux temps bibliques la tribu de Manassé occidental de celle d'Issachar. C'est là qu'Elie lutta contre les prophètes de Baal (11), et qu'Elisée reçut la visite de la Sunamite (12) qui venait lui demander la guérison de son fils. Pythagore avait visité le Carmel (13). Vespasien, y offrant un sacrifice, apprit d'un prêtre

(1) Ps. LXXXIX, 13.
(2) Les Arabes chrétiens l'appellent encore Haramôn. Robinson, *Bibl. Research.*, t. II, p. 327.
(3) גלבע, source jaillissante. LXX et Josèphe : Γελβοέ et Γελβουέ.
(4) I Rois, XXVIII, 4, XXXI, 1 ; II Rois, I, 6, 21.
(5) Ἀσαμών, *Bell. jud.* II, 18, § 11.
(6) Robinson, *Bibl. Research.*, t. III, p. 77.
(7) *Bell. jud.* II, 10, § 2.
(8) Cfr. Jos. XX, 7 et XI, 24.
(9) כרמל. jardin. LXX : κάρμηλος ; Josèphe, καρμήλιον ὄρος ; Tacite, *Carmelus*.
(10) Cant. VII, 7 : Is. XXXV, 2 ; Jérém. XLVI, 18, LVI, 19.
(11) III Rois, XVIII, 21-40.
(12) IV Rois, IV, 41.
(13) Jamblique, *Vita Pythag.* III.

qu'il serait un jour empereur (1). Des moines chrétiens se retirèrent d'assez bonne heure sur le promontoire, et y construisirent un grand couvent, qui devint, vers 1209, le siège de l'Ordre des Carmes. En 1799, à la suite de l'expédition française, le couvent fut brûlé par les Turcs. Sa reconstruction, commencée en 1828, a été achevée en 1853. De la terrasse du couvent on a la plus belle vue qu'il soit possible d'imaginer.

Au centre de la Samarie se trouvent deux montagnes célèbres, entre lesquelles était bâtie Sichem, le mont Ebal et le mont Garizim.

L'Ebal (2), aujourd'hui *Djébel-es-Souleimiyé*, est à 924 mètres au-dessus de la Méditerranée. Son aridité explique pourquoi les malédictions prononcées contre les transgresseurs de la Loi furent promulguées sur son sommet (3). Josué, d'après l'ordre de Moïse (4), y éleva un autel à Jéhovah (5). Presque au haut de la montagne un Ouéli musulman renferme, dit-on, le crâne de S. Jean-Baptiste.

Le Garizim (6), aujourd'hui *Djébel-et-Tôr* ou *el-kibbî*, n'a que 885 mètres. C'est de son sommet que furent prononcées les bénédictions en faveur de ceux qui observeraient la loi (7). Sur cette cime, les Israélites, après la captivité, bâtirent un temple, en haine des Juifs (8). Antiochus le dédia plus tard à Jupiter hospitalier (9). Le temple de Garizim fut détruit par Jean Hyrcan (10). Mais le mont demeura saint pour les Samaritains (11) qui y célèbrent encore la fête de Pâques (12).

La montagne de Samarie (13) est celle où le roi d'Israel Amri bâtit la ville de ce nom (14). Elle n'a que 470 mètres de hauteur.

Nous citerons encore quelques monts dont l'identification n'a pu être faite.

Le mont Tsaïmon (15), près Sichem, dont il est question dans l'histoire d'Abimélech (16). — Le mont Tsemaraïm (17), situé dans la tribu de Benjamin, où campa Abias, roi de Juda, dans sa guerre contre Jéroboam, roi d'Israël. Il y avait une ville du même nom (18), voisine sans doute de cette montagne. — La montagne de Gahas (19), dans les monts d'Ephraïm, était voisine de la ville de Thimnath-Sérach, où demeurait Josué et où il fut enseveli. Si le tombeau de Josué est bien à Tibné, comme le pense M. Victor Guérin (20), qui croit l'y avoir retrouvé, on pourrait peut-être iden-

(1) Tacite, *Hist.* II, 78 ; Suétone, *Vespasien.*, V.
(2) עיבל, sans feuilles, LXX : Γαιβάλ.
(3) Deut. XI, 29, XXVII, 12, 13, etc.
(4) Deut. XXVII, 10.
(5) Jos. VIII, 30.
(6) גרזים, mont des Guérisiens, Jug. XII, 15.
(7) V. note 2°.
(8) Josèphe, *Antiq.* XII, 5, § 5.
(9) II Mac. VI, 2.
(10) Josèphe, *Antiq.* XIII, 8, § 2.
(11) Jean, IV, 20.
(12) V. un curieux récit de leurs cérémonies dans Socin, *Guide*, p. 332.
(13) שמרון.
(14) III Rois, XVI, 24 ; Amos, IV, 1, VI, 1. etc.
(15) צלמון, ombragé.
(16) Jug. IX, 47-49. Cfr. Ps. LXVIII. 15.
(17) צמרים, I Paral. XIII, 4 ; Jos. Σαμαρών.
(18) Jos. XVIII, 2.
(19) געש, tremblement de terre ; Jos. XXIV, 30 ; Jug. II, q. LXX : Γάας.
(20) *Revue archéologique*, 1863, t. I, pp. 100-108.

tifier cet endroit avec *Deir Abou-Méchal*, où est une colline de 485 mètres d'élévation. — Le mont des Amalécites, où fut enseveli un juge d'Israël, nommé Abdon (1), appartenait à la tribu d'Ephraïm. — La montagne d'Ephron (2) était située sur les frontières de Juda et de Benjamin. Elle tirait sans doute son nom de la ville d'Ephron, qu'Abias prit à Jéroboam (3). — La montagne de Béthel, sur laquelle campa Saül (4), était voisine probablement de la ville du même nom dans la tribu de Benjamin.

4° *Montagnes de Juda.* Ces montagnes, qui continuent sans interruption celles d'Ephraïm, forment un plateau élevé, traversé par une multitude de vallées et de collines, qui s'abaissent par degrés vers l'ouest, mais qui finissent d'une manière escarpée du côté de la mer Morte.

On parlera du mont des Oliviers, du mont Moriah et du mont Sion, quand il sera question de Jérusalem et du Temple.

Le *Toulcil-el-Foul*, nom actuel d'une colline qui, d'après Josèphe (5), était à trente stades au nord de Jérusalem, serait, d'après Robinson (6), la colline où les habitants de Gabaon sacrifièrent sept des fils de Saül (7).

La montagne de Peratzim (8) était près de la ville de Baal-Pharasim où David battit les Philistins (9). On l'a placée (10) dans les environs de Gabaon. Robinson (11) la met au nord-ouest de Bethléem, entre le Ouady Ahmed et le Ouady Bitter.

La montagne de Jarim (12) était sur la frontière nord-ouest de la tribu de Juda, et près de la ville du même nom.

La montagne de Baala (13), non loin de Jebneel, faisait la frontière nord-ouest de la tribu de Juda. D'après Robinson (14), ce serait le moderne *Néby-Roubin*, près de Jebna.

La « montagne qui regarde Hébron » (15), et sur laquelle Samson porta les portes de la ville de Gaza, serait, d'après la tradition latine et quelques voyageurs (16), le *Tell-el-Mountâ*, à une demi-lieue au sud-est de Gaza, sur la route d'Hébron.

La colline d'Amma (17), où les Benjanimites, sous les ordres d'Abner, général de Saül, campèrent en face de Joab et d'Abisaï, généraux de David.

Les monts des Amorrhéens (18), situés au sud d'Hébron, se terminent

---

(1) Jug. XII, 15.
(2) אפרון, veau ; Jos. XV, 9.
(3) II Paral. XIII, 19.
(4) I Rois XIII, 2.
(5) *Bell. jud.* V, 2, § 1.
(6) *Bibl. Research.*, t. I, p. 437, 577, etc.
(7) II Rois, XXI, 6, 9, 10.
(8) הר פרצים, montagne de la défaite ; Is. XXVIII, 21.
(9) II Rois. V, 20.
(10) D'après Is. XXVIII, 21. La Vulgate n'a pas traduit littéralement ; elle a « mons divisionum ». Les LXX : ὄρος ἀσεβῶν.
(11) *Phys. Geogr.* p. 42.
(12) הר יערים, Jos. XV, 10.
(13) הר בעלה, Jos. XV, 11.
(14) *Phys. Geogr.*, p. 45.
(15) Jug. XVI, 3.
(16) *Biblic. Research.*, t. II, p. 39.
(17) II Rois, II, 25.
(18) Deut. I, 7, 19.

au désert de Sin, près de Cadès, et se confondent là avec les monts de Séïr, qui vont jusqu'au golfe Elanitique.

Un mont Carmel (1), différent de celui dont nous avons parlé plus haut (2), est situé au sud-est d'Hébron, près de Maïn. C'est là que Saül se rendit après sa victoire sur les Amalécites (3), et dans son voisinage, le mari d'Abigaïl, Nabal, avait de riches possessions (4).

La montagne d'Azot (5) est célèbre par la dernière bataille que Judas Machabée livra à Bacchide et dans laquelle il périt. Josèphe (6) l'appelle Aza, ce qui doit être une faute de copiste (7). Le premier livre des Machabées nomme cet endroit Laïsa (8).

Les écrivains anciens mentionnent aussi quelques montagnes de cette région, qui ne sont pas citées dans la Bible.

S. Epiphane (9) cite une montagne de Gabaon, plus élevée que la montagne des Oliviers et voisine de Jérusalem. C'est sans doute celle près de laquelle était bâtie la ville de Gabaon (10). Ce pourrait être le *Nébi Samouïl* actuel.

Josèphe (11) nomme les monts d'Engaddi, voisins de la ville de ce nom, à l'ouest de la mer Morte.

Le Talmud (12) nomme un mont Royal (13). Il n'est pas probable, dit M. Neubauer (14), qu'on ait compris sous cette dénomination tout le massif des montagnes de la Judée. Les montagnes qui longent la côte forment plutôt un vaste plateau qui, dans la conception des Talmudistes, se confondait avec la plaine de la Judée. Le mont royal comprend probablement la chaîne de la Judée, connue dans la Bible sous le nom de « montagnes d'Ephraïm » (15). Les Talmuds donnent à cette montagne une étendue exagérée.

Pline (16) cite la montagne d'Antharis, entre Gaza et Anthédon.

Galien (17) parle des montagnes de Sodome, dans le voisinage de la mer Morte.

---

(1) Jos. XV, 55.
(2) V. p. 35.
(3) I Rois, XV, 12.
(4) I Rois, XXV, 2.
(5) I Mac. IX, 15.
(6) *Antiq.* XII, 11, § 2.
(7) V. Reland, *Palæstina*, p. 346. S. Epiphane l'appelle Gazara ou Gazarat.
(8) I Mac. IX, 5, LXX : Ἐλεασά. — D'après Reland, *Ibid.*, ces deux noms sont corrompus. Peut-être faut-il lire Ἐλαία, *Elœa*, qui serait en quelque sorte la traduction de Beth-Zétho, plantation d'oliviers. Munk, *Palestine*, p. 502.
(9) *Adv. hœres.* I
(10) Jos. IX, 3, 16.
(11) *Antiq. jud.* VI, 13, § 4.
(12) *Mischnah*, Tr. *Schebiith*, IX, 2.
(13) הר המלך.
(14) *Géographie du Talmud*, p. 49.
(15) Jos. XVII, 15 ; Jug. VII, 24. Les rois asmonéens y avaient construit les forteresses Hyrcania et Alexandrium (Josèphe, *Ant.* XIII, 16, § 3). De là aussi probablement provient le nom mont Royal, cfr. Graetz, *Geschichte der Juden*, 2e édit., t. II, p. 127.
(16) *Hist. nat.* V, 13.
(17) *De simpl. medic. facult.* IV, 19.

II. Réseau oriental

Nous citerons, en premier lieu, les monts du Hauran, quoique la Bible ne les mentionne pas. Ptolémée les appelle monts alsadamiens (1). Ils portent aujourd'hui le nom de *Djébel Hauran*. Ils ont environ dix lieues de longueur. Leur plus haut sommet, *el Djoue ilil*, a 1782 mètres; un autre, *el Kleib*, en a 1720.

Du Hieromax au Jabbok, s'étendent, le long du Jourdain, les monts de Galaad (2). On les nomme aujourd'hui *Djébel Adjloûn* et *Djébel Djelaad*. Leur plus haut sommet, à Saûf, s'élève à 830 mètres. Kefrendji et Bourma n'atteignent que 600.

Les montagnes d'Abarim (3) commencent au nord de la mer Morte, en face de Jéricho, et descendent en cotoyant la mer, jusqu'aux montagnes de Séir. Très abruptes du côté de la mer Morte, elles sont sillonnées par de profonds ravins, où, pendant la saison des pluies, courent des torrents impétueux (4). Leur plus haute cime, le *Djébel ôcha*, a 105 mètres. Au sud, le *Djébel Chihân* atteint 848 mètres. On connaît peu la partie qui est au nord de l'Arnon. L'Ecriture mentionne le massif de Pisgah (5) en face de Jéricho; le mont Nébo (6), identifié par M. de Saulcy avec le *Djébel-Nébâ* (714 m.), et d'où la vue est très étendue; le mont Pehor (7), d'où Balaam bénit Israël, et que l'on n'a pu encore identifier; on sait qu'il était voisin de Beith-Phogor (8), et Eusèbe le place entre Hesebon et Livias.

La montagne de fer qui s'étend jusqu'à la Libye, dont parle Josèphe (9), était probablement une montagne basaltique. On ne peut savoir quelle elle est.

III. Cavernes.

Il existe un grand nombre de cavernes, soit naturelles, soit artificielles, dans les montagnes calcaires et crayeuses de la Palestine. Le Carmel seul en contient plus de mille. Dans quelques-unes, on trouve des inscriptions grecques. Il y en a aussi beaucoup aux environs de Jérusalem et sur les bords du lac de Tibériade. Quelques-unes présentent parfois des sculptures assez remarquables; telles sont celles de Deir-Doubbân et de Khir-

---

(1) Ὄρος Ἀλσάδαμος ou Ἀλσάδαμον. *Geogr.* V, 15, 8, 25.

(2) גִּלְעָד, dur, pierreux. LXX : Γαλαάδ; Cant. IV, 1, VI, 5; Jérém. L, 19, VIII, 22, XLVI, 11; Josèphe. *Bell. jud.* IV, 5, § 2.

(3) עֲבָרִים, contrées d'au-delà. Josèphe : Ἀβαρείμ. — Nombr. XXVII, 12, XXXIII, 47; Deut. XXXII, 49, etc.

(4) V. plus bas, § 5, *Hydrographie*.

(5) פִּסְגָּה; Nombr. XXI, 20, XXXIII, 14; Deut. III, 27, XXXIV, 1; Jos. XII, 3.

(6) נְבוֹ; Deut. XXXII, 49, XXXIV, 1.

(7) פְּעוֹר; Nombr. XXIII, 28. — Vulg. : « Phogor ».

(8) Deut. III, 29.

(9) *Bell. jud.* V, 4. Je reproduis cette indication d'après Arnaud.

bet-Dacar. M. Victor Guérin (1) en a trouvé de fort belles à Tell-es-Safieh et à A'rak-el-Kharab.

Les cavernes jouent un grand rôle dans l'histoire d'Israël. L'Ecriture les signale comme lieux d'habitation et comme lieux de sépulture (2). Lot et ses deux filles s'y réfugièrent après la ruine de Sodome (3). Cinq rois chananéens, poursuivis par Josué, se cachent dans la grotte de Maceda (4). David, fuyant devant Saül, cherche un asile dans la caverne d'Odollam (5). Saül (6), Elie et Elisée (7) agissent de même.

Des populations troglodytes, que la Bible ne mentionne que sous le nom de Horim (8), habitaient primitivement au sud de la Palestine, dans les cavernes des montagnes de Séir (9), et dans les environs d'Eleuthéropolis (10). Les Iduméens suivirent aussi cette coutume.

Nous parlerons ailleurs des cavernes employées comme lieux de sépulture.

IV. Plaines et vallées. (11)

1° *Noms*. Divers noms servent aux Hébreux à désigner les plaines, les vallées et les vallons. Ces noms ne sont pourtant pas tellement distincts les uns des autres, qu'ils ne puissent parfois se confondre.

Les grandes plaines se nomment *sephélah* (12), contrée basse ; *harabah* (13), contrée aride ; *mischor* (14), plaine ; *kikar* (15), cercle, contrée environnante ; *schaveh* (16), plaine.

Les grandes vallées s'appellent *hêmeq* (17), endroit bas, long et large, propre à l'agriculture et à la guerre ; *biquehah* (18), même sens, mais un peu différent dans l'usage et s'appliquant surtout à des vallées déterminées.

Les plus petites vallées s'appellent *guei* (19), contrée où l'eau se réunit, et, par extension, contrée basse.

---

(1) *Description de la Judée*, t. II, pp. 90, 305.
(2) Gen. XXIII, 17, XLIX, 30 ; Matt. XXVII, 60.
(3) Gen. XIX, 30.
(4) Jos. X, 16.
(5) I Rois, XXII, 1.
(6) I Rois, XXIV, 4.
(7) III Rois, XVII, 3, IV Rois, IV, 25,
(8) חרים, χορραῖοι, Chorrœi, Horrœi. — Ce nom dérive de חור, caverne, et signifie des hommes de caverne, des troglodytes. — V. Guérin, *Judée*, t. II, pp. 99, 102.
(9) Gen. XIV, 6.
(10) S. Jérôme, *In Add.* 1.
(11) Arnaud, *Palestine*, p. 290.
(12) שפלה, Jos. XI, 16 ; Jér. XXXII, 44, XXXIII, 16. LXX : μέγα πεδίον ; I Mac. XII, 38, ἡ Σέφηλα.
(13) ערבה, Job, XXIV, 5 ; Is. XXXIII, 9, XXXV, 1 ; Jérém. L, 12, LI, 43, etc.
(14) מישור, Is. XL, 4 ; Ps. CXLIII, 10.
(15) ככר, Réhein. XII, 28.
(16) שוה, Gen. XIV, 17.
(17) עמק, Job, XXXIX, 10, 21 ; Ps. LXV, 14 ; Cant. II, 1.
(18) בכעה, Deut. VIII, 7, XI, 11, etc.
(19) גיא, גי, Jérém. VII, 2 ; Zach. XIV, 4 ; LXX : φάραγξ, κοίλας.

ST. BASIL'S SEMI LIBRARY

Les vallons étroits se nomment *nachal* (1), rivière, torrent, et, par extension, ravin arrosé par un torrent.

2° *Grandes plaines*. La plaine du Jourdain (2), que les Arabes appellent *El-Ghor* (contrée basse située entre deux montagnes), s'étend du lac de Tibériade à la mer Morte. Elle n'a que deux lieues à peu près dans sa partie septentrionale, jusqu'à Bethsan (Beisan) ; à partir de là, elle s'élargit peu à peu jusqu'à Jéricho, où elle a cinq à six lieues de large. A l'ouest du Jourdain, elle prend alors le nom de plaine de Jéricho (3). Au sud de la mer Morte, elle se rétrécit de nouveau. Cette vallée n'était guère fertile (4). Nous signalerons plus loin le caractère spécial de sa végétation. Les géographes modernes divisent le Ghor en trois parties : le Ghor supérieur, qui a le caractère des rives de la mer de Tibériade ; le Ghor moyen et le Ghor inférieur qui ont celui des rivages de la mer Morte. Avant la destruction de Sodome et de Gomorrhe, cette plaine portait au midi le nom de vallée de Siddim (5) ou vallée royale, et Moïse (6) la compare à l'Egypte pour la fertilité.

La plaine de Jezrael (7) ou d'Esdrelon (8) porte aujourd'hui le nom de *Nerdj-ibn'Amir*, prairie du fils de 'Amir. Elle forme un triangle dont la base s'étend de Djennin sur une longueur de trente-deux kilomètres vers le nord-ouest, et dont le côté le plus court est à l'est et va vers le nord, de Djennin à Iksâl. Le sol de cette plaine, qui est élevé en moyenne de 80 m. au-dessus du niveau de la mer, est marécageux dans quelques endroits. En général, il est extrêmement fertile ; il est formé en majeure partie de roches volcaniques décomposées. Il est presque désert aujourd'hui, et à certaines époques, les Bédouins nomades l'envahissent. Il nourrit des gazelles et du gibier de diverses espèces. Cette plaine est souvent citée dans l'Ancien Testament. C'est là que Débora et Barac battirent Siserac (9), que Gédéon défit, avec trois cents hommes, les Madianites, les Amalécites et les Orientaux (10), qu'Achab vainquit Ben-Adab, roi de Syrie (11), que Nécho défit Josias, roi de Juda (12). Là Judith enleva la vie à Holopherne (13). Plus tard, Gabinius et Vespasien y combattirent les Juifs révoltés. Souvent les croisés et les musulmans s'y rencontrèrent. En 1799, à la bataille du Thabor, Bonaparte y vainquit les Turcs. Au temps des Hébreux,

---

(1) נחל, Gen. XXVI, 19 : Cant. VI, 11. — Reland, *Palæstina*, p. 298, fait remarquer que, dans les passages douteux, il faut, à moins de sérieuses raisons, traduire *nachal* par torrent, parce que l'hébreu a d'autres mots pour désigner les vallées.

(2) הערבה, *la* plaine : Deut. I, I, II, 8 ; Jos. XII, 1 ; II Rois, IV, 7 ; IV Rois, XXV, 4 ; ערבות יריחו, Jos. V, 10 ; IV Rois, XXV, 5 : ערבות מואב, Deut. XXXIV, 1, 8 ; Nombr. XXII, 1 ; ככר הירדן, Gen. XIII, 10 ; II Paral. IV, 17 ; ἡ περίχωρος τοῦ Ἰορδάνου, III, 3 ; עבר, Jos. XIII, 17 ; dans Eusèbe, ἀυλών.

(3) Jos. IV, 13, V, 10 ; Deut. XXXIV, 3.

(4) Josèphe, *De Bell. jud.* III, 18.

(5) שדים, vallée champêtre, ou suivant Gésénius, plaine remplie de trous pierreux ; Gen. XIV, 3, 8, 10. Vulgate : *vallis silvestris*.

(6) Gen. XIII, 10.

(7) יזרעאל, « que Dieu a planté » ; Jos. XVIII, 16.

(8) Jud. I, 8 ; Ἐσδρηλώμ et Λεγεῶν.

(9) Jug. IV, 12-15.

(10) *Ibid.*, VI, 33,

(11) III Rois, XX, 26.

(12) IV Rois, XXIII, 29.

(13) Jug. VII, 3.

cette plaine portait le nom de Megiddo, à cause de la ville de ce nom (1). Au moyen-âge, elle s'appela plaine de Sabas.

La plaine de Saron (2) s'étend du pied du Carmel à Jaffa, le long de la Méditerranée. Elle a soixante-dix kilomètres de longueur environ sur douze à seize kilomètres de largeur. La Bible vante sa fertilité et sa beauté (3). Pour donner une image saisissante de la désolation de la patrie en deuil, le prophète montre la plaine de Saron changée en désert (4). On y cultivait la vigne avec succès (5). Aujourd'hui, cette vaste plaine n'offre plus qu'une surface couverte de hautes herbes, surmontée de quelques collines où poussent des chênes verts. Quelques endroits sont cultivés par les Arabes. Cette stérilité actuelle est uniquement le fait de l'homme : le sol est très riche en eau, et partout où l'on pratique des irrigations, de même qu'après la pluie, il produit d'excellentes récoltes (6).

Le premier livre des Machabées mentionne la plaine d'Asor (7) située à peu de distance à l'ouest du lac de Génésareth. Ce nom est celui de l'ancienne ville royale chananéenne de Hatzor (8).

La plaine actuelle de Battaouf, au nord-est de Séfoûrîyé (Sepphoris), et qui çà et là se ramifie dans les montagnes, est l'ancienne plaine de Zabulon ; c'est là, en effet, que cette tribu était établie. C'est l'Asochis de Josèphe (9).

Josèphe donne le nom de grande plaine à celle qui avoisinait la ville de Ptolémaïs (Acre). Il mentionne encore (10) la plaine située entre le lac de Tibériade et Succoth (Sakout), qui est comprise dans la partie nord-ouest du bassin du Jourdain.

A l'est de ce fleuve, au sud de l'Arnon, sont les plaines de Moab, renommées pour leur fertilité (11).

La vallée de Cariathaïm (12), où Chodorlahomor et ses alliés battirent les Rafaïm, les Zuzim et les Emim, était située près de la ville de ce nom, dans la tribu de Ruben.

3° *Grandes vallées*. La vallée des Térébinthes (13), dans le voisinage de Bethléem, fut le théâtre du combat de David et de Goliath. C'est aujourd'hui le *Ouâdy Katônyé* (14).

---

(1) II Paral. XXXV, 22.
(2) שרון ; LXX : Σαρών ; Jos. XII, 18 ; Act. IX, 35, etc.
(3) Is. XXIX, 2 ; I Paral. V, 16 ; Cant. II, 1.
(4) Is. XXXIII, 9. Cfr. *Ibid.*, LXV, 10.
(5) *Talmud de Babylone, tr. Ménachoth*, f° 87 a.
(6) La plaine à l'est du Jourdain, habitée par la tribu de Gad, portait aussi le nom de Saron (Josué, XI, 16) ; d'après Eusèbe et S. Jérôme (*Onomast.*), il en était de même du pays compris entre le mont Thabor et le lac de Tibériade. Grætz (*Geschichte der Juden*, 2e éd., t. III, p. 182) admet cette opinion. Reland l'a d'avance parfaitement réfutée, *Palæstina*, pp. 188, 470. — V. aussi Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 49.
(7) πεδίον Ἀσώρ ; I Mac. XI, 67.
(8) Jos. XI, 1, XII, 19, etc.
(9) *Antiq. Jud.* XIII, 12, § 4.
(10) *Ibid.*, XII, 8, § 5.
(11) ערבות מואב ; Deut. XXXIV, 1, 8 ; Nombr. XXI, 20, XXII, 1.
(12) קרית יערים ; Gen. XIV, 5.
(13) עמק האלה ; I Rois, XXI, 9, 10, XVII, 2, 19.
(14) Socin, *Guide*, pp. 148, 294. — Il y a une autre vallée des Térébinthes ou Ouâdy es Saut, près de 'Adjour.

La « vallée de bénédiction » (1) était à deux stades au nord de Jérusalem (2). On ne la connaît pas d'ailleurs.

La vallée d'Achor (3), où Achan fut lapidé par ordre de Josué, était près de Jéricho.

La vallée d'Ono (4), où les ennemis de Néhémias lui donnèrent rendez-vous dans le dessein de le perdre, était peut-être la même que la vallée des ouvriers (5), située près d'Ono.

La vallée voisine de la ville de Rohob (6), où était la ville de Laïs détruite par les Danites et rebâtie par eux sous le nom de Dan.

La vallée de Casis (7), qui donna son nom à une ville de la tribu de Benjamin.

La vallée d'Hébron (8) près de la ville de ce nom.

La vallée de Gabaon (9), près de la ville de ce nom, au nord-ouest de Jérusalem, dans la tribu de Benjamin.

La vallée d'Ajalon (10), dans la tribu de Dan, non loin de *El-Kouseibé*. Ces deux vallées sont célèbres par le miracle qui s'y opéra à la parole de Josué. La vallée d'Ajalon est le *ouady Souleimân* actuel.

La vallée de Souccoth (11) était dans la tribu de Gad.

On connaît encore les vallées des Raphaïm ou des géants (12), de Josaphat (13), de Hinnom ou des fils de Hinnom (14), situées aux environs de Jérusalem, et dont nous aurons à parler plus loin.

La vallée du Liban (15) faisait la limite nord-est de la Palestine ; les conquêtes d'Israël ne la dépassèrent pas. Elle était au pied de l'Antiliban dans le voisinage de l'Hermon. Elle était peut-être arrosée par la source la plus orientale du Jourdain (Banias) (16).

La vallée de Jéricho (17), partie de la grande plaine du Jourdain, était remarquable par sa fertilité et par sa richesse en palmiers et en baume.

La vallée de Masphé (18), près de la ville de ce nom, au pied de l'Hermon.

La vallée de Megiddo (19) faisait partie de la grande plaine de ce nom.

Josèphe mentionne une vallée d'Abila, en Pérée, à soixante stades du Jourdain (20).

---

(1) עמק ברכה ; Gen. XIV, 17 ; II Rois, XVIII, 18.
(2) Josèphe, *Antiq. jud.* VII, 10, § 3.
(3) עמק עכור ; Jos. VII, 25, XV, 7 ; Is. LXV, 10.
(4) בקעת אונו ; Néh. VI, 2.
(5) Néh. XI, 35.
(6) Jug. XVIII, 28, 29.
(7) עמק קאיץ ; Jos. XVIII, 21.
(8) Gen. XXXVIII, 14.
(9) Jos. X, 12 ; Is. XXVIII, 21.
(10) Jos. X, 12.
(11) Ps. LX, 8, CVIII, 8. — Hébreu. La vulgate traduit : « convallis tabernaculorum ».
(12) Jos. XV, 8.
(13) Joël, IV, 2, 12.
(14) Jos. IV, 8 ; IV Rois, XXIII, 10.
(15) Jos. XI, 17, XII, 7.
(16) Reland, *Palæstina*, p. 358.
(17) Deut. XXXIV, 3, etc.
(18) Jos. XI, 8.
(19) II Paral. XXXV, 22.
(20) *Antiq. jud.* IV, 8, § 1 ; V, 1, § 1.

La plaine d'Arbel est souvent mentionnée par le Talmud (1). Elle était voisine du lac de Génésareth.

4° *Petites vallées.* La « vallée du sel » (2), tirant son nom des nombreuses mines de sel qu'elle renferme, était au midi de la mer Morte, au sud-est du *Djébel Ousdoûm.* David y remporta une grande victoire sur les Iduméens (3).

La « vallée des passagers » (4), à l'est de la mer de Tibériade, si l'on s'en rapporte aux Rabbins, s'appela plus tard Hamon-Gog, d'après la prophétie d'Ezéchiel, parce que le peuple de Gog devait s'en emparer. On n'en connait pas la position exacte.

La vallée de Jephtael (5), « que Dieu a ouverte », dans la tribu de Zabulon, serait, d'après Robinson (6), le *Ouady Abîlîm.*

La « vallée des hyènes » (7) était dans la tribu de Benjamin.

La vallée de Sephata (8), voisine de Maresa, dans la plaine de la tribu de Juda, était une position fort importante. Elle devint célèbre à la suite de la bataille qu'Asa y livra aux Ethiopiens. D'après Robinson (8), ce serait *Tell es-Safîèh.* Mais la distance où est cette colline de Mérach (l'ancienne Maresa) ne permet guère d'admettre cette identification (9).

La vallée de Gador (10), dans la montagne de Juda, était riche en pâturages.

La « vallée des ouvriers » (11), dans le voisinage de Jérusalem, était probablement la même que la vallée d'Ono, dont nous avons parlé tout à l'heure (12).

La vallée de Bamoth (13), dans le voisinage des monts Pisgah et Nébo, au pays de Moab, et où campèrent les Israëlites, est probablement le *Ouady Hesbân* actuel.

5° *Vallées arrosées par des torrents.* La vallée d'Escol (14) fournit aux espions de Moïse des grappes de raisins d'une grosseur extraordinaire. On a crû qu'elle était l'*Ouady Teffah*, colline au sud-ouest d'Hébron, où la vigne prospère admirablement (15). Mais on propose aujourd'hui de la placer plus au sud, près des *Touleilât el-inab*, collines à vignobles des environs de Bersabée. La tradition n'aurait, dit-on, désigné Hébron que parce que ce lieu est le point le plus méridional du haut-pays de la Palestine, dans lequel prospère la vigne (16).

---

(1) Reland, *Palæstina*, p. 575 ; Rappoport, *Erchk Millin*, p. 191.
(2) גי מלח ; II Rois, VIII, 13 ; Ps. LX, 3.
(3) II Rois, VII, 13.
(4) גי העברים ; Ezéch. XXXIX, 11.
(5) Jos. XIX, 14, 27.
(6) *Physic. Geog.* p. 13.
(7) גי ־הצבעים ; I Rois, XIII, 18 ; Neh, XI, 34.
(8) גיא ־צפתה ; II Paral. XIV, 10. — Les LXX ne traduisent pas le nom ; ils ont seulement : ἐν τῇ φάραγγι κατὰ βορρᾶν Μαρησά ; ils ont lu sans doute צפונה, « vers le nord ». Josèphe appelle cette vallée Σαφθά. *Ant. jud.* VIII. 12, § 1.
(9) Guérin. *Judée*, t. II, p. 325.
(10) I Par. IV, 39, 40.
(11) I Par. IV, 14 ; Néh. XI, 35.
(12) V. p. 43.
(13) Nombr. XXI, 20 ; Deut. IV, 46, III, 29, XXXIV. 6,
(14) נחל אשכל ; Nombr. XIII, 23, 24, XXXII, 9 : Deut. I, 24. L'*Onomasticon* d'Eusèbe traduit φάραγξ βότρυος, et place cette vallée à 15 milles nord de Jérusalem, à Djifna, l'ancienne Gophna.
(15) Guérin, *Judée*. p. 216.
(16) Socin, *Op. cit.*, p. 298.

La vallée de Gérar (1), ainsi appelée de la ville de ce nom, ancienne cité royale des Philistins, où Abraham et Isaac résidèrent, formait la limite sud-ouest de la Palestine (2). On l'identifie généralement avec le *Ouady Ghazza*.

La « vallée des acacias » (3), dans le pays de Moab, à l'est du Jourdain, en face de Jéricho, est aujourd'hui le *Ouady Kefrein* (4); les Israélites y campèrent. Une autre vallée de ce nom, nommée par Joël (5), était probablement près de Jérusalem. On ne l'a pas retrouvée (6).

La vallée de Gaas (7) était près de la montagne de ce nom dans la chaîne d'Ephraïm : sa position n'est pas déterminée.

Certaines vallées (8) mentionnées par les prophètes ont des noms purement symboliques : la « vallée des larmes » (9), la « vallée du jugement » (10); « la vallée de vision » (11) signifie Jérusalem.

V. DÉSERTS (12).

Le mot *Middebar* (13), qu'on traduit habituellement par désert, ne signifie souvent qu'une vaste plaine, propre au pâturage (14). Le désert n'est pas toujours pour les Hébreux un lieu stérile et dénué de toute habitation. C'est un endroit inculte, mais couvert d'herbes qui servent de nourriture au bétail (15). Il n'a proprement le sens de désert stérile, que quand il désigne des lieux situés en dehors de la Palestine (16), ou quand il est dit au figuré de pays dévastés et ruinés (17).

Il y avait dans le pays de Chanaan beaucoup d'endroits où l'on faisait paître les troupeaux et que la Bible appelle déserts.

Le « désert de Judée » (18), appelé plus tard désert de Jérusalem (19), renfermait plusieurs villes. Josué en compte six (20). C'est là que prêchait

---

(1) נחל גרר ; Gen. XXVI, 17.
(2) Gen. XX, 1, XXVI, 1.
(3) נחל השטים ; Nombr. XXV, 1 ; Jos. II, 1, etc.
(4) Tristram, *Natural history of the Bible*, p. 393.
(5) Joël, IV, 18.
(6) Ce ne peut être le Ouady-es-Sidr, comme le dit M. Arnaud, qui le met à tort à l'est du Jourdain (*Palestine*, p. 300). L'arbre qu'on y trouve, le « Sidr » des Arabes (*Spina Christi*) est différent de l'acacia.
(7) II Rois, XXIII, 30 ; I Par. XI, 32.
(8) En parlant de Jérusalem, nous nous occuperons de la vallée de Cédron.
(9) Ps. LXXXIII, 7.
(10) Joël, III, 18.
(11) Is. XXII, 1, 5.
(12) Arnaud, *Palestine*, p. 301.
(13) מדבר.
(14) De דבר. 2° — V. Gesenius, *Lexicon*, p. 209.
(15) Ps. LXV, 13 ; Jér. XXIII, 10 ; Joël. II, 22 ; Is. XLII, 11.
(16) Les déserts de Sin, de Sinaï, de Sour, de Pharan.
(17) Is. XIV, 17 ; Os. II, 5.
(18) Jug. I, 16 ; Matt. III, 1.
(19) Eusèbe, *Onomast.*, v° *Thecoa*
(20) Jos. XV, 61.

S. Jean-Baptiste (1). Il s'étendait des montagnes de Judée à la mer Morte. On y distinguait différentes parties : le désert de Ziph (2). ainsi appelé de la ville de ce nom, aujourd'hui *Tell zif*, à l'est d'Hébron; le désert de Mahon (3), au sud du précédent; le désert d'Engaddi (4), à l'ouest de la ville de ce nom. C'est là que se retira David, fuyant devant Saül. Plus tard ils devinrent le refuge de nombreux brigands, qui trouvaient un asile dans ses cavernes. Le désert de *Thecué* (5), au sud de *Djébel Ferdès* (mont des Francs. Hérodium, 813 m. d'altitude), faisait partie comme les précédents du désert de Juda. Il servit de refuge aux Lévites pendant la guerre faite à Josaphat par les Ammonites et les Iduméens. Le désert de Judée est « un vaste espace stérile d'un terrain crétacé d'une blancheur et d'une aridité désolantes, sillonné de profondes racines par les ouads descendant des montagnes ; çà et là quelques crêtes ou quelques pitons dénudés rompent seuls l'aspect monotone de cette solitude » (6).

Le désert de Bethaven (7), ainsi appelé de la ville de ce nom, allait vers le nord-ouest dans la direction de Jéricho à Béthel. C'est là que Josué battit les habitants de Haï (8). Eusèbe et S. Jérôme l'appellent désert de Jéricho.

Le désert de Gabaon (9), du nom de cette ville, où Joab et Abisaï poursuivirent Abner.

Le désert de Cédemoth (10), dans la tribu de Ruben, au S. E. d'Hésebon (11).

§ 5. *Hydrographie* (12).

I. MERS ET LACS.

1° *La Méditerranée.* Les Hébreux l'appellent « mer des Philistins (13), mer postérieure (c'est-à-dire mer occidentale) (14), grande mer » (15). Les Rabbins lui donnent les noms de mer de Césarée (16), de mer Salée (17), et

(1) Matt. III, 1.
(2) I Rois, XXIII, 14-18.
(3) I Rois, XXIII, 24-25.
(4) I Rois, XXIV, 2.
(5) II Par. XX, 20.
(6) Rey, *Etude historique et topographique de la tribu de Juda*, Paris. 1863, in-8°, p. 45.
(7) Jos. XVI, 1, XVIII, 12.
(8) *Ibid.*, VIII, 23, 24.
(9) II Rois. II, 24.
(10) Deut. II, 26.
(11) Le désert que place Josèphe, *Ant. jud.* X, 11, § 4, entre Jérusalem et Jéricho n'est autre que le désert de Judée. Il servait de refuge aux brigands, Luc, X, 30.
(12) Gosse, *Sacred streams, the ancient and modern history of the rivers of the Bible*. Londres, 1878, in-8°. — Reland, *Palæstina*, pp. 234 et suiv. — Arnaud, *op cit.*, pp. 233 et suiv.
(13) ים פלשתים ; Exod. XXIII, 31.
(14) ים האחרון ; Deut. XI, 24.
(15) ים הגדול ; Jos. I, 4.
(16) *Midrasch Coheleth*, f° 125.
(17) Arnaud, *Op. cit.*, p. 234.

d'Océan (1). La Méditerranée baigne le rivage occidental de la Palestine. Au midi, dans la Philistie, la côte est plate et sablonneuse; au nord, du côté de Tyr, elle est raide et abrupte. Elle n'offre que peu de ports. La Palestine proprement dite n'avait pas de ports faciles avec la mer. C'est sur cette mer que s'embarqua Jonas fuyant les ordres de Dieu (2). Les bois du Liban, chargés dans les ports de la Phénicie, arrivaient à Jaffa, d'où on les conduisait à Jérusalem. S. Paul la parcourut plusieurs fois.

2° *La mer Morte*. Elle est appelée par les Hébreux « mer du sel (3), mer de la plaine (4), mer du désert (5), mer d'Orient » (6). Les Talmudistes l'appellent mer de Sodome (7). Les auteurs profanes et chrétiens l'appellent mer Morte (8), parce qu'aucun animal n'y peut vivre (9), ou lac Asphaltite (10). Les géographes arabes (Edrisi, Abulféda, Istachri) lui donnent les noms de *Bahr Loût*, « mer de Lot », lac de Tsoar, lac mort, lac puant, lac renversé.

Elle est située entre 31° 5' et 31° 45' de latitude nord, et entre 33° 1' et 33° 14' à l'est du méridien de Paris. Sa longueur totale, de l'embouchure du Jourdain à la partie la plus méridionale, au-dessous de Djébel-Ousdoum est de 75 kilomètres (11). Sa plus grande largeur est de 16 kilomètres (12), à partir du Ouâdy Modjeb. Elle se rétrécit au nord, au cap Mersed (au-dessus d'Engaddi), où elle a 13 kilomètres ; elle n'en a plus guère que onze au cap d'El-Fechkha ; elle n'en a que cinq à la presqu'île (*el Lisân*) (13).

En 1837, on a commencé à supposer (14) que cette mer était au-dessous de la Méditerranée. Des mesures prises, faites de nos jours (15), ont donné les résultats suivants :

Différence de niveau entre la mer Morte et la Méditerranée :	394 m.
Maximum de profondeur de la mer Morte :	399 m.
Altitude de Jérusalem par rapport à la Méditerranée :	760 m.
— par rapport à la mer Morte :	1154 m. (16).

(1) Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 25.
(2) Jon. I, 3.
(3) ים המלח ; Gen. XIV, 3 ; Nombr. XXXIV, 12 ; Deut. III, 17.
(4) Deut. IV, 49 ; Jos. III, 16.
(5) Deut. II, 49 ; IV Rois, XIV, 25.
(6) Ezéch. XLVII, 18 ; Joel, II, 20.
(7) Neubauer, *op. cit.*, p. 26.
(8) On ne trouve jamais cette appellation dans les Talmuds, dit M. Neubauer, *ibid.*
(9) « Neque pisces aut suetas aquis volucres patitur ». Tacite, *Hist.* V, 6. — « In quo nihil poterat esse vitale ». S. Jérôme. *In Ezech.* XLVII, 8. — Pausanias : θάλασσα ἡ νεκρά.
(10) Josèphe, *Bell. jud.* III, 10, § 7 ; Tacite. *Hist.* V, 6 ; Strabon, *Geogr.* XVI ; Diodore, II, 48 ; Quinte-Curce, V, 16.
(11) Socin, *Guide*, p. 284. — M. Chauvet, art. « Mer Morte », dans l'*Encyclopédie* de F. Lichtenberger, dit 73 kilomètres seulement. D'après le capitaine Lynch, elle a 64 kil. 360 m.
(12) Socin, *ibid.* — M. Chauvet, *ibid.*, dit 17 kil. 800 mètres. — Lynch dit que sa largeur varie de 12 kil. 872 m. à 8 kil. 50 m., suivant les côtes.
(13) Autrefois, elle était plus étendue. V. p. 28.
(14) MM. Moore et Beck, par des mesures hypsométriques, Schubert, par des observations barométriques, furent les premiers à soupçonner ce phénomène. M. de Bertou, un peu plus tard, avait trouvé une différence de niveau de 419 m. — V. Callier essaya en vain de la ramener à 200 m.; *Note sur le voyage de M. de Bertou*, dans le *Bulletin de la Société de géographie*, t. X., pp. 84 et suiv. — V. le mémoire de M. de Bertou, *Ibid.*, t. XII, p. 161.
(15) M. Vignes, lieutenant de vaisseau, a, pendant l'expédition du duc de Luynes, donné les mesures définitives.
(16) Le niveau de la Mer Morte est à 365 m. environ au-dessous de celui de l'Akabah (golfe élanitique) V. *Palestine Exploration Fund, quarterly Statement*, Oct. 1884, p. 221, carte.

L'expédition américaine a constaté que la profondeur moyenne de cette mer était de 329 m., que celle de la baie du sud ne dépasse nulle part 3 m. 60. et qu'elle va jusqu'à 399 m. entre le 'Ain Téràbi à l'ouest, et le Zerka Ma'in à l'Est. Il suit. de là, que la plus grande profondeur de cette mer. atteint 793 m. au-dessous du niveau de la Méditerranée. Le niveau varie d'ailleurs de quelques mètres avec les saisons. comme on peut le reconnaître aux morceaux de bois couverts de sel, qui gisent à différents endroits sur le rivage (1).

La mer Morte est alimentée par les eaux du Jourdain, qui y verse en moyenne 600,000 tonnes d'eau par vingt-quatre heures. D'autres affluents de l'est et de l'ouest lui apportent aussi leurs eaux. L'évaporation excessive de la mer. qui. d'après sir A. Layard. est de 13,5 millimètres par jour. suffit à expliquer le maintien de son niveau (2). Cette évaporation se produit par l'effet de la sécheresse d'air et de la chaleur intense, réflétée par les rochers qui bordent ses rives (3).

L'eau qui reste est, par suite de cette évaporation. saturée de substances minérales accrues abondamment par les couches riveraines de marne chargées de sel. La pesanteur spécifique de l'eau. et par suite les parties de sel qu'elle renferme, diffère suivant la position géographique du lieu et la profondeur de la mer. Elle varie entre 1,026 et 1,256. et est en moyenne de 1.166 (4). Elle est moindre à l'embouchure du Jourdain et sur la ligne qui la prolonge. que sur les côtes. A la surface elle est moindre qu'au fond : à la surface il n'y a en effet que trois ou quatre parties de sel ; à une plus grande profondeur. il y en a jusqu'à 27 parties. En moyenne l'eau contient 25 0[0 de parties solides, dont la moitié environ est du chlorure de sodium ou sel marin. On y trouve aussi une assez grande quantité de chlorure de magnésie (15 0[0) qui lui donne un goût amer très désagréable, et du chlorure de calcium qui la rend onctueuse (3 0[0). puis du brômure de potassium (1 0[0) (5).

Elle entre en ébullition à 105 degrés centigrades. Le fond de la mer est composé d'un mélange de vase bleue et de cristal de sel.

Dans l'eau de cette mer il n'y a pas d'êtres vivants ; on n'y trouve ni coquillages, ni coraux. ni mollusques. Des poissons de mer qu'on y a apportés y sont morts immédiatement ; il en est de même, à plus forte raison, des poissons d'eau douce amenés par le Jourdain. Mais il est ixexact qu'aucun être vivant n'existe sur les rives de cette mer, et que les oiseaux ne puissent la traverser. Au contraire, partout où des sources jaillissent sur ses bords, on admire une végétation des plus luxuriantes. L'air paraît très

(1) Socin, *Ibid.*, p. 285.

(2) V. plus haut, p. 29. Fallmerayer, *Das todte meer*, Munich, 1853, in-8°, pp. 32, 72, soutient qu'avant la destruction de Sodome, le Jourdain coulait jusqu'à la mer Rouge et que les restes de son cours seraient encore visibles. C'est assez peu probable, puisqu'au N. de Aïn Gharandel, M. Vigne a trouvé une ligne de séparation des eaux dont l'altitude est de 240 m. V. aussi l'article du *Palestine Exploration Fund* cité plus haut. p. 211. — Une communication souterraine avec la Méditerranée ou la mer Rouge est encore moins acceptable.

(3) Nous traiterons plus loin la question de Sodome et des villes maudites.

(4) Un œuf frais y surnage, et un tiers de son volume reste en dehors. L'homme y plonge difficilement et peut se maintenir immobile à la surface ; mais la natation y est désagréable, parce que les extrémités du corps, les pieds surtout. sont légèrement soulevées par l'eau. Socin. *Ibid.*, p. 286.

(5) Nous avons plus haut, p. 29, parlé de l'asphalte qu'on trouve dans la mer et sur ses bords.

salubre. Le duc de Luynes et ses compagnons ont passé sur la mer Morte vingt et un jour et autant de nuits, sans qu'aucun ait ressenti le plus léger malaise. Du reste, dans le voisinage de la mer, on trouve des gazelles, des lièvres et des perdrix.

Au temps de Josèphe, la mer Morte était sillonnée par de nombreuses embarcations. Il en était de même à l'époque des croisades. Aujourd'hui il n'y en a plus aucune. Quand l'ouragan traverse ce bassin si profondément encaissé entre des rochers, le bruit des flots contre les parois d'un bateau, ressemble, dit M. Lynch, à des coups de marteau. L'eau se calme, à cause de sa pesanteur même, dès que le vent cesse.

Le lit de la mer Morte n'est qu'une partie du bassin du Jourdain (*el-Ghor*), puisque les montagnes qui la bordent s'étendent aussi le long du fleuve. Ces deux chaînes sont reliées au sud par des montagnes appelées *Chadsker-Ousdoûm*. Le bassin de la mer est donc encaissé de toutes parts. Les rivages du nord sont couverts de marais infects ou salés. Le rivage occidental est formé d'un lit de gravier d'environ trois kilomètres de largeur, et que borne la chaine occidentale. De diverses gorges étroites qui coupent cette chaîne sortent plusieurs torrents, dont nous reparlerons. La montagne la plus remarquable de cette chaîne est le Djébel Ousdoûm, dont nous avons déjà parlé. Le rivage oriental forme sur presque toute sa longueur une ligne droite, hérissée de montagnes et de collines d'inégale hauteur, coupée aussi par plusieurs cours d'eau. La presqu'île d'el Lisân, plaine de marne d'une trentaine de mètres d'élévation, où ne pousse pas même un brin d'herbe, et où ne vit aucun animal, n'est par conséquent pas habitée (1).

3° *Lac de Génésareth.* Ce lac s'appelle, dans la Bible, mer de Céneréth (2) ou de Céneroth (3), eau de Gennésar (4), mer de Galilée (5), mer de Tibériade (6). Josèphe le nomme lac de Génézareth (7) ou de Gennesar ; les Targums l'appellent la mer de Ginussar (8).

Ce lac forme un ovale irrégulier dont la longueur est de 22 kilomètres, et dont la largeur varie entre six et dix kilomètres (9). Il est à 208 m. au-dessous du niveau de la Méditerranée (10). Sa plus grande profondeur est de 50 m. Ses bords étaient autrefois très fertiles et ses eaux très poissonneuses. C'est parmi les pêcheurs de ce lac, que Notre-Seigneur choisit quelques-uns de ses disciples, qu'il prononça plusieurs de ses discours, et opéra de nombreux miracles ; ce sont les flots de cette mer qu'il calma d'une de ses paroles (11).

4° *Autres lacs.* Le *lac Mérom* (12), appelé aussi eaux de Mérom (13) et

---

(1) M. Arnaud, *Palestine*, p. 237, prétend à tort le contraire.
(2) ים כנרת ; Nombr. XXXIV, 11.
(3) ים כנרות ; Jos. XII, 3.
(4) τὸ ὕδωρ Γεννησάρ ; I Mac. XI, 67.
(5) παρὰ τὴν θάλασσαν τῆς Γαλιλαίας ; Matt. IV, 18.
(6) ἐπὶ τῆς θαλάσσης τῆς Τιβεριάδος ; Jean, XXI, 1.
(7) *Ant. jud.* XVIII, 2, § 1 : *De Bello jud.* III, 10, § 7.
(8) Targum du Pseudo-Jonathan, Nombr. XXIV, 11 ; Targum de Jonathan, Jos. XI, 2.
(9) Lynch lui donne 20 kil. 824 m. de longueur et 9 kil. 255 m. de largeur moyenne.
(10) 230 m. d'après M. de Bertou.
(11) V. la description qu'en donne M. Fillion, *Comm. sur S. Matthieu*, p. 91.
(12) מירום, lieu élevé ; Jos. XI, 5, § 7.
(13) *ibid.*

par Josèphe (1) le lac Samachonite ou Semechonite, se nomme aujourd'hui *Bahr el-Houlé*. Il est traversé par le Jourdain. Il forme un bassin triangulaire de 3 à 5 m. de profondeur, et est à 83 m. au-dessus du niveau de la Méditerranée. Il est entouré de marais habités par beaucoup d'oiseaux aquatiques, pélicans, canards, et qui empêchent d'approcher de ses bords, même au nord, où des papyrus forment un fourré absolument impénétrable (2). C'est près de ses bords que Jabin réunit les Chananéens pour combattre les Israélites à leur entrée dans le pays de Chanaan (3).

Le *lac Phiala* (4), aujourd'hui *Birket er-Râm*, au nord du lac Mérom et au sud-est de l'Antiliban, n'a pu être, comme le croit Josèphe (5), l'une des sources du Jourdain. C'est, comme on l'a vu plus haut, un cratère éteint (6), qui a la forme d'un cercle irrégulier de 3000 pas de circonférence, et qui se trouve de 45 à 60 m. au dessous du niveau de la plaine environnante. Son eau est impure et contient beaucoup de grenouilles et de sangsues.

La *mer de Jazer*, dont parle Jérémie (7), parait devoir être identifiée aux étangs trouvés par Seetzen (8) près des ruines appelées *es-Szir* ou *Kirbet Sâr*, à la source du Nahr Szir, endroit qui correspond, d'après ce voyageur, à l'antique Jazer, située, d'après Eusèbe, à 10 milles romains à l'ouest de Philadelphie (Rabbath Ammon), et à 15 milles d'Hésebon. Le Targum du Pseudo-Jonathan (9) rend ce mot par Machæros (10) ; mais les environs de cette ville sont montagneux et il n'y a jamais existé de lac (11).

L'*étang d'Asphar* (12) était dans le désert de Thécué au sud de Jérusalem. Près de ce lac se réfugièrent Jonathan et Simon fuyant Bacchide. On n'a pas retrouvé cet étang, non plus que ceux qui existaient dans le désert de Judée, où Osias en avait fait creuser plusieurs pour l'usage de ses troupeaux (13).

On mentionne encore quelques autres lacs :

L'étang ou marais de Cendevia, d'où sortait le Bélus ou Pagida, aujourd'hui le Nahr Namân, est mentionné par Pline (14). C'est peut-être le terrain bas et marécageux de la plaine de St-Jean-d'Acre, près duquel le Bélus se jetait dans la Méditerranée.

---

(1) *Bell. jud.* IV, 1, § 1 ; III, 10, § 7..

(2) V. Mac Gregor, *The Rob Roy on the Jordan*. 4e éd., Londres, 1874, in-8°.

(3) Jos. XI, 5.

(4) Φιάλη. Ce nom, dû à sa forme circulaire, signifie *table*.

(5) *Bell. jud.* III, 10, § 7.

(6) Le Talmud ne parle pas de ce lac, quoique dise M. Arnaud, p. 243. — V. Neubauer, *Géogr. du Talmud*, p. 28.

(7) Jér. XLVIII, 42.

(8) Dans Zach. *Monatl. Corresp.* t. XVIII, p. 430.

(9) Nombr. XXXII, 1.

(10) מכור.

(11) Le Talmud de Jérusalem mentionne sept mers. « Sept mers baignent la Palestine, savoir : 1° la grande mer (Méditerranée ?) ; 2° la mer de Tibériade ; 3° la mer Samkho, Sabkho, Saphni (le lac Mérom) ; 4° la mer Salée ou mer de Sodome ; 5° la mer Hultha, Hiltha, ou mer d'Acco (la mer Rouge d'après Bochart, le lac Phiala d'après M. Schwarz, — un second nom du lac Mérom, d'après M. Neubauer) ; 6° la mer Scheliyath, Scheriath, Hilath (peut-être le lac Phiala, d'après M. Neubauer) ; 7° la mer d'Apaméa, Aspaméa, Paméas ». Neubauer, *op. cit.*, p. 24.

(12) Λάκκος Ἀσφάρ ; I Marc. IX, 33 ; Josèphe, *Antiq.* XIII, 1.

(13) II Paral. XXVI, 10.

(14) « Belus.... e palude Cendevia a radicibus Carmeli profluit ». *Hist. nat.* V, 19 ; cfr. *Ibid.*, XXXVI, 26. « Non memini alibi de hac palude legere ». Reland, *Palæstina*, p. 267.

Les pèlerins du moyen-âge (1) signalent aussi un étang d'eau douce renfermant des crocodiles et voisin de Césarée de Palestine, dont il est à une heure de marche environ. On le nommait soit étang de Césarée, soit lac des crocodiles. Il s'appelle aujourd'hui, dit M. Arnaud (2), *Moiet el Tamzah* (eau des crocodiles). Il a de 100 à 150 pieds de large et est très profond. Il est formé par le Nahr Zerka, qui était connu dans l'antiquité (3) sous le nom de rivière des crocodiles.

II. FLEUVES, RIVIÈRES ET TORRENTS.

1° Le JOURDAIN. Le Jourdain (4) est, de tous les cours d'eau de la Palestine, le seul qui mérite le nom de fleuve; aussi Josèphe l'appelle-t-il *fleuve*, sans aucun qualificatif (5).

Les Arabes le nomment ordinairement *ech-Chéria*, l'abreuvoir (6).

A. Ce fleuve a trois (7) sources principales.

La première sort du Djébel es-Scheik en eaux troubles et jaunâtres. Elle produit le *Hasbâni* (ou *Hasbeyah*) qui est, à proprement parler, le Jourdain même.

La seconde est au Tell-el-Kâdi (8). Là, à l'ouest d'un bassin de soixante pas de large, l'eau s'échappe à flots pressés. Au sud-ouest du monticule est une source plus petite. Ces deux sources se réunissent dans un grand bassin d'où elles s'écoulent ensemble sous le nom d'*el-Leddân*. Josèphe (9) appelle ce cours d'eau le petit Jourdain. Le peuple le regarde comme le fleuve proprement dit, parce qu'il est le plus important, et qu'il a trois fois autant d'eau que le Hasbâni, et deux fois autant que le ruisseau qui vient de Bâniyâs.

Cette troisième source, d'une grande limpidité, sort d'une grotte voisine de cette ville (l'ancienne Panéas). Les anciens la considéraient comme la principale (10). La grotte a été décrite par les voyageurs modernes, en particulier par Burckhardt. La façade du rocher taillée perpendiculairement présente des niches ornées de pilliers, destinées à recevoir des statues (11). Des inscriptions, presqu'illisibles à présent, y sont gravées (12).

Ces trois sources se réunissent au sud, près de Cheikh Yoûsouf. Le Jour-

---

(1) Jacques de Vitry, *Historia hierosolymitana*, LXXVI ; Adrichomius.

(2) *Op. cit.*, p. 244.

(3) Pline, *Hist. nat.* V, 19 ; Strabon, XVI et Ptolémée connaissent cette ville de Crocodilon.

(4) ירדן de ירד, couler, descendre ; grec : ὁ Ἰορδάνης, ou Ἰόρδανος.

(5) τὸν ποταμόν ; *Antiq. jud.* V. 1, § 22.

(6) Ils lui donnent le nom de *el Ourdan* jusqu'au lac de Génésareth.

(7) Quoiqu'en disent Irby et Mangles. *Travels*, pp. 286-289, le lac Phiala n'est pas une des sources du Jourdain. V. plus haut, p. 50.

(8) Buckingham l'a décrite le premier. *Travels*, p. 405. — Cfr. Thomson, *Tell el Kadi*, dans *Bibliotheca sacra*, t. III, pp. 196-198.

(9) *Ant jud.* VIII, 8, § 4 ; il l'appelle encore *Danos*, *Ibid.*, I, 18, § 1.

(10) Josèphe, *Bell. jud.* I, 21, § 3.

(11) La base d'une d'elles existe encore. Gosse, *Op. cit.*, q. 194.

(12) On y lit les mots : « Prêtre de Pan ».

dain a là 14 m. de largeur, et coule dans un lit qui en a 27 et qui se trouve de 4 à 7 m. au-dessous du niveau de la plaine.

Avant d'arriver à la mer Morte, les eaux du fleuve sont régularisées par leur passage dans le lac Hoûlé (1) et dans celui de Tibériade.

De ses sources à son embouchure, le Jourdain n'a pas plus de 225 kilomètres; mais, à cause de ses courbes, il en mesure trois fois autant à partir du lac de Tibériade jusqu'à la mer Morte.

Le Jourdain n'a jamais pu servir de moyen de communication (2) à cause de l'extrême rapidité de sa pente. Cette pente est en effet de 437 m. de l'Harmon au lac Hoûlé ; de 274 m. de ce lac à celui de Tibériade ; de 203, à partir de là jusqu'à la mer Morte. Il y a donc une différence de niveau de 914 m. (3) entre sa source et son embouchure. Cette rapidité est supérieure de près de moitié à celle du Rhin, et des deux tiers à celle de la Seine.

D'autres causes ont contribué au résultat que nous venons de signaler. On y trouve de nombreuses cataractes, des gués en grande quantité, des écueils et des bancs de sable (4).

B. Le Jourdain, malgré ces obstacles, a été parcouru en bateau à partir du lac de Tibériade, par deux voyageurs, l'anglais Molyneux en 1847 (5), l'américain Lynch en 1848 (6).

Ses rives, dans tout ce parcours, sont couvertes de joncs, d'immenses roseaux, de tamariscs, de saules, qui dérobent les eaux aux regards des riverains, et qui autrefois servaient de retraite aux lions (7). Aujourd'hui, on y trouve des sangliers, des chacals et des onces. Des oiseaux nombreux, le rossignol en particulier, y habitent. Les eaux du fleuve, quoique légèrement troubles, sont douces et agréables à boire.

C. Le Jourdain est célèbre dans l'histoire sainte par le passage miraculeux des Israélites sous la conduite de Josué (8), et par celle non moins merveilleuse d'Elie et d'Elisée (9). Naaman le Syrien fut guéri de la lèpre après s'être plongé sept fois dans ses eaux (10). C'est là que S. Jean-Baptiste donnait le baptême aux foules que sa prédication avait converties (11), là que le Saint-Esprit descendit sur Notre-Seigneur (12).

Durant l'histoire d'Israël, on traversait le Jourdain en quatre endroits principaux : 1° près de Bethsan (plus tard Scythopolis), au-dessous de son confluent avec le Hiéromax, où on voit encore un pont aujourd'hui; 2° entre le lac Mérom et le lac de Tibériade: c'est probablement l'endroit où Baudoin IV fit construire, au XIIe siècle, un pont à quatre arches qui porte le nom de pont de Jacob, et qui était sur la route de l'Egypte à Damas par le pays de Chanaan ; 3° immédiatement au-dessous du lac de Tibériade,

---

(1) V. plus haut, p. 50.
(2) Les bateaux du Jourdain dont parle le Talmud (Tr. *Sabbath*, IV, 2) ne servaient qu'à établir une communication entre les deux rives. Neubauer, *Géogr. du Talmud*, p. 31.
(3) 520 m. seulement au-dessus du niveau de la Méditerranée.
(4) Nous avons indiqué plus haut, p. 48, quel est son volume d'eau.
(5) *Expedition*, dans le *Journal of the royal geogr. Society*, t. XVIII, p. 108.
(6) *Report*, cité plus haut, p. 10.
(7) Jérém. XLIX, 19.
(8) Jos. III, 15.
(9) IV Rois, II, 8, 14.
(10) IV Rois, V, 14.
(11) Jean, III, 23.
(12) Matt. III, 16.

près des Thermes voisins de ce lac, sur la route de la basse Galilée en Pérée, probablement où l'on voit aujourd'hui les restes d'un pont ancien ; 4° près de Guilgal et de Jéricho (1).

D. Les affluents du Jourdain sont au sud du lac Mérom :

a. Sur la rive droite ; Le *Ouady Hendâdj*, très profond. — Le *Ouâdy Faghâs*, au-dessous du lac de Tibériade. — Le *Ouâdy Biré*, planté d'oléandres. — Le *Ouâdy Eché*. Ces deux ruisseaux sont sans importance. — Le *Nahr Djâloûd* a, à son confluent avec le Jourdain, un gué appelé 'Abâra, où l'on a vu le Bethabara de S. Jean (2). — Le *Ouâdy el-Fâria*, sur les bords duquel il faut chercher l'ancienne Archélaïs, bâtie par le fils d'Hérode le Grand, et où la canne à sucre croissait au moyen âge. — Le *Ouâdy el-Abyad* (ou *Ahmar*) près duquel est le *Karn Sartabé*, qui borne au nord la vallée de la mer Morte.

b. Sur la rive gauche. — Le *Chéri'ât-el-Menâdiré*. Le nom grec de cette rivière est Hieromax (3), transformation de Jarmouk, qu'on trouve dans le Talmud (4). Son nom actuel lui vient d'une tribu de Bédouins qui habitent sur ses rives. Cette rivière vient du Hauran et du Djolan. Avant son embouchure dans le Jourdain, elle est traversée par un pont à cinq arches. A cet endroit ses eaux sont presque aussi abondantes que celles du Jourdain (5). — Le *Ouâdy 'Arab*. — Le *Ouâdy Ouakkâs*. — Le *Ouâdy Arbain*. — Le *Ouâdy Abou Zeyâd*. — Le *Ouâdy Djerm el-Môn* — Le *Ouâdy Yâbis*. — Le *Ouâdy Adjloûn*. — Le *Ouâdy Râdjib*. — Le *Ouâdy Zerka* (rivière bleue) est le Jabboc de l'Ancien Testament (6). D'après Seetzen, il prend sa source à Kalat-ez-Zerka, sur la route des pèlerins de Damas à la Mecque. D'après Abulféda (7) et Buckingham (8), sa vraie source est le Nhar Amman, qui sort près de Rabbath Ammon. Il formait la frontière nord des Ammonites. Après la conquête il sépara les tribus de Gad et de Manassé oriental (9). C'est sur ces bords que Jacob lutta avec l'ange de l'Eternel. D'après Gesenius, c'est le même que le torrent de Gad (10). — Le *Ouâdy Chaib* ou *Nîmrîn*, avant d'arriver à la mer Morte, doit peut-être s'identifier avec les eaux de Nimrin (11).

On n'a pas pu jusqu'ici identifier les rivières bibliques suivantes. Le Carith (12) ne peut avoir été à l'ouest du Jourdain ; le contexte s'oppose à l'opinion émise sur ce point par Reland, Robinson, de Saulcy. — Le torrent de Zared (13), situé sur les limites de Moab, où les Israélites stationnèrent à la sortie du désert serait, d'après quelques auteurs, le Ouâdy Kérak ; suivant d'autres le Ouâdy el Ahsa. — Ce dernier serait, pour quelques

---

(1) Jos. II, 7, XII, 5 ; II Rois, XVII, 22 24 ; I Mac. V, 52. — Arnaud, *Palestine*, p. 247.
(2) Jean I, 28.
(3) Ἱερόμαξ.
(4) *Parah*, VIII, 9.
(5) Sur son embouchure, V. plus haut. p. 27.
(6) יבק ; Genèse, XXXII, 22. Josèphe : Ἰαβόκκος et Ἰωβόκκος.
(7) *Tab. Syr.*, p. 91.
(8) *Travels*, t. II, p. 124.
(9) Nombr. XXI, 24 : Jos. XII, 2, etc.
(10) II Rois, XXIV, 5.
(11) Is. XV, 6 ; Jérém. XLVIII, 34.
(12) כרית ; III Rois, XVII, 2, 3.
(13) זרד ; Nombr. XXI, 12 ; Deut. II, 13, 14.

uns, le « torrent des Saules » (1); pour d'autres, c'est le Ouâdy es-Safieh ou le Zéred. — Le *Ouâdy Kefrein*, est le dernier affluent du Jourdain avant d'arriver à la mer Morte.

2° *Rivières se jetant dans la mer Morte.* — A l'ouest, le *Ouâdy en-Nâr* ou Cédron, dont on parlera à propos de Jérusalem. — Le *Ouâdy Aréva.*

A l'est. Le *Ouâdy el-Agaïmi* — Le *Ouâdy el-Ghoneïr*— Le *Ouâdy Menchalla.* — Le *Ouâdy Zerka Ma'in* dont les bords sont couverts d'une végétation qui a beaucoup de ressemblance avec celle de la Nubie et de l'Arabie méridionale. Dans les vallons latéraux, il y a un assez grand nombre de sources chaudes, entre autres celles de Callirhoé dont on a déjà parlé (2). — Le *Ouady Môdjib* est l'ancien Arnon (3). Il formait la limite méridionale du pays des Ammonites, et plus tard la frontière méridionale de la tribu de Ruben. Il parcourt une étroite vallée, pleine de gorges et de ravins, et se jette dans la mer Morte par une ouverture de trente mètres environ, formée par des rochers perpendiculaires de grés rouge, jaune et brun. — Le *Ouâdy Drâa* se jette au nord de la presqu'île el-Lisân. — Le *Ouâdy el-Ahsa*, confondu parfois avec le Zareb, (Ouâdy Karahi dans son cours inférieur) se jette dans le Ghor es Sâfié, que quelques géographes ont identifié, comme on l'a dit tout à l'heure, avec le torrent des Saules.

3° *Rivières se jetant dans la Méditerranée.* Le cours d'eau le plus septentrional que nous pensons devoir citer est l'Oronte (le moderne *Nahr el-'Asi* ou *el-Maktoub*), qui prend sa source entre le Liban et l'Anti-Liban, dans la plaine de Beqaa. Il court d'abord vers le Nord où il arrosait Laodicée, traverse le lac Hums, s'infléchit à l'Ouest près d'Antioche, et va se jeter à la mer à quelques milles au sud de Séleucia. Son cours est d'environ 275 kilomètres.

On rencontre ensuite le *Nahr 'Aouali*, qui est probablement l'ancien Bostrenus, et qui se jette dans la mer un peu au-dessus de Saïda (l'ancienne Sidon).

Le Léontes, le plus grand fleuve de Syrie, après l'Oronte et le Jourdain, a sa source principale près des ruines de Baalbek. Il porte aujourd'hui le nom de *Nahr-el-Litâny* dans son cours supérieur, et celui de *Nahr-el-Kâsimiyé* dans son cours inférieur. Son courant est large et rapide. Il se jette à la mer à sept kilomètres environ au nord de Soûr (l'ancienne Tyr).

Le *Ouady Asiyé* se jette dans la mer à 6 kilomètres au sud de cette ville.

Le *Ouady-el-Karn* (ou *Herdaouil*) passe au pied du château de Montfort, bâti en 1229, par Hermann de Salza, grand maître de l'Ordre teutonique, et pris en 1291 par Bibars. Il se jette un peu au nord d'Achzib (Ecdippa).

Le *Nahr Namân* est l'ancien Bélus ou Pagida des Grecs et le Sihor Libnah des Hébreux (4). On y pêchait le mollusque dont les Phéniciens tiraient la pourpre (5). C'est aussi avec le sable de ses rives que, suivant la tradition, les Phéniciens auraient les premiers fabriqué le verre (6).

---

(1) נחל הערבים ; Is. XV, 7.
(2) V. p. 29.
(3) ארנון ; Nombr. XXI, 13 ; Jos. XII, 1 ; Is. XVI, 2.
(4) שיחר לבנה ; Jos. XIX, 26. La Vulgate traduit peu fidèlement : « Sihor et Labanath ». D'après J. D. Michaelis, il faudrait traduire ces mots par « le fleuve du verre ».
(5) V. plus bas.
(6) J.-D. Michaëlis, *Historia vitri apud Hebræos*, dans les *Mémoires de la Société de Gœttingue*, 1754

Le Cison (1), aujourd'hui *Nahr-el-Moukatta* (qui reçoit près de son embouchure le *Nahr-el-Melik*) prend sa source au Thabor et se jette auprès d'Haïfa, au nord du Carmel. Il divisait les tribus de Nephtali et de Zabulon et traversait la plaine fertile de Jezréel ou Esdrelon. Sur ses bords les prophètes de Baal furent égorgés par l'ordre d'Elie. Le livre des Juges (2) l'appelle fleuve éternel, c'est-à-dire à jamais célèbre, à cause de la victoire remportée par Israël sur les Chananéens dans la plaine qu'il traverse. C'est une des plus jolies rivières de la Palestine. Elle est large et profonde au moment de se jeter à la mer; néanmoins les caravanes la passent à gué.

Nous avons plus haut (3) parlé du *Nahr Zerka*, la rivière des crocodiles des anciens.

Le *Nahr Abou Zaboûra* n'est qu'un ruisseau à deux heures au sud de Kaisariye (Césarée).

Le *Nahr Falaïk* est le « ruisseau du roseau » (4), qui coulait sur les limites des tribus d'Ephraïm et de Manassé.

Le *Nahr-el-Aoudjé* est le plus grand ruisseau de la plaine de Saron ; il a toujours de l'eau, même en été. On le passe sur un vieux pont en allant de Jaffa à Kaisariyé.

Le *Nahr Roubin* est le Sorec (5), qui coulait dans le pays des Philistins. Dalila demeurait sur ses bords. D'après Eusèbe et S. Jérôme, on voyait encore de leur temps, dans le voisinage de Saraa (Tsorah), lieu où était né Samson, une ville du nom de Caphar-Soreq, qui rappelle celui du torrent.

Le torrent de Besor (6) se jetait dans la Méditerranée au-dessous de Gaza. Il se nomme aujourd'hui le *Ouady-Cheria*. Il faisait la limite méridionale de la plaine de Sefelah, et dans son cours inférieur arrosait la ville et le pays de Bersabée.

Le torrent d'Egypte (7) coulait près de Rhinocoloura et du mont Casius. Il porte aujourd'hui le nom de *El-Arich*. C'était la frontière sud de la Palestine du côté de l'Egypte (8). Il se nomme quelquefois simplement le torrent (9).

III. Sources.

Des sources jaillissaient dans les vallées et les montagnes de Palestine (10). Leur abondance était considérée comme une bénédiction, et leur absence comme une malédiction (11). Après la défaite des Juifs, un grand

---

(1) קישון ; Jug. IV, 7 : III Rois, XVIII, 40.
(2) Jug V, 25.
(3) P. 51.
(4) קנה ; Jos. XVI, 8, XVII, 9.
(5) שרק ; Jug, XVI, 4.
(6) בשר ; I Rois, XXX, 9, 10.
(7) נחל מצרים ; III Rois, VIII, 65, etc.
(8) II Rois, XXIV, 7, III Rois, VIII, 65 ; Is. XXVII, 12.
(9) Ezech. XLVII, 19, XLVIII, 28.
(10) Deut. VIII, 7.
(11) Joël, I, 20.

nombre de ces sources, n'étant plus entretenues, disparurent. De là vient que la Palestine est maintenant si désolée par la sécheresse. S. Jérôme et S. Chrysostôme la plaignent déjà sous ce rapport (1).

Les sources les plus célèbres étaient :

La fontaine de Jezréel dans la vallée de ce nom (2), aujourd'hui *Aïn-Djaloud*. C'est là que campèrent les Israélites commandés par Saül, avant de combattre les Philistins.

La fontaine de Harad (3), non loin de la vallée de Jezréel, vit camper près d'elle Gédéon, dans sa guerre contre les Amalécites, les Madianites et les Orientaux.

La fontaine de Nephtoa (4), proche de la vallée de Hinnom, voisine de Jérusalem, peut être *Aïn-Karim* d'aujourd'hui.

La fontaine de Jéricho, dont Elisée adoucit les eaux (5), et d'où sortait un ruisseau, est aujourd'hui *Aïn es-Soûltan*.

La « fontaine de celui qui invoque » (6), qui jaillit près de Léchi, après la prière de Samson, sur le point de mourir de soif.

La fontaine de Siloé (7), dont on parlera à propos de Jérusalem.

Citons encore : la fontaine de Rogel (8), au sud de Jérusalem, sur les limites des tribus de Juda et de Benjamin, et qui arrosait, dit Josèphe (9), les jardins royaux ; la fontaine du Dragon (10), située près de Jérusalem ; la fontaine de Taphua (11), tirant son nom de la ville de ce nom, etc.

Josèphe mentionne les sources éternelles (12) qui fertilisaient la Pérée. Il décrit le pays d'Etham (actuellement *Ourtâs*), distant de Jérusalem de quatre-vingts stades, comme un lieu que ses jardins et ses cours d'eau rendent très agréable (13). C'est là qu'étaient les jardins de Salomon auxquels l'Ecclésiaste fait allusion (14). Les étangs dont parle l'auteur sacré étaient un peu au-delà de Bethléem, sur la route de Jérusalem à Hébron. Nous en reparlerons.

Josèphe parle aussi (15) de la fontaine de Capharnaüm, où on trouvait des poissons semblables à ceux qu'on pêche dans l'étang d'Alexandrie ; ce qui avait fait croire qu'elle était en communication avec le Nil.

Dans Eusèbe, il est fait mention de la fontaine d'Ainan, près de Thamna, entre Jérusalem et Diospolis (Lydda). Cette localité est la même que Heinaïm (16) ou Heinan (17), ville de la tribu de Juda, qui signifie deux fon-

---

(1) S. Jérôme, *In Amos*, IV ; S. Chrysost., *Hom. XXII in Joan.* 2.
(2) III Rois, XXIX, 1.
(3) עין חרוד ; Jug. VII, 11.
(4) מי נפתוח ; Jos. XV, 9, XVIII, 15.
(5) IV Rois, II, 19-22.
(6) עין הקורא ; Jug. XV, 19.
(7) Is. VIII, 6 ; Néh. III, 15 ; Jean, IX, 7.
(8) עין רגל ; la fontaine de l'espion ou du foulon : Jos. XV, 7 ; II Rois, XVII, 17, etc.
(9) *Antiq. jud.* VIII, 14, § 4.
(10) עין תנים ; la fontaine des chacals ; Néh. II, 13.
(11) עין תפוח ; Jos. XVII, 7.
(12) Πηγαῖς ἀενάοις ; *Bell. jud.* III, 3, § 3.
(13) *Ant. jud.* VIII, 7, § 3,
(14) II, 5, 6.
(15) *Bell. jud.* III, 10, § 8.
(16) Gen. XXXVIII, 21.
(17) Jos. XV, 34.

taines. Thamna est la Thimna de Josué (1). Eusèbe mentionne encore la fontaine de Bedsour, entre Jérusalem et Hébron, à 20,000 pas de la première de ces villes, dans laquelle l'eunuque de la reine d'Ethiopie aurait été baptisé par S. Philippe (2).

Pline vante la fontaine de Pella (3), ville de la rive droite du Jourdain. Cette fontaine porte aujourd'hui le nom de *Jerm-el-Maoug* (4).

Nous parlerons plus loin, aux endroits où ils étaient situés, des réservoirs creusés pour conserver les eaux en prévision des temps de sécheresse. Il en sera de même des citernes.

§ 6. *Climatologie* (5).

Le climat de la Palestine, comme on peut le comprendre d'après la nature du pays, et ses continuels changements d'altitude, varie dans chaque district. A une distance de moins de cent kilomètres, il y a une différence plus grande qu'entre le sud de l'Angleterre et le nord de l'Ecosse.

Les différences les plus grandes se produisent dans les déserts du sud. Sur ces plateaux élevés, le thermomètre tombe fréquemment dans l'hiver bien au-dessous de 0°, et durant le jour cependant, la chaleur dépasse la température d'été du nord de la France. A Bersabée, M. Tristram a vu, dans le mois de février, le thermomètre descendre, à l'aube, à près de 24° Fahrenheit (4° centigrades) ; pendant une semaine même, on eut la nuit jusqu'à 31° (un peu au-dessous de 0° centigrade), pendant que la moyenne, à midi, atteignait 72° (22°22). Quand, en hiver, les vents soufflent des collines d'Arabie, ils sont âpres et secs ; mais, durant le jour, le soleil contrebalance entièrement leurs effets. Après le mois de mars, la gelée est rare dans le désert. Durant l'été, le thermomètre atteint 90° (32° cent.), et tombe rarement la nuit au-dessous de 65° (20°5 cent.)

Le climat de Jérusalem, où de nombreuses observations ont été faites, peut représenter, au moins d'une manière approximative, celui de la Palestine centrale ; mais il est très différent de ceux de la plaine maritime et de la vallée du Jourdain. Quoiqu'assez élevée (760 m.), Jérusalem a un climat presqu'aussi doux que celui de Gibraltar, et que celui de la Californie et de la Floride, mais sans être exposée aux températures extrêmes auxquelles ces pays sont sujets. Janvier est, à Jérusalem, le mois le plus froid de l'année : la moyenne y a été, suivant une série d'observations, une année, de 49°4 (9°44), une autre, de 47°7 (8°30). A partir de janvier, la température augmente régulièrement. D'après les observations faites par M. Tristram, en février, la moyenne a été, pour 1844, de 53°7 (8° cent.), pour 1855, de 54°4 (12° cent.), pour 1864, de 56°4. De 61°4 (16° cent.) en

(1) *Ibid.* XV, 57.
(2) Act. VII, 36, 38.
(3) *Hist. nat.* V, 16.
(4) Beaucoup de villes de Palestine tiraient leurs noms de fontaines voisines. V. Gesenius, au mot עין.
(5) Tristram, *Natural history of the Bible*, éd. cit., pp. 27 et suiv.; — Socin, *Guide*, p. 47 · — Arnaud, *Palestine*, p. 304.

avril, elle monte en mai à 73°8 (22° cent.) Juillet est le mois le plus chaud : la moyenne thermométrique est de 79° (26° cent.). Elle ne tombe pas beaucoup jusqu'en novembre, où elle descend à 63° (18° cent.) La moyenne de l'année est, d'après Barclay, de 17° centigrades environ (1). Pendant le temps le plus froid de l'année, de décembre à février, Tristram a pu vivre en dehors des murs, sans autre abri qu'une simple tente.

A Naplouse, l'ancienne Sichem, située dans une vallée abritée, la température d'hiver est bien plus haute qu'à Jérusalem. Il en est de même à Nazareth, quoiqu'en cet endroit il y ait parfois, durant l'hiver, de rudes tempêtes, mais exceptionnelles. Là aussi, les chaleurs d'été sont tempérées par les brises fraîches du Liban. Il est très rare que la neige dure plus d'une heure ou deux à Jérusalem ; dans la Galilée, elle reste quelquefois deux ou trois jours avant de disparaître complètement.

La gelée est très rare à Jérusalem. Dans l'hiver de 1863-1864, le thermomètre descendit seulement trois fois à 0°. Le plus bas degré noté en février par Tristram fut 38° Fahr. (3° centigr.). La neige ne tomba qu'une fois cette année, le 13 janvier, pendant deux ou trois heures, et fondit en tombant.

Dans la plaine maritime, la température est beaucoup plus élevée que dans les montagnes. Les moissons s'y font un mois plus tôt qu'aux environs de Jérusalem. Même au nord de Beirouth, la température moyenne de l'année est, d'après M. Glaisher, de 69° 3' (21° cent.). A Saron et dans d'autres plaines basses, longeant la côte, la neige et la gelée sont tout à fait inconnues. Un peu plus haut, près d'Acre, la neige tombe une fois en dix ans peut-être, mais ne tient jamais. On y trouve des insectes partout durant l'hiver, et ils servent alors de nourriture aux hirondelles qui demeurent sur la côte pendant toute l'année.

La neige doit toujours avoir été rare dans la Palestine centrale et méridionale. Les allusions fréquentes qu'y font les livres poétiques et prophétiques sont dues à sa présence continuelle sur l'Hermon et sur le Liban. Elle n'est mentionnée qu'une fois dans les livres historiques (2).

Sur la côte, les pluies sont souvent abondantes en hiver. Pendant leur durée, accompagnée d'un vent d'ouest, le froid est assez vif. Malgré cela la végétation est tout à fait tropicale. Les orangers de Jaffa sont les plus beaux du monde ; la banane y mûrit facilement, ce qui n'arrive pas sur la côte nord de l'Egypte.

Le climat de la vallée du Jourdain est encore plus chaud. Sur les bords de la mer de Galilée (191 m. au-dessous de la Méditerranée), le changement de température se fait vite sentir ; la dépression de la vallée cause en effet un soudain changement avec le climat et les productions des collines voisines de la Galilée. La chaleur extraordinaire et la fertilité admirable de la plaine de Génésareth sont signalés par Josèphe (3). Quoique les palmiers

---

(1) D'après M. Glaisher, la moyenne en 1844 a été de 62° 6'. Le Dr Forbes estime aussi que la moyenne est de 62° (*Edimb. Philos. Journ.*, apr. 1862). — Voici d'après Socin, *Guide*, p. 169, le tableau de la température moyenne de Jérusalem en degrés centigrades :

Janvier	8° 3	Avril	15° 4	Juillet	23° 7	Octobre	21° 6.
Février	9° 3	Mai	21°	Aout	24° 5	Novembre	16° 1.
Mars	14° 1	Juin	22° 7	Septembre	22° 3	Décembre	9° 9.

(2) II Rois, XXIII, 20.

(3) *Bell. jud.* II, 18, § 26 ; III, 2, V, 4 ; *Contr. Apion.* I, 7, § 24.

y aient disparu, les plantes sauvages y ont encore un caractère à demi-tropical. Le thermomètre, à une altitude de 136 m. au-dessus de la plaine, donna, dit Tristram, du 17 mars au 5 avril, une moyenne de 63° 2' Fahr. (17° centigr.) pour les vingt-quatre heures, et de 73° 1' (22° cent.) de huit heures du matin à 8 heures du soir. En mai, la chaleur s'accrut tellement que du 17 au 25, à 60 m. au-dessus du lac, la moyenne thermométrique des vingt-quatre heures s'élevait à 77° 8' (25° cent.), celle du jour à 83° 4' (28° centigr.).

A mesure qu'on descend la vallée du Jourdain, la température augmente graduellement jusqu'à ce qu'elle atteigne son maximum sur les bords de la mer Morte. Là, la gelée est totalement ignorée. L'hiver s'y fait si peu sentir, qu'au mois de janvier la température moyenne de la nuit fut, d'après Tristram, de 40° 8' (8° cent.), et celle du jour de 67° (18° cent.). Le thermomètre ne descendit pas au-dessous de 42° (5° cent.). En avril, il s'éleva à 105° (46° cent.) à l'ombre. En été, la chaleur est si intense que les Arabes eux-mêmes de Safieh et d'Eṇgaddi sont forcés d'aller se réfugier sur les hauteurs. Lynch y a vu, le 8 mai, le thermometre à 43° cent. à l'ombre. La moisson s'y fait beaucoup plus tôt que dans le reste de la Syrie, à la fin d'avril ou au commencement de mai.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans de longs détails sur le climat de l'Hermon et du Liban, à la frontière septentrionale de la Palestine. Il varie suivant l'altitude, passant de la chaleur des vallées à la sévérité du climat des Alpes. Les sommets y sont couverts en effet de neiges éternelles (1).

Pour résumer, pendant que la gelée et la neige (2) sont inconnues dans la vallée du Jourdain, elles sont très rares et ne restent jamais plus de vingt-quatre heures dans tout le pays au sud de la chaîne septentrionale des montagnes. La glace ne s'y voit que par extraordinaire sur des eaux dormantes dans les districts montagneux, à l'aube du jour. Les seules allusions que l'Ecriture y fasse, sont dans les Psaumes et dans Job (3).

La pluie tombe très abondamment en Palestine, mais seulement à certaines périodes de l'année. Il y a peu de pays où la température probable puisse se prévoir avec plus de certitude qu'en Syrie. Dans l'été et l'automne, la pluie ne tombe presque pas, et le ciel est rarement obscurci par un nuage. Les rayons d'un soleil brillant et ininterrompu brûlent toute la verdure, excepté le feuillage des arbres, et donnent à tout le pays l'aspect d'un désert pierreux. Quand les pluies (4) sont tombées, elles arrosent pendant un jour ou deux le pays tout entier, depuis le Liban jusqu'à Bersabée, mais tombent avec plus d'abondance sur la côte et sur les collines du centre, et beaucoup moins abondamment qu'ailleurs, dans la vallée du Bas-Jourdain.

Le climat se divise donc naturellement, non en quatre saisons, comme chez nous, mais en deux, l'été et l'hiver, qui se succèdent sans gradation. L'été commence avec la récolte d'avril et dure jusqu'à la « première

---

(1) Sur l'altitude de ces montagnes, v. p. 33.

(2) שלג ; Job. XXIV, 29 : Ps. CXLVII, 16.

(3) קרח : Job, VI, 16, XXXIII, 10, XXXVIII, 29 : Dan. III, 70. Dans Gen. XXXI, 40, et Jérém. XXXVI, 30, ce mot ne signifie que *froid* ; dans Ezéch. I, 22, il désigne le *cristal*.

(4) מטר et גשם ; ce dernier terme peut signifier une pluie plus violente.

pluie » en novembre. L'Ecriture parle, en beaucoup d'endroits de première pluie (1), c'est-à-dire les pluies d'automne et d'hiver, et de la dernière pluie ou pluie de printemps (2). La première pluie ne manquait jamais, excepté lorsque Dieu voulait spécialement châtier son peuple (3). La dernière est plus incertaine : elle était et elle est toujours attendue avec anxiété par les habitants du pays. De son abondance en effet, dépend l'espoir de la récolte, puisqu'elle tombe juste au moment où le grain se met à pousser, et, sans elle, la moisson est chétive ou manque tout à fait (4).

La venue de la pluie après la maturité de la moisson est des plus rares, et fournit l'image d'une chose tout à fait extraordinaire (5). Ainsi le tonnerre et la pluie au moment de la moisson du froment sont le signe accordé par le Seigneur à la prière de Samuel, et qui apporta la crainte et la persuasion à Israël (6).

On a quelquefois émis la conjecture que la pluie tombait aujourd'hui avec moins d'abondance qu'aux temps des Ecritures. Il est difficile de l'admettre, au moins par rapport à la première pluie, qui tombe en torrents inconnus à nos climats du nord. La pluie est si abondante en décembre, janvier et février, dans les parties les plus sèches de la Palestine, qu'elle surpasse la somme totale de la pluie d'une année entière dans les parties les plus humides de l'Angleterre. La hauteur de la pluie à Jérusalem (7) varie de 2.159 à 1.007 ; la moyenne est de 1,583. La plus grande quantité enregistrée a été de 0,836 en décembre et de 1,450 dans les trois mois de décembre, janvier et février (8).

En 1863-1864, dit M. Tristram, de juillet en juillet, il y eut quarante-trois jours de pluie ; il n'en tomba pas depuis mai jusqu'au 24 novembre. De cette date au 4 mars, il y eut de grosses ondées, deux surtout accompagnées de tonnerre ; pendant seize jours la pluie tomba continuellement, sans cependant durer sans interruption plus de trois jours de suite. On peut par là se rendre compte de la pluie ordinaire d'hiver. Du 4 mars au 3 avril il ne plut pas (sauf dans un orage le 26 mars). En avril la pluie tomba sept jours par averses ; un orage violent éclata le 13. Le 21 mai la pluie tomba durant neuf heures sur la plaine de Génésareth, ce qui parut extraordinaire, mais fut cependant fort bien accueilli. Ces averses et ces orages sont sans doute la dernière pluie dont parle l'Ecriture.

Cette observation d'une année peut s'appliquer à tout le pays, parce qu'elle concorde avec des observations analogues faites dans différentes localités (9).

---

(1) יורה ; XXX : ὑετὸς πρώϊμος ; Vulg. : « pluvia temporanea » ; Deut. XI, 14; Jér. V, 24 ; מורה ; Joël, II. 23, etc.

(2) מלקוש ; LXX : ὑετὸς ὄψιμος, *pluvia serotina* ; Deut. XI, 14 ; Jér. III, 3, V, 24, etc. — Cfr. pour les deux pluies, Jér. V, 24 ; Os. VI, 3 ; Joel, II, 23.

(3) III Rois, XVII, 1.

(4) Job. XXIX, 23 ; Prov. XVI, 15 ; Jer. III, 3 ; Zach. X, 1.

(5) Prov. XXVI, 1.

(6) I Rois, XII, 16-19.

(7) A Jérusalem les jours pluvieux se répartissent comme il suit : 3 en octobre, 6 en novembre, 11 en décembre, 10 en janvier, 8 en février, 6 en mars, 4 en avril. Socin, *Guide*, p. 168.

(8) Cela paraîtra énorme, si l'on pense que dans une année la pluie tombée à Londres, ne s'élève qu'à 0,635.

(9) Beirouth a plus de pluie que Jérusalem ; Gaza en a moins.

Il ne semble pas, d'après ce qui précède, qu'on puisse admettre que la quantité de la pluie d'hiver ou première pluie ait diminué. Mais il est fort probable que, lorsque le pays était bien boisé et bien cultivé, la pluie du printemps était plus abondante qu'aujourd'hui. Beaucoup de nuages légers qui passent en venant de l'ouest étaient alors arrêtés et tombaient en pluie sur le haut pays. Alors aussi, à cause des irrigations et des canaux dont on retrouve les traces, ce pays avait, sur toute la surface, une verdure et une fertilité extrêmes. Aujourd'hui, les trois quarts de la pluie sont complètement perdus.

La vallée du Jourdain ne reçoit pas autant de pluie que le reste du pays. Les nuages, après avoir arrosé la Samarie et la Judée, la traversent pour aller se répandre sur les collines de Galaad et de Moab.

Le tonnerre (1) n'est pas rare en hiver, mais il est inconnu en été. De là l'effroi qu'éprouvèrent les Israélites quand, au temps de Samuel, ils l'entendirent au mois de mai (2).

Les vents de Palestine (3) sont très réguliers tant pour la saison que pour les effets. Pendant les quarante-trois jours de pluie de 1863-1864, dit M. Tristram, le vent fut invariablement de l'ouest ou du sud-ouest. C'est ce qui avait lieu déjà du temps d'Elie (4) et à l'époque de Notre-Seigneur (5).

Le vent du nord est rare et habituellement frais. Le vent du sud ou Sirocco est toujours accablant, n'importe en quelle saison il souffle (6). Le vent de l'est est très rare de novembre en juin. Quelquefois il y a en hiver une brise du nord-est qui amène la fraîcheur, mais non la pluie. Le vrai vent d'est (7) qui souffle en été, est sec et brûlant, et détruit toute végétation. Aussi les habitants le craignent-ils beaucoup, car, quand il arrive avant la moisson, il détruit souvent toutes les espérances (8). Dans la vallée du Jourdain, les sous-courants diffèrent parfois des vents qui règnent en haut. En hiver ces courants viennent généralement du nord, et en été du sud. Les vents d'est ou d'ouest passent au-dessus de la vallée sans l'atteindre.

§ 7. *Flore* (9).

La flore de la Palestine est très riche. Les voyageurs modernes ont remarqué l'abondance et la beauté de ses fleurs. Les arbres et les arbustes

---

(1) קוֹלוֹת, les « voix », ou קוֹל יהוה, la « voix de Dieu »; Exod. IX, 23, XXIX, 33 ; Job. XXVIII, 26 : Ps. XXIX, 3 et suiv.

(2) I Rois, XII, 17-18.

(3) A Jérusalem les vents régnants sont : le N., 30 jours ; le N.-E., 33 jours ; l'E., 49 jours; le S.-E., 23 jours : le S., 11 jours, le S.-O., 46 jours ; l'O., 59 jours ; et le N.-O., 114 jours. Socin, *Guide*, p. 168.

(4) III Rois, XVIII, 44.

(5) Luc, XII, 54.

(6) Job. XXXVII, 17 ; Luc, XII, 55.

(7) רוּחַ קָדִים ou elliptiquement קָדִים ; Gen. XLI, 6.

(8) Ps. XLVIII, 7 : Is. XXVII, 8 : Ezéch. XVII, 10 : Os. XIII, 15.

(9) Rosenmuller, *The Mineralogy and Botany of the Bible, translated from the german* (*Handbuch der bibl. alterthumskunde*, t. IV, 1re partie), *with additional notes*, by Repp

ne sont pas moins variés. Il n'y a pas moins de mille espèces de plantes natives de Palestine. Le nombre total des espèces atteint probablement deux mille (1). Mais toutes, bien loin de là, ne sont pas mentionnées dans la Bible, et beaucoup sont difficiles à identifier d'une façon certaine. Nous ne nous attacherons, cela va sans dire, qu'à celles dont parle l'Ecriture.

I. ARBRES FORESTIERS, ARBRES FRUITIERS, ARBUSTES (2)

Acacia (3). Isaïe (4) mentionne cet arbre comme embellissant et enrichissant le désert. Son bois est appelé bois de *schittim* et souvent mentionné dans l'Exode comme ayant servi à la construction du tabernacle. Il est probable que les Israélites n'avaient pas d'autres bois convenables à portée. Le schittah doit certainement être identifié à l'acacia, seul arbre propre aux constructions qui se trouve dans le désert d'Arabie. L'espèce qu'on y trouve est l'*acacia Seyal*, arbre noueux et épineux, ressemblant dans sa croissance et dans son port à une aubépine arborescente, mais beaucoup plus grand. Il croît dans des endroits très secs, et est répandu, en plus ou moins grand nombre, dans toute la presqu'île du Sinaï. Il abonde aussi dans les nombreux ravins qui s'ouvrent sur la mer Morte, et sur toute la côte occidentale, où il devient assez fort pour qu'on puisse en tirer des planches de plus d'un mètre de diamètre. Il se plait surtout dans les lits des ruisseaux desséchés, comme au sud-ouest de la mer Morte, où d'autres arbres ne peuvent pousser. Il appartient à l'ordre des Léguminosa, et sa graine est contenue dans une cosse, comme celle du faux ébénier (5). Il a une valeur commerciale considérable, car on en tire la gomme arabique. Les Arabes ne la vendent pas seulement, mais ils la mangent dans les temps de disette.

Le buisson ardent de Moïse (6), appelé *Seneh* en hébreu (7), était sans doute un accacia. Le nom de cet arbre est en effet *sunt* en égyptien.

Il y a plusieurs autres espèces d'acacia en Palestine : toutes se ressem-

---

Morren, Edinburgh, 1840, in-16 ; — Tristram, *Natural History of the Bible*, pp. 330 et suiv., — le P. Coltrera, théatin, *Flora biblica, ovvero spiegazione delle piante menzionate nella sacra Scrittura*, Palerme, 1851, in-8° : — Arnaud, *Palestine*, p. 341 et suiv. : — Kinzler, *Biblische Naturgeschichte*, pp. 164 et suiv. ; — J. Smith, *Bible plants, with a review of the opinions of various writers regarding their identification*, Londres, 1878, in-8°.

(1) Hamilton, *Flore de la Palestine*, Nice, 1872, in-8° ; Bourdais (l'abbé), *Flore de la Bible*, Paris, 1879, in-8° ; C. et W. Barbey, *Herborisations au Levant, Egypte, Syrie et Méditerranée*, Lausanne, 1884, in-4°. — L'ouvrage de Celsius, *Hierobotanicon seu de plantis S. Scripturæ*, Upsal, 1745-1747, 2 vol. in-8°, a longtemps fait autorité : il est un peu arriéré aujourd'hui. — V. aussi H. Ch. Hart, *The naturalist in the wâdy Arabah*, dans *Palest. explor. Fund, Quart. Stat.*, Oct. 1885, pp. 281-286. — Nous ne donnerons pas de figures des plantes ou des animaux bibliques. On les trouvera dans M. Fillion, *Atlas d'histoire naturelle de la Bible*, Paris et Lyon, 1885, in-4°.

(2) Nous suivrons l'ordre alphabétique des noms français.

(3) שטה, שטים et עצי שטים ; Exod. XXV, 5, 10, 13, XXVI, 26, XXVII, 1, 6. — LXX : ξύλα ἀκάνθινα. — Vulgate : « ligna setim ».

(4) Is. XLI, 19. — Vulgate : « spina ».

(5) Vulgairement, mais à tort, appelé Acacia en France et en Angleterre.

(6) Exod. III, 2.

(7) סנה. — LXX : βάτος. — Vulg. : « rubus ». Le buisson épineux de nos pays, *cratægus pyracantha*, n'a pas de rapport avec celui dont il est question en cet endroit.

blent assez : l'*Acacia farnesiana* sur la côte : l'*Acacia serissa* dans quelques vallées, et l'*Acacia tortilis* dans quelques vallées du sud (1).

Aloës (2). L'hébreu *ahalim* doit se rapporter à un bel arbre produisant une gomme ou un parfum précieux. Par suite, on l'a généralement identifié avec l'*Aquilaria agallochum*, qu'on trouve en Cochinchine et dans le nord de l'Inde, et d'où l'on extrait un parfum précieux. Mais cet arbre ne se trouve ni en Chaldée ni en Syrie, et on ne peut guère supposer que Balaam ait voulu comparer Israël à des arbres qu'il n'avait jamais vus. On ne peut identifier l'arbre auquel il fait allusion. Mais, dans les autres endroits (3), il peut s'agir du produit de l'arbre indien, apporté en Palestine par les Méséens (4).

Amandier (5). Cet arbre est souvent mentionné dans l'Ecriture. Il est originaire de l'Asie occidentale, et est peut-être spontané en Palestine (6). C'est le premier arbre qui fleurit dans ce pays. M. Tristram en a cueilli des fleurs en janvier, à Béthanie. De cette précocité lui vient son autre nom hébreu, *schâqed* (7). Il y a beaucoup d'amandiers près de Naplouse et au mont Carmel. L'arbre ne dépasse presque jamais douze à seize pieds de haut.

L'amandier ne paraît pas avoir été d'abord cultivé en Egypte, puisque des amandes figurent parmi les présents que les fils de Jacob y emportent. La verge d'Aaron était de ce bois (8). Le fruit de l'amandier avait servi de modèle aux ornements des chandeliers du tabernacle (9).

Baumier (10). Trois arbres peuvent être désignés par ce mot : le *Pistachia lentiscus* (V. *Lentisque*) ; le *Balanites ægyptiaca*, ou baumier moderne de Galaad ; le *Balsamodendron Gileadense*, ou vrai baume de Galaad des botanistes. Le Balanites ægyptiaca est confiné dans un très petit district de la Palestine, les plaines brûlantes des bords de la mer morte : il croît dans la plaine de Jéricho, dans celle de Schittim et dans le Ghor-es-Sâfiyeh. Les Arabes l'appellent *zukkum*. L'huile de la baie du zukkum est préparée par les Arabes de Jéricho, et vendue par eux aux pèlerins comme baume de Galaad. C'est pour tous les musulmans un médicament très recherché. Il a le goût et la couleur d'huile d'amandes douces,

---

(1) Quelques endroits cités dans la Bible tirent leur nom de l'acacia : la vallée inconnue de Schittim, Joel, III, 18, et la plaine du même nom à l'E. du Jourdain.

(2) אהלים, Nombr. XXIV, 6 ; Prov. VII, 17 ; אהלות, Ps. XLV, 9 ; Cant. IV, 14. — Les LXX font venir le mot de אהל, tente : Nombr. et Prov. l. c. — La Vulgate, dans le premier endroit, traduit comme les LXX ; dans le second : « et aloe ». — Onkelos rend ce mot par ביסמיא, plantes aromatiques ou épices. Pour les Juifs modernes, c'est le bois de santal.

(3) Outre les précédents, v. Jean, XIX, 39.

(4) Il va sans dire que l'aloès de l'Ecriture n'a pas de rapport avec l'aloès médicinal.

(5) לוז, Gen. XXX, 37. LXX : (ῥάβδον) καρυίνην. — Vulgate : « (virgas) amygdalinas ».

(6) De Candolle, *Origine des plantes cultivées*, 2e édit., Paris, 1883, in-8°, pp. 174. 175.

(7) שקד, celui qui veille, qui s'éveille le premier ; Gen. XLIII, 11 ; Nombr. XVII, 23 ; Eccl. XII, 5 ; Jérém. I, 11.

(8) C'est peut-être en souvenir des miracles dont elle fut l'objet que les Juifs actuels portent des branches d'amandier fleuries à leurs synagogues aux grands jours de fête.

(9) Il n'est pas impossible que le pêcher et l'abricotier soient quelquefois désignés sous ce nom dans la Bible. Eccl. XII, 5.

(10) צרי ; XXXVII, 25, XLIII, 11 : Jér. VIII, 22, XLVI, 11, LI, 8. — LXX : ρητίνη. — Vulgate : *resina*. — Le mot est employé généralement pour désigner une gomme ou une préparation ; mais, Jér. XIII, 22, il semble qu'on doit le traduire par l'arbre qui porte cette gomme.

mais est moins clair. L'arbuste est petit (1), toujours vert ; ses feuilles sont très nombreuses, ovales, et à peine plus grandes que celles du buis ; sa fleur est très petite ; son fruit ressemble à une petite noix verte. Le baume le plus précieux, celui de Galaad, était probablement le produit du *Balsamodendrum gileadense*, ou *opobalsamum*, cultivé aujourd'hui auprès de la Mecque. Il semble être natif de la côte occidentale d'Afrique. Il était cultivé avec grand soin dans la plaine de Jéricho. La tradition juive dit qu'il y fut planté par Salomon qui en avait reçu un de la reine de Saba. Sa valeur était très grande. Au temps de Josèphe, il semblait particulier à cet endroit. Deux fois le baume fut montré en triomphe dans les rues de Rome, par Pompée et par Vespasien. Depuis lors il semble s'être perdu ; on n'en trouve pas de traces durant les croisades. Peut-être s'en rencontre-t-il encore dans les plaines de Schittim. L'arbre est petit, toujours vert ; son écorce est lisse ; ses fleurs blanches et petites ressemblent aux grappes de l'acacia. On tire le baume par incision de l'écorce et de la noix verte. C'est à lui probablement que Jérémie fait allusion (2). Tacite, Strabon, Pline en parlent comme d'un produit précieux spécial à la Palestine.

Buis (3). Le buis qu'on trouve en Palestine est le *Buxus longifolia*, légèrement différent de celui de nos jardins. Il se trouve dans le Liban, et probablement sur les côtes de la Galilée et sur la côte du Jourdain. On a voulu retrouver le *theaschour* biblique dans le *Scherbïn* Syriaque, qui est le « Juniperus phœnicœa », et qui croit dans la même localité que le cèdre (4).

Caroubier (5). Cet arbre *Ceratonia siliqua* produit des gousses (6) ; il est de l'ordre des Léguminées. Le nom de son fruit, dans les langues sémitiques, est caroube (7). La longueur de ce fruit est de 16 centimètres environ, sur une largeur de 6 à 8. Il contient une pulpe blanchâtre, au goût fade, légèrement sucré. Comme au temps de N. S., les orientaux les donnent à manger au bétail (8). Les chrétiens d'Orient disent que S. Jean s'en nourrit dans le désert, et c'est à cause de cela qu'au moyen âge on l'a appelé pain de Saint-Jean. L'arbre est indigène à l'orient de la méditerranée et probablement en Syrie (9). On le trouve très grand et très vigoureux dans les vallées qui ouvrent sur la plaine d'Acre.

Cassier ou *Canéficier*. Deux arbres portent ce nom. Ni l'un ni l'autre ne se trouvent en Palestine ; leurs produits y étaient apportés de l'extrême Orient par l'Arabie. — Le premier est le *quidda* (10), qui était employé pour faire l'huile de l'onction, c'est le *cinnamomum cassia*. On ne trouve plus la cassia en Arabie ; il est probable qu'elle fut toujours importée des Indes. — Le second est le *quetzia* (11), probablement l'*Aucklandia costus* des botanistes.

---

(1) Le *populus balsamifera* lui ressemble.
(2) Jér. VIII, 22.
(3) תאשור ; Is. XLI, 18, LX, 13. — LXX : πύξος. — Vulgate : *Buxus*. — Ezéchiel, XXVII, 6, en parle probablement : « les bancs de leurs rameurs sont de buis incrusté d'ivoire. »
(4) Rosenmuller, *Op. cit.*, p. 301.
(5) κεραυνία ou κερατεῖα.
(6) κερατία, Luc. XV, 16. — Vulgate : *Siliquæ*.
(7) Du chald. חרוב ; espagnol « algarroba ».
(8) Fillion, *Commentaire sur S. Luc*, p. 283.
(9) De Candolle, *op. cit.*, p. 270.
(10) קדה : Exod. XXX, 24 ; Ezéch. XXVII, 19, etc. — LXX ; ἴρις. — Vulgate : *Casia*.
(11) קציעה ; Ps. XLV, 9. — LXX : κασία. — Vulgate : *Casia*.

Cèdre. Le mot hébreu *erez* (1) s'applique dans l'Ecriture, comme dans l'arabe vulgaire, généralement aux arbres de la famille des pins ; mais il désigne plus fréquemment, et d'une manière spéciale, le cèdre du Liban, *Cedrus Libani*. Le bois de cèdre, mentionné dans le Pentateuque (2), était probablement tiré d'une sorte de genévrier odorant, qui croît encore parmi les rochers du Sinaï ; dans le désert le cèdre du Liban devait en effet être totalement inconnu. La Bible célèbre la beauté du cèdre (3) ; elle le donne comme l'image du juste. Il est aux végétaux ce que le lion est dans le monde animal. On sait que son bois fut employé par David et par Salomon. Nabuchodonosor en fit venir à son tour pour l'ornementation de ses palais (4). Hérode s'en servit aussi pour la reconstruction du temple. C'est avec le bois de cèdre qu'a été construit plus tard le dôme de l'église du Saint-Sépulcre.

Le cèdre croît rapidement et vit longtemps. Quelques-uns de ceux du Liban auraient, d'après le Dr Hooker, près de 2500 ans (5).

Un grand nombre des sommets du Liban, actuellement dénudés, étaient sans doute autrefois couverts de cèdres. Au pied du Dahr-el-Codib, il en existe encore un groupe de 350 arbres, dont aucun ne dépasse 24 m. de hauteur (6).

Le cèdre ne se trouve pas ailleurs en Palestine; mais il devient très beau en Asie mineure, sur la chaîne du Taurus.

Il y a deux autres espèces de cèdre, très rapprochées l'une de l'autre : le *Cedrus atlantica*, qu'on trouve dans l'Atlas, et le *Cedrus deodara* de l'Himalaya.

Châtaignier (7). Il n'y en a pas en Palestine, mais on en trouve quelques-uns dans le Liban.

Chêne (8). Cinq mots, *el, elôn, ilan, allah, allôn*, qu'on a diversement traduits, semblent désigner le chêne porte-glands. *Allôn* s'applique sans doute au chêne vert, et *elôn* aux espèces qui perdent leurs feuilles à l'automne. — Trois espèces de chêne sont communes en Palestine, et il y en a plus de treize variétés en Syrie. Des trois espèces de la Palestine, la plus abondante est le chêne vert (à épines), *Quercus pseudo-coccifera*. On le trouve en abondance sur les collines rocheuses de la Palestine ; il forme au mont Carmel les neuf-dixièmes de la végétation ; il est très abondant aussi sur le flanc occidental de l'Antiliban et dans beaucoup de vallées du Liban. Dans les localités où il n'existe plus, on trouve encore ses racines dans le sol, comme dans les vallées au sud de Bethléem. Le plus célèbre individu de cette espèce est le chêne d'Abraham, près d'Hébron. Il a remplacé, depuis plusieurs siècles, le térébinthe qui marquait le site de Mambré. Ce térébinthe existait au temps de Vespasien,

---

(1) ארז ; Is. II, 13, XXXVII, 24 ; Amos. II, 9 ; Ezéch. XXXI, 3 : Ps. XXIX, 5, etc.

(2) Lévit. XIV, 4 ; Nombr. XIX, 6.

(3) Is. XXXV, 2, LX, 13 ; Ps. CIV, 16, XCII, 12, etc.

(4) Inscriptions trouvées par M. Pognon, *Acad. des Inscr. et Bell.-Lettr.*, 28 déc. 1883.

(5) D'après M. Fraas, *Drei Monate am Libanon*, 1876, p. 34, le tronc du plus grand a 13 m. 80 c. de circonférence.

(6) Socin, *Guide*, p. 529.

(7) Nous ne le mentionnons que parce qu'il est à tort cité dans quelques traductions, celle de Saadias en particulier.

(8) אל, Gen. XIV, 6 ; — אלון, Gen. XII, 6, XIII, 18, XIV, 13, XVIII, 1 ; Deut. XI, 30, etc.; אין, Dan. IV, 7 ; אלה, Jos. XXIV, 26 ; אלון, Os. IV, 13.

c'est sous ses branches que furent vendus comme esclaves les captifs juifs ; il disparut vers 330. L'arbre actuel est le plus beau de la Palestine méridionale. Il a plus de dix mètres de circonférence, et le diamètre de son feuillage, qui n'est pas symétrique, est de près de vingt-sept mètres. Dans le pays de Galaad, il y a de splendides forêts de cette espèce ; il y en a aussi de beaux bosquets dans le pays de Basan. Son nom arabe est *Sindiân* (1).

L'espèce voisine est le *Quercus agilops*. Ses feuilles tombent. Il ressemble beaucoup à notre chêne commun. Il est rare dans le sud de la Palestine, mais très commun dans le nord. On en trouve çà et là sur le Carmel, beaucoup sur le Thabor, où il forme une forêt au nord de cette montagne. Il est très abondant dans le pays de Basan, et c'est sans doute celui que l'Ecriture appelle le chêne de Basan (2). Il porte de gros glands dont les Arabes se nourrissent.

La troisième espèce est le *Quercus infectoria*, dont le dessous de la feuille, qui tombe à l'automne, est blanc. Elle n'est pas aussi commune que les précédentes. On en trouve cependant sur le Carmel, et en quantité auprès de l'ancienne Cédès de Nephtali. Il ne se montre plus au sud de Samarie.

Quelques chênes remarquables sont mentionnés dans l'Ecriture : ainsi le chêne des larmes, sous lequel Débora, la nourrice de Rebecca, fut enterrée à Béthel (3) ; le chêne de Gédéon (4) ; le chêne du roi (5) ; la vallée du chêne (6).

La force du chêne était proverbiale chez les Hébreux (7).

Cinnamome (8). Cette plante est inconnue en Syrie. Elle croît à Ceylan et dans l'océan indien. C'est le *Cinnamomum zeylanicum* des botanistes ; il appartient à la famille du Laurier. Il fournissait un des principaux produits employés pour la fabrication de l'huile du tabernacle. Salomon en parle (9). Il est mentionné aussi dans l'Apocalypse (10).

Citronnier. Un passage du Lévitique (11) : « Vous prendrez les fruits (ou les branches) de bons arbres », est interprété par le Targum et par beaucoup de Rabbins comme désignant le fruit du citronnier, *Citrus medica*. Le citron est très commun en Palestine. On s'en sert dans les offices de la Synagogue (12).

Cognassier. Tel est probablement le sens de *tappûach* (13). Ce n'est certainement ni le citron, ni la pomme. Ce n'est pas non plus l'orange qui

---

(1) *Ballout* est le nom général qu'ils donnent à toutes les espèces de chênes.
(2) Is. II, 12, 13 ; Zach. XI, 2.
(3) Gen. XXV, 8.
(4) Jug. VI, 11.
(5) I Rois, XVII, 2, 19.
(6) *Ibid.* XXI, 9.
(7) Amos. II, 9.
(8) קִנָּמוֹן ; Exod. XXX, 23 ; Prov. VII, 17 ; Cant. IV, 14. — LXX : κιννάμωμον. Vulg. : « cinnamomum ».
(9) Prov. VII, 17 ; Cant. IV, 14.
(10) Apoc. XVIII, 13.
(11) Lévit. XXIII, 40. Vulgate : « fructus arboris pulcherrimæ ».
(12) Risso a cru que les Hébreux ne le connaissaient pas. De Candolle, *Origine des plantes cultivées*, p. 143.
(13) תַּפּוּחַ ; Cant. II, 3, 5, VII, 8, VIII, 5 ; Prov. XXV, 11, Joël, I, 12. — LXX : μῆλον. — Vulgate : « malus ».

n'était assurément pas encore connue en Palestine. Ce n'est pas davantage la poire, qui est sauvage en Galilée, et cultivée dans le Liban et sur l'Hermon, mais qu'on ne rencontre pas dans la Palestine centrale et méridionale. Il ne peut s'agir ici que de l'abricotier ou du cognassier. En ne s'en rapportant qu'au goût on pencherait pour l'abricotier ; mais était-on aussi délicat autrefois qu'aujourd'hui ?

Cyprès (1). Le *thirzah* n'est mentionné qu'une fois dans la Bible. Est-ce le *Cypressus sempervivus?* On ne saurait l'affirmer. Quelques auteurs ont cru que ce mot désignait le genévrier de Syrie, *Juniperus excelsa*. Ce qu'on peut dire, c'est que le cyprès ne se trouve pas à l'état sauvage en Syrie.

Ebène (2). Ezéchiel mentionne l'ébène comme un précieux article de commerce, apporté à Tyr par les marchands de Dédan, habitants du golfe persique. C'est le cœur du *Diospyrus ebenus*, qui croît à Ceylan et dans l'Inde méridionale.

Encens (3). C'est la gomme odorante d'un arbre de l'Inde, qui arrivait en Palestine par l'Arabie (4). Quoique connu déjà au temps de l'Exode (5), il n'est pas probable que l'arbre qui le produit poussât alors en Arabie. On ne l'y trouve plus, en tous cas. Il pousse abondamment dans la région montagneuse de l'Inde, où il est appelé *Salai ;* c'est le *Boswellia serrata*. Sa résine s'obtient par de simples incisions dans l'écorce.

Figuier (6). Cet arbre (*Ficus carica*) est souvent mentionné dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. Il est spontané en Syrie (7), et on le trouve partout dans la Palestine. C'est un des dons que le Seigneur promet à son peuple dans la terre qu'il doit lui donner (8). La destruction des figuiers est un des châtiments dont Dieu menace Israël (9). Sa fécondité est au contraire un signe de la faveur divine (10). En Orient, en effet, la figue est une partie importante de la nourriture quotidienne. — Reposer sous sa vigne et sous son figuier est pour le Juif l'image complète de la paix et de la prospérité (11). Le figuier est un des premiers arbres qui poussent au printemps (12).

Trois mots hébreux s'emploient pour distinguer trois espèces de figues : *Bikurah* (13), les premières figues mûres, en petite quantité, qu'on cueille en juin ; — *Pag* (14), la figue verte, qui n'a pas mûri et qui demeure à

---

(1) תרזה ; Is. XLIV, 14. LXX : δρύμος. Vulgate : « ilex ».

(2) הבנים, הבני ; Ezéch. XXVII, 15 ; LXX : ἔβενος ; — Vulg. : « dentes ebeninos ».

(3) לבנה ou לבונה ; Levit. II, 1, 15, V. 11, XXIV, 7 ; Nombr. V, 15; Is. LX, 6, etc. — LXX : λίβανος. — Vulgate : « thus ».

(4) Is. LX, 6 ; Jérém. VI, 20.

(5) Exod. XXX, 34.

(6) תאנה ; Gen. III, 7 ; Nombr. XIII, 23, XX, 5, etc. — Grec : συκῆ.

(7) De Candolle, *op. cit.*, p. 235.

(8) Deut. VIII, 8 ; Cfr. Nombr. XIII, 23.

(9) Ps. CV, 33 ; Jérém. V, 17, VIII, 13 ; Os. II, 12 ; Joël, I, 7, 12.

(10) Joël, II, 22.

(11) III Rois, IV, 25 ; IV Rois, XVIII, 31 ; Mich. IV, 4 ; Zach. III, 10 ; Is. XXXVI, 16.

(12) Matt. XXIV, 32.

(13) בכורה ; Is. XXVIII, 4 ; Mich. VII, 1 ; Os. IX, 10. — LXX : σῦκον. — Vulg. : « temporaneum ».

(14) פג, Cant. II, 13. LXX : ὄλυνθοι. — Vulgate : « ficus ». — Le mot s'est conservé dans Bethphagé : Βηθφαγή ; « maison des figues vertes ».

l'arbre pendant l'hiver ; — *Debelah* (1), cabas de figues, séchées et pressées comme celles que l'on importe dans nos pays.

La figue a encore en Orient la réputation de faire d'excellents cataplasmes (2).

Genêt (3). On a traduit le mot *rothem* par genévrier. C'est une sorte de genêt dont les chameaux sont très friands. Il se trouve en quantité dans le désert de Bersabée (4). Les anciens botanistes l'appellent *Genista rætam*, les modernes *Retama rætam*. C'est sous cet arbuste qu'Elisée se mit à l'abri (5). De toutes les plantes du désert, c'est la plus grande et la plus remarquable. On la trouve même dans les parties les plus stériles du Sahara. Les Arabes font du charbon avec ses racines, qui sont beaucoup plus fortes que ses tiges (6). A la dernière extrémité on s'en sert comme nourriture (7) ; ses racines peuvent en effet, quoique très amères, soutenir la vie. Une des stations d'Israël dans le désert s'appelle Rethma (8).

Grenadier (9). Le *Punica granatum* des botanistes, arbre ou plutôt arbuste portant des fruits, de la famille des myrthes, est cultivé dans toutes les parties chaudes de l'ancien monde. Il est naturalisé dans la région de la mer Méditerranée depuis une époque très ancienne (10). — Actuellement on en cultive de deux sortes dans les jardins. Les Romains l'appellent *Punicum malum*. On le cultivait en Egypte au temps de l'Exode (11). La terre de Chanaan en produisait beaucoup (12). Son jus servait à fabriquer une boisson rafraîchissante (13). L'écorce de l'arbre et la peau du fruit sont très astringents, et la médecine orientale les emploie. La forme gracieuse de la grenade la fit choisir pour un des ornements des bords du vêtement du grand prêtre (14) ; il fut aussi employé dans la décoration du temple de Salomon. On ne sait si c'est le fruit ou la fleur qui inspira le décorateur. La déesse syrienne, Rimmon, avait pour emblème une grenade (15).

Henné (16). Le Henna des Arabes, *Lausonia alba* ou *inermis*. Cet arbuste, très commun dans l'Inde, l'Egypte et la Nubie, se trouve aussi en Arabie et à Engaddi sur les côtes de la mer Morte. Son parfum est très estimé ; de ses feuilles, séchées et pilées, on fait une pâte dont les femmes et les hommes de classe élevée se servent pour se teindre la paume des mains, la plante des pieds et les ongles. Sa couleur est d'un rouge rouillé, et le savon ne l'enlève pas ; on ne le renouvelle que toutes les deux ou trois

---

(1) דבלה, I Rois, XXV, 18 ; I Par. XII, 40 ; LXX : παλάθη ; — Vulg.: « massæ caricarum ».
(2) Is. XXXVIII, 21.
(3) רתם, III Rois, XIX, 4, 5. — LXX : ῥαθμέν. — Vulg. : « juniperus ».
(4) Guérin, *Judée*, t. II, p. 275.
(5) III Rois, XIX, 1, 5.
(6) Cfr. Ps. CXX, 4.
(7) Job., XXX, 4.
(8) Nombr. XXXIII, 18.
(9) רמון ; Nombr. XX, 5 ; Deut. VIII, 8 ; Cant. IV, 3.
(10) De Candolle, *op. cit.*, p. 190.
(11) Nombr. XX, 5.
(12) Deut. VIII, 8 ; Nombr. XIII, 33. — Plusieurs villes de Palestine en tirent leur nom. Nous les mentionnerons plus loin.
(13) Cant. VIII, 2.
(14) Exod. XXVIII, 33, 34, XXXIX, 24 et 26.
(15) Zach. XII, 11, nomme l'idole Hadadrimmon.
(16) כפר ; Cant. I, 14, IV, 13. LXX : κύπρος. — Vulg.: « cyprus ».

semaines. Cette pratique a pour but d'empêcher la transpiration des pieds et des mains. Le Henné existe encore à Engaddi, et cette circonstance est un commentaire frappant de Cant. I, 14.

Laurier (1). Il est probable que le mot *ezrach* désigne le laurier, *Laurus nobilis*, qui est indigène en Palestine. Il n'est pas très commun, quoiqu'on le trouve dans les vallées de la Palestine septentrionale et occidentale. Il y en a près d'Hébron, au mont Carmel, au Thabor, dans les vallées de la Galilée et de Galaad.

Lentisque (2). On a quelquefois identifié cet arbre avec le baumier (3). Il est plus probable que c'est le *Pistachia lentiscus*, qui secrète une gomme estimée, dont on a fait, dès les temps les plus reculés, un objet de commerce. L'arbre est très commun dans tous les pays riverains de la Méditerranée, et est indigène dans toutes les parties de la Palestine. C'est un petit arbre toujours vert qui atteint rarement douze pieds de haut.

Manne (4). Le produit végétal de ce nom, qu'on récolte dans les déserts de l'Arabie Pétrée, n'a aucun rapport avec la nourriture miraculeuse d'Israël dans le désert. Il sort dans les chaleurs, après la pluie, du Tamarisc; on le recueille soigneusement avant le lever du soleil, on le fait bouillir et on le filtre, puis on l'emploie. Les Bédouins l'estiment beaucoup. Il y en a sur les tamarisces des bords du Jourdain; mais, avant le soir, les rayons du soleil l'ont fait fondre entièrement.

Mûrier noir (5). C'est bien cet arbre que l'Evangéliste a en vue; on lui donne encore aujourd'hui en Grèce le nom de *Sycamena*, ou *Morus nigra*. Cet arbre est très commun en Palestine; sa culture a sans doute augmenté depuis l'introduction du ver à soie qui se nourrit de ses feuilles, et qui est surtout élevé par les paysans du Liban. On le trouve aussi autour de beaucoup de villages entre Jérusalem et Naplouse. On l'emploie plutôt pour sa feuille que pour son fruit. Celui-ci cependant, surtout du côté de Damas, sert à confectionner une espèce de sorbet.

Myrrhe (6). Elle est souvent mentionnée dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. Elle était employée à différents usages (7). Les écrivains classiques la mentionnent souvent ainsi que ses diverses applications (8). Ils confirment ce que dit la Bible qu'elle provenait de l'Arabie. Beaucoup de voyageurs ont trouvé l'arbre qui la produit dans l'Arabie Heureuse et dans l'Afrique orientale. C'est le *Balsamodendron myrrha*, appelé *murr* par les Arabes.

Myrthe (9). Cet arbuste est mentionné plusieurs fois dans l'Ancien Testament sous le nom de *hadas*, identique avec son nom arabe et indien. Son nom en botanique est *Myrtus communis*. Il a toujours été très es-

---

(1) אדרה ; Ps. XXXVII, 35 ; — LXX : κέδρος τοῦ Λιβάνου ; — Vulgate : « cedrus Libani ».
(2) Σχῖνος. Dan. I, 54 ; — Lat. : « schinus ».
(3) Gen. XXXVII, 25, XLIII, 11.
(4) Cfr. Rosenmuller, *Op. cit.*, p. 320.
(5) Συκάμινος ; Luc, XVII, 6.
(6) מר ou מיר, מר דרור, בשמן המר ; Cant. IV, 6, V, 5. — LXX : μύρρα, σμύρνα, σμύρνη ἐκλεκτή. — Vulg.: « myrrha ».
(7) Exod. XXX, 23 ; Ps. XLV, 8 ; Prov. VII, 17 ; Cant. I, 13 ; Esth. II, 12 ; Jean, XIX, 39 ; Marc, XV, 23 ; Matt. II, 11.
(8) Diodore de Sicile, V, 41.
(9) הדס ; Néh. VIII, 15 ; Is. XLI, 19, LV, 13 ; Zach. I, 8, 10, 11. — LXX : μυρσίνη ; — Vulg.: « myrtus ».

timé (1). On ne trouve plus de myrthes aujourd'hui sur le mont des Oliviers, comme au temps de Zacharie ; mais il y en a dans les vallées voisines de Jérusalem. Il y en a aussi près de Bethléem et d'Hébron, sur le Carmel et le Thabor, dans la Palestine centrale et dans les vallons de Galaad. Les Juifs l'emploient dans leurs synagogues et à la fête des Tabernacles. On en vend les fleurs dans les bazars de Jérusalem et de Damas, et on en tire une eau distillée.

Les mots hébreux *etz-aboth* (2) désignent aussi, d'après les écrivains rabbiniques, le myrthe.

Olivier (3). L'olivier est une des bénédictions de la Terre Sainte promises par Dieu à son peuple (4). Pour David il est l'embléme de la bénédiction divine (5) ; il est, chez les prophètes, l'image de la protection divine, de la beauté, de la force (6). — L'olivier abonde dans toute la Palestine ; encore à présent il est l'arbre caractéristique de ce pays, où on le trouve partout. Pour l'Européen ce n'est guère un bel arbre ; mais l'Oriental n'en juge pas ainsi. Les plus célèbres sont ceux du jardin de Gethsémani (7). — Nous n'avons pas à entrer ici dans les détails relatifs à la récolte des olives et à la préparation de l'huile. — Nous aurons plus loin à parler de l'emploi qu'on en faisait.

Olivier sauvage (8). Le *Etz-Shamen* est, comme le montre le texte de Néhémias (9), différent de l'olivier. On a supposé que c'était le faux baumier de Galaad. Cette identification est impossible. L'arbre dont il s'agit est l'olivier sauvage, *oleaster, Eleagnus angustifolius*. Il est très abondant dans toute la Palestine, à Hébron, au Thabor, à Samarie. Il donne une huile inférieure à celle de l'olivier avec qui il a une ressemblance générale.

L'olivier sauvage de S. Paul (10) ne doit pas se confondre avec lui. L'olivier, comme beaucoup d'arbres à fruits, demande à être greffé pour donner de bons fruits. S. Paul parle de l'olivier qui n'a pas été greffé.

Orme (11). Le mot *thidehar* a été traduit de bien des manières. Il est impossible que ce soit le pin, comme on l'a prétendu. Il s'agit bien plus probablement de l'orme, *Ulmus campestris*, qui croît sur le Liban, mais qui probablement n'est pas indigène dans la Palestine méridionale. L'iden-

---

(1) Is. XLI, 19, LIV, 13 ; Zach. I, 8, 10, 11.

(2) עץ עבת ; Lév. XXIII, 40 ; Néh. VIII, 15 ; Ezéch. XX, 28. — LXX : κλάδους ξύλου δασεῖς. — Vulg.: « ramos ligni densarum frondium, frondes ligni nemorosi, lignum nemorosum ».

(3) זית ou זית שבן ; Gen. VIII, 11 ; Deut. VIII, 8 ; Jug. IX, 9. — LXX : ἐλαία. Ils rendent עץ שבן, III Rois, VI, 23 ; Néh. VIII, 15, par ξύλα κυπαρίσσινα, et Is. XLI, 19, par κυπάρισσον. — Vulgate : « oliva ».

(4) Deut. VI, 11, VIII, 7, 8, XXVIII, 40.

(5) Ps. LII, 8.

(6) Jér. XI, 16 ; Os. XIV, 6.

(7) Il n'est guère probable que ces arbres soient ceux qui existaient du temps de N.-S.; on sait en effet que tous les arbres des environs de Jérusalem furent coupés par ordre de Titus. Mais il est possible qu'ils aient repoussé de souche. Il y a, près de Carthage, des oliviers qu'on fait avec vraisemblance dater d'un temps antérieur à l'invasion des Vandales.

(8) עץ שבן ; III Rois, VI, 23 ; Néh. VIII, 15 ; Is. XLI, 19. LXX : μυρσίνη. — Vulgate : « lignum olivarum, frondes olivæ ».

(9) Cité note précédente.

(10) ἀγριέλαιος ; Rom. XI, 17-24.

(11) תדהר ; Is. XLI, 19, LX. 13. — LXX : κυπάρισσος. — Vulg.: « ulmus ».

tification que nous proposons ici est celle qui répond le mieux au contexte.

Palmier (1). Le palmier, *Phœnix dactilifera*, est étroitement lié à la Palestine. Phénicie veut dire pays des palmiers. Quand Vespasien veut rappeler sur ses médailles le souvenir de la prise de Jérusalem par Titus, il représente la Judée sous l'image d'une femme en pleurs assise sous un palmier. — Il n'est pas aussi rare à présent qu'on l'a supposé; néanmoins, il a dû être beaucoup plus commun autrefois.

Le palmier est caractérisé par son tronc élevé, sans branches, ses vastes feuilles en forme d'éventail, ses fleurs venant sur des touffes simples ou branchées, couvertes d'un spathe ou d'un étui, dont quelques-uns contiennent jusqu'à 200,000 fleurs. Sa tige est endogène; la partie la plus dure est à l'extérieur; il n'a pas d'écorce, comme les arbres exogènes; ses feuilles sont pinnées et atteignent quelquefois trois mètres et demi de long (2); elles forment une touffe gracieuse, en forme d'ombrelle, à l'extrémité de la tige. Le tronc ne s'accroit pas d'année en année: il monte en donnant tous les ans une nouvelle couronne de feuilles, tandis que le cercle inférieur disparait graduellement. Ce tronc se compose surtout de fibres. On ne peut l'employer pour les constructions. On trouve le palmier dans les déserts sableux et semi-tropicaux; mais il vient mieux dans les sols riches et bien arrosés, quand la chaleur est suffisante. On le trouve depuis l'Inde occidentale jusqu'en Egypte, en Nubie et en Abyssinie, et sur toutes les côtes méridionales de la Méditerranée: mais son fruit ne mûrit pas toujours. Il a donné son nom à une ville de Crète (3).

Quelques plantes, mentionnées dans l'Ecriture, se rapportent au palmier. *Elath* ou *Eloth* (4) désigne le groupe de palmiers de l'Akabah, à la pointe du golfe oriental de la mer Rouge, près d'Aziongaber. Le mot *Elim* ou *Eloth*, qui habituellement veut dire *arbres*, désigne sans doute les arbres du désert, c'est-à-dire les palmiers.

Plusieurs localités bibliques tirent leur nom du palmier (5). Il a donné aussi son nom à plusieurs femmes de la Bible (6). C'est un ornement favori de l'architecture ancienne (7). Sa feuille si gracieuse est employée dans les chapiteaux de l'époque d'Hérode. On le trouve enfin sur les tombeaux. Son fruit, la datte, est très apprécié (8).

Peuplier. Le mot *libneh* (9), « blanc », désigne, d'après plusieurs com-

---

(1) תמר; Exod. XV, 27; Cant. VII, 9; Joël, I, 12. — Grec: φοίνιξ. — Vulgate: « palma ». Le mot « palma » de la Vulgate (Job XXIX, 18) traduit mal l'hébreu חול, qui, dans l'Ancien Testament, signifie toujours poussière, Gen. XXII, 17, XXXII, 13, etc. S. Jérôme a traduit d'après les LXX, πέδιλος φοίνικος, et l'Ancienne Italique. M. Le Hir le rend par poussière; le P. Knabenbauer, *Com. in Job*, p. 342, le rend, après les rabbins, par phénix, l'oiseau de ce nom. V. sa note assez importante.

(2) L'Ecriture les appelle quelquefois *branches*, Lév. XXIII, 40; Néh. VIII, 15.

(3) Act. XXVII, 12.

(4) אילת; Deut. II, 8; III Rois, IX, 26; IV Rois, XIV, 22. — Dans le premier endroit les LXX traduisent par un nom propre, ἀπὸ Αἰλών; dans le second par Αἰλάθ; dans le troisième par Αἰλώθ. — Vulg.: « Elath, Ailath, Aelath ».

(5) V. plus bas: *Nomenclature géographique*.

(6) Gen. XXXVIII, 6; II Rois, XIII, 1, XIV, 27.

(7) III Rois, VI, 29-36; II Par. III, 5. — Cfr. Ezéch. XL, XLI.

(8) Cant. VII, 7.

(9) לבנה; Gen. XXX, 37; Os. IV, 13. - LXX: λεύκη. — Vulg.: « virgas populeas ».

mentateurs, le *Styrax officinalis* ou aliboufier, qui croît abondamment en Palestine et dont le feuillage est pâle et la fleur blanche.

Pin (1). Le mot *Berosch* se rencontre fréquemment dans l'Ancien Testament, en rapport habituel avec le Liban ou d'autres contrées montagneuses. Sous cette appellation, que nous pensons avoir traduite correctement, sont peut-être compris le cyprès et le genièvre. Sa haute stature le fait placer à côté du cèdre (2). Il est un signe du renouvellement de la terre (3). Son bois fut envoyé par Hiram à Salomon pour la construction du temple (4). Il avait divers usages (5).

On trouve en Palestine, sur la côte, où cependant il n'est pas commun, le *Pinus maritima*, l'espèce la plus répandue; une des plus caractéristiques du Liban inférieur, est le *Pinus halepensis*, qui est à peine plus petit que le cèdre (6). On le rencontre dans toute la contrée jusqu'à Hébron; mais l'emploi qu'on en fait pour la construction l'a presque détruit. A l'est du Jourdain, se trouve le *Pinus carica*, dont les Arabes mangent les cônes et les pépins. Il forme des forêts dans le pays de Galaad.

Pistachier (7). C'est le fruit de cet arbre qui est sans doute mentionné dans la Bible; son nom arabe, en effet, est encore *batam*. Le fruit du *Pistachia vera* est très connu en Syrie. On greffe fréquemment l'arbre qui le produit sur le térébinthe. Comme beaucoup d'autres arbres, il devient rare en Palestine. On en trouve quelques-uns auprès de Jérusalem; mais ce n'est que du côté de Beirouth et de Damas qu'il est cultivé dans une certaine étendue. L'arbre est indigène en Syrie (8).

Platane (9). Cette traduction du mot *'ermon* est fondée sur les anciennes versions et admise par tous les critiques. Le *Platanus orientalis* est commun sur le haut Jourdain et sur le Léontes. Il y en a un à Damas qui a plus de quarante pieds de tour.

Pommier. Cet arbre n'est pas mentionné dans la Bible. Le *lignum Paradisi* ne peut aucunement être rendu par ce terme. Il ne sera pas facile de l'identifier.

Santal (10). Cette espèce n'est pas indigène en Palestine. La Bible montre bien (11) qu'elle était apportée d'Ophir avec l'or et les pierres précieuses. C'était un bois précieux, puisqu'on l'employait pour l'ornementation et aussi pour la fabrication des instruments de musique. La conjecture la

---

(1) ברוש; Is. LV, 13, LX, 13; Os. XIV, 9; Zach. XI, 2; III Rois, VI, 34, etc.; ברות, Cant. I, 17. LXX : κυπάρισσος. — Vulgate : « abies ».

(2) Is. XXXVII, 24, LX, 13; Ezéch. XXXI, 8.

(3) Is. XLI, 19, LV, 13.

(4) III Rois, VI, 34.

(5) Cant. I, 17; Ezéch. XXVII, 5; II Rois, VI, 5.

(6) C'est lui sans doute qui est désigné par le mot ארן; Is. XLIV, 14; LXX : πίτυς; Vulgate : *pinus*. — Pour d'autres savants, c'est le *aran* des Arabes, qu'on rencontre dans les vallées de l'Arabie pétrée, et qui ressemble au frêne des montagnes.

(7) אגוז; Cant. VI, 11; בטנים; Gen. XLIII, 11. LXX : τερέβινθος. — Vulgate : « nux, terebinthus ».

(8) De Candolle, *Op. cit.*, p. 252.

(9) ערמון; Gen. XXX, 37; Ezéch. XXXI, 8. Ecclis. XXIV, 14; LXX : πλάτανος. — Vulg. : « platanus ».

(10) אלגומים; II Paral. II, 8, IX, 10, 11. — אלמגים; III Rois, X, 11, 12. — LXX : ξύλα πελεκητά, ou πεύκινα. Vulgate : « ligna thyina ». — Lassen, *Indische Altertumskunde*, 1866-1874, t. I, p. 651, a démontré que ce mot est sanscrit, *valyu*, *valgum*.

(11) Le passage de II Par. II, 8 (hébr. 7) désigne une autre espèce de bois, ou a été altéré par les copistes. — V. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. III, p. 358.

plus probable est celle qui l'identifie avec le bois de santal de l'Inde *(pterocarpus santalinus)*, employé encore aujourd'hui dans l'Orient pour faire des lyres ou autres instruments de musique. Il ne faut pas le confondre avec le bois de santal blanc du commerce, recherché pour son agréable odeur.

Sapin. V. *Pin*.

Saule. Cet arbre est désigné par deux mots dans la Bible : *'arâbim* (1) et *tzaphtzaphah* (2). L'arabe *gharab*, un nom du saule, a beaucoup de ressemblance avec *arabim*. Le saule, *salix*, est représenté en Palestine par plusieurs espèces. On trouve le saule pleureur *(Salix babylonica)* sur la côte, près de ruisseaux et de fontaines. Une autre espèce, *Salix octandra*, est commune sur les rives du Jourdain. Quelques voyageurs ont trouvé le *Salix ægyptiaca*. Dans le Ouâdy Safsaf (vallée du Saule), près de la mer Morte, il y a une espèce de saule très belle et qui croît admirablement. Cependant le saule n'est pas une plante caractéristique de la Palestine.

Styrax officinal (3). Le mot hébreu *nataph* désigne certainement la gomme du *Styrax officinalis*, petit arbuste qui croît abondamment sur les collines de la Palestine. Les fleurs ressemblent beaucoup, pour la couleur, la forme, le parfum, à celles de l'oranger, mais elles sont plus abondantes. Rien de beau comme les campagnes qu'il couvre en mars de ses fleurs odorantes.

Sycomore (4). Cet arbre est souvent mentionné dans la Bible. C'est l'*Acer pseudo-platanus*. Son fruit ressemble à celui du figuier : de là vient son nom grec. L'arbre est très gros : il atteint quelquefois quinze mètres de circonférence ; il est toujours vert ; ses fruits viennent sur le tronc. Ce bois était commun en Egypte (5), où on l'employait pour les caisses des momies ; il est léger et poreux, mais très durable. On le rencontre dans la Phénicie, à Acre, à Saron, dans la vallée du Jourdain. Sycaminopolis en tirait son nom. On l'estimait tant que David nomma un inspecteur pour le conserver (6). Isaïe ne semble pas le priser autant (7). Les Turcs l'ont imposé. Son tronc est court, ce qui explique comment Zachée put y monter facilement (8). Il y a beaucoup de sycomores près de l'ancienne Jéricho. Son fruit est insipide et ligneux (9). Pour le faire mûrir on le pique ; peut-être est-ce à cette coutume qu'Amos fait allusion (10). Le sycomore a des fruits depuis novembre jusqu'en juin.

Tamarisc. Le mot *eschel* (11) semble identique à l'arabe *asal*, le Tama-

---

(1) ערבים ; Lév. XXIII, 49 ; Job, XL, 22 ; Is. XV, 7, XLIV, 3, 4 ; Ps. CXXXVII, 1, 2 ; — LXX : ἰτέα, Ἄραβα. — Vulgate : « salix ».

(2) צפצפה ; Ezéch. XVII, 5. — LXX : ἐπιβλεπόμενον. — Vulgate : « in superficie ». V. notre *Commentaire sur Ezéchiel*, p. 122.

(3) נטף ; Exod. XXX, 34. — LXX : σταχτή. — Vulgate : « stacte ».

(4) שקמים ; III Rois, X, 27 ; Is. IX, 10 ; Am. VII, 14 ; — שקמנת ; Ps. LXXVIII, 47. — LXX : συκόμορος, συκάμινος. — Vulgate : « sycomorus ». Hugues de S. Cher fait venir ce mot de « sicut morus ».

(5) Ps. LXXVIII, 47.

(6) I Par. XXVII, 28. — Cfr. III Rois, X, 27 ; II Par. I, 15, IX, 27.

(7) Is. IX, 10.

(8) Luc, XIX, 4.

(9) Jer. XXIV, 2.

(10) Am. VII, 14.

(11) אשל ; Gen. XXI, 33 ; I Rois, XXII, 6, XXXI, 13 ; I Par. X, 12. LXX : ἄρουρα. — Vulg. ; « nemus » (qui suit ici les LXX).

risc. Il y a au moins sept espèces de Tamariscs en Palestine, dont quelques-unes sont très abondantes. Sur les bords du bas Jourdain, on en rencontre beaucoup de l'espèce *Tamarix pallasii*. Une autre espèce croît dans les sables arides des bords de la mer Morte ; le Tamarisc commun (*Tamarix gallica*) pousse aussi sur ses bords. Il y en a beaucoup à Bersabée et à Jabés Galaad. L'arbre est très gracieux.

Térébinthe (1). C'est le *Pistacia terebinthus*, appelé *beel'm* par les Arabes. Il est très connu en Grèce sous le nom de Turpentine. L'arbre est commun dans le sud et l'est de la Palestine ; il prospère dans des lieux trop chauds ou trop secs pour le chêne auquel il ressemble à une certaine distance. Il n'est jamais en forêt, rarement en groupe, mais presque toujours isolé. Beaucoup de térébinthes sont l'objet de la vénération du voisinage : c'est sous un de ces arbres solitaires qu'un chef bédouin se fait enterrer. Le térébinthe de Manoé ou un de ses rejetons dura depuis Abraham jusqu'au temps de Constantin, où ce prince érigea sur son emplacement une église dont les ruines existent encore. On dit que Judas se pendit à un térébinthe. Au nord et à l'est, cet arbre est plus rare ; mais il en existe de beaux échantillons dans le pays de Moab et d'Ammon.

Tilleul. Mauvaise traduction de térébinthe.

Thuya (2). Cet arbre, qui n'est mentionné qu'une fois dans la Bible, n'est pas indigène en Syrie ; il est commun dans les montagnes de l'Atlas, au nord de l'Afrique. C'est le *Thuya articulata* de Des Fontaines, le *Callitris quadrivalvis* des botanistes modernes. Les Romains l'appelaient *Citrus*. C'est un petit arbre de la famille des cyprès.

Tremble (3). Les commentateurs ne s'accordent pas sur la traduction du mot *bekâim*. Celsius y voit le *baka* des Arabes, espèce de gommier, hypothèse inadmissible. Il y a toute raison de croire que c'est le tremble, *Populus tremula*.

Vigne (4). Nous ne pouvons citer les nombreux passages bibliques où la vigne est mentionnée. Aussitôt après le déluge, Noé la cultiva (5). Dès une haute antiquité, le vin était connu à Ninive et en Egypte. La terre promise était renommée pour ses vignes (6). Aucun pays peut-être n'est en effet plus propre à cette culture. La vigne est l'emblème de la nation sur les monnaies des Machabées. La vigne d'or brillait à la façade du temple d'Hérode. Aujourd'hui encore, en certains endroits, à Prague en particulier, la vigne de Juda décore les tombes des Juifs.

Les vignes de Sibmah et de Jazer étaient célèbres (7), de même que celles d'Engaddi. Celles du Liban sont mentionnées aussi dans la Bible (8) et ont encore une grande réputation.

La vigne n'est pas cultivée en Orient de la même manière qu'en Eu-

---

(1) אלה ; Gen. XXXV, 4 ; Jug. VI, 11, 19. — LXX : τερέβινθος. — Vulgate : « terebinthus ».

(2) Ξύλον θύϊνον, Apoc. XVIII, 12. — Vulg.: « lignum thyinum ».

(3) בכאים ; II Rois, V, 23, 24 ; I Par. XIV, 13, 14 ; — LXX : κλανθμὸς ; — Vulg.: « pyrus ».

(4) גפן ; Gen. XL, 9 ; Is. VII, 23, XXIV, 7, XXXII, 12 ; Jug. IX, 13, etc.— LXX : ἄμπελος ; — Vulg.: « vitis ».

(5) Gen. IX, 20.

(6) Deut. VIII, 7, 8 ; Gen. XLIX, 11 ; Nombr. XIII, 23.

(7) Is. XVI, 8-10, XLVIII, 32, 33.

(8) Os. XIV, 7.

rope (1). Nous verrons plus loin comment les anciens Hébreux la traitaient, et quels vins ils produisaient.

Vigne sauvage (2). On dit qu'elle croît communément en Palestine. Tristram ne l'y a pas rencontrée (3).

II. HERBES ET FLEURS.

Absinthe (4). Plusieurs variétés de cette espèce bien connue. *Artemisia*, croissent en Palestine : l'*Artemisia judaica*, l'*A. fruticosa*, l'*A. cinerea*, l'*A. nilotica*, l'*A. delitiana*. Le mot est pris souvent d'une manière métaphorique, pour désigner ce qui est amer ou cruel (5). L'Apocalypse (6) donne le nom d'absinthe à l'étoile qui tombe sur les fleuves.

Ail (7). L'*Allium sativum*, regretté par les Hébreux dans le désert, est très cultivé en Egypte et en Syrie. Il est assez connu pour qu'il soit nécessaire d'insister.

Anis (8). L'*Anethum graveolens*, plante aromatique de la famille des ombellifères ; sa feuille et sa graine étaient employées dans l'antiquité, comme assaisonnement ou comme remède (9). On a pensé quelquefois que la plante mentionnée par S. Luc était le *Pimpinella anisum*.

Bdellium (10). Quelques commentateurs croient que c'est la gomme odorante d'un arbre de l'Arabie heureuse ; la plupart pensent que c'est une pierre précieuse.

Blé. Les Hébreux ont plusieurs mots pour désigner le grain de blé ils l'appellent *dagan* (11), quand il pousse sans préparation ; *kamah* (12) quand il est encore sur pied ; *bar* (13), quand il est battu, vanné et conservé dans le grenier, prêt à être vendu ou employé ; *schibbolah* (14), quand il est en épi.

L'histoire de la culture du blé remonte aux origines de la civilisation. Au temps de Jacob, on le récolte en grande quantité en Mésopotamie (15). Une variété spéciale était cultivée en Egypte à l'époque de Joseph (16).

On le sème en novembre ou en décembre, suivant le plus ou moins d'abondance des premières pluies. Nous ne parlerons pas de l'agriculture

---

(1) Tristram, pp. 406-407.
(2) Is. V, 2.
(3) *Op. cit.*, p. 413.
(4) לענה : Jér. IX, 15, XXIII, 15 ; Lam. III 15, 19 ; Prov. V, 4. — LXX : ἄψινθος. — Vulg.: « absinthium ».
(5) Deut. XXIX, 18 ; Prov. V, 4 ; Amos, V, 7 ; Jér. IX, 15, XXIII, 15 ; Lam. III, 15, 19.
(6) Apoc. VIII, 12.
(7) שום ; Nombr. XI, 5. — LXX : σκόροδον. — Vulg.: « allium ».
(8) Ἄνηθον : Matt. XXIII, 23. — Vulg.: « anethum ».
(9) Pline, *Hist. nat.* XIX, 61, XX, 74.
(10) בדלה ; Gen. II, 12 ; Nombr. XI, 7. V. plus bas, chap. IIe § 1.
(11) דגן ; Gen. XXVII, 37 ; Nombr. XVIII, 27 ; Deut. XXVIII, 51.
(12) קמה ; Jug. XV, 5.
(13) בר ; Gen. XLI, 49 ; Amos, V, 11, VIII, 6 ; Ps. LXXII, 16 ; Prov. XI, 26.
(14) שבלה ; Gen. XLI, 5 ; Ruth. II, 2.
(15) Gen. XXX, 14.
(16) *Ibid.* XLI, 22.

actuelle de la Palestine ; nous parlerons plus bas de celle des Hébreux.

Calamus (1). Ce n'est pas une variété de la canne à sucre (2), dont une espèce était cultivée récemment dans la vallée du Jourdain ; c'était un roseau aromatique venant de l'est et probablement de l'Inde. Il n'y en a pas en Syrie, mais dans l'Inde ; l'un d'eux, l'*Andropogon schœnanthus* est bien connu.

Caprier. V. *Hyssope*.

Chardon. V. *Ronce*.

Ciguë (3). C'est peut-être le *rôsh* d'Osée, que d'autres traduisent par « pavot ». V. à ce mot.

Concombre (4). Le *cucumis sativus* était cultivé en Egypte, ainsi que le *cucumis chate*. On le plante de bonne heure en Palestine. Dans la plaine de Génésareth, les champs de concombres sont irrigués artificiellement. Ce végétal fait une partie considérable de la nourriture du pauvre pendant l'été. On le mange, ou au vinaigre, ou bouilli avec des oignons.

Coriandre (5). Le *Coriandrum sativum*, plante ombellifère annuelle bien connue, est sauvage en Egypte et en Palestine. Ses grains sont employés comme épice en Orient. Les Israélites lui comparèrent la manne (6).

Coton (7). Cette plante est mentionnée une seule fois dans l'Ecriture. On s'est demandé si les Egyptiens ont connu anciennement le coton. Ils le cultivaient avant la conquête grecque, en 333. On a supposé que le fin lin de l'Ancien Testament était le coton (8).

Le cotonnier arborescent, *Gossypium arboreum*, était connu des Egyptiens, d'après Rosellini (9). Mais aucun autre archéologue n'en a trouvé ; ce qui porte à croire que la plante n'était pas connue des Egyptiens depuis une antiquité bien reculée. — L'usage du coton vient de l'Inde. Le *Gossypium herbaceum* est cultivé aujourd'hui sur une grande échelle en Palestine.

Courge. On a longtemps traduit par ce mot le « kikayon » de Jonas (10). Nous croyons que c'est le ricin. — V. ce mot.

Courge sauvage (11). Il y a plusieurs espèces de cette famille en Palestine : le *Cucumis prophetarum* ; le *Citrullus colocynthus*, coloquinte ; l'*Ecbalium elaterium*, concombre sauvage. C'est de la seconde qu'il est question dans la Bible. On le trouve en effet dans toute la Palestine. Il y en a

---

(1) קנה בשם ; Exod. XXX, 23 ; קנה הטוב ; Jér. VI, 20 ; קנה ; Cant. IV, 14 ; Is. XLIII, 24 ; Ezéch. XXVII, 19. — LXX : καλάμος. — Vulg.: « calamus ».

(2) *Saccharum officinarum*. Les livres saints ne parlent pas du sucre.

(3) ראש ; Os. X, 4. — LXX : ἄγρωστις. — Vulg.: « amaritudo ».

(4) קשאים ; Nombr. XI, 5; Is. I, 8. — LXX : σίκυος. — Vulgate : « cucumer ». — M. de Candolle, *Op. cit.*, p. 212, n'admet pas cette identification. Il ajoute : « Jusqu'à présent on n'a pas trouvé d'indication de la présence du concombre dans l'ancienne Egypte ».

(5) גד ; Exod. XVI, 31 ; Nombr. XI, 7. — LXX : κόριον, κορίανον ; — Vulgate : « coriandrum ».

(6) *L. c.*

(7) כרפס ; Esth. I, 6. — LXX ; κάρπασος. — Vulgate : « carbasus ». — Le mot est d'origine indienne : sanscrit : *Karpassi*.

(8) Cette question sera traitée à propos des vêtements des prêtres hébreux.

(9) Rosellini en a trouvé des graines dans les monuments de l'ancienne Thèbes. De Candolle, *op. cit.*, p. 326.

(10) Jon. IV, 6.

(11) פקעות ; IV Rois, IV, 39. — LXX : τολύπη ἀγρία. — Vulg.: « colocynthida agri ».

des quantités près d'Engaddi. Ses fruits furent pris comme modèle pour l'ornementation du temple (1) ; sa forme gracieuse y prêtait en effet.

Cummin (2). Le *Cuminum sativum* de Linné, ombellifère dont les graines odoriférantes avaient des propriétés médicinales (3). Les Juifs le cultivaient dans leurs jardins. Il est probablement indigène en Palestine, où il a donné son nom à un village près d'Acre.

Echalotte. Cette plante, *Allium ascalonicum*, tire peut-être son nom de la ville d'Ascalon ; mais quoiqu'elle soit cultivée en quantité aux environs de cette ville, elle n'est pas indigène en Palestine (4). Nous ne croyons pas qu'elle soit mentionnée dans la Bible.

Epine. V. *Ronce*.

Fève (5). La fève commune, *Vicia faba*, est beaucoup cultivée en Palestine. On la sème en novembre ou en décembre. Dès février on la récolte près de Naplouse.

Foin. Le mot *chatzir* (6) ne peut pas signifier foin au sens propre du mot. On ne fait pas en effet de foin en Orient ; on se contente de faucher l'herbe nécessaire pour le bétail. Il en était peut-être autrement, dans l'antiquité si l'on a bien interprété les mots *chaschasch* (7) et *lekesch* (8). Le premier de ces mots se retrouve dans l'arabe *cheshish*, qui, dans l'Afrique septentrionale, s'applique à l'herbe séchée du désert. Le second désigne la seconde coupe du fourrage.

Froment (9). V. *Blé*.

Fumier de pigeon (10). On n'a pas voulu admettre que les habitants de Samarie, durant le siège de Ben-Adad, aient été réduits à une nourriture pareille : aussi a-t-on essayé d'expliquer l'hébreu par le nom de quelques plantes, dont on ne se servait pas d'habitude comme aliment (11) Quelques commentateurs ont pensé qu'il s'agit de l'étoile de Bethléem, *Ornithogalum umbellatus*. On appuie cette conjecture sur le fait que les Arabes donnent le nom de fiente de moineau à une espèce de Salsola ou de Saponaire. Il y a plusieurs variétés d'ornithogalum en Palestine ; leur racine bulbeuse est souvent employée comme aliment. — Une petite espèce d'*Holcus sorghum*, appelée *Khuruhawa*, peut-être identique au chiriyonim hébreu, est encore cultivée dans le Kurdistan.

Galbanum (12). L'hébreu *chelbenah* était employé pour la confection de l'encens sacré. Cette gomme est très connue dans le commerce, quoiqu'on ignore la plante qui la produit. On la tire de l'Inde, de la Perse et du Levant. On croit qu'elle provient du *Galbanum officinale*.

---

(1) III Rois, VI, 18, VII, 24.
(2) כמון ; Is. XXVIII, 25, 27 ; grec : κύμινον ; — Vulg.: « cyminus ». Matt. XXIII, 23.
(3) Pline, *Hist. nat.* XIX, 8.
(4) De Candolle, *op. cit.*, p. 55.
(5) פול ; II Rois, XVII, 28 ; Ez. IV, 9. — LXX : κύαμος. — Vulgate : « faba ».
(6) חציר ; Is. XV, 6 ; Prov. XXVII, 25. — LXX : χόρτος. — Vulgate : « pratum ».
(7) חשש ; Is. V, 24.
(8) לקש ; Am. VII, 1.
(9) רבה : Exod. IX, 32 : Deut. VIII, 8 ; Job, XXXI, 9 ; Is. XXVIII, 25 ; Joël, I, 11, etc. — LXX : πύρος. — Vulg.: « triticum ».
(10) חריונים ; IV Rois, VI, 25. — LXX : κόπρος περιστερῶν. — Vulg.: « stercus columbarum ».
(11) V. Clair, *Les Rois*, t. II, p. 428.
(12) חלבנה ; Exod. XXX, 34 ; LXX : χαλβάνη ; — Vulg.: « galbanum ».

Herbes amères (1). On les mangeait lors de la Pâque. Les Juifs mangent ce jour-là cinq sortes d'herbes ; d'après les Rabbins, ce sont la laitue, l'endive, la chicorée et deux autres dont les noms hébreux ne sont pas identifiés avec des plantes connues. Outre la chicorée, on mange aujourd'hui en Syrie l'artichaut crû. Les Arabes Jehalin mangent l'aunée, *inula*, en salade. Il y a, du reste, peu de crucifères qui ne soient pas utilisés de cette manière par les Orientaux.

Herbes. Plusieurs mots sont ainsi rendus : *ierek* (2) ; *desché* (3) ; *escheh* (4), herbe qui porte déjà sa graine ; *chatzir* (5). Il y a en Palestine une grande variété d'herbes naturelles ; ce n'est pas exagérer que d'en compter 140 espèces. Malgré cela, on y trouve peu de prairies véritables, et pas du tout de prairies artificielles. Les graminées de la Palestine peuvent se diviser en trois groupes : celles des collines dénudées comme au sud de la Judée, qui croissent après la pluie et ne durent que quelque temps : elles appartiennent à la flore de l'Arabie et des parties sèches de l'Afrique septentrionale. — Celles des plaines riveraines de la Méditerranée, qui comprennent beaucoup de variétés de l'Europe méridionale, poussent avec vigueur au printemps et donnent de l'herbe à peu près pendant toute l'année ; celles de la vallée du Jourdain et du bassin de la mer Morte, qui se classent dans la flore de l'Arabie, du nord de l'Afrique et de la Sicile, et même de l'Afrique du sud (ainsi le *Pennisetum cenchroides*).

Hyssope (6). La traduction grecque, suivie par la latine, provient peut-être de la similitude du nom. On ne sait pas bien ce qu'est l'Hyssope des Grecs. Beaucoup de botanistes pensent que c'est une espèce de *Satureia*, plante labiée alliée à la mente (*S. græca*). Une espèce, la *Satureia thymbra* est abondante au Carmel. Pour d'autres, c'est la marjolaine, *Origanum ægyptiacum*. Il semble plus probable que c'est la câpre, *Capparis spinosa*. — L'Hyssope servait à teindre les portes du sang de l'agneau pascal (7), à la purification des lépreux (8), à l'offrande pour le péché (9). Le Psalmiste l'applique figurément à la purification de l'âme (10). Si l'Hyssope du Nouveau Testament est la même plante, elle est mentionnée par S. Jean (11).

Des passages cités, il résulte que l'hyssope croissait en Egypte, dans le désert du Sinaï et en Palestine, qu'elle venait dans les vallées (12), et qu'elle pouvait produire une tige de trois ou quatre pieds de long. La *Capparis spinosa* réunit tous ces caractères. En arabe, son nom se rapproche de l'hébreu : *el Araf*.

La *câpre* croît abondamment dans les ruines et dans les déserts sableux

---

(1) מרורים ; Exod. XII, 8 ; Nombr. IX, 11 ; Lam. III, 15. — LXX : πικρίδες. — Vulg.: « lactucæ agrestes ».
(2) ירק ; IV Rois, XIX, 26 ; Is. XXXVII, 27.
(3) דשה ; Is. LXVI, 14 ; Deut. XXXII, 2 ; II Rois, XXIII, 4 ; LXX : χλόη ; — Vulg.: « herba ».
(4) עשה ; Gen. I, 12.
(5) V. plus haut, *foin*.
(6) אזוב ; Exod. XII, 22 ; Exod. XIV, 6, 21, 49 ; III Rois, V, 13 ; Ps. LI, 9 ; Hebr. IX, 19. — LXX : ὕσσωπος. — Vulg.: « hyssopus ».
(7) Exod. XII, 22.
(8) Lév. XIV, 4, 6, 51.
(9) Nombr. XIX, 6, 18.
(10) Ps. LI, 7.
(11) Jean, XIX, 29. — Cfr. Matt. XXVII, 48 ; Marc, XV, 36.
(12) III Rois, IV, 33.

de l'Egypte. On la trouve aussi dans les vallées du Sinaï, et dans le nord de l'Afrique. Elle pousse dans les murailles de Jérusalem, et dans la vallée du Cédron.

Elle passait dans l'antiquité pour avoir des propriétés curatives, surtout dans les affections de la peau (1).

Ivraïe (2). La plante appelée *zizanium* par la Vulgate, *Zaucân* par les arabes, *Zônim*, זונים, par le Talmud, semble tirer son nom du grec. C'est probablement le *Lolium temulentum*, qu'on trouve aussi fréquemment en Palestine que chez nous. Elle produit des graines assez semblables à celles du froment, mais noirâtres, et très dangereuses. Mêlées à la nourriture, elles produisent le vertige, des convulsions et même la mort (3). Leur goût est amer et désagréable.

Jonc. L'*aroth* (4) est probablement l'*ara* des arabes qui abonde dans les endroits marécageux.

L'*Achou* (5), dont le nom est égyptien, est ou le *Cyperus esculentus*, jonc comestible, ou le *Butomus umbellatus*, beau roseau à fleur, qui croît aussi en Palestine.

Le *Souph* (6) est une algue marine, le φῦκος des grecs, qui pousse au fond de l'eau, et dont les feuilles viennent flotter à la surface. Il désigne toujours une végétation marécageuse. La mer Rouge en tire son nom en hébreu (7).

L'*Agmôn* (8) est le roseau d'Egypte et de Palestine, *Arundo donax*, qui atteint jusqu'à douze pieds de haut et porte à son sommet un magnifique panache. Il pousse en Palestine, surtout à l'ouest de la mer Morte où il devient gigantesque ; on le trouve aussi, mais moins élevé, sur les rives du Jourdain (9).

Le *Kâneh* (10), roseau ou canne, est le nom générique de tous les roseaux. Il y en a beaucoup d'espèces, outre celles mentionnées plus haut, en Egypte et en Palestine, l'*Arundo scriptorum*, le *Saccharum officinale*, etc.

Ladanum (11). C'est la gomme du *cistus*, ciste, dont il y a plusieurs espèces en Palestine. Les Arabes le nomment *Ladan*. On a supposé à tort que c'était la rose de Saron (12). Il y a dans les jardins d'Europe plusieurs espèces de *Cistus*, entr'autres l'*Helianthemum*. Le mont Carmel en offre beaucoup : le *C. villosus*, le *C. salvifolius*. On trouve dans tout le

---

(1) On a quelquefois traduit אביונה (Eccl. XII, 5) par câpre. — Ainsi les LXX : κάππαρις, la Vulgate : « capparis », et le Syriaque. Ce mot ne se lit que dans cet endroit.

(2) ζιζάνια ; Matt. XIII, 24-30 ; Vulg.: « zizanium ».

(3) Fillion, *Comm. sur S. Matthieu*, p 270.

(4) ערות ; Is. XIX, 7.

(5) אחו ; Job, VIII, 11 ; Gen. XLI, 2, 18 ; LXX : ἄχι, ἄχει ; — Vulg. : « laci palustres, virecta ».

(6) סוף ; Exod. II, 3, 5 ; Is. XIX, 6 ; Jos. II, 5. — LXX : ἕλος. — Vulg.: « carectum, papyrus ».

(7) ים סוף ; Ps. CVI, 7, 9, 22, CXXXVI, 13.

(8) אגמון et אגמיך ; Job, XLX, 26 ; Is. IX, 14, XIX, 5. — LXX : μέγας ; — Vulgate : « incurvans ».

(9) C'est le roseau de Matt. XI, 7.

(10) קנה ; Is. XXXIII, 6, XLII, 3 ; Ps. LXVIII, 31. etc. — LXX : κάλαμος. — Vulgate : « calamus ».

(11) לט ; Gen. XXXVII, 25 ; XLIII, 11. — LXX : στάκτη. — Vulg.: « stacte ».

(12) Cant. II, 1.

Levant le *C. creticus*. Aucune de ses variétés n'atteint un pied ou deux de hauteur. On en extrait le Ladanum, qui est recherché dans tous les bazars de la Syrie.

Lentille (1). L'histoire d'Esaü a rendu célèbre l'*Ervum lens*. Son nom arabe *'adas* est identique à l'hébreu. Il y en a plusieurs variétés en Palestine ; la lentille rouge est considérée comme la meilleure. Elle est probablement indigène dans l'Asie occidentale (2) ; on en trouve à l'état sauvage en Palestine.

Lin (3). Le lin a été cultivé dès une antiquité très reculée. Il est surabondamment démontré que les anciens Egyptiens et les Hébreux se servaient d'étoffes de lin. Hérodote l'affirme. On voit d'ailleurs la plante figurée dans les dessins de l'ancienne Egypte. et l'examen au microscope des bandelettes qui entourent les momies ne laisse subsister aucun doute (4). Sa culture existait dans le pays de Chanaan avant la conquête des Israélites (5). Il fut toujours l'objet d'un commerce important en Palestine (6). Sa production a diminué aujourd'hui à la suite de l'emploi du coton.

Quelques autres mots désignent encore le lin en hébreu. *Schesch* (7), le lin fin. est. d'après quelques auteurs, la soie ; mais cette conjecture n'a pas d'appui solide. — *Bad* (8). qui. d'après Gesenius, désigne plutôt le fil. — *Boutz* (9), le lin le plus fin, dont s'habillent les prêtres, les rois et les heureux de la terre. On a supposé, sans preuves, que ce mot signifiait le coton ou la soie. Le mot semble d'origine araméenne et désignerait le lin de Syrie, par opposition à « schesch », le lin d'Egypte (10). — *Hour* (11), lin blanc et fin.

Lis (12). Le mot hébreu *schûsan* se rencontre souvent dans la Bible. Les fleurs désignées sous ce nom ornaient la mer d'airain dans le temple de Salomon (13). On a beaucoup discuté sur la signification de ce mot, Les Arabes appellent *susan* toutes les fleurs à couleur brillante ressemblant au lis, la tulipe, l'anémone. la renoncule. Des paroles de Notre-Seigneur on peut conclure que la fleur dont il parle était très abondante aux environs de la plaine de Génésareth. Elle était belle et rouge (14), elle croissait dans les vallées et dans les plaines.

---

(1) עדש : pl. עדשים ; Gen. XXV, 34 ; II Rois, XVII, 28, XXIII, 11 ; Ezéch. IV, 9. — LXX : φακός. — Vulg.: « lens ».

(2) De Candolle, *op. cit.*, p. 258.

(3) פשתה ; Exod. IX. 31 ; Lév. XIII, 47 et suiv.; Deut. XXII, 11 ; Is. XIX, 9 ; Jér. XIII, 1. — La plante qui produit le lin est mentionnée dans Jos. II, 6, פשתי העץ. — LXX : λίνον. — Vulg.: « linum ».

(4) De Candolle, *op. cit.*, p. 98.

(5) Jos. II, 6.

(6) Os. II, 9.

(7) שש ; Gen. XLI, 42 ; Exod. XXVI, 1, XXVII, 9, 18, XXVIII, 39 ; Prov. XXXI, 22. — LXX : βύσσος, βύσσινος (adj.). — Vulg.: « byssus, byssinus ».

(8) בד ; Exod. XXVIII, 42, XXXIX, 28 ; Lév. VI, 3. — LXX : λίνεος (adj.). — Vulg.: « linus » (adj.).

(9) בוץ ; I Par. XV, 27, II, Par. V, 12 ; Esth. I, 6, VIII, 15. — LXX : Ζεν στολῇ βυσσίνῃ

(10) Gesenius. *Thesaurus*, c. 190.

(11) הור : ou חר ; Esth. I, 6, VIII, 15. — LXX : βύσσος. — Vulg. : « funibus byssinis ».

(12) שושן ; Cant. II, 16, IV. 5, V, 13, VI, 2, 3 ; Os. XIV, 6. — LXX : κρίνον. Vulg.: « lilium ». Matt. VI, 28 ; Luc. XII, 27.

(13) III Rois, VII, 26 ; II Par. IV, 5.

(14) Cant. V, 13.

Il y a aujourd'hui peu de lis proprement dits en Palestine. Le lis blanc n'y est pas natif. Le seul véritable que Tristram y ait rencontré est le *Lilium chalcedonicum*, le lis martagon, qui n'est pas commun.

Mais on trouve d'autres plantes qui, dans le langage populaire, peuvent être appelées lis. Il y a beaucoup d'iris dont quelques-uns sont d'une merveilleuse beauté ; tel est celui qui pousse sur le Thabor et dans les marais du lac Houleh. Son espèce n'est pas déterminée, mais sa fleur est d'un pourpre sombre mêlé de blanc. On trouve encore l'*Iris caucasicum* dans les collines du sud, l'*I. sisyrrinchium* et quatre ou cinq autres en Galilée. Le magnifique *Gladiolus byzantinus*, aux fleurs pourpre et rouge foncé, est très commun dans les champs de blé et dans les jardins d'oliviers. Le Narcisse est moins commun : on rencontre le *N. tazetta*, et sur le sommet des collines l'*Ixolirion montanum*. Les asphodèles sont très abondants dans la plaine, mais n'ont pas une beauté suffisante pour être rangés parmi les lis. Il y a aussi beaucoup de scilles, la *Scilla autumnalis* et d'autres ; le muscari à grappes, *Muscari racemosum*, et autres. Quelques belles Fritillaires, *Fritillaria persica* dans les plaines. On a plus haut mentionné l'étoile de Bethléem. Aucune de ces fleurs ne peut prétendre à être le schûsan. Il est plus probable que l'Ecriture parle de la tulipe. L'espèce prédominante est la *Tulipa gesneriana*, d'un rouge brillant, qui croît à profusion dans tout le pays.

Les plus belles fleurs de la Palestine sont l'adonide d'automne, la renoncule, mais surtout l'anémone. L'*Anemone coronaria*, très répandue dans toute la Terre-Sainte, est probablement le lis des champs dont parle le Sauveur. On la trouve au mont des Oliviers comme sur les bords du lac de Génésareth. Les Arabes l'appellent, du reste, *Susan*. Elle a pour rivale le *Ranunculus asiaticus* et l'*Adonis*.

Le *Nymphea alba* et le *Nuphar lutea* abondent dans les marais du Jourdain supérieur, mais n'ont aucun rapport avec le lys. Inutile de parler des fleurs pourprées de l'artichaut sauvage qu'on a proposé à tort.

Liseron (1). On en trouve plusieurs espèces en Palestine.

Mandragore (2). Cette plante croît en Mésopotamie et en Palestine. La *Mandragora officinalis* (3) est de la famille des Solanées. Elle a un aspect tout particulier. Au commencement du printemps, elle pousse un large cercle de feuilles qui s'étendent sur le sol, comme celles de la primevère qu'elle dépasse de beaucoup : ces feuilles ont souvent, en effet, un pied de long et quatre pouces de large. Au centre viennent les fleurs, sur une tige de deux ou trois pouces ; elles sont d'une belle couleur pourpre. Le fruit est de la grosseur d'une belle prune, et a un goût assez agréable ; on le dit, mais sans raison, soporifique. Sa racine longue est pivotante, et quelquefois fourchue. — Elle a été l'objet d'étranges superstitions (4). On la trouve dans toute la Palestine, où son fruit est très estimé par les habitants, qui lui attribuent des propriétés prolifiques (5). Elle est en fleur dès Noël ; son

(1) V. *Ladanum*.

(2) דודאים ; Gen. XXX, 14 et suiv,; Cant. VII, 14. — LXX : μῆλα μανδραγορῶν ; — Vulg.: « mandragoræ ». — Targ.: יברוחין.

(3) *Atropa mandragora*, Linn.

(4) Josèphe, *Bell. jud.*, VII, 6, § 3. — Pythagore l'appelle ἀνθρωπόμορφον, et Columelle (X, 19), « semihomo ».

(5) C'était l'opinion reçue dans l'antiquité. Dioscoride, IV, 76 ; Theophraste, *Hist. plant.*

fruit se cueille en avril et en mai. Son odeur, désagréable à l'Européen, plaît beaucoup aux Orientaux.

Mauve (1). L'hébreu *mallouach* est, d'après certains auteurs, la mauve, *malva*, dont il y a quelques espèces en Palestine, et que les pauvres emploient pour leur nourriture. — Pour quelques autres, c'est le *Corchorus trilocularis*, qu'on trouve dans les plaines salées près de Jéricho. Il est plus probable que c'est le pourpier de mer, *Atriplex alimus*, qui croît abondamment dans les marais salés, sur les côtes de la Méditerranée et de la mer Morte. On le mange, comme l'*Atriplex hortensis*, mais c'est un pauvre aliment.

Melon (2). C'est un des fruits que les Israélites regrettaient dans le désert. Le melon d'eau ou pastèque, *Cucurbita citrullus*, et le melon ordinaire, *Cucumis melo*, sont cultivés en Egypte et en Palestine. Le premier pèse quelquefois jusqu'à trente livres. Il sert de rafraîchissement aussi bien que de nourriture.

Menthe (3). La *Mentha sylvestris* de Linné croît abondamment en Syrie. Les Juifs en aimaient le goût ou le parfum. Peut-être en mangeaient-ils avec l'agneau pascal. Elle croît en Palestine sur les montagnes.

Millet (4). On en cultive en Orient deux espèces : le *Panicum miliaceum*, appelé encore aujourd'hui *Dukhan* par les Arabes, et le *Sorghum vulgare*, appelé *Dhourrha* dans l'Asie-Mineure et dans l'Afrique septentrionale. Les pauvres s'en nourrissent, même sans le cuire.

Moutarde (5). La moutarde n'est pas mentionnée dans l'Ancien Testament. Celle qui est commune en Orient est la *Sinapis nigra*, de l'ordre des crucifères. On la trouve à l'état sauvage, et elle est aussi cultivée dans les jardins. Elle croît avec une extrême vigueur sur les bords du Jourdain et dans la plaine d'Acre. Elle atteint facilement à une hauteur de dix pieds. Si Notre-Seigneur l'appelle un *arbre*, il ne s'ensuit pas qu'il ait en vue l'arbre à moutarde, *Salvadora persica*, qui croît en Palestine, surtout aux environs de la mer Morte. Les dimensions atteintes par le végétal suffisent pour admettre qu'il parle du sénevé.

Nard (6). Le Nard, sanscr. *naladâ*, « qui donne de l'odeur », était importé des Indes à une époque très ancienne. Salomon vante son parfum. Madeleine s'en servit pour oindre les pieds du Seigneur (7). Sa valeur était très élevée. Madeleine en usa, ce jour, pour plus de six cents francs. Le nard provient du *Nardostachys jatamausi*, plante de la famille des Valérianacées, qui croît dans les montagnes du Népaul et du Bhotan. Il était bien connu des Grecs et des Romains (8), qui s'en servaient pour parfumer les cheveux.

IX, 9, § 1. Vénus était appelée Mandragoritis par les Grecs (Hésychius, sub v°) ; le fruit de la plante s'appelait pomme d'amour.

(1) מלוח ; Job, XXX, 4. — LXX : ἅλιμα. — Vulg.: « herba ».

(2) אבטיחים ; Nombr. XI, 5. — LXX : πέπων. — Vulg.: « pepo ».

(3) Ἡδύοσμον ; Matt. XXIII, 23 ; Luc, XI, 42. — Vulg.: « mentha ». La מינטא des rabbins.

(4) דחן ; Ezéch. IV, 9. — LXX : κέγχρος. — Vulg. « milium ».

(5) Σίναπι ; Matt. XIII, 31 ; Marc, IV, 31 ; Luc, XVII, 6, XVIII, 19. — Vulg. : « sinapis ».

(6) נרד ; Cant. I, 12, IV, 13, 14. — LXX : νάρδος. — Vulg.: « nardus ». — Grec : νάρδος πιστική.

(7) Jean, XII, 3 ; Marc, XIV, 3.

(8) Horace, *Odes*, IV, 12, vs. 16, 17 ; *ibid.*, II, 11 ; Tibulle, *Eleg.* III, 7.

Nielle des blés (1). La *baoschah* des Hébreux ne peut être la *Vilis labrusca*, qui est une plante de l'Amérique du nord. C'est probablement l'*Uredo fœtida*.

Oignon (2). Les Hébreux le regrettent dans le désert. D'après Hérodote, on cultivait l'oignon en Egypte, où il est encore très apprécié comme en Syrie. L'*Allium cepa* est considéré par les Orientaux comme un préservatif contre la soif.

Orge (3). C'est le grain le plus ordinaire de la Palestine. On le sème en même temps que le froment, mais on le récolte un peu plus tôt. Dans la vallée du Jourdain, sa moisson a lieu vers la fin de mars ; dans le centre de la Palestine, elle commence en avril, et dans le nord à la fin de mai. On le donne à manger aux chevaux et aux ânes ; mais les hommes s'en nourrissent aussi (4). Cependant les anciens Hébreux ne l'estimaient pas beaucoup (5).

Pannag (6). Ce mot, qu'on ne lit qu'une fois dans la Bible, a été traduit par millet, dans la version syriaque. Il signifie peut-être une espèce d'épice. — Quelques commentateurs y voient un nom de lieu (7) ; d'autres un gâteau quelconque.

Papyrus (8). Le *Gomé* est sans doute le célèbre papyrus d'Egypte, la première substance qu'on ait employée pour faire le papier ; c'est de là que lui vient son nom. Le *Cyperus papyrus* appartient à la famille des cyperassées. Il abondait dans le Nil, où il poussait dans la vase, et sur les bords duquel il formait, au dire des anciens, une véritable forêt. Aujourd'hui il a totalement disparu en Egypte, et on ne le trouve plus qu'en Nubie dans les marais du Nil Blanc. Il existe encore dans deux endroits de Palestine, les seuls de l'Asie où il se rencontre : il croît vigoureusement dans un marécage au nord-est de la plaine de Génésareth, près de la source de Aïn-et-Tîn, et il couvre une assez grande étendue des bords du lac Houleh. Les Arabes l'appellent *babeer*. C'est une plante très gracieuse. On en trouve une autre espèce, le *P. syriacus*, dans les marais de Caïfa et dans la plaine de Saron.

De grandes quantités de ses racines sont ramassées sur les bords du lac Houleh par les Arabes qui les emploient comme combustible ; ils s'en servent aussi pour d'autres usages domestiques (9).

Pavot. C'est probablement le *rosch* (10) de la Bible. Le *Papaver arenarium* croît partout en Palestine ; on le trouve en abondance dans les

---

(1) באשה ; Job. XXXI, 40 ; Is. V, 2, 4.

(2) בצלים ; Nombr. XI, 5.

(3) שערה ; Lévit. XXVII, 16 ; Ruth, I, 22, II, 17 ; Joël, I, 11 ; Job, XXXI, 40 ; I Par. XXIV, 8. — LXX : κρίθη. — Vulg. : « hordeum ».

(4) II Par. II, 10.

(5) Jug. VII, 13, 14.

(6) פנג ; Ezéch. XXVII, 17. — LXX : μύρων. — Vulg. : « balsamum ».

(7) V. notre *Commentaire sur Ezechiel*, p. 194.

(8) גמא ; Exod. II, 3 : Is. XVIII, 2 ; XXXV, 7 ; Job. VIII, 11. — LXX : ἐπιστολὰς βιβλίνας, ἕλος, πάπυρος. Dans le passage de l'Exode, ils n'ont pas rendu le mot hébreu. — Vulg. : » (fiscella) scirpea, (vasa) papyri, juncus, scirpus ».

(9) V. sur la manière dont on le préparait, Maspéro, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, 2e édit., p. 9.

(10) ראש ; Deut. XXIX, 17, XXXII, 32 ; Ps. LXIX, 22 ; Os. X, 4, Job, XX, 4, etc. — LXX : σταφυλή, ἄγρωστις, etc. — Vulgate : « fel, venenum, amaritudo ».

champs de blé ; son suc est amer et vénéneux. L'eau de fiel (1) en est peut-être l'extrait ou opium. — Le fiel (2), mêlé au vin, dont parle S. Matthieu, n'est pas probablement produit par le pavot (3).

Pavot noir (4). Le *Ketzach* d'Isaïe est sans doute la *Nigella sativa*, petite plante annuelle de l'ordre des renonculacées, sauvage dans les pays méditerranéens, et cultivée en Egypte et en Syrie à cause de ses graines noires, dont on se sert comme condiment. On la vend dans tous les bazars de Palestine. — On ne s'en procure la semence qu'en s'y prenant comme le dit Isaïe, d'une manière très exacte. — Une autre espèce, la *Nigella orientalis*, moins épicée, est aussi très abondante.

Poireau (5). Le *Hatzir* est mentionné parmi les végétaux d'Egypte que les Israélites regrettaient dans le désert. Les Egyptiens en faisaient une grande consommation, et le considéraient comme sacré, ce qui les a rendus l'objet de la satire d'un poète romain. L'*Allium porrum* est cultivé en Palestine, où on le mange crû avec du pain. Quelques auteurs pensent que c'était une espèce de luzerne, employée comme salade, *Trigonella fœnum græcum ;* mais cette conjecture n'a pas de fondements sérieux.

Pois. C'est probablement la nourriture de Daniel et de ses compagnons (6). Les pois de toute espèce sont, aujourd'hui, comme autrefois, cultivés en Palestine.

Ricin. Le mot *kikayon* (7) désigne, d'après S. Jérôme, un arbrisseau, qu'on appelle Elkeroa en syriaque, et qui est très commun dans les endroits sableux de la Palestine, C'est le *Ricinus communis*, qui croît spontanément dans le nord de l'Afrique, la Syrie, l'Arabie et l'Inde. Il existe aussi dans la vallée du Jourdain. On l'appelle en Orient, à cause de la rapidité prodigieuse de sa croissance, l'enfant d'une nuit (8). Tristram (9), pour des raisons pratiques, croit que le kikayon doit être identifié avec le *Cucurbita pepo*, qui pousse à Mossoul et qui est appelée El Kerra par les Juifs. Il y en a beaucoup en Palestine et auprès de Sidon. Cette plante se flétrit avec une rapidité égale à celle de sa croissance. Les deux hypothèses sont également acceptables.

Ronce, épine. Il y a au moins dix-huit expressions hébraïques pour désigner les plantes épineuses. Cette richesse du vocabulaire est assez surprenante. — Les principales sont :

1° *Atâd* (10). Le Rhamnus ou *Lycium europæum* convient très bien à la parabole du livre des Juges. Il est très commun dans toute la Palestine, où il remplit l'usage de l'aubépine, à laquelle il ressemble un peu. On le trouve depuis le Liban jusqu'à Engaddi. Il est de la famille des Solanées.

---

(1) « Aqua fellis », Jér. VIII, 14.

(2) « Fel », Matt. XXVII, 34 ; grec : χολή. — S. Marc, au lieu de fiel, parle de myrrhe, ἐσμυρνισμένον, Marc, XV, 23.

(3) V. M. Fillion, *Commentaire sur S. Matthieu*, pp. 545, 546.

(4) קצח ; Is. XXVIII, 25, 27. — LXX : μικρὸν μελάνθιον. — Vulg.: « gith ».

(5) חציר ; Nombr. XI, 5, etc. — LXX : πράσα. — Vulg.: « porrus ».

(6) Dan. I, 12, 16 ; זרעים, זרעים. — Vulg. (II Rois, XVII, 28) : « frixum cicer ». — V. notre *Commentaire sur Daniel*, pp. 92-93.

(7) קיקיון ; Jon. IV, 6 ; LXX : κολοκύνθη ; Vulg.: « hedera »

(8) V. notre *Commentaire sur Jonas*, p. 243.

(9) *Op. cit.*, p. 449.

(10) אטד ; Jug. IX, 14, 15 ; Ps. LVIII, 10. — LXX : ῥάμνος. — Vulg.: « rhamnus ».

2° *Choach* (1). Probablement l'épine commune, dont il y a, dans les plaines d'Esdrelon et de Saron, plusieurs variétés encore indéterminées. Les plus répandues sont la *Notobasis syriaca*, à fleurs roses et à épines vigoureuses ; le *Scolymus maculatus*, à fleurs orangées brillantes : le *Carthemus oxycantha*, à fleurs jaunes, dont la piqûre est très irritante.

3° *Dardar* (2). Cette plante ressemble beaucoup au chardon ; les Botanistes la nomment *Centaurea calcitrapa ;* on la trouve en grande quantité parmi les blés, dans l'Europe méridionale et dans l'Asie occidentale. Une autre espèce, la *Centaurea verutum*, étroitement alliée à la précédente, et qui a de formidables épines d'un pouce et demi de longueur, se trouve à profusion dans la Galilée.

4° *'Hédek* (3). C'est une plante épineuse, employée pour les haies. Les Arabes appellent *chadak* deux plantes de la famille des Solanées. L'une d'elles, le *Solanum sanctum* ou *S. sodomæum* est probablement le 'Hédek de l'Ecriture. Elle est très abondante dans les parties chaudes de la contrée, spécialement dans la vallée du Jourdain. Sa fleur ressemble à celle de la pomme de terre ; elle a un fruit jaune qui devient ensuite d'un rouge brillant, et qui est plein de graines noires.

5° *Kôtz* (4). Ce terme désigne, en général, toutes sortes d'épines, et spécialement le *Tribulus terrestris*.

6° *Schamir* (5). Ce terme équivaut sans doute à l'arabe *Samur*, arbre épineux commun en Arabie, espèce de *Sidra*, ne produisant pas de fruit. Pour les Arabes de la vallée du Jourdain, le Samur est le *Paliurus aculeatus*, ou épine du Christ. Ailleurs ce nom est donné au *Rhamnus oleoides*, le Nerprun. L'hébreu peut désigner l'une ou l'autre de ces espèces. On a pensé que le *Paliurus aculeatus*, très commun aux alentours de Jérusalem, avait servi à tresser la couronne d'épines de la Passion ; ses rameaux flexibles favorisent cette supposition.

7° *Na'atzoutz* (6). Autre espèce de *sidra*, le *Zizyphus spina-christi*, le *nubk* des Arabes, qui se trouve dans les parties les plus chaudes de la Palestine, auprès de Jérusalem, et surtout dans la vallée du Jourdain. Il atteint souvent à une hauteur considérable. On admet généralement, après Hasselquist, que la couronne d'épines a été tressée avec ses rameaux : ils sont en effet très souples, couverts d'épines aiguës ; ses feuilles d'un vert foncé ressemblent à celles du lierre. Tout cela convenait très bien au but que se proposaient les soldats. Mais ce n'est qu'une conjecture.

8° *Barkanim* (7). Ces épines sont ou le *Zizyphus* mentionné plus haut,

---

(1) חוח ; IV Rois, XIV, 9, etc. — LXX : ἄκαν, κνίδη, ἄκανθα. — Vulg.: « lappa (Os. IX, 6) ; paliurus (Is. XXXIV, 13) ; carduus (IV Rois, XIV, 9 ; II Par. XXV, 18) ; spina » (Job XXXI, 39 ; Cant. II, 2).

(2) דרדר ; Gen. III, 18 ; Os. X, 8 ; Matt. VII, 16 ; Hebr. VI, 8. — LXX : τρίβολος ; — Vulg.: « tribulus ».

(3) חדק ; Mich. VII, 4 ; Prov. XV, 19. — LXX : τῆς ἐκτρώγων ἄκανθα. — Vulg. : « paliurus, spina ».

(4) קוץ ; Gen. III, 18 ; Is. XXXII, 13 ; Ezéch. XXVIII, 24 ; Matt. VII, 16 : Hebr. VI, 8. — LXX : ἄκανθα ; — Vulg.: « spina ».

(5) שמיר ; Is. V, 6, VII, 23, 24, 25 ; IX, 17, XXXII, 13. — LXX : ἄκανθα, ἀγοωστις. — Vulg.: « vepres, spina ».

(6) נעצוץ ; Is. VII, 19 ; LV, 13. — LXX : ραγὰς, στοιβὴ. — Vulg.: « frutetum, saliunca ».

(7) ברקנים ; Jug. VIII, 7, 16. — LXX : Βαρκανίμ (transcription de l'hébreu) ; — Vulg. : « tribulus ».

ou l'acacia, ou la ronce commune, *Rubus fruticosus*, très commune en Palestine.

9° *Silôn* (1). C'est probablement le *sullaon* des Arabes, qui désigne le fragon. *Ruscus aculeatus*, très commun dans toute la Palestine. L'*Eryngium creticum* est aussi très commun dans les blés, où il est très nuisible.

D'autres noms ne peuvent être identifiés soit au moyen de l'arabe, soit par le contexte. Ainsi le « Haroul » (2) est peut-être l'*Acanthus spinosus*, dont les Arabes se servent pour faire le feu.

Rose (3). Quelques livres bibliques mentionnent la rose, comme poussant dans la plaine de Jéricho. De cette désignation de pays et de sa localisation au bord de l'eau, il résulte probablement qu'il s'agit dans ces endroits du laurier-rose, très abondant dans toute la Palestine et surtout aux environs de Jéricho, où il n'y a pas de rose.

La *rose de Jéricho* n'est pas désignée dans ces passages. C'est une petite plante ligneuse crucifère, *Anastatica hierochuntina*, ressemblant à une branche desséchée, qui pousse dans le sable, autour de la mer Morte. Elle tire son nom de la propriété qu'elle a d'ouvrir de petites fleurs, si on la plonge dans l'eau, même plusieurs mois après qu'elle a été cueillie. Les pèlerins la recherchent beaucoup. On la trouve aussi en Egypte ; mais l'espèce est peut-être différente.

La *rose de Saron* (4) est probablement une plante bulbeuse, peut-être le narcisse odorant. *Narcissus tazetta*, natif de Palestine, trouvé par Hasselquist dans la plaine de Saron, et par d'autres dans les montagnes. Il n'est pas probable que ce soit le crocus, ou la mauve. Dans ce cas, il faudrait penser aux espèces *Althæa acaulis*, *A. rosea* et *A. cretica*.

Roseau. V. *Jonc*.

Rue (5). Plante bien connue de la famille des rutacées. Tristram en a trouvé en Palestine quatre espèces sauvages. La *Ruta graveolens* est cultivée. La variété sauvage la plus commune est la *R. bracteosa*. La *R. buxbaumii* est aussi une plante de couleur très brillante.

Safran (6). Le nom arabe de cette plante, *kurkum*, est semblable au nom hébreu, « karkôm ». Il s'agit bien ici du *Crocus sativus*, plante bulbeuse très connue de l'ordre des fridacées. Il y en a beaucoup d'espèces en Palestine, où son parfum est très estimé. Les voyageurs l'utilisent pour leur cuisine. Le meilleur est d'une couleur rouge-orange.

Savon. Les Hébreux l'appellent *borith* (7). En Palestine, on tire la potasse, depuis les temps les plus reculés, de plantes alcalines qui croissent dans les marais salés de la côte et sur les bords de la mer Morte, spécialement des diverses sortes de *Salicornia* et de *Salsola*. La potasse fait encore aujourd'hui l'objet d'un grand commerce dans ce pays. Le savon s'ob-

---

(1) סלון ; Ezéch. II, 6, XXVIII, 24. — LXX : σκόλοψ. — Vulg.: « subversores ».

(2) הרול ; Job, XXX, 7 ; Prov. XXIV, 31 ; Soph. II, 9 ; — Grec : φρύγανα ἄγρια. — Vulg.: « sentes ».

(3) ῥόδον ; Ecclis. XXIV, 18 ; XXXIX, 13, 4, 8. — Vulg.: « plantatio rosæ ».

(4) חבצלת ; Cant. II, 1 ; Is. XXXV, 1 ; LXX : ἄνθος. — Vulg.: « flos campi ; lilium ».

(5) πήγανον ; Luc, XI, 42. — Vulg.: « ruta ».

(6) כרכם ; Cant. IV, 14 ; — LXX : κρόκος ; — Vulg.: « crocus ».

(7) בורית ; Jer. II, 22 ; Mal. III, 2.

tient en faisant bouillir l'huile d'olive avec la potasse ; l'huile coûte dans le pays meilleur marché que le suif.

La plus importante des plantes produisant la potasse est la *Salicornia fructicosa*. La *S. kali* est presque aussi abondante ; il y en a encore une troisième espèce sur les bords de la mer Morte.

Seigle (1). Le *koussemeth* des Hébreux indique peut-être le seigle, mais plus probablement l'épeautre, *Triticum spelta*, que les Arabes appellent *chirsanat*. Le seigle est plutôt une plante du nord (2). L'Egypte et la Grèce ne le connaissaient pas.

Sodome (pomme de). Le Deutéronome (3) parle de la vigne de Sodome. Cette expression a été identifiée par le populaire avec la pomme de Sodome, sur laquelle on a fait d'étranges contes depuis Josèphe (4). D'après M. Tristram, le fruit de la coloquinte, *Citrullus colocynthus*, est celui qui répond le mieux à la vigne de Sodome. Cette plante a de longues vrilles écartées, comme la vigne. Son fruit a une belle apparence ; mais son goût est nauséabond à l'excès ; quand il arrive à complète maturité, il est rempli de poussière et de graines. Il est abondant sur les bords de la mer Morte.

Hasselquist et d'autres voyageurs ont voulu l'identifier avec le *Solanum sodomæum* (5). On peut objecter à cette identification que le *S. sodomæum*, loin d'être particulier à la région de la mer Morte, est commun à toute la Palestine. Quelques modernes proposent l'*oscher* des Arabes. *Calotropis procera*, de la famille des Asclépiadacées. On le trouve sur la limite sud-est de la Palestine. Son fruit, quand il est mûr, éclate et laisse échapper des graines entourées de longs filaments soyeux dont les Arabes font des mèches pour leurs fusils.

§ 8. *Faune* (6).

Moïse divise les animaux en quatre grandes classes : les animaux terrestres (litt. *les bêtes qui sont sur la terre*) (7), c'est-à-dire les quadrupèdes ou mammifères terrestres en général ; — les poissons (litt. *ce qui est dans les eaux* (8), *l'être animé qui se meut dans les eaux*) (9) et les grands animaux marins ou cétacés (10) ; — les oiseaux (litt. *ce qui vole*) (11), et

(1) כסמת ; Exod. IX, 32 ; Is. XXVIII, 25 ; Ezéch. IV, 9 ; — LXX : ὄλυρα. — Vulg.: « far ».

(2) De Candolle, *op. cit.*, p. 297.

(3) Deut. XXXII. 32.

(4) V. Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, éd. orig., t. II, pp. 188 et suiv.

(5) Ou *Solanum melongena* de Linné. — *Voyages dans le Levant*, trad. fr., Paris, 1769, 2e partie, in-12, p. 90. — V. plus haut, au mot *'Hédek*.

(6) S. Bochart, *Hierozoicon, sive de animalibus S. Scripturæ* ; dernière édition donnée par Rosenmuller, Leipzig, 1793, 3 vol. in-4° ; — Tristram, *Natural history of the Bible*, éd. cit., pp. 35 et suiv.; — Arnaud, *Palestine*, pp. 313 et suiv.; — Pierotti, *La Palestine actuelle dans ses rapports avec la Palestine ancienne*, Paris, 1865, in-8°, pp. 1-82.

(7) Lévit. XI, 2.

(8) *Ibid.* XI, 9.

(9) *Ibid.* XI, 46.

(10) Gen. I, 21.

(11) Lévit. XI, 13, 46.

sous ce terme il comprend non-seulement les oiseaux proprement dits, mais aussi les insectes ailés et généralement tous les animaux qui volent ; — les reptiles (litt. *les reptiles qui rampent sur la terre)* (1).

Il semble indiquer une cinquième classe d'animaux, les insectes (litt. *le reptile ailé*) (2). Mais, en résumant sa classification, il mentionne seulement quatre classes (3), et range les insectes ailés parmi les volatiles : « Telle est, dit-il, la loi relative aux bêtes, aux volatiles, à tous les êtres animés qui se meuvent dans les eaux et à tous ceux qui rampent sur la terre ».

Nous étudierons successivement : 1° les mammifères ; — 2° les oiseaux ; — 3° les reptiles ; — 4° les poissons ; — 5° les animaux invertébrés et articulés.

I. MAMMIFÈRES.

Le nombre des mammifères de Palestine est, par rapport à l'étendue du pays, exceptionnellement grand. Actuellement il en existe quatre-vingts espèces. Depuis la période scripturaire, la liste des animaux domestiques n'a pas changé, à moins que l'on ne considère le chat comme y ayant été ajouté. Parmi les animaux sauvages, le lion et le *réem* ont seuls disparu ; toutes les autres espèces, quoique devenues parfois très rares, existent encore.

Les mots hébreux pour désigner les animaux sont : *béhémah* (4), terme générique qui s'applique à tout le bétail et à tous les quadrupèdes, quelquefois aux bêtes de somme (5) et aux bêtes sauvages (6) ; *'haiah* (7), qui signifie un être vivant, mais s'applique généralement aux animaux carnivores, « les bêtes des champs » (8) ; — *be'îr* (9), qui ne se dit que des animaux domestiques ou des bêtes de somme (10).

Ane (11). L'âne domestique, *asinus vulgaris*, provient de l'onagre, ou âne sauvage du nord de l'Afrique. Il a été domestiqué à une époque très ancienne. On le voit sur les monuments d'Egypte et d'Assyrie. Abraham s'en sert, et les anciens patriarches en possédaient de nombreux troupeaux. L'âne a éprouvé moins de variations que les autres espèces domestiques. Dans tous les climats il conserve la couleur de la race sauvage. L'âne d'Orient est bien plus beau que celui de nos pays. Il supporte plus difficilement le froid que le cheval. En Syrie il est soigné avec [illegible]nt de

(1) Lév. XI, 29, 42, 43, 46.
(2) *Ibid.* XI, 20.
(3) *Ibid.* XI, 46.
(4) בהמה ; Gen. VI, 7, 20, etc.
(5) III Rois, XVIII, 5.
(6) Deut. XXXII, 24.
(7) חיה ; Gen. I, 24, etc.
(8) Deut. VII, 22 ; Os. XIII, 8.
(9) בעיר ; Exod. XXII, 4, etc.
(10) Nombr. XX, 8.
(11) חמור ou חמיר ; Gen. XLIX, 14 ; Exod. XIII, 13, etc. — אתון ; Nombr. XXII, 23, etc. — עיר, jeune âne ; Gen. XLIX, 11 ; Job, XI, 12 ; et âne, Jug. X, 4, XII, 14, etc.

précaution que celui-ci, et son prix est presque le même (1). Il fait par jour le même trajet que le cheval et le chameau. Il est fréquemment mentionné dans l'Ecriture. Il servait surtout de monture aux femmes. Notre-Seigneur l'a choisi pour son entrée triomphale à Jérusalem, afin de bien montrer le contraste qu'il y a entre le juge pacifique et un conquérant terrestre.

La chair de l'âne était impure pour les Hébreux (2). La loi de Mahomet a maintenu cette prohibition.

Les rois Hébreux en avaient beaucoup (3).

La selle de l'âne, souvent mentionnée dans l'Ecriture, est différente de celle du cheval.

Ane sauvage. Les Hébreux en connaissaient deux espèces, le *'arod* (4) et le *péré* (5). Les nombreux endroits de la Bible où il en est question, ont rapport au caractère indomptable de cet animal, à sa sauvagerie et à son séjour dans le désert. De ces allusions il résulte qu'il était beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui dans les régions voisines de la Palestine. On le trouve quelquefois dans le pays de Basan : c'est l'*Asinus hemippus*, différent de l'*Asinus hemione* de l'Asie centrale, et probablement le péré des Hébreux. L'*Asinus vulgaris*, ou onagre des anciens, qui se trouve dans les déserts de l'Egypte, est peut-être le *'arod*. Ces deux espèces sont plus ou moins voyageuses. Elles se tiennent habituellement dans les endroits humides ou sur les hauteurs (6).

Antilope (7). Le mot *thé* ou *théo* a été quelquefois traduit par buffle. Mais le buffle, très commun aujourd'hui en Palestine, ne semble y avoir été introduit qu'après l'invasion de la Perse par les Kalifes. Ce n'est pas non plus le bison, qui a peut-être existé autrefois dans le Liban, mais qui n'a dû être guère connu dans le désert, surtout en tant qu'objet d'alimentation. — Il s'agit bien plus probablement de l'antilope beaucoup plus commune en Palestine et dans les pays voisins. Trois espèces se trouvent encore sur ses frontières : l'*Antilope leucoryx* ou orygx, l'*A. addax*, et l'*Alcephalus bubalis*, le *bekkr el ouasch* ou vache sauvage des Arabes. Il est probable que le théo indique la première de ces espèces. On le trouve dans les déserts voisins de la Terre Sainte. C'est un bel animal, aux cornes très longues : il a de trois à quatre pieds de haut, et est souvent très redoutable pour le chasseur.

Aurochs. L'animal que la Bible nomme *réem* (8) a été l'objet de nombreuses hypothèses. Ce n'est pas une licorne, qui n'est qu'un monstre fabuleux. Il est probable que l'Ecriture parle de l'aurochs, l'*urus* de César, le *Bos primigenius* des naturalistes, qui, éteint aujourd'hui en Palestine, errait autrefois dans ses forêts. Sa force prodigieuse est signalée par Ba-

(1) De 250 à 500 fr.

(2) IV Rois, VI, 25 ; Ezéch. XXIII, 20.

(3) I Paral. XXII, 30.

(4) עָרוֹד ; Job, XXXIX, 5 (le nom propre אֲרוֹד ; Nombr. XXVI, 17, a peut-être le même sens). — LXX : ὄνος ἄγριος. — Vulg.: « onager ».

(5) פֶּרֶא ; Gen. XVI, 12 ; Job, VI, 5, etc., ou פֶּרֶה ; Jér. II, 24 ; — LXX : ἄγριος ἄνθρωπος, ὄνος ἄγριος. —Vulg.: « ferus homo, onager ».

(6) Jérém. XIV, 6.

(7) תֹּאוֹ ; Is. LI, 20 ; ou תְּאוֹ ; Deut. XIV, 5. — LXX : ὄρυξ. — Vulg.: « orygx ».

(8) רְאֵם ; Nombr. XXIII, 22 : Deut. XXXIII, 17 ; — רְאִים ; Ps. XCII, 11 ; — רִים ; Job, XXXIX, 9, 10. — LXX : μονόκερως ; — Vulg.: « unicornis ».

laam (1) et par Moïse (2) ; dans d'autres passages on relève sa férocité (3). Ses cornes étaient très grandes et très puissantes (4). Partout il est mentionné en relation avec le bœuf ; Isaïe en parle comme d'un animal pouvant être offert en sacrifice. On voit dans tous ces endroits qu'il était bien connu des Hébreux (5). Il n'est pas étonnant qu'on ne le trouve plus en Palestine ; devant les progrès de la civilisation, il a disparu comme beaucoup d'autres espèces qui ne sont plus connues que par leurs fossiles (6). — Bochart et Rosenmuller avaient pensé que c'était l'orygx, appelé encore *rîm* par les Arabes. Malgré ce rapprochement, cette identification est inadmissible, à cause des descriptions bibliques, auxquelles ne convient nullement le caractère timide de l'orygx. S. Jérôme et Ludolf (7) y voyaient le rhinocéros ; mais cet animal n'existe que dans l'intérieur de l'Afrique et ne pouvait être bien connu des Israélites. Quatremère (8) et Gesenius (9) l'identifient avec le buffle, *Bos bubalis*. On ne voit pas qu'il ait existé à l'état sauvage en Asie occidentale. Ce ne peut être que l'aurochs, *B. primigenius* ou le bison, *Bison bonasus* ou *Bos urus*. Ces deux énormes animaux diffèrent surtout par la grandeur des cornes, qui sont d'une longueur prodigieuse chez l'aurochs (10), mais courtes et épaisses chez le bison. Les monuments de l'Assyrie représentent le bœuf sauvage parmi les animaux féroces chassés par les contemporains de Sennachérib, et il semble qu'il leur paraît à peine moins terrible que le lion (11). Son existence en Palestine est d'autant plus certaine que M. Tristram en a trouvé des ossements fossiles dans le Liban (12). Il est possible qu'il ne se soit éteint dans ces pays qu'au moyen âge.

Behemoth (13). Les anciens commentateurs ont fait toutes sortes de conjectures sur cet animal, qui est si poétiquement décrit par Job. Pour quelques-uns c'est l'éléphant (14), pour d'autres c'est le buffle ou le mammouth ou quelque pachyderme éteint. Mais la description convient parfaitement à l'hippopotame. Aussi Bochart, Gesenius et la plupart des modernes, admettent-ils cette identification. — Comme c'était le plus grand animal connu des Hébreux, ils lui ont donné avec justice le nom de behemoth, la bête par excellence. Aujourd'hui on le trouve en Afrique, dans toutes les grandes rivières, depuis les limites septentrionales du Cap jusqu'aux cataractes du Nil. Anciennement il s'étendait beaucoup plus loin, et il semble qu'il habitait le bas Nil. Il n'est pas impossible qu'il ait vécu en Palestine, particulièrement dans le Jourdain.

---

(1) Nombr. XXIII, 22.
(2) Deut. XXXIII, 17.
(3) Ps. XXII, 21 ; Is. XXXIV, 7.
(4) Ps. XCII, 10 ; Job, XXXIX, 9-12.
(5) Ch. Ps. I, 9, 12.
(6) Il existe encore dans quelques forêts de la Lithuanie, et à l'état sauvage dans les environs du Caucase (Joly, *l'Homme avant les métaux*, Paris, 1881, in-8°, p. 66).
(7) *Ad histor. æthiopic. Comment.*, p. 154.
(8) *Journal des savants*, mai 1845, pp. 272-280.
(9) *Thesaurus*, p. 1249.
(10) V. la description qu'en fait César, *Bell. Gall.* IV, 29.
(11) Layard, *Nineveh*, t. II, p. 429.
(12) *Op. cit.*, p. 150.
(13) בהמות ; Job, XL, 10, 15 et suiv. — LXX : θηρίον ; — Vulg. : « behemoth ».
(14) Quatremère, *Journal des savants*, avril 1845, p. 227.

Belette. Le *Holed* (1) est compté parmi les animaux impurs qui se meuvent dans la terre. On l'a traduit par taupe, d'après l'arabe *Khould* (ou en Syrie *Khlunt*), qui désigne le *Spalax typhlus*, si commun en Palestine. Mais l'accord des anciennes versions et du Talmud font penser qu'il s'agit de la belette. Il y en a deux espèces en Terre-Sainte, la belette commune, *Mustela vulgaris*, et le putois, *Mustela putorius*. Il est possible que le terme hébreu comprenne aussi l'ichneumon à jambes courtes, *Herpastes ichneumon*, qui est très commun dans tout le pays et qui ressemble assez à la belette.

Bison. V. *Antilope* et *Aurochs*.

Bœuf. L'espèce bovine est désignée en hébreu par divers noms : *Behemah*, que nous avons déjà vu plus haut (2) ; — *bakar* (3), nom collectif pour un troupeau de bœufs ou de vaches, sans distinction d'âge ou de sexe ; ce mot s'emploie presque toujours collectivement et s'applique aux animaux en pleine vigueur (4) : — *schôr* (5) désigne un animal quelconque de l'espèce bovine, sans distinction ; — *par* (6) est le jeune taureau ; — *'éguel* (7) est le veau d'un an et d'au-dessous, ou le veau engraissé ; — *'éguelah* (8) est la génisse, qui n'a pas encore été habituée au joug ; — *abirîm* (9), les forts, c'est-à-dire les taureaux, en particulier ceux de Basan, qui étaient très renommés.

Les bêtes à cornes sont aujourd'hui très rares en Palestine, sauf dans le bassin et la plaine du Jourdain, où les Arabes en élèvent des troupeaux assez considérables (10). Ils sont aussi nombreux dans la plaine de Philistie. Ce sont, en général, des animaux d'assez petite apparence. Il y en a une autre variété dans les plaines de Saron, d'Acre, de la Phénicie et d'Esdrelon. Ils y sont bien soignés, et on les emploie à l'agriculture.

Blaireau. Le mot hébreu *thachasch* (11) désigne un animal dont la peau fut employée à la couverture du tabernacle (12) ; elle servait aussi pour confectionner les sandales des dames juives (13). Bochart (14) et d'autres auteurs, s'appuyant sur les anciennes traductions, pensaient que *thachasch* désigne un cuir de couleur. Il est plus probable qu'il faut le traduire par un nom d'animal. Le blaireau, *Meles taxus*, est la traduction proposée par les Talmudistes et par Gesenius : il est encore très commun en Palestine, et sa peau s'y vend dans les bazars. Mais était-il aussi commun dans les déserts du Sinaï? C'est assez peu probable.

Tristram, après quelques lexicographes, propose d'identifier la peau du

---

(1) חלד ; Lévit. XI, 29 ; — LXX : γαλῆ. — Vulg. : « mustela ».
(2) V. p. 88.
(3) בקר ; Exod. XXI, 37 ; Job, I, 14.
(4) *Ben Bakar*, « fils du troupeau », désigne le veau, Gen. XVIII, 7.
(5) שור ; Os. XII, 12, etc.
(6) פר ; Exod. XXIX, 1 ; Lév. IV, 3, etc.
(7) עגל ; Ps. XXIX, 6 ; Is. XI, 6, etc.
(8) עגלה ; Deut. XXI, 4, 6 ; Jér. XLVI, 20.
(9) אבירים ; Ps. XXII, 13, L, 13 ; Jér. L, 11.
(10) C'est surtout le *Bos bubalus* ou Buffle indien que ces arabes élèvent.
(11) תחש ; Nombr. IV, 6 et suiv. ; Exod, XXV, 5, XXVI, 14, etc. — LXX : δαλίνθινα. — Vulg. : « ianthinæ » (pelles).
(12) Exod. XXVI, 14.
(13) Ezech. XVI, 10.
(14) *Hierozoicon*, t. I, pp. 989 et suiv.

thachasch avec celle de l'animal appelé *tuchasch* par les Arabes, qui comprennent sous ce nom les diverses espèces de veaux marins, dugongs et dauphins qu'on trouve dans la mer Rouge. Les dugongs, bien connus dans les mers orientales, ont de douze à vingt pieds de long. Une espèce, l'*Halicore hemprichii* est très commune dans le golfe d'Akaba; une autre, trouvée par Rüppel dans les bancs de corail de la mer Rouge, a été nommée *H. tabernaculi* par ce savant, qui supposait qu'elle avait fourni la couverture du tabernacle. La peau de cet animal s'emploie aujourd'hui comme celle du thachasch de l'Ecriture (1).

Bouquetin (2). Le *ia'el* est le bouquetin, bien connu des juifs dans le désert et dans la terre promise. Celui de Palestine et d'Arabie est d'une espèce très semblable à celle des Alpes et des Pyrénées. Les Arabes l'appellent *Beden* (la *Capra beden* ou *sinaïtica* des naturalistes). Il ne diffère de celui d'Europe que par la couleur et la forme des cornes. Il habite les parties les plus désolées et les plus pierreuses du pays. Dans l'Arabie pétrée, où il est très commun, il vit par troupeaux de huit à dix individus. Il y en a aussi en Palestine dans le voisinage d'Engaddi. Sa chair fournit une excellente venaison. Ses cornes sont employées à Jérusalem pour faire des manches de couteau.

Un autre mot hébreu, *Akko* (3), ne se trouve que dans la liste des animaux dont il est permis de se nourrir. On a pensé que c'était un synonyme de *Ia'el*. Quelques auteurs pensent que c'est le chevreuil de la haute Asie (*Capreolus pygargus*) ou l'*ahu* des Persans. *Gazella subgutturosa*. Il est fort douteux que cet animal fût connu des Hébreux. D'autres ont supposé que c'est le Paseng, *Capra ægagrus*, mais on n'en peut rien dire de certain.

Bubale. Iahmour (4) est le nom d'un animal dont Moïse permet de faire sa nourriture. On l'a identifié avec plusieurs espèces d'antilopes et de daims. Aujourd'hui on s'accorde généralement à y voir une espèce d'antilope commune dans les régions désertes des pays bibliques, le Bubale, *Bekkr el ouasch* des Arabes, l'*Alcephalus bubalis*. Cet animal est bien connu des anciens qui le décrivent comme tenant le milieu entre le veau et le cerf (5): ses cornes courtes, sa tête allongée, ses formes lourdes lui donnent, en effet, un peu de ressemblance avec le bœuf. Les anciens Egyptiens lui faisaient la chasse; il est représenté sur leurs monuments. Il vit en petites troupes. Les Arabes disent qu'il vient souvent boire dans les cours d'eau qui sont à l'est de la mer Morte. Il était plus nombreux autrefois qu'aujourd'hui.

Le daim, *Dama vulgaris*, est très rare en Palestine, et ne semble pas y avoir été jamais bien commun. Il n'existe pas en Arabie. On en voit quelquefois entre le mont Thabor et le Liban (6). On a trouvé de ses dents dans les cavernes à ossements du Liban. Il a besoin de nourriture fraiche et d'eau, ce qui empêche de croire qu'il ait vécu dans les environs du Sinaï et qu'il ait été connu de Moïse.

---

(1) Robinson, *Biblical researches*, t. I, p. 116.
(2) יעל ; Ps. CIV, 18; Job, XXXIX, 1. — LXX : ἐλάφος. — Vulg.: « herinacium ».
(3) אקו ; Deut. XIV, 5.
(4) יחמור ; Deut. XIV, 5.
(5) Bochart, *Hierozoicon*, t. II, p, 284.
(6) Hasselquist.

Buffle. V. *Antilope* et *Bœuf*.

Chacal. Trois mots le désignent dans la Bible: *Ii* (1); *Than* (2); *Schou'al* (3). — Le chacal, *Canis aureus*, est très commun dans toute la Palestine. Il se retire, pendant le jour, dans des carrières abandonnées, des cavernes ou des ruines. La nuit il cherche sa nourriture, et les voyageurs ne cessent d'entendre ses cris. Auprès de la mer Morte, il y en a en quantité. On en trouve près des murs de Jérusalem. Ils sont innoffensifs pour l'homme. Il vit en troupes qui vont parfois de deux à trois cents. Ce sont ces animaux dont Samson se servit pour incendier les moissons des Philistins (4). — Ehrenberg décrit un animal qu'il appelle *Canis syriacus*, qui est probablement le chacal du Liban, et qui ne diffère pas de celui des autres pays.

Cerf (5). L'*aial* désigne le cerf en général et ses variétés. Il a dû être très commun en Palestine, si l'on en juge par les fréquentes mentions qu'en fait la Bible et par les endroits auxquels il a donné son nom. L'Ecriture parle de ses sentiments affectueux (6) et de sa douceur (7). On ne sait pas de quelle espèce il s'agit: peut-être est-ce le daim, *Dama vulgaris*, peut-être est-ce le cerf commun, *Cervus elaphus*. Le premier, natif de Perse, n'existe plus en Palestine. Hasselquist en rencontra un sur le mont Thabor (8). On a trouvé des dents de cet animal dans une brèche à os du Liban. Le cerf commun a dû être plus fréquent en Terre Sainte; ses dents se trouvent aussi dans les cavernes du Liban. Quoiqu'il n'existe plus en Egypte, on le trouve peint sur les monuments anciens.

Chameau (9). Le mot *gamal* se trouve dans toutes les langues sémitiques, et presque sans altération dans le grec et les langues modernes. Pour l'Oriental, le chameau est le plus utile des animaux: il est seul capable de traverser les grands déserts de l'Arabie, de l'Afrique du nord et de l'Asie occidentale. On ne trouve pas de traces du chameau sauvage, et il est impossible de fixer l'époque à laquelle il a été domestiqué. Il paraît originaire du centre ou du sud de l'Asie. Il était commun, dès une époque très ancienne, en Mésopotamie et en Egypte (10). Mais il y en avait beaucoup, comme aujourd'hui du reste, dans le sud et dans l'est du pays de Chanaan (11). Sous David, un fonctionnaire était spécialement préposé à la garde des chameaux du roi (12). Quand les Hébreux reviennent de cap-

---

(1) אִי; au pluriel אִיִּים; Is. XIII, 22, XXXIV, 14; Jér. L, 39. — LXX : Ὀνοκένταυρος. — Vulg.: « ululа, faunus ficarius ».

(2) תַּן; Job, XXX, 29; Is. XXXIV, 13; Jér. X, 22; Mich. I, 3; Mal. I, 8, etc. — LXX : στρούθος. — Vulg.: « draco ».

(3) שׁוּעָל; Cant. II, 15; Lam. V, 18; Esdr. XIII, 4; Neh. III, 35. — LXX : — Vulg.: « vulpes ».

(4) Jug. XV, 1, 5. — V. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. III, pp. 178 et suiv.; — Pierotti, *La Palestine actuelle*, pp. 61 et suiv.; — Van Lennep, *Bible Lands*, Londres, 1875, in-8°, t. I, p. 280.

(5) אַיָּל; Deut. XII, 15, XIV, 5; Is. XXXV, 6; Cant. II, 9, 17, etc. — LXX : ἔλαφος. — Vulg.: « cervus ».

(6) Prov. V, 19; Job, XXXIX, 1; Ps. XVIII, 33, XXIX, 9, etc.

(7) Is. XXXV, 6; Lam. I, 6; Ps. XLII, 1.

(8) *Voyage dans le Levant*.

(9) גָּמָל; Gen. XII, 16, etc.

(10) Gen. XII, 16, XXX, 43, XXXVII, 25; Exod. IX, 3.

(11) Jug. VII, 12; I Par. VII, 21; Is. LX, 6.

(12) I Par. XXVII, 30.

tivité avec Zorobabel, ils possèdent 435 chameaux (1). — Le chameau était employé pour les voyages (2), mais il servait aussi à l'agriculture, usage conservé encore aujourd'hui. — Il est d'une frugalité rare ; il vit de peu de chose et peut rester jusqu'à sept ou huit jours sans boire. Il est docile au point d'obéir à un enfant. Quand on l'emploie à quelque service, on dirait qu'il a conscience de ce qu'on lui confie. Reconnaissant des bons traitements, il laisse rarement passer l'occasion de se venger des brutalités dont il a été l'objet (3).

L'hébreu *Béker* (4) désigne le chameau de race, différent du chameau ordinaire. Il est plus grand, plus haut de jambes, plus mince, et d'une couleur plus brillante.

Outre le *Camelus dromedarius*, on connaît le *Camelus bactrianus*, à deux bosses, figuré sur les monuments assyriens, mais qui fut probablement inconnu des Juifs jusqu'à une période relativement récente de leur histoire.

Tous les Orientaux mangent la chair du chameau. La loi de Moïse défend de s'en servir (5). Le lait de chamelle est excellent. Les Israélites l'employaient (6).

L'Evangile nous apprend que S. Jean-Baptiste avait un vêtement de poils de chameau (7). De tous temps, en Orient, on a fait avec ces poils un drap épais et grossier qui sert de vêtement aux pauvres et de toiles pour les tentes. C'est ainsi qu'étaient faites les tentes noires de Cédar (8).

Le chameau a été l'occasion de beaucoup de proverbes (9).

Chat. Le chat n'est mentionné que dans Baruch (10), parmi les animaux qu'on voit sur les idoles de Babylone. Les Egyptiens avaient des chats, probablement notre *Felix domestica*, qui descend du chat sauvage de la Nubie et de l'Abyssinie, *Felis maniculata*. Les Juifs devaient le connaître, et il est singulier qu'on ne trouve pas chez eux d'autre allusion à cet animal que celle que nous venons d'indiquer. Du reste, les auteurs grecs et latins n'en parlent pas non plus. Le chat apprivoisé est maintenant aussi commun en Palestine qu'ailleurs. Il se trouve aussi dans ce pays plusieurs espèces de chat sauvage, le *F. chaus*, moitié plus grand que le chat ordinaire, et le chat de Syrie, *F. syriaca*.

Chauve-Souris. Le *'atalleph* (11) est du nombre des oiseaux qu'on ne peut manger. C'est la chauve-souris qui, à cause de ses ailes, était rangée par les Hébreux parmi les volatiles. Une petite espèce, *Vesperugo Kuhlii*, vit en quantité dans les cavernes du temple de Jérusalem et dans la grotte d'Adullam. Une autre espèce, le *Rhinopoma microphyllum*, qui existe aussi en Egypte, se trouve par milliers dans les cavernes voisines de la mer Morte et du Jourdain. En Galilée, particulièrement près du lac de

(1) Esdr. II, 67.
(2) Gen. XXIV, 64 ; 1 Rois, XXX, 17.
(3) Pierotti, *La Palestine actuelle*, pp. 25 et suiv.
(4) בכר ; Is. LX, 6 ; בכרה ; Jér. II, 23.
(5) Lev. XI, 4 ; Deut. XIV, 7.
(6) Gen. XXXII, 15.
(7) Matt. III, 4 : Marc, I, 6.
(8) Cant. I, 4.
(9) Matt. XIX, 24 : XXIII, 24. — V. M. Fillion, *in h, l.*
(10) Ἄιλουρος : Bar. VI, 21. — Vulg. « catta ».
(11) עטלף ; Lév. XI, 19 ; Is. II, 20.

Génésareth, il y en a une espèce de couleur fauve, le *Taphozous nudiventris*, espèce africaine. On trouve aussi dans la même région la *Xantharpyia ægyptiaca*, qui, les ailes étendues, mesure jusqu'à vingt pouces. On trouve encore les espèces suivantes : le *Rhinolophus ferrum-equinum*, le *R. clivosus*, le *Vespertilio murinus*, le *Plecotus auritus*. Dans la Palestine centrale, les chauves-souris dorment pendant l'hiver ; mais dans le voisinage de la mer Morte elles sont toujours en mouvement.

Cheval (1). Sauf dans un endroit (2), la Bible ne parle du cheval que quand il s'agit de guerre. Les Hébreux l'ont connu très anciennement, car il y en avait beaucoup en Egypte. Mais les patriarches ne s'en servaient pas, et la Palestine ne se prête guère à son élevage. La description de Job (3) montre qu'on le considérait surtout comme un animal propre à la guerre. Sur les sculptures assyriennes, on en voit couverts d'ornements assez semblables à ceux qu'emploient les Arabes d'aujourd'hui. Le mors et la bride ne diffèrent pas de ceux d'à-présent (4). Les Bédouins ne les ferrent pas ; il en était de même autrefois (5). Les chevaux sont très communs à l'est du Jourdain, plus rares à l'ouest (6). C'est la plus grande richesse et la plus recherchée des Arabes.

Chèvre. Elle est appelée ordinairement *'ez* (7) ; mais d'autres mots sont encore employés pour la désigner : *Tzaphir* (8), le bouc, symbole d'un des empires prédits par Daniel ; — *Sa'ir* (9), le chevreau en général : — *'Atoud* (10), le bouc, chef et conducteur du troupeau ; — *Thaiisch* (11), « celui qui frappe » ; c'est ce dernier nom que les Arabes donnent au bouc aujourd'hui.

Les chèvres faisaient une partie considérable de la fortune des patriarches (12). Elles se plaisent dans les contrées montagneuses où les broussailles abondent ; aussi y en a-t-il beaucoup plus en Palestine qu'en Arabie. Elles vivent en troupeaux. Elles sont pour beaucoup dans la disparition des forêts de ce pays, et elles ont détruit un certain nombre d'espèces d'arbres qui couvraient autrefois les collines. Leur chair et leur lait servent de nourriture ; leur peau est employée à faire des outres, dont la fabrication est des plus simples (13).

Il y a plusieurs espèces de chèvres, *Capra hircus*, en Palestine. On pourrait penser qu'à cause du voisinage de la Perse et de l'Arménie, d'où la *Capra ægagrus* est originaire, la chèvre de Syrie ressemblerait à ses ancêtres sauvages. Elle s'écarte beaucoup, au contraire, du type primitif. La

---

(1) סוס ; Gen. XLVII, 17 ; Exod. XIV, 9 ; Deut. XVII, 16, etc. ; — רכש ; III Rois, V, 8 ; Mich. I, 13 ; — רכן ; Esth. VIII, 10 ; — פרש ; III Rois, V, 6 ; Ezéch. XXVII, 14 ; Is. XXVIII, 28.
(2) Is. XXVIII, 28.
(3) Job, XXXIX, 19-25 : — cfr. Zach. XIV, 20.
(4) Ps. XXXII, 9 ; IV Rois, XIX, 28, etc.
(5) Is. V, 28.
(6) Pierotti, *La Palestine actuelle*, pp. 34 et suiv.
(7) עז ; Gen. XXVII, 9 ; Deut. XIV, 4, etc.
(8) צפיר ; Dan. VIII, 5, 21 ; Esdr. VI, 17.
(9) שעיר ; Lév. IV, 24, XVI, 9, etc.
(10) עתיד ; Gen. XXXI, 10, 12, etc.
(11) תיש ; Gen. XXX, 35, XXXII, 15 ; Prov. XXX, 31.
(12) Gen. XXX, 33 ; XXXII, 14 ; I Rois, XXV, 2.
(13) V. Tristram, p. 92.

chèvre commune de Syrie, *Capra mambrica,* se reconnait à ses énormes oreilles pendantes (1), qui ont près d'un pied de long, et à ses cornes robustes et recourbées. Elle est presque toujours noire (2), avec de longs poils. La chèvre du voisinage de l'Hermon, *Capra angorensis*, diffère de la précédente surtout par ses longs poils soyeux.

Plusieurs métaphores ont été tirées de la chèvre.

Chien (3). Le chien, *Canis familiaris*, arabe, *kelb,* n'était pas plus estimé des hébreux qu'il ne l'est des mahométans. Il est plutôt toléré qu'admis. Cela tenait sans doute autrefois à ce que les hébreux n'étaient pas chasseurs. Les égyptiens, qui l'étaient, en avaient plusieurs races. On ne l'employait pas pour garder les troupeaux (4). On n'utilise pas sa fidélité et son attachement : il passe pour impur et est regardé avec mépris (5). Les juifs donnaient le nom de chien aux païens, comme font aujourd'hui les mahométans à l'égard des chrétiens. S'appliquer ce nom était faire preuve d'une profonde humilité (6).

Comme autrefois (7), il y a de nombreuses troupes de chiens errants dans les villes de Palestine (8).

Quoique négligé, le chien d'Orient ne manque ni d'intelligence, ni de docilité.

Outre ce chien commun, on trouve aussi le lévrier persan, très estimé des Cheiks du désert qui l'emploient pour chasser la gazelle.

Daim. V. *Bubale.*

Dragon. Le mot תן désigne probablement le chacal. V. ce mot.

Dromadaire. V. *Chameau.*

Eléphant (9). Cet animal n'est pas nommé dans les livres hébreux de l'Ancien Testament ; mais l'ivoire, qu'on tire de ses défenses, est souvent mentionné (10). Son nom, *shenhabbim*, « dent d'habbim », semble signifier dent d'éléphant. Le mot *habbim* est en effet indien et se retrouve encore dans la langue populaire de Malabar et de Ceylan (11). Dans les inscriptions assyriennes, *habba* désigne aussi l'éléphant. Les hébreux se procuraient l'ivoire, soit par mer, soit par les marchands du Dedan, à travers la Mésopotamie. Les égyptiens la tiraient de l'Ethiopie (12).

Les éléphants furent introduits pour la première fois en Palestine par le roi de Syrie, Anthiochus Epiphane, qui s'en servit dans ses guerres contre Ptolémée, roi d'Egypte, et contre les juifs (13).

Les deux espèces d'éléphants, l'indien, *Elephas indicus*, et l'africain, *E. africanus,* sont bien connus. C'est l'éléphant indien qu'employait Antiochus. Celui d'Afrique s'en distingue par la dimension de ses oreilles.

---

(1) Amos y fait allusion, III, 12.
(2) Cant. IV, 1, VI, 5 ; I Rois, XIX, 13.
(3) כלב ; III Rois, XIV, 11, XVI, 4 ; IV Rois, IX, 10 ; Ps. XXII, 17, 21, etc.
(4) Job, XXX, 1.
(5) Is. LXVI, 3 ; Matt. VII, 6.
(6) I Rois, XVII, 43, XXIV, 14 ; II Rois, III, 8, IX, 8, XVI, 9 ; IV Rois, VIII, 13.
(7) Ps. LIX, 14, 15 ; III Rois, XXI, 19, 23, 24.
(8) Pierotti, *La Palestine actuelle*, pp. 19 et suiv.
(9) ἐλέφας ; II Mach. XIII, 15, etc.
(10) שנהבים ; III Rois, X, 18 ; Cant. V, 14 ; ou שן ; Am. III, 5 ; Ps. XLV, 9.
(11) V. toutefois Renan, *Histoire générale des langues sémitiques*, 5e éd., p. 209.
(12) On parlera plus loin de son emploi chez les Hébreux.
(13) I Mach. VI, 30, 34, 37.

Gazelle. L'hébreu *tzébi* (1) désigne certainement le *ghazal* des arabes. la gazelle des écrivains modernes. Moïse (2) permet d'en manger la chair, qui semble avoir été très estimée (3). Sa gentillesse et sa grâce sont souvent mentionnées (4). Sa timidité fournit l'image de la crainte qu'inspire au monde la colère du Seigneur (5). Sa beauté sert de terme de comparaison aux poètes (6).

La Gazelle, *Gazella dorcas*, est le gibier le plus abondant en Palestine ; c'est même le seul qu'un voyageur ait ordinairement chance de voir. Il y en a partout des troupeaux qui, parfois dans le sud, vont jusqu'à cent têtes. Elle est très sauvage. Dans le pays de Galaad, on trouve en grande quantité la *Gazella arabica* ou *cora*, plus belle peut-être que la gazelle commune. Sa chair n'est pas si savoureuse que celle de la chèvre sauvage. Quand on la prend jeune, elle s'apprivoise facilement.

Hérisson. Le *Kippod* (7) de la Bible est probablement le hérisson ou le porc-épic. espèces que les arabes ne distinguent guère. Le hérisson est très commun dans toute la Palestine. Dans le nord il est semblable à celui d'Europe, l'*Erinaceus europæus ;* dans le sud il est plus petit et de couleur plus claire.

Hippopotame. V. *Béhémoth.*

Hyène (8). La hyène, *Hyæna striata*, est très commune dans toute la Palestine ; elle se cache dans les anciens tombeaux. La nuit, elle pousse ses lugubres hurlements. et se dirige vers les endroits où l'attire l'odeur des animaux morts et des cadavres humains ; aussi recouvre-t-on tous les tombeaux de tas de pierres, pour mettre obstacle à sa voracité (9).

Lapin. Le *Schâphân* (10), ainsi nommé à cause des trous dans lesquels il se cache, est connu dans l'Arabie méridionale sous un nom semblable, *thofûn ;* en Palestine et dans le Sinaï, on l'appelle *oueber*. Il n'est pas identique au lapin d'Europe, qu'on ne trouve ni en Palestine ni en Arabie. C'est l'*Hyrax syriacus* des naturalistes. Sa viande était interdite aux Israélites (11). L'Hyrax est un animal très singulier. Il n'est pas plus gros qu'un lapin, il a une fourrure fine et douce ; il n'est ni ruminant ni rongeur. Cependant il est classé par les naturalistes entre l'hippopotame et le rhinocéros. Ses habitudes sont celles du lapin. Il a une tête ronde, de courtes oreilles, une petite queue ; sa fourrure est brune avec une ligne plus pâle au milieu du dos. Ses incisives sont très apparentes comme celles de l'hippopotame. On en connait deux autres espèces, l'une dans le sud de l'Afrique, l'autre en Abyssinie.

---

(1) צבי ; Deut. XIV, 5, etc.
(2) *Ibid.*
(3) Deut. XII, 15, 22, XV, 22; III Rois, IV, 23.
(4) II Rois, II, 18: I Par. XII, 8.
(5) Is. XIII, 14 : Prov. VI, 5.
(6) Cant. II, 9, V, 17, VIII, 14. — Une femme mentionnée dans les Actes, IX, 36, a pour nom Tabitha, *Gazelle*.
(7) קפד ; Is. XIV, 23, XXXIV, 11 ; Soph. II, 14 ; — LXX : ἐχῖνος. — Vulg.: « ericius ».
(8) צבוע ; Jér. XII, 9 ; LXX : ὕαινα. — Vulg.: « avis discolor ». — V. notre *Commentaire sur Jérémie*, p. 95. — Le nom de Zéboim, I Rois, XIII, 18, est aussi une allusion aux hyènes.
(9) Pierotti, *La Palestine actuelle*, pp. 55 et suiv.
(10) שפן ; Lév. XI, 5 ; Deut. XIV, 7, etc. — LXX : χοιρογρύλλιος. — Vulg. : « chœrogryllus ».
(11) Endroits cités dans la note précédente.

Ses habitudes sont bien décrites par les Psaumes et les Proverbes (1). Il vit dans des trous où il cache ses petits et où il se retire à la moindre alarme. Il n'est guère à craindre et a une très grande prudence. Il n'est pas rare en Terre Sainte. Sa chair est très estimée des Arabes.

Léopard. Cet animal, appelé *namer* (2) par les hébreux, *nim'r* par les Arabes, est quelquefois cité par l'Ecriture, qui parle de sa vivacité, de sa finesse, de sa persévérance et de sa force. Il est le type de la férocité (3), et dans Daniel (4) la figure d'Alexandre.

Il est bien connu, ainsi que sa peau si gracieusement tigrée (5). Les noms de lieu (6) prouvent qu'il était commun autrefois en Palestine. On l'y trouve encore, en particulier dans les forêts de Galaad, où il est la désolation des bergers, autour de la mer Morte, et au mont Carmel. Sa peau est très recherchée.

Un animal de cette espèce, le chetah ou léopard chasseur, *Felis jubaita*, se trouve dans le voisinage du Thabor et sur les collines de Galilée, ainsi que dans le pays de Galaad. Il est moins dangereux que le léopard ; cependant on ne le domestique point en Syrie comme on le fait dans l'Inde.

On trouve peut-être deux autres animaux de la même famille, le lynx et le caracal, en Palestine.

Lévrier. On a pensé que le *Zarzir mathnaiim* (7) de l'Ecriture était le lévrier ; c'est plutôt le cheval qui est désigné par l'auteur sacré (8). — V. *Chien.*

Lézard. Quelques commentateurs ont traduit *anakah* (9), animal dont la chair est prohibée dans la loi, par « furet ». Les LXX et la Vulgate le rendent par « musaraigne ». Le *Sorex araneus* est en effet très commun en Palestine, où on trouve aussi le *S. pygmæus*, plus petit, et le *S. crassicaudus*. Les Rabbins traduisent le mot hébreu par hérisson. Il est probable qu'il s'agit du lézard, dont nous parlerons plus loin.

Lièvre (10). Cet animal, en arabe *arneb*, mot qui se rapproche beaucoup de l'hébreu *arnebeth*, quoique prohibé par Moïse, n'est pas un ruminant, mais un rongeur. Mais il faut se rappeler que le législateur des Hébreux ne fait pas de la science pure et ne parle que d'après les apparences. La chair du lièvre est très appréciée des Arabes. Les Turcs, de même que les Juifs, la considèrent comme impure.

Il y a deux espèces de lièvre communes en Terre-Sainte. Dans le nord, toutes les parties boisées et cultivées fournissent en abondance le *Lepus syriacus*, qui ressemble beaucoup au lièvre de nos pays. Le lièvre commun dans le sud de la Judée et dans la vallée du Jourdain est le *Lepus judeæ*, plus petit que le précédent et d'un pelage plus sombre. Il est très abondant

(1) Ps. CIV, 18; Prov. XXX, 24, 26.
(2) נמר ; Jér. V, 6 ; Habac. I, 8; Dan VII, 6. — LXX : πάρδαλις. — Vulg.: « pardus ».
(3) Is. XI, 6.
(4) Dan. VII, 6.
(5) Jér. XIII, 23.
(6) Beth Nimra, Nimrim, etc.
(7) זרזיר מתנים; Prov. XXX, 31. — LXX : ἀλέκτωρ... — Vulg.: « gallus succinctus lumbos ».
(8) On a pensé, à tort aussi, que c'était le coq. V. plus bas, à ce mot.
(9) אנקה ; Lév. XI, 30. — LXX : μυγάλη. — Vulg.: « mus araneus ».
(10) ארנבת; Lévit. XI, 6; Deut. XIV, 7. — LXX : χοιρογρύλλιον.

même dans les contrées les plus désertes. On rencontre aussi accidentellement sur la frontière sud-est, trois autres espèces, le *Lepus sinaiticus*, le *L. ægyptiacus* et le *L. isabellinus*, plus petit que les précédents.

Lion. Il est mentionné environ cent trente fois dans l'Ecriture. Quatre noms servent à le désigner: *Ari* (1), le lion en général, sans distinction d'âge ou de sexe; — *Kephir* (2), le jeune lion, qui commence à courir après la proie; — *Labi* (3), le lion, âgé fort et majestueux; — *Laïsch* (4), même sens; — *Gor* ou *Gour* (5), le lionceau.

L'habitat du lion a bien diminué depuis le commencement des temps historiques. Il a depuis longtemps disparu de l'Europe. En Palestine, il se réfugiait dans les forêts et aussi dans les taillis du Jourdain. Les historiens des croisades le mentionnent encore comme vivant aux environs de Samarie. On ne trouve pas de ses os fossiles. C'est probablement sous la domination des Grecs et des Romains qu'il fut à peu près détruit. Les Arabes prétendent, sans en fournir de preuves, qu'il existe encore en Arabie. Il abonde encore entre le bas Tigre et l'Euphrate. Il habite depuis longtemps cette contrée, car il est souvent représenté sur les monuments assyriens (6).

Plusieurs endroits de la Palestine tirent leur nom du lion (7).

Le lion attaquait les troupeaux (8) et l'homme même (9). On le prenait dans des fosses (10). Les monarques orientaux en gardaient en captivité, et en faisaient quelquefois les instruments de leur vengeance (11).

Les hurlements du lion sont assez souvent mentionnés dans la Bible (12).

Chez toutes les nations de l'antiquité, le lion est le symbole de la puissance royale et de la force (13). Il était l'emblème de la tribu de Juda. Les ruines d'Arak el Emir, le château du Machabéen Hyrcan, dans le pays de Galaad, montrent des lions colossaux, qui rappellent le courage du héros de cette famille (14).

Sa cruauté en fait, dans le Nouveau Testament, un emblème de l'ennemi de notre salut (15).

Loup (16). Souvent mentionné dans l'Ecriture, le loup y est l'emblème de la férocité et de la soif du sang. La Bible fait souvent allusion à son habitude de chercher sa proie après le coucher du soleil (17). Elle lui compare les persécuteurs de la vérité (18). Aujourd'hui comme autrefois, le loup est

---

(1) ארי; III Rois, X, 20, etc.
(2) כְּפִיר; Ezéch. XIX, 2, 3, etc.
(3) לָבִיא; Gen. XLIX, 9; Nombr. XXIV, 9; Deut. XXXIII, 20, etc.
(4) לִישׁ; Is. XXX, 6; Job. IV, 11, etc.
(5) גּוּר; Ezéch. XIX, 2, 3, 5, etc.
(6) Layard, *Nineveh*, t. II, p. 427.
(7) Nous les énumérerons plus loin.
(8) Is. XXXI, 4.
(9) III Rois, XIII, 24, XX, 36; IV Rois, XVII, 25, 26.
(10) Ezéch. XIX, 4, 8; II Rois, XXIII, 20.
(11) Dan. VI, 16, 24.
(12) Jér. LI, 38; Amos, III, 8; Ps. CIV, 21; Is. V, 29, XXXI, 4.
(13) Gen. XLIX, 9; Apoc. V, 5.
(14) I Mac. III, 4.
(15) I Pier. V, 8.
(16) זאב; Gen. XLIX, 27; Is. XI, 6, LXV, 25; Jér. V, 6. — LXX: λύκος. — Vulg.: «lupus».
(17) Jér. V, 6; Hab. I, 8; Soph. III, 3.
(18) Ezéch. XXII, 27; Matt. VII, 15, X, 16; Luc, X, 3; Act. XX, 29.

la terreur des bergers de Palestine. Moins nombreux, mais plus à craindre que le chacal, il est aux aguets autour des pâturages ; à la nuit, il tombe furtivement sur sa victime. Les bergers de la Galilée essayent de l'effrayer la nuit, en tirant des coups de fusil. On ne le trouve pas en bande comme en d'autres pays ; on n'en voit jamais plus de deux ou trois ensemble. Son impudence est proverbiale. Il est commun dans tout le pays. Le loup de Syrie est d'une couleur plus claire que celui d'Europe, qu'il semble surpasser en force. Les indigènes parlent d'une espèce plus féroce qu'ils appellent *scheeb*, et qui est peut-être le *Canis lycaon*.

Mouflon (1). Le *Zemer* est dans la liste des animaux dont la nourriture est permise. Son nom, comme l'arabe *zamar*, indique un animal bondissant. Ce ne peut-être le chamois dont il n'y a pas de trace dans les terres bibliques. Ce n'est pas non plus la girafe, qui vit dans l'Afrique centrale. C'est sans doute un animal analogue au mouflon de Sardaigne. Ce mouton sauvage est considéré comme une chèvre par les Arabes. Celui du nord de l'Afrique, l'*aoudad*, *Ovis tragelaphus*, vit en petits troupeaux dans les districts les plus rudes de l'Atlas ; il est représenté sur les monuments égyptiens. Le *Kebsch* de l'Arabie pétrée lui est probablement identique. Cet animal était plus commun autrefois. Le mouflon, *Ovis musimon*, existe probablement dans le Liban. L'aoudad a des cornes massives de deux pieds de long, qui se recourbent gracieusement en arrière. Il a trois pieds de hauteur environ.

Mouton. Les différents noms bibliques sont : *Tzon* (2), un troupeau de moutons ; — *Seh* (3), un mouton ou une brebis pris isolément ; — *Aiil* (4), le bélier ; — *Ra'el* (5), la brebis ; — *Kébesch* (6), l'agneau ; — *Taleh* (7), l'agneau qui tête encore ; — *Kar* (8), l'agneau qui paît dans de gras pâturages.

Le mouton est le premier animal nommé dans la Bible : aussitôt après la chûte, Abel offre les prémices de son troupeau au Seigneur (9).

On n'a pas trouvé le type sauvage du mouton, *Ovis aries;* les moutons sauvages existant aujourd'hui sont plutôt les congénères que les ancètres du mouton domestique. Aux temps des patriarches, les moutons faisaient une grande partie de la richesse (10), non seulement à cause de leur lait et de leur chair, mais surtout à cause de leur laine, qui seule servait au vêtement, quand on ne connaissait pas encore le coton et la soie, et que le lin était rare. Job en posséda sept mille d'abord, puis quatorze mille. Il y en a encore beaucoup dans les pays situés sur la rive droite du Jourdain, malgré l'appauvrissement du sol. Aucune contrée n'est plus propre à leur élevage (11).

Le bélier de Syrie a de grandes cornes recourbées qu'on emploie à diffé-

---

(1) זמר ; Deut. XIV, 15.
(2) צאן ; Exod. XXI, 37, etc.
(3) שה ; Deut. XXII, 1 ; I Rois, XIV, 34, etc.
(4) איל ; Gen. XV, 9, etc.
(5) רחל ; Gen. XXXI, 38, XXXII, 15 ; Is. LIII, 7 ; Cant. VI, 6.
(6) כבש ; Nombr. VII, 15, 21, etc.
(7) טלה ; I Rois, VII, 9 ; Is. LXV, 25.
(8) כר ; Deut. XXXII, 14 ; Is. XXXIV, 6 ; Ezéch. XXXIX, 18.
(9) Gén. IV, 4.
(10) Gén. XIII, XXIV, 35, XXVI, 14.
(11) Ezéch. XXV, 5.

rents usages : on en faisait surtout des flacons pour contenir l'huile (1) ; les Arabes s'en servent encore pour garder leur poudre.

La manière de garder les troupeaux en Orient diffère beaucoup de celle de nos pays. Les pâturages sont souvent entrecoupés de ravins profonds où se cachent les bêtes féroces. Durant le jour, les moutons errent sur une vaste étendue ; on a soin seulement de les empêcher de pénétrer sur le territoire d'une autre tribu. Le soir, on les rassemble dans des enclos, qui, dans la plus grande partie du pays, sont les cavernes habitées jadis par les Horréens et qu'on a adaptées à cet usage en y ajoutant une petite muraille. Ailleurs un mur de clôture avec une entrée est bâti dans la campagne. A cause de la multitude des loups et des chacals, les bergers sont obligés de veiller pendant la nuit sur leurs troupeaux (2). Notre-Seigneur, pour faire comprendre son tendre amour pour les hommes, a pris pour comparaison l'enclos des brebis (3). Le berger oriental ne pousse jamais son troupeau ; il le conduit en le précédant, sans l'aide de chiens. Les vieux béliers portent souvent des sonnettes. Le berger leur choisit les meilleurs pâturages, et ses animaux lui sont très attachés. Il porte souvent les jeunes agneaux trop faibles pour suivre (4). Les chiens ne sont employés dans l'ouest du pays que pour garder le troupeau pendant la nuit ; ils sont en général au nombre de cinq ou six, et restent en dehors de l'enclos ; ils aboient toutes les fois qu'ils entendent le cri du chacal. Malgré cela ils sont traités avec le même mépris qu'autrefois (5). Dans l'est les troupeaux ont besoin d'eau tous les jours, à cause de la sécheresse du climat. C'est une scène très intéressante de voir abreuver les troupeaux (6). L'histoire de la Genèse, XXIX, se réalise tous les jours chez les Arabes dans ses plus petits détails.

Il y a deux espèces de moutons en Palestine. Dans les collines du nord, il y en a une à laine courte et fine, aux jambes petites et grêles. Le mouton de Syrie ordinaire est beaucoup plus épais, il a de gros os, une queue large, énormément développée (7). A cause de cela on a voulu le distinguer du mouton ordinaire, en lui donnant le nom d'*Ovis laticaudata*. Sa couleur est généralement blanche.

Il faut rappeler combien souvent Notre-Seigneur se nomme l'agneau de Dieu.

Mulet (8). Il n'est pas mentionné avant le temps de David. A partir de cette époque il devient assez commun. Il sert de monture surtout aux grands et aux princes de la famille royale (9) ; mais on l'emploie aussi comme bête de charge (10). La loi (11) défendait aux Israélites la production des mulets. Les premiers qu'on vit dans le pays furent importés probable-

---

(1) I Rois, VI, 1.
(2) Ainsi faisaient ceux de Béthléem ; Luc, II, 8.
(3) Jean, X, 1-6.
(4) Is. XL, 11.
(5) Job, XXX, 1.
(6) Gén. XXIX, 10, 11 ; Exod. II, 16-21.
(7) Exod, XXIX, 22 ; Lév. III, 9, 11, etc. — Aussi on faisait porter cette queue sur de petits chariots. V. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 781.
(8) פֶּרֶד ; II Rois, XVIII, 9 ; III Rois, I, 33 ; fém. פִּרְדָּה ; III Rois, I, 33, 38, 44, — LXX : ἡμίονος. — Vulg. : « mulus ».
(9) II Rois, XIII, 29, XVIII, 9 ; III Rois, I, 33, X, 25, XVIII, 5 ; II, LXVI, 20.
(10) I Paral. XII, 40 ; IV Rois, V, 17.
(11) Lév. XIX, 19.

ment d'Arménie (1). La loi cessa peu à peu d'être observée et, au retour de la captivité, on en ramena un assez grand nombre (2). Le Nouveau Testament n'en parle pas.

Aujourd'hui le mulet et la mule sont employés dans toute la Palestine : leur résistance à la fatigue et la sûreté de leur pied les rendent précieux dans ces pays de montagnes. Les Arabes ne s'en servent jamais.

Ours (3). Cet animal, très rare aujourd'hui en Palestine, semble y avoir été plus commun autrefois (4). Il est complètement détruit dans le sud ; mais on le trouve encore dans quelques ravins de la Galilée, dans le Liban et sur l'Hermon. — L'ours de Syrie, appelé *dûb* dans le pays, *Ursus syriacus*, se rapproche beaucoup de l'ours d'Europe. *Ursus arctos ;* sa couleur est cependant plus claire. Il vit surtout de fruits et de racines, mais se jette souvent sur les troupeaux voisins.

Porc (5). Les Israélites le regardaient comme le plus impur des animaux défendus, et ils l'avaient en aversion, ainsi que ceux qui en mangeaient (6). Cette aversion est partagée par les Musulmans. Les Chananéens mangeaient sa chair, et l'offraient en sacrifice. Au temps de Notre-Seigneur, il y en avait beaucoup en Galilée. Ce fait s'explique par ce que Josèphe (7) nous apprend qu'une partie de la Décapole était habitée par des Grecs. L'Ancien Testament ne parle pas des porchers, qui, sans doute, étaient très méprisés, comme cela ressort de la parabole de l'Enfant prodigue (8). — Il y en a peu aujourd'hui en Palestine, et beaucoup de chrétiens indigènes s'abstiennent d'en manger (9).

Porc-épic. Il n'est pas mentionné dans les livres saints ; mais beaucoup de commentateurs pensent qu'il est désigné par le mot *kippod* (10), et que c'est le même que le *kunfod* des Arabes. Il semble plus probable que c'est le butor qu'ont en vue les écrivains sacrés (11). Le porc-épic, *Hystrix cristata*, est très commun dans toute la Palestine, où sa chair est fort estimée. Les habitants le croient une variété du hérisson. En réalité c'est un animal d'un ordre très différent : c'est un rongeur, qui vit de racines, et qui se cache dans des trous de rochers, où il dort tout l'hiver. Il ne sort que la nuit. Il est très commun dans le voisinage de la mer Morte. Ses piquants sont un article de commerce à Jérusalem.

Pygargue (12). Les anciens désignent sous ce nom une antilope de l'Afrique septentrionale, probablement l'*Antilope addax*. Mais l'addax est-il le *dischon* des Hébreux ? Cette identification est très plausible. Cet animal existe dans l'Araba, au midi de la mer Morte. C'est une belle bête de trois

---

(1) Ezéck. XXVII, 14.
(2) Esdr. II, 66.
(3) דב ou דוב ; I Rois, XVII, 34, 36, 37 ; II Rois, XVII, 8 ; Prov. XVII, 12 ; Os XIII, 8. — LXX : ἄρκος. — Vulg.: « ursus ».
(4) I Rois, XVII, 34 ; IV Rois, II, 24 : Amos, V, 19 ; Is. LIX, 11.
(5) חזיר ; Lév. XI, 7. — LXX : χοῖρος. Vulg.: « sus ».
(6) Lév. XI, 7 ; Deut. XIV, 8 ; Is. LX, 4, LXVI, 3, 17 ; Prov. XI, 22 ; Matt. VII, 6 ; II Pier. II, 32.
(7) *Ant. jud.* XVIII, 13.
(8) Luc, XV, 15.
(9) Pierotti, *La Palestine actuelle*, p. 15.
(10) קפד ; Is. XIV, 23, XXXIV, 11 ; Soph. II, 14. — LXX : ἐχῖνος — Vulg.; « ericius ».
(11) V. plus bas.
(12) דישון ; Deut XIV, 5. — LXX : πύγαργος. — Vulg.: « pygargus ».

pieds et demi de haut à l'épaule, ayant des cornes de deux pieds de long, légèrement contournées. Sa couleur est blanche. On peut facilement le distinguer de l'orygx et du bubale.

Rat. V. *Souris*.

Reem. V. *Aurochs*.

Renard. L'hébreu *schou'al* (1) désigne le renard, *vulpes vulgaris*, aussi bien que le chacal. Mais c'est surtout de celui-ci que parle l'Ecriture. Le renard est commun en Syrie. Dans le sud et au centre, on trouve le renard d'Egypte, *Vulpes niloticus*, un peu plus petit que celui d'Europe ; au nord on trouve le renard de Syrie, *Vulpes flavescens*. Les naturels les appellent tous deux *thaleeb*, et les distinguent du chacal qu'ils nomment *dheeb*. Les habitudes du renard ne diffèrent guère de celles du renard de notre pays ; mais, par nécessité probablement, il est moins carnivore. Il dévaste les vignes (2). — Les faux prophètes lui sont comparés (3). — L'Ecriture fait allusion à sa demeure dans les ruines et dans les rochers (4). — A la différence du chacal, il vit solitaire.

Sanglier. Il est désigné dans l'Ecriture par le même mot que le porc (5) ; mais on n'y trouve qu'une seule allusion (6). Il n'est cependant pas rare en Palestine. On lui fait une chasse active, à cause des ravages qu'il fait dans les cultures. En une seule nuit, une bande de sangliers détruit un champ tout entier. On le trouve sur les rives du Jourdain, depuis Jéricho jusqu'au lac de Tibériade. Il abonde aussi près du lac Houleh, sur le mont Thabor, sur le Carmel, dans la plaine de Saron et dans les vallées de Moab et de Galaad. Il est impur dans la loi de Moïse.

Se'irim (7). La traduction habituelle de ce mot, *boucs*, ne peut s'appliquer aux passages d'Isaïe cités en note. Bochart (8) pense que le prophète fait allusion à des idoles égyptiennes, à moitié boucs et à moitié hommes. Les Se'irim seraient donc les satyres ou les démons des bois et des déserts, ayant une tête humaine et le corps et les jambes d'un bouc. Pour quelques commentateurs, ce sont les babouins ou cynocéphales, objet de culte sur les bords du Nil. Les grands cynocéphales ne sont pas inconnus en Arabie. — D'autres critiques ont traduit, sans raison, ce mot par autruches.

Singe (9). Cet animal n'est mentionné que parmi les produits importés de Tharsis par Salomon. On n'en trouve pas en Palestine. Le nom est certainement indien : c'est le sanscrit *Kapi*, dont le sens primitif est *léger*, *agile*. *Kaf* est aussi le nom du singe sur les monuments égyptiens (10).

Souris (11). C'est un des animaux que Moïse défend de manger. Le mot *akbar* désigne probablement tous les rongeurs, tels que le rat, la souris, la marmotte, la gerboise, le loir, le hamster, qui habitent la Syrie. Les

---

(1) Grec : ἀλώπηξ. — Vulg.: « vulpes ».
(2) Cant. II, 15.
(3) Ezech. XIII, 4; Luc, XIII, 32.
(4) Lam. V, 18; Ps. LXIII, 10; Néh. IV, 3; Matt. VIII, 20.
(5) V. plus haut ce mot.
(6) Ps. LXXX, 13.
(7) שעירים ; Is. XIII, 21, XXXIV, 14. — LXX : δαιμόνια. — Vulg.: « pilosi ».
(8) *Hierozoicon*, t. II, p. 844.
(9) קוף ; III Rois, X, 22; II Par. IX, 21. — LXX : πίθηκοι. — Vulg.: « simiæ ».
(10) Rœdiger, supplément au *Thesaurus* de Gesenius, c. 110.
(11) עכבר ; Lév. XI, 29 ; I Rois, VI, 4, 5, 11, 18 ; Is. LXVI, 17.

Arabes mangent la gerboise, les grandes espèces du loir et le *Psammomys obesus*. Le mot hébreu peut passer pour l'équivalent de l'arabe *farah*, qui s'applique à tous les petits rongeurs. Il n'y en a pas moins de trente-trois espèces en Palestine. On compte trois espèces de loirs, dont la plus grande, *Myoxus glis*, a six pouces de long sans la queue. Il y a cinq ou six espèces de campagnols à courte queue, parmi lesquels le mulot, *Arvicola aralis*, très commun, et probablement celui qui ravagea les champs des Philistins (1). Il y a six espèces de psammomys. Ces animaux se gîtent dans les racines des arbustes au désert et dans les rochers des contrées montagneuses. Le hamster, *Cricetus auritus*, bien connu à l'est de l'Europe par les ravages qu'il fait dans les moissons, et qui amasse de larges provisions pour l'hiver, est commun en Palestine. — On y compte aussi plusieurs espèces de rats et de souris, dont quelques espèces sont identiques aux nôtres. Le plus curieux rongeur est le rat porc-épic, *Acomys*, qui habite sur les bords de la mer Morte, et dont il y a au moins trois espèces. — La gerboise, *Dipus* et *Alactaga*, était probablement bien connue des Israélites. Il y en a quatre espèces en Terre-Sainte.

Thannîn (2). Ce mot désigne parfois des animaux terrestres (3), probablement de grands serpents. Nous parlerons plus loin de son autre sens.

Taupe. L'hébreu *Thineschémeth* (4) a été ainsi traduit par la Vulgate. Bochart (5) le rend par caméléon ; il est possible en effet que ce soit un lézard. — Un autre mot, *'Héphor-péroth* (6), désigne certainement un animal qui creuse la terre ; mais, comme ce mot ne se trouve que dans un seul endroit de la Bible, il est difficile de l'identifier. — La taupe de Syrie est un animal très curieux et très intéressant : c'est le rat-taupe, *Sphalax typhlus*, qui ressemble à la taupe de nos pays, mais qui est beaucoup plus grand, atteignant jusqu'à onze ou douze pouces de long. Il est gris argenté, sans yeux ni queue apparents. C'est un rongeur armé d'incisives puissantes. Il vit en communauté. Ses habitudes concordent avec la description de l'Ecriture. Il y a beaucoup de ces animaux auprès des murs de Jérusalem. Sa nourriture est entièrement végétale.

II. OISEAUX

1° *Remarques générales* (7). Le récit de l'histoire de la création met l'apparition des oiseaux au cinquième jour, après les monstres marins et

---

(1) I Rois, V, 6.

(2) תנין ; Gen. I, 21 ; Job, VII, 12 ; Is. XXVII, 1. — LXX : κῆτος. — Vulg.: « cete grandia ».

(3) Exod. VII, 9, X, 12 ; Deut. XXXII, 33 ; Ps. XCI, 12 ; Jér. LI, 34.

(4) תנשמת ; Lév. XI, 30. — LXX : ἀσπάλαξ. — Vulg.: « talpa ». — Rosenmuller, *In Lev.* XI, 30, dit : « תנשמת miro errore Alexandrini, Hieronymus, Onkelos *talpam* verterunt, quum tamen hoc animal supra (Lev. XI, 18) jam nominatum sit ». Mais si c'est le même, pourquoi les LXX et les autres versions traduisent-elles différemment ? Ici d'ailleurs, il n'est plus question d'oiseaux, comme au vs. 18, mais de mammifères.

(5) *Hierozoicon*, t. I, p. 1083.

(6) חפר פרות ; Is. II, 20. — LXX : μάταιος. — Vulg.: « talpa ».

(7) Tristram, *op. cit.*, p. 156.

les poissons (1), et avant les mammifères ou animaux terrestres, dont la création au sixième jour précède celle de l'homme. L'ordre suivi par Moïse concorde, d'une façon remarquable, avec la chronologie géologique. Les plus anciennes traces d'oiseaux découvertes jusqu'ici appartiennent à la période triasique (terrains secondaires). Ce n'est que dans les terrains crétacés, après le règne des grands monstres marins et des reptiles du terrain wealdien qu'apparaissent en certaine quantité les fossiles des oiseaux (2). Le plus ancien est celui de l'*Archæopteryx lithographica* (3), qui diffère beaucoup des oiseaux actuels, et a une queue formée de vertèbres caudales semblables à celle d'un lézard ou d'un quadrupède.

Les oiseaux aquatiques ont probablement paru les premiers. A l'origine ils étaient énormes, et plusieurs ne pouvaient pas voler. Quelques-uns sont éteints aujourd'hui, comme le gigantesque *Æpyornis* de Madagascar, dont on ne connaît que les œufs, quatorze fois plus gros que ceux de l'autruche, les oiseaux sans ailes de la Nouvelle-Zélande, le Dinornis, etc.

Le règne des oiseaux doit donc être placé entre celui des reptiles et celui des mammifères.

La constitution des oiseaux présente quelques affinités avec celle des poissons et des reptiles ; ils sont constitués de même façon. Ils forment la classe la plus distincte et la mieux caractérisée de tout le règne animal. Tout oiseau, capable ou non de voler, est revêtu de plumes. Tous proviennent d'œufs formés de mêmes substances et éclosant à la suite de l'incubation. Le squelette de l'oiseau ne perd jamais sa forme typique. Aussi les écrivains hébreux distinguent toujours les oiseaux des autres espèces animales.

Les oiseaux n'ont pas un rôle bien important dans l'économie domestique des Hébreux. Avant le retour de l'exil, ils ne semblent pas en avoir apprivoisé d'autres que le pigeon.

La loi de Moïse divise les oiseaux en deux classes, les purs et les impurs (4). Elle permet de manger tous les oiseaux qu'on considère aujourd'hui comme comestibles ; elle défend ceux qui, quelque répugnant que soit leur goût, servent à la nourriture des tribus à demi sauvages de la Syrie et de l'Arabie. Les montagnards du Liban mangent encore aujourd'hui sans aucune difficulté la chair de l'aigle. Moïse n'a fait, ici comme toujours, que des prescriptions approuvées par toutes les civilisations.

L'Ecriture fait de nombreuses allusions aux habitudes des oiseaux, particulièrement au merveilleux instinct de migration que possèdent certaines espèces (5).

Les oiseaux chanteurs sont très prisés dans tout l'Orient, surtout par les femmes qui en font leurs délices. Presque toutes les espèces de petits oiseaux sont mis en cage par les Juifs et les Musulmans. Job semble faire allusion à ce goût (6).

---

(1) Gen. I, 20, 21.

(2) V. Zimmermann, *Le monde avant la création de l'homme*, Bruxelles, 1857, gr. in-8°, p. 262.

(3) V. sa reproduction dans Perrier, *Anatomie et physiologie animales*, Paris, 1882, in-8°, p. 23.

(4) Lévit. XI, 13-19 ; Deut. XIV, 11-20.

(5) Cant. II, 11, 12 ; Jér. VIII, 7.

(6) Job. XLI, 5.

On ne trouve d'allusion à la volaille que dans un seul passage, assez peu probant, de l'Ancien Testament (1). Plus tard elle devint plus commune (2).

La loi (3) défend à celui qui trouve un nid de prendre la mère avec ses petits.

L'Ecriture fait allusion (4) à l'habitude qu'ont quelques espèces d'abandonner leur nid pour un motif peu grave. Elle dit que la gloire s'envole comme les oiseaux rapides (5). Le Seigneur, rappelant à Israël qu'il l'a sauvé d'Egypte, se sert d'une image empruntée aux oiseaux (6).

Les allusions au chant des oiseaux sont nombreuses dans la Bible (7).

On mangeait les oiseaux (8), comme on le fait encore aujourd'hui dans l'Orient. On les prenait dans des pièges ou dans des filets (9). Il n'est pas probable qu'on ait employé le chien à les chasser, comme cela se faisait en Egypte et en Assyrie (10). Nous ne savons pas si la chasse au faucon était familière aux Hébreux, comme elle l'était aux Grecs, et comme elle l'est aujourd'hui aux Arabes de Syrie. Le sol de la Terre-Sainte ne favorise pas ce sport, auquel on ne trouve pas d'allusion dans l'Ancien Testament.

Tristram (11) a recueilli 322 espèces d'oiseaux en Palestine ; on pourrait y ajouter une trentaine d'autres espèces. La plupart sont les mêmes que dans nos pays. Les oiseaux de proie y sont très nombreux et très variés. Sur les espèces dont nous venons de donner le nombre, il y en a 26 particulières à la Palestine et aux pays adjacents ; 8 appartiennent à l'Asie orientale ; 32 sont communes à l'Arabie et à l'Afrique orientale ; 260 se trouvent dans la liste des oiseaux européens.

2° *Enumération.*

A. *Oiseaux de proie.*

Les oiseaux de proie sont les plus importants au point de vue ornithologique. Nous les énumérerons d'après la nomenclature hébraïque.

Aïïâh (12). Ce nom semble dans le Lévitique être générique et renfermer plusieurs espèces. Job signale sa vue perçante, qualité remarquable chez tous les oiseaux de proie. Aucun nom arabe moderne ne correspond à ce terme. Mais plusieurs traductions anciennes le rendent par *milan.* Cet oiseau a d'ailleurs la vue plus perçante que les autres animaux de proie. Quelques commentateurs croient que c'est l'émerillon, à cause de son nom arabe *youyou ;* mais cet oiseau ne visite que rarement, et seulement en hiver, l'Egypte et la Syrie.

Le milan, *Milvus regalis,* est très commun, pendant l'hiver, dans toute

---

(1) Is. LX, 8.
(2) Matt. XXIII, 37 ; XXVI, 74.
(3) Deut. XXII, 6.
(4) Prov. XXVII, 8.
(5) Os. IX, 11.
(6) Exod. XIX, 4 ; Deut. XXXII, 11, 12 : Matt. VI 26.
(7) Cant. II, 12 ; Eccl. XII, 4 ; Ps. CIV, 10, 12.
(8) Matt. X, 29 ; Luc, XII, 6.
(9) Ps. CXXIV, 7, CXL, 5 ; Job, XVIII, 8-10 ; Prov. VII, 23 ; Eccl. IX, 12 ; Ezéch. XII, 13 ; Amos, III, 5.
(10) Lév. XXII, 8 : Exod, XXII, 31.
(11) *Op. cit.*, p. 165.
(12) איה ; Lév. XI, 14 ; Deut. XIV, 13 ; Job, XXVIII, 7. — LXX : γύψ. — Vulg. : « milvus, vultur »

la Palestine ; en été, il est plus rare dans les basses terres, car il se retire dans les montagnes pour y chercher sa nourriture. On le trouve toujours cependant dans certaines localités, en particulier sur le Carmel, près de Naplouse, et dans les montagnes de la Galilée septentrionale. En hiver, il se réunit sur la côte et dans le sud de la Judée, et il abonde dans le désert à l'ouest de la mer Morte. Dans les temps humides et orageux, il reste immobile, des heures entières, sur un mur ou sur une branche d'arbre, parce que l'humidité nuit à sa vue. Il ne saisit sa proie que par terre. Les taupes, les rats, les souris, les petits oiseaux sont sa nourriture favorite. Il atteint une longueur de vingt-sept pouces ; sa couleur est rougeâtre, ses ailes très allongées et sa queue fortement fourchue.

Ba'h-ïanâh (1). Cet animal est rangé parmi les oiseaux impurs. On l'a traduit par chouette ; il est plus probable que c'est l'autruche (2).

Daïah (3). Ce n'est pas le vautour, mais un petit oiseau de proie, comme le milan, probablement la buse. Le mot hébreu est le même que l'arabe *h'dayah*, appellation populaire du milan, et qui, sans l'épithète *rouge*, désigne habituellement le *Milvus migrans*. Isaïe fait allusion aux habitudes de cet oiseau, qui, excepté pendant trois mois d'hiver, est très nombreux partout en Palestine. Il se tient, à partir de son retour en mars, auprès des villages, où il est très bien accueilli. Il n'attaque pas la volaille, au milieu de laquelle on le voit souvent éplucher les balayures. Il est très sociable. Quand on tue un mouton près d'une tente, il accourt en masse. Il ne sait ni choisir l'emplacement de son nid, ni le construire convenablement. Sa ponte est de deux ou trois œufs. — Une espèce alliée, le *Milvus ægyptius*, est assez fréquente en Palestine.

Ianschouph (4). D'après l'étymologie (ינשוף), c'est un oiseau de nuit. Quelques commentateurs ont cru, après la Vulgate et S. Jérôme, que c'était l'ibis, *Ibis religiosa*. La description d'Isaïe s'oppose à cette identification : l'ibis est en effet un oiseau de marais, qu'on ne peut s'attendre à trouver dans les ruines de Pétra. — Il s'agit sans doute ici du grand-duc d'Egypte, *Bubo ascalaphus*, qui remplace en Egypte, en Arabie et en Syrie, le duc de l'Europe centrale et méridionale, *Bubo maximus*. C'est un bel oiseau, de près de deux pieds de long, très nombreux dans les temples en ruines de l'Egypte et dans les Pyramides où il niche. On le trouve aussi en quantité dans les cavernes de Pétra, ce qui donne à la prédiction d'Isaïe son accomplissement littéral. Il habite des ruines et des grottes dans toute la Palestine. Son cri est attristant. Il n'y a pas beaucoup de différence entre lui et le *Bubo bengalensis*.

Kos (5). C'est une espèce de chouette appelée par les Arabes « mère des ruines ». Outre l'effraie commune et le grand-duc qu'on vient de mentionner, il y a trois espèces communes en Syrie et en Egypte, le hibou, *Syrnium aluco*, le petit-duc, *Athene persica*, et le hibou à grandes oreilles, *Scops giu*. On ne peut savoir auquel s'applique le mot hébreu.

---

(1) בת־יענה ; Lév. XI, 16 ; Deut. XIV, 15 ; Job, XXX, 29 ; Is. XIII, 21, XXXIV, 13, XLIII, 20 ; Jér. L, 39 ; Mich. I, 8.

(2) V. plus bas.

(3) דיה ; Lév. XI, 14 ; Deut. XIV, 13 ; Is. XXXIV, 15.

(4) ינשוף ; Lév. XI, 17 ; Deut. XIV, 16 ; Is. XXXIV, 11. — Vulg : « ibis ».

(5) כוס ; Lév. XI, 17 ; Deut. XIV, 16 ; Ps. CII, 6.

Lilith (1). D'après les Rabbins, c'est un spectre nocturne qui prend la forme d'une femme pour enlever les enfants et les détruire. S'il s'agit dans le texte d'Isaïe d'un oiseau, comme c'est probable, cet oiseau est sans doute un chat-huant, le *Syrnium aluco*, très commun en Egypte et dans beaucoup de parties de la Palestine, où son cri s'entend dans les bois. Il y en a beaucoup dans les cèdres du Liban. Les autres chats-huants du pays sont la *Ketupa ceylonensis*, le *Strix otus* et le *S. brachyotus;* mais ils sont peu communs.

Netz (2). C'est un oiseau de proie du genre faucon. Le plus commun en Palestine est *l'émouchet*, *Tinnunculus alaudarius*. Il abonde dans le pays tout entier. Il vit par troupes, dix ou vingt couples demeurent ensemble dans les mêmes ruines. — Il en existe une espèce plus petite, le *Tinnaculus cenchris*, qui ne vient que passagèrement dans le pays. Il vit aussi en communauté. Il se nourrit surtout d'insectes. — Les autres espèces de Palestine sont le Faucon hobereau, *Falco subbuteo*, le *Falco eleonoræ*, l'*Elanus cæruleus*, le *Falco vespertinus;* mais elles sont peu communes. — L'épervier, *Accipiter nisus*, est abondant. Un autre épervier d'Orient, *Accipiter brevipes* est peu nombreux. — Il y a aussi quelques éperviers voisins du *buzard*: le buzard de mars, *Circus æruginosus*, est très commun. Le *Circus cyaneus* se trouve aussi dans les plaines et les basses terres.

Nescher (3). La plupart des versions rendent ce mot par *aigle*. Mais on ne peut douter de l'identité de l'hébreu Nescher avec l'arabe *nissr*, qui n'est pas donné à l'aigle proprement dit, mais au gypaète, *Gyps fulvus* des naturalistes, appelé communément le grand vautour. Si cet animal se nourrit de charognes, il n'en fait ni plus ni moins que tous les aigles dont aucun ne tue sa proie, s'il en trouve de tuée à sa portée.

L'examen des passages scripturaires où il est parlé du nescher fera voir qu'ils ne peuvent s'appliquer qu'au gypaète ; cet oiseau, loin d'être répugnant aux yeux des Orientaux : il est pour eux le type de ce qui est altier et noble. Nisroch, le Dieu à tête d'aigle des monuments assyriens (4), est la déification de cet oiseau, qui figurait sur les étendards de ce peuple (5). Les paroles de Michée (6) ne peuvent se rapporter qu'au gypaète, qui a le cou et la tête dénudés, couverts seulement d'un petit duvet, caractère que l'aigle n'a point. Dire qu'il s'agit en cet endroit de l'aigle au temps de la mue, c'est détruire la force de l'allusion. Le mot nescher est dérivé d'une racine qui signifie déchirer avec le bec, ce qui convient bien à la violence que cet oiseau montre en dévorant sa proie. — L'Ecriture fait de fréquentes allusions à sa nourriture immonde (7) ; dans ces passages, il ne peut s'agir de l'aigle qui ne se réunit pas en troupes nombreuses comme le vautour.

---

(1) לילית ; Is. XXXIV, 14. — LXX : ὀνοκένταυρος. — Vulg.: « onocentaurus ».

(2) נץ ; Lév. VI, 16 ; Deut. XIV, 15 ; Job, XXXIX, 26. — LXX : ἱέραξ. — Vulg.: « accipiter ».

(3) נשר ; Deut. XXVIII, 49 ; Job, XXXIX, 27 ; Prov. XXX, 17 ; Lam. IV, 19 ; Ezéch. X, 14, etc. — L'étymologie du mot semble assyrienne ; *na-aṣ-ru* désigne dans cette langue un vautour ou une espèce de grand aigle (Houghton, *Society of Biblical Archæology*, mars 1882). — LXX : ἀετός. — Vulg.: « aquila ».

(4) IV Rois, XIX, 37 ; Is. XXXVII, 38.

(5) Hab. I, 8.

(6) Mich. I, 16.

(7) Job. XXXIX, 30 ; Prov. XXX, 17 ; Matt. XXIV, 28.

Isaïe (1) compare Cyrus à cet oiseau. Sa longévité est signalée aussi (2) : on dit en effet qu'il peut vivre plus de cent ans. De même sa force (3), sa rapidité (4), la pénétration de sa vue (5), la hauteur à laquelle il fait son nid (6). — Le nescher est un des quatre animaux de la vision d'Ezéchiel (7). — Le soin qu'il a pour ses petits est noté comme une image de la tendresse de Dieu pour son peuple (8).

Le nombre de ces oiseaux en Palestine est très considérable. On les voit dans toutes les saisons de l'année. Il y en a au moins cinq cents dans le voisinage immédiat de Génésareth. Leur sobriété est très grande. Ils vivent ensemble en bonne intelligence.

'Aït (9). Ce mot est un terme collectif qui s'applique d'une manière générale à tous les oiseaux de proie. La Bible fait allusion à leur habitude de vivre en bandes. Elle signale aussi leur extraordinaire puissance de vision : c'est en effet par la vue, et non par l'odorat, qu'ils découvrent leur nourriture.

'Ozniah (10). Il est signalé dans la Loi comme impur. La plupart des commentateurs et traducteurs rendent ce mot par orfraie ou aigle pêcheur, *Pandion haliætus;* quelques-uns croient qu'il faut y voir l'*Haliætus albicilla*. Il ne peut être question de ce dernier, qui est très rare sur les côtes de Syrie. C'est donc l'orfraie, qui s'y trouve constamment, quoiqu'en petit nombre. Il ne peut pas avoir jamais été très multiplié en Palestine, parce qu'il se nourrit exclusivement de poisson. Les rivières voisines de la côte sont seules habitées par lui. — On pourrait peut-être y voir le *Circaetus gallicus*, qui est abondant en Palestine, et mange de préférence les reptiles. Il fait son nid dans les rochers et dans les arbres. Il n'a qu'un petit, rarement deux.

On trouve encore en Terre-Sainte, l'aigle doré, *Aquila chysaetus*, qui vit surtout dans les montagnes du nord, l'aigle impérial, *Aquila mogilnik*, l'*Aquila nœvioïdes*, l'*Aquila nœvia*, l'aigle de Bonelli, *Aquila fasciata*.

Pérès (11). C'est le gypaète, *gypaetus barbatus*, le plus grand vautour existant. Il se nourrit de préférence d'os à moelle et de tortues. Il n'est pas commun, mais il habite dans quelques vallées, celle du Jabbok en particulier. Son nid est d'énorme structure.

Quippôz (12). C'est probablement quelque chouette, mais dont il est impossible de déterminer l'espèce, peut-être le *Scopb giu*, appelé *maroof* par les Arabes, et très commun dans les ruines, les cavernes et les vieilles murailles des villes. Il émigre et revient en Palestine au printemps.

Rââh (13). La loi le range parmi les oiseaux impurs. C'est probablement

(1) Is. XLVI, 11.
(2) Ps. CIII, 5.
(3) Ezéch. XVII, 3 ; Is. XL, 31.
(4) Deut. XXVIII, 49 ; Job, IX, 26 ; Hab. I, 8 ; Os. VIII, 1 : Lam. IV, 19 ; II Rois, I, 23.
(5) Job, XXXIX, 27-30.
(6) Jér. XLIX, 16.
(7) I, 10.
(8) Deut. XXXII, 11, 12 ; Exod. XIX, 4.
(9) עיט ; Gen. XV, 11 ; Job, XXVIII, 7 ; Is. XVIII, 6.
(10) עזניה ; Lév. XI, 13 ; Deut. XIV, 12.
(11) פרס ; Lév. XI, 13 ; Deut. XIV, 12. — LXX : γύπ. — « gryphus ».
(12) קפוז ; Is. XXXIV, 15.
(13) ראה ; Deut. XIV, 13.

la buse, dont il y a trois espèces en Palestine : le *Buteo ferox* est le plus commun. — On y trouve aussi trois espèces de grands faucons.

Rà'ham (1). C'est probablement l'arabe *Rachmah*, le vautour égyptien, *Neophron perchopterus*, très commun dans tout le monde ancien. Son apparence, son odeur, ses habitudes sont dégoûtantes. Les habitants de la Palestine l'estiment parce qu'il fait disparaître les charognes et aide ainsi à la salubrité publique. Il émigre et on ne le voit jamais en hiver. Sa longueur est d'un peu plus de deux pieds. Il se tient dans le voisinage de l'homme et on le voit souvent sur les fumiers, où il cherche sa nourriture.

Tchahmas (2). On a traduit ce mot par engoulevent, qui est représenté par trois espèces, dont le *Caprimulgus europæus*, en Palestine. Bochart l'a rendu à tort par autruche (3). Il semble plus probable que c'est une espèce de chouette, peut-être le *Strix flammea*, commun en Terre Sainte (4).

B. *Autres oiseaux.*

Alouette. Les alouettes sont nombreuses en Palestine, aussi bien pour les espèces que pour les individus. On les trouve en quantité innombrable dans les plaines du sud. Il y en a au moins quinze espèces. Il y a aussi beaucoup de pipits.

Autruche. Elle est mentionnée fréquemment dans l'Ecriture. Trois mots la désignent : *ia'anah* (5) ; *bath hai'anah ; rananah* (6).

Le cri que pousse l'autruche, surtout durant la nuit, est bas, strident, plaintif, et s'entend de très loin. Pendant le jour, c'est une sorte de sifflement. L'Ecriture mentionne la beauté de ses plumes (7), son habitude de laisser ses œufs sur le sol et de les y laisser éclore à la chaleur du sable, l'abandon qu'elle fait de ses petits (8), sa stupidité prétendue et son extraordinaire vélocité, son habitat dans les endroits les plus déserts (9). Ce n'est pas l'endroit de nous étendre sur les mœurs de l'autruche (10). On en trouve encore au sud-est de la Palestine.

Barbourim (11). Ce mot ne se trouve qu'une fois. On ne sait quel oiseau il désigne. Nous avons dit plus haut que la volaille ne semble pas avoir été connue des Hébreux, dans l'Ancien Testament. Nous n'acceptons pas la traduction *oies*, quoiqu'on en trouve quelquefois en Palestine, ni celle de *chapons*. Il est possible cependant que les uns et les autres aient existé au temps de Salomon.

Caille (12). On a traduit à tort le mot *selav* par sauterelles, coq de bruyère des sables ; on a voulu y voir la *Casarca rutila*, qui est inman-

---

(1) רחם ; Lév. XI, 18 ; Deut. XIV, 17.

(2) תחמס ; Lév. XI, 16 ; Deut. XIV, 15. — LXX : γλαύξ. — Vulg.: « noctua ».

(3) *Hierozoicon*, t. II, p. 232.

(4) Pour les rabbins, le thachmas est un oiseau de proie en général.

(5) יענה ; Lév. XI, 16 ; Deut, XIV, 15 ; בת היענה ; Is. XIII, 21, etc. — LXX : στρουθός, στρουθίον. — Vulg.: « struthio ».

(6) רננה ; Job. XXXIX, 13. — LXX : τερπομένοσ. — Vulg.: « struthio ».

(7) Job, XXXIX, 13-18.

(8) Lam. IV, 3.

(9) Is. XIII, 21, XXXIV, 13 ; Jér. L, 39.

(10) V. Tristram, *op. cit.*, pp. 236-239.

(11) ברבורים ; III Rois, V, 3. — LXX : ἐκλεκτοί. — Vulg.: « avium altilium ». (III Rois, IV, 23).

(12) שלו ; Ex. XVI, 13 ; Nombr. XI, 32 ; Ps. CV, 40. — LXX : ὀρτυγομήτρα. — Vulg.: « coturnix ».

geable, ou la cigogne. Ces oiseaux vivent, il est vrai, dans le désert, mais leur chair est abominable, et ils auraient en outre été insuffisants pour la nourriture du peuple. L'identification avec la caille doit être maintenue, si l'on fait attention au nom que lui donnent les Arabes : *salwa*, de la racine « être gras », qui indique bien la nature de la chair de cet oiseau. Plusieurs expressions de l'Ecriture sont justifiées aussi par les habitudes de la caille. Son vol est bas et près de terre, surtout s'il est fatigué. Il émigre en troupes nombreuses, et traverse régulièrement le désert d'Arabie ; il vole la plupart du temps pendant la nuit ; quand il s'arrête, il est si fatigué qu'on peut le prendre en grande quantité à la main. Il suit toujours la direction du vent.

C'est au printemps que les cailles s'abattirent sur le camp des Hébreux, à l'époque où elles quittent l'Afrique pour se diriger vers le nord. Suivant leur instinct, elles longeaient la côte de la mer Rouge jusqu'à sa bifurcation près de la presqu'île du Sinaï : là, profitant d'un vent favorable, elles en suivaient la partie intérieure. Le vent en effet les amenait de la mer, dit le texte sacré. Elles arrivèrent en avril dans le camp des Hébreux. Leurs premiers éclaireurs parurent le soir, et toute la troupe était campée le matin (1). Ce phénomène peut encore s'observer aujourd'hui en Orient, mais sur une plus petite échelle.

On peut se faire une idée de leur nombre en se rappelant que, dans une seule saison, on en a pris 160,000 dans la petite île de Caprée, et qu'en un seul jour on en a pris 100.000 près de Nettuno.

Chapon. V. *Barbourim*.

Cigogne (2). La *Ciconia alba* s'attache fortement aux endroits qu'elle habite, et d'année en année elle retourne à son ancien nid. Dans tout l'ancien monde, elle est aimée et bien accueillie, à cause des services qu'elle rend, particulièrement en détruisant les reptiles. La mauvaise qualité de sa chair, qui est en effet noire et rance, l'a fait ranger parmi les oiseaux que Moïse défend de manger (3).

Jérémie (4) mentionne le retour périodique de la cigogne. Elle arrive par bandes en Palestine avec une soudaineté remarquable. Dès le commencement de mai, elle a pris possession de tout le pays. Elle n'habite pas cependant en troupe, mais par couples. On la trouve en abondance sur les deux rives du Jourdain. Elle fait son nid dans les maisons ou dans les ruines ; quand elle n'en trouve pas à portée de sa nourriture, elle choisit des arbres assez forts pour qu'elle puisse y établir solidement la plateforme qui lui sert de nid, particulièrement le sapin (5). La beauté et la puissance de ses ailes sont signalées par Zacharie (6).

La *Ciconia nigra* est commune aussi dans quelques parties de la Palestine.

---

(1) Les anciens connaissaient ces habitudes des cailles. V. Aristote, *Hist. anim.* VIII, 14.

(2) חסידה (pieuse, à cause du soin qu'elle prend de ses petits) ; Lév. XI, 19, Deut. XIV, 18 ; Jér. VIII, 7 ; Ps. CIV, 17. — LXX : πελαργός, ἐρωδιός, ἔποψ. — Vulg.: « ciconia », ou « heredio », « herodium » ; ailleurs S. Jérôme traduit le mot par « milvus », Zach. V, 9.

(3) Lév. XI, 19 ; Deut. XIV, 18.

(4) Jér. VIII, 7.

(5) Ps. CIV, 17.

(6) Zach. V, 9.

Colombe (1), *pigeon* (2), *tourterelle* (3). Nul oiseau n'est plus souvent mentionné dans l'Ecriture, où on le trouve nommé plus de cinquante fois. Les Hébreux distinguaient très bien le pigeon ou la colombe de la tourterelle, tout en connaissant leur affinité naturelle.

Noé envoie une colombe hors de l'arche, à la fin du déluge (4). Abraham l'offre en sacrifice au Seigneur (5). Le pigeon et la tourterelle sont les seuls oiseaux que la Loi permet d'offrir en sacrifice ; les pauvres pouvaient les substituer au chevreau et à l'agneau (6). Ces oiseaux étaient spécialement enjoints pour la purification du Nazaréen (7), et pour celle de la femme, après l'accouchement (8). On sait que, dans les cours du temple, les marchands en avaient de nombreux assortiments (9).

Le pigeon a certainement été domestiqué dès la plus haute antiquité. C'est probablement le seul qui l'ait été par les Hébreux durant toute la période de l'Ancien Testament, au moins avant le temps de Salomon (10). Les pigeons apprivoisés ont toujours été très communs en Orient. Aujourd'hui, en Syrie, on le trouve dans toutes les habitations : le scheik de chaque village se distingue du commun par la possession d'un vaste colombier (11). Les pauvres installent ces oiseaux dans leurs maisons. Outre les pigeons communs, on en élève beaucoup de variétés, qui tirent leur origine de l'Est.

La tourterelle émigre ; mais le pigeon sauvage demeure toute l'année en Palestine, et y a dans tous les temps des petits qu'on trouve dans les rochers.

Le pigeon sauvage de rocher, *Columba livia*, duquel proviennent toutes les races domestiques, recherche les rochers élevés et les ravins profonds pour y établir son nid ; il évite les arbres et le voisinage de l'homme (12). Peu de pays du reste sont aussi favorables à sa multiplication que la Palestine avec ses gorges profondes et ses rochers percés partout de trous et de fissures. Quelques-unes de ces gorges tirent leur nom de la multitude des pigeons qui y habitent : Ouady Hamam, ou ravin des pigeons. La plus remarquable est au S.-O. de la plaine de Génésareth. Le pigeon peuple aussi les trous des falaises de l'Arnon et du Zerka, au pays de Moab, comme du temps de Jérémie.

Le pigeon sauvage de ces contrées est le même que le pigeon de rocher commun de l'Egypte, *Columba schimperi*. Les autres espèces sauvages sont la *C. palumbus*, qu'on trouve en quantité dans les forêts de Galaad et sur le Carmel. La *C. œneas* visite la Palestine en été, mais n'y est pas nombreuse.

---

(1) יונה ; Gen. VIII, 8 et suiv.; Jér. XLVIII, 27, 28 ; Os. XI, 11 ; Ps. LV, 7, etc. On trouve aussi בן יונה ; Lév. XII, 6, etc. — LXX : περιστερά. — Vulg.: « columba ».

(2) Il est désigné par les mêmes mots que la colombe.

(3) תור ; Gen. XV, 9 ; Lev. XII, 6. — LXX : τρυγών. — Vulg.: « turtur ».

(4) Gen. VIII, 8-12.

(5) *Ibid.* XV, 9.

(6) Lév. I, 15, V, 7, XIV, 22, XV, 14, 29.

(7) Nombr. VI, 10.

(8) Lév. XII, 8 ; Luc, II, 22-24.

(9) Matt. XXI, 12 ; Jean, II, 14-16.

(10) V. plus haut, p. 110, v° *Barbourim*, et plus bas, v° *Coq*.

(11) Is. 110, LX, 8, fait allusion à la grande quantité de ces oiseaux.

(12) Cant. II, 14 ; Jérém. XLVIII, 28 ; Ezéch. VII, 16.

La puissance du vol du pigeon est bien connue, et l'Ecriture y fait souvent allusion (1). Elle fait aussi allusion au lustre argenté de son plumage (2).

La tourterelle forme une division distincte dans la famille des pigeons. On en trouve trois espèces en Palestine : la tourterelle commune, *Turtur auritus*, la tourterelle à collier, *T. risorius*, et la tourterelle égyptienne, *T. senegalensis*. Ces trois espèces ont un caractère et des habitudes différents. La tourterelle à collier, de beaucoup la plus nombreuse, demeure toute l'année sur les bords de la mer Morte, partout où il y a des arbres. En été, elle remonte la vallée du Jourdain jusqu'au pays de Galaad. La tourterelle égyptienne se trouve dans tout le pays et même à Jérusalem. Très familière avec l'homme, elle n'est jamais inquiétée. La tourterelle commune est la plus abondante, et c'est à elle certainement que l'Ecriture fait allusion (3). Son chant plaintif et continuel la fait prendre par Isaïe comme terme de comparaison (4). Notre-Seigneur la donne comme l'emblème de la douceur et de l'innocence (5) ; c'est sous sa forme que le Saint-Esprit apparut au baptême du Sauveur (6).

Coq, poule (7). Excepté peut-être dans un endroit (8), la volaille n'est pas mentionnée dans l'Ancien Testament (9). On ne sait pas à quelle époque elle fut introduite en Syrie.

Au temps de la venue de N.-S. elle était commune, et le Nouveau Testament fait beaucoup d'allusions au coq et à la poule (10).

La Mischna dit qu'on ne gardait pas de coqs à Jérusalem, de peur qu'ils ne souillassent le Temple; il n'est pas admissible que les Romains se soient soumis à cette prohibition, si elle a jamais existé.

On ne connaît pas bien le lieu d'origine de ces volatiles. Il est possible qu'ils proviennent de l'Inde. Peut-être Salomon en a-t-il importé de ce pays (11).

---

(1) Ps. LIV, 6; Os. XI, 11.

(2) Ps. LXVII, 14.

(3) Elle signale son retour au printemps, Jér. VIII, 7 ; Cant. II, 11, 12; son amativité, Cant. II, 16, VI, 9: ses yeux doux, *ibid.*, I, 15, IV, 1, V, 12.

(4) Ps. LXXIV, 19.

(5) Matt. X, 16.

(6) *Ibid.* III, 16.

(7) Ἀλέκτωρ, Matt. XXVI, 34, etc.; ὄρνις, Matt. XXIII, 37 ; Luc, XIII, 34. La Vulgate traduit avec raison ce mot par *gallina* dans le premier de ces deux passages. Les écrivains grecs emploient en effet souvent ce mot dans ce sens. V. Xénophon, *Anabas.* IV, 5. 19, etc. — Le mot ἀλέκτωρ se lit dans les LXX : Prov. XXX, 31 (XXIV, 66), où il traduit זַרְזִיר, qui ne se trouve qu'en cet endroit ; la Vulgate les suit avec le mot *gallus*. Il faut rappeler qu'un des noms arabes du coq est *sarbar*. Cette traduction n'est acceptée par aucun auteur moderne. M. Lesêtre, *Comm. sur les Proverbes*, p. 240.

(8) V. V° *Barbourim*.

(9) Elle ne paraît pas non plus sur les monuments égyptiens.

(10) Luc, XIII, 34, XXII, 34 ; Marc, XIII, 35, XIV, 30; Matt. XXVI, 34, Jean, XIII, 38,

(11) En hébreu-araméen, le coq s'appelle *tarnegol*, qui viendrait, d'après M. Clermont-Ganneau (*Journal officiel*, 28 juillet 1884), de ταναγραῖον, l'oiseau de Tanagre. En pehlevi, on trouve le mot *tangôriâ*. Dans l'hébreu rabbinique, le coq est appelé *geber*, le mâle. — M. Halévy (*ibid.* 8 mars 1884, p. 1262), a proposé une étymologie assyrienne *tar Negol*, l'oiseau de Negol (pour Nargal, dieu assyrien correspondant à Mars). Cette étymologie trop subtile n'a pas rencontré d'approbation.

Coq de bruyère des sables. V. *Perdrix.*

Corbeau (1). C'est le premier oiseau dont on trouve le nom dans la Bible (2). Sous le nom générique de corbeau sont compris dans la prohibition de la Loi (3), toutes les variétés appartenant à cette famille. Corneilles, freux, choucas, etc. sont très communs en Orient. La Bible mentionne la manière dont le corbeau s'attaque à sa proie (4). Elle le cite pour montrer la bonté de Dieu envers ses créatures les plus inférieures (5). On n'oublie pas les corbeaux qui viennent nourrir Elie dans le désert (6).

On en trouve huit espèces en Palestine : le corbeau commun, *Corvus corax ;* le corbeau au cou brun, *C. umbrinus ;* le corbeau à queue carrée, *C. affinis ;* la corneille à chaperon, *C. cornix ;* un freux, *C. agricola ;* le choucas, *C. monedula* et *C. collaris ;* le choucas des Alpes, *Pyrrhocorax Alpinus*, sur le Liban et sur l'Hermon.

Ils sont en très grande quantité à Jérusalem, où ils nichent dans la vallée du Cédron et sur le mont des Olives. On en trouve aussi au sud de la mer Morte.

Cormoran (7). Il n'est mentionné que dans la liste des oiseaux impurs. C'est bien du *Phalacrocorax carbo* qu'il s'agit dans ces endroits. Le mot hébreu désigne en effet un poisson qui plonge pour saisir sa proie. Le cormoran est très commun sur la côte ; on le rencontre aussi sur le lac de Tibériade et sur le Jourdain.

Une espèce plus petite, le *P. pygmœus* se rencontre sur le Cison et sur le Litany.

Coucou (8). L'hébreu *scha'aph* est ainsi rendu par Tristram. Il y a en effet deux espèces de coucous qui visitent la Palestine en été : le coucou commun, *C. canorus,* et le grand coucou tacheté, *Oxylophus glandarius.* Mais l'accord des anciennes versions est décisif contre cette interprétation, et il faut maintenir l'ancienne traduction « mouette » (9).

Cygne. Il n'est pas probable que les cygnes qui sont très rares en Egypte et en Palestine, aient été connus de Moïse. Dans les passages cités, il s'agit plutôt de l'*Ibis* (10).

Grue (11). Le mot *'agour*, que plusieurs interprètes rendent par grue, ne se lit que deux fois dans l'Ancien Testament. Cette traduction est très hypothétique ; on peut cependant l'accepter : la voix bruyante et l'instinct migrateur de cet oiseau semblent être indiqués par les prophètes. La grue, *Grus cinerea*, est bien connue en Palestine. Elle est, après l'au-

---

(1) ערב ; Gen. VIII, 7 ; Is. XXXIV, 11 ; Ps. CXLVII, 9. — LXX : κόραξ. — Vulg.: « corvus ».

(2) Gen. VIII, 7.

(3) Lév. XI, 15 ; Deut. XIV, 14.

(4) Prov. XXX, 17.

(5) Job, XXXVIII, 41 ; Ps. CXLVII, 9 ; Luc, XII, 24.

(6) III Rois, XVII, 4-6. — Sur les étonnantes hypothèses qu'on a imaginées pour expliquer ce fait, V. Smith, *Dictionary*, t. II, p. 1005.

(7) שלך ; Lév. XI, 17 ; Deut. XIV, 17. — LXX : καταράκτης. — Vulg.: « mergulus ».

(8) שחף ; Lév. XI, 16. — LXX : λάρος. — Vulg. : « larus ».

(9) V. plus bas, à ce mot.

(10) V. plus bas, à ce mot.

(11) עגור ; Is. XXXVIII, 14 ; Jér. VIII, 7. — LXX : στρουθία (dans Is., ils omettent de traduire le mot). — Vulg.: « pullus hirundinis », et « ciconia ». — Gesenius croit que le mot hébreu désigne une sorte d'hirondelle. Bochart l'entend de la grue, *Hierozoic.* t. II, p. 614 et suiv.

truche, le plus grand oiseau de ce pays. Dans le désert du sud, on la trouve en bandes immenses.

Héron (1). Mentionné dans la Loi, parmi les oiseaux impurs, comme ayant plusieurs espèces.

Le héron commun, *Ardea cinerea*, est fréquent en Palestine et en Egypte, dans les marais et sur les bords des rivières. Il y en a au moins sept espèces en Terre-Sainte. Le plus abondant est le héron au dos jaune-clair, *Buphus russatus*, appelé parfois ibis blanc, dont d'immenses troupeaux vivent dans les marais impénétrables du lac Huleh. Le héron commun, le héron pourpré, *A. purpurea*, les égrettes, *Egretta alba* et *E. garzetta*, le *Buphus ralloides* et le *B. russatus* pêchent souvent le long de la mer de Galilée.

Hirondelle, martinet (2). Le nom arabe vulgaire du martinet est *sûs*, qui est identique à l'hébreu *sous* : il y a là par suite une grande probabilité en faveur de l'identification de l'oiseau ainsi appelé en hébreu avec le martinet. En outre, l'hirondelle, au moins maintenant, passe souvent l'hiver en Palestine, tandis que le martinet émigre régulièrement. Le nom *soûs* ou *sis* semble bien provenir du cri que pousse l'oiseau en volant. D'ailleurs, si le martinet se distingué de l'hirondelle par sa structure anatomique, il a avec elle une grande ressemblance extérieure dans son vol, ses habitudes, sa migration.

L'Ecriture fait souvent allusion à ces habitudes ; elle signale la recherche que fait cet oiseau du voisinage de l'homme (3) ; aujourd'hui encore les hirondelles nichent de préférence à Jérusalem dans l'enceinte du temple et autour de la mosquée d'Omar. Du reste cet oiseau n'est nullement inquiété par les habitants. Ezéchias compare ses plaintes à son cri (4). Jérémie (5) fait allusion à ses migrations.

On trouve en Palestine l'hirondelle commune, *Hirundo rustica*, très abondante de mars à novembre ; l'hirondelle orientale de cheminée, *H. cahirica*, aussi très commune, et qui émigre peu ; l'hirondelle rougeâtre, *H. rufula*, qui revient en mars dans le pays : cette dernière ne se trouve qu'en Europe et dans quelques parties de la Grèce. Le martinet des maisons et celui des sables visitent aussi la Palestine au printemps et à l'été. Trois espèces y sont très abondantes : le *Cypselus apus*, le *C. melba* et le *C. affinis*, qu'on trouve toute l'année dans la vallée du Jourdain.

Peut-être sous le nom général d'hirondelle les Hébreux comprenaient-ils le guêpier, *Merops*, dont il y a trois espèces en Palestine.

Hochequeue. — V. *Moineau*.

Huppe (6). Le mot *doukipath* (7) ne se lit que dans la liste des animaux impurs prohibés par la Loi. Il désigne sans doute la huppe, comme le mon-

---

(1) אנפה ; Lév. XI, 19 ; Deut. XIV, 18. — LXX : καραδριός. — Vulg.: « charadrion, charadrium ».

(2) סוס ; Is. XXXVIII, 14 ; Jérém. VIII, 7 (Kéri : כיס). — LXX : στρουθία. — Vulg.: « pullus hirundinis ». — דרור ; Ps. LXXXIV, 4 ; Prov. XXVI, 2. — LXX : τρυγών, στρουθός. — Vulg.: « turtur, passer ».

(3) Ps. LXXXIV, 4.

(4) Is. XXXVIII, 14.

(5) *L. c.*

(6) דוכיפת ; Lév. XI, 19 ; Deut. XIV, 18. — LXX : ἔποψ. — Vulg.: « upupa ».

(7) Pour l'étymologie, V. Gesenius, *Thesaurus*, c. 326.

trent l'infinité des noms coptes et syriaques de cet oiseau, et l'accord des anciennes versions.

La huppe visite la Palestine en été, et y est assez commune. Elle y arrive au commencement de mars.

C'est peut-être par suite de ses habitudes malpropres et du respect superstitieux qu'avaient pour elle les Egyptiens que Moïse l'a rangée parmi les animaux impurs.

Ibis (1). D'après l'accord des anciennes versions, la *thineschémeth* est, ou le gallinule pourpré, *Porphyrio antiquorum*, ou l'Ibis sacré, *Ibis religiosa*, tous deux connus des Israélites, durant leur séjour en Egypte. L'Ibis sacré, si fréquent dans les endroits de sépulture et sur les monuments égyptiens, paraît maintenant éteint sur le bas Nil, et il faut remonter assez loin en Abyssinie pour le rencontrer. Il ne se trouve pas non plus aujourd'hui en Palestine. Le gallinule pourpré est encore commun sur le Nil et dans les marais de la Palestine.

Martinet. — V. *Hirondelle.*

Mouette. Le *scha' aph* (2) est, d'après les anciennes versions, qu'il n'y a pas de raison d'abandonner, la *mouette.* On en trouve, ainsi que des pétrels, plusieurs espèces sur la côte de Syrie ; elles sont vendues sur les marchés pour servir de nourriture. Comme elles vivent de poisson, elles furent probablement prohibées pour ce motif. Le *Puffinus cinereus* abonde sur les rives orientales de la Méditerranée. On y voit aussi, de même que sur la mer de Génésareth, des mauves, entr'autres le *Larus ichthyaëtus*, le *L. andouini,* très commun, le *L. argentatus*, le *L. fuscus,* le *L. canus*, le *L. ridibundus*, etc.

Oiseaux chanteurs. — V. *Passereau.*

Oie. — V. *Barbourim.*

Paon (3). Cet oiseau, *Pavo cristatus*, est mentionné parmi les objets précieux que la flotte de Tharsis apportait à Salomon. L'identification est certaine. Le mot *toucciim*, loin d'être hébreux, est d'origine indienne. On le retrouve dans la langue tamoule ou malabre sous la forme de *tôkoi*, qu'on prononce vulgairement *tôgei* (4).

Le paon abonde dans les forêts de l'Inde, d'où il est natif. Beaucoup de temples hindous en ont de nombreux troupeaux.

Passereaux. Le mot *tzippor* (5) se trouve plus de quarante fois dans l'Ancien Testament. Ce nom ne désigne pas une espèce en particulier, il est générique et embrasse les variétés de passereaux dont il existe une quantité innombrable. La loi ne défend pas de les manger, et les Evangiles semblent indiquer qu'on les vendait dans ce but.

---

(1) תנשמת ; Lév. XI, 18 ; Deut. XIV, 17. — LXX : πορφυρίων, ἴβις. = Vulg.: « cygnus, ibis ».

(2) שחף ; Lév. XI, 16 ; Deut. XIV, 15. — LXX : λάρος. — Vulg.: « larus ».

(3) תכיים et תוכיים ; III Rois, X, 22 ; II Par., IX, 21. — LXX : ταῶνες. (dans le seul cod. Alexandrinus ; dans les autres mss. et éd., le texte est tout différent de l'hébreu et du latin). — Vulg.: « pavones ».

(4) Max Müller, *Leçons sur la science du langage*, trad. franç., 2e éd., p. 255. — Cfr. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 2e éd., t. III, p. 357. Gesenius, *Thesaurus*, c. 1502, indique déjà cette étymologie, contestée à tort par M. Clair, *Les Rois*, t. II, p. 266.

(5) צפור ; Lévit. XIV, 4 ; Gen. XV, 10 ; Deut. IV, 17, XIV, 11 ; Ps. LXXXIV, 4 ; Prov. XXVI, 2, etc. — LXX : ὄρνις. — Vulg.: « avis ». — Nouveau Testament : στρούθιον, Matt. X, 29 ; Luc, XII, 6. — Vulg.: « passer ».

Les oiseaux du genre des passereaux ne sont nulle part aussi nombreux qu'en Palestine. M. Tristram y en a réuni cent quarante-quatre espèces, parmi lesquelles il ne compte pas les fissirostres, rolliers, martinets, coucous, etc., que les Hébreux comprenaient sans doute sous la dénomination de tzippor.

L'Ecriture fait souvent allusion aux habitudes des petits oiseaux, à leur chant, à leurs précautions contre les pièges, à leurs migrations, à leur refuge dans le temple (1). Dans un endroit (2) elle indique peut-être le *Patrocincla cyanea*, oiseau bien connu en Palestine, qui vit solitaire et se perche souvent sur les toits.

Nous n'entrerons pas dans la description des passereaux de Palestine. Notre but n'est en effet que de mentionner ici les oiseaux cités dans la Bible (3), et nous ne pouvons nous étendre sur ce sujet d'ailleurs fort intéressant.

Pélican (4). Le nom *kâath*, qui signifie vomir, fut donné au pélican, à cause de l'habitude qu'il a de ramasser une certaine quantité de poissons dans la large poche qu'il a sous la mandibule inférieure, d'où il les dégorge pour nourrir ses petits. M. Thompson assure en avoir pris près du lac de Houleh et de la mer de Tibériade. Sur les côtes de Syrie, on trouve le pélican blanc, *Pelicanus onocrotalus*, et le pélican de Dalmatie, *P. crispus*, tous deux d'une grande taille.

Perdrix (5). Les Hébreux chassaient la perdrix (6). Il en est encore de même ; mais ses œufs aussi sont activement recherchés par les Arabes qui s'en nourrissent. On les trouve facilement et on en détruit une quantité effrayante. Dans un printemps, dit M. Tristram (7), on a apporté à notre camp environ huit cents œufs de perdrix grecques, *Caccabis saxatilis*, et ceux qui étaient frais étaient mangés en omelette. L'Ecriture apprend aussi (8) qu'on mettait les perdrix en cage et qu'on s'en servait pour attirer les autres.

La perdrix grecque est la plus commune dans la Terre-Sainte. La perdrix du désert, *Ammoperdix heyi*, en diffère beaucoup. On la trouve surtout en Arabie pétrée, dans le bassin de la mer Morte et sur la lisière orientale du désert de Judée.

Dans les plaines de Génésareth, d'Acre, de Phénicie, la perdrix est remplacée par le Francolin, *Francolinus vulgaris*, oiseau de la même famille. Les Hébreux le comprenaient sans doute sous le nom de *Koré*.

Parmi les perdrix, on peut ranger le coq de bruyère des sables, *Pterocles*, dont plusieurs espèces abondent dans les parties les plus arides du pays : le « Khudry » des Arabes, *P. arenarius*, leur « Kate », *P. setarius*, le *P. exustus* et le *P. senegalensis*.

---

(1) Ps. LXXXIV, 3.

(2) Ps. CI, 7, — « Similis... pellicano solitudinis » de la Vulgate, ne rend pas exactement l'hébreu. S. Jérôme traduit plus fidèlement : « Fui sicut avis solitaria ». Il ne s'agit pas ici d'hibou, ni de chat-huant, comme le veut Rosenmuller, *in h. l.*

(3) V. Tristram, *op. cit.*, p. 203 et suiv.

(4) קאת ; Lév. XI, 18 ; Deut. XIV, 17. — LXX : πελεκᾶν. — Vulg.: « onocrotalus ».

(5) קרא ; I Rois, XXVI, 20 ; Jér. XVII, 11. — LXX : νυκτικόραξ dans le premier endroit, πέρδιξ dans le second, et Ecclis. XI, 30. — Vulg.: « perdix ».

(6) V. les endroits cités dans la note précédente.

(7) *Op. cit.*, p. 225.

(8) Ecclis. *l. c.*

Pétrel. — V. *Mouette.*
Pigeon. — V. *Colombe.*
Tourterelle. — V. *Colombe.*

III. REPTILES (1).

Les reptiles ne sont pas mentionnés dans l'Ecriture comme groupe collectif : ils sont divisés en créatures qui se meuvent dans la mer, classés avec les poissons (2), et en animaux rampant sur la terre, cités parmi les quadrupèdes, tout en étant distingués d'eux (3). Ce n'est que fort longtemps après, que les recherches de l'anatomie comparée ont amené à comprendre dans une seule classe fort étendue, des animaux dont la forme et les habitudes diffèrent si considérablement, comme la tortue, le crocodile, le serpent, la grenouille.

Les reptiles sont généralement divisés en six ordres : 1° les *Testudinés* ou Chéloniens, ayant l'épine dorsale, les côtes et le sternum soudés ensemble dans un solide bouclier en corne, dans lequel tout le reste du corps est enfermé ; — 2° les *Enaliosauriens*, auxquels appartiennent les fossiles gigantesques, tels que l'Ichtyosaurus et le Plesiosaurus, et qui remontent tous aux époques géologiques passées ; — 3° les *Lovicatés*, crocodiles et alligators ; — 4° les *Sauriens* ou lézards ; — 5° les *Ophidiens* ou serpents ; — 6° les *Batraciens* ou amphibies, comprenant les grenouilles, les crapauds, les lézards d'eau, les salamandres, chez lesquels le cœur n'a qu'une oreillette, tandis qu'il en a deux chez tous les autres reptiles.

Les reptiles sont nombreux en Palestine. On n'a pas noté encore plus d'un quart de ses reptiles et de ses serpents : les listes dressées actuellement ne contiennent que quarante-quatre espèces, tandis que beaucoup d'autres ont été signalées, mais n'ont pu être prises et conservées. Le climat et la conformation du pays sont très favorables à ces animaux.

1° *Testudinés.* Le mot *tzab* (4) a donné lieu à beaucoup de recherches et de discussions. Bochart l'identifie avec l'arabe *Dabb*, grande espèce de lézard, *Uromastix spinipes*, très commun dans les sables de l'Afrique septentrionale et de l'Arabie, et bien connu dans le désert de Judée. Mais il s'agit plutôt de la tortue, un des animaux les plus communs de la Terre-Sainte. La tortue de terre, *Testudo græca*, s'y trouve en abondance et fait la nourriture principale de plusieurs oiseaux de proie. Une autre espèce plus grande, *T. marginata*, se trouve au mont Carmel. La tortue d'eau, *Emys caspica*, est aussi très nombreuse dans tous les ruisseaux et les marais, surtout dans le lac Houleh.

2° *Lovicatés.* — *Crocodile.* Dans quatre endroits de l'Ecriture (5), le

(1) Tristram, *op. cit.*, pp. 254 et suiv.
(2) Gen. I, 20.
(3) Gen. I, 25 ; Lév. XI, 29, 30.
(4) צב ; Lév. XI, 29. — LXX : κροκόδειλος χερσαῖος. — Vulg.: « crocodilus ».
(5) Dans le cinquième, Ps. CIV, 25, 26, il s'agit d'un cétacé.

mot *Léviathan* (1) désigne sans aucun doute le crocodile, comme la description très exacte qui en est faite le démontre. Le Psalmiste (2) dit : « Tu as brisé la tête du Léviathan, tu l'as donnée pour nourriture au peuple du désert ». Par cette image, la puissance de Dieu qui délivre Israël de l'Egypte est figurée. Job dépeint le crocodile d'une façon saisissante (3) :

« Prendras-tu le Léviathan à l'hameçon,
Saisiras-tu sa langue avec une corde ?
Mettras-tu un hameçon dans ses narines,
Perceras-tu sa mâchoire avec un crochet ?
.....
Joueras-tu avec lui comme avec un oiseau,
L'attacheras-tu pour amuser tes filles ?
.....
Couvriras-tu sa peau de dards,
Et sa tête de harpons ?
.....
Qui pénètrera entre ses mâchoires ?
Qui ouvrira les portes de sa gueule ?
Autour de ses dents habite la terreur.
Ses magnifiques et puissants boucliers (4)
Sont unis ensemble comme par un sceau ;
Ils se serrent l'un contre l'autre,
Et l'air ne passerait pas entre eux :
Ce sont des frères qui s'embrassent,
Se saisissent, sont inséparables.
.....
La flèche ne le met pas en fuite,
Les pierres de la fronde sont de la paille pour lui ».

Un autre mot, *thannin* (5), désigne quelquefois le crocodile, qui est le type et le symbole de la puissance de l'Egypte. Le même mot est appliqué aussi à Nabuchodonosor (6). Quoiqu'on ne trouve aujourd'hui ni crocodiles, ni alligators dans l'Euphrate et dans le Tigre, il est probable qu'il y en existait autrefois, comme dans tous les grands fleuves de l'Asie, mais qu'ils furent détruits par les populations riveraines.

Parmi les raisons, qui ont pu faire prendre le crocodile pour symbole de l'Egypte, on en relèvera une : le peuple égyptien adorait le crocodile (7).

Il y a plusieurs espèces de crocodiles et alligators ; le crocodile du Nil, *Crocodilus vulgaris*, est le plus grand et le plus formidable. Il était beaucoup plus abondant dans la basse-Egypte autrefois ; aujourd'hui, il tend à disparaître (8). On peut admettre qu'il a existé jusqu'à nos jours en Pales-

---

(1) לויתן ; Job, III, 8 ; Is. XXVII, 1 ; Job, XL, 25 et suiv.; Ps. LXXIV, 14. — LXX : δράκων (quatre fois), μέγα κῆτος. — Vulg.: «Leviathan, draco».

(2) Ps. LXXIV, 14.

(3) Job, XL, 20 et suiv.

(4) Les écailles qui forment sa cuirasse.

(5) תנין, Is. LI, 9 ; תנים ; Ezéch. XXIX, 3, XXXII, 2. — Les LXX ne traduisent pas ce mot dans le premier passage ; dans les deux autres ils le rendent par δράκων. — Vulg. : « draco ». — Les Targums rendent ce mot par serpent ou baleine. V. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 2615.

(6) Jér. LI, 34.

(7) Hérodote l'affirme expressément.

(8) Maspéro, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 2e éd., p. 10.

tine, dans le Nahr-Zerka (1), ou rivière des crocodiles. Pline et Strabon y mentionnent son existence, et Pococke dit qu'on en prenait dans cet endroit au siècle dernier. Les Arabes du voisinage prétendent en avoir vu (2). L'existence du crocodile en Terre-Sainte, si près de l'Arabie, explique que Job a pu le connaître sans avoir visité l'Egypte.

3° *Sauriens.* — *Caméléon.* Le mot *thineschémeth*, que nous avons déjà rencontré (3) dans un sens différent, doit peut-être, dans un autre passage (4), se traduire par Caméléon, comme Bochart et Tristram le supposent, à cause de l'étymologie de ce mot (5). Les anciens supposaient, en effet, que cet animal vivait d'air.

Par son aspect, son anatomie, ses habitudes, le Caméléon diffère beaucoup des autres lézards. Il demeure exclusivement sur les arbres, et se suspend souvent par la queue à l'extrémité d'une branche, d'où il brandit sa longue langue, couverte d'un liquide visqueux, pour attraper les insectes. On sait la particularité qu'il possède de changer de couleur.

Il est très commun en Egypte, en Terre-Sainte, et surtout dans la vallée du Jourdain.

Gecko. Le mot *anâkah* (6) a été traduit par Musaraigne et par Hérisson (7). A cause de la place qu'il occupe dans l'énumération du Lévitique, il est plus probable qu'il désigne un reptile; et à cause de ce nom qui vient du cri plaintif que pousse cet animal, il semble que c'est le gecko.

On en a trouvé plusieurs espèces en Palestine et en Egypte. Le gecko commun, *Ptyodactylus gecko*, est partout dans le pays, où il vit dans les rochers, les ruines et même les maisons. C'est un animal d'aspect assez repoussant.

Lézard. Le mot *letâah* (8) ne se lit qu'une fois; mais il n'y a pas de doute que sa véritable traduction est lézard (9). Il y a de nombreuses espèces de lézards en Palestine et dans les contrées environnantes, surtout dans les déserts. On distingue les lézards d'eau et les lézards terrestres.

On ne sait si le mot hébreu désigne quelque espèce particulière, ou la famille des lézards en général. Malgré l'autorité de Bochart, nous penchons pour cette seconde hypothèse.

Tristram a recueilli en Palestine vingt-deux espèces de lézards, appartenant à dix-huit genres. Les plus beaux qu'on trouve dans les bois et dans les terrains cultivés sont les différentes espèces du lézard vert, en particulier le *Lacerta viridis* de l'Europe méridionale et le *L. lævis*. Un autre groupe, plus commun encore dans le pays, est celui des lézards de mur, *Zootocinæ*, dont quelques espèces s'apprivoisent facilement, et dont d'autres servent à la nourriture des Bédouins de classe inférieure. Un des plus beaux et des plus grands lézards de Palestine est le *Plestiodon auratus*,

---

(1) V. plus haut, p. 51.
(2) V. Pierotti, *La Palestine actuelle*, pp. 49 et suiv.
(3) V. p. 104.
(4) Lév. XI, 30. — LXX : ἀσπάλαξ. — Vulg. : « talpa ». — Talmud : taupe ou chauve-souris.
(5) נשם en chaldaïque et en syriaque, signifie *respirer*.
(6) אנקה; Lév. XI, 30. — LXX : μυγάλη. — Vulg. : « mygale ».
(7) Raschi et Mendelsohn.
(8) לטאה; Lév XI, 30. — LXX : χαλαβώτης. — Vulg. : « stellio ».
(9) Racine לטא (arabe), adhérer à la terre.

qu'on trouve surtout près de la mer Morte. Le *Pseudopus Pallasii* est très commun en Syrie.

Monitor. Le *coach* (1), d'après la racine, qui signifie force, est, suivant la plupart des critiques, le plus grand et le plus fort des lézards, le monitor. Il y en a deux espèces communes en Palestine et dans les pays voisins. L'une, le moniteur terrestre (Ouaran-el-Hard des Arabes, crocodile de terre des anciens), *Psammosaurus scincus*, atteint de quatre à cinq pieds de longueur. Il est très commun dans les sables de l'Egypte, de la presqu'île du Sinaï et du sud de la Judée. On en a pris aussi dans la vallée du Jourdain, et les habitants le mangent. L'autre, le monitor du Nil (Ouaran-el-Bahr des Arabes), *Hydrosaurus niloticus*, est très abondant en Egypte. On dit qu'il existe en Palestine : M. Tristram dit qu'il n'y en a jamais rencontré.

Lézard de sable. Le *chomet* (2) est, d'après Bochart (3), le lézard de sable, la « choulaca » des Arabes. Ses diverses espèces se trouvent dans le désert de Judée, la vallée du Jourdain et la presqu'île du Sinaï. Comme sa forme extérieure le fait ressembler au serpent, il est probable que cet animal, bien connu des Hébreux dans le désert, fut distingué des autres lézards par Moïse, qui lui donna un nom spécial.

4° *Ophidiens* (4). Dans l'hébreu, sept mots désignent la famille des serpents. Mais, comme l'Ecriture ne mentionne que des caractères généraux qui conviennent à tous les serpents, il vaudra mieux étudier le groupe tout ensemble.

Le mot générique pour désigner le serpent, sans désignation d'une espèce particulière, est *na'hash* (5).

Les serpents sont très nombreux en Palestine, à cause de la constitution du sol. Le plus grand nombre d'espèces inoffensives appartient aux genres *Ablabes* et *Zamenis* de la famille des couleuvres. Quelques-uns sont très grands, mais la plupart sont de petite taille. Il y en a un très commun dans les marais et dans les lacs, le *Tropidonotus hydnus*. Parmi les serpents qui vivent dans le sable, le plus commun est l'*Eryx jaculus*. Les serpents venimeux du pays appartiennent à quatre genres : le Cobra mortel, *Naja haje ;* et quatre serpents vipérins, dont deux vrais, *Vipera euphratica* et *V. ammodytes*, un Diabosia, *D. xanthina*, et l'*Echis arenicola*.

Parmi les mots spéciaux que l'Ecriture emploie, le premier est *pethen* (6). D'après les passages où on le trouve, il est certain qu'il désigne un serpent venimeux, qui habite dans des trous, sur lequel les charmeurs exerçaient leur art. Ce serpent est probablement le Cobra égyptien, *Naja haje*, bien connu dans la Palestine méridionale, aujourd'hui encore re-

---

(1) כח ; Lév. XI, 30. — LXX : χαμαιλέων. — Vulg.: « chamœleon ».

(2) חמט ; Lév. XI, 30. — LXX : σαύρα. — Vulg.: « lacerta ».

(3) *Hierozoicon*, part. I, l. IV, c. 5. — Le chaldaïque חומטין, terre sableuse, confirme ce sens. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 782.

(4) V. Pierotti, *La Palestine actuelle*, pp. 64 et suiv.

(5) נחש ; Gen. III, 1 et suiv.; Ex. IV, 3, VII, 15 ; IV Rois, XVIII, 4, etc. — LXX : ὄφις. — Vulg.: « serpens », — Les Targums traduisent tous les mots hébreux dénotant le serpent par חורמין. — Buxtorf, *Lexicon... talmudicum*, c. 830.

(6) פתן ; Job, XXXII, 33 ; Is. XI, 8 ; Ps. LVIII, 5, XCI, 12 ; Job, XX, 14-16. — LXX : ἀσπίς, βασιλίσκος. — Vulg.: « aspis ».

cherché par les charmeurs, et qui, comme celui dont parle Isaïe, se cache dans des trous. Dans la position qu'il prend lorsqu'il est inquiet, c'est-à-dire dressé sur les vertèbres inféricures de la queue, il est souvent représenté sur les monuments égyptiens, où il symbolise l'immortalité.

L'art de charmer les serpents, auquel la Bible fait allusion (1), est d'une très haute antiquité (2).

L'expression de « serpent sourd qui ferme ses oreilles » (3), semble faire allusion à ce fait que plusieurs espèces de serpents sont rebelles à tous les artifices du charmeur (4).

Un autre mot, *schephiphon* (5), est, dans la prophétie de Jacob, le symbole de la tribu de Dan. Ce serpent est sans doute identique à celui que les Arabes appellent *schiphon*, le serpent à cornes, *cerastes Hasselquistii*, dont la taille ne dépasse pas un pied, et qui est très fréquent dans les déserts sableux de l'Abyssinie, de l'Egypte, du Sahara et de l'Arabie Pétrée. Comme le dit la Genèse, le céraste se cache sur les chemins et pique le sabot des chevaux. Aussi ces animaux en ont-ils une grande frayeur. On prétend que c'est l'aspic dont Cléopâtre se fit piquer. Il est bien connu dans les déserts de la Judée méridionale. Sa piqûre fait mourir un homme en une demi-heure.

Le *'achschoub* (6), auquel on ne trouve pas de nom arabe équivalent, désigne aussi, si l'on s'en rapporte à l'étymologie (7), un serpent venimeux. Outre ceux qu'on vient de mentionner, il y en a d'autres en Palestine, qui appartiennent à la famille des vipères : deux espèces sont très communes dans ce pays : *Vipera ammodytes* et *V. euphratica*.

Le *tzeph'a* ou *tziph'oni* (8) était considéré comme plus redoutable encore que le pethen. C'est peut-être la grande vipère jaune, *Daboia xanthina*, la plus grande de la Palestine, et la plus dangereuse, à cause de sa taille et de ses habitudes nocturnes (9).

L'*éphe'eh* (10) est un reptile venimeux, peut-être l'*elephah* des Arabes, l'*Echis arenicola* ou vipère de sable, qu'en hiver on trouve fréquemment sous les pierres, dans le voisinage de la mer Morte. Sa blessure, très dangereuse, n'est pas mortelle comme celle du Cobra et du Céraste (11).

---

(1) Ps, LVIII, 4 ; Jér. VIII, 17; Eccl. X, 11.

(2) Le Cobra des charmeurs indiens, *Naja tripudians*, est une espèce ressemblant beaucoup au *haje*.

(3) Ps. LVIII, 5.

(4) Sur les charmeurs de serpents, V. M. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, éd. citée, t. II, pp. 256-257.

(5) שפיפן ; Gen. XLIX, 17. — LXX (suivant le Samaritain) : ἐγκαθήμενος, celui qui dresse des embûches. — Vulg.: « cerastes ».

(6) עכשוב ; Ps. CXL, 4. — LXX : ἀσπὶς. — Vulg.: « aspis ». — C'est aussi la traduction de Rom. III, 13.

(7) Celui qui se recourbe. Gesenius, *Thesaurus*, c. 1022.

(8) צפע ; Is. XIV, 29, et צפעני ; Is. — XI, 8, LIX, 5 ; Jér. VIII, 17 ; Prov. XXIII, 32. — LXX : ἀσπὶς, βασιλίσκος, Vulg.: « regulus ».

(9) Le basilic des LXX est un animal fabuleux.

(10) אפעה ; Job, XX, 16 ; Is. XXX, 6, LIX, 5. — LXX : ὄφις, ἀσπὶς. — Vulg.: « aspis, vipera ».

(11) La vipère, ἔχιδνα, qui piqua S. Paul à Malte, Act. XXVIII, 3, est probablement la *Vipera aspis* qu'on trouve en Sicile et dans presque toutes les iles de la Méditerranée.

Le *saraph* (1) d'Isaïe n'est pas le serpent de feu du désert. Il est probable qu'il n'y a là qu'une expression figurée (2).

Nous ne nous étendrons pas sur les nombreuses allusions faites dans l'Ecriture aux habitudes des serpents : la manière dont ils rampent (3), leur subtilité (4), etc.

5° *Batraciens.* — Les *grenouilles* (5) ne sont mentionnées que deux fois dans la Bible (6). La grenouille comestible, *Rana esculenta*, se trouve en Egypte et dans quelques lacs et étangs de la Terre Sainte. La grenouille d'arbre, *Hyla arborea*, est très commune aussi dans ces deux pays.

Le crapaud n'est pas mentionné dans l'Ecriture. On n'en a trouvé jusqu'ici qu'une seule espèce, le *Bufo pantherinus*, en Terre Sainte (7).

IV. POISSONS

1° Le premier chapitre de la Genèse (8) mentionne les poissons parmi les êtres vivants qui furent créés le cinquième jour, en même temps que les grands cétacés et les oiseaux. Ils ont donc été produits avant les animaux qui vivent sur la terre sèche. Les recherches géologiques ont confirmé d'une manière frappante l'ordre indiqué par Moïse.

Les poissons qui font, au point de vue de l'organisation, la plus basse classe des vertébrés, sont les premiers à apparaître comme fossiles dans les couches dont l'écorce terrestre est formée.

2° L'Ecriture ne mentionne spécialement aucune espèce de poissons (9). La seule distinction qu'elle fait est entre ceux qui ont des nageoires et des écailles et ceux qui n'en ont point (10). Il était défendu de manger ces derniers. Mais cette prohibition n'a pas une grande étendue. Les seules espèces auxquelles la défense s'applique sont les *Siluridæ*, silures, dont il y a beaucoup d'espèces en Orient; les *Raiidæ*, raies; les *Petromyzidæ*, lamproies, et les *Squalidæ*, squales. Les Rabbins ajoutent les *murenidæ*, anguilles.

3° Nous n'avons pas besoin de mentionner spécialement ici les poissons

---

(1) שרף; Is. XIV, 29, XXX, 6.

(2) Cfr. Hérodote, II, 75, III, 107.

(3) Prov. XXX, 19.

(4) Gen. III, 1 ; Matt. X, 16.

(5) צפרדע ; Exod. VIII, 2 et suiv. — LXX : βατράχος. — Vulg.: « rana ».

(6) Apoc. XVI, 13, elles sont représentées comme la forme des esprits impurs.

(7) Delitzsch (*Comm. uber die Psalmen*, 1874, in-8°, t. II, p. 46) admet que le mot *tzephar-de'a* a été primitivement un nom générique, désignant aussi bien le crapaud que la grenouille.

(8) Gen. 1, 20 et suiv.

(9) Salomon avait étudié les poissons, III Rois, IV, 33. Il est à remarquer que le grec a plus de 400 noms de poissons, tandis que l'hébreu ne nous en a pas laissé un seul, en dehors du nom générique, דג, qui lui vient sans doute de sa multiplication merveilleuse. Cfr. Gen. XLVIII, 16. Dans le Targum et le Talmud, le poisson est appelé חיור, *chevar*, et *noun*, נון. Le Talmud mentionne le *'aphiân*, peut-être l'*Aphya* d'Athénée, le *Schepharnounah*, שפרנונה. Pour d'autres noms, V. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*.

(10) Lév XI, 9-12.

de la Méditerranée. Disons seulement que les Juifs et les mahométans regardent le marsouin et le dauphin comme impurs.

L'Ecriture fait souvent allusion aux poissons du Nil (1), qui formaient une grande partie de la nourriture du peuple. Le plus grand nombre des poissons d'eau douce de l'Egypte, appartient aux tribus des brèmes, des perches et des carpes, *Sparidæ, Labridæ*, *Chromidæ* et *Cyprinidæ*.

4° *Poissons de la Palestine* (2). Les poissons du Jourdain, de ses affluents et de la mer de Galilée, ressemblent beaucoup à ceux du Nil (3). La quantité des bancs de poisson qui se trouvent dans cette mer ne peut être comprise que par ceux qui l'ont vue. Ces bancs couvrent quelquefois plus de 400 mètres de surface.

M. Tristram (4) a pêché quatorze espèces dans ce lac, et il pense qu'il y en a bien au moins trois fois autant. Deux espèces, la brême, *Chromis nilotica*, et le Silure, *Clarias macracanthus*, sont très abondantes : elles sont identiques aux espèces communes du Nil. Quatre autres espèces, dont trois sont très abondantes, et dont les caractéristiques sont essentiellement africaines, appartiennent au genre *Hemichromis* (5). Leurs congénères se trouvent dans le Nil ou dans les lacs du S.-E. de l'Afrique.

Les poissons du Jourdain et de ses affluents ne diffèrent pas de ceux de la mer de Galilée : ce sont surtout des barbeaux et des brêmes. Dans le Jabbock, on trouve le *Barbus longiceps*. Dans les ruisseaux voisins de la mer Morte, on trouve de petits poissons du genre *Cyprinodon*. Ils meurent dès qu'ils entrent dans cette mer.

Les rivières qui se jettent dans la Méditerranée présentent des espèces semblables ; dans le Cison on trouve la blennie, *Blennius lupulus* (6).

V. INVERTÉBRÉS ET ARTICULÉS.

L'hébreu range d'une manière générale tous les animaux invertébrés et les insectes sous le nom de *choses rampantes*. Nous suivrons, autant que possible, un ordre qui facilite les recherches.

1° *Mollusques*.

Limaçon (7). Le mot *Schabeloul* (8) désigne certainement un limaçon, comme le prouve l'endroit des Psaumes, où se trouve ce mot. On n'en ren-

---

(1) Nombr. XI, 5 ; Is. XIX, 8, etc.

(2) Cfr. Pierotti, *La Palestine actuelle*, p. 215.

(3) Josèphe avait déjà fait cette remarque : « Hunc (le lac de Génésareth) nonnulli venam esse Nili existimarunt, quia generat pisces coracino, qui in Alexandrina palude alitur, similes ». *Bell. jud.* III, X, § 8, éd. Dindorf, t. II, p. 179.

(4) *Op. cit.*, p. 285.

(5) Leur découverte est due à M. Tristram, *ibid.*

(6) Ezéchiel, XXIX, 4, fait peut-être allusion au Remora, *Echeneis remora* de Linné. — Quant au poisson de Jonas et à celui de Tobie, V. les Commentaires.

(7) Le mot *chomet* a été quelquefois traduit par limaçon ; nous lui avons donné, p. 121, son véritable sens, celui d'une sorte de lézard.

(8) שִׁבְלוּל ; Ps, LVIII, 9. — LXX : κόχλος. — Vulg.: « cera ». — S. Jérôme : « vermis ». — Targum : זחיל תבלל, « limaçon rampant ».

contre pas de nombreuses espèces en Palestine, à cause de la sécheresse du climat ; ils sont remplacés par les coquilles des genres *Helix*, *Bulimus*. *Pupa*. *Clausilia* et *Cyclosoma*.

Onyx. Le mot *Sche'héleth* (1) ne se lit qu'une fois dans la Bible ; il désigne un des ingrédients qui entrent dans la composition du parfum du Tabernacle. L'onyx est l'opercule d'un mollusque gastéropode de la tribu des *Strombus*, qui, une fois brûlé, répand une odeur pénétrante qu'on emploie encore en Orient dans la composition de certains parfums. Il y a beaucoup d'espèces de strombus, surtout dans la mer Rouge, d'où l'on tirait l'onyx (2).

Pourpre. *Argamon* (3) est le nom d'une teinture tirée d'un coquillage qui se pêche sur les côtes de la Méditerranée. La Phénicie était renommée pour sa production, célèbre dans tout le monde ancien. On la tirait de deux espèces de coquillages, le *Murex brandaris* et le *M. trunculus*, ainsi que de la *Purpura hœmastoma*. Aujourd'hui on trouve des bancs de coquilles du *M. brandaris*, près de Tyr : ce sont les débris d'une industrie disparue.

La matière colorante s'extrayait d'un petit vaisseau placé près du gosier de l'animal : chaque coquille n'en donnait qu'une goutte. Celle-ci recueillie, on écrasait le mollusque pour obtenir une pourpre de qualité inférieure. On ne sait pas d'une façon certaine si la couleur obtenue était écarlate ou pourpre (4).

Cette couleur était l'insigne de la royauté ou d'une haute fonction chez les Juifs (5) comme chez les Grecs.

L'art d'extraire la pourpre de ces coquilles est aujourd'hui perdu. Quelques essais permettent toutefois d'espérer qu'on retrouvera les procédés des anciens.

Perles. Le mot hébreu *gabisch* (6), qu'on ne lit qu'à un endroit, a été traduit par perle. La plupart des commentateurs pensent qu'il s'agit dans ce passage du cristal de roche.

Les perles sont mentionnées plusieurs fois dans le Nouveau Testament (7). Elles étaient très estimées des anciens, qui les tenaient en plus haute valeur que les pierres précieuses. On les tire surtout de l'huître perlière, *Avicula margaritifera*. qu'on pêche dans l'Océan Indien, mais aussi dans la mer Rouge et le golfe persique. On trouve aussi des perles dans certaines moules d'eau douce, comme l'*Alasmadon margaritiferus*.

2° *Annélides*.

Sangsue. Le mot *'alouquah* (8) ne se lit qu'une fois. Il dérive d'une

---

(1) שחלת ; Exod. XXX, 34. — LXX : ὄνυξ (Cfr. Ecclis. XXIV, 16). — Vulg.: « onyx, ungula » (Ecclis. XXIV, 20). — Le Talmud conserve le nom hébreu.

(2) M. Borrel, *Etude biblique sur les œuvres visibles de la création*, Toulouse, 1860, in-12, p. 404, semble croire qu'il provient de la pierre précieuse de ce nom, pilée et mise en poudre.

(3) ארגמן ; Ez. XXVII, 7, 16, etc. — LXX : πορφύρα. — Vulg.: « purpura ».

(4) Jean, XIX, 2 ; Matt. XXVII, 28.

(5) Exod. XXVIII, 31 : Jér. IV, 30 ; Luc, XVI, 19 ; Apoc. XVII, 4.

(6) גביש ; Job, XXVIII, 18. — LXX : γαβίς. — Vulg.: « eminentia ». — גבינים, Prov. XXXI, 10, signifie plutôt *corail*. — Dans les inscriptions cunéiformes, les perles sont appelées *binut tamti*, produits de la mer. — V. F. Lenormant, *Les origines de l'humanité*, t. II, p. 75.

(7) Μαργαρῖται ; Matt. VII, 6, XIII, 45 ; 1 Tim. IV, 9 ; Apoc. XVII, 4, XXII, 21.

(8) עלוקה ; Prov. XXX, 15. — LXX : βδέλλα. — Vulg.: « sanguisuga ».

racine qui signifie adhérer, et se retrouve en arabe dans *'alak*, qui désigne la sangsue du Nil.

La sangsue, *Hæmopis sanguisuga*. est très commune dans toutes les eaux stagnantes de la Palestine, et les animaux souffrent souvent de ses attaques. La sangsue médicinale, *Hirudo medicinalis*, est encore plus abondante, et on en trouve dans tous les petits ruisseaux. On rencontre aussi d'autres genres, tels que la *Bdella* et la *Trochetia*.

Ver. Plusieurs mots hébreux ont été rendus par ce terme:

1. *Sâs* (1), qui désigne peut-être la chenille du ver rongeur.

2. *Rimmah* (2) et *Tole'ah* (3) semblent désigner les larves plutôt que le ver lui-même.

Dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, le ver est pris pour symbole de la peine éternelle (4).

Il y a plusieurs espèces de vers de terre, *Lumbricus*, en Palestine ; ils ressemblent aux nôtres. La plus abondante est celle des *myriapoda* ou millepieds, et en particulier la tribu des scolopendres, qui servent de nourriture à beaucoup d'oiseaux du pays.

3° *Arachnides*.

Araignée. Deux mots peuvent ainsi se traduire.

Le premier est *'accâbisch* (5). Là, comme dans le second passage, l'Ecriture compare les desseins des méchants et des hypocrites à la toile fragile de l'araignée.

Le second est *semâmith* (6). Le passage unique où on le lit se rapporte bien aux mœurs de l'araignée(7).

Le nombre des espèces d'araignées est extrêmement considérable : il y en a près de 700 en Palestine. Une des plus extraordinaires est l'araignée maçon, *Mygale cementaria*. Quelques-unes de ces espèces ont la réputation d'avoir une piqûre venimeuse.

Scorpion (8). Cet animal malfaisant cet mentionné dans l'ancien et dans le Nouveau Testament. Il abonde dans le désert du Sinaï où un naturaliste en a trouvé cinq espèces distinctes. Comme il habite les ruines, on en a fait le symbole de la désolation et du danger (9). Notre-Seigneur promet aux Apôtres qu'ils n'en seront pas blessés (10).

Le scorpion appartient à la classe des arachnides. Il ressemble assez à un petit homard, ce qui l'avait fait d'abord ranger parmi les crustacés. On le trouve dans toutes les parties de la Palestine, où il y en a au moins huit espèces. La plus grande est noire et a environ six pouces de long (0,21 cent.). Sa piqûre est très douloureuse et amène quelquefois la mort.

4° *Insectes*.

A. *Parasites*.

---

(1) סס ; Is. LI, 8. — LXX : σής. — Vulg.: « tinea ».
(2) רמה ; Job. XXV, 6 ; Exod. XVI, 24, etc. — LXX : σαρπία. — Vulg.: « putredo ».
(3) תולעה ; Job. XXV, 6. — LXX : σκώληξ. — Vulg.: « vermis »
(4) Is. LXVI, 24 : Marc, IX, 44 etc,
(5) עכביש ; Job, VIII, 14 ; Is. LIX, 5. — LXX : ἀράχνη. — Vulg.: « aranea ».
(6) שממית ; Prov. XXX, 28. — LXX : καλαβώτης. — Vulg.: « stellio ».
(7) On a cru quelquefois qu'il s'agissait ici de la tarentule. Borrel, *Etude biblique*, p. 38.
(8) עקרב ; Deut. VIII, 15 ; Ezéch. II, 6. — LXX : σκορπίος. — Vulg.: « scorpio ».
(9) Ezéch. II, 6.
(10) Luc, X, 19. — On a donné le nom de Scorpion à un fouet sans doute armé de pointes de fer, III Rois, XII, 11 ; II Paral. X, 14.

Pou (1). On a prétendu que le mot *kinnim* ne devait pas se traduire comme nous le faisons, et signifiait cousin ou moucheron. Nous maintenons notre traduction en nous appuyant sur les Rabbins (2), Josèphe (3), et Bochart (4). Les cousins et les moustiques viennent du voisinage de l'eau et ne sortent pas de la poussière; ils rentrent, du reste, tout naturellement dans la plaie des mouches. On ne peut pas dire non plus de ces insectes qu'ils sont « dans l'homme et dans la bête » (5).

La vermine de toute espèce abonde extraordinairement en Orient. Mais aucune n'y pullule comme ces dégoutants insectes qu'accepte fort bien la malpropreté des habitants du pays (6). Les Egyptiens, beaucoup plus propres, durent être vivement éprouvés par cette plaie.

B. *Aphaniptères.*

Puce. Le *par'osch* (7), *pulex irritans*, n'est mentionné que deux fois dans l'Ecriture. Cet insecte est un des grands désagréments du pays. Il est impossible de s'en garantir. Les naturels ont pour lui une animosité très vive et très justifiée. Il est quelquefois si nombreux que le voyageur est forcé de changer son camp plus vite qu'il ne le voudrait. S'il a le malheur de s'arrêter sur l'emplacement d'un camp bédouin, même abandonné depuis un mois, il est aussitôt assailli par des masses de puces, qui sortent de la poussière où elles sont par myriades.

C. *Coléoptères.*

Scarabées. Il y en a beaucoup en Palestine, plus de quatre cents espèces; mais il n'est pas certain qu'il en soit question dans l'Ecriture (8).

D. *Orthoptères.*

Sauterelle (9). Cet insecte est mentionné très souvent dans la Bible. Son aspect, ses habitudes, les ravages qu'il cause y sont soigneusement décrits (10). Neuf mots hébreux, au moins, sont employés pour désigner, soit ses diverses espèces, soit les différents degrés de sa croissance.

Les sauterelles appartiennent à l'ordre des *orthoptères*, dont plus de quarante espèces ont été découvertes en Palestine. Toutes ont la bouche armée de mandibules tranchantes, avec lesquelles elles dévorent la verdure et les plantes, car la plupart se nourrissent uniquement de végétaux. Cet ordre se divise en deux groupes, les coureurs, *Cursoria*, déclarés impurs par la loi de Moïse, et les sauteurs, *Saltatoria*, « ayant des jambes au dessus de leurs pieds pour sauter sur la terre » (11), et qu'il était permis de manger. C'est à ce dernier groupe que tous les termes de l'Ecriture se rapportent. Les naturalistes le divisent en trois familles, dont le criquet, la sauterelle et la sauterelle voyageuse peuvent être considérés comme types.

---

(1) כִּן ; Is. LI, 6 ; plur. כִּנִּים ; Exod. VIII, 12 ; Ps. CV, 31. — LXX : σκνῖπες. — Vulg.: « sciniphes ».

(2) V. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 1055.

(3) *Ant. jud.* II, 14, § 3 ; *Opp.*, ed. Dindorf, t. I, p. 73.

(4) *Hierozoicon*, éd. Rosenmuller, t. III, p. 456.

(5) Exod. VIII, 13.

(6) Pierotti, *La Palestine actuelle*, p. 122, 169, etc.

(7) פַּרְעֹשׁ ; I Rois, XXIV, 15, XXVI, 20. — LXX : ψύλλος. — Vulg.: « pulex ».

(8) Le mot *hargol*, Lev. XI, 21, 22, doit plutôt désigner une espèce de sauterelle.

(9) Pierotti, *La Palestine actuelle*, pp. 74 et suiv.

(10) Joël, II, 2-7, 8, décrit leur marche. Il les compare à des chevaux, comparaison encore employée aujourd'hui par les Arabes.

(11) Lév. XI, 21.

Parmi les espèces palestiniennes, nous citerons la Courtillière, *Gryllotalpa didactylus*; plusieurs espèces de *Truxalis*, qui se distinguent des autres sauterelles par une longue tête pyramidale et des antennes droites; plusieurs espèces de sauterelles, *Locusta;* des variétés des familles *Acrydites* et *Gryllus*, dont les plus communes et les plus destructives sont l'*Acrydium lineola*, l'*A. peregrinum* et l'*Œdipoda migratoria;* ces deux dernières sont les plus redoutables à cause de leur nombre.

Les Hébreux, ayant de trop bonnes raisons pour observer les habitudes de ces terribles visiteurs (1), semblent avoir été familiers avec les métamorphoses que subissent ces insectes. Ces métamorphoses diffèrent beaucoup de celles des scarabées, des papillons et des phalènes: elles consistent surtout dans la croissance et le développement des ailes antérieures et postérieures. A tous les stages de leur développement, elles ont la même voracité. Ces stages, depuis leur sortie de l'œuf, sont au nombre de trois: *larva*, *pupa*, et *imago* ou état parfait. Mais elles n'ont pas de chrysalide. La ponte a lieu en avril ou mai, et l'éclosion en juin. Les larves n'ont pas d'ailes; à l'état de *pupa*, elles n'en ont que des tronçons rudimentaires. Un mois après, les ailes sont poussées, et aussitôt les sauterelles s'envolent. A tous les états de leur croissance, elles sont mangées par les indigènes qui en font un régal (2). On les trouve en toute saison dans les parties sèches du pays. Mais parfois elles l'envahissent en bandes formidables.

Les mots hébreux désignant la sauterelle sont:

1° *Arbeh* (3) de *rabbah*, רבה, être nombreux (4), est le nom commun de la sauterelle, et est bien justifié par sa multiplication extraordinaire (5). Dans tous les passages où se trouve ce mot, il y a allusion à la puissance de multiplication ou destruction de la sauterelle (6). Il est évident qu'une des espèces émigrantes est désignée dans ces passages, soit l'*Œdipoda migratoria*, soit l'*Acrydium peregrinum*, qui dévastent encore l'Orient de temps à autre.

La plaie des sauterelles fut, dit la Bible, amenée en Egypte par un vent d'est. Les observations modernes ont constaté la vérité de cette assertion. En Syrie, les sauterelles viennent du sud ou du sud-est (7).

2° *Sâl'âm* (8), d'après le contexte, désigne une espèce de sauterelle; il vient peut-être d'un mot chaldaïque signifiant « dévorer ». Il est possible qu'il s'agisse ici d'une variété du genre *Truxalis*, très commun en Palestine.

---

(1) V. M. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, éd. citée, t. II, pp. 281 et suiv. — V. dans M. Tristram, *op. cit.*, pp. 316-318, la description faite par M. Holland, de l'invasion des sauterelles, en Arabie, en 1865. Elles passèrent pendant deux jours sans que leur nombre parût diminuer.

(2) « C'est un mets très agréable au goût ». Pierotti, *op. cit.*, p. 75. — S. Jean-Baptiste s'en nourrissait. Matt. III, 4.

(3) ארבה; Exod. X, 4 et suiv.; Lév. XI, 22; Joël, I, 4; Ps. LXXVIII, 46, etc. — LXX: ἀκρίς, βροῦχος, ἐρυσίβη. — Vulg.: « locusta, bruchus ».

(4) V. notre Commentaire sur Joël, dans *Les Petits Prophètes*, p. 104.

(5) Exod. X, 5, 6, 13, 15.

(6) Deut. XXVIII, 38; III Rois, VIII, 37; II Paral. VI, 28; Ps. LXXVIII, 46, CV, 34; Joël, II, 25; Nah. III, 15.

(7) V. notre Comm. sur Joël, II, 20; *Les Petits Prophètes*, p. 117.

(8) סלעם; Lévit. XI, 22. — LXX: ἀττάκης. — Vulg.: « attacus ».

3° *Hargol* (1) est aussi une sauterelle; mais on ne peut identifier son espèce (2).

4° *Hâgâb* (3). Des endroits de la Bible où ce nom se trouve (4), il résulte que c'était une petite espèce. Le Talmud emploie le mot pour désigner toute la famille des sauterelles. On ne peut davantage l'identifier.

5° *Gôb* (5). Dans tous les passages où il en est question, rien ne peut aider à déterminer une espèce particulière. Toutes les sauterelles en effet se reposent à la nuit, qu'elles soient aptères ou ailées.

6° *Zelâzal* (6). Ce mot signifie « tintant, résonnant, bourdonnant ». Aussi Tyschen croit-il qu'il désigne le *Gryllus stridulus* de Linné. Mais Onkelos, les versions arabe et syriaque le traduisent par sauterelle. Aussi retenons-nous cette traduction. Il s'agit certainement d'un insecte qui détruit l'herbe et le feuillage (7).

7° *Gâzâm* (8).

8° *Yeleq* (9).

9° *Hâsil* (10).

Ces trois mots sont des qualificatifs poétiques de la sauterelle. Le prophète l'appelle la rongeuse (גזם, couper), la lécheuse (ילק = לקק, lécher, et par suite brouter), la dévoreuse (חסל, dévorer) (11). Quelques commentateurs croient à tort que ces mots désignent des âges différents et des formes diverses de la sauterelle.

E. *Homoptères.*

Cochenille. Le mot *thola'at* (12) désigne une couleur tirée de la cochenille, insecte homoptère, *Coccus ilicis*, qui vit sur le chêne de Syrie, *Quercus coccifera*. C'est de la femelle seule qu'on tire cette couleur. L'insecte est très commun en Palestine, et on y emploie encore la teinture qu'on en extrait, quoiqu'il soit remplacé dans le commerce par une espèce voisine, le *Coccus cacti*, qui vient du Mexique.

F. *Hymenoptères.*

Abeille. Hebr. : *deborâh* (13). L'abeille et le miel sont souvent mentionnés dans l'Ecriture. L'abeille qui vit dans des ruches en Palestine ressemble à l'*Apis linguslica* de l'Europe méridionale, mais est plus petite et d'une couleur plus claire. L'abeille sauvage, *A. fasciata*, est très abondante.

Ces espèces, très agressives, se jettent souvent avec fureur sur ceux qui

---

(1) חרגל ; Lévit. XI, 22. — LXX : ὀφιομάχης. — Vulg.: « ophiomachus ».

(2) Ses œufs étaient employés comme médicament. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 822.

(3) חגב ; Lévit. XI, 22 ; II Par. VII, 13. — LXX : ἀκρίς. — Vulg.: « locusta ».

(4) Outre les deux passages cités dans la note précédente, V. Nombr. XIII, 34 ; Eccl. XII, 5 ; Is. XL, 22.

(5) גֹּב ; Nah. III, 17 ; Am. VII, 1 ; Is. XXXIII, 4. — LXX : ἀκρίς. — Vulg.: « locusta ».

(6) צלצל ; Deut. XXVIII, 42. — LXX : ἐρυσίβη. — Vulg.: « rubigo ».

(7) C'est peut-être le *tzaltzala* d'Abyssinie. Peut-on rapprocher le *tzetse* de l'Afrique méridionale, qui dérive peut-être de la même racine ?

(8) גזם ; Joël, I, 4. — LXX : κάμπη. — Vulg.: « eruca ».

(9) ילק ; — Joël, I, 4, II, 25. — LXX : βροῦχος, ἀκρίς. — Vulg.: « bruchus ».

(10) חסיל ; LXX : ἐρυσίβη, βροῦχος, ἀκρίς. — Vulg.: « bruchus, erugo, rubigo ».

(11) Telle est la solution que nous avons admise d'après Keil, *Les Petits Prophètes*, p. 104. V. aussi Knabenbauer, *Commentarius in prophetas minores*, t. I, p. 200,

(12) תולעת ; Is. I. 18 ; Lam. IV, 5 ; Néh. II, 8.

(13) דבורה ; Is. VII, 18 ; Jug. XIV, 18 ; Ps. CXVIII, 12. — LXX : μέλισσα. — Vulg : « apis ».

veulent s'emparer de leur miel ; aussi la Bible leur compare les ennemis d'Israël (1).

La terre promise est décrite comme un pays où coulent le lait et le miel (2). Peu de contrées en effet conviennent mieux aux abeilles (3) : elles trouvent en Palestine un climat sec et une flore aromatique très variée, et elles ont, mieux qu'ailleurs, où cacher leur miel dans les rochers calcaires du pays (4). Elles le déposent aussi dans les arbres (5). Samson en trouva dans la carcasse d'un lion (6).

Dans le désert de Judée, il y a beaucoup plus d'abeilles que dans le reste de la Palestine. S. Jean faisait du miel une partie de sa nourriture (7), et c'est ce que font aujourd'hui aussi les Bédouins, qui en recueillent d'assez grandes provisions (8).

Dès les premiers temps, le miel fut un article de commerce et d'exportation (9).

On peut dire que de nos jours encore le miel, ainsi que le lait, coule en Terre-Sainte (10).

La parole de Dieu lui est fréquemment comparée, à cause de sa douceur (11).

Fourmi. Hebr. : *nemâlâh* (12). Les habitudes de prévoyance de la fourmi sont bien connues, et l'observation les a vérifiées. En Palestine, la fourmi ne dort pas l'hiver ,comme dans des climats plus froids. Parmi les tamariscs de la mer Morte, on en voit, au mois de janvier, qui travaillent avec activité. Deux des espèces les plus communes de la Terre-Sainte sont l'*Atta barbara* et l'*A. structor*, qui en été font de grandes provisions pour l'hiver. Ces espèces, très répandues en Syrie, sont inconnues dans des climats plus septentrionaux. C'est ce qui explique comment des naturalistes, qui ne connaissaient que nos espèces, ont pu accuser Salomon d'ignorance, accusation qui s'est retournée contre eux (13). Tout le monde connaît l'habileté et l'organisation des fourmis ; nous n'avons pas à y insister.

Les fourmis sont des insectes hyménoptères de la famille *formica*, comprenant plusieurs genres. Elles vivent toujours en communauté. Les genres les plus importants sont la *formica*, avec dard, et la *myrmica*, sans dard. Tristram en a trouvé, en Palestine, plus de douze espèces différentes.

Frêlon (14). Ce mot est, sans aucun doute, la vraie traduction de l'hébreu *zir'âh*. Ces insectes étaient abondants en Palestine, comme on peut le con-

---

(1) Deut. I, 44 ; Ps. CXVIII, 12 ; Is. VII, 18.
(2) Deut. VIII, 8, etc.
(3) Pierotti, *La Palestine actuelle*, pp. 69 et suiv.
(4) Ps. LXXXI, 16.
(5) I Rois, XIV, 25, 26.
(6) Jug. XIV, 8.
(7) Matt. III, 4.
(8) Jérém. XLI, 8.
(9) Gen. XLIII, 11 ; Ezéch. XXVII, 17.
(10) Pierotti, *op. cit.*, p. 73.
(11) Ps. XIX, 10.
(12) נמלה ; Prov. VI, 6, XXX, 25. — LXX : μύρμηξ. — Vulg.: « formica ».
(13) Tel est le cas de Blanchard.
(14) צרעה ; Exod. XXII, 28 ; Deut. VII, 20 ; Jos. XXIV, 12. — LXX : σφηκία. — Vulg.: « crabro ».

clure du nom d'une ville (1), et des mentions qu'on en trouve dans les anciens écrivains.

Le frélon fait partie de la tribu des guêpes, *vespæ*, dont il ne se distingue que par sa plus grande taille. Il y en a quatre espèces en Palestine.

G. *Lépidoptères.*

Papillon. Hebr. : *'asch* (2). Ce mot n'est employé qu'à propos de la destruction causée dans les vêtements par les larves des petits papillons, *tineidæ*, dont il y a plusieurs espèces en Palestine.

Aucun autre lépidoptère n'est mentionné dans l'Ecriture : cette classe est très peu représentée en Palestine, où la sécheresse du climat et la rareté du bois sont peu favorables à son développement.

H. *Diptères.*

Mouche. Deux mots hébreux peuvent se traduire de cette manière.

1° *'Arob* (3) ne se lit que dans l'histoire des plaies d'Egypte et dans l'allusion qu'y font les psaumes (4). On ne peut déterminer l'espèce qu'a en vue l'historien sacré. La mouche commune, *musca*, est avec les cousins et moustiques, *culicidæ*, un des fléaux de l'Egypte. Il y a aussi plusieurs espèces particulières, celles qui s'attaquent aux chevaux, *hippoboscidæ*, et les taons, *œstrus*. La mouche commune est à elle seule assez ennuyeuse pour avoir contribué à produire une des plaies d'Egypte. Il faut avoir vécu en Orient pour se rendre compte de l'irritation qu'elle cause. On sait que l'ophthalmie purulente, si pernicieuse en Egypte, est dûe à cette mouche qui transporte l'infection d'une personne à une autre (5).

2° *Zeboub* (6). Dans les deux passages où ce mot se trouve, il est probablement question d'un taon ou d'une espèce analogue, bien connue des Arabes sous le nom de *dthebab*, peut-être identique « à zeboub », et qui tourmente beaucoup les animaux dans les parties les plus chaudes de la vallée du Jourdain. Elle est aussi très commune dans la vallée du Nil. Le *zeboub* était si désagréable, que les Phéniciens invoquaient contre lui la protection d'une idole portant le nom de Baalzeboub, nom que les Juifs, par dérision, changèrent en Baalzeboul, « seigneur du fumier », et qui était appliqué, du temps de Notre-Seigneur, au prince des démons (7).

Moucheron (8). Ce mot ne se trouve que dans le Nouveau Testament, où il est mentionné comme un des plus petits insectes. Les voyageurs en Orient le connaissent bien sous le nom de moustique. Nulle part il n'y en a autant que dans les terrains marécageux de l'Egypte et de la Palestine. Il appartient au genre *culex*.

I. *Anthozoaires.*

Corail. Hebr. : *râmoth* (9). La traduction que nous donnons est pure-

---

(1) Sarea, Jos. XV, 33.

(2) עש ; Job, IV, 19, XXVII, 18; Is. L, 9.

(3) ערב ; Exod. VIII, 16; Ps. LXVIII, 45, CV, 31. — LXX : κυνόμυια. — Vulg.: « scniphes ». — Aquila et Symmaque : πάμμυια.

(4) Le sens précis du mot est. d'après quelques auteurs, assez difficile à déterminer. Mais S. Jérôme, la traduction arabe et la plupart des rabbins, adoptent la traduction « mouche ». Nous les suivons sans difficulté, avec Rosenmuller et Tristram.

(5) V. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. II, p. 277.

(6) זבוב ; Is. VII, 8; Eccl. X, 1. — LXX : μυῖα. — Vulg.: « musca ».

(7) Matt. XII, 24, etc.

(8) κώνωψ, Matt. XXIII, 24.

(9) ראמות; Job, XXVIII, 18 ; Ezech. XXVII, 16. — LXX : μετέωρα, Ῥαμὼθ. — Vulg: « excelsa, sericum ». — Peut-être faut-il traduire aussi פנינים, Prov. XXXI, 10, par *corail*.

ment conjecturale. Le corail apporté à Tyr était probablement pêché dans la mer Rouge ou dans le golfe Persique. Il est plus beau que celui de la Méditerranée. Le corail rouge se pêche à une profondeur considérable.

Le corail est un zoophyte ou animal-plante. La tige ramifiée qu'on emploie dans les arts, est le support, l'habitation que secrètent des milliers de petits polypes.

Chapitre II

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA PALESTINE

§ 1. *Les origines. — Le paradis terrestre, Nod, Ararat.*

I. LE PARADIS TERRESTRE

Le premier homme fut placé après la création, dit la Bible (1), dans un jardin délicieux (2). Le souvenir de ce jardin ou paradis (3), séjour primitif de l'homme innocent, s'est conservé dans les traditions de tous les peuples (4). C'est là un des faits les plus considérables de l'histoire humaine. Il faut, dit M. Renan (5), que de telles analogies « reposent sur quelque trait général de la condition de l'humanité ou sur quelques-uns de ses instincts les plus profonds ».

« Dieu, dit la Genèse (6), planta un jardin en Eden, vers l'Orient... Un fleuve sortait d'Eden pour arroser le jardin ; de là il se divisait pour former quatre bras. Le nom du premier est Phison : il arrose tout le pays d'Hevilath où est l'or, et l'or de ce pays est bon. Là se trouvent le bdellium et la pierre d'onyx. Et le nom du second fleuve est Géhon, il entoure tout le pays de Cousch. Et le nom du troisième fleuve est Hiddékel, il coule à l'orient de l'Assyrie. Et le quatrième fleuve est le Phrat ».

On a étudié et torturé ce texte sans arriver à des conclusions évidentes (7).

---

(1) Gen. II, 8, 15.

(2) גן־עדן, ou גן־בעדן. LXX : παράδεισον ἐν Ἐδὲμ, ἐν τῷ παραδείσῳ τῆς τρυφῆς. — Vulg.: paradisum voluptatis ».

(3) פרדס ; Cant. IV, 13 ; Néh. II, 8. Le mot est d'origine iranienne ; c'est le zend *pairidaêza*, « lieu enclos de murs », devenu en arménien *pardez*, en hébreu *pardès*, en syriaque *phardaisô*, dans les langues musulmanes *firdâus*. Les LXX ont très bien traduit l'hébreu *gan, gannah*, par παράδεισος. F. Lenormant, *Les origines de l'histoire*, t. II, pp. 65-67.

(4) V. F. Lenormant, *Les origines de l'histoire d'après la Bible*, Paris, 1868, 2 vol. in-8° ; — Obry, *Du berceau de l'espèce humaine selon les Indiens, les Perses et les Hébreux*, Paris, 1858, in-8° ; — Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. I, p. 193.

(5) *Histoire générale des langues sémitiques*, p. 486.

(6) Gen. II, 8-13.

(7) V. le résumé des hypothèses, dans la *Bible* de Vence, 1767, in-4°, t. I, p. 331 et suiv., dans Winer, *Realwœrterbuch*, v° « Eden », et dans Herzog, *Real-Encyclopœdie*, t. XX, pp. 332 et suiv.

1° Philon (1), Origène (2), les Séleuciens, l'interprétant allégoriquement, pensaient que le paradis terrestre n'a pas existé (3). D'autres le plaçaient hors du monde (4). Il n'y a presqu'aucune partie du globe où on ne l'ait été chercher, dit avec raison Dom Calmet (5).

2° Huet (6) et Bochart (7) le mettent en Chaldée, sur le fleuve produit par la jonction de l'Euphrate et du Tigre, appelé aujourd'hui fleuve des Arabes, et avant que ces fleuves ne se séparent de nouveau. Le paradis était situé sur le bord oriental de ce fleuve, qui, d'après la disposition de son lit, se divisait en quatre têtes ou ouvertures différentes. Le Phison serait le canal occidental du Tigre et le Géhon son canal oriental. Avec le Tigre et l'Euphrate, nous trouvons ainsi les quatre fleuves mentionnés dans la Genèse (8).

Ce système a été repris dernièrement et développé avec une grande érudition par M. Friedrich Delitzsch (9). Cet auteur commence par établir que le mot suméro-accadien désignant la plaine, le désert, était *edin* (10). La qualification de *edinu* a été appliquée à toute la partie inférieure de la vallée commune de l'Euphrate et du Tigre située au sud de 35° de latitude. Cette contrée est encore appelée *Zôr* (11), « dépression », par les Arabes. C'est là que M. Fr. Delitzsch place l'Eden biblique.

Précisément à cet endroit, l'Euphrate, dont le niveau est plus élevé que celui du Tigre, jette dans ce fleuve une partie de ses eaux, au moyen de canaux latéraux plus ou moins artificiels. A cause de cela on peut prétendre que les deux grands fleuves se rejoignent et se confondent une première fois (12). C'est pour cela que la Bible dit « qu'un fleuve sortait d'Eden pour arroser le jardin », qui doit être placé dans le canton appelé spécialement GanDunyas ou Gun-Dunis (13).

Les quatre fleuves, que la division de ce fleuve unique forme au-dessous d'Eden, sont, outre le Tigre et l'Euphrate, deux grands canaux, qui sortent de l'Euphrate à l'Est et à l'Ouest, dans le voisinage de Babylone. Le premier de ces canaux, le Schaff-en-Nil actuel, serait l'*Ara'htu* des documents cunéiformes, qui, en suméro-accadien, est désigné par un nom qui peut se lire *Gu-'gan-de*, avec variante *Gu-'gan-na*, forme que la Bible aurait ren-

---

(1) *De opif. mundi.*
(2) S. Aug., *De Hares.* LIX.
(3) Cfr. S. Augustin, *De Genesi ad litt.* VIII, 1.
(4) V. Huet. *Traité de la situation du paradis terrestre*, Paris, 1691, in-12.
(5) *Dictionnaire de la Bible*, v° « Paradis ».
(6) *Op. cit.*
(7) *Phaleg.* l. I, c. 4; *Hierozoic.* 2e part., *l.* V, c. 6.
(8) C'est aussi l'opinion de Calvin, d'Et. Morin, d'Hopkins, de Rask et de Pressel.
(9) *Wo lag das Paradies ? eine biblisch-assyriologische Studie*, Leipzig, 1881, in-8°.
(10) Une nouvelle tablette lexicographique de la collection rapportée récemment au Musée Britannique par M. Rassam, le montre passant en assyrien sémitique comme terme d'usage exceptionnel sous la forme *edinu*. F. Lenormant, *Les origines de l'histoire*, t. II, p. 530.
(11) *Céru*, dans les versions sémitiques des vieux textes accadiens, est la forme correspondante à *edinu*. *Ibid.*, p. 531.
(12) *Wo lag das Paradies*, pp. 67, 82.
(13) *Ibid.*, pp. 65, 133-137. — Sir H. Rawlinson a soutenu que *Gan-Eden* est en réalité le nom national de la province de Babylone (*Journal of the Royal Asiatic Society, Annual Report*, 1869, pp. xxiij-xxiv). — M. F. Delitzsch (*op. cit.*, p. 65) considère l'assonance de Gan-Eden avec Gan-Dunyas, comme purement fortuite et sans valeur.

due par Gihon. Le second, le Pallacopas des géographes classiques, représenterait le Phison (1).

Les noms des pays d'Hévilath et de Cousch ne se retrouvent pas dans les documents cunéiformes. M. F. Delitzsch en est réduit (2) à la conjecture toute gratuite, que ces deux noms étaient à l'origine synonymes de Schoumer et Akkad, et désignent les pays appelés dans les inscriptions *Mâgan* et *Melouh'ha*. Cette identification n'est qu'une pure fantaisie.

On a fait à ce système de graves objections. M. Delitzsch n'a pas retrouvé le nom de l'Eden dans les documents cunéiformes. « Sans doute, dit M. F. Lenormant (3), au point de vue purement linguistique, la vocalisation de l'hébreu *'eden* le ferait très exactement correspondre à l'assyrien *edinu*. Mais il faudrait présenter au moins un exemple ou même un motif de présomption de l'application de ce terme d'emprunt de l'assyrien sémitique, de son proto-type suméro-accadien *edin*, ou du correspondant assyrien habituel *cêru*, à la désignation de la région de la Babylonie dans laquelle on veut reconnaître le *'Eden* biblique ; et c'est ce qu'on ne fait pas, car rien jusqu'à présent ne permet de supposer qu'elle ait été ainsi qualifiée. Tout ce qu'on sait au contraire, tend à le montrer impossible ». *Edin* et *cêru* désignent quelquefois la plaine, par opposition à la montagne, mais ce n'est jamais le fond de la vallée des deux fleuves, éminemment fertile et susceptible d'une admirable culture. « C'est au contraire le plateau élevé, imparfaitement arrosé, par endroits absolument stérile, et, quand il ne l'est point, plus propre à l'existence pastorale qu'à l'agriculture, comme celui qu'on rencontre à l'Ouest de l'Euphrate, et qui touche au grand désert de sable de l'Arabie, *Madbar*, celui qui s'étend du Tigre jusqu'aux montagnes de la Susiane, celui enfin qui constitue le bassin commun des deux fleuves au nord de 35° de latitude. Aussi le *edin* = *cêru* est-il souvent qualifié comme le lieu infertile et misérable par excellence, *asar la ari*, dans lequel les formules de magie déprécatoire repoussent les démons exorcisés et chassés des corps des possédés. On parle du bétail qui y paît (4), des animaux sauvages qui y habitent, *umam cêri :* jamais on n'y place de cultures et de plantations. C'est là que résident les nomades,... par opposition à la population sédentaire du territoire irrigué et cultivé... Le *edin* = *cêru* des textes cunéiformes... est donc en réalité tout à fait l'opposé des conditions dans lesquelles la tradition devait représenter Dieu « plantant son jardin ». Malgré son assonance, au premier abord séduisante, il me paraît impossible de l'assimiler au 'Eden biblique » (5).

La théorie de M. Delitzsch sur les fleuves paradisiaques ne paraît pas plus acceptable. Les communications qui ont existé entre le Tigre et l'Euphrate n'ont jamais pu en faire un seul fleuve. Puis les canaux où M. Delitzsch voit le Gihon et le Phison, tout en étant très importants, peuvent-ils jamais avoir été considérés comme de véritables fleuves ? Le bon sens exige que les quatre fleuves sortant du jardin soient des cours d'eau naturels et non pas des canaux dûs à la main de l'homme.

---

(1) *Ibid.*, pp. 69-77.
(2) *Ibid.*, pp. 71-73, 137-140.
(3) *Op. cit.*, p. 533.
(4) V. *Cuneiform. Inscr. of West. Asia*, t. III, pl. 61, n° 2, 1, 16.
(5) Lenormant, *op. cit.*, pp. 533, 534.

Les assimilations proposées par l'érudit allemand pour le Phison et le Géhon sont plus que problématiques. Pour celui-ci, au lieu des lectures proposées, il semble qu'il faut lire *Gu-Kûa-ana-de*, ou *Gu-Kûa-ana* (1), ce qui enlève toute analogie avec l'hébreu Gihon. Pour Phison (Pischôn), M. Delitzsch est, avec M. Sayce, réduit à lui comparer le mot énigmatique *pisannu*, qui n'apparaît jamais comme le nom d'un fleuve ou d'un canal (2).

Enfin, si l'on admet les identifications proposées par M. Delitzsch, l'ordre typique de la Genèse sera abandonné, car l'auteur range les fleuves dans l'ordre suivant : Tigre, Géhon, Euphrate, Phison. La Bible, au contraire, les fait suivre ainsi : Géhon, Phison, Tigre et Euphrate.

3° Dom Calmet (3) place le paradis terrestre dans l'Arménie, entre les sources du Tigre, de l'Euphrate, de l'Araxe et du Phasis, qu'il croit être les quatre fleuves désignés par Moïse. L'Euphrate, dit-il, est bien exprimé par Moïse. Le Hiddekel est le Tigre, nommé encore aujourd'hui *Diglito*. Le Phasis est le Phison : la ressemblance des noms est sensible. Le Géhon est l'*Araxe*. *Araxès* en grec signifie « impétueux », de même que Géhon en hébreu ; on ne connaît dans le monde aucun fleuve plus rapide que l'Araxe. Le pays de Chus est l'ancienne Scythie, située sur l'Araxe. Hévila est apparemment la Colchide, pays très célèbre par son or. Les voyageurs qui ont été dans ces pays rendent témoignage à leur fertilité. C'est encore aujourd'hui la tradition de ces peuples que le Paradis terrestre était dans leur province.

4° Se basant sur la ressemblance des traditions indienne et iranienne avec la tradition hébraïque (4), M. F. Lenormant reporte la situation du paradis plus encore à l'est que ne le fait Dom Calmet. D'après cet érudit, enlevé si prématurément à la science et à la religion, l'Eden biblique s'étendait dans toute la vaste région comprise entre l'Hindou-Kousch et les sources de l'Euphrate et du Tigre en Arménie (5).

Dans ce système, le Géhon et le Phison seraient soit le Gange et l'Indus, soit l'Indus et l'Oxus, se dirigeant vers l'est, tandis que le Tigre et l'Euphrate coulent vers l'ouest.

La majorité des exégètes modernes (6) reconnaissent l'Indus supérieur ou l'un de ses affluents principaux dans le Phison. Plusieurs identifient le Géhon avec l'Oxus. D'après l'ordre de leur énumération, le Phison doit

---

(1) V. Lenormant, *ibid.*, p. 536, note 7°.

(2) *Ibid.*, p. 537.

(3) Comm. sur Gen. II, 8 ; — *Dictionnaire de la Bible*, v° *Paradis*. — Ce système a été adopté par N. Sanson ; Reland, *De situ paradisi terrestris*, 1706 ; le P. Romain Joly, *Bible de Vence*, t. I, pp. 339-353 ; Kurtz, Bunsen, Keil ; von Raumer, *Palæstina*, Anh. VII ; Arnaud, *La Palestine ancienne et moderne*, pp. 7 et suiv. (avec cette différence que cet auteur n'identifie plus le Phison avec le Phasis, le *Fas* moderne, mais avec l'Acampsis d'Arrien et de Pline, le *Tschoroh* actuel, qui prend sa source en Arménie et se jette dans la mer Noire, près de Gounieh). Les opinions de Rosenmuller, Tuch et Gesenius, qui placent l'Eden à l'ouest de la mer Caspienne se rapprochent un peu de cette théorie.

(4) *Les origines de l'histoire*, t. II, pp. 48 et suiv.

(5) *Ibid.*, p. 95. — Cette opinion avait déjà été soutenue par Benfey, Lassen, Ewald (*Geschichte des Volkes Israel*, t. I, p. 576 et suiv.), le baron d'Eckstein, Haneberg (*Geschichte des bibl. Offenbarung*, p. 15-19), Knobel, Renan (*Histoire des langues sémitiques*, 5e édit. pp. 178 et suiv.), Dillmann, *Die Genesis*, pp. 68-72.

(6) *Ibid.*, p. 141.

être le plus oriental des quatre fleuves, et le Géhon le plus septentrional (1).

Quant à la terre de Cousch, arrosée par ce fleuve, loin d'être un terme de géographie naïve (2), on peut y voir, avec MM. d'Eckstein (3) et Obry (4), un pays bien déterminé, le *Kouça-dvipa* des traditions indiennes.

Quant à Hévila, il est ailleurs (5) associé à Ophir, qui désigne certainement le pays voisin de l'embouchure de l'Indus et aux pays de Cousch et de Saba (6).

L'hébreu *pischôn*, venant de la racine פוש, « se disperser, se répandre », équivaut exactement pour le sens au sanscrit *Sindhu*, nom indigène de l'Indus. Le mot *Gi'hon*, rattaché à la racine גוח (ou גיח), « s'échapper », correspond aussi exactement au nom aryen de l'Oxus, *vakcha* en zend, *vakchu* en sanscrit, puisque ce nom signifie le fleuve impétueux, véhément, qui court rapidement (7).

Parmi les produits précieux de la terre d'Hévila, sont mentionnés avec l'or la *bedolâh*, בדלח, et la pierre de *schoham*, אבן השהם, (8), objets qui ont donné lieu à d'innombrables conjectures.

La Bible mentionne ailleurs (9) la bedolâh comme une substance connue, ressemblant à la manne du désert. Comme dans le texte ce mot est immédiatement suivi de l'expression « pierre de Schoham », Gesenius (10) a pensé qu'il y avait là une intention formelle de la part de l'écrivain voulant montrer que la bedolâh n'est pas un minéral (11). On trouve en effet, dans les inscriptions cunéiformes, le nom d'un produit précieux offert en tribut aux rois de Ninive, et portant le nom de *budil'hâti* qu'il faut identifier au *bedolâh* biblique. Ce nom est précédé du déterminatif des végétaux. Les anciens interprètes (12) et plusieurs modernes (13) y voient avec raison le *bdellium* des Grecs et des Latins, gomme odoriférante tirée de l'*Amyris agallochum*, dont l'Inde, la Bactriane et la Gédrosie sont les véritables pays de produc-

---

(1) Pour prouver cette assertion, M. Lenormant admet, d'après Ewald (*Geschichte des Volkes Israel*, 2e éd., t. III, pp. 321-328), que Salomon et Ezéchias, lorsqu'ils s'occupèrent de la distribution des eaux de Jérusalem, eurent l'intention d'imiter les quatre fleuves édéniques (*Les Origines de l'humanité*, p. 70). Comme le Géhon est au nord de Jérusalem, il conclut que le Géhon de la Genèse est aussi au nord de l'Eden (*Ibid.*, p. 141). C'est bien subtil.

(2) Renan, *op. cit.*, p. 479.

(3) *Athenæum français*, 22 avril, 27 mai, 19 août 1854 ; — *De quelques légendes brahmaniques qui se rapportent au berceau de l'espèce humaine*, *Journal asiatique*, août-décembre 1855.

(4) *Du berceau de l'espèce humaine*, p, 128.

(5) Gen. X, 29.

(6) *Ibid.* 7.

(7) F. Lenormant, *ibid.*, p. 143.

(8) Gen. II, 12.

(9) Nombr. XI, 7.

(10) *Thesaurus*, c. 181.

(11) Il faut donc rejeter les interprétations suivantes : *escarboucle* (ἄνθραξ, LXX, Gen. II, 12) ; *cristal* (κρύσταλλος, LXX, Nombr. XI, 7) ; *bérylle* (Wahl, *Vorder und mittel-Asien*, p. 856) ; *lapis-lazuli* (von Bohlen, E. Burnouf, Obry) ; *perle* (Bochart, *Hierozoicon*, éd. de Leipzig, 1766, t. II, p. 674-683, t. III, p. 592 et suiv.).

(12) Josèphe (*Ant. jud.* III, 1, § 6), Aquila, Theodotion, Symmaque, S. Jérôme.

(13) Saumaise, Celsius (*Hierobotan.*, t. I, p. 324 et suiv.) Le Clerc, Schulthess, Lassen, Knobell, Dilmann (*Die Genesis*, p. 66).

tion. On y attachait un très grand prix (1): dans les inscriptions cunéiformes. il est mentionné à côté de l'or et de l'ivoire (2).

L'*Eben haschoham*, cité par la Bible comme une pierre du plus haut prix (3), est probablement le *abnu santu* (*samtu*) des textes cunéiformes, qui est la traduction assyrienne de l'accadien *tag guk*, « pierre bleue ». A cause de sa couleur, ce ne peut donc être que le lapis-lazuli ou la turquoise (4).

Quelques-uns de ces arguments paraissent mériter d'être pris en considération (5). Il faut cependant faire remarquer que, pas plus que les précédents, ce système ne tient compte d'une donnée du texte : « Un fleuve sortait d'Eden pour arroser le jardin, et de là il se divisait pour former quatre bras ».

Quelques Pères de l'Eglise, S. Epiphane, Théodoret, S. Ephrem, S. Augustin. avaient déjà essayé de répondre à cette objection, en faisant sortir les quatre fleuves du fleuve principal, mais en les faisant ensuite couler dans des lits souterrains jusqu'à ce qu'ils reparussent dans des sources connues aux Indes, dans l'Ethiopie et l'Arménie. « De pareilles solutions dénotent l'enfance de la géographie, et nous rappellent Alexandre le Grand (6) croyant avoir découvert dans les Indes les sources du Nil, parce qu'il rencontra sur les bords de l'Indus des crocodiles et d'autres produits naturels de l'Egypte; les Déliens considérant le rapport de l'Euphrate et du Nil comme réel, et Procope écrivant gravement (7) que le Nil coule des Indes en Egypte » (8).

Tout en reconnaissant le caractère historique et dénué de tout caractère légendaire du récit de Moïse, avouons qu'on ne peut arriver, dans l'état actuel de la science, à déterminer l'emplacement du paradis terrestre.

II. L'ADAMAH, LA TERRE DE NOD

Quels pays devinrent le séjour d'Adam après son expulsion du paradis terrestre? La Genèse (9) dit qu'à l'Orient du jardin d'Eden se trouve l'*adamah*, la terre fertile et cultivée, que c'est là qu'il résida et que sa descendance se maintint par les enfants de Seth.

---

(1) Plaute, *Curcul.* I, 1, V, 7.

(2) Le mot n'est pas sémitique ; il dérive probablement. avec métathèse des deux dernières consonnes, du sanscrit *udûkhala*. F. Lenormant, *op. cit.*, p. 77.

(3) Ezéch. XXIII, 13 ; Job, XXVIII, 16 ; Exod. XXV, 7, XXXV, 9, 27 ; 1 Paral. XXIX, 2.

(4) F. Lenormant, *ibid.*, pp. 78, 79.

(5) Nous ne ferons que mentionner les quatre hypothèses suivantes : 1° L'Eden est aux environs de Damas, entre le Chrysorroas et l'Oronte (Le Clerc, Strumius, le P. Abram) : — 2° Il est en Palestine vers les sources du Jourdain (Heidegger, Lachemacher, etc.) ; — 3° Il est dans l'Arabie méridionale (Jean Herbin, le P. Hardouin, M. J. Halévy) ; — 4° Il est à la place occupée actuellement par les iles Seychelles. Le troisième fleuve paradisiaque, le Géhon est identique au Géhon hiérosolymitain qui se serait déversé de la vallée de Hinnom dans la mer Morte, et de là, par quelque ravin inconnu, dans la mer Rouge. Aden rappelle beaucoup Eden et ces deux mots peuvent être identifiés (Le général Gordon, *Palestine exploration Fund*, *quarterly statement*, avril 1885, p. 78).

(6) Arrien, VI, 1-3.

(7) *De Aedif.* III.

(8) Arnaud, *La Palestine*, p. 17.

(9) Gen. III, 24.

Caïn, chassé de ce pays par la justice divine (1), s'établit dans la terre de Nod (2), qui peut se traduire tout simplement par le pays de l'exil, et qui était plus reculée encore vers l'Orient. Il bâtit là la première ville, Hénoch (3). C'est là que ses descendants s'adonnèrent aux arts métalliques et inventèrent la métallurgie (4).

D'après quelques savants (5), le pays situé immédiatement à l'est du plateau de Pamir, c'est-à-dire le Turkestan chinois, correspondrait bien à ces données. On y trouve d'abord la contrée fertile de Kaschgar et de Yarkand, très propre à l'agriculture. Plus à l'est, est une terre plus âpre, où commencent à se montrer des déserts de sable. C'est là que devrait se placer la terre de Nod.

Le baron d'Eckstein (6), rapprochant les données bibliques des traditions asiatiques (7), inclinait à voir dans Kousthana ou Khôtan la Hénoch caïnite (8). Cette ville est, en effet, le centre d'un commerce métallurgique qui doit être regardé comme l'un des plus anciens du monde (9).

III. L'ARARAT.

La Bible ne nous apprend pas où résidait Noé à l'époque du déluge. On ne peut donc faire là-dessus que des conjectures plus ou moins fondées.

Quant au mont Ararat, sur lequel l'arche s'arrêta (10), Bohlen et F. Lenormant (11) l'identifient avec l'Aryavarta, « la terre-sainte » situé au nord de l'Hindoustan.

Cette opinion, tout en ayant un certain degré de probabilité (12), est-elle toutefois fondée sur des raisons suffisantes pour abandonner le sentiment généralement partagé autrefois? Les anciens interprètes grecs et latins ont, en majorité, placé l'Ararat du déluge au mont Massis, l'Agri-dagh de nos jours, situé sur la rive droite de l'Araxe (13). Les Targums, les Pères Syriens, S. Epiphane le placent, d'accord avec les données de Bérose, sur les monts Gordyens, c'est-à-dire dans les montagnes du Kurdistan actuel (14). Il n'y a pas de motif assez fort pour abandonner l'opinion commune (15).

---

(1) *Ibid.* IV, 14.

(2) נוד ; Gen. IV, 16. — LXX : Ναΐδ. — La vulgate ne rend pas ce mot.

(3) *Ibid.* 17.

(4) Gen. IV, 20-22. — Cfr. Obry, *op. cit.*, p. 160.

(5) F. Lenormant, *op. cit.*, pp. 148 et suiv.; — Bunsen. *Outlines of the philosophy of universal history*, t. II, p. 121 ; — Obry, *Du berceau de l'espèce humaine*, p. 160.

(6) *Journal asiatique*, octobre, novembre et décembre 1855.

(7) Cfr. Abel Rémusat, *Histoire de la ville de Khotan*, Paris, 1820, in-8°.

(8) Huet identifie Hénoch avec Anuchtha, dans la Susiane ; — Hasse et Ewald y voient le pays des Hénioques du Caucase; — von Bohlen et Renan la ville de Qanodj, dans l'Indoustan ; Obry la ville de Ghinnak, à la lisière du désert de Gobi.

(9) Cette hypothèse, défendue par F. Lenormant (*Commentaire de Bérose*, p. 315), est acceptée par Dillmann, *Die Genesis*, p. 113.

(10) הרי אררט ; Gen. VIII, 4.

(11) *Essai de Commentaire de Bérose*, pp. 299-300 ; *les Origines de l'histoire*, t. II, pp. 1 et suiv.

(12) Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. I, p. 223.

(13) Nicolas de Damas (Josèphe, *Ant.* 1, 3, § 4) appelle cette montagne Baris, et raconte que sur son sommet on montrait des débris de l'arche.

(14) V. d'autres traditions dans M. F. Lenormant, *Les origines*, pp. 4 et suiv.

(15) Les arguments linguistiques apportés par M. F. Lenormant ne paraissent pas probants. M. Vigouroux, *op. cit.*, p. 224.

Riphath
Ashenaz
GOMER
Tubal
THIRAZ
Meschek
Thogarmah
MAGOG
ASCHOUR
MADAI
Elam
Kittim
Arvad
Sidon
ARAM
Gether
Edom
Lehabim
Kasluchim
POUT
MIZRAIM
Ludim
Pathrusim
Madian
Mesch
Ismael
NAHACH
Dedan
Scheba
Raema
Anamim
COUSCH
Tribus descendant
Diqlah
Abimael
Hevilah
Ouzal
Ophir
Saba
COUSCH
Hevilah
POUT
Migrations des peuples
Sem
Japheth
Cham
Sem
Japheth
Cham

§ 2. *La table ethnographique de la Genèse.*

Cette table a été déjà bien des fois l'objet des commentaires et des travaux des érudits (1). Contenue dans le Xe chapitre de la Genèse, elle donne la distribution des peuples primitifs sur la terre, et fournit à l'historien des renseignements d'un prix inestimable.

C'est un document unique entre tous ceux que l'antiquité nous a légués. « Il montre d'une manière éclatante la supériorité du point de vue des livres sacrés d'Israël sur celui des autres peuples anciens, même de leurs philosophes les plus avancés, quand il s'agit de concevoir les rapports des diverses fractions de l'humanité. Généralement, dans le monde antique, chaque peuple, ou du moins chaque famille ethnique, regarde les autres peuples comme des barbares qui n'appartiennent pas à la même espèce que lui. Les Egyptiens, par exemple, en reconnaissant dans l'humanité de grandes races..., leur refusent toute fraternité d'origine... Israël, au contraire, a beau être fier de son caractère de peuple choisi de Dieu, jaloux de se maintenir, à l'égard des autres nations, dans un isolement qui lui permet de mieux sauvegarder le dépôt à lui confié de la vérité religieuse, il ne cesse pas de se regarder comme un simple membre de l'ensemble de l'humanité (2). Tous les hommes et tous les peuples, issus d'un couple unique, appartiennent au même sang, ont la même dignité et la même vocation (3). Ils sont donc entre eux parents et frères. C'est cette parenté fondamentale de tous les peuples, gage d'un avenir commun dans la voie montrée par Israël, que le tableau du chapitre X de la Genèse est destiné à présenter sous une apparence sensible » (4).

Cette liste n'est pas uniquement géographique, comme certains savants l'ont supposé (5) ; elle tient en même temps à la généalogie et à l'histoire (6). C'est ce qu'affirme Moïse : « Telles sont les familles des fils de

---

(1) V. Bochart, *Geographia sacra, seu Phaleg et Chanaan*, éd. déjà citées ; — J.-D. Michaelis, *Spicilegium geographiæ Hebræorum exteræ*, Gœttingue, 1769-1780 in-8° ; — Volney, *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne*, Paris, 1814, in-8°, t. I ; — Bake *Origines biblicæ or researches in primeval history*, Londres, 1834, in-8° ; — Feldhoff, *Die Vœlkertafel der Genesis in ihrer universalhistoriche Bedeutung*, Elberfeld, 1837, in-8° ; — Ch. Lenormant, *Introduction à l'histoire de l'Asie occidentale*, Paris, 1838, in-8° ; — Knobel, *Die Vœlkertafel der Genesis*, Giessen, 1850, in-8° ; — F. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, 9e éd., t. I, pp. 263-314 ; — Arnaud, *La Palestine*, pp. 19-70 ; — C. de Ujfalvy, *Recherches sur le tableau ethnographique de la Bible et sur les migrations des peuples*, Paris, 1873, in-8° : — Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. I, pp. 255-287 ; — de Neuville, *L'ethnologie et le Xe chapitre de la Genèse*, dans la *Revue des questions historiques*, avril 1878 ; — Schœbel, *Annales de philosophie chrétienne*, février 1879 ; — *La tavola etnografica di Mosè*, dans la *Civiltà cattolica*, 15 février 1879 ; les *Commentaires*, surtout ceux de Rosenmuller, Keil, Delitzsch, Dillmann, etc.

(2) Dillmann. *Die Genesis*, pp. 176 et suiv.

(3) Gen. I, 26, IX, 6.

(4) F. Lenormant, *Les origines de l'histoire*, t. II, pp. 307, 308.

(5) Ewald, *Geschichte des Volkes Israel*, t. I, p. 316 et suiv.; Renan, *Histoire gén. des langues sémitiques*, pp. 26 et suiv.

(6) « L'habitude de présenter l'histoire sous la forme de généalogies n'est pas exclusivement propre au peuple hébreu. On trouve des généalogies semblables chez tous les peuples de l'antiquité, surtout chez les peuples sémitiques. La généalogie est en effet une des formes

Noé, selon leurs générations, selon leurs nations. Et c'est d'eux que sont sorties les nations qui se sont répandues sur la terre après le déluge » (1). On peut admettre que les nations ont pris les noms de leurs auteurs. C'est ce qui explique pourquoi les noms d'hommes offrent souvent la forme du pluriel hébraïque en *im* (2). Il y a donc entre tous ces peuples parenté d'origine. Mais la géographie a dû servir à l'auteur à construire son tableau et à classer les différentes nations qu'il considère comme issues, à un même degré de filiation, de la souche commune. Il les envisage à la fois suivant leurs familles et suivant leurs langues, c'est-à-dire dans leurs affinités ethniques et dans leurs différences individuelles (3). Il ne s'est pas appuyé sur la parenté des langues pour établir son groupement (4). L'idée d'une étude comparative des divers idiômes et de leur classement par groupes lui était certainement étrangère, elle l'a été à toute l'antiquité (5). Dans les langues, ce ne sont pas les ressemblances qui frappent les Hébreux, mais au contraire les différences (6). L'auteur de ce tableau se met donc au point de vue familial et ethnogénique, et non au point de vue linguistique.

Ce tableau, complet pour ce qui regarde les origines premières des peuples, ne peut l'être pour leurs ramifications telles qu'elles existaient à l'époque de Moïse. L'auteur n'énumère que les différents peuples connus d'Israël, de l'Egypte et de la Phénicie (7). Il s'étend particulièrement sur les nations voisines d'Israël (8).

Moïse nomme d'abord Japhet, pour ne pas commencer par Cham, le fils maudit. Sem, quoique l'aîné (9), est cité le dernier, parce que c'est de lui

---

les plus anciennes de l'histoire. Elle est un premier essai de l'homme pour établir un fil conducteur dans l'humanité et se rattacher aux temps passés. Plus une famille est solidement constituée, plus sa généalogie remonte haut. Pourtant le nombre de générations qu'elle peut embrasser est toujours assez limité et s'arrête fort loin de la souche d'où elle est sortie. Pour combler cette lacune, les généalogies, par un procédé qui est à peu près le même partout, se créent un premier ancêtre éponyme qui n'est que la personnification d'une race ou même d'un pays, et s'y rattachent tantôt directement, tantôt par une série d'intermédiaires plus ou moins légendaires. L'histoire des Arabes avant l'islamisme nous en offre l'exemple. Elle se compose en grande partie des généalogies qui remontent jusqu'à cinq ou six siècles avant Mahomet. Plus haut, la suite se perd, et les généalogies franchissent d'un saut des espaces fort considérables, pour se rattacher à une ancêtre légendaire, qui est Kahtôn, ou Adnâu, ou Yektân, ou Ismaïl. La tradition chez les anciens Arabes étant encore plus ou moins vivante, on trouve dans ces généalogies légendaires des variantes que l'histoire rapporte à la suite l'une de l'autre, en leur accordant une égale autorité : on saisit même encore dans bien des cas la façon dont elles ont pu se former, et on voit le nom d'un pays, l'Yémen, par exemple, devenir celui d'un ancêtre ou d'un peuple qui l'habitait. Pour toute cette période enfin, il n'y a aucune espèce de chronologie ». Ph. Berger, art. *Généalogies chez les Hébreux*, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, t. V, p. 455.

(1) Gen. X, 32. — S. Augustin dit cependant que les noms de cette généalogie représentent des peuples et non des individus, « gentes, non homines ». *De Civ. Dei*, XVII, 3.

(2) Gen. X, 4, 13, 14.

(3) F. Lenormant, *Les Origines de l'humanité*, p. 321.

(4) Dillmann, *Die Genesis*, p. 180.

(5) Max Muller, *La Science du langage*, tr. Harris et Perrot, p. 128.

(6) Zach. VIII, 23.

(7) Ce n'est que par pure conjecture qu'on a pu dire qu'il omet des peuples qu'il devait nécessairement connaître. F. Lenormant, *op. cit.*, p. 325.

(8) Frz. Delitzsch, Nœldeke et F. Lenormant pensent que l'auteur a cherché à obtenir le nombre systématique de 70, dans son tableau. F. Lenormant, *ibid.*, pp. 328 et suiv.

(9) Gen. X, 21.

que sort le peuple hébreu, dont les destinées occuperont exclusivement l'auteur dans la suite.

Les découvertes de l'archéologie moderne ont répandu un vif éclat sur plusieurs parties de ce tableau. L'accord de l'épigraphie égyptienne avec ce chapitre de la Genèse, est des plus frappants. On peut en dire autant des découvertes assyriologiques (1).

I. JAPHETH ET SA FAMILLE (2).

Japheth (3) occupe. par ses descendants, une grande partie de l'Asie et toute l'Europe. Ainsi s'accomplit la prédiction de Noé (4) : « Que Dieu donne de l'extension à Japhet, et qu'il habite dans les tentes de Sem » !

Japhet a sept fils : Gomer, Magog, Madai, Javan, Thubal, Masoch et Thiras.

1° *Gomer* (5). Ezéchiel nous apprend que Gomer et ses hordes vivent à l'ext. ê ne-nord. Le nom de ces hordes est généralement identifié avec celui des Cimmériens (6), dont Hérodote (7) et Strabon nous ont appris ce que nous savons de positif. Ils occupaient toute la Scythie, et le centre de leur puissance était dans la Chersonèse Taurique. Ils en furent chassés par l'invasion des Scythes. Dans leur émigration, ils vinrent occuper une grande partie de l'Asie-Mineure (784 avant J.-C). Pendant tout le VIIe siècle avant l'ère chrétienne, ils la ravagèrent. Ils furent anéantis par Madyès, roi des Scythes, et Alyatte, roi de Lydie (8). Les inscriptions cunéiformes ont attesté la réalité de ces invasions des Cimmériens (9) ; elles les appellent *Gimirraï*, soit qu'elles entendent par ce nom les Cimmériens proprement dits, soit les Scythes, leurs vainqueurs (10). Les Cimbres sont-ils les descendants des Cimmériens (11) ? Cette opinion est aujourd'hui insoutenable (12).

Les Cimmériens n'étaient pas de souche germanique. Ils étaient Thra-

---

(1) Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. I, pp. 255 et suiv.

(2) V. Gœrres, *Die Jafetiten und ihre Heimath Armenien*, Munich, 1844, in-8° ; — Bergmann, *Les peuples et la race de Jaféte*, Strasbourg, 1853, in-8° ; — A. Maury, *Journal des savants*, avril, mai et juin 1859.

(3) יפת. — LXX : Ἰάφεθ. — Vulg.: « Japheth ».

(4) Gen. IX, 27.

(5) גמר ; Gen. X, 2 ; Ezéch. XXXVIII, 6.

(6) Κιμμέριοι. — Ch. Roger de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, t. IV, *Les Cimmériens*, Paris, 1873, in-8°.

(7) Hérod. IV, 11, 98 et suiv.

(8) Hérod. I, 16, 103.

(9) Lenormant, *op. cit.*, pp. 340 et suiv.

(10) Schrader, *Keilinschriften and Geschichtsforschung*, p. 520.

(11) Telle est la thèse d'Am. Thierry, *Histoire des Gaulois*, et de F.-E. Schirn, *Origines et migrationes Cimbrorum*, Copenhague, 1842, in-8°. On la retrouve dans Arnaud, *Palestine*, p. 23, et dans l'*Encyclopédie* de Lichtenberger, t. V, p. 629. — Nous l'avons admise, sur l'autorité de Delitzsch, dans notre *Commentaire sur Ezéchiel*, p. 262.

(12) A. Maury, *Journal des Savants*, 1869, p. 221 ; — d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 160.

ces : Strabon nous l'apprend (1) : il les identifie en effet avec les Trères. Cette race a fourni la population de la majeure partie de l'Asie mineure, population dont les peuples phrygiens étaient un rameau (2). La philologie constate elle aussi l'unité linguistique des Thraces et des Phrygiens, parallèle à leur unité ethnique. Les idiômes thraco-phrygiens, constituant un groupe à part dans la famille aryenne, forment un chainon intermédiaire entre le grec et les idiômes iraniens (3) ; ils se relient par là à l'arménien (4). On peut donc admettre, en s'appuyant sur la tradition antique (5), que les Arméniens appartiennent à la même race que les Phrygiens.

Il est possible, ajoutons cette remarque, que Gomer, dans la pensée de l'auteur biblique, représente moins les Cimmériens comme peuple spécial, que la généralité de la race thraco-phryco-arménienne. C'est ce que semble indiquer ce qui est dit de ses fils (6).

Josèphe (7) fait de Gomer le père des Galates, ou de la population à laquelle se superposèrent les Gaulois de ce pays. D'après les Targums (8), son nom est *Aphriqâ* ou *Aphriqû* ; ce qui n'est certainement pas l'Afrique (9), mais un pays de l'Asie (10), puisque d'après les Talmuds (11), c'est là que Sennachérib transporta les dix tribus. Ce doit être la Phrygie (12), comme la tradition arménienne l'admet (13).

Gomer, d'après la Bible (14), a trois fils : Ascenez (15), Riphath (16) et Thogorma (17).

A. *Ascenez*. Les commentateurs juifs du moyen-âge, Jarchi et Kimchi croient que les Germains sont la descendance de ce fils de Gomer. Mais, parmi les peuples anciens de la Germanie, on ne trouve aucune trace du nom d'Ascenez. En outre, cette opinion est de date trop récente pour être acceptée (18).

Josèphe (19), S. Jérôme (20), Georges le Syncelle (21), Zonaras (22),

---

(1) Cité par d'Arbois de Jubainville, *ibid.*, p. 161.

(2) A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce*, t. I, pp. 32 et suiv. ; — d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, pp. 168 et suiv.

(3) Curtius, *Histoire grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. I, pp. 86 et suiv.

(4) R. Gosche, *De ariana linguæ gentisque armeniacæ indole*, Berlin, 1847, in-8°.

(5) Hérod. VII, 73, etc.

(6) F. Lenormant, *Les Origines de l'Humanité*, p. 382.

(7) *Ant. jud.* I, 6, § 1.

(8) V. Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 422.

(9) Knobel, qui l'a admis, voit dans ce mot une allusion aux Vandales d'Afrique. *Die Vœlkertafel*, p. 30.

(10) Il ne faut cependant pas nier que dans certains passages talmudiques *Aphriqâ* אפריקא, désigne l'Afrique. V. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 199, et Neubauer, *op. cit.*, p. 402 et suiv.

(11) *Talm. Bab.*, *Tr*, *Sanhedr.*, f° 92ᵃ ; *Talm. Jeros.*, *Tr. Schebiith*, VI, 1.

(12) Bochart, *Phaleg*. III, 15 ; Rappoport, *Erech Millin*, p. 187.

(13) Eug. Boré, *Arménie*, p. 74.

(14) Gen. X, 3.

(15) אשכנז ; — LXX : Ἀσχανάζ.

(16) ריפת ; — LXX : Ῥιφάθ.

(17) תגרמה ; — LXX : Θοργαμά.

(18) Knobel l'adopte cependant, *op. cit.*, p. 37.

(19) *Ant. jud.* I, 6, § 1.

(20) *Quæst. hebr. in Genes.* X, 3.

(21) P. 49.

(22) *Ann.* I, 5.

identifient les descendants d'Ascenez avec les Ruginiens, Ῥηγῖνες. Ce nom est absolument inconnu et semble altéré. Les Targums, les Talmuds et le Midrasch rendent Ascenez par *Asia* ou *Asiya* (1), et entendent habituellement par ce mot la province romaine de l'Asie proconsulaire (2). C'est là aussi que se rencontre un groupe de noms géographiques, qui ont une parenté incontestable avec celui d'Ascenez. On trouve en effet signalés par les géographes anciens dans la Bithynie, un district d'Ascania (3), un lac Ascanien (4) et un fleuve Ascanios (5). Ces indications, ainsi que d'autres que nous ne relevons pas (6) montrent bien qu'il existait une ancienne province d'Ascanie. On peut aussi, à la suite de nombreux savants (7), rapprocher les noms d'Aschkenas (Ascenez), Ascanios, et l'appellation grecque de la mer Noire, d'abord πόντος Ἄξενος ou Ἄξεινος (plus tard seulement Εὔξεινος), qui fut sans doute empruntée à l'un des principaux peuples riverains de cette mer.

La nation phrygienne serait donc désignée par le mot Ascenez (8).

B. *Riphath* (9). Les Talmuds voient dans ce nom la désignation de l'Adiabène (10), et les Targums celle de la Perse (11). Après Josèphe (12), on peut y reconnaître le groupe de peuples auquel appartiennent les Paphlagoniens, et qui occupait, du Bosphore au Pont, le nord-ouest de l'Asie mineure. On trouve là, en effet, un fleuve Rhêbâs et un pays de Rhébantia (13). Ce nom Ῥῆβας, Ῥήβαντος, est le véritable correspondant du biblique Riphath (14).

Nous devons dire cependant que beaucoup de modernes rapprochent ce nom des monts Rhipées ou Rhiphées, où les Grecs plaçaient la frontière septentrionale de la terre. C'est sans doute à cause de cette assimilation qu'Eusèbe, suivi par les docteurs arméniens, fait de Riphath le père des Sarmates.

C. *Thogorma*. Il ne faut pas faire de Thogorma (ou Thôgarmâh) les Turcomans (15). D'après l'opinion de Josèphe (16), de S. Jérôme (17) et de Zonaras (18), plus admissible, ce nom représente les Phrygiens. Mais la presque unanimité des interprètes et des critiques, à la suite d'Eusèbe (19),

---

(1) Neubauer, *Géographie du Talmud*, pp. 309, 423.
(2) *Ibid.*, p. 310.
(3) *Iliad.* II, 862 et suiv.; Pline, *Hist. nat.*, V, 40 ; Etienne de Byzance, v° *Ascania*.
(4) Pline, *Hist. nat.* XXXI, 10.
(5) *Ibid.*, V, 40, 43.
(6) On les verra dans M. F. Lenormant, *Les Origines*, t. II, p. 390.
(7) Bochart, Michaelis, Schlœzer, Hasse, Knobel, Lenormant.
(8) Dans Jér. LI, 27, 28, ce mot désigne l'Arménie, ou une province voisine de l'Arménie.
(9) La forme de ce nom est différente dans I Par. I, 6, où on lit דיפת, changement facile à expliquer par la ressemblance du ד et du ר dans les alphabets sémitiques.
(10) Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 423. — Cfr. *ib.*, p. 374.
(11) *Ibid.*
(12) *Ant. jud.* I, 6, § 1.
(13) Arrien, *Périple*, 17 ; Pline, *Hist. nat.*, VI, 1, etc.
(14) Lenormant, *op. cit.*, p. 397 ; — Dillmann, *Die Genesis*, p. 184.
(15) Comme le fait M. Mordtmann, *Zeitschrift d. deutsch. Morgenl. Gesellsch.*, t. XXIV, p. 82.
(16) *Ant jud.* I, 6, § 1.
(17) *Quæst. hebr. in Gen.*, X, 3.
(18) *Annal.* I, 5.
(19) *Chron. armen.*, éd. Aucher, t. II, p. 12. — V. aussi le Talmud de Jérus., tr. *Megillah*, I, 11, qui explique par le mot *Germanikia*, probablement la ville du même nom dans la province de Commagène, à la frontière de la Cappadoce. Neubauer, *op. cit.*, p. 423.

l'expliquent par les Arméniens. Depuis Moïse de Khorène (1). cette nation se donne pour ancêtre Hayg, fils de Thorgom. Les Géorgiens, de leur côté, prétendent descendre de Targamoss (2). La tradition d'Eusèbe doit être suivie, en restreignant géographiquement avec MM. Kiepert (3) et Dillmann (4), la désignation de Thogormah à l'Arménie d'Hérodote, c'est-à-dire à la partie sud-ouest de la vaste contrée à laquelle fut donné plus tard le nom d'Arménie (5). Les indications qu'on trouve dans Ezéchiel (6) concordent avec celles qui précèdent : le prophète place, en effet, Thogormah dans le voisinage de Toubal et de Maschok, et indique l'objet principal de son commerce, les chevaux, dont l'Arménie possédait une race excellente (7).

Le nom lui-même semble d'origine aryenne : il doit se décomposer en *Tôg-armâh ;* ce second élément offre le radical de *Armi-na, Armenia* (8), et rappelle le nom d'Aramayi, qui, d'après la tradition historique arménienne, a donné son nom au peuple et au pays (9). Le premier élément est sans doute le même qui tient le second rang dans la formation du nom de la Cappadoce, tel qu'il est donné dans les inscriptions des Achéménides : *Katpatuka.* Peut-être doit-il être comparé au sanscrit *toka*, tribu. Il est en tout cas infiniment probable qu'il a cette signification. L'ensemble signifierait donc la tribu de Arma, ou l'Arménie (10).

2° *Magog* (11). D'après la tradition juive, le second fils de Japheth serait la souche des Scythes (12). Mais ce mot est très vague dans l'ethnographie ancienne : il désigne toutes les populations barbares du nord et du nord-ouest (13). Ezéchiel semble avoir compris les Scythes sous ce nom (14). C'est peut-être à leur invasion en Asie mineure au VIIe siècle que Jérémie fait allusion (15). D'après Ezéchiel, Gog est le chef de Rosch, Meschech et Thoubal (16). Il est probable que Rosch est un nom de peuple. Assurément (17), ce n'est pas des Russes que le prophète veut parler. Les textes cunéiformes du VIIIe et et du VIIe siècles avant l'ère chrétienne révèlent l'existence d'un pays de *Rasu* ou *Rasi*, dont le nom correspond au Rosch d'Ezéchiel, et qui se trouvait dans le cercle où s'étendait la domination de Gog (18). « Gog, qui habite la terre de Magog, étend son

(1) I, 4, 9-11.
(2) Klaproth, *Reise in dem Kaukasus*, t. II, pp. 64 et suiv.
(3) *Monatsberichte* de l'Académie de Berlin, 1869, p. 201.
(4) *Die Genesis*, p. 184.
(5) Cela s'accorde bien avec Ezéchiel, XXVII, 13, 14 ; XXXVIII, 6, XXXIX, 1.
(6) Ezéch., *Ibid.*
(7) Strabon, XI.
(8) Josèphe. *l. c.*, rapproche à tort le mot Arménie du nom d'Aram, fils de Sem.
(9) Moïse de Khorène, I, 11.
(10) F. Lenormant, *op. cit.*, pp. 410-412.
(11) מגוג ; Gen. X, 2. — LXX : Μαγώγ.
(12) Josèphe, *Ant. jud.* I, 6. § 1. — Cette opinion a été embrassée par S. Jérôme (*Quæst. hebr. in Gen.* X, 2), Isidore de Séville (*Orig.* IX, 2, 27), Zonaras (*Ann.* I, 5), etc.
(13) V. S. Jérôme, *In Ezech.* XXXVIII, 2.
(14) Ezéch. XXXVIII, XXXIX. — Nous n'avons pas à rechercher ici le sens qu'eut plus tard le nom de Gog et de Magog. V. F. Lenormant, *op. cit.*, p. 422.
(15) Jérém. I, IV, V, VI.
(16) D'après l'hébreu.
(17) Nous abandonnons l'identification de Rosch avec les Russes, que nous avions acceptée dans notre *Comm. sur Ezéchiel*, p. 261.
(18) G. Smith, *History of Assurbanipal*, p. 218.

autorité directe sur Togormah, Meschech et Rôsch, c'est-à-dire sur l'Arménie occidentale et sur la Caphadoce, et de là sur les montagnes qui bordent le bassin commun de l'Euphrate et du Tigre jusqu'à la frontière septentrionale d'Elam. De cette chaîne de positions, il domine naturellement la Médie, tient l'Assyrie sous sa terreur, et lance ses bandes de pillards sur la Syrie, jusque dans la Palestine et à la frontière d'Egypte » (1).

Gog figure comme personnage historique dans les documents cunéiformes : on trouve, en effet, dans le récit des guerres d'Assurbanipal, *Gâgu bel er Sa'hi*, « Gog, chef des Saces (ou Scythes) » (2). Les Scythes habitaient alors les défilés du Caucase, sur le cours supérieur du fleuve de Kour, dans le pays auquel ils donnèrent leur nom.

L'étymologie du nom de Magog ne paraît pas possible à découvrir, dans l'état actuel de la science. Il suffit du reste, pour la solution de la question qui nous occupe, d'admettre que les descendants de Magog habitaient un pays correspondant à l'Arménie septentrionale et orientale, entre Gomer et Madaï (3).

3° *Madaï* (4). Madaï est la tige des Mèdes ; il n'y a aucun doute possible sur ce point. Le livre d'Esther les associe aux Perses. Les Mèdes occupaient le pays appelé aujourd'hui Schirvan et Adserbidschan. Le caractère aryen de ce peuple repose sur les preuves les plus solides. Leur parenté de race, d'origine et de langue avec les Perses explique la facilité avec laquelle, après la conquête de Cyrus, ces deux peuples fusionnèrent (5).

4° *Javan* (6). C'est le nom constamment donné aux Grecs par l'Ancien Testament (7). Yavan est celui qu'ils portent aussi dans toutes les langues de l'Orient (8) : il correspond à *Iones* dont *Iavones* était la forme primitive. Il désigne, dans le tableau de la Genèse, tout l'ensemble des peuples helléno-pélasgiques, avec leurs divisions primitive, européenne et asiatique (9).

Javan a quatre fils : Elisa, Tharsis, Cethim et Dodanim.

A. *Elisa* (10). C'est sans aucun doute la Grèce européenne que le texte désigne ici. Il ne faut pas pour cela chercher dans ce mot l'occasion d'un rapprochement avec *Hellènes* ou *Elis*. La philologie s'oppose à ce rapprochement : la forme la plus antique d'Hellènes est en effet *Selloi ;* celle d'*Eleioi* est *Valeivoi*. Le texte sacré désigne les Eoliens qui sont la plus ancienne couche des Hellènes, à laquelle se rattachent les Achéens. « On doit noter que la transcription de *Aiollevs* en *Elischah* est tout à fait pa-

---

(1) F. Lenormant, *Les Origines*, t. II, p. 478.

(2) Schrader, *Keilinschriften und Geschichtsforschung*, p. 159.

(3) Kiepert, *Monatsberichte* de l'Acad. de Berlin, 1859, p. 207 ; — Dillmann, *Die Genesis*, p. 185.

(4) מדי ; Gen. X, 2, etc. — LXX : Μαδοῖ.

(5) Nous n'entrons pas dans la discussion relative aux deux éléments, l'un aryen, l'autre touranien, de la population de la Médie. On peut lire sur ce point M. F. Lenormant, *Les Origines*, t. II, pp. 478 et suiv.

(6) יון ; LXX : Ἰωύαν.

(7) Ezéch. XXVII, 13 ; Is. LXVI, 19 ; Dan. VIII, 21 ; Joël, IV, 6,

(8) *Schol. in Aristoph. Acarn.* 104.

(9) Sur le Javan d'Ezéchiel (*Græcia* dans la Vulgate), V. notre *Comm.*, p. 105.

(10) אלישה (Sam.: אליש) ; —LXX : Ἐλισά.

rallèle à celle du nom des Achéens dans les documents de la XVIIIe dynastie, *Akaiouscha*, de *Achaivos*, forme primitive de ce nom grec » (1).

B. *Tharsis* (2). A partir d'une certaine époque, c'est le nom de l'Espagne (3). Mais dans la table ethnographique de la Genèse, ce ne peut être le sens du mot. Tharsis y est, en effet, un fils de Javan : il représente par conséquent un pays colonisé par les helléno-pélasges. En outre, sa situation est entre Elisa et Cethim, c'est-à-dire entre la Grèce et Chypre. C'est donc vers l'archipel qu'on doit chercher Tharsis. Il semble devoir être identifié aux *Touirscha* des inscriptions hiéroglyphiques, les Tursanes ou Pélasges thyrréniens.

C. *Cethim* (4) désigne les Cypriotes, habitants de l'île de Chypre, nommés ainsi d'après la grande ville de Kit ou Cition (5), principal port de communication des Phéniciens avec cette île. « Les découvertes récentes de la science ont établi que la population de Cypre, où l'on a fait dans les quinze dernières années des fouilles si fructueuses pour l'histoire et l'archéologie, était, dès la plus haute antiquité, de la souche helléno-pélasgique, parlant un dialecte grec, qu'elle écrivait avec un système graphique particulier » (6).

Dans un sens plus large, Céthim désigne les îles et les bords septentrionaux de la Méditerranée, c'est-à-dire les rivages de la Grèce et les îles de la mer Egée (7).

D. *Dodanim* (8). Cette leçon ne paraît pas bonne et semble devoir céder la place à *Rodanim*, qui se prête d'ailleurs à une assimilation très vraisemblable. Les Dodanim ne pourraient se rapporter qu'à Dodone d'Epire, ce qui est très difficile aux deux points de vue historique et géographique. Les Dardaniens de Troade demanderaient une correction, *Dardanim*, que rien n'appuie (9). *Rodanim* au contraire fournit le nom de l'île de Rhodes, dont la mention à côté de Chypre s'explique naturellement. Sous ce nom sont, sans doute, englobés aussi les Cariens.

5° et 6° *Thubal* (10) et *Masoch* (11). Ces deux noms sont souvent réunis (12). Ils désignent deux peuples de l'Asie-Mineure, aux goûts belliqueux, et célèbres en même temps par leur métallurgie. Il faut, avec tous les commentateurs depuis Josèphe (13), y reconnaître les Tibaréniens et les Moschiens (14). Les documents cunéiformes nous montrent aussi deux peuples, *Tabal* et *Mouschki*, puissants et presque toujours alliés, qui,

---

(1) F. Lenormant, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*. 9e éd., t. I, p. 277.
(2) תרשיש.
(3) Jér. X, 9 ; Ezéch. XXVII, 12, 25, etc.
(4) כתים et כתיים ; LXX : Κήτιοι. — Gen. X, 4 ; Is. XXIII, 12 : Ezéch. XXVII, 6.
(5) Κίτιον, Κίττιον. — Josèphe, *Ant. jud.* I, 6, § 1 ; S. Jérôme, *Quæst. hebr. in Gen.*
(6) F. Lenormant, op. cit., p. 298.
(7) Nombr. XXIV, 24 ; Jér. II, 10 ; Dan. XI, 30.
(8) דדנים ; Gen. X, 4. — Mais I Par. I, 7, on lit רדנים ; cette leçon est appuyée par le Samaritain, les LXX : Ῥόδιοι.
(9) Il faudrait supposer, avec Gesenius, *Monum. phœnicia*, Leipzig, 1837, p. 432, *Thesaurus*, c. 322, une contraction de דרדנים, difficile à admettre.
(10) תבל et תובל.
(11) משך ; — LXX : Μοσόχ ; — Vulg. : « mosoch ».
(12) Ezéch. XXVII, 13, XXXII, 26, XXXVII, 2, 3, XXXIX, 1.
(13) *Ant. jud.* I, 6, § 1. — Cfr. Hérodote, III, 94, VII, 78.
(14) V. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. I, p. 258.

du XIIe au VIIe siècle avant l'ère chrétienne, habitaient la Cappadoce, touchant au pays de *Khilakki* (la Cilicie) et à celui de *Koummoukh* (Commagène) (1).

7° *Thîras* (2). Depuis Josèphe (3), presque tous les commentateurs ont vu dans ce nom les Thraces. « La chose est pourtant philologiquement impossible ; les deux noms ne se correspondent aucunement. Thiras, avec un *i* long entre le *th* et le *r*, et une sifflante à la fin au lieu d'une gutturale, ne saurait être la transcription hébraïque d'un nom dont le radical était *thrak* » (4). Aussi doit-on plutôt y voir le nom de la grande chaîne du Taurus, et penser qu'il désigne la population de la Cilicie. Les Traces sont désignés dans la famille japhétique par Gomer (5).

I. CHAM ET SA FAMILLE.

Cham (6) eut quatre fils : Chus, Mesraïm, Phuth et Chanaan (7)

« Ce groupe de populations, que représentent encore de nos jours les fellahs de l'Egypte, les Nubiens, les Abyssins et les Touaregs, et, avec un mélange de sang blanc..., les Berbères ou Amazigs, présente tous les traits anatomiques essentiels de la race blanche. Mais il se distingue par le teint toujours foncé, qui passe du brun clair à la couleur du bronze et presque au noir, par la taille peu élevée, le menton fuyant, les lèvres grosses sans être très proéminentes, la barbe clair-semée, les cheveux très frisés sans être jamais crépus. Les classifications de l'anthropologie, fondées uniquement sur les caractères physiques, le délimitent exactement de même que le texte sacré » (8).

---

(1) F. Lenormant, *Ibid.*, p. 299,

(2) תירס ; LXX : Θέιρας.

(3) L. c. : Ἕλληνες δὲ Θρᾷκας αὐτοὺς μετωνόμασαν.

(4) F. Lenormant, *Ibid.*, p. 300.

(5) « L'auteur inspiré du chapitre X de la Genèse n'a.... compris dans son énumération ethnographique qu'une faible partie du vaste développement de cette race (la race de Japheth), et, sauf Madaï, tous les représentants qu'il en nomme appartiennent à la branche occidentale. Naturellement, son tableau embrasse seulement ceux des peuples aryens qui pouvaient être connus des Hébreux de son temps, ceux qu'il connaissait lui-même ; et il n'y a pas à hésiter pour reconnaître que ceux de ses commentateurs qui ont prétendu trop élargir son horizon géographique, l'étendre au même degré que celui des Grecs et des Romains, se sont absolument trompés. Mais pour ce qu'il a connu des peuples aryens, l'auteur sacré a discerné de l'œil le plus sûr leur étroite parenté, et il leur a assigné une origine commune, ce qui est déjà merveilleux, car chez aucun auteur ancien l'on ne rencontre une vue ethnographique de cette profondeur et de cette justesse. C'est bien la race aryenne ou indo-européenne dans son ensemble qu'il a voulu représenter comme issue de Japheth, et, si la science actuelle trouve ici à élargir son cadre, elle n'a pas à le modifier. Cette race est celle à laquelle nous appartenons. C'est la race noble par excellence, celle à qui a été confiée la mission providentielle de porter à un degré de perfection inconnu de toutes les autres les arts, les sciences et la philosophie. « Béni soit Yapheth, dit Noa'h (Noé), suivant la Bible ; que Dieu étende au loin sa postérité, qu'il habite dans les tentes de Shem et que 'Ham soit son serviteur ! » F. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, 9e éd., t. I, p. 301.

(6) חם. Pour quelques-uns ce nom signifie le *chaud ;* pour d'autres le *noir* ou *brun*.

(7) Gen. X, 6.

(8) F. Lenormant, *Ibid*, p. 266.

1° *Chus* (1). L'identité de *Chus* avec les Ethiopiens est indubitable. Les inscriptions hiéroglyphiques désignent toujours les peuples du sud de la Nubie, sur le Haut-Nil, sous le nom de *Kousch*. Mais dans la Genèse ce nom a un sens plus étendu : il désigne un vaste ensemble de populations s'étendant le long des rives de la mer d'Oman, de l'est de l'Afrique aux environs de l'Indus. C'est ce que prouve l'énumération suivante.

Chus a six fils : Saba, Hevila, Sabatha, Regma, Sabatacha et Nemrod (2).

A. *Saba* (3). D'après Josèphe (4), on doit l'identifier avec Méroé, contrée située entre le Nil et son affluent l'Astaboras, l'Albarah moderne. Mais il est plus probable qu'il faut rapprocher de ce nom la ville de Sabæ et le port de Saba, qui, d'après Strabon (5), est sur la rive occidentale de la mer Rouge, au nord du détroit de Bab-el-Mandeb.

B. *Hevila* (6). Il est considéré comme la souche des Avalites (7), peuple éthiopien habitant les bords du golfe de Zeïlah. Le pays d'Hévila, arrosé par le Phison, ne doit pas être confondu avec celui-ci. Il ne faut pas confondre non plus ce peuple avec le peuple sémitique du même nom, dont nous parlerons plus bas.

C. *Sabatha* (8). Ce nom correspond manifestement à celui de la ville de Sabbatha ou Sabota, devenue plus tard la capitale des Atramites (9), célèbre par son culte du soleil, et l'un des plus grands marchés de l'Arabie méridionale. Gesenius a voulu, à tort (10), l'identifier avec la Saba dont nous avons parlé tout à l'heure.

D. *Regma* (11). Le nom hébreu *Ra'emah* désigne probablement la ville arabique de Rahmah, située sur le golfe persique, et mentionnée par Ptolémée (12) et par Etienne de Byzance. Les noms des fils donnés par la Bible à Regma confirment cette manière de voir.

Ces deux fils de Regma sont Saba et Dadan.

a. Saba (13). La plupart des commentateurs voient ici les Sabéens de l'Arabie heureuse, qu'on retrouvera plus tard dans la descendance de Jectan. Il est plus probable que ce nom désigne le peuple des Hsabes, placés par les géographes sur la côte de l'Oman actuel.

b. Dadan (14). Ce nom correspond sûrement à Dadan, nom d'une des îles Bahraïn, à l'embouchure du golfe Persique. Les Tyriens y avaient une station, qui s'approvisionnait d'ivoire et d'ébène dans les Indes (15).

---

(1) כוש ; LXX : Αἰθιοπία, Αἰθίοψ.
(2) Gen. X, 7, 8.
(3) סבא ; LXX : Σαβά.
(4) *Ant. jud.* II, 10, § 2.
(5) Strab. XVI.
(6) חויילה ; LXX : Εὐιλά.
(7) Pline, VI, 28 ; Ptol. IV, 7,
(8) סבתה et סבתא (I Par. I, 9). — LXX : Σαβαθά.
(9) Pline, VI, 28.
(10) *Lexicon*, p. 642.
(11) רעמה ; LXX : Ῥεγμά.
(12) Ptol. VI, 7.
(13) שבא ; « Scheba ». — LXX : Σαβά. — Il ne faut pas confondre ce nom avec סבא, qu'on a lu un peu plus haut, ni avec le Sémite mentionné dans la Gen. X, 28, ni avec le descendant d'Abraham, Gen. XXV, 3.
(14) דדן ; — LXX : Δαδάν,
(15) Ezéch. XXVII, 15. — Movers, *Geschichte der phœn. Colon.*, p. 304.

Le Dadan de la postérité d'Abraham (1) ne doit pas être confondu avec celui-ci.

E. *Sabatacha* (2). Avec Bochart, Knobel et F. Lenormant, ce nom doit être rapproché de ceux de la ville de Samydace (3) et du fleuve Samydacès, sur le littoral de la Carmanie, où la géographie ancienne place un fleuve *Sabis* et un peuple de *Sabæ*. Michaelis et Gesenius pensaient à tort, d'après le Targum de Jonathan, à une ville des Zingiens, sur la frontière orientale de l'Ethiopie (4). Faut-il y voir Minas Sabytha, village situé sur les ruines de Séleucie, et que le Talmud appelle Sabtha (5) ?

F. *Nemrod* (6). Ce nom est cité par Moïse avec une emphase visible. Le nom de ce fameux chasseur guerrier est incontestablement de formation assyrienne et signifie « le rebelle ». La lettre servile *n* sert, dans la langue de Babylone et de Ninive, à composer des noms d'agent, comme Nergal, de *ragal*, « le piétineur », qui va à droite et à gauche, la planète Mars ; Nisroch, de *sarak*, « celui qui relie », le dieu des liens conjugaux. Le nom de Nemrod, de la racine *marad*, signifie donc « celui qui se révolte » (7). Izdubar est probablement Nemrod (8). Mais sans insister sur ce point, on doit penser, d'après la Genèse, que la race de Cham, dont Nemrod descend, domina la première sur la terre après le déluge. Les textes cunéiformes font connaître un peuple de *Kasschi*, répandu dans la Babylonie et dans le nord-ouest du pays d'Elam : ce sont les *Cissiens* de la géographie ancienne, qui connaît aussi des *Cosséens*, dont le nom paraît dérivé de celui de Cusch.

« Tout ceci nous montre que, pour l'auteur du document que fournit le chapitre X de la Genèse, Kousch (Cusch) est une grande famille de peuples couvrant une zone méridionale de territoires, depuis le Haut-Nil à l'ouest, jusqu'au Bas-Indus à l'est, famille dont l'unité physique était encore plus accusée dans la haute antiquité que de nos jours, mais n'a cependant pas tout à fait disparu, malgré les migrations qui depuis ont superposé sur différents points d'autres races à ce substratum ethnique. En revanche, elle ne nous offre pas dans l'histoire la même unité linguistique, unité sans doute rompue de bonne heure par des circonstances historiques. Nous constaterons d'ailleurs, par d'autres exemples, que dans le système de classification des races qui a servi de base au tableau généalogique des descendants de Noa'h (Noé), ce n'est pas d'après les affinités du langage que l'on s'est guidé, mais d'après le type, et aussi d'après certaines données traditionnelles sur la filiation des peuples » (9).

De Nemrod proviennent :

a. Babylon (10), la ville célèbre de ce nom.

---

(1) Gen. XXV, 3.
(2) כבתכא ; — LXX : Σαβαθακά.
(3) Ptol. VI, 8.
(4) *Ibid.* IV, 7.
(5) Neubauer, *Géogr. du Talmud*, p. 362.
(6) נמרד ; — LXX : Νεβρώδ.
(7) Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. I, p. 261 ; — Oppert, *Etudes assyriennes*, p. 27.
(8) Vigouroux, *ibid.*, p. 261.
(9) F. Lenormant, *ibid.*, p. 268.
(10) בבל ; — LXX : Βαβυλών.

b. Arach (1), qui n'est pas mentionné ailleurs ; pour les Targums, S. Jérôme et S. Ephrem, c'est Edesse. D'après Saumaise, Bochart, Rosenmuller, Gesenius, etc., ce serait *Areca* ou *Arecca*, ville située sur les limites de la Babylonie et de la Susiane, et mentionnée par quelques anciens (2). Knobel, M. Oppert, s'appuyant sur la traduction des LXX, l'identifient avec *Orchoë*, au sud-est de Babylone.

Une localité, appelée Ouarka, en occupe aujourd'hui l'emplacement. Cette ville, où l'on a trouvé des documents originaux très antiques, semble avoir été la métropole des rois de Chaldée : on y rencontre, en effet, un grand nombre d'anciens tombeaux babyloniens (3).

c. Achad (4). D'après les Targums et S. Jérôme, ce serait Nisibe. Pour M. Neubauer (5), c'est Bascar, contracté de בי שכר, la ville de Saccada chez Ptolémée, à l'embouchure du Lycus dans le Tigre. Knobel rapproche ce nom de celui d'un pays qui limite Babylone au nord, et qui est appelé *Akkété* (6).

d. Chalanne (7). D'après Bochart, Michaëlis, etc., ce serait Ctésiphon. Pour d'autres, c'est la *Calonitie*, à l'ouest du Tigre. Le mot Chalanné se lit dans une inscription cunéiforme.

Ces quatre endroits sont, dit la Genèse, dans la terre de Sennaar (8). Ce nom ne s'est pas encore rencontré écrit phonétiquement dans les inscriptions assyro-babyloniennes. D'après M. Oppert (9), il aurait le sens de « pays situé entre les deux fleuves ». Peut-être le Sennaar hébreu et le Sumir biblique doivent-ils être identifiés (10).

De cette plaine, Nemrod se dirigea vers les pays occupés par les descendants d'Assur, fils de Sem, et, après les avoir conquis, il y fonda quatre villes importantes : Ninive, Rechoboth-Hir, Chalé et Risen.

Ninive (11). Dans la langue indigène, cette ville s'appelle *Ninua*, « la demeure ». Ce n'est pas le moment de faire son histoire, si importante à tous les points de vue (12). Ses ruines ont été retrouvées par Layard et Botta, en face de Mossoul.

Rechoboth-Hir (13). Avons-nous là un synonyme ou mieux un qualificatif de Ninive, la ville aux grandes places, ou le nom d'une autre cité ? Impossible de se prononcer sur ce point.

Chalé (14). La position de cette ville a été fixée par les découvertes assy-

---

(1) ארך (érék) ; — LXX : Ὀρὲκ.

(2) Ptolémée, VI, 3 ; Amm. Marcellin, XXIII, 21.

(3) Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 263, 266, t. II, p. 357 ; — Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. I, p. 272 et suiv.

(4) אכד ; — LXX : Ἀρχάδ.

(5) *Géographie du Talmud*, p. 346, note 6.

(6) *Accad* se lit dans beaucoup d'inscriptions cunéiformes. — V. Vigouroux, *op. cit.*, t. I, p. 274.

(7) כלנה ou כלנו ; Is. X, 9. — LXX : χαλάννη, χαλάνη.

(8) שנער ; Gen. 10. — LXX : Σενάαρ. — Cfr. Gen. XIV, 1 ; Is. XI, 11 ; Zach. V. 11 ; Dan. I, 2.

(9) *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 332.

(10) F. Lenormant, *Etudes accadiennes*, 1re partie, p. 26.

(11) נינוה ; — LXX : Νινευή.

(12) V. Vigouroux, *op. cit.*, t. I, p. 278.

(13) רחבות עיר ; LXX : τὴν Ῥοωβὼθ πολίν. — Vulg. : « plateas civitatis ».

(14) כלח ; — LXX : Χαλάχ.

riologiques. Elle était située au sud de Ninive, sur la rive droite du Tigre, où sont aujourd'hui les ruines de Nimroud (1).

Risen (2). Cette ville fut la capitale de l'Assyrie, avant Ninive et Chalé. Son nom n'a pas été retrouvé dans les textes assyriens ; mais il a été conservé dans le *Larissa* de Xénophon. « Résen était situé entre Kalach (Chalé) et Ninive, c'est-à-dire entre Nimroud et Koyundjik, non sur les bords du fleuve, mais à l'intérieur des terres, à six heures de Mespila ou Khorsabad... Larissa est la ville antique de Résen, probablement Karakuch » (3).

2° *Mesraïm* (4). Dans l'Ecriture l'Egypte est toujours appelée de ce nom. De même les Assyriens la nomment *Mouçour* ou *Miçir*, les Perses *Moudrâya*. Aujourd'hui encore les Arabes appellent *Miçr* soit l'Egypte entière, soit sa capitale. Mesraïm (*Mitzraïm*) est la forme duelle de *Matsor*, et s'explique par la division célèbre du pays en haut et en bas.

Sept peuples descendent de Mesraïm : Ludim, Anamim, Laabim, Nephthuim, Phetrusim, Chasluim et Caphtorim.

A. *Ludim* (5). Ce sont les Egyptiens proprement dits, de la race dominante, ceux qui s'intitulent *Rot* ou *Lot*, la race par excellence. L'Ecriture (6) les désigne parfois comme tireurs d'arc.

B. *Anamim* (7). Ce sont les *'Anou* des monuments égyptiens, population qui s'est répandue un peu partout dans la vallée du Nil. Elle a donné son nom aux villes d'Héliopolis (égypt. *'An*), de Dendérah (*'An*), d'Hermonthis (*'An-res*), la 'An du Sud. Deux de ces rameaux ont vécu, l'un dans la péninsule du Sinaï, l'autre dans la Nubie. Peut-être sont-ce ces derniers, les *'Anou-kens* des inscriptions égyptiennes, que l'auteur sacré désigne (8).

C. *Laabim* (9). Ce sont les Lybiens, les *Lebou* des monuments égyptiens, mais dans un sens restreint qui ne s'applique qu'aux Lybiens voisins de l'Egypte, et qui ont un peu de sang égyptien. Ils habitaient jusque dans une partie du Delta occidental.

D. *Nephthuim* (10). Ce sont les habitants du pays de Memphis, dont le nom sacerdotal indigène était *Na-Phta'h*, « le domaine du Dieu Phta'h » (11).

E. *Phetrusim* (12). Les habitants de la Thébaïde, appelée en égyptien *p-to-res*, « le pays méridional ». Le Pathros de la Bible (13) désigne aussi une partie de cette province.

F. *Chasluim* (14). Bochart et Gesenius identifient ce peuple avec les

---

(1) Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 309.
(2) רֶסֶן ; — LXX : Δασή.
(3) Oppert, *ibid.*, t. II, pp. 82-83.
(4) מִצְרַיִם ; — LXX : Μεσραΐν.
(5) לוּדִים ; — LXX : Λουδιεὶμ.
(6) Is. LXVI, 19 ; Jér. XLVI, 9 ; Ezéch. XXVII, 10, XXX, 5.
(7) עֲנָמִים ; — LXX : Ἐνεμεσιεὶμ.
(8) F. Lenormant, *Histoire ancienne*, t. I, p. 26.
(9) לְהָבִים ; — LXX : Λαβιεὶμ.
(10) נַפְתֻּחִים ; — LXX : Νεφθαλεὶμ.
(11) F. Lenormant, *ibid.*, p. 269.
(12) פַּתְרֻסִים ; — LXX : Πατροσωνιεὶμ.
(13) פַּתְרוֹס ; Is XI, 11 ; Jér. XLIV, 15 ; Ezéch. XXIX, 14, XXX, 14.
(14) כַּסְלֻחִים ; — LXX : Χασμωνιεὶμ.

Colchiens, habitant à l'est du Pont-Euxin, et qu'Hérodote (1) et Diodore de Sicile (2) considèrent comme une colonie égyptienne. Forster et Knobel y voient la Cassiotie, entre Gaza et Péluse. Les documents, soit égyptiens, soit assyriens, ne fournissent aucun nom analogue. « Il faut cependant remarquer que les Septante ont eu ici sous les yeux un texte différent de notre texte hébraïque, et que ce texte substituait au nom de *Kaslou'him* celui de *Hasmoniim* (3), « les gens du pays du natron », en égyptien *'hesmen*. Ceci fournit une désignation certaine de la partie occidentale du Delta, et du nome lybique des Grecs, synonyme de celle de *Milou'h'hi*, par laquelle les textes cunéiformes désignent la même contrée, comme « le pays du sel », en copte *mel'h;* l'appellation de Maréa, placée dans la même contrée par les géographes classiques, doit dériver du même prototype égyptien. Cependant les peuples que la Genèse fait sortir des Kaslou'him rendent difficile de croire que ce nom désigne seulement la partie occidentale du Delta ; il est plus probable que, dans la pensée de l'auteur sacré, il s'étendait à toute la partie maritime de l'Egypte, habitée par une population particulière et plus asiatique que celle du reste du pays, depuis la frontière de la Lybie jusqu'à celle du pays des Philistins » (4).

Des Chasluim sortent les *Philistiim* (5) ou Philistins. C'est la plus célèbre des nations qui habitaient le pays de Chanaan. Dans la version grecque des Juges, des Rois et des Prophètes, le mot du texte original qui les désigne est toujours rendu par ἀλλόφυλοι, « étrangers », et leur pays est appelé « terre des étrangers », γῆ ἀλλοφύλων. On en a conclu que le mot signifiait « émigrés ». Le peuple qui porte ce nom émigra en effet de Caphtor ou Crète (6) dans le pays de Chanaan, où il s'établit, dès le XIVe siècle, sur la côte de la Méditerranée. Les Philistins apparaissent comme une population de souche pélagisque, aux yeux bleus et aux cheveux blonds. L'auteur inspiré, en les faisant descendre des Chasluim, veut indiquer la fusion qui s'est faite dans ce pays entre les envahisseurs venus du nord-ouest, et l'ancienne population sortie de la souche de Cham. Cette origine lui permet, à bon droit, de ranger ce peuple parmi les fils de Mesraïm.

G. *Caphtorim* (7). Ce sont certainement les habitants de l'île de Crète. Toute l'antiquité s'accorde en effet à reconnaître la parenté ethnique des Crétois et des Philistins (8).

3° *Phuth* (9). D'après la tradition juive, ce peuple habitait sur la côte septentrionale de l'Afrique jusqu'à l'extrémité de la Mauritanie (10). En copte la Lybie s'appelle *Phaiat*, et les géographes grecs et romains mentionnent en Mauritanie un fleuve, du nom de *Phthuth* ou *Fut*. Les inscriptions perses cunéiformes citent un pays de *Poutiya*, soumis à la domina-

(1) Hérod. II, 104.
(2) Diod. I, 28, 55,
(3) Χασμωνιείμ.
(4) F. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, t. I, p. 270.
(5) פלשתים ; — LXX : Φυλίστιείμ. Plus tard Παλαιστίνοι, d'où *Palæstina*, *Palestine*.
(6) Am. IX, 7 ; Jér. XLVII, 4. .
(7) כפתרים ; — XLX : Καφθορειείμ.
(8) Cfr. aussi I Rois, XXX, 14 ; Ezéch. XXV, 16 ; Soph. II, 5.
(9) פוט ; — LXX : Θοὺδ.
(10) Jér. XLVI, 9 ; Ezéch XXVII, 10, XXXVIII, 5 : Nah. III, 9. — Cfr. S. Jérôme, *In Ps.* LXVI, 19.

tion des Achéménides : ce doit être la portion de la Lybie qui leur obéissait. « D'un autre côté, il est bien difficile de ne pas comparer, à la suite de M. Ebers, le nom de *Pout* avec celui de *Pount*, qui désigne dans la géographie des anciens Egyptiens, les pays au sud-est de la vallée du Nil, c'est-à-dire la côte africaine des Somâlis d'aujourd'hui et la côte opposée de l'Arabie Heureuse » (1).

4° *Chanaan* (2). Ce nom comprend les Phéniciens et tous les peuples qui leur sont apparentés. Ces peuples habitaient, avant l'établissement des Hébreux dans la Terre promise, le pays compris entre la Méditerranée et le bassin du Jourdain et de la mer Morte, Sidon au nord-ouest, Gaza au sud-ouest (3).

La Genèse compte onze fils de Chanaan.

A. *Sidon* (4) a donné son nom à la ville et au territoire de Sidon. Ses descendants demeuraient au pied du Liban (5). Sidon fut la première métropole des Phéniciens (6). Josué l'appelle « la grande » (7). Au temps de David, elle semble dépendre de Tyr (8). Les auteurs classiques attestent l'origine chananéenne des Sidoniens ou Phéniciens (9). Les Carthaginois avaient retenu le nom de l'auteur de leur race (10). On trouve aussi le nom de Chanaan sur des médailles phéniciennes (11). Les Egyptiens le transcrivaient *Canana* (12). En revanche, ce nom n'est jamais mentionné sur les monuments assyriens, quoiqu'il y soit fait mention du pays (13).

B. *Heth* (14). Heth représente les *Kheta* des monuments égyptiens, les *'Hatti* des Assyriens. Ce peuple était établi entre l'Euphrate, l'Oronte et l'Amanus. Il tiendra une grande place dans l'histoire de la Syrie, depuis l'avènement de la XIXe dynastie égyptienne jusqu'à la domination des Sargonides en Assyrie. La Bible mentionne aussi des Héthiens dans les montagnes de Judée, auprès d'Hébron (15). L'histoire de ces peuples est encore à faire. Les monuments épigraphiques qu'ils ont laissés ajouteront sans doute denouveaux renseignements à l'histoire de l'Asie Mineure ; mais il faut auparavant qu'on découvre le système d'écriture dont ils se servaient.

C. *Jébus* (16). Les Jébuséens vivaient dans les montagnes des environs de Jérusalem. Ils furent défaits par Josué et par David, qui leur enleva

---

(1) Lenormant, *ibid.*, p. 271.

(2) כנען ; — LXX : Χαναάν, Χαναναία, Χανανῖτις, Φοινίκη. — Chanaan désigne le *pays bas*, par opposition à *Aram* (Syrie), le *pays haut*. Il y a d'autres étymologies moins probables.

(3) Gen. X, 19.

(4) צידון ; « poissonneux ». — LXX : Σιδῶν.

(5) Jug. III, 3.

(6) Tel est le nom que les Grecs donnèrent d'abord aux habitants de Tyr, colonie de Sidon, puis à tous les Sidoniens. Homère conserve encore ce nom primitif, *Iliad.* VI, 290 ; *Odys.* IV, 84, XVII, 424.

(7) Jos. XI, 8, XIX, 28.

(8) III Rois, VI, 6.

(9) Cfr. Eusèbe, *Præpar. evang.* I, 19.

(10) S. Augustin, *Expos. in Epist. ad Roman.*, XIII.

(11) Ekhel, *Numism.*, t. IV, p. 109.

(12) Rosellini, *Monumenti storici*, t. III, pp. 340, 341, 437.

(13) Oppert, *Expédition en Mésopotamie.* t. II, p. 333.

(14) חתים ; LXX : Χετταῖος.

(15) Gen. XXIII, 7 ; Nombr. XIII, 29. — V. Conder, *Heth and Moab*, Londres, 1884, in-8° ; — M. Vigouroux, *Les Héthéens de la Bible, leur histoire et leurs monuments d'après les découvertes récentes*, dans la *Revue des questions historiques*, janvier 1882, pp. 82 et suiv.

(16) יבוסי ; — LXX : Ἰεβουσαῖος.

le mont Sion (1). Les Jébuséens se conservèrent à l'état individuel, même à l'époque postérieure à l'exil (2).

D. *Amorrhéens*. (3). Ils habitaient la rive occidentale de la mer Morte, aux environs d'Engaddi, dans les montagnes de Juda, aux alentours d'Hébron (4), à Sichem et dans la vallée d'Escol (5). Au temps de Moïse, ils firent invasion à l'est du Jourdain (6). Moïse défit leurs rois. Ils sont encore mentionnés au temps de Salomon (7) et d'Esdras (8). Les monuments égyptiens signalent aussi une tribu isolée d'*Amorim*, auprès de Kadès, sur l'Oronte.

E. *Gergésiens* (9). Ce peuple peu connu habitait à l'ouest du Jourdain (9). Sont-ce de ses restes qui sont mentionnés dans l'Evangile (10), comme habitant au-delà de la mer de Tibériade ?

F. *Héviens* (11). Ils habitaient au pied du Liban et de l'Hermon (12), à Sichem et à Gabaon de Benjamin (13). Josué les employa au service du tabernacle. Il y en avait encore en Palestine au temps de Salomon (14).

G. *Aracéens* (15). Ils ont donné leur nom à la ville d'Arca (16), dans le Liban, un peu au nord de Tripoli. Il reste encore de grands restes de cette ville qui portent le nom de *Tell Arka*.

H. *Sinéens* (17). Ils habitaient dans le voisinage du Liban (18). Strabon (19) mentionne, dans ce pays, une ville de Sinna. S. Jérôme (20) l'appelle *Sin*.

I. *Arad* (21). On connaît la ville phénicienne d'Arad, bâtie sur une île, à vingt stades du rivage, et fondée par des fugitifs de Sidon (22) ; c'est l'Aradus de la géographie classique (23). Les aradiens étaient d'excellents marins (24). Cette ville est appelée aujourd'hui *Ruad* ou *Roouada* par les géographes arabes.

J. *Samar* (25). Ses descendants ont sans doute donné leur nom à la

---

(1) II Rois, V, 6-9 ; I Par. XI, 4-8.
(2) II Rois, XXIV, 16 ; III Rois, IX, 20 ; Esdr. IX, 1.
(3) אמרי ; — LXX : Ἀμορραῖος.
(4) Gen. XIV, 7, 13.
(5) *Ibid.* XLVIII, 22.
(6) Nombr. XIII, 29.
(7) III Rois, IX, 20.
(8) גרגשי ; — LXX : Γεργεσαῖος.
(9) Jos. XXIV, 11.
(10) Matt. VIII, 28 ; Luc, V, 1.
(11) חוי ; LXX : Εὐαῖοι.
(12) Jos. XI, 3 ; Jug. III, 3 ; II Rois, XXIV, 7.
(13) Gen. XXXIV, 2 ; Jos. IX, 19.
(14) III Rois, IX. 20.
(15) ערקי ; — LXX : Ἄρκη.
(16) Josèphe, *Ant. jud.* I, 6, § 2.
(17) סיני ; — LXX : Ἀσεννᾶιος.
(18) I Paral. I, 15.
(19) XVI, 2, § 18.
(20) *Quæst. hebr. in Genes.*
(21) ארודי ; — LXX : Ἀράδιος.
(22) Strabon, XVI, 2, § 13.
(23) Le Targum traduit le mot par אנטרדאי, *Antaradi*, localité voisine du Liban.
(24) Ezéch. XXVII, 8.
(25) צמרי ; — LXX : Σαμαραῖος.

ville de Simyra (1), dont les ruines, appelées *Sumra*, ont été retrouvées par Shave (2), non loin d'Arca, au pied du Liban.

K. *Amath* (3) Ce sont les habitants de la grande ville d'Amath, en Syrie, dans la vallée de l'Oronte (4), que les Grecs appelèrent plus tard Epiphanie (5), transcrit *Pafounya* dans les Midraschim (6). Cette ville était encore importante au temps de David (7), et Amos l'appelle « la grande » (8). L'ancien nom s'est conservé, et on trouve encore aujourd'hui, entre Apamée et Emèse, une ville considérable appelée *Hama* (9).

Cette inscription de Chanaan parmi les fils de Cham a été l'occasion d'une objection contre l'exactitude de la table ethnographique de la Genèse. « On objectait qu'ils (Chanaan et ses fils) devaient appartenir à la famille syro-arabe, ou au sang de Schem (Sem), puisqu'ils parlaient un idiôme purement sémitique, le même que celui des Hébreux (10). Aujourd'hui, dans le point de vue actuel de la science, cet argument linguistique a perdu beaucoup de sa force. Les érudits, qui ont étudié le plus à fond les Phéniciens et les autres Kenânéens, comme M. Renan, reconnaissent qu'en dépit de leur langage sémitique et de la forte infiltration de sang syro-arabe qui dut nécessairement se produire parmi eux, une fois qu'il furent établis dans la Palestine et dans la région du Liban, le fond premier de ces peuples était plus apparenté aux Egyptiens, avec lesquels ils ont tant de légendes religieuses communes, qu'aux nations de Schem. Ceci s'accorde avec la tradition, constante dans l'antiquité et chez les Phéniciens eux-mêmes, qui les faisait venir des bords du golfe Persique, c'est-à-dire d'un domaine qui appartient exclusivement aux peuples de 'Ham (Cham). Les Egyptiens, sur leurs monuments, donnent aux gens de *Kefta*, les Phéniciens, des traits et un costume qui se rapprochent beaucoup des leurs propres ; les peignent en rouge comme eux-mêmes. Et c'est à cette couleur de teint rouge qu'a trait le nom de Φοίνικες, qui leur a été donné par les Grecs. En même temps, quand on voit ce nom de Phéniciens prendre en latin la forme *Pœni*,... on en arrive à soupçonner que les Grecs ont dû helléniser en Φοίν-ικες, pour y donner un sens dans leur propre idiôme, une appellation asiatique, dont *Pœni* aura mieux conservé la forme indigène et dont la ressemblance avec le *Pount* égyptien est à tout le moins digne d'attention » (11).

III. SEM ET SA FAMILLE

Les descendants de Sem (12) occupèrent les contrées qui s'étendent de la

(1) Strabon, XVI.
(2) *Travels*, p. 269.
(3) חמתי ; — LXX : Ἀμαθί,
(4) Nombr XIII, 21, XXXIV, 8,
(5) Josèphe, *Ant.*, I, 6, § 2.
(6) *Bereschith rabba*, 37. — Cfr. Reland, *Palæstina*, p. 468.
(7) II Rois, VIII, 9. 10.
(8) Am. VI, 2.
(9) Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 304.
(10) V. l'*Introduction*, t. I, p. 213.
(11) F. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, 9e édit., t. I, p. 275.
(12) שם ; — LXX : Σήμ.

haute Mésopotamie à l'extrémité méridionale de l'Arabie, et des bords de la Méditerranée jusqu'au delà du Tigre.

Cette race a été la plus illustre au point de vue religieux. Elle a conservé le nom et le culte du vrai Dieu, et c'est d'elle qu'est sorti Jésus-Christ, l'Homme-Dieu.

Sem a cinq fils : Elam, Assur, Arphaxad, Lud et Aram (1).

1° *Elam* (2). Ce nom qui signifie « le pays élevé », le pays de montagnes, par opposition aux plaines de la Chaldée, désigne la Susiane ou Elymaïs des géographes classiques, pays situé entre le Tigre et la Perse (3). « Au premier abord, on est surpris de voir la population de ce pays donnée comme sémitique ; car linguistiquement le pays de 'Elam est absolument étranger au monde sémitique. La langue qu'on y parlait et dont nous possédons un certain nombre de monuments écrits, était un idiôme agglutinatif tenant de près à celui du vieux fond anté-aryen de la population de la Médie, et apparenté dans une certaine mesure aux langues altaïques, particulièrement à celles du rameau turc. Il ne paraît pas douteux aujourd'hui que la masse du peuple élamite ou susien ne se composât de tribus juxtaposées et en partie croisées, se rattachant, les unes à la souche de 'Ham, comme les Cissiens et les Cosséens, les autres à la souche touranienne, comme les Susiens proprement dits, comme les Susiens (*Schouschinak* dans leur propre langage), les Apharséens ou Amardes (*Hafarti*) et les Uxiens (nom tiré par les Grecs du perse *Ouvaja*). Les sculptures assyriennes représentant des scènes des guerres des monarques ninivites dans le pays de 'Elam, montrent qu'un type négroïde très caractérisé prédominait dans cette population de sang extrêmement mélangé. Mais en même temps elles justifient l'écrivain biblique, en attribuant à la plupart des chefs de tribus et des hauts fonctionnaires de la cour des rois de Suse un type de race tout à fait différent de celui des hommes du peuple, des traits qui sont, sans aucun doute possible, ceux des nations syro-arabes. Il y avait donc eu dans le pays de 'Elam, à une époque qu'il nous est impossible de déterminer, introduction d'une aristocratie se rattachant à la race de Schem, aristocratie qui avait rapidement adopté le langage du peuple auquel elle s'était superposée, mais qui, ne se mélangeant pas avec les indigènes des classes inférieures, avait conservé fort intact son type etnnique particulier. C'est là ce que le document sacré désigne sous le nom de 'Elam, fils de Schem » (4).

2° *Assur* (5) est le père des Assyriens (6) ; il personnifie la nation assyrienne dont le rôle dans l'histoire orientale a été si considérable. Dans l'Ancien Testament, le mot Assur a plusieurs acceptions : il désigne l'Assyrie proprement dite (7), correspondant à peu près à celle de Ptolémée (8), et comprenant les contrées situées à l'Est du Tigre, entre l'Arménie, la

---

(1) Gen. X, 22.
(2) עֵילָם ; — LXX : Ἐλάμ.
(3) Dan. VIII, 2 ; Strabon, XVI, 1, 17 ; Pline, *Hist nat.* VI, 27.
(4) F. Lenormant, *Ibid.*, p. 280.
(5) אַשּׁוּר ; — LXX : Ἀσσούρ.
(6) Is. XIX, 23 ; Os. XIV, 4.
(7) Gen. X, 10-12, 22.
(8) Ptol. VI, 1.

Susiane et la Médie ; — ensuite il désigne l'empire assyrien (1) ; — enfin les diverses monarchies qui, à la chute de cet empire, lui succédèrent, comme le royaume des Babyloniens (2) et celui des Perses (3).

Les monuments montrent que les Assyriens avaient un type physique et anthropologique très différent de celui des Chaldéo-Babyloniens. Les Assyriens ont les traits propres aux Sémites dont ils sont un des types caractéristiques. Du reste la Bible a fait justement ressortir la différence entre les descendants de Nemrod (4) et ceux d'Assur.

3° *Arphaxad* (5). Le sens de ce nom est « frontière » ou « limite du Chaldéen » (6). Il indique le point où fut le berceau du groupe.

Arphaxad a un fils :

Salé (7). On ne sait rien sur ce personnage auquel la Bible donne un fils :

Héber (8). Il est la souche des Hébreux. L'explication de ce nom a été l'objet de beaucoup d'hypothèses. « Il n'en reste que deux d'admissibles, dont l'une déduit *hiberi* (l'hébreu) de l'adverbe *heber* (9) (au-delà), et fait donner ce nom à Abraham, parce qu'il vint en Palestine d'au-delà du fleuve de l'Euphrate (10) ; dont l'autre considère *hiberi* comme le nom de la race, le nom ethnographique de *Heber* (11), que la Genèse (12), désigne comme l'arrière-petit-fils de Sem. La tradition, postérieure au temps de la captivité du moins, paraît avoir été favorable à la première de ces étymologies, car les Septante l'admettent en traduisant *hahiberi* (13) par le *passager* (14). Beaucoup de savants anciens et modernes admettent cette explication. Ainsi Hengstenberg la déclare la seule exacte. Cependant cette explication est contraire à l'analogie de la langue, vu que d'habitude les substantifs et surtout les noms propres, comme *hiberi*, ne sont pas formés par des adverbes ; elle est contraire encore à l'importante expression de la Genèse (15) Fils de Héber = Hébreux, d'après laquelle il est pour le moins vraisemblable que l'auteur de la Genèse déduit le nom de Hébreu (hiberi) de Héber, petit-fils de Sem. Ewald a donc d'excellents motifs, quand il se détermine pour ce dernier sens » (16).

Héber, qui n'a donné son nom à aucun pays, habitait probablement la Chaldée, ainsi que ses descendants.

---

(1) Is. X, 9, 10.
(2) IV Rois, XXIII, 29 ; Jer. II, 18, etc.
(3) Esdr. VI, 22.
(4) V. plus haut, p. 151.
(5) ארפכשד ; — LXX : Ἀρφαξάδ.
(6) Knobel, Lenormant, etc.
(7) שלח ; Gen. XI, 12. — LXX : Σαλά.
(8) עברים et עברוים ; — LXX : Ἔβερ.
(9) עבר.
(10) מעבר הנהר, Jos. XXIV, 3, etc.
(11) עבר.
(12) X, 24 et s. ; XI, 14 et s.
(13) Gen. XVI, 13.
(14) ὁ περάτης.
(15) X, 21.
(16) Welte, *Dictionn. encycl. de la théol. cathol.*, traduit de l'allemand, au mot *Hébreux*.

Ses deux fils se nomment Phaleg (1). « eo quod in diebus ejus divisa sit terra » (2), et Jectan.

Phaleg (3) n'a pas laissé de traces, soit géographique, soit ethnographique.

Jectan (4), en arabe *Qa'htan*. Ce nom est celui d'un canton du Yémen septentrional, d'où rayonnèrent sans doute toutes les tribus de cette race, qui remplacèrent les Chamites sur le littoral arabe de la mer d'Oman. Ces peuples jectanides constituent, dans la presqu'île arabique, la couche de populations que les traditions musulmanes appellent *Moute'Arriba*.

Les fils de Jectan sont : Elmodad (5), Saleph (6), Asarmoth (7), Jaré (8), Adoram (9), Uzal (10), Décla (11), Ebal (12), Abimaël (13), Saba (14), Ophir (15), Hevila (16), et Jobab (17).

La demeure de ces fils de Jectan s'étendait « depuis Messa, jusqu'à Sephar, montagne orientale ». (18)

Messa (19) est, d'après Bochart, la ville de Mauschid ou Mousa, port célèbre mentionné par Ptolémée (20), situé non loin de la moderne Moka. D'après les modernes, c'est la Mésène de la géographie classique, le *Maisân* des auteurs syriaques, près de l'embouchure de l'Euphrate et du Tigre, y compris le Mésalik actuel.

Sephar (21) est le Saphar des géographes anciens, capitale momentanée des Sabéens, la Zhafâr actuelle. Le mont de l'Orient est, sans doute, le massif montueux du Nedjed.

C'est dans cette vaste zône que les treize fils de Jectan se sont établis.

---

(1) פלג, « séparation », — M. Oppert fait sur ce nom les observations suivantes. « Le mot *palga*, veut dire « canal » en chaldaïque, et ce terme est conservé dans le nom grec Pallacopos Cette acception de « palga » est connue depuis longtemps, et l'on a déjà mis le nom de Phaleg, fils d'Héber et frère d'Yocktan en rapport avec cette racine. Quelques commentateurs ont prétendu que le vs. de la Genèse, X, 25, qui donne l'étymologie du nom de Phaleg, devait se traduire ainsi ; « Et Héber eut deux fils ; le nom de l'un fut Phaleg, car dans ses jours la terre fut *canalisée*... » La version ordinaire est ainsi conçue : « Car dans ses jours la terre fut partagée » (*Expédition en Mésopotamie*, t. II, p. 288). La première de ces traductions est approuvée par M. Vigouroux (*La Bible et les découvertes modernes*, t. I, p. 284), qui y voit un argument en faveur de l'antiquité du chapitre X de la Genèse.

(2) Gen. X, 25.

(3) I Paral. I, 19.

(4) יקטן ; « diminué ». — LXX : Ἰεκτάν.

(5) אלמודד ; — LXX : Ἐλμωδάδ.

(6) שלף ; — LXX : Σαλήθ.

(7) חצרמות ; — LXX : Σαρμώθ.

(8) ירח ; — LXX : Ἰαρέχ.

(9) הדורם ; — LXX : Ὁδορρά.

(10) אזל ; — LXX : Αἰβάλ.

(11) דקלה ; — LXX : Δεκλά.

(12) עובל ; — LXX : Ἐβάλ.

(13) אבימאל ; — LXX : Ἀβιμαήλ.

(14) שבא ; — LXX : Σαβά.

(15) אופיר ; — LXX : Ὀφεῖρ.

(16) חוילה ; — LXX : Εὐιλά.

(17) יובב ; — LXX : Ἰωβάβ.

(18) Gen. X, 30.

(19) מישא ; — LXX : Μισά.

(20) Ptol. VI, 8.

(21) ספר ; — LXX : Σαφηρά.

Elmodad, qui, d'après Bochart, est le père des Alloumaïotes, mentionnés par Ptolémée (1), semble plutôt, en prenant *el* (*Al*) comme article, le chef de la race *djor'homitique*, une des plus puissantes issues de Jectan, et dont les chefs portent presque tous le nom de *Modhadh*. — *Saleph* correspond aux *Salapeni* de Ptolémée (2), et au pays actuel de Salfieh. — *Asarmoth* est la forme hébraïque (*Hatzarmaveth*) de *'Hadramaout*, le pays des Chatramotites des Grecs (3). — *Jare* (*iarach*) est la traduction hébraïque d'un nom de peuple qui s'appelait « peuple de la lune ». On a, par suite, pensé aux Aliléens des classiques (4), les *Benou-Hélal*, ancien peuple du Yemen septentrional. D'autres, avec Michaelis, y voient le Djébel Gamar, « la montagne de la lune », dans le 'Hadramaout. — *Aduram* correspond aux Adramites, Ἀδραμῖται (5), *Atramitæ* (6) des classiques. — *Uzal* représente la partie de l'Yémen, où se trouve la ville actuelle de Saana, qui, d'après les traditions arabes, s'est appelée *Aouzâl*, jusqu'à la conquête éthiopienne, au Ve siècle de notre ère. — *Décla* (hébr. *Diglah*). On ne trouve pas, en Arabie, de pays portant un nom analogue. Mais en hébreu, ce nom signifie « palme » : il désigne donc probablement une contrée riche en palmiers; d'après quelques auteurs, ce serait un pays où l'on adorait ces arbres. On sait que c'était le cas des habitants du Nedjrân : l'emplacement de ce pays concorderait bien avec les noms des fils de Jectan, qui précèdent et qui suivent (7). Inutile de penser aux environs du Tigre (8). — *Ebal*. L'hébreu *'Obal* répond peut-être à l'arabe *Ghobal* : il rappellerait alors les *Gebanitæ* de Pline, qui habitaient à l'ouest d'Aaouzal, près de la mer; leur capitale, Thamna, était une grande ville qui renfermait jusqu'à soixante-cinq temples. — *Abimaël*. D'après Bochart, ce serait la souche de la tribu arabe *Maël*, dont le nom se serait conservé dans celui des *Mali*, qui habitent auprès de la Mecque. Théophraste (9) dit que, de son temps, on tirait de là le meilleur encens. — *Saba*. Il s'agit ici des Sabéens, le peuple le plus puissant et le plus fameux de l'Arabie heureuse (10). La ville principale de ce pays était *Mariaba*, aujourd'hui Mareb, au sud du Nedjrân. L'Ancien Testament parle souvent de Saba (11). — *Ophir*. Il ne peut être question ici de l'Ophir indien, sur lequel nous aurons à revenir plus loin. Il s'agit, dans cet endroit, de cette partie du Yémen, qui s'étend, le long du détroit de Bab-el-Mandeb, depuis Musa (la *Maouschid* actuelle), jusqu'à Aden, et que les géographes classiques appelaient le pays de *Maphar*, nom qui, avec une préformante *m*, reproduit celui d'Ophir. — *Hévila*. C'est le *Khaoulân* du Yémen septentrional, près de la frontière du Hedjâz : c'est jusque-là que les descendants d'Ismaël s'établirent au sud (12). — *Jobab*. Faut-il lire *Jobar*, à cause des *Joharitæ*, mentionnés par

(1) Ptol. VI, 7.
(2) *Ibid.*
(3) Gesenius, *Thesaurus*, à ce mot.
(4) Agatharchide, XLIX ; Strabon, XVI.
(5) Ptol. VI, 7.
(6) Pline, *Hist. nat.*, VI, 28.
(7) Lenormant, *ibid.*, p. 285.
(8) Arnaud, *Palestine*, p. 57.
(9) *Hist. plantar.* IX, 4.
(10) Strabon, XVI ; Diodore de Sicile, III, 38, 46 ; Agatharchide, etc.
(11) III Rois, X, 1-13 ; Is. LX, 6 ; Jér. VI, 20 ; Joël, IV, 8, etc.
(12) Gen. XXV, 18.

Ptolémée (1)? Les traditions arabes parlent aussi d'un peuple *Ouabar*.

4° *Lud* (2). *Josèphe* (3), suivi par la plupart des commentateurs, a cru qu'il fallait voir dans ce nom les Lydiens de l'Asie mineure. C'est s'appuyer sur une consonance toute fortuite. Les Lydiens sont aryens de race et de langage. D'ailleurs la position géographique qu'ils occupent ne correspond nullement à celle de Lud, fils de Sem, qui habite entre Arphaxad et Aram. D'après Kœnig (4), Lud serait le père des Amalécites : une tradition arabe, en effet, mentionne un fils de Sem, nommé *Laud* ou *Laouad*, qui aurait été la souche de Pharis, Djordjan, Tasm et Amlik, d'où les Amalécites. Knobel suppose que les Amorrhéens, les Periziens, les Héviens, les Réphaïm et les Enacites, les Hyksos, etc., descendent de Lud. Cette hypothèse est en contradiction, pour plusieurs noms, avec les affirmations de la Genèse. C'est probablement la Syrie du Nord qui est représentée par Lud. « C'est en effet de ce côté que la situation dans laquelle Loud (Lud) est mentionnée entre les fils de Schem (Sem), nous oblige à le chercher ; et les généalogies traditionnelles des Arabes nous confirment dans cette voie, en faisant, dans quelques-unes de leurs versions, de *Loud* un fils d'Aram. Ces généalogies n'ont pas, sans doute, une bien grande autorité ; cependant ici elles ne sauraient être absolument méprisées, car elles nomment *Pharis* comme un fils de *Loud* ou *Laoud*, et dans le seul passage biblique où il soit encore question du peuple asiatique de *Loud* (5), il est associé à *Paras*, et tous deux fournissent des mercenaires aux armées de Tyr. Mais..... ce qui doit entrer au premier rang en ligne de compte,... c'est que les monuments égyptiens donnent le nom de *Routen* à l'ensemble des peuples connus plus tard sous l'appellation générique d'Araméens. Ils distinguent du reste ces peuples en deux groupes sous leur nom commun : le *Routen inférieur* ou *Khar* (6), qui correspond à l'Aram... de la Genèse, en y joignant... la Palestine ; le *Routen supérieur* auquel appartient du reste spécialement et plus en propre le nom de *Routen*, et que désigne ce nom quand il est employé absolument. C'est la Syrie du nord, entre la vallée de l'Oronte et l'Euphrate, avec la partie ouest de la Mésopotamie septentrionale, jusqu'à la frontière des Assyriens. Voilà le Loud de la Genèse, et il faut hésiter d'autant moins à l'y reconnaître que dans la famille de Miçraïm, nous avons vu la forme biblique correspondre déjà à l'égyptien *Rot-Loud* ; or le Loud, fils de Schem, est exactement dans le même rapport philologique et phonétique avec le *Rout-en*, *Lout-en* des documents hiéroglyphiques, sauf l'addition à ce dernier d'une désinence en *n*, qui n'appartient pas à la constitution philologique du nom » (7).

5° *Aram* (8), souche des Araméens et nom des pays qu'ils habitaient.

---

(1) Ptol. VI, 7.
(2) לוד.
(3) *Ant. jud.* I, 6, 4.
(4) *Dict. encycl. de la théol. cath.*, v° *Lud*.
(5) Ezéch. XXVII, 10.
(6) Corruption du sémitique אחר, « ouest, pays de l'Ouest ».
(7) F. Lenormant, *op. cit.*, pp. 289, 290.
(8) ארם.

Le nom est connu d'Homère (1), d'Hésiode (2) et de Strabon (3). Dans la Genèse, il comprend le pays voisin de Damas, c'est-à-dire la Syrie méridionale. Uni au mot *naharaïm*, « deux fleuves », il désigne la Mésopotamie, qui a le même sens. La même contrée porte aussi le nom de *Paddan Aram* (4), plaine d'Aram, ou avec ellipse *Paddan* (5) ; rarement elle est désignée par Aram seul (6).

Aram a quatre fils : Us, Hul, Gether, Mes.

A. *Us* (7). C'est au peuple de ce nom qu'appartient le patriarche Job (8). Le pays où il habitait était situé au nord de l'Arabie déserte, entre la Palestine, l'Idumée et l'Euphrate. Il ne faut pas confondre ce Us, fils d'Aram, avec un autre sémite du même nom, fils de Nachor (9).

B. *Hul* (10) Le pays de *Houl* ou *Houla* est placé par les géographes arabes entre ceux de Basan et de Gaulan ; le territoire occupé par la population de ce nom devait s'étendre jusqu'à l'endroit où est situé *Houleh*, localité riveraine du lac Mérom.

C. *Gether* (11). Il n'a pas laissé de traces. Peut-être correspond-il à l'Iturée.

D. *Mes* (12). Bochart rapprochait ce nom de celui du mont Masius, qui fait partie de la chaîne des monts Gordiens et sépare l'Arménie de la Mésopotamie. Il est certain que c'est la Mésène qui est désignée. Les inscriptions cunéiformes y placent, en effet, un peuple d'*Aramî* ou Araméens (13).

---

(1) *Iliade*, II, 783.

(2) *Theogn.* 304.

(3) XIII, 4, § 6 ; XVI, 4, § 27.

(4) Gen. XXV, 20, XXVIII, 2, 5, 6, 7. « M. de Longpérier, dont les archéologues déplorent la perte récente, a tenté, à propos des antiquités de Tello, un ingénieux rapprochement qui a fait l'objet d'une lecture à l'académie des inscriptions et dont j'entretiendrai, en terminant, mes lecteurs. Le livre des juges (III, 8, 9, 10, 11) raconte que le peuple de Dieu, en raison de sa désobéissance, fut pendant huit années réduit en captivité par un roi de l'Aram Naharaïm nommé Chusan Rasathaïm, qui fut plus tard vaincu par Othoniel. L'Aram Naharaïm ou *terre des deux fleuves* est la Mésopotamie, et les exégètes se sont longtemps demandé quel était ce roi Chusan Rasathaïm qu'on ne trouvait ni dans les listes des monarques de Ninive, ni dans celle des rois de Babylone : le fait historique auquel nous faisons allusion n'avait pas encore pu cadrer dans les annales de la Mésopotamie ; les chronologistes le placent environ vers 1530 ou 1550 avant notre ère. Rien ne s'oppose à ce que l'on admette, avec M. de Longpérier, que l'oppresseur du peuple d'Israël a été un des rois de la Chaldée qui, comme Gudea, ont été à la tête d'un empire puissant révélé par des monuments d'une incontestable grandeur ». E. Babelon, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, mai 1882, p. 402.

(5) *Ibid.*, XLVIII, 7.

(6) Nombr. XXIII, 7.

(7) עוץ ; LXX : Αὐσῖτις, Αὐσῖτας.

(8) Job. I, 1 ; cfr. Jér. XXV, 20 ; Lam. IV. 21.

(9) Gen. XXII, 21.

(10) חול ; LXX : Οὐλ.

(11) גתר ; LXX : Γατὲρ.

(12) מש ; LXX : Μεσόχ.

(13) F. Lenormant, *ibid.*, p. 289. « C'est dans cette table des peuples que le Talmud a puisé l'idée de ces soixante-dix langues ou races entre lesquelles il partage le genre humain, attribuant à Japhet 14 familles, à Cham 30, et à Sem 26. Cette répartition, mise en face du texte biblique, n'est pas d'une grande justesse, puisque nous trouvons 15 noms dans la généalogie de Japhet, 32 dans celle de Cham, 27 dans celle de Sem, en tout 74 noms, et, en comptant Noé, 75. Mais en retranchant Noé et ses trois fils, nous obtenons encore le chiffre de 71. C'est pourquoi le chiffre rabbinique doit être simplement regardé comme un nombre rond ». Arnaud, *La Palestine*, p. 66.

On a conjecturé que c'était le premier élément du mot *Mazamu*, qu'on lit comme nom de pays dans une liste de villes situées le long du Taurus (1).

§ 8. *La Palestine avant la conquête des Hébreux* (2).

I. TRIBUS CHANANÉENNES

Nous venons de voir que les habitants de la Palestine qui furent dépossédés par les Israélites descendaient de Cham, tandis que leurs vainqueurs descendaient de Sem par Abraham (3). On a indiqué plus haut les rapports qui existaient entre la langue des conquérants et celle des vaincus (4). Il n'y a pas de difficultés linguistiques à soulever sur ce point. Hébreux et Chananéens s'entendaient au temps d'Abraham et de Josué. En outre, les monuments égyptiens nous apprennent que les noms donnés à leurs villes par les Chananéens étaient, en substance, les mêmes que ceux qu'employèrent les Israélites (5). On peut arriver à la même conclusion au moyen des renseignements fournis par l'Ancien Testament sur les modifications de nom des villes rebâties par les Israélites (6).

Des tribus réunies sous le nom commun de Chanaan (7), six étaient établies dans les limites de la Palestine proprement dite, et quatre paraissent plus tard parmi les sept nations détruites par Josué. Ces tribus semblent

(1) M. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. I, p. 284.

(2) Conder, *Handbook to the Bible*. Londres, 1880, in-8°, pp. 232 et suiv. ; — Arnaud, *La Palestine*, pp. 87 et suiv.

(3) Abraham descend d'Arphaxad, fils de Sem. Depuis Sem jusqu'à Abraham, la Genèse (XI, 10-26) compte les générations suivantes : Sem, Arphaxad, Salé, Héber, Phalegy, Reu, Sarug, Nachor et Tharé. La descendance de Tharé est donnée dans le tableau suivant (Gen. XI, 27-32, XX, 22) :

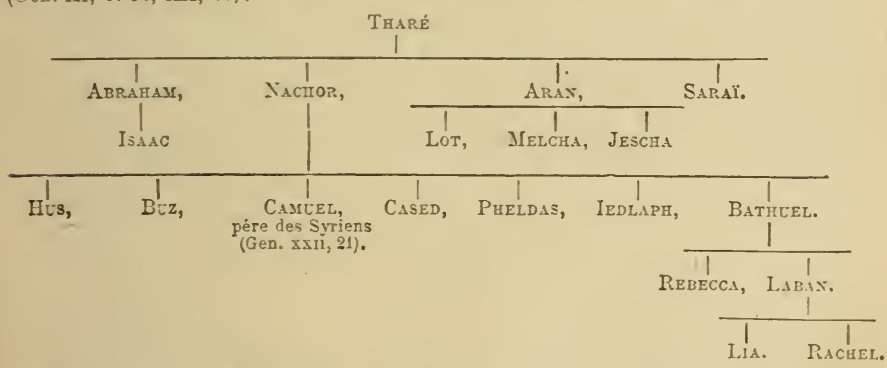

Tharé habitait la ville d'Ur, en Chaldée (Gen. XI, 28, 31). — Sur Abraham, sa famille et sa résidence primitive, V. M. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. I, pp. 281 et suiv.

(4) *Introduction*, t. I, pp. 213 et suiv.

(5) Mariette, *Les listes géographiques des pylônes de Karnak, comprenant la Palestine*... Leipzig, 1875.

(6) Nombr. XXXII, 38.

(7) Gen. X, 15-18. — V. le paragraphe précédent, p. 154.

s'être divisées en deux groupes, sous les noms de Sidon et de Heth. Cela s'accorde avec les résultats des recherches égyptiennes, qui apprennent que les Héthéens étendaient leur domination jusqu'aux rivages d'Egypte (1). Il concorde aussi avec les dernières découvertes de l'archéologie assyrienne, qui semblent montrer qu'un centre héthéen considérable existait au nord-est de la Palestine (2). Il est probable que les inscriptions illisibles, trouvées à Hama (3) et en d'autres endroits plus à l'est, sont d'origine héthéenne.

Les six tribus septentrionales de Chanaan étaient les Aracéens, près d'Arcé, dans le Liban, au nord de Tripoli : les Sinéens, plus au sud, près de la Sinna de Strabon : les Arvadéens, près d'Aradus (Er-Ruâd), à trente milles environ au nord de Tripoli ; les Samarites, autour de Simyra : les Hévéens ; les Emathites, à Emath. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ces tribus du nord.

Les tribus méridionales nous sont mieux connues. La Genèse mentionne quatre nations : les Jébuséens, les Amorréens, les Girgésiens et les Hévéens. Plus tard (4), elle ajoute d'autres noms : les Cinéens, les Cénézéens, les Cedmonéens, les Phérézéens et les Rephaïm. Au temps d'Abraham, les Ammonites et les Moabites, à l'est du Jourdain, sont donnés comme descendants d'une source sémitique (5). Il en est de même des Edomites ou descendants d'Esaü (6). Les Amalécites sont mentionnés plus à l'ouest dès le temps d'Abraham (7). Les Madianites, qui habitaient le désert de Sinaï, étaient les demi-frères des Israélites (8). Les Philistins, auxquels la Genèse donne une origine égyptienne (9), étaient fixés, au temps d'Abraham, près de Gaza ; cependant, il faut remarquer cette particularité, ils ne sont pas énumérés parmi les tribus mentionnées dans le Pentateuque.

De tout ce qui précède, il résulte que les habitants de la Palestine, au temps de la conquête sortaient de trois branches distinctes. Les Chananéens n'étaient pas du même sang que les Hébreux (10). Les tribus de Moab, d'Ammon, de Madian et d'Edom étaient d'origine sémitique. Les Philistins formaient un troisième groupe. En faisant attention à la distribution géographique de ces diverses tribus, il faut ne pas oublier une population bien plus ancienne, vaincue et dépossédée par ces races, et qui persista jusqu'au temps de David.

Le terme sous lequel ces aborigènes sont classés, est celui de Rephaïm (11), qui semble les caractériser par leur haute stature. On ne connaît

---

(1) V. le mémoire de M. Vigouroux, cité plus haut, p. 154.
(2) *Ibid.*, pp. 103 et suiv.
(3) *Ibid.*, p. 110.
(4) Gen. XV, 18.
(5) *Ibid.*, XIX, 37, 38.
(6) *Ibid.*, XXXVI, 19.
(7) *Ibid.*, XIV, 7.
(8) *Ibid.*, XXV, 4.
(9) *Ibid.*, X, 14. — V. plus haut, p. 153.
(10) Sur l'émigration des Chananéens devant la conquête de Josué, V. M. Clair, *Le livre de Josué*, p. 12 ; le P. Verdière, *Compte rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres* dans le *Journal officiel*, 1er et 14 juillet 1874, pp. 4561, 4912.
(11) רפאים ; Gen. XIV, 5, XV, 20 ; Deut. III, 11, etc.

pas leur origine. Les géants (1) de la Genèse ne leur sont pas nécessairement connexes. Les Rephaïm, « hommes élevés », se trouvaient à Astoreth-Kernaim, au sud de Damas. Les Moabites les appelaient *Emim*, « terribles » (2). Pour les Ammonites, c'était les *Zamzummim*. Une autre tribu de géants, les *Zuzim*, habitait à Ham, localité tout à fait inconnue. La plus importante de ces familles de géants était celle d'Anak, dont les membres résidaient dans les montagnes du sud, aux alentours d'Hébron, de Debir, d'Anab, et aussi dans le pays des Philistins, à Gath, Gaza et Ekron (3).

La tribu des Anakim, qui avait fui devant Josué dans cette contrée, avait encore des descendants à l'époque de David (4).

Il y a peut-être aussi dans le Pentateuque trace d'une race de nains. Les *Horim* ou habitants des cavernes, appelés Troglodytes par Josèphe, habitaient des grottes aux environs de Pétra, jusqu'à ce que les enfants d'Esaü et d'Ismaël les en eussent chassés (5). Dans toute la Palestine méridionale, on voit que les cavernes servaient d'habitation à un peuple primitif. Les noms *Haura* et *Haurân* sont peut-être encore des souvenirs des Horim. D'après le Talmud (6), Beit Jibrîn, bien plus au nord, était peut-être habitée par ces troglodytes. Il ne faut toutefois pas oublier que les Juifs, eux aussi, vivaient dans des cavernes, et y retiraient leurs troupeaux, même au temps de Saül et de David (7).

II. LEUR DISTRIBUTION.

Voici la distribution probable des tribus chananéennes en Palestine, suivant l'ordre de leur importance supposée :

1° *Héthéens*. C'étaient des montagnards (8). On les mentionne comme s'étendant dans le nord jusqu'à l'Euphrate (9). Mais habituellement ils sont plus connus comme habitant dans les montagnes d'Hébron (10), et arrivant au sud jusqu'à Bersabée (11). On les trouve encore au temps de David (12). Des femmes héthéennes figurent dans le harem de Salomon (13). En Palestine, ils ont laissé leur nom à deux endroits : *Hattin*, peut-être le Kefar Hattya ou Hitya du Talmud (14), au nord-ouest de Tibériade, et *Kefr Hatta*, au nord de Jérusalem (15).

---

(1) נפילים ; Gen. VI, 4 ; Nombr. XIII, 13.
(2) Deut. II, 11.
(3) Nombr. XIII, 33 ; Jos. XI, 21-22.
(4) II Rois, XXI, 16.
(5) Deut. II, 12.
(6) Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 123.
(7) Guérin, *Judée*, t. II, pp. 99, 102.
(8) Nombr. XIII, 29.
(9) Jos. I, 4.
(10) Gen. XXIII.
(11) Gen. XXVII, 16.
(12) I Rois, XXVI, 6 ; II Rois, XXIII, 39.
(13) III Rois, XI, 1.
(14) Robinson, *Biblical Researches*, t. III, p. 341.
(15) Guérin, *Judée*, t. II, p. 125.

2° *Chananéens*. Ils habitaient dans la plaine maritime qui s'étend de Gaza à Sidon, et aussi dans la vallée du Jourdain, de Sodome à Lesa (1). Ainsi s'explique l'expression scripturaire : « les Chananéens de l'est et de l'ouest » (2).

3° *Amorrhéens* (3). On les trouve à l'est et à l'ouest du Jourdain, du nord au sud de la Palestine. Nul individu de cette race n'est mentionné dans l'Ancien Testament.

4° *Phérézéens*. Ce nom signifie peut-être les campagnards (4). On les rencontre au centre de la Palestine (5) et dans la basse Galilée (6). Quelques auteurs pensent qu'ils n'appartenaient pas à la race chananéenne proprement dite : ils sont, en effet, toujours distingués des Chananéens (7), et ils sont omis dans l'énumération des peuples chananéens du chapitre X de la Genèse (8). On retrouve peut-être leur nom dans le village actuel de *Feràsin*, au nord-ouest de Sichem.

5° *Hévéens*. Ils vivaient dans la contrée montagneuse, située immédiatement au nord de Jérusalem. La ligue des villes hévéennes, formée pour résister à Josué, comprenait Gabaon, Caphira, Beroth et Cariathiarim (9). Sichem était aussi une de leurs villes (10). Ils apparaissent dans l'histoire au temps de Jacob. Ce nom est donné aussi à des habitants du Liban (11). L'ardeur belliqueuse des Hévéens, leur constitution républicaine (12), les distinguent des peuples voisins. Leurs rites religieux, au contraire, les en rapprochent (13).

6° *Jébuséens*. Ils habitaient Jérusalem et probablement les montagnes environnantes. Ils semblent avoir été une branche des Amorrhéens (14). Ils ne furent absolument soumis qu'au temps de David.

7° *Gergeséens*. On ne connaît de ce peuple que son nom. C'était la moins importante de ces tribus. Elle n'a pas laissé de traces après la conquête.

Ces sept nations sont généralement mentionnées dans le Pentateuque comme comprenant l'ensemble des tribus palestiniennes. La Genèse en mentionne encore trois autres.

8° *Cinéens* (15). Ils vivaient au milieu des Amalécites (16). La famille d'Hobab, le Cinéen, vit dans le désert de Juda (17). On les mentionne en-

---

(1) Gen. X, 19.
(2) Jos. XI, 3.
(3) Winer, *Bibl. Realwœrt.*, t. I, p. 54 ; — Ewald, *Gesch. des Volks Israel*, t. II, pp. 204, 208.
(4) Cfr. I Rois, VI, 18.
(5) Gen. XXXIV, 30.
(6) Jos. XVII, 15.
(7) Jug. I, 4, 5.
(8) Ritter, *The comparative geography of Palestine and the sinaitic Peninsula, translated*... by W. L. Gage, Edinburg, 1866, in-8°, t. II, p. 121.
(9) Jos. IX, 17.
(10) Gen. XXXIV, 2.
(11) Jug. III, 3.
(12) Jos. IX, 1, X, 1, 2.
(13) Jug. IX, 4, 46, VIII, 33.
(14) Jos. X, 1, 5, XVIII, 28 ; Nombr. XIII, 29.
(15) קיני ; Gen. XV, 19, etc.
(16) Nombr. XXIV, 21.
(17) Jug. I, 16.

core parmi les habitants de la Judée méridionale, au temps de David (1). Il semble probable qu'ils habitaient la ville d'Accaïn (2), aujourd'hui *Youkin*, au sud-est d'Hébron (3). Balaam prédit leur destruction (4).

9° et 10° Les *Cénézéens* (5) et les *Cedmonéens* (6) n'ont laissé que leur nom.

III. AMALÉCITES ET TRIBUS DE RACE SÉMITIQUE.

Les Amalécites (7) ne sont pas compris parmi les tribus de Heth ou de Chanaan. Leur généalogie est douteuse, mais leur antiquité est incontestable. Ils sont signalés près de Cadès, dès le temps d'Abraham (8). Cependant, Josèphe (9) les fait descendre d'Amalek, petit-fils d'Esaü (10). Au temps de l'Exode, ils défendent les passes des montagnes auprès du Sinaï (11), et auprès de Cadès (12). Ils furent ennemis d'Israël jusqu'au temps d'Ezéchias (13).

Il n'est pas besoin de s'étendre longuement sur la distribution géographique des tribus de race sémitique. Les Ammonites et les Moabites étaient à l'est du Jourdain. Au temps de l'Exode, les Amorrhéens, partis de Basan, avaient empiété sur leur territoire. Les Moabites furent refoulés jusqu'à l'Arnon, qui devint leur limite septentrionale (14) : Hesebon devint la capitale de l'Amorrhéen Sehon. Les Ammonites durent se retirer jusqu'au Jabbok (15) ; ils y demeurèrent dans un district montagneux qu'Israël n'annexa pas. Leur nom s'y conserve encore dans *'Ammân*, l'ancienne Rabbath Ammon (16). Les Iduméens habitaient le mont Séir et le voisinage de Pétra, jusqu'au golfe d'Akaba. Les Madianites (17) habitaient le désert de Sinaï, et s'étendaient à l'est jusqu'à une limite inconnue.

IV. LES PHILISTINS.

Il ne reste plus qu'à mentionner un peuple qui ne fut jamais complètement soumis par Israël, et qui garda le culte des idoles jusqu'au qua-

(1) I Rois, XXX, 29.
(2) Jos. XV, 57.
(3) Robinson, *Bibl. Researches*, t. III, p. 417.
(4) Nombr. XXIV, 22.
(5) קינזי ; Gen. XV, 19.
(6) קדמני ; *ibid.*
(7) עמלק ; Gen. XIV, 7 ; Nombr. XXIV, 20, etc.
(8) Gen. XIV, 7.
(9) *Antiq.*, II, I, § 2.
(10) Gen. XXXVI, 12.
(11) Exod. XVII, 8.
(12) Nombr. XIV, 45.
(13) I Paral. IV, 43.
(14) Nombr. XXI, 13-26.
(15) Deut. II, 37.
(16) Nombr. XXI, 24.
(17) Gen. XXV, 2 ; Exod. III, I, XVIII, 5 ; Nombr. XXXI ; Jug. VI-VIII, etc.

trième siècle de notre ère. Ce sont les Philistins, ou « émigrants », dont le nom de Palestine dérive. Ils étaient, comme nous l'avons vu, d'origine égyptienne (1), et venaient de Caphtor (2), que les écrivains juifs du moyen âge identifient avec Damiette. Dans des temps postérieurs ils sont appelés Crétim (3). Les Céréthiens et les Phélétiens sont mentionnés aussi au temps de David (4). Il est intéressant de noter qu'un des principaux villages de la Philistie s'appelle aujourd'hui *Keretiya* (5). Ce nom peut s'appliquer aux habitants d'une ancienne Cherith que la Bible ne mentionne pas. Cette explication semble plus simple que celle qui fait venir les Philistins de Crète, oubliant qu'ils descendaient de Mizraim et venaient de l'Egypte (6).

La Genèse fait mention des Philistins. Il semble que ceux-ci désignaient leurs rois et leurs chefs militaires par des titres spéciaux (7). Le nom de Philistie ne se trouve pas dans les autres livres du Pentateuque parmi les tribus chananéennes. Dans le Deutéronome (8), l'invasion de la plaine philistine par les Caphtorim est signalée. Les indigènes de ce pays sont, en cet endroit, appelés Hévéens (9); ils habitent dans des villages fortifiés (10), jusqu'à Gaza. Leur nom s'est conservé dans une mine appelée aujourd'hui *Beit 'Auoua* (11), à l'extrémité de la plaine philistine, à l'ouest d'Hébron. Dans un autre passage du Pentateuque (12), le nom de Palestine désigne probablement la Philistie.

Les Philistins furent ennemis des anciens Patriarches. Il est à remarquer que, lorsque le corps de Jacob fut apporté d'Égypte à Hébron, on ne suivit ni la route directe qui aurait traversé la Philistie, ni celle de Bersabée qui longe ce territoire. Le convoi se dirigea par l'est de la mer Morte, comme le feront les Israélites, à l'Exode (13).

D'après les documents égyptiens, il est certain qu'au temps de l'Exode et peut-être plus anciennement, les Philistins étaient sous la domination de l'Egypte (14).

L'histoire de l'immigration des Sémites en Palestine commence avec l'établissement d'Abraham à Haran (15), endroit probablement voisin de Damas (16). Les ruines de *Harân*, à l'est de cette ville, n'ont aucun titre

---

(1) Gen. X, 14,

(2) Amos, IX, 7.

(3) כרתים ; Ezéch. XXV, 16. Il y a un jeu de mots dans le texte hébreu, que S. Jérôme a rendu par un autre jeu de mots, en supprimant le nom propre. Voir notre *Comm.*, p. 184.

(4) II Rois, XX, 7. Nous verrons plus loin comment il faut interpréter ces mots.

(5) V. Guérin, *Judée*, t. II, p. 124.

(6) Conder, *op. cit.*, p. 237.

(7) Abimélech, Phicol. ; Gen. XXI, 22, XXVI, 26. On ne connaît guère le sens de ce dernier mot. V. Smith, *Dictionary*, t. II, p. 830.

(8) Deut. II, 23.

(9) עיים ; Deut. II, 23 ; Jos. XIII, 13.

(10) הצרים ; S. Jérôme a conservé le mot hébreu *haserim* dans sa traduction. Les LXX ont : 'Αστηδώθ.

(11) M. Guérin ne mentionne pas ce nom. — La localité figure sur la carte de la Judée du guide Bædeker, p. 139.

(12) Exod. XV, 14.

(13) Gen. L, 11.

(14) Maspéro, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 2e édit. p. 263.

(15) Gen. XII, 4.

(16) Josèphe, *Antiq. jud.*, I, 7, § 2.

à en représenter le site. Le véritable emplacement est en effet absolument connu. Il est situé sur le *Belilk*, l'ancien Bilichus, petit affluent de l'Euphrate, à une journée de chemin d'Edesse (1).

V. LES VILLES DE LA VALLÉE DU JOURDAIN.

La plus importante question relative à la géographie de cette époque ancienne est celle des cités de la plaine du Jourdain; elle mérite d'être traitée en détail (2).

Du camp à l'est de Béthel, Loth, dit la Genèse (3), « vit toute la région du Jourdain », où il s'établit plus tard. Cette expression ne doit pas se prendre trop à la lettre, car il n'y a pas près de Béthel de montagne d'où l'on puisse voir plus d'une petite partie de cette plaine, à cause des collines qui s'interposent.

Le mot hébreu que S. Jérôme a rendu par « regio », est *kikkar* (4); il désigne toute la vallée du Jourdain depuis Jéricho jusqu'à Socoth. Les cités de la plaine doivent donc être cherchées au nord de la mer Morte: elles peuvent avoir été situées dans cette direction jusqu'au Jabok (5). Ces villes étaient au nombre de cinq: Sodome, Gomorrhe, Adama, Seboïm et Bala (appelée depuis Segor (6). De ces villes, deux au moins furent si complètement détruites par la catastrophe mentionnée dans la Genèse (7), qu'elles ont disparu de la topographie, à partir de ce moment. Dans un autre endroit (8), ces villes sont mentionnées comme étant en rapport avec la vallée de Siddin (9), « qui est maintenant la mer Morte ». Depuis une période, très ancienne, on a vu dans ces mots l'indication que la mer Morte avait été formée après la destruction de quatre des villes mentionnées tout à l'heure, et qui auraient été englouties par ses eaux. C'est ce que rapporte Josèphe (10), et c'est aussi la croyance des Musulmans, qui appellent ce lac *Bahr Lût*, « mer de Lot ».

Mais on a fait voir plus haut (11) la grande ancienneté de la formation de la mer Morte, dont l'apparition géologique est fort antérieure à la destruction de ces villes, et dont la superficie était autrefois beaucoup plus grande qu'elle ne l'est à présent. On doit remarquer en outre que les villes de la plaine ont été détruites par le feu et non par l'eau (12). En outre, la Genèse ne mentionne (13) que la destruction de Sodome et de Gomorrhe; elle

(1) V. M. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*. 2e édit., t. I, p. 361; — Ancessi, *Atlas géographique*, planche XI.
(2) Conder, *op. cit.*, p. 238. — Cfr. Robinson, *Biblical Researches*, t. II, pp. 187 et suiv.
(3) Gen. XIII, 10.
(4) ככר.
(5) Conder, p. 239.
(6) Gen. XIV, 8.
(7) *Ibid.* XIX.
(8) *Ibid.* XIV, 3.
(9) « In vallem silvestrem ». S. Jérôme.
(10) *Ant. jud.* I, 10, § 1.
(11) P. 28.
(12) Gen. XIX, 24.
(13) *Ibid.*

ne dit pas si Adama et Seboïm partagèrent leur sort. Cette indication n'est fournie que par le Deutéronome (1).

Le nom de *Siddim* (2) a donné lieu à de nombreuses discussions. Sa racine a le sens d'« obstruction » (3), et dans l'arabe moderne, le mot *Sidd* signifie généralement « digue ». Chez les Arabes de la vallée du Jourdain, il a aussi, dit-on, le sens de « falaise, banc ». Les Bédouins appellent *sidd* les bancs de marne qui sont sur les bords de la mer Morte, et ceux qui sont formés par les rivières se jetant dans le Jourdain. Si le mot hébreu a le même sens que l'arabe, ce qui est au moins probable, le nom de vallée de Siddim peut être considéré comme synonyme de Kikkar du Jourdain. Si on adopte cette vue, on peut chercher l'emplacement des villes de la plaine jusqu'à vingt milles au nord du lac Asphaltite.

M. Conder appuie cette hypothèse sur la considération suivante (4) : On ne trouve pas dans le voisinage immédiat de la mer Morte d'emplacements convenables pour ces villes. Il y a une grande fontaine saumâtre (5) sur le rivage occidental. Les sources thermales d'Engaddi étaient autrefois entourées d'une ville. On ne connaît nulle autre source importante. Aucunes ruines de quelque importance n'ont été découvertes auprès de la mer Morte. Il est vrai qu'on ne peut raisonnablement s'attendre à ce que les ruines actuelles de villes si entièrement détruites, et si complètement absentes de la topographie minutieuse du livre de Josué, puissent être jamais découvertes après un si long intervalle de temps.

En ce qui concerne Sodome, on sait qu'elle était près de Segor (6), qui, peut-être, est identique à Zoar ; elle n'était pas éloignée de la mer Morte et probablement à l'est du Jourdain. Sur Gomorrhe, nous n'avons aucune indication certaine, et on ne peut même pas déterminer le sens de ce nom avec quelque exactitude (7) Quant à Adama et Seboïm, il existe quelques renseignements. La ville d'Adom, mentionnée dans Josué (8), est peut-être la même qu'Adama. S'il faut tenir compte de l'ordre dans lequel les villes en question sont énumérées dans un passage de la Genèse (9), Adama était plus au nord que Sodome. On a identifié l'Adom de Josué avec *Dâmieh*, pont et gué immédiatement au sud du Jabok. Cet emplacement se trouve, comme on l'a dit tout à l'heure, dans la région du Kikkar. Dans le premier livre des Rois (10), une vallée de Seboïm est mentionnée comme étant vers le désert, à l'est de Machmas : on peut la retrouver dans le ouâdy *Schakh-ed-Dub'a*, dont le nom se rapporte à l'emplacement de l'ancienne Seboïm dans le Kikkar. Le site de Segor, Zoar, Bala (11), n'a pas été déter-

(1) Deut. XXIX, 23.

(2) שדים.

(3) Gesenius, *Lexicon*, p. 876.

(4) Dans la nomenclature géographique, au mot *Sodome*, on trouvera l'exposé d'une solution différente. La question mérite d'être examinée sous ses deux aspects.

(5) 'Ain Feschkhah.

(6) Gen. XIV, 2.

(7) M. Hull, *Mount Seir*, pp. 121, 216 (Cfr. H. Chichester Hart, *The naturalist in the ready Arabah*, dans *Palestine Exploration fund, quart. stat.*, Oct. 1885, p. 266), l'identifie avec des ruines trouvées au sud de la mer Morte.

(8) Jos. III, 16.

(9) Gen. X, 19.

(10) I Rois, XIII, 18.

(11) V. Robinson, *Biblical Researches*, t. II, p. 517.

miné d'une manière certaine. Le nom signifie « petit » et son équivalent arabe serait *Saghir*.

Cette ville n'était pas dans les montagnes, mais dans la plaine près de Sodome (1), probablement auprès de collines (2). Elle est mentionnée avec Hesebon, Nemrim et d'autres localités à l'est du Jourdain, et elle semble avoir été à la frontière occidentale de Moab (3). Peut-être doit-elle être identifiée avec *Tell esch-Schagir*, au pied des montagnes orientales, immédiatement au nord de la mer Morte, à six milles environ au sud de Nemrim. La situation semble convenable, quoique le nom ne représente pas parfaitement l'hébreu, et ait en arabe le sens de sol mou (4).

VI. L'ÉGYPTE ET LES CHANANÉENS.

Une addition très importante à l'histoire de la topographie de la Palestine a été récemment tirée des murailles du temple de Karnak, près de Thèbes en Egypte. Les hiéroglyphes des pilones de ce temple racontent les victoires de Thothmes III, qui vivait peu avant l'Exode. Dans la vingt-deuxième année de son règne, ce prince entreprit une expédition contre les habitants de Kedeschu (Cadès) et de Mageddi (Megeddo) dans le haut Ruten (Palestine). Ses troupes se rassemblèrent dans le pays de Scharuana (probablement Saron). Deux routes sont indiquées comme conduisant à Mageddi : l'une par Genta (peut-être la Gitta samaritaine, aujourd'hui *Jett*), et par la terre d'Aanaka (peut-être les Enacites, hébreu Anakim) ; l'autre, plus directe, mais plus difficile, par la forteresse d'Aaruna à Kaina, au sud de Mageddi. C'est cette dernière que choisit Thothmes, contre l'avis de ses généraux. L'expédition fut heureuse, et Megiddo fut prises un jour après avoir forcé le passage d'Aaruna (5).

Sur d'autres pylones du même temple, on lit la liste des villes conquises durant cette expédition. Comme elle est trois fois répétée, il n'y a pas de motif pour suspecter des erreurs lorsque les trois noms s'accordent. Le principal intérêt de ces listes consiste dans les rapports qu'on trouve entre leurs noms et les noms chananéens et hébreux. Ces noms ne sont pas hébraïques, puisqu'à cette époque la conquête israélite ne s'était pas produite ; néanmoins un grand nombre d'entre eux sont visiblement identiques à ceux de la Bible. Les différences tiennent sans doute à la difficulté que le scribe égyptien a dû trouver à reproduire dans sa langue les sons gutturaux de l'hébreu, plutôt qu'à une différence réelle entre les noms hébreux et chananéens.

---

(1) Gen. XIX, 19.

(2) Deut. XXXIV, 3.

(3) Jérem. XLVIII, 34.

(4) Pourquoi ne trouve-t-on aucune trace des ruines de ces villes ? Autant vaudrait, dit le Dr Hull, chercher les traces des chariots de Pharaon dans la mer Rouge. Les deux choses sont aussi possibles. Il continue : « Les remarques que j'ai faites sur la désaggrégation rapide des roches natives s'appliquent avec une plus grande force à des murailles ruinées, anciennes de près de quatre mille ans ». (*Mount Seir*, p. 175). — Ces réflexions n'empêchent pas l'érudit voyageur de proposer à son tour son hypothèse, et de supposer que l'ancienne Jéricho a été bâtie sur les ruines des cités de la plaine (*Ibid.*).

(5) *Records of the past*, t. II.

Dans les listes de Karnac, le nombre des villes est de 119. On en extraira ici les noms suivants qui peuvent facilement s'identifier avec les localités bibliques. Ils montrent l'ordre qui caractérise la liste entière, qui comprend les plaines de Galilée, la Pérée, la Philistie et le désert du Sud (1).

N° de la liste.	Nom égyptien.	Nom hébreu.	Nom arabe actuel.
1	Kedeschu	Kadesch	Kedes
2	Magedi	Megido	Mujedd'a
11	Kerettenant	Kiriathaim	—
13	Damesku	Damescheck	Esch-Schâm
14	Adara	Edrei	Edh-Dhr'a
15	Abila	Abila	Abîl
16	Khemtu	Hammath.	El-Hammâm
20	Madna	Madon	Madîn
21	Sarana	Lescharon	Sarôna
23	Batzna	Bitzaamain	Bessûm
24	Amashna	Amathus	Amâta
26	Kaana	Kenath	Kunaouât
28	Ashtaru	Aschtaroth	—
30	Makatu	Maachath	—
31	Lausa	Laisch	Bâniâs
32	Khatzor	Hazor	Hudîreh
33	Pa Hurah	Horem	Hârah
34	Cinnarathu	Kinneroth	—
36	Adam	Adami	ed-Dâmieh
38	Shenam	Schunem	Sûlem
39	Maschala	Mischeal	M'aîsleh
40	Acshaph	Achschaph	El-Yasîf
42	Taanac	Taanach	T'anak
43	Iblamu	Ibleem	Bel'ameh
52	Anukheru	Anaharath	en N'aûrah
57	Nekebu	Nekeb	Seiyâdeh
59	Ranama	Rimmon	Rummâneh
62	Iphu	Joppa	Yâfa
64	Luden	Lod	Lidd
65	Hana	Ono	Kefr'Ana
66	Aphuken	Aphek	—
67	Suca	Sochoh	Schuoueikel
68	Ikhma	Emmaus	'Amouâs ?
75	Naun	Naama	N'aneh
76	Khudida	Hadid	Hadîtheh
79	Rakata	Rakkon	Tell Rakkeit
80	Gerara	Gerar	Umm-et-Jerrâr
82	Lebau	Lebaoth	—
86	Ani	Ain	
87	Rakhebu	Behoboth	er-Ruheibeh
89	Higlaim	Eglon	'Ajlân

(1) Mariette, *Listes des pylones de Karnack*, Leipzig, 1875, pp. 12-44.

N° de la liste.	Nom égyptien.	Nom hébreu.	Nom arabe actael.
95	Aina	Anim	el-Ghuouein
96	Caraman	Carmel	Kurmul
98	Taphu (na)	Beth Tappuah	Tuffûh
110	Bet Schara	Schaarain	S'aîreh
113	An Kanomu	En Gannim	Oumm Jîna

Une grande partie du territoire indiqué par les noms de cette liste était encore sous la domination égyptienne au temps des Juges. Les inscriptions s'accordent avec le récit d'une invasion philistine de la plaine méridionale, car les Philistins étaient d'origine égyptienne, et très probablement demeuraient sujets égyptiens. Les inscriptions hiéroglyphiques du Ouâdy-el-Mughârah montrent que la partie occidentale du désert du Sinaï était aussi habitée au temps de l'Exode, par des mineurs égyptiens. Ainsi jusqu'à Rehoboth, le désert de Schur, entre l'Egypte et la Palestine, était sous la domination des Pharaons. Cela nous explique le choix de la route fait par les Israélites.

VII. L'EXODE.

La topographie du Pentateuque offre plus de difficultés que celle des autres livres de la Bible. Cela vient surtout de ce qu'il y est question d'une contrée déserte, habitée par des tribus nomades, qui semblent être sorties, à une période relativement récente, de l'Arabie méridionale. D'après l'expérience de tous les explorateurs, la nomenclature ancienne du pays a été rarement conservée par les Arabes nomades, qui ont donné aux principaux endroits de nouveaux noms dérivés de leur apparence actuelle. Quant à la Terre-Sainte, il a été clairement prouvé aussi que les anciens noms chananéens ou hébreux se sont conservés pour les ruines, mais ont disparu pour ce qui est des configurations naturelles du sol. Il est difficile de citer un nom gardant l'appellation hébraïque d'une source, d'une montagne, d'une vallée. D'un autre côté, le nom de presque tous les villages est d'origine hébraïque (1). Aussi, dans une contrée où on ne rencontre pas de ruines d'une grande antiquité, et où les montagnes, les vallées, les rochers, les ruisseaux, sont les seuls objets ayant un nom, on ne doit pas être surpris de ne point trouver facilement l'ancienne nomenclature du district.

En traitant cette question de la topographie du désert, il est important de déterminer le sens spécial des mots employés. Les mots *Kikkar* (2), *Arabah* (3), *Mischor* (4), *Biq'ath* (5), n'ont pas toujours le même sens : ils

(1) V. les listes de noms, en arabe et en anglais, dans *The memoirs of the survey of western Palestine*, partie 2e.

(2) ככר ; Gen. XIII, 12 ; Néh XII, 27, etc.

(3) ערבה ; Job. XXIV, 5 ; Is. XXXIII, 9, etc.

(4) מישור ; Is. XL, 4 ; etc.

(5) בקעה ; Deut. VIII, 7, XII, 11, etc.

désignent, au contraire, chacun une région distincte. *Nachal* (1) signifie proprement un torrent, distinct d'un cours d'eau perpétuel, etc.

Des quarante et une stations mentionnées dans les Nombres (2) entre Ramessès et les plaines d'Abelsattim (3), à l'est de Jéricho, on n'en trouve que deux qui aient conservé leur ancien nom, et six au plus sont connues avec quelque degré de certitude. Heureusement, elles sont assez bien échelonnées le long de la route, pour donner une idée générale de la direction prise par les Israélites. Mais les efforts des voyageurs les plus expérimentés n'ont pas amené à une connaissance parfaite des détails de leur marche.

La terre de Gessen peut s'identifier avec le district de la Basse-Egypte, qui est immédiatement à l'Est du Nil (4), et la ville de Ramsès se rencontre certainement aux ruines voisines de Maschûta (5). Les « champs de Tanis » (hébreu « la plaine de Zoan ») (6) sont le pays où se trouvait la célèbre ville égyptienne de *Tzor*, *Tzal* ou *Tzan*, et les Psaumes semblent considérer le mot Zoan comme équivalent à celui de Gessen. Dans les LXX, la contrée est appelée Gesem d'Arabie (7). Le nome arabe d'Egypte est indiqué dans ces mots : sa capitale est appelée *Gosem* sur les monuments égyptiens. Brugsch l'identifie avec la plus récente *Phakussa*, les ruines actuelles de *Kûs* ou *Fakûs* (8). Zoan était la capitale du XIVe Nome de la Basse-Egypte ; Gosem celle du XXe. Zoan était une ville d'une si grande antiquité, qu'elle conservait des monuments de la sixième dynastie égyptienne. Suivant Brugsch, elle reçut, à une époque postérieure, le titre de *Pi-Rameses*, ce qui, dans ce cas, représenterait la ville de Ramesses, bâtie ou rebâtie par les Israélites 9).

La seconde ville bâtie par les Israélites est Phithom, sans doute la ville du dieu Thom, appelée Patumos par Hérodote (10). Elle était dans le district de Socoth (11), et, suivant l'itinéraire d'Antonin, à mi-chemin entre Zoan et Peluse. MM. Naville et Ebers (12) pensent que Tell-el-Maskhutah est sur son emplacement (13). Peut-être le nom est-il identifiable avec Etham,

---

(1) נחל ; Gen. XXVI, 19, etc.

(2) Nombr. XXXIII, 3-49.

(3) אבל השטים ; *ibid.*, XXXIII, 49.

(4) V. M. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 2e éd., t. II, pp. 196 et suiv.

(5) *Ibid.*, p. 198. — V. Ancessi, *Atlas géogr.*, pl. Ve.

(6) Ps. LXXVII (LXXVIII), 12.

(7) Γεσὲμ Ἀραβίας, Gen. XLV, 10. Cette forme *Gesem* se rapproche beaucoup du nome de *Gesem*, 20e de la Basse-Egypte, et qui est le pays de Gessen. Brugsch, *La sortie des Hébreux d'Egypte*, p. 24.

(8) *Egypt under the Pharaohs*, t. II, p. 339.

(9) Exod. I, 11.

(10) Hérod. II, 158.

(11) Brugsch, *Op. cit.*, t. I, p. 202.

(12) *The Academy*, 23 mai 1885.

(13) « Tell-es-Maskhûta est le nom de quelques grands monticules, près de Tell-el-Kébir, et autres endroits rendus célèbres par la guerre contre Arabi. M. Naville, qui les a fouillés, y a trouvé des inscriptions prouvant qu'ils sont à la place d'une ancienne ville, dont le nom religieux était Pithom, et le nom civil Succoth, et que le fondateur de la ville était Ramsès II. A l'époque grecque, la ville s'appelait Heroopolis, ou Ero, du mot égyptien *ara*, « magasin ». Ce mot rappelle que Pithom et Raamsès, bâtis pour le Pharaon par les Israélites, étaient des villes de trésors (Exod. I, 11). M. Naville a même découvert les chambres des trésors. Elles sont solidement construites, divisées par des cloisons de briques épaisses de huit à dix pieds. Ces briques sont séchées au soleil ; quelques-unes contiennent de la paille, les autres non. Ces

éloignée de deux jours de marche de Ramesses (1). Son nom plus récent fut, d'après Brugsch, *Heracleopolis parva;* le nome de *Sucot* ou *Thukot* était le VIIIe de la Basse-Egypte. Ce nom « Sucot » est sans doute le même que le *Succoth* biblique (2), signifiant « tentes » (3), et comme beaucoup de noms de cette partie de l'Egypte, il est de dérivation sémitique. D'après les documents égyptiens, le territoire à l'est du Nil semble avoir été habité par des races qui n'étaient pas d'origine égyptienne.

En résumé, quoique les conditions actuelles de la topographie égyptienne ne permettent pas de fixer avec une exactitude absolue le site de ces anciennes villes, il n'y a aucun doute que la terre de Gessen était un district de la Basse-Egypte, à l'est du Nil.

L'endroit où les Israélites traversèrent la Mer Rouge (4) ne sera probablement jamais déterminé avec exactitude (5). D'abord, jusqu'ici, les documents égyptiens ne nous ont fourni aucun renseignement précis sur ce point. En second lieu, les endroits qui, dans l'Exode (6) portent les noms de Magdal (7), Beelsephon (8) et Phihahiroth (9) dont les deux premiers sont apparemment hébraïques, et le troisième d'origine égyptienne (10) sont inconnus, sauf le dernier, et probablement resteront tels. Enfin, — et ceci semble décisif, — on ignore tout à fait quelle était la condition de l'isthme de Suez, au temps de l'Exode (11). L'existence des lacs amers, dont le lit est plus bas que le niveau de la mer, montre qu'à une période ancienne, le golfe de Suez s'étendait bien plus au nord. L'isthme a été formé par le dépôt constant du limon du Nil. Or, l'accroissement de ce dépôt est tel que, dans le dernier demi-siècle, l'embouchure du Nil a avancé au nord de quatre milles géographiques Les cartes de Ptolémée (IIe et IIIe siècle de notre ère), montrent que les bouches du fleuve étaient de quarante milles géographiques environ, plus au sud qu'à présent : on a la preuve de la correction de ces données dans la position actuelle des bouches bolbitique et phatmique. Si on se règle sur cette échelle, Memphis devait être près du bord de la mer en 4455 avant J.-C : son nom *Men*

---

dernières rappellent l'ordre de Pharaon : « Je ne vous donnerai plus de paille ». Les chambres du Trésor occupent presque toute la superficie de l'ancienne ville, dont les murs ont environ 650 pieds en carré, et 22 pieds d'épaisseur. Son nom Pithom, — en égyptien Patum, — signifie la ville du soleil couchant. Comme elle a un autre nom, Succoth, on peut comprendre pourquoi les Israélites ne partirent pas de Gossen (Gessen), mais de Succoth (Exod. XIII, 20). c'est-à-dire de l'endroit même où ils travaillaient. Etham, leur prochaine station, semble être la forteresse égyptienne de Khatam. Pi-hahiroth (Exod. XIV, 2) est probablement Pi-Keheret, mentionnée dans une inscription trouvée à Tel-el-Maskhûta comme étant dans le voisinage du canal qui réunissait le Nil à la mer Rouge » (A.-H. Sayce, *Fresch. Light from the ancient monuments*, 3e édit., Londres, 1885, in-16, p. 62).

(1) Nombr. XXXIII, 6.

(2) Exod. XII, 37.

(3) סכות.

(4) ים סוף ; « la mer des algues » ; Ps. CV, 7, 9, 22 ; CXXXVI, 13.

(5) Nous ne reproduirons pas les titres des nombreux ouvrages ou mémoires écrits sur ce point. On en trouvera beaucoup indiqués dans M. Vigouroux, *Op. cit.*, t. II, p. 194, note

(6) Exod. XIV, 2.

(7) מגדול.

(8) בעל צפון.

(9) פי־החירות.

(10) V. Gesenius, *Thesaurus*, à ces mots.

(11) V. la carte conjecturale d'Ancessi, *Atlas géographique*, pl. VI.

Nofer, qui signifie « bon port » montre que c'était un port de mer lors de sa fondation, vers cette époque.

Il est donc possible qu'au temps de l'Exode, la Méditerranée ne fût séparée de la Mer Rouge que par un marais, et que l'étendue du golfe de Suez fut très différente de celle qu'il a aujourd'hui (1). Nous ne pouvons donc espérer de déterminer le point précis du passage. Tout cela n'enlève rien, cela va sans dire, à l'historicité du récit de l'Exode.

VIII. LE DÉSERT.

Aucune des stations (2) entre l'endroit du passage où les Hébreux ont passé la mer Rouge et le mont Sinaï n'est connue avec certitude. L'expédition anglaise de 1868 a cependant fourni quelques indications utiles, que nous allons mettre, à la suite d'un guide sûr, sous les yeux du lecteur (3).

« Lorsque le désert du Sinaï apparut pour la première fois aux Hébreux, à leur sortie d'Egypte, il se dressa devant eux comme une gigantesque muraille, d'où le nom de Sur ou Schur, qu'ils lui donnèrent (4). « Le mot Schur (5), dit un des membres de l'expédition anglaise, M. E.-H. Palmer, signifie en hébreu *muraille*. Pendant que nous étions à Ayoun-Mousa (c'est-à-dire la Fontaine de Moïse, à l'entrée du désert), en regardant, au-delà de la plaine étincelante, les monts Er-Rahah et Et-Tih, qui la bordent, nous remarquâmes aussitôt que ce qui forme le caractère principal, sinon unique, de cette partie du désert, c'est cette longue chaîne montagneuse en forme de mur, et nous ne fûmes plus surpris que les Israélites eussent appelé ce lieu mémorable, d'après son trait le plus saillant, le désert du Schour ou de la Muraille » (6).

Selon les traditions locales, après avoir traversé la Mer Rouge, les Israélites s'étaient arrêtés au lieu qu'on appelle aujourd'hui Ayoun-Mousa. C'est une petite oasis où l'on rencontre quelques sources d'eau limpide, mais légèrement saumâtre, avec des bouquets de palmiers.

En levant le camp d'Ayoun-Mousa pour se diriger vers le sud, dans la direction du Sinaï, le libérateur des Hébreux dut traverser, sur un trajet de cinquante milles, la plaine du littoral de la Mer Rouge, large d'environ douze milles. Elle est bornée à l'ouest par la mer, et à l'est par le Djebel-er-Rahah, dont nous venons de parler. Pour franchir cette distance, les Israélites mirent trois jours. Le texte sacré raconte cette première partie du voyage en disant : « Ils marchèrent trois jours dans le désert et ils ne trouvèrent point d'eau » (7). Cette notice laconique met

(1) V. Hull, *Mount Seir*, éd. citée, pp. 35 et 37.

(2) V. Ancessi, *Atlas géographique*, pl. VIe.

(3) D'après M. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 4e édition, t. II, pp. 479 et suiv.

(4) Exod. XV, 22.

(5) שור. Entre Sour et la mer Rouge est une vallée brisée en général par des collines basses et des terrasses, couvertes de sable et de gravier contenant des coquilles maritimes. C'est le lit primitif de la mer Rouge, alors que le sol était plus bas de 60 mètres qu'aujourd'hui. En quelques endroits on distingue les rivages successifs de la mer. Hull, *Mount Seir*, p. 32.

(6) *The Desert of the Exodus*, t. I, pp. 38-39.

(7) Exod. XV, 22.

parfaitement en relief le caractère principal de cette contrée à l'époque actuelle. Une plaine morte et stérile, couverte seulement de quelques arbustes misérables, des cailloux noircis et rayés par le sable, un soleil brûlant, une monotonie désolante, l'absence totale d'eau, à part celle que fournissent une demi-douzaine de crevasses remplies d'un liquide saumâtre, sur une superficie de mille milles carrés, tout cela ne produit que trop vivement dans l'esprit du voyageur l'impression d'un désert sans eau.

Au bout de trois jours de marche, Moïse atteignit Marah. Ce nom fut donné à cet endroit à cause de l'amertume de ses eaux. L'expédition anglaise n'a pu identifier sûrement cette localité. « La seule trace existante du nom de Marah est à Ouady-Mereira, la « Vallée de l'eau amère ». Là, au vingt-neuvième mille, l'auteur de ces lignes a découvert, en 1869, un amas d'eau saumâtre : mais toutes les tentatives faites pour fixer avec certitude le site de Marah ont été infructueuses » (1).

Moïse adoucit les eaux de Marah pour que son peuple pût les boire, au moyen d'un bois que le Seigneur lui indiqua (2). On a supposé que ce bois était une plante appelée *gharkad* (3), dont les baies auraient été jetées dans la source. Les savants anglais n'admettent pas cette hypothèse. « Personne ne peut dire quel est le bois dont Moïse se servit pour adoucir les eaux, écrit M. H.-S. Palmer (4). L'Exode ne le décrit point, et les indigènes ne connaissent aucun spécifique doué de cette propriété..... Les baies du *gharkad* n'ont aucune vertu adoucissante, et les Israélites traversaient le désert à une saison où la plante ne les avait pas encore produites ».

Après avoir quitté Marah, « les enfants d'Israël vinrent à Elim, où il y avait douze sources et soixante-dix palmiers, et ils campèrent près des eaux » (5). On s'accorde généralement à placer Elim à Ouady Gharandel ; c'est une oasis située à cinquante-quatre milles d'Ayoun Mousa. On y trouve des palmiers sauvages *(nakhtl)*, des tamaris et d'autres plantes du désert, rafraîchies par un ruisseau perpétuel, où coule une eau limpide. Au printemps, c'est-à-dire à l'époque où les Hébreux se trouvaient en ce lieu là, ce ruisseau se partage et forme des étangs, entourés de joncs où abondent des oiseaux de toute sorte.

En partant d'Elim, le peuple alla camper sur les bords de la mer Rouge (6). « L'étude des lieux permet de fixer cette station avec assez de certitude. On ne peut supposer qu'Israël descendit l'Ouady Gharandel jusqu'à la mer... Comme il se dirigeait vers le Sinaï, le seul chemin direct qui se présentât à lui pour atteindre la mer était celui qui passe sur les hauteurs, au pied du Djebel-Hammam-Faroun ; de là, les Israélites devaient descendre vers la côte par le premier sentier praticable, c'est-à-dire

(1) H. S. Palmer, *Sinaï*, pp. 189-190.
(2) *Ibid.*, p. 190.
(3) Exod. XV, 25.
(4) « Le *gharkad, peganum retusum* de Forskal, est un petit arbuste épineux qui est commun près des sources, et produit en été une baie rouge, douce au goût. Il a acquis une certaine notoriété depuis que Burckardt a conjecturé que cette baie pouvait bien avoir été le « bois » employé par Moïse pour adoucir les eaux de Marah. Il est certain, cependant, que la baie en question n'a aucune propriété pareille, et n'a jamais été supposée la posséder par les Arabes » *(Ibid.*, p. 40).
(5) Exod. XV, 27. — Cfr. Hull, *Mount Seir*, éd. cit. p. 45. L'eau y est très près de la surface du sol, et on l'y obtient facilement. *Ibid.*, p. 46.
(6) Nombr. XXIII, 10.

par l'Ouady Schebeikeh et l'Ouady Taiyibeh. Aussi, presque tous ceux qui ont visité ce pays s'accordent-ils à placer ce campement à l'extrémité inférieure de l'Ouady Taiyibeh, ou à un point quelconque du littoral, dans la plaine d'El-Mourkheiyeh, située au-delà. Très probablement, le quartier général de Moïse était aux sources et aux palmiers de l'Ouady Taiyibeh, à un mille de la côte, à dix-neuf milles environ de l'Ouady Gharandel. C'est une distance un peu considérable ; mais on peut supposer, sans invraisemblance, qu'après le long repos qu'on avait pris à Elim, on ne recula pas devant une marche assez longue pour arriver à un campement commode. L'eau des fontaines, quoique aujourd'hui très saumâtre, était probablement de meilleure qualité au temps de l'Exode » (1).

A partir de cet endroit, il n'a plus été possible à l'expédition scientifique anglaise de suivre avec une certitude complète les traces des Hébreux.

On a depuis longtemps (2), toutefois, identifié Raphidim (3) avec l'*Ouady Feiran*. Shaw (4) et Pococke (5) avaient, il est vrai, placé cet endroit où l'eau manqua (6), dans la vallée de Jah (ou Ouady El-Ledja), au midi et à l'ouest de la partie du mont Sinaï, que l'on appelle le mont Serieh. Ils avaient cru même y retrouver le rocher de la tentation (7). Mais les membres de la dernière exploration anglaise ont rétabli probablement le véritable emplacement dans l'Ouady Feiran (8).

Quant au désert de Sin (9), c'est, d'après les savants anglais, la plaine actuelle d'El-Maakha. Elle commence à une distance de dix milles, au sud

---

(1) H. S. Palmer, *Sinaï*, pp. 192-193. — V. aussi E.-H. Palmer, *The desert of the exodus*, t. 1. pp. 238-239.

(2) Eusèbe, S. Jérôme, au IVe siècle ; Cosmas Indicopleustès au IVe ; Antonin le martyr au VIIe.

(3) רפידים.

(4) Th. Schaw, *Travels or Observations relating to several parts of Barbary and the Levant*, Oxford, 1738, in-fol., pp. 352-353. Cf. Léon de Laborde, *Commentaire géographique de l'Exode*, p. 99, qui rapporte aussi la tradition et dit que « rien ne s'oppose à son authenticité » ; Stanley, *Sinaï and Palestine*, 2e éd., pp. 44-46, etc.

(5) *Voyages de Richard Pococke en Orient, dans l'Egypte, l'Arabie, la Palestine, la Syrie*, etc. Traduits de l'anglais (par La Flotte), 7 vol. in-12, Paris, 1773, t. I. pp. 432-434.

(6) Exod. XVII, 1.

(7) Exod. XVII, 6.

(8) Le rocher véritable doit donc se trouver dans l'Ouady Feiran. D'après les explorateurs anglais, une curieuse tradition locale a conservé le souvenir de son emplacement. Une des légendes les plus vraisemblables et les plus intéressantes concernant l'Exode, dit M. H.-S. Palmer, *Sinaï*, pp. 78-79, est celle qui concerne un point de l'Ouady Feiran, appelé Hési-el-Khattatin, c'est-à-dire *la source cachée des écrivains*. C'est, d'après les Bédouins, l'endroit ou Moïse frappa le rocher pour donner de l'eau à son peuple mourant de soif. Il faut remarquer ici que les Bédouins parlent souvent de Moïse comme de l'*écrivain* qui a écrit le livre de la Loi. La coutume ancienne, qui date, croyons-nous, de temps immémorial, et qui consiste en ce que chaque passant dépose une petite pierre dans les lieux célèbres par quelque légende, pour marquer qu'il n'oublie ni le lieu ni la tradition qui y est attachée, cette coutume est encore observée par les Bédouins quand ils passent à Hési-el-Khatattin. Toutes les grandes pierres et tous les rochers du voisinage sont couverts de monceaux de petits cailloux ainsi déposés. Les Arabes disent que les Israélites, après avoir étanché leur soif à la source miraculeuse, s'assirent et s'amusèrent à jeter des cailloux sur les rochers environnants. De là la pratique moderne, qui est usitée en mémoire de ce fait et dans le but spécial d'obtenir la protection de Moïse en faveur des parents ou des amis malades. Cette curieuse tradition, mise en lumière pour la première fois par le professeur Palmer, a du moins le mérite de désigner un lieu qui, topographiquement, cadre très bien avec le site le plus probable du miracle de Massah.

(9) מידבר־סין ; Exod. XV, 1 ; Nombr. XXXIII, 11.

de l'Ouady Taiyibeh. C'est une plaine couverte de gravier, située entre les montagnes à l'est et la mer Rouge à l'ouest : elle a une étendue d'environ quatorze milles de long sur trois milles de large. Ce campement est célèbre dans l'histoire sacrée, parce que c'est là que la manne tomba pour la première fois (1).

IX. LE SINAI.

Le site du Sinaï (2) est localisé correctement là où la tradition l'a toujours vu, à Djébel Mousa, dans la presqu'île du Sinaï. Moïse dit du Sinaï qu'il était à trois journées de route dans le désert (3), et Josèphe nous apprend qu'il était la plus haute de toutes les montagnes d'alentour (4). Les Israélites mirent sans doute plus de trois jours à faire le voyage, car aujourd'hui on peut aisément compter dix étapes de Suez à Djébel Mousa. Mais les trois jours dont parle Moïse doivent être pris pour le plus court temps dans lequel une distance de cent milles peut être franchie. La hauteur du Djébel Katârin, le pic principal du massif du Djébel Mousa, est de 2,601 mètres au-dessus du niveau de la mer, et domine de 30 mètres les autres sommets du district. La crête du Djébel Serbal, qu'on a pris quelquefois pour le Sinaï (5), est de 243 mètres plus basse. Les autres montagnes n'ont pas non plus le caractère du Djébel Mousa, c'est-à-dire n'ont pas à leurs pieds cette large plaine où Israël se tenait au pied de la montagne (6).

---

(1) *Le Monde*, 9 octobre 1879.

(2) V. de Géramb, *Pelerinage à Jérusalem et au mont Sinaï*. Paris. 1853, in-12, t. III, pp. 203 et suiv. ; — Ritter. *op.* et *éd.* cit. t. I, pp. 178 et suiv. ; — Robinson. *Biblical Researches*, t. I, pp. 90 et suiv. ; — *L'exploration scientifique du Sinaï par une société anglaise*, dans *Le Monde*. 9 oct., 22 oct., 27 nov., 31 déc. 1879 ; — L'article « Sinaï » de Chauvet, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, de F. Lichtenberger, t. XI, pp. 610 et suiv. — Hull, *Mount Seir, l. c.*

(3) Exod. V, 3.

(4) *Ant. jud.* II, 12, § 1.

(5) Les principaux partisans du Serbal sont Burckardt, Leipsius, Hogg, Bartlett, Forster, Stewart. Ebers *(Durch Gosesh sum Sinaï)*, Chauvet *(art. cité*, p. 614).

(6) Deut. IV. 11. — Le Djébel Serbal, « la Montagne de la Cotte de Mailles, » doit son nom à l'aspect qu'offrent les rochers de granit qui couronnent son sommet : quand la pluie tombe, l'eau qui ruisselle sur leurs parois brillantes, les fait ressembler à une cotte de mailles. C'est un des sommets les plus beaux, quoique non le plus élevé, du massif de la Péninsule : il apparaît dans toute sa splendeur, couronné de dix à douze pics, du côté de la mer, au sud, et du côté de l'Ouady Aleyat, au nord. Sa hauteur est de 6.500 pieds environ au-dessus de la mer ; le point le plus culminant atteint 6,734 pieds. Au midi, il forme un vrai chaos d'éminences et de gorges presque inaccessibles ; le versant septentrional a un tout autre aspect : trois vallées étroites, l'Ouadi er-Rimm, l'Ouadi Aleyat et l'ouadi Adjéléh, coupent ses flancs et descendent rapidement vers l'Ouady Feiran, à trois mille à peu près de distance. L'intervalle qui sépare les trois Ouadis est très accidenté ; des collines escarpées émergent partout, de sorte qu'on ne trouve aucun emplacement propice pour l'établissement d'un camp. Les vallées elles-mêmes sont escarpées et encombrées de rochers énormes qui se sont détachés de la montagne : on ne trouve dans ses environs aucune plaine. Il est donc impossible qu'un peuple nombreux comme l'était Israël ait campé, et à plus forte raison longtemps séjourné, en un pareil lieu. Outre la difficulté de s'y établir, la topographie réelle ne répond nullement à la description de l'Exode. Contrairement au récit de Moïse, les Hébreux n'auraient pu être réunis ensemble, ils auraient été, au contraire, séparés en groupes divers par les collines intermédiaires. De plus, il leur eût été impossible de voir le sommet du mont Sinaï, comme le dit le texte sa-

Le Djébel Mousa actuel (1) proprement dit est vraisemblablement le mont Horeb, sur lequel Moïse eut la vision du buisson ardent et la révélation de l'essence divine, ainsi que celle du nom de Jehovah (2). Ce nom d'Horeb a peut-être survécu dans le nom du *Djébel Aribeh*, pic voisin du couvent de Sainte-Catherine, et qui, étymologiquement, a la même sens. C'est aussi sur le pic isolé du Djébel Mousa que Moïse reçut, avec le Décalogue, les communications divines (3).

C'est un massif élevé, de forme oblongue, d'environ deux milles de long sur un mille de large, dirigé, dans sa plus grande dimension, du nord-ouest au sud-est. Sa crête est hérissée d'une multitude de pics et de dômes de granit ; elle est terminée aux deux extrémités par des pics plus élevés : au sud, par un pic unique appelé le Djébel Mousa, comme toute la montagne, au nord-ouest, par le Ras-Soufsaféh.

Le Sinaï est entouré de toutes parts par des vallées ; au nord-ouest, par l'Ouady Ed-Déir, appelé aussi Ouady-Schoeib, c'est-à-dire Hobab, nom du beau-frère de Moïse ; au sud-ouest par l'Ouady El-Ledja (4). Ces deux Ouadys se dirigent vers le nord ; le second, pour tourner autour du Ras-Soufsaféh au septentrion, et se jeter dans le premier, au point où celui-ci commence à prendre la direction du nord-est.

Au nord-ouest du Ras-Soufsaféh se déploie la large plaine d'Er-Rahah, formée par l'Ouady de ce nom ; elle commence à un mille et demi du pied de la montagne, et vient, par une pente douce, se confondre avec l'Ouady El-Ledja et l'Ouady Ed-Déir. Elle est partout couverte d'herbages ; de tous ses points, on voit distinctement le pic du Ras.

Du côté du sud-est, les pentes sont moins abruptes ; il y a là, pendant plus d'un mille d'étendue, une agglomération de collines rocheuses et de ravins, qui sépare les rochers escarpés du Djébel Mousa proprement dit du lit de la vallée voisine, l'Ouady Sebayeh. Deux crêtes basses relient ici la montagne avec les chaînes contiguës et séparent les bassins de l'Ouady El-Déir et de l'Ouady El-Ledja de celui de l'Ouady Sebayeh. A part cette exception, le Djébel-Mousa-Soufsaféh est complètement isolé.

Quoique les moines de Sainte-Catherine, suivant une tradition qui date d'une époque fort ancienne, n'attachent point d'importance au Ras-Soufsaféh et regardent le pic du Djébel-Mousa proprement dit comme la véritable montagne de la loi, l'inspection des lieux empêche d'établir au-

---

cré (Ex., XX, 18). La cime du Serbal n'est en effet visible que d'un petit nombre de points de l'Ouadi er Rimm ; elle ne l'est pas du tout de l'Ouadi Adjéléh, ni du pied de la montagne. Enfin, le Serbal n'est pas une montagne qui puisse être touchée et facilement entourée de barrières (Ex. XIX, 12, Héb., XII, 18), comme le dit l'Exode. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. II, p. 520. Un des arguments sur lesquels on a le plus insisté en faveur de l'identification du Sinaï et du Serbal, c'est que ce dernier aurait été le siège d'un ancien culte. Le célèbre géographe Ritter est celui qui a le plus contribué à accréditer cette assertion, mais elle repose sur une erreur de fait. On trouve, dit-on, des traces de la sainteté de la montagne dans le nom qu'elle porte : Serbal ; on y a vu une corruption de *Ser Baal*, « le *Seigneur Baal* », ou de *Serb Baal*, « le *bosquet de palmiers de Baal* » ; on y a vu même le dieu hindou Siva. Toutes ces étymologies sont fausses ; nous avons déjà donné le véritable : Djébel Serbal signifie la Montagne de la Cotte de Mailles *(Ibid.)*.

(1) Hull, *Mount Seir*, p. 55.

(2) Exod. III, 1.

(3) Exod. XXIV, 9, 10.

(4) Est-ce le *ouadi Seleyah* de Hull, *op. cit.*, p. 55 ? Sa constitution géologique est très remarquable.

cune connexion entre ce pic et la promulgation des Commandements à Israël. Du côté méridional de la montagne, il n'existe point de terrains où une multitude puisse s'assembler, et le pic lui-même est complètement invisible de la plaine d'Er-Rahah, qui est le seul endroit capable de contenir une grande foule ; de là, le pic est masqué par les hauteurs intermédiaires du Ras-Soufsaféh. Aussi l'hypothèse proposée pour la première fois par Robinson, que le Ras-Soufsaféh et la plaine d'Er-Rahah doivent avoir été le théâtre des événements racontés dans l'Exode, XIX, XX, XXXII, a-t-elle été, dans ces derniers temps, généralement adoptée ; l'impossibilité de trouver au sud une position convenable et l'adaptation parfaite du site du nord sont définitivement établies par les plans et les photographies rapportés en Angleterre par l'expédition du Sinaï.

Du reste, le caractère sacré du Djébel-Mousa n'est point atteint par cette explication. Ce lieu peut avoir été associé à bon droit, par la tradition, avec la manifestation de Dieu à Moïse dans le buisson ardent et dans les événements postérieurs de la communication de la loi et des ordres pour la construction du tabernacle, comme le supposent son ancien nom de Moneidjah ou de la Conférence, et les autres légendes indigènes. Il a été, sans doute, d'abord révéré comme le lieu où Moïse eut la vision de Dieu, sans rapport avec des événements plus généraux, et cela suffit pour expliquer sa sainteté primitive ; mais, considéré comme la scène de la promulgation du Décalogue aux tribus assemblées, non-seulement le site du sud-ouest manque des qualités topographiques les plus essentielles, mais il ne peut soutenir un seul instant la comparaison avec Er-Rahah et le Ras-Soufsaféh.

La plaine d'Er-Rahah a une superficie d'environ 400 acres (1) : on peut même la porter à 630 acres, en comptant les parties par lesquelles elle s'unit aux Ouadys El-Déir et El-Ledja ; et à 940, en additionnant les 150 acres de terrain plus ou moins uni, formé par les pentes basses des collines qui bordent la plaine, plus 160 acres au-delà de son plus haut point d'élévation : l'inclinaison y est si douce, qu'on voit jusqu'à cette distance la cîme du Ras. Cette aire de 940 acres forme un excellent théâtre, placé vis-à-vis du Ras-Soufsaféh, de partout visible, et elle était plus que suffisante pour permettre à toute l'armée d'Israël de manœuvrer et de se mouvoir en liberté, quelque considérable qu'on la suppose. Dans les vallées, à trois milles à la ronde, l'espace était aussi amplement suffisant pour que toute la multitude d'Israël pût y camper à l'aise : de leurs tentes mêmes, la plupart pouvaient jouir de la vue du Ras. Les chaînes granitiques qui l'entourent lui donnent, de plus, des propriétés acoustiques remarquables (2).

X. APRÈS LE SINAI.

Après avoir quitté le Sinaï, les Israélites se dirigèrent vers les limites de la terre promise, qu'ils atteignirent dans l'espace d'une année. La dis-

(1) L'acre anglaise vaut quarante ares et quarante-sept centiares.
(2) Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 4e édit., t. II, p. 529.

tance est d'environ 150 milles, ou onze jours de marche (1). Sur cette route, vingt stations sont énumérées entre le Sinaï et Asiongaber, distants de 90 milles seulement. Quoique peut-être cette dernière localité ne se trouve pas dans l'ordre exact, encore faut-il que, si les vingt stations comprennent toute la distance du Sinaï à Cadès, un long séjour ait eu lieu dans chaque campement. Les Israélites habitaient sans doute le désert comme font les Nomades, se dirigeant assez lentement vers le nord, et revenant parfois, à des périodes différentes, au même camp. Les Bédouins ont aussi des campements d'été et d'hiver, qu'ils visitent tour à tour. On pourrait peut-être expliquer de cette manière comment Mosera (2) se trouve bien avant Asiongaber, dans la liste des Nombres (3).

Quatre points seulement (4) sur cette route de Cadès peuvent être considérés comme fixés.

1° *La station d'Haseroth* (5). — C'est la seconde après le départ du Sinaï. Elle a été trouvée par Burckardt. Elle a gardé son nom, sous la forme arabe, à la source de *Aïn Hadra* (6), à 30 milles environ au nord-

---

(1) Deut. I, 2.

(2) מוסרות ; Deut. X, 6.

(3) Nombr. XXXIII, 31.

(4) La station des *sépulcres de concupiscence*, קברות־התאוה, Nombr. XXXIII, 16, 17, fut ainsi appelée parce que le peuple y éclata en murmures contre Moïse (Nombr. XI, 33, 34). Dieu, pour faire cesser ces murmures, envoya au camp un second passage de cailles, mais « leur chair était encore entre leurs dents et ils ne les avaient pas achevées quand la colère de Dieu s'alluma contre le peuple et il le frappa d'une plaie très grande, et ce lieu fut appelé Qibbroth-Hattaavah ou Sépulcres de concupiscences ; là, on ensevelit ceux qui s'étaient laissé aller à la convoitise » (Num., XI, 33, 34). Quelques savants ont supposé que Moïse, en quittant le Sinaï, s'était dirigé vers le nord ; il est plus que probable qu'il s'était dirigé vers l'est, du côté du golfe d'Akabah. Il n'y a donc pas lieu d'identifier, comme on l'a proposé, Quibbroth-Hattaavah avec l'Ouady El Aïn, à 55 milles environ du nord-est de Djébel-Moussa ni avec les hauts plateaux situés au nord-ouest d'El-Ouatiyeh. D'après les explorateurs anglais, le site le plus vraisemblable est celui d'Ecoueis-el-Ebeirig, à 30 milles de Djébel-Mousa, sur la route d'Akahab. Le nom, qui signifie « terrain élevé, blanc, tacheté de noir », ne contient aucune réminiscence de l'Exode, mais une légende indigène raconte ce qui suit : Il y a bien longtemps, une grande caravane de Hadjis ou pèlerins passa en ce lieu, se rendant à Hazéroth ; elle s'arrêta ici et ce qu'on voit sont les restes de leur passage. Elle s'enfonça ensuite dans le Tih et l'on n'entendit plus parler d'elle. En racontant cette légende, les Arabes se servent de deux mots qui semblent indiquer que la caravane perdue est Israël. On dit qu'elle était *tahou*, c'est-à-dire qu'elle s'était égarée de son chemin. Or, c'est de ce verbe que vient le nom de *Badich-et-Tih*, ou désert de l'égarement, désert où ont erré les Israélites. De plus, ils disent que c'était une caravane de hadjis ; ce mot désigne actuellement la grande caravane qui se rend tous les ans en pèlerinage à la Mecque ; mais il dérive de la même racine que le mot hébreu *hag*, qui signifie *fête*, et ses employés dans l'Exode, X, 9, pour exprimer la fête de Moïse et Aaron demandent à Pharaon la permission d'aller célébrer avec le peuple dans le désert. Il est vrai que ni la légende, ni les observations philologiques auxquelles elles donnent lieu ne fournissent aucune preuve concluante, mais c'est au moins une présomption, qui est confirmée par l'étude des lieux. A Ecoueis-el-Ebeirig, on remarque les vestiges d'un ancien camp, couvrant plusieurs milles carrés d'étendue, des enclos, des pierres rangées pour faire du feu et des tumulus. Dans le voisinage est l'Ouady *Tahmeh*, dont le nom signifie *ramassis du peuple révolté*, ce qui semblerait une allusion à Nombres, XI, 4, *vulgus promiscuus* (H.-S. Palmer, *Sinaï*, pp. 205-206, 79 ; E.-H. Palmer, *The desert of Exodus*, t. II, pp. 507, 312 ; Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. II, p. 592).

(5) חצרות ; Nombr. XI, 34 ; XXXIII, 17.

(6) Ou *Aïn Houderah ;* Hull, *Mount Seir*, p. 58. — Les Israélites évitaient le *Ouady el Aïn*, dans sa partie supérieure, absolument inaccessible à la masse des Israélites. — V. dans Hull, *ibid.*, p. 59, la curieuse description de ce défilé.

est de Djébel Mousa. Il y a, en cet endroit, des traces d'un ancien camp, des sources d'eau vive et des palmiers.

« Le mot *hazeroth* signifie *clôtures, enceintes*. Pour prévenir les razzias, encore aujourd'hui, « les Magrabins ou Arabes d'Afrique, venus primitivement de l'Arabie, dit M. E.-H. Palmer (1), ont conservé plusieurs des usages de leur patrie d'origine... Quand le lieu propre à un campement a été choisi, le bétail, qui est considéré comme la plus grande richesse de la tribu, est réuni en un seul endroit, et les huttes ou les tentes sont dressées tout à l'entour en forme de cercle : le tout est alors environné d'un petit mur de pierre, destiné à servir de défense ; entre les pierres sont placés d'épais fagots d'acacia épineux, dont les branches entrelacées et les pointes en forme de longues aiguilles constituent autour du camp une barrière infranchissable. C'est ce qu'on appelle *douars ;* on ne peut guère douter que les douars ne soient la même chose que les *hazeroth* ou clôtures en usage parmi les tribus pastorales mentionnées dans la Bible ».

2° *La station d'Asiongaber* (2). — On sait qu'elle était voisine de l'extrémité septentrionale du golfe d'Akaba (golfe élamitique) (3).

De là, les israélites se dirigèrent vers le désert de Sin (4), qu'ils parcoururent dans une grande partie de son étendue. C'est le *Ouady el Arabah,* dépression de terrain la plus accentuée de l'Arabie Pétrée. C'est la continuation de celle qui commence au nord avec le Litany et l'Oronte, suit la vallée du Jourdain, la mer Morte, le Ghor, et arrive par l'Arabah au golfe de ce nom. D'après Humboldt, c'est la dépression la plus remarquable qui existe sur la terre (5).

3° *Le mont Hor* (6). — Josèphe (7) nous apprend qu'il était situé près d'Arcé, Rekem ou Pétra, où on l'appelle encore *Djébel Néby Haroun,* et où on montre à son sommet la tombe d'Aaron. Il était impossible, dit le Dr Hull (8), d'élever à la mémoire d'un homme honoré par Dieu un monument plus sublime que celui que la nature a fourni. Le mont Hor est formé de grès rouge et de conglomérés, qui s'élèvent d'une suite rapide de couches de pierre, dont la base est de granit et de porphyre. Sa hauteur est de 1,463 mètres environ (9).

4° *Aradah* (10). — Cette station se trouve peut-être dans le nom de *Djébel Aradeh* (11) ; près de cette montagne existe un passage facile, mais peu connu, qui conduit vers Et-Tih.

Quant au désert de Pharan, on ne peut en fixer les limites. On sait seulement qu'il s'étendait jusqu'aux sépulcres de concupiscence (12).

---

(1) *The desert of the Exodus,* t. II, pp. 321-322.

(2) עציון גבר ; Nombr. XXXIII, 35 ; Deut. II, 8. — Cette station tire probablement son nom (l'échine du géant) de la grande crête de porphyre qui, se dirigeant du nord au sud, atteint la côte à Râs el Mousry. Il ne reste aucun vestige de cette place. V. Hull, *Mount Séir,* p. 71.

(3) III-Rois, IX, 26.

(4) סין ; Nombr. XXXIII, 12.

(5) Hull, *Mount Seir,* p. 75.

(6) הר ; Nombr. XXIII, 41.

(7) *Ant. jud.* IV, 4, § 7.

(8) *Mount Seir,* p. 86. — On y trouve une vue de cette montagne.

(9) Hull, *ibid,* p. 95.

(10) הרדה ; Nombr. XXXIII, 24.

(11) Est-ce l'*Aïn Abou Oueridеh* de M. Hull, p. 90 ?

(12) Nombr. X, 11, 12.

La position d'Aïn Hadra semble indiquer clairement que les Israélites prirent leur route le long de la côte, au-dessous des montagnes d'Et-Tih. Cette hypothèse est confirmée par le fait que les Israélites, en allant à Cadès et en en revenant, vinrent dans le voisinage d'Asiongaber et du mont Hor.

XI. CADÈS.

La situation de Cadès (1) est très discutée (2).

La découverte d'une source portant le nom d'*Aïn Kades* a amené plusieurs auteurs à accepter une route se dirigeant plus à l'ouest. Il est cependant plus probable que Cadès Barnea était sur la route orientale de l'Araba.

Le Pentateuque donne trois noms de désert : *Schur* (3), « la muraille », allant d'Egypte vers la Philistie : les écrivains rabbiniques traduisent ce mot par Khalusah, qui est évidemment la *Khalasah* actuelle, l'Elusa des Romains, au sud-est de Bersabée ; *Pharan*, plus à l'est, allant jusqu'au Sinaï ; *Sin*, le plus à l'est des trois, paraissant répondre au bassin actuel de l'Araba.

La district de Cadès devait être entre le désert de Sin et celui de Pharan, puisqu'il est placé par les Nombres (4) dans l'un et dans l'autre de ces déserts. L'emplacement d'Aïn Kadès aurait été plutôt entre les déserts de Pharan et de Schur.

Dans un autre passage, on parle de Cadès comme d'une ville limitrophe d'Edom (5). Comme le mont Hor est sur cette même limite (6), on ne peut placer Cadès bien à l'ouest de cette montagne. Le Targum d'Onkelos identifie Cadès Barnea avec la vallée de Rekem, c'est-à-dire avec Pétra. Dans Josué, Cadès est la première ville de la limite méridionale de Juda, après la montée de Akrabim (7). Après la défaite d'Israël par les Amalécites dans le voisinage de Cadès, la poursuite s'étend jusqu'à Séir, qui est sans doute le mont Séir, aux environs de Pétra (8).

Il semble certain, d'après les deux récits du Pentateuque (9), que Cadès était au pied d'un passage conduisant aux montagnes amalécites. On peut noter en même temps que les Israélites furent aussi attaqués par le roi d'Arad (10) ; cela s'accorde avec la supposition que Cadès était sur la route qui conduit du mont Hor vers le plateau où est aujourd'hui Tell Arad. Ainsi l'emplacement de Cadès, selon toute probabilité, doit se chercher au pied de la grande chaîne de montagnes qui sert, au sud-est, de limite na-

(1) קדש.
(2) V. Arnaud, *La Palestine*, pp. 113 et suiv.
(3) V. plus haut, p. 176.
(4) Nombr. XX, 1, XIII, 26.
(5) *Ibid.*, XX, 16.
(6) *Ibid.*, 23.
(7) Jos. XV, 3.
(8) Deut. I, 44.
(9) Deut. I, 44 ; Nombr. XIV, 45.
(10) Nombr. XXI, 2.

turelle à la Palestine, et vers laquelle la route venant du mont Hor monte dans le voisinage du *Ouady-el-Yémen*.

Cette conclusion est celle à laquelle arrive aussi M. Ch. Muller :

« Le Dr Robinson, dit cet auteur, arriva à un résultat important en déterminant les limites naturelles qui séparent les plaines ouvertes du désert de Tih des collines et des vallées de la région cultivée de la Terre-Promise. Un point très important de la route suivie par les Israélites paraît s'y rattacher. Les Israélites ayant traversé le désert et quitté Hazeroth, arrivèrent au pied de la contrée montagneuse et y campèrent. Ils envoyèrent de là des hommes choisis pour explorer le pays et leur faire un rapport. Le camp était à Cadès ; il était près de la frontière d'Edom (1), et dans le désert de Pharan (2) ; au pied des montagnes, un rocher proéminent était devant les yeux du peuple (3), c'est-à-dire qu'on était près de l'Arabah ou du désert de Sin, qui confine à l'Iduméc (4), sur le plateau d'Et-Tih.

« Ces détails semblent indiquer le pied du Djébel Moukrah, où une route ancienne descend de la région montagneuse. Cependant le professeur Palmer (5), suivant un autre savant éminent de Cambridge, s'est arrêté à un site découvert accidentellement par M. Rowlands, à quelque distance au nord-ouest, quoiqu'il ne soit ni dans le désert d'Et-Tih, ni près de l'Arabah, ni à l'extrémité de la contrée montagneuse cultivée » (6).

La route de retour par l'Araba fut prise dans l'intention d'éviter le mont Séir, par lequel les Iduméens refusaient de donner passage à Israël (7). Entre Asiongaber d'où l'on revenait, et le voisinage du mont Nébo, six stations intermédiaires se présentent sur un parcours de 120 milles environ (8). Une seule de ces stations est connue, Dibongab (9) ; d'après l'ordre où elle se présente, elle semble bien être la fameuse Dibon de Moab, aujourd'hui *Dhibân*. Ces stations appartiennent à la marche probable vers la Terre-Promise, et précèdent la conquête du pays à l'est du Jourdain

On ne peut déterminer les endroits où les Israélites séjournèrent durant les trente-huit ans qu'ils passèrent dans le désert, après leur retraite de Cadès. Le Pentateuque n'indique pas, en effet, ces campements. On a souvent prétendu qu'ils étaient retournés une seconde fois à Cadès, immédiatement avant leur marche finale sur le mont Hor, Asiongaber et Moab. Josèphe ne semble pas favorable à cette manière de voir. Il est probable que les déserts de Sin et de Cadès virent se dérouler la longue période de

(1) Nombr. XX, 16.
(2) Nombr. XIII, 26.
(3) Nombr. XX, 8.
(4) Nombr. XX, 1.
(5) Pour ce savant, Cadès est Aïn Gadis, dans le Djébel Magrah, à la frontière sud-ouest du Negeb. *The desert of the Exodus*, t. II, pp. 290, 350, 353. — M. Clermont-Ganneau, dans son cours à l'école des hautes études (1877), partageait ce sentiment. — M. Hull, *Mount Seir*, p. 82, dit qu'on peut le placer à Aïn el Ghoudyan, avant le Ouady Gharandel, dans l'Arabah. Il n'affirme pas pourtant et semble hésiter.
(6) Ch. Muller et W. Smith, *An Atlas of ancient Geography, biblical and classical*, in-folio, 1875, Map 39, p. 25.
(7) Deut. II, 8 : Nombr. XX, 16, XXI, 4.
(8) Nombr. XXX, 41-46.
(9) דיבון גד.

la vie nomade des Hébreux (1). Cadès, n'était pas, en effet, seulement le nom d'une ville (2), mais aussi celui d'un district (3).

En résumé, on a une idée assez précise, quoique générale, de la marche d'Isrël dans le désert. Mais la perte de noms qui semblent avoir été purement descriptifs (4), et qui ont peut-être été donnés, au temps de l'Exode, à des sites dont la position a été vite oubliée, rend impossible de retrouver les détails de ces quarante ans de voyage (5).

§ 4. *Partage de la Palestine entre les tribus* (6).

I. COMBATS AVEC LES PEUPLES DE L'EST DU JOURDAIN.

En passant l'Arnon (7), les Israélites entrèrent en lutte avec les deux rois des Amorrhéens, Sehon, roi d'Hesebon (8), et Og (9), descendant des Rephaïm, dont la capitale était Astoreth Karnaim, dans le pays de Basan.

Aroer (10) a été retrouvé au nord de l'Arnon, dans *'Ar'aïr*, qui a gardé son nom jusqu'au IVe siècle de notre ère.

Au sud de cette rivière, le pays de Moab ne fut pas pris par les Israélites. les montagnes à l'est de Hesebon, jusqu'au nord de Jaboc, furent aussi laissées aux enfants d'Ammon.

Le royaume de Sehon comprenait tout le plateau autour d'Hesebon, jusqu'au Jabboc (11) : ce district, ou au moins sa partie septentrionale, est mentionnée un peu plus tard, comme « la moitié du pays des enfants d'Ammon (12) », auxquels ainsi qu'aux Moabites, ce royaume avait primitivement appartenu.

Le royaume d'Og comprenait le pays de Basan et la moitié des montagnes de Galaad : il avait à peu près 3000 milles carrés, tandis que celui de Sehon n'en comptait que 1500. Le royaume du nord s'étendait du Jabboc à l'Hermon, et depuis le Jourdain jusqu'à Selcha (Salkhad), et Edrai (Edhrâ'a) (13).

Le pays ainsi conquis fut divisé en trois parties, et donné à Ruben, Gad et la demi-tribu de Manassé : Ruben eut le plateau de Mischor ; Gad le

---

(1) Nombr. XX, I ; Deut. I, 46.
(2) Nombr. XX, 16.
(3) Ps. XXIX, 8.
(4) *Rithmah*, « genêt » ; *Libnah*, « blanc », etc.
(5) Nous ne donnons pas la liste des stations non identifiables. Il suffit de lire l'Exode, les Nombres et le Deutéronome pour les trouver. — Elles sont reproduites avec les indications bibliques dans M. Arnaud, *La Palestine*,, pp. 118 et suiv.
(6) Conder, *Handbook to the Bible*, p. 252 ; — Arnaud, *La Palestine*, p. 103 ; — Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 2e éd., t. III, p. 5.
(7) V. plus haut, p. 54.
(8) Nombr. XXI, 23, 24 ; Deut. II, 30.
(9) Nombr. XXI, 33 ; Deut. III, 2, XXIX, 7, XXXI, 4 ; Ps. CXXXV, 20.
(10) Deut. II, 36.
(11) Nombr. XXI, 24.
(12) Jos. XIII, 25.
(13) Deut. III, 10.

mont Galaad et la vallée à l'est du Jourdain ; Manassé les plaines de Basan.

Des quatorze villes de Ruben (1), cinq sont aujourd'hui bien connues. Médaba *(Médéba)*, Hesebon *(Hesban)*, Dibon *(Dibhân)*, Baalmaon *(Maïn)* et Cariathaïm *(Koureyat)* sont identifiées sans doute possible. Bethjésimoth, dans la vallée du Jourdain, est probablement représentée par les ruines actuelles de *Sueimeh*. Jaser, ville frontière entre Ruben et Gad, offre un cas plus douteux ; c'est peut-être *Beit Zârat*, près d'Elealah, à quatre milles environ au nord-est de Hesebon ; dans ce cas, le Ouâdy Hesbân serait la vallée frontière entre ces tribus. Sarathasar est peut-être *Sara*, au sud de Zerka-Maïn. Phasga est peut-être représentée aussi par les ruines de *Siagha*, sur le mont Nébo (2).

La tribu de Gad s'étendait de Jaser à Manaïm. Cette dernière ville n'est pas connue d'une façon certaine, ni sous ce nom, ni sous celui de Ritmos ou Rimus, que les Juifs lui donnent (3). Ramoth-Masphé (4), autre ville frontière, est probablement l'actuelle *Remtheh*, à vingt-cinq milles environ de Bosra, un peu au sud du Yermouk, qui faisait la limite septentrionale de la tribu. Quatre villes mentionnées comme appartenant à Gad dans la vallée du Jourdain, peuvent être identifiées à l'aide des renseignements fournis par le Talmud. Betharan est le Beth Ramtha des rabbins (5), et se trouve aux ruines actuelles de *Beit Haran* (6). Bethnemra, appelée Béth-Nimrim dans le Talmud (7), est aux ruines présentes de *Nimrin*, à l'embouchure du Ouady Schaïb dans le Jourdain. Socoth, appelée Tarela dans le Talmud (8), est l'actuelle *Tell Dar'ala* de la vallée du Jourdain, à un mille au nord du Jabboc (9). Saphon, ville de la même vallée du Jourdain, est identifiée par les Talmudistes avec Amathi (10), l'Amathus de Josèphe (11) ; elle se trouve aux ruines d'*Amâteh*, au sud-est de la mer de Galilée.

Le territoire de la demi-tribu de Manassé était très étendu. Il était près du double de celui de Gad ou de Juda, quoique la population fût moitié moindre. Mais une grande partie du pays de Basan n'était qu'un désert ; on y trouve le district d'Argob, appelé aujourd'hui *El-Ledjah*, qui n'est qu'un champ de basalte (12). Les Gessuréens et les Machatéens, qui habitaient, les premiers près des sources du Jourdain, les seconds plus à l'est, ne furent pas expulsés (13). La partie orientale du Hauran jusqu'à Chanath (14) *(Kanaouath)*, avec Argob (15), ne fut peut-être conquise qu'à une époque postérieure (16).

---

(1) Jos XIII, 15-23.
(2) Clair, *Commentaire sur Josué*, p. 74.
(3) Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 250.
(4) Jos. XIII, 26.
(5) Neubauer, *op. cit.*, p. 247.
(6) V. une autre identification dans Clair, *op. cit.*, p. 81.
(7) Neubauer, *op. cit.*, p. 248.
(8) *Ibid.*
(9) Le site a été identifié et le nom découvert pour la première fois par le Rd. Selah Merill.
(10) Neubauer, *ibid.*, p. 249.
(11) *Ant. jud.* XIII, 13, § 5 ; *Bell. jud.* I, 4, § 2.
(12) V. plus haut, p. 27.
(13) Jos. XIII, 13.
(14) Nombr. XXXIII, 42.
(15) Deut. III, 14.
(16) Jug. X, 4.

II. PARTAGE DE LA CONTRÉE A L'OUEST DU JOURDAIN.

1° Au commencement du livre de Josué (1), on trouve les Israélites campés dans la plaine appelée aujourd'hui *Ghôr es-Seisabân,* de Beth Jesimoth *(Sueimeh)* à Abel Sittim, « la prairie des acacias », que le Talmud place à douze milles plus au nord (2). Cette plaine est encore parsemée d'acacias. La cîme du mont Nébo se dresse abruptement à 1,200 mètres au dessus de cette plaine ; cette montagne conserve encore son nom avec le même sens *(Neba,* « hauteur »). Le camp des Hébreux était donc placé en face du principal gué du Jourdain. De cet endroit la route allait à Jéricho, par la côte septentrionale de la vallée d'Achor (Ouâdy Kelt), par Galgala (3), dont le nom est conservé au site actuel de *Jilûlieh.*

En suivant la route de l'envahisseur, nous le voyons arriver à la ligne de partage des eaux par la route qui monte au nord de la grande vallée de Machmas, vers Béthel. Après Jéricho (4), la première ville conquise fut celle de Haï, « qui est à côté de Béthel » (5), et à laquelle répond probablement le site de la ville ruinée de *Haiyân,* à deux milles à l'est de *Beitin* ou Béthel.

Traversant les hauteurs pour poursuivre les Chananéens vaincus, Josué s'approcha de la plaine maritime par la descente de Bethoron *(Beit' Ur),* et la vallée d'Aialon *(Yâlo).* Il atteignit les frontières des Philistins à Maceda (6), qui est probablement le visage actuel de *Moghâr :* c'est, en effet, le seul endroit du district dans lequel était cette ville où on ait trouvé des cavernes. La campagne fut bientôt poussée au sud-est, jusqu'à Lachis et Lebna (7), et de là jusqu'à Eglon *('Ajlûn),* beaucoup plus à l'ouest. Ensuite se dirigeant vers l'est, Josué arriva à Hébron. Une pointe vers le sud fut dirigée de cette ville vers les collines du Négeb, et atteignit Dabir, *(edh-Dhâheriyeh)* (8), à dix milles d'Hébron.

Les montagnes, les rivières, la plaine *(Schéphélah)* le sud *(Négeb)* étaient conquis (9). Quant aux plaines de la Philistie, jusqu'à la cité des Hévéens *(Beit'Anoua)* à l'est, elles ne furent pas soumises (10).

Après la conquête de Dabir, l'armée d'Israël rencontra d'abord les rois de la Galilée supérieure, près du lac de Merom. Ces rois vaincus (11), Asor (12) tomba aux mains de Josué. Josèphe (13) place cette ville près du

(1) Jos. II, 1.
(2) *Talm. Jerus., tr. Schebiith,* 6.
(3) Jos. IV, 20.
(4) Jos. VI.
(5) *Ibid.* XII, 9.
(6) *Ibid.* X, 17.
(7) *Ibid.* 29, 32.
(8) *Ibid.* 38.
(9) Jos. X, 40.
(10) *Ibid.* XIII, 3.
(11) *Ibid.* XII, 9 et suiv.
(12) *Ibid.* XI, 10.
(13) *Ant. jud.* V. 5, § 1.

lac Semechonitis (Merom) ; son nom se retrouve dans le *Djébel Hadireh* et dans *Merj Hadireh*. La poursuite se prolongea jusqu'auprès de Sidon, et tout le pays jusqu'à l'Hermon fut envahi.

Josèphe rapporte qu'alors on éleva un autel à Ebal. Il attribue à Josué l'intention de bâtir un temple (1). Cela s'accorde avec la tradition samaritaine.

Les renseignements fournis par le livre des Juges prouvent que le pays ne fut pas entièrement soumis. Caleb dut reconquérir Dabia (2). Quoique Jérusalem eût été prise par la tribu de Juda, les Jébuséens en occupèrent la forteresse jusqu'à l'époque de David. On trouve du reste, dans le livre de Josué, une liste des endroits qui n'avaient pas encore été soumis lors de sa mort. Des 30.000 milles carrés promis à Israël par Moïse, il n'y en avait pas plus de 11.000 de réellement possédés.

Les tribus belliqueuses de Juda et de Joseph prirent possession des pays conquis jusqu'à la frontière de Galilée, avant qu'aucune division eut été faite. Les territoires de Dan, de Benjamin et de Siméon furent pris sur ces conquêtes (3).

2° La *tribu de Juda* (4) posséda la plus grande partie du territoire à l'ouest du Jourdain. Ses limites sont décrites plus minutieusement que celles des autres tribus. Le pays que ses membres habitaient comprenait cinq districts : l'*Araba*, ou vallée du Jourdain ; le *Ar*, ou la montagne ; la *Schéphélah*, ou les basses collines ; le *Négeb* ou le sud ; le *Jeshimon* ou le désert à l'ouest de la mer Morte

Les principales villes des Philistins, avec les villages qui en dépendaient, furent aussi assignées à Juda. Mais aucun des noms de ces villages n'est mentionné dans la liste des possessions de cette tribu (5). La Philistie ne fut en fait jamais occupée d'une manière permanente par les Hébreux, à aucune époque de leur histoire.

La frontière méridionale de Juda est décrite de l'est à l'ouest (6). Elle coïncide avec celle d'Israël sur ce point (7). Plus tard elle fut celle de Siméon (8). Quoique les points de cette frontière ne soient pas tous certainement connus, il est indubitable que la grande chaîne de montagnes qui s'étend de la mer Morte jusqu'à la ligne de partage des eaux, au sud de Rehoboth *(er-Ruheibeh)*, formait la frontière naturelle de la Palestine. Quant à la rivière d'Egypte « torrens Egypti », on suppose généralement que c'est le *Ouâdy-el-Arisch*, frontière moderne de la Syrie et de l'Egypte. La branche septentrionale de cette vallée *(Ouâdy-el-Abiad)* part près d'Eboda *('Abdeh)*, au sud de Rehoboth, et se dirige vers la frontière formée par les montages. Une nouvelle identification importante doit être mentionnée. celle d'Esron (9), voisine à l'ouest de Cadès Barnea. Cadès est probable-

(1) *Ant. jud.* V. 1, § 19.
(2) Jos. XVI, 15.
(3) *Ibid.* XIII, 1-6.
(4) C'est ce qui explique ce qui est dit de Gazer, Jos. XVI, 3 et 10.
(5) Voir S.-G. Rey, *Etude historique et topographique de la tribu de Juda*, Paris, s. d., in-4°.
(6) La liste des villes de Juda est donnée, Jos. XV. — V. Arnaud, *Palestine*, pp. 166-167.
(7) Jos. XV, 1 et suiv.
(8) Nombr. XXXIV, 3.
(9) Jos. XV, 3.

ment dans le voisinage du *Ouady-el-Yémen ;* immédiatement à l'ouest de cette vallée est la montagne appelée *Hadireh,* nom identique par sa racine avec Esron (1) ; c'est du reste la forme sous laquelle le nom hébreu *Hazor* est le plus habituellement conservé (2).

La frontière septentrionale de Juda est facile à tracer. Elle part de l'embouchure du Jourdain, mais ne suit pas ce fleuve, puisque Beth Hagla *('Aïn Hajlah)* et Beth-Araba appartiennent à Benjamin (3). Passant le long de la vallée d'Achor, elle laisse Galgala au nord, et suit la passe escarpée du *Ouâdy Kelt,* en montant vers Adommim (4) *(Tal'at ed Oumm) :* le nom ancien et moderne de cette localité, « sanglant », dérive apparemment des marnes rouges qu'on y trouve et qui tranchent dans un district de craie blanche. La fontaine de Rogel *(En Rogel),* localité voisine (5), étant près de Zoheleh (6), est probablement la source actuelle appelée *Aïn Dumm ed-Deraj,* dans la vallée du Cédron. De là la frontière court le long de la rampe dans la vallée de Ennom *(Ouâdy Rabâby),* au sud de Jébus, et atteint la ligne de partage des eaux. Elle suivait probablement le long de la vallée de Raphaïm, qui, d'après Josèphe (7), s'étend vers Bethléem. Cette vallée est probablement l'*el-Bukeï'a* actuel. La ligne ainsi tracée s'accorde avec ce qui est dit ailleurs, en passant (8), de la tombe de Rachel (9) comme étant voisine de Bethléem.

Les eaux de Nepthoa (10) font le point extrême de la frontière. D'après les commentateurs rabbiniques (11), elles seraient identiques avec En Etam (12), d'où un aqueduc conduisait ces eaux au temple. Dans ce cas, ce serait *'Aïn 'Atân,* au sud-ouest de Béthléem, qui fournit encore d'eau le Haram de Jérusalem par l'aqueduc de Pilate. Il y a de nombreuses sources dans cet endroit, ce qui confirme l'appellation biblique (« Maïn », eaux).

De Nephtoa, la frontière se dirige vers Cariathiarim, ville que Josèphe place près de Bethsames (13). Il paraît cependant probable que la ligne suivait le versant d'un contrefort se dirigeant à l'ouest, du voisinage de Bethléem vers Bethsames. Sur le bord de la vallée de Sorec, à quatre milles à l'Est de cette localité, se trouvent les ruines de *'Arma* qui conservent la forme postérieure du *Kiriath Arim* hébreu (Cariathiarim) (14). Passant le long d'une montagne appelée Seir, la frontière traversait une vallée et arrivait à une autre montagne au nord, qu'elle franchissait sur son versant. La seconde montagne se nommait Jarim (15), « petit bois », et était située à Cheslon, dont le nom se reconnaît dans la moderne *Kesla :* la hauteur sur laquelle est ce village est encore couverte d'épais taillis.

---

(1) Le *Dâd* arabe est un des deux équivalents de l'hébreu צ.
(2) Exemples : *Hazeroth* du sud, et *Hazor* de Galilée.
(3) Jos. XVIII, 22.
(4) *Ibid.* 18.
(5) *Ibid.* 16.
(6) III Rois, I, 9.
(7) *Ant. jud.* VII, 12, § 4.
(8) I Rois, X, 2.
(9) Gen. XXXV, 16, 20.
(10) Jos. XVIII, 15.
(11) *Talm. de Babylone,* Tr. *Yoma,* 31 a. — M. Neubauer n'en parle pas.
(12) Sans doute « Etam » de I Par. IV, 3, 32.
(13) *Ant. jud.* VI, 1, § 4.
(14) Esdr. II, 25.
(15) יערים ; Jos. XV, 10.

La frontière atteignait alors le pied des hauteurs qui font la chaîne de partage des eaux, et elle entrait dans la Schéphélah. Elle passait dans la fertile vallée de Sorek, entre les villes de Sarea et d'Esthaol, si voisines de la limite que dans certains endroits elles sont attribués à Dan. Passant par Bethsames *['Aïn Schemes]*, la ligne arrivait à Thamna *[Tibneh]*, située dans les collines du sud de la vallée de Sorek : de là elle s'étendait au nord jusqu'à Accaron. Une autre indication est fournie ici par l'identification de Naama de Juda (1) avec la moderne *Na'anch*, à l'est d'Accaron *['Aker]*. On trouve ainsi que la limite devait approcher de Jezer *[Tell Jezer]*. A partir de ce point les territoires de Juda et de Joseph se touchaient, avant que le lot de Dan eut été pris sur celui d'Ephraïm. Sechron et le mont Baala, qui suivaient Accaron sur la frontière de Juda, sont inconnus. Malgré cela, il n'y a pas de doute possible sur la direction de la ligne, qui atteignait à l'ouest le ruisseau qui tombe dans la Méditerranée près de Jebneel *[Yebnah]*, dernier point de la frontière (2).

Les villes de Juda (3) seront mentionnées plus bas dans la *Nomenclature*, et identifiées autant que possible.

3° Les frontières de *Benjamin* sont décrites avec presque autant de détails que celles de Juda (4). Au sud elles coïncident avec ces dernières à l'est de Cariathiarim. La frontière nord, en même temps frontière sud d'Ephraïm, allait du Jourdain au nord de Jéricho, montait, à travers les montagnes, jusqu'au désert de Bethaven, qui est sans doute le désert au nord-est de Béthel. Naaratha (5) formait probablement la limite entre Ephraïm et Benjamin. Josèphe la décrit (6), et, d'après Eusèbe (7), elle était à cinq milles au nord de Jéricho. A cette distance se trouvent des ruines appelées *el'Aujeh*, et dans la vallée est un aqueduc destiné sans doute à l'irrigation, ce qui est conforme à la description de Josèphe. Nous pouvons donc identifier la vallée frontière septentrionale séparant Benjamin d'Ephraïm avec un des principaux linéaments géographiques du pays, commençant au nord-est de Béthel.

La frontière se dirige ensuite dans la direction du sud vers Béthel, ou Luz, le long de la ligne de partage des eaux, et de là à Archi (l'actuelle *'Aïn Arik]*, suivant une des principales vallées dans la direction de la plaine maritime. Dans le voisinage de Béthoron inférieur, un endroit à l'angle nord-ouest du territoire de Benjamin est spécialement décrit : c'est Ataroth Addar (8), « près de la colline qui est au sud de Béthoron inférieur ». Le nom de *ed-Dârieh* s'applique encore à des ruines sur le versant ouest de cette colline.

La frontière occidentale de Benjamin n'est pas spécialement décrite. Elle entourait la région ouest (9) aussi loin que Cariathiarim, courant le long de la crête des montagnes au-dessus de la basse Schéphélah.

---

(1) Jos. XV, 41. — M. Clair, *Commentaire*, p. 93, la donne comme inconnue.
(2) Jos. XV, 11.
(3) *Ibid.* 21 et suiv. — Il en sera de même pour les villes des autres tribus.
(4) *Ibid.* XVIII, 11-20.
(5) Jos. XVI, 7.
(6) *Ant. jud.* XVIII, 13, §. 1.
(7) *Onomasticon.*
(8) Jos. XVIII, 13.
(9) לבאתים ; la plaine occidentale ; expression rendue dans la Vulgate par « contra Africum ».

D'après la description de la frontière septentrionale de Juda, on voit qu'un district au sud-ouest de Jérusalem est attribué à Benjamin. Ce fait est confirmé par l'identité probable de la ville d'Eleph (1), appartenant à cette tribu, avec l'actuelle *Lifta*. Plus tard, quand la division entre Benjamin et Juda semble avoir été oubliée, les Septante assignent à Juda un groupe de villes dont plusieurs peuvent être facilement identifiées avec des endroits situés au nord de Bethléem et de la tombe de Rachel. Ces villes sont au nombre de onze (2). Une d'elles, Manocho (3), est peut-être Manachath des Paralipomènes (4), qui était habitée par des hommes de Benjamin venus de Gabaa.

4° Le *territoire de Siméon* est décrit par Josèphe (5) comme cette partie de l'Idumée qui touche à l'Egypte et à l'Arabie. Elle n'est signalée dans le livre de Josué que par les dix-sept villes qu'elle renferme : l'une d'elles est Asemona (6), qui était à la frontière méridionale de la Palestine à l'ouest. Des autres villes (7), les suivantes sont identifiées avec des places situées sur la lisière du désert du sud, ou sur les frontières de la plaine philistine : Bersabée, aujourd'hui *Bir-es-Sabâ ;* Hasersusa (hébr. Hazar Susah), aujourd'hui *Susin ;* Sarohen (héb. Scharruhen), aujourd'hui *Tell esch-Scheriâh ;* Ain Remmon, aujourd'hui *Oumm er-Rumâmmi ;* Etham, aujourd'hui *'Aitûn*. On ne peut faire que des conjectures par rapport aux autres. Les limites septentrionales de la tribu de Siméon sont mieux fixées au moyen de l'identification de certaines villes appartenant à Juda, et sur l'emplacement desquelles on est d'accord actuellement. Parmi elles sont Anab, Jéther, Zanoé et Anim dans les montagnes (8), Maresa et Eglon (9) dans la Schéphélah et la plaine. La position de ces villes démontre clairement que la division entre Siméon et Juda était naturelle, on pourrait dire géologique : c'est la limite entre les sommets crayeux qui arrivent au désert et les collines calcaires cultivées, entre la terre arabe des Fellahs et le désert inculte encore habité par les Bédouins.

Les principales frontières des tribus sont des vallées profondes ou des collines escarpées. Lorsque, comme auprès de Cariathiarim, les frontières naturelles, pour quelque raison, ne sont pas suivies, la ligne est toujours indiquée avec de minutieux détails,

5° Le *territoire de Dan* fut pris sur celui d'Ephraïm. La frontière primitive d'Ephraïm coïncidait avec celle de Benjamin, et se dirigeait vers Jézer, où elle se rapprochait de celle de Juda jusqu'à la mer. La Schéphelah au-dessous de Béthoron et la plaine de Saron voisine de Jaffa furent attribuées à Dan. Aucune description des limites orientale et méridionale n'était nécessaire puisque ce sont celles de Benjamin et de Juda. La frontière septentrionale avait seule besoin d'être spécifiée ; c'est ce que fait très

(1) Jos. XVIII, 28.
(2) Jos. XV, 60 (Septante).
(3) Μανοχώ.
(4) I Par. VIII, 6.
(5) *Ant. jud.* V, I, § 22.
(6) Jos. XV, 4.
(7) Jos. XIX, 1 et suiv.
(8) Jos. XV, 48 et suiv.
(9) *Ibid.* 39, 41.

brièvement le livre de Josué : « Méjarcon et Arécon, avec la frontière qui regarde Joppé » (1).

La découverte de Arécon (hébr. Rakkon) dans *Tell er-Rakkeit,* sur la côte, au nord de Jaffa, à l'embouchure de l'*Aujeh*, détermine la frontière septentrionale de Dan. Quelques-unes des villes de cette tribu sont connues d'une façon certaine : Saraa (Zorah) est l'actuelle *Sur'ah ;* Esthaol (hebr. Eschtaol) l'actuelle Eschû'à ; Hir Semes, l'actuelle *'Ain Schemes ;* Selebin (hebr. Saalabbin), l'actuelle *Selbit ;* Aialon, l'actuelle *Yâlo ;* Jethela, l'actuelle *Beit-Tul :* Acron, l'actuelle *'Aker ;* Jud (hébr. Jehud), l'actuelle *el-Yehûdujeh ;* Bane-Barach (hébr. Bené-Barak), l'actuelle *Ibn Ibrak :* Arekon (hébr. Rakkon), l'actuelle *Tell el Rakkeit ;* Joppé (hébr. Japho), l'actuelle *Yâfa.*

Le territoire assigné par Josèphe (2) à cette tribu est beaucoup plus vaste : il va d'Azoth *(Aschdod)* au sud, en embrassant Jamnia *(Yebnah)* et Gath *(Tell el-Safy)*, jusqu'à Dora *(Tantûrah)*, au nord, renfermant ainsi toute la plaine de Saron. La frontière méridionale n'est plus alors d'accord avec le texte biblique, car aucune ville de Dan ne paraît avoir été au nord de l'*Aujeh*. Cette rivière forma plus tard la frontière nord de la Judée proprement dite. Probablement la plaine qui est au nord de ce cours d'eau ne fut pas d'abord conquise sur les Amorrhéens (3) ; elle fut toujours considérée par les Juifs comme un district de population mêlée, juive et samaritaine.

6° La *tribu d'Ephraïm* a un territoire moins bien déterminé que celui de Dan. D'après Josèphe (4), il s'étendait du Jourdain à Jéser, et de Béthel à la grande plaine. Il n'est pas probable qu'il se soit prolongé au nord de Sichem, qui appartenait à Manassé (5). La limite commune d'Ephraïm et de Manassé est décrite deux fois. Les points qu'on peut identifier se succèdent dans l'ordre suivant.

A. Le « ruisseau des roseaux » (6), se dirigeant vers la mer, faisait la limite tout le long de son cours. On trouve encore son nom (hébr. Kanah) dans le *Ouâdy Kânah*, un des ruisseaux venant des monts de Naplouse, qui prend sa source immédiatement au sud de Garizim et se jette dans l'Aujeh. Cette ligne s'accorde avec celle qui a été donnée plus haut comme formant probablement la frontière nord de Dan.

B. Les « habitants de la fontaine de Taphua » (7). Les LXX ont traduit : Ἰασσίβ ἐπὶ πηγὴν Θαφθώθ (8). Il y a dans cette traduction deux noms propres, qui sont ou un endroit, ou deux endroits très rapprochés. On remarquera (9) qu'au commencement du Ouâdy Kânah, il y a un village appelé *Yassûf,* qu'on retrouve dans la Chronique samaritaine sous la forme « Yeschepheh. » Auprès se trouvent quelques sources dont l'une peut avoir été la fontaine de Taphua, ou « des pommes » (10).

(1) Jos. XIX, 46.
(2) *Ant. jud.* V, 1, § 21.
(3) Jug. I, 34.
(4) *Ant. jud.*, l. c.
(5) Jos. XVII, 2.
(6) *Ibid.* XVII, 9. — V. M. Clair, *Commentaire*, p. 97.
(7) Jos. XVII, 7.
(8) Cette traduction n'est pas citée par M. Clair, *ibid.*, p. 99.
(9) Conder, *Handbook*, p. 263.
(10) M. Guérin donne une autre identification. V. Clair, *l. c.*

C. Aser Machmetath est, d'après Reland (1), un autre double nom (2). Le sens en est inconnu. On sait seulement que cette localité était en face de Sichem (3), et au nord de Taphua. C'est peut-être la plaine de *Mukhnah*, la « grande plaine » de Josèphe. Il faut remarquer toutefois qu'on ne parle pas de Garizim dans la description de la frontière, qui suivait peut-être le pied de la montagne, dans la direction du nord, jusqu'en vue de Sichem.

D. Thanathsélo (4) était à l'est de la localité précédente. C'est aujourd'hui *Thâna*, au sud-est de Naplouse.

E. Janoe (5), qui avait la frontière à l'est, est probablement l'*Yanoun* actuel, au sud de Thâna (6). La frontière courait donc le long de la principale ligne de partage des eaux, au-dessus de la vallée du Jourdain.

F. Atharoth (7) est peut-être *Tell-el-Trouny*, dans la vallée du Jourdain.

G. Quant à Naaratha, on en a parlé à propos des frontières de Benjamin.

La ligne ainsi tracée se dirige de l'ouest au nord et du nord-est au sud. La vallée du Jourdain ne semble pas y être comprise. Peut-être, à cause de ses marais salants, était-elle considérée comme n'appartenant à aucune tribu en particulier.

Pour compléter cette description, il faudrait donner la limite occidentale d'Ephraïm : cela n'est fait que trop brièvement par la mention d'Ataroth Addar *[ed-Dârich]*, Bethoron supérieur et Macmethath vers le nord (8). Mais l'indication de certaines villes appartenant à Dan et d'autres sur le mont Ephraïm fournissent de plus grands détails. Des villes appartenant à Dan, Elon *[Beit Ellou]* et Thimmathah *[Thibneh]* sont les plus importantes ; elles se trouvent juste à l'extrémité des crêtes occidentales du partage des eaux, à moitié chemin entre Bethoron et la rivière des roseaux. *Kefr Hâris* aussi, étant sur l'emplacement de Timnath Heres sur le mont Ephraïm, donne encore une indication sur la frontière de l'ouest. Il est évident que celle-ci se prolonge, comme celle de Benjamin, le long des crêtes à l'ouest, au-dessus des collines basses de la Schéphélah.

7° Les frontières du *territoire de Manassé* ne sont pas décrites dans le livre de Josué. La frontière méridionale d'Issachar, qui est limitrophe de Manassé, n'est pas indiquée non plus. En outre, aucune ville d'Ephraïm et de Manassé n'est mentionnée, à l'exception des villes séparées qui étaient en Galilée et en Judée (9). Le seul moyen de déterminer les limites de ces deux tribus consiste dans l'étude des divisions naturelles du pays et dans l'identification des noms des villes énumérées comme appartenant à cette dernière tribu.

Josèphe attribue à Manassé tout le pays depuis le Jourdain jusqu'à

---

(1) *Palæstina*, p. 496.
(2) M. Guérin, *Samarie*, t. II, p. 347, est d'un avis différent.
(3) Jos. XIII, 7.
(4) *Ibid.*, XVI, 6.
(5) *Ibid.*
(6) M. Guérin, *Samarie*, t. II, p. 6.
(7) Jos. XVI, 7.
(8) *Idem, ibid*, 5-6.
(9) Ce n'est qu'en traçant les limites probables de Manassé, Jos. XVII, 7-11, qu'on connaît les villes que cette tribu renfermait. — V. Arnaud, *Palestine*, p. 178.

Dora. On peut conclure de son récit que le Carmel appartenait aussi aux fils de Joseph. D'après lui, Bethsan en était à la frontière septentrionale ; cette ville forma plus tard la limite entre la Samarie et la Galilée. Il paraît par là que toute la vallée du Jourdain, depuis les plaines de Jéricho jusqu'à la vallée de Jezréel, appartenait à Manassé.

Le livre de Josué (1) nous apprend que les descendants de Joseph, n'ayant pu chasser les Chananéens de la vallée du Jourdain, reçurent en compensation une montagne boisée au-delà de la montagne d'Ephraïm. Il semble que la chaine qui va au nord-ouest, depuis la ligne de partage des eaux jusqu'au Carmel, est désignée par ces mots, car cette partie du pays est, aujourd'hui encore, couverte d'épaisses forêts de chênes et de mastics; d'un autre côté, le Carmel n'est nulle part mentionné comme appartenant à une autre tribu. En outre le Carmel fut toujours considéré comme faisant partie de la Samarie, et, par conséquent, fût probablement dans la possession de Manassé. Les villes de Jeblaam et de Thenac (2) n'étaient pas dans le territoire de Manassé. Par suite, la plaine d'Esdrelon n'appartenait pas à cette tribu.

8° *Issachar* (3). Le territoire de cette tribu comprenait le grand plateau du centre. Sa frontière septentrionale est délimitée, en partie par la description de celle de Zabulon, en partie par l'énumération des villes limitrophes (4). A l'est, cette frontière s'étendait du Tabor au Jourdain : elle suivait probablement la gorge profonde du Ouâdy Bîreb ; en effet, les villes identifiées appartiennent, au sud de cette vallée à Issachar, au nord à Nephtali.

Les villes d'Issachar sont : Jezraël, aujourd'hui le village de *Zer'in ;* Casaloth, aujourd'hui *Isksâl ;* Sunem, aujourd'hui *Sûlem ;* Hapharaïm, qu'on retrouve aux ruines de *el-Farrîyeh ;* Seon, qui n'a pas encore été identifiée ; Anaharath, le village de *En-Naharah* (5) ; Rabboth, le village de Râba ; Cesion, inconnue, peut être le Cédès des Paralipomènes (6) ; Abes, aux ruines de *El-Beida ;* Rameth, appelée aussi Jaramoth (7) et Ramoth (8), est le village de *Râmeh* (9); Engannim, nommée aussi Anem (10),

---

(1) Jos. XVII, 18.
(2) *Ibid.*, 11.
(3) Jacob dit d'Issachar :

« Issachar est un âne vigoureux
Qui repose dans les étables ;
Il voit que son lieu de repos est agréable,
Et que son territoire est beau.
Il courbe son épaule sous le fardeau,
Il s'assujettit au tribut ».

(Gen. XLIX, 14, 15). Ces derniers mots font allusion aux muletiers d'Issachar qui transportaient dans l'intérieur des terres les marchandises venant par la Méditerranée. Moïse (Deut. XXXIII) ne parle pas d'Issachar; on peut conclure de son silence que cette tribu n'a pas joué un grand rôle dans l'histoire d'Israël.
(4) Jos. XIX, 17-23.
(5) Cfr. Clair, *Commentaire sur Josué,* p. 109.
(6) I Paral. VI, 72.
(7) Jos. XXI, 29.
(8) I Paral. VI, 58.
(9) V. cependant Guérin, *Samarie,* t. II, p. 216. — M. Conder doute lui-même. *Ibid.*, p. 266.
(10) I Paral. VI, 58.

est le bourg de *Djénin*, au sud de Mageddo (1) : Enhadda, le village de *Kefr Adân* ; Bethpheses n'a pas été identifiée ; Thabor est le village de *Deburieh* ; Séhésima et Bethsamès sont inconnues.

Le territoire où se trouvent ces villes comprend toute la grande plaine et les collines à l'est de cette plaine.

9° *Zabulon* (2). Les frontières de cette tribu (3), données avec des détails assez minutieux, sont faciles à suivre.

La frontière méridionale part d'une place appelée Sarid. Jeconam et le torrent qui est contre cette ville peuvent être *Tell Keimoun* et le Cison, dont la frontière suivait sans doute le cours jusqu'à la mer. La station intermédiaire de Mereba est peut-être représentée par le village actuel de *M'aloul*.

De Sarid, la ligne se dirigeait vers l'est sur Ceseleth Thabor et sur Dabereth et arrivait près de Jafie *(Yafa)*. Elle suivait donc la pente des collines de Nazareth au-dessus de la grande plaine. Josèphe (4) prolonge cette frontière jusqu'à la mer de Tibériade : mais son affirmation ne s'accorde pas avec les données bibliques sur les frontières de Nephtali. La frontière occidentale de Zabulon se dirigeait vers Geth-Hépher *(el Meschhed)* et de là sur Remnon *(Roummânch)*, laissant à l'est un plateau où se retrouvent plusieurs villes de Nephtali. A l'angle nord-ouest de la frontière était Hanathon, peut-être la Caphar Hanania du Talmud (5), la *Kefr 'Anân* d'aujourd'hui, au pied des montagnes de la haute Galilée.

La ligne de partage des eaux formait ainsi la frontière occidentale de Zabulon : les détours de cette ligne coïncident avec la courbure de cette frontière. C'est aussi le cas de la frontière de Juda et d'Issachar, pour celle-ci au nord et au sud. Quant à Benjamin, Dan, Ephraïm et Aser, la crête des collines suit la même voie. En tous cas, une grande division naturelle du pays semble avoir été utilisée.

La frontière septentrionale de Zabulon offre un nouvel exemple de cette loi : elle court le long de la vallée de Jephtahel (6), qui est, sans aucun doute la gorge conduisant de la plaine de Râmeh à la plaine maritime, au-dessous des hautes montagnes de la Galilée supérieure.

La frontière méridionale d'Aser faisait la limite septentrionale de Zabulon vers l'ouest. Les points mentionnés le long de cette ligne sont (7) Sci

---

(1) Clair, *Commentaire*, p. 109.

(2) Jacob dit de Zabulon (Gen. XLIX, 13) :

« Zabulon habite le rivage de la mer,
Et la place des navires,
Et ses confins atteignent Sidon ».

Moïse (Deut. XXXVIII, 19) dit :

« Réjouis-toi, Zabulon, de tes incursions,
Ils convient les tribus à la montagne,
Où ils offrent de pieux sacrifices ;
Car ils jouissent des biens qui viennent de la mer,
Et des trésors enfouis dans le sable ».

Ces lignes ont été l'objet de nombreuses explications. V. Arnaud, *Palestine*, p. 1·1.

(3) Jos. XIX, 10-15.

(4) *Ant. jud.* V, 1, § 22.

(5) V. Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 179.

(6) Jos. XIX, 14.

(7) *Ibid.* 24-31.

hor-Labenath, Beth-Dagon, Beth-Emek, Nehiel et Caboul. Cette dernière seule est connue. La limite, passant au nord de cette localité, est certainement la gorge au sud de laquelle se trouve actuellement le village de *Kaboul*. Nehiel est probablement la ruine de *Yanin*, dans cette même vallée. Bethdagon, le point le plus proche de la mer, peut être *Tell-Douk* (1), butte près de l'embouchure du Belus : Sihor Labanath, « la rivière de verre », serait dans ce cas le Belus, où le verre fut inventé. Il est possible qu'Aser ait atteint le Carmel (2). Des paroles de la bénédiction de Jacob, on pourrait conclure que Zabulon avait un havre sur la mer ; dans ce cas ce serait Haifa.

Les villes de Zabulon sont faciles à identifier. Jecnam (3) est attribuée à cette tribu. Nehiel, d'après le Talmud, se serait plus tard appelée *Mahloul* (4) : cette identification donne une importante indication sur la frontière occidentale de la tribu.

Jeconam du Carmel est *Tell Keimoun*. Debbaseth (« tubercules ») n'est pas identifiée : d'après Knobel, ce serait *Djébata* (5) ; Merala est le village de *Maloul* ; Sared serait *Tell Schadoud* ; Japhie le village de *Yâfa* ; Geth Hepher est localisé à *Messed* (6) ; Thacasin est inconnue ; Remmon est le village de *Roummâneh* (7) : Noa est inconnue ; Hanathon est *Kref 'Anân* ; Cateth n'est pas identifiée ; Naalol serait le village de *'Ain Mahil* ; Semeron celui de *Semounieh* ; Jerala (Hirieh) aux ruines de *El-Monouarah* ; Bethléem, le village de *Beit-Lahem*.

Il est probable que les trois noms inconnus ne sont pas des noms de villes, car au total (8) on n'en trouve que douze.

10° *Aser*. Sur vingt-deux villes mentionnées dans le livre de Josué, on n'en connaît actuellement que sept. Ne nous arrêtons pas par conséquent aux conjectures, et énumérons seulement les endroits identifiés :

Axaph est le village de *El-Yâsif* ; Abren (Abdon ?) est aux mines de *'Abdeh* ; Hamon à celles de *El-Hama* ; Cana est le village de *Kânah* ; Tyr la ville de *Es-Sour* ; Hosa les ruines de *'Ozziyeh* ; *Achziba* le village de *Ez-Zib*.

La frontière entre Aser et Nephthali est délimitée par les villes qui s'y trouvent (9). Il faut avouer qu'on ne les connaît guères. La division générale paraît être la même que celle qu'on observe dans le sud : Nephthali possède les montagnes ; Aser la plaine et les collines basses olivifères ; Heleph de Nephthali, *Beit-Lif*, Beten d'Aser, peut-être *El-Banch*, et Cana d'Aser (*Kânah*), sont les seuls points fixés sur la frontière. On en conclut avec raison que la division, comme on l'a dit déjà, a suivi les limites naturelles.

11° *Nephthali* (10). Cette tribu possède la haute Galilée et le plateau à

---

(1) Dagon, voisine de Jéricho, aujourd'hui *Ain Douk*.
(2) Jos. XIX, 26.
(3) *Ib.* XXI, 34 ; V. *Ibid.* XII, 22.
(4) Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 189.
(5) Clair, *Commentaire sur Josué*, p. 103.
(6) Robinson, *Bibl. Res.* t. III, p. 449.
(7) Jos. XXI, 35 ; I Par. VI, 62.
(8) *Ibid.* XIX, 15.
(9) Jos. XIX, 25.
(10) V. Gen. XLIX, 21 ; Deut. XXXIII, 23.

l'ouest du lac de Tibériade. « Sa frontière commence à Héleph, va à la forêt de Saananim, à Adami, Néceb et Jebnaël, jusqu'à Lecum, et arrive au Jourdain » (1).

Héleph est probablement *Beit-Lif*, à l'angle des hautes montagnes vers l'ouest. Adami est représentée par les ruines d'*Admah ;* Néceb, la « Tziidetha » du Talmud, se trouve aux ruines de *Sciyâdeh ;* Jebnaël, la « Caphar Yama » du Talmud (2), est *Yemma*. On est conduit par là à identifier Beth Saananim avec *Bessoum* dans le même district : cette identification s'accorde avec un autre renseignement sur cet endroit, où le nom se trouve encore réuni à celui de Thabor (3).

D'Azanoth Thabor, la frontière se dirigeait vers le nord jusqu'à Hucuca, *Yakouk*. A partir de ce point, on peut la fixer d'une manière sommaire, au moyen des villes suivantes, dont la plupart sont identifiées avec certitude : Assedim (Caphar Hittai) est le village de *Hâtlin ;* Ser n'est pas connu ; Emath est *Hammâm Tabariya ;* Reccath est la ville de Tibériade ; Cenereth serait à l'endroit appelé *Abou Choucheh* (4) ; Edema est le village de *ed-Dâmeh ;* Arama, celui de *Râmeh ;* Azor, les ruines de *Hadireh ;* Cedes est le village de *Kedes ;* Edrai est celui de *Yater ;* Enhasor, celui de *Hazireh ;* Jeron, celui de *Yaroun ;* Magdalel, les ruines de *Mujeidil ;* Horem est le village de *Hârah ;* Bethanath celui de *'Ainatha ;* Bethsamès n'est pas identifiée.

12° *Remarques générales*. Des faits qui précèdent, il est permis de tirer quelques conclusions intéressantes.

Les frontières des tribus sont presque toujours naturelles, rivières, ravins, chaînes de montagne, lignes de partage des eaux.

L'énumération des villes suit toujours un ordre réel, et toutes les places d'un district sont énumérées ensemble.

Les chapitres topographiques du livre de Josué forment un document précieux, qui donne une connaissance complète, au point de vue géographique, du pays divisé entre les tribus. Il est cependant nécessaire d'ajouter que ce qui concerne la partie qui fut plus tard la Samarie est assez imparfait.

On ne sait pas bien sur quelles bases eut lieu la séparation entre les tribus : mais il est certain que la fertilité comparative des différents districts fut mise en rapport avec la population qui leur était attribuée (6). Le tableau suivant (5) contient du reste toutes les indications utiles à ce point de vue.

---

(1) Jos. XIX, 34.
(2) Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 225.
(3) Jug. IV, 11.
(4) Clair, *op. cit.*, p. 112.
(5) Josèphe, *Ant. jud.*, V, 1, § 21.
(6) D'après Conder, *Handbook*, p. 273.

TRIBUS.	NOMBRE D'HOMMES.	PROPORTION.	NOMBRE DE MILLES carrés.	DENSITÉ PAR MILLE carré.	OBSERVATIONS.
Ruben.....	43.730	07	400	109	Pays montagneux
Gad.....	40.500	06	1.300	31	Id.
1/2 Manassé.....	29.280	05	2.500	11	En partie désert.
Siméon.....	22.200	04	1.000	22	Id.
Juda.....	76.500	13	1.400	55	Montagnes.
Dan.....	64.400	11	400	161	Plaines.
Benjamin.....	45.600	08	400	114	
Ephraim.....	32.500	05	300	108	Montagnes.
1/2 Manassé.....	23.420	04	1.300	18	Montagnes boisées.
Issachar.....	64.300	11	400	161	Riche plaine.
Zabulon.....	60.500	10	300	202	Id.
Aser.....	53.400	09	300	178	Id.
Nephtali.....	45.400	07	800	57	Montagnes.
TOTAUX.....	601.730	1.00	10.800	55	

Le livre des Nombres (1), suivant la coutume encore usitée aujourd'hui chez les Musulmans, ne compte que la population adulte mâle. En comptant quatre personnes par chaque adulte mâle, on obtient une population totale de deux millions et demi, ce qui donne un chiffre à peu près égal à celui de la Syrie moderne, au sud de Tripoli. La densité de la population dans les plaines fertiles d'Issachar et de Zabulon est trois fois plus forte que dans les montagnes de Juda ou de Nephthali. Dans les pays où se rouve le désert, il y a 60 habitants par mille carré ; dans les montagnes, 200 : dans les plaines, 700.

La densité la plus considérable est égale à celle de la population actuelle des Flandres (718 habitants par mille carré). Celle des districts montagneux est à peu près la même qu'en Suisse. La moyenne de 320 habitants par mille carré tient le milieu entre celle de l'Angleterre et du pays de Galles (380 habitants) et celle de l'Italie (225 habitants).

Le nombre considérable d'anciennes ruines, que l'on trouve dans la Schéphélah, concorde avec ce résultat. La distribution actuelle de la population obéit à la même loi.

Il faut noter qu'une population chananéenne considérable resta à côté des Israélites dans le pays, principalement au nord de Saron, dans la plaine d'Esdrelon et dans le pays de Basan (2).

§ 5. *La Palestine au temps des Juges et des Rois* (3).

Le livre des Juges ne nous fournit pas de renseignements sur la géographie de la Palestine durant cette période. Il s'y trouve toutefois un certain nombre de faits assez intéressants.

(1) Nombr. XXVI.

(2) Nous parlerons plus loin, dans la partie archéologique, de la tribu de Lévi, et de sa situation spéciale.

(3) Conder, *Handbook*, p. 274 ; — Arnaud, *La Palestine*, p. 193.

I. Les lieux de culte.

Les Chananéens, qui n'avaient pas été exterminés par Josué, relevèrent la tête après sa mort. Gaza, Ascalon et Accaron avaient, il est vrai, été conquis sur les Philistins (1), mais ces endroits furent bientôt reperdus, et les habitants de la plaine ne purent être soumis. Les Jébuséens continuèrent à occuper une partie de Jérusalem. Bethsae, Thanac, Dor, Jeblaam, Mageddo, Gazer, Cétron, Naalol, Acco, Sidon, Ahalab, Achazib, Helba, Aphec, Rohob, Bethsamès et Béthanath (2), villes dont quelques-unes avaient une certaine importance, ne furent pas conquises par Israël. Une grande partie du territoire de Dan, comprenant le mont Hares, Aialon, Salēbim, fut conservée par les Amorrhéens (3).

Il convient aussi de noter qu'à cette période il y a plusieurs centres religieux dans le pays. Sichem et Béthel étaient sacrés pour les Israélites, à cause des autels qu'Abraham avait élevés dans ces endroits, et que Jacob avait visités. Silo conserva l'Arche et le Tabernacle jusqu'au temps de Samuel. Plus tard, Nob (4) ou Misphah (5), Gabaon (6) et Kiriathiarim (7) furent aussi des lieux sacrés. On ne peut dire à quel moment un autel fut élevé au Seigneur sur le Carmel ; cette montagne, comme le Thabor, fut longtemps considérée comme sacrée. La Mischna, parlant de ces hauts-lieux, dit qu'ils ne furent absolument illégaux qu'après la construction du temple de Jérusalem (8).

La place sacrée de Sichem, dans la plaine de Moré (9), est l'endroit où Abraham éleva un premier autel. C'est là sans doute que Jacob érigea à son tour son autel (10). Il était situé près du chêne où Jacob cacha les theraphim (11), car, à une époque postérieure, on trouve mention du « chêne qui est auprès du sanctuaire du Seigneur » (12), à Sichem. Auprès de ce chêne, Josué éleva un monument, « contre le chêne de Sichem » (13). Dans le livre samaritain de Josué, composition du moyen âge tirée de sources plus anciennes (14), le site du chêne sacré porte le nom de Balâta, tiré du mot araméen « ballut », chêne. Or S. Jérôme identifie l'emplacement de Balanus, près de la tombe de Joseph, avec le chêne de Sichem. Nous pouvons donc le fixer dans le voisinage du village actuel de *Balâta*, près du puits de Jacob et de la tombe de Joseph, et placer l'autel dans la parcelle de terrain achetée par le patriarche. Les Samaritains modernes

(1) Jug. I, 18.
(2) *Ibid.* 27-32.
(3) *Ibid.* 34, 35.
(4) I Rois, XXI et suiv.
(5) *Ibid*, VII, 5-11.
(6) III Rois, III, 3.
(7) *Ibid*, VII, 1.
(8) Tr. *Zebahim*, 14, 8.
(9) Gen. XII, 6.
(10) *Ibid.* XXXIII, 20.
(11) *Ibid.* XXXV, 4.
(12) Jos. XXIV, 26.
(13) Jug. IX, 6. — Il est probable que l'hébreu doit se traduire : « près du chêne du monument ». — Cfr. Clair, *Comm. sur les Juges*, p. 87.
(14) V. sur ce livre, Clair, *Le livre de Josué*, préf., p. 9.

le mettent à un autre endroit, appelé *el Amoud*, « le pilier », un peu plus à l'ouest. L'ancienne tradition mérite plutôt d'être suivie (1).

Le second autel d'Abraham fut élevé sur les collines à l'est de Béthel et à l'ouest d'Aï, par suite près de la première de ces villes (2). C'est peut-être l'endroit où Jacob eut sa vision (3), et où il bâtit plus tard un autel. Au temps de Phinées, il était, au moins temporairement, à Béthel (4) : telle est du moins la tradition acceptée par Josèphe (5), et qui est très acceptable. A l'époque de Samuel, on voit encore trois hommes « allant vers Dieu, à Béthel » (6).

Béthel fut donc très longtemps un centre religieux. C'est ce qui explique pourquoi Jéroboam le choisit pour y établir un de ses lieux de culte. Quelques auteurs pensent toutefois que la ville choisie par Jéroboam n'est pas celle qui se trouve dans la tribu de Benjamin, mais un endroit du même nom près de Sichem. Au moyen âge, on montrait les deux montagnes de Dan et de Béthel comme étant les collines d'Ebal et de Garizim. Aujourd'hui encore, ces noms se conservent en partie : *Ràs el Kady*, la « cime du juge » (Dan) est une partie de l'Ebal, et la ruine de *Lôzeh* est la Luz ou Béthel des Samaritains sur le Garizim. Peut-être est-ce ce Béthel hérétique qui fut choisi par Jéroboam pour site du temple du veau d'or. Parmi d'autres indications se rapportant à cette conjecture, on peut noter que quoique Béthel de Benjamin ait été prise par les rois de Juda, on ne trouve pas mentionnée la destruction du temple du veau d'or, qui existait encore au temps de Jéhu (7) et de Josias (8).

Le tabernacle établi par Josué à Silo (9) se maintint jusqu'au temps d'Héli ; à cette époque, l'arche y était aussi (10). Après la mort d'Héli, le tabernacle fut, selon la Mischna (11), transféré à Nob. David y mangea les pains de proposition (12), ce qui prouve que le tabernacle y était alors. Il fut plus tard transporté à Gabaon (13), qui, aux premiers jours de Salomon, était le principal centre religieux (14).

Quant à l'arche, après avoir quitté Silo, et après avoir erré à travers la Philistie, elle fut conduite à Bethsamès (15), à Cariathiarim (16), à Gabaa (17), et de là sous une tente à Jérusalem, où elle fut réunie au tabernacle (18).

---

(1) Cfr. Conder, *Tentwork in Palestine*, Londres, 1885, in-8°, p. 38.
(2) Gen. XII, 8.
(3) *Ibid.* XXVIII, 11.
(4) Jug. XX, 26-27.
(5) *Ant.* V, 2, § 10. — Les mots « hoc est Silo » du vs. 18 précèdent ne sont pas dans l'hébreu ; ils ont été ajoutés par S. Jérôme. — Cfr. Clair, *Les Juges*, p. 146.
(6) I Rois, X, 3.
(7) IV Rois, X, 29 ; II Paral. XIII, 19.
(8) IV Rois, XXIII, 15.
(9) Josèphe, *Ant. jud.* V, I, § 19.
(10) I Rois, III, 3.
(11) Tr. *Zebahim*, XIV, 8.
(12) I Rois, XXI, 6.
(13) II Paral. I, 3.
(14) III Rois, III, 4.
(15) I Rois, VI, 15, 21.
(16) *Ibid.* VII, 1.
(17) *Ibid.*
(18) III Rois, VIII, 4 ; I Paral. IX, 19 ; II Paral. I, 4.

Un autre centre de réunion pour Israël fut Maspha (1). Au temps des Asmonéens, elle est décrite comme voisine de Jérusalem, et comme un endroit où Israël priait autrefois (2). Les Israélites s'y réunirent depuis le temps de Phinées jusqu'à celui de Samuel (3). De l'expression « devant le Seigneur » qui se lit dans le premier livre des Rois (4), et qu'on trouve aussi employée par rapport à Silo (5), il semble que l'on doit conclure que le tabernacle était aussi à Maspha. La meilleure explication de cette difficulté apparente est que Nob et Maspha étaient le même endroit : les noms ont un sens analogue ; Nob était sur la principale route du nord, probablement en vue de Jérusalem (6) ; on pense que Maspha est la Sâpha de Josèphe (7), qui occupait le même site ; les mots du livre des Machabées cités plus haut indiquent la même position pour Maspha, qui appartenait à Benjamin (8). Nob et Maspha ne sont jamais mentionnées dans le même passage, et le nom plus récent de Nob ne se présente pas dans la topographie du livre de Josué.

II. RELATIONS AVEC LES AUTRES PEUPLES.

1° Un changement graduel se remarque, pendant la période des Juges, dans les relations avec les autres habitants sémitiques du pays. Les possessions d'Israël à l'est du Jourdain s'étendent progressivement (9). La défense faite par Moïse (10) d'annexer Ammon et Moab fut oubliée après un différent avec ces peuples (11). A partir de ce temps les Ammonites sont considérés, ainsi que les Chananéens, comme ennemis d'Israël.

2° Une grande lumière sur la topographie de cette période provient de la découverte d'un manuscrit hiératique du temps de Ramsès II, qui contient le récit des voyages d'un officier égytien, ayant le titre de Mohar, en Palestine (12). D'après la description, il voyage en char. Sa route suit probablement les plaines (13). Il note le voisinage de la mer de Galilée comme étant un endroit où se réunissent les Mohars. De là on peut conclure que ces officiers, sans doute employés du trésor, étaient occupés à lever des taxes sur les Chananéens. Le temps de son voyage semble avoir précédé l'époque de la servitude d'Israël sous les Madianites (14). Il semble aussi que le pays conquis par Thothmès (15) était encore, lors de ce voyage, sous la domination égyptienne.

---

(1) Jug. XX, 1.
(2) I Mach. III, 46.
(3) I Rois, VII, 6.
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid*, I, 12.
(6) Is. X, 32.
(7) *Antiq. jud.* XI, 8, § 5.
(8) Jos. XVIII, 26 ; I Mach. III, 46.
(9) Jug. X, 4.
(10) Deut. II, 9, 37.
(11) Jug. XI, 4 et suiv.
(12) *Recors of the past.* t. II. — Chabas, *Voyage d'un Egyptien en Palestine, au XIe siècle avant notre ère*, Paris, 1868, in-4°.
(13) Cfr. Jos. XVII, 16.
(14) Jug. VI, 1 et suiv.
(15) V. le § III, n° 6.

Dans les cinq parties de ce document, on peut identifier avec certitude un certain nombre d'endroits.

La première partie montre d'une manière générale le théâtre du voyage : c'est la contrée des Kheta (Héthéens), et la terre d'Aup, qui semble avoir été au nord de la Palestine. Tzal de Sesostris (Zoan ou Tanis) et un Kodesch, dont l'emplacement est douteux, sont aussi notés avec les tribus montagnardes de *Schasous* et *Schoua*, qui habitaient, d'après les égyptiologues, les déserts de l'Idumée (1), et qui s'étendaient de l'isthme de Suez jusqu'à l'Euphrate.

La seconde partie donne les noms des principales villes phéniciennes : Kapaon (Gebal), Berytus (Beirouth), Sidon, Tyr, Sarepta (Sourafound) ; elle nomme aussi la rivière de Nazana, qui est probablement le Leontes.

Dans la troisième partie, le voyage se continue le long de la côte. Pakana-na est probablement Cana, de la tribu d'Aser (2). Aksap, l'Aksapu de Thothmès III, est l'Axaph biblique *(el-Yasif)* (3). Viennent ensuite Hazar et Hamatha. Cette dernière est l'Emath de la Bible, située près de sources chaudes, dont elle tire son nom, au sud de Tibériade ; l'autre parait représentée par les ruines actuelles de *Hazzour*, sur la route allant directement d'Axaph, par la vallée d'Er-Râmeh, à la mer de Galilée. Tarkaal (4) qui vient après Hamatha, ville importante au sud-est de la mer de Galilée, est aux ruines actuelles de *Kerak*. Le dernier nom, Mataimim, peut se diviser en « mat » qui signifie terre, et « Iemim », signifiant sources chaudes (5). La vallée du Jourdain entre Tibériade et Bethsan a bien le droit d'être appelée la « Terre des sources chaudes ».

La quatrième partie semble concerner un autre district. Des onze noms qu'elle comprend, dix sont du territoire de Takhis. Ce pays ne peut être identifié avec certitude. Quelques auteurs le placent au sud de la Palestine (6). Mais, d'après le document, la onzième et dernière ville est frontière de la terre d'Aup, qui est un district du nord. Les villes de Takhis, qui peuvent être identifiées d'une manière probable, sont les suivantes :

Egyptien	Hébreu	Vulgate	Arabe
1. Cophar Marron	—	—	Meiroun
2. Tamena	—	—	Tibnin
3. Kodesch	Kadesch	Cades (Nephtali)	Kedes
4. Dapoul	Diblath		Dibl
9. Adouram	Edrei		Yater
10. Tziphoth	Seph		Safed
11. Khaurezat	Horoscheth		el Harathyeh

Si ces identifications sont correctes, le district de Thakis est immédiatement au nord de la route du Mohar, dans les montagnes de Nephtali. Aup aurait fait partie de la Basse Galilée.

Le Mohar cite, dans la cinquième partie, les noms de Rohob, Beit-

(1) V. Maspéro, *Histoire ancienne et moderne des peuples de l'Orient*, 2e éd., p. 108.
(2) En égyptien, *pa* est un affixe, et *na* un suffixe.
(3) Jos. XIX, 31.
(4) La Tarichée de Josèphe. V. Arnaud, p. 592, et plus bas.
(5) V. S. Jerôme, *In Gen.* XXXVI, 24.
(6) Un pays de ce nom, près d'Accad, le long du Tigre, fut soumis par Amenhotep II ; ce ne peut être le même. Maspéro, *op. cit.*, p. 208.

Scheal, Kariathal, Jordan (ou Jelden) et Megiddo. Il indique clairement par là qu'il a suivi une route allant vers le sud, de Tarichée à Bethsan. La rivière passée à gué est, ou le Jourdain, ou plus probablement le *Ouâdy Jâloud*, qui sort de la source de ce nom : il n'y aurait dans ce cas qu'une rivière de traversée entre Megiddo et Joppé. Dans les Juges (1), une partie du Gelboé semble désignée par l'expression Mont Galaad, ce qui montre que le nom de Jaloud est très ancien.

De Megiddo le voyage se continue à travers un pays raboteux. De Joppé le voyageur retourne à Tanis. Dans cette dernière partie quelques places de l'extrémité méridionale de la Palestine sont mentionnées : Atzion ou Hazion (le mont Casius), Rehoboth, Raphia, Gaza.

III. LES LIVRES DES ROIS.

1° Les quelques difficultés topographiques qui se présentent dans cette période seront résolues dans la *nomenclature* (2). Quant à l'histoire si mouvementée de David, on peut s'en rendre compte facilement, en suivant sur la carte le récit biblique.

2° Ce n'est qu'après la consolidation du royaume d'Israël sous Salomon que quelques questions importantes se posent sur la géographie de la Palestine.

Le royaume de Salomon était dû à l'épée de David. Les Philistins avaient été chassés dans leurs plaines, gardant cependant les forteresses de Gath et de Gazer, au bord des montagnes. La capitale des Ammonites, Rabba, avait été prise (3). Toute la Terre Sainte, de Bersabée à Sidon, obéissait au roi de Jérusalem.

Au temps de Salomon, Gazer, prise par les Egyptiens, lui fut donnée comme dot de sa femme égyptienne (4). Emath fut conquise (5). Tout l'ensemble du pays à l'ouest de l'Euphrate, jusqu'à Gaza, était soumis à Salomon (6). Le pays des Philistins n'est pas cependant compris dans son empire. Quant aux Chananéens, ils ne furent pas exterminés, mais ils durent payer tribut (7).

La population d'origine juive comptait, à cette époque 1,300,000 combattants (8). Cela représente un total de 5,000,000 d'âmes, et une population double de celle du temps de la conquête. La moyenne d'habitants par mille carré est d'environ 500 âmes, plus que la population actuelle de la Suisse. Aujourd'hui la population de toute cette contrée ne dépasse pas, autant qu'on peut le supposer, 650,000 habitants.

C'est à cette période qu'on trouve, pour la première fois, des ports de mer mentionnés dans l'histoire des Israélites. Les cèdres coupés dans le

(1) Jug. VII, 3.
(2) Ainsi Aphek, I Rois, XXIX, 1 ; — Athach, I Rois, XXX, 80, etc.
(3) II Rois, XI, XII, 26-31.
(4) III Rois, IX, 16.
(5) II Paral. VIII, 3, 4.
(6) III Rois, IV, 24 ; II Paral. IX, 26.
(7) II Paral. VIII, 7.
(8) II Rois, XXIV, 9.

Liban étaient amenés à Joppé (1). Les flottes de Salomon partaient annuellement d'Aziongaber (2).

La ville de Tadmor dans le désert syrien, fondée par Salomon, est identifiée par Josèphe (3), avec Palmyre, appelée encore Tadmor par les habitants de Damas. Hazor, Megeddo, Bethoron, Gazer et Baalath (de Dan) furent fortifiées durant cette période.

3° Le royaume de Salomon fut divisé en douze provinces ayant chacune un gouverneur (4). Ces douze divisions correspondaient en gros avec les tribus d'Israël, sans compter Siméon, et en faisant des deux moitiés de Manassé des tribus séparées.

La première province (5) était le mont Ephraïm. La seconde renfermait Macces, Salbim, Bethsamès, Elon et Bethanan ; elle correspond probablement au territoire de Dan. — La troisième, appelée Arouboth, comprenait Socho et tout le pays d'Epher. Josèphe l'appelle la toparchie de Bethléem (6). Epher étant probablement près d'Hébron (7), ce gouvernement devait comprendre toute la tribu de Juda. — La quatrième, appelée « hauteur de Dor » (8). correspond au territoire de Manassé. — La cinquième, comprenant Thanac, Mageddo, le pays de Bethsan, Sarthana *(Tell-es-Sârem)*, Jezraël et Abelmehula *(Aïn Helouch)* jusqu'à Jecmaan, équivalait au territoire d'Issachar, et à ce que Josèphe appelle la grande plaine (9) — La sixième renfermait les villes de Jaïr (10), les pays d'Argob et de Basan : c'est le territoire de Manassé à l'est du Jourdain : suivant Josèphe, il renfermait la Gaulonite et Galaad (11). — La septième avait pour capitale Manaïm et correspondait à la tribu de Gad. — La huitième comprenait la tribu de Nephtali. — La neuvième, comprenant la tribu d'Aser, avait pour capitale Baloth (12). — La dixième, appelée Issachar dans la Bible (13), ne comprenait probablement que la partie septentrionale de cette tribu ; elle comprenait aussi le territoire de Zabulon. Josèphe (14) lui attribue le mont Thabor, le Carmel et la Galilée jusqu'au Jourdain. — La onzième comprenait Benjamin. — La douzième renfermant le pays de Galaad, celui de Sehon, roi des Amorrhéens, et d'Og, roi de Basan (15), correspondait sans doute au territoire de Ruben.

Le nom de la tribu de Siméon ne paraît pas dans ce passage, et son territoire ne forme pas une province spéciale. Siméon était peut-être éteint à cette période ; peut-être menait-il une vie nomade dans le Négeb ; peut-être avait-il fusionné avec les Iduméens et n'appartenait-il plus à la na-

---

(1) II Paral. II, 16.
(2) III Rois, IX, 26.
(3) *Ant. jud.* VIII, 6, § 1.
(4) נצבים : Cfr. Clair, *Les livres des Rois*, t. II, p. 191.
(5) III Rois, IV, 7, et suiv.
(6) *Ant. jud.* VIII, 2, § 3.
(7) Jos. XII, 17.
(8) נפת דאר : III Rois, IV, 11.
(9) Τὸ μέγα πεδίον. *Ibid.*
(10) Vulg. « Avothjair ».
(11) *Ant. ibid.*
(12) Baloth ou Aloth est demeurée inconnue. Conder, *Handbook*, p. 402, l'identifie « probably » avec *'Alia*, à l'est d'Achzib.
(13) III Rois, IV, 17.
(14) « Jusqu'au Jourdain » n'est peut-être qu'une glose. V. l'édition Dindorf, t. I, p. 286.
(15) Une partie de Basan, on vient de le voir, est dans le 6e gouvernement.

tion hébraïque (1). Quand les dix tribus se révoltent sous Roboam (2), Juda et Benjamin restent seuls fidèles à la maison de David ; il semble impossible que Siméon, à l'extrémité méridionale, figure parmi les dix tribus du Nord. Dans un autre endroit cependant, les villes de Siméon sont mentionnées comme appartenant à cette tribu, « sous le règne de David » (3) ; plus tard, elles sont énumérées comme appartenant à Juda (4). Des *étrangers* de Siméon sont parmi les partisans du roi Asa (5). La prophétie de Jacob (6) : « Je les diviserai dans Jacob et les diviserai en Israël », semble ainsi accomplie. Nous savons, d'ailleurs (7), que des membres de cette tribu s'étaient établis sur le mont Seir, et que d'autres étaient nomades, probablement vers les frontières de l'Egypte.

4° La division du royaume (8) sous Roboam ne cadre pas exactement avec les limites géographiques des tribus. Saraa et Aialon (9), qui furent en effet fortifiées par le roi de Juda, étaient des villes de Dan, à l'ouest de la frontière de Benjamin, et la frontière du nord du royaume ne coïncidait pas entièrement avec celle de la tribu de Benjamin.

Du reste, la ligne des forteresses frontières sert à établir la limite de Juda à cette époque. Au nord-ouest, était Aialon. A l'ouest, la frontière était protégée par Saraa, Azéca, Geth, Socho, Odollam, Lachis, Aduram et Marésa ; Hébron et Ziph étaient sur la frontière des Iduméens. Contre les tribus du désert se dressaient Bethléem, Técué, Etam et Bethsur. Le terrain ainsi délimité était d'environ 2,300 milles carrés. La frontière septentrionale était formée par la vallée de Machmas, qui partage le territoire de Benjamin en deux. Même au temps de Josias, Gabaa (10), sur le bord méridional de cette vallée, formait la limite nord du royaume de Juda. Il en était de même au temps d'Esdras (11).

La ville de Rama fut fortifiée par Baasa, roi d'Israël (12), mais fut bientôt détruite : Maspha et Gabaa furent bâties avec ses ruines (13). La plus grande extension de ce côté fut sans doute au temps d'Abias, roi de Juda, lorsque ce prince prit sur Jéroboam Béthel, Jesana *(Aïn Sinia)* et Ephron *(Taiyibeh)*, avec leurs villages (14).

La capitale de Juda demeura toujours fixée à Jérusalem. Au contraire, celle du royaume du nord changea souvent. La résidence de Jéroboam était à Sichem (15) ; mais sa ville natale était Sareda (16), peut-être *Sourdeh*

---

(1) Siméon n'est pas mentionné dans le testament prophétique de Moïse, Deut. XXXIII.
(2) III Rois, XI, 31.
(3) I Paral. IV, 31.
(4) III Rois, XIX, 3 ; Néh. XI, 25.
(5) II Paral. XV, 9.
(6) Gen. XLIX, 7.
(7) I Paral. IV, 27-43.
(8) Sur les noms des deux royaumes provenant de cette division, V. III Rois, XII, 20 ; II Par. XI, 1 ; Is. V, 7 ; Os. IV, 15, 16 ; Am. II, 6 ; Mich. I, 5.
(9) II Paral. XI, 10.
(10) IV Rois, XXIII, 8.
(11) Zach. IV, 10. — Cfr. Trochon, *Les petits prophètes*, p. 489.
(12) II Paral. XVI, 1.
(13) *Ibid.* 6.
(14) *Ibid.* XIII, 19.
(15) III Rois, XII, 25.
(16) *Ibid.* XI, 26.

sur le mont Ephraïm (1). La capitale de Baasa était Thersa (2), où les premiers rois d'Israël paraissent avoir été inhumés : Thersa est probablement l'actuelle *Teiasir*, village où l'on trouve d'anciens sépulcres creusés dans le roc. Samarie fut la troisième capitale (3) : huit rois y furent inhumés : cette nécropole n'a pas encore été retrouvée. Rama semble aussi avoir été quelque temps la résidence royale (4).

5° La topographie de la Palestine au temps de Roboam reçoit des éclaircissements d'une inscription égyptienne donnant les conquêtes de Sesac (5) qui s'empara de Jérusalem et des villes fortes de Juda, dans la cinquième année de Roboam. Un grand nombre des places mentionnées dans cette inscription (6) ne sont pas encore identifiées. Les suivantes toutefois paraissent l'être d'une façon certaine :

Egyptien	Hébreu	Vulgate	Arabe
Rabatu	Rabbith		Râba
Taanaca	Taanach		Tânnouk
Schenema	Schunem		Soulem
Bath Schanlau	Beth Schean	Bethsan	Beisân
Rahaba	—	—	Tell er-Rehâb
Haphurima	Haphraïm		el-Farriyeh
Keb'a-na	Gibeon	Gabaon	el-Jib
Bath Auren	Beth Horon	Bethoron	Beit-Our
Aiulen	Aijalon	Aialon	Yâlo
Maceda	Makkedah		el-Moghâr
Adira	Ataroth Adar		ed-Dârieh
Yudah Malek (7)	Iehud		el-Yehoudîyeh
Haanem	Beth Hanan		Beit Anân
Bath Almeth	Alemeth		'Almît
Schauka	Schocoh	Socho	Schouveikeh
Bath Taphou	Beth Taphuak		Touffouh
Aauzama	Azmon		

Deux des forteresses frontières de Roboam, Socho et Aialon figurent certainement dans cette liste. D'autres noms ont été sans doute moins bien transcrits.

6° Une autre liste, provenant de l'histoire assyrienne et contemporaine d'Ezéchias, contient les noms des villes prises par Sennachérib (8).

(1) Cette ville est mentionnée plusieurs fois dans une addition des LXX, III Rois, XII, 24-25.

(2) III Rois, XV, 33.

(3) *Ibid.* XVI, 21.

(4) *Ibid.* XV, 21.

(5) Scheschonq, fondateur de la XXIIe dynastie égyptienne. V. Maspéro, *op. cit.*, p. 339.

(6) Cfr. Brugsch, *Geschichte Ægypten's*, pp. 660 et suiv. ; — Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. IV, pp. 12 et suiv. — La liste des villes est dans Smith, *A Dictionary of the Bible*, t. III, pp. 1290 et suiv.

(7) V. sur ce mot, dont la signification n'est pas encore déterminée, de Rougé, *Mémoire sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien*, Paris, 1874, p. 53.

(8) *Prysme de Taylor*, ou *Cylindre C*, de Sennachérib, dans *Cuneif. Inscript.*, t. I, pp. 38-39 ; — et dans Smith, *Assyrian discoveries*, pp. 302-306 ; — Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. IV, pp. 193 et suiv.; — Schrader, *Die Keilinschriften und das A. Testament*, Giessen, 1872, in-8°, p. 188 et suiv.

On y trouve les villes d'Aczib (1), Accho (2), Bethdagon (3), Amgarunna, qui n'est pas identifiée (Migron, Accaron ?) Altakou (Eltécé) (4), Timnath (5). D'autres villes du bord de la mer y sont aussi mentionnées.

7° L'histoire de la fin des deux royaumes n'est que celle d'une perte continuelle de territoire. La contrée à l'est du Jourdain fut reprise par les Ammonites et les Moabites. Par le sud de la mer Morte, ils arrivèrent jusqu'à Engaddi et à la vallée de Sis *[Hasâsab]*; mais ils furent défaits par Josaphat, au sud de Bethléem, près de Thecue (6).

Le port d'Aziongaber resta aux mains des Israélites jusqu'au temps d'Osias (7). Une expédition navale y fut encore préparée au temps de Josaphat (8). Au temps d'Achaz, la ville semble être au pouvoir des Syriens (9). Depuis, elle ne fut pas reconquise. Le port de Joppé aussi était probablement perdu. Les Philistins s'étaient en effet peu à peu emparés d'une partie de la Schéphéla (10). Au sud, les Iduméens envahissaient aussi le malheureux royaume. Le pays soumis à Achaz ne dépassait pas une superficie de 300 milles carrés, ce qui nous met loin des 30,000 milles carrés de Salomon.

§ 6. *La Palestine après la captivité* (11).

I. LA JUDÉE SOUS NÉHÉMIAS

Le territoire réoccupé par les Juifs sous Néhémias est indiqué clairement par les noms de ses différentes villes (12). Aucune de ces villes n'était au nord de l'ancienne frontière de Béthel; mais beaucoup de localités de Dan et de Siméon étaient comprises dans les nouvelles limites de la patrie rendue aux exilés. Les descendants de Juda occupèrent le pays de Jérusalem à Bersabée, et de Jéricho à Lachis; ceux de Benjamin reprirent tout le territoire de leur ancienne tribu, et une partie de celui de Dan, renfermant les districts de Lod *[Lydda]*, Hadid *[Haditheh]*, Ono *[Kefr'Ana]* et Saraa *[Sourah]*. Les villes de Siméon repeuplées par Juda furent Molada, Hasersual, Bersabée *[Bir es-Seba]*, Siceleg et En Rimmon *[Oumm er Roumâmin]*.

Des quarante-neuf villes mentionnées, quatorze au moins n'ont pas de nom dans les livres de la Bible les plus anciens. Ces villes ne sont peut-être pas aussi anciennes que celles mentionnées dans le livre de Josué.

---

(1) Jos. XIX, 20.
(2) Jug. I, 31.
(3) Jos. XV, 41.
(4) *Id.* XIX, 44. — Cfr. J. Oppert, *Mémoires de l'académie des Inscriptions, Sujets divers d'érudition*, t. VIII, 1re partie, p. 549.
(5) *Ib.* XV, 10.
(6) II Par. XX, 20.
(7) *Ibid.* XXVI, 2.
(8) *Ibid.* XX, 36.
(9) IV Rois, XVI, 6.
(10) II Paral. XXVIII, 18.
(11) Conder, *Handbook*, p. 287. — Arnaud, *La Palestine*, ne consacre que quelques lignes insignifiantes à ce sujet, p. 194.
(12) Esdr. II, 21-35; Neh. VII, 24-38; XI, 25-35.

On peut facilement identifier plusieurs des plus récentes: Hariph est probablement la ruine de *Kharouf* dans la contrée d'Hébron. Netupha (1) est *Oumm Toba*, près de Bethléem Nebo (2) est probablement *Nouba* plus au sud. Aelam (3) *[Beit'Alâm]* et Harim (4) *[Beit Kheirân]* sont dans la Schephelah, à l'ouest d'Hébron. Jesue près de Bersabée (5) est sans doute l'ancienne ruine de *S'aoni*, à l'est de Bir es-Seba. Dans le pays de Benjamin, Anania (6) est l'actuelle *Beit Hanina;* Asor (7) est la ruine ancienne de *Hazzour* près de la précédente localité.

Le pays ainsi délimité avait une superficie d'environ 2,000 milles carrés; il était à peu près égal au royaume de Juda, à l'époque de sa plus grande prospérité. La Philistie n'était pas plus conquise qu'aux époques antérieures. Quant aux Iduméens, ils semblent avoir été repoussés dans leurs déserts (8).

Il faut remarquer qu'au temps de Néhémias, les Arabes apparaissent pour la première fois parmi les ennemis des Juifs avec les Ammonites, les Philistins d'Azoth et les Samaritains (9).

II. GÉOGRAPHIE DU LIVRE DE JUDITH (10).

L'auteur de ce livre semble parfaitement connaître le pays compris entre Sichem et la plaine d'Esdrelon. Les positions qu'il indique sont fort exactes.

Toute la Galilée et la Philistie, les environs de Damas et le pays à l'est du Jourdain sont représentés dans le livre comme ayant été conquis par Nabuchodonosor. L'armée d'Holopherne s'avance par le nord vers la région montagneuse de la Samarie et de la Judée. Les villes fortifiées contre cette attaque occupent les principales lignes stratégiques de marche. Bethoron défend la route ordinaire de Saron à Jérusalem. Belma (11) est sur la principale route du nord, à l'entrée de la grande plaine dans les collines de la Samarie. Jéricho est sur la route de l'est. Choba (12) est la ruine actuelle de *el-Mekkobby* à l'est de Jenîn. Esora (Αἰσωρὰ) et Salem (Σαλήμ) (13) sont sur la route allant de la vallée du Jourdain à la ligne des collines voisines de Sichem. Béthulie et Bethomestam (Βετομεσθαίμ) (14),

(1) Esdr. II, 22.
(2) *Ibid.* 29.
(3) *Ibid.* 31.
(4) *Ibid.* 32.
(5) Néhém. XI, 26.
(6) *Ibid.* 32.
(7) *Ibid.* 33.
(8) Abd. 1 ; Jérém. LIX, 7, 10, 20.
(9) II Paral. XXI, 16 ; Néhém. IV. 7.
(10) Sur la veracité du livre, V. M. Gillet, *Tobie, Judith et Esther*, p. 70. — Sur l'époque où se sont passés les événements décrits dans le livre, V. M. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. IV, p. 254. — Les conjectures que nous proposons sur l'étude de la géographie de Judith ne doivent en rien prévaloir contre l'opinion généralement admise, mais elles sont curieuses et peuvent faire réfléchir.
(11) Jud. VII, 3.
(12) *Ibid.* (texte grec), XV, 4, 5.
(13) *Ibid.*
(14) *Ibid.* 6.

toutes les deux proches d'Esdrelon, vers le pays ouvert près de Dothaïn (1), sont, comme les autres villes, fortifiées pour défendre les passages qui mènent à la contrée montagneuse.

Betomesthan est peut-être l'ancienne ruine de *Massin*, occupant une forte position sur une colline escarpée à l'ouest de Râmeh, à cinq milles environ au sud-ouest de Dothaïn *(Tell Dothân)*. Cette position défend les abords de Sichem, soit contre la route venant de Dothaïn, soit contre celle qui vient de la plaine maritime à l'ouest.

Béthulie a été cherchée dans bien des directions (2). Au temps des croisades, on la mettait au nord de la mer de Galilée. Les modernes la placent près de Jezraël. Cette position est très clairement indiquée par le livre de Judith. Elle défendait l'entrée des collines près de Dothaïn. Elle était située sur une colline ayant, auprès et en dessous d'une montagne plus élevée, une plaine ou vallée avec des sources. Un site réunissant ces conditions se rencontre au village de *Mithilia*, à quatre milles environ au sud-est de Tell Dothân. Le changement du *b* en *m* se fait aisément en hébreu, exemple : Jabne et Jamnia ; aussi la transformation de Bethulia en Mithilia a-t-elle pu se produire naturellement. Le village est sur le sommet d'une colline qui, au sud, s'élève d'une manière sensible au-dessus de lui. De la crête, vers le sud-ouest, sur laquelle passe actuellement la route principale de Sichem à Jenin, on voit pour la première fois la grande plaine.

L'armée d'Holopherne s'étendait dans cette plaine jusqu'à Chelmon (3), aujourd'hui la ruine de *Tell Keimoun*, et allait de Dothaïn, à l'ouest, à Belma, immédiatement au nord de Béthulie, à l'est. Il semble que des environs de cette ville l'armée assyrienne était visible (4) ; et cela était possible des hauteurs voisines de Mithilia.

L'attaque des Iduméens au sud et à l'est de Dothaïn (5) était dirigée contre Ekrebel, près de Chusi, sur la rivière de Mochmur. Ces places s'identifient bien avec *Akrabeh, Kouzah* et *Ouady el-Ahmar*, au sud et au sud-ouest de Sichem, à une journée de marche de Tell Dothân. Cola, mentionnée dans le livre de Judith (6), est peut-être aux ruines de *Ka'oun*, dans la vallée du Jourdain, sur la route se dirigeant de Chobaï vers le nord.

La particularité la plus remarquable de cette topographie, dirons-nous avec M. Conder (7), consiste en ce que les places mentionnées sont dans la Samarie. Cependant l'ordre de les fortifier est donné par le grand prêtre de Jérusalem, Joachim (8).

---

(1) Jud. VII, 3.
(2) V. M. Gillet, *Commentaire* cité, p. 107.
(3) Jud. VII, 3.
(4) *Ibid.* 4.
(5) *Ibid.* VII, 18.
(6) *Ibid.* XV, 4.
(7) *Handbook*, p. 290.
(8) Ou Eliachim, Jud. IV, 5. — Il n'est nommé Joachim que XV, 9.

§ 7. *La Palestine pendant la période asmonéenne.*

I. JUDÉE.

La Palestine passa pacifiquement de la domination des Perses à celle des Grecs. Sous les Séleucides, elle fut administrée par des gouverneurs désignés par le roi, dont Antioche était la résidence.

Il semble probable qu'à l'époque de la révolte des Machabées, la capitale grecque de la province était Sichem, car Apollonius sortit de Samarie à la première annonce de l'arrivée de Judas Machabée (1).

L'endroit où eut lieu l'explosion première de la guerre d'indépendance est une ville qui jusque-là n'a pas été mentionnée dans la topographie juive, Modin. Elle était en vue de la mer (2), et, suivant le Talmud, à 15 milles au moins de Jérusalem (3). On ne doit pas hésiter à l'identifier avec le village actuel de Khirbet, à 25 kilomètres environ au nord-ouest de Jérusalem, à 8 de Bethoron inférieur, et à 11 environ à l'est de Lydda. De là, on aperçoit très bien la mer. Sur un coteau, à l'ouest du village, se trouvent des tombes appelées aujourd'hui *Kabour el-Yehoud*, « tombe des Juifs » (4). On a, à différentes époques, identifié Modin avec des localités plus au sud ; mais la position qu'on vient d'indiquer explique mieux toute l'histoire de la lutte soutenue par les Machabées. Les batailles répétées de Bethoron et de ses environs immédiats sont dues sans doute à ce que les Juifs se rassemblaient dans la ville natale des Asmonéens. La forteresse d'Adida, élevée par Simon, protégeait Modin contre l'invasion des Grecs.

Les premières campagnes entreprises par eux contre Judas eurent pour objet la prise des montagnes qui environnent Jérusalem. Les trois essais malheureux des généraux grecs furent dirigés le long des trois routes principales qui conduisent à Jérusalem, au nord-ouest, à l'ouest et au sud-ouest. Dans la première, Seron (5) s'avança de la Cœlésyrie pour monter sur Béthoron : cette route, la plus courte, venait de Saron et passait par Modin : elle atteignait un passage très escarpé qui, sur une longueur de 800 mètres environ, n'a pas une rampe de moins de 870 mètres. Une telle position était facile à défendre même pour une petite troupe.

La seconde bataille eut lieu près d'Emmaus-Nicopolis. La ligne d'attaque suivait l'ancienne route de l'ouest, venant de la plaine à Jérusalem. La contre-attaque de Juda vint du sud (6) : l'armée juive, par une longue marche de nuit, s'était portée sur les flancs des Grecs, qui s'avançaient vers les montagnes par une route plus septentrionale (7). La surprise

(1) I Mach. III, 10.
(2) *Ibid.* XIII, 29.
(3) V. Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 99. — Nous en reparlerons, avec plus de détails, dans la nomenclature alphabétique.
(4) Sur le tombeau des Machabées, V. M. Victor Guérin, *Revue archéologique*, 1872, t. II, p. 273 ; *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1877, p. 48.
(5) Josèphe, *Ant. jud.* XII, 7, § 1.
(6) I Mach. III, 57.
(7) *Ibid.* IV, 14.

fut encore complète, et la poursuite de l'armée vaincue fut menée jusqu'à Gazer, Azoth et Jamnia dans la plaine philistine au sud-ouest d'Emmaus (1).

La troisième tentative faite pour pénétrer sur le plateau de Judée fut dirigée par Lysias, qui venait du sud. La passe étroite de Bethsura (2), défendue par les Juifs, était une position très forte. L'ennemi, montant de la vallée d'Elah, ne put s'établir sur les hauteurs. Ces trois passages formèrent la défense de Jérusalem sous les Asmonéens. Les seules attaques heureuses contre cette ville furent celles de Bacchide et de Lydias.

Dans ce second cas, l'armée juive assiégeait la citadelle de Jérusalem. La marche des Grecs fut si rapide que la passe sud de Bethsura fut occupée et la ville prise, avant que Judas eût le temps de défendre ce point. Il fut alors forcé de prendre une position beaucoup moins favorable à Bethzachara (3), à soixante-dix stades au nord de Bethsura (4). C'est aujourd'hui *Beit-Skâria*. La seconde ligne de défense avait, il est vrai, l'avantage de dominer un passage étroit et dangereux, où la route se dirigeait vers l'est, au-dessous de la montagne et au-dessus d'un ravin profond. La ligne de retraite était facile pour les défenseurs : le pays, immédiatement en arrière, est ouvert et abondamment pourvu d'eau. La défaite de Juda (5) eut probablement pour cause la panique causée par la vue des éléphants (6). La retraite sur Jérusalem se fit d'ailleurs probablement en bon ordre (7).

L'attaque de Bacchide, venant de Samarie, se produisit par une marche de flanc contre Béthoron, alors que Judas s'attendait probablement à voir les Grecs arriver par la route qu'ils avaient précédemment suivie. Laïsa (8), où Judas avait rassemblé ses forces, était probablement l'actuelle *Il'asa*, immédiatement au nord-ouest de Béthoron, où le terrain est plus ouvert que dans les montagnes voisines. L'attaque de Bacchide vint de Galgala (9), ou de la Galilée (10). Masaloth, qui est en Arbelles (11), est difficile à identifier. Berea (12), sur laquelle les Grecs se dirigeaient, est sans doute la Beeroth de la Bible, aujourd'hui *Bireh ;* Berzetho ou Bethzetho (13) est le village de *Bir es-Zeit*, dans les collines immédiatement à l'ouest de la passe étroite le long de laquelle les Grecs montaient sur Béthel. Le mont Azot (14) est probablement la montagne de Berzetho, car si Bacchide vient de la Galilée, il est impossible de penser au voisinage de la ville d'Azoth (15).

---

(1) *Ibid.* IV, 15.
(2) *Ibid.* 29. — La Vulgate a ici « Bethoron » ; mais V. 61, elle a « Bethsura ». — V. Gillet. *Commentaire des Machabées*, p. 80.
(3) *Ibid.* VI, 32.
(4) Josèphe, *Ant. jud.* XII, 9, § 4.
(5) I Mach. VII, 47.
(6) *Ibid.*, 34 et suiv.
(7) *Ibid.* 47.
(8) I Mach. IX, 5.
(9) *Ibid.* 2.
(10) Gillet, *op. cit.*, p. 128.
(11) *Ibid.* — Cfr. Josèphe, *Ant. jud.* XII, 11, § 1.
(12) *Ibid.* 4.
(13) Josèphe, *Ant. jud.* XII, 10, § 2, et XI, 1.
(14) I Mach. IX, 15.
(15) Cfr. Gillet, *op. cit.*, p. 130.

Ces attaques réussirent. Il en arriva différemment de l'essai tenté par Nicanor pour opérer sa jonction avec une armée se dirigeant encore par le défilé de Bethoron (1). La bataille d'Adarsa (2) fut une des plus brillantes victoires de Judas. La tradition dit encore aujourd'hui qu'il y a eu à cet endroit un grand carnage, car les ruines de *'Adasah* sont au-dessus de la vallée appelée *Ouâdy ed-Doumm,* « vallée du sang ». Cette vallée est à 1600 m. à l'est de Gabaon *(el-Jib),* et sur la route principale de Jérusalem à Bethoron, à l'endroit où cette route quitte la crête. Judas se plaça sur la ligne de retraite de Nicanor, surprit les Grecs, les défit et les poursuivit pendant tout un jour jusqu'à Gazara (3) ou Gezer. Ce renseignement concorde très bien avec l'emplacement des deux endroits, puisque *Tell-Jeser* est à vingt-sept kilomètres en droite ligne à l'ouest des ruines d'Adasah.

II. IDUMÉE ET EST DU JOURDAIN

Le récit des campagnes entreprises par Judas à l'est du Jourdain et dans l'Idumée, fournit des renseignements sur l'état de ces pays. Le mot « Idumée », au temps des Machabées, a une extension bien plus considérable que l'*Edom* biblique. Bethsura, qui n'est qu'à 24 kilomètres de Jérusalem était la forteresse frontière entre les Juifs et les Iduméens (4). Gazara (5) semble aussi avoir été voisine de l'Idumée.

Deux campagnes furent entreprises par les Juifs dans cette direction. Dans la première, Judas attaqua les tribus nomades de l'Acrabathane (6) : il faut sans doute entendre par ce nom le voisinage de la montée des Acrabim, ou scorpions (7), à l'extrémité méridionale de la mer Morte (8). Dans la seconde, il prit Hébron aux Iduméens (9). En même temps Marissa (10), *Mer'asch*, fut pris sur les Philistins dans une campagne rapide qui atteignit jusqu'à Azoth.

La première campagne entreprise par Judas à l'est du Jourdain fut dirigée contre les Ammonites. Jaser (11), ancienne ville frontière de Ruben et de Gad, fut prise alors. Les représailles, exercées par les Ammonites sur les Juifs à l'est du Jourdain, amenèrent une seconde campagne. Le district où avait eu lieu le massacre s'appelait la terre de Tubin ou Tob (12) : c'est sans doute le pays où Jephté s'était réfugié (13). Maspha (14), où il habitait,

(1) I Mach. VII, 39 et suiv.
(2) Grec : Ἀδασὰ. Josèphe : ἐν Ἀδασοῖς. L'assertion de M. Gillet, *op. cit.* p. 117, ne semble pas acceptable. Au vs. 45, la même localité est appelée « Adazer ».
(3) I Mach. VII, 45.
(4) *Ibid.* IV, 61.
(5) *Ibid.* IV, 15.
(6) I Mach. V, 3 ; — Cfr. Josèphe. *Ant. jud.* XII, 8. § 1.
(7) Nombr. XXXIV, 4 ; Jos. XV, 3 ; Jug. I, 36.
(8) Cfr. Gillet, *op. cit.*, p. 86.
(9) Josèphe, *Ant. jud.* XII, 8, § 6.
(10) Peut-être la « Samarie » de I Mach. V, 66. — Cfr. Gillet, *ibid.*, p. 97.
(11) I Mach. V, 8. — S. Jérôme écrit ici « Gazer », tandis que, Jos. XIII, 25, il écrit « Jaser ».
(12) *Ibid.* V, 13.
(13) Jug. XI, 3.
(14) *Ibid.* 34.

est peut-être Ramoth Maspheh, sur la frontière nord du pays de Gad (1). Cette indication concorde avec celles du Talmud, d'après lequel la terre de Tob dépend d'Hippos, ville au sud-est de la mer de Galilée (2). Ce nom sous sa forme arabe, *Taihibeh* (qui a le même sens, « bon »), existe encore. C'est un endroit, à 19 kilomètres environ, au sud-est de la mer de Galilée, dans la même latitude que Ramoth Maspheh. Cette identification du pays de Tob avec la partie méridionale du Basan s'accorde parfaitement avec la description de la route suivie par Judas, après le passage du Jourdain.

Il s'agissait de porter secours aux Juifs qui s'étaient réfugiés dans la forteresse de Datheman (3), ou Dametha, qui est peut-être aujourd'hui *Dâmeh*, dans le district de Lejja, et qui doit avoir été une place importante. Après trois jours de marche dans le désert nabathéen, la ville de Bosor (4) fut prise. La distance parcourue indique qu'il s'agit ici de la ville célèbre de Bosra, à 95 kilomètres environ du Jourdain (5). De là Judas se dirigea sur Maspha (6), qui, sans aucun doute, est l'ancienne Ramoth Maspheh, et qu'on peut par suite identifier à l'actuelle *Remtheh* sur la route de Haj, à 40 kilomètres à l'ouest de Bosra, sur la frontière nord-est de Gad. Casbon, Mageth, Raphon (probablement Raphana de la Décapole), prises en même temps, ne sont pas connues aujourd'hui. L'invasion juive se prononça au nord jusqu'à Carnaïm (7), probablement l'ancienne capitale d'Og, appelée Astaroth Carnaïm dans la Bible (8). Cette ville semble avoir été connue au quatrième siècle de notre ère, comme étant à quatre milles romains d'Edrei *[edh-Dhr'a]*. Dans le Talmud, il est dit qu'Astaroth était entre deux montagnes, dont l'ombre couvrait la ville (9). La version samaritaine du Pentateuque rend Astaroth Carnaïm par Sunamain et Aphnith; la première est aujourd'hui *el-Sunamein*, à 45 kilomètres au sud de Damas; la seconde est Phanutus ou Phœnos, à 18 kilomètres au sud-est de Sunamein.

Ephron (10), prise au retour, est inconnue. Malgré ces lacunes, on se rend compte de la direction générale de la campagne.

III. GALILÉE

L'expédition faite en même temps par Simon en Galilée fut également heureuse. Les païens furent rejetés à la côte. Les Juifs de la Galilée et de l'Est du Jourdain furent attirés autour de Jérusalem : ils occupèrent les collines du sud, abandonnant les régions sans défense du nord de la Terre-Sainte. Les émigrants suivirent Judas et Simon à leur retour à Jérusalem. La population, devenue ainsi plus nombreuse, augmenta la puissance et l'importance de la nation.

---

(1) Jos. XIII, 26.
(2) V. Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 239.
(3) I Mach. V. 9.
(4) *Ibid.* 28.
(5) Cfr. Gillet, *op. cit.*, p. 91.
(6) I Mach. V, 35.
(7) *Ibid.* 43.
(8) Gen. XIV, 5. — V. l'*Atlas* d'Ancessi, *Index géographique*, à ce mot.
(9) Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 246.
(10) I Mach. V, 46.

Il faut remarquer que, dans le récit de cet épisode, Josèphe donne le nom de Galilée au pays situé sur la rive gauche du Jourdain aussi bien qu'à celui de la rive droite, ce qui concorde avec l'expression d'Isaïe (1). Dans le Talmud, le mot a la même extension : le pays au nord de Gadara est considéré comme faisant partie de la Galilée : il renferme les villes de Gamala *[Khourbet-el Hosn]*, Césarée de Philippe *[Bânias]* et Susitha ou Hippos (2).

IV. TEMPS POSTÉRIEURS A JUDAS MACHABÉE.

Après la mort du libérateur, la fortune nationale subit des épreuves. Jonathan et Simon s'enfuirent au désert de Thecua (3), l'ancienne Jésimon, où David s'était déjà réfugié contre les attaques de Saül (4). Là ils habitèrent près de la citerne d'Asphar (5), qui n'est pas identifiée (6). La montagne appelée *Safra es-San'a*, ou « Safra de la citerne » pourrait conserver ce nom, dans la partie méridionale du désert. Mais Josèphe (7) dit que Jonathan plaça son camp près des lacs du Jourdain, et c'est au bord du Jourdain (8) que Bacchide l'attaqua. Bethbessen (9), qui plus tard fut une défense pour les Machabées est identifiée par Josèphe (10) avec Bethagla, et est probablement l'ancienne Bethogla *['Aïn-Hajlah]*. De là Jonathan se dirigea vers les collines au-dessus de Jéricho, et s'établit à Machmas (11).

Les forteresses bâties par Bacchide pour défendre la Judée contre les Machabées, furent plus tard armées par ceux-ci contre les Grecs : ce sont les mêmes endroits que Salomon et Roboam avaient autrefois fortifiés. La Schepelah n'était pas comprise dans ce territoire, qui n'était guère plus grand que le royaume d'Achaz (12). A l'est, Jéricho formait la frontière : au nord celle-ci était défendue par Bethoron, Bethel, Thimmatah *[Tibneh]* et Pharathon, dont la position est douteuse. Au sud-ouest, Gazer défendait le pays contre les Philistins; au sud, Bethsura contre les Iduméens (13).

Ces forteresses tombèrent au pouvoir de Jonathan, lors de l'avènement d'Alexandre Balas, à l'exception de Bethsura, qui fut conquise plus tard par Simon (14), et de Gazara, prise à une époque qui n'est pas spécifiée (15).

Les premiers territoires conquis par Jonathan sur les Séleucides consistaient dans les trois gouvernements d'Apherema, Lydda et Ramatha,

(1) Is. IX, 1.
(2) Neubauer, *op. cit.*, p. 178.
(3) I Mach. IX, 33.
(4) I Rois, XIII, 24.
(5) I Mach. IX, 33.
(6) Cfr. Gillet, *op. cit.*, p. 132.
(7) *Ant. jud.* XIII, 1, § 3.
(8) I Mach. IX, 42.
(9) *Ibid.* 62.
(10) *Ant. jud.* XIII, 1, § 5.
(11) I Mach. IX, 73.
(12) V. plus haut, p. 820.
(13) I Mach. IX. 50, 51.
(14) *Ibid* XI, 65.
(15) *Ibid.* [illegible]. 7.

détachés de la Samarie (1). On suppose que ce sont les villes bibliques de Lod, Ramathaïmsophim et Ephraïm. La frontière juive s'avança ainsi au nord et à l'ouest.

Quand la puissance des Séleucides diminua, et que celle des Asmonéens s'accrut, les champs de bataille s'éloignèrent de Jérusalem. Joppé fut prise. Une armée grecque fut défaite à Jamnia et poursuivie jusqu'à Azot, qui fut brûlée une seconde fois (2). Ascalon se rendit sans combat. A cette époque. Accaron fut donnée aux Juifs par le roi Alexandre. Toute la plaine de Saron fut alors apparemment annexée au territoire juif.

Sous le règne suivant de Demetrius II, les limites du nouvel état s'élargirent encore. Simon fut établi gouverneur de Syrie depuis les limites de Tyr jusqu'aux frontières d'Egypte (3) : ce qui comprenait toute la Palestine occidentale telle qu'elle était à l'époque du Christ. Gaza fut alors conquise (4). Une bataille heureuse fut livrée dans la plaine d'Asor (5), après laquelle Jonathan poursuivit les Grecs jusqu'à Cadès de Nephtali (6). Dans une campagne suivante, le théâtre de la guerre fut reculé plus encore au nord dans le pays d'Amathis (7), et la poursuite des ennemis s'étendit jusqu'à l'Eleuthère *[Nahr el-Kebir]* (8), au nord de Tripoli, à 195 kilomètres d'Antioche et à une distance double de Jérusalem.

C'est à cette époque que la forteresse d'Adiada (9), l'actuelle *Haditheh*, fut bâtie dans la Schephelah : sa position près de Lydda indique qu'elle devait défendre la route au-dessous de Modin, qui jusqu'alors était restée sans protection.

Le goût d'annexion trop prononcé chez Jonathan amena pour les Juifs un échec temporaire. Alléché par la promesse d'acquérir Ptolémaïs, il tomba dans le piège qu'on lui avait préparé, et fut fait prisonnier par Tryphon (10). Ce général, qui était dans la plaine de Saron, essayait d'atteindre Jérusalem, en partant du voisinage d'Ador (11), *Dourah*, près d'Hébron. De là, on arrivait assez facilement aux montagnes, mais la distance était moitié plus considérable que par la vieille route conduisant à Bethsura. On voit par là combien la puissance des Juifs s'était consolidée depuis le temps de Judas Machabée. L'essai de Tryphon échoua, et ce général battit en retraite dans la Célésyrie, et de là à Galaad où il fit mettre à mort Jonathan (12).

Pendant le règne de Simon, la consolidation s'accrut. La citadelle de Jérusalem fut prise ; les Juifs mirent garnison à Gazara (13), et Joppé re-

---

(1) I Mach. XI, 34. — Aphercma n'est pas nommée dans la Vulgate. — V. Gillet, *op. cit.*, p. 161.
(2) *Ibid* X, 76-83.
(3) *Ibid.* XI. 59.
(4) *Ibid.* 61.
(5) *Ibid.* 67.
(6) *Ibid.* 73.
(7) *Ibid.* XII, 25.
(8) *Ibid.* 30.
(9) *Ibid.* XII, 38.
(10) *Ibid.* 50.
(11) *Ibid.*, XIII, 20.
(12) Josèphe *Ant. jud.* XIII, 6, § 6
(13) I Mach. XIV, 7.

devint leur possession (1). Ces places furent, mais en vain, revendiquées par le roi de Syrie (2). Dans son extrême vieillesse, Simon dut entreprendre une guerre contre les Grecs. Ses fils conduisirent de Modin une armée contre Cedron (3) *(Katrah)* près de Jamnia *(Yebnah)*. Le torrent près duquel eut lieu la bataille est sans doute le *Nahr Roubin*, qui, même en été, est plein d'eau.

Le premier livre des Machabées se termine par le meurtre de Simon à Doch (4) *(Douk)*, au-dessus de Jéricho. En même temps, Hyrcan s'échappait heureusement de Gazara.

Le territoire reconquis et délivré par les Machabées est en substance celui qui, au temps des Hérodes, était compris dans les limites de la Terre Sainte. Les villes septentrionales de la Philistie étaient alors aux mains des Juifs. Quant aux Nomades, ils étaient refoulés jusqu'au désert du sud.

Sous le règne d'Hyrcan, la prospérité juive arrive à son apogée : le territoire s'étend plus qu'à aucune période depuis le temps de Salomon. La présence des Samaritains, au milieu de ce royaume, fut cependant une cause de troubles intérieurs : souvent ils se mirent du côté des Grecs contre les Juifs.

Un important passage de Josèphe (5) donne la liste des villes frontières possédées par les Juifs dans la dernière période asmonéenne. Le long de la côte, ils occupaient la Tour de Straton (plus tard Césarée), Apollonia *(Arsouf)*, Joppé, Jamnia, Azot, Gaza, Anthedon, Raphia *(er-Rafâh)*, Rhinocolura près de l'embouchure du *Ouâdy el-Arisch*. Sur les frontières de l'Idumée, ils avaient Adora *(Doura)* et Marissa *(Mer'asch)*. Au nord, ils possédaient le mont Carmel, le mont Tabor, Scythopolis *(Beisân)*, avec Gadara *(Oumm Keis)*, à l'est du Jourdain. Dans la Gaulonite, le *Jaulan* actuel, ils avaient pris Seleucia, probablement *Salkhâd*, et Gabala *(Gamala)*. Dans Moab, ils occupaient Hesebon et Medeba, ainsi que les villes inconnues de Lemba, Oronas et Gelithon. Dans ce pays, Zara, possédé aussi par eux, est sans doute l'actuelle *Beit Zâra*. Pella est probablement la ville du même nom, plus au nord, appartenant à la Décapole.

La Samarie ne paraît donc pas avoir fait part du royaume des Asmonéens. Il semble aussi que le pays à l'est du Jourdain était surtout habité par une population mêlée de Grecs et d'indigènes, qui se retrouve durant toute la période des Hérodes.

§ 8. *La Palestine au temps de Notre Seigneur* (6).

I. SOURCES.

Nous trouvons dans Josèphe, le Talmud (7) et les ouvrages rabbiniques,

(1) I Mach. XIV, 5.
(2) *Ibid.* XV, 28.
(3) *Ibid.* XVI, 9.
(4) *Ibid.* 15.
(5) *Antiq. jud.* XIII, 15, § 4.
(6) V. E. Stapfer, *La Palestine au temps de Jésus-Christ*, Paris, 1885, in-8°, p. 39 et suiv. ; — Conder, *Handbook*, ch. VI, pp. 301 et suiv. ; — Roehr (traduit en anglais par Esdaile), *A historico-geographical account of Palestine, in the time of Christ*, Edinburgh, 1845, in-16 (il en existe une traduction française que nous ne connaissons pas).
(7) M. Stapfer, *op. cit.*, p. 40, méprise peut-être trop les indications talmudiques.

beaucoup de renseignements sur les limites et les divisions de la Palestine à cette époque. Quelques points importants de topographie sont éclaircis aussi par les écrits de Pline et de Strabon. Nous pouvons, grâce à ces secours, obtenir de la Palestine, à l'époque du Sauveur, une description plus vivante qu'à toute autre période, si ce n'est à celle de la conquête sous Josué.

II. LIMITES.

Elles ne peuvent être qu'approximatives.

La Palestine était bornée au midi par l'Idumée : une ligne, fort indéterminée dans ses détails, allait du sud de la mer Morte à la Méditerranée. A l'ouest, cette mer servait de frontière, sauf une bande de terrain au nord comprenant la Phénicie avec Tyr et Sidon et ne dépendant pas de la Judée. Au nord, le Liban et l'Abylène (Syrie) formaient la limite. A l'est, la Pérée, au-delà du Jourdain, se confondait insensiblement avec le désert.

« Nous ne pouvons, dit M. Stapfer (1), préciser davantage ; ces sortes de frontières, qui sont toutes religieuses, restent naturellement vagues et indéfinies. Jérusalem, centre religieux de la Palestine, était presque exclusivement habitée par des sectateurs du Judaïsme. Si l'on s'éloignait de la ville, la population se mélangeait de païens, et la proportion de ceux-ci était d'autant plus forte qu'on était plus distant de la Ville sainte. Là, où on ne rencontrait plus de Juifs, là où la population était entièrement païenne, on n'était plus en Palestine. Quant aux frontières politiques du pays, elles étaient naturellement plus nettes, et se trouvaient aussi plus étendues que les frontières religieuses. L'Idumée, par exemple, au sud, ou l'Abilène au nord, pouvaient faire partie de tétrarchies, être au pouvoir de tel ou tel des Hérodes, et par suite appartenir à la Palestine, sans cependant avoir un seul Juif dans leur population ».

Une assez minutieuse description des frontières, telles que les Juifs les entendaient, se trouve dans le Talmud de Jérusalem (2). Elle provient probablement de la Tosiphta, commentaire d'une antiquité presque égale à celle de la Mischna (3).

Cette description commence au sud-ouest par les environs (4) d'Ascalon, car Ascalon même n'était pas considérée comme terre d'Israël. Dans un autre endroit (5), la ligne exacte est décrite comme passant par Yagur, la moderne *el-Jourah*, immédiatement en dehors de la vieille ville.

Près d'Ascalon, on note le mur de Césarée, car la ville même n'appartient pas à la Palestine.

Le troisième endroit mentionné est Dor, aujourd'hui *Tantoura*. Le quatrième est le mur d'Acco (S. Jean d'Acre), qui appartenait aux païens.

---

(1) *Op. cit.*, p. 40.

(2) Conder, *Handbook*, p. 303. — Neubauer, *Géographie du Talmud*, pp. 10 et suiv.

(3) Cette liste se trouve aussi dans le traité midraschique *Sifri*, d'où elle a passé dans *Yalkout*.

(4) פרשת.

(5) *Tosiphta*, *Oholoth*, 18.

Il faut, à partir de là, pour retrouver la ligne de la frontière, se rappeler qu'Achzib est souvent citée dans les livres talmudiques comme ville frontière (1). Or, la place qui vient immédiatement après la précédente dans les plus anciens textes s'appelle « les eaux de Gatin ». Il ne peut y avoir d'hésitation à l'identifier avec les sources de la vallée nommée *Nahr Mefschoukh*, sur le versant de laquelle est la ruine appelée actuellement *Jathoun*. Kabartha est probablement aujourd'hui le village de *Kâbry*, au nord de cette même vallée. Achzib reste ainsi en dehors de la Terre Sainte, ce qui concorde avec l'opinion des rabbins, qui ne la placent pas à l'intérieur de la frontière (2). Beith Zanitha (3) est l'actuelle *Zucinitha*, vers l'entrée de la même vallée, à huit milles de la mer. La frontière arrive ainsi dans le voisinage de *Malia*, probablement Malloth, qui faisait, d'après Josèphe (4) la limite occidentale de la Galilée.

Katzra de Gelil, qui suit dans la plupart des textes, est probablement la moderne *Jelil*, à trois kilomètres au nord-ouest de Malia (5). Le nom suivant présente des variantes : la leçon la plus probable est Kaniia de Aya, qui se rapporte sans doute à la ville d'Aser, Cana, et aux ruines voisines de *Aiya*, à trois kilomètres au sud-est. Dans ce cas, la frontière suivait les crêtes des collines de la Galilée supérieure pendant vingt-deux kilomètres en se dirigeant vers le nord ; elle laissait à l'ouest une bande de dix kilomètres de large appartenant à la Phénicie. Les villes de Biria, Teria, Tiphnis et Siphneta venaient ensuite : les trois premières semblent reconnaissables dans *Beriâs*, *Tireh* et *Tibnîn*. On voit par là que, dès lors, la frontière suivait la chaîne de montagnes qui va à l'est, de Cana à Tibnîn, près de la ligne de partage des eaux.

A partir de ce point, les nombreuses variantes des textes rendent difficile de tracer la ligne. Des quatorze noms à l'ouest du Jourdain qui sont donnés, il n'y en a que cinq qu'on puisse fixer avec quelque certitude. Ce sont Aulschitha (probablement *Atschith*), Aulem [*'Almôn*] (6), Migdol Kherub [*el-Khourbeh*], le ravin d'Ayoûn (sans doute la vallée profonde de *Merj 'Ayoun*], et enfin Tornegola (grec : Ornithonpolis), qui pouvait être une ville de Gabara près de Césarée de Philippes ; mais il est possible aussi qu'au lieu de ce mot il faille lire « Tor Talga », montagne de neige, nom donné à l'Hermon par le Sifri et les Targums. Dans les deux cas, du reste, on arrive à peu près au même résultat. La frontière courait ainsi dans la direction du nord jusqu'au Leontes, et de là à l'est jusqu'aux sources du Jourdain, à Banias.

A l'est du Jourdain, la description de la frontière est assez claire. Le premier point mentionné est Beth Soucath, probablement l'actuelle *Schouka*, sur le versant nord-ouest du *Djébel ed-Drouz*, « la montagne de Basan ». Vient ensuite Kanath, la Kenath biblique, aujourd'hui *Kanaouât*, à dix-huit kilomètres environ au sud de Schouka (7). La frontière

(1) Talm. Babyl. ; tr. *Gittin*, 76.

(2) *Hallah*, IV, 8.

(3) M. Neubauer propose de lire Beith Ziitha et identifie cet endroit avec *Ain Zaitoun*, au nord de Safed, *op. cit.*, p. 15.

(4) *Ant. jud.* XII, 8, § 3.

(5) Dans les Talmuds ce nom désigne souvent une forteresse près de Sephoris. Neubauer, *ibid.*

(6) Sur cette localité et la suivante, V. Neubauer, *ibid.* p. 18.

(7) V. Porter, *Five years in Damascus*, t. II, p. 875.

correspondait donc clairement avec celle du royaume d'Og et avec les possessions de Manassé sur la rive gauche du Jourdain (1).

Vient ensuite, sur la frontière, « Tarakina, dans le voisinage de Bosra ». Le premier nom (טרכונא) est sans doute la forme rabbinique de la province de la Traconite. Quant à Bosra, c'est la ville fameuse de ce nom au sud de Kenath. Jegar Sahadoutha, la localité qui suit, garde le nom du monument de Jacob, et est aussi appelée Galaad et Maspha (2).

La forteresse de Zerka (ou de Dorka) est sans doute *Kalat ez-Zerka*, au nord-est de Rabath Ammon, et au commencement d'une des principales branches du Jabbok *(Ouâdy ez-Zerka)*, qui vient immédiatement après dans la liste. Hesbon et le torrent de Zérek sont nommés ensuite dans l'ordre qu'ils occupent. On atteint alors Rekem Giah, « Rekem du ravin », probablement la Petra actuelle, appelée Rekem par Josèphe (3). Les deux derniers noms de la liste ne semblent pas se suivre dans leur ordre naturel. Il faut lire d'abord « la haute route du désert », et ensuite « les jardins d'Ascalon » (גניא דאשקלון), ce qui nous ramène à notre point de départ.

La frontière, telle qu'on vient de la suivre, renferme la Terre Sainte proprement dite toute entière et aussi la Samarie. La frontière orientale concorde avec celle que Moïse assigne aux tribus de l'est du Jourdain. Au sud, les limites du territoire divisé par Josué entre les tribus sont un peu entamées, par l'exclusion d'une partie de la Philistie. Il en est de même au nord-ouest, où la Phénicie, c'est-à-dire tout le territoire d'Aser, est laissée en dehors de la frontière. Ce dernier point est confirmé par les témoignages de Josèphe (4) et du Talmud de Jérusalem, qui parlent de la Phénicie comme limitrophe de la Galilée.

III. ÉTENDUE.

D'après les Talmuds, qui saisissent toutes les occasions de mettre la terre d'Israël au premier rang, la Palestine aurait eu une superficie de 160,000 parsas (5) carrées, au temps d'Hyrcan et d'Aristobule (6), c'est-à-dire une superficie de 2.250,000 milles romains carrés. Si loin qu'on recule les limites du pays, la chose est absolument impossible.

Un autre passage talmudique (7), beaucoup plus raisonnable, n'attribue à la Palestine qu'une étendue de 1,400 parsas carrées, c'est-à-dire 22,500 milles romains. Cette évaluation est conforme à celle de S. Jérôme (8). Ce Père compte 160 milles romains du nord au sud de la Palestine (9).

---

(1) V. plus haut, p. 186.

(2) Gen. XXXI, 47.

(3) Ἀρεκέμη, du nom de Ῥέκεμος, son fondateur (*Ant. jud.* IV, 7, § 1). — M. Neubauer, *op. cit.*, p. 21, y voit, d'après le Targum d'Onkelos (Nombr. XXIV, 4), Cadès Barnéa.

(4) *De bell. jud.* I, 6, § 5.

(5) La parsa (provenant de la parasange des Perses) valait environ trois milles romains et demi (Neubauer, *op. cit.*, p. 4.)

(6) Tr. *Sotah*, f° 490.

(7) Tr. *Berakoth*, IV, 1.

(8) *Epist.* CXXIX, *ad Dardan.* — Cfr. Reland, *Palæstina*, p. 421.

(9) En chiffres ronds ; en réalité, il n'y en a que 156. — Reland, *ibid.*, p. 423.

Comme le mille romain vaut 1,481 m. 75 c., cette distance équivaut à cinquante-neuf lieues ou 237 kilomètres ; c'est à peu près la distance de Paris au Havre. Le pays avait une largeur beaucoup moins considérable. Si on n'y comprend pas la Pérée, on ne trouve du Jourdain à la mer qu'environ vingt lieues. S. Jérôme se refuse à donner aucun chiffre relatif à cette largeur : « Pudet dicere latitudinem terræ repromissionis ne ethnicis occasionem blasphemandi dedisse videamur. Ab Joppe usque ad viculum nostrum Bethleem quadraginta sex millia sunt : cui succedit vastissima solitudo plena ferocium barbarorum » (1).

En un mot, la superficie de la Palestine équivalait à peu près à celle de la Suisse (2).

IV. DIVISIONS.

Au point de vue politique, la Palestine compte trois grandes divisions au temps de Notre-Seigneur. 1° La Judée et la Samarie, avec quelques villes frontières, dépendent immédiatement de Rome et sont administrées par un procurateur romain. — 2° La Galilée et la Pérée appartiennent au tétrarque Hérode Antipas. — 3° Le tétrarque Philippe, frère du précédent, possède la Batanée, la Trachonite, la Gaulonite, l'Iturée, l'Auranite (3). — 4° Après avoir exposé les limites de ces différents Etats, nous résumerons brièvement leurs vicissitudes politiques à cette époque.

1° *Judée et Samarie.*

A. *Judée.* Les limites de la Judée (4) étaient plus étendues que celles de l'ancien royaume de Juda. La frontière septentrionale, qui la sépare de la Samarie, n'est pas connue dans tous ses détails. Nous possédons, cependant, assez d'indications pour la tracer avec une exactitude suffisante.

D'après Josèphe (5), le village d'Anouath (6) (appartenant à Barceos ou identique à cet endroit) était limite entre la Judée et la Samarie. D'après l'Onomasticon (7), cet endroit était à 15 milles romains au sud de Neapolis ou Sichem. A cette distance, à l'est de la route qui suit la crête des collines, se trouvent une source et une ruine appelées *'Aina;* sur la route elle-même est un ancien village portant le nom de *Barkit,* qui est probablement la Barceos de Josèphe.

Cet historien nous apprend encore que la toparchie d'Acrabène faisait partie de la Judée (8). Elle avait pour capitale l'*Akadbeh* d'aujourd'hui, à 10 kilomètres environ au nord-est de Corea. Dans un autre endroit (9), il mentionne cette dernière ville (10), comme étant sur la même frontière, du

(1) *Epist. ad Dardan.*
(2) Stapfer, *Op. cit.*, p. 41.
(3) Luc, III, 1 ; cfr. Wallon, *De la croyance due à l'Evangile*, 2e édit., p. 256 et suiv.
(4) Ἰουδαία, Matt. II, 1 ; Luc, I, 65 ; Jean, IV, 3 ; Act. I, 8 ; Strabon, XVI ; Pline, *Hist. nat.*, V, 15.
(5) *De bell. jud.* III, 3, § 5.
(6) Ἀνουάθ Βαρκέως.
(7) V. S. Jérôme, *Opera* dans Migne, *Patr. lat.* t. XXIII, c. 918.
(8) *Ibid.* § 4.
(9) *De bell. jud.* I, 6, § 5.
(10) Κορέαι.

côté de la Judée. C'est l'actuelle *Keriyout*, à trois kilomètres au sud est de Barkît.

La frontière indiquée par ces points laisse la ligne principale de partage des eaux à l'extrémité méridionale de la plaine de *Mouknah;* elle suit une des plus grandes vallées de la Palestine, qui commence à Akrabeh, et se dirige vers la plaine de Saron, en débouchant des montagnes auprès de la ruine importante de *Râs el 'Aïn*, emplacement de l'ancienne Antipatris. Cette vallée est une des limites naturelles les plus remarquables de cette partie de la Palestine. Elle est appelée aujourd'hui *Ouâdy Deir Ballout*, d'après le nom du village ruiné de Deir Ballout sur son versant septentrional. D'après le Talmud elle forme la limite méridionale de la Samarie. Nous apprenons aussi du Talmud qu'Antipatris était ville frontière de Juda (1), et qu'elle était à l'ouest de cette province (2) et à la frontière sud de la Samarie.

La Mischna mentionne aussi quelques villes dont le vin pouvait être employé par les Juifs, et qui par conséquent n'étaient pas dans la Samarie (3). Parmi ces villes sont Beth Rima (l'actuelle *Beit Rima*), Beth Laban (*Loubbau*), Keruthim (peut-être Corea), toutes au sud de la vallée qu'on vient de mentionner. Schilo était aussi en Judée, aussi bien que Patris (*Boudrous*) à l'entrée de la montagne du Roi (4).

La frontière méridionale de la Judée a déjà été décrite. La Tosiphta la fait aller de Pétra à Ascalon, à travers le désert. Elle comprend ainsi une grande partie de l'Idumée. Cette extension de territoire s'explique facilement par la conquête de Jean Hyrcan, qui força les Iduméens à faire profession, au moins nominalement, du Judaïsme (5)

Dans ces limites, la Judée était divisée en onze toparchies (6). En voici les noms :

1. Acrabatta (*'Akrabeh*),
2. Thamna (*Tibneh*),
3. Sophna (*Joufna*),
4. Lydda (Loudd),
5. Joppa (Yâfa), renfermant le cercle de Jamnia (*Yebna*),
6. Emmaus-Nicopolis (*'Amouâs*),
7. Jéricho (*Riha*),
8. Hérodéion (*Djebel-el-Foureidis*),
9. Engaddi (*'Aïn Jidy*),
10. Idumée,
11. Bethleptepha (7).

En outre de cette division administrative, quelques districts naturels étaient aussi connus. Leurs noms, aussi bien que ceux des toparchies,

---

(1) Tr. *Gittin*. 76ᵃ.
(2) Tr. *Sanhedrin* 94ᵇ.
(3) *Menachoth*. 9, 7.
(4) V. Neubauer, *op. cit.*, p. 41.
(5) Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 9, § 1.
(6) Ou « Clérouchies », Κληρουχίαι.
(7) Cette liste est une combinaison de Josèphe (*Bell. jud.* III, 4) et de Pline (*Hist. nat.* V, 14). Pline omet dans sa liste Pella, l'Idumée et Engaddi. Il ajoute Zoppa et Bethleptepha. Pella, qui est dans la liste de Josèphe, doit être supprimée, puisqu'elle est à l'est du Jourdain, et que Josèphe parle ailleurs de Bethleptepha (*Bell. jud.* V, 4).

furent usités jusqu'au temps de S. Jérôme. On les trouve aussi fréquemment mentionnés dans les écrivains rabbiniques.

Ces régions étaient appelées Daroma, Sarona, Géraritique, Schéphélah, Gabalène.

Le mot Daroma (1), qui signifie « sec », équivaut à l'hébreu « négeb », et le remplace dans le Targum d'Onkelos (2). Le district du Négeb était connu sous le nom de Daroma au IVe siècle, mais il est distingué par le Talmud en supérieur et inférieur (3). Le Daroma supérieur s'étendait jusqu'à Lydda, et renfermait la ville de Kefar Dikhrin (4), et probablement aussi la ville célèbre de Jamnia. Il faisait partie de la plaine maritime entre Lydda et le village actuel de *Dhikrin*. Le nom actuel de ce district sableux, *Deirân*, « sec », équivaut à l'ancien nom Daroma. Le Daroma inférieur était synonyme de Négeb.

La région géraritique comprenait la partie méridionale de la Philistie, en dehors des limites de la Terre Sainte. Elle tirait son nom de Gérar, au sud de Gaza. Le Talmud la fait s'étendre, sous le nom de Gerarikou (5), jusqu'à la rivière d'Egypte *(Ouâdy el Arisch)*, et la considère comme un pays des Gentils. Gaza seule était habitée par des Juifs.

La région de Sarona ou Saron s'étendait au nord du Daroma, depuis Joppé jusqu'à Césarée de Palestine. Josèphe (6) et Strabon (7) l'appellent Doumos. Le mot Saron signifie plaine. La Bible donne ce nom au plateau à l'ouest de la mer de Galilée, et au pays de Gad, à l'est du Jourdain (8), aussi bien qu'à la plaine maritime à laquelle il est spécialement resté. On le trouve dans les prophètes (9) et dans le Nouveau Testament (10). Le Talmud le mentionne comme un district pastoral.

La Schéphélah (11), désignant les collines intermédiaires entre la plaine et les montagnes plus élevées, a déjà été plus d'une fois mentionnée. Son nom existe encore sous la forme *Sifleh*, et s'applique comme adjectif ayant la signification de « bas », à plusieurs endroits du voisinage d'Adullam et de Mareschah.

La Gabalène était, d'après Eusèbe (12), une partie de l'Idumée. Le Targum de Jérusalem (13) et la version samaritaine donnent au mont Seir le nom de Gebala.

Ces cinq districts étaient donc en dehors des limites des onze toparchies mentionnées plus haut, à l'exception du Daroma et de la Schéphélah.

La Judée était alors très fertile et très peuplée. Elle renfermait, à l'époque

---

(1) דרומא ; V. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 578 ; Neubauer, *op. cit.* p. 63.
(2) Deut. XXXIV, 3.
(3) Tr. *Sanhedrin*, 2.
(4) Neubauer, *op. cit.*, p. 71.
(5) גרריקו ; V. Neubauer, *op. cit.*, p. 65.
(6) *Ant. jud.* XIV, 24, *Bell. jud.* I, 11.
(7) Strabon, XVI.
(8) I Par. V, 16.
(9) Is. XXXIII, 9.
(10) Act. IX, 35.
(11) I Mach. XII, 38 ; Eusèbe, *Onomast.* Cfr. S. Jérôme, *Opera*, *Ibid.* c. 976.
(12) *Onomast.* — Cfr. Reland, *Palæstina*, p. 82.
(13) Deut. XXXII, 2, etc.

de Notre Seigneur, des Juifs, des Grecs et des Iduméens circoncis (1). Le nombre de ses villes dépassait cent cinquante (2).

B. *Samarie*, La Samarie (3), ou pays des Cuthim, occupait le centre de la Palestine, sans faire partie, aux yeux des Juifs, comme nous l'avons déjà dit, de la Terre Sainte Les Talmuds la mentionnent rapidement comme un district entre Kefar Utnaï et Antipatris (4). Josèphe nous fournit sur ses limites des indications plus détaillées.

Elle s'étendait jusqu'à la Méditerranée. Cet auteur attribue bien toutes les villes maritimes jusqu'à Ptolémaïs, à Juda (5), ce qui était vrai dans un sens politique ; en effet, toutes ces villes avaient été données par Marc Antoine à Cléopâtre (6) ; à la mort de cette princesse, Jéricho, Samarie, Gaza, Anthedon, Joppé et Césarée vinrent en possession d'Hérode le Grand (7). Mais cette division politique n'est pas celle qui nous intéresse ici : ce sont les divisions nationales telles que les Juifs les acceptaient. Or, il semble apparent, d'après divers passages du Talmud, que les Juifs considéraient la plaine de Saron comme faisant partie du pays des Couthim. On vient de voir que Césarée était exclue de la Terre-Sainte comme Ascalon. Dans le Nouveau Testament (8) aussi, Césarée est mentionnée comme n'appartenant pas aux Juifs. Le Talmud, de son côté, exclut en général les villes maritimes du nombre de celles où certaines cérémonies religieuses propres à la Judée pouvaient s'accomplir (9). Josèphe (10) nous apprend d'ailleurs que le Carmel appartenait aux Tyriens : il désigne ainsi les Samaritains qu'il appelle parfois Sidoniens (11). On peut donc regarder la plaine de Saron comme habitée par une race mêlée, et comme ne faisant pas, à proprement parler, partie de la Judée.

Il est plus difficile, à cause de la disette des renseignements, de savoir si la Samarie s'étendait jusqu'au Jourdain. La montagne de Sartaba *(Kourn Sourtabah)*, où les Juifs allumaient des feux pour annoncer le renouvellement du mois, semble avoir été en Judée (12). La Samarie ne peut donc s'être étendue au sud plus loin que le grand *Ouâdy Fârah*, au-dessous de cette montagne. Nous savons, d'autre part, que l'huile de Regueb (13) devenait impure, quand on la faisait passer, en la portant à Jérusalem, par le pays des Couthim. Or, la route directe de Regueb ne traversait l'angle sud-est de la Samarie, que dans le cas où celle-ci s'étendait jusqu'au Jourdain. Bethsan aussi, dans la vallée du Jourdain, fit

---

(1) Josèphe, *Bell. jud.* III, 3, § 4.

(2) Arnaud, *La Palestine*, p. 206.

(3) Σαμάρεια, Luc, XVII, 11 ; Jean, IV, 4 ; Act. I, 8 ; Σαμορίς, Josèphe, *Bell. jud.* III, 3, § 1 : Σαμαρεῖτις, I Mach. X, 30 ; Josèphe, *Bell. jud* III, 3, 4, 7 ; τὸ Σαμαρειτικόν, *ibid*, *Ant. jud.* XVII, 11, § 4, etc,

(4) Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 165 ; — Stapfer, *La Palestine*, p. 50 ; — Reland, *Palæstina*, pp. 131 et 179.

(5) *Bell. jud.* III, 3, § 5.

(6) *Ant. jud.* XV, 4, § 1.

(7) Il en fut de même d'Hippos et de Gadara, à l'est du Jourdain.

(8) Act. XII, 19, XXI, 10.

(9) *Talm. de Jérusalem*, *Demaï*, II, 2 ; *Middrasch Ekka*, I, 17.

(10) *Bell. jud.* III, 3, § 1.

(11) M. Stapfer, *op. cit.*, p. 51, est d'un avis différent ; il n'admet pas que la Samarie se soit étendue jusqu'à la mer.

(12) *Rosch Haschanah*, II, 3.

(13) V. Neubauer, *op. cit.* p. 84.

pendant un temps partie de la Samarie, et fut bâtie et habitée par des païens. Une ruine, appelée *es-Sâmriyeh*, « la ruine samaritaine », existe encore, immédiatement au sud de Beisân. Le Ouâdy Fârah paraît donc avoir formé la limite entre la Judée et la Samarie dans la vallée du Jourdain.

Ces données éclaircissent l'histoire du Nouveau Testament. Pour atteindre la Judée sans passer par le territoire païen, il fallait traverser le Jourdain au-dessus de Bethsan et suivre la rive gauche du fleuve jusqu'au nord-est de Jéricho. Cette route fut souvent suivie par Notre Seigneur (1). Sur un autre point du pays, nous trouvons S. Pierre hésitant à aller à Césarée vers les Gentils : on nous apprend clairement qu'en quittant les montagnes pour se rendre dans la plaine de Saron, on abandonnait la Judée (2).

La frontière septentrionale de la Samarie coïncidait avec la frontière méridionale de la Galilée. Quoiqu'on n'en ait pas de description spéciale, on peut cependant la déterminer avec une exactitude suffisante.

A l'est, elle partait de Bethsan. Le village de Ginœa (*Jenîn*) était sur la frontière samaritaine (3), ce qui montre que le territoire de la Galilée s'étendait jusqu'à l'extrémité méridionale de la grande plaine d'Esdrelon. Kefar Utnai, le point qui est ensuite mentionné (4), semble être l'actuel *Kefr Adân*, au nord-ouest de Jenîn : indication que la frontière suivait le pied des collines à l'ouest de la grande plaine. Le Carmel n'appartenait pas à la Galilée au temps de Josèphe. Il en était différemment de Sycaminon et d'Hepha, au nord de cette montagne.

La frontière ainsi tracée correspond à celle qui, d'après la Bible, séparait le territoire de Manassé de celui d'Issachar et de Zabulon.

La Samarie, aussi fertile que la Judée, comptait un assez grand nombre de villes (5).

2° *Galilée et Pérée.*

A. *Galilée* (6). La Galilée (7) tire son nom des mots גליל הגוים (8), « cercle des Gentils », qui servaient souvent à la désigner, à cause de sa population mêlée dans laquelle étaient de nombreux païens. Au temps de Josué, il y avait déjà un district septentrional ayant le nom de Hagalil (9), et qui avait pour capitale Cadès. Salomon en détacha vingt villes pour les donner à Hiram (10), présent qui ne parut pas très considérable à ce roi ; de là, dit Josèphe (11), vint à ce pays le nom de Caboul, qui signifierait en phénicien « peu agréable ». Ce nom dérive plutôt de גבול « limite, fron-

(1) Marc, X, 1.
(2) Act. X, 17.
(3) Josèphe. *Bell. jud.* III, 3, § 4.
(4) Tr. *Guittin.* VII, 7.
(5) Arnaud, *La Palestine*, p. 206.
(6) Reland, *Palæstina*, pp. 127, 189, 306, 461, 540 ; Conder. *Handbook*. p. 313 ; Stapfer, *Palestine*, p. 42 ; Arnaud, *Palestine*. p. 207.
(7) Γαλιλαία, I Mach. V, 14 ; Matt. II. 22, etc. — V. Selah Merill, *Galilee in the time of christ*, Londras, 1885, in-8°.
(8) Dans S. Matt. IV, 15, Γαλιλαία τῶν ἐθνῶν.
(9) הגליל ; Jos. XX, 7, XXI. 32 ; — Cfr. I Par. VI, 57.
(10) III Rois, IX, 11-13. D'après M. Selah Merill, *Galilee*, p. 14, c'étaient des villes païennes soumises à Salomon.
(11) *Ant. jud.* VIII, 5, § 3.

lière ». Isaïe (1) appelle le même pays Galilée des nations, parce que beaucoup de non-circoncis avaient continué de vivre au milieu des tribus victorieuses. Après la destruction du royaume d'Israël, les habitants du pays emmenés en captivité furent remplacés par des colons assyriens idolâtres (2). De là, ainsi que de la langue et des mœurs de ce pays, provient l'antipathie que les Juifs avaient pour lui.

Cependant, la Galilée n'était pas considérée comme territoire païen. On ne voit même rien dans les Talmuds qui permette de supposer que les Galiléens étaient moins orthodoxes que les habitants de la Judée. Ils étaient même plus stricts par rapport à l'observance du sabbat (3).

Beaucoup de villes du nord-ouest étaient toutefois exclues de la Galilée proprement dite. Les habitants de certaines villes situées à l'est de la mer de Tibériade, comme Gerasa, Gadara et Hippos, étaient assurément d'origine grecque. On peut, semble-t-il, se baser là-dessus pour expliquer le terme « Galilée des Gentils », et pour distinguer les lisières du pays de la Galilée juive, plus dans l'intérieur de la Terre-Sainte.

Les Talmuds divisent la Galilée en trois parties : la Galilée supérieure, pays montagneux, au-delà de Kefar Hananyah ; la Galilée inférieure, pays de plaines en deçà de cette ville ; enfin le cercle de Tibériade, pays de vallées (4).

Josèphe (5) la divise en deux parties : 1° la Galilée inférieure, qui s'étend d'une part de Tibériade à Zabulon, près de Ptolémaïs, de l'autre de Xaloth (6) jusqu'à Bersabée ; 2° la Galilée supérieure, qui va de Bersabée jusqu'à Bacas, et depuis Thella, près du Jourdain, jusqu'à Meroth ou Meloth. Tous ces endroits sont loin d'être identifiés. Kefar Hananyah est sans doute l'actuel *Kefr 'Anân*, au pied du Djébel Jermouk. Zabulon est peut-être l'actuel *Schâb*, car Josèphe semble bien exclure de la Galilée la plaine de Ptolémaïs (7). Xaloth est sans doute l'hébreu Chesoulloth, aujourd'hui *Iksâl*, au pied des montagnes de Nazareth. Bersabée est inconnue. Meloth est peut-être *Malia*. Thella peut être représentée par une des hauteurs appelées *Tell* dans la vallée du Jourdain. Baca est inconnue.

La fertilité de la Galilée était extrême (8).

Quant à sa population, les chiffres donnés par Josèphe (9) sont d'une évidente exagération. Il en résulterait que la Galilée comptait au moins 3,000,000 d'habitants. Or, comme elle n'avait pas plus de 930 milles carrés (10), il y aurait eu 30,000 habitants par mille carré, ce qui est absolument impossible. Il faut se borner à dire que le pays était très peuplé (11).

---

(1) Is. VIII, 23.
(2) IV Rois, XV, 29.
(3) Cfr. Neubauer, *op. cit.*, p. 181.
(4) *Ibid.*, p. 178.
(5) *Bell. jud.* III, 3, § 2.
(6) Ξαλώθ, qui ne peut être citée dans Josué, XIX, 18.
(7) *Bell. jud.* II, 18, § 9.
(8) Josèphe, *Bell. jud.* III, 3, § 2 ; *ibid.* III, 10, § 8 ; Tr. *Berakoth*, 44, a.
(9) *Bell. jud.* III, 3, § 2.
(10) Keim l'a estimée à 2000 milles carrés. C'est une évidente exagération acceptée cependant par M. Selah Merill, *op. cit.*, pp. 18, 19.
(11) Stapfer, *op. cit.*, p. 43.

Josèphe (1) compte en Galilée 204 villages et 15 villes fortifiées. Ces chiffres peuvent, à la rigueur, être exacts, si l'on ne veut pas accorder trop d'importance à chacun de ces endroits. Les villes les plus célèbres sont Nazareth, Naïm, Tibériade, Capharnaüm (2).

B. *Pérée* (3). Le nom de cette province signifie « au-delà », et ici le pays au-delà du Jourdain (4). Dans le Talmud, elle est toujours appelée « Eber hayarden », au-delà du Jourdain, comme dans la Bible (5).

Sa frontière orientale est la même que celle de la Terre-Sainte. Josèphe dit qu'elle s'étend jusqu'au district de Philadelphie (Rabbath Ammon) et à Gerasa *(Jeràsch)*; au-delà était l'Arabie. Au sud, elle renfermait Machærus *(Mekaur)*. Au nord, elle s'étendait jusqu'à Pella.

La position de cette ville offre matière à une digression assez intéressante. Josèphe (6) parle d'une ville de ce nom qui devait être au nord-ouest de Damas. On pourrait supposer qu'il s'y reporte encore dans un autre passage (7), s'il ne faisait immédiatement allusion aux districts de Basan comme distincts de la Pérée. Pella, ville de la Décapole, est fréquemment citée par Josèphe avec d'autres villes de l'est et du sud-est de la mer de Galilée : Gerasa *(Jeràsch)*, Gamala *(el-Hosn)*, Golan, etc. Elle était habitée par des étrangers (8). Suivant Pline, elle était abondamment pourvue d'eau. Il n'y a pas de raison de douter que ce soit la ville de Phalil, mentionnée par le Talmud avec Neve *(Naoua)*, Derei *(Edhra)* et Bozrat *(Bousrah)* (9) ,et comme ayant des sources chaudes. Pella est surtout fameuse à cause de l'abri qu'elle donnna aux premiers chrétiens, fuyant Jérusalem avant le siège de Titus. Elle était encore bien connue au IVe siècle. Toutes ces indications semblent se rapporter au site de *Fâhil*, dans la vallée du Jourdain, en face de Beisân, ruine située sur une terrasse du même nom. On y trouve d'anciens tombeaux creusés dans le roc qui indiquent son ancienneté, et dans son voisinage est une source probablement thermale, comme toutes celles de la région.

La Pérée, ayant pour limite la ville de Pella et étant contiguë au pays de Basan, coïncidait probablement au nord avec la Batanée et au sud avec le Mischor de Ruben (10).

C *Autres pays à l'est du Jourdain.* Quelques autres pays de la rive gauche du Jourdain méritent une mention : la Gaulanite, la Trachonite, l'Auranite, la Batanée, l'Iturée, la Décapole et l'Abilène.

a. Gaulanite (11). C'est le district actuel de *Jaûlan*, immédiatement à l'est de la mer de Galilée et du Jourdain. Elle se divisait en deux pro-

---

(1) *Vita*, § 45.
(2) Nous reparlerons plus loin, dans la nomenclature de toutes ces villes.
(3) Reland, *Palæstina*, pp. 130, 197, 308, 386 ; — Conder, *Handbook*, p. 314 ; — Arnaud, *Palestine*, p. 210 ; — Stapfer, *Palestine*, p. 48 ; — Neubauer, *Géographie du Talmud*, pp. 55, 241.
(4) Περαία ; Josèphe, *Bell. jud.* II, 20, § 4 ; Pline, *Hist. nat.* V, 15 ; — πέραν τοῦ Ἰορδάνου ; Matt. IV, 25, Marc, 3, 7. — Le mot πέραν équivaut à l'hébreu עבר.
(5) Jos. I, 14, 15, etc.
(6) *Ant. jud.* XIV, 3, § 2.
(7) *Bell. jud.* III, 3, § 5.
(8) *Ant. jud.* XIII, 15, § 4.
(9) Tr. *Schebiith*, VI, 1.
(10) V. p. 186.
(11) Γαυλανίτις.

vinces : celle de haut, ayant pour capitale Sogane, celle de bas, ayant pour capitale Gamala (1). Elle fit partie de la tétrarchie de Philippe, d'Hérode Agrippa Ier et d'Hérode Agrippa II.

b. Trachonite (2). Cette province n'était pas loin de Bozrah. Elle renfermait probablement la Ledja avec ses collines escarpées et ses ravins de basalte (3). Ses habitants, très belliqueux, étaient redoutés pour leur brigandage. Elle eut à peu près les mêmes destinées que l'Iturée dont nous parlerons tout à l'heure (4). On y trouve de nombreuses ruines et beaucoup d'inscriptions grecques, qui attestent son état de prospérité sous les Romains.

c. Auranite (5). C'est le Hauran biblique, dont le nom s'est conservé jusqu'à nos jours, pays plat qui s'étend au nord-ouest de Bozrah. Avec la Batanée et la Trachonite, elle forma, dit Josèphe (6), les possessions de Zénodore avant d'appartenir aux Hérodes. Le district actuel a en arabe un second nom, *en-Noukrah*, qui signifie aussi caverne.

d. Batanée (7). Ce mot est la forme araméenne de l'hébreu בשן, pays plat et facile. La position de ce pays est moins facile à déterminer ; le plus probable, c'est qu'il était au sud-ouest de la contrée précédente. Dans quelques endroits cependant, Josèphe (8) semble faire de la Batanée une province séparée bornant la Trachonite. Au IVe siècle, on dit qu'elle renferme Golan et Aschtaroth. Il semble clair que ce district est représenté aujourd'hui par celui de *el-Battein*, au sud-est de la mer de Galilée. Comme on a déjà vu que la Pérée avait Pella pour limite, la Batanée s'étendait probablement jusqu'au Jourdain, au sud de la mer de Galilée (9).

e. Iturée (10). Pline place cette province au nord de Basan (11). C'est le Djédour actuel, à l'est du Jourdain et de l'Hermon, au sud-ouest de Damas, près des limites septentrionales de la Palestine. C'est un plateau dont la partie méridionale est bien arrosée et fertile, mais dont la partie septentrionale est rocailleuse et stérile. Ses habitants étaient nomades. Ils furent battus plusieurs fois par les Israélites, mais recouvrèrent toujours leur indépendance (12). Pompée les soumit, et César en avait sous ses ordres en Afrique (13). Après une révolte, l'Iturée fut donnée par les Romains à Hérode le Grand, et à Philippe son fils. Hérode Agrippa Ier n'eut que la partie située au sud-est de l'Antiliban ; la partie située dans le Liban fut donnée à Soamus, prince d'Emèse. A la mort de celui-ci, elle

---

(1) Josèphe. *Bell. jud.* IV, 1, § 1.

(2) Τραχωνῖτις, de τραχών, lieu montagneux. — Targums : טרכונא ; Nombr. XXXIV, 15 ; Deut. III, 14 ; III Rois, IV, 13.

(3) V. la description du pays dans Josèphe, *Ant. jud.* XV, 10, § 1.

(4) S. Luc la nomme, III, 1.

(5) Αὐρανῖτις, de חורן : pays de cavernes, Ezéch. XLVII, 16, 18. Les LXX ont aussi la forme Ὠρανῖτις.

(6) *Ant. jud.* XVII, 11, § 4.

(7) Βαταναία.

(8) *Ant. jud. XVII*, 2, § 1 ; *Bell. jud.* I, 20, § 4.

(9) Reland, *Palæstina*, p. 108.

(10) Ἰτουραία. Le nom vient peut-être de Jetour, un des fils d'Ismaël, Gen. XXV, 15 ; I Paral. I, 31.

(11) *Hist. nat.* V, 23.

(12) I Par. V, 19 ; Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 11, § 3 ; Eusèbe, *Præpar. evang.* IX, 30.

(13) *Bell. afric.* XX.

fut réunie à la province de Syrie et cessa d'être un état distinct (50 après J.-C.). On a souvent confondu l'Iturée et la Trachonite (1).

f. La Décapole (2). Ce district tirait son nom (3) de dix villes alliées, habitées en majeure partie par des Grecs et des Syriens, et qui l'avaient primitivement formé. Pline (4) énumère ces villes dans l'ordre suivant:

Damas,	Hippos,
Philadelphie,	Dium,
Raphana,	Pella,
Scythopolis,	Galasa (ou Gérasa),
Gadara (5),	Canatha.

Tous les auteurs, ajoute-t-il, ne s'accordent pas sur cette énumération. Ptolémée (6) met Capitolias à la place de Raphana. Josèphe en exclut Damas (7), puisqu'il dit que Scythopolis était la plus grande des villes de la Décapole. Eusèbe, S. Jérôme (8) et S. Epiphane (9) placent ces villes aux environs de Hippos, Pella et Gadara. De ces villes, dont pour un certain nombre le nom grec a disparu, on peut identifier les suivantes : Scythopolis, *Beisân ;* Gadara, *Oumm Keis ;* Gerasa, *Jerâsch ;* Canatha, *Kanaouât ;* Abila, *Abil ;* Pella, *Fâhil ;* Philadelphia (ou Rabbath Ammon), *Rabbah ;* Damascus, *es-Schâm.* Il est probable que les limites de la Décapole ont beaucoup varié dans la suite des temps : c'est ce que semblent prouver les listes différentes des anciens historiens. Au temps de Notre Seigneur, ces dix villes étaient sous la domination directe des Romains, tout en jouissant de privilèges particuliers.

g. Abilène. (10). Dans le Nouveau Testament, un tétrarque d'Abilène, Lysanias est mentionné (11). On ne pourrait facilement fixer aujourd'hui les limites de cet état à cause des fréquents changements qu'ont subis à cette époque les provinces d'Orient. Mais quelques indications historiques peuvent aider à établir sa position. Lysanias, cité par Josèphe (12), comme tétrarque d'Abila, était fils de Plolémée, fils de Mennant, qui mourut trente six ans avant Hérode le Grand. Ptolémée était prince de Chalcis sous le Liban (13) et du pays près de Damas (14). Ce pays fut appelé ensuite maison de Lysanias et pris par un certain Zénodore qui appela son nouveau royaume, dans lequel était comprise une partie de la Trachonite, la maison de Zénodore (15). Il ne doit donc pas y avoir d'hésitation à identifier l'Abila

(1) V. Reland, *Palæstina*, p. 106.
(2) Matt. IV, 25 ; Marc. V, 20, VII, 3.
(3) Δεκάπολις.
(4) *Hist. nat.* V, 18.
(5) C'est la seule de ces villes qui soit mentionnée dans l'Evangile. Vulg. : « Gerasa ».
(6) V, 15.
(7) *Bell. jud.* III, 9, § 7.
(8) *Onomast.* — *Opéra*, éd. Migne, t. cité, c. 938.
(9) *Adv. hæres.* I, dans Reland, *op. cit.*, p. 202.
(10) Ἀβιλήνη, Luc, III, 1.
(11) Sur les objections qu'on a tirées de ce nom, V. Fillion, *Commentaire sur S. Luc*, p. 92.
(12) *Ant. jud.* XX, 7, § 1 ; *Bell. jud.* II, 11, § 5.
(13) *Ant. jud.* XIV, 7, § 4.
(14) *Ibid.* XIII, 16, § 3.
(15) *Ant. jud.* XV, 10, § 3 ; *Bell. jud.* I, 20, § 4.

de Lysanias avec la ville de ce nom qui existe dans l'Antiliban, à 17 kilomètres à l'est de Chalcis. Les restes de ses tombeaux, de ses aqueducs, de ses rues se voient encore à *Souk-Ouady-Barada*. On montre tout près la tombe que la tradition assigne à Abel. Une inscription latine, gravée dans le roc, dit qu'une des routes fut faite au temps d'Aurelius et de Lucius Verus (milieu du IIe siècle), par les habitants d'Abila (1). La province d'Abilène fut donnée à Hérode le Grand, et après lui à Agrippa (2).

4° *Vicissitudes politiques*. A la mort d'Hérode le Grand, les possessions que ce prince avait successivement acquises furent partagées entre ses fils (3) : Archelaüs eut la Judée, la Samarie et l'Idumée ; Philippe eut la Galilée et la Pérée ; Antipas eut l'Auranite et une partie de l'Abilène ; Salomé eut Jamnia, Azot et Ascalon avec Phasael dans la vallée du Jourdain. Quelques villes considérées comme grecques, telles que Gerasa, Gadara, Hippos, furent rattachées à la Syrie.

Ces données de Josèphe concordent avec celles du Nouveau Testament (4) ; elles expliquent pourquoi S. Joseph se retira en Galilée par peur d'Archelaüs (5).

Plus tard, les divisions furent changées. Agrippa obtint la tétrarchie de Philippe, avec la Trachonite et la Batanée et une partie de l'Abilène dans laquelle Chalcis n'était pas comprise.

Après la déposition d'Archelaüs, la Judée et la Samarie revinrent aux Romains, et furent gouvernées par des procurateurs.

§ 9. *La Palestine depuis la prise de Jérusalem par Titus.*

Lorsque Jérusalem eût été prise et détruite par Titus, la Palestine fit partie du gouvernement de Syrie, et fut administrée par des proconsuls.

I. Au commencement du Ve siècle (409), elle était divisée en trois provinces dépendant du diocèse administratif d'Orient.

La Palestine Ire, qui a Césarée pour capitale, comprend la plus grande partie de la Judée, avec la Samarie et la côte philistine. Elle compte les villes épiscopales suivantes (6) :

Aelia ou *Elia*. Jérusalem, appelée Aelia Capitolina par Adrien, après le soulèvement de Bar Cochba (132-135). — *Anthedon*. — *Antipatris*. — *Apathus*. — *Araclia* ou *Heraclea*. Ce nom est douteux, et n'est peut-être qu'une corruption d'Archelaïs. — *Archelaïs*. Cette ville était située entre Jéricho et Scythopolis. — *Ascalon*. — *Azoth*.

Bitelion. On a mis en doute à tort son titre épiscopal. — *Baschal*. Etait à l'est du Jourdain, et n'a aucun droit à figurer dans la Palestine Ire.

Cæsarea.

---

(1) Baedeker, *Palestine et Syrie*, p. 515.
(2) *Ant. jud.* XV, 10, § 3 ; XX, 7, § 1.
(3) *Ibid.* XVII, 11, § 4.
(4) Luc, III, 1.
(5) Matt. II, 22.
(6) Reland, *op. cit.*, pp. 207-214. Cfr. les textes, *ibid.*, p. 214 et suiv. — Nous renvoyons pour toutes ces villes à la nomenclature alphabétique où on en parlera avec plus de détails.

Diocletianopolis. Un de ses évêques figure au Concile de Chalcédoine. — *Diospolis* ou *Lydda*. — *Dora*.

Eleutheropolis. Confondue à tort par quelques auteurs avec Hébron.

Gadara. — *Gaza*. — *Gerara*.

Jéricho. — *Jamnia*. — *Joppe*.

Livias. — *Lydda*, ou Diosposlis.

Majuma. — *Minois*, près de Gaza. Un de ses évêques assiste au concile de Chalcédoine.

Neapolis. — *Nicopolis*.

Onus.

Raphia, rangée quelquefois à tort dans la Palestine IIe.

Sebaste. — *Sozusa*. — *Sycamazon*.

Toscus. — *Tricomias*.

La palestine IIe comprend la Galilée et la partie septentrionale de la Pérée. Elle a pour ville principale Scythopolis. Ses villes épiscopales sont : — *Abila*.

Caparcotia. Confondue à tort avec Capharnaüm. — *Capitolias*.

Diocesarea.

Gadæ. — *Gadara*. — *Gaulame clima*.

Helenopolis, ainsi nommée de la mère de Constantin (1). — *Hippus*.

Maximinianopolis. — *Mennith* ne faisait pas partie de cette province.

Naïs, simple bourg.

Pella.

Scythopolis.

Tetracomias. — *Tiberias*.

Zabulon.

La Palestine IIIe ou Salutaire comprend la mer Morte et le pays d'alentour, c'est-à-dire la Judée méridionale, la Pérée méridionale et une partie de l'Arabie pétrée. Elle a Pétra pour capitale. On y trouve les sièges épiscopaux suivants : — *Aila*, près du golfe arabique. — *Areopolis*, qui, d'après Sozomène, est en Arabie (2). — *Arindela*. — *Augustopolis*.

Birosaba.

Characmoba.

Eluza appartenait peut-être plutôt à la Palestine IIe (3).

Mamopsora. — *Mapse*. — *Mitrocomia*.

Pentacomia. — *Petra*. — *Pharan*. — *Phaenon*.

Rabathmoba, ou Areopolis.

Saltus hieraticus. — *Sodoma*. Le géographe Ch. de S. Paul lui attribue un évêché, ce qui est plus que douteux (4).

Zoara.

II. Pendant la domination des croisés, le royaume latin de Jérusalem eut une organisation entièrement féodale (5). Il comprenait, outre le domaine propre du roi, quatre grandes baronnies, quatorze seigneuries secondaires et un assez grand nombre de petits fiefs.

---

(1) Cfr. Sozomène, Hist. XI, 2.
(2) *Ibid.* VII, 15.
(3) *Conc. Chalced.*, act. 2e.
(4) Reland, *op. cit.*, p. 213.
(5) E.-G. Rey, *Les principautés franques du Levant.*

Le domaine propre du roi était formé des districts de Jérusalem, Naplouse, Acre et Tyr.

Les quatre grandes baronnies étaient : 1° le comté de Jaffe (Jaffa) et Ascalon, qui comprenait, outre ces deux comtés, les seigneuries de Rama, de Mirabal et d'Ybelin ; 2° la principauté de Galilée : 3° la principauté de Sagette (Sidon), renfermant les seigneuries de Sidon, de Césarée et de Bethsan ; 4° la seigneurie de Kérak et de Montréal qui, en outre de ces deux domaines, comprenait aussi Hébron.

Les seigneuries secondaires étaient le Daroum, Saint-Abraham (Hébron, Arsur, Césarée, le Bessan (Beïsan), le Caïmont, Cayphas (Khaïfa), le Toron avec Chateauneuf et Belinas, le fief de St-Georges, Scandelion et Barut (Beirouth).

Le comté de Tripoli dépendait du roi de Jérusalem.

Voici le tableau des divisions ecclésiastiques de cette époque :

1. Patriarchat de Jérusalem.	Evêché de Bethléem. — de Lydda. — d'Hébron.
2. Archevêché de Kerak.	— Evêché du Mont-Sinaï.
3. — de Césarée.	— — de Sébaste.
4. — de Nazareth.	— — de Tibérias. Prieuré de Thabor.
5. — de Tyr.	Evêché de Béryte. — de Sidon. — de Panéas. — de Ptolémaïs.

Nous ne poursuivrons pas plus loin l'étude des divisions politiques de la Palestine.

§ 10. *Jérusalem* (1).

I. SOURCES.

La Bible et Josèphe sont les sources principales de l'histoire de la ville sainte.

La littérature de ce sujet est innombrable. Nous nous bornerons aux ouvrages suivants (2) :

Schultz, *Jérusalem* (3) : — Krafft, *Die topographie Jerusalems* (4) ; — Tobler, *Denkblaetter aus Jerusalem* (5) ; *Zwei Bücher Topographie Jerusalems und seiner Umgebungen* (6) ; — Unruh, *Das alte Jerusalem und seine Bauwerke* (7) ; — Sepp, *Jerusalem und das heilige Land* (8) ;

(1) L'importance de cette ville nous a amené à traiter, à part et en-dehors de la nomenclature alphabétique, ce qui la concerne.

(2) Nous renvoyons aux ouvrages généraux sur la Palestine, qui, tous ou presque tous, traitent de Jérusalem.

(3) Berlin, 1845, in-8°.

(4) Bonn, 1846, in-8°.

(5) St-Gall, 1853, in-8°.

(6) Berlin, 1853-1854, 2 vol. in-8°.

(7) Langensalza, 1861, in-8°.

(8) Regensburg, 2e éd., 1873-1876, 2 vol. in-8°.

— Furrer, art. « Jerusalem », dans *Bibel-Lexicon* de Schenkel (1) : — Mühlau, art. « Jerusalem », dans le *Handwœrterbuch des biblischen Altertums* de Riehm (2).

J. Fergusson, *An essay on the ancient Topography of Jerusalem* (3) ; — G. Williams, *The holy City* (4) ; — J.-F. Thrupp, *Ancient Jerusalem* (5) ; — J.-F. Barclay, *Jerusalem* (6) : — W. Besant et E.-H. Palmer, *Jerusalem the city of Herod and Saladin* (7) : — les nombreux articles parus dans le *Palestine Exploration Fund, quarterly Statement* (8) ; — Morrison, *The Recovery of Jerusalem* (9) ; *Our work in Palestine* (10) ; — C. Warren, *Underground Jerusalem* (11) ;

F. de Saulcy, *Les derniers jours de Jérusalem* (12) ; *Jérusalem* (13) ; — E. Pierotti, *Topographie ancienne et moderne de Jérusalem* (14) ; *Jérusalem explorée* (15) : — A. Chauvet, art. « Jérusalem », dans l'*Encyclopédie* de F. Lichtenberger (16) ; — A. Coquerel, *Topographie de Jérusalem* (17).

Les articles consacrés à Jérusalem dans les guides cités plus haut.

La meilleure carte de la Jérusalem actuelle est celle du capitaine Wilson (18). On se servira utilement du *Plan de Jérusalem ancienne et moderne de Pierotti* (19). Il faut consulter aussi Zimmermann, *Karten und Plæne zur topographie des alten Jerusalem* (20). Une carte géologique de Jérusalem est due à M. Fraas (21).

II. NOMS

Jérusalem, ירושלים ou ירושלם, s'est aussi appelée plus anciennement Salem, שלם (22). Grec : Ἱερουσαλήμ et Ἱεροσόλυμα. Latin : « Hierosolyma ».

---

(1) T. III, pp. 214 et suiv.
(2) P. 678 et suiv.
(3) Londres, 1847, in-4°.
(4) 2e éd., Londres, 1849, in-8°.
(5) Cambridge, 1855, in-8°.
(6) Philadelphie, 1857, in-8°.
(7) Londres, 1871, in-8°.
(8) 1869 et suiv., 4 livraisons par an.
(9) Londres, 1871, in-8°.
(10) *Ibid.*, 1873, in-8°.
(11) *Ibid.*, 1877, in-8°.
(12) Paris, 1866, in-8°.
(13) *Ibid.*, 1882, in-8°.
(14) Lausanne, 1870, in-8°.
(15) Londres, 1864, 2 vol. in-4°, avec 144 dessins.
(16) T. VII, p. 254 et suiv.
(17) Strasbourg, 1843, in-8°. — Il faut ne lire ces deux derniers ouvrages qu'avec grande précaution.
(18) Southampton, 1866, in-8°.
(19) Lausanne, 1870, in-f°.
(20) Bâle, 1876, in-f°. — La planche IVe, où sont reproduits seize plans, dûs à différents auteurs qui se sont occupés de Jérusalem ancienne, intéresse surtout le lecteur.
(21) Winterthur, 1869.
(22) Gen. XIV, 18.

L'étymologie et l'orthographe du nom sont objet de discussion. Reland (1) et Ewald (2) croient que ירושלם est une contraction de ירוש־שלים, « possession de paix », par l'exclusion d'un ש. L'analogie ne se prête pas à cette explication. Dans ce cas, en effet, les Hébreux compensent l'enlèvement de la première lettre par un dagesch fort. En outre le sens de « possession » donné à ירוש ne se rencontre jamais ni séparément ni en composition. Gesenius suppose que יר est un nom ségolé (de la forme מתו, רעו), et que ירושלם signifie « les hommes », c'est-à-dire « le peuple de paix », ou peut-être encore « la maison, l'habitation de paix ». Ainsi יריאל (3) doit plutôt se rendre « maison de Dieu » que « peuple de Dieu ». Quant à la seconde partie du mot, on a supposé que שלם, שלים, est le duel de שלה, « repos », et on a pensé qu'une double ville était désignée par ce mot (4). Mais l'endroit sur lequel on s'appuie ne fait aucunement mention d'une double ville. Le ם du mot paraît être un radical primitif et non une lettre servile. ירושלם semble donc, dit Gésénius, une forme défective de ירושלים, et signifie « habitation de paix » (5). « Quelques-uns croient que cette ville, dès la plus haute antiquité, porta le nom de *Quedoschat* ou la Sainte, et ils se fondent sur ce que les Arabes l'appellent encore aujourd'hui *El Kouds*, qui a le même sens, et sur ce qu'Hérodote (II, 139) parle d'une grande ville de Syrie conquise par le roi juif d'Egypte Néco, et nommé *Cadytis*, mais c'est une pure conjecture (voy. Reland, *Palæst.* p. 668 à 670). L'empereur Hadrien l'appela *Ælia* de son surnom *Ælius*, et elle reçut aussi le nom *Capitoline*, en l'honneur du temple de Jupiter Capitolin » (6).

III. TOPOGRAPHIE (7).

I. Elle a été l'objet de longues discussions. Il n'y a pas en effet un seul détail des antiquités de Jérusalem qui n'ait été l'objet de controverses passionnées et qui ne sont pas près de s'éteindre. Chaque jour en effet amène des théories et des hypothèses nouvelles, toutes fondées sur une étude de la topographie de la ville. Toutes les opinions se sont donné libre carrière. Le comble de l'ingéniosité appartient à l'auteur qui a essayé de prouver qu'on devait chercher à Hébron la Jérusalem de la Bible. A côté de ce paradoxe, tous les autres pâlissent nécessairement.

Dans les quinze dernières années, beaucoup d'informations précieuses ont été obtenues. En 1864, le colonel Wilson fit une étude très exacte et

---

(1) *Palæstina*, pp. 832 et suiv.
(2) *Gramm. crit. ling. hebr.*, p. 332.
(3) II Paral. XX, 16.
(4) II Rois, V, 9.
(5) *Lexicon*, p. 405. — « Le mot ירשלים » est, selon le Midrasch, composé de יראה et de שלם. Abraham avait appelé cette ville יראה, et Melchisédech שלם. Dieu ne voulant pas favoriser l'un plus que l'autre, réunit les deux noms... Elle est désignée par le nom de « maison éternelle » (בית עלמים), qui rappelle celui de ville éternelle appliqué à Rome ». (Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 134.)
(6) Arnaud, *Palestine*, p. 464.
(7) Conder, *Handbook*, pp. 328 et suiv., etc.

très détaillée de la ville. De 1867 à 1870, l'exploration du colonel Warren fixa beaucoup de points disputés relatifs à l'aire du Haram. En 1872, une carte fut construite, qui montre le niveau de la surface du rocher, au-dessous du terrain actuel, en près de deux cents points sur la superficie assez restreinte de la ville. Soixante quinze de ces observations furent faites dans l'enceinte du Temple; les plus nombreuses eurent lieu dans les endroits qui ont prêté aux plus vives controverses. On peut donc, dirons-nous avec M. Conder (1), baser le compte-rendu de la topographie ancienne de Jérusalem sur des renseignements positifs, plus exacts que ceux qu'on avait eu précédemment, et lire l'histoire du passé à la lumière de faits certains, au lieu de s'appuyer sur des probabilités et des descriptions, qui, si soigneusement écrites qu'elles aient pû être, sont encore très vagues et souvent désespérantes pour l'érudit.

II. *Description*. Jérusalem (31° 46' lat. E., 35° long. N.) est située sur un plateau calcaire, qui monte sensiblement vers le nord, où il se rattache aux montagnes de la Palestine. Des trois autres côtés, de profonds ravins, bordés eux aussi par de hautes collines, l'entourent, la dominent, et empêchent de l'apercevoir de loin. Le ravin oriental, appelé autrefois vallée de Cédron, aujourd'hui vallée de Josaphat *[Ouâdy Sitti Maryam]*, sépare la ville du mont des Oliviers; se dirigeant vers le sud, il atteint, au-dessous de la fontaine de Siloé, la valiée qui borne la ville au sud et à l'ouest, et qui s'appelait autrefois la vallée de Hinnom *[Ouâdy er-Rebâbi]*. Ces deux vallées sont profondes et étroites, et leurs pentes sont toujours rapides, parfois très escarpées. Les lits des torrents qui y coulent sont à 150 mètres au-dessous des collines sur lesquelles Jérusalem est bâtie; à leur jonction, la différence de niveau avec ces collines est de près de 200 mètres.

La Bible se sert de trois expressions pour désigner les vallées qui entourent Jérusalem. Le mot *Nachal* (2), « lit de torrent », est toujours appliqué à la vallée de Cédron. Le mot *Géi* (3), ravin », s'emploie pour la vallée de Ben Hinnom ou du fils de Hinnom; le mot *Emek* (4), « vallée-large », se dit de la vallée de Rephaïm.

La vallée de Ben Hinnom semble bien être le ravin étroit et sans eau qui borne Jérusalem au sud, et commence à l'ouest dans un vallon peu profond. C'est ce qui force à admettre la description faite plus haut de la frontière de Juda (5), ainsi que la situation de Tophet dans cette vallée. Topheth était l'endroit ou on adorait Moloch; le « haut lieu » de cette idole est mentionné (6), au sud du mont des Oliviers. Le terme *ghé*, qui ne peut convenir qu'à un ravin très troit, et les indications précédentes empêchent de l'appliquer soit à la vallée du Cédron, soit au Tyropéon.

La ville actuelle s'élève dans le trapèze irrégulier formé par les deux vallées du Cédron et de Hinnom. Elle est bâtie sur deux lignes parallèles de collines, que sépare une vallée allant du N. N.-O. au S. S.-E., de la porte de Damas à la fontaine de Siloé.

(1) *Op. cit.*, p. 329.
(2) נחל.
(3) גיא.
(4) עמק.
(5) Jos. XV, 8.
(6) IV Rois, XXIII, 13.

Cette vallée est appelée par Josèphe le *Tyropéon* (1), nom qui n'est mentionné ni dans l'Ancien Testament, ni dans le Talmud (2). Elle constitue pourtant un des caractères les plus importants de la topographie de Jérusalem.

La direction, la profondeur et la largeur du Tyropéon ont été déterminées avec précision par les observations signalées plus haut, et à la suite desquelles on a retrouvé la surface du rocher, qui faisait autrefois son lit. Dans une des grandes citernes de Sainte-Marie-la-Grande, au centre de la Jérusalem moderne, le rocher fut mis à nu, en 1873, sur près de 15 mètres; on trouva qu'il était à un niveau de 737 mètres au-dessus de la Méditerranée, et qu'il s'abaissait graduellement vers l'est. Deux autres observations, au S.-O. et au N.-O. de ce point, à 120 mètres de distance, donnèrent des niveaux respectifs de 753 et de 749 mètres à 60 mètres au N.-E. du premier point. Dans une autre citerne, une section dirigée du N. au S., sur une longueur de 45 mètres environ, donna des niveaux s'abaissant de près de 6 mètres vers le Sud. Soixante mètres plus à l'Est, le fond de la vallée avait un niveau de 729 mètres. Ces observations prouvent clairement que le lit de la vallée s'incline vers l'Est, et que son étendue au nord et au sud est beaucoup plus grande qu'on ne l'avait supposé avant ces observations. Les décombres, sur cette partie de la ville, avaient une épaisseur de 12 à 15 mètres, et elles cachaient le vrai contour de la vallée (3).

Nous devons dire cependant que, d'après quelques investigateurs habiles, en particulier M. Pierotti, qui, longtemps architecte du gouvernement à Jérusalem, a pu faire des recherches dans les conditions les plus avantageuses, le Tyropéon ne prend pas son origine à la porte de Jaffa (4), à l'ouest de Jérusalem, comme cela doit être dans l'hypothèse précédente. Il aurait traversé la ville du nord au sud. M. Pierotti (5) s'appuie sur les raisons suivantes : 1° Dans le fossé de défense du château de David, on voit, du côté nord, le rocher qui se continue dans la même direction (6) ; le rocher rencontré dans la nouvelle construction du Patriarchat latin, à peu de distance au nord du château, lors de l'érection d'une maison au nord de la première construction, démontre évidemment qu'il n'y a là aucune apparence de vallée. 2° Dans la rue de David, à l'angle sud-ouest du couvent grec de S. Jean-Baptiste, le fondement est posé sur le roc. 3° A cent dix mètres environ de ce couvent, en descendant par la même rue, le rocher existe toujours ; on le trouve près du marché aux grains et dans une citerne voisine. 4° Le long de la vallée qu'on appelle vulgairement Tyropéon, un égout, à deux mètres de profondeur au-dessous de la surface de la rue, se dirige du nord à l'est, et n'est creusé sur aucun point dans le roc. Il faut d'ailleurs avouer que, si une branche du Tyropéon s'y fût trouvée, la ville

---

(1) Ἡ τῶν Τυροποιῶν φαραγξ ; *De Bell. jud.*, V. § 4, 1. — On traduit habituellement le mot par « fabricants de fromage ».

(2) Neubauer, *Géographie du Talmud*, pp. 52. 268.

(3) Conder, *op. cit.*, p. 331.

(4) *Topographie ancienne et moderne de Jérusalem*. p. 148.

(5) *Ibid.*, p. 149.

(6) « Je l'ai vu et touché en 1860, lorsque le couvent grec construisait la douane à quelques pas à l'extérieur de la porte de Jaffa ». *Ibid.*

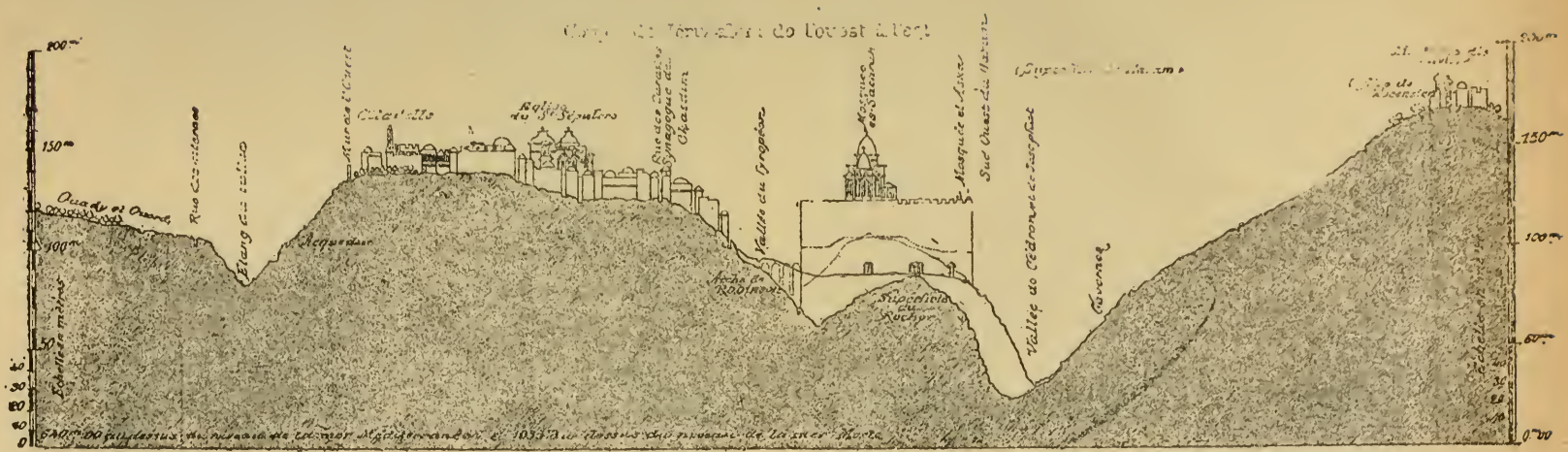
Rue Cardinale
Etang du Hippico
Aqueduc
Citadelle
Eglise du St Sépulcre
Vallée du Gregorion
Mosquée et Lavoir
Sud Chaire de Vérité
Vallée de Cédron et Josaphat
Cavernes
Sépulcre de Rochy
Arche de Rabinovitz
Eglise de Mamilla
Eglise de Mamilla
Echelle
150m
100m
60m
0m00

de David aurait été naturellement défendue du côté nord, et que ni Salomon, ni Simon Machabée n'avaient pensé à combler cette vallée.

Ces arguments semblent assez probants et rejettent dans l'indécision. Nous ne prétendons pas toutefois les adopter ici en entier. Il suffira de les avoir indiqués au lecteur.

En admettant l'hypothèse ordinaire, la ville est, comme nous l'avons déjà dit, divisée en deux rangs de collines parallèles. A l'est, trois plateaux s'abaissent rapidement du nord au sud. On peut les appeler *Bézétha, Moria* et *Ophel*. Bézétha (767 m. au-dessus du niveau de la mer) est au nord-est, entre la porte de Damas et le Haram ech-Cherif. Moria (742 m.) est borné à l'est par la vallée du Cédron, à l'ouest par la vallée centrale de la ville, au nord par Bézétha, au sud par Ophel. Son plateau supporte le Haram ech-Cherif et la mosquée d'Omar. Ophel affecte la forme d'un triangle irrégulier dont la base s'appuierait sur le côté méridional de l'enceinte du Temple et dont la pointe se dirigerait au sud vers la fontaine de Siloé. Les deux côtés de cette colline sont resserrés entre le Cédron et la vallée intérieure: elle s'incline rapidement vers le sud et se termine brusquement au-dessus de cette fontaine. Sa longueur est de 500 mètres environ.

A l'ouest, il y a deux parties. L'une est une colline élevée (775 m.), de 900 mètres de long sur 6 à 700 de large. On l'appelle communément *Sion*. Son point culminant est vers le milieu: elle descend en pentes raides vers le Tyropéon et la vallée de Hinnom. L'autre, plus au nord, s'élève rapidement vers le nord-ouest, où se trouve le point culminant de la ville (781 m.) (1).

III. *Eaux*. Les eaux sont fort peu abondantes à Jérusalem. La ville ne possède qu'une seule source qui jaillit d'une façon intermittente au-dessous d'Ophel, dans la partie inférieure de la vallée du Cédron. Il n'est pas probable qu'anciennement il y eut plus d'eaux vives. Tout au contraire porte à une conclusion différente. A l'ouest de Jérusalem existent des réservoirs creusés dans le roc. Au nord, des canaux drainaient les eaux pluviales qu'un aqueduc amenait à la colline du Temple. Cette montagne elle-même était percée de réservoirs gigantesques (2). En outre un aqueduc, construit par Pilate, amenait les eaux d'Etam ou Nephtoah dans l'enceinte du temple. Josèphe mentionne encore d'autres réservoirs. Il est clair, d'après cela, que Jérusalem n'avait pas beaucoup d'eaux naturelles.

La fontaine de Siloé est remplie par la source qu'on vient d'indiquer. Quoique Josèphe l'appelle une fontaine (3), il ne semble pas qu'il s'y soit trouvé de source; elle recevait en outre les eaux du bassin du Tyropéon. On pourrait penser qu'il y avait une source, la « source du Dragon » (4), à l'ouest de la ville, si Josèphe ne lui donnait pas le titre d'étang, et si l'on n'y voyait pas les traces d'un réservoir creusé dans le roc.

L'Ancien Testament donne deux noms à la source de Jérusalem. Le

---

(1) Chauvet, art. *Jérusalem* cité, p. 260.
(2) Nous en parlerons plus loin, lorsque nous traiterons du Temple.
(3) *Bell. jud.* II, 16, § 2.
(4) Néh. II, 13.

premier est *En Rogel* (1), qui était près de la pierre de Zoheleth. Le nom de ce rocher (2) est bien connu encore des habitants, comme M. Clermont-Ganneau l'a fait remarquer, sous la forme arabe *Zahoueileh*, qu'ils appliquent au coteau sur lequel est bâti le village de Siloé ou *Silouân*. En Rogel est donc identique évidemment avec la source appelée aujourd'hui *Aïn Oumm ed-Deraj*, appelée par les chrétiens la Source de la Vierge.

Dans le même endroit est cité le *Gihon* (3). Ce n'est pas, à proprement parler, un nom propre. On doit plutôt le traduire par « source principale », ou, suivant Josèphe (4), par la « fontaine » en dehors de la ville. Le Targum de Jonathan le traduit par Siloam, probablement par allusion au village de ce nom, qui existait certainement avant la composition de ce Targum (5). Quand Salomon fut couronné à la source de En Rogel, il était parfaitement vu d'Adonias et de ses partisans, qui se tenaient sur la colline de Zoheleth, située à cent mètres environ.

Le nom de Gihon reparaît au temps d'Ezéchias, « qui boucha l'issue supérieure de ces eaux, et les conduisit en bas, vers l'ouest de la cité de David » (6). Le Gihon, appelé ici supérieur, contraste avec celui d'en bas, formé artificiellement par l'aqueduc qu'Ezéchias avait construit. Mais, dans tous les endroits où ce nom est cité, la source dont il est question est celle d'En Rogel, c'est-à-dire la source actuelle en face de Silouân.

D'après Gésénius, Siloé (7) signifie « envoi », dans le sens d'une direction artificielle obtenue au moyen d'un aqueduc. Dans l'Ancien Testament, Siloé est appelé « étang » (8); dans Josèphe (9), il est appelé « source ». Les eaux de Siloé étaient douces (10). Cependant, au XIIe siècle, Guillaume de Tyr (11) dit qu'elles avaient une saveur désagréable. Aujourd'hui elles sont saumâtres.

Une curieuse découverte a été faite à cet endroit dans l'été de 1880. Un enfant, suivant un canal creusé dans le roc qui aboutit à cet étang, aperçut des lettres sur la paroi sud du canal. M. Schick, architecte allemand, trouva là une inscription ancienne, en partie cachée par l'eau (12).

L'étang, qui est de construction relativement moderne, conserve les restes d'un réservoir beaucoup plus ancien, qui, de même que l'actuel, était alimenté par un tunnel creusé dans le roc. Ce tunnel communique avec la fontaine de la Vierge, qui est, comme on l'a vu tout à l'heure, la seule source naturelle de Jérusalem ou de ses environs. Le tunnel (13) est par conséquent creusé dans la pente qui forme la partie méridionale de la colline du Temple. Sa longueur est de 520 m. 021. Il ne se dirige pas

---

(1) עין רגל ; II Rois, XVII, 17 ; III Rois, I, 9.
(2) זחלת ; III Rois, I, 9.
(3) גחון ; III Rois, I, 33.
(4) *Ant. jud.* VII, 14, § 5.
(5) Luc, XIII, 4.
(6) II Paral. XXXII, 30.
(7) שלח pour שילוח.
(8) II Esdr. III, 15.
(9) *Bell. jud.* IX, 4.
(10) *Ibid.*, V, 4, § 1.
(11) VIII, 4.
(12) A. H. Sayce, *By-paths of Bible Knowledge*, Londres, 1885, in-16, t. II, pp. 83 et suiv.
(13) *Palestine Exploration Fund, quarterly Statement*, July, 1882, p. 178.

en droite ligne; vers son centre, se trouvent deux culs-de-sac faisant un raccord, dont l'explication est donnée par l'inscription. De l'endroit où se fait ce raccord, il y a, pour atteindre son origine du nord, 70 m. 385, et pour atteindre son terme sud, 449 m. 432. Ce raccord, ainsi que le dit l'inscription, est dû à la maladresse des ouvriers (1).

---

(1) Voici l'inscription : « (Voici) l'excavation ! Maintenant voici l'histoire de l'excavation. Quand les ouvriers levaient encore la pioche, chacun vis-à-vis de son camarade, et quand ils avaient encore trois coudées à (creuser, on entendit) la voix d'un homme appelant son camarade, car il y avait eu erreur dans le rocher sur la main droite (et sur la gauche). Et après que, au jour de l'excavation, les ouvriers eurent frappé pioche contre pioche, l'un contre l'autre, les eaux coulèrent de la source à l'étang, sur une distance de 1200 coudées. Et... d'une coudée fut la hauteur du rocher sur la tête des excavateurs ». — Nous donnons ici un fac-simile de l'inscription (d'après Sayce, *op. cit.*, p. 86), qui confirmera ce que nous avons dit, t. I, p. 263, du caractère de l'ancienne écriture hébraïque.

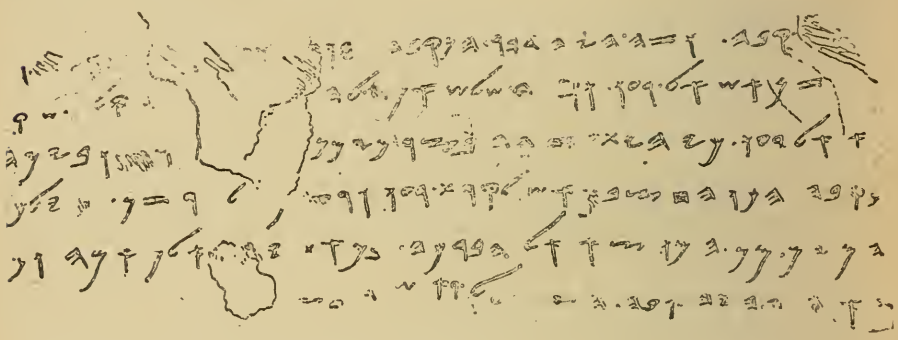

On remarquera que cette inscription n'est pas datée. La forme des lettres montre qu'elle ne peut être beaucoup plus ancienne que la stèle de Mésa. Cependant quelques-unes de ces lettres offrent un caractère plus archaïque ; cela peut s'expliquer par la supposition que les scribes de Jérusalem gardaient plus volontiers les formes anciennes que les scribes de Mésa. D'après les érudits ce tunnel et son inscription par conséquent dateraient du temps d'Ezéchias. Cfr. II Par. XXXII, 30. Le but de cette laborieuse entreprise est parfaitement clair. La source de la Vierge étant en dehors des murailles, pouvait facilement, en temps de guerre, tomber aux mains des ennemis. Les rois juifs voulurent s'assurer la possession de cette source, en amenant ses eaux, par un conduit souterrain dans les murs de la ville. On a trouvé en effet un autre tunnel, qui communique aussi avec la fontaine de la Vierge. Le plus important est celui où on a trouvé l'inscription, et qui, comme on vient de le dire, est généralement attribué à Ezéchias. Quelques auteurs cependant, s'appuyant sur Is. VIII, 6, en reportent la construction jusqu'au règne de Salomon. Le nom de Siloé (*Siloah*) leur sert de preuve : d'après eux, ce mot signifie probablement « tunnel », et il aurait été donné à la localité, à la suite du percement du rocher. La question sera sans doute éclaircie. — V. *Note* de M. Derenbourg, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 16 sept. 1882 (*Bulletin critique*, t. II, p. 221) ; — note du même, *Ibid.*, 30 sept. (*Ibid.*, p. 240) ; — note de M. Clermont-Ganneau, 17 février 1882 (*Ibid.*, p. 441) ; — A.-H. Sayce, *Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement*, octobre 1883, p. 210 ; — V. le même *Recueil*, juillet, 1882, p. 178. — Le second tunnel, trouvé par M. Warren, à l'est de la colline du Temple, devait amener les eaux de la source dans les murs de la ville. Un conduit de soixante-dix pieds est creusé dans la colline ; à cette distance, il remonte un autre conduit perpendiculaire qui s'élève à une hauteur de cinquante pieds. Là se trouve une rangée de marches, qui conduisent à travers un large passage et une autre rangée de marches, à une chambre voûtée. Des niches pour les lampes y sont espacées. On y a découvert des lampes de la période romaine. La qualité de son travail le fait rapporter à une date plus récente que celui de Siloé. — A.-H. Sayce, *ibid.*, p. 90.

IV. *Enceinte actuelle.* L'enceinte actuelle de Jérusalem a été bâtie sous le sultan Soleïman, en 1534; elle répond probablement à l'enceinte du temps des croisades. Elle a en moyenne treize mètres de hauteur sur un mètre de largeur. Elle décrit plusieurs sinuosités. Elle est protégée par des tours et des bastions. Le long de la vallée de Josaphat, elle décrit une ligne assez régulière jusqu'au nord-ouest, où la muraille repose sur des rochers taillés à pic. A l'ouest, du côté de la porte de Jaffa, sont les défenses les plus imposantes, d'ailleurs fort délabrées.

V. *Portes.* Sept portes, dont deux condamnées, s'ouvrent dans le mur d'enceinte.

1° Porte de Damas (*Bâb el-Amoud*, ou porte de la colonne), au N., sur la route de Naplouse. C'est la mieux fortifiée de toutes. Elle a été restaurée en 944 de l'hégire, et offre un beau spécimen de l'architecture arabe du XVIe siècle. Elle est sur l'emplacement d'une porte beaucoup plus ancienne dont les soubassements étaient formés de gros blocs à bossage;

2° Porte d'Hérode (*Bâb el-Sahiri*), au nord. Fermée depuis une cinquantaine d'années;

3° Porte de S. Etienne (*Bâb sitti Maryam*, ainsi nommée parce qu'elle conduit au tombeau de la Sainte Vierge), à l'est. Elle est ainsi appelée en souvenir du martyre de S. Etienne, qui avait été lapidé en cet endroit;

4° Porte dorée (*Bâb ed-Daheriyé*), murée depuis longtemps (1). Elle semble avoir été autrefois la seule qui existât à l'est. Les Actes des Apôtres (2) parlent d'une *belle porte*, θύρα ὡραία, près de laquelle le paralytique fut guéri. La tradition a placé ici la scène du miracle, peut-être parce que cette porte était la seule du temple qui fût restée visible à l'est. Dans son état actuel, cette porte est du VIe ou du Ve siècle de notre ère. Les Arabes l'ont murée, parce qu'ils croient qu'un conquérant chrétien entrera un vendredi dans Jérusalem par cette porte. Du temps des croisés, on l'ouvrait le dimanche des Rameaux et le jour de l'exaltation de la Sainte-Croix. Tous les détails de la construction de cette porte rappellent l'époque byzantine (3);

5° Porte des Maugrebins (*Bâb el-Moghâribé*), appelée par les chrétiens porte du fumier ou des ordures, au sud. Elle est au nord de la vallée de Siloé, et à peu près au centre de l'ancienne vallée du Tyropéon;

6° Porte de Sion (*Bâb en nébi Dâoûd*), à l'angle sud-est de la ville. Son nom arabe lui vient du voisinage d'une petite mosquée bâtie sur l'emplacement du tombeau de David. D'après une inscription, elle a été construite ou restaurée, en 947 de l'hégire (1539-1540);

7° Porte de Jaffa (*Bâb el-Khâlil*, ou porte d'Hébron), à l'ouest.

VI. *Quartiers.* Jérusalem forme une sorte de trapèze irrégulier dont les côtés les plus longs (nord et midi) ont environ 13 à 1,400 mètres

---

(1) Un passage d'Ezéchiel, XLIV, 1, 2, a fait penser que cette porte était déjà fermée du temps du prophète.

(2) Act. III, 2. — A-t-on voulu traduire ὡραία par *aureu?* Cela semble au moins douteux.

(3) Il y en a une belle vue dans M. de Saulcy, *Jérusalem*, p. 40, qui l'attribue au temps d'Hérode, *ib.*, p. 41.

(nord) et 1,200 (midi) (1). Le côté de l'est a 60 mètres, celui de l'ouest 7 à 800. L'enceinte a une circonférence de 4,200 à 4,300 mètres. Trois rues principales coupent la ville (2). L'une, allant de l'ouest à l'est, qui s'appelait rue de David à l'époque des croisades (aujourd'hui successivement *Souïkat Allân, Soûk el Bizâr, Tarik Bâb es-Silselé*), part à l'ouest de la porte de Jafa, laisse à gauche l'ancien hôpital des chevaliers de S. Jean (*Moûristân*), passe près d'une arche ancienne qu'on a prise parfois pour la porte Gennath, suit le bazar, longe le quartier juif et aboutit à l'une des portes du Haram (*Bâb es-Silselé*). — La seconde, allant du nord au sud, part de la porte de Damas, passe le long du saint Sépulcre et du Moûristan, coupe la rue de David près de Gennath, et, séparant le quartier juif du quartier arménien, aboutit au sud, près de la porte de Sion. — La troisième part à l'est de la porte S. Etienne, laisse à gauche le Haram ech-Chérif, à droite le couvent de N.-D. de Sion, et aboutit au S. Sépulcre. Son parcours est celui de la *voie douloureuse*.

La ville est divisée en quatre quartiers :

1° Celui des chrétiens ou des Francs, au nord-ouest. Les principaux couvents s'y trouvent : le couvent franciscain de S. Sauveur (*Casa Nuova*), les couvents grecs de S. Basile, de S. Georges, de S. Michel, de S. Jean-Baptiste, le Patriarchat latin, l'église du S. Sépulcre ;

2° Celui des Arméniens, au sud-ouest, où est le vaste couvent des Arméniens, situé sur un des sommets du mont Sion ;

3° Celui des Juifs, au sud du précédent, sur le penchant du mont Sion et dans l'ancienne vallée du Tyropéon ;

4° Celui des Musulmans, au nord-est, où se trouvent la mosquée d'Omar, l'église de S. Anne, le couvent de N. D. de Sion.

IV. HISTOIRE.

1° *Première période. De David à la captivité.* A l'époque de la conquête de Chanaan, la ville s'appelait Jébus (3), et ses habitants Jébuséens (4). Ce dernier nom s'est conservé jusqu'au retour de la captivité de Babylone (5). On trouve encore une fois Jérusalem appelée ville des Jébuséens (6), et dans le style poétique, le Jébuséen (7).

Dès le temps de David, nous distinguons à Jérusalem une ville basse et une citadelle (8). La première est probablement le même quartier qui fut plus tard appelé Acra. Quant à la citadelle, Josèphe affirme expressément qu'elle était la même que la ville haute de son temps (9). Dans la Bible (10),

(1) V. le *plan* de Pierotti.
(2) Chauvet, art. *Jérusalem*, p. 261 ; Socin, *Guide*.
(3) יבוס ; Jug. XIX, 10, 11 ; I Paral. XI, 4, 5.
(4) Gen. X, 16, XV, 21 ; Nombr. XIII, 29 ; Jos. XV, 63 ; II Rois, V, 6.
(5) I Esdr. IX, 1.
(6) Jug. XX, 11.
(7) Zach. IX, 7.
(8) Josèphe, *Ant. jud.* VII, 3, § 1.
(9) *Bell. jud.* V, 4, § 1.
(10) II Rois, V, 7-9 ; I Paral. XI, 5-8.

la citadelle est appelée « le château de la montagne », ou acropole de Sion (1). Elle semble avoir été entourée d'un fossé ou d'une tranchée (2). On a quelquefois entendu le mot original d'un aqueduc. Mais ce n'est évidemment pas la pensée, soit de Josèphe, soit des traducteurs grecs : en outre, des traces d'un rocher escarpé entourant la ville supérieure existent à l'est, au nord et au sud-ouest, et à cette dernière extrémité on voit les restes d'un fossé, ce qui rend notre interprétation très probable.

Dans ce passage, le nom de Sion est donné à la citadelle ou ville haute. Ce même endroit fut, après la conquête, appelé cité de David. Depuis le quatrième siècle jusqu'à nos jours, le nom de Sion a été invariablement appliqué à la grande colline au sud-ouest de Jérusalem. Cependant quelques passages de la Bible semblent donner à ce mot une plus large acception. Dans les livres poétiques, il est synonyme de Jérusalem, et même s'applique aux environs de cette ville. Ces livres parlent en effet des montagnes de Sion (3). Dans le premier livre des Machabées, l'expression « mont Sion », si elle s'applique à une partie de la ville, doit désigner la colline du Temple (4). Le nom arabe moderne *Sahyoûn* est, d'après Gésénius, l'équivalent certain de Sion. Une vallée appelée aussi Sahyoûn est à deux kilomètres environ des murs actuels de la ville. Il est à remarquer encore que le mot Sion ne se rencontre pas dans les œuvres de Josèphe, qui le remplace toujours par Jérusalem dans son récit des événements relatés dans l'ancien Testament.

Le nom de « Cité de David » n'est pas non plus attribué seulement à la colline de la ville haute. Millo était dans la cité de David (5). L'arche fut amenée au temple, de la cité de David (6); il suit de là que la ville inférieure était comprise sous ce mot. Le nom de Sion peut donc être considéré comme s'appliquant à toute la Jérusalem primitive; quant à la cité de David, c'était la ville telle qu'elle existait au temps de ce roi.

On s'est souvent appuyé sur un passage de la Bible pour prétendre que la cité de David était sur Ophel, au sud du Temple. Voici ce passage : « Ezéchias boucha l'issue supérieure des eaux de Gihon et les conduisit en bas, à l'ouest de la cité de David » (7). Le Dr Klaiber a soutenu cette opinion (8), en la compliquant d'une fantaisie inadmissible, qui consiste à identifier Sion-Ophel avec Acra. D'autres érudits, le Dr Guthe, M. Birch, M. A.-H. Sayce, défendent la thèse de l'identification de Sion avec Ophel. D'après eux la cité de David n'a jamais été sur la colline du sud-ouest, emplacement qui lui est attribué par la tradition. C'est ce que prouve d'une manière indubitable la découverte du tunnel de Siloé. On sait en effet que ce tunnel aboutit sur la colline sud-est de l'ancienne Jérusalem. Or, cette découverte est absolument conforme au texte des Paralipomènes qu'on vient de lire. Suivant ce système, il y aurait eu dans la Jérusalem anté-

(1) *L. c. Cfr. Ant. jud.* VII, 3, § 1.
(2) מצר ; I Paral. XI, 7.
(3) Ps. CXXXIII, 8.
(4) I Mach. IV, 36-39, VII, 33.
(5) II Paral. XXXII, 5.
(6) III Rois, VIII, 1.
(7) II Paral. XXXII, 30.
(8) Il a été réfuté par M. Gatt, dans le *Theologische quartalschrift* de Tubingue, 1874, 1re livraison, pp. 34 et suiv.

rieure à la captivité de Babylone trois collines se succédant du nord au sud : 1° le *Moriah*, sur lequel étaient le temple et le palais de Salomon ; 2° l'*Ophel*, séparé par une vallée allant du Tyropéon au Cédron (1) ; 3° *Sion* ou la cité de David. Outre les réservoirs alimentés par le tunnel et dont la présence est constatée sur cette colline, on y trouve encore, comme l'ont prouvé les fouilles du Dr Guthe et de M. Schick », les degrés qui descendent de la cité de David » (2). Ces découvertes semblent destinées à détruire les idées habituellement reçues jusqu'ici. Ce ne serait que bien après David, peut-être même après le retour de la captivité, que les collines de l'ouest se seraient bâties et auraient doublé l'étendue de Jérusalem (3).

Ces arguments n'ont pas convaincu tous les érudits. Ils diffèrent trop de la description faite par Josèphe. Cependant ils méritent d'être étudiés. Peut-être seront-ils confirmés par des fouilles nouvelles.

Ici, nous resterons fidèles, en attendant une démonstration plus décisive, à la topographie traditionnelle.

Les premières fortifications élevées par les Juifs à Jérusalem renfermaient un endroit appelé *Millo*, (4) dans la cité de David. Le mot vient d'une racine signifiant « remplir ». Les LXX le rendent toujours par *Acra* (5) ; c'est la plus ancienne indication que nous ayons sur la position de cet endroit, et peut-être aussi la meilleure preuve que nous posséd ons sur ce point. Josèphe, de son côté, paraphrase le passage relatif à la muraille de David autour de Millo en décrivant « des constructions autour de la ville inférieure » (6), qu'il identifie avec Acra (7). Au temps de Joab, la *maison de Millo* est mentionnée comme voisine de la descente de Sella (8). Si cette descente de Sella est identique aux degrés qui viennent de la cité de David (9), ou à la chaussée qui conduisait à l'ouest du temple (10), l'identification de Millo avec Acra est confirmée (11).

Les renseignements relatifs aux murailles de Jérusalem avant le temps de Néhémias sont vagues et rares. A partir de l'époque de David et de Salomon, aucun changement ne semble s'être produit pendant cent quarante ans, jusqu'au moment où Osias bâtit des tours à la porte de l'angle, à la porte de la vallée et sur l'angle du mur (12). Cinquante ans plus tard, Jotham fit beaucoup de constructions sur les murs d'Ophel (13). Après un siècle, Manassé continua ces travaux, il éleva les murs et les prolongea

---

(1) Cette découverte, due au Dr Guthe, est contestée par M. R.-C. Conder, dans *Palestine Exploration Fund, quarterly Statement*, janvier 1884.

(2) Néh. III, 15.

(3) A.-H. Sayce, *Topography of præexilic Jerusalem*, dans *Palestine Exploration Fund, quarterly Statement*, Octobre 1885, pp. 215 et suiv.

(4) המילא (toujours avec l'article), II Rois, V, 9 ; III Rois, IX, 15, 24 ; II Paral. XI, 8, XXXII, 5.

(5) ἡ ἄκρα ; une fois : τὸ ἀνάλημμα, II Paral. XXXII, 5 ; une fois : ἡ μελω. III Rois, IX.

(6) *Ant. jud.* VII, 3, § 2.

(7) *Bell. jud.* V, 6, § 1.

(8) IV Rois, XII, 20.

(9) Néh. III, 15.

(10) I Paral. XXVI, 16.

(11) M. Pierotti, *Topographie ancienne et moderne de Jérusalem*, p. 120, pense que Millo est l'appellation d'un grand réservoir artificiel destiné à recevoir l'eau provenant d'un autre reservoir plus élevé.

(12) II Paral. XXVI, 9.

(13) *Ibid.* XXVII, 3.

jusqu'à la porte des poissons (1), après avoir étendu sa muraille jusqu'à Gihon. La position de ces différents endroits se comprend mieux par la description qui en est donnée par Néhémias.

Depuis très longtemps, les piscines de Gihon (la haute et la basse) sont identifiées avec les grands bassins situés à l'ouest de Jérusalem, appelés aujourd'hui *Birket Mamilla* et *Birket es-Soultân* (2).

Le palais de Salomon était une vaste construction située en dehors de la cité de David (3). Il est fort probable que c'est le même endroit qui fut appelé plus tard la haute maison du roi, près de la cour de la prison (4), qui est mentionnée comme étant située au sud du Temple. Une porte appelée la Porte Haute, conduisait probablement de ce palais au Temple (5). La porte des chevaux (6) était immédiatement en dehors du Temple.

La haute porte de Benjamin et la porte des chevaux étaient certainement à l'est de Jérusalem (7) Josèphe place la seconde sur la vallée du Cédron (8). Ezéchiel indique la proximité du palais royal et du Temple (9). Comme la porte des chevaux était au sud de ce dernier édifice, il n'y a pas de difficulté à déterminer la position du palais royal : il était sur la montagne du Temple, au sud de la maison de Dieu (10). On ignore l'époque à laquelle ce palais fut détruit. Josèphe ne le mentionne plus dans la dernière période de l'histoire juive.

Les environs de Siloé semblent avoir été le quartier royal de Jérusalem. Le jardin du roi était près de la muraille de la fontaine (11). Les pressoirs royaux étaient probablement dans le même endroit (12). Le tombeau des

---

(1) *Ibid.* XXXIV, 14.
(2) V. Pierotti, *Topographie*, p. 125.
(3) III Rois. IX, 24 ; II Paral. VIII, 11.
(4) Néh. III, 25.
(5) II Paral. XXIII, 20.
(6) IV Rois, XI, 16.
(7) Jérém. XXXI, 40 ; Néh. III, 23 ; Zach. XIV, 10.
(8) *Ant. jud.* IX, 7, § 3.
(9) Ezéch. XLIII, 8.
(10) C'est l'opinion de Williams, Lewin, Sepp, Menke, Warren, Schick. Elle est combattue par M. de Saulcy, *Jérusalem*, p. 112, etc.
(11) Néh. III, 15.
(12) Zach. XIV, 10. — Cfr. de Saulcy, *Jérusalem*, p. 160. « Une première remarque à faire avant de vérifier s'il y a réellement là ce que nous y cherchons, c'est que le pressoir royal devait être voisin du jardin du roi, puisqu'il était destiné à faire l'huile et le vin, et ne pouvait être loin ni des oliviers ni des vignes. Or, le jardin occupait le fond du vallon de Siloam ; par conséquent, si nous retrouvons un pressoir isolé dans ce quartier, c'était bien certainement le même dont parle le prophète..... Il y a trois salles juxtaposées, dont le sol est assez profondément creusé, de façon que deux des chambres ont pu être transformées en cuves à tanner les peaux de moutons. Certes, ce ne sont pas les industriels de notre époque qui ont eu l'idée de pratiquer dans le roc vif des cuves de cette espèce. Mais, bien au contraire, parce qu'elles se sont trouvées toutes faites, un tanneur s'y est installé. Ce qui me le prouve, c'est un détail dont je vais parler. L'entrée primitive des chambres a été détruite et agrandie à coups de masse, Dieu seul sait quand et par qui. A droite de l'entrée ainsi élargie, on voit dans le flanc du rocher une rigole taillée qui descend verticalement du haut du massif. Elle est recoupée à droite par une autre rigole inclinée, mais brisée, et qui a disparu à une faible distance du point de jonction ; néanmoins sa disection indique qu'elle venait aussi de la plate-forme supérieure. Le roc est à peu près plat ; on y distingue deux larges excavations arrondies, qui ont dû servir à écraser les olives ou le raisin, dont le jus descendait par les rigoles pour gagner les chambres inférieures ».

Rois (1) semble avoir été dans le jardin d'Oza (2), qui, sans doute, est le même que le jardin royal (3). A une période postérieure, les sépulcres de David sont mentionnés dans ce même endroit : ils étaient apparemment situés sur l'Ophel au-dessus de Siloé (4). Ce ne peut être toutefois la même chose que les tombes royales si fréquemment mentionnées comme étant dans la cité de David. Il est assez vraisemblable qu'il y avait deux cimetières royaux, l'un dans Jérusalem, l'autre au dehors, près de Siloé. Dans le premier, furent inhumés David, Salomon, Roboam, Abia, Josaphat, Amasias, Jotham, Ezéchias et Josias. Dans l'autre, Osias, Manassé et Amon furent enterrés : l'endroit est appelé « le champ de sépulture appartenant aux rois » (5). Nous n'avons pas d'indication exacte sur le premier de ces cimetières, qui paraît néanmoins avoir été encore bien connu du temps de notre Seigneur (6). Le Talmud nous apprend que toutes les tombes étaient en dehors de Jérusalem à l'exception de celles de la famille de David et de la prophétesse Holdah (7); on n'était pas certain cependant que quelques tombeaux ne fussent cachés sous le sol de la ville (8).

Quelques autres endroits sont mentionnés dans l'Ancien Testament. La

---

(1) II Paral. XXVI, 23.
(2) IV Rois, XXI, 26.
(3) Jérém. XXXIX, 4.
(4) Néhém. III, 16.
(5) II Paral. XXVI, 23.
(6) Act. II, 29 ; Josèphe. *Ant. jud.* XVI, 7, § 1.
(7) Tr. *Baba Bathra*, ch. 1.
(8) Un tombeau d'un caractère juif indiscutable, existe encore à un lieu qui était certainement autrefois dans l'enceinte de la cité de David, sur le sommet du monticule d'Acra ou Millo. C'est la tombe de Nicodème, immédiatement en-dehors de la rotonde du S. Sépulcre. Elle était disposée pour contenir neuf corps, suivant l'ancien usage suivi par les juifs et que nous décrirons plus loin. M. Conder, qui a un certain goût pour les hypothèses aventureuses, croit possible que l'église du S. Sépulcre conserve le monument des neuf principaux rois de Jérusalem (*Handbook*, pp. 341, 342). Nous ne discuterons pas cette fantaisie. M. de Saulcy (*Jérusalem*, pp. 224 et suiv.) place les tombeaux des Rois sur la route de Naplouse, à 770 m. n. de Jérusalem, à l'endroit appelé *Qbour el-Molouk*, ou *Qbour es-Selâthin*. Son opinion n'a pas été généralement acceptée. On s'accorde plutôt à placer là le tombeau de la reine Hélène d'Adiabène, que Josèphe met en cet endroit (*Ant. jud.* XX, 4, § 3). Il y a dans la Bible, des indications précises sur le tombeau de David. L'Ecriture dit que ce prince fut enseveli dans la cité de David. A cet argument d'une grande valeur s'en ajoute un autre tout à fait péremptoire. Pas un critique ne met en doute que la piscine de Siloë ne soit au lieu où on la place communément, au sud-est de Jérusalem. M. Conder est forcé d'en convenir comme les autres. Or, dans le deuxième livre d'Esdras, Néhémias rapporte dans quel ordre les principaux de Jérusalem se chargèrent de rebâtir les murailles de la ville au retour de la captivité de Babylone ; et, après avoir dit que Sellum bâtit la porte de la Fontaine et les murailles de la piscine de Siloë, le long du Jardin du Roi, jusqu'aux degrés par où on descend de la cité de David, il ajoute que Néhémias, fils d'Azboc, bâtit à la suite, près de Sellum, jusque vis-à-vis le sépulcre de David (cap. III, 15, 16). C'est donc sur le Sion, à une certaine distance de la piscine de Siloë et des degrés par où l'on descendait de la ville, en un mot au sud de Jérusalem, qu'il faut chercher le sépulcre de David et non pas au nord-ouest, où se trouve précisément le sépulcre de la résurrection. D'ailleurs, le sépulcre de David n'a pas toujours été ignoré. Hyrcan, grand prêtre, pénétra dans une des salles de ce monument et enleva trois mille talents des trésors qu'on y avait mis, pour obtenir à prix d'argent qu'Antiochus, fils de Démétrius, lui laissât la paix et levât le siège qu'il avait commencé. Hérode, après lui, pénétra dans une autre salle et en enleva de grandes richesses. Mais ni l'un ni l'autre n'arrivèrent aux *loculi* qui renferment les cendres des Rois ; car ils ont été cachés sous terre avec tant d'art que ceux qui entrent dans le monument n'en découvrent pas l'entrée (*Ant. jud.* VII, 15, § 3). L'abbé Moniquet, *Univers*, 15 octobre 1884.

porte de Sur (1) était probablement dans l'enceinte du Temple, de même que la porte neuve (2), qui était peut-être la même que la porte haute (3) que nous avons déjà mentionnée, et qui formait l'entrée en venant du palais royal. Elle est appelée aussi la haute porte de Benjamin (4). Une place appelée *seconde* (5) semble avoir été un quartier de la ville. La « rue des boulangers » (6) et « les sépulcres des enfants du peuple » (7) sont mentionnés aussi, mais on ignore leur situation, ainsi que celle de la « troisième entrée » dont parle aussi Jérémie (8).

En 598, Jérusalem tomba au pouvoir de Nabuchodonosor. La révolte de Sédécias contre les Assyriens ramena ces derniers, qui saccagèrent la ville, brûlèrent le Temple et renversèrent les murs d'enceinte.

Pendant la captivité, la ville resta sans doute en ruines et ne fut habitée que par quelques pauvres gens, qui y vivaient à grand'peine.

2° *Deuxième période. La restauration de Néhémias.* Après un demi-siècle de captivité, Cyrus permit aux Juifs de relever le t mple et les murailles de Jérusalem. Contrariée par les entreprises hostiles des Samaritains, cette reconstruction ne put être terminée qu'en 385.

Le livre de Néhémias (9) nous fournit sur la topographie de cette époque des renseignements précieux. La muraille de la ville y est décrite en partant du nord-est. Les divers points énumérés sont les suivants.

A. La *porte du troupeau* (10). C'est probablement celle par laquelle les victimes étaient amenées dans le Temple (11).

B. Les *tours de Méah* (12) *et d'Hananéel* (13). Ces tours faisaient probablement partie de la forteresse au nord du Temple, qui fut rebâtie plus tard sous le nom d'Antonia. La tour d'Hananéel est signalée dans un autre passage (14); elle faisait sans doute l'angle nord-est de la muraille de Jérusalem. On peut inférer l'existence à cette époque d'une forteresse sur la colline du Temple de la mention du « palais (15) qui appartenait à la maison », c'est-à-dire au temple, et qui faisait partie des fortifications de Jérusalem. Plus tard Josèphe mentionne le nom de *Baris* comme s'appliquant à la citadelle remplacée plus tard par la forteresse Antonia (16). Le Talmud emploie le mot *Birah* dans le même sens (17).

C. La *porte des Poissons* (18). Suivant un Targum (19), elle était ainsi

---

(1) IV Rois, XI, 6.
(2) Jérém. XXVI, 10.
(3) *Ibid.* XXXVI, 10.
(4) Jér. XX, 2 ; IV Rois XV, 35 ; II Paral. XXIII, 20, XXVII, 3.
(5) משנה ; Soph. I, 10 ; Néh. XI, 9.
(6) Jérém. XXXVII, 21.
(7) *Ibid.* XXVI, 23.
(8) *Ibid.* XXXVIII, 14.
(9) Neh. II, III, XII.
(10) *Ibid.* III, 1, XII, 38.
(11) V. Clair, *Esdras et Néhémias*, p. 74.
(12) Vulg. : « turris Emath ».
(13) Néh., XII, 38.
(14) Zach. XIV, 10.
(15) בירה ; Néh. II. 8. Plus correctement « forteresse ».
(16) *De Bell. jud.* I, 3, § 3.
(17) Conder, *Handbook*, p. 343.
(18) Néh. III, 3.
(19) II Paral. XXXIII, 14.

nommée parce qu'auprès d'elle se tenait un marché au poisson (1). Ce marché était probablement sur la route principale conduisant à la mer, et qui anciennement sortait de Jérusalem par le nord (2).

D. La *vieille porte* (3). Elle était entre la porte des poissons et celle d'Ephraïm. Son nom doit peut-être se rapprocher de celui de la porte seconde (4), qui est mentionnée en rapport avec la porte des poissons.

E. La *porte d'Ephraïm* (5), à 400 coudées de la porte de l'angle (6).

F. La *muraille large* (7).

G. La *tour des Fours* (8).

H. La *porte de la vallée* (9). Le nom hébreu (גיא) indique que cette porte conduisait à la vallée de Hinnom. Elle est mentionnée aussi (10) comme faisant face à la fontaine du Dragon. On ne peut guère hésiter à penser que cette fontaine du Dragon est ce que Josèphe appelle l'étang du Serpent (11). Ce réservoir était voisin de certains monuments élevés par Hérode. Le récit de la circonvallation de Jérusalem par Titus nous apprend que le monument d'Hérode était à l'ouest de la plaine appelée le champ des Assyriens, qui était au nord-ouest de Jérusalem, et non loin de la muraille de Néhémias (12.) Il est possible que le *Birket Mamilla* soit la source du Dragon, ou que cette source ou réservoir, maintenant comblée, ait été plus près de la ville.

I. La *porte de l'angle* est mentionnée par Jérémie (13) comme étant sur le côté de Jérusalem opposé à Hananéel: ces deux endroits indiquent la plus grande largeur de la ville. Zacharie (14) l'appelle la *première* porte. Elle était probablement vers l'endroit qu'occupe aujourd'hui la porte de Jaffa.

K. La *porte du fumier* (15) était à mille coudées de la porte de la vallée. L'endroit appelé Bethso par Josèphe et qui serait mieux rendu « maison de fumier », doit avoir été au même endroit, entre la tour Hippicus et l'angle sud-ouest de la muraille (16).

L. La *porte de la fontaine* (17) tirait sans doute son nom de la vallée de la fontaine (18). Cela nous ramène à l'angle sud-est de la ville. Il y a certaines raisons de supposer que deux murailles existaient dans le voisinage de Siloé. Josèphe (19) écrit que Manassé ajouta un second mur au premier, et la Bible dit de ce rempart qu'il était en dehors de la cité de

---

(1) Il est encore mentionné Néh. XII, 39 ; II Paral. XXXIII, 14 ; Soph. I 10.
(2) Néh. XIII, 16.
(3) *Ibid.* XII, 38.
(4) Soph. I, 10.
(5) Néh. XII, 39.
(6) II Paral. XXV, 23.
(7) Néh. III, 8, XII, 37. — V. Clair, *Esdras*, p. 77.
(8) *Ibid.* III, 11, XII, 37.
(9) *Ibid.* II, 13.
(10) *Ibid.*
(11) *Bell. jud.* V, 3, § 2.
(12) *Ibid.* V, 7, § 2.
(13) Jér. XXXI, 38.
(14) Zach. XIV, 10.
(15) Néh. III, 13.
(16) *Bell. jud.* V, 4, § 2.
(17) Néh. II, 14.
(18) Josèphe, *Bell. jud.* V, 12, § 2.
(19) *Ant. jud.* X, 3, § 2.

David (1). Au temps du siège de Jérusalem par Titus, Siloé était si loin des murs de la ville que les Romains purent se servir de son eau (2), et que la ligne des fortifications courrait sur la colline au-dessus de la fontaine (3). La porte entre les deux murs et le fossé entre les deux murs (4) étaient dans ce voisinage, et la muraille de la fontaine de Siloé (5) renfermait peut-être ce réservoir. Les renseignements qui nous sont parvenus sont trop vagues pour qu'on puisse de ce côté tracer une ligne précise. Il n'est pas improbable qu'une muraille basse renfermait ce réservoir et qu'une ligne de fortifications plus ancienne et plus élevée existait sur le haut de la colline, au temps de Néhémias. Avant que les remparts de la ville se fussent étendus à l'est de manière à renfermer Ophel, les anciens murs devaient sans doute couronner la crête de la colline de l'ouest.

M. Les *degrés de la cité de David* descendaient probablement le long du Tyropéon en conduisant dans la basse ville, car auprès de ces degrès, le mur montait à partir de la porte de la Fontaine, et s'étendait à l'est près de la porte qui vient d'être mentionnée (6).

N. La *tour de la muraille* (7) était probablement l'endroit où la muraille commençait à se diriger vers le nord; elle était sans doute voisine du point suivant.

O. La *porte de l'eau* (8) était peut-être située près du tunnel décrit plus haut, et qui descend de la colline d'Ophel à la fontaine de la Vierge.

P. La *tour en saillie* (9). Les fondations de cette tour, ainsi que des parties de l'ancien mur d'Ophel, ont été découvertes par le capitaine Warren au nord du tunnel (10). Le mur n'était pas établi sur le roc vif, comme le sont les murailles de l'enceinte du Temple, mais bâtis sur argile, à trois ou quatre pieds au-dessus du rocher. Les pierres paraissent avoir déjà été employées auparavant, et la partie inférieure de la muraille est faite de moellon non travaillé. Ce sont peut-être des restes de la reconstruction hâtive de l'époque de Néhémias (11).

Q. La *porte de la prison* (12) était probablement près de la cour de la prison, voisine du palais royal (13). On peut supposer que cette porte ouvrait à l'est, et donnait accès dans l'enclos qui renfermait alors le temple et le palais.

R. La porte de *Miphkad* n'était peut-être pas une porte de l'enceinte mais une porte du temple (14).

---

(1) II Paral. XXXIII, 14.
(2) Josèphe, *De Bell. jud.* V. 9, § 4.
(3) *Ibid.* V, 4, § 2.
(4) IV Rois, XXV, 4 ; Is. XXII, 11.
(5) Néh. III, 15.
(6) *Ibid.* XII, 37.
(7) Néh. III, 26.
(8) *Ibid.*
(9) *Ibid.*
(10) Pierotti a fait une découverte analogue, *Topographie*, p. 127.
(11) Cfr. Pierotti, *ibid.*, p. 144.
(12) Néh. XII, 39.
(13) *Ibid.* III, 25.
(14) שער המפקד, Néh. III, 30. — LXX : Μαφεκάδ. — Vulg. : « porta judicialis ».

8. *L'angle* (1), probablement l'angle nord-est de l'enceinte du temple, près de la porte des troupeaux.

Les onze portes qui viennent d'être énumérées étaient, sauf une peut-être, ouvertes dans les murailles extérieures.

3° *Troisième période. Les Asmonéens.* Jérusalem fut traitée avec bienveillance par Alexandre le Grand (332) qui lui accorda quelques privilèges. Après sa mort, elle fut, à cause de sa situation entre la Syrie et l'Égypte, exposée à toutes les calamités qu'amène la guerre. En 305, elle tomba au pouvoir de Ptolémée Soter. Sous la protection des Ptolémées et des Séleucides elle fut en paix. Mais la tyrannie d'Antiochus Epiphane la fit retomber dans un état intolérable (175): le Temple, les principaux édifices et les murs de la ville furent renversés. Elle reconquit l'indépendance avec les Machabées. Elle fut ensuite gouvernée par les princes asmonéens jusqu'à la conquête de la Palestine par les Romains. Pompée s'en empara en 63: il respecta la vie et les biens de ses habitants. En 43, les Parthes, profitant des dissensions de la famille royale, la pillèrent (2).

Sous les Asmonéens, la topographie de Jérusalem subit des altérations considérables. Simon bâtit une muraille au milieu de la ville pour séparer la place du marché de la garnison (3). Sa position exacte n'est pas encore connue: il est possible que ce soit celle que Josèphe décrit ailleurs comme la partie septentrional de la première muraille.

Jean Hyrcan bâtit, ou plus probablement répara Baris (4). Sous les Asmonéens, la citadelle d'Acra fut démolie: le terrain fut nivelé, et la vallée qui était à l'est de ce terrain fut remplie avec les débris (5). Cette œuvre considérable demanda trois ans. On se proposait par là de rendre impossible la construction d'une autre forteresse sur Acra, et d'empêcher ainsi la vue de pénétrer librement dans l'intérieur des cours du Temple.

4° *Quatrième période. La domination des Hérode* (6). Nous avons sur cette période de nombreux renseignements, qui permettent d'étudier Jérusalem avec plus de méthode.

1. La position des trois tours royales Hippicus, Phasaël et Marianne donne la clef de la description des murailles de Jérusalem faite par Josèphe. Elles étaient sur le côté septentrional de la première muraille et joignaient le palais royal (7). Comme le palais d'Hérode (8), elles étaient, dans la ville haute (9). Quant au palais, il était proche du quartier de l'ouest (10).

La haute ville était, comme on l'a vu, la partie de Jérusalem construite sur la plus haute colline du sud. Les tours royales étaient à l'angle nord-ouest de cette colline, et la citadelle actuelle de Jérusalem occupe le même emplacement. La tour Hippicus était sans doute la plus à l'ouest des trois, puisque la troisième muraille y appuyait son point de départ; la tour

(1) Néh. III, 30.
(2) Arnaud, *Palestine*, p. 415.
(3) I Mach. XII, 36; Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 5, § 11.
(4) *Ant. jud.* XVIII, 4, § 3.
(5) *Ant. jud.* XIII, 6, § 7; *Bell. jud.* V, 4, § 1.
(6) Conder, *Handbook*, pp. 317 et suiv.; — Pierotti, *Topographie*, pp. 141 et suiv.
(7) Josèphe, *Bell. jud.* V, 4, § 4.
(8) *Ibid.* I, 21, § 1.
(9) *Ibid.* VI, 9, § 1.
(10) *Ibid.* VI, 8, § 1.

occidentale de la citadelle, qui mesure 12 mètres sur 13, en représente peut-être le site. La tour Phasaël était la plus grande des trois : elle avait quarante coudées (16 m. environ) en carré : elle était établie sur une base solide de hauteur égale et avait un portique crénelé, à dix coudées au-dessus de la base. Au milieu du portique était une autre tour divisée en chambres. La hauteur totale était de 90 coudées (37 mètres 25). On la comparait au phare d'Alexandrie, bien que ses dimensions fussent plus considérables (1). Cette description s'applique d'une manière remarquable à la grande tour de la citadelle actuelle appelée tour de David, dont la base solide, aujourd'hui couverte d'une escarpe inclinée, qui est apparemment de l'époque des croisades, est revêtue d'un parapet couvrant un passage qui fait au dehors le tour de l'enceinte. L'escarpe part d'un fossé en partie rempli de décombres.

La troisième tour, Marianne, avait, d'après Josèphe, 10 mètres 50 de côté : sa position exacte n'est pas reconnaissable aujourd'hui (2).

De la description de Jérusalem donnée par Tacite (3), il résulte que les tours bâties sur des rochers escarpés n'avaient que la moitié de la hauteur de celles qui étaient sur un terrain uni. A l'angle sud-ouest de l'ancienne Jérusalem, le rocher sur lequel étaient construites les tours existe encore. Nous pouvons aussi supposer que le rocher faisait la base des tours royales. Hippicus et Phasaël étaient d'égale hauteur, 50 coudées, mais leurs bases étaient de 30 et de 40 coudées de hauteur. Marianne avait 30 coudées de haut et 20 coudées de base. Il semble fort probable que la hauteur des tours avait le même niveau, et que la différence de hauteur du rocher était compensée par celle des bases.

2. Josèphe appelle le premier mur de la ville l'ancienne muraille, et il l'attribue à David et à Salomon (4). De l'Hippicus elle se dirigeait vers l'enceinte occidentale du Temple, s'étendant jusqu'au Xystus, puis rejoignant le bâtiment du Conseil. L'autre branche de l'enceinte partait de la même tour Hippicus, et faisant face à l'occident s'étendait à travers Bethso, probablement la « porte du fumier » de Néhémias (5), jusqu'à la porte des Esséniens, et de là à Siloé. L'angle sud-ouest de la ville est déterminé par les restes existant encore d'un roc escarpé sur lequel se projettent des bases de tour, et qui ont été parfaitement explorés en 1874-75. La muraille de rocher a environ 15 mètres de haut ; les tours ont 12 mètres carrés et sont espacées de 120 mètres : elles offrent des rangées de marches taillées dans le roc et des citernes, ce qui correspond à la description de Josèphe (6).

Au-dessus de la fontaine de Siloé, l'ancienne muraille formant une courbe se dirigeait vers la fontaine de Salomon. Là, se courbant de nouveau, elle atteignait Ophel et le mur oriental du Temple. La muraille d'Ophel a été tracée par le capitaine Warren sur une longueur d'environ 210 mètres, depuis l'angle sud-est de l'enceinte du Temple. Il est possible que l'escarpement de rocher qui est immédiatement à l'ouest de la fontaine

(1) De Saulcy, *Jérusalem*, p. 126.
(2) D'après M. de Saulcy, *Ibid.*, p. 130, ce serait la toisième grande tour du Qalâah.
(3) *Annal.* I, 11.
(4) V. Pierotti, *Topographie*, p. 153.
(5) V. plus haut, p. 248.
(6) *Bell. jud.* V. 4. § 3.

de Siloé ait formé les fondations des anciens remparts. L'angle sud-est ne peut être fixé que par la détermination de la position de la fontaine de Salomon, ce qui n'est pas encore fait. Il est probable que c'est la « fontaine du roi » de Néhémias (1), qui semble avoir été l'ancienne fontaine au-dessous de Siloé. Il est difficile de comprendre que les murs de la ville aient été si proches du fond de la vallée (2). On ne se rend pas bien compte non plus de l'endroit où le mur franchissait le profond ravin du Tyropéon.

3. La direction de la seconde muraille est le problème principal de la topographie de Jérusalem, à cause du peu de renseignements qu'on a sur ce sujet. Elle partait de la porte Gennath, ouverte dans la première enceinte, et, en couvrant la région septentrionale, s'étendait jusqu'à la tour Antonia. Cette tour était à l'angle nord-ouest du Temple. La porte de Gennath (3) était située à l'est de la tour Hippicus. Elle était probablement à l'endroit où M. Pierotti a retrouvé un arc à plein cintre mesurant cinq mètres de hauteur environ sur quatre mètres et demi de largeur (4). Les restes de l'ancien mur ont été déterminés, par le même architecte, d'une manière qui paraît décisive (5). Il se dirigeait vers le nord jusqu'à la porte judiciaire (à l'endroit où la voie douloureuse coupe une rue qui vient de la porte de Damas, *Târîk Bâb el-Amoûd*). Là il tournait vers l'est pour arriver à la porte Antonia. Dans cette direction, on rencontre en effet beaucoup de pierres de taille judaïque et salomonienne (6).

---

(1) Néh. II, 14.

(2) Néhémias, XII, 37 et Josèphe, *Bell. jud.* V, 6 § 1, indiquent très clairement cette particularité.

(3) « Porte des jardins » ? Il y avait des jardins au nord et au nord-ouest de Jérusalem. Pierotti, p. 128.

(4) *Topographie*, p. 159.

(5) *Ibid.*, p. 160.

(6) *Ibid.*, p. 161. — Beaucoup de savants admettent un tracé qui part bien plus à l'ouest. Mais, il faut bien le dire, une question religieuse, qui se trouve intimement mêlée à cette question de topographie, n'a-t-elle pas quelquefois troublé les investigations et fait adopter un parti-pris ? Cette question est celle de l'authenticité du Calvaire et du S. Sépulcre. Cette authenticité serait détruite si l'enceinte dont il s'agit avait englobé le site traditionnel. Sur dix-huit plans de Jérusalem ancienne que nous avons sous les yeux, cinq seulement, ceux de Robinson, Fergusson, Tobler, Schick et Conder, mettent le site du S. Sépulcre dans la seconde enceinte. Les autres, ceux de Williams, Schultz, Krafft, Thrupp, Lewin, Sepp, de Vogué, de Saulcy, Menke, Caspari, Warren, Furrer, Pierotti, laissent ce site en-dehors de la seconde enceinte. On voit que l'opinion traditionnelle compte de nombreux et solides partisans. Cfr. sur ce point l'abbé Coulomb, *le Calvaire et Jérusalem, d'après la Bible et Josèphe*, Paris, 1868, in-8°. — V. aussi les réflexions de M. Fillion, *S. Matthieu*, p. 545, et les indications bibliographiques qui s'y trouvent. — M. Conder avoue du reste (*Handbook*, p. 351) que les preuves archéologiques en faveur de son système sont insuffisantes. On en peut, au contraire, citer de très frappantes en faveur de la croyance traditionnelle. M. Pierotti a trouvé à 76 m. à l'est du S. Sépulcre, un pan de mur judaïque analogue à celui d'Hébron. Les travaux entrepris aux frais du gouvernement russe, firent retrouver au pied de cette antique muraille un grand nombre de balles de fronde lancées sans doute par les soldats de Titus, contre les défenseurs de cette enceinte. « La présence de balles semblables est tout aussi naturelle sous un mur qui a été assiégé, qu'elle le serait peu devant la muraille d'un édifice privé placé dans l'intérieur de la ville » (de Saulcy, *Jérusalem*, p. 17). — La tradition d'ailleurs, n'a pu se tromper en se transmettant depuis le jour de la Passion jusqu'au jour où Ste Hélène fit élever la première église du Sépulcre. Cfr. de Saulcy, *Ibid.*, pp. 18 et suiv. Les preuves de l'authenticité de cette tradition ont été résumées d'une manière saisissante par M. l'abbé Duchesne, *La théorie de M. Conder sur le Saint-Sépulcre*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, août 1883, pp. 451 et suiv. Nous y trouvons un argument qui est d'une grande valeur : « L'Ecriture porte que Notre Seigneur fut crucifié hors de la ville ; le lieu que l'on indiqua à Constantin était, de son temps, en dedans de l'enceinte ; si l'on s'était

4. La troisième muraille de Jérusalem fut commencée par Agrippa et ne fut terminée que juste avant le grand siège de Titus. Elle n'existait pas par conséquent au temps de notre Seigneur. Elle partait de la tour Hippicus, se dirigeait au nord jusqu'à la tour Pséphina, se prolongeait ensuite en passant devant le tombeau d'Hélène et à travers les cavernes royales. Elle se retournait à la tour angulaire dans le voisinage du tombeau du foulon et rejoignait l'ancienne enceinte contre la vallée du Cédron. Cette troisième enceinte ne s'étendait probablement pas plus au nord que celle d'aujourd'hui (1). Elle part en effet de la porte de Jaffa, passe par celle de Damas et se termine à l'angle nord-est du Haram ech-Cherif.

« En 1860, lorsque le couvent grec bâtissait en dehors de la porte de Jaffa, en contact du mur où est aujourd'hui la douane, on découvrit, en creusant pour les fondements, ceux des murs anciens qui sont basés sur le roc, et pour moi, ce mur est celui qui, de la tour Hippicus, se dirigeait vers la tour Pséphina (2), lequel étant près d'Hippicus se trouve naturellement défendu par l'escarpement de la vallée Guihon. A l'angle nord-ouest intérieur à la ville, il existe actuellement une ruine massive qui s'élève de la surface actuelle du sol à environ six mètres et demi: elle est composée de petites pierres unies avec de fort ciment, mais dans le côté sud-ouest, il y a, contiguës au sol, de grandes pierres à bossage hérodien. En faisant quelques creusements autour de cette ruine informe, je vis que plusieurs rangées de pierres semblables continuaient jusqu'au roc: de plus, il m'apparut deux côtés de maçonneries, beaucoup de grandes pierres à bossage enterrées dans le remplissage, et enfin les indices certaines de l'existence d'une grande citerne: de manière que je fus le premier à déduire que là est la position de la tour Pséphina, de forme octangulaire et haute de 70 coudées (31 mètres 50) » (3).

Extérieurement à ces restes de murs, en dehors de l'enceinte actuelle, il y a un fossé de défense taillé dans le roc, œuvre certainement hérodienne,

---

guidé uniquement sur l'Ecriture, on n'aurait certes pas choisi cet endroit » (*Ibid.*, p. 452). D'ailleurs, la tradition sur les lieux saints se constate historiquement au IIIe et au IIe siècle (*Ibid.*, p. 454). — Depuis quelques années, les protestants anglais font des efforts aussi désespérés qu'inutiles pour détruire la tradition. Conder place le lieu du crucifiement au nord de la porte de Damas, à la grotte de Jérémie (V. *Annales de philosophie chrétienne*, juin 1883, pp. 243 et suiv.). Un M. Girdler Worral le met dans la vallée de Hinnom, vers sa jonction avec celle du Cédron (*Palestine Exploration Fund, quaterly statement*, avril 1885, p. 138). Inutile de discuter ces fantaisies (V. *Bulletin critique*, 1885, p. 247). Les protestants français d'aujourd'hui acceptent volontiers la tradition catholique V. F. Bovet, *voyage en Terre Sainte*. M. Stapper, *la Palestine au temps de Jésus-Christ*, dit que « cette opinion est générale aujourd'hui parmi les savants », p. 56, note. — Cfr. aussi l'abbé Moniquet, *Authenticité du Saint Sépulcre*, dans l'*Univers*, 31 août, 1er, 3, 13, 15 septembre, 5, 6, 13, 15 octobre 1884. — Concluons cette note par les paroles de M. de Vogué : « En appliquant au Saint Sépulcre les méthodes archéologiques ordinaires, dit M. de Vogué, on arrive au maximum de certitude que l'on puisse atteindre en pareille matière ; et certes, personne ne songerait à la contester s'il s'agissait d'un temple de Jupiter ou de Saturne, ou du tombeau d'un des grands hommes de l'antiquité païenne. Il n'est pas un des monuments anonymes de la Rome impériale qui n'ait changé dix fois de nom depuis le moyen âge ; pour le Saint-Sépulcre, au contraire, depuis Constantin jusqu'à nous, il y a une immuable fixité dans l'attribution ; avant Constantin, il y a la tradition locale, attestée par les témoignages écrits et par une série d'arguments que je n'ai pas à reproduire » (*Le Temple*, p. 117).

(1) Pierotti, *Topographie*, p. 162.

(2) D'après M. de Saulcy, *Jérusalem*, p. 216, cette tour est la ruine nommée aujourd'hui *Qasr-Djalout*, ou château de Tancrède, ou forteresse de Goliath.

(3) *Ibid* p. 162.

parce que, évidemment, nul conquérant de la Sainte-Cité, venu après, n'a eu le temps ni la volonté de faire exécuter de pareils travaux. Ce fossé, qui se prolongeait parallèlement aux murailles dans la direction de l'est, mais qui ne se voit pas aujourd'hui à cause des décombres, prouve que les murs ne se sont jamais étendus jusqu'à ce point; autrement on n'aurait pas eu à creuser de défense extérieure, vu que nul tracé ne se retrouve dans le terrain. La position où M. Pierotti met la tour Pséphina (1) est le second point le plus élevé de la ville; on peut donc comprendre qu'on pouvait, de son sommet, apercevoir l'Arabie et embrasser les limites extrêmes de la terre judaïque, jusqu'à la mer morte : quant à la vue de cette mer, on ne peut en douter, puisqu'elle est visible de la montagne des Oliviers, et que la tour surpasse en élévation le mont oriental de Jérusalem (2).

La tour Pséphina, placée comme Schultz et Robinson le veulent, sur la pente du Gihon, se trouve dans une position militaire défavorable, dans un lieu peu élevé. Quand bien même elle aurait 70 mètres de hauteur, on ne pourrait de là découvrir la mer Morte.

De l'angle nord-ouest les murailles se dirigent, à l'est, et cent cinquante pas environ avant la porte de Damas, on remarque le couvent grec de S. Théodose adossé au mur. Lorsque les fondements de cette construction se creusaient, M. Pierotti y vit un pan de mur judaïque. Ceci prouve encore fortement que l'enceinte d'Agrippa passait à cet endroit.

La porte de Damas fournit des preuves évidentes que l'enceinte en question y passait; elle est flanquée à l'est et à l'ouest des restes de deux tours, dont les bases sont à l'intérieur remplies d'une maçonnerie massive et dont les parois présentent de gros blocs, la plupart de plus de trois mètres de longueur et d'un mètre de hauteur; ces tours doivent être celles *des Femmes* mentionnées par Josèphe. A l'extérieur de la porte, à l'est, on voit l'ouverture d'une citerne dans laquelle on aperçoit la partie inférieure d'une autre porte ancienne, qui a son arc supérieur dans le mur intérieur sud de celle de Damas; celle-là est large de quatre mètres et haute de plus de huit mètres; son arc est à plein cintre, les pierres qui forment ses pieds droits sont de grande dimension et à petit bossage, tandis que celles de l'arc ont une surface plate. Cette porte est sans doute la même que Josèphe nomme, lorsqu'il raconte que Titus, voulant faire sa première reconnaissance de la ville, les Juifs sortirent en très grand nombre *par la porte qui était vis-à-vis du sépulcre d'Hélène* (3). On comprend maintenant qu'elle se trouve à un niveau inférieur à cause des remplissages des ruines dont la ville abonde.

En outre, au nord de la Porte, on voit sur le sol de grandes pierres de caractère judaïque qui sont emboitées dans les soubassements des murailles actuelles. Tout ceci est une preuve que l'ancienne enceinte passait en cet endroit (4).

---

(1) *Bell. jud.*, V, 4, § 3.

(2) Il ne s'agit pas, bien entendu, de la Méditerranée, qui n'est visible d'aucun point de Jérusalem.

(3) Josèphe, *Ant.* XX, 4, § 3.

(4) Pierotti, *op. cit.*, pp. 163, 164. — Robinson, Williams, Schultz, Thrupp, Tobler, étendent le troisième mur beaucoup plus loin, jusqu'auprès du tombeau des Rois, à 800 m. au nord de la porte de Damas. Fergusson et Kiepert y enclavent même ce tombeau. Tout le

Le nombre des tours de la troisième muraille était de 99, et elles étaient, d'après Josèphe, à 200 coudées de distance l'une de l'autre. Cela donne 6,300 mètres pour la longueur totale de la muraille : mais d'après Josèphe lui-même, l'enceinte de Jérusalem n'avait que 5,800 mètres. Il y a donc quelque exagération ou quelque erreur en ce qui concerne la troisième muraille. Les mesures données par Josèphe sont rarement exactes, et la plupart du temps elles sont exagérées (1). Il écrivait du reste à Rome, et assez longtemps après la prise de Jérusalem. Les copistes ont pu aussi dénaturer ses chiffres, auxquels il ne faut accorder qu'une confiance très limitée.

Aucun plan de Jérusalem, conforme aux descriptions de Josèphe, ne peut donner un circuit de plus de 5,000 mètres. La longueur de la troisième muraille n'a pas plus de 2,285 mètres, c'est-à-dire au plus les trois dixièmes de celle que donne Josèphe. La ligne de circonvallation de Titus (2), qui était sans doute aussi resserrée que possible, semble avoir eu une longueur totale de 5,200 mètres (3).

5. La ville était divisée en quartiers. « Elle était, dit Josèphe (4), construite sur deux collines se faisant face, et séparées par une vallée mitoyenne, jusqu'au fond de laquelle étaient étagés de part et d'autre de nombreux édifices. Celle de ces deux collines sur laquelle est assise la ville haute est beaucoup plus élevée que l'autre, et offre dans le sens de la longueur une ligne plus droite. A cause de sa force comme place de guerre, elle fut appelée la Forteresse (5), par le roi David ; nous l'appelons le Forum supérieur. L'autre colline, nommée Acra, sert d'assiette à la ville basse, et affecte la forme d'un croissant de la lune arrivée à son dernier quartier. En face de cette colline, il y en avait une troisième, plus basse qu'Acra, et séparée de celle-ci par une large vallée. Dans la suite des temps, lorsque les Asmonéens gouvernaient la nation, ces princes comblèrent la vallée en question pour réunir la ville au Temple ; puis rasant le sommet d'Acra, ils en abaissèrent la hauteur, afin qu'Acra elle-même fut dominée par le Temple. Nous avons dit qu'une vallée séparait la ville haute de la ville basse, c'est le Tyropéon, qui se prolonge jusqu'à Siloam ; nous nommons ainsi une source d'eau abondante. » Généralement on admet que la colline élevée, ou Forum supérieur, est identique à la colline de Sion. Quant à l'Acra, on n'est pas d'accord sur son emplacement. Robinson (6) et beaucoup d'autres après lui, l'ont placée sur la colline au nord de Sion, en faisant commencer le Tyropéon à la porte de Jaffa (7). D'autres savants, M. Gatt en particulier (8), pensent que l'Acra ou la Basse ville comprenait tout l'espace circonscrit par le premier mur au sud, par le second à l'ouest,

---

plateau septentrional, où l'on trouve beaucoup de ruines et de citernes, aurait été renfermé dans les murailles d'Agrippa. Tout s'oppose à cette hypothèse : aussi bien l'étude du terrain que les considérations stratégiques.

(1) V. en particulier ses descriptions de Samarie, de Césarée et de Jotapata.

(2) *Bell. jud.* V. 12. § 2.

(3) Cfr. de Saulcy, *Les derniers jours de Jérusalem*. Paris, 1866, in-8° ; *Jérusalem*, p. 209 et suiv.

(4) *Bell. jud.*, V, 4, § 1, 2.

(5) φρούριον.

(6) *Bibl. Research.*, t. I, p. 268.

(7) V. plus haut, p. 244.

(8) *Theol. quartalschrift* de Tubingue, 1884, pp. 78, 79.

et par le mur du temple à l'est. La forteresse était à peu près sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le Seraï. M. Pierotti pense aussi que l'Acra était séparée du Gareb par le Tyropéon (1).

Quant à Bézétha (2), dont le nom signifie « lieu des oliviers » (3), ce quartier occupait le nord du plateau sur lequel la ville est bâtie.

Les Talmuds parlent de deux quartiers appelés *Begaïn* ou *Begin* (4) que l'on ne peut identifier.

6. La population de Jérusalem se serait, d'après Josèphe, élevée à 3.000,000 durant le siège (5). Tacite lui donne un chiffre de 600,000 âmes (6). On voit la différence qu'il y a avec la population actuelle, qui ne dépasse pas 22,000. La ville pouvait facilement renfermer 300,000 habitants, et pendant le siège sa population a pu atteindre le chiffre donné par Tacite. Mais celui de Josèphe est évidemment exagéré.

7. Parmi les édifices publics de la ville, le Xystus doit être d'abord signalé ici. C'est sans doute le même établissement que le Gymnase établi par le grand-prêtre Jason avant la révolte (7). Il était situé dans la vallée sous la muraille occidentale de l'enceinte du Temple (8). Il semble avoir été peu éloigné du grand pont du Tyropéon, et probablement au nord de ce pont. L'hippodrome, mentionné dans un autre endroit de Josèphe (9), était peut être le même édifice. Les restes du Xystus doivent peut être se rapporter à l'ancienne chambre découverte par le capitaine Warren, près de la fontaine *el Boûrak*, au nord du lieu des Lamentations des Juifs (10).

Hérode avait aussi bâti un théâtre à Jérusalem (11). Josèphe fait encore mention de la maison du Conseil et des Archives (12); ces deux bâtiments étaient probablement dans la ville basse, le premier près du Xystus (13). Dans la ville basse aussi, non loin de Siloé, était le palais de la famille royale d'Adiabène (14).

Les Asmonéens se bâtirent sans doute un palais vers l'est de la ville haute. Il fut plus tard augmenté par Agrippa. Il était au-dessus du Xystus d'où on le voyait, et près du pont du Tyropéon. Sa hauteur lui permettait de commander la vue du Temple; par conséquent, il devait être près du sommet de la colline (15). Le palais d'Hérode, dans la ville haute, près des tours royales en était différent. La forteresse Antonia, le prétoire de Pilate, faisait une troisième résidence royale.

Les principaux tombeaux renfermés dans la ville étaient ceux des rois de Juda. Le monument du grand-prêtre Jean était en dehors, à l'ouest ; la

(1) V. le *plan* de Jérusalem de cet architecte.
(2) La nouvelle ville, ἡ καινὴ πόλις.
(3) On y en trouve encore aujourd'hui des plantations.
(4) *Sanhedrin*, 3.
(5) Josèphe (*Bell. jud*, V. 13 § 7) parle de onze cent mille personnes mortes pendant le siège. — V. aussi *ibid.* VI, 9, § 3.
(6) *Hist.* V, 13.
(7) I Mach. I, 14 ; *Ant. jud.*, XII, 5, § 1.
(8) *Bell. jud.* VI, 6, § 2.
(9) *Ibid.* II, 3, § 1.
(10) Conder, *Handbook*, p. 354.
(11) *Ant. jud.* XV, 8, § 1.
(12) *Bell. jud.* VI, 6, § 3.
(13) *Ibid.* V, 4, § 1.
(14) *Ibid.* V, 6, § 1 ; VI, 6, § 3.
(15) *Ant. jud.* XX, 8, § 11 ; *Bell. jud.* II, 16, § 3.

tombe d'Hélène au nord, à trois stades. Le monument du roi Alexandre Jannée était vraisemblablement à l'est, et est peut-être le *Tantour Fâron* ou tombeau d'Absalon (1). La tombe de la prophétesse Holda était à l'intérieur de la ville. Celle de Simon le juste est probablement celle qu'on voit dans la vallée appelée *Ouâdy el-Jôz*, au nord de Jérusalem. Le monument du grand-prêtre Ananus est mentionné comme étant au sud de la ville (2). Quant aux monuments d'Hérode (3), on ne sait ce que c'était. Hérode le Grand avait été inhumé à Hérodium, et Hérode Agrippa était mort à Césarée. A cette époque, le principal cimetière de Jérusalem semble avoir été au nord. Un grand nombre de tombes juives se trouvent de ce côté de la ville ; celles de l'est et du sud sont principalement chrétiennes.

8. Quant aux eaux de la ville, Tacite mentionne (4) les réservoirs de l'enceinte du Temple, ainsi que ses citernes et une source qui ne tarissait pas. Josèphe (5) parle aussi de cavernes souterraines existant sous le Temple. Le grand réservoir à l'ouest de Jérusalem, appelé aujourd'hui *Birket es Soûltân*, n'existait pas du temps de Josèphe. A cause aussi de son silence, on peut conjecturer que le grand étang, nommé *Birket Israîn*, au nord du Temple, n'était pas encore construit. Un point topographique aussi important n'aurait pu passer inaperçu dans le récit des opérations du siège. Un fossé existait de ce côté ; il fut en partie fermé pour former les deux réservoirs qui étaient au nord-ouest de l'enceinte du Temple. La maçonnerie du Birket Israîn semble byzantine, ou peut-être postérieure. On ne trouve du reste pas mention de ce réservoir avant le XIIe siècle (6).

Josèphe mentionne sept autres fontaines ou réservoirs.

A. La fontaine *des Serpents*, à l'ouest, en dehors de la ville (7) ; — B. *Amygdalon*, qui semble être l'actuel *Hammam el Bâtrak* (8) ; — *Strutia*, voisine de la tour Antonia, et que Josèphe dit être au milieu (9) ; — *Siloé ;* — la fontaine *de Salomon*, probablement l'ancien réservoir au-dessous de la précédente ; — la fontaine *de la vallée*, qui se trouvait sans doute dans la vallée du Cédron (10), et qui peut être l'actuel *Bîr-Eyoub*, que les chrétiens retrouvèrent en 1184, et qui coule encore chaque année au printemps ; — la fontaine de *Gihon*.

La piscine de Bethesda (11) est mentionnée dans l'Evangile de S. Jean comme voisine de la porte ou de la place des troupeaux (12). On en montrait, au IVe siècle, l'emplacement au nord-est de la tour Antonia. Au XIIe, on supposait que c'était une citerne près de l'église Sainte-Anne (13). Depuis le XIVe, on l'a identifiée avec le Birket Israîn. Aucun de ces réservoirs n'a

(1) *Bell. jud.* V, 7, § 2.
(2) *Ibid.* V, 12, § 2.
(3) *Ibid*, V, 3, § 2, 12, § 2.
(4) *Hist.* V, 12.
(5) *Bell. jud.* VI, 8, § 5 ; VII, 2, § 1.
(6) Cfr. de Saulcy, *Jérusalem*, p. 50, 142, 188.
(7) *Bell. jud.* V, 3, § 2.
(8) *Bell. jud.* V, II, § 4.
(9) κατὰ μέσον, *Ibid.*
(10) *Ibid*, V, 12, § 2.
(11) Βηθεσδά, Jean, V, 2.
(12) ἐπὶ τῇ προβατικῇ. *Ibid.*
(13) C'est là que la place M. l'abbé Chauvierre, *Voyage en Orient*, Paris, 1833, in-8°, p. 102.

d'eau vive, ce qui semble contraire au récit de l'Evangéliste (1). Mais on ignore où était la porte ou la place probatique. On a pensé à identifier la piscine de Bethesda avec En Rogel, qui a un cours intermittent. Mais l'opinion la plus générale la place à l'ouest de l'enceinte du Temple au *Hammâm ech-Chifâ* (bain salutaire). Il faut monter un escalier de dix mètres de haut pour être à l'ouverture du puits, qui est recouvert d'une tourelle et qui a trente mètres de profondeur, ou vingt mètres à partir du niveau du sol. C'est un bassin dont les parois sont maçonnées en grande partie. A l'extrémité sud du mur occidental est un canal aussi en maçonnerie, de trente et un mètres de long, qui se dirige à peu près vers le sud-ouest (2).

Trois aqueducs amenaient l'eau à Jérusalem. Au sud un avait été construit ou réparé par Ponce Pilate (3), et amenait l'eau de la source d'Etam où étaient autrefois les jardins de Salomon. Cette eau était conduite dans l'enceinte du temple. Un second, qui venait du même endroit, est facile à suivre dans la direction de Jérusalem, mais ses traces se perdent dans la plaine de Bâka. Il aboutissait probablement au Birket Mamilla, d'où un conduit en dirigeait les eaux dans la citerne qui était sous la tour Hippicus (4). L'aqueduc du nord n'est pas mentionné pas Josèphe, et on ne peut espérer d'en retrouver la direction.

9. Il faudrait donner ici la description des endroits parcourus par Notre Seigneur dans sa passion. Nous renverrons sur ce point le lecteur au Commentaire sur les Evangiles. Rappelons seulement qu'il ne peut y avoir aucun doute sur l'endroit où Pilate rendit son jugement, la Tour Antonia, sur le parcours suivi par la voie douloureuse et sur l'emplacement du Calvaire et du S. Sépulcre.

5° *Cinquième période. La prise de Jérusalem par Titus.* Les vexations des gouverneurs romains et en particulier de Gessius Florus amenèrent la révolte des Juifs. Malgré des prodiges de valeur, elle aboutit au siège et à la prise de Jérusalem par Titus (70). Josèphe a raconté longuement les épisodes de la guerre de l'indépendance. Le siège commença le 28 février 70. La première enceinte fut prise le quinzième jour du siège, le 31 mars. La seconde enceinte fut emportée cinq jours après et les Romains ne purent être délogés des positions conquises. La contravallation de la ville fut terminée le 29 avril. Repoussés dans la troisième enceinte et dans le temple, les Juifs, malgré une affreuse famine, résistèrent énergiquement. La tour Antonia fut enlevée le 29 mai. Le feu fut mis au temple le 8 juillet, le jour même où l'ancien temple avait été brûlé par le roi de Babylone (5). Les Juifs continuèrent cependant de lutter jusqu'au 1er août. Alors les Romains s'emparèrent de la ville haute, où les zélotes s'étaient réfugiés. Le carnage fut épouvantable : on évalue à 60,000 le nombre des victimes. Titus donna l'ordre de détruire la ville entière et le temple, qui furent rasés. On ne respecta que les trois tours Hippicus, Phasaël et Marianne, et la partie occidentale de l'enceinte. Jérusalem dut alors avoir l'air d'un désert habité

---

(1) Jean, V, 3,
(2) Socin. *Guide*, p. 194.
(3) *Ant. jud.* XVIII, 3, § 2.
(4) *Bell. jud.* V, 7, § 2.
(5) De Saulcy, *Les derniers jours de Jérusalem*, p. 379

par une petite garnison romaine ; quelques Juifs revinrent peu à peu se fixer au milieu de ces ruines.

Soixante ans plus tard, Jérusalem fut rebâtie en partie par Adrien, qui lui donna le nom d'*Aelia* (1). Elle reçut aussi le nom de *Capitolina*, en l'honneur de Jupiter Capitolin, auquel un temple fut bâti sur l'emplacement de celui de Jéhovah. La nouvelle enceinte laissait en dehors de la ville la partie méridionale de la cité de David et toute la colline d'Ophel. Après l'insurrection de Bar-Cocheba, l'entrée de Jérusalem, reprise par Julius Severus, fut interdite aux Juifs sous peine de mort. Sur l'emplacement du Saint-Sépulcre, on éleva un temple à Vénus.

En 336, l'église du Saint-Sépulcre, bâtie par Ste Hélène, fut dédiée. En 339, les Juifs, auxquels Constantin avait permis de rentrer dans Jérusalem, tentèrent de se révolter contre les Romains. L'empereur Julien leur permit vainement de rebâtir le temple (362).

Jérusalem, en tant que siège épiscopal, dépendit d'abord de Césarée. Au Concile de Chalcédoine (451), elle fut érigée en patriarcat indépendant pour les trois Palestines. Les pèlerinages aux Saints Lieux étaient déjà très fréquents. En 570, il y avait à Jérusalem des Hospices avec 3,000 lits (2).

En 614, elle fut prise par les Perses et ses églises furent détruites. Héraclius la reconquit en 628. Omar s'en empara en 637 et traita avec clémence ses habitants, qui devaient être alors au nombre d'environ 20.000. La ville fut nommée par les Arabes *Beit el-Makdis* maison du sanctuaire, et plus simplement *El Kouds*, le sanctuaire. Elle tomba au pouvoir des Fatimites égyptiens en 969. Elle eut beaucoup à souffrir de leur tyrannie, ainsi que de celle des Seldjoucides.

Les chrétiens, insultés et pillés, entreprirent les croisades. Le 7 juin 1099, l'armée chrétienne, commandée par Godefroy de Bouillon, arriva sous les murs de Jérusalem (3). La ville fut prise le 15 juillet. Saladin reprit Jérusalem en 1187 et y rétablit le culte musulman. Elle fut quelque temps rendue à Frédéric II (1229), puis elle fut reprise par le sultan d'Egypte. Sous les derniers khalifes Eyoubites, elle fut encore profanée. Il en fut de même durant la domination des Mameluks. Enfin, avec la Syrie tout entière, elle passa sous le sceptre de Sélim II (1517), et elle subit depuis toutes les vicissitudes de l'empire ottoman (4).

---

(1) Reland, *Palæstina*, pp. 207 et 835.

(2) Socin, *Guide*, p. 165.

(3) V. Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, Ire éd., t. III, pp. I et suiv.

(4) Nous renvoyons aux voyageurs et aux *Guides*, pour la description de la Jérusalem moderne. — Ce qui regarde le temple sera traité dans la partie archéologique ; on ne peut guère, en effet, séparer ce qui concerne le culte de l'histoire du monument lui-même — M. de Saulcy (*Jérusalem* p. 5) décrit ainsi la première impression causée par la Jérusalem actuelle : « Dès qu'on a franchi le seuil de la porte d'Hébron, on tourne à gauche, et l'on marche quelques instants entre le fossé de la citadelle, bordé d'un parapet à hauteur d'appui, et une muraille au pied de laquelle sont assis quelques lépreux qui demandent la charité. Leur voix déplorablement éraillée, fait horreur, autant que leur face rongée par le mal. Au bout d'une trentaine de pas, on débouche sur une petite place, où grouille une foule de Bédouins, d'ânes, de chameaux accroupis, de juifs venus là du fond de l'Allemagne ou de la Pologne. Ceux-ci sont reconnaissables à leur longue houppelande crasseuse, à leur chapeau tromblon, d'où s'échappent deux longues et maigres mèches de cheveux tortillées, tombant le long des joues. On s'engage ensuite dans un bazar en pente raide, pavé de grosses pierres mal jointes et glissantes, sur

Chapitre III

NOMENCLATURE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DES ENDROITS CITÉS DANS LA BIBLE (1)

Avant d'entrer dans cette énumération, il sera bon d'indiquer les termes différents dont les Hébreux se servent pour désigner les groupes d'habitations, plus ou moins développés (2).

Le nom le plus anciennement usité, lorsqu'il s'agit d'une agglomération considérable, une ville par exemple, semble être celui de *Quéreth*, קרת (3), qu'on retrouve dans le phénicien קרת הדשת, « ville neuve », Carthédon, Carthage, etc.

Les villes entourées de murailles s'appelaient *'Ir*, עיר (4) ; de là les noms de *'Ir Melah*, *'Ir Scémès*, etc.

On trouve aussi les expressions *'Ar*, ער (5), et *Quiriah* קריה (6), employées dans le même sens ; de là : *Ar Moab*, *Quiriath Arbé*, *Quiriath Jarim*, etc.

Aux villes particulièrement fortifiées, on donnait les noms de *Mibzar*, מבצר, « défense, fortification » ; *Ir Mibzar*, « ville défendue, fortifiée » ; *Ir Bethsourah*, même sens.

Celles que défendait une tour ou un château-fort étaient appelées *Migdal*, מגדל (tour) ; d'où les villes de *Migdal El*, « tour de Dieu », *Migdal Héder*, « tour du troupeau ».

Celles qui étaient placées sur une hauteur ou un rocher s'appelaient *Mezourah*, מצורה, de *Zour*, « rocher », ou *Ir Mezourah*, « ville du rocher ».

Les forteresses des forts proprement dits portaient un grand nombre de noms qui s'expliquent par quelque particularité relative à ce genre de construction ; *Armon*, ארמון, de *Aram* élevé ; *Birah*, בירה, dont l'étymologie est douteuse ; *Bâmâh*, במה, « élévation » ; *Gab*, גב, « dos » ; *Tirah*,

---

lesquelles les chevaux perdent pied à chaque pas. Cette voie étant fort étroite, on est tout étonné de passer à travers la même foule bigarrée que j'ai signalée sur la place de la citadelle, sans écraser les pieds, très souvent nus, de ces braves gens. On arrive bientôt à une voûte immense et sombre, qui vous donne un avant-goût de la plupart des rues de Jérusalem, où les voûtes foissonnent, obscures, sales et puantes, et l'on vient, par une espèce d'escalier en casse-cou, tomber dans une rue plus large, heureusement plane, mais toujours aussi tristement pavée, dans laquelle s'ouvre à droite, l'impasse de l'hôtel Meshulam. Ces rues sont pleines de monde jusqu'au soleil couchant. L'odeur des rues de Jérusalem est abominable ; le balayage n'est ici qu'un mythe, et les carcasses de chiens, de chats, de rats morts abondent, sans compter le reste ! Voilà ce dont j'ai malheureusement pris la notion la plus complète dès mes premiers pas à travers les rues de la ville Sainte. »

(1) Nous suivons l'ordre alphabétique d'après l'orthographe de la Vulgate. — Nous ajoutons les noms d'endroits de la Palestine cités dans Josèphe, Eusèbe, S. Jérôme et quelques anciens.

(2) D'après Arnaud, *La Palestine*, p. 376.

(3) Job, XXIX, 7 : Prov. VIII, 3, etc.

(4) Jos. X, 2.

(5) Nombr. XXI, 15.

(6) Is. I, 21, etc

ביירה, « mur, rempart » ; *Mezoudah*, מצודה, *Mezodah*, מצודה, *Mezad*, מצד, « filet, rets, piège » ; *Quir*, קיר, קר, « mur, rempart » ; *Sohar*, סהר, tour, de *Sahar*, rondeur.

Les petites villes ou bourgs sont désignées par *Harah*, חוה, « vie, homme vivant », et *Caphar* ou *Capher*, כפר, « abri, toit » ; de là, *Caphar Hammoni*, *Cephirah*, *Capharsaba*, etc.

Les villages ou hameaux portent le nom de *Hazer*, חצר, « enclos », d'où *Hazer Addar*, etc., et de *Maquom*, מקום, « lieu, localité ».

A (1)

Abana. V. *Amana.*

Abarim (monts) (2). Chaîne de montagnes à l'est du Jourdain, dont font partie les monts Nebo, Phasga et Phogor. Eusèbe les place à 6 milles à l'ouest d'Hesebon, et à 7 milles à l'est de Livadia. C'est dans ces montagnes que Jérémie cacha l'Arche d'Alliance (3). V. leur description plus haut, p. 39.

Abdon (4), ville de la tribu d'Aser, aujourd'hui ruine appelée *'Abdeh* (5). C'était une ville lévitique.

Abel des vignes (6), ville de la Décapole. Inconnue.

Abela (7). Même localité que *Abel maim* (8), et Abel-Beth Maacha (9). Ville de la tribu de Nephtali, à l'est du Jourdain, au pied du Liban. Elle fut assiégée par Joab (10), par Benadad, roi de Syrie (11), et par Théglathphalazar (12), qui emmena ses habitants en captivité. M. de Saulcy la place au point appelé aujourd'hui *Tell el-Gadhi* (1). Van de Velde la met à *Abil*, près du pont appelée *Djer er-Radjar*, sur la branche Hasbeyah du Jourdain, au nord du lac Huleh. Il y a là deux Abil : *Abil el-Kamh* et *Abil el-Haous ;* mais on ne sait, dit Robinson (2) avec laquelle il faut identifier Abel.

Abelmagnum (3). Gros rocher de la campagne des Bethsamites, sur lequel on plaça l'Arche renvoyée par les Philistins. Peut-être n'est-ce qu'un nom appellatif, comme l'ont pensé les LXX (4). Peut-être faut-il lire אבן, ainsi que le croit Gesenius.

Abelmehula (5) ou *Abelmea.* Patrie d'Elisée. Ville de la tribu d'Issachar, à 16 milles romains au sud de Scythopolis (6). Peut-être est-ce aujourd'hui *Ain 'Helouch.*

Abel-Mizraïm (7). Cette localité s'appelait d'abord Goreu Aad. Elle était près du Jourdain, à deux milles à l'ouest, d'après S. Jérôme, à l'endroit où fût bâtie depuis Beitagla. Joseph y célébra un deuil de sept jours, lorsqu'il ramena les restes de Jacob en Palestine. Elle est encore inconnue.

Abel-Séthim (8). Cette ville est quelquefois appelée simplement *Séthim*. Elle était dans la plaine de Moab, non loin

(1) Notre liste ne fait pas double emploi avec l'*Atlas* d'Ancessi (Index géographique) ; elle est faite sur un plan bien plus vaste. — Nous donnerons, lorsqu'il y aura lieu, les deux formes hébraïque et grecque de chaque mot. — (2) הרי העברים ; — LXX : τὰ ὄρη τὰ Ἀβαρίμ ; Nombr. XXXIII, 47. — Ils sont mentionnés aussi par Josèphe, *Ant. jud.* IV, 8, § 48 : ἐπὶ τῷ ὄρει τῷ Ἀβαρεῖ καλουμένῳ. — (3) II Mach. II, 4. — (4) עבדון ; Jos. XXI, 30 ; I Paral. VI, 74. — LXX : Ἀβδῶ, Ἀβδῶν, Δαββῶν. — (5) Conder, *Handbook*, p. 401. — (6) אבל כרמים, Jug. XI, 33. V. S. Jérôme, *De situ et nom. locor. hebraic.*, Migne, *Patrol. lat.*, t. XXIII, c. 920. — (7) אבל ; II Rois, XX, 15, 18. — LXX : Ἀβέλ. — Vulg.: « Abela ». — (8) אבלשטים ; II Paral. XVI, 4. — (9) אבל בית מעכה ; III Rois, XV, 20. — LXX : Ἀβὲλ οἶκου Μααχά. — Vulg.: « Abeldomus Maacha ». — Josèphe : Ἀβελμαχέα (*Ant. jud.* VII, 11, § 8). — (10) II Rois, XX, 18-22. — (11) III Rois, XV, 20 ; II Paral, VI, 4. — (12) IV Rois, XV, 29.

(1) *Dictionnaire des Antiquités bibliques*, p. 17. — (2) *Biblical Researches*, t. III, p. 372. — Conder, *Handbook*, p. 401, s'accorde avec cette identification : il la place en effet à Abel, à l'ouest de Banias. — (3) אבל הגדולה ; LXX : λίθος ὁ μεγάλος ; I Rois, VI, 18. — (4) C'est aussi l'opinion de M. Clair, *Les Rois*, t. I, p, 261. — (5) אבל מחולה ; « champ de la danse » ; Jug. VII, 22 ; III Rois, IV, 12, XIX, 16. — LXX : Ἀβελμεουλὰ, Σαβελμαουλὰ. — (6) Eusèbe, *Onomast.* — (7) אבל מצרים ; Gen. L, 11. — LXX : ἄλων Ἀτὰδ. — (8) אבל השטים ; Nombr. XXV, 1 ; Mich. VI, 5. — LXX : ἐν Σαττείν.

du Jourdain et de la mer Morte, près de Julias (Beith-Haran) et de Basimoth (Beith Iesimoth). Josèphe (1) dit qu'elle était à 60 stades du Jourdain. Eusèbe et S. Jérôme lamettent dans le voisinage du mont Phogor. Les Israélites y campèrent lors de la conquête de Chanaan (2), et ils y furent l'objet d'un sévère châtiment de Dieu (3). C'est aujourd'hui la plaine nommée *Ghôr es Seisâban*, plantée encore d'acacias, au pied du mont Nébo (4).

Aben-Bohen (5). Localité frontière, à l'est entre Juda et Benjamin, dans la vallée d'Adommim. Elle tirait son nom d'un des fils ou descendants de Ruben. Elle est inconnue.

Aben-Ezer (6). Endroit de la tribu de Dan, dans la campagne de Bethear, où les Israélites furent battus par les Philistins, et où l'Arche fut prise. Cette localité n'est pas identifiée.

Abes (7), ville de la tribu d'Issachar. Du sens du mot *(étain)*, on peut supposer qu'elle était riche en étain. Elle se trouve probablement aux ruines de *el-Beida*, « blanc », à la limite septentrionale de la plaine d'Esdrelon (8).

Abilène. Tétrarchie de Lysanias, ainsi appelée d'Abila, sa capitale (9).

Abila (10), ville de la Décapole, qui fut prise par Antiochus, roi de Syrie (11). D'après l'Onomasticon, elle était à 10 milles romains à l'est de Gadara. M. de Saulcy l'identifie à tort avec Abel des vignes, qui était bien plus au sud.

Abrona (12), station des Israélites dans le désert, non loin d'Aziongaber. N'est pas identifiée.

Abuma (13), ville natale de la mère du roi Joakim. Mais on lit *Rouma* dans l'hébreu (14). V. ce mot.

(1) *Ant. jud.* IV, 8, § 1. — (2) Nombr. XXXIII, 49. — (3) *Ibid*, XXXV, 1, etc. — (4) Conder, *Handbook*, p. 254. — (5) בהן אבן ; Jos. XVIII, 17 (Vulg. 18). — LXX : ἐπὶ λίθου Βαιών. — Vulg. : « Lapis Boën ». — (6) אבן העזר ; I Rois, IV, 1 ; VII, 12. — LXX: Ἀβενέζερ. — Vulg.: « Lapis adjutorii ». — (7) אבץ ; Jos. XIX, 20. — LXX : Ῥεβές (?). — (8) Conder, *Handbook*, p. 401. — (9) V. plus haut, p. 229. — (10) Ἀβίλη, Ἀβίλα. — (11) Josèphe, *Ant. jud.* XII, 3, § 3. — (12) עברונה ; Nombr. XXXIII, 34. — (13) Ἀβουμα. Josèphe, *Ant. jud.* X, 6. — (14) IV Rois, XXIII, 36.

Accain (1), ville de la tribu de Juda, dont on ignore la situation. Peut-être est-ce *Jouñin* au sud-est d'Hébron (2).

Accaron (3), la plus septentrionale des villes de la Philistie. Assignée à la tribu de Juda, puis à celle de Dan, elle resta cependant indépendante. Les Philistins y transportèrent l'Arche à la suite de leur victoire sur Israël (4), c'est dans cette ville qu'était l'idole du dieu Béelzebub (5). S. Jérôme la place entre Azoth et Jamnia, à l'est. Robinson (6) et V. Guérin (7) l'identifient avec le village d'*A'ker*. Ce nom seul reste ; les ruines ont disparu.

Acco. V. *Acre*.

Achad (8), ville de Babylonie, au sud-est de Babylone, au nord d'Arach, avec laquelle elle est mentionnée sur les murs de Karnak, dans la liste des peuples vaincus par Thotmès III. Peut-être l'actuelle *Niffar*.

Achaïe (9). Nom de la Grèce au temps des Apôtres. Désigne quelquefois la province proconsulaire d'Achaïe.

Achazib. V. *Achzib*.

Achor (10), vallée au sud de Galgala, où Achan, ses fils et ses filles, furent lapidés et brûlés. C'est aujourd'hui le *Ouâdy Kelt* (11), d'après MM. Guérin et Conder. Si, avec Eusèbe et S. Jérôme, on met cette vallée au nord de Jéricho, il faut l'identifier avec le *Ouâdy en-Nouaimeh* (12).

Achsaph (13), ailleurs *Axaph* (14), ville royale chananéenne, assignée à la tribu d'Aser. Robinson propose de l'identifier avec *Kesâf* (15). D'après Conder (16), c'est le village de *el-Yasif*.

Achzib (17). Il y a deux villes de ce nom :

1° La première (18) de la tribu d'Aser,

(1) הקין ; Jos. XV, 57. — (2) Clair, *Comm. sur Josué*, p. 94 — (3) עקרון ; LXX : Ἀκκαρών, Ἀκαρών. — Vulg.: « Accaron ». Jos. XIII, 3. — (4) I Rois, V, 10. — (5) IV Rois, I, 2, 3, 6, etc. — (6) *Biblical Researches*, t. II, p. 227. — (7) *Judée*, t. II, p. 37. — (8) אכד ; Gen. X, 10. — (9) Ἀχαΐα ; Act. XVIII, 12, etc. ; 26, Rom. XV, 26. — (10) עכור ; Jos. VII, 24. — (11) Conder, *Handbook*, p. 401. — (12) Guérin, *Samarie*, t. I, pp. 125, 126. — (13) אכשף ; Jos. XI, 1, XII, 20. — (14) XIX, 25. — (15) *Biblical Researches*, t. III, p. 35. — (16) *Handbook*, p. 401. — (17) אכזיב. — (18) Jos. XIX, 29 ; Jug. I, 31.

est sur la route d'Acre à Tyr. C'est l'*Ecdippa* des Grecs, l'*Es-Zib* moderne. D'après l'Onomasticon, elle était à 9 milles romains d'Acre. Elle faisait la limite extrême du territoire rendu aux Juifs après la captivité de Babylone. Josèphe appelle cette ville *Arcé* (1). — La Vulgate l'appelle encore Achazib.

2°. La seconde (2) s'appelait aussi Chezib (3). C'était une forteresse de Juda (4). Le patriarche Juda y résida quelque temps. Elle est mentionnée dans le papyrus Anastasi, et dans la liste de Thotmès III. C'est aujourd'hui *Koussabeh*.

Acrabatène.

1°. D'après Eusèbe, c'est le nom d'un district de la Judée, entre Naplouse ou Sichem et Jéricho, d'une longueur d'environ quatre milles. Il tirait son nom d'un endroit nommé Akrabim (5), à 9 milles à l'est de Sichem. Josèphe la mentionne plusieurs fois.

2°. District de l'Idumée, dont nous avons parlé plus haut (6).

Acron. V. *Accaron*.

Acre (7), depuis *Ptolémaïde* (8), aujourd'hui *S. Jean d'Acre*. Cette ville maritime fut attribuée à la tribu d'Aser, mais les Israélites ne purent jamais s'en emparer. S. Paul y passa. Elle fut plus tard le siège d'un évêché (9). Elle joua un rôle important durant les croisades. Bonaparte l'assiégea sans succès (20 mars 1799). En 1840, elle fut bombardée par la flotte anglaise. Son nom moderne est *'Akka*. Elle compte environ 8,000 habitants (10). Le port, quoique en grande partie ensablé, fait encore un commerce d'exportation assez considérable.

Adaco. V. *Adarsa*.

Adada (11). Ville du sud de la tribu de Juda. Ce sont les ruines actuelles de *'Ad'adah*, dans le désert, au sud-est de Bersabée (1).

Adadremmon (2), ville de la plaine de Mageddo, où fut tué Josias, roi de Juda. D'après S. Jérôme, elle fut plus tard appelée Maximianopolis. Son nom lui vient probablement d'une idole du même nom (3). Il semble s'être conservé dans *Roummâné*, au sud de Ledjun (4), à l'ouest de la plaine d'Esdrelon.

Adam. V. *Adom*.

Adama (5). Cette ville fut détruite en même temps que Sodome et Gomorrhe. Elle est mentionnée sur les murs de Karnak, parmi les villes prises par Thotmès III. M. de Saulcy (6) prétend l'identifier avec *El-Thaemeh*, au midi de la Mer Morte. Nous avons déjà dit ce qu'il nous semblait possible d'admettre sur l'emplacement des villes maudites (7). V. plus bas, v° *Gomorrhe*.

Adama. V. *Edema*.

Adami (8), ville de la tribu de Nephtali. Le village de *Dameh*, près du Thabor, appelé Damin dans le Talmud, pourrait indiquer la position d'Adama (9). D'autres l'identifient avec les ruines d'*Admah*, au sud-ouest de la mer de Galilée (10).

Adar. V. *Addar*.

Adarsa (11), ville de la tribu d'Ephraïm, à 4 milles de Bethoron, non loin de Gophna. Judas Machabée y remporta sur Nicanor une victoire célèbre. Elle est mentionnée par Josèphe (12). Elle est nommée aussi *Adazer* (13) et *Adaco* ou *Acedosa* (14). C'est aujourd'hui la ruine d'*'Adasah* (15).

Adazer. V. *Adarsa*.

Addar (16), ville de la tribu de Juda à

---

(1) *Ant. jud.* VIII, 2, § 1 ;cfr. *ib.* XIV, 25. — (2) Jos. XV, 44. — (3) כזיב ; Gen. XXXVIII, 5 ; V. aussi I Paral. XV, 22. — (4) Mich. I, 14. — (5) Reland, *Palæstina*, p. 543. — (6) V. p. 221. — (7) עכו ; Jug. I, 31. — (8) Act. XXI, 7. — (9) V. les noms de ses évêques dans Reland, *Palæstina*, p. 542. — (10) Il y a une carte d'Acre et de ses environs dans Baedeker, *Palestine et Syrie*, p. 375. — (11) עדעדה ; Jos. XV, 22.

(1) Conder, *Handbook*, p. 401. — (2) הדדרמון ; Zach. XII, 11. — LXX : πεδίον ἐκκοπτομένου. — (3) V. notre *Commentaire sur les petits prophètes*, p. 479. — (4) *Ibid.* — Cfr. Conder, *Handbook*, p. 413. — (5) אדמה ; Gen. X, 19, etc.; Deut. XXIX, 22. — (6) *Dictionnaire des Antiquités bibliques*, p. 51. — (7) V. plus haut, p. 169. — (8) אדמי : Jos. XIX, 33. — (9) Clair, *Commentaire sur Josué*, p. 121. — (10) Conder, *Handbook*, p. 401. — (11) Ἀδασά ; I Mach. VII, 40. — (12) *Ant. jud.* XII, 10, § 5 ; *Bell. jud.* I, 1, § 6. — (13) I Mach. IV, 45. — (14) Ce dernier nom paraît provenir d'une mauvaise lecture. V. Reland, *Palæstina*, p. 545. — (15) Conder, *Handbook*, pp. 294, 491. — (16) אדר ; Jos. XV, 3.

l'extrémité méridionale de la Palestine. Elle est inconnue. C'est la même que Hatzar Addar (1). D'après Eusèbe, il y avait une autre ville d'Addar, aux environs de Lydda, ou Diospolis, dans le district de Thamna.

Addus (2), ville de Juda où Simon Machabée établit son camp, dans le voisinage de Lydda. C'est la même qu'*Adiada* (3). C'est le village actuel de *Hâditheh*, non loin de Lydda, à l'est (4).

Adiada. V. *Addus.*

Ader (la tour d') (5). C'est, d'après S. Jérôme (6), l'endroit où l'ange annonça aux bergers la naissance du Sauveur. Il est à un mille environ de Bethléem (7), avec laquelle on l'a quelquefois confondu.

Aditha (8), *Adatha* ou *Adia.* Ville de la tribu de Juda. Inconnue.

Adom, ou **Adam** (9), ville riveraine du Jourdain, près de Sarthan. Le nom s'est probablement conservé dans le gué de *ed-Dâmieh* (10). On a voulu aussi l'identifier avec Adama (11).

Adommim (12), ville et montagne de la tribu de Benjamin, entre Jérusalem et Jéricho. Elle est appelée aujourd'hui *Tal'at ed Doumm.* On a pensé que son nom lui vient des voleurs qui l'infestaient (13) ; on a même dit que c'est là que fut blessé le voyageur recueilli par le bon Samaritain (14). D'autres pensent que son nom « sang » lui vient des marnes rouges qui distinguent son terrain des calcaires blancs environnants (15).

Ador (16), ville de Juda, à l'ouest d'Hébron. C'est la même que la Bible appelle *Adoraïm* (17), et qui avait été bâtie par Roboam. Josèphe la nomme *Adora* (1) ; il la place dans l'Idumée. C'est peut-être l'Adoreos de Suidas. Aujourd'hui, c'est *Doura*, gros village au sud-ouest d'Hébron (2).

Adora. V. *Ador.*

Adoraïm. V. *Ador.*

Adraa. V. *Edraï.*

Adria (3). La mer Adriatique et la mer Ionienne.

Adrumette (4). Il n'est pas question de la ville d'Afrique de ce nom, mais d'Adramytte, ville maritime de la Mysie près du fleuve Caïque (5).

Ad Tumulos. V. *Geliloth.*

Adullam. V. *Odollam, Odullam.*

Aduram. V. *Ador.* C'est la même ville.

Aelia Capitolina. V. *Jérusalem.*

Aen (6), ville de la tribu de Juda. Il n'est pas impossible qu'il faille lire (en joignant le nom suivant, qui n'est pas séparé par une particule (7) *En Rimmon* (8). Elle fut d'abord attribuée à Juda, puis à Siméon. D'après Eusèbe, c'est Beth-anin, à quatre milles d'Hébron, et à deux milles du Térébinthe.

Aennon. V. *Ennon.*

Aen-Gannim (9), ville de la tribu de Juda. D'après M. V. Guérin (10), c'est *Beit el-Djémal.* Pour M. Conder, c'est *Oumm Gîna*, à l'ouest de Betsames (11).

Agaba (12). Forteresse près de Jérusalem, remise par Galeste à Aristobule, fils d'Alexandre Jannée (13).

Agalla, *Aegalla, Gallim, Aegallim* (14), ville à l'est du Jourdain et de la mer morte, à 8 milles, d'après Eusèbe, au midi d'Ar, ou Aréopolis.

Ager robustorum. V. *Helgath Hatsurim.*

---

(1) Nomb. XXXIV, 4. — (2) I Mac. XIII, 13. — Le grec a : ἐν Ἀδιδά. — Cfr. Josèphe, *Ant., jud.*, XIII, 6, § 4. — (3) τὴν Ἀδιδὰ ἐν τῇ Σεφηλᾷ ; I Mach. XII, 38. — (4) Conder, *Handbook*, p. 401. — (5) « Turris gregis », Mich. IV, 8. — מגדל עדר. — (6) *Epist.* XXVII. — (7) Gen. XXXV, 21. — V. notre *Commentaire sur les petits prophètes*, p. 276. — (8) עדותים ; Jos. XV, 36. — (9) אדם ; Jos. III, 16. — (10) Conder, *Handbook*, p. 401. — (11) *Ibid.*, p. 241. — (12) אדמים ; Jos. XV, 7, XVIII, 17. — (13) Arnaud, *La Palestine*, p. 382. — (14) V. Fillion, *Commentaire sur S. Luc*, p. 210. — (15) Conder, *Handbook*, p. 258. — (16) Ἄδωρ, I Mach. XIII, 20. — (17) אדורים ; II Par. XI, 9.

(1) Ἄδωρα, *Ant. jud.* XIII, 9, § 2 ; *ibid*, 15, § 4. — (2) Robinson, *Biblical Researches*, t. III, p. 207. — (3) Ἀδρίας ; Act. XXVII, 27. — (4) πλοῖον ἀδραμυττηνόν ; Act. XXVII, 2. — (5) Crelier, *Commentaire sur les Actes*, p. 301. — (6) עין ; Jos. XV, 32. — (7) Il en est de même, *ibid.* IX, 7 ; I Paral. IV, 32. — (8) Conder, *Handbook*, p. 402. — (9) עין גנים ; Jos. XV, 34. (10) *Judée*, t, II, p. 26. — (11) *Handbook*, p. 410. — (12) Ἄγαβα ; Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 16, § 5. — (13) Hag-gabah ou Agabah signifie en hébreu une hauteur. — (14) Ἄγαλλα ; Josèphe, *Ant. jud.* XIV, 1, § 4.

Agrippiade (1). Nom donné par Hérode à la ville d'Anthédon, en l'honneur d'Agrippa, favori d'Auguste. V. *Anthédon*.

Ahalab (2). Cette ville, assignée à la tribu d'Aser, ne fut pas soumise par les membres de cette tribu. C'est la talmudique Gousch Halas, aujourd'hui *el Jiseh*.

Ahava (3), fleuve d'Assyrie.

Ahava (4). Ville sur le fleuve précédent (5). On n'a pas pu identifier ces deux endroits.

Ahion (6). Ville d'Ephraïm prise à Israël par Benadad. C'est probablement *Khiyâm*, dans la plaine de *Merdj 'Ayoun* (7).

Ai. V. *Haï*.

Aia. V. *Haï*.

Aialon (8). 1°. Ville de la tribu de Dan, elle fut assignée aux Lévites (9), et prise par les Philistins sous Achaz (10). C'est là qu'eut lieu le fameux miracle de Josué (11). Elle était à deux milles romains sur la route de Nicopolis à Jérusalem. S. Jérôme dit que de son temps elle s'appelait *Alus*. C'est aujourd'hui le village de *Yâlo*.

2° Ville de la tribu de Zabulon (12). D'après Van de Velde (13), c'est *Dschaloun*, à quatre heures à l'est de S. Jean d'Acre. D'après Conder (14), elle est inconnue.

Ailath. V. *Elath*.

Aion. V. *Ahion*.

Ain Remmon. V. *Aen*.

Aire d'Athad. V. *Abel Mizraïm*.

Aire d'Areuna ou **d'Ornan.** Elle était située sur le mont Sion (15), et appartenait à un Jébuséen de qui David l'acheta.

Aire de Nachon (16). Endroit ou Oza fut frappé de Dieu. On ne sait où elle se trouvait.

Aithan ou **Aitham.** V. *Ethan*.

Akrabbim. V. *Scorpions*.

Alep. V. *Helbon*.

Alexandrie (1). Capitale de l'Egypte au temps des Ptolémées, fondée par Alexandre en 331 avant notre ère. La traduction latine de Jérémie (2) parle à tort d'Alexandrie. Cette ville n'existait pas à cette époque. C'est Thèbes (No) qui est désignée par le texte hébreu.

Alexandrion (3), château bâti par Alexandre Jannée, sur le sommet d'une montagne près de Corée. Cette ville était la première de la Judée, du côté de Samarie, vers les frontières d'Ephraïm et de Benjamin. V. *Corée*.

Alimes (4). Ville du pays Galaad, à l'est du Jourdain. Est-ce l'Elim d'Isaïe (5) ?

Almath (6). Ville de la tribu de Benjamin, désignée comme lieu de refuge. C'est aujourd'hui le village de *'Almît*, au nord-est de Jérusalem (7).

Almon (8). Ville de la tribu de Benjamin, et très probablement la même que la précédente.

Alus (9). Station des Israélites dans le désert, sur la route du désert de Sin au Sinaï. Eusèbe et S. Jérôme mettent *Allus* dans l'Idumée, aux environs de Pétra. Le Targum traduit par ce mot (10) le désert de Sur. Est-ce la même ville que la plus moderne Eluza (ou Chaluza) signalée dans la Palestine IIIe ?

Amaad (11). Ville de la tribu d'Aser. Probablement les ruines actuelles de *el 'Amoud*, au nord d'Akkah (12).

Amalec (13). 1° Tribu nomade, descendant d'Esaü, et menant la vie nomade dans la presqu'île du Sinaï, jusqu'à

---

(1) אחלב ; Jug. I, 31. — (2) 'Αγριππιάς ; Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 13, § 3. — (3) אהיא ; I Esdr. VIII, 21, — LXX : Εὐί. — (4) אהיא ; *Ibid*, VIII, 15. — (5) Clair, *Commentaire sur Esdras*, p. 47. — (6) עיון ; III Rois, XV, 20. — (7) Conder, *Handbook*, p. 415. — Clair, *Les Rois*, t. II, p. 310. — (8) אילון ; Jos. XIX, 42, etc. — (9) Jos. XXI, 24. — (10) II Paral. XXVIII, 18. — (11) Jos. X, 12. — (12) Jug. XII, 12. — (13) *Mém.* p. 383. — (14) *Handbook*, p. 402. — (15) גרן הארונה ; II Rois, XXIV, 16, 18, ou גיארנן ; I Paral. XXI, 18 et suiv.; II Paral. III, 1. — (16) גרן נכון ; II Rois, VI, 6. — LXX : 'Αλὼ Ναχὼρ ou Ναχών.

(1) Act. VI, 9. — (2) Jérém. XLVI, 25. — (3) 'Αλεξανδρεῖον ; Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 16, § 3. — (4) ἐν 'Αλέμοις ; I Mach. V, 26. — (5) Is. XV, 8. — (6) עלמת ; I Par. VI, 60 (hébr. 45). — (7) Conder, *Handbook*, p. 402. — (8) עלמון ; Jos. XXI, 18. — (9) אלוש ; Nombr. XXXII, 13. — (10) חלוצה ; V. Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 409. — (11) עמעד ; Jos. XIX, 26. — (12) Conder, *Handbook*, p. 402. — (13) עמלק ; Gen. XIV, 7, etc. — V. Ph. Berger, *Encyclopédie des sciences religieuses*, t. I, p. 222. — Nœldeke, *Ueber die Amalekiter*, Gœttingue, 1864, in-8°

l'Idumée, au sud de Chanaan. V. plus haut, p. 167.

2° Montagne du pays d'Ephraïm, sur laquelle était située la ville de Pharaton (1). V. ce mot, plus bas.

Amam (2), ville de la tribu de Juda, au midi. Elle est inconnue.

Amama, ou Abana (3) 1° Rivière qui a sa source au mont Amana, dans l'Antiliban, d'où elle tire son nom. Elle passe à Damas. Les classiques l'appellent Chryssorrhoas. C'est le *Nahr Barada* (4).

2° Montagne du Liban (5), qui a quelquefois été considérée comme une des limites de la Palestine (6). C'est aujourd'hui l'*Alma Dagh* près d'Antioche. Elle est évidemment celle où le Nahr Barada prend sa source. Les Cantiques, où cette montagne est citée, semblent indiquer une cîme voisine du Sanir et de l'Hermon, si ce n'est pas de l'Hermon même que parle l'auteur sacré.

Amath. V. *Emath.*

Amatha (7), localité voisine de Gadara, où il y avait des eaux chaudes. Elle est aussi mentionnée dans Josèphe (8).

Amathéen. V. *Emath.*

Amathus (9). Ville de la rive gauche du Jourdain, à vingt et un milles de Pella, d'après Eusèbe. D'après Reland, elle serait la même que Ramoth de Galaad (10).

Ameruthe (11). C'est le nom donné, dans les anciennes éditions de Josèphe (12), à un bourg de la Galilée qu'il avait fortifié. Reland (13) pensait déjà qu'il fallait lire Μηρώθ. Cette leçon est adoptée par les nouveaux éditeurs (14). C'est peut-être Mara des Sidoniens (15).

Amman, Ammanites. V. *Ammon, Ammonites.*

Ammaüs. V. *Emmaus.*

(1) Jug. XII, 14, 15. — (2) אמם ; Jos. XV, 26. — (3) אמנה; IV Rois, V, 12. — (4) V. Bædeker, *Guide*, p. 489. — (5) Cant. IV, 8. — (6) Neubauer, *Ibid*, p. 9. — (7) Ἀμαθά ; Eusèbe, *Onomast.*, v° Ἀιθὰμ. — (8) *Bell. jud.* I, 8, § 5, elle est désignée ainsi : εἰς Ἀμαθοῦντα ; mais c'est celle dont nous parlons. — (9) Ἀμαθοῦς; Ἀμαθῖτις χώρα, I Mach. XII, 25. — (10) *Palæstina*, p. 560. — (11) Ἀμήρυθα. — (12) *Vita*, § 37. — (13) *Palæstina*, p. 560. — (14) Ed. Dindorf, t. I, p. 810. — (15) Jos. XIII, 4.

Ammon, ville d'Egypte. V. *No-Ammon.*

Ammonites (1). Descendants de Loth. Ils habitaient entre l'Arnon et le Jabok, à l'est du Jourdain. Ils furent chassés par les Amorrhéens et se retirèrent encore plus à l'est. Ils menaient probablement la vie nomade. Les prophètes les accusent de haine violente contre Israël. Leur capitale fut prise par Antiochus le Grand.

Amona (2). Cette ville doit être, d'après le prophète, la sépulture de Gog. Le nom, qui signifie *multitude*, semble être purement symbolique.

Amorrhéens (3). D'origine chananéenne, ils habitaient, avant la conquête, les montagnes de Juda à l'ouest du Jourdain, les royaumes de Basan et de Séhon à l'est (4).

Amosa (5), ville de la tribu de Benjamin. Plus tard Emmaüs, où Judas Machabée remporta une grande victoire (6). V. *Emmaüs.*

Amoth-Dor. V. *Emath.*

Amphipolis (7). Ville de la Macédoine occidentale sur le Strymon.

Amphar (8), ville de la tribu de Zabulon, si toutefois, comme quelques commentateurs modernes le pensent, il ne faut pas traduire ce mot par un verbe (9). Cependant l'accord des LXX et de la Vulgate mérite d'être pris en considération.

Ana (10). Ville de Babylonie, sur l'Euphrate. Localité inconnue.

Anab (11). Ville des montagnes de Juda, au sud-est d'Hébron, habitée par des Enacim. C'est aujourd'hui *Anab es-Sehrir*, au sud d'Hébron, sur le Ouady el-Khâlil (12).

Anablatha (13). Ville du diocèse de

(1) בני עמון ; Gen. XIX, 38, etc. — (2) המונה ; Ezéch. XXXIX, 16. — LXX : πολυάνδριον. — (3) אמרי ; Nombr. XXI, 25. — LXX : Ἀμορραῖοι. — Leur nom signifie probablement *montagnard*. — V. Ph. Berger, *Encyclopédie des sciences religieuses*, t. I, p. 252. — (4) V. plus haut, p. 155. — (5) המצה ; Jos. XVIII, 26. — (6) I Macc. III, 40. — Clair, *Josué*, p. 106. — (7) Ἀμφίπολις ; Act. XVII, 1. — (8) המתאר ; Jos. XIX, 13. — LXX : Μεθαρακοζά. — (9) « Qui s'étend vers ». — (10) הנה ; IV Rois, XVIII, 34, XIX, 13 ; Is. XXXVII, 13. — (11) ענב ; Jos. XI, 21. — (12) Guérin, *Judée*, t. III, p. 362. — (13) Reland, *Palæstina*, p. 561.

Jérusalem, non loin de Béthel, mentionnée par S. Epiphane.

Anaharath (1). Ville de la tribu d'Issachar. Peut-être *En-naharah*, près d'Oullam, à l'est du Thabor, où se trouve une source abondante (2). Elle est mentionnée dans la liste des villes prises par Thotmès III.

Anamim (3). Peuple descendant de Mizraïm, peut-être les *A-na-mu* du nord-est du Nil.

Ananéel ou *Hananéel*. Tour de la ville de Jérusalem. V. ce mot.

Anania (4). Ville de Benjamin. C'est le village actuel de *Beit Hanîna*, près de Gabaon (5).

Anathoth (6). Ville de Benjamin, à trois milles de Jérusalem. Patrie de Jérémie. Elle était tout à la fois ville lévitique et ville de refuge. Aujourd'hui le village d'*'Anâta*.

Anem (7). Ville de la tribu d'Issachar, sans doute la même qu'*Engennim*. V. ce mot.

Aner (8). Ville lévitique de la tribu de Manassé. Peut-être la moderne *'Allâr*, dans les collines, au sud-ouest de la plaine d'Esdrelon (9).

Angé (mont). V. *Bectilet*.

Anim (10). Ville de la tribu de Juda. Eusèbe l'appelle Ἀναίαν, et dit qu'elle n'était pas loin d'une autre Anéa, située à 9 milles au sud d'Hébron. C'est peut-être *Khirbet A'nab el-Kébir* (11), ou la ruine appelée *Ghououein* près d'Eschtemoa (12).

Antaradus. V. *Aradus*.

Anthedon (13). Ville de la Palestine Ire, sur la Méditerranée, à 20 stades environ au midi de Gaza. Hérode la nomma Agrippiade (14). Elle eut plusieurs évêques (15). M. Guérin la place à *Khirbet es-Sour* (16).

Antiliban. Aujourd'hui le *Djébel es-Scharky*. Chaîne de montagnes, parallèle au Liban, dont elle est séparée par la Cœlésyrie (1).

Antioche (2). 1° Ville de Syrie, sur l'Oronte. Capitale de ce pays. D'après S. Jérôme (2), elle s'appelait d'abord Réblat (3). Séleucus Nicator (301) lui donna le nom d'Antioche. C'est aujourd'hui *Antâkîyé*, petite ville de 6,000 habitants (4).

2° Ville de Pisidie (5), ou *Antiochia Cæsarea*, en Asie mineure, dans les montagnes du Taurus. Elle avait, comme la précédente, été fondée par Seleucus Nicator. Elle a été découverte par Arundell, en 1833, près de la petite ville moderne de Jalobatz ; les monnaies et les inscriptions ne laissent aucun doute sur son identité (6).

Antipatris (7). C'est l'ancienne Capharsaba de Josèphe (8), et la Capharsalama des Macchabées (9). Elle était à 150 stades de Joppé, dans une plaine fertile et bien arrosée. Quelques auteurs la placent au village de *Kefr Saba* ; d'autres, avec moins de probabilité, à *Arsouf*. Enfin, une troisième opinion, s'appuyant sur les distances données par les différents itinéraires, la met aux ruines de *Râs el-'Ain* (10).

Antonia, forteresse de Jérusalem. V. ce mot.

Anua (11). Localité à 15 milles de Néapolis (Naplouse) dans la direction de Jérusalem.

Apadno (12) n'est pas un nom propre (13).

Apamée. Ville de Syrie, sur l'Oronte. On l'a quelquefois identifiée avec *Séphama*. V. ce mot.

Apamée. Ville de Phrygie où on a cru que l'arche s'était arrêtée.

Aphaerema (14). Une des toparchies

(1) אחרה ; Jos. XIX, 19. — (2) Clair, *Josué*, p. 109. — (3) ענמים ; Gen. X, 13. — (4) ענניה ; II Esdr. XI, 32. — (5) Conder, *Handbook*, p. 402. — (6) אנתות ; Jos. XXI, 18. — (7) ענם ; Jos. XXI, 29 ; I Paral. VI, 73. — (8) ענר ; I Par. VI, 70. — (9) Conder, *Handbook*, p. 402. — (10) ענים ; Jos. XV, 49 (50). — (11) Guérin, *Judée*, t. III, p. 366. — (12) Conder, *Handbook*, p. 402. — (13) Ἀνθηδών. — (14) Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 14, § 3. — (15) La liste en est dans Reland, *Palæstina*, p. 568. — (16) *Judée*, t. II, p. 215.

(1) V. plus haut, p. 33. — (2) Ἀντιόχεια ; I Mach. III, 37 — (3) *In Ezéch.* XLVII ; *In Is.* XIII, 1 ; *In Am.* VI, 2. — (4) V. une histoire et un plan de la ville dans Bædeker, *Guide*, p. 602. — (5) Act. XIII, 14. — (6) Farrar, *Life and work of St Paul*, Londres, s. d., t. I, p. 164. — (7) Ἀντιπατρίς ; Act. XXIII, 31. — (8) Χαβαρσαβά, *Ant. jud.* XIII, 15, § 1. — (9) Χαφαρσαλαμά, I Mach. VII, 31. — (10) Conder, *Handbook*, p. 307. — (11) Ἄνουα. Eusèbe, *Onomast.* — (12) Dan. XI, 45. — (13) V. notre *Commentaire*, p. 248. — (14) Ἀφαίρεμα, I Mach. XI, 34.

ajoutées à la Judée par les rois de Syrie. Omis par la Vulgate.

Apharsatachéens (1). Peuple amené par les rois d'Assyrie pour occuper le royaume d'Israël. On a rapproché leur nom de celui des *Parœtacéens*, qui habitaient entre la Perse et la Médie (2).

Aphec (3). 1° Ville de la tribu de Juda (4), peut-être la même qu'Aphéca, ville royale des Chananéens, dont le roi fut tué par Josué. Elle est inconnue. Quelques auteurs l'identifient avec le village d'*Afka* (5) ; mais cette identification semble bien douteuse.

2° Ville de la tribu d'Aser, au nord (6). C'est celle-ci qui peut être identifiée avec *Afka*, situé sur le versant nord-ouest du Liban (7).

3° Endroit où campèrent les Philistins avant la bataille où les fils d'Héli furent tués (8). C'est peut-être la ruine actuelle de *Belled-el-Foka*, près de Gath (9).

4° Ville forte à l'est du Jourdain, sur la route militaire allant de Damas en Palestine (10). Peut-être le village de *Fik*, à l'est de la mer de Galilée. On y trouve encore quelques antiquités.

Aphéca (11). V. *Aphec*, 1°.

Aphès-Dommim. V. *Dommim*.

Aphra (12), bourg à 5 milles à l'est de Béthel, appelé Ἀφρά par Eusèbe.

Aphraïm (13), bourg à 6 milles au nord de Legio.

Aphtha (14), bourg mentionné par Josèphe.

Apollonie (15). 1° Ville de Macédoine, où S. Paul passa, en allant à Thessalonique. Son nom semble s'être conservé dans le village actuel de *Pollina* (16).

2° Ville de Palestine, sur la mer, entre Césarée et Joppé (17). Pline et Ptolémée en parlent aussi. Elle est probablement représentée par les ruines d'*Arsouf* (18).

(1) אפרסתכיא ; Esdr. I, 9. — (2) Hér. I, 101. — Gesenius, *Lexicon*, p. 81. — (3) אפק. — (4) Jos. XII, 18. — (5) Clair, *Commentaire sur Josué*, p. 76. — (6) Jos. XIII, 4. — (7) Conder, *Handbook*, p. 403. — (8) I Rois, IV, 1. — (9) Conder, *l. c.* — (10) III Rois, XX, 26. — (11) אפקה ; Jos. XV, 53. — (12) S. Jérôme, *Onomast.* — (13) Ἀφραΐμ ; Eusèbe, *Onomast.* — (14) Ἄφθα ; Josèphe, *Bell. jud.* IV, 3, § 8. — (15) Ἀπολλωνία ; Act. XVII, 1. — (16) Cre-lier, *Les Actes*, p. 203. — (17) Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 15, § 4. — (18) Baedeker, *Guide*, p. 371.

Appius, Appii forum (1). Station sur la voie appienne, à 43 milles au sud de Rome.

Aqua contradictionis. V. *Meriba*.

Ar, Ar Moab (2). Cette ville est aussi appelée *Ariel de Moab* (3) et *Rabbath Moab*. C'était la capitale de Moab, au sud de l'Arnon, vis-à-vis d'Aroer. Elle fut plus tard nommée par les grecs Areopolis, c'est-à-dire ville de Har, par confusion ; cela ne signifiait pas en effet « ville de Mars », comme S. Jérôme le fait justement remarquer (4). Au temps du Saint Docteur, ses murs furent renversés par un tremblement de terre. Elle se trouvait aux ruines actuelles de *Rabba*, au nord de Kerak (5).

Ara (6), ville ou pays d'Assyrie, où les Israélites des dix tribus furent transportés.

Arab (7), ville de la tribu de Juda. Peut-être les ruines de *er-Rabîyeh*, au sud d'Hébron (8).

Araba (9).

1° Désignation hébraïque (Vulg. : *Campestria*, *planities*) de la vallée du Jourdain ou *'El ghor actuel*. Puis, spécialement, nom de la contrée qui s'étend entre la mer morte et le golfe d'Akaba.

2° Ville (10) de la tribu de Benjamin. V. *Betharaba*. Eusèbe mentionne un bourg du nom d'Araba sur les limites de Diocésarée (11).

Arabie. Dans la Bible, ce nom semble restreint au pays qui s'étend à l'est et au sud de la Palestine jusqu'à la mer Rouge. Au sens large du mot, l'Arabie est appelée terre de l'Orient, ארץ קדם (12). C'est, du reste, par le nom d'*enfants du Lévant*, בני קדם (13), que les Hébreux désignaient les Bédouins errant dans les déserts compris entre la mer morte et l'Euphrate. Le mot *Arabe* n'apparaît guère qu'à l'époque de la captivité, et le sens qu'il a est différent de celui qu'on

(1) Act. XXVIII, 15. — (2) ער מואב, עיר מואב ; Nombr. XXI, 15, 28; Deut. II, 9 ; Is. XV, 1. — (3) I Paral. XI, 22. — (4) *In Is.* XV. — (5) Conder, *Handbook*, p. 422. — (6) הרא ; I Par. V, 26. — (7) ארב ; Jos. XV, 52. — (8) Conder, *Handbook*, p. 403. — (9) הערבה (avec l'article) ; Deut. I, 1, II, 8, etc. — (10) ערבה ; Jos. XVIII, 18. — (11) Reland, *Palæstina*, p. 573. — (12) Gen. XXV, 5, XXIX, 1. — (13) Jug. VI, 3, 33, VII, 1, VIII, 10 ; III Rois, IV, 30 ; Job, I, 3.

lui donne aujourd'hui (1). Il est alors synonyme de désert ; il désigne les habitants de la contrée située au sud-ouest de la Palestine, assignée par les auteurs les plus anciens aux descendants d'Ismaël. Aussi trouve-t-on le nom d'Arabes associé à celui d'autres tribus de la presqu'île arabique, Dédan, Théma, Bus (2), Cédar (3), et aussi à celui des Philistins. Dans un endroit unique, il semble désigner les habitants de l'Arabie méridionale (4).

Les auteurs anciens agissent de même. Chez les Egyptiens, le nom d'Arabes n'est pas employé ; mais les Arabes du Sud sont distingués de ceux du Nord : le sud de l'Arabie est appelé par eux le pays de *Pount ;* l'Arabie pétrée est le pays des *Schasous*, « les pillards » (5). Dans les inscriptions cunéiformes, l'Arabie a un sens très limité (6).

Hérodote (7) semble aussi ne désigner sous le nom d'Arabes que ceux du Nord (8).

Arach (9), ville de Chaldée bâtie par Nemrod. C'est l'Orchoé des Grecs, l'actuelle *Ouarka*, sur la rive gauche du bas Euphrate, au sud-est de Babylone. Ses ruines forment un cercle de 14 kilomètres de circonférence, et à certains endroits la muraille a encore 12 mètres de haut. Au milieu est un monticule qui atteint 30 mètres ; on a trouvé dans ces ruines des cercueils en argile et des briques avec inscriptions des plus anciens rois mésopotamiens (10).

Arad (11), ville chananéenne de la tribu de Juda. Du temps d'Eusèbe, c'était un hameau voisin du désert de Cadès, à 4 milles romains de Malatha et 20 d'Hébron. D'après S. Jérôme, elle faisait la limite de la Judée. Elle eut un évêque au VIe siècle (1). Aujourd'hui les vastes ruines de *Tell' Arâd*, à l'est de Bersabée.

Aradiens (2), descendants de Chanaan, habitants d'Aradus.

Aradus (3), île et ville de la Phénicie, au nord de Tripoli, et de l'embouchure de l'Eleuthère, vis à vis de la ville continentale d'Antaradus. Elle fut, dit-on, fondée par des réfugiés sidoniens. Ses habitants étaient marins habiles et braves soldats (4). Outre leur île, ils avaient un territoire sur la terre ferme et des colonies (Paltus, Balanea, Carné, Enhydra et Marathus). Leur principal port et centre d'affaires était près de Carné, aujourd'hui *Carnoûn*, à 4 kil. 1/2 au nord d'Aradus. La ville est mentionnée sous la forme *Ar-va-du* dans l'inscription d'Asurnasirhabal, et sous la forme *A-ru-a-di* dans celle d'Asarhaddon. Son importance finit par disparaître devant celle d'Antaradus qui est mentionnée pour la première fois par Ptolémée. A partir de ce temps, on voit un évêque dans chacune des deux villes. Antaradus, rebâtie par Constantin (346), porta quelque temps le nom de Constantina. Au moyen-âge, elle s'appelait Tortosa, aujourd'hui *Tartous*. Aradus est l'île actuelle de *Rouâd* (5).

Aram (6), nom donné à la *Syrie* et à la *Mésopotamie* dans l'Ancien Testament. V. ces mots.

Arama. V. *Rama* 2°.

Ararat (7).

1° Chaîne de montagnes sur laquelle s'arrêta l'arche de Noé (8). Le pic isolé, qui porte spécialement ce nom, s'appelle aujourd'hui l'*Agri Dagh* (Macîs) ; il a 5,350 mètres d'altitude et est à 65 kil. sud-ouest d'Erivan (9).

2° Province d'Arménie (10), actuellement sous la domination russe, Erivan.

Araxe, fleuve qui se jette dans la

(1) C'est dans Isaïe, XXI, 13, qu'on le trouve pour la première fois. — Cfr. Jérém. XXV, 24 ; Ezéch. XXVII, 21 ; II Paral. IX, 14. — (2) Jérém. XXV, 3. — (3) Ezéch. XXVII, 21. — (4) II Par. XXI, 16. — Cfr. Gesenius, *Thesaurus*, p. 1066. — (5) Maspéro, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 171. — (6) Schrader, *Keilinschrift. und das A. T.*, p. 56. — (7) *Hist.* III, 4-7, 107 et suiv. — (8) P. Berger, art. « Arabie », dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, t. I, p. 489. — (9) ארך ; Gen. X, 10. — (10) Schrader, dans le *Handwœrterbuch des biblischen Altherthums*, de Riehm, t. I, p. 396. — (11) ערד ; Nombr. XXI, 1 ; Jos. XII, 14.

(1) C'est un peu douteux. V. Reland, *Palœstina*, p. 574. — (2) ארודים ; Gen. X, 18. — (3) ארוד (?) ; *Ibid.* — Ἄραδος ; I Mach. XV, 23. — (4) Ezéc. XXVII, 8, 11. — (5) Bædeker, *Guide*, p. 568. — (6) ארם ; Jos. XIX, 36, etc. — (7) אררט. — (8) Gen. VIII, 4. — (9) V. plus haut, p. 159.— (10) Is. XXXVII, 31. Ailleurs, IV Rois, XIX, 37, la Vulgate traduit « terra Armeniorum ».

mer Caspienne et que l'on a quelquefois voulu identifier avec le Géhon (1).

Arbattes (2), ville de Galilée prise par Simon Machabée.

Arbée. V. *Hébron.*

Arbele (3), ville de Galilée, non loin de Séphoris, sur la rive occidentale du lac de Tibériade. C'est probablement la même que Beth-Arbeel (4) et que la vallée d'Arbeel des Rabbins (5). C'est aujourd'hui la ruine d'*Irbid*, à l'ouest de la mer de Galilée (6).

Arca (7), ville de Phénicie, au pied de Liban, qui, d'après Josèphe (8), s'appelle aussi Ecdippe. Elle fut attribuée à la tribu d'Aser. Elle était entre Arad et Tripoli.

Arcé. V. *Rekem* ou *Pétra.*

Archi-Ataroth, appelée aussi *Ataroth-Addar* (9), ville d'Ephraïm sur la frontière de Benjamin. C'est le village actuel de *'Ain 'Arik* (10).

Aréa Atad. V. *Aire d'Atad.*

Arebba (11). On peut lire *Rabba* dans l'hébreu. C'est probablement dans ce cas le *Khirbet Rebba* (12). Peut-être aussi est-ce la même ville qu'Arbée ou Hébron.

Arecon (13), ville de la tribu de Dan. Inconnue.

Aréopolis. V. *Ar.*

Areth. V. *Hareth.*

Aréthuse (14), ville de Judée, voisine d'Azoth et de Maressa.

Argob (15). 1° District à l'est du Jourdain, dans la demi-tribu de Manassé. Il faisait partie du royaume de Basan et renfermait soixante villes appelées plus tard *Avoth Jaïr* (16), parce qu'elles devinrent plus tard le domaine d'un des chefs de Manassé, appelé Jaïr. Plus tard, elle reçut le nom de Trachonite.

(1) V. plus haut, p. 135. — (2) ἐν Ἀρβάττοις ; I Mach. V, 23. — (3) Ἄρβηλα ; I Mach. IX, 2. — (4) בית ארבאל ; Os. X, 14. — (5) Reland, *Palæstina*, p. 358. — (6) Conder, *Handbook*, p. 403. — (7) Ἄρκη, Josèphe, *Ant. jud.* V, 1, § 22. — (8) ἢ καὶ Ἐκδίππους. *Ibid.* éd. Dindorf, t. I, p. 158. — (9) ארכו עטרות ; Jos. XVI, 2. — (10) Conder, *Handbook*, p. 403. — (11) הרבה ; Jos. XV, 60. — (12) Guérin, *Judée*, t. III, p. 336. — (13) ירקון ; Jos. XIX, 46. — (14) Ἀρέθουσα ; Josèphe, *Ant. jud.* XIV, 4, § 4. — (15) ארגב ; Deut. III, 4. — (16) חוה יאיר ; Jos. XIII, 30. « quod interpretatur ἐπαύλεις ἑαῦρ ». S. Jérôme, *De situ et nomin. loc. hebr.*, c. 913.

On trouve dans ce pays une montagne appelée *Arkoub Massaloub* (1).

La capitale de ce pays s'appelait aussi Argob. D'après Eusèbe, elle était à 15 milles à l'ouest de Gérasa. C'est peut-être la Ragaba de la Mischna (2) et de Josèphe (3). Argob est rendu dans la version samaritaine par Rigobaah, et dans le Targum d'Onkelos par Tarkhouma (Trachonite).

2° Une place de Samarie, voisine du palais, portait aussi le nom d'Argob (4), d'après la Vulgate : dans l'hébreu ce sont plutôt des noms d'hommes.

Ariba. V. *Arebba.*

Ariel de Moab. V. *Ar.*

Arimanon (5), ville de refuge dans le pays de Galaad. Probablement identique à Ramoth de Galaad.

Arimathie (6). On n'est pas encore fixé sur la position de cette ville. Nous renvoyons sur ce point à la notice si précise donnée par M. l'abbé Fillion (7).

Arindele (8), ville de Palestine qui a eu des évêques.

Aristobulias (9), bourg voisin d'Hébron, près du désert de Ziph.

Armageddon (10). Ce nom, composé par l'apôtre S. Jean, ne représente aucune localité réelle ; il n'a peut-être qu'un sens appellatif.

Arménie. V. *Ararat.*

Armon (11), signifie probablement l'Arménie. V. ce mot.

Arnon (12). V. plus haut, page 54.

Arnona (13), district à l'est du Jourdain, le long de l'Arnon.

Aroer (14).

1° Ville de l'est du Jourdain, sur la rive septentrionale de l'Arnon (15). Elle avait d'abord appartenu au roi Sehon (16). Bâtie par les enfants de Gad, elle fut

(1) Arnaud, *Palestine*, p. 460. — (2) Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 247. — (3) *Ant. jud.* XVIII, 2, § 1. — (4) IV Rois, XV, 25. — (5) Ἀρίμανον ; Josèphe, *Ant. jud.* IV, 7, § 4. — (6) Ἀριμαθαία ; Matt. XXVII, 57 ; Luc, XXIII, 51. — (7) *Commentaire sur S Matthieu*, p. 557. — (8) Ἀρίνδελα ; Reland, *Palæstina*, p. 581.— (9) Ἀριστοβυλίας ; *Ibid*, p. 582. — (10) Ἀρμαγεδών ; Apoc. XVI, 16. — (11) ארכדך ; Amos, IV, 3. — (12) ארנן et ארנין ; Nombr. XXI, 13, etc. — (13) Ἀρνωνά ; Reland, *op. cit.*, p. 495. — (14) ערער et ערוער. — (15) Nombr. XXXII, 34 ; Deut. II, 36. — (16) Jos. XII, 2.

plus tard attribuée à Ruben (1). Elle fut reconquise par les Moabites (2). C'est aujourd'hui les ruines d'*Arayr*, sur la rive droite du *Ouâdy el-Modjib*.

2° Quelques auteurs (peut-être à tort) distinguent l'Aroer de Ruben de celle de Gad. Celle-ci était située plus au nord, vis à vis de Rabbath Ammon, sur le torrent de Gad, c'est-à-dire sur le Jaboc ou l'un de ses affluents (3). C'est aujourd'hui *Ararah*, avec plusieurs puits et des restes d'anciennes habitations (4).

3° Ville de Juda (5). Elle n'est connue que par le butin dont David lui fit présent. On la retrouve aux ruines d'*Ara'rah*, à 12 mètres à l'est de Bersabée (6).

Arphachsad. V. *Arphaxad.*

Arphad, Arpad (7), ville de Syrie, près d'Emath. D'après Petermann et Hausknecht, elle est à trois heures au nord d'Alep et au sud d'Egaz, près d'un petit affluent de l'Oronte, où se trouve un tertre portant le nom de *Tel Erfad* (8).

Arphas (9) ou **Arpha**, localité frontière extrême de la Palestine, à l'est du Jourdain.

Arphaxad (10), souche des Hébreux (11).

Arouboth (12), ville de la tribu de Juda, ou peut-être district de ce pays (13).

Aruma. V. *Ruma.*

Aruir, bourg à 20 milles d'Aelia, vers le nord (14). C'est probablement une mauvaise transcription d'Aroer.

Arus (15), bourg près de Samarie. S. Jérôme parle d'un Atharus, à 4 milles au nord de Samarie.

Arvad. V. *Aradus.*

Asalea (16), bourg de Palestine, patrie de S. Alaphion.

(1) *Ibid.* XIII, 9 et 16. — (2) Is. VII, 2; Jérém. XLVIII, 19, etc. — (3) Jos. XIII, 25; II Rois, XXIV, 5. — (4) Arnaud, *Palestine*, p. 451. — (5) I Rois, XXX, 28. — (6) Conder, *Handbook*, p. 403. — (7) ארפד; VI Rois, XVIII, 34; Is. X, 9; Jér. XLIX, 23, etc. — (8) Schrader, dans Riehm, *Handwœrterbuch*, p. 87. — (9) Ἄρφαδ; *De Bell. jud.* III, 2, § . — (10) ארפכשד. — (11) V. plus haut, p. 158. — (12) ערבות; III Rois, IV, 10. — LXX : Ἀραβώθ. — (13) Conder, *Handbook*, p. 282. — (14) S. Jérôme, *Onomasticon*. — (15) Ἀρούς; Josèphe, *Ant. jud.* XVII, 10, § 9; *Bell. jud.* II, 5, § 1. — (16) Ἀσαλέα; Sozomène, *Hist.* III, 14.

Asamon (1), montagne de Galilée, près de Séphoris.

Asan (2), ville sacerdotale de la tribu de Siméon. Inconnue. Eusèbe mentionne Beth-Asan, à 16 milles à l'ouest de Jérusalem.

Asaramel. V. *Saramel.*

Asason-Thamar (3), plus tard Engaddi. V. ce nom.

Ascalon (4), une des cinq grandes villes des Philistins, que les Israélites ne purent conserver. Elle était le siège principal du culte de Dercéto (5). Elle figure dans l'inscription d'Asarhaddon sous le nom de *Is-ka-la-na*. Jonathan la prit deux fois (6). Hérode, qui y était né, l'embellit beaucoup. Les Juifs essayèrent en vain de s'en emparer, au commencement de la guerre contre les Romains. On a les noms de sept évêques d'Ascalon (7). Au temps des croisades, c'était encore une place très forte. La bataille d'Ascalon (12 août 1099), gagnée par Godefroy de Bouillon sur le calife d'Egypte, est demeurée célèbre. C'est aujourd'hui *'Askalân*, où se trouvent des restes de tours, de colonnes et des traces d'églises chrétiennes.

Aschan. V. *Asan.*

Ascenez. V. plus haut, p. 143.

Asebaïm. V. *Sabaïm.*

Asedoth (8). Il est plus que douteux que ce nom soit un nom propre; c'est plutôt un nom appellatif désignant un pays abondant en eaux et en sources. Le contexte semble favoriser cette interprétation.

Asemona (9), ville située sur la frontière méridionale de la Palestine, à l'embouchure du torrent d'Egypte. On l'a identifiée avec *Aseïmeh;* mais plus probablement elle est restée inconnue.

Asem (10), ville de la tribu de Siméon,

(1) Ἀσαμών; Josèphe, *Bell. jud.* II, 18, § 11. — (2) עשן; Jos. XV, 42, XIX, 7. — (3) חצצון תמר; Gen. XIV, 7; II Par. XX, 2. — (4) אשקלון; Jug. I, 18, etc. — LXX : Ἀσκάλων. — (5) Son temple était près d'un étang à l'est de la ville, dont on trouve encore les traces entre *el-Medsjdel* et la ville. — (6) I Mach. X, 90, XI, 60. — (7) Guérin, *Judée*, t. II, p. 161. — (8) אשדות; Jos. X, 40. — LXX; Ἀσηδώθ. — (9) עצמנה; Nombr. XXXIV, 4; Jos. XV, 4. — (10) עצם; Jos. XIX. 3.

peut-être la même que la précédente. Inconnue.

Asena. V. *Asan.*

Aser. 1° Une des douze tribus d'Israël. V. plus haut.

2° Ville (1) située à l'est de Sichem. Son emplacement empêche d'admettre qu'elle ait appartenu à la tribu d'Aser. Eusèbe signale un village nommé Ἀσήρ, non loin de Neapolis (Naplouse) sur la route de Scythopolis. Le village actuel de *Yasir* répondrait assez bien à cet emplacement (2).

Aser-Gadda (3), ville de Juda, vers le midi Inconnue.

Aserim, Aseroth. V. *Haserim, Haseroth.*

Asie (4). Ce mot désigne dans la Bible, en partie ou en totalité, l'Asie mineure, aujourd'hui *Anatolie.*

Asiongaber (5), ville d'Idumée, au nord-ouest du golfe élanitique. V. plus haut, p. 183.

Asnaa. V. *Sênaa.*

Asophon (6). Endroit voisin du Jourdain.

Asochis (7), ville de Galilée, voisine de Séphoris.

Asor (8).

1° Ville royale chananéenne, assignée à la tribu de Nephtali (9). Fortifiée par Salomon (10) (la Vulgate l'appelle alors *Heser*), elle fut prise par Theglathphalasar et par Nabuchodonosor (11); Josèphe la place au nord du lac Mérom (12). Robinson croit l'avoir retrouvée au *Tell-Kouraïbeh* (13). M. de Saulcy la met en face du village de *Ez-Zoak* (14). Ces identifications ne sont rien moins que certaines. D'après Isambert et Chauvet (15), on doit en chercher l'emplacement à l'ouest du lac Houlé. La carte de Zimmermann mentionne à l'ouest de Aïn-el-Belathos, un hameau nommé *Azour.* Cet endroit n'est plus sur le territoire de Nephtali et doit par conséquent être écarté D'après MM. V. Guérin (1) et Wilson, c'est le *Tell Harraoueh,* à l'ouest du lac Houlé, près de Kédès. Conder la place au *Djébel Hadîreh,* près de Kédès (2).

2° Ville de Juda (3). Elle est appelée « Asor la Neuve ». D'après Eusèbe, elle était à l'est, sur les frontières d'Ascalon. M. Guérin l'identifie avec *Jazour,* au nord nord-est d'Ascalon (4).

3° Autre ville de Juda (5), dont la position est inconnue.

4° Ville de Benjamin (6), près et au nord de Jérusalem. On peut la placer aux ruines actuelles de *Hazzour,* près de Beit Hanina (7).

Asphaltite (lac). V. plus haut, p. 47.

Asphar (lac) (8). On ignore ce que c'est. L'identification proposée avec la mer morte n'est pas acceptable (9).

Assaremoth (10). Mauvaise leçon d'un passage des Machabées (11).

Assedim (12), ville de la tribu de Nephtali. C'est aujourd'hui *Hittin* au nord-ouest de Tibériade.

Assem. V. *Jasem.*

Assemona. V. *Jesimon.*

Assos (13), ville de Mysie, sur la mer Egée, vis à vis de Lesbos. De vastes ruines marquent l'emplacement de la ville ancienne.

Assyrie (14), province à l'est du Tigre, ayant Ninive pour capitale. La Satrapie perse d'Athuris (15) occupa plus tard son territoire. Ce nom désigne aussi, dans la Bible, les provinces voisines soumises à l'empire de Ninive (16).

---

(1) אשר המכמרת; Jos. XVII 7. — (2) Guérin, *Samarie,* t. I. p. 355. — Cfr Conder, *Handbook,* p. 264. — (3) הצר גדה; Jos. XV, 27. — (4) Ἀσία I Mach. VIII, 6. — (5) עציון גבר; Nombr. XXXIII, 35. — (6) Ἀσωφών; Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 12, § 5. — (7) Ἀσώχις; *Ibid.* XIII, 12, § 4. — (8) הצר; Jos. XI, 1. — LXX et Josèphe : Ἀσώρ.. — (9) Jos. XIX, 36. — (10) III Rois, IX, 15. Josèphe l'appelle ici : Ἄσωρος. — (11) IV Rois, XV, 29; Jérém. XLIX, 28-33. — (12) *Ant. Jud.* V, 5, § 1. — (13) *Bibl. Researches,* t. III, p. 365 — (14) *Dictionnaire des Antiquités bibliques,* pp. 347-353. — (15) *Itinéraire de l'Orient,* p. 438.

(1) *Archives des missions scient. et litt.,* 1870. — (2) *Handbook.* pp. 255, 414. — (3) Jos. XV, 25. — (4) *Judée,* t. II, p. 67. — (5) Jos. XV, 23. — (6) Néhém. XI, 33. — (7) Conder, *Handbook,* p. 414. — (8) Ἀσφάλτις I Mach. IX, 23. — (9) V. Conder, *Handbook,* p. 297. — (10) Ἀσσασημώθ.— (11) Il faut lire Γαξηρώ; I. Mach IV, 15. — (12) הצדים; Jos XIX, 35. — (13) Ἄσσος; Act XX, 13, 14. — (14) אשור; Gen. X, 12, etc. — (15) Dans la langue des anciens Perses, le nom de l'Assyrie est *Athourâ.* — (16) Cfr. Ph. Berger, art. « Assyrie », dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses,* de F. Lichtenberger, t. I, pp. 657 et suiv.

Astaroth (1), ville de la demi-tribu de Manassé, sur la rive gauche du Jourdain, dans l'ancien royaume de Basan. Ailleurs (2) elle est appelée הבעשתרה (maison d'Astarté ?). Elle ne nous semble pas différente, quoiqu'on en ait dit, de la ville appelée ailleurs, dans la Bible, *Astaroth-Carnaïm* (3). Cette ville était habitée par les Réphaïtes, à l'époque d'Abraham. Dans les livres des Macchabées (4), elle est appelée *Carnaïm* et *Carnion*, qui rappelle surtout la déesse qu'on y adorait. Cette ville est mentionnée dans la liste de Thotmès III sous la forme *Astartu*. D'après Eusèbe, Astaroth était à 6 milles romains d'Edrei et à 25 de Bostra. Il faut sans doute la chercher à un endroit appelé *Tell Astereh*, qui est précisément à l'endroit où Eusèbe et S. Jérôme placent Astaroth (5). L'identification avec Bosra (6) doit être absolument rejetée (7).

Atad. V. *Aire d'Atad.*

Atabyrius (mont). V. *Thabor.*

Ataroth (8).

1° Ville de la tribu de Gad, à l'est du Jourdain. Elle est inconnue.

2° Ville de la tribu d'Ephraïm, entre Janoé et Jéricho (9). C'est peut-être *Athara*, près de Djildjilia (10).

3° **Ataroth Addar.** V. *Archi Ataroth.*

Athac (11), ville de la tribu de Juda. Elle est inconnue.

Athar (12), ville de la tribu de Siméon. C'est peut-être la même qu'Ether. V. ce mot.

Athènes (13), capitale de l'Attique. Au temps de S. Paul, ville de la province romaine d'Achaie.

Athmata (14), ville de la tribu de Juda, nommée en hébreu Houmta. Inconnue.

Athon (1), ville frontière d'Arabie prise par Alexandre Jannée.

Athroth Beth Joab (2), ville de la tribu de Juda. Inconnue.

Atrium-Enon. V. *Enan.*

Attalia (3), ville maritime de Pamphilie, sur les frontières de la Lycie. Aujourd'hui *Adalia.*

Aulon, grande vallée qui va du Liban au désert de Pharan (4).

Ava (5), ville d'Assyrie.

Aven (6). Traduit par la Vulgate « Campus Idoli », vallée de la Syrie damascène, aujourd'hui *El-Bekaa* (7).

Avim (8), ville de la tribu de Benjamin. Inconnue.

Avith (9), capitale d'Adad, roi d'Idumée. Inconnue.

Avoth-Jair. V. *Argob.*

Axaph. V. *Achsaph.*

Ausitide. V. *Hus.*

Aza. 1° V. *Gaza* et *Azoth.*

2° Montagne près de laquelle Judas Machabée livra bataille à Bacchide et mourut.

3° Ville d'Ephraïm (10).

Azanot-Thabor (11). Peut-être la même que Thabor (12). Eusèbe la place dans la plaine, aux environs de Diocésarée.

Azeca (13), ville de la tribu de Juda. Elle est inconnue (14).

Azem (15) ou **Ezem**, ville de la tribu de Siméon. Est peut-être la même qu'Asmona ou Esmona.

Azmaveth. V. *Bethazmoth.*

Azoch. V. *Asochis.*

Azor. V. *Asor.*

Azot (16).

---

(1) עשתרות ; Deut. I, 4 ; I Paral. VI, 71. — (2) Jos. XXI, 27. — (3) עשתרות קרנים ; Gen. XIV, 5. — (4) Καρνίον ; II Mach. XII, 26 ; Καρναΐν ; I Macc. V, 43, 44. — (5) Ph. Berger, dans l'*Encyclopédie* de F. Lichtenberger, t. II, p. 377. — (6) V. ce mot plus bas. — (7) V. plus haut, p. 214. — (8) עטרות ; Nombr. XXXII, 3. — (9) Jos. XVI, 7. — (10) Guérin, *Samarie*, t. II, p. 169. — (11) עתך ; I Rois, XXX, 30. — (12) עתר ; Jos. XIX, 7. — (13) Ἀθῆναι ; II Mach. IX 15 ; Act. XVII, 15 et suiv.; XVIII, 1 ; I Tess. III, 1. — (14) חמתה ; Jos. XV, 54.

(1) Ἀθώνη ; Josèphe, *Ant. jud.* XIV, I, § 4 — (2) עטרות בית יואב ; I Paral. II, 54. — (3) Ἀττάλεια ; Act. XIV, 24. — (4) V. S. Jérôme, *De Situ et nom. loc. hebr.*, c. 912, avec les notes de Martianay et de Vallarsi. — (5) עוה ; IV Rois, XVIII, 34. — (6) בקעת אן ; Amos, I, 5. — (7) V. notre *Commentaire sur les petits prophètes*, pp. 142-143. — (8) עוים ; Jos. XVIII, 23. — (9) עיית ; Gen. XXXVI, 35. — (10) עזה ; I Par. VII, 28. — (11) אזנות תבור ; Jos. XIX, 34. — (12) *Ibid.* 22. -- (13) עזקה ; Jos. X, 10. XV, 35. — (14) V. toutefois Clair, *Le livre de Josué*, p. 63. — (15) אצם ; Jos. XIX, 3. — (16) אשדוד ; Jos. XV, 47. — LXX : Ἄζωτος. — En assyrien, *As-du-du*, *As-di-di* (inscription de Khorsabad, etc.).

1° Ville attribuée à la tribu de Juda, mais restée indépendante. Elle était située près de la mer, entre Ekron et Ascalon, et était une des villes les plus fortes des Philistins. C'était le siège du culte de Dagon. Elle fut assiégée par Osias, par Tartan et par Psammétique. Après la captivité de Babylone, ses habitants manifestèrent contre les Juifs une vive hostilité. Plus tard, elle fut détruite par Judas et Jonathan Macchabées. Gabinius la restaura, et elle fit partie du royaume d'Hérode le Grand. Elle fut évangélisée par S. Philippe (1). Elle eut un certain nombre d'évêques qui figurent dans plusieurs conciles (2). Elle s'appelle aujourd'hui *Esdoûd*. Sur son versant sud, on trouve une grande quantité de débris d'anciens édifices.

2° Montagne située au nord de Jérusalem (3). C'est la colline voisine du village actuel de *Bîr-ez-Zeit*, au nord de Béthel (4).

B

Baal (5), ville de la tribu de Siméon. La même probablement que Baalath Béer. V. ce mot.

Baalah (6).

1° Ville de la partie septentrionale de la tribu de Juda. Elle porte encore les noms de Baalé-Jouda (7), Cariathbaal (8), Cariathiarim (9). Patrie du prophète Urie (10). D'après S. Jérôme, elle était à neuf milles de Jérusalem, dans la direction de Diospolis (Lydda). Robinson l'identifie avec *Kouryet-el-Enab*.

2° Montagne de Juda (11) qui serait sur la rive méridionale du *Ouady Serar*.

Baalath (12), ville de Dan fortifiée par Salomon (13). C'est la Baleth de Josèphe, non loin de Gazara. L'identification de cette ville avec Balbek ou Héliopolis n'a aucune valeur. C'est peut-être le village de *Bel'ain* (1).

Baalath-Béer (2), probablement Ramath-Regeb.

Baal-Gad (3), ville qui tire son nom du culte de Gad. Elle était située au pied de l'Hermon, près des sources du Jourdain (4), et, selon Eusèbe, dans la plaine du Liban. D'après Robinson, elle aurait été sur l'emplacement de Césarée de Philippe ou Banias. C'est la même que Baal Hermon (5), sur la limite septentrionale de la tribu de Manassé. — Elle est probablement inconnue, car l'identification proposée par Robinson est au moins douteuse.

Baal-Hamon (6), endroit où Salomon possédait une vigne. D'après Genesius ce nom serait identique à בעל אמון (7), « lieu consacré à Jupiter Ammon ». Le livre de Judith (8) mentionne une localité appelée Bélamon ou Balamon (9), qu'on pourrait probablement rapprocher de celle-ci. Peut-être est-ce l'actuelle Amana.

Baal-Hazor (10), ville de la tribu d'Ephraïm. Elle est peut-être identique avec Hazor de la tribu de Benjamin (11). Le nom se retrouve dans celui de la montagne de *Tell 'Asour*, auprès d'Ephraïm (*Taiyibeh*) (12).

Baal Hermon (13). V. *Baal-Gad*.

Baalim de Juda (14). V. *Cariathiarim*.

Baal-Méon (15). Elle est encore appelée Bethmaon, Béelméhon et Béhon (16). D'après S. Jérôme, elle était à 9 milles romains d'Hesbon. Après avoir été assignée d'abord à Ruben, elle redevint la possession des Moabites (17). D'après Seetzen, ses ruines s'appellent

(1) Act. VIII, 39. — (2) Reland, *Palæstina*, p. 609. — (3) I Mach. IX, 15. — (4) Cfr. Josèphe, *Ant. jud.* XII, 11, § 2. — Conder, *Handbook*, p. 404. — (5) בעל ; I Par. IV, 33. — (6) בעלה ; Jos. XV, 9 ; I Par. XIII, 6. — (7) בעלי יהודה ; II Rois, VI, 2. — (8) קריה בעל ; Jos. XV, 60. — (9) קריה יערים ; Jos. IX, 7 ; XV, 60 ; Esdr. II, 25. — « Campi sylvæ », Ps. CXXXI, 6. — (10) Jér. XXVI, 20. — (11) Jos. XV, 11. — (12) בעלה. — (13) Jos. XIX, 44 ; III Rois, IX, 18 ; II Par. VIII, 6.

(1) Conder, *Handbook*, p. 404. — (2) בעלה באר ; Jos. XIX, 8. — (3) בעל גד ; Jos. XI, 17, XIII, 5. — (4) Jos. XII, 7. — (5) Jug. III, 3, I Paral. V, 23. — (6) בעל המון ; Cant. VIII, 11. — N'est pas dans la Vulgate. — (7) *Lexicon*, p. 146. — (8) Jud. VIII, 3. — (9) Βελαμών, Βαλαμών. — (10) בעל חצור ; II Rois, XIII, 23. — LXX : Βελασώρ. — (11) Néh. XI, 33. — (12) Conder, *Handbook*, p. 404. — (13) בעל חרמים ; I Paral. V, 23. — (14) בעלי יהודה ; II Rois, VI, 2. — (15) בעל מעון. — (16) V. Nombr. XXXII, 38 ; Jos. XIII, 17 : I Paral. V, 8 ; Jérém. XLVIII, 23 ; Nombr. XXXII, 3. — (17) Jérém. XLVIII, 28.

aujourd'hui *Maein*. Burckhardt les place à trois quarts d'heure au sud-est d'Hesbon, ce qui ne correspond pas à l'indication fournie par S. Jérôme (1).

Baalpharasim (2), localité où David mit en fuite les Philistins. Elle était dans le voisinage de la vallée de Rephaïm. Elle est inconnue.

Baal-Salisa (3), ville située dans le pays de Salisa. Eusèbe et S. Jérôme l'appellent *Bethschalischa*, et la mettent à 15 milles au nord de Diospolis, dans la région thamnitique. C'est probablement le village actuel de *Kefr Thilth*, dans le territoire d'Ephraïm (4).

Baalthamar (5), ville de la tribu de Benjamin, près de Gabaa, théâtre d'un combat entre les Israélites et les Benjaminites. D'après Eusèbe, elle s'appelait de son temps *Bethamar*. La tradition juive l'identifie avec les ruines considérables d'*Attâra*, près de Gabaa de Benjamin (6).

Baaras, *Baaris* ou *Baru*. Eusèbe et S. Jérôme mentionnent une localité de ce nom, auprès de Cariatha. C'est sans doute la vallée de Baaras, mentionnée par Josèphe (7) au nord de Machéroute.

Babel (8). La tour de Babel était à l'endroit où on voit aujourd'hui les ruines de *Birs Nimroud*, à Borsippa, au sud-ouest de Babylone (9). Une inscription, trouvée par l'expédition française, a prouvé l'exactitude de cette identification. «L'assemblage très étendu des ruines de Borsippa se trouve à 12 kilomètres de Hillah, vers le sud-sud-ouest, 26 kilomètres de l'Ohyonic; les ruines les plus gigantesques sont le *Birs-Nimroud* et l'*Ibrahim-el-Hahl*, où, selon les Arabes, Abraham, le premier musulman, fut jeté par Nimrod dans la fournaise ardente. Le Birs-Nimroud est la ruine de la *Tour à étages* d'Hérodote. Le monument, surtout édifié par Nabuchodonosor, s'éleva là où la légende plaçait la dispersion des langues. Les huit tours superposées que mentionne le père de l'histoire se composent d'un soubassement et de sept tours étagées. Chaque étage était consacré à une planète, et colorié de la couleur attribuée à cet astre. Dans le soubassement se trouve le temple de Sin, le dieu de la lune. Il y eut les dispositions suivantes, et le classement ne peut avoir eu lieu que selon l'ordre des jours de la semaine :

	Planète.	Couleur	Largr	Hautr en pieds
1er étage Soubassement.....		... ...	600	75
2e — —	Saturne	Noir	180	75
3e — —	Vénus	Blanc	156	75
4e — —	Jupiter	Orange	132	75
5e — —	Mercure	Bleu	108	75
6e — —	Mars	Ecarlate	84	75
7e — —	Lune	Argent	60	75
8e — —	Soleil	Or	36	75

On montait par des rampes extérieures ménagées dans le corps même des tours ainsi superposées. Dans la dernière tour se trouvait le sanctuaire du dieu Nébo, l'inspecteur des légions célestes » (1).

Babylone (2), capitale de la Babylonie sur les deux rives de l'Euphrate (3). A l'origine, elle était loin d'avoir les immenses proportions qu'on lui a données plus tard. La Babylone primitive, l'Acropole ou Cité royale, ne renfermait que 530 hectares. Son mur, bâti par Ben-habal-idin, existe encore. Dans ces étroites limites, Babylone vit naître sa suprématie. Asarhaddon étendit les limites de la ville : il fonda les deux grandes enceintes continuées par Nabopolassar et achevées par Nabuchodonosor. La ville, du temps de ce prince, en comprenait plusieurs autrefois indépendantes l'une de l'autre, Borsippa, Babylone, Cutha. Ces villes furent rendues à leur isolement primitif, quand Darius eut ordonné la destruction du mur qui les enveloppait. Nabuchodonosor, ainsi que Josèphe, Abylène l'attestent, et que les inscriptions le confirment, entoura la ville d'un système

(1) Arnaud, *Palestine*, p. 390. — (2) בעל פרצים ; II Rois, V, 20. — (3) בעל שלשה ; I Rois, IX, 4 : IV Rois, IV, 42. — (4) Conder, *Handbook*, p. 404. — (5) בעל תמר ; Jug. XX, 33. — (6) Conder, *Handbook*, p. 401. — (7) Βαάρας ; *De Bell. jud.* VII, 6, § 3. — (8) בבל. — (9) V. Riehm, *Handwœrterbuch*, t. I, p. 131.

(1) Oppert, art. « Babylone » dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* t. II, p. 17. — (2) בבל ; Gen. XI, 9. — (3) V. le plan de cette ville, dans Ancessi, *Atlas*, p. xij.

d'enceinte comprenant six circonvallations. Deux murs concentriques entouraient toute l'étendue; trois autres entouraient la cité royale, Babel; le dernier entourait Borsippa, la tour des langues. Le mur extérieur était le plus fort de tous : il s'appelait *Imgur-Bel*, « Bel bénit ». Sa longueur était de 490 stades, en y comprenant les détours nécessités par les portes. En négligeant cette circonstance, il mesurait près de 91 kilomètres (90 k. 720 m.). Le carré régulier que formait cette enceinte couvrait une superficie de 513 kilomètres, plus grande que le département de la Seine, sept fois plus étendue que l'enceinte de Paris. D'après la topographie actuelle, elle s'étend au nord, le long du canal musulman nommé *Nil*, est bornée au nord-est par la ruine de l'*Oheynir* (Cutta), descend de là vers le sud-sud-ouest sur un espace de 23 kilomètres, englobe par son côté sud toute la ville de Borsippa, et est bornée dans son parcours occidental par les marais de Hadiyoh, en passant par les ruines de Tell-Harkeh et de Tell-Ghazaïch. L'Euphrate partageait cette surface en diagonale, en deux parties presque triangulaires. L'étendue n'est pas exagérée, car Aristote (1) cite Babylone comme formant plutôt un pays qu'une ville... Cette immense circonvallation avait une hauteur de 90 coudées (47 m. 25) sur 50 coudées (25 m. 25) de largeur, et quelques tours s'élevaient à 200 coudées (105 m.). Cent portes donnaient accès à la ville, et, pour y parvenir, il fallait franchir un fossé extérieur et intérieur. Ce double fossé a contribué à effacer presque toute trace de ce mur; dépouillée de son revêtement de briques, la terre du noyau lavée par les inondations retombait dans les fossés dont elle avait été extraite. Darius commença à le démolir. En deçà de ce mur extérieur, nommé par Hérodote une cuirasse (2), courait le mur intérieur (*salhû* en assyrien, en opposition au *dûr* qui désigne le mur extérieur). Son nom était *Nivil-Bel*, « demeure de Bel ». Ce grand mur avait 360 stades (68 kilom.) de pourtour; il était encore d'une force considérable, et renfermait une superficie de 290 kilom. carrés. Il comprenait toute la Babylone proprement dite, mais il laissait en dehors et Cutha et Borsippa » (1). Dans cette superficie tout n'était pas bâti; il se trouvait au contraire beaucoup de champs cultivés qui pouvaient protéger la ville contre la famine. — Le nord de la ville babylonienne, τὸ αστυ, est occupé par la ville assez petite de *Hillah*, bâtie au XIe siècle par Seif-ud-Dauleth. Les rues en étaient coupées à angle droit; celles qui aboutissaient à l'Euphrate y donnaient accès par des portes en bronze. Un quai, bâti par Nabonide, encaissait le fleuve. Un pont réunissait les deux parties de la ville. Les temples de Merodach, de Bel, de Siu et de Nebo se trouvaient probablement là où des mosquées musulmanes remplacent, dans la ville de Hillah, les églises chrétiennes. La vieille ville était en grande partie sur la rive droite de l'Euphrate; ses deux portions étaient entourées d'un mur de 60 stades (11 kilom.) de long, et renfermaient 530 hectares. Les restes de ce mur existent encore dans presque toute leur longueur. A sa pointe nord se trouvait le tombeau de Bélus : cette énorme ruine a encore 40 mètres de hauteur, et est longue, sur chacun de ses côtés, de 180 mètres. Le palais de Nabuchodonosor est représenté par les ruines du *Kasr :* sa superficie couvrait 13 hectares. Les jardins suspendus se trouvent à l'endroit appelé aujourd'hui *Tell-Amran-ibn-Ali;* ils ont une surface de 15 hectares. Cutha est à 14 kilomètres au nord-est de Hillah. Elle était sans doute jointe à l'Euphrate par un canal (2). Alexandre mourut à Babylone en 323. Seleucus Nicator, après avoir pris la ville en 312, bâtit à quelque distance Séleucie sur le Tigre. Babylone fut démolie et ses matériaux employés aux nouvelles constructions. Les califes fondèrent, non loin, leur capitale Bagdad (762). Toutefois elle resta habitée jusqu'au milieu du XIe siècle. En 1618, elle fut enlevée à la Perse par les Turcs. Aujourd'hui, elle fait partie de

(1) *Polit.* III, 8. — (2) θώρηξ.

(1) Oppert, *l. c.*, p. 14. — (2) Oppert, *Ibid.*

la province d'Isaq, dont Bagdad est le chef-lieu.

Babylonie. La Bible l'appelle Sennaar (1). C'est le pays situé entre l'Euphrate et le Tigre, au sud de l'Assyrie.

Baca (2), bourg sur les frontières de la Galilée et des Tyriens.

Bacatha (3), localité mentionnée par S. Epiphane. Elle était au delà du Jourdain, dans l'Arabie, aux environs de Philadelphie. Elle a eu quelques évêques (4).

Bahurim (5), ville de la tribu de Benjamin. Patrie de Séméï, qui fut si ingrat à l'égard de David (6). Elle était près de Jérusalem, sur le chemin du Mont des Olives au Jourdain. Inconnue.

Bacter. V. *Béther*.

Bagdad. V. *Babylone*.

Bala (7). 1° Ville de Juda (8). Elle est inconnue.

2° Une ville de la vallée de la mer Morte est aussi appelée Segor. V. ce nom.

Balaam, ville de la tribu de Manassé, au delà du Jourdain. V. *Jéblaam*.

Balaath. V. *Baalath*.

Balbeck. La ville d'Héliopolis, des auteurs grecs et romains, dans la Célésyrie. Elle ne figure pas dans la Bible (9).

Baloth (10), ville de la tribu de Juda. Peut-être la même que Baaloth Béer.

Bal-Salissa. V. *Baal-Salissa*.

Bal-Thamar. V. *Baal-Thamar*.

Bamoth, Bemoth-Baal (11). Cette ville, qui appartenait aux Moabites, était située sur l'Arnon. Elle fut attribuée à Ruben. Elle est inconnue.

Bane (12) (Vulg. : *Bane et Barach*), ville de la tribu de Dan. M. Guérin (13) identifie Barach avec le village de Barka.

Banias. V. *Césarée de Philippe*.

Barach. V. *Bané*.

Barad (1), ville de la tribu de Juda, aux environs de Cadès. Peut-être est-ce la même qu'Arad ou Arada, de Nomb. XXIV, 4.

Baraga (2), probablement **Bosra**. V. ce mot.

Baris, palais bâti par Jean Hyriau sur la montagne du temple, à Jérusalem, et qui fut, dans la suite, la demeure des princes asmonéens. V. *Jérusalem*.

Baruth. V. *Béryte*.

Basan. V. plus haut, p. 187.

Basara (3), ville de Galilée, à 20 stades de Gaba, aux environs de Ptolémaïde.

Basca (4), ou **Bascama** (5). Ville où fut tué Jonathas Macchabée.

Bascath (6), ville de la plaine de la tribu de Juda. Ce peut être *Toubakah*, au sud d'Oumm Lakis et d'Adjlan (7).

Basiothia (8), ville de la tribu de Juda. Elle est inconnue. Les LXX traduisent l'hébreu dans ce passage par : « leurs bourgs et leurs métairies ».

Batanée. Pays de Basan. V. ce mot.

Bath-Sama (9). Probablement la même que Beth-Samès. V. ce mot.

Bathuel. V. *Bethul*.

Bathyra (10), bourg bâti dans la Batanée par ordre d'Hérode.

Bébethen (11), ville à huit milles à l'est de Ptolémaïde.

Bectilet (12). C'est peut-être la montagne d'Ange de la Vulgate (13), le mont Argée des classiques, montagne du centre de la Cappadoce.

Beelmaus (14), localité à neuf milles d'Hesbon, où se trouvent des sources chaudes. V. *Baal Méon*.

Beelmeon. V. *Baal Méon*.

Béelséphon (15), ville d'Egypte, dans

---

(1) שנער. — (2) Βακά ; Josèphe, *De Bell. jud.* III, 2, § 1. — (3) Βάκαθος ; S. Epiphane, *Adv. hæres*, XI. — (4) Reland, *Palæstina*, p. 612. — (5) בחרים ; II Rois, III, 16. — (6) II Rois, XVI, 5, XVII, 18, XIX, 17 ; III Rois, II, 8. — (7) בעלה. — (8) Jos. XV, 29, XIX, 3 : I Paral. XV, 29. — (9) V. Socin, *Guide*, p. 518. — (10) בעלות ; Jos. XV, 24. — (11) בעל במות ; Nomb. XXI, 19 ; XXII, 41 ; Jos. XIII, 17. — (12) בני דן ; Jos. XIX, 45. — LXX : Βαναιβακάτ. — (13) *Judée*, t. II, p. 68.

(1) ברד ; Gen. XVI, 14. — (2) I Mach. V, 26. — (3) Βασαρά : Josèphe, *Vite*, § 24. — (4) Βασκά ; Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 6, § 5. — (5) Βασκαμά ; I Mach. XIII, 23. — (6) בצקת ; Jos. XV, 29. — (7) Clair, *Josué*, p. 93. — (8) בזיותיה ; Josué. XV, 28. — (9) Βαθσάμη ; Josèphe, *Ant. jud.* VI, I, § 3. — (10) Βαθύρα ; *Ibid*, XVII, 2, § 2. — (11) Βεβετέν ; Eusèbe, *Onomast.* — (12) Βαικτιλαίθ ; Judith (grec), II, 21. — (13) « Montes Ange ». *Ibid* (latin), II, 11. — (14) Βεελμαούς ; Eusèbe, *Onomast.* — (15) בעל צפון ; Exod. XIV, 2.

le voisinage de Suez. V. plus haut, p. 175.

Béer (1). D'après Gésénius, cette ville pourrait être la même que Bersabée. Cette hypothèse n'est guère admissible. Maundrell, au XVIIe siècle, trouva une ville de Béer, à quatre lieues de Jérusalem, sur la route de Néapolis (Sichem), dans une contrée où coulait une excellente source, dont la ville avait pris son nom (2). Mais cette identification n'est pas acceptée aujourd'hui, et l'on considère la position de cette ville comme inconnue.

Beer-Elim (3). C'est peut-être l'endroit qui, dans le Pentateuque (4), est appelé puits des Princes.

Beer Lachiroï (5), puits d'Agar entre Cadès et Barad.

Béeroth (6).

1° Cette ville, qui, avant d'être assignée à Benjamin, appartenait aux Gabaonites, fut la patrie des meurtriers du dernier fils de Saül (7). Elle était, d'après S. Jérôme, à sept milles romains de Jérusalem. C'est aujourd'hui le village de *Bireh* (8). Ce village, situé sur le versant méridional d'une colline pierreuse, est habité par des musulmans. On y trouve les ruines d'une ancienne église gothique. Au moyen-âge, cet endroit s'appelait *Castrum Mahomeriæ* (9); on y trouvait un château, un couvent et un hôpital (10). D'après Quaresmius, l'église aurait été bâtie à l'endroit même où la Sainte Vierge et S. Joseph, au retour de Jérusalem, s'aperçurent de la disparition de l'enfant Jésus, resté dans le temple, au milieu des docteurs (11). Sainte Hélène, en mémoire de la douleur éprouvée par Marie, y aurait élevé une basilique qui fut probablement remplacée au moyen-âge par l'église dont on voit encore les ruines.

2° **Béeroth** *des fils de Jacan* (1). Eusèbe dit que l'on montrait cette station des Israëlites, à 10 milles de Pétra. Ailleurs (2), on lit simplement *Bené Jacan*. On ne peut l'identifier.

Beeschtera (3). V. *Astaroth* 1°.

Begabar (4), ville de l'est du Jourdain, patrie du prophète Nahum, d'après S. Epiphane (5). On a cru que c'était le même endroit que Bethabara.

Belma (6), ville inconnue, peut-être de la tribu d'Issachar. D'après Wolff, ce serait *Ilameh*, dont on trouve les ruines à une lieue au sud-ouest d'Esdrelon, du côté de Dothaïn (7).

Belus (8), fleuve de Galilée, qui se jette dans la Méditerranée, à deux stades de Ptolémaïde. C'est sur ses bords que le verre aurait été découvert. Il s'appelle aujourd'hui le *Nah Na'mân*.

Bemeselis (9), ville soumise par Démétrius, roi de Syrie. Elle s'appelle aussi Béthomé (10).

Bené-Barah. V. *Bané* et *Barah*.

Bénédiction. V. *Béraka*.

Ben-Hennon, ou *Benennum*, *Ben-Hinnom*, *Géennom*, *Ghé-ben-Hinnom*, vallée au sud-ouest et au sud de Jérusalem, dont nous parlerons plus au long dans la description de cette ville, et que la Vulgate appelle quelquefois *Vallée des fils d'Ennom*.

Benjamin. V. plus haut, p. 191.

Béon. V. *Baalméon*.

Béra (11) ou **Beéra**, ville à 8 milles au nord d'Elenthéropolis.

Beraka (12), nommée « Vallée de bénédiction » par la Vulgate. Cette vallée se trouve dans le désert de Thecua, non loin d'Engaddi. C'est l'actuel *Ouâdy*

---

(1) באר ; Jug. IX, 21. — (2) Arnaud. *Palestine*, p. 392. — (3) באר אלים ; Is. XV, 8. — Vulg.: « Puteus Elim ». — (4) Nombr. XXI, 17 : « Puteus quem foderunt principes ». — (5) באר ההי ראי ; Gen. XVI, 14. — Vulg.: « Puteus viventis et videntis ». — (6) בארות ; Jos. IX, 17. — (7) II Rois, IV, 2, XXIII, 37. — (8) Conder, *Handbook*, p. 405. — (9) *Cartulaire du S. Sépulcre*, p. 37. — (10) Guérin, *Judée*, t. III, pp. 7 et suiv. — (11) Luc, II, 43-46. — M. Guérin, *ibid*, p. 11, regarde cette tradition « comme très vraisemblable, pour ne pas dire comme certaine ». — D'après Socin (*Guide*, p. 344), les récits des pèlerins ne feraient mention de cette tradition qu'au XVIe siècle.

(1) בארות בני יעקן ; Deut. X, 6. — (2) Nombr XXXIII, 31, 32. — (3) בעשתרה ; Jos. XXI, 27. — (4) Βηγαβάρ. — (5) V. *Les Petits prophètes*, p. 297. — (6) Judith, VII, 3. — (7) V. Gillet, *Commentaire sur Judith*, p. 111. — (8) Βήλαιος ; Josèphe, *Bell. jud.* II, 10, § 2. — (9) Βεμέσελις Josèphe, *Bell. jud.* I, 4, § 6. — (10) Βεθόμη ; Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, 14, § 2. — (11) Βήρα ; Eusèbe, *Onomast.* — (12) ברכה ; II Paral. XX, 26.

'Arroub, au dessus duquel se trouve une ruine appelée *Breikout* (1).

Berdan (2), bourg du pays de Gérar.

Berée (3), appelée ailleurs Βηζήθ (4). Inconnue.

Béroé (5), ville de Macédoine, entre Thessalonique et Adrianopolis, appelée plus tard Irenopolis ; aujourd'hui *Karaferja*.

Béroth (6), ville des Gabaonites attribuée à Benjamin. V. *Bééroth*.

Béroth. V. *Bérotha*.

Bérotha (7). Cette ville appelée Béroth dans les Rois (traduction de la Vulgate) et *Chun* dans les Paralipomènes (8), est identifiée d'habitude avec Béryte, la *Beyroûth* actuelle, sur la Méditerranée (9). Cette identification est absolument inacceptable. .

Bersabée (10). Cette ville était située à la frontière méridionale du pays de Chanaan. De là l'expression : « Tout Israël, de Bersabée jusqu'à Dan », pour marquer toute l'étendue de la Palestine, du nord au midi. On disait aussi : « Depuis Gabaa jusqu'à Bersabée » (11), pour marquer dans le même sens l'étendue de la tribu de Juda. Cette ville joue un rôle considérable dans l'histoire des patriarches. Elle est signalée par des apparitions divines (12). Abraham y adore le Seigneur (13). Plus tard, Elie y est favorisé de la vision qui lui donne la force d'aller jusqu'à l'Horeb (14). Lors de la conquête de Chanaan, elle fut assignée à la tribu de Juda (15). Sous Osias, elle devint célèbre par son culte idolâtrique (16). Après la captivité, un grand nombre de Juifs s'y établirent (17). Au temps de S. Jérôme, c'était une ville assez importante, chef-lieu d'un des districts de la Palestine. Elle était aussi le siège d'un évêché (18). A partir de ce moment, l'histoire ne la mentionne plus. D'après Guillaume de Tyr, les Arabes l'appelaient *Beth-Gabril*, « maison de Gabriel ». Aujourd'hui son emplacement se nomme *Bir-es-Seba* (1) ; c'est l'ancien nom auquel les Arabes ont donné une nouvelle étymologie : « le puits du lion ». La ville a presque totalement disparu. On voit encore, à quelque distance d'une colline parsemée de ruines, deux puits anciens, entourés d'auges en pierre, dont l'un sert encore (l'autre est sec) à abreuver les troupeaux (2) ; l'un de ces puits a douze mètres de circonférence et une dizaine de mètres de profondeur jusqu'au niveau de l'eau (3) ; le second, moins large, est à peu près aussi profond (4). — D'après l'étymologie, le sens du nom peut être « puits du serment » ou « puits des sept ». Dans ce dernier cas, il viendrait de l'alliance conclue entre Abraham et Abimélech. Du reste, en hébreu, « le sens de *serment* peut se ramener peut-être à celui de *sept*, vu que le nombre sept jouait un grand rôle dans l'antiquité, et, en particulier sans doute, lors de la prestation de serments réciproques » (5). — Les mots « et Séba », qu'on lit après Bersabée dans Josué (6), semblent n'être qu'une répétition fautive des deux syllabes précédentes. On ne trouve en effet nulle part la mention d'une ville de ce nom sur les limites de l'Idumée. En outre, si on la compte, on obtiendrait pour les villes de Juda, le nombre de quatorze, ce qui est en contradiction avec le passage qui n'en compte que treize (7). — Peut-être Berseba est-elle identique avec *Berzamma*, ville de l'Idumée, à l'ouest du Jourdain, mentionnée par Ptolémée (8).

---

(1) Conder, *Handbook*, p. 405. — (2) Βηρδάν ; Eusèbe, *Onom.*, au mot Φρέαρ κρίσεως. — (3) Βερέα ; I Mach. IX, 4. — (4) *Ibid*, VII, 19. — (5) Βηροῖ ; Act. XVII, 10, 13. — (6) Jos. XIX, 17. — (7) בארתה ; II Rois, VIII, 8 ; Ezéch. XLVII, 16. — (8) כון. — (9) Il y a un plan de cette ville dans Socin, *Guide*, p. 460. — (10) באר שבע ; II Rois, XVII, 11. — (11) IV Rois, XXIII, 8. — (12) Gen. XXVI, 2-3, XLVI, 1. — (13) *Ibid*, XXI, 33. — (14) III Rois, XIX, 3. — (15) Jos. XV, 28. — (16) Amos, V, 5, VIII, 14. — (17) Néh. II, 27-30. — (18) Σάλτων Βαρσάμων ; Reland, *Palæstina*, p. 620.

(1) M. Guérin l'appelle *Khirbet Bir es-Seba'* (*Judée*, t. II, p. 277). — (2) Robinson, *Biblical Researches*, t. I, p. 204. — (3) M. Conder, *Tentwork*, p. 246, lui donne 13 m. 71 de profondeur, et dit qu'il est maçonné jusqu'à 8 m. 50 de fond. — (4) Guérin, *Ibid*, p. 278. — Palmer, *The desert of the Exodus*, t. II, p. 388, prétend à tort qu'on voit à cet endroit les restes de sept puits. — Il y a une vue des puits dans Hull, *Mount Seir*, p. 137. — (5) Guérin, *Ibid*, p. 279. — (6) Jos. XIX, 2. — (7) *Ibid*, 6. — (8) Arnaud, *Palestine*, p. 393. — A moins que ce ne soit une faute de lecture. — V. Reland, *Op. cit.*, p. 625.

Bersabe (1), bourg de Galilée que Josèphe fit rétablir et fortifier.

Béryte. V. *Bérotha.*

Bésech ou **Bézécha** (2). V. *Bézer.*

Bésetha. V. *Bézetha.*

Besimoth. V. *Bethiésimoth.*

Besira (3). Identique à la fontaine de Sira. D'après Josèphe (4), elle était à vingt stades d'Hébron.

Besor (5), torrent passant au sud de Siceleg, et se jetant au-dessus d'Anthedon, au sud de Gaza, dans la Méditerranée. Peut-être est-ce le *Bi Schour*, près du désert de Schour (6).

Bessus. V. *Bethsur.*

Bété (7). Cette ville, appelée aussi *Thébath* (8), était dans l'Aram, entre Alep et Thadmor.

Beten (9), ville d'Aser. D'après l'Onomasticon, il y avait un bourg du nom de Bethbéten, à 8 milles à l'ouest de Ptolémaïs. Ce renseignement semble indiquer le village de *El-Banch* (10).

Bethabara (11). D'après le « textus receptus », et depuis Origène, c'est le nom d'un endroit riverain du Jourdain où Jésus baptisait. Les manuscrits, d'accord avec la Vulgate, ont *Béthanie* (12). Ce nom ne se trouvait pas sur les bords du fleuve : de là vint la leçon d'Origène, qui a été longtemps acceptée, au moins par les Pères. Mais cette leçon est fautive. On ne connaît pas de Bethabara sur le bord du Jourdain. Il faut dire que, dans les manuscrits d'Origène, quoique son interprétation puisse se rapporter à la leçon Bethabara, on trouve aussi Βηθαρὰ et Βαθαρὰ. Nous sommes ici en présence d'un des désidérata de la critique biblique, et nous ne nous prononcerons pas sur ce point (13).

Bethacad (14), village à 15 milles de Légion.

Bethacaram, Bethacarem (15), ville de la tribu de Juda, sur une colline entre Jérusalem et Thécoa, qui probablement fut plus tard appelée Hérodium, et qui serait aujourd'hui dans ce cas *Djebel Fureidis*, « la colline du Franc ». Mais il faut avouer qu'on ne peut donner de cette identification aucune preuve certaine (1). Les Rabbins et le Targum ont toujours pensé que le texte hébreu ne donnait pas en cet endroit un nom de lieu, et qu'il s'y agissait seulement d'une maison de garde dans une vigne, comme Is. V. 2 (2). Cependant un Melchias, fils de Réchab, est signalé comme prince de Béthachara (3).

Bethagabra, endroit du district d'Eleuthéropolis. La table de Peutinger mentionne une localité appelée Betograbri, entre Ascalon et Aelia. Ptolémée la nomme Βαιθογάβρα. C'est peut-être la Βήγαβρις de Josèphe (4), placée par l'historien au milieu de l'Idumée. On est livré sur ce nom et sur l'emplacement qu'il représente à de pures conjectures (5).

Beth-Agla (6).

1° Ville attribuée par Josué à la tribu de Juda. C'est peut-être celle que mentionne Eusèbe comme étant à 8 milles de Gaza. S. Jérôme l'identifie avec l'Aire d'Atad, ce qui ne semble pas possible.

2° Il s'agit plutôt, dans ce cas, de l'autre ville de ce nom (7), qui appartenait à Benjamin, et qui est représentée aujourd'hui par les ruines d'*Ajn Hajlah* (8).

Bethanan (9), localité inconnue (10).

Béthanath (11), ville de la tribu de Nephtali. D'après M. Guérin, c'est *Anata* (12).

Béthanie (13), village à 15 stades de Jérusalem, sur le versant oriental du mont des Oliviers. C'est là que Notre-Seigneur s'est rendu souvent. Les Arabes l'appellent aujourd'hui *el-'Azarîyé*, nom qui dérive probablement de celui de

(1) Βερσαβή ; Josèphe, *De Bell. jud.*, II, 20, § 6 ; *De Vita*, § 37. — (2) בצצה. — (3) בצירה ; IV Rois, III, 26. — (4) *Ant. jud.*, VII, 1, § 5. — (5) בשור ; I Rois, XXX, 9. — (6) Conder, *Handbook*, p. 405. — (7) בטה ; IV Rois, VIII, 8. — (8) בטה ; I Paral. XVIII, 8. — (9) בטן ; Jos. XIX, 25. — (10) Conder, *l. c.* — (11) Βηθαβαρὰ ; Jean, I, 28. — S. Epiphane lit : Βηθαβαρὰ. — (12) Βηθάνια. — (13) L'édition d'Estienne de 1569 a « Béthanie ». Elle suit ici l'édition d'Alcala. — (14) Eusèbe, *Onom.* — (15) בית הכרם ; Jér. VI, 1. — LXX : Βαιθακχαρμά.

(1) V. la description des ruines dans Socin, *Guide*, p. 272. — (2) V. notre *Commentaire sur Jérémie*, p. 59. — (3) Néh. III, 14. — (4) *De Bell. jud.* V. — (5) V. Reland, *Palæstina*, p. 627. — (6) בית הגלה ; Jos. XV, 6. — (7) Jos. XVIII, 19. — M. Clair, *Comm. sur Josué*, p. 105, confond ces deux endroits. — (8) Conder, *Handbook*. p. 258, 406. — (9) בית ענה ; III Rois, IV, 9. — (10) V. Clair, *Les Rois*, t. II, p. 192. — (11) בית ענת. — (12) Clair. *Josué*, p. 112. — (13) Βηθανία ; Jean, XI, 18 ; Math. XXI, 17, etc.

Lazare. Ste Paula y visita une église. En 1138, un couvent de femmes y fut fondé ; il est douteux que Béthanie et Bethphagé soient le même endroit.

Béthanie. V. *Béthabara.*

Béthanim (1), village à 4 milles d'Hébron, d'après Eusèbe, et à 2 milles du chêne d'Abraham.

Bétharaba (2), ville de la tribu de Juda, qui fut ensuite attribuée à la tribu de Benjamin (3).

Betharan (4). Cette ville, appelée plus tard Livias, est aujourd'hui *Ed-Rameh*, à l'embouchure du *Ouady Hesban* (5), ou *Beit Haràn*, ruine à l'est de Jéricho (6).

Betharbeel (7). La Vulgate ne la mentionne pas (8). V. *Arbèla.*

Bethaven (9), ville située à l'est de Béthel, et dont le nom (maison de vanité) fut donné en signe de mépris à Béthel par les prophètes (10), à moins que ce ne soit la ville de Béthel elle-même qui est ainsi désignée par dérision. Ces deux opinions ont chacune d'assez grandes autorités en leur faveur (11).

Il y avait un désert du même nom (12) ; dans ses environs, Saül battit les Philistins (13).

Bethazmoth (14), ou **Azmaveth**, ou **Beth Azmaveth**, localité de la tribu de Juda ou de Benjamin. C'est aujourd'hui le village de *Hizmeh*, au nord-est de Jérusalem (15).

Beth-Baal-Meon. V. *Baal-Méon.*

Beth-Béra. V. *Béthabara.*

Beth-Béraï. V. *Beth Lebaoth.*

Beth-Bessen (16), ville de la tribu de Juda fortifiée par les Machabées, dans la vallée de Jéricho, non loin du Jourdain. Josèphe (17) l'identifie avec Beth-Aglah, probablement Beth-Hoglah.

(1) Eusèbe, *Onom.* — (2) בית הערבה ; Jos. XV, 6. — (3) Jos. XVIII, 22. — (4) בית הרן ; Nombr. XXXII, 36 ; Jos. XIII, 27. — (5) Clair, *Josué*, p. 81. — (6) Conder, *Handbook*, p. 406. — (7) בית ארבאל ; Os. X, 14. — (8) Cfr. notre *Commentaire sur les petits Prophètes*, p. 72. — (9) בית און ; Jos. VII, 2 ; I Rois, XIII, 5, etc. — (10) Os. IV, 15 ; X, 5. — (11) V. le *Commentaire sur les petits Prophètes*, p. 42. — (12) Jos. XVIII, 12. — (13) I Rois, XV, 23. — (14) בית עזמות ; Esdr. II, 24 ; Néh. VII, 28, XII, 29. — (15) Conder, *Handbook*, p. 404. — (16) Βαιθασί ; I Mach. XI, 62, 64. — (17) *Ant. jud.* XIII, 1, §. 5.

Beth-Car (1), ville de la tribu de Dan. C'est la Corraes de Josèphe (2). Elle est inconnue.

Beth-Dagon (3). 1° Ville de la tribu de Juda, ainsi nommée à cause du nom du dieu qu'on y adorait (4). C'est le village actuel de *Beit Dejan*, près de Jaffa (5). Elle est mentionnée dans une inscription de Sennachérib, sous le nom de *Bit-Da-Kan*.

2° Ville de la tribu d'Aser (6). C'est peut-être aujourd'hui *Tell D'aik* (7).

Betheden (8) est traduit dans la Vulgate par « domus voluptatis ». C'est, d'après Robinson, *Jasich*, non loin de Ribleh (9).

Betheked (10). Ce nom a été considéré plusieurs fois comme appellatif et a été rendu par « cabane de pasteurs ». Il est possible toutefois que ce soit une localité située entre Jezraël et Samarie. C'est peut-être aussi la même que Beth-Car. Aujourd'hui *Beit Kad.*

Bethel (11).

1° C'est la ville appelée aussi *Luz* et *Louza* (12). Elle fut nommée Béthel par Jacob, lorsque ce patriarche partit pour la Mésopotamie. D'après Josué (13), où on lit : « De Béthel vers Luz », on pourrait penser que ces localités sont distinctes. Mais la difficulté se résout facilement ; il est permis, en effet, de penser que Béthel, où Jacob fut favorisé de la vision divine, était à quelque distance de Luz. Les deux noms se seront plus tard confondus, et le plus jeune, plus célèbre aussi, aura fait oublier l'ancien. Béthel, ville royale chananéenne, fut attribuée à Benjamin. Plus tard elle devint la possession d'Ephraïm. Le tabernacle y séjourna quelque temps (14). Samuel y rendait chaque année la justice (15). Après le schisme, elle fut un des lieux du culte des idoles (16). C'est pour

(1) בית כר ; I Rois, VII, 11. — (2) *Ant. jud.* VI, 2, § 2. — (3) בית דגון. — (4) Jos. XV, 41. — (5) Conder, *Handbook*, p. 406. — (6) Jos. XIX, 27. — (7) Conder, *l. c.* — (8) בית עדן ; Amos, I, 5. — (9) V. *Les petits Prophètes*, p. 143. — (10) IV Rois, X, 12, 14. — (11) בית אל ; Gen. XII, 8, etc. — LXX : Βαθήλ. — (12) לוז ; Jos. XVIII, 13. — (13) Jos. XVI, 2. — (14) I Rois, X, 3 ; Jug. XX, 26, 27. — (15) I Rois, VII, 16. — (16) III Rois, XII, 28, 29.

cela que les prophètes lui donnent le nom de Bethaven (1). Josias y rétablit le culte du vrai Dieu. La tribu de Benjamin, après l'exil, reprit possession de cette ville, lorsqu'elle soumit la Gophnitique et l'Acrabatène (2). Eusèbe la place à 12 mille romains de Jérusalem sur la route de Sichem. Il est d'accord sur ce point avec l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem (3). Au temps de S. Jérôme, Béthel, qui existait encore, n'était plus qu'un petit bourg. A partir de là, son nom disparaît de l'histoire. C'est aujourd'hui le village de *Beitin*, qui renferme à peine quatre cents habitants; on y trouve les restes d'une église chrétienne (4).

2° V. *Bethul*.

Béthélia. V. *Béthulie*.

Bethemet (5), ville de la tribu d'Aser. Elle figure peut-être dans la liste de Thotmès III sous le nom d'*Ameku*. Elle est demeurée inconnue.

Bétheged. V. *Bétheked*.

Bether (6). La Vulgate traduit une fois *Bether*, une autre fois « montes aromatum ». Cette montagne n'est pas connue d'ailleurs. Elle occupait peut-être l'emplacement des collines qui entourent *Bittir*, à l'ouest de Bethléem (7). Les écrits des Juifs mentionnent une ville de Bether, qui aurait été prise après un long siège, au temps de l'empereur Adrien. On a pensé que c'était Béthoron. Cette identification ne paraît pas acceptable (8). Quelques auteurs croient que *Beltar* (telle est l'orthographe adoptée par M. Neubauer (9) est la *Bitri*, ville des Philistins, qui aurait servi, d'après les Talmuds, de refuge à David. Il est difficile de s'en rapporter sur ce point aux fables talmudiques (1).

Bethesda (piscine de). V. *Jérusalem*.

Bethetzel (2), ville de Judée ou de Samarie, dont l'emplacement est demeuré inconnu.

Bethezoba (3), patrie de cette femme qui mangea son enfant durant le siège de Jérusalem par les Romains. C'est peut-être un bourg de la Pérée.

Bethgader (4), peut-être ville de Juda. C'est probablement *Gedor*.

Bethgamul (5), ville des Moabites dans la Mischor. Inconnue (6).

Beth-Hagla. V. *Beth-agla*.

Beth-Jesimoth (7), ville de la tribu de Ruben, qui redevint plus tard au pouvoir des Moabites. Elle est aux ruines actuelles de *Soueihmeh*, près de l'embouchure du Jourdain (8).

Beth-Léaphra (9). Le nom propre n'est pas dans la Vulgate, qui traduit : « domus pulveris ». Ce peut être Ophan, ville de la tribu de Benjamin (10).

Beth-Lebaoth (11), appelée ailleurs *Lebaoth*, et Beth Béraï (12). Ville de la tribu de Siméon, à l'extrémité méridionale de Juda. Elle est aujourd'hui inconnue.

Béthléem (13).

1° Ville, de la tribu de Juda, qui s'est aussi appelée *Bethléem Juda* (14), *Bethléem Ephrata* (15), *Ephrath* (16), *Ephratah* (17). D'après Eusèbe et S. Jérôme (18), elle était à 16 milles romains au sud de Jérusalem : il y a en effet environ deux lieues entre ces endroits. La petite ville actuelle compte tout

(1) V. plus haut. — (2) Josèphe, *Ant. jud.* V, 2, § 6. — (3) Le pèlerin de Bordeaux lui donne le nom de *Betthar*. — (4) Guérin, *Judée*, t. III, p. 15. — (5) בית העכס ; Jos. XIX, 27. — (6) בתר ; Cant. II, 17, VIII, 14. — LXX : ἐπὶ ὄρη κοιλιομάτων. — R. Yapheth traduit la première fois le mot par « montes dissectionis », la seconde fois comme S. Jérôme. — V. son *Commentaire arabe sur le Cantique des Cantiques*, publié par M. l'abbé Bargès, Paris, 1884, gr. in-8°, pp. 53, 171. — (7) Conder, *Handbook*, p. 406. — (8) Reland, *Palæstina*, p. 639. — L'orthographe est différente de celle de l'endroit précédent : ביתתר ou ביתר. — (9) *Géographie du Talmud*, p. 103.

(1) Elles sont exposées et réfutées dans l'ouvrage cité à la note précédente, pp. 104 et suiv. — (2) בית האצל ; Mich. I, 11. — (3) Βηθεζώβα ; Josèphe, *De Bell. jud.* VII, 8. — (4) בית גדר ; I Par. II, 51. — (5) בית גמול ; Jérém. XLVIII, 23. — (6) V. le *Commentaire sur Jérémie*, p. 290. — (7) בית הישמות ; Jos. XII, 3, XIII, 20; Nombr. XXXIII, 49 ; Ezéch. XXI, 9. — (8) Conder, *Handbook*, l. c. — (9) בית לעפרה ; Mich. I, 5. — (10) V. notre *Commentaire sur les petits Prophètes*, p. 262. — (11) בית לבאות ; Jos. XIX, 6. — (12) Jos. XIX, 6. — (13) בית לחם ; Jos. XVII, 7, etc. — LXX : Βηθλεέμ ; Josèphe : Βηθλέεμα. — (14) בית לחם יהודה ; Jug. XVII, 7. — (15) Mich. V. 1. — (16) אפרת ; Gen. XLVIII, 7. — (17) Gen. XXXV, 16, 19 ; Ruth, IV, 11, etc. — (18) *Onomast.*

au plus 5,000 habitants, qui vivent surtout de l'agriculture et de l'élève du bétail, mais qui, en outre, depuis quelques siècles, fabriquent des objets de piété. La ville est construite sur une colline rocheuse, taillée à pic vers l'est, et entourée de terrains fertiles. Nulle ville, après Jérusalem, n'est plus célèbre dans l'histoire de la rédemption. Rachel y mourut (1). Les ancêtres de David, Booz, Obed, Jessé, y naquirent. C'est là que David, qui lui aussi y était né, fut sacré roi par le prophète Samuel (2). Michée la mentionne comme devant être le berceau du Sauveur (3). Après la captivité, cent vingt-trois enfants de Bethléem seulement rentrèrent dans leur patrie (4). A partir de là on ne la voit plus mentionnée que dans les Evangiles. C'est là, d'après les prophéties, qu'est né le Sauveur, Notre Seigneur Jésus-Christ (5). Là aussi eurent lieu l'adoration des Mages et le massacre des Innocents. De bonne heure, Bethléem fut un lieu de pèlerinage. Une grande église, qui subsiste encore, et qui est un des plus beaux spécimens de l'architecture chrétienne, fut bâtie par Ste Hélène sur l'endroit où, d'après la tradition, est né Notre Seigneur. C'est dans la partie occidentale de la ville, au-dessus de la vallée des Caroubiers. Cette tradition, qui fait naître le Sauveur dans une grotte, n'est pas, il est vrai, mentionnée par les Evangiles, mais S. Justin l'admet dès le second siècle (6) et Origène la signale également. Quelques grottes servent encore d'étable à Bethléem. Nous ne referons pas ici la description de ces lieux saints, puisqu'on la trouve dans tous les voyageurs et dans tous les guides. Ajoutons seulement quelques mots sur l'histoire de Bethléem. S. Jérôme y est mort. En 1110, pendant les croisades, la ville fut érigée en évêché par Beaudoin II. Les Carasmiens la saccagèrent presque entièrement en 1244.

2° Ville de la tribu de Zabulon (7) au nord-ouest de Nazareth. C'est aujourd'hui le village de *Beith-Lahm*, au milieu d'une forêt de chênes (1).

Beth-Lephthepha, chef-lieu d'une toparchie mentionnée par Josèphe (2), et qui était au sud de Jérusalem. C'est peut-être la même que Beth Lebaoth dont on a parlé plus haut.

Bet-hMaacha. V. *Abel-Maacha*.

Beth-Maon. V. *Baal-Méon*.

Beth-Marcabot (3), ville de la tribu de Siméon, à l'extrémité occidentale de la mer Morte. Elle est inconnue (4). Van de Velde l'identifie cependant avec *Mirkib*, au sud de la Judée (5).

Beth-Maus (6), bourg de la Galilée entre Séphoris et Tibériade, à cinq stades de cette dernière ville. Le Talmud appelle cet endroit Beth Méon (7).

Beth-Millo (8). Dans la Vulgate « urbs Mello ». Forteresse des Sichémites, non loin de Sichem. L'endroit où fut tué Joas, et désigné ainsi par la Vulgate : « in domo Mello in descensu Sella » (9), est plus probablement dans Jérusalem aux alentours immédiats de cette ville. C'est peut-être alors l'ancienne Mello dont nous avons parlé à l'article *Jérusalem*, p. 244.

Beth-Nemra (10). C'est la même que Nemra (11) et Nemrin (12). Cette ville, qui appartenait aux Moabites, fut attribuée à Gad (13). Eusèbe l'appelle Bethnabris (14), Βηθναβρίς, et dit qu'elle était à cinq milles romains au nord de Livias. Ses eaux étaient célèbres. Aujourd'hui les ruines de *Nimrîn*.

Bethom (15), patrie, d'après S. Epiphane, du prophète Joël (16).

Bethomé (17), ville qui se révolta

(1) Gen. XXXV, 19. — (2) I Rois, XVI, 4, 13. — (3) Mich. V, 1. — (4) Esdr. II, 21. — (5) Luc, II, 14, 15; Jean, VII, 42. — Cfr. Fillion, *S. Matthieu*, p. 49. — (6) V. Fillion, *S. Luc*, p. 67. — (7) Jos. XIX, 25.

(1) Conder, *Handbook*, l. c. — (2) Τοπαρχία Βεθλεπτηφῶν ; Josèphe, *De Bell. jud.*, V, 4. — (3) בית המרכבות ; Jos. XIX, 5. — (4) Cfr. Reland, *Palæstina*, p. 152. — (5) Arnaud, *Palestine*, p. 403. — (6) Βηθμαοῦς ; Josèphe, *De vita*, § 12. — (7) Cfr. Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 219. — (8) בית מלא ; Jug. IX, 6, 20, 42 ; — LXX : ὁ οἶκος Βηθμαάλιον, οἶκος Μαάλω. — (9) IV Rois, XII, 20. — (10) בית נמרה ; Jos. XIII, 27. — (11) Nombr. XXXII, 3. — (12) Is. XV, 6. — (13) Nombr. XXXII, 36 ; Jos. XIII, 27. — (14) *Onomast*, v° Βεθναβρίν. — (15) Βηθὼμ. — (16) V. *les Petits Prophètes*, p.89. — (17) Βεθόμη ; Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, 22.

contre Alexandre Jannée et fut prise par lui.

Bethomestem. V. *Esthamo*.

Bethonim (1), ville de la tribu de Gad, sur les frontières de la demi-tribu orientale de Manassé. Elle est inconnue; quelques auteurs l'identifient avec *Batneh*, entre le Ouady Schaib et le Ouady Adschloun (2).

Bethoron (3).

1° Béthoron la haute (4), située dans la partie méridionale de la tribu d'Ephraïm.

2° Béthoron la basse (5), située sur les frontières de la tribu de Benjamin.

Ces deux villes furent assignées aux Lévites (6). Lorsque Josué parle seulement de Béthoron, sans rien ajouter à ce nom (7), il entend certainement Béthoron la basse. Ces villes sont aujourd'hui deux villages, *Beit Our* d'en haut et *Beit Our* d'en bas. Entre les deux, on trouve une rampe rapide et étroite, pavée de grandes dalles polies. C'est dans ces défilés que les Romains, sous les ordres de Cestius, perdirent près de 6,000 hommes (8). A Béthoron d'en haut, Josué remporta une fameuse victoire sur les Amorrhéens (9). Plus tard, Judas Machabée y vainquit les Syriens (10).

Les deux villes avaient été reconstruites et fortifiées par Salomon (11). Josèphe les appelle Betachora (12).

Bethphagé (13), localité située sur le mont des Oliviers, près de Béthanie, sur la route de Jérusalem à Jéricho. Il n'y a plus là que des ruines.

Bethphaleth ou **Bethpheleth** (14), ville du midi de la tribu de Juda. Elle est inconnue.

Bethpheses (15), ville de la tribu d'Issachar. Elle n'est pas non plus identifiée.

Berh-phogor (16), ville des Moabites, en face de Jéricho, d'après l'Onomasticon. Dans le papyrus Anast. IV, *Pakur* est citée pour ses objets d'ébénisterie. Elle est encore mentionnée dans les listes de Thotmès III. Elle fut assignée à la tribu de Ruben, et était célèbre par son culte de Baal. Elle est demeurée inconnue.

Beth-Rechob. V. *Rohob*.

Bethsaïda. Identique à *Bethesda*. V. *Jérusalem*.

Beth-Salisa (1). Probablement la même que Baal-Salisa. D'après Eusèbe, elle était à 15 milles au nord de Diospolis, dans le district de Thamna.

Beth-Samès (2).

1° Ville sacerdotale de la tribu de Juda (3). L'arche prise par les Philistins y fut ramenée, et, à cette occasion, un grand nombre d'Israélites furent frappés de mort à cause de leur témérité. Elle était située à 10 milles à l'est d'Eleutheropolis, dans la direction de Nicopolis (Emmaüs). Josèphe (4) l'appelle *Bithiémès*, qu'il faut sans doute lire « Bithsémès ». La *notitia dignitatum* la nomme « Bitsama ». C'est la ruine actuelle de *Ain 'Schemes* (5).

2° Ville de la tribu d'Issachar (6), qui est peut-être *Ain es-Schemsiyeh*, dans la vallée du Jourdain, au sud et tout près de Beisân (7).

3° Ville fortifiée de la tribu de Nephthali (8), et qui est inconnue.

Bethsan (9), ville de la demi-tribu occidentale de Manassé, située au pied du mont Gelboë, entre les derniers contreforts de cette montagne et le Jourdain, dans la grande vallée formée par ce fleuve. Les LXX (10) l'appellent « la ville des Scythes », ἥ ἐστι Σκυτῶν πόλις. Les livres des Machabées mentionnent aussi des Scythopolitains (11). D'où lui vient ce nom? Est-ce de l'irruption des Scythes en Palestine mentionnée par Hérodote (12)? Il est en effet possible que des Scythes s'y soient fixés assez long-

(1) בתונים ; Jos. XIII, 26. — (2) Clermont-Ganneau, *Josué*, p. 81. — (3) בית חרון. — (4) Jos. XVI, 50 XXI, 22. — (5) Jos. XVI, 3 ; Jos. XVIII, 13. — (6) Jos. XXI, 22. — (7) Jos. X, 11 ; II Paral. XXV, 13. — (8) Josèphe, *De Bell. jud.* II, 19, § 8. — (9) Jos. X, 10, 11. — (10) I Mach. III, 15 et suiv., VIII, 39 et suiv. V. plus haut, p. 211. 212. — (11) II Paral. VIII, 5. — (12) *Ant. jud.* VIII, 2. — (13) Βηθφαγή ; Matt. XXI, 1. — (14) בית פלט ; Jos. XV, 27 ; Esdr. XI, 26. — (15) בית צבע ; Jos. XIX, 21. — (16) בית בעל ; I Eut. III, 29 ; Jos. XIII, 20.

(1) V. Eusèbe, *Onomast.*, v° Βαιθσαρισὰθ. — (2) בית שמש. — (3) Jos. XV, 10, etc. — (4) *Ant. jud.* VIII, 1. — (5) Conder, *Handbook*, pp. 259, 406. — Cfr. Robinson, *Biblical Researches*, t. III, p. 224. — (6) Jos. XIX, 22. — (7) Conder, *Ibid*, p. 406. — (8) Jos. XIX, 38. — (9) בית שאן ; Jos. XVII, 11. — (10) Jug. I, 27. — (11) II Mach. XII, 30, etc. — (12) *Hist.* I, 205.

temps (1). Mais le nom primitif se conserva toujours, sans doute à cause des souvenirs qu'il rappelait : c'est à la muraille de cette ville que le cadavre de Saül avait été suspendu (2). David semble en avoir fait la conquête, et un des gouverneurs de Salomon y résidait (3). Scythopolis fit partie de la Décapole ; elle était la seule qui fut à l'ouest du Jourdain. Durant l'ère chrétienne, elle fut le siège d'un évêché (4). Saladin la prit et la brûla. C'est aujourd'hui *Beisân*, où l'on voit encore les ruines d'un grand théâtre et un bel arc romain.

Bethsetta (5), ville d'Issachar, jusqu'où Gédéon poursuivit les Madianites. Elle est inconnue.

Beth-Simoth. V. *Bethiésimoth*.

Bethsur (6), **Betsur**, ville de la tribu de Juda, fortifiée par Roboam (7), mentionnée sur les monuments de Karnak comme conquête de Sésac (8). Judas Machabée y mit en déroute l'armée de Lysias (9). Elle était à 20 milles romains au sud de Jérusalem, vers Hébron. C'est là que, d'après la tradition, l'eunuque de la reine Candace fut baptisé par S. Philippe (10). C'est aujourd'hui *Beit Sour* ou *Bourdj Sour*, village au nord d'Hébron, où on trouve encore quelques ruines (11). C'est la même que *Bethsura*, et elle est peut-être mentionnée dans la liste des conquêtes de Thotmès III sous le nom de *Betsar*.

Bethtaphua (12), localité de la tribu de Juda, aujourd'hui *Téfouah* près d'Hébron (13). Il ne faut pas la confondre avec *Taphuah*, dont nous parlerons plus loin.

Bethul (14), ville de la tribu de Juda, attribuée à Siméon, et appelée ailleurs *Césil* (1). Sozomène (2) parle d'une Béthélie, située dans les environs de Gaza, célèbre par ses temples. S. Jérôme parle aussi d'une Béthélie, qu'il dit être à cinq petites journées de chemin de Peluse ; ce ne peut être celle dont il s'agit ici, qui est le village actuel de *Beit-Oula*, renfermant 500 habitants. C'est sans doute l'emplacement de Béthel (3), différent de l'endroit célèbre du même nom situé dans la tribu de Benjamin (4).

Béthulie (5), ville forte, dont nous avons déjà parlé (6).

Beth-Zachara (7), ville voisine de Bethsur, à quatre heures au sud ouest de Jérusalem. Le roi Antiochus y campa. D'après Josèphe (8), Judas Machabée y livra combat à Antiochus Eupator. Le même auteur dit que cette localité était à 76 stades environ de Bethsur. S. Epiphane l'appelle *Bethzocher* et en fait la patrie du prophète Habacuc (9). C'est l'actuelle *Beit Skâria* (10), à un kilomètre et demi au nord-ouest de Beitsour.

Beth-Zaida (11), en hébreu « maison de pêche, בית־צידה ». A l'époque de Notre Seigneur, il y en avait probablement deux, peu éloignées l'une de l'autre, situées, la première en Galilée, sur la rive occidentale du lac de Tibériade, l'autre dans la Gaulanite, au nord de ce lac. Beaucoup de géographes récents placent la première à *Khan Minyeh*, à une heure environ de Magdala vers le nord (12). L'autre serait aux ruines de Julias *(et-Tell)* (13). C'est la patrie de S. Pierre, de S. André et de S. Philippe.

Bethzéca (14), probablement le nom du mont des Oliviers ou d'une de ses parties. V. *Jérusalem*.

Bezec (15).

1° Ville chananéenne, capitale d'Ado-

---

(1) A une certaine époque, elle n'était pas comptée comme terre de la ville d'Israël, à cause de ses habitants païens. Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 174. — (2) I Rois, XXXI, 10. — (3) III Rois, IV, 12. — (4) V. la liste de ses évêques dans Reland, *Palæstina*, p. 996. — (5) בית השטה; Jug. VII, 23. — (6) בית צור ; Jos. XV, 38. — LXX : ἐν Βαιθσούροις. — Josèphe : ἐν Βεθσούροις. — (7) II Paral. XI, 7. — (8) V. plus haut, p. 207. — (9) I Mach. IV, 6, 28, 29. — (10) Act. VIII, 26-39. — (11) Guérin, *Judée*, t. III, pp. 288 et suiv. — (12) בית תפוח ; Jos. XV, 53. — (13) Guérin, *Judée*, t. III, p. 374. — (14) בתיל ou בתואל ; Jos. XIX, 4.

(1) Jos. XV, 30. — LXX : Βαιθήλ. — (2) *Hist. eccl.* V, 15. — (3) Jos. XII, 16. — (4) Guérin, *Judée*, t. III, p. 347. — (5) Judith, VI, 7. — (6) V. p. 210. — (7) Βαιθζαχαρία ; I Mach. VI, 32. — (8) *Ant. jud.* XII, 14, § 8 ; *Bell. jud.* I, 1. — (9) V. le *Commentaire sur les petits Prophètes*, p. 320. — (10) Conder, *Handbook*, p. 293. — (11) Βηθσαιδά ; Matt. XI, 20, 21 ; Marc, VIII, 22 ; Luc, IX, 10 ; Jean, I, 45. — (12) V. Fillion, *S. Matthieu*, p. 228. — (13) Socin, *Guide*, p. 392. — (14) I Mach. VII, 19. — (15) בזק.

nibézec, attribuée à la tribu de Juda (1). C'est probablement la ruine actuelle de *Bezkah*, au sud de Lydda (2).

2° Ville voisine de la vallée du Jourdain, différente de la précédente, où Saül dénombra ses forces (3). C'est la ruine d'*Ibzik*, au nord-est de Sichem (4). Eusèbe (5) assure qu'il y avait deux villes de ce nom, voisines l'une de l'autre, éloignées de 17 milles romains de Neapolis (Sichem), dans la direction de Scythopolis (Beitsân).

Bezedel (6), village voisin d'Ascalon, où les Juifs, après une vigoureuse résistance, furent vaincus par les Romains.

Bezeth (7), endroit où Bacchide, sorti de Jérusalem, alla camper.

Betzetha, quartier de Jérusalem. V. ce mot.

Biblus. V. *Byblos*.

Bithynie (8), province de l'Asie mineure, au nord de la Mysie et de la Phrygie.

Bokim (9), localité près de Galgala, dont la Vulgate a traduit le sens : « locus fluentium ». Elle est inconnue.

Boniportus (10), port de la côte occidentale de Crête, aujourd'hui *Liménès Kali*.

Bosès (11), nom du rocher qu'escalada Jonathan, en allant attaquer les Philistins.

Bosor (12) ou **Bozor**, ville sacerdotale et de refuge, de la tribu de Ruben, près d'un désert. Elle est inconnue.

Bosra.

1° Ville de Manassé (13). V. *Astaroth*, 1°.

2° Ville d'Idumée (14), patrie de Jobab, métropole de l'Idumée, qui appartint pendant quelque temp aux Moabites (15). C'est aujourd'hui *el-Buzaïreh*, château-fort arabe au sud de la mer morte.

3° Ville du Hauran (16). Elle ne semble pas citée dans la Bible, a moins que Jérémie n'en parle (1), ce qui est fort peu probable. On la voit paraître, dans l'histoire seulement, à l'époque des Romains. En 105 après J.-C., sous le nom de *Nova Trajana Bostra*, comme colonie et capitale de l'Arabie, elle fut résidence d'un consulaire. De cette année date l'ère de Bosra, d'après laquelle on a compté longtemps dans la Pérée. Très prospère sous Constantin, elle fut le siège d'un évêché (2). Elle s'appelle à présent *Bosra* ou *Eski-Châm*, et compte tout au plus 30 ou 40 familles (3).

Bubaste (4), en égyptien *Pi-pasht*, « la place de Pasht ». C'est la Bubaste d'Héronote (5). Elle était située sur le canal conduisant à Suez. Elle a complètement disparu, à l'exception de quelques ruines appelées encore *Tell Bastah* à sept lieues du Nil (6).

Buz (7), tribu de l'Arabie.

Byblos, ville de Phénicie, port sur la Méditerranée. Son nom biblique est Gebal (8). Ses habitants sont mentionnés dans la Bible comme habiles à travailler la pierre (9) et à construire les vaisseaux (10). Le nom original fut changé par les Grecs. Philon était originaire de cette ville. Le culte d'Adonis y était très solennellement célébré. Prise par les croisés en 1103, la ville qui s'appelait alors *Giblet*, fut reprise par Saladin en 1188, et retomba de nouveau au pouvoir des Francs. Elle se nomme aujourd'hui *Djébeil* : c'est une petite ville qui ne compte que quelques centaines d'habitants (11). En assyrien, la ville est appelée *Gu-ub-li* (12).

C

Cabseel (13), ville de la partie méri-

(1) Jug. I, 4. — (2) Conder, *Handbook*, p. 407. — (3) I Rois, XI, 8. — (4) Conder, *Ibid.* — (5) *Onomastic.* — (6) Josèphe, *De Bell. jud.* III, 1 — (7) I Mach. VII, 19. — (8) Βιθυνία ; Act. XVI, 7. — (9) בכים ; Jug. II, 1-5. — (10) Act. XXVII, 8. — (11) בוצץ ; I Rois, XIV, 4. — (12) בצר ; Deut. IV, 43 ; Jos. XX, 8, XXI, 36. — (13) Jos. XXI, 27. — (14) בצרה ; Gen. XXXVI, 33. — (15) Is. XXXIV, 6, LXIII, 1 ; Jérém. XLIX, 13, 22 ; Amos, I, 22. — (16) Βόστρα

(1) Jérém. XLVIII, 24. — V. le *Commentaire sur Jérémie*, p. 291. — (2) V. les noms de ses évêques dans Reland, *Palæstina*, p. 666. — (3) V. la description de ses ruines avec un plan dans Socin, *Guide*, pp. 430, 431. — (4) בי רבסת ; Ézéch. XXX, 17. — LXX : Βουβάστου. — (5) II, 90, 136. — (6) V. le *Commentaire sur Ezéchiel*, p. 214, et Riehm, *Handwœrterbuch*, p. 203. — (7) Jérém. XXV, 23. — (8) גבל — (9) III Rois, V, 18. — (10) Ézéch. XXVII, 9. — (11) Socin, *Guide*, p. 539. — (12) Inscription d'Asarhaddon. — (13) קבצאל ; Jos. XV, 21.

dionale de la tribu de Juda. Elle est inconnue.

Cabul. V. *Chabul.* Dans un traité talmudique (1), on dit qu'une ville de ce nom a été ravagée, à cause de ses dissensions (2).

Cademoth. V. *Cedimoth.*

Cadès (3).

1° Cet endroit, appelé aussi *Ein-mispat* (4), était situé entre les montagnes de Seir et de Sodome (5) où les Arabes placent une ville de *Cadessa.* C'est là que se réfugia Agar (6). Plus tard Abraham y établit ses tentes (7). Il est probable que c'est Cadès Barnéa (8), qui devait être située dans le désert de Pharan (9), près du mont des Amorrhéens (10). Les Israélites y stationnèrent pendant leurs quarante ans d'exil. L'identification de cet endroit a donné lieu à de nombreuses discussions. Nous avons déjà étudié cette question (11).

2° Une autre localité, *Cadès de Sin* était sur les frontières de l'Idumée, près du mont Hor. C'est là que mourut Marie, sœur de Moïse. Il semble qu'on doit la distinguer de la précédente.

3° V. *Cedes.*

Cadumim (12). Depuis dom Calmet (13), les commentateurs pensent que ce mot est un qualificatif du Cédron, « l'ancien » ou « l'illustre » torrent.

Calano. V. l'*Atlas géographique, Index.*

Calcide. V. *Chalcide.*

Caleb (14), localité de la tribu de Juda. Inconnue. M. Clair en fait, un peu facilement peut-être, un synonyme d'Hébron.

Cali. V. *Chali.*

Callirhoé (15), ville à l'est du Jourdain, non loin de la mer morte, où étaient des sources d'eau chaude (16), célèbres dans l'antiquité (17) : Hérode vint y chercher en vain la guérison de sa dernière maladie. L'emplacement de ces sources est au nord du Zerka Maïn. On n'y trouve plus de trace d'établissement de bains. Il est presqu'aussi difficile de décrire Callirhoé que de la photographier (1). Le site est enfoncé au milieu de rochers escarpés, d'où on ne peut le distinguer. C'est peut-être l'ancienne *Lesa.* V. ce nom.

Calvaire. V. *Jérusalem*, p. 252, note 6ᵉ.

Camon (2).

1° Ville de la tribu de Galaad (3). Eusèbe parle d'une ville de Καμμονὰ, dans la Schéphèlah, à 4 milles au nord de Légion. Ce sont deux endroits différents. Celui-ci est plutôt le *Camun* de Polybe, rapproché par cet historien de Pella et d'autres villes de la Pérée prises par Antiochus. Josèphe cite aussi Καμὼν parm les villes de Galaad (4).

2° Ville mentionnée par Eusèbe. Peut-être la même que Κυάμων (5).

Cana (6). 1° Ville de la tribu d'Aser (7). Aujourd'hui *Kana*, village près de Tyr (8).

2° Bourg de Galilée (9), que le premier miracle de N. S. a rendu célèbre. On n'est pas d'accord sur l'emplacement de cette localité. On a cru pendant longtemps que c'était *Kana-el-Djélib*, à trois lieues au nord de Séphoris ou Diocésarée. Robinson (10) a défendu cette identification. La distance entre cet endroit et Nazareth est trop grande (4 ou 5 lieues), dit M. de Saulcy (11) : il n'est guère admissible que N. S., quittant Nazareth pour aller à Capharnaüm, ait remonté plusieurs lieues au nord. En effet, la route directe entre ces deux endroits passe par *Kefr-Kenna*, qui correspond beaucoup mieux à l'ancienne Cana : car elle n'est qu'à 1 h. 35 min. de Nazareth, et on y trouve des ruines d'église et de mosquée. Quaresmius « penche pour ce second emplacement, et Phocas, qui vivait en

(1) *Echa Rabbati*, 75, 4. — (2) Reland, *Palæstina*, p. 669. — (3) קדש. — (4) עין משפט. — (4) Gen. XIV, 1-7. — (5) Gen. XVI, 4. — (6) Gen. XX, 1. — (7) Nombr. XXXIV, 4 ; Deut. I, 2, 19 : II, 14. — (8) Nombr. X, 12, XIII, 26. — (9) Deut. I, 19. — (10) Nombr. XX, 1. — (11) V. p. 184. — (12) נחל קדומים ; Jug. V, 21. — (13) *Dictionnaire de la Bible*, t. II, p. 5. — (14) כלב : I Rois, XXX, 14. — LXX : Χελοὺβ. — (15) Καλλιῤῥόη ; Josèphe, *Ant. jud.*, XVII. — (16) V. plus haut, p. 29. — (17) Pline, *Hist. nat.*, V. 17.

(1) Tristram. *The land of Moab*, p. 242. (2) כמון ; Jug. X, 5. — (3) V. Clair, *Les Juges*, in h. l. — (4) *Ant.* V, 8. — (5) Judith, VII, 3. — V. Reland, *Palæstina*, p. 679. — (6) קנה. — (7) Josué, XIX, 28. — (8) Clair, *Josué*, p. 111. — (9) Κανὰ ; Jean, II, 1-11, IV, 46. — (10) *Bibl. Rescarches.* — (11) *Dictionnaire des Ant. bibl.*, p. 161-164.

1103, dit qu'étant parti d'Akka (S. Jean d'Acre), il est allé à Séphoris, de là à Cana et de là à Nazareth. Or, cette Cana ne peut-être que Kefr-Kenna. Bonifacius, un siècle avant Quaresmius, disait aussi que Kana était à 3 milles au nord de Nazareth, à proximité d'une plaine large et fertile. Kefr-Kenna domine en effet une magnifique plaine, là Merdj-es-Sabal ou Merdj-ed-Dahab (la plaine d'or) » (1). Kefr-Kenna est un petit village d'environ 600 habitants, où on remarque des ruines anciennes.

Canath (2), ville de la demi-tribu orientale de Manassé. Elle s'est appelée aussi Nobe (3). Eusèbe la nomme *Canatha;* d'après lui, c'était un bourg d'Arabie, dans la Trachonite, près de Bosra. Josèphe, qui l'appelle aussi *Kana* (4), la met dans la Célésyrie (5) Pline (6), Etienne de Byzance et les Itinéraires anciens la citent. On retrouve son nom dans celui de la moderne *Kanaouath*, placée par Ritter sur la route des pèlerins de Damas à La Mecque (7)

Caphara (8), ville des Hévéens et des Gabaonites, qui fut attribuée à la tribu de Benjamin. D'après Robinson et Conder, ce serait l'actuelle *Kefir*, dont on voit les ruines à l'est d'Ajalon (*Yalo*) (9).

Capharabis (10), ville de l'Idumée supérieure. Rufin l'appelle *Capharin*

Capharachim (11), ville mentionnée dans le Talmud. D'après M. Neubauer (12), elle est, pour les auteurs de ce recueil, identique à Capharnaüm.

Caphararia, localité placée dans la table de Peutinger entre Ascalon et Aelia.

Capharath (13), endroit fortifié par Josèphe. Il est plus que difficile de l'identifier.

(1) Arnaud, *Palestine*, p 413. — (2) קנת; Nombr. XXXII, 42. — (3) Jug. VIII, 11. — (4) *Ant. jud.*, XV, 6. — (5) *Bell. jud.*, I, 14. — (6) *Hist.* V, 18. — (7) Arnaud, *Palestine*, p. 522 ; Reland, *Palæstina*, p 681. — (8) כפירה ; Jos. IX, 7 ; XVIII, 26 ; Esdr. II, 25 ; Néh. VII, 26. — Dans Néh., VI, 2, la Vulgate traduit כפירים, autre nom de cet endroit par « in viculis ». — (9) Conder, *Handbook*, p.408. — (10) Καφαρβαρίς ; Josèphe, *De Bell. jud.* V, 8. — (11) כפר אחים. — (12) *Géographie du Talmud*, p. 221. — (13) Καφαρίθ ; Josèphe, *De vita*.

Capharaziz (1). Cette ville devait se trouver dans le sud de la Palestine (2).

Capharbarce (3), ville mentionnée dans le Talmud (4).

Capharbarica (5), ville qui, d'après S. Epiphane, était à 3 milles d'Hébron. C'est peut-être l'endroit appelé par S. Jérôme « Capharbarucha », non loin d'Engaddi (6).

Caphardagon (7), grand village entre Diospolis et Jamnia.

Capharétia (8), endroit de la Samarie, patrie de l'hérésiarque Menandre (9).

Caphargamala, bourg à 20 milles de Jérusalem, patrie du prêtre Lucius, auteur du Ve siècle (10).

Capharіama. V. *Jabnéel*.

Capharnaüm (11), ville sur la frontière des tribus de Nephthali et de Zabulon, au nord ouest de la mer de Tibériade. Notre Seigneur vint y demeurer et y séjourna assez longtemps pour qu'on put l'appeler « sa ville » (12). On descendait vers cette ville, qui était assez importante au point de vue commercial, en venant soit de Cana (13), soit de Nazareth (14) Elle n'est pas nommée dans l'Ancien Testament D'après le P. Nau, Lynch, Rœdiger et Socin (15), c'est à *Tell Houm* qu'on doit la placer, et, depuis le IVe siècle, il est vrai, c'est l'endroit indiqué aux pèlerins chrétiens. Mais les Evangiles nous apprennent que Capharnaüm était dans le pays de Genésareth (16). Josèphe (17) nous dit aussi que la source de Capharnaum arrosait la plaine de Génésareth Ces indications ne peuvent malheureusement s'accorder avec l'emplacement de Tell Houm, qui n'a pas de source, et est à 2 milles et demi de Génésareth. Il faut donc admettre que

(1) כפר זיתים, *Mischnah, tr. Cilaim*, VI, 4. — (2) Neubauer, *Géographie du Talmud*, p 117. — (3) כפר ברקאי. — (4) Mentionnée par Reland, *Palæstina*, p. 685, omise par Neubauer. — (5) Καβαρβαουγά ; *Adv. Hæres*, I. — (6) Reland, *Palæstina*, p. 685. — (7) Καφαρδαγών ; Eusèbe, *Onom.* au mot Βηδαγών. — (8) Καπφαρεταία ; S. Justin, *Apolog.* XI, etc. — (9) Reland, *Ibid.*, p. 688. — (10) *Ibid.* — (11) Καπερναούμ ; Matth. IV, 18, etc. — (12) Marc, II, 1 ; Matth. IV, 13. — (13) Jean, II, 12, IV, 46. — (14) Luc, IV, 31. — (15) *Guide*, p. 391. — (16) Cfr. Jean, VI, 17 et Marc, VI, 53. — (17) *Bell. jud.* III, 10, § 8.

le Capharnaüm de l'Evangile est le même que celui du Talmud (1) : en commentant un endroit de l'Ecclésiaste (2), les rabbins disent que le mot *Houta*, « pêcheur », désigne un fils de Caphar Nahum ; ils ajoutent que le même mot est l'équivalent de *Minaï*, terme dans lequel ils embrassent tous les hérétiques, y compris les chrétiens. Probablement ils réunissaient Capharnaüm aux Minaï, parce que le Seigneur y demeurait et que Pierre y avait sa maison (3). La relation entre l'emplacement de Capharnaüm et le site de Minaï remonte donc aux premiers siècles de notre ère. La ruine de *Khân Minyé* est probablement à la place de l'ancien village de Minaï et de Capharnaüm (4). Quaresmius adopte ce sentiment. La question n'est cependant pas tranchée (5).

Capharneboria (6), endroit mentionné par les Rabbins, mais qui pouvait ne pas être dans le pays d'Israël (7).

Capharnimra (8), endroit mentionné aussi par les Rabbins. On ne peut l'identifier. Elle est différente de la *Caphar imra* dont parle Neubauer (9).

Capharorsa (10), ville de l'Idumée, à l'ouest du Jourdain.

Capharsaba (11), campagne où Hérode bâtit la ville d'Antipatris, en l'honneur de son père Antipater.

Capharsalama (1), ville de Judée, non éloignée de Jérusalem. Elle s'écrit aussi Καφαρσαλαμα. Peut-être est-ce la *Caphar sémelia*, citée dans l'histoire de l'invention des reliques de S. Etienne.

Capharsamai (2), ville d'Israël, non loin de Séphoris, du côté d'Acre, mentionnée dans le Talmud (3).

Capharschichalin (4), ville mentionnée dans le même recueil (5).

Capharsecania (6), même cas (7).

Capharsigna (8), même cas (9).

Capharsoreck (10), bourg au nord d'Eleutheropolis, près de Saara ; il tirait peut-être son nom du fleuve ou de la vallée de Sorec, dont Dalila était originaire (11).

Caphartanchumin (12), localité citée par le Talmud.

Caphartebi (13), même cas.

Capharteruba (14), même cas.

Caphartoba (15), ville de l'Idumée centrale.

Capharutnai (16), ville des frontières de la Galilée, mentionnée par le Talmud.

Caphetétha (17), mur de Jérusalem, à l'est.

Caphethramis (18), ville de l'Idumée supérieure.

Caphira. V. *Caphara*.

Caphtor. V. plus haut p. 153.

Capitolias. D'après Ptolémée, c'est un nom de Jérusalem. C'est plutôt une ville de la Phénicie. On trouve, dans les anciennes notices ecclésiastiques, une Καπιτωλιας parmi les villes de la Palestine IIe.

Capitolina (Aelia), nom de Jérusalem, après sa reconstruction par Adrien.

---

(1) כפר נחום ; Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 221. — (2) Eccl. VII, 26. — (3) Math. VIII, 14. — (4) Conder, *Handbook*, p. 325. — (5) M. Neubauer, *op. cit.*, p. 222, prétend que ni l'une ni l'autre de ces identifications n'est acceptable. Il soutient que si Capharnaüm est sur le lac, il ne peut se trouver en même temps aux confins de Zabulon. Il est certain que la limite entre les deux tribus est à une certaine distance à l'ouest du lac (V. Ancessi, *Atlas*, p. viij). Mais faut-il prendre les paroles du prophète et de l'évangéliste au pied de la lettre ? Ce n'est pas admissible. Ce qu'ils veulent surtout désigner, c'est la Galilée supérieure. S. Matthieu, ainsi que le reconnaît du reste M. Neubauer *op. cit.*, p. 223, interprète parfois les prophéties comme on le faisait dans les écoles agadistes. — V. Victor Tissot, *Un jour à Capernaum*, Paris, 1882, in-12. — (6) כפר נחרמיא. — (7) Reland, *Palæstina*, p. 689. — (8) כפר נחרה. — (9) *Géographie du Talmud*, p. 261. — (10) Καπαρόρσα ; Ptolémée. — (11) Χαβαρσάβα ; Josèphe, *Ant. jud.* XVI, 9, XIII, 23.

(1) Καφαρσάλαμα ; I Macc. VII, 31, XII, 37. — (2) כפר סמיי. — (3) Reland, *Palæstina*, p. 691. — (4) כפר שיחלין. — (5) Reland, *ibid.* — (6) כפר סכניא. — (7) Reland, *ibid.* — (8) כפר סכנה. — (9) Reland, *ibid.* — (10) S. Jérôme, v° *Sorech ; De Situ et nom. loc. hebr.* c. 978. — (11) Jug. XVI, 4. — (12) כפר תנחומין, Reland, *op. cit.*, p. 692. — (13) כפר טבי ; Reland, *ibid.* (14) כפר טרובא ; Reland, *ibid.* — (15) Καφαρθόβα ; Josèphe, *De Bell. jud.* V, 4. — (16) כפר עותנאי ; Reland, *op. cit.*, p. 693. — (17) I Mach. VII, 31. — (18) Καφεθράμις ; Josèphe, *De Bell. jud.*, V, 8.

Cappadoce (1), province de l'Asie mineure

Carcaa (2), ville de la frontière méridionale de la Judée, appelée aussi Cariathaa. Eusèbe (3) dit qu'elle était dans le désert. Il indique aussi, à un jour de Pétra, un fort appelé *Carcaria*. Cette localité est inconnue

Carcehmis V *Charcamis*

Carem (4), ville de Judée mentionnée seulement par les Septante

Careth. V. *Caleth*

Cariada (5), localité voisine de Médaba, à 10 milles à l'ouest.

Cariath (6), ville de la tribu de Benjamin. C'est le village actuel de *Kouriet el-Anab*, appelé généralement *Kourieh* (7).

Cariathaa. V. *Carcaa*.

Cariathaïm. 1° V. *Savé Cariathaïm*.
2° V. *Carthan*.

Cariathiarim. V. *Baalah* 1°

Cariathsenna (8). Elle est aussi appelée Cariath Sepher et Debir (9). Résidence, avant la conquête, d'un roi chananéen, elle était située dans les montagnes de la tribu de Juda Elle fut attribuée aux Lévites (10) Prise par Josué, elle retomba au pouvoir des Chananéens, puis elle fut reprise par Othoniel (11). Son nom de Cariath Sepher, « ville du livre », a fait penser à quelques auteurs que l'écriture y était connue avant la conquête de Moïse. Sa situation est inconnue

Cariathsepher V. le mot précédent.

Carith (12), torrent à l'est du Jourdain, peut-être le *Ouady-Kelt* d'aujourd'hui

Carioth (13), ville de la tribu de Juda Peut-être *Kereitein*.

Carmel (14).

1° Ville (15) placée par l'Onomasticon à 10 milles romains au sud d'Hébron. C'est près d'elle que Saül éleva un arc de triomphe après son expédition contre les Amalécites (1). Abigaïl, femme de Nabal, et ensuite de David, était de cet endroit (2). On y voit aujourd'hui encore des ruines considérables : un réservoir important, un château de 20 m. de long sur 12 de large et 9 de haut, dont les murs, quoique retouchés par les Sarrasins, rappellent l'appareil de la citadelle de Jérusalem ; une tour ronde, les ruines de trois églises, etc. Au temps d'Eusèbe, les Romains y tenaient garnison (3). Aujourd'hui *Kourmoul*.

2° Montagne et chaîne de montagnes terminée par un cap du même nom qui s'avance dans la Méditerranée. La chaîne de montagne sépare la plaine de Saun au sud-ouest de celle d'Esdrelon à l'est (4). Le mont Carmel proprement dit est célèbre dans la Bible. Elie y convoqua le peuple et y rétablit l'autel du Seigneur (5). Il servait parfois de lieu de refuge (6). Dès les premiers siècles de notre ère, des solitaires chrétiens vinrent habiter ses grottes. Au XIIe siècle, un ordre religieux, celui des Carmes, y prit naissance S Louis visita leur couvent en 1252. Nous n'en poursuivrons pas plus loin l'histoire (7).

Carnaïm. V. *Astaroth Carnaim*.

Carnion. V. *Ibid*

Cartha (8), ville sacerdotale de la tribu de Zabulon. Elle est inconnue.

Carthage. La Vulgate (9) parle des marchands carthaginois qui venaient trafiquer à Tyr. Mais le texte hébreu a seulement *Tharsis*.

Carttan (10). ville sacerdotale de la tribu de Nephthali. Elle est inconnue.

Casaloth (11), ville frontière de la tribu d'Issachar près du Thabor. Elle est appelée ailleurs *Céséleth Thabor* (12), « les flancs du Thabor ». C'est probablement la Ξαλώθ de Josèphe, le « vicus Chasalus juxta montem Thabor » de l'Onomasticon, aujourd'hui *Ksal* ou *Iksal*, sur une hauteur à l'ouest du Thabor (13).

---

(1) Act. II, 9. — (2) קרקעה ; Jos. XV, 3. — (3) V° Ἀκακά. — (4) Καρέμ ; Jos. XV, 60. — (5) Κα ά ; Eusèbe, *Onom.* — (6) קריה ; Jos. XVIII, . — (7) Conder, *Handbook*, p. 417. — (8) קריה־סנה ; Jos. XI, 21, XV, 49. — (9) Jos. XV, 15, 16 ; Jug. I, 11, 12. — (10) Jos. XXI, 15. — (11) Jos. XV, 16, 17. — (12) כריה ; III Rois, XVII, 3. — (13) קריות ; Jos. XV, 25. — (14) כרמל. — (15) Jos. XV, 55.

(1) I Rois, XV, 12. — (2) *Ibid*, XXV. — (3) Arnaud, *Palestine*, p. 414. — (4) V. plus haut, p. 41. — (5) III Rois, XVIII, 30. — (6) IV Rois, II, 25, IV, 25 ; Am. IX, 3. — (7) Voir un plan dans Socin, *Guide*, p. 370. — (8) קרתה ; Jos. XXI, 34. — (9) Ezéch. XXVII, 12. — (10) קרתן ; Jos. XXI, 32. — (11) כסלות הבוד ; Jos. XIX, 18. — (12) *Ibid*. 12. — (13) Clair, *Josué*, p. 108.

Casbi ou mieux **Chesib**. Les mots suivants de la Genèse : « parere ultra cessavit » (1) ne rendent pas exactement l'original, où on lit : « elle était à Casbi, lorsqu'elle accoucha ». Casbi est peut-être le même que Casib ou Aczib (2). Au temps d'Eusèbe, c'était un endroit désert près d'Odollam. Le nom semble s'être conservé dans celui de *Ain Kezbeh*, près de *Beit Nettif* (3).

Casbon. V. *Casphor*.

Casis, Vallis Casis (4), ville de la tribu de Benjamin. C'est peut-être la vallée de *Kâaziz*, à 2 kil. à l'est du *Bir el-Haoudh* (5).

Casphin (6), ville forte de Galaad. La même que Casphon ou Casphor. Inconnue.

Casphor. V. *Casphin*.

Cassius. 1° Montagne entre Peluse et le lac Sirbon, séparant la Syrie de l'Egypte.

2° Montagne de Syrie près de Séleucie. Moïse la désigne peut-être lorsqu'il parle de « la montagne de la montagne » (7).

Ces deux montagnes servaient de limite à la terre promise, la première au midi, la seconde au nord.

Catheth (8), ville de la tribu de Zabulon. Elle est inconnue.

Caude (9), *Clauda*, *Cauda*. Petite île, au sud-est de l'île de Crête. Aujourd'hui *Gozzo*.

Cédar, grande tribu arabe (10).

Cédés (11).

1° Ville (12) de la tribu de Nephthali, dans la Galilée. C'était une place fortifiée, ville sacerdotale et de refuge. Elle était voisine de Safed. Probablement elle est mentionnée dans les campagnes des Pharaons en Syrie, sous les noms de *Godesch*, *Godher* (13). Elle fut la patrie de Barac (14). Aujourd'hui *Kedes*, dans un site splendide, au nord-ouest du lac Houleh. On y trouve de nombreuses ruines antiques, en particulier beaucoup de sarcophages. Le caractère de l'architecture des ruines est absolument juif. Elle existait encore au temps des Machabées (1). Josèphe (2) la nomme *Cydœssa*, et en parle comme d'une ville populeuse habitée par les Tyriens. Eusèbe et S. Jérôme l'appellent *Cydissus*, et la placent à 20 milles romains de Tyr, près de Panéas. Benjamin de Tudèle la visita ; il prétend y avoir retrouvé la sépulture de Barac (3). Robinson, parmi les voyageurs modernes, l'a décrite le premier (4).

2° Ville sacerdotale de la tribu d'Issachar (5), appelée aussi *Césion* (6). C'est peut-être *Tell Abou Kadeis*, près de Lejjoûn, à l'ouest de la plaine d'Esdrelon (7). M. de Saulcy la place à l'actuelle *Kachanec*, à 1 heure 1/2 de Kefr-Kenna (8).

Cédes de Juda. V. *Cadès-Barnéa*.

Cédimoth (9), ville sacerdotale assignée à la tribu de Ruben, voisine d'un désert auquel elle donnait son nom (10). Elle est inconnue.

Cédron (11).

1° Torrent à l'est de Jérusalem, presque toujours à sec, excepté dans la saison des pluies. Son nom lui vient de la couleur de ses eaux. C'est dans la partie méridionale de la vallée du Cédron que les rois pieux de Jérusalem ont brulé les idoles adorées par les Juifs impies. Les chrétiens l'appellent *Ouady Sitti-Marjam*. Le pèlerin de Bordeaux la nomme « vallée de Josaphat ». L'ancien lit du Cédron est à 9 mètres environ à l'ouest du fond actuel de la vallée, et, en face de l'angle sud-est de la plate-forme du temple, à 11 m. 60 plus bas que son lit actuel (12). V. *Jérusalem*.

2° Ville (13), appelée *Gédor* par la

---

(1) כזיב ; Gen. XXXVIII, 5. — (2) Jos. XV, 44; Mich. I, 14. — (3) Conder, *Handbook*, p. 408. — (4) קצין ; Jos. XVIII, 21. — (5) Guérin, *Samarie*, t. I, p. 154. — (6) Nombr. XXXIV, 7, 8. — (7) II Mach. XII, 13. — (8) Jos. XIX, 15. — (9) כדר ; Ps. CXIX ; — (10) Act. XXVII, 16. — (11) קדש. — (12) Jos. XII, 22, XIX, 37, XX, 7, XXI, 32. — (13) *Papyr. Anastasi*, I, 19, 1. — (14) Jug. IV, 6.

(1) I Mach. II, 63, 73. — (2) πρὸς Κυδοισσοῖς ; *Bell. jud.* IV, 2, § 3. — (3) *Itin.*, t. I, p. 82. — (4) *Bibl. Researches*, t. III, p. 366. — (5) I Paral. VI, 72. — (6) קשיון ; Jos. XIX, 20, XXI, 28. — (7) Conder, *Handbook*, p. 417. — (8) *Dict. des Antiq. bibliques*, p. 175. — (9) קדמות ; Jos. XIII, 18, XXI, 37 ; I Paral. VI, 64. — (10) Deut. II, 26. — (11) קדרון ; II Rois, XV, 23 ; III Rois, II, 37, XV, 13 ; IV Rois, XXIII, 4 ; Jérém. XXXI, 40. — LXX et Jean, XVIII, 1 : Κεδρών. — (12) Socin, *Guide*, p. 226. — (13) Κεδρών ; I Mach. XV, 39, XVI, 9.

Vulgate. C'est le village actuel de *Katrah*, près de Jamnia (1).

Céélatha (2), campement des Israélites dans le désert. D'après dom Calmet (3), elle serait la même que Ceila ou Ceilath dont nous allons parler tout à l'heure. Il est plus probable qu'elle est complètement inconnue.

Ceila ou **Ceilath** (4), ville de la tribu de Juda, placée par Eusèbe à 17 milles d'Eleutheropolis, vers Hébron. S. Jérôme la met à 8 milles de cette dernière ville. David la délivra un moment des Philistins (5). C'est aujourd'hui *Khirbet Kila*, près de Beit Nésib (6).

Célesyrie. V. *Cœlé-Syrie.*

Cellon (7), localité mentionnée dans e livre de Judith et inconnue (8).

Cenchrée (9), port oriental de Corinthe et entrepôt de son commerce avec les villes asiatiques de la Méditerranée. Quoique à 70 stades de Corinthe, il passait pour un des faubourgs de cette ville, V. *Corinthe.*

Cendevia (10), étang d'où sort le fleuve Bélus.

Cénéreth (11), ville de la tribu de Nephthali, qui a donné son nom au lac de Cénéreth ou de Génésareth. On trouve *Kennarout* dans la liste des peuples vaincus par Thotmès III. V. *Génésareth.*

Cénézéens, ancien peuple de Chanaan. V. plus haut, p. 168.

Cephira. V. *Caphara.*

Cerethi (12), tribu de Philistins au sud de la Palestine. V. plus haut. p. 167.

Césarée de Palestine (13). Jusqu'au temps de Strabon, ce n'était qu'une localité sans importance appelée « Tour de Straton » (14). Hérode le grand, voulant créer un port sur la côte de la Palestine, fonda, à cet endroit, une ville qu'il nomma Césarée, en l'honneur de son protecteur, César-Auguste (25 ans avant J.-C.). Pour la même raison, le port fut appelé *Sébaste.* Josèphe (1) a décrit les magnificences de cette ville. Agrippa y mourut subitement (44 après J. C.). Les troubles qui y éclatèrent entre les Juifs et les Grecs (57-65) amenèrent plusieurs fois l'intervention des Romains. Le massacre de 20,000 Juifs, qui fut l'œuvre des Grecs, amena la guerre à la fin de laquelle Jérusalem succomba. Après la prise de cette ville, Titus célébra à Césarée des fêtes, où périrent dans le cirque plus de 2,500 Juifs. La ville fut appelée par Vespasien *Colonia prima Flavia.* Le centurion Corneille y fut baptisé (2). S. Paul y fut ramené prisonnier et embarqué pour Rome (3). De bonne heure, Césarée fut le siège d'un évêché. En 195, un Concile y fut tenu. Eusèbe y naquit et en fut évêque de 315 à 338 (4). Les Mahométans s'en emparèrent en 638. Conquise par Baudoin I en 1102, elle fut reprise par Saladin en 1187, puis par S. Louis en 1251. Enfin elle fut détruite par le calife el Achraf en 1291. Depuis, ce n'est plus qu'une enceinte de ruines complètement abandonnées, qui porte le nom de *Kaisariyé.* On y voit encore un certain nombre de ruines anciennes (5), entr'autres celles d'une vaste basilique chrétienne. Les murs élevés par S. Louis ont 600 pas de long ; les fossés ont 12 m. de largeur, et 6 à 7 de profondeur. Le port était déjà ensablé à l'époque des croisades.

Césarée de Philippe (6). Cette ville, ainsi appelée dans le nouveau Testament (7), était située près des sources orientales du Jourdain. D'après Robinson, c'est l'antique *Baal-Hermon,* qui faisait la frontière nord-est de la Palestine (8). Elle se nomme aujourd'hui *Bâniyâs.* Ce nom correspond au grec Πανειὰς qui, d'après Josèphe, semble aussi avoir désigné un pays. Dans les envi-

(1) Conder, *Handbook*, p. 408. — (2) קהלתה ; Nombr. XXXIII, 22. — (3) *Dictionnaire,* éd. citée, t. II. p. 52. — (4) קעילה ; Jos. XV, 44. — (5) I Rois, XXXIII, 1, 25. — (6) Guérin, *Judée,* t. III, p. 341. — (7) Judith, II, 13. — (8) Cfr. Gillet. *Judith*, p. 95. — (9) Κεγχρεαὶ ; Act. XVIII, 18; Rom. XVI, 1. — (10) Pline, *Hist. nat.* V, 19, XXXVI, 26. — (11) כנרת ; Deut. III, 17; כנרות; Jos. XI, 2 ; III Rois, XV, 20. — (12) כרתים ; III Rois, XIX, 14. — (13) Καισάρεια. — (14) V. Reland, *op. cit.*, p. 670.

(1) *Ant. jud.* XV, 9. — (2) Act. X, 1 et suiv. — (3) *Ibid*, XXIII-XXVII. — (4) V. la liste des évêques de Césarée dans Reland, pp. 676 et suiv. — (5) V. la description dans Socin, *Guide*, p. 372. — (6) Καισάρεια ἡ Φιλίππου. — (7) Math. XVI,13 ; Marc, VIII, 27.— (8) Jug. III, 3 ; I Par. V, 23.

rons était un sanctuaire de Pan, près d'une grotte d'où sort une des sources du Jourdain. Hérode bâtit un temple en l'honneur d'Auguste au-dessus de cette source, quand il eût reçu de ce prince un accroissement de territoire important, comprenant Panéas. Philippe, fils d'Hérode, acheva de construire la ville et la nomma Césarée. C'est le point extrême des voyages de Notre Seigneur au nord de la Palestine. C'est là qu'il a donné à S. Pierre la primauté de juridiction sur l'Eglise universelle (1). Le premier nom de la ville ne disparut pas complètement ; on le retrouve sur des monnaies et dans Ptolémée. Hérode Agrippa II, après l'avoir agrandie, lui donna le nom de *Néronias*, mais elle ne le porta qu'un instant. A partir du IVe siècle, elle eût un évêché relevant du patriarchat d'Antioche. Elle reprit son ancien nom avant l'établissement de la domination arabe. Reprise sur les musulmans en 1139, on y fonda un évêché dépendant de l'archevêché de Tyr. En 1165, elle fut définitivement perdue pour les croisés. Bânyâs est dans un très beau site, dans un renfoncement de l'Hermon, à 350 m. au-dessus du niveau de la mer. On y voit encore quelques vestiges de l'antiquité. A l'extrémité ouest de la haute montagne du château, on voit la belle grotte enrichie de sculptures, *Panum* ou *Paneion*, d'où sort la source orientale du Jourdain (2).

Céséleth-Thabor. V. *Casaloth.*

Césil. V. *Bethul.*

Césion. V. *Cédés* 2°.

Céthéens. V. *Héthéens.*

Céthim, peuple Japhétique. V. plus haut, p. 147.

Cethlis (3), ville de la tribu de Juda. Elle est inconnue, dit Conder (4). Cependant Van de Velde signale *Tell Chilchis,* au sud-est de Beit Djibrin (5).

Cetron (6), ville Chananéenne assignée à la tribu de Zabulon, mais dont elle ne put s'emparer. Le Talmud de Jérusalem (1) lit « Tzippori », la ville actuelle de *Seffoûrieh* (2).

Chabul (3), district de vingt villes de Galilée, dans un terrain en montagneux, peu fertile (4), données par Salomon à Hiram, et refusées par celui-ci (5). Josèphe dit qu'il se trouvait dans le voisinage de Tyr. On trouve dans Josué (6) une ville de *Cabul,* qui, d'après quelques auteurs, aurait fait partie de ce district et lui aurait même donné son nom. Cette ville, qui était dans la tribu de Zabulon, et est représentée par le village actuel de *Kaboul,* à l'est d'Akkah (7), répondrait assez bien aux données du livre des Rois et de Josèphe.

Chalanné V. *Calano.*

Chalcide, ville et principauté de Syrie entre le Liban et l'Antiliban. Les livres saints n'en parlent pas, mais elle est souvent mentionnée par Josèphe.

Chaldée (8), région du Bas-Euphrate, souvent mentionnée dans la Genèse.

Chalé (9), ville d'Assyrie, bâtie par Assur, et qu'Assurhasirhabal prétend avoir rebâtie (10). En Assyrien *Kal-hu.* Aujourd'hui *Nimroud,* sur la rive droite du Tigre, au sud de Ninive.

Chali (11), ville frontière de la tribu d'Aser. Peut-être *Djoulis* entre Jerka et Akka (12).

Cham V. plus haut, p. 148 et suiv., et l'*Atlas géographique* d'Ancessi, Index.

Chamaam (13). Ce n'est pas un nom de lieu (14). Quelques auteurs l'admettent cependant, et l'identifient avec *El-Khamis.*

Chanaan. V. plus haut, p. 145.

Chanath (15). V. *Canath.*

Charabe (16), bourg de la Galilée

(1) Une ancienne tradition chrétienne y place la guérison de la femme qui avait une perte de sang ; Math. IX, 21 et suiv. — V. Reland, *op. cit.*, p. 922. — (2) Il y en a une vue dans P. H. Gosse, *Sacred Streams* (déjà cité), p. 193, et dans Riehm, *Handwœrterbuch,* à ce mot. — (3) כתלוש; Jos. XV, 40. — (4) *Handbook*, p. 412. — (5) Clair, *Josué,* p, 93. — (6) קצרון ; Jug. I, 30.

(1) *Tr. Megillah,* I, 1. — (2) Conder, *Handbook*, p. 418. — (3) כבול. — (4) III Rois, IX, 13. — (5) L'étymologie donnée de ce mot par Josèphe. *Ant. jud.* VIII, 5. § 3, ne semble pas acceptable. V. Gesenius, *Lexicon,* p. 423. — (6) Jos. XIX, 27. — (7) Conder, *Handbook,* p. 407. — (8) כשדים. — (9) כלח ; Gen. X, 11, -- (10) *Inscription de Zurich.* — (11) חלי ; Jos. XIX, 25 — (12) Clair, *Josué,* p. 110. — (13) Jérém. XLI, 17. — (14) V. notre *Commentaire sur Jérémie,* p. 200. — (15) קנה ; Nombr. XXXII, 42 ; I Paral II, 23. — (16) Josèphe, *Vita.*

supérieure, fortifié par Josèphe. C'est sans doute le même qu'il nomme ailleurs (1) la « pierre des Achabanes ».

Characa (2), ville à l'est du Jourdain, d'où Judas Machabée chassa Timothée. Peut-être aujourd'hui *Kerak* sur le Tâlit. C'est peut-être aussi celle qui est nommée dans Ptolémée Charac Moba (3) (Moab), ville de la Palestine IIIe qui est jointe à Aréopolis, Pétra et Ségor dans les anciennes Notices et dans les souscriptions des Conciles (4).

Charan (5), ville entre Ecbatane et Ninive, qu'il ne faut pas confondre avec Charran ou Haran où mourut le père d'Abraham. Il est difficile d'en déterminer exactement la position (6).

Charcamis (7), *Charchemisch, Circésium*, ville forte au confluent du Chobar. Elle est appelée « Karkamasch » sur les monuments égyptiens, « Gar-gamis » sur les monuments assyriens. C'est aujourd'hui *Kirkésich* (8).

Charran. V. *Haran.*

Charta. V. *Cartha.*

Chartan. V. *Carthan.*

Chasluim. V. plus haut, p. 152.

Chasphia (9), localité ou district de l'empire perse. Peut-être le *Kasvin* actuel.

Chebbon (10), ville de la tribu de Juda. Peut-être *Koubeibeh* au sud de Beit Djibrin (11).

Chelmad (12), pays ou ville en rapports commerciaux avec Tyr. Quelques auteurs l'identifient avec Charmande (13); d'autres avec Kalwada, près de Bagdad (14).

Chelmon (15), endroit où campa une partie de l'armée d'Holopherne.

Chené (16), probablement Chalané de la Genèse, plus tard Ctésiphon, ville commerciale très importante.

(1) *De Bello*, II, 25. — (2) II Mach. XII, 17. — (3) Χαράκμωβα. — (4) Reland, *Palæstina*, p. 705. — (5) Tob. XI, 1. — (6) Gillet, *Tobie*, p. 52. — (7) כרכמיש; II Paral. XXXV, 20. — (8) V. Maspéro, thèse latine sur la situation de cette ville. — (9) כספיא; I Esdr. VIII, 17. — (10) כבון; Jos. XV, 40. — (11) Clair, *Josué*, p. 93. — (12) כלמד; Ezéch. XXVII, 23. — (13) Le grec Καρμὰν s'y prêterait assez. — (14) *Commentaire sur Ezéchiel*, p. 196. — (15) Judith, VII, 3. V. plus haut, p. 210. — (16) כנה; Ezéch. XXVII, 23.

Cheslon (1), ville de la tribu de Juda. C'est la même que *Har Jarim*, « mons Jarim » de la Vulgate. Aujourd'hui *Kesla*, à 15 kilomètres à l'ouest de Jérusalem (2).

Chéthim. V. *Céthim.*

Chezib. V. *Casbi.*

Chidon (aire de) (3), endroit où Oza fut frappé de mort pour avoir porté la main à l'Arche. Elle est nommée ailleurs *Aire de Nachon.* V. ce mot.

Chio (4), île de l'Archipel entre Samos et Lesbos.

Choba (5), ville de la Samarie, peut-être la *Coabis* de la table de Peutinger.

Chobar, Chaboras (6), fleuve d'Assyrie, qui se jette à Carchemis dans l'Euphrate. On se demande si c'est le même que le Habor ou rivière de Gosan, mentionné dans les livres des Rois (7).

Chorréens. V. *Horréens.*

Chosba (8), ville de Juda, peut-être la même qu'*Achzib*. La vulgate l'appelle « Mendacium », en traduisant par l'appellatif. C'est peut-être la ruine actuelle de *Koueizîba*, au nord-est de Halhoul (9).

Chub (10). Gesenius et Reuss lisent *Noub* et traduisent par Nubie. Currey croit que les Coptes sont désignés par ce mot (11).

Chun. V. *Bérotha.*

Chus. V. plus haut, p. 149.

Chypre. V. *Cypre.*

Cibasaim. V. *Jecmaam.*

Cilicie (12), province du sud-est de l'Asie mineure.

Cina (13), ville de l'extrémité méridionale de la tribu de Juda, près de l'Idumée. Elle est inconnue.

Cinéens V. plus haut, p. 166.

Cison V. plus haut, p. 55.

Coa (14), on amenait à Salomon des chevaux de Coa. Il est possible que ce mot ne soit pas un nom de pays.

(1) כסלון; Jos. XV, 10. — (2) Clair, *Josué*, p. 88. — (3) כידון; I Paral. XIII, 9. — (4) Act. XX, 15. — (5) Judith (grec), XV, 4, 5. — (6) כבר; Ezéch. I, 1. — (7) V. *Comm. sur Ezéchiel*, p. 22. — (8) כזיב; I Par. IV, 22. (9) Conder, *Handbook*, p. 408. — (10) כוב; Ezéch. XXX, 5. — Les LXX ne l'ont pas traduit. — (11) V. le *Comm. sur Ezéchiel*, p. 211. — (12) Judith, I, 7. — (13) הקין; Jos. XV, 22. — (14) קוה; III Rois, X, 28, II Paral. I, 16. — V. Maurer, *Comm. gramm. crit. en Vet Test.* t. I, p. 203.

Cocyte (1), fleuve mythologique dont le nom a été introduit dans la Vulgate par le traducteur pour indiquer la descente des méchants aux enfers. Il va sans dire qu'aucun fleuve de ce nom n'est mentionné dans les originaux bibliques.

Cœlésyrie (2), la « Syrie creuse », nom de la vallée qui sépare le Liban et l'Antiliban. Toute la Syrie, à l'est du Jourdain, a été aussi quelquefois désignée sous ce nom.

Colosses (3), ville de Phrygie sur le Lycus, près de la route d'Ephèse à l'Euphrate. Aujourd'hui *Chonos*.

Coreæ (4), ville qui, d'après Josèphe, était à l'extrémité septentrionale de la Judée, près du château d'Alexandrion, sur une montagne.

Corinthe (5), ville célèbre de la Grèce sur l'isthme du même nom. Au temps de S. Paul, elle portait le nom de *Colonia Julia*, ou *Laus Juli Corinthus ;* elle avait été rebâtie sur les ruines de l'ancienne ville, détruite par L. Mummius, en 146 avant Notre Seigneur. Restée déserte pendant deux ans, elle avait été relevée et repeuplée par Jules César. Elle atteignit vite et la renommée et la richesse, grâce à sa position et à ses deux ports. Le Diolkos, canal qui coupait l'isthme, était toujours couvert de vaisseaux, qui évitaient ainsi le terrible promontoir de Malea (cap Matapan). C'était tout à la fois « le Londres et le Paris du premier siècle après Jésus-Christ » (6).

Corozaïn (7), ville de Galilée, sur les bords du lac de Tibériade. L'emplacement n'en est pas plus certain que celui de Génésareth et de Capharnaüm. D'après Robinson ce serait *Tell Houm* où existent des ruines couvrant une superficie d'environ 800 m. de long sur 400 de large, parmi lesquelles on remarque une tour de trois mètres de hauteur et un édifice dont le côté nord mesure 500 pieds de longueur. On y voit aussi beaucoup de débris de colonnes de calcaire compact. Quelques voyageurs modernes (1) la placent au *Bir Kerazeh*, à une heure au nord de la mer de Galilée, où se trouvent des ruines assez considérables : cette identification est inacceptable, puisque, comme l'atteste S. Jérôme, Corozaïn était sur les bords du lac (2). M. de Saulcy (3) la met à *Khan Minieh*, dont nous avons déjà parlé à propos de Capharnaüm.

Cos (4), île de la mer Egée, à l'est de Gnide, célèbre par ses vignobles.

Cosmos (5), ville placée par Ptolémée à l'est du Jourdain (6).

Crête (7), aujourd'hui Candie, île de l'Archipel. Ses habitants avaient dans l'antiquité une assez mauvaise réputation. On s'est demandé souvent si Caphtor était l'ancien nom de cette île. V. plus haut, p. 153.

Crocodilon (8), ville située entre Ptolémaïde et la tour de Straton, non loin du Nahr Zerka, qui était connu dans l'antiquité sous le nom de rivière des Crocodiles. V. plus haut, p. 51.

Ctésiphon ville qui, croient plusieurs érudits, a succédé à Calané.

Culon, ou **Caulon** (9), ville de la tribu de Juda, qui n'est mentionnée que dans les LXX.

Cutha (10), ville au nord-est de Babylone, peut-être l'actuelle *Towaibeh*.

Cyamon (11), endroit, où, d'après le grec, campa une partie de l'armée d'Holopherne. C'est le *Chelmon* mentionné plus haut.

Cydœssa, Cydossus (12), ville méditerranéenne des Tyriens, sur les confins de la Galilée, à vingt milles de Tyr. Peut-être la même que Cédés (13).

Cypre, Chypre (14), île célèbre de la Méditerranée. S. Paul et S. Barnabé

---

(1) *Cocythus*, Job, XXI, 33. — (2) I Mach. X, 69. — (3) Coloss. 1, 2. — (4) Κορέαι ; *Ant. jud.* XIV, 6. — (5) Act. XVIII, 1. — (6) Farrar, *The life and work of St Paul*, t. 1, p. 555. — (7) Χωραζίν ; Matt. XI, 21 ; Luc, X, 13.

(1) Fillion, *Comm. sur S. Matthieu*, p. 228. — (2) Conder, *Handbook*, p. 324 ; Socin, *Guide*, p. 396. — (3) *Dictionnaire des antiquités bibliques*, p. 339. — (4) I Mach. XV, 23 ; Act. XXI, 1. — (5) Κόσμος. — (6) Reland, *Palæstina*, p. 730. — (7) I Mach. X, 67. — (8) *Crocodilon ;* Pline, *Hist. nat.*, V, 19 ; κροκοδείλων πόλις ; Strabon, XVI. — (9) Κουλόν ; Jos. XV, 60. — (10) כותה ; IV Rois, XVII, 24. — (11) Κυάμων ; Judith, VII, 3. — (12) Κυδοίσσα ; Josèphe, *De Bell. jud.*, IV, 4. — (13) Reland, *Palæstina*, p. 732. — (14) Κύπρος ; I Macc. XV, 23.

y prêchèrent (1). D'après la tradition, S. Barnabé en est le premier évêque.

Cypros (2), château bâti par Hérode-le-Grand près de Jéricho, en l'honneur de sa mère Cypros.

Cyrène, ville de la Lybie pentapolitaine ou Cyrénaïque, où il y avait beaucoup de Juifs au temps de Notre Seigneur (3).

D

Dabereth (4), ville sacerdotale de la tribu d'Issachar, sur les frontières de Zabulon, sur le versant occidental du Thabor. Aujourd'hui le village de *Debourieh* (5). Il est possible que ce soit le Δαβειρών, mentionné parmi les villes de cette tribu par les Septante (6).

Dabir. 1° V. *Cariathsepher.*

2° Ville (7) de Gad, à l'est du Jourdain. Elle est inconnue.

Dadan (8), tribu de l'Arabie orientale.

Dalmanutha (9), localité à l'est du lac de Tibériade, dont elle n'est pas éloignée. Notre Seigneur l'a visitée. On n'est pas d'accord sur sa position (10).

Dalmatie (11), partie de l'ancienne Illyrie, le long de l'Adriatique. S. Tite y a prêché l'Evangile.

Damas (12), ville très ancienne, mais dont les origines restent un peu obscures. Elle fut prise par David (13), mais ne resta pas longtemps au pouvoir d'Israël. Un chef de pillards, Razin s'en proclama roi sous le règne de Salomon (14). L'état qu'il fonda soutint contre Israël des luttes sanglantes encore imparfaitement connues. Plusieurs des rois de Damas ont porté le nom de Benadad ; Hazaël en est le plus connu (15) : il prit Gath d'assaut et exigea de Jérusalem une rançon énorme (16). Achaz en fut réduit à demander le secours des Assyriens contre les Syriens. Dans les récits assyriens, le royaume de Damas est appelé *Imîrison*, et la ville *Dimaski*. Au temps de Jérémie, la ville semble s'être relevée, puisque le prophète la menace d'un nouveau châtiment (1). Depuis, elle n'est mentionnée qu'occasionellement, aussi bien dans l'histoire d'Israël que dans celle des Romains et des Grecs. Après la bataille d'Issus (333), Damas fut livrée par trahison à Parmenion. Hérode le jeune y fit construire un théâtre et un gymnase, quoique la ville ne fut pas soumise à sa domination. Elle devint cité romaine sous Trajan. C'est à Damas que S. Paul fut baptisé par Ananie (2), et la conversion de cet apôtre lui a surtout valu sa célébrité. Les habitants du pays la nomment *Ech-Châm*, tout en n'ignorant pas le nom de *Dimichk*. Sa population peut s'élever à 120,000 habitants. Elle est située sur le *Nahr Barada* (sans doute l'Amana) (3).

Damna (4), ville sacerdotale de la tribu de Zabulon. Elle est inconnue.

Dan, une des douze tribus d'Israël. V. p. 192.

Dan (5). Cette ville, appelée aussi *Lesem* (6) et *Laïs* (7), est mentionnée pour la première fois dans l'histoire d'Abraham, qui poursuivit jusque sur son territoire les rois qui avaient fait Lot prisonnier. Elle formait la limite septentrionale de la Palestine. La tribu de Dan s'en étant emparée lui donna son nom (8). Jéroboam, après le schisme, y établit le culte du veau d'or (9). Elle était au pied de l'Antiliban sur une des sources du Jourdain. « C'est la ville ruinée que l'on rencontre sur le plateau situé au delà du Nahr Hasbeyah, lorsqu'on a passé la rivière, sur le Djesr-el-Radjar, à l'ouest du *Tell-el-Kâdi*, à 5 kilomètres environ de Banyas (V. Césarée de Philippe), avec laquelle elle ne doit pas être confondue, quoiqu'en disent Philostorge (10) et Théodoret (11).

(1) Act. XIII, 4, etc. -- (2) Josèphe, *Ant.* XVI, 9 ; *Bell. jud.* II, 20. — (3) Act. XI, 20, XIII, 1. — (4) דברת ; Jos. XIX, 12, XXI, 28. — (5) Conder, *Handbook*, p. 408. — (6) Jos. XIX, 20. — (7) דביר ; Jos. XIII, 26. — (8) דדן ; Gen. X, 7; Ezéch. XXVII, 15. — (9) Δαλμανούθα ; Marc, VIII, 10. — (10) V. Fillion, *S. Marc*, p. 120. — (11) II Tim. IV, 10. — (12) דמשק ; Gen. XIV, 15, XV, 2, etc. — (13) II Rois, VIII, 5 et suiv. — (14) III Rois, XI, 23. — (15) IV Rois, VIII. 7. — (16) *Ibid*, XII, 18.

(1) Jérém. XLIX, 27. — (2) Act. IX, 18. — (3) V. la description et le plan de Damas dans Socin, *Guide*, p. 484 et suiv. — (4) דבנה ; Jos. XXI, 35. — (5) דן ; Gen. XIV, 14. — (6) לשם ; Jos. XIX, 47. — (7) ליש ; Jug. XVIII, 7. — (8) *L. c.* — (9) III Rois, XII, 29. — (10) *Hist.* VII, 3. — (11) *Quæst. CX in Genes.*

Eusèbe (1) parle en effet de Dan, qui est près de Panéas; ailleurs (2), il déclare que c'est un bourg placé au quatrième mille romain à partir de Panéas, sur la route de cette dernière ville à Tyr ». (3). Pour appuyer l'identification de Dan avec Tell el-Kâdi, il faut remarquer que le mot arabe *Kâdi* et le mot hébreu *Dan* ont la même signification : juge. Il faut noter aussi que le bassin qui reçoit à cet endroit plusieurs des sources du Jourdain s'appelle *el-Leddân*, qui rappelle d'une manière frappante le nom de Dan (4).

Dan Yaan (5), localité de la tribu d'Aser située entre Tyr et Acre, et que la vulgate appelle « Dan Sylvestris » (6). C'est la ruine actuelle de *Dâniân*, au nord d'Achsib.

Danna (7), ville de la contrée montagneuse de la tribu de Juda. Probablement le village actuel d'*Idhaah*, à l'ouest d'Hébron (8).

Daphca (9), neuvième ou dixième campement des Israélites dans le désert. Du désert de Sin ils vinrent en cet endroit, d'où ils se dirigèrent sur Alus.

Daphné (10), ville de Syrie, voisine d'Antioche, célèbre par son temple de Diane et d'Apollon. Aujourd'hui *Beit-el-Maa*. Les anciens édifices ont disparu, mais la végétation y est toujours luxuriante.

Darabitte, village de la Schéphélah, qui doit correspondre à *Dabereth*. V. ce mot.

Daroma, terme équivalent à l'hébreu *Darom* (11), qui signifie le midi. Eusèbe et S. Jérôme s'en servent souvent pour désigner la partie méridionale de Juda (12).

Datheman (13), ville de Galaad, où les Juifs persécutés se réfugièrent à l'époque des Machabées. Ce peut être l'actuelle *Dâmeh*, dans le district de Lejja, qui a été une place très forte (1).

Debaseth (2), ville attribuée à Zabulon, et située sur les frontières de cette tribu. Elle est inconnue.

Debera (3), ville de la tribu de Benjamin, ayant appartenu d'abord à la tribu de Juda. Elle est inconnue.

Deblatha (4). Ce mot semble synonyme de Deblathaïm (5).

Deblathaïm. V. *Helmondeblathaïm*.

Décapole. V. plus haut, p. 229.

Décla (6), tribu arabe. V. plus haut, p. 160.

Dédan, pays de l'Arabie septentrionale.

Déléan (7), ville de la tribu de Juda. Peut-être *Dil'an*, au village de Tina, à deux heures à l'est d'Asdoud (8).

Délos (9), une des îles Cyclades dans l'Archipel, aujourd'hui *Stili*, inhabitée.

Denaba (10), ville d'Idumée, où régnait Bélas, fils de Béor, de la race d'Esaü.

Dephela (11). Suidas mentionne une ville de ce nom qui n'est pas connue d'ailleurs. C'est sans doute une méprise, provenant d'une mauvaise lecture de Σεφήλα (12).

Derbé (13), ville de Lycaonie, à l'est du versant nord de la chaîne du Taurus, entre Iconium et Lystra. S. Paul et S. Barnabé s'y retirèrent après avoir été chassés d'Iconium. Le site de Derbé est encore douteux. On a pensé, d'après le témoignage de Strabon (14), qu'elle était au bord du lac Ak Ghieul (Lac blanc) : là, en effet, Hamilton a trouvé un endroit appelé *Divlé*, métathèse facile à comprendre de Δελβεία, nom qui a été quelquefois donné à la ville. Un autre site plus au nord, où se trouvent les ruines d'une Acropole, semble plus convenable. Il est en effet sur les confins de l'Isaurie

(1) *Onomast.*, v° « Bethsamæ ». — (2) *Ibid*, v° « Dan ». — (3) Arnaud, *Palæstine*, p. 419. — (4) Conder, *Handbook*, p. 408. — (5) יאן בית ; II Rois, XXIV, 6. — (6) S. Jérôme traduit *Jaan* par « respondens » (*De nomin. hébr. Op.* ed. Migne, t. II, c. 862). — (7) דנה ; Jos. XV, 49. — (8) Conder, *Handbook*, p. 408. — (9) דפקה ; Nombr. XXXIII, 12. — (10) II Mach. IV, 33. — (11) דרום ; Ezéch. XL, 24, etc. — (12) V. Reland, *Palæstina*, p. 185. — (13) Δάθεμα ; I Mach. V, 9 ; Josèphe, *Ant. jud.* XII, 8.

(1) Conder, *Handbook*, p. 295. — (2) דבשת ; Jos. XIX, 11. — (3) דביר ; Jos. XV, 7. — (4) דבלתה ; Ezéch. VI, 14. — (5) V. *Commentaire sur Ezéchiel*, p. 59. — (6) דבלה ; Gen. X, 27 ; דדן et דדנים. — (7) דלען ; Jos. XV, 38. — (8) Clair, *Josué*, p. 92. — (9) I Mach. XV, 23. — (10) דנהבה ; Gen. XXXVI, 32. — (11) Δήφηλα ; Suidas. — (12) Reland, *Palæstina*, p. 735. — (13) Δέρβη ; Act. XIV, 16. — (14) Strabon, XII, 6.

et de la Cappadoce, aux bords d'un lac, et non loin de Laranda (Karawan) (1).

Dessau (2), bourg de Judée où eut lieu un combat entre les Juifs et Nicanor. L'opinion qui identifie cette localité avec Adarsa (3) est tout à fait arbitraire (4).

Dibon (5), ville des Amorrhéens, attribuée à la tribu de Gad. De là sans doute elle prit le nom de Dibon-Gad (6). Elle était située sur un des affluents septentrionaux de l'Arnon. Assignée plus tard à la tribu de Ruben (7), elle fut prise par les Moabites (8) Elle se nomme aujourd'hui *Dhibân*. Ce n'est plus qu'une ruine désolée et sans aucun caractère, où l'on voit un certain nombre de citernes, de caves, d'arches demi-circulaires (9). La fameuse Stèle de Mésa y a été trouvée, dans les murs de l'ancienne ville.

Dibon-Gad. V. *Dibon.*

Dia, ville de l'est du Jourdain, attribuée à l'Arabie dans la notice de l'Empereur Leon.

Dievi (10), peuple de l'empire perse, transporte en Samarie.

Dimona (11), ville de la tribu de Juda, dont le nom est écrit ailleurs *Dibon* (12). Elle était située dans la contrée méridionale de cette tribu. Elle est inconnue, Van de Velde, et quelques auteurs après lui, l'identifient avec *ed-Dheib* (13).

Dinéens (14), peuple qui s'opposa au rétablissement du temple de Jérusalem.

Diocésarée. V. *Sephoris.*

Diospolis. V. *Lydda.*

Dium (15), ville de la Décapole, non loin de Pella. Peut-être la même que la Δῖα de Josèphe (16), prise par Alexandre Jannée.

Doberat. V. *Dabereth.*

(1) Farrar. *Life of St-Paul*, t. I, p. 386. — (2) Δεσσαού ; II Mach. XIV, 16. — (3) I Mach. VII, 40 — (4) Gillet. *Les Machabées*, p. 296. — (5) דיבון, Nombr. XXI, 30. — (6) דיבון גד ; Nombr. XXXIII, 45. — (7) Jos. XIII, 9, 17. — (8) Is. XV, 2, Jérém. XLVIII, 18, 22. — (9) V. une description et une vue de Dhibân dans Tristram, *The land of Moab*, p. 132 — (10) I Esdr., IV, 9. — (11) דימונה ; Jos. XV, 22. — (12) II Esdr. XI, 25. — (13) V. Clair, *Josué*, p. 90. — (14) דיניא ; I Esdr. IV, 9. — (15) Δῖον ou Δῖος ; Pline, *Hist. nat.* V, 17. — (16) *Ant. jud.* XIV, 8.

Doch (1), forteresse voisine de Jéricho, où Simon et ses fils Mattathias et Judas furent assassinés. Aujourd'hui *Aïn-Douk.*

Dodanim. V. *Dédan.*

Dommé (2), bourg de la Galilée, près de Tibériade, dans un site montagneux.

Dommim (3), ville de la tribu de Juda. Inconnue.

Dor, Dora, (4), la même que Néphath-Dor (5). Elle était située sur le bord de la Méditerranée entre Césarée et le promontoire du Carmel. Elle fut assignée à la tribu de Manassé, qui ne put pas s'en emparer. Elle devint une ville considérable. Antiochus VII Sydétès, roi de Syrie, l'assiégea vers 217 avant l'ère chrétienne (6). Alexandre Jannée la prit en 107, mais Pompée lui rendit l'indépendance en 64. Gabinius répara ses murs (7). Elle avait une synagogue juive. Plus tard elle fut le siège d'un évêché (8). Au temps de S. Jérôme, elle était en ruines (9). Sur son emplacement les croisés bâtirent une ville connue sous les noms de *Mirla* et *Tortosa*. Après avoir perdu S. Jean d'Acre, ils s'y embarquèrent pour l'Europe. C'est aujourd'hui *Tantoura*, où on ne voit que quelques misérables huttes. Les ruines de cette ville forment un massif quadrangulaire, élevé de plusieurs mètres au dessus de la plaine. « Des murailles phéniciennes, une tour du temps des croisades, dont un pan considérable s'élève encore au-dessus du terrain, sont les vestiges très reconnaissables de cette ville » (10).

Dora. V. *Dor.*

Dothaïm. ou **Dothaïn,** ou **Dothan** (11), ville voisine de Sichem, à 12 milles romains au nord de Samarie (12), non loin de la plaine fertile de Jezraël.

(1) I Mach XVI, 14-16. — (2) Δώμαι ; Josèphe, *De vita.* — (3) אפס דמים ; I Rois, XVII, 1 ; — פס דמים ; I Par. IX, 13. — (4) דור et דאר ; Jos. XI, 2 — (5) נפת דור ; Jug. I, 27 ; Jos. XI, 2, XII, 23, XVII, 11 ; III Rois, IV, 11. — (6) I Mach. XV, 21. — (7) *Ant. jud.* XVI, 14. — (8) Reland, *Palæstina*, p. 741. — (9) *Onomasticon*, v° *Nephe Dor.* — (10) De Saulcy, *Dictionnaire des antiquités bibliques*, p. 294. — (11) דתן ; Gen. XXXVII, 25 ; Δοθαείμ, Jud. VII, 3. — (12) S. Jérôme, *Onomast.*

Joseph y trouva ses frères et y fut vendu par eux. La grande route des caravanes qui se dirigeaient vers l'Egypte passait dans son voisinage. C'est là qu'Elisée frappa d'aveuglement l'armée des Syriens (1). Aux environs est le défilé qui conduisait dans la tribu d'Ephraim : cela lui valut une certaine importance stratégique. C'est aujourd'hui *Tell Dôthân*, où se trouvent des ruines, auprès de quelques térébinthes.

Drumos, Drymos ou **Drymas**, campagne des environs du Carmel, vers Césarée de Palestine. Les LXX traduisent quelquefois Saron de cette manière. Strabon parle de Drymos, comme voisin du mont Carmel (2). Il en est de même de Josèphe (3).

Drusias (4), ville de Judée mentionnée par Ptolémée entre Antipatris et Sébaste. Peut-être avait-elle été fondée par Hérode en l'honneur de Drusus (5).

Duma (6), nom de l'Idumée, si ce n'est pas un nom symbolique (7). Eusèbe signale toutefois un bourg nommé Δουμά, dans le Daroma, à 17 milles d'Eleuthéropolis.

Dura (8), grande plaine des environs de Babylone, où Nabuchodonosor fit élever sa statue gigantesque. On trouve à une lieue au sud-est de cette ville des ruines qui portent encore le nom de *Dura* (9).

E

Eau de contradiction. V. *Meriba.*

Eaux de Mara. V. *Mara.*

Eaux de Mérom. V. *Mérom.*

Ebal, tribu arabe. V. plus haut, p. 159 et 160.

Ebal. V. *Hebal.*

Ebenezer (10), localité dite par la Vulgate « lapis adjutorii », située entre Masphath et Seu, où l'arche fut prise par les Philistins. S. Jérôme la place près de Bethsamés, et par suite, on peut supposer qu'elle était sur l'emplacement du village actuel de *Deir Abân*, à l'est d'Ain Schemes (1).

Eboda, ville de l'Arabie pétrée, citée par Ptolémée. Peut-être la même qu'Oboth.

Ecbatane (2)

1° Ville et capitale de la Médie, et résidence d'été des rois perses et plus tard des rois parthes. Elle était sur l'emplacement ou tout près de l'actuel *Hamadon*, où l'on voit encore les restes de ses anciens murs. D'après Hérodote, la ville avait été reconstruite par Déjocès et entourée de sept murailles concentriques ; la plus centrale renfermait l'habitation du roi et le trésor, et aussi, d'après la Bible, les archives du royaume. Les créneaux étaient peints de couleurs variées, et on y trouve encore des tuiles émaillées. D'après le livre de Judith, ces murs atteignaient une hauteur de trente coudées, et avaient une largeur de soixante dix coudées. Les portes étaient hautes de cent coudées. Les fondements avaient soixante coudées de largeur. En 324, Alexandre-le-Grand y séjourna deux mois pendant l'automne et y célébra la fête de Bacchus. Après la mort du conquérant, elle devint simple ville de province. Sous les Parthes, elle redevint la résidence d'été des rois. Après sa prise par les Sassanides, qui s'établirent ailleurs, elle ne parait plus dans l'histoire (3).

2° Pline (4) mentionne une Ecbatane, au pied du mont Carmel, auprès de Ptolémaïde. Cambyse y mourut (5). C'est probablement *Gabbata*. V. ce mot.

3° Montagne sur laquelle était la ville de Ragès (6).

Ecdippa. V. *Achzib.*

Echela (7), bourg à sept milles d'Eleutheropolis. Peut-être Ceila. V. ce mot.

Ecrebel (8), endroit voisin de Béthulie, et que le latin rend par « Betharabæ ».

---

(1) IV Rois, VI, 13-19. — (2) Δρουσιάς. — (3) Reland, *Palæstina*, p. 743. — (4) Strabon, XVI. — (5) *Ant. jud.* XIV, 24 ; *De Bell. jud.* I, 11. — (6) דומה ; Is. XXI, 11. — (7) *Commentaire sur Isaïe*, p. 119. — (8) דורה ; Dan. III, 1. — (9) V. le *Commentaire sur Daniel*, p. 115. — (10) העזר אבן ; I Rois, IV, 1 et suiv.

(1) Conder, *Handbook*, p. 409. — (2) I Esdr. VI, 2 ; Judith, I, 1 et suiv.; II Mach. IX, 3. — (3) Schrader, dans Riehm, *Handwœrterbuch*, p. 357. — (4) *Hist. nat.* V, 19. — (5) Hérodote, III, 64. — (6) Tobie, V, 8. — (7) Ἐχελά ; Eusèbe, *Onomast.* — (8) Ἐκρεβήλ; Jud. VII, 16 (grec).

Edema (1), ville de la tribu de Nephthali. C'est le village actuel de *ed-Dâmeh*, à l'ouest de la mer de Galilée (2).

Eden, nom hébreu du paradis terrestre. V. p. 132.

Eden (3), ville sur l'Euphrate dont la situation n'est pas déterminée (4).

Eder (5), ville de la partie méridionale de la tribu de Juda. Elle est inconnue.

Eder (Tour d') (6). La vulgate traduit « Turris gregis ». D'après quelques commentateurs, ces mots désignent Béthléem ; d'après d'autres, ils doivent être pris dans le sens appellatif et s'appliquent à Jérusalem, où se réunira le troupeau dispersé d'Israël (7).

Edom. V. *Idumée.*

Edomia, village de Palestine. « Quod ergo hebraice Edom, et græce dicitur Ἰδουμαῖα, nunc viculus Palestinœ est, a conditore sic imposito nomine » (8). Eusèbe parle aussi d'un village appelé Ἐδουμά, à douze milles de Neapolis, vers l'est, dans l'Acrabatène. Mais ces deux endroits semblent être distincts (9).

Edraï (10).

1° Ville de la demi-tribu de Manassé, à l'est du Jourdain. On l'appelle aussi Adraa (11). Eusèbe la place à 24 ou 25 milles de Bostres d'Arabie, vers le nord (12). Aujourd'hui *Edra, Draa* ou *Dera* (13).

2° Ville de la tribu de Nephthali (14). Probablement le village actuel de *Y'ater* (15).

Eduma. V. *Edomia.*

Egallim. V. *Gallim.*

Eglaim. V. *Gallim.*

Eglon (16), ville chananéenne attribuée à la tribu de Juda. Eusèbe l'identifie avec Adollam, ce qui est contraire au texte de la Bible. C'est aujourd'hui *Khirbet Adîlan*, à quatre heures de Beit-Djibrin (1).

Egypte (2), nom d'une contrée célèbre, située au nord-est de l'Afrique et arrosée par le Nil. Ce nom est arrivé aux Grecs par l'intermédiaire des Phéniciens : ceux-ci, ayant des établissements au nord-ouest du Delta et sur la côte, connaissaient le littoral sous le nom de *aï-kaft* ou *aï-gabt*, c'est-à-dire la « côte recourbée » (3). Brugsch et Maspéro (4) font venir le nom de *Haka-ptah*, « la ville de Phtah », Memphis, l'une des villes les plus fortes de l'Egypte (5). Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de ce pays et de ses rapports avec la Palestine et le peuple d'Israël : il faudrait reprendre pour y arriver une grande partie de l'histoire de l'ancien Testament. Nous renvoyons, pour les détails, à l'Introduction, aux commentaires et à la table générale.

Egypte (torrent d') (6). Quelques commentateurs et lexicographes, dom Calmet et Gesenius en particulier, ont pris ce fleuve pour le Nil. Mais il n'est pas douteux qu'il ne s'agit point du Nil, mais d'un cours d'eau qui sépare l'Egypte de la Palestine. C'est aujourd'hui l'*Ouady el Arich*, qui sépare encore maintenant ces deux pays (7).

Eipan (8). Ce mot est peut-être le résultat d'une faute de copiste. D'après Reland, c'est de Gath qu'il s'agirait dans ce passage de Josèphe (9).

Elaïs (10), ville de Phénicie mentionnée

---

(1) אדמי ; Jos. XIX, 36. — (2) Conder' *Handbook*, p. 401 — (3) עדן ; Ezéch. XXVII, 23 ; Is. XXXVII, 12. — Les LXX ne traduisent pas ce mot. — (4) *Commentaire sur Ezéchiel*, p. 196. — (5) עדר ; Jos. XV, 21. — (6) מגדל עדר ; Mich. IV, 8. — (7) *Les petits prophètes*. p 276. — (8) S. Jérôme, *In Abd.* I. — (9) Reland, *Palœstina*, p 746. — (10) אדרעי ; Jos. XII, 4, XIII, 31. — (11) Reland, *Palœstina*, p. 547. — (12) *Onomasticon*, v° *Edraï*. — (13) Clair, *Josué*, p. 74. — (14) Jos. XIX, 37. — (15) Conder, *Handbook*, p. 409. — (16) עגלון ; Jos. X, 3, XV, 39.

(1) Clair, *Josué*, p. 61. — (2) מצור ; Is. XIX, 6. XXXVII, 25 ; IV Rois. XIX, 24 ; — מצרים ; Gen. XLVI, 34, 4, 11 ; — ארץ מצרים ; Gen. XLV, 20, XLVII, 6, 13. — LXX : Αἴγυπτος. — (3) Ebers, art. « Egypten » dans le *Handwœrterbuch* de Riehm, t. I, p. 309. — (4) *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 2e édit., p. 24. — (5) Ebers, *l. c.*, rejette cette étymologie comme fausse au point de vue linguistique. — (6) נחל מצרים ; Nombr. XXXIV, 5 ; Jos. XV, 4, 47 ; III Rois, VIII, 65 ; IV Rois, XXIV, 7 ; Is. XXVII, 12 ; — שיחור, שחר, ou שיחור ; Is. XXIII, 3, Jér. III, 18 ; Jos. XIII, 3 ; I Paral. XIII, 5. — LXX : Ῥινοκόρουρα. — Vulg. : « fluvius turbidus qui irrigat Ægyptum, torrens Ægypti, Sihor Ægypti ». — (7) V. Guérin, *Judée*, t. II, p. 237. — (8) Ἐιπάν, Ἰπάν, Josèphe, *Ant. jud.* VIII, 3. — (9) *Palœstina*, p. 774. — (10) Ἐλαΐς.

par plusieurs auteurs anciens, sans doute la même qu'Elaia (1).

Elam, tribu sémitique dont on a déjà parlé. V. plus haut, p. 157.

Elam (2), ville de Palestine sans doute, mais dont on ne sait que le nom.

Elas (3), ville de la Palestine IIIe. Peut-être la même qu'Aila sur le Golfe arabique, ou Elath.

Elanitique (golfe) : il tire son nom de la ville d'Aila ou Elath. V. ce mot.

Elassar (4), c'est peut-être l'*Asur* des documents assyriens, aujourd'hui *Kaleh-Schergat*, au sud de Ninive, sur le Tigre.

Elath (5), ville iduméenne, port de mer au fond du Golfe élanitique auquel elle a donné son nom. Les Israélites y passèrent, lors de l'Exode (6). Aux temps les plus prospères de la monarchie, elle fut assujettie à David avec toute l'Idumée (7). Salomon fit partir de là, ainsi que d'Eziongaber, les flottes qu'il envoyait à Ophir (8). Sous Joram, elle reprit son indépendance (9). Azarias la reconquit (10), mais sous Achaz, Rezin, roi de Syrie, s'en empara (11). A l'époque grecque et romaine, la ville se nommait *Aila* et *Aelana* ; elle faisait encore un commerce assez considérable avec les Indes. Une légion romaine y tint garnison. Plus tard elle fut le siège d'un évêché (12). En 630, moyennant un tribut annuel, ses habitants chrétiens s'assurèrent la protection du prophète. Mais, sous la domination mahométane, son commerce se perdit, et en 1100, Edrisi mentionne l'endroit comme tout à fait insignifiant. Le roi Baudouin I de Jérusalem la prit en 1116, mais Saladin l'enleva aux chrétiens en 1167. En 1182, Reinaud de Châtillon échoua contre la petite forteresse, élevée par Saladin sur l'ilôt voisin appelé Djesirat Pharaoun. A l'époque d'Albuféda, en 1300, l'endroit était tout à fait abandonné. On n'y trouve plus aujourd'hui que des ruines (1).

Elcesi (2), patrie du prophète Nahum. D'après plusieurs écrivains chrétiens anciens, c'était un petit village de Galilée qu'on n'a pas jusqu'à présent identifié. L'opinion de Knobel et d'Hitzig qui fait d'Elqosh le nom ancien de Capharnaum, na aucun fondement, ni dans la Bible, ni dans la tradition juive (3).

Eleale (4), ville de la tribu de Ruben, placée par Eusèbe à un mille au nord d'Hésebon. C'est la ruine actuelle de *el-'Al*, près de cette ville (5). Dans ses ruines désolées, une colonne solitaire reste encore debout (6).

Eleasa. V. *Laïsa*.

Eleph (7), ville de la tribu de Benjamin. C'est le village actuel de *Lifta*, à l'ouest de Jérusalem (8).

Eleuthère (9), fleuve de Syrie, aujourd'hui le *Nahr el-Kebir*.

Eleutheropolis (10), ville de la tribu de Juda, qui n'est pas mentionnée dans les livres saints. Elle était fort connue au temps d'Eusèbe et de S. Jérôme, puisque c'est à partir de cet endroit qu'ils mesurent les distances des principales villes méridionales de Juda. Josèphe la place à vingt milles de Jérusalem. Elle fut ville épiscopale de la Palestine Ire (11). D'après Robinson (12) et V. Guérin (13), c'est la même localité que Bethgabra, aujourd'hui *Beit-Djibrin*. C'est à ce point que se rapportent le mieux les distances et les routes mentionnées dans l'Onomasticon. Il ne faut pas s'étonner que le nom grec ait disparu, et que l'ancienne dénomination l'ait remplacé ; ce fait s'est produit souvent en Palestine (14). On ignore l'époque où le nom de Bethgabra s'est changé en celui d'Eleutheropolis ;

---

(1) Reland, *op. cit.*, p. 747. — (2) עילם ; Esdr. II, 31. — (3) Ἐλάς. — (4) אלסר ; Gen. XIV, 1. q. — (5) אילת ; IV Rois, XVI, 6, etc. — Ἐιλάνη, Josèphe, *Ant.* VIII, 2, Ἠλάθ. *Ibid*, IX, 12 ; plus tard Ἐλάς. — (6) Deut. II, 8. — (7) II Rois, VIII, 14. — (8) III Rois, IX, 26 ; II Paral. VIII, 17 et suiv. — (9) IV Rois, VIII, 20 et suiv. — (10) *Ibid*, XVI, 22. — (11) *Ibid*, XVI, 6. — (12) V. la liste de ses évêques dans Reland, *op. cit.*, p. 556.

(1) Weser, art. « Elath », dans le *Handwœrterbuch*, de Riehm, t. I, p. 359. — (2) אלקש ; Nah. I, 1. — (3) *Les petits prophètes*, p. 297. — (4) אלעלה ; Nombr. XXXII, 37. — (5) Conder, *Heth and Moab*, p. 403. — (6) Tristram, *The land of Moab*, p. 340. — (7) אלף ; Jos. XVIII, 28. — (8) Conder, *Handbook*, p. 409. — (9) I Mach. XI. 7. — (10) Ἐλευθεροπόλις. — (11) Voir la liste de ses évêques dans Reland, *op. cit.*, p. 750. — (12) *Bibl. Researches*. — (13) *Judée*, t. II, p. 331 et suiv. — (14) *Ibid.*, p. 333.

dans Ptolémée on trouve encore Βαιτογαβρά ; mais dès 202, sur des médailles frappées en l'honneur de Julia Domna, on lit le nom d'Eleutheropolis. Ce nom lui vint peut-être des immunités accordées à cette ville par Septime Sévère (1). En 636, la ville tomba, avec la Palestine entière, au pouvoir des Musulmans. En 796 ou 797, elle fut ravagée et détruite par les Sarrasins. Les croisés l'identifièrent à tort avec l'ancienne Bersabée. En 1134, Foulques d'Anjou y fit construire une citadelle. Cette citadelle, appelée *Gibelin* par les croisés, tomba en 1187 au pouvoir de Saladin. Elle fut réoccupée par les Latins et prise de nouveau par Bibars en 1244. Aujourd'hui elle est en ruines, mais il subsiste des restes importants de ses remparts.

Eliciens (2), nom donné aux Elamites (3).

Elim (4), septième campement des Israélites dans le désert. V. p. 177.

Elisa, tribu japhétique issue de Javan. V. plus haut, p. 146.

Ellasar. V. *Elassar*.

Elmélech (5), ville de la tribu d'Aser. *L'Ouady Malek* ou *Malik*, qui se jette dans le Cison, conserve peut-être le nom de cette localité (6).

Elmodad, tribu arabe. V. plus haut, p. 160.

Elom (7), ville de la tribu de Juda.

Elon (8), ville de la tribu de Dan. Peut-être le village actuel de *Beit Ello* (9).

Elthécé (10), ville sacerdotale de la tribu de Dan. Peut-être l'actuelle *Beit Likia* (11).

Elthecon (12), ville de la tribu de Juda, sur la frontière de la tribu de Benjamin. Elle est inconnue.

(1) Le Dr Sepp voit dans le nom grec d'Eleutheropolis, une simple traduction de l'hébreu Beth-Gebara, « la ville des forts », d'où les Grecs auraient fait « la ville des libres ». *Ibid*, p. 335. — (2) Jud. I, 6. — LXX : Εἰρωχ. — (3) V. Gillet, *Judith*, p. 92. — (4) אילים; Exod. XV, 27. — (5) אלמלך; Jos. XIX, 26. — (6) Clair, *Josué*, p. 110. — (7) Ἠλωμ ; Josèphe, *Ant. jud.* VIII, 3. — (8) אילון ; Jos. XIX, 43. — (9) Conder, *Handbook*, p. 410. — (10) אלתקה ; Jos. XIX, 43, XXI, 23. — (11) Conder, *Ibid.* — (12) אלתקן ; Jos. XV, 59.

Eltholad (1) ou **Tholad**, ville de la tribu de Juda, cédée ensuite à celle de Siméon. Inconnne.

Elusa (2), ville de la Palestine IIIe, placée par Ptolémée parmi les villes de l'Idumée, à l'ouest du Jourdain. Le Talmud parle d'une ville appelée הלוצה (3), qui est sans doute Elusa. Elle a été le siège d'un évêché (4). Robinson la place aux ruines appelées *El-Khoulasa*, au sud-ouest de Beer-Saba (5).

Elymais (6), nom de la ville de Suse.

Emath (7).

1° Ville et pays des Amathéens, tribu chananéenne, au nord de la Palestine. La Syrie de Damas le bornait au sud, la Syrie de Soba à l'est. La ville, située sur l'Oronte, est assez souvent nommée dans la Bible. Le territoire israélite, dans sa plus grande étendue, s'étendit jusqu'à cette ville (8). Amos parle d'Emath la grande (9). Elle fut prise par les Assyriens (10). Dans une inscription de Tiglath Pilézer, elle est mentionnée sous la forme *A-ma-su*, et dans une inscription de Sargon sous la forme *A-mat-ti*. Sous la suprématie macédonienne, les Grecs la nommèrent Epiphania, peut-être en l'honneur d'Antiochus IV Epiphane. Les anciens auteurs chrétiens l'appellent Emath Epiphania. Le nom ancien reparut après la conquête arabe. En 639, la ville se rendit aux Musulmans. Tancrède la prit en 1108, mais Toghtekiu la reprit en 1115. Elle se nomme aujourd'hui *Hama*. Les inscriptions hittites trouvées dans cette ville donneront sans doute, une fois déchiffrées, de précieux renseignements sur l'antique histoire de ces pays (11).

2° Ville sacerdotale de la tribu de Nephthali, la même que Hammoth-Dor (12). Josèphe l'appelle *Ammaous* (13) et la place près de Tibériade sur les bords

(1) אלתולד ; Jos. XV, 30 ; תולד ; I Paral. IV, 29. — (2) Ἐλουσα. — (3) V. Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 410. — (4) V. Reland, *Palæstina*, p. 756. — (5) *Biblical Researches*, t. I, p. 201, etc. — (6) I Mach. VI, 1. — (7) חמת ; Nombr. XIII, 22. — (8) III Rois, VIII, 65 ; cfr. II. Paral, VIII, 3 et suiv. — (9) Amos, VI, 2. — (10) IV Rois, XVIII, 34. — (11) V. p. 156. — (12) חמת דאר ; Jos. XIX, 35, XXI, 32. — (13) *Ant. jud.* XVIII, 2, 3 ; *Bell. jud.* II, 216, IV, 3.

du lac de Génésareth. Elle avait, comme son nom (eaux chaudes) l'indique, des eaux thermales. C'est aujourd'hui *Hammâm Tabariya*, dont les sources thermales sont encore fréquentées aujourd'hui (1).

3° *Emath-Suba* (2) est sans doute la même que Emath 1°. Il est possible toutefois que ce soit une ville de la Syrie de Soba.

Embrasement, campement des Israélites dans le désert. V. *Tabéera.*

Emése. Elle ne figure pas dans la Bible, mais la partie de la vallée de l'Oronte dans laquelle elle se trouve est mentionnée dans les livres saints, à propos des frontières idéales du royaume d'Israël (3). C'est aujourd'hui *Hœms*, ville de vingt mille habitants, ayant une enceinte fortifiée.

Emim (4), ancien peuple de Chananéens, au-delà du Jourdain : ils habitaient les plaines de Savé-Cariathaïm et de Moab (5). V. plus haut, p. 164.

Emmaüs (6).

1° Cette ville, surnommée plus tard Nicopolis, était à vingt-deux milles romains de Lydda. Josèphe l'appelle le plus souvent Ammaüs. Les généraux du roi de Syrie y campèrent, lorsqu'ils envahirent la Palestine. Vespasien la traversa, et Titus, marchant sur Jérusalem, y donna rendez-vous à la Xe légion (7). Bacchide l'avait fortifiée, Varus l'incendia (8). D'après S. Jérôme (9), Jules Africain aurait reçu mission de la restaurer. Il y avait des eaux thermales dans ou auprès de cette ville (10), mais on ne les a pas retrouvées. C'est le présent village d'*Amouâs*.

2° Ville située près de Tibériade et renommée pour ses eaux thermales. Vespasien campa près de là pendant le siège de Tarichée. Il en est fait mention dans l'histoire des croisades, et elles sont encore fréquentées aujourd'hui ;

(1) V. plus haut, p. 29. — (2) II Paral. VIII, 3. — (3) Jos. XIII, 5, etc. — (4) אימים ; Gen. XIV, 5. — (5) Gen. XIV, 5 ; Deut. II, 10. — (6) Ἐμμαούς ; I Mach. III, 40 ; Josèphe, *Bell. jud.* V, 4, etc. — (7) *Bell. jud.* VI, 1. — (8) *Ibid.*, XIII, 1, XVII, 12. — (9) *Catal. script. eccles.* — (10) *Midrasch Coheleth*, f° 106.

3° Village (1) éloigné de soixantes stades de Jérusalem, et dont la position n'est pas encore identifiée d'une façon certaine. Il est célèbre par l'apparition de Notre Seigneur à deux de ses disciples. Pour Eusèbe et S. Jérôme, c'est Emmaüs-Nicopolis (Emmaüs 1°). Ce sentiment a été admis généralement jusqu'au commencement du XIVe siècle. Il a été abandonné pour la raison que Nicopolis est à 176 stades de Jérusalem, et non à 60. Robinson (2) et V. Guérin (3) ont repris cette opinion, qui a contre elle, outre la distance, le nom donné par S. Luc à son Emmaüs : il l'appelle en effet village, κώμη, tandis qu'Emmaüs-Nicopolis était une ville assez importante. C'est plutôt à *El-Koubeibeh*, à trois lieues au nord-ouest de Jérusalem, qu'il faut placer la scène de ce miracle (4). D'autres auteurs la mettent à *Koulonieh*, sur la route de Jaffa à Jérusalem (5). Mais cet endroit est trop rapproché de Jérusalem pour convenir avec le récit de S. Luc, et, en outre il ne s'appuie sur aucune base traditionnelle.

Enabris (6), localité située entre Scythopolis et Tibériade.

Enacites (7), race de géants qui habitaient du côté d'Hébron, au sud du pays de Chanaan, et qui furent détruits par Caleb. V. plus haut, p. 171.

Enadda (8), village sur la route d'Aelia à Eleuthéropolis, vers le deuxième mille.

Enaïm (9), ville des montagnes de la tribu de Juda. Peut-être les ruines actuelles de *'Allin*, près de Zoreah (10). Un autre Enaïm (11) est traduit dans la Vulgate par « bivium itineris ». Il est plus que douteux que ce soit un nom de lieu, et il vaut mieux le traduire par *fontaine* (12).

(1) Luc, XXIV, 13; Josèphe, *Bell. jud.* VII, 27. — (2) *Biblical Researches*, t. III, pp. 147-150. — (3) *Judée*, t. I, pp. 298 et suiv. — (4) Zchokke, *Das neutest. Emmaus*, 1865, in-8°, Fillion, *S. Luc*, p. 404. — (5) Gratz, *Théâtre des événements racontés dans les divines Ecritures*, trad. franç., t. I, p. 536. — (6) Ἐναβρίς ; Josèphe, *De Bell. jud.* III, 6. — (7) Nombr. XIII, 23. — (8) Ἠναδά ; Eusèbe, *Onomast.* — (9) עינים ; Jos. XV, 34. — (10) Conder, *Handbook*, p. 410. — (11) Gen. XXXVIII, 14, 21. — (12) Dom Calmet, *Dictionnaire*, t. II, p. 377.

Enan (1), extrême limite, au nord-est, des possessions d'Israël. Porter l'identifie avec *Kuryetein*, au sud-est de l'Hermon. D'après Keil, c'est la source *Leoueh*, entre l'Oronte et le Léontès (2).

Endor (3), ville de la tribu de Manassé. Au temps d'Eusèbe c'était un grand bourg à quatre milles du mont Thabor. Il y avait dans cet endroit des cavernes où a peut-être demeuré la pythonistse d'Endor (4). C'est le village actuel d'*Endoûr*, petit et sale.

Engaddi (5), ville du sud-est de la Judée, appelée aussi *Hazazon-Thamar* (6). Cette ville qui appartenait aux Amorrhéens, est mentionnée dans la Genèse avant la destruction de Sodome (7). David s'y réfugia contre la poursuite de Saül (8). Les Moabites et les Ammonites s'y concentrèrent pour attaquer Josaphat (9). Ezéchiel en parle aussi (10). Ses vignes sont célébrées dans le Cantique des Cantiques (11). D'après Josèphe, elle était sur le lac Asphaltite, à trois cents stades de Jérusalem (12); il vante, comme fera Pline (13), ses palmiers et son baume. Eusèbe et S. Jérôme mentionnent un village de ce nom. On ne le trouve pas cité dans les écrivains des croisades, qui connaissent cependant le désert d'Engaddi. Il s'y trouve une belle source thermale (27° cent.), qui, d'après les indigènes, viendrait des environs d'Hébron. Son eau est pure et douce. Le sol est très fertile, et, grâce au climat, peut produire les fruits les plus rares des pays tropicaux. On voit les ruines de l'ancienne ville sur le versant de la montagne, au sud du ruisseau. Elles sont sans intérêt (14). Le nom actuel est *'Ain Jidy*. Le désert d'Engaddi s'étend au nord de cette ville jusqu'à Mar-Saba.

Engallim. V. *Gallim*.

Engannim (1).

1° Ville lévitique de la tribu d'Issachar. Josèphe (2) la mentionne sous le nom de *Gninœa*. Elle n'est pas loin de l'embouchure du Cison. Les Paralipomènes l'appellent Anem (3). Elle est peut-être la même que Beth-Gan (4). C'est en cet endroit, d'après une ancienne tradition, qu'aurait eu lieu la guérison des dix lépreux (5). C'est aujourd'hui *Ain Djénin*, sur les premières pentes de la chaîne de collines qui ferme à l'est la plaine de Jesraël. « Rien de plus riant en arrivant de Nazareth que Djenin. Devant nous sont des bouquets de palmiers et des vergers enclos de bois de cactus, au-dessus desquels s'élance le minaret d'une mosquée ; une source vive très abondante répand à profusion l'eau la plus limpide dans les prairies et les jardins d'alentour. Du côté de la mosquée, j'ai admiré les orangers et les palmiers magnifiques qui l'entourent » (6). En fait de ruines il ne subsiste que quelques fondations de mur d'un bel appareil. La population de cette petite ville est de près de 3,000 habitants.

2° Ville de la plaine de la tribu de Juda (7). M. V. Guérin (8) propose de l'identifier avec *Beit el-Djémal*, à cause de sa proximité avec le *Khirbet Iamoua* (Zanoé) et une source arrosant la vallée. Pour d'autres, c'est *Oumm Jina*, à l'ouest de Beth Schemesch (9).

Enhadda (10), ville de la tribu d'Issachar. Elle a été identifiée : 1° avec *Thayebeh*, village au sud-est du Thabor, près duquel on trouve des ruines du nom de *Hadidh* (11) ; 2° avec *Aïn Hôd*, sur le flanc occidental du Carmel, à trois kilomètres de la Méditerranée (12) ; 3° avec *Kefr Adân* (13).

---

(1) חצר עינן ; Nombr. XXXIV, 9, 10 ; Ezéch. XLVII, 17, XLVIII, 1. — LXX : ἀπὸ τῆς αὐλῆς τοῦ Αἰνάν. — Vulg.: «villa Enan, atrium Enon ». — (2) V. les *Petits Prophètes*, p. 343. — (3) עין דר ou עין דן ; Jos. XVII, 11 ; Ps. LXXXII, 11. — Josèphe : Ἔνδωρον, *Ant. jud.* VI, 15. — (4) I Rois, XXVIII, 7. — (5) עין גדי ; Jos. XV, 62. — (6) חצצן תמר ; II Paral. XX, 2. — (7) Gen. XIV, 7. — (8) I Rois, XXIV, 1-4. — (9) II Paral. XX, 1-2. — (10) Ezech. XLVII, 10. — (11) Cant. I, 14. — (12) *Ant. jud.* IX, 1. (13) *Hist. nat.* V, 17. — (14) Murray, *Handbook for travellers*, p 256.

(1) עין גנים (la source des jardins) ; Jos. XIX, 21, XXI, 29. — (2) *Ant. jud.*, XX, 6, § 4. — (3) I Paral. VI, 73. — (4) IV Rois, IX, 27. — LXX : Βαιθγάν. — Vulg.: « Domus horti ». — (5) Luc, XVII, 11-19. — (6) De Saulcy, *Dictionnaire des antiquités bibliques*, p. 116. — (7) Jos. XV, 34. — (8) *Judée*, t. II, p. 26. — (9) Conder, *Handbook*, p. 410. — (10) עין חדה ; Jos. XIX, 21. — (11) Clair, *Josué*, p. 109. — (12) Ancessi, *Index géographique*, p. 10 ; Murray, *Handbook*, p. 359. — (13) Conder, *Handbook*, p. 410.

Enhasor (1), ville de la tribu de Nephthali. Aujourd'hui *Hazireh*, près du Ouâdy el-Ayoun (2).

Ennom (vallée des fils de). V. *Benhennon*.

Ennon (3), ville riveraine du Jourdain, un peu au-dessous de la mer de Galilée, vers l'embouchure du Jaboc, où S. Jean baptisait. C'est probablement à l'endroit où les eaux du Ouady Fâria se jettent dans le Jourdain, à *Kurn Sartabeh*, qu'il faut placer cette localité (4).

Enon. V. *Enan*.

Ensemes (5), ville située à la frontière septentrionale de Juda. Elle était probablement près de la source appelée aujourd'hui *Aïn-el-Hôd*, et nommée par les chrétiens fontaine des Apôtres, à l'est du mont des oliviers sur la route de Jéricho (6).

Epha (7), fils aîné de Madian, tige d'une tribu nomade de ce nom, dont on ignore l'habitat.

Epher. V. *Opher*.

Ephèse (8), ville de l'Ionie, célèbre par le culte de la grande Diane. S. Paul a écrit une lettre à ses habitants (9). C'est aujourd'hui un misérable village turc appelé par les indigènes *Aïasolouk*.

Ephra (10), ville de la tribu de Manassé, en deça du Jourdain, où l'Ange du Seigneur apparut à Gédéon. C'est aujourd'hui le village de *Feráta*, près de Sichem, dont l'ancien nom était Ophrah, d'après la chronique samaritaine (11).

Ephraïm (12).

1° Une des douze tribus d'Israël. V. plus haut, p. 193.

2° **Ephraïm** ou **Ephron** (13), chaîne de montagnes allant de la plaine de Jezraël jusqu'aux montagnes de Juda.

Ephrata. V. *Bethléem*.

Ephrem (14), ville de la tribu d'Ephraïm sur la lisière de la tribu de Benjamin. Les Paralipomènes (1) l'appellent Ephron. C'est sans doute dans cette ville que Notre Seigneur se retira avec ses disciples (2). Eusèbe place Héphraïm à 8 milles romains au nord de Jérusalem ; S. Jérôme à 20 milles. On ne l'a pas encore identifiée.

Ephron (3).

1° Ville forte dans la partie orientale de la vallée haute du Jourdain. Polybe l'appelle Gephros, son site est inconnu.

2° V. *Ephrem*.

3° V. *Ephraïm* 2°.

Epicœrus (4), ville placée par Ptolémée à l'est du Jourdain.

Erchuéens (5), peuple transporté par les Assyriens dans la Samarie. Ils habitaient peut-être Arach ou Erech.

Erebinthonoecos (6), village voisin de Jérusalem. Reland (7) pense que c'est le Βηθερέβιν de Sozomène (8).

Erech. V. *Arach*.

Erembon (9), grand village à seize milles d'Eleuthéropolis vers le midi.

Erioch (10), plaine où Nabuchodonosor vainquit Arphaxad.

Esaan (11), ville de la tribu de Juda, près de la mer morte. S'appuyant sur la traduction grecque. Seetzen et Robinson ont pensé que c'était le même endroit que Samma (12), et que, par suite, on pouvait l'identifier avec les ruines de *Simia*, au sud de Daoumeh (13)

Esdrelon. V. *Jezraël*.

Esem (14), ville assignée d'abord à la tribu de Juda, puis à celle de Siméon. Elle est inconnue.

Eseq ou **Eseg** (15), puits dans la vallée de Gérare, au sud-ouest de Jibrin.

Escol. V. *Néhélescol*.

Esna (16), ville du sud de la tribu de Juda. Inconnue.

---

(1) עין חצור ; Jos. XIX ; 37. — (2) Conder, *Ibib*, p. 410. — (3) Jean, III, 23. — (4) Murray, *Handbook*, p. 340. — (5) עין שמש ; Jos. XVIII, 17. — La Vulgate le traduit aussi par « fons solis », Jos. XV, 7. — (6) Murray, *Handbook*, p. 216 ; Conder, *Handbook*, p. 410. — (7) עיפה ; Is. LX, 6. — (8) Act. XIX, 1. — (9) V. Crelier, *Les Actes des Apôtres*, pp. 237-238. — (10) עפרה ; Jug. VI, 11 ; Ἔφρα ; Josèphe, *Ant. jud.* V, 8. — (11) Conder, *Handbook*, p. 421. — (12) אפרים. — (13) Jos. XVII. 15. — (14) Ps, LXXVII, 9.

(1) עפרון ; II Paral. XIII, 19. — (2) Jean, XI, 54. — (3) ; I Mach. V, 46. — (4) Ἐπίκαιρος. — (5) ארכיא ; I Esdr. IV, 9. — (6) Ἐρεβίνθων οἶκος ; Josèphe, *De Bell. jud.* VI, 13. — (7) *Palæstina*, p. 766. — (8) *Histor.* IX, 17. — (9) Ἐρεμβών ; Eusèbe, *Onom.* — (10) Jud. I, 5. — (11) אשען ; Jos. XV, 52. — LXX : Σομα. — (12) I Paral. II, 43. — (13) Clair, *Josué*, p. 94. — C'est aussi l'avis de Conder, *Handbook*, p. 410. — (14) עצם ; Jos. XV, 29, XIX, 3 ; I Par. IV, 29. — (15) עצק ; Gen. XXVI, 30. — Vulg. : « Calomnia ». — (16) אשנה ; Jos. XV, 43.

Essa (1), ville prise par Alexandre, et qui était probablement à l'Est de la mer de Tibériade.

Esthamo (2), ville de la tribu de Juda, qui était en même temps ville lévitique et ville de refuge (3). On l'appelle aussi Esthemo ou Isthemo. C'est aujourd'hui *es-Sémoua*, au sud d'Hébron.

Esthaol (4), ville de la tribu de Juda, plus tard donnée à Dan. Eusèbe la place entre Azoth et Ascalon (5). Ailleurs (6), il la met à dix milles au nord d'Eleutheropolis, dans la direction de Nicopolis.

Esthemo. V. *Esthamo*.

Etam (7).

1° Village de la tribu de Siméon, dont la position est inconnue.

2° Ville de la tribu de Juda fortifiée par Roboam, près de Bethléem et de Thécoa (8). Le rocher d'Etam (9) était peut-être dans son voisinage. C'est le village actuel d'*Aitoûn*, au sud-ouest d'Hébron (10).

Etham, second campement d'Israël, après la sortie d'Egypte (11).

Ether (12), ville de la tribu de Juda, donnée plus tard à Siméon. Eusèbe cite un bourg du nom d'Etheran (13) près de Malatha dans le Daroma. C'est probablement la ruine *el'Atr*, près de Beit Jibrin (14).

Ethrorh (15), ville au delà du Jourdain, que la tribu de Gad reconstruisit. Aujourd'hui *Djebel Attarous* (16).

Euhydra (17), ville entre Tyr et Sidon.

Euphrate (18), fleuve célèbre de l'Asie occidentale, qui prend sa source en Arménie, passe à Babylone, se réunit au Tigre et se jette dans le Golfe persique. La forme assyrienne de son nom est *Bu-ra-Tur*. Dans l'ancien persan, c'est « Ufrâtu » (19).

(1) Ἔσσα ; Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 23. — (2) אשתמה ; I Rois, XXX, 28. — (3) Jos. XXI, 14 ; I Paral. VI, 58. — (4) אשתול ; Jos. XV, 33, XIX, 41 ; Jug. XIII, 25. — (5) *Onomast.*, v° Ἀσθαώλ. — (6) *Ibid*, v° Ἐσθαούλ. — (7) עיתם ; I Paral. IV, 32. — (8) II Paral. XI, 6. — (9) Jug. XV, 8. — (10) Conder, *Handbook*, p. 411. — (11) Exod. XIII, 20. — (12) עתר ; Jos. XIX, 7. — (13) Ἐθέραν ; *Onom.*, v° Ἐθήρ. — (14) Conder, *Ibid.* — (15) עטרות שופן ; Nombr. XXXII, 3, 35, — (16) Conder, *Heth and Moab*, p. 402. — (17) Pline, *Hist. nat.* V, 19. — (18) פרת ; Gen. II, 14. — (19) V. article « Euphrat » du *Handvœrterbuch*, de Riehm, t. I, pp. 411 et suiv., et plus haut, p. 135.

Exalus (1). Un évêque de cette ville assista au Concile de Jérusalem de 536. S. Jérôme appelle cette ville *Chasalus*.

F

Forum Appii. V. *Appius, Appii Forum*.

G

Gaas (2).

1° Montagne de la tribu d'Ephraïm, près de Thamnath, au nord de laquelle Josué fut inhumé. V. *Thamnath-Saré*. D'après M. Guérin, c'est aujourd'hui le *Deir ed-Dham*.

2° Un torrent du même nom (3) sortait de cette montagne. Il est appelé *Hurai* dans les Paralipomènes (4). Il n'a pas été identifié.

Gabaa (5).

1° Ville de la tribu de Juda, entre Ebron et la mer morte. D'après M. Guérin (6), c'est aujourd'hui *Djéba*.

2° Ville de la tribu de Benjamin, patrie de Saül (7). C'est là que fut commis le crime qui amena la destruction presque complète de la tribu de Benjamin (8). Plusieurs batailles furent livrées aux Philistins dans les environs de cette ville. Elle fut aussi le siège d'une école de prophètes (9). S. Jérôme l'appelle *Gabaa*, et Josèphe la place à trente stades de Jérusalem (10). Faut-il distinguer de cette Gabaa de Benjamin une autre Gabaa, aussi dans la même tribu (11), et qui d'après Robinson devrait être identifiée avec *Touleil el-Foûl*? C'est l'opinion générale. D'ailleurs le texte hébreu distingue la Gabaath (12) de Saül de Gabaa, ville lévitique. En tous cas ces deux localités étaient très voisines.

3° Endroit où l'arche résida depuis le retour du pays des Philistins jusqu'à l'époque de David (13). Il est possible

(1) Ἐξαλοῦς. — (2) גאם ; Jos. XXIV, 20 ; Jug. II, 9. — (3) II Rois, XXIII, 30. — (4) I Paral. XI, 32. — (5) גבע ; Jos. XV, 57. — (6) *Judée*, t. III, p. 382. — (7) I Rois, X, 26. — (8) Jug. XIX, 12, XX, 4. — (9) I Rois, X, 5, 6. — (10) *Bell. jud.* VI, 2. — (11) I Rois, XIII, 2. — (12) גבעת. — (13) II Rois, VI, 3.

cependant que le texte ne désigne ici qu'une colline des environs de Cariathiarim (1).

4° Endroit (2) où bifurquait la route allant d'un côté à Béthel, de l'autre à Gabaa de Benjamin (3).

Gabaath de Phinées (4), ville située dans les montagnes d'Ephraïm, où fut inhumé Eléazar, fils d'Aaron. Josèphe l'appelle Gabatha (5), et Eusèbe Gabaas. S. Jérôme raconte que Ste Paule alla visiter les tombeaux de Josué et d'Eléazar, situés en face l'un de l'autre (6). Fondé sur cet endroit et sur l'identification certaine de Tibneh avec Thamnath-Saré, M. V. Guérin place Gabaath Phinées au village de *Djibia*, situé en face de Deir-ed-Dham (7). D'après d'autres auteurs, qui s'appuient sur la tradition juive et samaritaine, ce serait à *Aouerta*, à cinq kilomètres au sud-est de Naplouse qu'il faudrait placer cet endroit (8).

Gabaé (9) ou **Gabéé** (10), identique à Gabaa 2°.

Gabaon (11), ville de la tribu de Benjamin, appartenant d'abord aux Hévéens. Grâce à une ruse, les Gabaonites ne furent pas exterminés comme les autres peuples chananéens (12). Josué s'allia avec eux et les sauva des cinq rois chananéens qui les attaquaient (13). Saül rompit l'alliance et fit périr un grand nombre des leurs. Aussi David leur livra-t-il sept des fils de son prédécesseur, qu'ils crucifièrent (14). Avant la construction du temple, l'arche d'alliance fut déposée dans cette ville, qui devint le centre du culte lévitique. Salomon y demanda la sagesse au Seigneur (15). Il y avait près de cette ville un grand étang (16). C'est aujourd'hui le petit village de *el-Djîb*, à huit kilomètres au nord-ouest de Jérusalem.

Gabaopolis (1), probablement mauvaise lecture d'un passage de Josèphe due à Etienne de Byzance. Il faut lire ville de Gabaon (2).

Gabaoth (3), endroit distant de vingt stades à l'est de Jérusalem, mais qu'on ne pourrait identifier qu'avec Gabaon, qui pourtant est à l'ouest de la ville (4).

Gabara (5). D'après Josèphe, cette ville était, avec Séphoris et Tibérias, une des trois plus grandes de la Galilée. Elle fut prise par Vespasien (6). C'est aujourd'hui *Koubara*, à l'est d'Hacco (S. Jean d'Acre) (7).

Gabaroth (8). Endroit de Galilée qui semble être le même que le précédent.

Gabathon ou **Gebbéthon** (9), ville lévitique assignée à la tribu de Dan, mais qui demeura au pouvoir des Philistins (10). Probablement le village actuel de *Kibbiah*, à l'ouest de Tibneh (11).

Gabée. V. *Gabaé*.

Gabim (12), localité à quelque distance au nord de Jérusalem. Elle est inconnue.

Gad. Une des douze tribus. V. plus haut, p. 187.

Gadara (13), grande ville à l'opposé de Tibérias et de Scythopolis. D'après Pline (14), elle était près du Hiéromax ; d'après Josèphe (15), à 60 stades de Tibérias. Les voyageurs modernes s'accordent avec Pline. Cette ville, qui faisait partie de la Décapole, était une des plus importantes de la Pérée. En 218 avant J.-C., elle fut prise par Antiochus-le-Grand, et en 198 par Alexandre Jannée. Réparée par Pompée, elle fut détruite par Vespasien dans la guerre des juifs. D'après S. Mathieu (16), S. Marc (17) et S. Luc (18), N. S. guérit un démoniaque sur

(1) Merz, *Onomasticon biblicon*, Augustæ Vindelicorum, 1740, in-4°, p. 326. — (2) Jug. XX, 31. — (3) Ancessi, *Index géographique*, p. 11. — Le mot n'est pas dans la Vulgate. — (4) גבעת פינחס ; Jos. XXIV, 33. — (5) *Ant. jud.* V, 1, § 29. — (6) *Opera*, ed. Migne, t. I, c. 885. — (7) V. Guérin, *Judée*, t. III, p. 37, 38 ; *Samarie*, t. II, pp. 107, 108. — (8) Conder, *Handbook*, p. 256. — (9) Jos. XXI, 17. — (10) *Ibid*, XVIII, 24. — (11) גבעון ; Jos. XVIII, 25, XXI, 17 ; Jug. XIX, 14. — (12) Jos. IX. — (13) *Ibid.* X. — (14) II Rois, XXI, 6 et suiv. — (15) III Rois, III, 4-6. — (16) II Rois, II, 13

(1) Γαβαούπολις. — (2) Reland, *Palæstina*, p. 770. — (3) Γαβαώθ ; S. Epiphane. — (4) Reland, *Ibid.* — (5) גבתון ; Jos. XXI, 23. — LXX : Γαβαθών ; Josèphe : Γαβαθώ ; Eusèbe : Γαβαθωντῶν Αλλοφύλων. — (6) IV Rois, XV, 27, XVI, 15, 17. — (7) Conder, *Handbook*, p. 412. — (8) Γάβαρα ; Josèphe, *De vita*. — (9) *Bell. jud.* III, 6. — (10) Arnaud, *Palestine*, p. 574. — (11) Γαβαρώθ ; Josèphe, *De vita*. — (12) גבים ; Is. X, 31. — LXX : Γιββείρ. — (13) Γάδαρα. — (14) *Hist. nat.* V, 15. — (15) *Vita*. — (16) Math. VIII, 28. — (17) Marc, V. 1-19. — (18) Luc, VIII. 26-39.

le territoire des Gadaréniens (1). L'emplacement de Gadara convient très bien au récit des évangélistes, et nous maintenons la leçon du grec (2). Gadara se nomme aujourd'hui *Oum-Keis* : elle occupe le sommet d'une colline élevée où se trouvent les restes d'une enceinte et beaucoup de pierres taillées, les ruines de deux théâtres et beaucoup de tombeaux (3).

Gaddi (4), ville mentionnée par la Vulgate, mais dont on ne trouve pas de trace dans l'hébreu (5).

Gader (6), ville royale chananéenne, qu'on assimile quelquefois à *Gaderoth*. C'est aujourd'hui *Djedour* entre Bethléem et Hébron (7). D'après M. Rey, ce serait *Khaterah*, au sud-est de Jamniah (8).

Gadéroth ou *Gidéroth* (9), ville de la tribu de Juda, aujourd'hui *Gethéra*.

Gadgad (10), montagne du désert de Pharon, et vingt-neuvième station des israélites dans le désert.

Gador (11), ville de la tribu de Dan. Il n'est pas probable que ce soit la même que la Gédor de Josué (12). Il est impossible de déterminer sa position (13).

Galaad (14).

1° Nom d'une chaîne de montagnes, qui s'étendait le long de la rive gauche du Jourdain (15). Elle traversait les tribus de Ruben, de Gad et de Manassé.

2° Pays à l'est du Jourdain, distingué soigneusement par les auteurs sacrés du pays de Basan (16). Il comprenait probablement les deux tribus de Ruben et de Gad, et la partie méridionale de la tribu de Manassé (1). Quelquefois le nom de Galaad est donné à toute la région à l'est du Jourdain (2). Après la captivité, il est employé dans ce sens (3). Josèphe le désigne comme une partie de l'Arabie (4).

3° Ville du pays de Galaad. V. *Maspha de Galaad*.

Galatie (5), province centrale de l'Asie mineure, parcourue et évangélisée par S. Paul (6). Les habitants de cette province appartenaient à des races intéressantes ; leur nom se rattachait à un très ancien mouvement de peuples, lors de la dispersion. Après s'être séparés, une partie des Celtes se jeta avec impétuosité sur la presqu'île thraco-grecque. 20,000 de leurs guerriers contournèrent le Bosphore et la Propontide, et 10,000 d'entre eux furent attirés par Nicomède dans l'Asie mineure (279 avant J. C.); et bientôt ils maîtrisèrent tout ce pays. Partagés en trois hordes, les Tectosages, les Télistoboiens et les Trocméens, tantôt comme mercenaires des rois du pays, tantôt pour leur propre compte, ravagèrent la contrée. Cantonnés entre le Sangaros et l'Halys, ils firent la terreur du voisinage jusqu'à ce qu'Attale I de Pergame les força à se renfermer dans un territoire délimité, de 50,000 de long sur 20,000 de large. En 189 avant J. C., ils furent défaits par le consul Manlius Vulso. A partir de cette époque, ils subirent l'influence grecque. Amyntas, par la protection d'Octave, fut fait roi de toute la Galatie (30 avant J.-C.). En 25, Auguste la réduisit en province romaine, ayant Ancyre pour capitale : outre l'ancienne Galatie, elle comprenait plusieurs districts phrygiens. Elle s'agrandit quelques années plus tard de la Paphlagonie et du Pont. Elle fut longtemps, après ces agrandissements, la principale province de l'Asie mineure intérieure (7).

---

(1) Le *textus receptus* de S. Mathieu (sur l'autorité duquel nous avons édifié le lecteur, *Introduction*, t. I, p. 349) a Γεργεσηνῶν. La Vulgate a dans les trois endroits « Gerasenorum ». — (2) Nous suivons sur ce point M. Fillion, *S. Matthieu*, p. 167, *S. Marc*, p. 77, et MM. Westcott et Hort, *The new Testament in greek*, t. II, 2e part., p. 11. — (3) Isambert, *Itinéraire de l'Orient*, p. 123. — (4) I Paral. XII, 8. — (5) Clair, *Les Paralipomènes*, p. 152. — (6) גדר ; Jos. XII, 13. — (7) Clair, *Josué*, p. 75. — (8) *Etude de la tribu de Juda*, p. 124. — (9) גדרות ; Jos. XV, 41 ; II Paral. XVIII, 18. — (10) גדגד ; Deut. X, 7 ; Nombr. XXXIII, 32. — (11) גדר ; I Paral. IV, 39. — (12) Jos. XV, 68. — (13) Clair, *Les Paralipomènes*, p. 99. — (14) גלעד ; Gen. XXXI, 21. — LXX : Γαλαάδ. — (15) Deut. III, 12 ; Abd. 19 ; Jérém. L, 19 ; Cant. IV, 1, VI, 4. — (16) Deut. III, 10 ; Jos. XII, 5 ; IV Rois, X, 33 ; I Paral. V, 16 ; Mich. VII, 14. — (1) Nombr. XXXII, 26, 40 ; Deut. III, 12, 13 ; Jos. XVII, 1, 6 ; I Paral. XXVIII, 21. — (2) Deut. XXXIV, 1 ; Jug. XX, 1 ; IV Rois, X, 33. — (3) I Mach. V, 9, XIII, 22. — (4) *Ant. jud.* XIII, 14, 2. — (5) Γαλατεια ; I Mach. VIII, 2. — (6) Act. XIII, XVI, XVIII. — (7) V. G. Perrot, *De Galatia provincia romana*, Paris, 1867, in-8°.

Nous ne suivrons pas plus loin son histoire (1).

Galgal des nations (2), ville royale des Chananéens, qui est placée par quelques auteurs à *Kalkilieh*, et par MM. Guérin et Conder à *Djeldjoulieh* (3), dans la plaine de Saron au nord d'Antipatris.

Galgala (4), premier campement des israélites à l'ouest du Jourdain, dans la plaine de Jéricho. Plus tard, elle fut attribuée à Benjamin; Samuel y vint juger le peuple (5), et Saül y fut reconnu roi (6). L'arche d'alliance y demeura aussi durant quelques temps (7). C'est aujourd'hui *Tell Djeldjoul* ou *Tiljoulia*.

Galilée (8), une des trois provinces de Palestine au temps de Notre Seigneur. L'origine de ce nom est obscure. Le mot se trouve quelquefois dans la bible hébraïque; une de ses significations est *district* ou *cercle*. La « Galilée des nations » (9) d'Isaie n'a pas un sens bien défini au point de vue des limites géographiques. On ne sait pas non plus où étaient les vingt villes du pays de Galilée, données par Salomon à Hiram (10). La Galilée comprenait la partie septentrionale du pays à l'ouest du Jourdain. Elle était divisée en haute et basse (11).

Galilée (mer de). V. *Génésareth* (lac de).

Gallim (12), ville de la tribu de Benjamin, voisine de Jérusalem. Sa position est inconnue. Il est impossible d'admettre l'identification de Conder (13), qui place cette localité à *Beit Jala*, près de Bethléem. S. Jérôme (14) mentionne un autre Gallim, dans le voisinage d'Accaron, et qui, par conséquent, diffère du précédent.

(1) V. Hertzberg, art. « Galater », dans Riehm, *Handwœrterbuch*, t. I, pp. 456 et suiv. — (2) גלגל ; Jos. XII, 23. — (3) Guérin, *Samarie*, t. II, pp, 357 et suiv.; Conder, *Handbook*, p. 413. — (4) גלגלה ; Deut. XI, 30 ; Jos. IV, 19. — (5) I Rois, VII, 11. — (6) *Ibid*, XI, 15. — (7) *Ibid*, VII, 16, X, 8, XI, 14, 15, XIII, 4-15, XV, 12, 21, 23. — (8) V. p. 225. — (9) Is. IX, 1. — (10) III Rois, IX, 11. — V. plus haut, p. 293. — (11) V. Selah Merill, *Galilee in the timeof Christ*, London, 1885, in-8°. — (12) גלים ; I Rois, XXV, 44 ; Is. X, 30, XV, 8. — (13) *Handbook*, p. 411. — (14) *Onomast.*

Gamala (1), ville de la Gaulanite, située en face de Tarichée sur la rive gauche du lac de Génésareth. Son nom lui vient de sa forme qui ressemblait à celle d'un chameau. C'était une forteresse presqu'imprenable. Prise d'abord par Alexandre Jannée, elle fut fortifiée par Josèphe et résista à Agrippa le jeune pendant sept mois. Après un siège opiniâtre, Vespasien s'en empara. Ses ruines sont sans doute voisines de *Kalat el-Hœsn*, près de l'embouchure du Ouady Fik.

Gamzo (2), ville de Judée, de la tribu de Dan, voisine de la Philistie. Aujourd'hui le village de *Jimzou*, à l'est de Lydda (3).

Gareb, colline de Jérusalem. V. plus haut, p. 256.

Garizim (4), montagne de la chaîne d'Ephraïm, vis-à-vis de l'Hébal. C'est sur son sommet que furent prononcées les bénédictions lors de l'entrée dans la Terre promise (5). Elle domine Sichem. Après la captivité, les samaritains y élevèrent un temple, qui fut détruit par Jean Hyrcan en 129 avant J.-C. Les samaritains considérèrent toujours cet endroit comme sacré (6). Aujourd'hui encore ils y célèbrent leur Pâque (7). Le nom arabe actuel de cette montagne (qui a 885 m. d'altitude) est *Djébel el-Tôr* ou *Djébel el-Kibli*. La vue qu'on a de là est magnifique.

Garob (8), ville mentionnée dans le Talmud comme étant à trois milles de Schilo. Ce serait, d'après M. Neubauer (9), la colline de Gareb dont parle Jérémie (10), et le *Ouady Gourab* d'aujourd'hui.

Garsis (11), ville de Galilée.

Gaspha (12), localité des Gabaonites.

Gaver (13), ville de la demi-tribu de

(1) Γάμαλα ; Josèphe, *Ant. jud.* IV, 9 ; *Bell. jud.* IV, 1. — (2) גזר ; II Paral. XXVIII, 18. — (3) Conder, *Handbook*, p. 418. — (4) גרזים ; Deut. XI, 29. — (5) *Ibid*, et XXVII, 12. — (6) Jean, IV, 20. — (7) On trouve un récit de cette cérémonie dans Bædeker, *Guide*, p. 352. — (8) גרוב. — (9) *Géographie du Talmud*, p. 150. — (10) Jérém. XXXI, 39. — (11) Γαρζής; Josèphe, *Bell. jud.* VI, 12. — (12) גבעה ; II Esdr XI, 21. — (13) גבר ; IV Rois, IX, 27

Manassé, à l'ouest du Jourdain, près de Mageddo.

Gaulon (1), ville sacerdotale et de refuge de la tribu de Manassé, au-delà du Jourdain. Elle a donné son nom à la Gaulanite. C'est la moderne *Jaulân* (2).

Gaza (3), ancienne ville des Chananéens. Elle tomba plus tard au pouvoir des Philistins, qui en firent l'une de leurs cinq satrapies. Josué ne put, sinon s'en emparer, du moins la conserver (4). Elle fut assignée à la tribu de Juda, mais elle ne lui appartint jamais réellement (5). Samson y périt avec 3,000 Philistins, sous les ruines du temple de Dagon (6). Le royaume de Salomon s'étendait jusqu'à cette ville (7). Au temps de Jérémie, les Egyptiens s'en emparèrent (8). Alexandre le Grand la prit après un siége de deux mois. La ville ne fut pas détruite alors, mais seulement en 312, par Ptolémée. Sous les Machabées elle était redevenue très importante. Jonathan brûla ses faubourgs en 144 avant J.-C (9). En 141, Simon la prit, la fortifia et y établit sa résidence (10). En 96, elle fut détruite par Alexandre Jannée (11). Auguste la donna à Hérode ; à la mort de ce dernier, elle fut assignée à la Syrie (12). En 65 de notre ère, elle fut ruinée par les Juifs révoltés. Mais, rétablie promptement, elle eut, de bonne heure, une église chrétienne (13). Elle était encore importante à l'époque d'Eusèbe et de S. Jérôme. En 634, elle tomba aux mains des Mahométans. Une partie de la ville fut entourée de murs par Baudoin III en 1149. Saladin prit la ville en 1170, et la citadelle en 1187. En 1244, les chrétiens furent battus dans son voisinage par les Kharizmiens. Appelée aujourd'hui *Rhazzeh*, elle est tombée dans une extrême décadence. Malgré cela elle compte encore près de seize mille habitants (1). On y trouve de nombreuses ruines, dont la plupart ne semblent pas remonter plus haut que les croisades.

(1) גלון ; Jos. XX, 8, XXI, 27 ; I Paral. VI, 71. — (2) Conder, *Heth and Moab*, p. 403. — (3) עזה ; Gen. X, 19. — LXX : Γάζα. — Hérodote l'appelle Cadytis, II, 159. III, 5. — (4) Jos. X, 22, XIII, 3. — (5) Jug. XIII, 1. — (6) *Ibid*, XVI, 23. — (7) III Rois, IV, 24. — (8) Jérém. XLVII, 1. — (9) I Mach. XI, 61, 62. — (10) *Ibid*, XIII, 43-48. — (11) Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, 13, § 3. — (12) On ne peut appliquer à Gaza l'épithète de *deserta* qu'on lit, Act. VIII, 26 ; c'est la route conduisant à Gaza qui est ainsi qualifiée, et non la ville elle-même. Cfr. Guérin, *Judée*, t. II, p. 202 ; Crelier, *Les Actes*, p. 105. — (13) V. la liste de ses évêques dans Reland, *Palæstina*, p. 795.

Gazara (2), la même probablement que *Gazer*. V. ce nom.

Gazer (3).

1° Ville des Chananéens, et résidence d'un roi. Elle fut assignée aux Lévites (4), mais demeura au pouvoir de ses anciens maîtres (5). Au temps de David, elle appartenait aux Philistins (6). Elle fut prise et brûlée par le pharaon d'Egypte, qui la donna à Salomon : elle fut reconstruite par lui (7). C'était une ville forte à l'époque des Machabées (8). Eusèbe, qui la cite sous les noms de Gazer, Gazera ou Gazara, la place à quatre milles romains d'Emmaüs-Nicopolis. Strabon l'appelle Gadaris (9). M. Clermont-Ganneau l'a retrouvée à *Tell el-Djezer*, près du village d'Abou-Choûché (10).

2°. V. *Jazer*.

Géba. V. *Gabaa*.

Gébal (11).

1° Peuple donné par le Psalmiste comme symbole des nations qui veulent détruire Israël. Les Targums et la version samaritaine rendent quelquefois « mont Séir » par « mont Gébla ». Josèphe parle aussi des Gabilites au midi de la Palestine (12). Eusèbe et S. Jérôme font mention de la Gébalène ou Gabalène, qui est dans l'Idumée et qui a Pétra pour capitale. Il s'agit donc probablement d'un peuple iduméen

2°. V. *Biblos*.

Gébéa. V. *Gabaa*.

Gebbéthon. V. *Gabathon*.

(1) Guérin, *Ibid*, p. 190. — (2) I Mach. VII, 45. — (3) גזר. — (4) Jos. X, 33, XII, 13, XXI, 21. — (5) *Ibid*, XVI, 10 ; Jug. I, 29. — (6) I Rois, V, 25 ; I Paral. XIV, 16. — (7) III Rois, IX, 52, XIV, 34. — (8) I Mach. IX, 52, XIV, 34. — (9) L. XVI. Cfr. Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 9, § 2. — (10) Clermont-Ganneau, *La Palestine inconnue*, Paris, 1876, in-16, p. 17. — (11) גבל ; Ps. LXXXII, 8. — (12) *Ant. jud.* IX, 10.

Gédéra (1), ville de la tribu de Juda, dans la plaine. La *Gedor* de l'Onomasticon, à dix milles d'Eleutheropolis, sur la route de Diospolis. C'est aujourd'hui la ruine de de *Jedireh* (2).

Gédérothaim (3), ville de la tribu de Juda dans la plaine. Selon plusieurs auteurs elle est la même que Gédéra ou du moins un de ses quartiers. Les LXX ne la mentionnent pas.

Gédor (4), ville de la tribu de Juda, dans les montagnes, entre Bethléem et Hébron. C'est le village actuel de *Jédour*, dans les montages d'Hébron (5).

Géennom. V. *Benennum*.

Gehon. V. plus haut, p. 133.

Gelboé (6), montagne à l'est de la plaine d'Esdrélon, au-dessus de Jezraël, où Saül mourut. Le nom a survécu dans celui du village de *Jelbôn*, à l'est de la plaine d'Esdrélon (7). Mais la montagne elle-même s'appelle aujourd'hui *Djébel Fâkoua*. Eusèbe mentionne un bourg nommé *Gelbus* (8), à six milles de Scythopolis. C'est un vestige du nom de Gelboé.

Géliloth (9), village que la Vulgate traduit : *Ad tumulos*. Il formait la frontière méridionale de Benjamin. Il faut peut-être lire « Galgala » (10).

Geman (11), bourg de la plaine de Samarie, qui est aussi appelé Nais (12).

Gemmaruris (13), ville à l'ouest du Jourdain, dans l'Idumée, mentionnée par Ptolémée.

Genesar. V. *Génésareth*.

Génésareth (14) (lac de), lac ou mer de *Tibériade*, mer de *Galilée*, mer de *Cinereth*. Il tire son nom d'une ville placée sur ses rives (15). Il est situé entre la tribu de Nephthali à l'ouest, et la demi-tribu orientale de Manassé et Gad à l'est. Il est mentionné sous la forme *Kennarut* dans l'inscription de Thotmès III.

(1) גדרה ; Jos. XV, 35. — (2) Conder, *Handbook*, p. 411. — (3) גדרתים ; Jos. XV, 16. — (4) גדר ; Jos. XV, 58 ; I Par. IV, 39. — (5) Conder, *Handbook*, p. 412. — (6) גלבע ; I Rois, XXVIII, 4, XXXI, 1 ; I Paral. X, 1. — (7) Conder, *Handbook*, p. 412. — (8) Γελβοῦς. — (9) גלילות ; Jug. XVIII, 17. — (10) Jos. XV, 7. — (11) Γημάν ; Josèphe, *Bell. jud.* XI, 2. — (12) *Ant. jud.* XX, 5. — (13) Γεμμαρουρίς. — (14) כנרת. — (15) Jos. XIX, 35.

Gephrus (1), ville à l'est du Jourdain, nom loin de Pella.

Gerara (2), ville royale à l'extrémité du pays de Chanaan, entre Sur et Cades. Abraham y résida quelque temps (3) et Isaac y naquit (4). Elle était à vingt-cinq milles au midi d'Eleutheropolis. C'est aujourd'hui la ruine *Oumm el-Jerrîâr* au sud de Gaza (5).

Gerasa (6). Cette ville était sur les frontières orientales de la Pérée. Elle faisait partie de la Décapole, et était une des villes importantes de cette partie de la Palestine. Son importance historique ne date que de l'époque romaine. Ses principaux monuments sont du siècle des Antonins (arc de triomphe, arène, théâtres, bains, etc.) (7). C'est aujourd'hui *Djérach*.

Géraséniens (8), **Gergéséens**, **Gergéséniens**. V. *Gadara*. Le Dr Thomson a trouvé auprès de l'*Ouady Semak*, en face de la plaine de Tibériade, les mines d'une ville nommée par son guide Arabe Kersa ou Ghersa ; il l'identifie avec l'ancienne Gergésa (9). Il ne suit pas nécessairement de cette découverte, si intéressante qu'elle soit, qu'il faille abandonner la leçon Gadara, Gadaréniens (10).

Gergéséens, tribu chananéenne. V. plus haut. p 166. V. aussi *Gérasénien*s.

Gerréniens (11), habitants d'une ville de Géra ou Gerrum, située en Egypte aux confins de la Palestine, où Antiochus Eupator fit la paix avec Judas Machabée. On a identifié cette ville, soit avec Jérara, soit avec Gésar (12).

Gergi (13), ville de l'Idumée où **David** se réfugia.

Gessen (14).

1° Contrée d'Egypte. V. plus haut, p. 174.

2° V. **Gosen**.

Gessur (15), aussi **Gessuri** (16), petit royaume au nord-est de Basan, qui fut

(1) Γεφροῦς ; Polybe, *Hist.*, V. — (2) גרר ; Gen. X, 19. — (3) *Ibid*, XX, 1. — (4) *Ibid*, XXI, 2. — (5) Conder, *Handbook*, p. 412. — (6) Γέρασα ; Josèphe, *Bell. jud.* III, 2. — (7) V. un plan des ruines importantes de Gerasa dans Bædeker, *Guide*, p. 415. — (8) Γεραστηνοί ; Math. VIII, 28. — (9) *The land and the book*, p. 375. — (10) Fillion, *S. Marc*, p. 77. — (11) II Mach. XIII, 24. — (12) Gillet, *Les Machabées*, p. 292. — (13) גרגי ; I Rois, XXVII, 8. — (14) גשן. — (15) גשור ; II Rois, III, 3. — (16) Deuter, III, 14.

englobe dans la tribu de Ruben, mais dont les habitants ne furent pas exterminés.

Geth (1), une des cinq villes royales des Philistins, qui, d'après Josèphe (2), fut assignée à la tribu de Dan, mais qui ne fut soumise qu'au temps de David (3). Au temps du grand prêtre Héli, les Philistins y conduisirent l'Arche d'alliance. Sous Saül, elle était la résidence d'un roi philistin nommé Achis, qui donna l'hospitalité à David (4). Hazaël, roi de Syrie, s'en empara, mais ne la conserva que peu de temps. Osias la soumit et rasa ses murailles. A partir de ce temps elle disparaît de l'histoire. C'était un gros bourg, à l'époque de S. Jérôme. D'après l'Onomasticon, elle était à cinq milles romains d'Eleutheropolis, sur la route de Diospolis. Ce renseignement conviendrait à *Tell es Sâfiyé* (5). Au temps des croisades, on la plaçait à *Yebna* (l'ancienne Jabné). Quelques géographes la mettent au nord-ouest de *Dhierin*. Le plus sûr est de dire que l'on ne l'a pas encore identifiée d'une façon certaine.

Gethaïm (6), ville de la tribu de Benjamin. Elle est inconnue.

Gethépher (7), ville assignée à la tribu de Zabulon. Elle correspond aux ruines d'*el Mesch-hed*, village arabe entre Nazareth et Kefn Kenna. « Quaresmius (8) rapporte que ce village, dont le nom signifie lieu d'assemblée, sépulcre, était bâti sur l'emplacement de Gath Hépher, patrie de Jonas (9). Ce qui porterait en effet à identifier les deux localités, c'est que S. Jérôme (10) place Gath à deux mille romains de Diocésarée (Sepphoris), sur la route de Tibérias, et qu'il y signale un tombeau du prophète Jonas. Or le village de el-Mesch-hed est bien à peu près à la distance de deux milles romains de Safourieh, l'ancienne Sepphoris, et on y montre encore un tombeau de Jonas » (11).

(1) גת ; I Paral. XVIII, 1. — LXX : Γέθ. — (2) *Ant. jud.* V, 1. — (3) I Par. XVIII, 1. — (4) I Rois, XXI, 10, XXVII, 6. — (5) Conder, *Handbook*, p. 411 ; Porter, *Handbook*, p. 253. — (6) גתים ; II Rois, IV, 3 ; II Esdr. XI, 33. — (7) גת חפר ; Jos. XIX, 33. — (8) t. II, p. 855. — (9) IV Rois, XIV, 25. — (10) *Proœm. in Jon.* — (11) Arnaud, *Palestine*, p. 427

Géther (1), tribu issue d'Aram et habitant au sud de l'Arabie. V. plus haut, p.

Gethla (2), ville mentionnée par Josèphe.

Gethremmon (3), ville assignée à la tribu de Dan. Au temps de S. Jérôme, c'était une localité assez importante, à dix mille romains de Diospolis, dans la direction d'Eleuthéropolis. Est-ce la même que Geth? Quelques géographes le pensent. Si c'est une ville distincte de celle-là, on ne sait guère où la placer.

Gethsemani (4), domaine au-delà du torrent du Cédron (5), au pied du mont des oliviers. Il a été le théâtre de l'agonie de Notre Seigneur. Le Gethsémani actuel est sur l'emplacement de cet endroit, comme le prouve une tradition remontant au moins jusqu'à Constantin (6).

Gézer. V. *Gazer*.

Gézeron. V. *Gazer*.

Ghor, nom actuel de la vallée du Jourdain et de son prolongement au sud de la mer morte, à une distance de quatre lieues environ.

Qiah (7), ville de la tribu de Benjamin, au nord de Jérusalem, près de Gabaon. Elle est inconnue.

Gibléens (8), peuple de Syrie employé à la construction du temple. Ezéchiel (9) signale des Gibléens comme faisant le commerce à Tyr. Ce sont des habitants de Byblos. V. ce mot.

Gideroth. V. *Gaderoth*.

Gihon (10).

1° Endroit voisin de Jérusalem dans la vallée de ce nom (11). Il doit être identique avec Siloam. V. plus haut, p. 239.

2° Source du même nom (12). V. plus haut, p. 238.

Gilo (13), ville des montagnes de Juda,

(1) גתר ; Gen. X, 23. — (2) Γεθλά ; *Ant. jud.* VI, 14. — (3) גת רמון ; Jos. XIX, 45. — (4) Math. XXVI, 36. — (5) Jean, XVIII, 1. — (6) Fillion, *S. Matthieu*, p. 512. — Sur les oliviers de ce jardin, cfr. le même auteur, *ibid.* — (7) גיה ; II Rois, II, 24. — LXX : Vulg. « vallis ». — (8) גבל ; III Rois, V, 18. — (9) Ezéch. XXVII, 9. — (10) גיחון. — (11) III Rois, I, 33. — (12) II Paralip. XXXII, 30. — (13) גלה ; Jos. XV, 51 ; II Rois. XV, 12

probablement la ruine de *Djâla*, dans les montagnes d'Hébron (1).

Giscala (2), ville de la Galilée supérieure, qui fut fortifiée par Josèphe, et qui se rendit plus tard à Titus. C'est le Gousch Halab de la Mischna, et probablement le village actuel d'*El-Djich* (3).

Gitta (4), bourg de la Samarie, patrie de Simon le magicien.

Gnide (5), presqu'île de la mer Egée, et ville du même nom en Carie. Le temps empêcha S. Paul d'y aborder dans son voyage à Rome (6).

Goatha (7), d'après quelques auteurs c'est l'ancien nom du Golgotha. Mais il est probable qu'il faut placer cet endroit au sud-ouest de Jérusalem (8). Sa situation réelle est inconnue.

Gob. V. *Gazer*.

Gog. V. plus haut, p. 145.

Golan. V. *Gaulon*.

Golgotha (9), lieu du crucifiement de Notre Seigneur, au nord-ouest de Jérusalem, en dehors de la seconde enceinte. V. plus haut, p. 252.

Gomorrhe (10), ville détruite par le feu du ciel avec Sodome et trois autres villes. Aux opinions que nous avons déjà données sur la situation de ces villes, p. 169, ajoutons cette question si controversée de M. Clermont Ganneau (11). « Les nombreux savants qui s'en sont occupés paraissent divisés en deux groupes principaux; ceux qui mettent cet emplacement dans la région nord de la mer Morte, et ceux qui le mettent dans la région sud.

« Il y a plusieurs années (12) j'ai été amené à prendre position parmi ces derniers, en combattant par des arguments surtout philologiques l'identification, proposée par M. de Saulcy, de Gomorrhe avec les ruines de *Goumrân* (= *Qoumrân*), non loin de Jéricho, vers l'extrémité nord-ouest de la mer Morte. J'ai eu occasion alors de toucher incidemment la question de Segor, en utilisant quelques données des géographes arabes qui avaient été jusque-là un peu négligées. J'avais insisté particulièrement sur certaines légendes curieuses qui me semblaient rattacher étroitement la ville de Segor au pays de Moab, et qui tendaient, par conséquent, à la localiser dans la partie sud-est de la mer Morte.

« Les auteurs arabes, puisant probablement à des sources juives, disent que Lot, l'ancêtre des Moabites, avait deux filles, dont l'aînée s'appelait *Reyya*, *Racha*, ou *Zaha*, et la cadette *Ra'oua*, *Ra'oucha* ou *Zoghar*. MM. Goldzieher et Derenbourg avaient parfaitement reconnu que ces formes si diverses n'étaient autre chose que des variantes fautives rigoureusement justifiées par les errements de l'écriture arabe, des mots araméens *Rabbeta*, « l'aînée, » et *Seghirta* « la cadette. » J'avais essayé, de mon côté, d'établir que ces noms n'étaient autre que ceux des deux villes principales de Moab : *Rabbat* et *Segor* (la grande et la petite)...

« Récemment, M. Guy Le Strange, (1) propos d'une théorie nouvelle de M. Selah Merrill, qui propose à son tour de localiser Segor à *Tell ech-châghoûr*, au nord de la mer Morte, insiste avec raison sur les indices qui militent en faveur de la localisation méridionale. Il tire un très bon parti des sources géographiques arabes que j'avais déjà indiquées. Je voudrais profiter de l'occasion pour revenir sur la question en essayant de la serrer de plus près.

« Je ne rappellerai pas les nombreux témoignages qui, depuis l'antiquité jusqu'à l'époque arabe, et même jusqu'à celle des croisades, nous invitent expressément à chercher l'emplacement de Segor à l'extrémité sud-est de la mer Morte (2). Je n'en retiendrai que deux

(1) Guérin, *Judée*, t. I, p. 118; Conder, *Handbook*, p. 413. — (2) Γισχαλα; Josèphe, *De Bell. jud.* II, 20, § 6, IV, 2, § 1-5. — (3) Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 231. — (4) Γιττα; S. Justin, *Apolog.* XI. — (5) I Mach. XV, 23. — (6) Act. XXVII, 7. — (7) Jérém. XXXI, 39. — (8) *Jérémie*, p. 210. — (9) Math. XXVII, 33. — (10) עמרה; Gen. XIX, 24. — LXX : Γομόῤῥα. — (11) *Notes d'archéologie orientale*, XXVI, *Segor, Gomorrhe et Sodome*, dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, 7 septembre 1885, pp. 172 et suiv. — (12) *Gomorrhe, Segor et les filles de Lot*, dans la *Revue archéologique*, 1877.

(1) *Palestine exploration Fund, quarterly Statement*, juillet 1884, pp. 178-180. — (2) « Quand ce ne serait que celui, si clair, de Josèphe, nous disant que la mer Morte s'étend de Jéricho au nord, à Segor au sud ». (Note de M. Clermont-Ganneau).

qui me paraissent catégoriques. *L'Onomasticon* (1) d'Eusèbe et de saint Jérôme mettent la localité moabite de Nimrin au nord de Zoar, autrement dit Segor. Cette Nimrin n'est autre que le *N'meira* arabe, située au débouché du Wadi N'meira dans la mer Morte, dans la région sud-est de ce grand lac. Voilà donc un premier point de repère solide. Entre ce point et le *Djebel Oûsdoum*, représentant incontesté de Sodome, situé dans la région sud-ouest du lac, presque à l'opposite, il y a une distance que j'évalue à environ 10 milles romains. Or, le Talmud (2), dans un passage qui n'a rien de légendaire, dit qu'il y a 5 milles entre Sodome et Segor (3). C'est donc à peu près à moitié chemin qu'il conviendrait de rechercher Segor, dans le *Ghaur es-sâfi*, où quelques cartes théoriques en marquent justement l'emplacement. Il est étonnant qu'avec des indications aussi précises, aucun des voyageurs qui ont eu la bonne fortune de visiter cette région, n'ait pu retrouver sur le terrain le nom de Segor, qui n'a certainement pas disparu de l'onomastique arabe. Je crois, pour ma part, qu'une enquête attentive le fera retrouver non loin de Qasr el-Bachariyé (?), et des *Tawâhîn es-soukkâr* (ruines de moulins à sucre) marqués à côté, sur les cartes les plus récentes. Ces moulins sont fréquemment en Syrie l'indice d'un établissement des Croisades, et, justement, nous savons que les Croisés étaient installés à Ségor, qu'ils appelaient *Palmer*. Il est permis, d'ailleurs, d'espérer que le problème recevra un jour une solution rigoureuse. En effet, les auteurs de l'*Onomasticon* (4) et celui de la *Notitia dignitatum* sont d'accord pour signaler à Segor l'existence d'une garnison romaine (5) ; il suffira peut-être de quelqu'un de ces documents épigraphiques dont les soldats romains étaient si prodigues, pour trancher la question. En attendant, je crois qu'elle est maintemant circonscrite étroitement, et j'appelle de mes vœux le jour où quelque voyageur voudra bien procéder sur place à cette vérification relativement facile. Je terminerai, conclut M. Clermont Ganneau, par une suggestion sur l'emplacement possible de Gomorrhe. Cette ville s'appelle littéralement en hébreu *'Amorah*. La transcription des Septante, Γομόῤῥα, nous prouve que la première lettre est en réalité un *ghain* et non un *'ain* (1), avec autant de certitude que la transcription Γαζα, confirmée par la forme arabe *Ghazza*, nous prouve que le nom hébreu de Gaza était articulé *Ghazzah* et non *'Azzah*. Les rives méridionales de la Mer Morte ne nous fournissent aucun nom topique approchant de celui-là. En revanche, les anciens géographes arabes nous parlent d'une localité qui, au point de vue purement onomatique, ferait admirablement l'affaire : c'est *Ghamr*. Moqaddesy (2) la mentionne sur la route qui mène de Ramlé de Palestine au désert d'Arabie : de *Soukkariyé* (3) à *Touleil*, deux journées de marche ; de *Touleil* à *Ghamr*, deux journées ; puis à *Waila* (4), deux journées (5). A Ghamr, dit-il ailleurs (6), il y a de l'eau mau-

(1) S. V. *Nemerin* ; appelée de leur temps Βεννημαρεῖμ, qu'il faut probablement corriger en Βὴθ Ναμαρείμ, *Beth Namarim* (Id.). — (2) Tr. *Pesachim*, 93b. — (3) Le récit biblique (Genèse, XIX, 55 et 23) dit lui-même que Lot, parti de Sodome à l'aube, arriva à Segor au moment où le soleil se levait, ce qui implique la proximité des deux localités (Id.). — (4) *Onomasticon*, s. v. Βαλά (*Segor*). — (5) C'étaient alors les *equites sagittarii indigenæ*.

(1) L'écriture hébraïque ne distingue pas entre ces deux articulations cependant bien différentes. — (2) Texte arabe, édition de Goeje, p. 249. — (3) Environ à moitié chemin entre Gaza et Hébron. — (4) Qui est Elath, sur la mer Rouge, au fond du golfe d'Akaba. — (5) Je ferai remarquer, à ce propos, que Moqaddesy nous donne également (p. 192) l'itinéraire de Hébron à Soghar (*Segor*) ; il compte deux journées de marche avec une station intermédiaire, dont les manuscrits ont défiguré le nom en *Qâoûnoûs* (*Qaf* — dans un manuscrit la lettre est sans point — *waw*, *waw*, *sin*). Ne faudrait-il pas corriger *ez-zoûaîr*, et y reconnaître *Ez-zouaire* (*el fauqa*) ? Paléographiquement ce n'est pas impossible, géographiquement ce serait excellent. Moqaddesy calcule de Waila à Segor quatre journées de marche ; cela fait bien le compte : deux journées de Waila à Ghamr, restent deux journées de Ghamr à Segor, ce qui correspond sensiblement à la distance indiquée ci-dessus. (Note de M. Clermont-Ganneau.) — (6) *Id.*, p. 253.

vaise qu'on obtient en creusant dans le sable. Je n'hésite pas à reconnaître ce *Ghamr* dans l'*Aïn Ghamr* de nos jours, situé dans l'Araba, au débouché du Ouadi Ghamr, à environ une vingtaine de lieues au sud de l'extrémité méridionale de la Mer Morte.

« Que si l'on éprouve quelque répugnance à mettre Gomorrhe à cette distance de la Mer Morte, il ne faut pas oublier que, d'après la façon même dont la Genèse (1) procède à son énumération, Gomorrhe semble, ainsi que Çeboïm et Adamah, avoir été au sud de Sodome. Dans ce cas, la Pentapole se trouverait donc occuper la partie méridionale du bassin *primitif* de la Mer Morte, Sodome et Segor en étant, à droite et à gauche, les deux villes les plus septentrionales. Ce serait bien conforme à la tradition arabe, qui n'est pas à dédaigner, tradition qui place justement dans cette région ce qu'elle appelle les « villes du peuple de Lot » *(medâïn qaum Loût)*. C'est ce qui résulte avec évidence de l'énumération de Moqaddesy qui décrit ainsi (2), en remontant successivement du sud au nord, la limite du désert d'Arabie : *Waila* (Elath sur la mer Rouge) ; *les villes du peuple de Lot; Moab ; Ammân ; Edra'at ; Damas, et Palmyre* ».

Gophna (3), ville de Judée à quinze milles de Jérusalem, dans la direction de Néapolis.

Gophnaim, ville d'Israël, mentionnée dans le Talmud (4).

Gortyne (5), ville de la côte occidentale de l'île de Crète, sur le fleuve Léthé.

Gosen. V. *Gessé* (2°).

Gozan (6), rivière et province de l'empire assyrien. Elle s'appelle *Gu-zanu* dans les listes assyriennes. Cette province est aujourd'hui le Kauschan.

Grèce. V. Ancessi, *Index géographique*, p. 12.

Gurbaal (7), ville d'Arabie. Localité inconnue, qui, d'après les LXX, serait Pétra, et, d'après le Targum, Géra.

Gusch Ghalab. V. *Giscala*

(1) Gen. X, 19. — (2) P. 252. — (3) Γόφνα ; Josèphe, *Ant. jud.* XIV, II, § 2, etc. — (4) Reland, *Palæstina*, p. 817. — (5) Γόρτυνα ; I Mach. XV, 23. — (6) גוזן ; I Paral. V, 26 ; Is. XXXVII, 12 ; IV Rois, XVII, 6. — (7) גד בעל ; II Par. XXVI, 7.

H

Habor (1). V. *Chabor*. Il y avait aussi une ville de ce nom.

Haceldama (2), « champ du sang », au sud de Jérusalem dans la vallée de Benennum (3).

Hachila (4), colline près du désert de Siph. C'est probablement la colline appelée *el Kôlah*, à l'est de Maon (5).

Hadassa (6). Village de Juda, différent de l'Adasa des Machabées. Inconnu.

Hadid (7), ville de la tribu de Benjamin. — V. *Addus*.

Hadrach (8), ce mot a été interprété de dix-sept manières différentes (9). Sa signification certaine n'a pas encore été trouvée.

Haï (10), ville royale de Chanaan, voisine de Béthel, où Abraham habita quelque temps. Elle fut assignée à la tribu de Benjamin. D'après Robinson (11) et V. Guérin (12), ce serait *Khirbet el-Koudeireh*, au sud-est de Beitin, où l'on trouve des ruines considérables. D'après Conder (13), c'est la ville en ruines de *Haiyân*, à deux milles à l'est de Beitin.

Hala (14), appelée aussi *Lahéla* (15). Province assyrienne où une partie des Israélites furent déportés. C'est peut-être la Calachène de Strabon, sur la rive est du Tigre au nord de Ninive.

Halcath (16), appelée aussi *Hucac* (17) et *Helcath* (18), ville sacerdotale de la tribu d'Aser. C'est peut-être *Jelka* ou *Jerka*, à trois heures à l'est d'Acco (19).

(1) IV Rois, XVII, 16. — (2) Ἀκελδαμάχ ; Act. I, 19 ; cfr. Math. XXVII, 8. — (3) V. Fillion, *S. Matthieu*, p. 533. — (4) חכילה ; I Rois, XXIII, 19. — (5) Conder, *Handbook*, p. 413. — (6) חדשה ; Jos. XV, 37. — (7) חדיד ; I Esdr. II, 33. — (8) חדרך ; Zach. IX, 1. — (9) V. *Les Petits Prophètes*, p. 452. — (10) עי, avec l'article העי. — LXX : Ἀγγαί. — Gen. XII, 8 ; Jos. VII, 2, XII, 9 ; I Esdr. II, 28 ; II Esdr. VIII, 32 ; Jérém. XII, 3. — (11) *Biblical Researches*, t. I, p. 343, 474. — (12) *Judée*, t. III, p. 59. — (13) *Handbook*, p. 255. — (14) חלח ; IV Rois, XVII, 6. — (15) I Paral. V, 26. — (16) חלכה ; Jos. XIX, 25. — (17) I Par. VI, 75. — (18) Jos. XXI, 31. — (19) Clair, *Josué*, p. 110.

Selon d'autres géographes, elle est inconnue.

Halhul (1), ville de la tribu de Juda. Au temps de S. Jérôme, elle s'appelait Abula. Une tradition y place le tombeau du prophète Gad. C'est aujourd'hui *Halhoul*, au nord d'Hébron (2).

Hali. V. *Chali*.

Halicarnasse (3), ville fortifiée et port de mer en Carie. Aujourd'hui *Bodroun*.

Hamath. V. *Emath*.

Hamon (4), ville de la tribu d'Aser. D'après Van de Velde et Guérin (5), ce serait le village de *Hamoul*, où l'on voit des ruines considérables. D'après Conder (6), ce seraient les ruines de *Hama*, au sud-est de Tyr.

Hamoth-Dor. V. *Emath* (2°).

Hananéel (tour d'). V. plus haut, p. 247.

Hanathon (7), ville de la tribu de Zabulon. C'est le village actuel de *Kefr 'Anân* (8).

Hanès (9), ville d'Egypte, l'Héracléopolis des Grecs. D'après quelques auteurs l'*Ehès* actuelle.

Hapharaïm (10), ville de la tribu d'Issachar. D'après l'Onomasticon, elle était à six milles au nord de Legio, et s'appelait alors Affarca. C'est peut-être le village de *Fouleh*, le « Castrum fabæ » du temps des croisades (11). D'après Conder (12), c'est la ruine de *Farriyeh* à l'ouest de la plaine d'Esdrelon.

Harad (13), fontaine et peut-être ville de la tribu d'Issachar, sur la montagne de Gelboé, près de Jezraël. Peut-être *Ain el-Jemmaïn*, près de Bethsan (14).

Haran (15), ou Charran (16), ville de Mésopotamie d'où partit Abraham pour le pays de Chanaan. Elle est sur le Belilk, affluent de l'Euphrate. Elle est mentionnée dans les inscriptions cunéiformes (1).

Harès (2), montagne de la tribu de Dan.

Haret (3), forêt du territoire de Juda. Elle était aux environs du village actuel de *Kharâs*, dans les montagnes d'Hébron (4).

Harma (5), ville royale Chananéenne, nommée aussi *Herma* (6), *Horma*, et que les Chananéens appelaient Sephaath (7). Elle fut attribuée d'abord à Juda, puis à Siméon. Elle est inconnue.

Harmageddon. V *Mageddo*.

**Harod*.* V. *Harad*.

Harodi (8), ville, patrie de deux des plus vaillants soldats de David.

Haroseth (9), ville de la tribu de Nephthali, résidence de Sisara. Elle est mentionnée sous la forme *Khaouretm* dans un texte égyptien (10). C'est le village actuel de *el-Harathîyeh*, sur le Cison, près du Carmel (11).

Hasarsual (12), ville de la tribu de Juda d'abord, ensuite de celle de Siméon Elle est inconnue.

Hasarsusim. V *Hasersusa*.

Haserim (13), ce mot semble plutôt être un nom commun qui signifie *villages*.

Haséroth (14), quatorzième station d'Israël dans le désert.

Hasersual. V. *Hasarsual*.

Hasersusa (15), ville de la tribu de Siméon. Probablement les ruines de *Sousin*, au sud de Beit Djibrin (16).

**Hasor*.* V. *Asor*.

Hassemon (17), ville de la tribu de Juda. Peut-être *Azmon*.

Havoth-Jaïr (18), partie du pays de Basan, dans la demi-tribu orientale de Manassé. Elle comprenait le pays d'Argob, jusqu'aux frontière de Gessuri et de

---

(1) הלחיל ; Jos. XV, 58. -- (2) Guérin, *Judée*, t. III, p. 285 ; Conder, *Handbook*, p. 413. — (3) Ἁλικαρνασσός ; I Mach. XV, 22. — (4) חמון ; Jos. XIX, 28. — (5) Clair, *Josué*, p. 111. — (6) *Handbook*, p. 413. — (7) חנתן ; Jos. XIX, 28. — (8) Conder, *Handbook*, p. 413. — (9) חם ; Is. XXX, 4. — Les LXX la traduisent par le mot « malheureux ». — (10) חפרים ; Jos. XIX, 19. — (11) Clair, *Josué*, p. 109. — (12) *Handbook*, p. 413. — (13) עין חרד ; Jug. VII, 1. — (14) Conder, *Handbook*, p. 413. — (15) חרן ; Gen, XI, 31. — (16) Χαρράν ; Act. VII, 4.

(1) V. Schrader, *Die Keilinschriften*, p. 45. — (2) חרס ; Jug. I, 35. — (3) חרת ; I Rois, XXII, 5. — (4) Conder, *Handbook*, p. 413. — (5) חרכה ; Jos. XV, 30. — (6) Jos. XII, 14. — (7) Jug. I, 17. — (8) חרדי ; II Rois, XXIII, 25. — (9) חרשת ; Jug. IV, 2, 13, 16. — (10) *Papyrus Anastasi*, 18, 22. — (11) Conder *Handbook*, p. 414. — (12) חצר שרעל ; Jos. XV, 28 ; I Par. IV, 28. — (13) Deut. II, 23. V. p. 261. — (14) חצרות ; Nombr. XI, 35. — (15) חצר סוסה ; Jos. XIX, 5. — (16) Conder, *Handbook*, p. 414. — (17) חשמן ; Jos. XV, 27. — (18) חות יאיר) ; Nombr. XXXII, 41.

Machati. Ce territoire, donné à Jaïr, contenait soixante villes (1). Ailleurs on n'en compte que vingt-trois (2) ou trente (3). Il est possible que le mot « ville » ne soit pas pris partout dans le même sens, ou aussi que le nombre de ces villes ait varié (4).

Hazar-Addar. V. *Addar.*

Hazar-Gadda. V. *Asergadda.*

Hébal (5), montagne d'Ephraïm, au nord de Sichem. Après l'entrée dans la terre promise, les malédictions contre les violateurs de la loi furent prononcées du haut de sa cime. Il s'appelle aujourd'hui *Djébel es-Souleimiyé*. Son ascension est assez difficile (altitude 924 m.). Presque au haut de la montagne, dans un ouély musulman, se trouve, dit-on, le crâne de S. Jean Baptiste.

Hébreux (6), les descendants d'Héber, et, dans un sens restreint ceux de Jacob (7).

Hébron (8), ville extrêmement ancienne. D'après la tradition du moyen-âge, c'est dans les environs qu'Adam aurait été créé. On a cru aussi qu'Adam y était mort (9). L'ancien nom de cette ville était Cariath Arbe (10), parcequ'elle avait été fondée par Arbé, père d'Enac (11). Lorsqu'Abraham arriva dans la vallée de Mambré, la ville était parfois désignée sous ce dernier nom (12). Le patriarche demeura longiemps près de cette ville. A la mort de Sara, il acheta d'Ephron, fils de Heth, la Makpelah ou caverne double pour servir de tombeau à sa famille (13). A sa mort, il y fut enterré. Il en fut de même d'Isaac et de Rebecca, de Jacob et de Lia. La Bible ne mentionne pas d'autres personnes comme enterrés en cet endroit (1). Josué

(1) Jos. XIII, 30. — (2) Jug. X, 4. — (3) I Paral. II, 22. — (4) Clair, *Josué*, p. 82. — (5) עיבל ; Deut. XI, 29. — (6) עברים ; Gen. XIV, 13. — (7) V. t. I, p. 212. — (8) חברון ; Gen. XIII, 18. — LXX : Χεβρών, Χεβρώμ. — (9) D'après une mauvaise interprétation de Jos. XV, 13. — Cfr. Guérin, *Judée*, t. III, p. 246. — (10) קריה ארבע ; Jos. XV, 13. — (11) L'étymologie donnée par S. Jérôme, « ville des quatre », n'est pas admissible. V. Guerin, *op. cit.*, p. 248. — La conjecture de M. de Saulcy, qui y voit une allusion aux quatre quartiers de la ville, est plus inacceptable encore. Guerin, *ibid*, p. 249. — (12) ממרא ; Gen. XXIII, 19. — LXX : Μαμβρή, Μαμβρῆς. — (13) Gen. XXIII.

(1) L'entrée de la crypte où reposent les corps des patriarches est inaccessible, non seulement aux chrétiens, mais, paraît-il, aux Musulmans eux-mêmes. Une exploration assez minutieuse du Haram d'Hébron, qui recouvre la crypte, a été faite par M. Conder en 1882, lors de la visite qu'y firent les fils du prince de Galles (V. *Palestine exploration Fund, quarterly statement*, oct. 1882, p. 193 et suiv.). Nous ne ferons pas ici l'histoire de cette nécropole qu'on trouvera très détaillée dans M. Guérin, *op. cit.* t. III, pp. 222 et suiv. Nous nous bornerons à donner le résumé d'une communication faite le 26 janvier 1883 à l'Académie des inscriptions par M. le Comte Riant. C'est un texte du douzième siècle, inédit et fort curieux, qui lui a été envoyé d'une bibliothèque étrangère. Ce texte est consigné dans un manuscrit du quinzième siècle. Il a été rédigé par un témoin des événements qu'il rapporte, c'est-à-dire dans le second quart du douzième siècle. L'auteur est un moine du prieuré d'Hébron, établi aussitôt après la conquête de la Palestine, lors de la première croisade. Un hasard ayant fait découvrir l'existence d'un souterrain sous la chapelle du couvent, des fouilles furent faites. Elles amenèrent la découverte d'une sorte de puits dans lequel le religieux le plus hardi, un certain Arnulphe, fut descendu au bout d'une corde. Au fond du puits, il se trouva dans un caveau dont les parois n'offraient aucune jointure et qui était taillé en plein roc. Cependant, les parois sondées laissèrent découvrir un couloir large d'une coudée, long de dix-sept. Au bout de ce couloir, il y avait une chambre, taillée toujours en plein roc, ayant la forme d'une rotonde, mais vide. On croirait jusqu'ici lire un des contes des *Mille et une Nuits*, qui nous promènent de souterrain en souterrain, aiguisant notre curiosité sans la satisfaire. Dans un coin de la rotonde, les explorations eurent pour résultat de déplacer une pierre soigneusement dissimulée. Elle masquait l'entrée d'une grotte ayant servi de sépulture, comme semblait l'indiquer le sol, formé d'un humus imprégné de matières décomposées. Le moine Arnulphe revenait de temps en temps à la lumière, racontant à ses compagnons épouvantés les terreurs qu'il éprouvait dans cette funèbre recherche. Le couvent tout entier était en prières ; il ressentait l'attente de quelque grand événement. Arnulphe, encouragé de loin par le prieur Régnier, redescend au séjour mortuaire ; d'une main, il tient un cierge bénit, de l'autre, il porte un bâton avec lequel il fouille le sol et interroge les murs. Ce bâton heurte des ossements, qu'il recueille avec piété ; deux grottes, qui s'ouvrent dans

détruisit Hébron (1), et donna le pays à Caleb et à ses descendants. Elle fut une des principales positions de la tribu de Juda, et ville sacerdotale et de refuge (2). David y séjourna longtemps (3). Après la mort de Saul, il en fit, pendant sept ans et demi, la capitale de son royaume. Abner y fut tué. Absalon y établit le centre de sa révolte contre son père (4). Elle fut fortifiée par Roboam (5). Judas Machabée la reprit aux Iduméens dans le territoire desquels Josèphe la place (6). Prise par les Romains, elle fut réduite en cendres (7). Elle fut prise par les croisés et donnée en fief à Gérard d'Avesnes (1100). En 1167, elle fut érigée en évêché sous le nom de S. Abraham. On y bâtit une église dont les Musulmans firent une mosquée en 1187. Aujourd'hui, c'est une ville de huit à dix mille habitants, appelée *el-Khalîl* (ville de l'ami de Dieu, c'est-à-dire d'Abraham). La mosquée (8) dont nous venons de parler a un mur d'enceinte de soixante et un mètres de long, qui semble remonter à l'époque hébraïque. A une demi-heure de la ville est le chêne de Mambré, appelé le chêne d'Abraham, qui a une circonférence d'environ dix mètres. A six mètres de hauteur, il se divise en quatre énormes branches, qui forment une couronne de quatre vingt quinze pas de tour (1).

Hébron, ville d'Aser (2), nommée *Abran* dans la Vulgate ; à la place de ce nom, il faut peut-être lire Abdon (3).

Hébrona (4), campement des Israélites, dans le voisinage d'Aziongaber.

Hélam (5), pays ou ville entre le Jourdain et l'Euphrate, dont on ne peut préciser la situation.

Helba (6), ville de la Palestine septentrionale, assignée à la tribu d'Aser, mais restée au pouvoir des Chananéens. Elle est inconnue.

Helbon (7), c'est sans doute le village actuel de ce nom, à trois heures au nord de Damas, où se trouvent encore des vignobles produisant un vin excellent (8). D'autres auteurs l'identifient avec Alep, mentionnée dans une inscription de Nabuchodonosor sous la forme *Hi-il-bu-nus* (9).

Helcath. V. *Halcath.*

Hélénopolis (10), ville épiscopale de la Palestine IIe (11).

Héleph (12), ville de la tribu de Nephthali. C'est le présent village de *Beit Lit* (13).

Héliopolis (14). En égyptien, *An* ou *Anu*, ville de la basse-Egypte. La Bible l'appelle ailleurs « domus solis » (15), traduction de l'égyptien *Pe-râ*. Elle était au nord-est du Caire, près du village actuel de Matarieh (16).

Helmondéblathaim (17), quarantième station des Israélites dans le désert, plus tard endroit de la tribu de Ruben. Elle est probablement la même que

---

les parois, sont trouvées : dans l'une gisent les restes de deux corps, dans l'autre sont quinze vases remplis d'ossements. Les premières reliques sont, pense-t-on, celles de Jacob, les autres celles d'Abraham et d'Isaac, enseveli aux pieds de son père. Nulle trace de la sépulture de Sarah, annoncée par la tradition. Le document, que nous analysons rapidement et qui est destiné à figurer dans le tome V des Historiens occidentaux des Croisades de l'Académie ajoute que de grandes solennités eurent lieu au couvent d'Hébron à l'occasion de l'invention de ces précieux restes. Les moines célébrèrent leur trouvaille par des fêtes auxquelles s'associa la population chrétienne de Jérusalem. Les reliques furent offertes à la vénération des fidèles accourus avec empressement des lieux environnants ; puis elles furent placées dans des tombeaux où Benjamin de Tudèle les retrouva vers la fin du siècle (1187), alors que le pays était retombé sous la domination des musulmans. — (1) Jos. X, 37. — (2) *Ibid.* XX, 7. — (3) I Rois, XXI, 10. —(4) II Rois, XV, 7. — (5) II Paral. XI, 12. — (6) I Mach. V, 65 ; Josèphe, *Ant. jud.* XII, 8, § 6. — (7) *Bell. jud.* IV, 9, § 9. — (8) On en trouvera un plan dans le rapport de Conder cité plus haut.

(1) Il y en a une vue dans Thomson, *The land and the Book, Southern Palestine*, p. 283. — (2) Jos. XIX, 28. — (3) *Ibid*, XXI, 30 ; I Paral. VI, 74. — (4) עברנה ; Nombr. XXXIII, 34. — (5) חלאם ; II Rois, X, 17. — (6) חלבה ; Jug. I, 31. — (7) חלבון ; LXX : Χελβών. — Vulg.: « pingue » ; Ezéch. XXVII, 18. — (8) *Ezéchiel*, p. 193. — (9) Ancessi, *Index géographique*, p. 13, et Schrader, *op. cit.*, p. 277. — (10) Ἑλενόπολις. — (11) Reland, *Palæstina*, p. 818. — (12) חלף ; Jos. XIX, 33. — (13) Conder, *Handbook*, p. 414. — (14) אן ; אין ; Gen. XLI, 45 ; Ezéch. XXX, 17. — (15) Jér. XLIII, 13. — (16) *Jérémie*, p. 267. — (17) עלמן דבלתים ; Nombr. XXXIII, 46.

Beth Diblathaïm (1), Vulgate : « Domus Deblathaïm », qui figure dans l'inscription de Mésa. Peut-être la retrouve-t'on dans *Deleiyât*, au sud de Tell Maïn : le nom semble une corruption de Diblah, et la situation paraît convenable (2).

Hélon (3), ville Moabite attribuée à Ruben. Elle tirait sans doute son nom des nombreuses carrières qui existaient dans son voisinage. C'est peut-être *Aleiyân*, au nord-est de Dibon (4).

Hélon. V. *Aïallon.*

Helqath hatsurim (5), localité voisine de Gabaa. Vulg. : « ager robustorum ». Peut-être *Ouâdy el-Askar*, près de el-Djib (6).

Hémath. V. *Emath.*

Héna. V. *Ana.*

Hénoch (7), nom de la première ville bâtie par Caïn. V. plus haut, p. 138.

Hépha (8), ville maritime entre Césarée et Ptolémaïde au pied du Carmel, qui, d'après Guillaume de Tyr, s'appelait auparavant Συκαμίνος ou Πορφυρέων (9). On pense que c'est la Gaba de Josèphe (10), appelée encore la *Ville des Cavaliers* (11), parce qu'Hérode y avait envoyé une colonie de ses cavaliers retraités, la *Gaba* de l'*Onomasticon*, située à 16 milles romains de Césarée, et la *Gaba* du livre de Judith. Elle s'appelle aujourd'hui *Haipha* ou *Chaifa*, et est située dans la baie formée par le Carmel au nord. Elle compte 3,000 habitants, dont 400 chrétiens. Les monnaies romaines frappées à Gaba sont des impériales grecques depuis Titus jusqu'à Caracalla (12).

Hered (13), probablement identique avec *Arad.*

Herma. V. *Harma.*

Hermon (14), chaîne de montagnes au nord de la Palestine. V. plus haut, p. 33.

Hermon (petit), montagne de Zabulon, au nord-est de Jezraël, au sud du Thabor (1). Son nom lui vient d'une interprétation peu exacte.

Hermoniim (2), mot qui désigne probablement Hermon. Il est au pluriel, peut-être à cause des trois sommets de la montagne.

Hérodium (3), forteresse bâtie par Hérode le Grand, à soixante stades environ de Jérusalem, près de Thécué (4). C'est là que ce roi fut inhumé. Après la prise de Jérusalem par Titus, elle devint un repaire de brigands, qui fut pris par Lucilius Bassus (5). On l'identifie habituellement avec le mont des Francs, *Djébel Ferdès*, où se trouvent encore quelques ruines, et un grand réservoir carré, birket *Bint ès-Soultân*, au milieu duquel se trouve une construction carrée semblable à une île (6).

Hesebon (7), cette ville, d'abord amorrhéenne, fut assignée à la tribu de Ruben (8), et plus tard à celle de Gad. Les Moabites s'en emparèrent, après la révolte des dix tribus. C'est à cause de cela que les Prophètes (9) l'appellent ville Moabite. Elle était située sur les confins de Ruben et de Gad. D'après Eusèbe, elle était à vingt milles romains du Jourdain, en face de Jéricho. Pline parle d'Arabes Hesbonites (10). Elle a eu des évêques chrétiens. Ses piscines étaient célèbres autrefois (11). A présent elle s'appellent *Hesbhan*, et il reste fort peu de choses de ses ruines (12).

Héser. V. *Asor* (1°).

Hesmona (13), vingt-sixième station des Israélites dans le désert.

Hesron. V. *Asor* (4°).

Héthalon (14), ville de la Syrie damascène, d'après Gésénius ; on l'identifie parfois avec *Athlun*, où se trouvent des tombeaux creusés dans le roc et de nombreuses citernes. Elle est plus probablement inconnue.

---

(1) Jérém. XLVIII, 22. — (2) Conder, *Heth and Moab*, p. 402. — (3) חלין ; Jérém. XLVIII, 21. — (4) Conder, *Heth and Moab*, p. 403. — (5) חלקת הצרים : II Rois, II, 16. — (6) Conder, *Handbook*, p. 414. — (7) חנוך ; Gen. IV, 17. — (8) Ἡφά. — (9) V. Reland, *Palæstina*, p. 819. — (10) *Bell. jud.* III, 3, § 1. — (11) *Ant. jud.*, XV, 8, § 5. — (12) Arnaud, *Palestine*, p. 578. — (13) ערד ; Jos. XII, 14. — (14) Deut. III, 18.

(1) Ps. XLI, 7. LVIII, 13. — (2) חרמונים ; Ps. XLI, 7. — (3) Ἡρώδειον. — (4) Josèphe, *Bell. jud.* I, 13, § 8. — (5) *Ibid.* V, 8, VII, 25. — (6) Bædeker, *Guide*, p. 272. — Cfr. Guérin, *Judée*, t. III, pp. 125 et suiv. — (7) חשבון ; Nombr. XXI, 26, etc. — (8) Jos. XIII, 17. — (9) Is. XV, 4; Jérém. XLVIII, 2. — (10) *Hist. nat.* V, 11. — (11) Cant. VII, 5. — (12) Tristram, *The land of Moab*, p. 338. — (13) חשמנה ; Nombr. XXXIII, 29. — (14) חתלן ; Ezéch. XLVII, 15, XLVIII, 1.

Héthéens. V. plus haut, p. 165.

Hetthim. V. *Héthéens.*

Hévéens (1), peuple Chananéen qui habitait dans le Liban, et aussi dans les environs de Sichem. V. p. 155.

Hévila (2).

1° Tribu sémitique de l'Yémen, descendant de Jectan (3). V. plus haut, p. 159.

2° Tribu chamitique, descendant de Chus, au sud-ouest de l'Arabie (4). V. plus haut, p. 149.

Hévilath. V. plus haut, p. 136.

Hiddekel, nom Hébreu du Tigre V. plus haut, p. 135.

Hiérapolis (5), ville de la Phrygie, à l'est de Colosses et au nord de Laodicée. C'est aujourd'hui *Tambouk-Kalesti*, endroit presque désert (6).

Hiéromax (7), affluent du Jourdain qui prend sa source dans le Hauran, V. plus haut, p. 53.

Hinnom. V. *Benennum.*

Hippos (8), ville de la Décapole et de la Palestine IIe. Elle fut donnée à Hérode avec Gadara et Samarie (9). Les Juifs la dévastèrent (10). Elle était à 30 stades de Tibérias (11). Elle eut plusieurs évêques (12). C'est aujourd'hui *El Hoffn* à trois quarts d'heure de Feïk (Apheq).

Hirsemès. V. *Bethsames* (1°).

Hobá (13), ville au nord de Damas, où Abraham vainquit les rois alliés contre Sodome.

Hodsi (14), contrée à l'est du Jourdain, au nord de Galaad. On ne peut guère l'identifier sûrement (15).

Holon ou **Olon** (16), ville sacerdotale de la tribu de Juda, dans les montagnes. Elle est inconnue.

Homonéa (17), localité de Galilée, à trente stades de Tibériade.

Hor (mont) (18), montagne de l'Arabie pétrée, sur les frontières de l'Idumée, et trente-quatrième station d'Israël dans le désert de Pharan. C'est là que mourut et fut inhumé Aaron. La montagne s'appelle aujourd'hui *Nebi Haroun.* Son altitude est de 1,329 m. au-dessus de la Méditerranée. Le tombeau d'Aaron, *Kabr Haroun*, qui se trouve sur son sommet, est l'objet de nombreux pèlerinages, qui y ont laissé trace de leur passage dans beaucoup d'inscriptions Arabes et Hébraïques. Le point de vue qu'on a de ce sommet est très remarquable (1).

Hor (mont), traduit dans la Vulgate par « mons altissimus » (2). Montagne située à la frontière septentrionale de la Palestine, et qu'on n'a pu identifier.

Horeb (3), chaîne de montagnes de l'Arabie pétrée dont le Sinaï est un des sommets.

Horem (4), ville de la tribu de Nephthali. Elle est localisée aux ruines de *Hârah*, dans la haute Galilée (5).

Horma. V. *Herma.*

Horréens, peuple troglodyte dont on a parlé plus haut. V. p. 165.

Hosa (6), ville des frontières de la tribu d'Aser. C'est probablement la ruine actuelle de *Ozzîyeh* (7).

Hucac. V. *Halcath.*

Hucuca (8), ville de la tribu de Nephthali. Aujourd'hui le village de *Yakkouk*, au nord-ouest du lac de Génésareth (9).

Hul (10), tribu descendant d'Aram, établie en Syrie. V. plus haut, p. 152.

Hus (11), pays de Job, sur l'identification duquel les modernes ne s'accordent pas. Wetzstein le place dans le Hauran, à l'endroit où aujourd'hui encore on voit un monastère portant le nom de Job, *Deir Eiyoûb.* D'autres auteurs le reculent plus vers l'est, dans le *El Telloul* (12).

Husati (13), originaire de Ilosa. — V. ce mot.

Hydaspe. V. *Jadason.*

---

(1) חוי ; Gen. X, 17. — (2) חילה. — (3) Gen. X, 29. — (4) *Ibid.* X, 7. — (5) Ἱεραπόλις ; Col. IV, 13. — (6) Renan, *S. Paul*, p. 357. — (7) V. p. 54. — (8) Ἵππος. — (9) Josèphe, *Ant. jud.* XV, 7, § 5. — (10) *Bell. jud.*, II. 18, § 5. — (11) *Vita*, § 65. — (12) Reland, *Palæstina*, p. 821. — (13) חיבח ; Gen. XIV, 15. — (14) חדשי ; II Rois, XXIV, 6. — (15) Clair, *Les Rois*, t. II, p. 155. — (16) חלן ; Jos. XV, 51, XXI, 15. — (17) Ὁμονοία ; Josèphe, *De vita*, § 54. — (18) הר ; Nombr. XX, 22, XXI, 4 ; Deut. XXXV, 50.

(1) Hull, *Mount Seir* p. 151. — (2) Nombr. XXXVII, 7. — (3) חרב ; Exod. III, 1. — (4) חרם ; Jos. XIX, 38. — (5) Conder, *Handbook*, p. 415. — (6) חסה ; Jos. XIX, 29. — (7) Conder, *Ibid.* — (8) חקקה ; Jos. XIX, 34. — (9) Clair, *Josué*, p. 109. — (10) Gen. X, 23. — (11) עוץ ; Job, I, 1. — LXX : ἐν χώρᾳ τῇ Αὐσίτιδι. — (12) Knabenbauer, *Commentarius in librum Job*, p. 34. — (13) II Rois, XXI, 18.

I

Icone (1), ville de l'Asie mineure, à l'est d'Antioche de Pisidie, au pied du Taurus. Au temps de S. Paul, elle était la capitale de la Lycaonie. C'est aujourd'hui *Konyeh* ou *Konyah*.

Idumée. V. plus haut, p. 213.

Inde (2), pays des bords de l'Indus et du Gange.

Iota (3), appelée aussi *Jéta* dans la Vulgate (4). Ville sacerdotale des montagnes de Juda, qui, d'après quelques auteurs, est la *Juda* dont parle S. Luc (5). Eusèbe l'appelle Jettan. C'est aujourd'hui *Youttah*, à dix-huit milles au sud-est d'Eleutheropolis.

Ismaélites, descendants d'Ismael, qui eut douze fils (6). Il est la tige des Arabes (7).

Israélites. Nom donné aux Hébreux.

Issachar, une des douze tribus d'Israël. V. p. 195.

Istemon. V. *Esthamo*.

Italie (8), la Vulgate rend quelquefois l'hébreu *Kittim* par ce mot. Dans le Nouveau Testament c'est le pays connu généralement sous ce nom qui est désigne.

Iturée. V. plus haut, p. 228.

J

Jabès (9), *Jabès Galaad* (10), ville de la tribu de Galaad, à six milles romains de Pella, sur la route de Gerasa (11). Son nom s'est conservé dans celui du *Ouâdy el-Yâbis* (12).

Jabès (13), ville de la tribu de Juda, dont la position n'est pas connue.

Jabnia V *Jebneel*.

Jaboc V. plus haut, p. 53.

Jachanan. V. *Jéconam*.

Jacob (puits de) (14), au sud-est de Naplouse, au pied du mont Garizim. Il a cent cinq pieds de profondeur. Ses eaux sont ordinairement très basses.

Jadason (1), fleuve nommé en grec *Hydaspe*.

Jagur (2), ville du midi de la tribu de Juda. Sa position est inconnue.

Jaïr. V. *Havoth-Jaïr*.

Jaré, tribu jectanide. V. plus haut, p. 150.

Jamnia. V. *Jebnéel*.

Janoé (3).

1° Ville de la frontière d'Ephraïm (4); aujourd'hui *Yanoun*, au sud-est de Naplouse (5).

2° Ville de Galilée (6) dont les habitants furent emmenés en captivité par Teglathphalasar C'est le village actuel de *Yanoûh*, dans les montagnes de Nephthah (7). Quelques commentateurs ne la distinguent pas de la précédente.

Janum (8), ville des montagnes de Juda. Aujourd'hui le village de *Beni Naim*, à l'est d'Hebron (9).

Japheth (10), pays conquis par Holopherne. D'après M. Robiou, c'est la ville de *Hamath* en Syrie (11).

Japhié (12), ville de la tribu de Zabulon. C'est aujourd'hui *Yâfa*, au sud de Nazareth.

Jaramoth (13), appelée aussi *Rameth* (14) et *Ramoth* (15). Ville sacerdotale de la tribu d'Issachar. C'est probablement *Remeth* (16).

Jaréphel (17), ville de la tribu de Benjamin. Elle est inconnue.

Jarim. V. *Cheslon*.

Jasa, Jassa (18), ville sacerdotale de la tribu de Ruben. Elle est inconnue.

Jaser (19). Cette ville n'est pas mentionnée dans le texte hébreu. D'après la Vulgate, elle appartenait à la tribu de Ruben et était à l'est du Jourdain. Elle ne doit pas être confondue avec Jazer.

Jassa. V. *Jasa*.

---

(1) Ἰκόνιον; Act. XIII, 51. — (2) הדו ; Esth I, 1. — (3) יוטה ; Jos. XV, 55. — (4) *Ibid.* XXI, 16. — (5) Luc, I, 39. — Cfr. Fillion, *S. Luc*, p. 47. — (6) Gen. XXI, 21 — (7) *Ibid.* XXV, 16 ; I Par. I, 29. — (8) Nombr. XXIV, 24. — (9) יבש ou יבוש ; Jug. XXI, 8. — (10) יבש גלעד ; *ibid.* — (11) Eusèbe, *Onomast.* — (12) Conder, *Handbook*, p. 415. — (13) I Paral. II, 55. — (14) Jean, IV, 6.

(1) Jud. I, 6 Cfr. Gillet. *Judith*, p. 92. — (2) יגור ; Jos. XV, 21. — (3) יגוה. — (4) Jos. XVI, 6. — (5) Conder. *Handbook*, p. 415. — (6) IV Rois, XV, 29. — (7) Conder, *Ibid.* — (8) יגום ; Jos. XV 53 — (9) Conder, *Handbook*, p 416. — (10) Jud. II, 15. — (11) Gillet, *Judith*, p. 96 — (12) יפיע ; Jos. XIX, 12. — (13) ירמות ; Jos. XXI, 29. — (14) Jos. XIX, 21. — (15) I Paral VI, 73 — (16) Conder, *Handbook*, p. 416. — (17) יריפל ; Jos. XVIII, 27. — (18) יהצה ; Nombr. XXI, 23. — (19) Jos. XXI, 36.

Javan (1), peuple japhétique. V. plus haut, p. 146. Ce mot désigne généralement les Grecs et d'une manière plus spéciale les Ioniens. Dans quelques endroits, il désigne les Grecs de l'Hellade (2), ou ceux de l'Asie mineure (3), ou encore les colonies grecques du nord de la mer Noire (4).

Jazer (5), *Gazer* (6), ou *Gézer* (7), ville sacerdotale de la tribu de Gad, à l'est du Jourdain. Elle était frontière entre Gad et Ruben. Quelques auteurs l'identifient avec *Beit Zâva*, près d'Elealè, à quatre milles environ au nord-est d'Hesebon (8). D'autres la placent à *es-Szyr* (9).

Jéabarim (10), trente-huitième et dernière station des Israélites dans le désert, sur les frontières de Moab

Jéblaam (11), peut-être la même que Balaam (12) et que Belma, Belamon ou Beltnem (13). Ville de la tribu de Manassé. MM. Guérin et Conder l'identifient avec *Khirbet Belamath* (14). Le nom de cette localité se reconnaît encore dans celui de cet endroit.

Jebnael (15), ville frontière de la tribu de Nephthali. C'est la Caphar Yama du Talmud, aujourd'hui *Yemma* (16).

Jebnéel (17), ou **Jabnia, Jamnia**, ville frontière de la tribu de Juda, non loin de la Méditerranée. C'est aujourd'hui *Yebnah* sur la route de Jaffa à Esdoud. Elle fut très importante sous les Romains. Au temps des croisades, elle fut détruite, et on bâtit sur son emplacement la forteresse d'Ibelin, qui n'existe plus aujourd'hui.

Jébus, nom ancien de Jérusalem. V. plus haut, p. 233.

Jébuséens (18), tribu chananéenne qui habitait Jébus et ses environs, et dont on retrouve encore des membres jusqu'après la captivité de Jérusalem (1).

Jecmaam (2), probablement la même que *Cibsaïm* (3). Ville sacerdotale de la tribu d'Ephraïm, dans la vallée du Jourdain. Inconnue.

Jecnam (4), **Jokneam, Jeconam, Jachanan**, ville sacerdotale de la tribu de Zabulon. C'est peut-être la ruine actuelle de *Tell Keimoûn*, au sud du Carmel (5).

Jeconam. V. *Jecnam*.

Jechthel (6).

1° Ville forte de l'Idumée (7). C'est peut-être *Salah*

2° Ville de la tribu de Juda (8). Peut-être la ruine de *Koutlaneh*, au sud d'Ekron (9).

Jectan, tribu sémitique d'Arabie. V. plus haut p. 159.

Jédala (10), ville de la tribu de Zabulon. Son nom dans le Talmud est Hirii. C'est peut-être *Jéda* ou *Jeida*, à l'est de Semourieh (11).

Jegbaa (12), ville de la tribu de Gad, à l'est de laquelle Gédéon battit les Madianites (13). C'est peut-être *Khirbet Djoubêhât* (14), entre Ammân (Rabbath Ammon) et Es-Salt.

Jephléti (15), ville frontière de la tribu d'Ephraïm, à l'ouest de Béthoron basse. Elle est inconnue.

Jephta (16), ville de la tribu de Juda, dans la Séphéla. Inconnue.

Jephtahel (17), vallée faisant la frontière entre Zabulon et Aser. C'est sans doute la gorge qui conduit de la plaine de Râmeth à la plaine maritime, au-dessous des hautes montagnes de la Galilée supérieure (18).

Jeraméel (19), villes habitées par les descendants de Jéraméel, de la tribu de Juda.

---

(1) Gen. X, 2. — (2) Dan. VIII, 21. — (3) Joel, IV, 6 ; Zach. IX, 13. — (4) Ezéch. XXVII, 13. — (5) יעזר ; Nombr. XXI, 32. — (6) גזר ; I Mach. V, 8. — (7) I Par. VI, 81. — (8) Conder, *Handbook*, p. 253. — (9) Clair, *Josué*, p. 81. — (10) עיי העברים ; Nombr. XXI, 11. XXXIII, 34. — (11) יבלעם ; Jos. XVII, 11. — (12) I Paral. VI, 70. — (13) Jud. VII, 3, VIII, 2-3. Les deux derniers noms ne se trouvent que dans les LXX. — (14) *Samarie*, t. I, p. 339 ; Conder, *Handbook*, p. 407. — (15) יבנאל ; Jos. XIX, 33. — (16) Conder, *Handbook*, p. 269. — (17) יבנאל ; Jos. XV, 11. — (18) יבוסי ; Gen. X, 16.

(1) I Esdr. IX, 1. — (2) יקמעם ; III Rois, IV, 12. — (3) Jos. XXI, 22. — (4) יקנעם ; Jos. XXI, 34. — (5) Conder, *Handbook*, p. 416. M. Guérin combat cette identification, *Samarie* t. II, p. 241. — (6) יקתאל. — (7) IV Rois, XIV, 7. — (8) Jos. XV, 38. — (9) Conder, *op. cit.* p. 416. — (10) ידאלה ; Jos. XIX, 15. — (11) Clair, *Josué*, p. 109. — (12) יגבה ; Nombr. XXXII, 35. — (13) Jug. VIII, 11. — (14) Conder, *Heth and Moab*, p. 404. — (15) יפלטי ; Jos. XVI, 3. — (16) יפתח ; Jos. XV, 43. — (17) יפתח־אל ; Jos. XIX, 14. — (18) Conder, *Handbook*, p. 267. — (19) ירחמאלי ; I Rois, XXVII, 10.

Jéricho (1), elle est appelée aussi la ville des Palmiers (2). Ville des plus célèbres de la Palestine, elle remonte à une haute antiquité. C'est la première ville de Chanaan conquise par Israël. Josué la fit raser. Sous les Juges, elle était cependant déjà reconstruite, car les Moabites s'en emparèrent après la mort d'Othoniel (3). Il en est question au temps de David (4). Au temps d'Achab elle fut rebâtie (5). Une école de prophètes s'y forma (6), et Elie et Elisée y séjournèrent quelque temps. Après le retour de la captivité,, Jéricho fut la ville la plus importante de la Judée après Jérusalem. Jonathan la fortifia (7). Hérode Ier y éleva un palais, un hippodrome et un amphithéâtre ; il y résida souvent, et il y mourut. Pendant le siège de Jérusalem par Titus, elle fut détruite ; mais plus tard elle fut restaurée par Adrien. Elle eut des évêques, qui figurent dans les conciles du IVe siècle. Justinien y fit bâtir une église de la mère de Dieu et un hospice pour les pèlerins. La Jéricho actuelle, *er-Riha*, n'est pas sur l'emplacement de la ville ancienne, qui était plus à l'ouest près des sources au pied du mont Karautel ; celle-là ne fut fondée qu'au temps des croisés, qui y bâtirent un château et une église de la Trinité. Il n'y a rien de remarquable dans ce village qui compte à peu près soixante familles, la fertilité du sol de Jéricho a bien dégénéré.

Jérimoth (8), ville royale chananéenne, située dans la plaine de la tribu de Juda. Elle existait encore au retour de la captivité (9). D'après S. Jérôme, elle était à quatre milles romains d'Eleuthéropolis. C'est aujourd'hui la ruine d'*el-Yermouk*, à trois heures de Beit Djibrin.

Jéron, Jéréon (10), ville de la tribu de Nephtali. C'est le village actuel de *Yaroun* (11).

(1) יריחו ; Nombr. XXII, 1 ; III Rois, XVI, 34. — LXX : Ἱεριχώ. — (2) עיר התמרים ; Deut. XXXIV, 3 ; Jug. III, 13. — (3) Jug. III, 13. — (4) II Rois, X, 5. — (5) III Rois, XVI, 34. — (6) IV Rois, II, 5, 15. — (7) I Mach. XVI, 15. V. plus haut, v° *Doch*. — (8) ירמות ; Jos. X, 3 ; XII, 15, XV, 35. — (9) II Esdr. XI, 29. — (10) יראון ; Jos XIX, 38. — (11) Conder, *Handbook*, p. 415.

Jéruel (1), désert des environs de Thérué.

Jérusalem. V. plus haut, p. 232.

Jésana (2), ville forte du royaume d'Israël. Son emplacement a été retrouvé par M. Clermont-Ganneau. C'est *Aïn Sinia*, à cinq kilomètres environ au nord de Beitin (3).

Jésimon (4), endroit des environs d'Hébron. C'est le désert de l'ouest de la mer morte (5).

Jesraël. V. *Jezraël*.

Jésué (6), ville de Juda. Probablement la ruine de *Saoui*, à l'est de Bersabée (7).

Jéta. V. *Jota*.

Jétéba (8), ville de Judée. Elle est inconnue.

Jétébatha (9), trentième station des Israélites dans le désert.

Jéthéla (10), ville de la tribu de Dan. Le *Ouady Atallah* en rappelle le nom (11).

Jéther (12), ville sacerdotable des montagnes de Juda. C'est la ruine d'*Atir*, au nord-est de Bersabée.

Jethnam (13), ville de Juda, sur les frontières de l'Idumée. Elle est inconnue.

Jethson (14), ville de la tribu de Ruben, qui n'est mentionnée que dans la Vulgate.

Jétur (15), tribu ismaélite qui habitait sur les frontières de Gad.

Jézer. V. *Jazer*.

Jezraël (16).

1° Ville de la tribu de Juda (17). Elle est inconnue.

2° Ville de la tribu d'Issachar (18) appelée aussi *Jezreel*. Elle devint la capitale d'Achab et de Jézabel, et c'est là que se trouvait la vigne de Naboth (19) Elle donna son nom à la plaine voisine

(1) יריאל ; II Paral. XX, 16. — (2) ישימה ; I Paral. XIII, 19. — (3) V. *The Academy*, 2 sept. 1878 ; *Le Monde*, 7 nov. 1878. — (4) ישימון ; Nombr. XXI, 20 ; I Rois, XXIII, 24. — (5) Conder, *Handbook*, p. 213. — (6) ישיע, II Esdr. XI, 26. — (7) Conder, *Ibid*, p. 416. — (8) יטבה ; IV Rois, XXI, 19. — (9) יטבתה ; Nombr. XXIII, 33. — (10) יתלה ; Jos. XIX, 42. — (11) Clair, *Josué*, p. 113. — (12) יתיר ; Jos. XV, 48. — (13) יתנן ; Jos. XV, 23. — (14) Jos. XXI, 36. — (15) יטור ; Gen. XXV, 15. — (16) יזרעאל. — LXX : Ἰεζραήλ, Ἰεζηλ. — (17) Jos. XV, 56. — (18) Jos. XIX, 18. — (19) III Rois, XXI, 1-16.

Dès le temps de la rédaction du livre de Judith, et depuis, à l'époque de notre Seigneur, la ville s'appelait Esdrélon (1). Elle est nommée Stradela dans l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem. Au temps des Croisades, elle s'appella *Parvum Gerinum* et *Zaraïn*. Elle se nomme aujourd'hui *Zerin*, d'où l'on a une belle vue jusqu'à la crête du Carmel.

3° Plaine (2), qui se nomme aussi plaine de Mageddo, ou grande plaine. Elle s'étend du Carmel au Jourdain, et des montagnes de la Galilée à celles d'Ephraïm. Elle est arrosée par le Cison et ses affluents et partagée en trois petites vallées.

Joknéam. V. *Jecnam.*

Joppé (3). Elle était située sur les frontières de la tribu de Dan qui ne semble pas l'avoir jamais possédée. C'est là que Jonas s'embarqua pour Tharsis (4). Sous les Machabées, elle fut conquise par les Israélites. Les Romains la réunirent à la Syrie. Elle fut successivement donnée à Hyrcan, Hérode et Archélaüs, puis de nouveau réunie à la Syrie. S. Pierre la visita (5). Elle fut le siège d'un évêché détruit par les Arabes en 636, et rétabli sous les croisades. Fortifiée par Baudom I, elle fut reprise par Saladin en 1188. Elle s'appelle aujourd'hui *Jaffa*, et compte une population de 8,000 habitants environ.

Josaphat (vallée de). V. *Cédron.*

Jotapata (6), ville située au nord de Séphoris, à une journée de marche de Ptolemaïs. Josèphe l'avait fait fortifier et la défendit contre les Romains. Ceux-ci s'en emparèrent et l'historien juif y fut fait prisonnier. Jotapata a été retrouvée en 1847 par Schultz. C'est *Tell Djéfât*, à sept kilomètres au nord de Séfoûriyé. On n'y trouve pas de traces des anciens murs. La description de l'endroit par Josèphe semble bien exagérée.

Jourdain. V. plus haut, p. 51.

Jucadam (7), ville des montagnes de la tribu de Juda. Elle est inconnue.

(1) Robinson, *Biblical Researches*, t. II, p. 319. — (2) II Rois, II, 9. — (3) יפו; Jos. XIX, 46. — LXX : Ἰόππη. — (4) Jon. I, 3. — (5) Act. IX, 36-43. — (6) Ἰωτάπατα ; Josèphe, *Bell. jud.* III. — (7) יקדעם ; Jos, XV, 56.

Juda.

1° Une de douze tribus d'Israël (1) V. plus haut, p. 189.

2° Royaume de Juda (2), composé des tribus de Benjamin et de Juda après la mort de Salomon. V. plus haut, p. 204.

3° Montagnes (3) qui commencent au-dessous d'Hébron et se dirigent à l'ouest vers la Séphela, à l'est vers la mer morte.

4° Le désert de Juda (4) désigne la partie stérile de la tribu de Juda, le long de la mer morte. Il se divise en désert de Thécué (5), en désert d'Engaddi (6), en désert de Maon (7), et en désertde Ziph (8).

5° Ville ou pays du côté du Jourdain (9). Les LXX n'en parlent pas. Il est probable qu'une faute s'est glissée dans le texte (10).

6° Juda, ou dans la vulgate « civitas David », est synonyme de Jérusalem (11).

Julias. V. *Bethsaïde* (2°).

Jutta. V. *Iota.*

L

Laabbim, tribu chamitique, descendant de Mesraïm. V. plus haut, p. 152.

Laban (12), endroit du pays de Moab près duquel Moyse lut le Deutéronome au peuple.

Labana. V. *Lebna.*

Labanath (13). La Vulgate distingue cette ville de Sihor. Dans l'Hébreu, les deux mots désignent une seule ville.

Lacédémone (14), ou **Sparte**, ville capitale de la Laconie, sur l'Eurotas.

Lachis (15), ville royale chananéenne, située dans la plaine basse de Juda. Conquise par Josué, elle fut assignée à la tribu de Juda. Elle fut fortifiée par Roboam (16). Plus tard elle fut assiégée et prise par Sennachérib (17)

(1) Jos. XVIII, 5. — (2) III Rois, XII. — (3) Jos. XI, 21. — (4) Jos. XV, 61. — (5) II Paral. XX, 20. — (6) I Rois, XXIV, 2. — (7) I Rois, XXIII, 24. — (8) I Rois, XXIII, 14. — (9) Jos. XIX,34. — (10) Clair, *Josué*, p. 112. — (11) II Paral. XXV, 28 ; cfr. IV Rois, XIV, 20. — (12) לבן ; Deut. I, 1. — (13) רבנה ; Jos. XIX, 26. — (14) Λακεδαιμονίοι ; II Mach. V, 9. — (15) לכיש ; Jos. X, 3, XV, 39. — LXX : Λαχίς. — (16) II Paral. XI, 9. — (17) IV Rois, XVIII, 14 ; Is. XXXVI, 2, XXXVII, 8.

et par Nabuchodonosor (1). D'après Michée (2), c'est de Lachis que l'idolâtrie se répandit parmi les rois juifs à Jérusalem. Elle existait après le retour de la capitivité (3). D'après Eusèbe (4) elle était à sept milles romains au midi d'Eleuthéropolis. C'est probablement *Oumm-Lakis*, à quarante-cinq minutes d'Eglon. Il n'en reste que des ruines insignifiantes (5), parce que, comme les autres villes de la plaine des Philistins, elle n'était bâtie qu'en briques.

Lahéla. V. *Hala*.

Lahem (6), ville de la tribu de Juda, peut-être dans la partie occidentale de cette tribu.

Laïs. V. *Dan* (2°).

Laïsa (7), ville du voisinage d'Anatoth. C'est peut-être l'endroit où Judas, Machabée établit son camp et périt (8). Elle n'a pas été retrouvée.

Lampsaque (9), ville de Mysie, sur la Propontide à l'entrée de l'Hellespont.

Laodicée (10), ville de la province romaine d'Asie, située dans la vallée du Méandre, sur le Lycus. Bâtie par un des Séleucides, qui lui donna ce nom en l'honneur de sa femme, elle devint sous les Romains assez importante au point de vue commercial. Un tremblement de terre l'éprouva sous Tibère (11) ; l'énergie de ses habitants en fit bientôt disparaître les effets. Le christianisme y fut introduit de bonne heure. Elle eut des évêques, et plusieurs conciles y furent tenus. L'invasion mahométane la détruisit. Les ruines considérables, voisines de *Denislu*, justifient ce que disent de Laodicée les écrivains classiques (12).

(1) Jérém. XXXIV, 7. — Des bas-reliefs trouvés à Kouyoundjik et conservés au British muséum, représentent, l'un la ville de Lachis résistant à l'attaque de Sennachérib, l'autre la même ville après sa prise par les Assyriens (Vigouroux. *La Bible et les découvertes modernes*, 3e édit., t. IV, p. 196). Elle est mentionnée dans un de ces bas-reliefs sous la forme *Laki-su*. — (2) I, 13. — (3) Néh. XI, 30. — (4) Qui l'appelle Λάχεις. — (5) V. Guérin, *Judée*, t. II, p. 299. — (6) לחם ; I Par. IV, 22. — La Vulg. traduit : « qui reversi sunt in Lahem ». — (7) לישה ; Is. X, 30. — LXX : Λαΐσα. — (8) I Mach. IX, 4. — (9) Σαμόαμή ; I Mach. XV, 23. — (10) Λαοδίκεια ; Apoc. I, 11, III, 14. — (11) Tacite, *Ann.* XIV, 27. — (12) Smith, *A Dictionary*, t. II, p. 62.

Latusim (1), tribu arabe issue d'Abraham et de Cèthura.

Lebaoth. V. *Bethlebaoth*.

Lebna (2).

1° Appelée aussi *Labana*, *Libna*, *Lobna*, ville royale des chananéens, dans la Séphéla. Prise par Josué, elle fut détruite, ainsi que son roi et ses habitants (3). Elle fut attribuée à la tribu de Juda et déclarée ville sacerdotale (4). Sennacherib en fit le siège (5) et son armée y fut détruite (6). Eusèbe et S. Jérôme la décrivent comme un petit village du district d'Eleuthéropolis. Son site n'est pas encore déterminé. Stanley (7), à cause de son nom « blanche », l'identifie avec la *Blanche-garde* des croisés, et la place à *Tell es-Safieh*, à cinq milles au nord-ouest de Beit-Jibrin. Elle devait plutôt être au sud-est de cette ville.

2° Dix-septième station d'Israël dans le désert (8). Aucune trace de son nom n'a encore été découverte. On a quelquefois pensé qu'elle est identique à Laban (9). L'hypothèse de M. de Bertou qui l'identifie (10) avec la ville de Lebna, dont nous venons de parler, n'a aucune valeur.

Lébona (11), endroit au nord de Silo. Son nom a survécu dans la forme presqu'identique de *el-Loubban*, à deux milles de *Seiloûs* (Silo), sur la route de Naplouse. Eusèbe et S. Jérôme ne la mentionnent pas. On y trouve des sépulcres creusés dans le rocher.

Léchi, Ramath-Léchi (12), endroit où Samson tua mille Philistins, dans les environs d'Eleuthéropolis. Il est inconnu.

Lécum (13), ville de la tribu de Nephthali. Elle est nommée en passant dans l'Onomasticon ; mais on n'en a pas retrouvé l'emplacement.

(1) לטושים ; Gen. XXV, 3. — (2) לבנה ; Jos. X, 28. — LXX : Λεβνᾶ. — (3) Jos. X, 29, etc., XII, 15. — (4) Jos. XXI, 13 ; I Paral. VI, 57. — (5) IV Rois, XIX, 8 ; Is. XXXVII, 8. — (6) Rawlinson, *Herodot*, t. I, p. 480. — (7) *Palestine and Sinaï*, p. 207, 258. — (8) Nombr. XXXIII, 20. — (9) Deut. I, I. V. plus haut. — (10) Le *Mont Hor*. Paris, 1860. — (11) לבונה ; Jug. XXI, 19. — LXX : Λεβωνᾶ. — (12) לחי ; Jug. XV, 9. — (13) לקום ; Jos. XIX, 33.

Legio (1), ville citée par Eusèbe et S. Jérôme, à 15 milles romains vers l'ouest de Nazareth. De là le nom de μεγα Πεδιον Λεγεῶνος. Cette ville n'était pas éloignée de Césarée, car la ville de Gaba était à 16 milles de cette dernière ville, et elle touchait à la grande plaine de Legio, témoin Eusèbe (2), si le grec est correct, car S. Jérôme s'est exprimé autrement, voir ce mot. Ce lieu garde probablement encore aujourd'hui son nom ancien. Il y a en effet presque à cet endroit un village appelé *Legune*, où d'après les témoignages des anciens, il est permis de penser qu'était située la ville de Legio; et auparavant, soit entre cette ville, Nazareth, Thabor, et les lieux voisins, se trouve une grande plaine appelée autrefois la plaine d'Esdraël. Ce nom de *Legio* a pénétré depuis l'époque romaine dans la langue et les écrits des Juifs. Dans le *Seder Olam Rabba* (3) on cite *Legionim*, הלגיונים; on cite *Legi*, לגיונים dans le *Midrasch Sehir Hasschirim* (4), et ailleurs. De là ce lieu est appelé *Legio*, comme un autre endroit *Castra*, קסטרא. M. Neubauer ne se souvient pas cependant d'avoir lu ce nom de la ville dans les écrits des Juifs ; et R. Athan ne l'a pas remarqué dans Aruch (5).

Léhéman (6), ville de la plaine de la tribu de Juda. Elle n'est pas mentionnée dans l'Onomasticon. Au sud-est de Beit-Djibrin sont des ruines appelées *el-Lahem* (7).

Léontès. V. plus haut, p. 54.

Lésa (8), localité des environs de la mer Morte. S. Jérôme l'identifie avec Callirhoé. Elle est inconnue.

Lesem, nom de Laïs. V. *Dan*.

Lévi. Tribu d'Israël dont on parlera dans la partie archéologique.

Liban. V. plus haut, p. 52.

Lbye (9), province du nord de l'Afrique, à l'ouest de l'Égypte.

Lithostrotos (10), endroit où Pilate présenta Notre Seigneur au peuple en disant : « Ecce homo »

Lod. V. *Lyda*.

Lobna. V. *Lebna*.

Lodabar (1), ville du pays de Galaad, près de Mahanaïm. Reland (2) l'identifie avec Dabir (3). Les voyageurs modernes n'ont pas trouvé de nom se rapportant à celui-là.

Loomim, tribu arabe descendant de Dadan (4).

Ludim, descendants de Mesraïm. V. plus haut, p. 152.

Luith (5), ville de Moab, entre Aréopolis et Zoar. Elle était encore connue au temps d'Eusèbe et de S. Jérôme. M. de Saulcy la place à tort à *Kirbet-Nouéhin* (6). Conder la met a *Talat el-Heith*, au sud de Nébo (7).

Luza. V. *Béthel*.

Lycaonie (8), district d'Asie mineure, évangélisé par S. Paul et S. Barnabé. Les limites de cette province ont plusieurs fois varié. C'est une plaine aride, sans arbres et sans eaux vives, avec quelques lacs salés.

Lycie (9), région sud-ouest de l'Asie mineure, en face de l'île de Rhodes. Incorporée à l'empire perse, elle fit, après la mort d'Alexandre le Grand, partie du royaume grec des Séleucides, et les Romains forcèrent Antiochus à la leur céder (10). Sous Claude, elle formait avec la Pamphylie une province de l'empire gouvernée par un proconsul. Plus tard, elle fut une province séparée dont Myra était la capitale.

Lyda (11), **Lydda**, **Lod** (12). Cette ville fut habitée par des Benjaminites après la captivité (13). Démétrius Soter la donna à Jonathan Machabée. Cassius, gouverneur de la Judée, la réduisit plus tard en esclavage. S. Pierre y guérit un paralytique (14). En 66, elle

(1) Λεγεῶν. — (2) V. Γαβαθών. — (3) Cap. 23. — (4) Fol. 23, 3. — (5) Reland, *Palæstina*, p. 873. — (6) לחכם; Jos. XV, 40. — LXX : Μαχές καὶ Μαχώς. Le mss. Alex. a : Λαμάς. — (7) Clair, *Josué*, p. 93. — (8) לשע ; Gen. X, 19. — LXX : Λασά. — (9) Jud. III, 1. — Λιβύη, Λιβύα ; Act. II, 10. — (10) Λιθόστρωτον ; Jean. XIX, 13.

(1) לדבר, לידבר ; II Rois. IX, 4, XVII, 27, — LXX : Λαδαβαρ, Λωδαβαρ. — (2) *Palæstina*, p. 734. — (3) Jos. XIII, 26. — (4) לאמים ; Gen. XXV, 3. — (5) לחית ; Is XV, 5 ; Jérem. XLVIII, 5. — LXX : Λουείθ, Ἀλώθ. — (6) *Voyage*, t II, p. 19. — (7) *Heth and Moab*, p. 140. — (8) Λυκαωνία ; Act. XIV, 10. — (9) Λυκία ; I Macc. XV, 23. — (10) Tite-Live, XXXVII, 55. — (11) Λύδδα ; I Macc. XI, 34. — (12) לד ; I Paral. VIII, 12. — (13) *Ibid.* — (14) Act. IX, 32.

fut brûlée par Cestius Gallus (1). Promptement rebâtie, elle fut prise en 68 par Vespasien, qui y mit pour habitants des prisonniers faits récemment en Galilée (2). Ce fut probablement sous Adrien qu'elle reçut le nom de Diospolis (3). Au temps d'Eusèbe, c'était une ville très connue A l'époque de S. Jérôme, c'était un siège épiscopal, dont les titulaires ont assisté à plusieurs conciles (4). A partir de 325, elle se nomma tantôt Diospolis, tantôt Lydda. En 415 un concile y fut tenu pour juger Pélage. Elle joua encore un certain rôle durant les croisades. La ville actuelle, *Lidd* ou *Loudd*, est dans le *Merdj ibn Omeir*, ancienne plaine de Saron, à neuf milles de Joppé. Son église S. Georges est digne d'être vue (5).

Lydie (6), province maritime de l'ouest de l'Asie mineure, bornée au nord par la Mysie, à l'est par la Phrygie, au sud par la Carie. La Lydie d'Isaie (7) est une tribu africaine, peut-être les Ludim (8).

Lystre (9), ville de Lycaonie, au nord du Taurus. Il y a de bonnes raisons d'identifier son emplacement avec les ruines de *Bin-bir-Kilisseh*, au sud du Karadagh (10).

Lystre, ville de Lycie. V. *Myra*.

M

Maacha. V. *Machati*.

Maara (11), ville forte des Sidoniens. D'après quelques géographes, ce serait aujourd'hui *Mougr-Djezzin*, sur les pentes du Liban, à l'est de Saïda (12).

Mabsar (13), résidence d'un chef iduméen.

Maccès (14), ville de la tribu de Dan. Elle est inconnue.

(1) Josèphe, *Bell. jud.* II, 19, § 1. — (2) *Ibid.*, IV, 8, § 1. — (3) La ou les Diospolis mentionnées par Josèphe, *Ant. jud.* XV, 5, § 1; *Bell. jud.*, I 4, § 6, n'ont pas de rapport avec celle qui nous occupe. — (4) Reland, *Palæstina*, p. 878. — (5) On sait que S. Georges est né à Lydda. — (6) Λυδία ; I Mach. VIII, 8. — (7) לוד ; Js. LXVI, 19. — (8) Cfr. Ezéch. XXX, 5. — (9) Λύστρα ; Act. XIV, 2. — (10) Smith, *Dictionary*, t. II, p. 161. — (11) מערה ; Jos. XIII, 4. — (12) Clair, *Josué*, p. 78. — (13) מבצר ; Gen. XXXVI, 42. — (14) מקץ ; III Rois, IV, 9. — LXX : Μαχεμάς.

Macéda (1), ville channaéenne assignée à la tribu de Juda. Elle était dans la Séphélah (2). Eusèbe et S. Jérôme la placent à huit milles à l'est d'Eleuthéropolis. C'est probablement le village actuel de *el-Moghâr* (3).

Macédoine (4), province de la Grèce, la première partie de l'Europe qui ait reçu l'Evangile. Dans le livre d'Esther (5), Aman est donné comme macédonien.

Macéloth (6), vingtième station d'Israël dans le désert.

Machati (7), royaume de Chanaan, appelé aussi Maacha, sur la frontière de Syrie. Il était probablement à l'est du Ledjah. Quelques auteurs le placent près des sources du Jourdain.

Machéronte (8), forteresse bâtie par Alexandre Jannée, détruite par Gabinius et relevée par Hérode. C'est là qu'on croit que S. Jean-Baptiste fut décapité. Elle était sur la frontière méridionale de la Pérée, à soixante stades de Jérusalem. Les Juifs, après la prise de leur capitale, s'y réfugièrent et résistèrent quelque temps aux Romains, mais ils finirent par capituler. C'est aujourd'hui *Mkaour* (726 m. d'altitude), à sept kilomètres au sud du Zerka Main. Les ruines de la ville couvrent plus d'un mille carré de superficie. On peut très bien suivre encore le tracé des murs de la forteresse, mais à l'intérieur il reste peu de ruines (9). On remarque les fondements de deux tours carrées qui servaient de défense avancée.

Machmas (10), ville de la tribu de Benjamin, appelée aussi *Mechmas* (11). Son nom est peut-être un composé de celui de Chamos, la divinité moabite. C'est le village actuel de *Moukhmâs* (12).

(1) מקדה ; Jos. X, 10. — LXX : Μακηδά. — (2) Jos. XV, 41. — (3) Conder, *Handbook*, p. 419. — (4) Μακεδονία ; Act. XVI, 9. — (5) Est. XVI, 10. — (6) מקהלתה ; Nombr. XXXIII, 25. — LXX : Μακηλώθ. — (7) מעכה ; Deut. III, 14. — LXX : Ἀμαλήκ (Rois), Μωχά et Μοοχά (Paral). — (8) Μαχαιροῦς ; Josèphe, *Ant. jud.* XVIII, 5, § 1. — (9) Tristram, *The land of Moab*, p. 259. — On y trouve un plan des ruines de Machéronte, p. 260. — (10) מכמש ; I Rois, XIII, 12. — LXX : Μαχμάς. — (11) Esdr. IX, 33. — (12) Conder, *Handbook*, p. 420.

Machmethath (1), ville frontière d'Ephraïm et de Manassé, en face de Sichem. Les voyageurs n'en ont jusqu'ici retrouvé ni le nom, ni le site.

Mactesch (2). D'après S. Jérôme, c'est la vallée de Siloam ; d'après Keil, le Tyropœon ; d'après Pusey, une partie de la muraille de Jérusalem (3).

Madaba (4), ville frontière de Ruben, où Joab gagna une bataille contre les Ammonites (5). Au temps d'Achaz, elle possédait un sanctuaire de Moab (6). A l'époque des Machabées, elle était retombée aux mains des Amorrhéens (7). Jean Machabée y fut tué, mais sa mort y fut vengée par Jonathan et Simon (8). Vers 110, elle fut prise par Jean Hyrcan (9) et demeura en possession des Juifs jusqu'au temps d'Alexandre Jannée (10). Elle a gardé son nom jusqu'à nos jours. Eusèbe et S. Jérôme la connaissent. A l'époque chrétienne, elle fut le siège d'un évêché (11). Plusieurs voyageurs modernes ont visité les ruines de *Mâdeba*, dans le district de Belka, à quatre milles au sud-est d'Hésebon, où se trouvent encore quelques ruines (12).

Madai, les Mèdes. V. plus haut, p. 146.

Madian (13), peuple issu d'Abraham et de Céthura, habitant le nord-ouest de l'Arabie.

Madon (14), ville importante des Chananèens avant la conquête. Son emplacement est peut-être aux ruines de *Madîn*, à l'ouest de la mer de Galilée (15).

Magala (16). Ce n'est probablement pas un nom de localité, et on le traduit généralement par « retranchement » (1).

Magdala (2). De nom ne se trouve que dans le textus receptus. C'était une localité sur la côte occidentale du lac de Tibériade, d'où Marie Madeleine a tiré son surnom. C'est vraisemblablement la même que *Migdal-El*, ville forte de la tribu de Nephtali (3). Il y a incertitude chez les anciens touchant la position de cette ville. Josèphe cite une forteresse de Magdala qu'il place non loin de Gamala, à l'orient de la mer de Tibériade. Eusèbe et S. Jérôme (4) distinguent deux Magdala ; l'une, celle de St-Matthieu (5), que quelques manuscrits nomment *Magedan* et qu'ils placent dans la Décapole, à l'orient de la mer de Tibériade ; l'autre, la patrie de Marie-Madeleine, qu'ils disent située dans la tribu de Juda. D'un autre côté, le Talmud de Jérusalem, compilé à Tibériade, place Magdala près de Tibériade, sur la rive occidentale de la mer de ce nom. C'est l'opinion qui a prévalu généralement dans la tradition et parmi les savants. Le hameau moderne de *el Medjel*, situé au nord de Tibériade, serait les ruines de l'ancienne Magdala. Il renferme une trentaine de huttes habitées par une population presque nue, et l'on y voit quelques ruines antiques qui ont l'apparence de fortifications. M. de Saulcy (6), qui place sans hésitation Magdala sur la rive occidentale de la mer de Tibériade, défend ainsi son opinion : « Nous lisons dans Marc, VII, que Jésus-Christ se rendit des frontières de Tyr et de Sidon sur les frontières de la Décapole, et comme il n'est nullement question qu'il ait passé ni le Jourdain, ni le lac de Génésareth, il paraît bien clair qu'il se rendit dans la partie cisjordane de la Décapole, partie dans laquelle se trouvait Scythopolis, l'antique Beithsçan. C'est là que s'accomplit le miracle de la multiplication des sept pains. Aussitôt après, le Christ et ses disciples vinrent s'embarquer et allèrent toucher

(1) המכמתה ; Jos. XVI, 6. — LXX : Ἰκασμών, Δηλαναθ. — (2) מכתש ; Soph. I, 11. — LXX : τὴν κατακεκομμένην ; — Vulg. : « Pila ». — (3) *Les Petits Prophètes*, p. 358. — (4) מידבא ; Nombr. XXI, 30 ; Jos. XIII, 9, 16. — LXX : Μαιδαβά, Μηδαβα. — (5) I Par. XIX, 7 ; cfr. II Rois, X, 8, 14. — (6) Is. XV, 2. — (7) I Mach. IX, 36. — (8) Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 1, § 4. — (9) *Ibid.* XIII, 9, § 1 ; *Bell. jud.* I, 2, § 4. — (10) *Ant. jud.* XIII, 15, § 4. — (11) Reland, *Palestina*, pp. 217, 223, 226, 893. — (12) Smith, *A Dictionary*, t. II. p. 287. — V. une vue des ruines dans Tristram, *The land of Moab*, p. 310. — (13) מדין ; Gen. XXV, 2 ; I Par. I, 32. — (14) מדין ; Jos. XI, 1, XII, 19. — LXX : Μαδδών. — (15) Conder, *Handbook*, p. 419. — (16) מגלה ; I Rois, XVII, 20. — LXX : στρογγύλωσις.

(1) Clair, *Les Rois*, t. I, p. 334. — (2) Μαγδαλά ; Math. XV, 39. — Vulg. : « Magedan ». — (3) Jos. XIX, 38. — (4) *Onom.* — (5) XV, 39. — (6) *Dict. des ant. bibl.*, p. 453 et 454.

à Magdala, dit Saint-Matthieu, à Dalmanoutha, dit saint Marc, où ils ne s'arrêtèrent qu'un instant, puis ils se dirigèrent sur l'autre rive pour aller gagner ensuite Césarée de Philippe, aujourd'hui Banias. Puisque Jésus-Christ, en s'embarquant sur la mer de Galilée, après le miracle de la multiplication des pains partait pour Césarée de Philippe, il est bien clair qu'il ne quittait pas la Décapole cisjordane, car sans cela, il eût traversé le lac inutilement, une première fois pour venir à Magdala, et une deuxième fois pour revenir sur ses pas, vers la route de Césarée ».

Magdalel (1), ville de la tribu de Nephthali La localité de *Mujeidel* dans la haute Galilée (2).

Magdalgad (3), ville de la tribu de Juda dans la plaine Eusèbe et S. Jérôme semblent la mentionner sous le nom de Magdala. Il y a un village appelé *el Medjdel*, à deux milles d'Ascalon dans l'intérieur. Mais on ne sait pas si ce village répond à la ville qui nous occupe.

Magdalum (4).

1° Endroit mentionné dans le récit de l'Exode.

2° Ville de la Basse-Egypte (5). C'est sans doute la ville de *Mâ' Ktr*, la place forte la plus septentrionale de l'Egypte.

Magédan. V. *Magdala*.

Mageddo (6), ville royale chananéenne, assignée d'abord à Issachar, mais donnée ensuite à Manassé (7), qui fut longtemps sans pouvoir s'en emparer. Elle était sur la frontière d'Issachar, au bord du Cison (8). Salomon la fortifia (9). De grandes batailles eurent lieu aux environs de cette ville : l'armée de Sisara y fut défaite (10), Ochosias et Josias y furent tués (11). En égyptien elle se nomme *Maketa*. Le nom paraît avoir survécu dans celui d'une ruine importante de la plaine de Beisân, au pied de Gilboé, et qui s'appelle *Mujedda* (1) D'après Robinson il faudrait identifier Mageddo avec la *Legio* (2) d'Eusèbe et S Jérôme, et la mettre au village moderne d'*el-Leddjoun* (3).

Mageth (4), ville fortifiée du pays de Galaad, prise par Judas Machabée. Elle est inconnue.

Magog. V. plus haut, p 145.

Magron (5), ville voisine de **Gabaon**; elle est inconnue.

Mahanaïm, Manaïm (6), ville à l'est du Jourdain au nord du Jaboc, sur les frontières de Gad et de la demi-tribu orientale de Manassé. Elle fut ville sacerdotale Peut-être l'actuelle *Maneh* à douze milles au nord de Gérasa (7).

Malatha (8), ville de l'Idumée, mentionnée par Josèphe et par Eusèbe. Elle était à vingt milles environ d'Hébron (9).

Mallo (10), ville importante de Cilicie, près de l'embouchure du fleuve Pyrame, à vingt milles de Tarse, et au nord-est de Chypre.

Malte (11), île de la Méditerranée, célèbre par le naufrage de S. Paul. A cette époque, elle dépendait de la province romaine de Sicile. Primitivement, elle avait été colonisée par les Phéniciens, dont la langue, sous une forme corrompue, devait être encore parlée à l'époque de l'Apôtre. Des Carthaginois, elle passa aux Romains durant la seconde guerre punique. On connait bien son histoire moderne.

Mambré (12).

1° Vallée près d'Hébron (13). V. *Hébron*.

2° Torrent de Mésopotamie (14).

---

(1) מגדלאל ; Jos. XIX, 38. — LXX : Μεγαλαακαρείμ. — (2) Conder, *Handbook*, p. 420. — (3) מגדל גד ; Jos. XV, 37 ; LXX : Μαγαδαγάδ. — (4) מגדל, מגדול ; Exod. XIV, 2. — LXX : Μαγδώλον, ou Μαγδωλόν. — (5) Jér. XLIV, 1 ; Ezéch. XXIX, 10, XXX, 6. — (6) מגדו ; Jos. XII, 21 ; מגדון, Zach. XII, 11. — LXX : Μαγεδδώ ou Μαγεδδών ; Μαγδώ, III Rois, IX, 15. — (7) Jos. XVII, 11 ; I Paral. VII, 29. — (8) Jug. V, 19. — (9) III Rois, IX, 15. — (10) Jug. IV, 4-24. — (11) IV Rois, IX, 27, XXIII, 29, 30.

(1) Conder, *Handbook*, p. 287. — (2) V. ce mot. — (3) Arnaud, *Palestine*, p. 508. — (4) Μαχέδ ; I Mach. V, 26. — (5) מגרון ; I Rois, XIV, 2 ; Is. X, 28. — LXX : Μαγών, Μαγεδών. — (6) מחניים ; Gen. XXXII, 2. — LXX : Παρεμβολαι, Καμείν, Μαναείμ, Μαναείμ. — Vulg.: deux fois « campus », II Rois, XVII, 24, 27. — (7) Conder, *Handbook*, p. 419. — (8) Μαλάθα ; Josèphe, *Ant. jud.* XVIII, 8. — (9) Reland, *Palæstina*, p. 885. — (10) Μαλλώς ; II Mach. IV, 30. — (11) Μελίτη ; Act. XXVIII, 1. — (12) ממרא. — LXX : Ἀμβρή. — (13) Gen. XIII, 18. — (14) Jud. II, 14.

Manaïm. V. *Mahanaim.*

Manassé. V. plus haut, p. 187.

Maniathe (1), ville de la Pérée.

Maon (2), ville des montagnes de la tribu de Juda, au sud-est d'Hébron. David s'y cacha, ainsi que dans le désert qui l'environnait, pour échapper aux poursuites de Saul (3). C'est aujourd'hui la ville en ruines de *Main* au sud d Hébron (4).

Mara (5), endroit du désert de Sur ou d'Etham, où les Israélites campèrent trois jours après le passage de la mer Rouge. Moïse y adoucit les eaux qui étaient amères (6). V. plus haut, p 177.

Marêsa (7), ville de Juda dans la Séphelah. Roboam la fortifia après la révolte des tribus du nord (8) Elle est mentionnée dans l'histoire des Machabées (9). Elle était en ruines au IVe siècle S. Jérôme et Eusèbe la placent a deux milles d'Eleuthéropolis C'est la ruine actuelle de *Merasch*, près de Beit Jibrin (10).

Mareth (11), ville des montagnes de Juda. Elle est inconnue

Maroth (12), ville de Juda. C est peut-être *Maarath*.

Masal (13) ou **Messal**, ville sacerdotale de la tribu d'Aser. D'après l'Onomasticon, elle était sur le bord de la mer, auprès du Carmel.

Masada (14), ville située à cinq heures environ au sud d'Engaddi. Strabon l'appelle *Moasada* (15). Bâtie au deuxième siècle avant notre ère par Jonathan Machabée, elle avait été rendue imprenable par Hérode le Grand. Avant le siège de Jérusalem, elle tomba aux mains des Sicaires; après la prise de cette ville, Flavius Silva en vint à bout à la suite d'un investisement qui se termina par une horrible tragédie (1). C'est aujourd'hui *es-Sebbé*. On trouve en divers endroits des restes de la contrevallation romaine, et sur le sommet quelques tours en ruine, et des citernes (2). « La vue est ici ce qu'il y a de plus intéressant. Plus on approche de l'extrémité sud de la mer Morte, plus le désert et la solitude apparaissent dans toute leur horreur. L'on a devant soi un ensemble colossal de montagnes, mais nulle trace d'habitations humaines. Lorsque la brûlante chaleur du midi n'a pas recouvert tous les objets d'un voile blanc, les teintes du lac et des montagnes sont admirablement vives » (3).

Masaloth (4), localité de Galilée, près d'Arbele, prise par Bacchide et Alcime. Sur Arbele, V. plus haut, p. 270. Josèphe ne parle pas de Masaloth, dont aucune trace n'a encore été découverte. Il est possible que ce mot désigne les cavernes remarquables qui existent encore au nord du Ouady el Humâm. et qui s'appellent *Koulaat ibn Maan* (5).

Maschhith (6), montagne au sud-est de Jérusalem. prolongement du mont des Oliviers. Jérémie (7) donne aussi ce nom symbolique (perdition) à Babylone.

Masépha (8), ville de la tribu de Juda dans la Séphélah. Elle est inconnue.

Masséréphoth, ou **Misrephot-maïm** (9), endroit des environs de Sidon jusqu'où Josué poursuivit les rois chananeens vaincus sur le bord du lac Mérom. On n'en connait pas la position.

Masobia (10), localité inconnue.

Maspha (11).

1° Ville de Benjamin (12), appelée aussi **Masphé** et **Masphath**, fortifiée par Asa contre les incursions des rois d'Israel (13).

---

(1) Μανιάθη ; Jos. *Ant.* V, 7. § 10. — (2) מעון — LXX : Μαων. Μαών. — (3) Rois, XXIII. 24, 25. — (4) Conder, *Handbook*, p. 419. — (5) מרה ; Exod. XV, 22-24 ; Nombr. XXXIII, 8. — LXX : Μεράν. Πικρία. Πικρίαι. — (6) V. Smith, *A Dictionary*. t. II, p. 233. — (7) מראשה ; Jos. XV, 44. — LXX : Βαθησύρ, τὴν Μαρεισά. — (8) II Paral. XI. 8. — (9) I Mach. V, 66. — (10) Conder, *Handbook*, p. 419. — (11) מעתה ; Jos. XV, 59. — (12) מרות ; Mich. I, 12. — LXX : ὀδύνη. — Vulg.: « Amaritudines ». — (13) משאל ; Jos. XIX, 26, XXI, 30 ; I Paral. VI, 74. — (14) Μάσαδα. — (15) Strabon, XVI.

(1) *Bell. jud.* VII, 8, § 1 et suiv. — (2) V. un plan de Masada dans Socin. *Guide*. p 304, d'après M. de Saulcy. — (3) *Ibid.* — (4) Μασαλώθ; I Mach IX. 2. — (5) Smith. *Dictionary*, t. II, p. 270. — (6) משחית ; III Rois, XI, 7, IV Rois, XXIII, 13. — LXX : Μοσθάθ. — Vulg.: « Mons offensionis ». — (7) Jér. LI, 23. — (8) המצפה ; Jos. XV, 38. — LXX : Μασφα — (9) משרפות מים ; Jos. XI, 8, XIII, 6. — LXX : Μασερῶν et Μασερέθ Μεραφωμαίμ. — (10) מצביה ; I Paral. XI, 47. — LXX : Μειναβεία. — (11) מצבה. — LXX : ἡ ὁρασίς, Μασσηφά, Μασσώχ, Μασφά, Μασσεφάθ, Μάσσημα. — (12) Jos. XVIII, 26. — (13) III Rois, XV, 22 ; II Paral. XVI, 6 ; Jérém. XLI, 9.

Après la destruction de Jérusalem, elle fut la résidence du gouverneur babylonien (1). Mais elle a surtout été dans l'histoire ancienne d'Israël le sanctuaire de Jéhovah. D'après la tradition juive, l'arche y aurait résidé. Saül y fut choisi pour roi (2). On pense que c'est la Sapha de Josèphe (3). D'après Stanley (4), il faudrait la placer au mont Scopus. D'après Robinson (5), c'est à *Naby Samouil*, à cinq milles à vol d'oiseau de Jérusalem qu'il faut la mettre. D'après M. Guérin, (6), c'est *Chapath* qui a remplacé Maspha.

2° **Maspha de Galaad** (7), probablement la même **Ramath-Maspha**, dont la Vulgate fait deux villes, Rameth et Masphé (8). Jacob et Laban s'y jurèrent fidélité. Jephté y résida (9). Elle conservait encore son nom au temps des Machabées (10). Eusèbe et Jérôme la mentionnent. C'est peut-être *Es-Salt*.

3° **Maspha de Moab** (11), où David envoya ses parents durant la persécution de Saül. On conjecture communément que c'est la forteresse appelée depuis Kir-Moab, la moderne *Kerak*. D'autres auteurs se prononcent en faveur du mont Pisgah (12).

4° **Maspha de Juda** (13), localité entre Thécué et Engaddi, ou les Ammonites et les Moabites furent miraculeusement détruits.

5° Contrée voisine de l'Hermon (14), appelée aussi **Masphé**, et qui n'est pas autrement connue.

Masphath. V. **Maspha** 1°.

Masphé.

1° pays. V. **Maspha** 5°.

2° Ville. V. **Maspha** 2°.

Masréca (15), localité de l'Idumée. A cause de son nom (vignoble), Knobel propose de la placer dans le district montagneux au nord de Pétra, le long de la route des pèlerins, où Burckhardt trouva de vastes vignoples. Ce n'est là qu'une pure conjecture. Schwarz mentionne un site appelé *En-Masrak*, à quelques milles au sud de Pétra (1).

Massa, tribu arabe, issue d'Ismael (2).

Matthana (3), station des Israélites dans le désert, probablement au sud-est de la mer Morte.

Mechmas. V. *Machmas*.

Médaba. V. *Madaba*.

Meddin (4), ville du désert de Juda, qui n'est pas mentionnée par Eusèbe et S. Jérôme. Van de Velde mentionne au sud-ouest de la mer Morte, au-dessous de Masada, une vallée appelée *Oumm-el-Bedoun*, qui garde peut-être trace de l'ancien nom (5).

Medena provincia (6). V. *Médie*.

Médie (7), contrée au nord-ouest de la Perse, au sud et au sud-ouest de la mer Caspienne, à l'est de l'Arménie et de l'Assyrie, à l'ouest et au nord-ouest du grand désert salé de l'Iran. Elle comprenait les provinces modernes suivantes : *Irak Ajemi*, le *Kurdistan* perse, une partie du *Luristan*, *Azerbijan*, peut-être *Thalisch* et *Ghilan*.

Méditerranée, la Bible la nomme de diverses manières : *mer* (8), *grande mer* (9), *mer des Philistins* (10), *grand abîme* (11). V. plus haut, p. 46.

Méjarcon (12), ville de la tribu de Dan, près de Joppé. On ne l'a pas, jusqu'à présent, identifiée.

Mello (13).

1° Partie de Jérusalem. V. plus haut, p. 243, 244.

2° V. *Bethmillo*.

Memphis (14), ville de l'ancienne

(1) Jérém. XL, 7. — (2) I Rois, X, 17-25. — (3) *Antiq. jud.* XI, 8, § 5 ; cfr. I Macc. III, 46. — (4) *Palestine and Sinaï*, p. 222. — (5) *Bibl. Researches*, t. I, p. 460. — (6) *Judée*, t. I, p. 395. — (7) Gen. XXXI, 48, 49. — (8) Jos. XIII, 26. — (9) Jug. XI, 11, 29, 34. — (10) I Macc. V, 35. — (11) I Rois, XXII, 3. — (12) Smith, *Dictionary*, t. II, p 387. — (13) Vulg. : « Specula » ; II Paral. XX, 24. — (14) Jos. XI, 3. — (15) מַשְׂרֵקָה ; Gen. XXXVI, 36 ; I Paral. I, 47. — LXX : Μασεκκᾶ, Μασεκκᾶς.

(1) Smith, *Dictionary*, t. II, p. 271. — (2) מַשָּׂא ; Gen. XXV, 14. — (3) מַתָּנָה ; Nombr. XXI, 18 ; — LXX : Μαθθαναείν. — (4) מְדִין ; Jos. XV, 61. — (5) Smith, *Dictionary*, t. II, p. 355. — (6) Esdr. VI, 2. — (7) מָדַי ; Gen. X, 3. — LXX : Μηδία. — (8) Jos. XIX, 26 ; I Macc. XIV, 35, XI, 11 ; Act. X, 6, 32. — (9) Nombr. XXXIV, 6 ; Jos. I, 4, Ezéch., XLVII, 10, etc. — (10) Exod. XXIII, 31. — (11) Ps. XXXV, 7. — (12) מִי הַיַּרְקוֹן ; Jos. XIX, 46. — LXX : Θάλασσα Ἱεράκων. — (13) הַמִּלּוֹא. — (14) מֵמְפִיס ; Os. IX, 6 ; נֹף, Is. XIX, 13 ; Jérém. II, 16, XLVI, 14, 19 ; Ezéch. XXX, 13, 16. — LXX : Μέμφις. — Dans l'inscription d'Assurbanipal, elle est appelée *Mi-im-pi* ; Schrader, *Die Keilinschriften*, p. 253.

Egypte, sur la rive gauche du Nil. Le nom est composé de *men*, « fondation ». et *nofre*, « bonne ». Il est interprété de différentes manières. Cette ville a été longtemps la capitale de l'Egypte. Sa destruction a été clairement prédite par les prophètes. Cambyse accomplit cette prophétie (vers 525). La construction d'Alexandrie acheva son déclin. Quand les califes fondèrent Fostat (l'ancien Caire), sur la rive opposée du Nil, à quelques milles au nord, ils prirent à Memphis les matériaux nécessaires pour l'érection de la nouvelle capitale. Au XIVe siècle, ses ruines étaient encore considérables. Pendant longtemps, son site a été ignoré, et Pococke ne put en trouver la trace. Mariette et Linant l'ont retrouvée. Le village insignifiant de *Meet Raheeneh* est à peu près au centre de la ville ancienne (1).

Menni (2), nom de l'Arménie. V. *Ararat*.

Mennith (3), ville à l'est du Jourdain, où Jephté défit les Ammonites. L'Onomasticon la mentionne à quatre milles d'Hésebon, sur la route de Philadelphie. Elle était célèbre pour ses blés (4). C'est peut-être *Minyeh*.

Mephaath (5), ville sacerdotale de la tribu de Ruben. Au temps de Jérémie, elle était retombée au pouvoir des Moabites. A l'époque d'Eusèbe, c'était un poste militaire destiné à surveiller et à contenir les tribus errantes du désert. Elle est inconnue aujourd'hui.

Mer. V. *Méditerranée*, *Morte*, *Rouge*.

Meriba (6), endroit du désert de Sin, où l'eau jaillit miraculeusement du rocher. Le nom complet est *Massa et Meriba*.

Meriba, Mé-Meriba, Mé-Meribath-Cadès (7), autre source miraculeuse sortie du rocher près de Cadès.

(1) Smith, *Dictionary*, t. II, p. 318. — (2) מנּי ; Jérém. LI, 27. — (3) מנית ; Jug. XI, 33. — LXX : Ἄχρις Ἀρνών. — (4) Ezéch. XXVII, 17. — (5) מפעת ; Jos. XIII, 18, XXI, 37 ; 1 Paral. VI, 79; Jér. XLVIII, 21. — LXX : Μαιφαάθ. — (6) מריבה ; Exod. XVII, 7 ; Nombr. XX, 13, 24, XXVII, 14 ; Deut. XXXII, 51. — LXX : λοιδόρησις, ἀντιλογία, λοιδορία. — Vulg. : « tentatio. » — (7) Nombr. XX, 13, 24 ; Deut. XXXIII, 8 ; Ps. LXXX, 7, CVI, 32 ; Ezéch. XLVII, 19. — Vulg. : « Aquæ con- [illegible] ».

Mérom (lac), aujourd'hui *el-Houleh* V. plus haut, p. 49.

Méromé (1), ce n'est pas un nom de lieu, mais plutôt un nom commun, qui signifie « campagne, en rase campagne. »

Meroth (2), ville sur la frontière occidentale de la Galilée supérieure. Le Talmud mentionne מי מערות, les eaux de Mearoth, qui doivent se changer en sang à l'avènement du Messie (3).

Meroz (4), ville de la Palestine septentrionale, probablement près du Cison, dans le voisinage de Cédès de Nephtalie. L'endroit, nommé *Merrus*, placé par S. Jérôme (5), à douze milles de Sébaste, près de Dothain, est trop au sud pour pouvoir être identifié avec Meroz. Schwarz le place à *el-Murussus*, ruines à quatre milles au nord-ouest de Beisan (6).

Mes (7), tribu sémitique. V. plus haut, p. 162.

Mésopotamie (8), pays compris entre le Tigre et l'Euphrate. Il s'appelle encore פדן־ארם (9), campagne de Syrie. champ de Syrie (10). L'appellation égyptienne est *Naharain*.

Mesphe. V. *Maspha*, 1°.

Mesraïm, fils de Cham. V. plus haut, p. 152.

Messa (11), point extrême de la contrée habitée par les Arabes Jectanides.

Messal. V. *Masal*.

Methca (12), station des Israélites dans le désert.

Mia (13), ville des frontières orientales de la Pérée. Peut-être faut-il lire Zia (14).

Milet (15), ville maritime d'Ionie, au sud d'Ephèse. Après avoir été tributaire de Crésus, elle fut absorbée par l'empire perse. Alexandre s'en empara. Elle eut,

(1) Jug. V, 8. — (2) Μηρώθ ; Josèphe, *Bell. jud.* II, 20, § 6. — (3) Reland, *Palæstina*, p. 895. — (4) מרוז ; Jug. V, 23. — LXX : Μήρωζ. — (5) Μερόάν dans Eusèbe. — (6) Smith, *Dictionary*, t. II, p. 334. — (7) מש ; Gen. X, 23. — (8) ארם־נהרים ; Gen. XXIV, 10 ; Deut. XXIII, 4 ; Jug. III, 8, 10. — LXX : Μεσοποταμία. — (9) Gen. XXV, 20, etc. — (10) שדי ארם ; Os. XII, 13. — Vulg. « regio syriæ. » — (11) משא ; Gen. X, 30. — (12) מתקה ; Nombr. XXXIII, 28. — (13) Μία ; Josèphe, *Ant. jud.* XX, 1, § 1. — (14) Reland, *Palæstina*, p. 897. — (15) Μίλητος. Act. XX, 15, 17 ; II Tim. IV, 20.

sous la domination romaine, une grande prospérité commerciale, et Strabon mentionne ses quatre ports. Elle fut le siège d'un évêché. Aujourd'hui ses ruines sont à dix milles de la côte. Les fouilles qu'on y a faites n'ont rien procuré d'intéressant.

Misar (1), petite montagne qui devait être voisine de l'Hermon.

Misor (2); ce mot n'est pas un nom de ville et semble simplement signifier la *plaine*

Misphat (3), fontaine près de Cadès, au nord-ouest de Pétra. C'est peut-être l'*Aïn el-Oueibeh*, l'une des sources les plus abondantes du pays

Mitylène (4), ville et port de l'île de Lesbos, visitée par S. Paul. Elle était célèbre, à cette époque, pour la beauté de ses monuments. C'est une des rares villes de ce pays qui n'aient pas cessé d'être florissantes jusqu'à nos jours. Elle s'appelle quelquefois *Castro*, quelquefois *Mitylen*.

Moab (5), peuple issu de Lot, et pays habité par ce peuple, à l'est du Jourdain et de la mer Morte, au sud du Jaboc. Rabbath-Moab en était la capitale. Il est mentionné dans les inscriptions cunéiformes sous les formes *Mabu* et *Moab* (6). Le pays a été visité par plusieurs voyageurs, dont le dernier est M. Tristram (7). On y trouve des ruines en quantité considérable.

Modin (8), ville habitée par Mathatias. Elle était construite sur une éminence, puisqu'on la voyait de la Méditerranée (9). D'après Josèphe (10), c'était une bourgade de Judée. Eusèbe la place non loin de Diospolis et dit qu'on y montrait les tombeaux des Macchabées. On l'a identifiée avec le village autrefois fortifié de *Sôba*. Mais la découverte des intéressants tombeaux d'*el-Médyé*, au nord-est de Lydda, a fait adopter, avec justesse, cette dernière identification. Robinson et V. Guérin mettent toutefois cette ville à *Lathroun* (1), mais à tort, croyons-nous.

Molada (2), ville du sud de Juda, sur la lisière de l'Idumée, attribuée à Siméon. Josèphe parle de Malatha de l'Idumée (3). C'est peut-être la moderne *el-Milh*, sur la route d'Hébron à Pétra, où l'on trouve des ruines assez étendues.

Morasthi (4), bourgade à l'est d'Eleutheropolis, près de cette ville. Patrie du prophète Michée. Il ne faut pas confondre cette localité avec Marescha (5).

Moreh (6).

1° Bouquet de chênes près de Sichem.

2° Colline (7) au pied de laquelle campaient les Madianites vaincus par Gédéon. C'est le petit Hermon ou *Djébel el-Duhy*.

Moria (8), endroit où Abraham mena son fils Isaac pour l'offrir en sacrifice au Seigneur. Généralement on admet que c'est le même que le mont Moria, sur lequel Salomon bâtit le temple, et qui s'appelait alors l'aire d'Ornan le Jébuséen.

Morte (mer). V. plus haut, p. 47.

Mosel (9), est l'habitant d'Uzal, ancien nom de Sanaa, plus tard capitale du Yémen.

Moséra, Moséroth (10), campement des Israélites près du mont Hor.

Mosoch (11), tribu japhétique connue dans l'histoire profane sous le nom de Mosches, qui habitaient l'Asie mineure. V. plus haut, p. 147.

Mynde (12), port de mer de la Carie,

---

(1) הר כצר ; Ps. XLI, 6, 7. — LXX : ὄρος μικρός. — Vulg.: « mons modicus ». — (2) Jos. XXI, 36. — (3) משאבי ; Gen. XIV, 7. — (4) Μιτυλήνη ; Act. XV, 14, 15. — (5) מואב ; Gen. XIX, 37, etc. — LXX : Μωάβ. — (6) Schrader, *Die Keilinschriften*, p. 52. — (7) *The land of Moab*, que nous citons souvent. — (8) Μωδεὶν ; I Mach. II, 1, 15, IX, 19. — (9) I Mach. XIII, 29. — (10) *Ant. jud.* XII, 6, § 1, etc.

(1) *Judée*, t. I, pp. 311, 312. — M. Guérin est revenu plus tard sur cette identification et s'est rallié à la précédente, *Revue archéologique*, 1872, t. II, p. 273. Le tombeau est-il bien celui des Machabées? M. Guérin l'affirme. *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1877, p. 48. — (2) מולדה ; Jos. XV, 26. — LXX : Μωλαδᾶ. — (3) *Ant. jud.* XVIII, 6, § 2. — (4) המרשתי ; Mich. I, 1. — (5) V. *Les Petits Prophètes*, p. 247. — (6) מורה ; Gen. XII, 6; Deut. XI, 30. — (7) Jug. VII, 1. — (8) מריה ; Gen. XXII, 2 ; II Paral. III, 1. — LXX : ἡ γῆ ἡ ὑψηλή. — Vulg.: « terra visionis ». — (9) מאזל ; Ezéch. XXVII, 19. — (10) מסרה ; Deut. X, 6; Nombr. XXXIII, 30. — (11) משך ; Gen. X, 2. — (12) Μύνδος ; I Mach. XV, 23.

entre Milet et Halicarnasse. Son nom s'est conservé dans la moderne *Mentesche*, mais les ruines de l'ancienne ville sont probablement à *Gumischlu*(1).

Myra (2), ville de Lycie, où S. Paul aborda durant son voyage à Rome. Son nom actuel est *Dembra*. On y voit des ruines considérables.

Mysie (3), province de l'Asie mineure, dont Troade était le port principal.

N

Naalol (4), ville sacerdotale de la tribu de Zabulon. Le Talmud de Jérusalem la nomme Mahlul. C'est probablement *Ain Mahil*, au nord-est de Nazareth (5).

Naama (6), ville de la plaine de Juda. C'est peut-être la Neamana des listes de Thotmès III. C'est le village actuel de *Nâaneh* (7).

Naaratha, Noran (8), ville frontière d'Ephraïm, à cinq milles romains de Jéricho. Elle est mentionnée par Eusèbe et S. Jérôme. M. Guérin (9) place ses ruines à *Khirbet Samieh*.

Naas (10), ville de Juda.

Naason. Guillaume de Tyr et Brocard placent cette ville entre Safed et Toronum, et la disent fort ancienne (11).

Nabaïoth (12), fils aîné d'Ismaël. Ses descendants vécurent en nomades avec Cédar. Ce sont probablement les Nabathéens dont parlent les Machabées (13).

Nabo (14), ville de la rive gauche du Jourdain, qui fut assignée à la tribu de Ruben. Isaïe et Jérémie la mentionnent (15). On ne connaît pas sa situation.

Nahaliel (16), station des Israélites, au nord de l'Arnon. Elle est inconnue.

Naïm (1), ville rendue illustre par le miracle de la résurrection du fils de la veuve. Le site en est certainement connu. C'est la moderne *Nein*, sur le versant nord-ouest du petit Hermon. Eusèbe et S. Jérôme la mentionnent, et les croisés la connaissent. On trouve, à l'est du village, un assez grand nombre de tombeaux creusés dans le roc.

Naïoth (2), endroit voisin de Rama, où David se réfugia. Sa situation est inconnue. Depuis longtemps, ce nom, qui signifie « habitations », a été interprété comme désignant la résidence d'une école de prophètes (3).

Naphis (4), tribu ismaélite, battue par les tribus de Ruben et de Gad.

Naplouse — V. *Sichem*.

Narbata (5), localité distante de soixante stades de Césarée, et qui donna son nom à la toparchie de la Narbatène. Il semble résulter de là qu'elle avait une certaine importance. Elle n'est pas connue d'ailleurs.

Nazareth (6), cette ville n'est mentionnée ni dans l'Ancien Testament, ni dans Josèphe. C'est là qu'eut lieu l'Annonciation (7), et que s'écoula une grande partie de l'existence terrestre de Notre Seigneur (8). Les habitants se montrèrent hostiles au Sauveur (9). Ce n'était sans doute qu'un village peu important, dont le nom était prononcé avec dédain (10). D'après S. Epiphane, elle n'eut pas d'habitants chrétiens avant le temps de Constantin (11). Ste Hélène y bâtit l'église de l'Annonciation. A l'époque des croisades, elle eut un siège épiscopal. Elle fut perdue pour les chrétiens en 1183. C'est aujourd'hui *en-Nâsira*, sur le versant méridional du *Djébel es-*

---

(1) Smith, *Dictionary*, t. II, p. 448. — (2) Μύρα ; Act. XXVII, 5. — Vulg. : «Lystra, quæ est Lyciæ ». — (3) Μυσία ; Act. XVI, 7, 8. — (4) נהלל ; Jos. XIX, 15. — LXX : Σελλᾶ. — (5) Conder, *Handbook*, p. 420. — (6) נעמה ; Jos. XV, 41. — LXX : Νωμάν. — (7) Conder, *ibid.* — (8) נערה ; Jos. XVI, 7. — LXX : αἱ κῶμαι αὐτῶν. — (9) *Samarie*, t. I, p. 211. — (10) נחש ; I Paral. IV, 12. — (11) Arnaud, *Palestine*, p. 583. — (12) נביות ; Gen. XXV, 13 ; Is. LX, 7. — (13) I Mach. V, 9. — (14) נבו ; Nombr. XXXII, 3. — LXX : Ναβαῦ. — (15) Is. XV, 2 ; Jérém. XLVIII, 1, 22. — (16) נחליאל ; Nombr. XXI, 19. — LXX : Μαναήλ.

(1) Ναΐν ; Luc, VII, 12. — (2) נויות ; I Rois, XIX, 18. — LXX : Αὐάθ. — (3) Smith, *Dictionary*, t. II, p. 462. — (4) נפיש ; Gen. XXV, 15 ; I Par. V. 19. — LXX : Ναφές. — (5) Νάρβατα ; Josèphe, *Bell. jud.* II, 14, § 5. — (6) Ναζαρέτ et Ναζαρέθ ; Matt. II, 23, etc. — (7) Luc, I, 26-38. — (8) Matt. II, 23 ; Luc, II, 39, 51, 52. — (9) Luc, IV, 16-30 ; Matt. XIII, 54-58 ; Marc, VI, 1-5. — (10) Jean, I, 46. — (11) Récemment M. Grœtz a voulu prouver, d'après le Talmud, que Nazareth était sur l'emplacement de la Bethléem de Galilée dans la terre de Zabulon. (V. *Palestine Exploration fund, quarterly statement*, 1883, p. 116).

Sikh. Elle compte environ 6,000 habitants (1).

Néapolis (2), port de la mer Egée en Macédoine, et première ville européenne visitée par S. Paul. Elle occupait le site de l'actuelle *Kavalla*, ville turque sur la côte de Roumélie (3).

Nebalat (4), ville de Benjamin. Le présent village de *Beit Nebâla*, au nord-est de Lydda (5).

Nébo (6).

1° Montagne du pays de Moab, sur laquelle mourut Moïse. Elle fait partie de la chaîne des monts Abarim. C'est aujourd'hui le *Djébel Neba*. De son sommet, on a une vue merveilleuse. Malgré la brume causée par la chaleur, « nous eûmes, dit un voyageur moderne, une vue très claire de toute la Palestine occidentale et de la chaîne de Juda, depuis le sud d'Hébron jusqu'à la Galilée. Nous pouvions voir toute la rive ouest de la mer Morte à partir d'Engaddi, Bethléem, Jérusalem, Nebi Semouil. L'Ebal et le Garizim se distinguaient facilement, ainsi que l'ouverture de la vallée de Sichem. On pouvait reconnaître le Carmel; nous ne pûmes pas cependant distinguer la mer au nord de cette montagne, quoique ce soit possible, à cause de l'élévation » (1).

2° Ville de Judée (2), qui devait être sur le territoire de Benjamin, au nord-ouest de Jérusalem. C'est peut-être l'actuelle *Beit Noûbah*, à douze milles nord-ouest de Jérusalem, ou *Nouba*, au sud de cette ville.

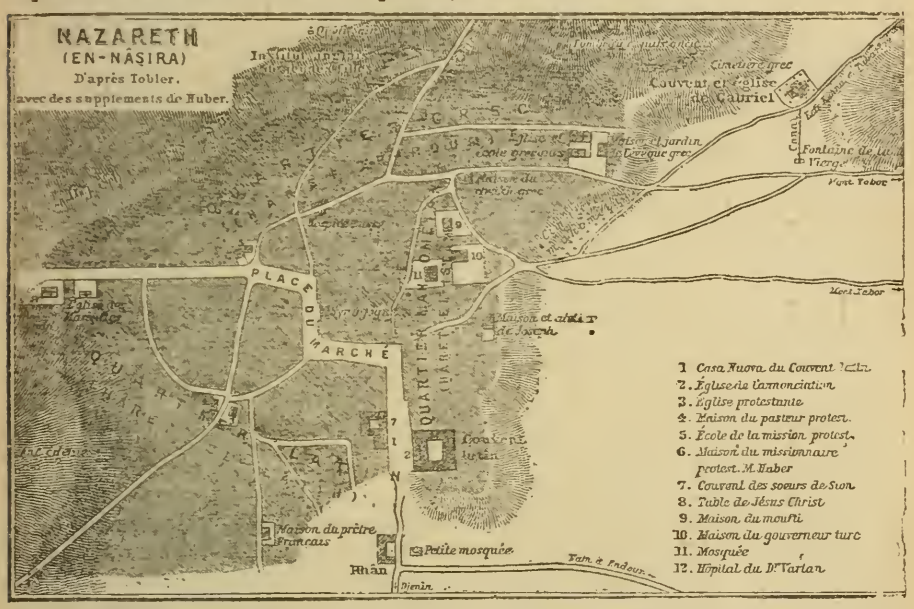

Nebsan (3), ville du désert de Juda, mentionnée par Eusèbe et S. Jérôme, sous le nom de Nempsan ou Nebsan. Elle est inconnue.

Néceb (4), ville de la frontière de Nephthali. C'est probablement la même qu'*Adami*, dont le nom devait sans doute être *Adami-Néceb*. Cependant le Talmud et les Septante distinguent ces deux endroits. C'est la ruine actuelle de *Seiyâdah*, immédiatement à l'ouest de la mer de Galilée (5).

Nehelescol (6), vallée au nord d'Hé-

(1) V. ici le plan de Nazareth d'après Socin, p. 380. — (2) Νεάπολις ; Act. XVI, 11. — (3) Smith, *Dictionary*, t. II, p. 475. — (4) נבלה ; Néh. XI, 34.— (5) Conder, *Handbook*, p. 421. — (6) הר־נבו ; Deut. XXXII, 49, XXXIV, 1. — LXX : Ναβαῦ.

(1) Tristram, *The land of Moab*, p. 325. — (2) I Esdr. VII, 32. — (3) נבשן ; Jos. XV, 62. — LXX : Ναφλαζών. — (4) נקב ; Jos. XIX, 33. — LXX : Ναβώκ. — (5) Conder, *Handbook*, p. 421. — (6) נחל אשכל ; Nomb. XIII,

bron, dans les environs de cette ville.

Néhiel (1), ville frontière de la tribu d'Aser. Aujourd'hui la ruine *Yanîn* (2).

Nemra, V. *Bethnemra*.

Nemrim (3) (les eaux de), source, cours d'eau ou torrent du pays de Moab. Ce sont probablement des sources voisines de la ville de Nemra, dans la vallée du Jourdain.

Néphath-Dor. V. *Dor*.

Nephtali, tribu d'Israël. V. plus haut, p. 197.

Nephtoa (4), fontaine de la limite septentrionale de Juda. Aujourd'hui, *Aïn Atân*.

Nephtuim (5), tribu chamitique. V. plus haut, p. 152.

Nésib (6), ville de la plaine de la tribu de Juda. Elle est connue d'Eusèbe et de S. Jérôme, qui la placent à sept ou neuf milles d'Eleutheropolis, sur la route d'Hebron. C'est la ruine actuelle de *Beit Nousîb*, au nord-ouest d'Hébron (7).

Nétophati (8), ville de la tribu de Juda, appelée aussi *Netupha*, dans les environs de Bethléem. Aujourd'hui, la ruine de *Oumm Toba*, au nord de cette ville (9).

Neve (10), ville juive située, d'après Eusèbe, à l'angle de l'Arabie. Elle est citée comme appartenant à ce pays, dans la notice des dignités. Elle est probablement la même que la ville de Nebe, dont un évêque assista au concile de Chalcédoine. Le Talmud la connaît (11). C'est peut-être le village de *Nova*, dans le Djaulan (12).

Nicopolis.

1° V. *Emmaüs*.

2° Ville visitée par S. Paul (13). Il y avait plusieurs villes de ce nom en Asie, en Afrique et en Europe. D'après S. Chrysostôme et Théodoret, il s'agit de Nicopolis de Thrace, sur les frontières de la Macédoine. Schrader se prononce pour Nicopolis de Silicie. L'opinion de S. Jérôme est préférable. Ce Père pense qu'il s'agit de la Nicopolis bâtie par Auguste, en mémoire de la bataille d'Actium, sur une presqu'île à l'ouest de la baie de ce nom. C'est aujourd'hui un endroit complètement désert (1).

Nil. Ce fleuve a plusieurs noms en hébreu : 1° *Schichor* (2), « le noir »; 2° *Yeor* (3), analogue à l'ancien égyptien *atur*, *aur* ; 3° « Rivière d'Egypte » (4) ; 4° « Torrent d'Egypte » (5) ; 5° « Rivière de Cousch » (6) ; 6° poétiquement la « mer » (7). Nous n'avons pas besoin de faire ici la description du Nil, qu'on trouvera partout.

Ninive (8), capitale de l'ancien empire d'Assyrie, sur les deux rives du Tigre, au nord-ouest de Babylone. Elle était à 36°19′ de latitude nord, et à 40°50′ de longitude est de Paris. Les Assyriens la nommaient *Ninaa* ou *Ninua*, « la demeure ». D'après la Bible, elle avait été construite par Assur, fils de Sem. Nous ne ferons pas ici son histoire. Elle fut détruite en 606, et, à partir de cette époque, conformément aux menaces des prophètes, ses traces disparurent. Ce n'est que sous l'empire romain que son nom reparaît. Mais si le nom s'est conservé, ce n'est que tout récemment, grâce à Botta et à Layard, que les ruines de la ville elle-même ont été retrouvées. Son emplacement est occupé aujourd'hui en grande partie par la ville de *Mossoul* et ses environs (9). « Ninive s'étendait de ce côté jusqu'à la montagne qui, de Mésopotamie, court parallèlement au mur occidental de la cité royale, à trois ou

---

25. — LXX : φάραγξ Βότρυος. — Vulg. « Néhelescol » et « Torrens botri. » — (1) נעיאל ; Jos. XIX, 27. — LXX : Ἰναήλ. — (2) Conder, *Handbook*, p. 421.— (3) מי נמרים ; Is. XV, 6 ; Jérém. XLVIII, 34. — LXX : τὸ ὕδωρ τῆς Νεμηρείμ. — (4) מי נפתיח ; Jos. XV, 9, XVIII, 15. — LXX : ὕδωρ Μαφθώ et Ναφθώ. — (5) נפתחים ; Gen. X, 13. — (6) נציב ; Jos. XV, 43. — LXX : Ναζείβ. — (7) Conder, *Ibid.* — (8) נטופה ; I Esdr. II, 22, V, 18 ; II Esdr. VII, 26 ; I Par. XI, 30, etc. — LXX : Νετωφά, Ἀτωφά. — (9) Conder, *Ibid.* — (10) Νεύη. — (11) Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 245. — (12) *Ibid.* — (13) Νικόπολις ; Tit. III, 12

(1) Smith, *A. Dictionary*, t. II, p. 537. — (2) שיחור, שיחור, שחר ; Jos. XIX, 26, etc. — (3) יאר, יאור ; Amos, VIII, 8, IX, 5, etc. — (4) נחל מצרים ; Gen. XV, 18. — (5) נחל מצרים ; Nombr. XXXIV, 5, etc. — (6) נהרי כוש ; Is. XVIII. — (7) ים ; Is. XVIII, 2 ; Nah. III, 8 ; Job, XLI, 31. — (8) נינוה ; Gen. X, 11, etc. — LXX : Νινευή, Νῖνος. — (9) V. un plan de Ninive et une carte de ses environs, dans Ancessi, *Atlas géographique*, pl. XII.

quatre kilomètres du fleuve et sur une longueur de 5 kilomètres environ. Sur cette rive, la ville de Ninive englobait la ville actuelle de Mossoul et ses alentours, à partir de la hauteur de Chérif-Khan jusqu'à Qadr-el-Abd. Sur la rive assyrienne (rive gauche), en dehors de la « cité royale », dont l'enceinte existe encore aujourd'hui, la ville a dû comprendre quelques ruines au nord du fleuve Khausser, les collines d'Abbasiyeh, Tell-Yara, Arbakiyeh, Tell-Simbel, laissant de côté Karatépeh, Bâ Spitah et Karakouch; vers le midi, Ninive comprenait les ruines actuelles de Yarendjeh, Djedideh, Lak-Koi, Lakrépeh, Djalor-Khan, Ali-Rech et Djengiyeh. — En dehors de cette région urbaine tombant en dehors de Bellawat, dernièrement illustrée par les fouilles de M. Hormuzd-Rassam, de Karatapeh, Ba-Spitah, Karakoueh; les ruines de l'ancienne ville de Tarbasi, aujourd'hui nommée Cherif-Khan, ainsi qu'à Khorsabad, au nord, Tell-Fadhliyeh, Tchintchi, Hussein-Ferrachi, Derawisch, Khatouniyeh, Ba-Djerbouâh, Siyah-Tepèh, Tell-Billah, Karreh-Tesieh, Bir-Telleh, Karamcès, Kouberli, Tell-Ayoub et Selamiyeh, dont l'enceinte, encore conservée, nous révèle la place de l'antique Resen. — Ninive ne paraît pas, contrairement au récit de Diodore, avoir eu de circonvallations pareilles à celles de Babylone, mais elle se composait de plusieurs centres d'habitations séparés entre eux par d'immenses plaines cultivées. Le prophète Jonas (1) dit que Ninive était une grande ville et qu'il fallait trois jours pour la traverser. Elle contenait « plus de douze myriades de personnes ne sachant pas distinguer leur main droite de leur gauche »; en admettant un enfant en bas-âge sur sept adultes, nous obtiendrions le chiffre de 840,000 âmes qui auraient peuplé Ninive au temps de sa grandeur. Ce nombre d'êtres humains devaient être parsemés autour de l'Acropole, la Ville royale, ou Ninive dans le sens le plus étroit du mot. — La *ville royale* est entourée par une enceinte de près d'un myriamètre de pourtour, formant un trapèze irrégulier, dont le côté occidental était baigné par le Tigre, duquel le lit actuel coule un peu à l'ouest; ce côté courait presque droit de N. 35° O. vers S. 35° E., sur une étendue de plus de trois kilomètres. A un kilomètre du coin septentrional se trouve le grand tumulus de Koyoundjik (petit agneau) qui s'y adossait, et à 1,400 m. de là se trouve l'autre grand amas de ruines, nommé Nebbi Younès (prophète Jonas), à cause d'un mesched ou petite chapelle, qui est consacrée à ce prophète. Au nord, l'angle de l'enceinte est presque droit; un rempart, long de 1,550 mètres, court de N. 55° E. vers S. 55° O., pour rencontrer le côté oriental également en angle presque droit. De ce côté, l'enceinte court pendant 800 m. parallèlement au mur de l'ouest, ensuite elle fait une courbe altérant légèrement la ligne droite pendant 3 kilomètres vers S. S. S.-E. Ce changement rétrécit considérablement le côté méridional de la circonvallation, qui ne mesure plus que 650 m. dans une direction de N. 84° O. vers S. 84° E., c'est-à-dire presque d'est à ouest. La superficie renfermée dans cette enceinte est de 7 kilomètres carrés..... Les ruines du palais sont appelées aujourd'hui *Koyoundjik*, d'un petit village de ce nom qui est bâti à l'extrémité nord, sur le sommet du tumulus. Celui-ci a 1,500 mètres de circonférence à sa base; la plus grande dimension de N.N.-E. vers S. S.-O. est de près de 800 m.; sa largeur de 400 m. Les 16 hectares que mesure la surface de la colline sont en partie cultivés aujourd'hui. Au centre nord de cette colline se trouve le palais de Sennachérib avec plusieurs centaines de pièces fouillées par Layard, Loftus, Rassam, et plus tard par Smith. à l'extrême nord s'élève le palais d'Assarbanhabal (668-625), que Loftus et M. Rassam ont en partie déblayé. Le palais de Sennachérib occupait l'extrémité sud de Koyoundjik. Le fleuve en a détruit la partie occidentale. L'entrée principale paraît avoir été du côté du nord-est, car les angles étaient orientés vers les points cardinaux » (1). Dans les en-

(1) III, 3.

(1) Oppert, art. « Ninive », dans l'*Encyclo-*

virons étaient un grand nombre de villes mentionnées par les inscriptions, mais dont on ne peut pas toujours reconnaître la position (1).

No, No-Ammon. V. *Alexandrie.*

Noa (2), ville frontière de Zabulon. L'Onomasticon mentionne une ville du même nom. Elle est inconnue.

Nob (3), appelée souvent Nobé dans la Vulgate, ville sacerdotale de la tribu de Benjamin, située sur une hauteur voisine de Jérusalem, le long d'une des routes qui y conduisaient du nord (4). Le tabernacle y fut quelque temps (5). Saül y fit commettre un horrible massacre (6). Robinson la place sur le mont des Olives (7), Kiepert le met à *el-Saouieh*, près d'Anâtâ, à un mille au nord-ouest de Jérusalem.

Nobé de Galaad. V. *Chanath.*

Nobé de Benjamin. V. *Nob.*

Nod (8). V. plus haut, p. 137.

Nodab (9), tribu ismaélite, chassée par les tribus de Gad et de Ruben du pays qu'elle habitait. Elle menait la vie pastorale.

Noph. V. *Memphis.*

Nophé (10), ville moabite, probablement près d'Hésebon. Ewald la confond avec Nobé de Galaad. Elle est inconnue.

Nopheth (11), peut-être une ville, peut-être un mot signifiant « territoire ».

Noran. V. *Naaratha.*

O

Oboth (12), station des Israélites à l'est de Moab. Elle est inconnue.

Odollam (13), ville de la tribu de Juda, près de laquelle était une caverne. Eusèbe la place à dix milles à l'est d'Eleutheropolis. C'est la forteresse en ruines de *Aid el-Ma* (14).

Odollam, caverne près de la ville précédente ou d'une autre ville du même nom (1).

Offensionis Mons. V. *Maschhith.*

Oliviers (Mont des). V. *Jérusalem*, p. 235.

Olon. V. *Holon.*

On. V. *Héliopolis.*

Ono (2).

1° Ville de Benjamin (3).

2° Plaine voisine de cette ville (4). Aujourd'hui le village et la plaine de *Kefr Ana*, près de Lydda (5).

Ophaz (6), localité de l'est dont on ne peut déterminer exactement la situation. Le Targum et le Syriaque, suivis par Gésénius, y voient une corruption d'Ophir.

Ophel. V. plus haut, p. 235.

Opher, Epher (7), ville chananéenne du sud de la Palestine. Elle est inconnue.

Ophéra, Ophra (8), ville de la tribu de Benjamin, identifiée par quelques auteurs avec Ephrem.

Ophir (9). La Genèse mentionne ce pays à côté des districts arabes habités par les Joctanides, et d'où Salomon tirait, au moyen d'une flotte équipée à Aziongaber, et qui restait en voyage durant trois ans, de l'or, des pierres précieuses, des aromates, de l'ivoire, de l'ébène, des paons, des singes (10). L'or d'Ophir passait pour le meilleur et le plus abondant (11). De nombreuses conjectures ont été émises sur la situation d'Ophir. Les plus probables la placent, la première dans l'Inde, la seconde en Arabie. La première est soutenue par Josèphe (12), Holstenius, Vitringa, Reland, Cellarius. Il semble, en effet, vraisemblable qu'Ophir est *Abhira*, à l'embouchure de l'Indus. La seconde est

---

pedie de F. Lichtenberger, t. IX. pp. 667-669. — (1) M. Oppert les énumère, *ibid*, pp. 670 et suiv. — (2) נעה ; Jos. XIX, 13. — LXX : Ἀννοῦα. — (3) נב ; I Rois, XXIII, 11 ; II Esdr. XI, 32. — LXX : Νομβά. — (4) Is. X, 28-32. — (5) II Rois, VI, 1, etc. — (6) I Rois, XXII, 17-19. — (7) *Bibl. Research.*, t. I, p. 464. — (8) נוד. — (9) נדב ; I Paral. V, 19. — LXX : Ναβαβαῖοι. — (10) נפה ; Nombr. XXI, 30. — LXX : αἱ γυναῖκες. — (11) Jos. XVII, 11. — (12) אבה ; Nombr. XXI, 10, XXXIII, 43. — LXX : Ὠβώθ. — (13) עדלם ; Jos. XII, 15. (14) Conder, *Handbook*, p. 402.

(1) I Rois, XXII, 1. — (2) אנר, אדר. — LXX : Ἀδλάμ, Ὠνῶν, Ὠνῶ. — (3) I Paral. VIII, 12 ; I Esdr. II, 33. — (4) II Esdr. VI, 2. — (5) Conder, *Handbook*, p. 421. — (6) אפד ; Dan. X, 5, Jér. X, 9. — LXX : Μωφάζ Vulg.: « (aurum) obrizum, ophaz ». — (7) חפר ; Jos. XII, 17 ; III Rois, IV, 10. — (8) עפרה ; Jos. XVIII, 23. — (9) אופיר, אופיר ; Gen. X, 29 — LXX : Οὐφείρ, Σουφίρ, Σωφίρ. — (10) III Rois, IX, 28 ; X, 11 ; XXII, 49. — (11) Job, XXVIII, 16 ; Ps. XLV, 10 ; Is. XIII, 12. — (12) *Ant. jud.*, III, 6, § 4.

défendue par Michaëlis, Gosselin, Tychsen, Rosenmuller, Ritter, etc. Une troisième opinion, défendue par Quatremère, met Ophir sur la côte orientale de l'Afrique. D'après Bochart, il y en aurait eu deux, l'un dans l'Arabie, l'autre dans l'Inde. « La question n'a aucune importance, et paraît d'ailleurs insoluble, vu le peu de données que nous possédons. Si les défenseurs de l'hypothèse indienne s'appuient sur l'absence de gisements aurifères considérables dans la presqu'île arabique, et sur la longueur du voyage, les partisans de l'hypothèse arabe répliquent que les mines d'or de l'Arabie peuvent avoir été de bonne heure épuisées, et que les habitudes de l'antiquité et des circonstances particulières, à nous inconnues, ont pu motiver le séjour de trois années dans ces parages relativement lointains » (1).

Ophni (2), ville de la tribu de Benjamin. C'est peut-être la *Gophna* de Josèphe (3) et du Talmud (4). Ce serait le village actuel de *Djifneh*, à cinq heures de Jérusalem (5).

Orient (fils de l'), **Orientaux** (6), nom donné par les Hébreux aux Arabes. Leur pays s'appelle la région orientale. Les Araméens sont quelquefois appelés aussi fils de l'Orient.

Oronaïm (7), ville du pays de Moab. C'est peut-être le *Ouady-Ghueïr*, où on trouve une ancienne route. L'hébreu et l'arabe ont le même sens, avec un léger changement de gutturale (8).

Orthosias, (9), port de mer de la Phénicie, au sud de l'Eleuthère. On discute beaucoup sur sa situation.

Oulamma, ville à douze milles romains à l'est de Sephoris, d'après l'Onomasticon. C'est peut-être la moderne *Aulam*, au sud-est du Thabor (10).

(1) F. Lichtenberger, *Encyclopédie*, t. X, p. 14. — Cfr. Gesenius, *Thesaurus*, p. 141. — (2) עפני ; Jos. XVIII, 24. — Omis par les LXX. — (3) *Bell. jud.* III, 3, § 5. — (4) Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 157. — (5) De Saulcy, *Voyage*, t. II, p. 233. — (6) אנשי קדם ; Gen. XXV, 6 ; Jér. XLIX, 28. — (7) הכנים ; Is. XV, 5 ; Jerém. XLVIII, 3. — (8) *Heth and Moab*, p. 403. — (9) Ὀρθωσιάς ; I Mach. XV, 37. — (10) Arnaud, *Palestine*, p. 584.

Oulatha (1), ville donnée par Auguste à Hérode le Grand. Elle était entre la Galilée et la Trachonite, et faisait partie du district de Zénodore. D'après Robinson, elle était près du lac Houleh (2).

Ozensara (3), ville voisine de Béthoron. Inconnue.

P

Palestine. V. toute la première partie de ce volume.

Palmyre (4), ville bâtie par Salomon dans le désert, au nord-est de Damas. Le nom qu'elle porte est la traduction du nom primitif (5). Elle était le lieu de passage des caravanes et devint vite une place commerciale importante. Sa reine Zénobie (267) est célèbre. C'est aujourd'hui *Toudmour*, avec des ruines magnifiques, qu'il faut au moins deux jours pour visiter (6).

Pamphylie (7), province maritime du sud de l'Asie mineure, ayant la Cilicie à l'est et la Lycie à l'ouest. Au temps de S. Paul, c'était une province romaine, à laquelle Claude avait réuni la Lycie et une grande partie de la Pisidie. Pergé était une ville de cette province.

Panéas. V. *Césarée de Philippe.*

Paphos (8), ville et port à l'ouest de la ville de Chypre, célèbre par son culte de Vénus. Quand S. Paul la visita, elle était la résidence d'un proconsul romain. Le temple de Vénus était au vieux Paphos, appelé aujourd'hui *Kuklia;* le port et la ville étaient à une petite distance, à un endroit qui est encore nommé *Baffa.*

Parthie (9), district montagneux au nord de la Médie, qui fut le noyau de l'empire des Parthes. Au temps de

(1) Οὐλάθα ; Josèphe, *Ant. jud.* XV, 10, § 3. — (2) Arnaud, *Ibid.* — (3) אזן שארה ; I Paral. VII, 24. — (4) תדמר ; III Rois, IX, 18 ; II Paral. VIII. 4. — (5) V. sur le changement du nom, Sayce, *The Academy*, 13 juin 1885. — (6) V. un plan des ruines de Palmyre dans Socin, *Guide*, p. 550. — (7), Παμφυλία ; I Macc. XV, 23 ; Act. XIII, 13, XV, 38, etc. — (8) Πάφος ; Act. XIII, 6. — (9) Πάρθοι ; Act. II, 9.

Notre Seigneur, beaucoup de Juifs y étaient établis.

Patare (1), ville assez considérable de la Lycie, et siège d'un oracle fameux. Elle était sur la rive gauche du Xanthus, en face de l'île de Rhodes. S. Paul y passa en retournant à Jérusalem. Elle devint le siège d'un évêché. Le nom ancien est resté à l'endroit, où sont encore des ruines considérables.

Patmos (2), île des Sporades dans la mer Egée, entre Cos et Samos. Rocher stérile sur lequel S. Jean fut déporté. Sur une colline, au sud, est un monastère célèbre, qui porte le nom de l'apôtre (3).

Pella (4), ville de la Décapole, au nord de la Pérée, abondante en sources. Elle est connue de Pline, de Polybe, d'Etienne de Byzance, de S. Epiphane. Josèphe la mentionne souvent (5). C'était une des toparchies de la Judée. C'est là que se réfugièrent les chrétiens avant le siège de Jérusalem (6). Ses ruines s'appellent aujourd'hui *Toubakat Fahel*, à six heures d'Oumm Keis; elles couvrent une grande étendue, mais sont peu intéressantes (7).

Péluse (8), ville d'Egypte, située sur la branche orientale du Nil, à vingt stades de la mer. Son nom, en hébreu, comme en égyptien, « Pheromî », signifie boue. Dans le voisinage de ses ruines, il y a encore un château appelé *Tineh* (9).

Pérée. V. plus haut, p. 227.

Pergame (10), ville de Mysie, à trois milles environ au nord du Caicus *(Bakyr-tchai)*, sur un rocher escarpé. Ses rois sont bien connus. Leur territoire devint (en 133) la province romaine appelée *Asia propria*.

Pergé (11), ville de Pamphylie sur le Cestius, à soixante stades de l'embouchure de cette rivière. Le culte d'Artemis la rendait célèbre. On voit les ruines étendues de Perga à l'endroit appelé par les Turcs *Eski-Kalési* (1).

Perse (2), le *Farsistan* actuel. Elle était bornée par la Médie au nord, par la Carmanie à l'est, par le Golfe persique au sud, par la Susiane à l'ouest. C'était en général un pays aride et improductif (3). L'Ecriture désigne souvent par ce mot tout l'empire fondé par Cyrus.

Persépolis (4), capitale de la Perse proprement dite, et résidence accidentelle de la cour à partir de Darius Hystaspes, qui semble avoir été son fondateur jusqu'à l'invasion d'Alexandre, qui la détruisit. Elle ne tarda pas à être restaurée. Après l'époque d'Antiochus Epiphane, elle disparaît de l'histoire. Ses ruines sont près d'Istakher, à l'endroit appelé *Chehl-Minar*. Elles ont été souvent décrites (5).

Pethor (6), ville de Mésopotamie, résidence de Balaam. Sa situation est tout-à-fait inconnue.

Pétra (7), ancienne ville de commerce, située dans l'Arabie. Elle servait d'intermédiaire à l'Arabie avec le nord et l'occident. A partir du deuxième siècle avant J.-C. la population fixe de ces contrées se composait de Nabatéens, auxquels les nomades des environs furent en partie assujettis. Aussi les classiques ont-ils donné son nom à toute l'Arabie pétrée. En 310 avant l'ère chrétienne, Athenæus, général d'Antigone, s'empara de Pétra, mais fut ensuite détruit avec son armée par les habitants. Démétrius n'eut pas plus de succès. A partir de Pompée, elle passa sous la domination romaine. Beaucoup de Romains s'y établirent. Le christianisme s'y introduisit de bonne heure, et

(1) Πάταρα ; Act. XXI, 1. — (2) Πάτμος ; Apoc. I, 9. — (3) V. Guérin, *Description de l'île de Patmos et de l'île de Samos*, Paris, 1856, in-8°, pp. 1-120. — (4) Πέλλα. — (5) *Ant. jud.* XIII, 15, § 4 ; *Bell. jud.* III, 3, § 3 ; § 5, etc.— (6) Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 15. — (7) Arnaud, *Palestine*, p. 585. — (8) סין ; Ezéch. XXX. 15. — LXX : Σαΐν. — (9) *Ezéchiel*, p. 213.—(10) Πέργαμος, Πέργαμον; Apoc. I, 11, II, 14. — (11) Πέργη ; Act. XIII, 13, XIV, 25.

(1) Smith, *Dictionary*, t. II, p. 789. — (2) פרס ; Dan. XI, 2. — LXX : Περσίς. — (3) Herod. IX, 122, etc. — (4) Περσέπολις ; II Macc. IX, 2. — (5) V. Fergusson, *Palaces of Nineveh and Persepolis restored*, pp. 89-124, et les découvertes récentes de M. Dieulafoy. — (6) פתור ; Nombr. XXII, 5 ; Deut. XXIII, 4. Dans ce dernier passage les LXX et la Vulgate l'omettent. Dans le premier, la Vulgate le rend par « ariolus », et en fait un qualificatif de Balaam. — (7) Πέτρα.

elle eut des évêques (1). Au IVe siècle, sa prospérité décline, et il n'en est plus question depuis l'invasion arabe. Ses édifices sont curieux, bâtis généralement dans le syle romain des IIIe et IVe siècles (2).

Phaina (3). Cette ville est appelée Μητροκωμία τοῦ Τραχωνος, dans une inscription trouvée par Burckhardt, c'est-à-dire « bourg maître de la Trachonite » ou Ledja moderne. Ses ruines inhabitées ont une étendue de trois milles anglais. Elles s'appellent aujourd'hui *Mousmeih* (4).

Phalti (5), probablement *Bethphése*.

Phanuel (6), endroit à l'est du Jourdain, sur la rive septentrionale du Jaboc.

Pharan (1), désert entre la Palestine, le Ouady Arabah, le désert du Sinaï, l'Egypte et la Méditerranée. Il correspond d'une manière générale à l'*Et-Tih* d'à présent. Y a-t-il eu un endroit particulier appelé Pharan? On pourrait le conclure de quelques endroits de l'Ecriture (2). — Le mont de Pharan est cité dans deux passages poétiques (3). C'est peut-être une montagne voisine du *Ouady Feiran*.

Pharathon (4).

1° Ville du pays d'Ephraïm, sur le mont d'Amalek, où le juge Abdon fut inhumé. Son emplacement n'est pas connu d'Eusèbe et de S. Jérôme. Il est mentionné par Parchi, comme étant à

(1) Reland. *Palæstina*. p. 227. — (2) En v. la description dans les *Voyages* de M. de Laborde et du duc de Luynes. Nous donnons ici un plan de Pétra. — (3) Φαι... — (4) Arnaud, *Palestine*, p. 585. — (5) פלטי ; II Rois, XXIII, 26. — (6) פניאל ; Gen. XXXII, 31. — LXX : εἶδος θεοῦ.

(1) פארן ; Gen. XIV, 6, etc. — LXX : Φαράν. — (2) Deut. I, 1 ; III Rois, XI, 18. — (3) Deut. XXXIII, 2 ; Habac. III, 3. — (4) פרעתון ; Jug. XII, 15. — LXX : Φαραθών.

deux heures à l'ouest de Sichem, et appelé Ferata (1). C'est probablement le village actuel de *Ferôn*, à l'ouest de Sichem.

2° Ville de Judée (2), fortifiée par Bacchide. Quelques auteurs pensent qu'elle est identique à la précédente (3). Cette opinion est difficile à admettre, cette ville d'Ephraïm étant trop au nord pour pouvoir être attribuée à la Judée proprement dite (4).

Pharphar (5), rivière de Damas. C'est peut-être l'*Acuaj* actuel, qui prend sa source au sud-est de l'Hermon et se jette dans le Bahret Hijanah, le plus méridional des trois lacs de Damas.

Pharurim (6). Ce mot est entendu en général comme désignant les faubourgs de Jérusalem.

Phasaël (7), ville située au nord de Jéricho, non loin d'Archélaüs, fondée par Hérode, qui lui donna le nom de son frère Phasaël; elle fut assignée, avec Jamnia et Azot, à la princesse Salomé. Elle s'appelait aussi Livias (8). Ptolémée, Pline, etc., la mentionnent. Elle survécut à la ruine de la nationalité juive, car Sanuto la place à trois lieues du Jourdain, dans la plaine. Ses ruines sont à *Tell Fasaïl*, sur les bords du Ouady Fasaïl (9).

Phasélis (10), ville maritime de l'Asie mineure, sur les confins de la Lycie et de la Pamphylie, et attribuée par les anciens à l'une ou à l'autre de ces deux provinces. Son commerce était considérable au VIe siècle avant J.-C. Elle fut soumise par les Romains en 77-75 avant notre ère. Elle était au pied de la montagne de Solyma, aujourd'hui *Takhtalu*. On peut facilement retrouver la ligne de ses ports (11).

Phasga (12), chaîne des monts Abarim, à l'est de la mer Morte, en face de Jéricho (1). Eusèbe et S. Jérôme citent le nom comme connu encore de leur temps. On n'en a pas encore donné d'identification certaine. Quelques auteurs l'identifient avec le mont Nébo.

Phaturès. V. *Phétrusim*.

Phaü (2), ville de l'Idumée, capitale d'Hadar. Sa position est inconnue. Le seul nom qui s'en rapproche est celui de *Phauara*, ruine de l'Idumée mentionnée par Seetzen.

Phelethi (3), un des noms des Philistins.

Phénicie (4). V. plus haut, p. 220.

Phérézéens (5), peuple chananéen habitant au centre de la Palestine. V. plus haut, p. 166.

Phesdomim. V. *Dommim*.

Phétros. V. *Phetrusim*.

Phetrusim (6), habitants du pays de *Phétros* (7) ou *Phaturès* (8), l'un des noms de l'Egypte.

Phihairhot (9), campement des Israélites à la sortie d'Egypte. V. plus haut, p. 175.

Philadelphie (10), ville des confins de la Lydie et de la Phrygie catacecaumène, bâtie par Attale II, roi de Pergame. C'est aujourd'hui *Alla-schehr*.

Philippes (11), ville de Macédoine, à neuf milles de la mer. Néapolis, aujourd'hui *Kavalla*, lui servait de port. Actuellement elle est complètement en ruines. Dans son voisinage est un village turc, appelé *Bereketli*. Il y eut de bonne heure une communauté chrétienne dans cette ville, et S. Paul lui adressa une épître.

Philippopolis, ville épiscopale d'Arabie, fondée par l'empereur romain, Philippe I l'Arabe, et située au sud-est des montagnes du Hauran. Aujourd'hui *Erman* (12).

---

(1) Asher, *Benjamin of Tud*, t. II, p. 426. — (2) Φαραθών ; I Mach. IX, 50. — (3) Conder, *Handbook*, p. 422. — (4) Smith, *A Dictionary*, t. II, p. 819. — (5) פרפר ; IV Rois, V, 12. — LXX : Ἀρραφᾶ. — (6) פרוריים ; IV Rois, XXIII, 11. — (7) Φασαηλίς. — (8) Josèphe, *Ant. jud.* XVIII, 2, § 2. — (9) Arnaud, *Palestine*, p. 585. — (10) Φασηλίς ; I Mach. XV, 23. — (11) Smith, *A Dictionary*, t. II, p. 829. — (12) פסגה ; Nombr. XXI, 20, etc. — LXX : Φασγά ; τὸ λελαξευμένον, ἡ λαξευτή.

(1) Cfr. Deut. XXXII, 49 avec XXXIV, 1. — (2) פעו ; Gen. XXXVI, 39 ; פעי ; I Paral. I, 50. — LXX : Φογώρ. — (3) פלתי ; II Rois, VIII, 18. — (4) Φοινίκη ; II Mach. III, 5. — (5) פדוי ; Gen. XIII, 7. — (6) פתרסים ; Gen. X, 14. — (7) פתרים ; Is. XI, 1. — (8) Ezéch. XXIX, 14. — (9) פי החירת ; Exod. XIV, 2. — (10) Φιλαδέλφεια ; Apoc. I, 11. — (11) Φίλιπποι ; Act. XVI, 12. — (12) Arnaud, *Palestine*, p. 586.

Philistins (pays des). V. plus haut, p. 167.

Philoteria (1), ville située près du lac de Tibériade, célèbre par la victoire d'Antiochus sur Ptolémée, roi d'Egypte. Elle reçut peut-être son nom de Philotère, sœur de Ptolémée II (2).

Phison. V. plus haut, p. 132.

Phitom (3), ville de la Basse-Egypte, *Pa-tum* des monuments égyptiens, aujourd'hui *Abo-Kescheib*. V. plus haut, p. 174.

Phogor.

1° V. *Bethphogor*.

2° Mont du pays de Moab (4), à l'est du Jourdain ou de la mer Morte, probablement un sommet de la chaîne du Phasga.

Phrygie (5). Il n'y eut de province romaine de ce nom que longtemps après l'établissement du christianisme dans l'Asie mineure. Il faut donc prendre le mot, tel qu'il est employé dans le Nouveau Testament, plutôt dans un sens ethnologique que politique. Il indique surtout la partie occidentale du centre de cette presqu'île.

Phul (6), tribu africaine, qui se servait d'arcs (7), et qui était soumise à l'Egypte (8). D'après Gésénius, elle était éthiopienne. Bochart l'a identifiée à tort avec Philas, île d'Egypte (9).

Phunon (10), campement des Israélites, durant la dernière partie de leur séjour au désert. Eusèbe et S. Jérôme l'identifient avec Pinon, siège de la tribu iduméenne de ce nom, et ailleurs avec Phœno, où s'explotaient alors des mines de cuivre très renommées, et qui était située entre Petra et Zoar. Le nom n'a pas été retrouvé par les explorateurs modernes (11).

Phut (12), peuple chamitique. V. p. 158.

(1) Φιλοτερία. — (2) Reland, *Palæstina*, p. 954. — (3) פתם ; Exod. I, 11. — LXX : Πιθώ. — (4) פעור ; Nombr. XXXIII, 28. — (5) Φρυγία ; Act. II, 10, etc. — (6) פוּל ; Is. LXVI, 19. — LXX : Φούδ. — Vulg.: « Africa ». — (7) Jérém. XLVI, 9. — (8) Ezéch. XXX, 5. — (9) *Isaïe*, p. 295. — (10) פינון ; Nombr. XXXIII, 42. — LXX : Φεινώ. — (11) Smith, *Dictionary*, t. II, p. 974. — (12) פוּט ; Gen. X, 6. — LXX : Φούδ, Λίβυες. — Vulg. (dans quelques passages. Jér. XLVI, 9 ; Ezéch. XXXVIII, 5 : « Libyes ») : « Phuth ».

Pierre de Secours. V. *Ebenézer*.

Pila. V. *Machesch*.

Pisidie (1), province d'Asie mineure, qu'on ne peut déterminer exactement. Elle était au nord de la Pamphylie, le long du Taurus. Au nord, elle touchait elle-même à la Phrygie, dans laquelle elle était renfermée en partie. C'est dans cette province que se trouve Antioche de Pisidie, qui, à cause de ce qui précède, est quelquefois appelée ville phrygienne.

Pont (2), contrée du nord de l'Asie mineure, s'étendant le long du Pont-Euxin dont elle tire son nom. Après la défaite de Mithridate, une partie de ses possessions fut incorporée à la province de Bithynie. Sous Néron, tout le pays devint province romaine, et porta le nom de Pont. Le dernier des petits rois de ce pays fut Polémon II, qui épousa Bérénice, arrière petite fille d'Hérode le Grand.

Pouzzoles (3), place très importante à l'époque de S. Paul. Elle était au nord-est de la baie de Naples, appelée alors « Sinus Puteolanus ». Son ancien nom était Dicæarchia, et Josèphe l'emploie encore. Son nom moderne lui vient des sources minérales qui s'y trouvaient. Cicéron avait une villa dans son voisinage. Au Ve siècle, elle fut ravagée par Alaric et Genséric. C'est aujourd'hui *Pozzuoli*.

Ptolémaïde. V. *Acre*.

Puits de Jacob. V. *Jacob* (puits de).

R

Rabba. V. *Rabbath-Ammon*.

Rabbath-Ammon (4), place forte à l'est du Jourdain, capitale des Ammonites. Le lit du géant Og y était conservé (5). Elle ne fut pas incorporée au territoire des tribus de l'Est du Jourdain. La frontière de Gad était à Aroer, en face de Rabbah (6). Plus tard, elle fut assiégée par Joab et prise par

(1) Πισιδία ; Act. XIII, 14, etc. — (2) Πόντος ; Act. II, 9, 10, XVIII, 2 ; I Pier. I, 1. — (3) Ποτίολοι ; Act. XXVIII, 13 ; Josèphe, *Ant. jud.* XVII, 12, § 1, XVIII, 7, § 2. — (4) רבה ; Deut. III, 11. — LXX : Ῥαββάθ, Ῥαβάθ, Ῥαββά. — (5) Deut. III, 11. — (6) Jos. XIII, 25.

David (1). Redevenue indépendante d'Israël, elle fut soumise par Nabuchodonosor. Elle semble avoir alors été presqu'aussi importante que Jérusalem (2). A l'époque Gréco-Macédonienne, elle prit beaucoup d'accroissement. Ptolémée Philadelphe lui donna le nom de Philadelphie (3). En 218, elle fut prise par Antiochus le Grand après une longue résistance. Vers 65, elle était aux mains d'Arétas. A l'ère chrétienne, elle formait la limite orientale de la Pérée (4). Faisant partie de la Décapole, elle fut, jusqu'au IVe siècle, une des villes les plus remarquables de la Cœlésyrie. Elle fut le siége d'un évêché (5). Elle se nomme aujourd'hui *Ammân*, à vingt deux milles du Jourdain, à quatorze au nord d'Hésebon, à douze à l'est d'Es-Salt, dans une vallée qui débouche sur le Ouady Zerka. Ses ruines présentent la marque d'une ville de la dernière période romaine, avec de nombreuses traces d'une époque antérieure (6).

Rabbath-Moab. V. *Ar-Moab.*

Rabboth (7), ville de la tribu d'Issachar, peut-être sur la frontière. C'est le village actuel de *Râba*, sur la colline, au sud de Gelboé (8).

Rachal (9), ville de Juda, qu'on n'a pu identifier.

Ragaba (10), ville sur une montagne, près de Gérasa. Alexandre Jannée périt durant le siège qu'il lui livrait. C'est peut-être la même qu'Arga, à 15 milles romains de Gérasa (11).

Ragan (12), pays inconnu.

Ragès (13), ville de la Médie orientale, où résidaient, durant le printemps, les rois Parthes Arsacides.

Rama (14).

1° Ville de la tribu de Benjamin, au nord de Jérusalem (1). Après le schisme des dix tribus, elle appartint ordinairement à Juda (2). Aujourd'hui *er-Râm*, misérable petit village, où habitent une quinzaine de familles à peine.

2° Ville de la tribu de Nephtali (3). Aujourd'hui le village de *Râmeh*, dans la basse Galilée (4).

Ramath, Ramath-Maspha. V. *Maspha be Galaad.*

Ramath, Ramath-Negeb (5), ville de la tribu de Siméon, qui reçut de David une partie du butin de Siceleg (6). Elle est inconnue.

Ramatha, Ramathaïmsophim (7), ville de la tribu d'Ephraïm, patrie de Samuel, sa résidence et le lieu de sa sépulture. C'est probablement le *Nebi Samouil*, à quatre milles nord-ouest de Jérusalem (8). Quelques auteurs pensent toutefois qu'on ne l'a pas encore identifiée (9).

Ramatha (10), pays de Judée, dont la situation est ignorée. D'après quelques auteurs, c'est la même ville que la précédente.

Ramathléchi. V. *Etham*, 3°.

Ramessés, ville de la basse Egypte. V. plus haut, p. 174.

Rameth. V. *Jaramoth.*

Ramoth. V. *Jaramoth.*

Ramoth Galaad (11), ville sacerdotale de la tribu de Gad. Elle fut enlevée à Amri par Benadad I (12). Reprise par les Israélites, elle résista aux attaques d'Hasaël (13). A partir du règne de Jéhu, elle disparaît de l'histoire. L'Onomasticon la met à quinze milles de Philadelphie. Pour la plupart des auteurs, elle était à l'endroit occupé aujourd'hui par *es-Salt* (14). Quelques-uns (15) la

(1) II Rois, XI, XII, 26-31. — (2) Ezéch. XXI, 20. — (3) S. Jérôme, *In Ezéch.* XXV, 1. — (4) Josèphe, *Bell. jud.* III, 3, § 3. — (5) Reland, *Palæstina*, p. 228. — (6) Tristram, *The land of Moab*, p. 111. — V. dans Smith, *A Dictionary*, t. II, p. 985, une vue de ces ruines. — (7) רבית ; Jos. XIX, 20. — LXX : Δαβειρών. — (8) Conder, *Handbook*, p. 422. — (9) רכל ; I Rois, XXX, 29. — (10) Ῥαγάβα ; Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 15, § 5. — (11) Arnaud, *Palestine*, p. 586. — (12) Ῥαγαῦ ; Jud. I, 6. — (13) Ῥαγοῦ ; Tob. I, 16. — (14) רמה ; Jos. XVIII, 25. — LXX : Ῥάμα, Ῥαμᾶ, Βαμᾶ, etc.

(1) Is. X, 28-32. — (2) III Rois, XV, 17, 21, 22, etc. — (3) הכרה ; Jos. XIX, 36. — LXX : Ἀρμαίθ. — Vulg.: « Arama ». — (4) Conder, *Handbook*, p. 422. — (5) רמת נגב ; Jos. XIX, 8. — (6) I Rois, XXX, 27. — (7) רמה ; I Rois, I, 1, 19, etc. — LXX : Ἀραμαθαίμ. — (8) Smith, *A Dictionary*, t. II, p. 998. — (9) Conder, *Handbook*, p. 422. — (10) Ῥαμαθέμ ; I Macc. XI, 34. — (11) רמת גלעד ; Deut. IV, 43. — LXX : Ῥεμμάθ, Ῥεμμὼθ et Ῥαμὼθ Γαλαάδ, Ἐρεμαθγαλαάδ. — (12) Josèphe, *Ant. jud.*, VIII, 15, § 3. — (13) IV Rois, IX, 14. — (14) Smith, *A Dictionary*, t. II, p. 1003. — (15) Ewald, *Geschichte von Israël*, t. III, p. 500, note ; Conder, *Heth and Moab*, p. 175.

placent à *Reimoûn*, à l'ouest de Jérasch et au nord du Jabbok.

Raphaïm, vallée qui séparait la tribu de Juda de celle de Benjamin. V. plus haut, p. 190.

Raphaïtes. V. *Rephaïm*.

Raphia (1), ville située entre l'Egypte et la Judée, entre Gaza et Rinocolura. Elle fut le théâtre d'une bataille entre Sargon et le roi d'Egypte. Antiochus le Grand y fut aussi vaincu vers 217 avant J.-C. La ville, prise par Alexandre Jannée (2), fut restaurée par Gabinius (3). Elle fut le siège d'un évêché (4).

Raphidim (5), campement des Israélites dans le désert de Sin.

Raphon (6), ville du pays de Galaad, où campa Timothée. On pourrait peut-être l'identifier avec Raphana, ville de la Décapole (7).

Rébla, Réblatha (8), ville du nord de la Palestine. Aujourd'hui *Riblah*, sur la rive orientale de l'Oronte, à trente-cinq milles au nord-est de Baalbek (9).

Réblatha. V. *Rébla*.

Reccath (10), ville de la tribu de Nephtali. D'après les Rabbins, c'est l'ancien nom de Tibériade (11). Cette identification n'est pas universellement acceptée.

Récem (12), ville de la tribu de Benjamin. Elle est inconnue.

Recha (13), ville de Juda.

Rechoboth-Ir (14), faubourg de Ninive. V. plus haut, p. 151.

Réema. V. *Regma*.

Regma (15), tribu couschite du sud de l'Arabie heureuse. Aujourd'hui *Oman*, au sud-est de l'Arabie. V. plus haut, p. 149.

(1) Ῥαφία, Ῥάφεια : III Macc. I, 2. — (2) Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 13, § 3 ; *Bell. jud.* I, 4, § 2.— (3) *Ibid.*, XIV, 5, § 3, *Bell. jud.* I, 8, § 4. — (4) Arnaud, *Palestine*, p. 586. — (5) רפידים ; Exod. VII, 1. — (6) Ῥαφών ; I Macc. V, 37. — (7) Arnaud, *op. cit.*, p. 587. — (8) רבלה ; Nombr. XXXIV, 11, IV Rois, XXV, 6. — (9) Conder, *Handbook*, p. 423. — (10) רקה ; Jos. XIX, 35. — LXX : Ωμαθαδακεὲθ mauvaise leçon ; deux noms de villes ont été réunis en un. — (11) Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 208 — (12) רקם ; Jos. XVIII, 27. — (13) רכה ; I Paral. IV, 12. — (14) רחבת עיר ; Gen. X, 11. — LXX : Ῥοωβὼθ πόλις. — Vulg.: « Platea civitatis ». — (15) רעמה ; Gen. X, 7. — LXX : Ῥεγμά. — Vulg.: « Regma, Reema »,

Rahoboth (1), puits creusé par Isaac.

Remmon, Rimmon (2).

1° Ville de la tribu de Juda, puis de celle de Siméon (3). Peut-être la *Ranama* des listes de Thotmès III. Aujourd'hui *En-Rimmon*.

2° Ville de la tribu de Zabulon (4). Peut-être la même que *Remmono* (5). Aujourd'hui le village de *Roûmmaneh*, au nord de Nazareth (6).

3° Rocher (7), près de Gabaa, dans le désert, à quinze milles romains au nord de Jérusalem. Aujourd'hui le village et le rocher de *Rammôn*, à l'est de Béthel (8).

Remmono. V. *Remmon* 2°.

Remmonpharès (9), campement des Israélites dans le désert.

Rephaïm (10), peuple de géants à l'époque d'Abraham. V. plus haut, p. 164.

Résen (11), ville d'Assyrie.

Réseph (12), ville de Syrie, dans la Palmyrine, *Ra-sa-ap-pa*, *Ra-sap-pa*, dans les inscriptions cunéiformes (13).

Ressa (14), station d'Israël dans le désert.

Rethma (15), campement d'Israël dans le désert.

Rhegium (16), port de mer du détroit de Messine. Aujourd'hui *Reggio*.

Rhinocolura (17), **Rhinocorura**, ville sur les frontières de Palestine et d'Egypte, à l'embouchure du torrent d'Egypte, El-Arisch. Elle est mentionnée par Josèphe, Polybe, S. Jérôme, S. Epiphane. Du temps de Sozomène, elle était le siège d'un évêché (18).

Rhode (19), île de la Méditerranée, en face de la Carie, célèbre par son commerce.

Rimmon. V. *Remmon*.

Riphath (20), tribu japhétique issue de Gomer. V. plus haut, p. 144.

(1) רחביה ; Gen. XXVI, 22. — LXX : Εὐρυχωρία. — Vulg. : « Latitudo ». — (2) רמון. — (3) Jos. XV, 31. — (4) Jos. XIX, 13. — (5) I Paral. IV, 77. — (6) Conder, *Handbook*, p. 423. — (7) Jug. XX, 45. — (8) Conder, *Ibid.* — (9) רמון פרץ ; Nombr. XXXIII, 19. — (10) רפאים ; Gen. XIV, 5. — (11) רסן ; Gen. X, 12. — (12) רצף ; IV Rois, XIX, 12. — (13) Schrader, *Die Keilinschriften*, p. 203. — (14) רכה ; Nombr XXXIII, 21. — (15) רתמה ; Nombr. XXXIII, 18.— (16) Ῥήγιον ; Act. XXVIII, 13. — (17) Ῥινοκούρουρα, Ῥινοκούλουρα. — (18) *Hist.* VI, 31.— (19) Ρόδον ; I Macc. XV, 23. — (20) ריפת ; Gen. X, 3.

Rodanim. V. *Dodanim*.

Rogel (1), fontaine voisine de Jérusalem. V. plus haut, p. 239.

Rogelem (2), localité du pays de Galaad. Inconnue.

Rohab (3).

1° V. *Beth-Rechob*.

2° Ville sacerdotale de la tribu d'Aser (4). Inconnue.

3° Autre ville d'Aser (5). Elle est inconnue.

Une de ces trois villes est sans doute mentionnée dans le papyrus Anastasi I, sous la forme *Rehobou*.

Rohoboth, Rehoboth (6), ville, capitale d'un roi iduméen. C'est la ruine de *Rouheibeh*, au sud de Bersabée (7).

Rome (8).

Rouge (mer) (9), elle est ainsi appelée parce qu'à certaines époques elle est colorée en rouge par des algues et des zoophytes microscopiques. Au nord, elle est terminée par les petits golfes de Suez ou d'Héroopolis à l'ouest, et d'Akaba (ou élanitique) à l'est. La presqu'île du Sinaï sépare ces deux golfes.

Ruisseau d'Egypte. V. *Egypte*.

Ruben, tribu d'Israël. V. plus haut, p. 187.

Ruma (10), ville de Palestine voisine de Sichem. Peut-être le village en ruines de *Roûmeh*, au nord de Nazareth (11).

S

Saanaïm, Sennim (12), vallée frontière du nord de Nephtali, près de Cédés, au nord-ouest du lac Mérom.

Saaraïm, Saraïm (13), localité de la plaine de Juda. Probablement les ruines de *Saireh*, à l'ouest de Beit-Atâb (14).

Saba.

1° Tribu semitique (15) issue de Jectan. V. plus haut, p. 160.

2° Tribu chamitique (1) issue de Chus, qui habitait sur les bords du golfe persique, sur la côte de l'Oman actuel, et peut-être plus tard à Méroé, en Afrique. V. plus haut, p. 149.

3° Tribu descendant d'Abraham (2) par Jecsan, fils de Céthura.

Sabaïm (3), d'après quelques commentateurs, c'est la patrie de Phochéreth ; d'après d'autres, c'est un nom commun signifiant « antilopes », et qui est destiné à qualifier Phochéreth.

Sabama, Saban (4), ville de la tribu de Ruben, près d'Hésebon, célèbre par ses vignobles. Probablement *Soûmieh*.

Saban. V. *Sabama*.

Sabarim (5).

1° Localité à l'est de Haï (6). Elle n'est pas identifiée.

2° Ville sur les confins des royaumes de Damas et d'Emath (7).

Sabatha (8), tribu couschite habitant l'Ethiopie. V. plus haut, p. 149.

Sabel (9), ville de la tribu de Siméon.

Saccœa, ville citée par Ptolémée. Aujourd'hui *Schouka* dans la Batanée. Ses ruines couvrent deux milles anglais d'étendue (10).

Safed (11), ville de Galilée, au nord-ouest de la mer de Tibériade. Il en est question dans le Talmud (12). Elle est mentionnée par Guillaume de Tyr. Elle a été souvent détruite par de nombreux tremblements de terre (13).

Sachacha (14), localité du désert de Juda.

Salaboni. V. *Salébim*.

Salamine (15), port de mer de l'île de Chypre. Renversée par un tremblement de terre, la ville fut rebâtie par Constantin, qui lui donna le nom de Constance. C'est aujourd'hui *Famagouste*.

Salebim, Salaboni, Selebin (16), ville

---

(1) עין רגל ; Jos. XV,7. — (2) רגלים ; II Rois, XVII, 27. — (3) רהב. — LXX : Ῥαάβ. — (4) Jos. XXI, 31. — (5) Jos. XIX, 28. — (6) רחבות ; Gen. XXXVI, 37. — (7) Conder, *Handbook*, *ibid*. — (8) Ρωμή ; I Macc. — (9) ים סוף ; Exod. X, 19. — (10) רומה. — LXX : Ῥαμά ; Jos. XV, 52 ; IV Rois, XXIII, 36. — (11) Conder, *Handbook*, p. 423. — (12) צענים ; Jos. XIX, 33. — (13) שערים ; Jos. XV, 36 ; I Paral. IV, 31. — (14) Conder, *op. cit.*, p. 424. — (15) שבא ; Gen. X, 28.

(1) סבא ; Gen. X, 7. — (2) שבא ; Gen. XXV, 3. — (3) צבוים ; II Esdr. VII, 59. — (4) שבמה ; Nombr. XXXIII, 38 ; Jos. XIII, 19. — (5) שברים. — (6) Jos. VII, 7. — (7) Ezéch. XLVII, 16. — (8) סבתה ; Gen. X, 7. — (9) שבל ; Jos. XIX, 2. — — (10) Arnaud, *Palestine*, p. 588. — (11) Il n'est pas probable que ce soit *Sephet*, patrie de Tobie. V. plus bas. — (12) Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 227. — (13) V. p. 26. — (14) סכסה ; Jos. XV, 6. — (15) Σαλαμίς ; Act. XIII, 5. — (16) שלבין ; Jos. XIX, 42 ; Jug. I, 35 ; II Rois, XXIII, 32.

de la tribu de Dan. Probablement le village de *Selbît*, au sud-est de Lydda, près d'Aialon (1).

Salécha, Salcha (2), ville de la tribu de Manassé, à l'est du Jourdain, dans le pays de Basan. La ville actuelle de *Salkhâo*, à l'est de Basan. Elle avait encore de l'importance au moyen âge, mais n'en a plus aujourd'hui.

Salem. V. *Jérusalem*.

Salem, Salim (3), localité voisine de Sichem, et Sichem même, d'après S. Jérôme.

Saleph (4), tribu arabe issue de Jectan, dans l'Arabie heureuse. V. plus haut, p. 160.

Salim (5).

1° Contrée traversée par Saül, lorsqu'il cherchait les ânes de son père (6).

2° Ville près d'Ennon, où S. Jean baptisait (7). Elle était près du Jourdain, à huit milles romains au sud de Scythopolis. C'est peut-être le village actuel de *Sâlim*, à l'est de Sichem.

Salines (vallée des) (8), vallée probablement au sud-ouest de la mer morte, où il y a beaucoup de collines de sel et de puits salés. Elle est inconnue.

Salisa (9), contrée où Saül chercha les ânes de son père. Peut-être faut-il la rapprocher de *Baal Schalischa*.

Salmana (10), si c'est une ville, elle est inconnue.

Salmona (11), station des Israélites dans le désert.

Salmoné (12), promontoire à l'est de l'île de Crète, aujourd'hui le *Cap de Salomon*.

Samaraim (13), ville de la tribu de Benjamin. Probablement *es-Soumah*, sur la route de Jérusalem à Jéricho, à l'est de Khan el-Hatrour (14).

Samaréens (15), peuplade chananéenne, habitant probablement Simyra, au nord de Tripoli, au sud d'Aradus.

(1) Conder, *Handbook*, p. 424. — (2) סלכה; Deut. III, 10; Jos. XII, 4. — (3) שלם; Gen. XXXIII, 18. — (4) שלף; Gen. X, 26. — (5) שלים. — (6) I Rois, IX, 4. — (7) Σαλείμ; Jean, III, 23. — (8) גיא־מלח; II Rois, VIII, 13. — (9) שלשה; I Rois, IX, 4. — (10) שלכן; Os. X, 14. — (11) צלמנה; Nombr. XXXIII, 41. — (12) Σαλμώνη; Act. XXVII, 7. — (13) צמרים; Jos. XVIII, 22. — (14) Clair, *Josué*, p. 105. — (15) צמרי; Gen. X, 18.

Samarie (1), ville fondée en 925 avant N.-S. par Amri (2) : elle devint la capitale du royaume d'Israël. Sous Achab, elle repoussa l'attaque des Assyriens (3) et celle de Benadad (4). En 721, elle fut prise par Salmanasar, qui emmena ses habitants en captivité. Les colonies idolâtres qu'il amena à leur place dans le pays, mêlées aux indigènes, jouèrent plus tard, sous le nom de Samaritains, un grand rôle dans l'histoire des Juifs. Ils n'y fixèrent pas toutefois le siège de leur gouvernement et de leur culte, mais ils le transportèrent à Sichem. Jean Hyrcan s'empara de Samarie et la détruisit complètement. Elle fut donnée par Auguste à Hérode qui la rebâtit sous le nom de Sébaste. Plus tard, Septime Sévère y envoya une colonie. Elle eut alors des évêques chrétiens (5). Au temps des croisades, elle se releva un peu et fut encore le siège d'un évêché. Depuis, elle n'est plus mentionnée. C'est aujourd'hui *Sébastiyé*, où l'on voit encore beaucoup de restes d'anciens édifices.

Samarie, Samaritide (6). Ce nom désigne souvent le royaume d'Israël. Après la captivité, la Samarie forma une des trois provinces de la Palestine. V. plus haut, p. 224.

Samir (7).

1° Ville des montagnes d'Ephraim. Résidence et tombeau du juge Thola. Elle est inconnue.

2° Ville des montagnes de Juda (8). C'est probablement la ruine de *Sômerah*, à l'ouest de Debir (9).

Samos (10), île de la mer Egée, vis-à-vis de Milet, près des côtes d'Ionie. Aujourd'hui *Sousam-Adassi*.

Samothrace (11), île de la mer Egée, au nord de Lemnos, près des côtes de Thrace, à mi-chemin entre Troas et Néapolis.

Sanamein, au moyen âge, cette ville s'appelait Salomé, et plus ancien-

(1) שבדין; LXX : Σαμαρεία; IIIRois, XIII, 32. — (2) III Rois, XVI, 24. — (3) III Rois, XX. — (4) IV Rois, VI, 24-29. — (5) Reland, *Palæstina*, p 983. — (6) III Rois, XIII, 32. — (7) שבר; Jug. X, 1. — (8) Jos. XV, 48. — (9) Conder, *Handbook*, p. 424. — (10) Σάμος; I Macc. XV, 23. — (11) Σαμοθράκη; Act. XVI, 11.

nement Aëre, comme le prouvent les inscriptions. D'après l'Itinéraire d'Antonin, elle était à trente-deux milles romains de Damas, et à trente de Neve. On y voit les ruines d'un grand temple. Elle paraît devoir s'identifier avec *Chalami*, habitée par des ennemis des Juifs et voisine de Neve (1).

Sanan (2), ville de la plaine de Juda. Peut-être *Khirbet-es-Sénat*, au nord de Beit-Djibrin (3).

Sanir, un des noms de l'Hermon. V. *Hermon*.

Saphon (4), ville de la tribu de Gad. Les Talmudistes l'identifient avec Amathi, l'Amathus de Josèphe, représenté par les ruines d'*Amâteh*, au sud-est de la mer de Galilée (5).

Saraa, Sarea (6), ville de la plaine de Juda, patrie de Samson. La *Saraa* actuelle (7).

Saraïm. V. *Saaraïm.*

Sarathasar (8), ville de la tribu de Ruben. Peut-être *Sara*, au sud du Zerka-Maïn.

Sardes (9), ville capitale de la Lydie, au nord-est d'Ephèse, sur la pente du Tmolus, arrosée par le Pactole. Elle fut renversée sous Tibère par un tremblement de terre, et relevée de ses ruines grâce à la générosité de l'empereur. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village du nom de *Sart*, où l'on trouve encore des ruines assez importantes (10).

Saréa. V. *Saraa.*

Saréda, Sarédatha (11), ville d'Ephraïm, dans la plaine du Jourdain, patrie de Jéroboam. Peut-être est-ce la même que Sarthan.

Sarédatha. V. *Saréda.*

Sarepta (12), port de mer de Phénicie, entre Sidon et Tyr, renommé pour ses vins. Il est appelé *Sa-ri-ip-tar* (13) dans les documents assyriens, *Zarepta* dans les documents égyptiens. Aujourd'hui *Sarâfend*. Les croisés en firent le siège d'un évêché. On y trouve encore quelques ruines.

Sarid (1), ville de la frontière méridionale de Zabulon. C'est peut-être *Tell Schadoûd*, au nord de la plaine d'Esdrelon, et au sud-ouest de Nazareth (2).

Sariphée (3), ville épiscopale de Palestine, voisine de Gaza et d'Ascalon, mentionnée dans les actes du Concile de Jérusalem de 536. Elle fut ravagée par les Sarrasins en 797. C'est peut-être la moderne *Sarfoud*, entre Joppé et Ramleh (4).

Sarohen (5), ville de la tribu de Siméon. La même que *Sélim* (6). Peut être *Tell Schériah*, entre Gaza et Bersabée (7).

Saron (8).

1° Plaine longeant la Méditerranee, depuis Césarée jusqu'à Joppé (9). V. plus haut, p. 42.

2° Pays de la tribu de Gad (10).

Sarona, Saroné (11), nom donné dans le Nouveau Testament à Saron 1°.

Sartham, Sarthan, Sarthana (12), en droit où les Israélites passèrent miraculeusement le Jourdain, à leur entrée dans la terre promise.

Sarthan. V. *Sartham.*

Sarthana. V *Sartham.*

Savé (13), vallée appelée aussi *vallée du Roi*, la même que le Cédron.

Savé-Cariathaim (14), ville à l'est du Jourdain, où résidaient les Emites. C'est peut-être la vallée de Kiriathaim de Moab, *Kureiyat* au nord de Dibân (15).

Scandale (mont du). V. *Maschhith.*

Scandalium, château situé au sud de Tyr, dont on attribue la fondation à Alexandre le Grand, et qui fut restauré,

---

(1) Reland, *Palæstina*, p. 910; Arnaud, *Palestine*, p. 589. — (2) צנן; Jos. XV, 37; Mich. I, 11. — LXX : Σεννὰ. — Vulg. : « Sanan, habitatio pulchra ». — (3) Clair, *Josué*, p. 92. — (4) צפן; Jos. XIII, 27. — (5) Conder, *Handbook*, p. 253. — (6) צרעה; Jos. XV, 33, XIX, 41. — (7) Guérin, *Judée*, t. II, p. 13. — (8) צרת השחר; Jos. XIII, 19. — (9) Σάρδεις; Apoc. I, 11. — (10) Drach, *Apocalypse*, p. 67. — (11) צרדה; III Rois, XI, 26. — (12) צרפתה; III Rois, XVII, 9; Σάρεπτα; Luc, IV, 26. — (13) Schrader, *Die Keilinschriften*, p. 100.

(1) שריד; Jos. XIX, 10. — (2) Conder, *Handbook*, p. 423. — (3) Σαριφαία. — (4) Reland, *Palæstina*, p. 987; Arnaud, *Palestine*, p. 589. — (5) צריחן; Jos. XIX, 6. — (6) שלחים; Jos. XV, 32; I Paral. IV, 31. — (7) Clair, *Josué*, p. 91. — (8) שרון. — (9) Jos. XII, 8; I Paral. XXVII, 29, etc. — (10) I Paral. V, 16. — (11) Σάρων; Act. IX, 35. — (12) צרתן; III Rois, VII, 46. — (13) שיח; Gen. XIV, 17. — (14) Gen. XIV, 5. — (15) Conder, *Heth and Moab*, p. 404.

au temps des croisades, par Beaudoin I (1). Aujourd'hui *Iscandéroûna*.

Schobha, localité à l'est du Jourdain. Ruines datant de l'époque romaine (2).

Scorpion (Montée du) (3), chaîne de collines au sud de la mer Morte.

Scythes (4), mot qui désigne d'une manière générale les peuplades féroces.

Scythopolis. V. *Bethsan*.

Séboim (5).

1° Ville de la vallée de Siddim (6), détruite avec les autres villes des environs de la mer Morte. V. *Gomorrhe*.

2° Ville habitée par les Benjaminites après la captivité (7).

3° Vallée située sur la route de Machmas à Jéricho (8). Probablement le *Ouady Schakh ed-Duba*, vallée au nord de Jéricho (9).

Sebulon (10), ville forte des frontières de la Basse Galilée, non loin d'Acre. Aujourd'hui *Abilin*, à l'est de Hépha (11).

Séchrona (12), ville de la frontière nord de Juda. D'après Tobler, ce serait *Soughaïr* (13).

Sédada (14), ville frontière du nord-est de la Palestine, à huit lieues à l'est de l'ancienne Emèse (Homs).

Ségor. V. *Bala* (1°).

Séhésima (15), localité de la tribu d'Issachar.

Séir (16), chaîne de montagnes de l'Idumée. V. plus haut, p. 38 et 39.

Sel (mer de). V. *Mer Morte*.

Sel (ville du) (17), ville du désert de Juda, probablement au sud d'Engaddi, dans la vallée des salines. Probablement les grandes ruines de *Tell-el-Milh*, à l'est de Bersabée (18).

(1) Arnaud, *Palestine*, p. 589. — (2) Arnaud, *Ibid.*, p. 490. — (3) מעלה עקרבים : Nombr. XXXIV, 4. — LXX : ἀνάβασις Ἀκραβείν. — Vulg. : « Ascensus scorpionis ». — (4) Σκύθαι ; II Mach. IV, 47. — (5) צבוים. — (6) Gen. XIV, 2, X, 19. etc. — (7) II Esdr. XI, 34. — (8) I Rois, XIII, 18. — (9) Conder, *Handbook*, p. 427. — (10) Ζαβουλών ; Josèphe, *Bell. jud.* II, 18, § 9. — (11) Arnaud, *Palestine*, p. 590. — (12) שכרון ; Jos. XV, 11. — (13) Clair, *Josué*, p. 88. — (14) סדד ou צדד ; Nombr. XXXIV, 8. — (15) שהציבה ; Jos. XIX, 22. — (16) שעיר ; Gen. XIV, 6. — (17) עיר המלח ; Jos. XV, 62. — LXX : αἱ πόλεις Σαλών. — Vulg. : « civitas salis ». — (18) Conder, *Handbook*, p. 423

Selcha. V. *Salechu*.

Seleucie (1).

1° Ville non loin d'Antioche, sur la Méditerranée, près de l'embouchure de l'Oronte, bâtie par Séleucus Nicator (2).

2° Ville de la haute Gaulanite, sur le lac Mérom. Elle fut fortifiée par Josèphe (3). C'est peut-être *Alleikah* ou *Sloukieh Sogane* (4).

Selina. V. *Sarohen*.

Sella (5), endroit où fut tué le roi Joas. On le croit près de Jérusalem, mais on ne l'a pas encore identifié.

Selmon (6), montagne de la chaîne d'Ephraïm, près de Sichem. C'est l'actuel *Djébel Scheikh Souleimân el-Fârsi*, immédiatement auprès du mont Garizim (7).

Semeron (8), ville chananéenne, au nord de la Palestine, qui appartenait à la tribu de Nephtali. Le Talmud de Jérusalem lit *Simounieh*. Si c'est le même endroit, on le retrouve à *Simounieh*, à l'ouest de Nazareth (9).

Sen (10), endroit voisin de Masphath de Benjamin. Peut-être l'Asena de Josué (11).

Senaa, Asnaa (12), ville de Juda. Inconnue.

Sennaar (13), nom primitif dans la Bible de la Babylonie.

Sennim V. *Saanaïm*.

Seon (14), ville de la tribu d'Issachar. D'après l'Onomasticon, elle était voisine du mont Thabor.

Sephaath. V. *Harma*.

Sephama (15), ville frontière de la Palestine, à l'est, dont la situation ne peut être fixée exactement.

Sephamoth (16), localité au sud de Juda. Inconnue.

Sephar (17), frontière des Jectanides.

(1) Σελευκεία. — (2) I Mach. XI, 8. — (3) *Bell. jud.* I, 20, § 6. — (4) Arnaud, *Palestine*, p. 591. — (5) סלע : IV Rois, XII, 20. — (6) צלמון ; Jug. IX. 48 ; Ps. LXVII, 15. — (7) Conder, *Handbook*, p. 423. — (8) שמרון : Jos. XI, 1, XII. 20, XIX. 15. — (9) Conder, *Ibid.*, p. 425. — (10) שן : LXX : ἡ παλαία ; I Rois. VII, 12. (11) Jos. XV, 33. — V. Knabenbauer, *Commentarius in libros Samuelis*, p. 89. — (12) סנאה ; I Esdr. II, 35. — (13) שנער ; Gen. X, 10. — (14) שיאון ; Jos. XIX, 19. — (15) שפמה ; Nombr. XXXIV. 10. — (16) שפמות ; I Rois, XXX, 28. — (17) כסד ; Gen. X, 30.

Sépharvaim (1), forme de duel, désignant les deux Sippora.

Séphata (2), vallée située près de Marésa. Inconnue.

Sephéla, plaine riveraine de la Méditerranée.

Sépher (3), montagne du désert, entre le Sinaï et l'Araba.

évêché. En 339, à la suite d'une révolte des Juifs, elle fut détruite par les Romains. C'est aujourd'hui *Séfoûrîyé*, village où on voit les ruines de l'église des Croisés, bâtie, dit-on, sur l'emplacement de l'habitation de S. Joachim et de Sainte Anne, parents de la Sainte Vierge.

Séphet (4), ville de Nephtali, voisine du lieu de naissance de Tobie.

Sepphoris (5), ville située à dix milles romains du Thabor, et à dix-huit de Tibériias. Prise par Hérode le Grand, elle fut brûlée par Varus. Rebâtie par Hérode Antipas, elle devint la place la plus forte et la capitale de la Galilée. Après la prise de Jérusalem, elle fut momentanément le siège du Sanhédrin. Sous Antonin le Pieux, elle fut appelée Diocésarée. Plus tard, elle eut un

Ser (1), ville de la tribu de Nephtali. Inconnue.

Siceleg (2), ville du sud de la tribu de Juda, donnée plus tard à Nephtali. Ce serait, d'après Ritter, *Asloudj* ou *Kasloudj* (3).

Sichar (4), localité voisine de Sichem.

Sichem (5), Abraham y habita. Jacob acheta un champ dans ses environs (6). Simon et Lévi en massacrèrent les habitants (7). Plus tard, sous la conduite de

(1) כפרים ; IV Rois, XVII, 24. — (2) צפתה ; II Paral. XIV, 10. — (3) שפר ; Nombr. XXXIII, 23. — (4) Le mot n'est pas dans le grec. Tob, I, 1. — (5) Σεπφωρίς ; Josèphe, *Bell. jud.* I, 8, § 5.

(1) צר ; Jos. XIX, 35. — 2) צקלג ; Jos. XV, 31. — (3) V. Clair, *Josué*, p. 91, où d'autres identifications sont proposées. — (4) Συχάρ ; Jean. IV, 2. — (5) שכם ; Gen. XII, 9, etc. — LXX : Συχέμ. — (6) Gen. XXXIII, 20. — (7) *Ibid*, 18-20.

Josué, Israël s'y réunit et bâtit un autel sur le mont Ebal (1). Elle fut ville sacerdotale et de refuge (2). Abimélech s'y fit proclamer chef d'Israël (3). C'est là, qu'à la suite de l'orgueil de Roboam, le royaume de Salomon se divisa (4). Jéroboam l'agrandit et en fit quelque temps la capitale de son royaume. Après la destruction du royaume d'Israël, Salmanazar emmena ses habitants en captivité, et les remplaça par des populations idolâtres. Ce fut l'origine des Samaritains, qui, repoussés par les Juifs après la captivité, leur vouèrent une haine immortelle. En 132, le temple de Garizim fut détruit par Jean Hyrcan. Notre Seigneur y passa quelques jours (5). Les Romains lui donnèrent le nom de Flavia Néapolis. Elle fut plus tard le siège d'un évêché (6). En 487, les Samaritains se révoltèrent contre les chrétiens qui les chassèrent du mont Garizim. Les Samaritains ne se sont, depuis, soumis qu'avec peine au gouvernement turc. C'est aujourd'hui *Nâboulous*, ville d'environ 13,000 habitants. Il y a peu de ruines. Les Samaritains actuels ne sont pas nombreux. Ils ont été l'objet de plusieurs études intéressantes (7).

Sicyone (8), ville du Péloponèse, au nord-ouest de Corinthe.

Siddim (9), vallée du sud-est de la Palestine, auprès de la mer Morte.

Side (10), ville maritime de Pamphylie, à trente stades à l'ouest de la rivière de Melso.

Sidon (11), ville de la Phénicie, déjà considérable à l'époque de la prise de Troie, et qui fonda, vers le XIIe ou XIIIe siècle, d'importantes colonies, notamment Tyr, mais qui ne tarda pas à s'éclipser. Au temps de David, elle était subordonnée à cette dernière. Elle fut soumise par Salmanasar en 720. En 350, elle fut détruite par Artaxerxès Ochus. Relevée de ses ruines, elle se soumit à Alexandre. Elle passa, à plusieurs reprises, des Séleucides aux Ptolémées. Josué l'assigna à la tribu d'Aser qui ne s'en empara pas (1). Elle fut le siège d'un évêché (2). En 1111, Beaudoin la prit, mais les croisés l'abandonnèrent en 1291. A partir de 1791, son importance commerciale a cessé. C'est aujourd'hui *Saïda*, ville de 5 à 6,000 habitants, où il y a peu d'antiquités.

Sihor.

1° V. *Labanoth.*

2° V. *Egypte* (Ruisseau d').

Silo (3), ville de la tribu d'Ephraïm, sur une montagne au nord de Béthel, et au sud de Lebna. Le tabernacle y fut deposé après la conquête. C'est là que se fit le partage de la terre promise. Le Benjaminites y enlèvèrent les jeunes filles qu'on n'osait leur donner en mariage (4). Samuel y fut présenté à Héli, et ce dernier y mourut (5). A partir de ce moment elle perd son importance. A l'époque de S. Jérôme, on n'y voyait plus qu'un autel en ruines. Aujourd'hui le village de *Seiloûn*, où se trouvent des traces d'anciennes constructions.

Siloé (fontaine de). V. plus haut, p. 239.

Siméon, tribu d'Israël. V. plus haut, p. 192.

Sin (6).

1e Désert entre la mer morte et l'Araba à l'est, et le plateau d'Et-Tih, au sud et à l'ouest.

2° Désert (7) où entrèrent les Israélites après avoir quitté le littoral de la mer Rouge.

Sina, Senna (8) ville de la tribu de Juda.

Sinaï. V. plus haut, p. 179.

Sinéens (9), peuplade chananéenne du Liban septentrional.

Sinim (10). Beaucoup de commentateurs voient ici la Chine (11).

---

(1) Deut. XI, 29, 30, XXVII, 4-13 ; Jos. XIII, 30-35. — (2) Jos. XX, 7. — (3) Jug. VIII, 31, IX, 1. — (4) III Rois, XI, 43, XII, 1 ; I Paral. III, 10, II Paral. IX, 31, X, 1. — (5) Jean, IV, t. 40.— (6) Reland, *Palæstina*, p. 907. — (7) Bargès, *Les Samaritains de Naplouse*, Paris, 1860, in-8°. — Voir en face le plan de Naplouse. — (8) Σικυῶνι ; I Mach. XV, 23. — (9) שדים ; Gen. XIV, 3. — LXX : τῆς ἁλυκῆς. — Vulg.: « vallis sylvestris ». — (10) Σίδη ; I Mach. XV, 23. — (11) צידן ; Gen. X, 19.

(1) Jos. XIX, 28 ; Jug. I, 31. — (2) Reland, *Palæstina*, p. 1014. — (3) שלה, שלו ; Jos. XVIII, 1, 10, etc. — (4) Jug. XXI, 19, 23. — (5) I Rois, I, 24, 28, IV, 12, 18. — (6) צין ; Nombr. XIII, 21. — (7) סין ; Exod. XVI, 2. — (8) צוה ; Jos. XV, 3. — (9) סיני ; Gen. X, 17, — (10) סיניים : Is. XLIX, 12. — LXX : ἐκ γῆς Περσῶν. — Vulg. : « Terra australis ». — (11) *Isaie*, p. 236.

Sion. V. *Jérusalem*.

Sior (1), ville de la tribu de Juda. Elle est inconnue.

Sira (2), puits, non loin d'Hébron. Aujourd'hui *Ain Sârah* (3).

Sitena (4), puits creusé par Isaac à Gérara. Son emplacement est inconnu.

Smyrne (5), ville et port de mer de l'Ionie, près du fleuve Mélas. Du temps de Strabon, c'était la plus belle des villes du littoral. Elle se nomme aujourd'hui *Ismir*, et a de 120 à 130,000 habitants. Elle est le centre de tout le commerce de l'Orient.

Soba. V. *Syrie*.

Socho (6), ville de la tribu de Juda, dans la plaine, au sud-ouest de Jérusalem. C'est probablement aujourd'hui *Khirbet ech-Choueikeh* (7).

Socoth (8).

1° Première station des Hébreux, après leur départ de Ramessés (9).

2° Ville de l'est du Jourdain, au sud de l'embouchure du Jaboc (10).

Sodi (11), surnom de l'Euphrate.

Sodome (12), ville détruite par la colère céleste. V. *Gomorrhe*.

Sorec (13), vallée traversée par un torrent de même nom, où habitait Dalila. C'est probablement le *Ouady-Sourâr*, au nord duquel est la ruine de *Sourîk* (14).

Soueida, ruines situées au nord-ouest de la montagne du Hauran, et qui couvrent près d'un mille anglais d'étendue (15).

Souite, localité à seize milles romain, de Tibériade. Il y avait là une forteresse que les croisés prirent en 1182. Elle était située près de la plaine de Medan et du lac Phiala. Guillaume de Tyr l'identifie avec Suha (16), patrie de Baldad, un des interlocuteurs de Job (17).

(1) ציער ; Jos. XV, 54. — (2) סרה ; II Rois, III, 26. — (3) Conder, *Handbook*, p. 425. — (4) שטנה ; Gen. XXVI, 21. — LXX : Ἐχθρία. — Vulg. : « Inimicitiæ. » — (5) Σμύρνα ; Apoc. I, 11. — (6) שוכה ; Jos. XV, 35. — (7) Guérin, *Judée*, t. III, p. 333. — (8) סכות. — (9) Exod. XII, 37. — (10) Gen. XXXIII, 17. — (11) Baruch, I, 4. — (12) סדם ; Gen. X, 19. — (13) זרחה ; Jug. XVI, 4. — (14) Conder, *Handbook*, p. 425. — (15) Arnaud, *Palestine*, p. 591. — (16) Job, II, 11. — Arnaud, *Ibid.*

Souleim (1), ville de la Batanée, siège épiscopal à l'époque chrétienne.

Sparte. V. *Lacédémone*.

Sunam, Sunem (2), ville de la tribu d'Issachar, aujourd'hui le village de *Soûlem*, au nord de Jezreel (3).

Suph (4), pays et ville où Saül rencontra Samuel. Ils sont inconnus.

Sur (5), désert au sud-ouest de la Palestine.

Suse (6), ville de Perse, capitale de ce royaume sous Assuérus, dans le pays d'Elam, sur l'Ulaï (Eulœus). On y voit des ruines considérables.

Syène (7), ville forte d'Egypte, sur la rive orientale du Nil, près des frontières de l'Ethiopie. On voit encore quelques ruines de cette ville dans la moderne *Assuau*, qui est un peu plus au nord-est.

Syracuse (8), ville bien connue de Sicile.

Syrie. V. *Palestine* plus haut, p. 29 et suiv.

Syro-Phénicie (9), nom de la Phénicie, en tant qu'elle faisait partie de la province de Syrie.

Syrtes (10), golfe de la côte septentrionale de l'Afrique, entre Cyrène et Carthage, très dangereux.

T

Talcha (11), ville placée par l'Onomasticon à 16 milles romains au sud d'Eleuthéropolis. Les LXX ont ce nom dans le passage de Josué, qui énumère les villes de la tribu de Siméon.

Tanis, Taphnès (12), ville de la basse Egypte, à l'embouchure de la branche sanitique du Nil. Elle se nomme *Sa-nu* dans l'inscription d'Assurbanipal, *Djan*, sur les monuments égyptiens.

Taphnès. V. *Tanis*.

Taphua, Thappuah (13), ville chana-

(1) Reland, *Palæstina*, pp. 219, 226 ; Arnaud, *Ibid.* — (2) שונם ; Jos. XIX, 18. — (3) Conder, *Ibid.* — (4) צוף ; I Rois, IX, 5. — (5) שור ; Gen. XVI, 7. — (6) שושן ; II Esdr. I, 1. — (7) סין ; Ezéch. XXIX, 10. — (8) Συρακοῦσαι ; Act. XXVIII, 12. — (9) μέρη Τύρου καὶ Σιδῶνος ; Mat. XV, 22. — (10) Σύρτις ; Act. XXVII, 17. — (11) Θαλχά ; Jos. XIX, 7. — (12) צען ; Nombr. XIII, 23. — (13) תפוח ; Jos. XII, 17, XV, 34.

néenne sur les frontières de Manassé. Elle est inconnue.

Tarela (1), localité de la tribu de Benjamin. Elle est inconnue.

Tarichée (2), ville forte sur la rive occidentale de la mer de Tibériade, fortifiée par Josèphe et prise par Titus (3). Ses ruines sont à *Medjal* ou à *Khan Minyé*.

Tarse (4), capitale de la Cilicie sur le Cydnus, patrie de S. Paul. Le nom existe encore, mais la ville est en ruines et dégoutante (5).

Tavernes (trois) (6), localité à 33 milles au sud de Rome.

Telem (7), ville de la tribu de Juda. Elle est inconnue.

Tentation. V. *Mériba*.

Terebinthe (vallée du). V. *Elah*.

Thabor (8). V. plus haut p. 34.

Thacasin (9), frontière de Zabulon, dont la situation précise est inconnue.

Thadmor. V. *Palmyre*.

Thahalt (10), station des Israélites dans le désert.

Thalassa (11), ville de Crète. Son nom et son emplacement ont été retrouvés par un voyageur anglais, G. Brown, à cinq milles à l'est environ de Beaux-Ports.

Thalassar, Thelassar (12), ville soumise à l'Assyrie. C'est la Thelser, de la table de Peutinger, à l'est du Tigre.

Thamar (13), ville au sud de la Palestine. Probablement Tamara, à une journée de marche sur la route d'Hébron à Aelam, d'après l'Onomasticon. Elle eut plus tard une garnison romaine. Elle est inconnue (14).

Thamna, Themna, Thamnatah (15), ville de la tribu de Dan. Sous Démétrius, les païens s'en emparèrent et la fortifièrent (1). C'est probablement la ruine de *Tibneh*, au nord-est de Lydda (2).

Thamna, Thamnath (3), ville des montagnes de la tribu de Juda. Probablement *Tibna*, près de Jeb'a, à l'ouest de Bethléem (4).

Thamnatah. V. *Thamna*, *Themna*.

Thamnathsara (5), ville des montagnes d'Ephraïm. D'après la tradition juive, c'est *Kefr Hâris*, au nord de Sichem (6).

Thanach, Thaanach, Thenach (7), ville chananéenne devenue ville sacerdotale, du territoire d'Issachar, mais donnée à Manassé. C'est la ruine actuelle de *T'ânak*.

Thanathsélo (8), ville de la frontière orientale d'Ephraïm. Aujourd'hui la ruine de *T'ana* (9).

Thappuah. V. *Taphua*.

Thapsa, Thaphsaque (10), ville de la rive occidentale de l'Euphrate, où l'on passait ordinairement ce fleuve.

Thare (11), station des Israélites dans le désert.

Tharsis (12), tribu descendant de Japheth.

Tharsis (13), ville d'Espagne où les Phéniciens avaient une colonie importante (14). V. plus haut, p. 147.

Thebalt. V. *Bété*.

Thèbes. V. *No*, *Alexandrie*.

Thèbes (15), ville du centre de la Palestine, à quatre lieues au nord de Sichem. L'actuelle *Toubâs*, au nord-est de cette ville (16).

Thecue (17), ville fortifiée au sud-est de Béthléem, sur la lisière d'un désert. Roboam y construisit une forteresse (18), et le prophète Amos y habita (19). Saint

---

(1) תראלה ; Jos. XVIII, 27. — (2) Ταριχαίαι, Ταρ.χέαι. — (3) *Bell. jud.* II, 20, § 6. — (4) Τάρσος, Act. IX, 30. — (5) Farrar, *Life of S. Paul*, t. I, p. 17. — (6) τρεῖς ταβέρναι ; Act. XXVIII, 15. — (7) טלם ; Jos. XV, 24. — (8) תבור ; Jos. XIX, 22. — (9) תהה קצין ; Jos. XIX, 13. — (10) תחה ; Nombr. XXXIII, 24. — (11) Λασαία ; Act. XXVII, 8. — (12) תלשר ; Is. XXXVII, 12. — LXX : θεεμαθ. — (13) תמר ; Ezéch. XLVII, 19. — (14) V. les identifications proposées dans *Ezéchiel*, p. 343. — (15) תמנע ; Gen. XXXVI, 40 ; Jug. XIV, 8

(1) I Mach. IX, 50. — (2) Conder, *Handbook*, p. 426. — (3) תמנה ; Jos. XV, 57. — (4) Conder, *Ibid.* — (5) תמנת סרח ; Jos. XIX, 50. — (6) Conder, *Ibid.* — (7) תענך ; Jos. XXI, 25, etc. — (8) תאנת שלה ; Jos. XVI, 6. — (9) Conder, *Ibid.*, p. 425. — (10) תפסח ; III Rois, IV, 24 ; IV Rois, XV, 16 — (11) תרח ; Nombr. XXXIII, 27. — (12) תרשיש ; Gen. X, 4 ; I Paral. I, 7. — (13) תרשיש. — LXX : ταρτησσός ; Gen. X, 4 ; Is. XXIII, 1 ; Jon. 1 3, IV, 2. — (14) V. plus haut, p. 16 et *Comm sur Isaie*, p. 126. — (15) תבץ ; Jug. XI, 50, — (16) Conder, *Handbook*, p. 426. — (17) תקוע ; II Rois, XIV, 1-20. — (18) II Paral. XI, 6. — (19) Am. I, 1.

Saba y bâtit un couvent au VIe siècle. Au temps des croisades, elle était habitée par une population chrétienne, et fut donnée aux chanoines du Saint-Sépulcre. En 1138, elle fut saccagée par les musulmans. Depuis ce temps, elle a été abandonnée. C'est aujourd'hui *Khirbet Tékoû'a*, sur le sommet d'une longue colline (730 m. d'altitude).

Tehcue (désert de) (1), terrain stérile qui environne, surtout du côté de l'est, la ville du même nom.

Thel Abib (2), ville située sur les bords du Chobar. D'après Gésénius, c'est le Thal-labba de D'Anville. L'endroit n'a pas été identifié.

Thélassar. V. *Thalassar*.

Thelharsa (3), ville de Babylonie. Inconnue.

Thelmala (4), ville de Babylonie. Inconnue.

Thema (5), tribu ismaélite d'Arabie.

Theman (6), pays du sud de la Palestine, dont la sagesse des habitants était célèbre.

Themane. V. *Théman*.

Themna*. V. *Thamna*.

Thenac*. V. *Thanach*.

Tenœ*. V. *Tanathsélo*.

Thersa (7), ville chananéenne, depuis capitale des rois d'Israël jusqu'à Amri. Probablement le village actuel de *Teiâsîr*, près de Thèbes, village où se trouvent de nombreuses sépultures dans le roc (8).

Thessalonique (9), capitale de la seconde Macédoine, au temps de Saint Paul. Aujourd'hui *Saloniki*, port de mer important sur le golfe thermaïque, dans l'Archipel.

Thimnath*. V. *Thamna*.

Thirces, tribu japhétique. V. plus haut, p. 147.

Thisbé (10), ville située sur les frontières de la tribu de Nephtali, au sud de Cédès. Patrie du prophète Elie (11). C'est là que Tobie fut fait prisonnier par le roi d'Assyrie.

Thogorma, tribu japhétique établie en Arménie. V. plus haut, p. 144.

Tholad*. V. *Eltholad*.

Thophel (1), localité fertile, au sud-est de la Palestine, dans le pays de Moab. Aujourd'hui *Toufileh*.

Thrace (2), contrée du sud-est de l'Europe.

Thubal, tribu japhétique. V. plus haut, p. 147.

Thyatire (3), ville de Lydie, sur le Lycus, à 33 milles au nord de Sardes. On connaît sept de ses évêques (4). Elle porte aujourd'hui le nom d'*Akhissar*, et on y trouve des ruines de l'ancienne ville.

Tibériade (5), ville voisine du lac de ce nom. Le Talmud de Jérusalem l'identifie avec la Raccath biblique ; celui de Babylone l'identifie tantôt avec Emath, tantôt avec Raccath, et parfois avec Cinnéreth. Au IVe siècle, le nom de Raccath pour Tibériade est encore en usage chez les Talmudistes (6). Tibériade fut bâtie par Hérode Antipas vers 16 avant Jésus-Christ : elle reçut le nom de Tibère (7). Elle devint capitale de la Galilée. Néron la donna à Agrippa le jeune. Elle fut fortifiée par Josèphe, mais se rendit sans résistance à Vespasien, qui l'épargna. Au IIe siècle elle devint le siège du Sanhédrin. Après Constantin, on voit mentionné un évêque de Tibériade. Justinien rebâtit ses remparts. En 614, elle fut prise par Chosroès, en 637 par le calife Omar. Après la première croisade elle fut érigée en évêché. Prise en 1187 par Saladin, rendue aux chrétiens en 1240, elle retourna définitivement aux Musulmans en 1247. Un tremblement de terre la bouleversa, en 1759 et en 1837 (8). Elle s'appelle aujourd'hui *Tabarîyé*, et

(1) II Paral. XX, 20. — (2) תל אביב ; Ezéch. III, 15. — LXX : ἡ αἰχμαλωσία μετέωρος. — Vulgate : « Acervus novarum frugum ». — (3) תל חרשא ; I Esdr. II, 59. — (4) תל מלח ; I Esdr. II, 59. — (5) תכא , Job, VI, 19. — (6) תימן ; Jér. XLIX, 7. — (7) תרצה ; Jos. XII, 24. — (8) Conder, *Handbook*, p. 284. — (9) Θεσσαλονίκη ; Act. XVIII, 1. — (10) Θισβή, Tob. I, 2. — (11) III Rois, XVII, 1.

(1) תפל ; Deut. I, 1. — (2) Θράκη ; II Mach. X, 34. — V. *Thiras*. — (3) Θυάτειρα ; Apoc. I, 11, II, 18. — (4) Lequien, *Oriens christianus*, t. I, p. 866. — (5) Τιβεριάς ; Jean, VI, 1. — (6) Neubauer, *Géographie du Talmud*, pp. 208, 209. — (7) *Ant. jud.* XVIII, 2, § 3; *Bell. jud.* II, 9, § 1. — (8) Cette ville est sacrée aux yeux des Juifs, car, d'après eux, c'est de là que doit venir le Messie, qui établira le siège de son royaume à Safed

compte environ 3.000 habitants. Elle passe pour malsaine et les fièvres y règnent.

Tibériade (lac de). V. *Génésareth* (lac de).

Tichon (maison de) (1), ville située sur les frontières du Hauran. D'après Keil, c'est l'Hazer du centre, dont la position n'est pas déterminée.

Tigre (2), sur le fleuve du paradis terrestre. V. plus haut, p. 133. Il prend sa source au sud des monts d'Arménie. Ses deux sources se rejoignent à environ 180 kilomètres est de Diarbekir. Il se joint à l'Euphrate, après un cours de 1,250 kilomètres. Il arrosait Ninive, Ctésiphon, Apamée. Il se nomme *I-di-ig-lat*, *di-ig-lat*, dans les inscriptions cunéiformes (3).

Tob (4), **Tubin**, pays à l'est du Jourdain, où était Jephté, dans l'Arabie déserte.

Topheth (5), endroit de la vallée de Beu-Hinnom, où l'on immolait des enfants à Moloch, et qui fut souillée par le roi Josias.

Trachonite. V. *Argob*.

Tripoli (6), port de mer de la Phénicie. Son ancien nom n'est pas connu. La ville n'a probablement été bâtie que vers 700 avant N. S. Les Romains l'embellirent d'édifices magnifiques. Elle se rendit sans résistance aux Musulmans. Pendant les croisades, elle fut le siège d'un comté. Le sultan Kilaoûn la prit en 1289. Les Musulmans abandonnèrent l'ancienne ville située sur le bord de la mer, et la rebâtirent dans l'intérieur des terres, près du mont des Pèlerins. C'est aujourd'hui *Tarâbouloûs*. La ville proprement dite a 12,000 habitants; la Tripoli maritime, *el Mîna*, en a 7,000 (7).

Troade (8), port de mer de Mysie, dans l'Asie mineure, vis-à-vis de Ténédos. Construite par Antigone, elle fut érigée par Auguste en « colonia juris civilis ». Elle devint plus tard un évêché de la métropole de Cyzique; on connaît neuf de ses évêques (1). Aujourd'hui *Eski-Stamboul*.

Troglodytes (2), peuple à la solde de Sésac, aujourd'hui *Suakin* en Nubie.

Tubin. V. *Tob*.

Tyr (3), colonie de Sidon, fondée, d'après Justin (4), un an avant la guerre de Troie, et, selon Josèphe (5), deux cent quarante ans avant la construction du temple de Salomon. Ces chiffres doivent s'appliquer à la Tyr insulaire. La vieille Tyr était sur la côte. La nouvelle ville se rendit bientôt indépendante de Sidon, qu'elle finit par soumettre. Vers 1100, elle possédait une flotte puissante, et fondait de grandes colonies en Afrique et en Espagne. Un de ses rois, Hiram, est devenu célèbre à cause de ses rapports avec David et Salomon. Il relia la nouvelle ville à l'ancienne, qui était elle-même très vaste, puisqu'au temps de Strabon ses ruines s'étendaient à un mille au nord et au sud au delà de l'île de Tyr. Pline (6) donne à l'aire des deux villes une étendue de dix-neuf mille pas. Elle fut soumise par Séti I. Nabuchodonosor la prit vers 572. C'est alors probablement que l'ancienne Tyr fut définitivement abandonnée, et que la Tyr insulaire fut fortifiée par la destruction de la chaussée d'Hiram. L'île primitive, basse et rocailleuse, est parallèle à la côte et a environ 1,609 m. de long. Les murs de la ville avaient près de cinquante mètres de hauteur. Alexandre les força néanmoins (332) et réunit la ville au continent par une chaussée qui a subsisté jusqu'à nos jours. A partir de ce moment, le commerce de Tyr fut ruiné. L'ancienne Tyr fut attribuée à Aser, qui ne paraît pas avoir essayé de s'en emparer (7). Au IVe siècle de notre ère, elle semble avoir repris de la vie. En 636, les Musulmans s'en emparèrent. Après avoir été quelque temps au pouvoir des croisés, elle fut reprise par les Musulmans en 1291, et depuis elle n'a

(1) הצר התיכון : Ezéch. XLVII, 16. — (2) הדקל ; Gen. II, 14. — (3) Schrader, *Die Keilinschriften*, p. 5. — (4) טוב ; Jug. XI, 5 ; I Mach. V, 13 ; II Mach. XII, 17. — (5) תפת ; IV Rois, XXIII, 10. — (6) Τρίπολις ; II Mach. XIV, 1. — (7) V. un plan dans Socin, *Guide*, p. 536. — (8) Τρωάς ; Act. XVI, 8.

(1) Lequien, *Oriens christianus*, t. I, p. 777. — (2) כושים. — LXX : Τρωγοδύται. — II Paral. XII, 3. — (3) צור ; Jos. XIX, 29. — LXX : Τύρος. — *Ir Sur-ri* dans l'inscription de Sargon ; *Djar* en égyptien. — (4) XVIII 31. — (5) *Contr. Apion.*, I, 67. — (6) *Hist. nat.*, V, 17. — (7) Jos. XIX, 29.

cessé de déchoir (1). *Soûr* est aujourd'hui une petite ville d'environ 5,000 habitants (2). Le port actuel du côté nord s'appelait autrefois *port Sidonien*, parce qu'il regardait Sidon. Ce n'est qu'une petite baie, fermée au nord et à l'est par deux jetées formées de matériaux antiques. Au trefois, d'après M. Guérin, ce port devait être précédé d'une autre digue, actuellement sous-marine. Il est bien probable qu'une partie de l'ancienne ville, à l'ouest, est maintenant recouverte par la mer. Au sud, on a retrouvé aussi des ruines intéressantes d'anciennes constructions. Le port du Sud était fermé par une digue d'environ 500 m., allant du sud-ouest au nord-est, et qui était, d'après M. de Bertou, protégé par un énorme brise-lames, long de deux kilomètres, dont l'existence a été constatée par M. Lortet. Les deux ports étaient peut-être reliés par un canal coupant l'île du nord au sud. A l'est de la ville sont de nombreuses nécropoles et d'anciens réservoirs (3).

Tyropœon. V. plus haut, p. 236.

U

Ulaï, Eulœus (4). L'Eulœus entourait la ville de Suse, d'après Pline. D'un autre côté, Hérodote (5) et Strabon (6) disent que cette ville était sur le Choaspes. Ces deux noms désignent donc probablement le même fleuve. Selon quelques géographes pourtant, le Choaspès est le moderne *Kerkha*, et l'Eulœus est le moderne *Dizful* (7).

(1) Arnaud, *Palestine*, p. 151. — (2) V. un plan de Tyr et de ses environs dans Socin, *Guide*, p. 448. — Sur les ports de l'ancienne Tyr, V. M. V. Guérin, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, juin 1880, p. 229. — (3) Chauvet, art. « Tyr » dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de F. Lichtenberger, t. XII, p. 254-256. — Lortet, *Le Tour du monde*, t. LXI, de Bertou, *Essai sur la topographie de Tyr*. — (4) אולי ; Dan. VIII, 2. — (5) *Hist.* I, 188, V. 49, 52. — (6) XV, 3, 4. — (7) *Daniel*, p. 189.

Ur (des Chaldéens) (1), ville célèbre de Chaldée. Elle s'appelle aujourd'hui *Mugheir*.

Us (2), tribu sémitique dont la résidence est inconnue.

Uzal (3), tribu arabe qui semble avoir habité aux environs de Sanaa.

Z

Zabadiens (4), tribu arabe du nord-est de la Palestine.

Zabulon. V. plus haut, p. 196.

Zanoé, Janoe (5).

1° Ville des montagnes de Juda, au sud d'Hébron. Aujourd'hui *Zanoulah*.

2° Ville de la plaine de Juda (6), aujourd'hui *Sanouah*.

Zara (7), ville connue de Josèphe (8), d'Abulféda et de Guillaume de Tyr; ce dernier la dit célèbre, l'appelle Zora et la place à une petite distance de Damas. Aujourd'hui *El Zra*, avec des ruines d'un mille de circonférence (9).

Zared (10), torrent et vallée à l'est de la mer Morte, dans le pays de Moab. Aujourd'hui *Ouady el Ouaschy*.

Zephrona (11), endroit à l'extrémité septentrionale de la Palestine, au nord-est de Damas, près de la route de Palmyre. Il est inconnu.

Ziph (12), ville de la tribu de Juda, et désert dans le voisinage de cette ville, au sud-est d'Hébron. Aujourd'hui *Tell Lif*.

Zoar. V. *Bala*.

Zomzommim. V. *Zuzites*.

Zuzites, Zuzim, Zomzommim (13), race de géants, appartenant aux Rafaïtes ou Rephaïm. Ils habitaient, à l'est du Jourdain, le pays occupé plus tard par les Ammonites.

(1) אור כשדים ; Gen. XI, 28. — (2) עוץ ; Gen. X, 23. — (3) אוזל ; Gen. X, 27. — (4) Ζαβεδαῖοι ; I Mach. XII, 31. — (5) זנוח ; Jos. XV, 56. — (6) Jos. XV, 34. — (7) Ζάρα. — (8) *Ant. jud.* XIII, 15, § 4. — (9) Arnaud, *Palestine*, p. 593. — (10) זרד ; Nombr. XXI, 12. — (11) זפרן ; Nombr. XXXIV, 9. — (12) זיף ; Jos. XV, 24. — (13) זמזמים ; Deut. II, 20.

Section II

ARCHEOLOGIE BIBLIQUE

Rappelons ici la division adoptée (1) : 1° antiquités domestiques ou la *maison ;* 2° antiquités politiques ou l'*État ;* 3° antiquités religieuses ou le *Temple* et le *culte ;* 4° antiquités littéraires ou l'*école*.

Le premier chapitre comprend l'étude de : 1° la *famille* (naissance, mariage, maladies, funérailles) ; 2° l'*habitation* (tentes, maisons, ameublements) ; 3° l'*habillement* et la *toilette ;* 4° le *travail domestique* (agriculture, élevage et entretien du bétail, arts mécaniques, chasse, pêche) ; 5° la *nourriture* (aliments, cuisine, ustensiles et vaisselle, repas).

Le second chapitre traite de tout ce qui regarde les relations mutuelles des hommes dans la vie sociale, en dehors du cercle plus restreint de la famille. Il comprend l'étude de : 1° l'*agglomération de la population* (hameaux, villages, villes) ; 2° les *relations paisibles* entre les individus (hospitalité, politesse, jeux, danse) ; 3° les *relations hostiles* (brigandage, guerre, armes de guerre, tactique, fortifications) ; 4° le *commerce* (objets, moyens, navigation, argent, monnaies, poids et mesures) ; 5° le *calendrier ;* 6° la *constitution* (patriarcale, démocratique ; l'administration, les impôts) : 7° les *lois* (droit civil, droit de cité, propriété, hérédité, esclavage, lois pénales, tribunaux).

Le troisième chapitre étudie : 1° les *plus anciennes formes* de la religion et le culte patriarcal ; 2° le *paganisme* des peuples voisins d'Israël, particulièrement celui des Chananéens et des Syriens ; 3° les *fondements* de la religion mosaïque ; 4° les *lieux de culte* de la religion mosaïque ; 5° les *actes* de la religion mosaïque ; 6° le culte personnel ; 7° les jours de fêtes.

Le quatrième chapitre comprend : 1° tout ce qui regarde les *arts libéraux* (écriture, musique, poésie, sciences naturelles, astronomie) ; 2° ce qui a rapport à l'*enseignement,* soit populaire (synagogues), soit élevé (écoles des prophètes et des rabbins) (2).

---

(1) V. plus haut, p. 2.

(2) Nous ferons quelquefois quelques citations destinées à montrer l'état actuel des mœurs en Arabie et en Palestine, lorsque le sujet que nous traitons le demandera. « En agissant ainsi, en acceptant les indications de l'Ancien Testament et en constatant qu'elles sont encore exactes de nos jours, nous affirmons avec la même certitude que si les livres du premier siècle nous donnaient tous les détails que nous cherchons. En Orient, les us et coutumes de chaque jour ne varient pas, c'est là un fait certain sur lequel nous ne saurions trop revenir et insister. L'Orient est immobile. En Palestine, les mœurs ont survécu non seulement aux plus effroyables bouleversements dont jamais pays de la terre ait été le théâtre, mais encore au renouvellement total de la population. Les Arabes d'aujourd'hui ont les mêmes usages que les Juifs d'autrefois. Plusieurs de leurs coutumes sont indiquées dans la Genèse, et sont aussi vieilles que l'histoire des patriarches ». E. Stapfer, *La Palestine au temps de Jésus-Christ*, p. 136.

Chapitre I

ANTIQUITÉS DOMESTIQUES

§ 1. *La Famille*

I. PRÉLIMINAIRES

1° *Origine de la famille.* La première famille a été constituée par Dieu dans l'union d'Adam et d'Ève. Dieu créa la femme pour être l'aide de l'homme (1). L'union conjugale est, dès l'origine, déclarée indissoluble (2). Après la chûte, vient une période de difficulté vitale, où l'homme, en butte aux forces naturelles, subit la lutte avec les éléments et voit se réaliser, d'une manière frappante, la malédiction prononcée par Dieu contre lui (3).

Mais, il faut entrer dans le domaine biblique, après la promulgation de la loi.

2° *Importance de la famille dans la loi.* La loi considère l'individu comme faisant partie d'une famille. Telle est la communauté humaine primitive la plus étroite, mais aussi la plus permanente : chacun en partage tous les bénéfices, aussi grands qu'il est possible de l'être. Cette communauté est le fondement de toute civilisation et de toute activité humaine. A cause de cela elle acquiert une sainteté particulière, qui existe bien avant qu'aucun effort ait été tenté pour établir la communauté plus large de l'état. Les coutumes nationales ne se maintiennent jamais avec plus de persistance que lorsqu'elles sont appuyées sur la famille. C'est pour cela que les lois de Moïse se sont maintenues pendant de nombreux siècles dans les « maisons des pères » (4), c'est-à-dire dans les familles d'Israël. Ce ne fut que graduellement que le peuple atteignit à de plus hautes destinées. Il faudrait examiner ce point avec minutie pour éviter la confusion provenant des détails et des ressemblances extérieures. La maison fournit une base indispensable que la religion et la législation ne cherchent jamais à détruire ou même à troubler. Si on peut reconnaître la vraie religion à ses efforts pour produire une vie domestique forte et saine, la loi de Moïse a droit, sous ce rapport aussi, à un éloge formel. Dans aucune nation ancienne la vie domestique n'est restée si longtemps vigoureuse ; même aux époques de décadence elle a été moins affaiblie et moins corrompue en Israël que dans les autres nations (5).

---

(1) « Adjutorium simile ». Gen. II, 5.

(2) Gen. II, 25.

(3) Les découvertes préhistoriques, bien comprises justifient entièrement les données bibliques relatives à la dureté de ces premiers temps.

(4) בית האבות, Nombr. I, 2, 18, 20, etc.

(5) Ewald, *Alterthümer*, p. 214, 215.

II. NAISSANCE ET RAPPORTS DES ENFANTS AVEC LES PARENTS.

1° *Naissance.* La naissance d'un enfant, était un évènement des plus heureux pour le père de famille israélite (1). Il était surtout joyeux à la naissance d'un enfant mâle, dans lequel il voyait la garantie de la conservation de son nom et de la propriété de la famille. La naissance d'une fille était accueillie avec moins de satisfaction, à cause des sollicitudes que devait entrainer son éducation (2).

Après l'accouchement, on coupait le nombril à l'enfant, on le baignait, on le frottait avec du sel (3), pour rendre la peau plus solide, et on l'enveloppait dans des langes (4). Le père, jusqu'alors absent, arrivait (5). Probablement il adoptait l'enfant en le prenant sur ses genoux (6). Le grand-père agissait quelquefois d'une façon analogue (7). La femme qui avait cédé à sa servante ses droits d'épouse, en agissait de même, semble-t-il (8). Si l'enfant était un garçon, on le circoncisait huit jours après sa naissance (9). Dans les temps anciens, on donnait le nom à l'enfant, immédiatement après la naissance (10). Plus tard on attendit pour les garçons jusqu'au jour de la circoncision (11).

Les noms hébreux ont toujours une signification. Dans quelques cas ils se rapportent à un fait ou à des circonstances, soit du présent, soit du passé. Adam appelle sa femme *Ève* (12), parce qu'elle est la mère de tous les vivants. Ève appelle son premier-né *Caïn* (13), « acquisition », et explique ce nom en disant : « J'ai acquis un homme du Seigneur ». De ce genre sont les noms d'Isaac (14), « le rieur », de Jacob (15), « supplanteur » ; d'Esaü (16), « velu », etc. Dans d'autres cas, ils sont clairement prophétiques : par exemple : David (17), « le bien-aimé » ; Salomon (18), « pacifique », et surtout Jésus (19), « salut ».

Très souvent les noms ont un caractère religieux et sont formés des diffé-

---

(1) Prov. X, 1. XV, 20. XVII, 6, XXIII, 24, XXVII, 11, XXIX, 3.

(2) Ecclis. XLII, 9, 10. — Il en était de même chez les Arabes anciens, qui manifestaient à la naissance d'une fille la plus grande tristesse, et parfois même l'enterraient vivante. Munk, *Palestine* p. 376.

(3) Cette pratique est encore en usage en Orient.

(4) Ezech. XVI, 4. — v. le *Commentaire* sur cet endroit, p. 106.

(5) Jérém. XX, 15.

(6) Job, III, 12.

(7) Genès. L, 23.

(8) *Ibid.* XXX, 3.

(9) Nous traiterons de la circoncision dans le chapitre III°.

(10) Gen. XXV, 25, 26, etc.

(11) Lévit. XII, 3 ; Luc, I, 59, II, 21.

(12) חוה, « vie » ; Gen. III, 20, IV, 1.

(13) קין, Ib. IV, 1.

(14) יצחק ; Gen. XVIII, 12, XXI, 6.

(15) יעקב ; *Ib.* XXV, 26.

(16) עשו ; *Ib.* 25.

(17) דוד ou דויד, I Rois, XVI, 1, etc.

(18) שלמה, II Rois, III, 5, etc.

(19) ישוע, יהשוע, Néh. VIII, 17, Exod. VII, 9. etc.

rents noms de Dieu (1) : *Elcana* « possession de Dieu » (2); *Elchanan*, « celui que Dieu a donné » (3); *Eldad*, « celui que Dieu aime, Théophile » (4); *Eleazar*, « celui que Dieu secourt » (5); *Elnathan*, « don de Dieu; Théodore » (6); — *Iediel*, « celui que Dieu comble de joie (7) »; *Jehaziel*, « vision de Dieu » (8); — *Adbiel*, « nuée de Dieu » (9); *Adonias*, « le Seigneur est maître » (10); *Adoniram*, « le Seigneur suprême » (11); etc.

Chez les Orientaux, c'était aussi la coutume, quand un homme était élevé à une dignité, de lui donner un nouveau nom. Ainsi Pharaon appelle Joseph *Zaphnath-Paaneah* (12). De même Dieu change le nom d'*Abram*, « père de la hauteur » (13), en *Abraham*, « père de la multitude » (14), et donne à Jacob le titre d'*Israël* (15). Isaïe, sous l'inspiration divine, donne à ses enfants des noms qui prophétisent l'avenir du peuple de l'alliance et celui de ses ennemis (16); Osée agit de même (17).

On donne quelquefois aux jeunes filles des noms de plantes, d'animaux, ou d'autres objets rappelant la grâce et la douceur : *Thamar*, « palmier » (18), *Rachel*, « brebis » (19); *Débora*, « abeille » (20); *Corail* ou *Perle* (21); *Noémi*, « agréable » (22).

Quelquefois les mêmes personnes sont désignées par des noms différents. L'enfant pouvait en effet, dès sa naissance, recevoir deux noms, l'un ve-

---

(1) Cet usage se retrouve chez les Phéniciens, les Syriens, les Arabes, etc. Ainsi nous trouvons chez les Phéniciens : *Ieharmelek*, « celui à qui Melek donne la vie »; יחרמלך (*Corpus Inscriptionum semiticarum*, in 4°, t. I, p. 4); — *Abadesmoun*, « le serviteur d'Esmoun », עבדאשמן (*Ibid.*, p. 33); — *Esmounadon*, « Esmoun (est mon) maître », אשמנאדן (*Ibid.*, p. 37); — *Abdmelqarth*, « le serviteur de Melqarth », עבדמלקרת (*Ibid.*, p. 45); *Annibal*, « béni de Baal », חנבעל (*Ibid.*, p. 46); — *Abdmarna*, « serviteur de Marna », עבדמרני (*Ibid.*, p. 47); — *Guermelqarth*, « allié de Melqarth », גרמלקרת (*Ibid.*, p. 69); — *Kelbelim*, « chien (serviteur) des dieux », כלבאלם (*Ibid.*, p. 71); — *Esmounsillek*, « celui qu'Esmoun a rendu libre », אשמנשלך (*Ibid.*, p. 72); etc. — Chez les Syriens : *Amrisamsa*, « celui dont le Dieu soleil a parlé », אמרשמשא (de Vogué, *Inscriptions sémitiques*, Paris, 1868, in f°, p. 6); — *Zabdeathi*, « maison d'Athi », זבדעתא (*Ibid.*, p. 11); — *Salmallath*, « paix d'Allath », שלמלת (*Ibid.*, p. 13); etc. — Chez les Arabes on constate le même usage.

(2) אלקנה; I Rois, I, 1; I Paral. VI, 23, XII, 6, XV, 23, etc.
(3) אלחנן; II Rois, XXI, 19; I Paral. XI, 26.
(4) אלדד; Nombr. XI, 26.
(5) אלעזר; Exod. VI, 23, 25, XXVIII, 1, etc.
(6) אלתן; IV Rois, XXIV, 8; Jérém. XXVI, 22, etc.
(7) יחדיאל; I Paral. v, 24. — יחדיהל, I Paral. XXIV, 20, XXVII, 30, a le même sens.
(8) יחזיאל; I Par. XII, 4.
(9) אדבאל; Gen. XXV, 13.
(10) אדניה ou אדניהו; II Rois, III, 4 etc.
(11) אדנירם; III Rois, IV, 6, V, 14.
(12) צפנת פענח; Gen. XLI, 45.
(13) אברם; Gen. jusqu'à XVII, 5.
(14) אברהם; Gen. XII-XXV.
(15) Gen. XXXII, 28.
(16) Is. VII, 3. VIII, 1, 3.
(17) Os. I.
(18) תמר; Gen. XXXVIII, 6.
(19) רחל; *Ibid.* XXIX, 6.
(20) דברה; *ibid.* XXIV, 59; Jug. IV, 4.
(21) פנינה; I Rois, I, 2, 4.
(32) נחמי; Ruth.

nant du père, l'autre de la mère (1). Souvent aussi on changeait de nom (2), dans certaines circonstances importantes de la vie (3).

L'enfant était ordinairement allaité par la mère. Seuls les jeunes princes étaient quelquefois confiés à une nourrice (4). L'allaitement durait jusqu'à l'âge de deux ou trois ans (5). Au sevrage, on donnait un festin (6), et les mères pieuses offraient un sacrifice (7).

La première éducation des enfants des deux sexes était réservée à la mère. Chez les riches, il y avait quelquefois des gouvernantes (8). Quand les garçons sortaient des mains des femmes, le père lui-même s'occupait de leur éducation. Parfois il leur donnait un gouverneur (9), chargé peut-être des soins matériels (10). L'éducation morale restait à la charge du père et était assez sévère (11).

A mesure que les garçons grandissent, ils aident leur père dans les travaux agricoles, et sont peut-être habitués à quelques exercices militaires. Les jeunes filles sont employées aux soins du ménage et vivent généralement très retirées (12). Dans les classes moins élevées, on leur fait garder les troupeaux, et on les envoie chercher de l'eau (13).

2° *Rapports des enfants avec leurs parents.* L'union la plus étroite entre l'enfant et le père, la dépendance la plus complète du premier au second jusqu'au moment du mariage caractérise ces rapports. C'est la conséquence da l'ancienne vie domestique, tant que rien n'a troublé son développement naturel. Les relations entre Isaac et Abraham montrent quels étaient les devoirs des enfants à l'égard de leurs parents (14). La loi les met du reste parmi les dix commandements, et les place aussitôt après les commandements relatifs aux devoirs de l'homme envers Dieu (15). Depuis le commencement de l'histoire d'Israël, une tendre affection de la part des parents et un respect filial de la part des enfants sont la charactéristique de ces rapports. La nature méchante des Chananéens n'est jamais retracée plus fortement que par la description de l'indiscipline des enfants qui n'ont aucun respect pour leurs parents (16). Plus tard une horreur aussi profonde pour les manquements à ces devoirs apparaît dans les expressions énergiques employées par les écrivains sacrés. D'un autre côté, la joie que procure

---

(1) Gen. XXXV, 18.
(2) Gédéon prend le nom de Gérobaal, Jug. VI, 27 ; Nathan donne à Salomon le nom de *Jedidyah*, « aimé du Seigneur », II Rois, XII, 25 ; Mattanias fut nommé Sédécias par Nabuchodonosor, IV Rois, XXIV, 17 ; etc.
(3) Munk, *Palestine*, p. 377.
(4) IV Rois, XI, 2.
(5) II Macc. VII, 27. C'est aussi l'opinion des commentateurs juifs. — V. aussi le *Coran*, II233, XXVI, 13.
(6) Gen. XXI, 8.
(7) I Rois, I, 24.
(8) II Rois, IV, 4.
(9) אמן, « omen », IV Rois, X, 1, 5.
(10) Nombr. XI, 12.
(11) Prov. XXIII, 13, 14. — Nous parlerons dans le chap. IV° des écoles.
(12) II Macc. III, 19.
(13) I Rois, IX, 11.
(14) Gen. XXII.
(15) Exod. XX, 12.
(16) Gen. IX, 9^27, XIX, 31-36.

l'aspect d'une véritable famille se manifeste dans les phrases les plus touchantes (1).

Le dédain qu'on rencontre chez beaucoup de nations pour les vieillards devenus sans force et inutiles, a dû si peu se rencontrer chez les Israélites que la loi ne fait jamais allusion à une telle grossièreté. Au contraire, elle recommande expressément de « se lever devant les cheveux blancs, et d'honorer la tête blanchie » (2). On ne trouve non plus nulle part la moindre trace de l'affreuse coutume d'abandonner ou de mettre à mort les enfants, surtout les filles; quoique de telles coutumes se rencontrent parmi les anciens Arabes (3).

Cette dépendance étroite de l'enfant pouvait quelquefois amener de fâcheux résultats. Comment la loi y remédiait-elle?

La désobéissance et une conduite inconvenante étaient, chez beaucoup d'anciens peuples, punies par le père de la manière qu'il jugeait la meilleure, souvent même de mort. L'ancienne loi des Israélites est aussi sévère. La mort est la peine prononcée contre l'enfant qui frappe ses parents, qui les maudit ou même qui a une mauvaise conduite (4). Mais il ne s'ensuit pas des termes employés que les parents puissent eux-mêmes infliger cette peine : ils doivent, dans des cas pareils, recourir à la communauté toute entière, qui, seule, peut infliger le châtiment (5). Plus tard, les Proverbes (6) avertissent le père de ne pas désirer la mort de son fils, mais de le châtier seulement, car il y a encore de l'espérance. Il faut, dit encore le même livre, corriger l'enfant, non pour le punir seulement, mais dans l'espoir de l'amender (7). Au temps de l'Evangile, ces lois étaient bien souvent violées (8).

La loi permettait au père de vendre ses enfants, surtout sa fille (9), pour subvenir à ses besoins. Tant que la conception primitive de la famille se maintînt, le père qui la représentait put agir de cette sorte. Même, dans les cas graves, les enfants expiaient les crimes des parents (10). Le Deutéronome avait pourtant proclamé déjà très nettement la responsabilité personnelle (11). Ce principe mit du temps à se faire accepter (12). Mais au VIIe siècle, on admettait que chacun était responsable de ses fautes, et que le verjus mangé par les pères ne devait pas agacer les dents des enfants (13). A partir de cette époque, la loi fut soumise aux interprétations des juges (14).

---

(1) Prov. XXX, 15-17, XX, 20; Ps. CXXXVII, 3-5, CXXXVIII, 2 et suiv.

(2) Lévit. XIX, 32.

(3) Munk, *op. cit.*, p. 376. Les paroles de Iob. III, 12 ne font allusion qu'au droit, déjà mentionné, p. 359, du père de famille de reconnaître l'enfant nouveau-né. — On ne peut conclure de Gen. XXXVIII, 24, comme le prétend Barrows, *Biblical Geography and Antiquities*, Londres, s. d., in 8°, p. 384, que le père ait le droit de tuer ses enfants. C'est la prostitution seulement que le chef de famille peut punir dans ce cas.

(4) Exod. XXI, 15, 17; Lev. XX, 9; Deut. XXVII, 16.

(5) Deut. XXI, 18-21.

(6) Prov. XIX, 18.

(7) *Ibid.* XXIII, 13, 14.

(8) Marc, VII, 11.

(9) Exod. XXI, 7.

(10) Jos. VII. 24; IV Rois, IX, 26.

(11) Deut. XXIV, 16. Cfr. II Rois, XIV, 6.

(12) Cependant les fils de Coré ne furent pas exterminés; Nombr. XXVI, 11.

(13) Jérém. XXVI, 30; Ezéch. XVIII, 20.

(14) Ewald, *Alterthümer*, pp. 215-217.

II. MARIAGE, RAPPORTS DU MARI ET DE LA FEMME.

1° *Époque patriarcale.* L'institution du mariage, comme on l'a dit, est d'origine divine. Dieu donne à l'homme un être semblable à lui, capable de recevoir ses pensées et de lui rendre son affection (1). Adam reconnait la volonté du Créateur dans la formation de la femme. Aussi prononce-t-il immédiatement les paroles suivantes qui seront pour sa postérité, dans toutes les générations à venir, comme la charte du mariage : « l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair » (2).

De ces paroles, rapprochées des circonstances qui signalent la création de la première femme, on peut déduire : 1° l'unité de l'homme et de la femme ; 2° l'indissolubilité du mariage ; 3° la monogamie, comme loi originaire du mariage (3) ; 4° l'égalité sociale de l'homme et de la femme, indiquée dans les paroles : « une aide semblable à lui » (4) ; 5° la subordination de la femme à l'homme, découlant de sa formation postérieure (5) ; enfin, 6°, les devoirs respectifs de l'homme et de la femme.

L'introduction du péché dans le monde a modifié jusqu'à un certain point les rapports mutuels de l'homme et de la femme. A la suite du péché, elle est mise sous la dépendance de l'époux (6). La sentence divine s'est surtout accomplie en Orient (7) ; mais elle est pleinement justifiée par la voix de la nature et par l'enseignement chrétien (8). Les conséquences de la chûte apparurent bientôt dans la corruption du mariage. L'unité du lien conjugal fut détruite par la polygamie, qui semble avoir commencé chez les descendants de Caïn (9). Sa pureté fut souillée par les alliances impures des filles de Dieu avec les fils des hommes, c'est-à-dire des descendants de Sem avec ceux de Caïn, dans les temps qui précédèrent le déluge (10).

Après le déluge, le mariage fut empreint de la simplicité qui caractérise l'état patriarcal de la société. L'exemple de Noé et de ses fils rétablit la loi de la monogamie (11). Les anciens patriarches choisirent leurs femmes dans leur propre famille (12). Des motifs religieux les faisaient agir ainsi. D'ailleurs les prohibitions que la loi porta plus tard (13) n'existaient pas à cette

---

(1) Gen. I, 27, II, 18.
(2) *Ibid.* II, 24.
(3) Cfr. Matt. XIX, 5 ; 1 Cor. VI, 16.
(4) Gen. II, 18.
(5) 1 Cor. XI, 8, 9 ; 1 Tim. II, 13.
(6) Gen. III, 16.
(7) L'époux s'appelle בעל, « maître », en hébreu, Exod. XXI, 3, 22 ; Deut. XXI, 13 ; II Rois, XI, 26, etc. Sara appelle Abraham, « mon Seigneur », אדני, Gen. XVIII, 12, cfr. III Rois, 1, 17. 18, ce que S. Pierre explique, I Pier. III, 6.
(8) 1 Cor. XIV, 34 ; Ephes. V, 22, 23 ; 1 Tim. II, 12.
(9) Gen. IV, 19.
(10) *Ibid.* VI, 2.
(11) *Ibid.* VII, 13.
(12) Gen. XI, 29. XXIV, 4, XXVIII, 2
(13) Gen. XX, 12 ; Exod. XVI, 20 ; Levit. XVIII, 9. 12.

époque. La polygamie était licite (1) ; mais elle était loin d'avoir le caractère dégradé qu'elle a revêtu dans les temps modernes (2).

Le divorce exista aussi à l'époque patriarcale (3). Peut-on s'en étonner, quand on pense à la manière dont les mariages étaient parfois contractés (4) ?

2° *Négociation du mariage.* Le mariage chez les Juifs, pas plus qu'aujourd'hui en Orient (5), ne se réglait sur les inclinations mutuelles des futurs conjoints. Quelquefois, très rarement, l'homme suivait le penchant de son cœur (6). Il n'y a là qu'une exception. Habituellement le père choisit une épouse à son fils, et le mariage se conclut sans que les futurs époux se soient vus (7).

Le mariage se faisait dès l'âge de puberté qui arrive de bonne heure dans les pays méridionaux (8). « Pour en donner quelques exemples (9), nous rappellerons que Joram, roi de Juda, mort à quarante ans, laissa un fils de vingt-deux ans (10) ; Amon, à vingt-quatre ans, laissa un fils de huit ans, qui à son tour devint père à l'âge de quatorze ans (11) ; Joiakim, à trente-six ans, avait un fils âgé de dix-huit ans (12). Ce qui était d'usage dans la famille royale l'était sans doute aussi dans les autres classes de la société... Selon la tradition rabbinique, les jeunes gens doivent se marier à l'âge de dix-huit-ans (13) ; les jeunes filles sont déclarées nubiles à l'âge de douze ans » (14).

Quand les parents ont fait leur choix, le père va trouver ceux de la jeune fille (15). Ces démarches ont pour but de faire la demande en mariage et de régler les conventions, surtout en ce qui concerne le prix de la fiancée et les cadeaux que cette dernière doit recevoir.

---

(1) Gen. XVI, 4, XXV, 1, 6, XXVIII, 9, XXIX, 23, 28 ; 1 Paral. VII, 14.

(2) Le principe de la monogamie était toujours maintenu : la femme légitime est en effet constamment distinguée des concubines ; le seul motif qui en faisait prendre était le désir de la progéniture, si influent encore en Orient ; la puissance paternelle sur les enfants avait pour résultat de faire admettre que les enfants nés d'une esclave étaient, d'après la loi, les enfants de la femme légitime (Gen. XI, 3, XXX, 4, 9) ; dans d'autres cas ils étaient adoptés sur la demande du père (Gen. XXIX, 23, 28 ; Exod. XXI, 9, 10). On peut voir par ces exemples combien la polygamie patriarcale, amenée souvent par le consentement mutuel des époux, différait de la polygamie d'aujourd'hui.

(3) Gen. XXI, 14. C'est le seul exemple qu'on puisse citer.

(4) Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point. — Le divorce est toujours en grande vigueur dans les pays où le mariage est le résultat d'un achat ou d'une pression paternelle. — Burckhardt, *Notes*, t. I, p. III ; Layard, *Nineveh*, t. I, p. 337 ; Van Lennep, *Bible Lands*, London, 1875, in 8°, t. II, p. 556. Chez les musulmans, dit ce dernier auteur, le mari peut divorcer sans donner aucun motif ; il n'est tenu qu'à payer son douaire à l'épouse divorcée. Van Lennep a connu un musulman qui avait successivement épousé douze femmes (*Ibid.* p. 557).

(5) « Le mariage n'est considéré chez les Arabes que comme une affaire de commerce ; et il est bien rare, surtout dans les campagnes, qu'une union se fasse par amour, ou après avoir été arrêtée entre le jeune homme et la jeune fille » Pierotti, *La Palestine actuelle*, p. 243.

(6) Gen. XXVI, 34, 35 ; Jug. XIV, 2.

(7) Gen. XXIV, 3, XXXVIII, 6.

(8) V. M. de Quatrefages, *L'espèce humaine*, 7e éd., Paris, 1883, pp. 306, 307.

(9) Nous laissons de côté l'époque patriarcale où l'on se mariait quelquefois très tard.

(10) IV Rois, VIII, 26.

(11) *Ibid.* XXII, 1.

(12) *Ibid.* XXIV, 8.

(13) Tr. *Aboth*, V, 21.

(14) Munk, *Palestine*, p. 378.

(15) Les frères majeurs participaient avec le père et la mère aux négociations du mariage de leur sœur ; Gen. XXIV, 50, 55 ; XXXIV, 11.

3° *Le « mohar »*. Depuis le temps des patriarches, on payait en effet au père le prix de sa fille (1). Ce prix s'appelle *mohar* (2). Il variait sans doute selon les circonstances, et se payait soit en argent, soit en troupeaux, en provisions, etc. Le mohar payé par Osée pour sa femme consiste en « quinze sicles d'argent, un homer d'orge et un léthec d'orge » (8).

Ce prix, qui semble équivalent à celui d'un esclave (4), n'est sans doute si bas qu'à cause de la condition de la femme choisie par le Prophète; le Deutéronome, en effet, fixant l'indemnité dûe à la jeune fille séduite, fait payer parle séducteur, forcé de l'épouser, un mohar de cinquante sicles (5). Parfois les ervices du gendre futur étaient acceptés comme mohar (6); un guerrier sdonnait sa fille comme prix de quelqu'action valeureuse (7).

Outre le mohar donné au père, on offrait aussi des cadeaux à la fiancée (8).

Celle-ci, de son côté recevait quelquefois une dot (9); mais il n'y a là que des cas tout à fait exceptionnels.

Quand tous ces arrangements préliminaires étaient terminés, on demandait à la jeune fille son consentement, dont la tradition, s'appuyant sur

---

(1) Gen. XXIV, 18, XXXIV, 12,

(2) מהר; Gen. XXXIV, 12; Exod. XXII, 16; etc. 1 Rois, XVIII, 25. L'origine du mot est incertaine. Gesenius *Thesaurus*, p. 773 lui donne le sens d'acquisition d'argent, en le rapprochant de מכר, acheter, Ewald *Alterth.*, p. 230, note adopte la même opinion. D'autres le dérivent de מהר, hâter, et lui donnent le sens de présent donné en hâte à la jeune fille, aussitôt que son consentement est obtenu. Dans une troisième opinion. Mohar est dérivé de מחר, demain, et désigne le don offert à la mariée le lendemain des noces, le *morgen-gabe* des Germains. — *Keil* (*Handb. der bibl. Archæol.*, p. 341 lui donne uniquement le sens de *dot*, en s'appuyant sur l'Arabe מהר et sur le Syriaque. Il fait remarquer en particulier les paroles de Rachel et de Lia (Gen. XXXI, 15 : «Ne nous a-t-il pas vendu et n'a-t-il pas mangé notre argent »? Le cas d'Osée, Os. III, 2, lui semble aussi confirmer ses conclusions. Elles ne nous semblent pas inattaquables. Il faut se rappeler en effet que le même usage existe aujourd'hui encore chez les Arabes. « Un père qui a plusieurs filles les elève dans sa maison bien plus pour l'utilité qu'il en retire dans ses affaires, surtout s'il est cultivateur, que par amour pour elles; car il ne les considère réellement ni plus ni moins que ses génisses ou ses brebis, puisqu'il les vend comme il ferait de ces animaux et qu'il en retire un prix plus ou moins grand, selon le rang qu'il occupe dans la société, sa fortune, et les qualités extérieures dont sa fille peut être douée..... Dans les villes, le prix ordinaire des jeunes filles varie entre 2000 et 4000 piastres, et quelquefois davantage chez les riches; mais dans les campagnes il est presque constamment entre 2000 et 3000 piastres. Les pères des deux parties, assistés de leurs proches parents et de leurs amis, conviennent entre eux de la somme à payer, absolument comme s'il s'agissait de la vente d'une jument ou d'un chameau, car les deux familles vantent leurs mérites personnels et les qualités particulières de l'objet du marché. Le marché dure quelquefois plusieurs jours avant de se conclure, mais on finit toujours par convenir de la somme à payer. Il arrive quelquefois que l'acquéreur ne peut payer immédiatement la somme arrêtée ; on lui permet alors d'acquitter sa dette en plusieurs payements, et on ne lui livre la fille que quand il l'a payée entièrement. Cela fait, il reste encore à convenir des cadeaux que l'époux fera à sa future et aux plus proches parents de celle-ci ; mais cela se règle facilement par les pratiques et usages traditionnels..... Les pères ne s'occupent constamment que de leurs intérêts; tout le reste leur importe peu ; et les fils se laissent marier, non par piété ni par amour, mais pour règler une simple affaire ordinaire de commerce, si, cependant ils ont l'âge de raison ». Pierotti, *La Palestine actuelle*, pp. 243 et suiv.

(3) Os. III. 2.

(4) V. *Commentaire sur les petits prophètes*, p. 34.

(5) Deut. XXII, 29.

(6) Gen. XXIX, 20, 24.

(7) Jos. XV, 55; 1 Rois, XVIII, 25.

(8) Gen. XXIV, 53; XXXIV, 12; ils sont appelés מתן, « don », en cet endroit.

(9) Jug. I, 14.-15.

l'exemple de Rébecca (1), faisait une condition indispensable. Un contrat écrit ne fut employé qu'après la captivité de Babylone (2). Auparavant, on se contentait d'une convention orale, conclue en présence de témoins et confirmée par le serment (3).

4° *Les fiançailles.* On célébrait une fête à l'occasion des fiançailles (4). On ignore si la coutume de donner un anneau à la fiancée existait (5). En tous cas les Hébreux regardaient l'anneau comme un signe de fidélité (6), et d'adoption dans une famille (7).

A partir de ces fiançailles, le jeune homme et la jeune fille étaient considérés comme mariés légalement (8). Aussi la loi prononçait la peine de mort contre la jeune fille, qui n'était pas trouvée vierge (9) : il s'agit évidemment, comme le dit M. Munk, d'après les Rabbins, d'une personne convaincue d'avoir commis l'adultère entre les fiançailles et le mariage (10). L'époux pouvait se contenter de répudier l'infidèle par lettre de divorce (11).

L'intervalle entre ces deux actes a varié beaucoup. Il n'était que de quelques jours à l'époque patriarcale (12). Aux derniers temps, il était d'une année entière pour les vierges, d'un mois pour les veuves. Durant cette époque, la fiancée vivait dans sa famille ; elle ne pouvait communiquer avec son futur époux que par l'intermédiaire d'une personne désignée pour cela et qu'on appelait « l'ami de l'époux » (13).

5° *Le mariage.* Il n'était accompagné d'aucune cérémonie religieuse. Il est probable que la cérémonie des fiançailles était à ce moment ratifiée par un serment (14). On considérait toutefois le mariage comme un lien sacré (15), et une bénédiction était prononcée (16), probablement par les parents (17). Mais l'essence de la cérémonie du mariage consistait dans le transport de la mariée de la maison paternelle à celle du marié ou de son père (18).

La fiancée se préparait à la cérémonie en prenant des habits de fête. Elle mettait sur sa tête le beau turban appelé *péer* (19), et une couronne

---

(1) Gen. XXIV, 57.
(2) συγγραφή ; Tob. VII, 16. — Les talmudistes l'appellent כתובה, « écrit ».
(3) Ezech. VI, 8 ; Mal. II, 14.
(4) Appelées *quiddouschin*, קדושין, par le Talmud, qui leur consacre un traité spécial.
(5) On a cru que les anneaux mentionnés, Exod. XXXV, 22, Is. III, 21, étaient des anneaux de fiançailles ou de mariage ; mais on ne peut s'appuyer sur rien pour le prouver.
(6) Gen. XLI, 42.
(7) Luc, XV, 22.
(8) Deut. XXII, 23. — Philon, *De spec. Leg.*, p. 788.
(9) *Deut.* 20, 21.
(10) *Palestine*, p. 203.
(11) Matt. I. 19.
(12) Gen. XXIV, 55.
(13) Jean, III, 29. C'est le שושבן des Juifs — V. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 2535.
(14) Ezech. XVI, 8 ; Mal. II, 14.
(15) Prov. II, 17 ; Mal. II, 14.
(16) Gen. XXIV, 60 ; Ruth, IV, 11, 12.
(17) Tob. VII, 13.
(18) C'est ce que semble indiquer l'expression hébraïque *prendre une femme* ; Nombr. XII, 1 ; I Par. 11, 21. — Aujourd'hui encore les Arabes enlèvent leur femme.
(19) פאר ; Is. LXI, 10.

ou guirlande nuptiale (1); elle se couvrait de parfums (2). La veille, elle avait pris un bain; cet acte faisait partie du cérémonial et était accompagnée d'une certaine pompe (3).

Le trait distinctif de la toilette de la mariée était le *voile* (4), qui couvrait non seulement la tête, mais toute la personne (5). On le regardait comme le symbole de la soumission de l'épouse au mari (6). Elle portait aussi une ceinture spéciale (7), qui ne devait pas être oubliée. Elle avait encore une couronne, soit d'or, soit dorée (8). Si elle était vierge, elle laissait ses cheveux flottants (9). Ses vêtements étaient blancs (10), quelquefois brodés de fils d'or (11); elle était ornée de joyaux (12).

L'heure était généralement fixée assez tard dans la soirée. Quand elle avait sonné, le fiancé sortait de sa maison, escorté de ses parents et de ses amis (13), précédé d'une troupe de musiciens ou de chanteurs (14), et accompagné de porteurs de flambeaux ou de lampes à main (15). Arrivé à la maison de la fiancée, qui l'attendait avec ses compagnes (16), le fiancé la prenait et la conduisait, avec toutes sortes de démonstrations de joie (17), à sa maison ou à celle de son père (18). Là, un festin joyeux était préparé (19), auquel étaient invités tous les voisins et les amis (20). Les fêtes se prolongeaient sept et même quatorze jours (21). Les invités étaient revêtus de robes blanches par leur hôte (22). La joie était bruyante, et, si l'on peut s'appuyer sur les traditions talmudiques, les hommes les plus graves ne dédaignaient pas de faire leurs compliments à la fiancée et de danser devant elle (23). On s'y entretenait aussi de jeux d'esprit et d'énigmes (24). Quand la fiancée était vierge, on distribuait du grain grillé

---

(1) Cant. III, 11.
(2) *Ibid.* III, 6; Ps. XLIV, 8, 9.
(3) Ruth. III, 3; Ezech. XXIII, 40; Eph. V, 26, 27. — Une coutume analogue existait chez les Grecs.
(4) צעיף.
(5) Gen. XXIV, 65; cfr. XXXVIII, 14, 15.
(6) C'est pour cela que, I Cor. XI, 10, le voile est probablement désigné par le mot ἐξουσία, *autorité*.
(7) קשרים; Jér. II, 32.
(8) Ezech. XVI, 9-13; Jérém. II, 32; Is. LXI, 10; Apoc. XXI, 2. C'est de là que vient à la fiancée son nom hébreu, *Callah*, כלה, « couronnée ».
(9) Tr. *Ketub.*, 2, § 1.
(10) Apoc. XIX, 8.
(11) Ps. XLIV, 14.
(12) Is. XLIX, 18, LXI, 10; Apoc. XXI, 2.
(13) מרעים; Jug. XIV, 11; — υἱοὶ τοῦ νυμφῶνος, Matt. IX, 15.
(14) Gen. XXXI, 27; Jérém. VII, 34, XVI, 9; 1 Macc. IX, 39.
(15) Matt. XXV, 7; 11 Esdr. X, 2; cfr. Jérém. XXV, 10; Apoc. XVIII, 23.
(16) Matt. XXV, 6.
(17) Ps. XLIV, 15, Jérém. VII, 34, XVI, 9. XXV, 10; 1 Macc. IX, 7, 39; Matt. XXI, 1.
(18) Aux derniers temps de l'empire romain, cette conduite à la maison du fiancé était regardée comme une des plus importantes parties de la cérémonie du mariage. Bingham, *Ant.* XXII, 4, § 7.
(19) C'était une partie essentielle de la cérémonie, et ποιεῖν γάμον avait le sens spécial de célébrer la fête du mariage. Gen. XXIX, 22; Esth. II, 18; Tob. VIII, 19; 1 Macc. IX, 37, X, 58; Matt. XXII, 4, XXV, 10; Luc. XIV, 8.
(20) Gen. XXIX, 22; Matt. XXII, 1-10; Luc, XIV, 8; Jean, II, 2.
(21) Jug. XIV, 10; Tob. VIII, 19.
(22) Matt. XXII, 11
(23) Tr. *Ketub.* 16.
(24) Jug. XIV, 12.

aux invités (1), usage dont on ne connaît pas bien la signification. Enfin, on conduisait la fiancée à la chambre nuptiale (2), où un dais, appelé *houppâh* (3) était préparé. La fiancée était encore complètement voilée, ce qui explique l'erreur de Jacob (4).

Le nouveau marié était exempt du service militaire et de toutes charges publiques pendant un an (5).

6° *Empêchements du mariage.* La loi hébraïque impose au mariage certains empêchements : les uns regardent le mariage entre Israélite et étranger ; les autres concernent le mariage entre deux Israélites.

A. *Mariage entre Israélites et étrangers.* Les défenses relatives aux étrangers sont basées sur le sentiment d'exclusivisme qui caractérise tout corps social, et qui prévaut, avec une force particulière, dans les sociétés primitives. Dans toute association politique, le droit du mariage (6) est un des éléments constitutifs de l'état. Même quand il n'est pas limité par la législation, il est appuyé vigoureusement par l'opinion publique. L'aversion contre le mariage avec des étrangers devient plus vive quand des senti-

---

(1) Tr. *Ketub.* 2, § 1.

(2) חדר ; Jug. XV, 1 ; Joël, II, 16.

(3) חופה ; Tr. *Ketub.* 4, § 5. — Cfr. Ps. XIX, 5 ; Joël, II, 16.

(4) Gen. XXIX, 23. — Comme comparaison, voici le récit d'un mariage chez les chrétiens grecs de Palestine « Le dimanche, à midi, l'époux revêtu de ses plus beaux habits, monte à cheval et se dirige dans une plaine, précédé d'une foule de jeunes gens qui tirent des coups de fusil, chantent, sautent et dansent en faisant beaucoup de bruit ; les femmes le suivent en portant des bâtons auxquels sont attachés les habits qu'il a achetés pour l'épouse ; elles ne crient ni ne sautent pas moins bien que les jeunes gens..... Une heure avant le coucher du soleil, l'époux, accompagné des *papas*, des chefs de son village ou quartier et de sa famille, se rend chez son futur beau-père, en faisant porter du riz, des fruit secs, du miel et de l'eau-de-vie, et tous les assistants des deux parties mangent encore et chantent des hymnes en l'honneur des époux. Quelques instants après, il se fait un silence général : c'est le moment où le curé ou un chef prend la parole pour demander au père de l'épouse si son futur gendre lui a payé entièrement le prix de la virginité, et s'il a rempli tous ses autres devoirs dans le temps des fiançailles. Le beau-père répondant que tout s'est fait selon la loi traditionelle du pays, et les témoins le confirmant, on se dispose alors à aller à l'église. L'époux part le premier, vêtu de ses plus beaux habits ; il a une pipe dans les mains et un poignard dans sa ceinture, comme signes de virilité et de force. Tous ses parents et ses amis l'accompagnent en chantant, avec des torches, des flambeaux et des instruments. Son maintien est si grave et si sévère, qu'on dirait qu'il va subir une peine ; mais il ne peut faire autrement, parce que l'usage l'oblige à cela. Arrivé à la porte de l'église, on ferme le côté droit, et il attend l'arrivée de l'épouse, qui, enveloppée de voiles, de manière à rester invisible, est conduite et soutenue par son père et par son plus vieil oncle..... La joyeuse procession se dirige à la lueur des flambeaux vers la maison de l'époux, et, dans toutes les rues où elle passe, quelques propriétaires de pauvres maisons jettent une petite tasse de café aux pieds de l'heureux couple, pour lui faire honneur ; d'autres les arrosent d'eau de rose, toujours en faisant des souhaits pour leur prospérité, dans l'espérance de recevoir le bakhchich, ou encore, mais plus rarement, pour leur être agréables. L'épouse, toujours voilée, est conduite par son époux et son père ou par le plus proche parent de celui-ci, qui la confie aux soins des femmes de la famille de l'époux, en arrivant à la maison de ce dernier. Un somptueux banquet, béni par les papas, est préparé pour les hommes d'un côté et pour les femmes de l'autre..... Quand chacun a fait ses présents, le doyen de la compagnie prend l'époux, qu'il conduit dans la chambre nuptiale où l'épouse l'attend ; puis chacun se retire dans ses propres foyers. Dans quelques villages de l'intérieur et chez les Musulmans, quand l'époux entre chez sa femme, les plus proches parents des deux parties et quelques témoins attendent que l'époux ait donné la preuve de la virginité de son épouse ; quand ils l'ont reçue, ils éclatent en bruyants cris de joie pendant quelques instants, puis la tranquillité de la nuit se rétablit ». Pierotti, *La Palestine actuelle*, pp. 251 et suiv.

(5) Deut. XXIV, 5.

(6) *Jus connubii.*

ments religieux, surexcitent ceux qui sont produits par le sang et la langue. On peut donc penser qu'elle a été très forte chez les Hébreux, qui étaient au point de vue religieux dans une position toute spéciale. Les avertissements du passé, les exemples des patriarches développèrent ce sentiment. D'un côté, les déplorables effets du mariage avec des étrangers étaient démontrés par l'état de culpabilité de la génération que détruisit le déluge (1) ; de l'autre, on avait les exemples des patriarches, Abraham, Isaac, Jacob, qui se mariaient dans leur propre famille (2). La conduite des deux derniers surtout contrastait avec celle d'Ismaël, qui épousa une égyptienne (3), et celle d'Esaü, dont le mariage avec une Héthéenne causa un grand chagrin à ses parents (4). Les mariages de Josèphe avec une Egyptienne (5), de Manassé avec une Syrienne (6), de Moïse avec une Madianite (7) et ensuite avec une Ethiopienne (8), étaient d'une nature exceptionnelle.

Une objection plus forte contre le mariage d'une Israélite avec un étranger se tira de la différence des observances religieuses (9).

La seule prohibition directe de la loi mosaïque a rapport aux Chananéens. Des Hébreux ne devaient pas contracter mariage avec eux parce qu'ils auraient été amenés par là à l'idolâtrie (10) ; c'est en effet ce qui arriva peu après l'établissement dans la terre promise (11). En outre, l'incapacité légale dont étaient frappés les Moabites et les Ammonites (12) mettait un obstacle au mariage avec eux : tout mariage d'une femme Israélite avec des Moabites était défendu ; mais le mariage d'un Israélite avec une Moabite était permis (13). La défense de se marier avec des Egyptiens ou des Iduméens était moins stricte : les hommes de ces nations obtenaient le droit de se marier, puisqu'ils entraient à la troisième génération dans l'assemblée du peuple (14). Il y avait donc trois degrés de prohibition : 1° *totale* à l'égard des Chananéens ; — 2° *totale* du côté des mâles à l'égard des Ammonites et des Moabites ; — 3° *temporaire* du côté des mâles à l'égard des Egyptiens et des Iduméens. Un cas spécial se présente par rapport à une captive enlevée durant une guerre et dont un Israélite veut faire sa femme (15). La loi se montre ici singulièrement humaine. Le vainqueur doit conduire cette femme dans sa maison et la purifier en lui rasant les cheveux, en lui nettoyant les ongles (16), et en lui faisant quitter les vêtements qu'elle portait lorsqu'elle avait été prise. Pendant un mois, elle pouvait pleurer son père et sa mère.

---

(1) Gen. VI, 2. 13.
(2) *Ibid.* XX, 12, XXIV, 3, etc. XXVIII, 2.
(3) Gen. XXI, 21.
(4) *Ibid.* XXVI, 34, 35.
(5) *Ibid.* XLI, 45.
(6) 1 Paral. VII, 14.
(7) Ex. II, 21.
(8) Nombr. XII, 1.
(9) Gen. XXXIV, 14.
(10) Exod. XXXIV, 16 ; Deut. VII, 3, 4.
(11) Jug. III, 6, 7.
(12) Deut. XXIII, 3.
(13) Ruth.
(14) Deut. XXIII, 7, 8.
(15) Deut. XXI, 10-14.
(16) La première de ces actions était employée dans la consécration des Lévites, Nombr. VIII, 7. On peut penser qu'il en était de même de la seconde.

Après ce délai, l'Israélite était en droit de l'épouser. Mais cette union semble n'avoir été considérée que comme ayant un caractère temporaire. Le Deutéronome ajoute en effet : « si elle cesse de te plaire, tu la laisseras aller où elle voudra ; tu ne pourras pas la vendre pour de l'argent, ni la traiter comme une esclave » (1).

Les mariages entre femmes israélites et prosélytes étrangers ont toujours été très rares et sont mentionnés dans la Bible comme exceptionnels (2). Les mariages d'Israélites avec des femmes étrangères rend probable le prosélytisme de ces femmes après leur mariage (3). Mais ce n'est pas toujours ce qui arrivait : ainsi la femme égyptienne de Salomon (4) et la femme phénicienne d'Achab (5) gardèrent leurs pratiques idolâtriques et les introduisirent dans le pays de leurs maris. Le prosélytisme ne parait donc pas avoir été une condition *sine qua non* dans le cas de la femme étrangère, mais seulement dans celui du mari étranger : le silence de la loi par rapport à une captive qu'un Israélite veut épouser le prouve (6). On peut tirer la même conclusion de l'opposition faite par les parents de Samson à son mariage avec une femme philistine (7).

Aussi longtemps que ces unions ne furent qu'accidentelles, elles ne rencontrèrent pas d'empêchement légal. Mais, quand, après le retour de la captivité de Babylone, les Juifs eurent contracté mariage avec les habitantes païennes de la Palestine, et que cette manière de faire pût porter préjudice à leur existence nationale, elle fut sévèrement condamnée (8) : la prohibition primitive fut étendue aux Ammonites, aux Moabites et aux Philistins (9). L'opinion publique fut toujours opposée aux mariages étrangers. Le mariage de Manassé avec une Cuthéenne produisit une telle surexcitation que le schisme des Samaritains s'ensuivit (10).

Le Nouveau Testament ne renferme pas de prescriptions spéciales sur ce point ; mais les préceptes généraux de séparation entre fidèles et infidèles (11) peuvent s'appliquer spécialement au mariage.

L'enfant issu de mariages illégaux entre Israélites et non-Israélites est appelé *mamzer* (12). L'étymologie de ce mot n'est pas certaine, mais elle comprend certainement l'idée d'*étranger* (13). Les individus nés dans ces conditions étaient privés des droits complets de cité jusqu'à la dixième génération (14). On peut en conclure que les mariages dont ils provenaient étaient défendus dans une certaine mesure par la Loi.

---

(1) Ce passage a été interprété d'une manière toute différente par les Rabbins. — V. Castelli, *La legge del popolo ebreo*, pp. 265-267.
(2) Lév. XXIV, 10 ; III Rois, VII, 14 ; I Paral. II, 17, 35.
(3) Ruth, I, 16.
(4) III Rois, XI, 4.
(5) *Ib.* XVI, 31.
(6) Deut. XXI, 10-14.
(7) Jug. XIV, 3.
(8) Esdr. IX, 2, X, 2.
(9) II Esdr. XIII, 23-25.
(10) Josèphe, *Ant. jud.* XI, 8, § 2. — On pourrait signaler d'autres traces du même sentiment, *Ant. jud.*, XII, 4, § 6, XVIII, 9, § 5. — Tacite la signale comme caractéristique des Juifs à son époque, *Hist.* V, 5.
(11) II Cor. VI, 14, 17.
(12) ממזר ; Deut. XXIII, 2. — LXX : ἐκ πορνῆς. — Vulg. « de scorto natus ».
(13) Zach. IX, 6. — LXX : ἀλλογενής.
(14) Deut. XXIII, 7.

B. *Mariages entre Israëlites.* Les lois relatives à ces unions sont générales ou spéciales (1).

A. Lois générales. Ces lois sont basées sur des considérations de parenté. Le plus important passage qui les concerne est dans le Lévitique (2). Le mariage y est défendu en général entre un homme et la « chair de sa chair » (3). Viennent ensuite des prohibitions spéciales contre le mariage avec la mère, la belle-mère, la sœur, la demi-sœur, la tante, la belle-sœur, la femme du frère, la mère de la femme. Une exception est faite (4) en faveur du mariage avec la femme du frère, dans le cas où celui-ci meurt sans enfants (5). Différents degrés de culpabilité sont appliqués à ces manquements (6). Des châtiments divers les punissent; le plus ordinaire de tous est la mort (7). Dans le cas cependant de mariage stérile avec la tante, ou avec la femme du frère, la loi se contente de dire qu'il n'y aura pas d'enfants (8), c'est-à-dire probablement que ces unions seront illégitimes, ou encore que, par punition du ciel, elles seront stériles.

L'effet moral de ces défenses s'étendait aux relations illicites. Elles rendaient plus coupables la conduite des filles de Loth (9), celle de Ruben (10) et celle d'Absalon (11). Elles étaient envisagées par les prophètes comme le signe d'une perversité nationale extrême (12).

Les motifs sur lesquels ces lois se fondent se réduisent à trois : la morale, la pratique des nations païennes, la convenance sociale.

La morale reprouve en effet comme monstrueuses des unions avec ceux que rapprochent si intimement les liens du sang et de la famille. On ne peut confondre ces diverses relations sans un véritable danger.

Les Hébreux devaient se distinguer sous ce rapport des nations païennes, en particulier des Egyptiens et des Chananéens (13). Les mariages aux degrés prohibés n'étaient pas rares à l'époque historique dans bien des pays civilisés, et même chez les Hébreux, aux temps qui ont précédé Moïse. Ainsi les mariages avec les demi-sœurs du même père étaient permis à Athènes (14), avec des sœurs germaines en Egypte (15). On croit même que

---

(1) Nous parlerons plus tard des prescriptions relatives au mariage des prêtres.

(2) Lévit. XVIII, 6-18.

(3) שאר בשרו. Le sens étymologique du mot n'est pas encore bien connu ; mais le sens que nous adoptons est acceptable.

(4) Deut. XXV, 5.

(5) Nous reviendrons sur ce point, p. 372.

(6) 1° זמה est appliqué au mariage avec la mère ou la fille, Lévit. XX, 14, avec la belle-mère, la belle-fille et sa fille. Ailleurs il s'emploie de graves violations de la décence ou des principes, Lévit. XIX, 29 ; Job, XXXI, 11 ; Ezech. XVI, 43, XXII, 11. — 2° תבל, appliqué au mariage avec une belle-fille ; Lévit. XX, 12 ; il désigne la pire espèce de souillure, Lévit. XVIII, 23. — 3° חסד, appliqué au mariage avec une sœur, Lévit. XX, 17. — 4° נדה, appliqué au mariage avec la femme de son frère.

(7) Lévit. XX, 11-17.

(8) *Ibid.* XX, 19-21.

(9) Gen. XIX, 33.

(10) *Ibid.* XXXV, 22.

(11) II Rois, XVI, 22.

(12) Ezech. XXII, 11.

(13) Lévit. XVIII, 3.

(14) Plutarque, *Cimon*, 4 ; *Themist.* 32.

(15) Diodore de Sicile, I, 27.

le mariage du fils et de la mère n'était pas inconnu chez quelques nations (1).

Chez les Hébreux, nous trouvons des exemples du mariage avec une demi-sœur (2), avec une tante (3), avec deux sœurs à la fois (4). Mais ces faits sont antérieurs à la loi de Moïse. L'histoire d'Amnon et de Thamar (5) peut-elle faire croire que des unions entre frères et sœurs étaient possibles avec le consentement du père ? Nous pouvons admettre la certitude du contraire (6).

Les Hérodes violèrent souvent la loi mosaïque du mariage. Hérode le grand épousa sa demi-sœur (7) ; Archelaüs la veuve de son frère qui avait des enfants (8) ; Hérode Antipas la femme de son frère (9). Mais c'étaient là des violations formelles de la Loi, sur lesquelles les Juifs ne se méprenaient pas.

La convenance sociale empêchait le mariage avec deux sœurs, à cause des difficultés intérieures que devait offrir une union de ce genre.

7° *Le Lévirat* (10). Une exception à ces empêchements est faite en faveur du mariage avec la femme d'un frère mort, si celui-ci est décédé sans enfants. La loi qui règle ce cas a été nommée *lévirat*, du mot latin « levir », beau-frère (11).

Il est supposable que cette coutume vient du désir de perpétuer le nom (12), qui existe partout, mais qui est surtout prépondérant en Orient, et particulièrement parmi les Israélites, désireux de participer à la promesse faite à Abraham : « toutes les nations de la terre seront bénies dans ta postérité » (13).

On en trouve un exemple dès l'époque patriarcale, lorsqu'Onan épouse la veuve de son frère Her (14). La loi mosaïque confirma cette coutume. En voici les termes : « Lorsque des frères demeureront ensemble (15), et que

---

(1) Ovide, *Métam.* X, 331 ; Euripide, *Andromaque*, 174.
(2) Gen. XX, 12.
(3) Exod. VI, 20.
(4) Gen. XXIX, 26.
(5) II Rois, XIII, 13.
(6) V. le P. Hummelauer, *In libros Somuelis*, p. 359.
(7) *Ant. jud.* XVII, 1, § 3.
(8) *Ibid.* XVII, 13, § 1.
(9) *Ibid.* XVIII, 5, § 1 ; Matt. XIV, 3.
(10) Cfr. Benary, *De Hebræorum Leviratu*, Berlin, 1835, in 4° ; Redslob, *Die Leviratsehe bei den Hebraërn*, Leipzig, 1836, in 4°.
(11) Le mot talmudique est *ybonm*, יבום ; Buxtof, *Lexicon*, c. 928. — Le traité *Ybamoth* de la Mischna est consacré à ces mariages.
(12) Il est possible cependant que cette prescription ait son origine dans une question d'intérêt. Ainsi, d'après Haxthausen, *Transcaucasica*, p. 404, chez les Ossètes, qui ont une loi lévirratique, si personne de la famille n'épouse la veuve, cette famille doit une certaine somme à l'époux étranger choisi par cette veuve. Smith, *a Dictionary*, t. II, p. 246, note.
(13) Gen. XXVI, 4.
(14) *Ibid.* XXXVIII, 8.
(15) Quelques érudits, Michaelis, *Mosaisches Recht*, § 98, Saalschultz, *Das mosaisches Recht*, p. 757, Rosenmüller, Diodatti, Luzatto, Knobel, Reuss, concluent de ce mot que l'obligation du Lévirat est restreinte au cas où les deux frères habitaient ensemble ou dans le même pays, et avaient des propriétés soit communes, soit voisines. Mais le mot *ensemble*, יחדו, désigne ici ceux qui vivaient à la même époque ; il s'applique au temps, non à l'espace. C'est ainsi que les talmudistes (Tr. *Sifré*, II, 288 ; *Ybamoth*, 17) l'ont entendu (Castelli, *La legge del popolo ebreo nel suo svolgimento storico*, Florence, 1884, in 16, p. 394).

l'un d'eux mourra sans laisser d'enfants (1), la femme du défunt ne se mariera pas au dehors à un étranger, mais son beau-frère ira vers elle, la prendra pour femme et l'épousera comme beau-frère. Le premier-né qu'elle enfantera succèdera au frère mort et portera son nom, afin que ce nom ne soit pas effacé d'Israël » (2).

Un mariage légal était-il nécessaire? C'est probable, quoique la Bible se taise sur ce point. Le premier-né du second mariage succédait donc au nom du frère décédé, c'est-à-dire devenait son héritier légal; il portait son nom (3) et héritait de ses biens (4).

Si le frère se refusait à accomplir ce devoir, il devait se soumettre à une formalité humiliante. Appelé par sa belle-sœur devant les vieillards de la communauté, il devait déclarer qu'il refusait de prendre pour femme la veuve de son frère. Alors celle-ci lui tirait sa chaussure du pied, lui crachait à la figure (5), et il conservait le surnom de *déchaussé* (6). Après cette cérémonie, la veuve était libre de se remarier. Le premier de ces deux actes (7) signifiait le transfert de la propriété d'une personne à une autre (8). Le second marque le mépris dû à un homme qui se refuse à remplir ses devoirs (9). Dans le cas de refus, le plus proche parent pouvait réclamer la femme et l'héritage.

Le lévirat n'est pas particulier aux Juifs. On le trouve chez beaucoup d'Orientaux, particulièrement en Arabie et dans les tribus du Caucase (10).

La loi mosaïque harmonise cette coutume avec la défense générale d'épouser la femme de son frère, en la restreignant au cas où il n'y a pas d'enfants. Elle fortifie le lien du mariage, en l'appuyant sur l'affection, et en ne le rendant pas obligatoire, comme dans le cas d'Onan. Un des résultats du mariage léviratique doit avoir été, dans certains cas, la conservation de deux propriétés dans la même famille.

Cette loi devait fournir de nombreuses occasions aux docteurs juifs d'exercer l'esprit de subtilité dont ils sont doués. On voit les Sadducéens s'en servir pour essayer d'embarasser Notre-Seigneur (11). Mais à son tour le Sauveur en profite pour établir le caractère terrestre du mariage. Parmi les explications de la loi données par les rabbins, nous nous bornerons aux suivantes : s'il y a plusieurs veuves, le frère n'est tenu qu'à en épouser

---

(1) בן, « fils », a ici le sens plus général d'enfant.

(2) Deut. XXV, 5, 6. — Cette loi déroge à celle du Lévitique, XV, 19-21; mais elle est particulière et n'abroge pas la loi générale.

(3) Il semble qu'il y ait une exception à ce sujet, Ruth, IV, 17.

(4) Deut. XXV, 5, 6.

(5) D'après les Rabbins, elle crachait par terre devant lui; mais l'autre sens est préférable. Keil, *Archæologie*, p. 539.

(6) *Ibid.* 5-10.

(7) Le Talmud l'appelle חליצה. Buxtorf, *Lexicon*, c. 774.

(8) On le retrouve chez les Indiens, les anciens Germains, chez des peuplades du Brésil et du Nord-Ouest de l'Amérique, et chez les nègres du Gabon. Keil, *Ibid.*

(9) Deut. XXV, 7-9; Ruth, IV, 6-11.

(10) Chez les Ossètes de Géorgie, la veuve se marie, même s'il y a des enfants, soit avec le frère, soit avec le père de l'époux décédé (Haxthausen, *op. cit.*, pp. 403, 404). En Arabie le droit au mariage s'étend jusqu'au cousin; mais la femme n'est pas forcée de se remarier; seulement dans ce cas l'homme peut mettre obstacle à un autre mariage. Burckhardt, *Notes*, t. I, pp. 112, 113.

(11) Matt. XXII, 23-30.

une (1). Le mariage ne devait avoir lieu que trois mois après le décès du premier mari (2). C'était au frère aîné qu'incombait la charge, à son défaut, à un plus jeune (3). Cette nouvelle union apportait les mêmes empêchements matrimoniaux par rapport aux parents de la veuve (4).

8° *Etat de la femme mariée.* La réclusion dans le harem et les conséquences qu'elle entraîne sont inconnues dans les temps anciens. La condition de la femme (5), telle que la Bible nous la dépeint, contraste d'une manière bien frappante avec l'état de choses actuel de l'Orient.

Les preuves abondent que la femme, soit mariée, soit non mariée, allait toujours la figure découverte (6). Une femme non mariée pouvait converser avec des hommes, même étrangers, dans un endroit public (7). Elle pouvait aller seule dans le pays, sans qu'on y trouvât à redire (8). Elle avait le droit de paraître dans une cour de justice (9).

Les femmes ont fréquemment remplis des emplois importants. Quelques-unes ont été prophétesses, comme Marie (10), Debora (11), Holda (12), Noadia (13), Anna (14). On cherchait leur avis dans de graves conjonctures (15). Elles prenaient part aux affaires d'intérêt public (17). Dans la vie privée, elles jouissaient d'une aussi grande liberté que les femmes de notre pays.

La mère a dû exercer une grande influence dans sa propre maison. Elle prenait part aux affaires de la famille, et avait, même dans ce ressort, une grande indépendance. Elle reçoit des invités, comme elle l'entend (17), durant l'absence du mari (18), quelquefois même contre son désir (19). Elle dispose de son fils par vœu sans consulter son époux (20). Elle délibère avec lui sur le mariage de leurs enfants (21). Ses avis sur les mesures domestiques sont accueillis avec attention (22). Parfois elle critique la conduite de son mari avec une grande sévérité (23).

L'affection et la tendresse semblent avoir caractérisé les rapports des époux. Le mari est dépeint comme l'ami de sa femme (24), et son amour pour elle est fréquemment signalé (25). D'un autre côté la femme est la

---

(1) *Tr. Yebamoth*, 1 § 1.
(2) *Ib.* 1, § 10.
(3) *Ib.* 2, § 8 ; 4, § 5.
(4) *Ib.* 4, § 7.
(5) V. Zchkokke, *Die biblische Frauen des A. Testaments*, Friburg, 1882, in 8°.
(6) Gen. XII, 14, XXIV, 16, 65, XXIX, 11 ; 1 Rois, I, 13.
(7) Gen. XXIV, 24, 45-47, XXIX, 2-12 ; 1 Rois, IX, 11.
(8) Deut. XXII, 25-27.
(9) Nombr. XXVII, 2.
(10) Nombr. XXVI, 59.
(11) Jug. IV, 4, etc.
(12) IV Rois, XXII, 14.
(13) II Esdr. VI, 14.
(14) Luc, II, 36.
(15) II Rois, XIV, 2, XX, 16-22.
(16) Exod. XV, 20 ; 1 Rois, XVIII, 6. 7.
(17) IV Rois, IV, 8.
(18) Jug. IV, 18.
(19) I Rois, XXV, 14, etc.
(20) I Rois, I, 24.
(21) Gen. XXVII, 46.
(22) IV Rois, IV, 9.
(23) I Rois, XXV, 25 ; II Rois, VI, 20.
(24) Jérém. III, 20 ; Os. III, 1.
(21) Gen. XXIV, 67, XXIX, 18, etc

consolation du mari dans les temps difficiles (1). Tout le Cantique des Cantiques offre la preuve de cette tendre et mutuelle affection.

Le livre des Proverbes (2) dépeint merveilleusement la femme telle qu'Israël la comprenait : « qui trouvera la femme forte? Sa valeur dépasse de beaucoup celle des pierres précieuses. En elle se repose le cœur de son mari, et il ne manquera jamais de gains. Elle le comble de joie, jamais de mal, tous les jours de sa vie. Elle travaille la laine et le lin, avec des mains joyeuses. Elle ressemble au navire du marchand : d'une terre lointaine elle apporte sa nourriture. Elle se lève quand il est encore nuit, distribue les provisions à sa maison, et leurs parts à ses servantes. Elle désire un champ et s'en empare; du fruit de ses mains elle plante une vigne. Elle ceint ses reins de force, et fortifie ses bras. Son travail lui est délicieux, et dans la nuit sa lampe ne s'éteint pas. Elle met la main au fuseau, et de ses doigts manie la quenouille. Elle étend les mains vers l'affligé et elle les présente au pauvre. Elle ne craint pas la neige pour sa maison, car toute sa maison est couverte d'un double vêtement. Elle se fait des vêtements éclatants : le fin lin et la pourpre sont ses habits. On reconnaît son mari aux portes, lorsqu'il s'assied avec les anciens du pays. Elle tisse une étoffe et la vend ; elle livre une ceinture au marchand phénicien. La vertu et l'honneur la revêtent ; au dernier jour elle rira. Elle ouvre la bouche avec sagesse et la Loi est sur sa langue. Elle a les yeux ouverts sur les démarches des siens, et elle ne mange pas le pain de la paresse. Ses fils se tiennent droits et la proclament heureuse; son mari la loue. Beaucoup de femmes ont amassé des richesses, mais tu les dépasses toutes. La grâce est éphémère et la beauté vaine; mais la femme qui craint Dieu sera louée ».

Les devoirs de la femme étaient nombreux, elle devait surveiller toute la maison; en outre, elle s'occupait de la cuisine, soin dont les femmes de haut rang n'étaient pas dispensées (3) ; elle distribuait la nourriture au moment des repas (4). Elle confectionnait les vêtements de tous ceux qui lui appartenaient (5).

Les droits légaux de la femme sont mentionnés dans l'Exode (6) : ce sont la nourriture, le vêtement et le « debitum conjugale » (7).

Des exceptions devaient cependant être nombreuses,et rendre souvent précaire l'état des femmes. Il faut en effet tenir compte des difficultés et des ennuis qu'apportait la polygamie.

8° *Polygamie.* La monogamie est présentée comme seule voulue par Dieu, dans le récit de la création (8). On peut ajouter qu'elle est le type accepté par la nation, ainsi que le montre l'histoire d'Isaac et de Rebecca. Quand un prophète fait allusion au mariage, il suppose toujours que la monogamie, fidèlement observée pendant toute la vie, est seule admissible. Les vrais prophètes n'ont jamais eu qu'une femme. Quand Moïse

---

(1) *Ibid.* XXIV, 67.
(2) Prov. XXXI, 10 et suiv.
(3) Gen. XVIII, 6 ; II Rois, XIII, 8.
(4) Prov. XXXI, 15.
(5) *Ibid.* XXXI, 13, 21, 22.
(6) Exod. XXI, 10.
(7) Les Talmudistes les définissent avec une extrême précision ; Tr. *Ketoub.* V, § 6-9.
(8) Gen. II, 18-24.

s'est remarié, sa première femme était certainement morte (1). Osée, Isaie, Ezéchiel, comme le prouve leur vie, n'ont eu chacun qu'une seule femme.

Dans un passage de la Loi il est dit : « Chacun respectera son père et sa mère (2) ». La mère est nommée ici la première; il n'y a donc aucune différence dans le respect dû par les enfants à leurs deux parents. Au premier siècle, la monogamie était fermement établie sinon par la Loi, du moins par les mœurs, et, dans la Mischna, nous lisons de bien belles paroles sur le respect dû à la femme par son mari (3). « L'homme doit un grand respect à sa femme, car ce n'est que par la femme que la prospérité vient à l'homme (4) ». « Il faut aimer sa femme comme soi-même et la respecter plus que soi-même (5) ». « Prenez garde de contrarier votre femme, car ses larmes sont toujours prêtes à couler (6) ». Nous avons dans ces beaux préceptes un écho lointain des développements de saint Paul sur les devoirs mutuels des époux. On disait encore : « La mort d'une femme de bien est pour celui qui l'a perdue un malheur égal à la ruine de Jérusalem (7) ».

Cependant la Loi n'insiste pas sur la monogamie. Beaucoup de chefs ou de riches Israélites suivaient l'exemple de Jacob, qui avait pris deux femmes; et négligeaient les avertissements que l'histoire du patriarche leur donnait (8). Dans ces classes de la société, le nombre de deux femmes était assez fréquent, en conformité avec cet exemple (9). Un plus grand nombre n'était destiné qu'à donner de l'éclat à un chef national puissant, ou aux rois (10). Dans les contrées où la polygamie est en vigueur, les chefs, même aujourd'hui, prennent souvent des femmes dans des maisons ou dans des tribus puissantes, simplement pour s'assurer de la fidélité de leurs alliés. Néanmoins, comme les rois peuvent être portés aux excès sur ce point, le Deutéronome leur défend de prendre un trop grand nombre de femmes (11). La Loi ne pose pas la question d'une manière générale. Le Deutéronome (12) ne s'en occupe que pour obvier à l'injustice que pouvait causer la préférence trop exclusive du mari pour l'une de ses deux femmes. Dans quelques endroits (13) la polygamie est envisagée comme légitime.

Elle ne fut donc pas défendue par la Loi (14). « Si l'on réfléchit que dans l'idée d'un hébreu, c'était le plus grand malheur que de n'avoir pas

---

(1) Nombr. XII. 1. La mort de Séphora n'est pas mentionnée, mais il n'y a pas de raison de la mettre en doute.

(2) Lévitique, XIX, 3.

(3) La Mischna permet de tuer le persécuteur d'une femme pour qu'il ne puisse pas la déshonorer. *Sanhédrin* VIII, 7.

(4) *Baba-Metsiah*, 59, *a*.

(5) *Yebamoth*, 62, *a*.

(6) *Baba-Metsiah*, 59. *a*.

(7) Stapfer, *La Palestine*, p. 146.

(8) Gen. XXIX et suiv., on voit en effet que Jacob, avait été forcé à ce double mariage et qu'il en resulta pour lui de nombreux ennuis.

(9) I Paral. II, 18, VIII, 8-12 ; I Rois, I, 2 ; cfr. Genes. XXXI, 50, IV, 19 ; Deut. XXI, 15 ; II Paral. XXIV, 3.

(10) Jug. VIII, 30 et suiv. ; III Rois, X, 3.

(11) Deut. XVII, 17.

(12) *Ibid.* XXI, 15-17.

(13) Exod. XXI, 9 ; Lévit. XVIII, 18 ; Deut. *l. c.*

(14) Josèphe. *Ant. jud.*, XVII, 1, § 2, revendique la polygamie comme une institution d'Israël, πάτριον.

d'enfants, que l'hébreu vivait en quelque sorte dans l'avenir, et que l'amour de la postérité réglait en grande partie sa conduite dans le présent, on ne s'étonnera pas que la loi lui ait laissé la faculté d'avoir recours à un second mariage, lorsque le premier restait stérile. Tel pouvait être le but moral de la tolérance de la loi mosaïque (1) ».

D'un autre côté, la loi de Moïse contient des dispositions qui devaient mettre de grands obstacles à l'extension de la polygamie. Toutes les femmes épousées avaient des droits égaux (2) ; même celle qui était esclave ne pouvait être considérée comme une simple servante. En outre, dans un pays où personne ne pouvait amasser de grandes richesses, elles devenaient vite une charge considérable. Enfin les lois de pureté (3) étaient certainement une grande gêne pour un homme ayant plusieurs femmes. La loi proscrivant les eunuques (4) rendait presque impossible l'établissement des harems (5).

La polygamie disparut graduellement à mesure que l'esprit de la loi fut mieux connu et que le sentiment religieux grandit. On peut dire que l'histoire d'Israël a sa conclusion dans le christianisme, qui assure le triomphe de la monogamie (6).

La légalité de la polygamie avait pour conséquence nécessaire une différence dans la situation des épouses du même homme. Dès les temps les plus anciens, Israël admit des concubines, ou femmes de second rang. Elles provenaient, soit des captives faites à la guerre (7), ce qui dut arriver fréquemment dans les temps les plus belliqueux de la nation, soit de quelque autre possession de l'homme. Cependant le nom de la concubine, *pîlègesch* (8), suffit à montrer que cette coutume provenait dans ces pays d'anciennes habitudes luxurieuses, et que tout ce qui regarde la concubine ne repose pas sur la nature, mais sur des arrangements artificiels. Toutes les prohibitions relatives au mariage s'étendaient aux concubines (9). Cependant ni la concubine, ni ses enfants n'avaient le même droit légal à l'autorité que la femme légitime. Les formalités du contrat et de la dissolution de cette union n'étaient pas non plus aussi déterminées. L'ancienne législation ne s'en occupe même qu'en tant que cette question se rapporte à celle de l'esclavage. Le concubinat était cependant fréquent aux époques primitives ; c'est ce que prouve l'histoire d'Abraham et de Jacob.

La concubine n'était guère plus considérée qu'aucune autre des possessions matérielles de son maître : aussi « fille servante » est-il fréquemment

---

(1) Munk, *Palestine*, p. 203.
(2) Exod. XXI, 10.
(3) Lév. XV, 19.
(4) Deut. XXIII, 2.
(5) Les rois qui en avaient faisaient venir leur gardiens de l'étranger. Munk, *Ibid.*
(6) Ewald, *op. cit.* pp. 224-225.
(7) V. plus haut, p. 369.
(8) פילגש, פלגש. L'hébreu ressemble au grec πάλλαξ, παλλακή, et au latin *pellex*. Il serait instructif pour l'histoire primitive, dit Ewald, *op. cit.*, p. 228, note, de rechercher l'origine de ce mot. On peut affirmer qu'il vient d'une ancienne langue aryenne ancienne de l'Asie septentrionale. Il est remarquable que la langue hébraïque ait employé ce mot étranger aux dialectes sémitiques. — Cfr. Gesenius, *Thesaurus*, p. 1104.
(9) Cfr. Gen. XXXV, 22, XLIX, 4.

synonyme de concubine (1). Parfois cependant les deux termes sont soigneusement distinguées (2). On considérait donc la concubine comme vivant en mariage réel, et ne pouvant être renvoyée que pour des motifs sérieux. Il est possible qu'aux temps anciens on ait préféré la concubine, parce qu'elle causait moins de dépenses (3). Mais, peu à peu, avec le développement de la famille et l'influence de la loi, des vues plus nobles ont pris possession des esprits, et la concubine a disparu devant la femme, vraie compagne du mari et son égale (4).

9° *Divorce* (5). Dans les législations modernes, le divorce est un acte de la justice civile, rendu dans l'intérêt de la partie lésée. Il n'en est pas de même chez les Hébreux. Là c'est l'époux, qui, par un acte personnel, renvoie sa femme.

Entre les fiançailles et le mariage, le futur époux a le droit de dissoudre l'union, qui n'est pas encore consommée (6).

Après la consommatiou du mariage, la loi autorise le divorce. Elle constate un usage qui depuis longtemps était en vigueur chez les Hébreux. Moïse ne le défend pas, mais il n'en fait pas une loi. Il se borne à le permettre, « ad duritiam cordis » (7). Le Deutéronome s'exprime ainsi : « Lorsqu'un homme aura pris et épousé une femme qui viendra à ne pas trouver grâce à ses yeux, parce qu'il a découvert en elle quelque chose de honteux (8), il lui écrira une lettre de divorce (9), il la lui mettra dans la main et il la renverra de sa maison. Elle sortira de sa maison, s'en ira, et sera (pourra être) la femme d'un autre homme. Si plus tard cet homme la prend en aversion et lui écrit une lettre de divorce, et, après la lui avoir mise en main, la renvoie de sa maison ; ou si ce second homme qui l'a prise pour femme vient à mourir, alors le premier homme qui l'a renvoyée ne peut pas la reprendre pour femme,... car c'est abomination devant l'Eternel » (10).

Le mari est donc obligé de remettre à sa femme un acte de divorce. C'était pour elle la preuve que le mariage était légalement dissous et qu'elle pouvait contracter une nouvelle union. Cet acte ne pouvait évidemment contenir d'accusations contre la femme, il n'avait pas d'autre but que de fournir la preuve de sa liberté. Le droit de répudiation est dénié à l'homme qui a porté contre sa femme une fausse accusation d'impudicité (11), ou qui a eu commerce avec elle avant de l'épouser (12).

La clause de la législation qui interdit toute possibilité de nouveau mariage entre les époux divorcés est sans doute destinée à faire réfléchir le

---

(1) אמה ; Jug. IX, 18 ; cfr. *ibid.* VIII, 31 ; Gen. XVI, XXI.
(2) Cant. VI, 8.
(3) Jug. XIX.
(4) Ewald, *op. cit.* p. 228.
(5) Tout le traité talmudique *Sittin* s'occupe du divorce.
(6) V. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum,* v° cité plus haut.
(7) Matt. XIX, 8.
(8) ערות דבר. Ces mots ont donné lieu à une longue controverse entre Hillel et Schammaï. — Cfr. Fillion, *S. Matthieu,* p. 117.
(9) כתב כריתת.
(10) Deut. XXIV, 1-4.
(11) Deut. XXII, 13-19.
(12) *Ibid.* XXII, 29.

mari et à l'empêcher de rompre pour de futiles motifs, qui lui feront plus tard regretter un acte irréparable (1).

La femme n'a pas, chez les Hébreux, le même droit au divorce que le mari. Pouvait-elle recourir au jugement d'un tribunal pour obtenir la séparation (2) ? On sait seulement que la prisonnière de guerre, devenue la femme d'un Israélite, recouvrait sa liberté si on la répudiait (3). On ignore si le divorce fut fréquent chez les Hébreux. Les livres saints n'en rapportent guère d'exemple. Cependant d'assez fréquentes allusions y sont faites (4). Malachie déclare que Jéhovah le hait (5).

Au temps de Notre-Seigneur, les prétextes de divorce devaient être très fréquents. C'est du moins ce que semblent indiquer les paroles de Josèphe : «celui qui veut divorcer avec sa femme pour quelque motif que ce soit (6) et ces hommes en ont souvent de nombreux, affirme par écrit qu'il ne veut plus habiter avec elle » (7). Notre-Seigneur dut réagir en rappelant l'indissolubilité du mariage (8).

9° *Pénalités des violations des lois conjugales.* L'adultère est puni de mort, ainsi que l'inceste (9). La mère et la fille qui se sont livrées au même homme sont comdamnées au feu (10), et les trois coupables sont brûlés. Quand les préceptes de pureté ne sont pas observés, la cohabitation peut devenir un crime punissable du retranchement (11). Le séducteur d'une jeune fille doit l'épouser, à moins que le père ne veuille pas la lui accorder : dans ce cas le séducteur paye une amende de cinquante sicles (12). Il n'y a pas de peine spéciale portée contre le viol, sans doute parce que ce crime ne peut pas être prouvé avec l'évidence exigée par la loi mosaïque dans les affaires criminelles. Le législateur n'admet la réalité du viol que pour sauver la femme adultère de la peine capitale (13).

IV. Maladies, Médecine (14)

1° *Maladies.* Les Hébreux regardent les maladies comme l'effet de la co-

---

(1) Le législateur hébreu, dit Munk, fait peut-être allusion à un usage singulier qui existait chez les Arabes, et qui a été consacré par l'islamisme. Selon la loi musulmane, lorsqu'une femme a été répudiée complètement, le mari ne peut la reprendre qu'après qu'elle a été mariée à un autre. *Palestine,* p. 206.

(2) M. Fillion le dit, *l. c.* — Cela parait bien contraire à l'esprit de la loi hébraïque, et n'a dû en tous cas exister qu'à une époque récente.

(3) Deut. XXI, 11 ; cfr. Exod. XXI, 11.

(4) Lév. XXI, 7, 14, XXII, 13 ; Nombr. XXX, 10 ; Is. L, 1, LIV, 6 ; Ezéch. XLIV, 22.

(5) Mal. II, 16.

(6) κατ' ἀνθρωπόν αἰτίας.

(7) *Ant. jud.* IV, 8, § 23.

(8) Matt. V, 31, 32, XIX, 3 et suiv.

(9) Exod. XX, 14, etc.

(10) Lévit. XX, 14.

(11) V. plus bas.

(12) Exod. XXII, 15, 16 ; Deut. XXII, 23, 29.

(13) Deut. XXII, 25-27.

(14) Keil, *Archæologie*, pp. 557 et suiv. — Pruner, *Die Krankheiten des Orients*, Erlangen, 1847, in 8°, pp. 87, 360 ; — I. P. Trusen, *Sitten, Gebrauche und Krankheiten der alten Hebraër*, 2e Aufl., Breslau, 1853, in 8° ; — Tobler, *Beitrag zur medicin. Topographie von Jerusalem*, Berlin, 1855, in 8° ; — Robinson, *Physical geography*, pp. 307 et suiv. ; — Delitzsch, *Durch Krankheit zur Genesung*, Leipzig, 1873, in 8°

lère de Dieu (1), comme un châtiment divin (2). Il en est de même des pestes et des épidémies qui, d'après la Bible, sont dirigées contre les pécheurs (3).

En général le climat de la Palestine est très sain (4). Cependant il est assez redoutable pour les enfants, qui ont beaucoup de mal à passer l'époque de la dentition, et sont sujets à la variole et à la dyssenterie.

Les maladies mentionnées dans la Bible peuvent se diviser en trois classes : maladies physiques, maladies mentales et maladies démoniaques.

A. *Maladies physiques*. Le Lévitique et le Deutéronome (5) menacent les prévaricateurs de la loi de Dieu, d'une espèce de fièvre (6), et d'une inflammation (7) ou plaie brûlante (8), toutes variétés de fièvres inflammatoires, gastriques et gastrico-nerveuses (9), et peut-être de fièvres malignes. Les pécheurs sont encore menacés de la peste (10). C'est ce fléau qui détruisit l'armée assyrienne (11).

La maladie du roi Ezéchias (12) était probablement une sorte de lèpre. L'ulcère d'Ezéchias (13), n'est pas attribuable à la peste, puisque dans l'ancien testament *Schechin* ne signifie que l'ulcère de la lèpre (14), ou un autre ulcère inflammatoire (15), mais n'est jamais confondu avec la peste et les bubons de la peste (16).

Parmi les maladies nerveuses mentionnées, on trouve *l'apoplexie foudroyante*, dont mourut Nabal (17). Alcime (18) fut frappé d'apoplexie avec paralysie des membres et en particulier de la langue. L'apoplexie peut-être frappa aussi Osa (19) et Ananie et Saphire (20). Des paralysies apoplectiques partielles sont sans doute désignées par les mots παραλυτικοί, παραλελυμένοι, des Evangiles (21) ; elles proviennent des suites d'apoplexie ou de maladie

---

(1) Ps. LXXXIX, 7.
(2) Lévit. XXVI, 16, Deut. XXVIII, 22, 27, 35.
(3) II Rois, XXIV, 15 ; IV Rois, V, 27, XV, 5 ; II Paral. XXI, 18, etc.
(4) Robinson, *op. cit.*, p. 307. — Tacite, *Hist.* V. 6.— Cfr. plus haut, p. 57.
(5) Lévit. XXVI, 16, Deut. XXVIII, 22.
(6) שחפת.
(7) קדחת ; πυρετός.
(8) דלקת ; חרחר.
(9) La maladie, πυρετὸς μέγας, de la belle-mère de S. Pierre, Matt. VIII, 14 et suiv. ; Luc, IV, 38 et suiv., et la fièvre décrite dans S. Jean, IV, 46 et suiv., ne peuvent être définies, mais étaient sans doute quelques maladies aigues.
(10) דבר, Deut. XXVIII, 21.
(11) IV Rois, XX, 1 ; Is. XXXVIII, 1.
(12) IV Rois, XIX, 35.
(13) שחין, IV Rois, XX, 7.
(14) Job, II, 1, 7, 8.
(15) Exod. IX, 9.
(16) La maladie des Philistins, עפלים, I Rois, V, 5 et suiv., était d'un caractère tout particulier, et qui n'est guère encore bien défini. — Cfr. Winer, *Realwœrt.*, t. II, p. 254.
(17) I Rois, XXV, 37 et suiv.
(18) I Macc. IX, 55.
(19) II Rois, VI, 7.
(20) Act. V, 1 et suiv.
(21) Matt. IV, 24, IX, 2 et suiv., XI, 5; Marc, II, 3 ; Luc, V, 13 ; Jean V, 5 et suiv. ; Act. III, 2, VIII, 7.

de la moelle épinière ou de rhumatismes. *L'épilepsie* est aussi indiquée (1), sous le nom de maladie dont souffrent les lunatiques (2).

Entre les maladies chroniques, celles des intestins sont la *diarrhée* dont mourut le roi Joram (3), *l'hydropisie* (4), *l'helminthiase*, dont furent frappés Antiochus Epiphane (5), Hérode le grand (6), Hérode Agrippa (7); les *écoulements* (8), soit muqueux, soit sanguins. On signale aussi les affections de la peau, comme les *dartres* (9), accompagnées de démangeaisons, elle se répandent sur le visage, le cou, la poitrine et les mains, et les *eczémas;* la *gale* (10) et la *psora humida* (11) ; une autre petite affection de la peau, assez bénigne qui atteint souvent les Orientaux (12), et dans laquelle quelques interprètes ont vu la *teigne;* enfin la *lèpre*.

La lèpre (13), est un état morbide de l'organisme tout entier, qui a son origine dans un état vicieux du sang, état qui n'a pu être encore déterminé scientifiquement. Le sang se décompose sous l'action d'un virus qui attaque la peau ou les nerfs, et qui les détruit finalement en produisant une insensibilité absolue. Il y a deux espèces de lèpre : la lèpre *tuberculeuse* ou *noire, leontiasis, satyriasis,* et la lèpre *anesthétique* (14), nommée aussi lèpre *blanche*, sèche, mutilante. Souvent les symptômes de ces deux espèces se confondent, et se transmettent héréditairement, tout en se transformant. Dans les cas nettement caractérisés, ils offrent des caractères si distincts qu'on pourrait les regarder comme deux maladies différentes. Sauf quelques cas assez rares où elle arrive à l'état aigü et devient promptement mortelle, la lèpre est une maladie chronique, dont la durée varie entre neuf ans et demi pour la lèpre tuberculeuse et dix-huit ans et demi pour la lèpre anesthétique. La maladie s'annonce, avant d'éclater, par quelques signes précurseurs : faiblesse et somnolence constantes, embarras de la tête et de l'estomac. Dans la lèpre tuberculeuse, on voit apparaître sur la peau des taches rougeâtres de grandeur variable, qui disparaissent mais se remontrent plus tard. Peu à peu la partie de la peau affectée se durcit et se gonfle, en forme de petits tubercules, d'abord rougeâtres, puis bronzés ou blancs, qui s'étendent progressivement et atteignent quelquefois la grosseur d'un œuf de pigeon. Les tubercules se rejoignent et donnent à la figure du malade un aspect sombre et dégoûtant. Quelquefois les tubercules disparaissent en laissant sur la peau une cicatrice plus mince que la peau environnante ; quelquefois, après avoir duré des années, ils deviennent

---

(1) σελληνιαζόμενοι ; Matt. IV, 24, XVII. 15 ; Macc. IX, 17-2 ; Luc, IX, 38 et suiv.
(2) Quelques formes variées de cette maladie sont indiquées dans Marc, IX, 17 et suiv.
(3) II Paral. XXI, 18 et suiv.
(4) Luc, XIV, 2 et suiv.
(5) II Macc. IX, 5, 9.
(6) Josèphe, *Ant. jud.* XVII, 6, § 5.
(7) Act. XII, 23.
(8) זרב, Lév. XV, 2, 25.
(9) ילפת ; — LXX : λειχήν ; — Vulg. : « impetigo ».
(10) גרב ; Deut. XXVIII, 27 ; — LXX : ψώρα ἄγριος ; — Vulg. : « Scabies ».
(11) חרס, *Ibid.*
(12) בהר, Lev. XIII, 39 ; — LXX : ἀλφός.
(13) צרעת ; Exod. IV, 6 ; Nombr. XII, 10 ; — LXX : λέπρα. — שחין בצרעים ; Deut. XXVIII, 27, 35 ; Job, II, 7.
(14) Schuhl, *De Elephantiasi anæsthetica*, Halle, 1866, in 8°.

mous, s'ouvrent et forment des ulcères d'où s'écoule un virus blanchâtre d'une odeur fétide, qui amènent peu à peu une croute épaisse (1), et produisent partout le corps de violentes démangeaisons (2). Peu à peu les ulcères s'étendent, détruisent les muscles et dénudent les os. La force diminue ; le malade exhale une odeur fétide. Son aspect est repoussant : il perd successivement les sourcils et les cils ; ses yeux se ternissent, sa voix s'assourdit et ses membres attaqués se contractent. Dans la lèpre anesthétique, plus rare et plus lente, de grandes cloches séreuses (*pemphigus*), accompagnées d'une excessive irritabilité de la peau et de douleurs intolérables, se forment subitement. Au bout de quelques années, la sensibilité est totalement perdue. Le goût, l'odorat et la vue disparaissent. La maladie attaque surtout les articulations des mains et des pieds, qui tombent peu à peu sans laisser de plaies ouvertes. Le malade succombe généralement à la dyssenterie, à la consomption, ou à une néphrite.

Les Israélites connaissaient certainement ces deux formes de la lèpre. Il n'est pas sûr qu'ils l'aient crue contagieuse. Les médecins modernes nient la contagion. Cependant elle n'apparait que dans les endroits où elle règne à l'état endémique (3). Elle était très répandue chez les anciens Hébreux. Aussi on comprend les instructions détaillées de la Loi à son sujet. D'après la loi, elle était considérée comme une mort et rendait impurs ceux qui en étaient frappés. Le lépreux était exclu de toute communication avec ses semblables (4). Le rituel de la purification (5) montre que le lépreux n'était admis que peu à peu à reprendre sa place au foyer domestique (6).

B. *Maladies mentales.* Les maladies de ce genre proviennent sans doute la plupart du temps d'un désaccord entre le système nerveux et la constitution physique ; elles sont en général des formes de la mélancolie unie à une affection maladive du système ganglionaire ; elles n'ont quelquefois pas de rapport avec les maladies du corps et même du cerveau, mais consistent dans des troubles de la vie de l'âme, dans une altération des forces psychiques, une diminution de la vie spirituelle provenant originairement du péché, et un dérangement des rapport normaux de l'esprit avec Dieu.

L'Ecriture mentionne, en dehors des dispositions générales, la *folie* proprement dite (7), la *démence* (8), qui est indiquée comme un châtiment de Dieu dans la mélancolie de Saül (9) et dans la folie de Nabuchodonosor (10).

C. *Maladies démoniaques.* Le Nouveau Testament les distingue formel-

---

(1) Job, VII, 5.

(2) *Ibid.* II, 8.

(3) Elle n'apparait plus dans le centre de l'Europe ; mais en Norwège, en Crimée, en Egypte, en Palestine, en Syrie, dans les Indes. On la trouve encore à Jérusalem.

(4) Lévit. XIII, 46.

(5) *Ibid.* XIV.

(6) V. Scherdlin, art. « Lèpre » dans l'*Encyclopédie* de F. Lichtenberger, t. VIII, pp. 168-170.

(7) נבלה ; Is. XXXII, 6 ; Job, XLII, 8 ; — סכל, Eccl. X, 6 ; — סכלות, *Ibib.* II, 3, 12, 13, VII, 25, X, 1, 13 ; — הוללה, *Ibid.* I, 17, II, 12 ; — הוללות, *Ibid.* X, 13.

(8) שגעון ; Deut. XXVIII, 28 ; IV Rois, IX, 20.

(9) 1 Rois, XVI, 14 et suiv.

(10) Dan. IV, 13, V, 18 et suiv.

lement des maladies naturelles (1). La possibilité d'une action démoniaque sur l'homme repose sur le péché ; depuis la chûte d'Adam, elle s'exerce, par la permission divine, sur l'humanité (2). La *possession* (3) se joint, dans les récits évangéliques à d'autres infirmités : la surdité (4), la mutité (5), la cécité (6), l'épilepsie (7), la fureur démente (8).

Dans l'Ancien Testament, le mot possession ne se présente pas. Mais on y trouve cependant des passages où on reconnait aux démons des pouvoirs analogues et même supérieurs à ceux qu'ils montrent dans la possession (9).

2° *Médecine*. Les Egyptiens semblent avoir été assez avancés dans l'art médical, et Jérémie fait allusion à leurs nombreux remèdes (10). Les Hébreux ont pu quelque peu profiter de leur expérience, ainsi que de celle des peuples voisins. Quelques opérations chirurgicales (circoncision, accouchement) (11) leur ont été, depuis des temps très anciens, bien connues. Le prêtre devait avoir certaines connaissances médicales pour ne pas se tromper dans les différents cas prévus par la Loi. Mais l'art de guérir n'était pas un privilège réservé seulement à la classe sacerdotale (12). Tout le monde pouvait s'en occuper. L'Ecriture parle assez souvent de médecins et de guérison (13). Salomon semble s'être occupé de médecine et de l'usage curatif des plantes ; il sait en quoi consiste un traitement médical (14) ; il a des connaissances assez étendues en anatomie (15). Les talmuds lui attribuent ces «volumes de guérisons» (16), dont ils font de fréquentes mentions (17). Josèphe mentionne la science de la médecine (18). Les effets médicaux de quelques actions des prophètes ne sont pas autre chose qu'une forme accidentelle des dons surnaturels dont ils sont les dispensateurs (19). La tradition juive a donné à Elisée un pouvoir plus spécial sur ce point ; mais les preuves scriptuaires nécessaires pour l'appuyer font défaut (20).

La captivité de Babylone apporta sans doute aux juifs de nouvelles idées en médecine. Le livre de l'Eclésiastique indique les progrès de cette science.

---

(1) Matt. IV, 24, VIII. 16; Marc, I, 32, etc.

(2) V. les justes réflexions de M. Fillion, *S. Matthieu*, pp. 165 et suiv.

(3) δαιμονιζόμενος, Matt. IV, 24; δαιμονισθεὶς, Marc, V, 18; ἄνθρωπος ἐν πνεύματι ἀκαθάρτῳ, Marc, I, 23; ἔχων δαιμόνια, Luc, VIII, 27; ὀχλούμενος ὑπὸ πνευμάτων ἀκαθάρτων, Luc, XVI, 18.

(4) Marc, IX, 17.

(5) Matt. IX, 32; Luc, XI, 14.

(6) Matt. XII, 22.

(7) Marc, IX, 17; Luc, IX, 38; Matt. XVII, 15.

(8) Matt. VIII, 28; Marc, V, 2; Luc, VIII, 26.

(9) Job, I, II; Tob. VI, VII. — Cfr. Fillion, p. 166.

(10) Jérém. XLVI, 11.

(11) Gen. XXV, 26, XXXV, 17, XXXVIII, 24; I Rois, IV, 19.

(12) La Bible dit souvent que c'est Dieu qui guérit; Exod. XV, 26; Jérém. XVII, 14, XXX, 17; Ps. CII, 3; CXLVII, 3; Is. XXX, 26.

(13) Exod. XXI, 19; IV Rois, VIII, 29; II Paral. XVI, 12; Jérém. VIII, 22.

(14) Prov. III, 8, VI, 15, XII, 18, XVII, 22, XX, 30, XXIX, 1; Eccl. III, 1.

(15) Eccl. XII.

(16) ספר רפואות.

(17) Fabricius, *Codex pseudepigr. V. T.*, p. [illegible]13.

(18) *Ant. jud.* VIII, 2 § 7.

(19) III Rois, XIII, 6, XIV, 12, XVII, 17; IV Rois, I, 4, XX, 7; Is. XXXVIII, 21.

(20) Il faut noter le passage de II Paral. XVI, 12, où on reproche à Asa de ne pas avoir cherché l'Eternel, mais les médecins.

Il vante la sagesse des mesures préventives (1). Il recommande d'honorer et de respecter les médecins (2). Il fait à la maladie des allusions assez fréquentes et qui semblent dénoter un homme de l'art (3). Dans un autre livre il est parlé de cataplasme (4), et ailleurs d'onctions, comme remède (5).

A l'époque du nouveau Testament, la médecine était beaucoup plus avancée. S. Luc, « le bien aimé médecin » (6), devait être au courant des théories de son temps, puisqu'il avait exercé à Antioche, grand centre scientifique de l'époque. Mais, à cause de cela, sa médecine était plutôt grecque que juive.

Nous n'entrerons pas dans le détail des remèdes qui toujours sont d'une nature très simple, par exemple, le jus de la figue arrivée à maturité, et les collyres (7) pour les ophtalmies (8).

3° *Hygiène* (9). Toutes les prescriptions de la loi mosaïque relatives à la manière de vivre indiquent une grande sollicitude pour la conservation de la santé et de la force ; elles constituent une hygiène très élevée. Non seulement elles donnaient à l'Hébreu le respect de soi-même, mais elles le séparaient complètement de toutes les causes qui pouvaient nuire à sa constitution. Elles sont remarquables par leur rare sagesse, en ce qui concerne le pays, le climat et l'âge. Les lois relatives à la nourriture ont pour effet

---

(1) Eccl. XVIII, 19, X, 10.
(2) *Ibid.* XXXVIII, 1, 3, 12.
(3) *Ibid.* VII, 35, XXX, 17, XXXI, 22, XXXVII, 30, XXXVIII, 9.
(4) Sag. XVI, 2.
(5) Tob. VI, 9.
(6) Colos. IV, 14.
(7) Apoc. III, 18.
(8) Voici d'après Wunderbar (cité plus bas) quelques indications sur la pharmacopée de la Bible et du Talmud. Outre les applications d'eau, de vin (Luc. X, 34), de bière, de vinaigre, de miel et de lait, on trouve l'indication de plusieurs huiles : l'opobalsabum (baume de Galaad), l'huile d'olive, la myrrhe, la rose, le palma christi, la noix, le sésame, la coloquinte ; les figues (IV Rois, XX, 7), les dattes, les pommes (Cant. II, 5), la grenade, la pistache, l'amande ; le froment, l'orge et autres grains ; l'ail, le poireau, l'oignon, et quelque autres herbes communes ; la moutarde, le poivre, la graine de coriandre, le gingembre ; des préparations de betterave, de poisson, etc., macérés dans du vin, ou du vinaigre, de petit-lait, d'œufs, de sel, de cire et de suif (en emplâtres), d'amer de poisson (Tob. VI, 8, XI, 11), de cendres, de bouse de vache ; la salive à jeun (Marc, VIII, 23; Jean, IX, 6 : Galien et Pline lui attribuent aussi des propriétés curatives), l'urine, le sang de chauve-souris, les végétaux suivants *ammeisision*, *menta gentilis*, safran, mandragore, *Lawsonia spinosa*, genièvre, genêt, pavot, acacia, pin, lavande, racine de trèfle, jujube, hysope, fougère, *sampsuchum*, chardon, laurier, *Eruca-muralis*, absynthe, jasmin, fenouil, endive, myrthe, myrrhe, aloès, *acorus calamus*, cinnamome, *canella alba*, cassia, *ladanum*, *galbanum*, encens, *storax*, nard, gommes de différents arbres, muscade, *blatta byzantina* ; — parmi les minéraux bitume, natron, borax, alun, argile, aétite, vif-argent, litharge, arsenic. — Les préparations suivantes étaient aussi bien connues : la thériaque ; diverses préparations médicales comme celle tirée de la lavande ; une décoction de vin avec des végétaux ; une mixtion de vin, de miel et de poivre ; un autre d'huile, de vin et d'eau ; une autre d'asperges et autres racines macérées dans le vin ; l'émétique, des purgatifs, des soporifiques ; des potions destinées à amener la fécondité ou l'avortement ; — divers onguents dont quelques uns employés comme cosmétiques. — Les médicaments étaient administrés sous forme de cataplasme, d'électuaire, de liniment, d'emplâtre (Is. I, 6 : Jérém. VIII, 22, XLVI, II, LI, 8 ; Josèphe, *Bell. jud.* I, 33, §. 5), de poudre, d'infusion, de décoction, de sirop, de mixtion (Smith, a *Dictionary*, t. II. p. 308.).
(9) Guéneau de Mussy, *Etude sur l'hygiène de Moïse et des anciens Israélites*, Paris, 1885, in 8°. — Art. « *Médecine* », Smith, *Dictionary*, t. II, p. 306 et suiv.

de rendre le régime des Hébreux aussi salutaire que possible par un juste mélange des substances animales et végétales, et d'assurer la vigueur des générations futures, tout en prévenant l'excès qu'une nourriture animale trop exclusive donne aux passions. On peut attribuer à ce régime l'immunité dont jouit souvent la race juive au milieu des épidémies qui ravagent les pays où elle séjourne.

La médecine doit surtout viser à prévenir la maladie. Moïse a fait tout ce qu'il pouvait dans ce but (1). Les prescriptions relatives à la lèpre sont d'une sagesse extrême. Les prohibitions relatives au mariage préviennent la dégénérescence qu'amènent les unions consanguines. La salubrité de la loi de séparation momentanée entre les époux (2) n'est pas moins évidente (3). Le précepte relatif à la propreté dans le désert (4) est aussi rationnel. « Voltaire s'est moqué de cette prescription ; il n'a pas compris qu'elle était d'une sagesse admirable. Il serait bien désirable qu'on tînt plus grand compte du principe sur lequel elle repose, dans l'hygiène de nos armées, pour laquelle la détestable organisation des vidanges est une cause permanente de maladies meurtrières. On peut aussi voir, dans cette prescription, l'idée de la désinfection par le sol des matières putrides » (5).

La circoncision, pour ne parler que de ses effets naturels, était d'une grande utilité en Orient. Quelques médecins ont affirmé qu'elle était favorable au développement de l'espèce (6) et qu'elle pouvait prévenir des habitudes vicieuses, qui se contractent parfois d'une manière inconsciente (7).

Les prescriptions relatives à l'hygiène de la femme ne sont pas exemptes d'une moindre sagesse (8).

Un des moyens les plus employés pour conserver une bonne hygiène était le bain. D'après les Egyptiens il empêchait beaucoup d'indispositions. Il était très familier aux Hébreux. Outre la signification de pureté morale qu'il avait, il servait à empêcher l'impureté amenée par de violentes transpirations, et assurait le jeu du système poreux. Il était enjoint par la Loi après certains actes ou certains états (9). Les Pharisiens Esséniens se conformaient scrupuleusement à ces prescriptions (10). Les bains de rivière étaient les plus fréquents ; mais bien des maisons renfermaient une salle de bain (11). Les bains de vapeur n'étaient pas inconnus. On prenait aussi des bains chauds, après lesquels on se servait d'huiles et de parfums.

---

(1) Ainsi Hallé reconnaissait le caractère salutaire de la défense de manger du porc, qui est, dit-il, « sujet à une altération du tissu graisseux très analogue à la dégénérescence lépreuse ».
(2) Lévit. XV.
(3) Lévy, *Traité d'hygiène*, p. 8.
(4) Deut. XXIII, 12-14.
(5) Gueneau de Mussy, *op. cit.*, p. 12.
(6) Wunderbar, *Biblische-talmudische Mediciu*, Riga, 1850-1857, 3 part. in 8°, de part., p. 25.
(7) Gueneau de Mussy, *op. cit.*, p. 13.
(8) *Ib.*, pp. 13 et 14.
(9) Il sera plus loin question des bains ordonnés aux prêtres.
(10) Matt. XV, 2, Marc, VIII, 5; Luc, II, 38.
11) Lév. XV, 13; 11 Rois, XI, 2; IV Rois, V, 15; Dan. XIII, 15.

IV. *Mort et funérailles* (1).

Au moment de la mort d'un membre de la famille, on faisait paraître la douleur la plus vive et la plus bruyante. Les femmes surtout poussaient des gémissements qu'on entendait au loin (2). Les préparatifs des funérailles se faisaient au milieu des cris et des lamentations. Les parents remplissaient à l'égard du défunt les apprêts suprêmes. Les prêtres eux-mêmes, à l'exception du grand-prêtre, pouvaient s'acquitter de ce devoir.

Les plus proches parents fermaient les yeux du mort (3). Aussitôt après, le corps était lavé et placé dans la chambre haute de la maison (4). On faisait là les autres préparatifs : les mains et les pieds étaient enveloppés de bandelettes, et la tête couverte d'un suaire (5). Tout le corps était ensuite enveloppé d'un linceul, et parfumé avec de la myrrhe et de l'aloès (6). Le corps ainsi préparé était placé dans un cercueil ouvert, ou plutôt sur une bière appelée *mittah* (7). Plusieurs amis la portaient à l'endroit désigné pour l'inhumation (8). Ils tenaient à donner ce dernier témoignage d'affection au défunt. Quand ils étaient nombreux, ils se relayaient.

Les parents et les amis suivaient en pleurant et en se lamentant à grands cris (9). Ils n'épargnaient aucune de ces démonstrations bruyantes que prodiguaient si facilement les juifs. Ils poussaient des hurlements, se roulaient par terre, déchiraient leurs vêtements et jetaient de la poussière sur leur tête. On se faisait aussi parfois des incisions à la peau (10), et on se

---

(1) Keil, *Archæologie*, p. 570 et suiv. : — Munk, *Palestine*, p. 379; — Stapfer, *La Palestine*, p. 163; — Nicolai, *De sepulcris Hebræorum*. Leyde, 1706, in-4°; — F. J. Grundt, *Die Trauergebraeuche der Hebræer*, Leipzig, 1868, in 8°.

(2) Jérém. IX, 19, XXXI, 15.

(3) Cfr. Gen. XLVI, 4 et Tob. XIV, 15.

(4) ἐν ὑπερῴῳ ; Act. IX, 37.

(5) Jean, XI, 44.

(6) *Ibid.* XIX, 40; Matt. XXVII, 59.

(7) מטה, II Rois, III, 31. Ce mot veut dire *lit*. — Les princes étaient étendus sur des lits magnifiques recouverts de parfums, II Paral. XVI, 14; Josèphe, *Ant. jud.*, XVII, 8, § 3; *Bell. Jud.* I, 33, § 9.

(8) Act. V, 6, 10. — Tr. *Beracoth* (Mischna), 3, 1.

(9) II Rois, III, 32. — V. l'art. « Mourning », dans le *Dictionnaire* de Smith. t. II. p. 435. Beaucoup de mots sont employés par la Bible pour désigner la douleur et ses diverses manifestations. En voici la liste : 1° אבל, πενθέω, *lugeo*. — 2° אנן, γογγύζω. et אנח, πενθέω, *mœreo*. de אניה et תאניה, στενάγμος, *gemitus*. Dans Lam. II, 5, ταπεινούμενος, *humiliatus*. — 3° בכות, πένθος, *fletus*; בכית et בכא, de בכה, κλαίω, *fleo*. — 4° הגי, θρῆνος, *cantus*. Ez. II, 10 : הי, θρῆνος, *lamentatio*. Ez. XXVII, 32 : ני, θρῆνος, *carmen lugubre*, de נהה, θρηνέω, *canto*. — 5° נוד, θρηνέω, *lugeo*. — 6° מספד, κοπετός, *planctus*, de ספד, κόπτω, *plango*; cfr. Eccl. XII, 5. — 7° קדר, σκοτέομαι, *constristor* (porter des habits noirs), Jérém. VIII. 21. — 8° אנן, *dolor*. — 9° חגה, μέλος, *carmen*. Ezéch. II, 10. — 10° מרזח, θίασος, *convivium*. Jérém. XVI, 5. — 11° קון ou קין, d'où le participe מקוננות, θρηνοῦσαι, *lamentatrices*. Jérém. IX, 6. — Le Nouveau Testament emploie les mots θρηνέω, ἀλαλάζω, ὀλολύζω, θορυβέομαι, πενθέω, κλαίω, κόπτομαι κοπετός, πένθος, κλαυθμός, ὀδυρμός. Smith, *Ibid.*

(10) Jérém. XVI, 6, XLI, 5 (les Sichémites, en signe de deuil, sont מתגדדים, c'est-à-dire se sont fait des incisions avec leurs ongles ou des couteaux), XLVII, 5, XLVIII, 37 (dans le texte hébreu). La loi mosaïque défendait formellement cette pratique, commune à plusieurs peuples sémitiques, Lév. XIX, 28; Deut. XIV, 1. Mais l'habitude, comme le prouvent les passages cités, semble avoir subsisté malgré la loi. Les Arabes la conservent encore de nos jours.

frappait (1). Des pleureuses de profession versaient des larmes et poussaient des cris aigus (2). Des musiciens jouaient de la flûte sur un ton lugubre (3). D'après le Talmud, l'Israélite le plus pauvre devait avoir, à l'enterrement de sa femme, deux joueurs de flûtes et une pleureuse (4).

Aux funérailles, pas plus qu'au mariage, il n'y avait point de cérémonie religieuse. On prononçait quelquefois des discours sur la vie du défunt (5), ou bien on improvisait une complainte (6).

Les Juifs ne brûlaient pas les corps. Ils ne faisaient d'exception que pour les cadavres des suppliciés, à l'égard desquels la crémation était un surcroît d'ignominie (7). Les corps de Saül et de ses fils furent brûlés (8), mais probablement pour les mettre à l'abri des outrages des Philistins (9).

Quelques auteurs (10), s'appuyant sur un passage des Paralipomènes (11), prétendent qu'on brûlait les corps des rois. Mais il est impossible de trouver dans cet endroit mention d'un bûcher. Il ne s'agit là en effet que de la combustion de parfums et d'aromates (12). La Mischna traite la crémation d'idolâtrie (13).

Les tombeaux étaient toujours en dehors des villes. Les Hébreux leur donnaient le nom de *maison de l'éternité* (14). « Il est remarquable que cette mesure hygiénique, qui passe pour moderne, soit formellement exigée par la Mischna (15). Le sépulcre le plus rapproché du mur d'enceinte devait encore en être éloigné d'au moins cinquante coudées, 22 m. 50 » (16).

---

1) Jérém. XXXI, 19; Ezéch. XXI, 17.
2) Jérém. IX, 17.
3) *Ibid.* XLVIII, 36; Matt. IX, 23.
4) Stapfer, *op. cit.*, p. 165.
5) II Rois, III, 33, 34.
6) Am. V, 16.— Voici la description d'un enterrement à Jérusalem de nos jours. « Après que le cadavre eût été mis dans le cercueil, il fut recouvert de riches tapis et de châles de Perse; une forêt de bannières, de branches de palmier, d'olivier et de cyprès, ouvrait la marche; immédiatement après venaient les Santons, les Derviches, les Effendis et le peuple, en répétant et en chantant continuellement : La Ilah ilah Allah, vè Mohammed reçoul Allah (Il n'y a de Dieu que Dieu et Mahomet est son prophète). Une foule d'aveugles, chantant comme des possédés, précédaient ce cercueil, qui était porté par six personnes, à chaque instant relayées par d'autres, parce que depuis le plus puissant Effendi jusqu'au dernier du peuple, tout le monde voulait avoir l'honneur de porter les restes mortels..... Ensuite venait la nombreuse troupe des femmes, dont beaucoup pleuraient à chaudes larmes, d'autres sanglotaient en jetant des cris perçants et en faisant voler leurs mouchoirs en l'air, ce qui est le signe d'un grand chagrin dans les funérailles des Musulmans. C'est dans cet ordre que le convoi funèbre fit sa sortie de la mosquée d'Omar et du Haram es Sherif, en se dirigeant vers la porte de Jaffa par la rue qui, partant de cette porte, va directement à Haram ». Pierotti, *La Palestine actuelle*, pp. 156 et 157.
7) Jos. VII, 25.
8) I Rois, XXXI, 12.
9) Les chairs seules furent consumées. *Ibid*, 13.
10) Ubaldi, *Introductio*, t. III, p 739 ; Lamy, *Introductio*, t. II, p. 312.
11) II Paral. XXI, 19. — Cfr. Jérém. XXXIV, 5 ; II Paral. XVI, etc.
12) Calmet, *Dictionnaire*, v° « mort » ; — Munk, *Palestine*, p. 380 ; — Keil, *Archæologie*, p. 572 ; — *Comm. sur Jérémie*, p. 225.
13) Tr. *Aboda Sara*, 1. — Tacite (*Hist.* V, 5), en parlant des Juifs, dit : « Corpora condere, quam cremare, e more ægyptio ». — Les Arabes d'aujourd'hui ne brûlent pas non plus les corps; le Coran s'y oppose.
14) בית עולם ; Eccl. XII, 5.
15) Tr. *Baba Bathra*, 2, 9,
16) Stapfer, *op. cit.*, p. 167.

Il y avait peu de cimetières communs, et ils ne servaient qu'aux pauvres et aux étrangers (1). Chaque famille riche avait son tombeau dans sa propriété particulière.

Généralement les Hébreux inhumaient dans des cavernes creusées dans les collines rocheuses si abondantes dans toute la Palestine (2). On pratiquait d'abord une section verticale dans le côté du rocher, et on y ouvrait une porte carrée donnant accès dans une chambre carrée aussi, la plupart du temps à plafond plat, mais parfois un peu surbaissé. A l'origine, dans trois des parois de cette chambre (celle où est pratiquée la porte fait nécessairement exception), on creusait des *loculi* pour y placer les cadavres. Chaque loculus, un par paroi, formait une arcade recouvrant une banquette sur laquelle on plaçait le cadavre (3).

Comme ce sépulcre devait recevoir toute une famille dans la suite des générations, on fut amené à modifier la disposition intérieure de la chambre funéraire. Au lieu de placer le corps parallèlement à la paroi, on le mit dans une espèce de four creusé perpendiculairement au mur. On pouvait ainsi au lieu de trois corps en mettre neuf. Cette disposition est la plus répandue en Palestine. Quelques chambres ont même deux rangs de fours superposés. On creusait quelquefois des chambres supplémentaires en contre-bas.

Dans les endroits où le rocher affleure un sol horizontal, on faisait dans ce rocher de véritables fosses avec une entrée en forme de puits (4).

---

(1) IV Rois, XXIII, 6; Jérém. XXVI, 23, XXVII, 7.

(2) Abraham et les patriarches avaient été inhumés dans la Macphélah d'Hébron. — V. plus haut. p. 317.

(3) Il y a de grands rapports entre l'habitation du vivant et celle du mort. La chambre actuelle d'un Arabe à Jérusalem a un *arcosolium* où couchent souvent les vivants.

(4) Il y a beaucoup de tombeaux aux environs de Jérusalem. A l'endroit où le mont des Oliviers tourne vers le sud-est, on trouve une espèce de cour où se trouve le tombeau dit d'Absalon (V. Ancessi, *Atlas Archéologique*, pl. XIX). C'est un monument d'aspect bizarre dont le bas est monolithe et le haut en pierres de tailles, ce qui suppose plusieurs époques. Les Arabes l'appellent *Tantour Farao*, « le chapeau de Pharaon ». Ce monument est surmonté en effet d'une espèce de chapeau chinois. La tradition très ancienne qui donne le nom d'Absalon à ce monument fait que chacun le lapide en passant, et la base des colonnes est enterrée sous des amas de cailloux ; nulle part elle n'est visible. On en a également rempli l'intérieur. Il y a une douzaine d'années, M. Ganneau a fait déblayer le monument à l'intérieur, et fait dégager à l'extérieur la base d'une colonne et la stylobate sur lequel repose le monument. La chambre mortuaire se rapporte au premier type indiqué plus haut : *arcosolium* et non pas *loculi* perpendiculaires. La porte d'entrée est au sud, à une assez grande hauteur au dessus du sol ; elle donne accès par un escalier descendant à la chambre funèbre, qui n'a de place que pour deux morts. L'escalier est creusé dans le roc; il empêchait de faire un troisième arcosolium au S. La chambre n'a pas plus de deux mètres de côté, tandis que le monument en a extérieurement 6,80. Les *Arcosolia* sont au nord et à l'ouest. Le tombeau est certainement celui d'un personnage considérable; mais la décoration est greco-romaine de basse époque, et, pour lui trouver des analogies il faut aller à Petra : l'architecture est semblable et l'origine doit être analogue. On a dit qu'à cause de cela il pourrait être de l'époque des rois Iduméens. Aucun document historique ne confirme cette supposition. Suivant M. Ganneau, il y a deux époques au moins dans le monument. A l'origine il n'y avait qu'un caveau auquel on accédait par l'escalier ; ce n'est que beaucoup plus tard qu'on l'a détaché sur les côtés de la montagne. — Dans cette vallée on voit encore le tombeau de Zacharie (V. Ancessi, *l. c.*) et le tombeau de S. Jacques. — Il y a d'autres groupes de tombeaux autour de Jérusalem. Au N. se trouvent les tombeaux dits *des Rois*, qui n'ont jamais contenu les corps des rois de Juda. C'est probablement l'œuvre d'Hélène, reine d'Adiabène, au 1er siècle de notre ère. Nou en donnons le plan, d'après Socin, p. 251, pour qu'on se puisse rendre compte de la disposition et de l'étendue de quelques uns de ces monuments funèbres. Entre la porte de Damas et celle de Jaffa, il y en a peu. Dans la vallée de Hinnom, à partir du Birket es-Soultan, on en trouve

L'emplacement du tombeau était indiqué, soit par un monument, soit par un amas de pierres. Ces pierres étaient destinées à garantir les tombes contre les hyènes, qui autrefois étaient plus nombreuses qu'aujourd'hui (1). Tous les ans, au dernier mois de l'année, celui d'Adar, on blanchissait le dehors du monument avec de la chaux déteinte dans l'eau, afin d'avertir de la proximité d'un tombeau, et d'éviter une souillure aux passants. Aussi Notre-Seigneur compare les Scribes et les Pharisiens, tantôt à des tombeaux blanchis qui paraissent beaux au dehors (2), tantôt à des sépulcres abandonnés dont on ne reconnait plus l'emplacement (3).

Au retour des funérailles, la famille prenait un repas en commun, qui était offert aux parents du mort par leurs amis. On le nommait le *pain de deuil* (4), ou la *coupe de consolation* (5). C'est de là qu'Ezéchiel, en parlant du deuil, dit : « manger le pain des autres » (6). Le nombre des coupes bues à la ronde et à certains moments fixés était réglé comme au repas pascal. Il y en avait dix : deux avant de se mettre à table, cinq pendant

---

une quantité considérable, ayant des inscriptions grecques de basse époque, mais beaucoup plus anciens que ces inscriptions. La montagne des tombeaux et l'Haceldama se trouvent ici. A la fin de la vallée de Hinnom, à sa jonction avec la vallée de Cédron, à partir de cette jonction jusqu'à la mer morte, elle s'appelle la vallée du feu, appellation musulmane provenant d'une dénomination grecque antérieure. En remontant la vallée du Cédron, qui est du plus haut intérêt, il y a beaucoup de tombeaux jusqu'au village de Siloam dont les habitants arabes cultivent le fond très fertile de cette vallée. Ils ont établi leurs maisons dans des sépulcres. Tout le village de Siloam est une aggrégation de maisons appuyées sur le rocher et dont la façade antérieure seule est maçonnée. Souvent même la roche n'est dissimulée par aucune maçonnerie. Ce sont les plus anciennes. On y trouve des inscriptions en caractères phéniciens semblables à ceux de la Stèle de Mésa. — Il doit y avoir beaucoup de tombeaux anciens sur les pentes du mont Sion ; mais ils sont recouverts par le sol arable.

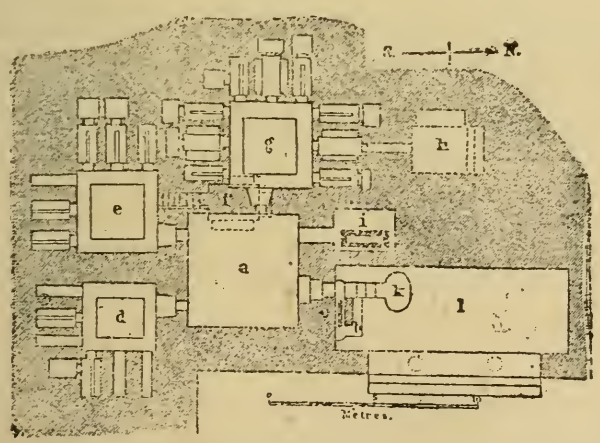

(1) Jérém. XII, 9. — De nos jours on élève encore ces tas de pierre avec grand soin.
(2) Matt. XXIII, 27.
(3) Luc. XI, 44.
(4) לחם אונים ; Os. IX, 4.
(5) כוס תנחומים ; Jérém. XVI, 7.
(6) Ezéch. XXIV, 17.

le repas, et trois après (1). Quelques personnes jeûnaient toute la journée des funérailles et n'acceptaient le repas funèbre que le soir (2).

On venait aussi apporter des consolations aux parents durant les premiers jours de leur deuil, comme le firent les amis de Lazare à l'égard de ses sœurs (3). Dans ces visites on observait un cérémonial fixé d'avance (4).

Le grand deuil durait sept jours (5). Pendant ce temps on restait assis à terre (6), on ne se lavait pas, on n'employait pas de parfums (7) ; on laissait les cheveux et la barbe en désordre (8), ou bien on les rasait entièrement (9). Les vêtements ordinaires étaient mis de côté et remplacés par les vêtements de deuil (10) ; dans la Bible, ils portent presque toujours le nom de *sac*. C'était un vêtement d'étoffe grossière, probablement de poil, très étroit, sans manche et sans plis, ressemblant en effet à un sac, tel que les voyageurs en ont vu en Orient. Une corde servait de ceinture (11). La couleur du sac était probablement noire, ou du moins d'un brun très foncé, car l'homme en deuil est appelé *Koder* (12), mot provenant d'un verbe qui signifie « se noircir, s'obscurcir » (13).

Au bout de sept jours le deuil était moins strictement observé, tout en se prolongeant souvent bien au delà. Il semble que, pour un père ou une mère, on portait le deuil au moins pendant un mois (14). La Bible parle de deuils gardés pendant un long espace de temps (15). Les veuves portaient, paraît-il, le deuil durant toute leur vie (16).

§ 2. *L'Habitation.*

I. TEXTES

Les patriarches à cause des exigences de leur vie nomade, habitaient sous des tentes (17), qu'ils élevaient pour eux et pour leurs familles (18). Ces tentes avaient sans doute la forme et la disposition de celles des Bédouins d'aujourd'hui. Quelques-unes sont rondes et reposent

---

(1) *Talm. Jérus.*, Tr. *Berakoth*, f° 6, 1.
(3) II Rois, III, 35.
(3) Jean, XI, 19.
(4) Tr. *Chetoub.*, f° 8, 2.
(5) Gen. 4, 10 ; I Rois, XXXI, 13 ; Ecclis. XXIII, 12 ; — Josèphe, *Ant. jud.* XVII, 8, § 4 ; *Bell. jud.* II, 1, § 1.
(6) II Rois, XIII, 31.
(7) *Ibid.* XIV, 2.
(8) Lévit. X, 6.
(9) Jérém. XVI, 60 ; Am. VIII, 1.
(10) II Rois, XIV, 2.
(11) Is. III, 24.
(12) קדר ; Ps. XXXV. 14.
(13) Munk, *Palestine*, p. 382.
(14) Deut. XXI, 13.
(15) Gen. XXXVII, 34 ; II Rois, XIV, 2.
(16) Gen. XXXVIII, 14 ; Jud. X, 2.
(17) אהל ; Gen. IV, 20, — בית ; *Ib.* XXVII, 1, XXXIII, 17.
(18) Ils prennent le nom de ישבי אהל, « habitants de la tente », Gen. IV, 20.

sur une seule perche. Plus communément elles sont carrées et appuyées sur plusieurs pieux, neuf dans les plus belles. La tenture est en drap noir de poils de chèvre (1), imperméable à la pluie. Des piquets en bois dur en fixent solidement les parois dans le sol. L'émir ou cheikk a seul une tente séparée pour ses femmes (2). Habituellement la tente est divisée par des tapis en deux ou trois compartiments, où se loge toute la famille, sans compter quelquefois aussi le troupeau. Le mobilier est d'une extrême simplicité, à cause des perpétuels déplacements. « Ma vie, dit Ezéchias, m'est enlevée comme une tente de pasteur » (3).

En général, la tente du chef occupe le centre, et est entourée des tentes de la tribu rangées en cercle, en ovale, ou quelquefois en carré. Dans un grand campement (4) plusieurs groupes se forment, selon les différentes divisions de la tribu. Ces camps offraient, avec leurs tentures noires, un très agréable spectacle. « Je suis noire mais belle, dit la fiancée, comme les tentes de Cédar, comme les pavillons de Salomon » (5).

II. MAISONS

En entrant dans le pays de Chanaan, les Hébreux trouvèrent un certain nombre d'indigènes habitant dans des cavernes. C'est surtout au midi de la Palestine qu'il en était ainsi (6). Mais il y avait en même temps un grand nombre de villes bien bâties (7) où les Israélites s'installèrent.

Les matériaux employés à la construction des maisons diffèrent selon la localité, le but qu'on se propose et la richesse de celui qui fait construire (8). Les maisons les plus simples avaient, comme aujourd'hui encore en Palestine, leurs murs faits de briques cuites ou séchées au soleil (9), ou de chaux et de sable. Qu'on se figure un gros cube de forme régulière et blanchi à la chaux. A l'intérieur une seule pièce; point de fenêtre, le jour entre par la porte, et la femme, qui cherche une drachme perdue, doit allumer sa lampe (10). Telle devait être la maison habitée par la Sainte Vierge et S. Joseph durant l'enfance de Notre-Seigneur. Chambre à coucher, cuisine, établi, étaient réunis dans la seule pièce de la maison de Nazareth (11).

Les maisons des riches et les palais étaient en pierres équarries ou tail-

---

(1) Cant. I, 5.
(2) Gen. XXIV, 67, XXXI, 33.
(3) Is. XXXVIII, 12
(4) Appelé מחנה dans la Bible, Gen. XXV, 16; Nombr. XXXI, 10, etc.
(5) Cant. I, 5.
(6) Gen. XIV, 6; Deut. II. 12. — Nous avons déjà parlé des Horréens (Horrites) ou Troglodytes. — Cfr. Winer, *Realwœrterbuch*, art « Hoehlen ».
(7) Deut. VI, 10.
(8) Keil, *Archæologie*, p. 481.
(9) לבנים.
(10) Luc, XV, 8.
(11) Stapfer, *La Palestine au temps de Jesus-Christ*, p. 171. — Aujourd'hui le logement de toute une famille arabe se compose, en Palestine, d'une grande chambre voûtée, sans fenêtre. *Ibid.*

lées (1), quelquefois même en marbre blanc (2); on se servait également d'argile (3), de chaux (4), ou de plâtre (5), et peut-être aussi quelquefois d'asphalte (6), en guise de mortier ou de ciment (7). Les murs étaient recouverts à l'intérieur et à l'extérieur d'une couche (8) de chaux ou de plâtre; ceux des palais étaient revêtus de couleurs éclatantes (9). La charpente, sans parler des poteaux des portes, des portes elles-mêmes, des fenêtres en treillis et des escaliers, était ordinairement en sycomore (10); dans les demeures des riches, cette charpente était en olivier, en cyprès, en cèdre, ou en bois de santal (11). Les maisons particulières n'avaient généralement qu'un étage, mais sur le toit était une plate-forme (12), où l'on se réunissait soit pour se reposer, soit quand on était dans le deuil (13), soit pour une conversation intime (14), soit pour la prière (15), soit enfin, l'été, pour prendre l'air (16). D'autres fois aussi, elle servait de salle à manger, de chambre à coucher, de chambre de malade, et de salle funéraire (17). Pendant quatre mois de l'année, des tentes étaient dressées sur les terrasses des maisons. Là aussi se traitaient les affaires secrètes; on s'y retirait dans les moments de tristesse (18); et « être assis dans un coin du toit » signifiait mener une vie triste (19). Dans les émeutes on montait sur le toit pour voir ce qui se passait (20), pour se sauver ou pour se défendre (21); à la fête des tabernacles, on dressait encore des tentes sur les toits (22). Jésus-Christ parle de« prêcher sur les toits », et nous verrons que le hazzan annonçait du haut d'un toit, chaque vendredi soir, que le sabbat commençait. Quand la maison n'avait qu'un seul étage, la terrasse, entourée d'une balustrade, se trouvait former une chaire, du haut de laquelle il était facile de haranguer la foule réunie devant la maison. On se représente aussi ce qu'était la solitude sur cette terrasse quand, le soir, sous le ciel splendide de l'Orient, Jésus, fatigué des bruits du jour, s'y retirait pour prier..... Quand Jésus n'enseignait pas en plein air, le seul endroit où il put se tenir était la chambre haute, et c'est là qu'il se trouvait certainement le jour où on lui amena un paralytique, et que la foule qui se

---

(1) גדיתּ; III Rois, VII, 9; Is. IX, 9.
(2) שיש, שש; I Paral. XXIX, 2.
(3) חבר; Gen. XI, 3.
(4) גיר; גיר; Is. XXVII, 9.
(5) שיד; Is. XXXIII, 12, Deut. XXVII, 4.
(6) חמר; comme lors de la construction de la tour de Babel, Gen. XI, 3.
(7) בלט; Jérém. XLIII, 9.
(8) תבל, κονία.
(9) Jér. XXII, 14.
(10) Is IX, 9.
(11) III Rois VII, 2; Jér. XXII, 14.
(12) עליה, ὑπερῶον.
(13) II Rois, XIX, 1; Judith VIII; 15.
(14) Juges III, 20.
(15) II Rois, 23, 12. Dan. VI, 11. Tob. III. 12, Act. I, 13, XX, 8.
(16) Juges, III, 20.
(17) III Rois. XVII, 19; IV Rois IX, 10; Act. IX, 37, 39.
(18) Isaïe, XV, 3.
(19) Prov. XXI, 9 et XXV, 24.
(20) Esaïe, XVII, 1.
(21) Juges, IX, 51.
(22) Néhémie, VIII, 16.

pressait autour de lui empêchait les porteurs du brancard de passer (1). On comprend fort bien ce qui arriva; le malade fut monté par l'escalier extérieur de la maison jusque sur le toit de la chambre haute, d'une construction légère et facile à percer. Un des Talmuds nous rapporte un fait semblable (2) : « Quand Rabbi Honna mourut, la civière ne put passer par la porte qui était trop étroite, et on dut découvrir le toit et le sortir par là ». Cette petite chambre avait deux issues, l'une conduisant dans la partie inférieure de la maison, l'autre menant directement dans la rue par un escalier.

On n'employait guère le bois, surtout dans les anciens temps, que pour les grands palais, tels que celui de Salomon, appelé la maison du Liban (3).

Le toit plat était couvert en tuiles, et le bord extérieur était muni d'un parapet ou balustrade destiné à prévenir les chûtes (4).

Les maisons des gens de condition et les palais étaient communément bâtis dans un enclos (5) carré qui entourait le bâtiment; il était très spacieux, entouré de salles à colonnes et de galeries, orné de fontaines (6), de bains (7), planté d'arbres.

L'entrée de la maison se faisait par une porte extérieure (8), à laquelle se tenait un portier ou une portière (9). On entrait dans un vestibule (10) servant d'antichambre, d'où un escalier (11) donnait accès à la plate-forme et sur le toit; une porte ouvrait aussi sur la cour qui introduisait dans les pièces intérieures de la maison. Cette cour servait à la récréation de la famille, aux réunions d'amis et aussi aux occupations domestiques.

Venait ensuite le bâtiment intérieur, dont les portes étaient basses. Dans les constructions les plus considérables seulement, il y avait des portes à deux battants (12). Les portes tournaient sur des gonds (13) fixés au haut et au bas du battant, et s'adaptant dans deux trous (14). On les fermait au moyen de verrous (15), de serrures et de clés (16). Elles étaient ordinairement en bois, comme on en voit encore en Orient. Les verrous en métal sont mentionnés comme une rareté (17); on ne s'en servait habituellement

---

(1) Luc, V, 18, 19 ; Marc, II, 4.
(2) Babyl. *Moed Katon*, fol. 25, 1.
(3) III Rois, VII, 2 et suiv.
(4) מעקה ; Deut. XXII, 8.
(5) חצר.
(6) II Rois, XVII, 8.
(7) *Ibid.* XI, 2.
(8) שער.
(9) ὁ, ἡ θυρωρός; Jean. XVIII, 16; Act. XII, 13.
(10) חצר; Jérém. XXXII, 2; προαύλιον ; Marc, XIV, 68; πυλών, Luc, XVI, 20.
(11) מסלה, II Paral. IX, 11 : מעלות, III Rois, VI, 8.
(12) דלתים ; I Rois, XXIII, 7, etc.
(13) ציר ; Prov. XXVI, 14.
(14) ציר ; III Rois. VII, 50. — Cette disposition se remarque dans l'une des portes du monument appelé *Sépulcre des rois*.
(15) מנעל ; Deut. XXXIII, 25; Cant. V, 5; Néh. III, 3.
(16) מפתח ; Jug. III, 25; Is. XXII, 22.
(17) Deut. XXXIII. 25.

que pour les portes des villes (1). Au dessus des lambris (2) des portes, il y avait des inscriptions ayant un caractère religieux (3).

Les fenêtres (4) n'avaient pas de vitres; elles étaient, comme on l'a dit plus haut, fermées par des treillis (5). Elles ne donnaient pas seulement sur la cour intérieure de la maison, comme c'est actuellement l'habitude presque générale de l'Orient; même celles des appartements des femmes ouvraient sur la rue (6). On pouvait les ouvrir à volonté (7).

L'appartement des femmes (8) était cependant d'ordinaire tout à fait à l'intérieur.

Les grands avaient des maisons d'été et des maisons d'hver (9). Celles-ci avaient au milieu un grand brasier (10).

III. MOBILIER.

Les maisons ordinaires n'étaient garnies que d'un fort petit nombre de meubles. La Bible fait mention du lit, de la table, de la chaise et du chandelier.

Les mots hébreux *mittah* (11) et *eres* (12) désignent tantôt un *lit*, dans le sens propre de ce nom, servant à se reposer la nuit et à coucher les malades (13), tantôt un divan rangé le long des murs, ou un sofa sur lequel on s'asseyait à table (14). Les lits, très bas, étaient aussi rangés contre le mur (15). Au temps de Salomon, les riches eurent des lits luxueux en bois de cèdre (16), avec des ornements d'ivoire (17). Celui du roi était couvert de pourpre, avait des colonnes d'argent et un dossier d'or (18). On les garnissait de tissus précieux de lin d'Egypte, et on les parfumait avec de la myrrhe, de l'aloès et de la cinnamome (19).

La table (20) était sans doute basse comme celles de l'Orient actuel.

Les chaises (21) étaient employées par les Hébreux. Mais, comme au-

---

(1) III Rois, IV, 14.
(2) מזוזות Deut. VI, 9.
(3) *Ibid.* XI, 20.
(4) חלון ; Jos. II, 18 ; Ezéch. XLI, 16.
(5) אשנב ; Jug. V, 28 ; Prov. VII, 6 ; — ארבה ; Eccl. XII, 4.
(6) Jos. II, 15 ; Jug. V, 28 ; I Rois, XIX, 12 ; II Rois, VI, 16 ; IV Rois, IX, 30 ; Prov. VII, 6 ; Cant. II, 9.
(7) IV Rois, XIII, 17.
(8) בית נשים.
(9) בית החרף, בית הקיץ ; Jérém. XXXVI, 22 ; Am. III, 15.
(10) אח ; Jérém. XXXVI, 22, 23.
(11) מטה.
(12) ערש.
(13) Gen. XLVIII, 2, XLIX, 33 ; Exod. VII, 28 ; Ps. VI, 7, XLI, 4 ; Job, VII, 13.
(14) Ezéch. XXIII, 41 ; Amos, III, 12, VI, 4.
(15) Is. XXXVIII, 2.
(16) Cant. III, 9.
(17) Amos, III, 4.
(18) Cant. III, 10.
(19) Prov. VII, 16.
(20) שלחן.
(21) כסא ; IV Rois, IV, 10.

jourd'hui, les tapis (1), et les coussins (2) étaient en usage. Souvent ces meubles étaient ornés avec art.

Les chandeliers (3) étaient très grands. On les posait à terre, et ils portaient une ou plusieurs lampes où brûlait de l'huile. Chez les pauvres, ils étaient probablement en terre ; chez les riches, ils étaient d'un métal plus ou moins précieux (4).

Nous parlerons plus loin des ustensiles de cuisine et de la vaisselle de table.

§ III. *L'habillement et la toilette* (5).

« Nous serions dans une complète ignorance sur la forme des vêtements des Hébreux, s'il ne nous était pas permis d'en juger, jusqu'à un certain point, par ceux que nous voyons encore aujourd'hui chez les Orientaux et notamment chez les Arabes. On sait que, dans tout le levant, les modes et les usages changent fort peu ; les vêtements essentiels y ont conservé de tout temps une extrême simplicité, et encore aujourd'hui on reconnaît dans le costume oriental les principales pièces qu'on trouve représentées sur les ruines de quelques monuments de l'antique Asie » (6).

I. CARACTÈRE GÉNÉRAL.

A l'origine les premiers vêtements furent faits de peaux de bêtes (7). Plus tard, mais dès une haute antiquité, on se servit de laine, de lin et de coton. L'emploi de la laine est sans doute aussi ancien que l'élevage des moutons ; en tous cas il est antérieur à l'emploi du coton et du lin pour le même usage (8).

Les renseignements précis nous manquent relativement à l'habillement des patriarches et des anciens Israélites. Il est plus que probable qu'il se rapprochait beaucoup, sinon entièrement, de celui des Arabes nomades d'aujourd'hui. En général, ils se servaient plutôt d'étoffes que de peaux d'animaux.

Entre le costume des hommes et des femmes, il n'y avait qu'une légère différence. Il était défendu aux hommes de prendre des vêtements de femme, et réciproquement (9). En outre, l'emploi simultané de la laine et du lin dans le même vêtement était interdit (10). Ces deux prohibitions découlent

---

(1) הטבות ; Prov. VII, 16.
(2) כסתות ; Ezéch. XIII, 18, 20.
(3) מאור ; Exod. XXV, 6.
(4) V. plus bas la description du chandelier du Tabernacle.
(5) Keil. *Archæologie*, pp. 397 et suiv. ; — Munk, *Palestine*, p. 365 et suiv.
(6) Munk, *Palestine*, p. 333. — V. pour les costumes modernes l'*Atlas archéologique* de M. Fillion.
(7) כתנות עור ; Gen. III, 21.
(8) La Genèse parle de la toute des moutons, XXXI, 19, XXXVIII, 12, etc. — On cultivait le lin à Jéricho, dès le temps de Moïse ; Jos. II, 6.
(9) Deut. XXII, 5.
(10) Levit. XIX, 19 ; Deut. XXII, 11. — Cette étoffe est appelée שעטנז, LXX : κίβδηλον. La signification du mot n'est pas bien sûre. Cfr. Gesenius, *Thesaurus*, p. 1456-1457.

d'un même principe. Elles devaient empêcher le mélange de choses hétérogènes, comme troublant l'ordre et la distinction établis par Dieu, et que son peuple devait honorer et conserver.

A la mère de famille fut toujours dévolue la charge de la confection des vêtements (1). Au temps des patriarches, le vêtement ne consistait guère qu'en une couverture destinée à préserver le corps. Bientôt diverses formes plus compliquées furent employées (2), et on trouve mention de somptueux vêtements tissés (3). Déjà en Egypte on portait l'art de filer et de tisser, et celui de broder en or à une très haute perfection. Les Israélites les apprirent durant leur séjour dans le pays (4) et s'en servirent pour la construction du tabernacle et les vêtements des prêtres (5).

Pendant de longs siècles, les vêtements restèrent simples. Le luxe commença à s'introduire sous les rois (6). A l'époque des Apôtres, il était très répandu chez les Juifs (7).

II. VÊTEMENTS DES HOMMES.

1° Parmi les vêtements (8) ordinaires des Israélites, il faut citer comme habillements essentiels la tunique, que l'on mettait d'abord, puis une robe qui recouvrait la tunique. Cette tunique, ou habit de dessous (9), était en laine ou en coton ; elle se portait habituellement sur la peau, comme une chemise, et descendait jusque sur les genoux ; on la serrait fortement autour des hanches avec une ceinture (10), quelquefois en cuir (11), quelquefois aussi en lin (12). Par-dessus cette tunique, on revêtait une robe (13) qui n'était à l'origine qu'une grande pièce de drap ou un morceau d'étoffe. Les pauvres s'en entouraient aussi pour dormir comme d'une couverture (14). Les quatre bouts ou extrémités de ce vêtement devaient, d'après la loi (15), avoir une frange (16) bordée d'un cordon bleu (17), afin qu'Israël, en la voyant, se souvint des commandements divins.

Les Israélites, autres que les prêtres, ne portaient pas de caleçons.

Les chaussures consistaient en semelles de cuir attachées par des courroies (18). Ces courroies (19) étaient fortement serrées et, quand on entrait

---

(1) I Rois, II, 19 ; Prov. XXXI, 22 et suiv. ; Apoc. IX, 39.
(2) Gen. XXIV, 53 ; XXXVII, 3.
(3) Gen. XLI, 42, XLVII, 22.
(4) I Paral. IV, 21.
(5) Exod. XXXV, 25 et suiv.
(6) II Rois, I, 24; Is. III, 18 et suiv.; Jérém. IV, 30; Ezéch. XVI, 10; Lament. IV, 5.
(7) I Tim. II, 9; I Pier. III, 3; Jac. V, 2.
(8) מלבוש, IV Rois, X, 22; תלבשת, Is. LIX, 17.
(9) כתנת, Lév. XVI, 4; χιτών, « tunica ».
(10) חגור, II Rois, XX, 8; אזור, Is. V, 27; ζώνη.
(11) II Rois, I. 8; Matth. III, 4.
(12) Jér. XIII, 1.
(13) שכלה, Gen. IX, 23; שלמה, Ex. XXII, 8, כסות, Ex. XXI, 10; בגד, Gen. XXXIX, 12; ἱμάτιον.
(14) Exod. XXII, 25 et suiv.
(15) Numb. XV, 38; Deut. XXII, 12.
(16) ציצית, Nombr. XV, 38. 39.
(17) פתיל תכלת, Exod. XXVI, 4. 31.
(18) נעלים, Gen. XIV, 23; ὑποδήματα, σανδάλια.
(19) שרוך, Is. XV. 27.

dans une chambre ou dans quelque lieu saint (1) on les ôtait. Les pauvres et ceux qui étaient en deuil allaient nu-pieds (2).

Pour la coiffure on employait un turban (3) de forme variée, fait d'un drap qui entourait la tête plusieurs fois ; les travailleurs se couvraient vraisemblablement la tête d'un bandeau.

2° A ces simples vêtements s'ajoutèrent bientôt des habits plus précieux. Les personnages de haut rang quittèrent la tunique pour une robe longue, à plis droits, descendant jusqu'à la cheville, et ayant des manches venant jusqu'aux mains (4). En dessous, ils mettaient une chemise fine en coton ou en lin (5). Sur la robe on mettait une autre tunique sans manches (6). Les vêtements de dessus étaient d'étoffe teinte et magnifique.

Les rois portaient un grand manteau très luxueux (7). Les prophètes en avaient aussi, mais tissés en poil (8). Ceux des rois étaient d'étoffe précieuse souvent teints en pourpre et brodés en or (9), confectionnés par les femmes israélites (10), ou tirés de l'étranger (11). Comme on les mettait surtout pour les mariages et les jours de fête, et qu'alors on en changeait, on les appelait *vêtements de rechange* (12). Les rois et les grands avaient une garde-robe (13) bien montée, destinée, soit à leur usage (14), soit à faire des présents (15).

La soie (16) ne semble pas non plus avoir été inconnue aux Hébreux. Ce n'est pas le חור du livre d'Esther (17) qui est, ce semble, le lin fin, mais plutôt le משי d'Ezéchiel (18), si l'on s'en rapporte à l'explication des rabbins et à l'étymologie du mot.

Dans les livres deutérocanoniques et dans le Nouveau Testament, on trouve l'indication de quelques vêtements grecs et romains : 1° χλαμύς (19), le manteau grec des soldats, qui partait de l'épaule droite et descendait jusqu'au genou. — 2° χλαμύς κοκκίνη (20), manteau en laine rouge des of-

---

(1) Exod. III, 5; Is. V, 15.

(2) II Sam. XV, 30 ; Ezech. XXIV, 17, 23; Is. XX, 2.

(3) מצנפת, Exod. XXVIII, 40. — La coiffure est encore désignée par les mots צניף, Job. XXIX, 14; le turban des Babyloniens est appelé מצנפת, Ezéch. XXIII, 15.

(4) כתנת פסים, Gen. XXVIII, 3. Aquila traduit : χιτὼν καρπωτός. LXX : χιτὼν ποικίλος, καρπωτός. Vulg. : « tunica polymita ».

(5) כתן ; Jug. XIV, 12 et suiv. ; Is. III, 23; Prov. XXXI, 24. Ce mot ne vient pas de la ville de Sidon. — LXX et N. T : σινδών.

(6) מעיל ; I Rois. XVIII, 4, XXIV, 5, 12; Job. I, 20.

(7) אדרת ; III Rois, XIX, 13, 19; IV Rois. II, 13, 14 ; Jon. III, 6.

(8) Zach. XIII, 4; — cfr. IV Rois, I, 8, II, 8. Μηλωτή, Hebr. XI, 31. — Jahn croit que les manteaux de poil sont ces pelisses que l'on rencontre souvent en Orient, d'après les voyageurs. Munk. *Palestine*. p. 366.

(9) Eccl. IX. 8; Ezéch. XVI, 10.

(10) Prov. XXXI, 22.

(11) Soph. I, 8.

(12) חליפות ; IV Rois. V, 5, etc. — De même dans Homère : εἵματα ἐξημοιβά, *Odyss*. VIII, 249 χιτῶνες ἐξημοιβοί, *Ibid*. XIV, 514.

(13) מלתחה ; IV Rois, X, 22. — Il y avait un maître de la garde-robe. *Ibid*.

(14) Prov. XXXI, 21; Job. XXVII, 16; Luc, XV, 22.

(15) Gen. XLV, 22; I Rois, XVIII, 4; IV Rois, V, 5, X, 22; Esth. IV, 4, VI, 8, 11.

(16) Σηρικόν, Apoc. XVIII, 12.

(17) Esth. I, 6, VIII, 15.

(18) Ezéch. XVI, 10, 13.

(19) II Macc. XII, 35.

(20) Matt. XXVII, 24.

ficiers romains, qui fut aussi porté par Dioclétien et les empereurs. — 3° φαιλόνης (1), manteau de voyage sans manches, avec une échancrure au cou, et un capuchon en arrière.

Essayons, en terminant ce paragraphe, de nous représenter comment Notre-Seigneur était vêtu ordinairement. « Il n'avait ni « le fin lin », ni « les habits précieux de ceux qui habitent dans les maisons des rois » ; il n'avait pas non plus « une robe traînante comme les Scribes et certains Pharisiens ». Sur la tête il portait certainement le turban, la coiffure nationale, celle de tous ses compatriotes sans exception (2)... Tout le monde en effet avait la tête couverte (3). Son turban devait être blanc (4). Il était retenu sous le menton par un cordon, et il descendait de côté jusque sur les épaules et sur la tunique... Sa tunique (χιτών), le vêtement de dessous, était d'une seule pièce, sans couture (5)... Par-dessus il portait le *talith* (ἱμάτιον), un peu large et flottant quand il marchait (6). Ce manteau n'était pas blanc, car il devint blanc à la transfiguration (7). Il n'était pas rouge, cette couleur étant réservée pour le manteau militaire (8). Il est possible qu'il fut bleu, le bleu étant alors très commun, ou, plus simplement encore, blanc à raies brunes... Il avait à ses quatre coins des *tsitsith*, ces franges bleues dont nous venons de parler (9). Ses chaussures étaient des sandales retenues par des courroies (10), et quand il était en voyage, « allant de lieu en lieu », il portait sans doute une ceinture qui lui ceignait les reins et un bâton à la main » (11)

III. VÊTEMENTS DES FEMMES (12).

De même que les hommes, les femmes portaient comme vêtement de dessous une tunique (13), mais plus ample, plus longue et d'étoffe plus fine. Les riches avaient aussi des chemises de fin lin (14), et en outre une autre tunique intérieure plus large, avec manches (15).

La ceinture (16), en lin ou en coton, entourait plusieurs fois le corps. Les

---

(1) II Tim. IV, 13. — Vulg : « pœnula ».
(2) Les peintres commettent une erreur en représentant le Christ tête nue.
(3) Tr. *Kiddouschin*, 31 a.
(4) Tous les turbans étaient blancs, Tr. *Schabbath*, 77 b.
(5) Jean XIX, 23.
(6) Tr. *Schabbath*, 120 b; Ex. *Bathra*, 57 b.
(7) Matt. XVII, 2.
(8) Is. LXIII, 1.
(9) Matt. IX, 20, XIX, 33, XXIII, 5, etc.
(10) ὑποδήματα doit certainement être traduit par sandales. Matt. III, 11; Marc. I, 7; Luc, III, 16; Jean, I, 27.
(11) Stapfer, *La Palestine au temps de Jésus-Christ*, p. 198.
(12) Schrœder, *Commentarius... de vestitu mulierum Hebr., ad Jes. III, 16-24, cum præfat.* A. Schultens, Utrecht, 1776, in-4°; — Hartmann, *Die Hebraerin am Putztisch und als Braut*, Amsterdam, 1809, 3 vol. in-12; — Keil, *Archœologie*, p. 515; — Munk, *Palestine*, p. 366.
(13) Cant. V, 3.
(14) Is. III, 23.
(15) מעטפות ; Is. III, 22. — D'après Schrœder, *op. cit.*, p. 128, ce serait une tunique extérieure.
(16) קשורים ; Is. III, 24.

maîtresses de maison en faisaient confectionner pour les vendre (1). C'était un objet essentiel de la toilette féminine (2).

Le manteau (3) était sans doute très large : Ruth y mit six mesures d'orge que Booz lui avait fait donner ; il était souvent teint en rouge (4), d'étoffe coûteuse, et brodé en différentes couleurs (5).

La chaussure était en cuir de *thahasch* (6). Un passage d'Ezéchiel (6) nous montre que c'était un cuir précieux ; on en bordait peut-être les sandales, ou on l'employait pour les courroies qui les attachaient. La chaussure des femmes était complétée par les *achasim* (8) ; c'était probablement une espèce de sandales assez hautes, garnies de clochettes ou de plaques de métal, qui s'entrechoquaient par la marche et retentissaient à chaque pas (9).

La coiffure des femmes Israélites nous est inconnue. Le turban (10) ou la mitre (11) étaient des objets de luxe portés par les femmes de condition supérieure.

Un objet essentiel était le voile (12). Rien ne prouve que les femmes, chez les Hébreux, ne soient pas sorties, le visage découvert. A l'époque des patriarches, quoique le voile fît partie de l'habillement des femmes, la femme honorable pouvait montrer son visage (13). En effet, Rebecca a la figure découverte devant Eliézer et elle ne se couvre que lorsqu'arrive son fiancé Isaac (14). Thamar met son voile pour que Juda ne la reconnaisse pas ; mais, dès son départ, elle ôte ce voile (15). Il n'est pas probable que ces usages aient changé plus tard. Les habitudes actuelles ne doivent pas remonter à l'époque biblique. « Chez les Hébreux, les femmes et les jeunes filles se couvraient probablement du voile, en sortant dans les rues, et en général, dans les circonstances où un sentiment de pudeur leur en faisait un devoir, comme fit Rebecca, au moment où, pour la première fois, elle aperçut son fiancé ; mais dans les maisons, et même dans les lieux où se tenaient des réunions publiques, elles n'hésitaient pas à se montrer aux hommes le visage découvert, comme nous le voyons par l'exemple

---

(1) Prov. XXXI, 22.
(2) Jérém. II, 32.
(3) מטפחת ; Ruth, III, 15.
(4) II Rois. I, 24.
(5) רקמה ; Jug. V, 30 ; Ps. XLV, 15. — Le mot צריציל, Is. III, 24, LXX : χιτὼν μεσοπόρφυρος ; Vulg. : « fascia pectoralis », designe vraisemblablement aussi un manteau.
(6) V. plus haut, p. 91.
(7) XVI, 10.
(8) רגסים ; Is. III, 18.
(9) Cette chaussure est encore employée par les femmes de l'Orient. On l'appelle *Kabkâb*. Elle servait d'abord à garantir les pieds de la poussière et de l'humidité. Les femmes en ont fait un objet de luxe, qui sert à leur donner une taille plus élevée. Munk, *Palestine*, p. 367. — Plusieurs commentateurs voient dans les *Achasim* des anneaux de pied ; v. *Isaie*, p. 42. Cette interprétation, que nous avons acceptée, ne nous paraît pas aujourd'hui aussi certaine.
(10) נזיף ; Is. III, 23. — Vulg. : « vitta ».
(11) שבים, Is. III, 18, — LXX : τὰ ἐμπλόκια. — Vulg. « mitra ».
(12) רדיד, Is. III, 23 ; Cant. V, 7 ; — רעל, Is. III, 19. — צעיף, Gen. XXIV, 65, XXXVIII, 14. — Le mot צמה, Cant. IV, 1, 3, VI, 9 ; Is. XVLII, 2, semble désigner le voile du cou, du sein et du menton, encore porte en Orient.
(13) Gen. XII, 14.
(14) *Ibid.* XXIV, 65.
(15) *Ibid.* XXXVIII, 14, 19.

d'Anne (1), qui, en priant dans le sanctuaire de Silo, pouvait être observée en face par le grand-prêtre Héli » (2).

IV. TOILETTE.

1° *Bains*, nous en avons déjà dit un mot au point de vue médicinal (3) ; mais il y faut revenir ici. Ils servaient à rendre propre le corps et à le rafraîchir. On en prenait souvent, soit dans les rivières, soit dans les bassins qui se trouvaient dans les cours des maisons. Les bains publics ne sont pas mentionnés dans la Bible ; on ne les trouve signalés que dans le Talmud.

Pour se laver, on se servait de borith (4). Il semblerait que dans l'hiver on se lavait avec la neige (5), qui n'était pas rare sur les montagnes.

2° *Parfums*. Le corps était oint (6) d'huiles odorantes de diverses espèces. On se servit aux temps les plus anciens, comme firent plus tard les Grecs et les Romains (7), d'huile d'olive, afin d'assouplir et de fortifier la peau. Rien, dans les climats chauds, n'est plus salutaire pour adoucir la transpiration. Plus tard, on mêla à l'huile d'olive des substances parfumées (8) ; on les faisait venir des pays étrangers (9). Le mélange et la préparation étaient faits par des femmes esclaves (10), ou par des parfumeurs (11). Le plus cher des parfums était le nard authentique (12). C'était un article de luxe avec lequel ne lutta jamais aucune autre mixture d'huile et de parfum (13).

3° *Chevelure et barbe*. C'était pour les Israélites l'objet de beaucoup de soin. Les cheveux (14) étaient considérés comme la gloire du corps, et la calvitie (15) était envisagée comme un opprobre (16). Dans l'ancien temps, les jeunes gens les portaient très longs (17). Les nazaréens, pendant la durée de leur vœu, les laissaient pousser (18). La chevelure des femmes était toujours flottante (19). De temps en temps les hommes les coupaient (20) avec un rasoir (21), mais sans les supprimer complètement, comme les anciens Egyptiens et les Orientaux modernes.

---

(1) I Rois, I, 12.
(2) Munk, *Palestine*, p. 368.
(3) V. p. 385.
(4) V. plus haut, p. 86.
(5) Job, IX, 30. — La Mischna, tr. *Pesach*, II, 7, parle aussi de son
(6) סוך, Ruth, III, 3, etc.
(7) Herod. I, 195 ; *Iliad.* X, 577; Strabon, XVI, 746.
(8) C'est ce qui résulte de la défense de l'Exode, XXX, 32, de faire servir l'huile de l'onction sainte à des usages profanes. — Cf. aussi Job, XLI, 42.
(9) III Rois, X, 10; Ezéch. XXVII, 22.
(10) I Rois, VIII. 13.
(11) רקח, Néh, III, 8; Eccl. X, 1.
(12) νάρδος πιστική, Marc, XIV, 3, 5; Jean, XII, 3, 5.
(13) Deut. XXVIII, 40; Mich. VI, 15; Am. VI, 6; Luc, VII, 46.
(14) פרע; Nombr. VI, 5; Ez. XLIV, 20.
(15) קרח; Job. VI. 16, etc.
(16) IV Rois, II, 23.
(17) II Rois, XIV, 26; Cant. V, 11.
(18) V. plus bas.
(19) Cant. IV, 1; Luc, VII, 38; Jean, XI, 2; I Cor. XI, 15
(20) Ezech. XLIV, 20.
(21) תער, Nombr. VI, 5 etc.; מורה, Jug. XIII, 5, etc.

Les cheveux longs n'étaient pas laissés incultes, mais on les tressait (1). Les jeunes filles riches les frisaient et les arrangeaient avec beaucoup d'apprêt (2). D'après Josèphe (3), les élégantes poudraient leurs cheveux de paillettes d'or.

La barbe (4) et la moustache (5) faisaient l'orgueil de l'homme. Un outrage à la barbe, qu'on portait longue, était le plus sensible qu'un Hébreu pût ressentir. David vengea d'une manière terrible celui qui avait été infligé à ses ambassadeurs (6).

La loi défend par contre toute défiguration du corps contraire à la nature, telle que le tatouage (7) ou l'impression de figures sur la peau au moyen du feu. Elle interdit aussi de couper les cheveux à la façon des Arabes, qui se rasaient le tour de la tête, en ne gardant de cheveux qu'au sommet. Il fallait aussi laisser les coins de la chevelure et de la barbe (8), c'est-à-dire les cheveux qui recouvrent les tempes et la partie de la barbe qui s'y joint et qui couvre les joues. Cette défense s'explique par la coutume que les Arabes pratiquaient à ce sujet en l'honneur d'une divinité analogue à Bacchus (9). Jérémie (10) parle plusieurs fois de ces Arabes qu'il appelle par dérision hommes *aux coins coupés* (11).

4° *Usages divers.* Les femmes se servaient pour les yeux d'une espèce de fard (12), identique au *kohl* des Arabes et au *stibium* des Romains. On le conservait dans une corne (13), où on trempait une aiguille de bois, d'argent ou d'ivoire, pour noircir les paupières (14). Ezéchiel, pour décrire cette manière de faire, se sert d'un mot (15) que les Arabes d'aujourd'hui emploient encore; ce qui prouve la perpétuité de cet usage.

---

(1) מחלפות; Jug. XVI, 13, 19.
(2) Is. III, 24.
(3) *Ant. jud.* VIII, 7, § 3.
(4) זקן, Lévit. XIII, 29, 30, XIX, 27.
(5) שׂפם, II Rois, XIX, 25. Tel semble être le sens de ce mot; pourtant d'autres passages, Ezech. XXIV, 17, 22; Mich. III, 7, ne semblent pas appuyer ce sens.
(6) II Rois, XI, XII.
(7) כתבת קעקע; Lévit. XIX, 28. « Les Arabes musulmans de l'intérieur du pays surtout les femmes, croyant s'embellir, se font tatouer, et un grand nombre de ceux des villes en font autant dans le même but. Les chrétiens et les pèlerins se font généralement imprimer, sur les bras ou sur la poitrine, les cinq croix de Jérusalem, les images de Jésus ou de Marie ou encore celles de leurs saints patrons. Cette coutume remonte à la plus haute antiquité, et les païens la pratiquaient aussi... Cette pratique superstitieuse a peut-être existé aussi chez les Israélites, puisqu'on en trouve la défense expresse dans le Lévitique; je dis *peut-être*, parce que... on peut bien supposer qu'ils ont désobéi aussi dans ce cas aux prescriptions de leur Législateur ». Pierotti, *La Palestine actuelle*, p. 206. — V. Fillion, *Atlas archéologique*, pl. V, fig. 11, 12, 13, 14, 15, 16.
(8) Lévit. XIX, 27.
(9) Hérod. III, 8.
(10) Jérém. IX, 25, XXV, 23, XLIX, 32.
(11) Munk, *Palestine*, p. 368.
(12) פוך; LXX : στίμμι; — Vulg. : « stibium »; IV Rois, IX, 30, Jérem. IV, 30.
(13) Une des filles de Job est nommée קרן הפוך, Job, XLII, 14; ce qui indique le qu'on faisait de cet objet de toilette.
(14) Cela s'appelait « mettre les yeux en *pouch* », IV Rois, IX, 30. Ironiquement, Jérémie dit : « se déchirer les yeux par le pouch », IV, 30. V. Hille, *Ueber den Gebrauch und die Zusammensetzung der oriental. Augenschminke*, dans *Zeitschrift der Deutsch-morgenl. Gesellsch.*, t. V. pp. 236 et suiv.
(15) כחל; Ezéch. XXIII, 40.

Les femmes se teignaient aussi les ongles et les cheveux avec la poudre jaune de *copher* (1); les feuilles du *Lawsonia inermis* (2) cuites dans l'eau, séchées et réduites en poudre, servent à le produire.

On ne trouve pas dans la Bible de trace de mouchoirs. Les femmes israélites s'en passaient aussi facilement que les Grecques et les Romaines.

5° *Ustensiles de toilette.* On employait encore des vases à parfums, où étaient contenus ceux dont on se servait pour les appartements, les vêtements et les cheveux, — des boites à onguents, — des flacons contenant des essences.

Le miroir (3) aussi était déjà connu, depuis une haute antiquité. Il en est déjà question, du temps de Moïse, comme d'un objet qui se trouvait surtout entre les mains des femmes (4). Ces miroirs étaient en métal, probablement en airain poli (5). Dans le livre de Job, on compare le firmament à un miroir de fonte (6). Plus tard, à l'époque d'Isaïe, les miroirs en argent étaient sans doute connus (7).

Ils ne servaient pas, comme aujourd'hui, à la décoration des maisons. Ils étaient en effet de très petite dimension, avec un manche en bois, en pierre, ou en métal, de forme ronde ou ovale. Les femmes les portaient souvent avec elles (8). On en trouve encore beaucoup de ce genre dans l'intérieur de la Palestine, et d'anciens dans les ruines (9).

Le métal dont les miroirs étaient composés était susceptible de se ternir ou de se rouiller. Il devait donc être souvent frotté pour conserver son poli (10). On se servait pour cela de pierre-ponce pulvérisée, qu'on étendait avec une éponge qui, dans ce but, était ordinairement attachée au miroir. L'Apôtre saint Paul semble faire allusion à l'image obscure ou défigurée rendue par le miroir terni ou mal fait (11). Par contre, chez les Arabes, un miroir poli est l'emblème d'une réputation sans tache (12).

Mentionnons encore les *haritim* (13), sacs ou poches qui servaient, d'après Isaïe, à la toilette des femmes.

---

(1) כפר; Cant. I, 14, IV, 13.
(2) V. plus haut, p .68.
(3) מראה, Exod. XXXVIII, 8; — גלילים, Is. III, 23; — ראי, Job, XXXVII, 18.
(4) Exod. XXVIII, 8; I Rois, II, 22.
(5) Probablement un mélange de cuivre et d'étain. Ce n'est qu'au XIII° siècle de notre ère, dit Beckmann, que le verre recouvert d'étain a été employé pour cet objet.
(6) Job, XXXVII, 18.
(7) V. Wilkinson, *Manners and customs of the ancient Egyptians*, t. III, p. 384.
(8) V. l'*Atlas archéologique* de M. Fillion, pl. VI, fig. 10; et Smith, *Dictionary*, t. II, pp. 383 g, h.
(9) Pierotti, *La Palestine actuelle*, p. 203.
(10) Sag. VII, 26; Ecclés. XII, 11.
(11) Cor. XIII. 12.
(12) De Sacy, *Chrestomathie arabe*, t. III, p. 236.
(13) חכמים, IV Rois, v, 23; Is. III, 22.

V. Bijoux et parures.

1° Aux temps anciens, l'homme ne portait qu'un bâton (1) à la main, et un anneau à cacheter (2) : cet anneau tantôt se portait à un doigt de la main droite (3), tantôt était suspendu sur la poitrine au moyen d'un cordon (4).

L'anneau à cacheter était gravé (5), probablement au nom du propriétaire, ou portait aussi quelque figure (6). Pour cacheter les lettres (7), les bourses, les sacs (8) et même les portes (9), on se servait d'un sceau d'argile (10).

Le bâton était probablement surmonté de quelque ornement de prix (11), puisque Thamar le demanda en gage à Juda. Les bâtons de Moïse et d'Aaaron étaient aussi des marques de distinction; ils étaient différents de ceux que portaient le peuple et les voyageurs, à qui ils servaient de soutien (12).

Les hommes ne portaient pas d'anneaux d'oreilles comme les Madianites (13) et d'autres Orientaux; les jeunes garçons seuls en portaient quelquefois (14). Ils ne portaient pas non plus de chaîne (15) d'or au cou. Cette distinction était réservée aux rois et aux grands personnages (16), qui portaient aussi des bracelets (17).

2° Les bijoux (18) des femmes israélites étaient beaucoup plus nombreux.

Elles portaient des boucles d'oreilles (19), qui consistaient parfois en perles (20), employées aussi par les Madianites (21), parfois en boules

---

(1) מטה, Exod. IV, 2, 4, 17, etc. ; מקל, Gen. XXX, 37, etc.
(2) טבעת, חתם.
(3) Gen. XLI, 42 ; Jérém. XXII, 24 ; Esth. III, 10, VIII, 2.
(4) פתיל, Nombr. XIX, 15 ; Jug. XVI, 9.
(5) פתוחי חתם, Exod. XXVIII, 11.
(6) Les sceaux des Orientaux actuels ne portent que le nom gravé au milieu d'un dessin, quelquefois un verset du Coran.
(7) III Rois, XXI, 8.
(8) Job, XIV, 17.
(9) Dan. XIV, 13.
(10) חבור חתם, Job, XXXVIII, 14.
(11) Hérod. I, 195.
(12) Gen. XXXII, 10 ; Jug. VI, 21 ; IV Rois, IV, 31. — « La plupart des riches Arabes ont un bâton d'honneur, dont ils se servent lorsqu'ils paraissent en public, quand ils se promènent majestueusement dans les rues de la ville, ou dans leurs campagnes. Ce bâton est différent aussi de celui qu'on voit dans les mains de tout le monde ». Pierotti, *La Palestine actuelle*, p. 193.
(13) Jug. VIII, 24 et suiv.
(14) Exod. XXXII, 2.
(15) רביד, הכינן, Dan. V, 7.
(16) Gen. XLI, 42.
(17) נזר, II Rois, I, 10.
(18) הלאים, Cant. VII, 2.
(19) נזם, Gen. XXXV, 4 ; עגיל, Ezéch. XVI, 12.
(20) נטיפת ; Jug. VIII, 26 ; Is. III, 19.
(21) Jug. III, 19.

d'or (1), qu'on trouve aussi chez ce peuple. Quelquefois ces boucles étaient en forme de cercle (2).

Elles avaient aussi des anneaux au nez (3). Éliézer donne à Rébecca un anneau de ce genre en or, qui pesait un *béka*, ou demi-sicle (4). Le livre des Proverbes (5) compare la beauté d'une femme inintelligente à un anneau d'or placé au museau d'une truie. Ils étaient en ivoire ou en métal, et quelquefois ornés de perles de plus d'un pouce de diamètre, qui pendaient sur la bouche (6).

Elles portaient encore des colliers ou des chaînes (7), qui entouraient le cou et descendaient sur la poitrine, souvent jusqu'à la ceinture. Ces chaînes étaient quelquefois doubles ou triples, et étaient faites en partie de fils d'or, en partie de perles et de pierres précieuses (8). On y attachait des bijoux en or, de petits soleils (9) ou des croissants (10) en or, des amulettes (11), des flacons à parfums (12).

Elles avaient aussi des bracelets (13), des chaînes pour les bras (14). Ces bracelets étaient d'or, d'argent ou d'ivoire. Eliézer en donna à Rébecca du poids de dix sicles d'or (15). Les premiers s'attachaient au poignet, les autres près du coude (16).

Elles portaient encore des bagues (17), aux doigts des deux mains, et des anneaux de pieds (18), semblables à ceux des Grecques et des Romaines.

Il est possible aussi qu'on attachât à la ceinture des sacs en belle étoffe, ornés de broderies et d'une forme conique (19)

---

(1) כומז, Ex. XXXV, 22; Nombr. XXXI, 50.
(2) עגיל; Nombr XXXI, 50; Ezéch. XVI, 12.
(3) נזם אף; Gen. XXIV, 47; Is. III, 21; Ezéch. XVI, 12.
(4) *Ib.* 22.
(5) Prov. XI, 22.
(6) « Beaucoup de femmes de la campagne et du désert portent encore cette parure à un des côtés du nez, qu'elles percent comme les oreilles; et cette coutume est en usage dans beaucoup d'autres contrées de l'Orient, surtout chez les danseuses et les odalisques ». Pierotti, *La Palestine actuelle*, p. 196. — V. Fillion, *Atlas archéologique*, pl. V, fig. 1 et 2.
(7) רביד; Ezéch. XVI, 11; ענק; Cant. IV, 9.
(8) חרוזים, Cant I, 10.
(9) שהרנים; Jug. VIII, 21; Is. III, 18.
(10) שביסים; Is. III, 20. — LXXX : τὰ ἐμπλόκια. Le sens que nous donnons à l'hébreu paraît préférable.
(11) לחשים, Is, III, 20.
(12) בתי נפש, *Ibid.*
(13) צביד, Gen. XXIV, 22, 30; — אצעדה, Nombr. XXXI, 50.
(14) שרוה; Is. III, 19.
(15) Gen. XXIV, 22.
(16) טבעת; Exod. XXXV, 22; Esth. III, 10.
(17) צעדיה; Is. III, 20. On en voit encore chez les femmes arabes. — V. Fillion, *Atlas archéologique*, pl. IV, fig. 11, 12, 13, 14, 15. — Quelques commentateurs interprètent autrement ce mot. V. *Isaie*, p. 42; Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 1006.
(18) La Bible n'en parle pas expressément, à moins que le mot précédent ne les désigne; mais on peut le conjecturer d'après l'usage actuel.
(19) IV Rois, V, 22. — Nous parlerons des pierres précieuses en décrivant le vêtement du grand prêtre.

§ IV. *Le travail domestique.*

I. Agriculture, élevage et entretien du bétail (1).

1° *Développement de l'agriculture chez les Israélites.* Les ancêtres des Hébreux en Mésopotamie s'occupaient de l'élevage du bétail (2). Abraham et ses descendants, jusqu'à l'émigration de Jacob en Egypte, menèrent une vie nomade. Mais ce n'était pas là le projet que Dieu avait pour son peuple. L'Egypte eut sans doute, d'après les plans divins, une influence sur les Israélites. Aussi, dès qu'ils furent en possession du pays de Chanaan, ils renoncèrent à la vie pastorale (3) et s'adonnèrent à l'agriculture.

Cependant les tribus qui s'établirent sur la rive gauche du Jourdain et de la mer Morte n'abandonnèrent pas la vie pastorale et entretinrent de nombreux et grands troupeaux. Leurs bergers conduisaient ces troupeaux jusqu'à l'Euphrate. A l'ouest du Jourdain, on voit aussi quelques riches propriétaires de troupeaux. Il y en avait dans les plaines, surtout dans celle du Saron, et dans les vastes contrées de la Judée méridionale, appelées *midbarim* (4). Ces immenses pâturages (5) étaient au premier occupant, et les bergers les parcouraient durant la belle saison.

Mais la culture proprement dite, celle des champs, des oliviers, de la vigne et des arbres fruitiers, prédominait. Aussi la loi s'en occupe-t-elle spécialement. Les prescriptions législatives relatives au droit de la propriété et de l'héritage, à l'année sabbatique, etc., sont favorables à la culture du sol. Aussi cette culture est-elle pratiquée par les grands (6) comme par les petits, avec empressement et habileté. La terre est exactement délimitée (7), les diverses semences soigneusement réparties (8). Des haies et des murs protègent les récoltes contre les bêtes sauvages (9). La terre des collines et des coteaux est défendue par des murs de soutènement contre les éboulements causés par les pluies d'orage (10). L'eau amenée par des canaux (11) assure la fertilité, qu'augmente le fumage (12). C'est sans doute des Egyptiens qu'Israël avait appris l'art de l'irrigation (13). Par suite le rendement était si considérable qu'il suffisait non seulement à nourrir avec abondance une

---

(1) Keil, *Archæologie*, p. 576 ; — Munk, *Palestine*, p. 356.
(2) Ils n'y menaient pas cependant la vie nomade, puisqu'ils y habitaient des maisons ; Gen. XXIV, XXIX.
(3) Elle n'était pas exclusivement suivie par les patriarches, Gen. XXVI, 12 XXXVII 7.
(4) Ce mot signifie pâturages.
(5) Appelés aussi חוצות. Job, V, 10.
(6) I Rois, XI, 5 ; III Rois, XIX, 19 et suiv. ; II Paral. XXVI, 10.
(7) Prov. XXII, 28.
(8) Is. XXVIII, 25.
(9) Nombr. XXII, 24 et suiv. ; Is. V, 5.
(10) C'est peut-être le sens de Nombr. XXII, 24.
(11) פלגי מים ; Job, XXXVIII, 25, Prov. XXI, 1.
(12) דמן ; IV Rois, IX, 37 ; Ps. LXXXIII, 11.
(13) Deut. XI, 10.

population nombreuse, mais qu'il laissait un grand excédent que les Israélites exportaient à l'étranger. Ils vendaient, aux Phéniciens surtout, leurs grains, leur huile et leur vin, ou les échangeaient contre des produits de luxe. Aussi n'avaient-ils pas à redouter la privation, et ils ne mangeaient pas un pain insuffisant (1), aussi longtemps qu'ils restaient fidèles au Seigneur. Dans ce cas, Dieu promettait à son peuple de lui envoyer la pluie en son temps et de bénir le travail de ses mains (2). Si au contraire le peuple désobéissait, le ciel serait d'airain et la terre de fer ; au lieu de pluie il n'y aurait que de la poussière (3), et tout ce qu'essayerait Israël n'aurait pas de résultat (4).

Ainsi la prospérité temporelle d'Israël et la bénédiction de son travail était attachée à son obéissance envers Dieu, et à l'observation des lois spéciales sur le repos sabbatiques et autres, dont nous aurons à parler plus loin.

Les Israélites ne cultivaient pas seulement le blé, le froment, l'orge, l'épeautre, le millet et la lentille (5); ils élevaient encore le lin, le concombre (6), la fève, le cumin et la nigelle (7).

2° *Agriculture proprement dite.*

A. *Instruments aratoires.* Les instruments aratoires, à en juger par ceux d'aujourd'hui, devaient être d'une grande simplicité.

Le premier est la bêche (8), qui était d'un usage fréquent.

La charrue, probablement de forme égyptienne (9), était traînée par des bœufs (10), des vaches (11), ou des ânes (12), attelés à un joug (13). On ne pouvait atteler ensemble le bœuf et l'âne (14). On se servait de l'aiguillon (15) pour les conduire. Cet aiguillon était probablement terminé à l'autre bout par une sorte de hoyau, avec lequel on enlevait la terre qui restait attachée au soc de la charrue. Cette charrue n'avait pas de roues, mais était munie d'un soc en fer (16).

L'espace que deux bœufs pouvaient labourer en un jour s'appelait *zémed* (paire)(17), et servait d'unité pour la mesure des champs.

Une fois les sillons (18), qui étaient peu profonds, tracés, on passait la herse, puis on y jetait la semence (19) ; on hersait encore après l'ensemen-

---

(1) Deut. VIII, 9.
(2) *Ibid.* XXVIII, 12.
(3) *Ibid.* 23, 24. — Cfr. Lévit. XXVI, 19 et suiv.
(4) *Ibid.* 38-42.
(5) II Rois, XXIII, 11.
(6) Is. I, 8.
(7) *Ibid.* XXVIII, 25.
(8) יתד ; Deut. XXIII. 14.
(9) חרש, Job, I, 14, etc. ; פתח, Is. XXVIII, 24.
(10) III Rois, XIX, 19 et suiv. ; Job, I, 14 ; Am. VI, 12.
(11) Jug. XIV, 18.
(12) Deut. XXII, 10.
(13) צמיד, I Rois, XIV, 14 ; Is. V, 10.
(14) Deut. XXII, 10.
(15) מלמד, Jug. III, 31 ; — רדבן, I Rois, XIII, 21. D'après Gésenius, le premier de ces mots indique seulement le bâton qui porte l'aiguillon.
(16) I Rois, XIII, 20.
(17) דמצ, I Rois, XIV, 14 ; Is. V, 10.
(18) תלם. Job, XXXI, 38, XXXIX, 10 ; Ps. LXV, 11 ; — מענה, I Rois, XIV, 4.
(19) שום הזרע ou משן, Is. XXVIII, 25, Am. IX, 13.

cement (1). On ne rencontre pas dans la Bible le nom de la herse, et on en ignore la forme. Elle était traînée par des animaux (2) : c'était peut-être une simple planche chargée de pierres, comme c'est encore la pratique en Égypte.

B. *Semailles et moissons.* — Les semailles d'hiver commençaient après la fête des tabernacles et se terminaient vers la fin d'octobre et en novembre : elles consistaient en orge et en froment. On profitait de la pluie tardive pour faire les semailles d'été, telles que le sésame, les fèves, les pastèques. La loi défend de mêler ensemble des semences et des plantes hétérogènes (3).

La moisson de l'orge se fait la première (4) ; elle est mûre, en Palestine, deux ou trois semaines avant le froment. Le seize de Nizan, ou second jour de la Pâque, on présentait dans le sanctuaire une gerbe d'orge de la nouvelle moisson. Avec cette cérémonie, la moisson était déclarée ouverte (5), et seulement à partir de ce moment, il était permis de manger du blé nouveau (6). Presque en même temps que l'orge, on récoltait les lentilles et la vesce, puis ensuite le froment et l'épeautre. La moisson était finie à la Pentecôte.

La récolte se coupait avec la faux (7). Les moissonneurs ramassaient les épis par brassées (8) et les liaient en gerbes (9). Celles-ci étaient ensuite mises en tas (10). On les chargeait ensuite sur des chariots (11) qui les transportaient à l'aire.

Une grande joie régnait durant le temps de la moisson (12). Les pauvres pouvaient prendre part à cette joie, car la Loi prescrivait au propriétaire de laisser un coin de son champ sans le couper (13), et le glanage était permis (14).

Les grains étaient battus sur une aire (15). C'était une place aplanie au milieu des champs ; elle était de forme ronde. Elle n'était pas couverte (16) : la pluie, en effet, n'était pas à craindre, et les blés gagnaient à rester exposés à l'air.

Pour battre les blés, on avait trois procédés : 1° le bâton ou fléau (17) pour les petites quantités de blé, ainsi que pour les légumineuses et les petits grains (18) ; 2° les bœufs ou les chevaux, qui foulaient avec les

---

(1) Is., XXVIII, 24, 25 ; Os. X, 11 ; Job, XXXIX, 10.
(2) Job, XXXIX, 10.
(3) Lév. XIX, 19, etc.
(4) IV Rois, XXI, 9 ; Ruth, II, 23.
(5) On a vu plus haut que les moissons sont plus précoces dans la vallée du Jourdain.
(6) Lévit. XXIII, 9-14.
(7) חרמש ; Deut. XVI, 9, XXIII, 26 ; — מגל ; Jer. L, 16, Joel, IV, 13.
(8) Ps. CXXIX, 7
(9) עמיר, Lév. XXIII, 10 ; עמיר, Am. II, 13, etc. ; אלמה, Gen. XXXVII, 7.
(10) גדיש, Ruth, III, 7 ; ערמה, Cant. VII, 2.
(11) Am. II, 13.
(12) Is. IX, 2.
(13) Lév. XIX, 9.
(14) Ruth, II, 2.
(15) גרן, Ruth, III, 2 ; Jug. VI, 37, etc.
(16) Jug. VI, 37.
(17) Ruth, II, 17.
(18) Is. XXVIII, 27.

pieds le blé disposé en cercle (1); 3° une machine en bois, chargée de pierres et traînée par des bœufs (2). « On voit encore maintenant en Orient deux machines employées à cet usage; l'une forme une espèce de traîneau composé de plusieurs planches épaisses, dont le dessous est armé de pierres aiguës ou de pointes de fer; l'autre a au milieu trois ou quatre roues ou cylindres armés de la même manière, ou ayant des incisions comme une scie, et qui formait ainsi une espèce de chariot. L'une et l'autre sont indiquées, sans doute, dans ces paroles d'Isaïe (3) : « La vesce n'est pas battue par le *tranchant*, et la roue du chariot ne passe pas sur le cumin » (4).

Après le battage, le vannage. Cette opération se faisait en tournant et en jetant le blé en l'air avec une pelle pour en séparer la paille (5). Ensuite on nettoyait le grain avec le crible et le van (6).

On ramassait le grain, soit dans des greniers et des granges (7), soit dans des souterrains (8). La paille servait à la nourriture des bestiaux (9) ou à la fabrication des briques (10).

C. *Lin et coton.* — Sur la culture du lin et du coton, la Bible nous fournit peu de renseignements. Le lin semble avoir été cultivé par les Chananéens (11). Il était bien connu dans le delta du Nil durant le séjour des Israélites en Égypte (12). Ceux-ci apprirent vite à le cultiver et à le préparer et s'en servirent toujours (13). C'est en Galilée que le lin poussait le plus abondamment (14). La toile des Hébreux eut toujours bonne renommée. — Les Hébreux ont connu le coton de bonne heure (15); mais on ne sait s'ils l'ont cultivé.

D. *Vigne.* — La vigne était cultivée dans toute la Palestine, à Hébron et à Engaddi (16), à Sichem, au Carmel, dans la plaine de Jezréel (17), sur le Liban (18), dans la vallée du Jourdain (19). Partout, elle produisait des pieds, des sarments et des grappes très robustes et très beaux. Les vignobles (20) étaient sur les hauteurs et les collines (21), leur terre était

---

(1) Deut. XXV, 4 ; Is. XXVIII, 23 ; Os, X, 11 ; Mich. IV, 13 — V. Van Lennep, *Bible Lands*, t. I, p. 82.
(2) מזרג חרוץ, Is. XXVIII, 27. — Les Arabes l'appellent *noradj*.
(3) Is. XXVIII, 27.
(4) Munk, *Palestine*, p. 361. — V. Fillion, *Atlas archéologique*, pl. XXVI.
(5) V. Fillion, *Ibid.*, pl. XXVII, fig. 5 et 6
(6) מזרה ; Is. XXX, 24.
(7) מגורה, Agg. II, 19 ; — ἀποθήκαι, Luc, XII, 18.
(8) אסמים, Deut. XXVIII, 8 ; Prov. III, 10. On les appelle aujourd'hui *Mahnoûrath*.
(9) Is. XI, 7.
(10) Exod. V, 7.
(11) Jos. II, 6.
(12) Exod. IX, 31
(13) Os. II, 7 ; Prov. XXXI, 13.
(14 Tr. *Ketouboth*, V, 9.
(15 I Paral IV, 21.
(16) Nombr. XIII, 24 ; Cant. I, 14.
(17) Jug. IX, 7 ; II, Paral XXVI, 10 ; III Rois, XXI, 1 et suiv.
(18) Cant. VIII, 11 ; Os. XIV, 8.
(19) Is. XVI, 8 et suiv. ; Jérém. XLVIII, 32.
(20) כרם.
(21) Is. V, 1 ; Jérém. XXXI, 5.

remuée à la bêche, accumulée autour des ceps (1) et purgée des pierres. On les entourait de murs (2) pour les protéger des passants (3), et de haies (4) pour les défendre contre les renards, les chacals (5), les boucs, les lièvres. On y élevait aussi une tour ou une cabane où des gardiens se tenaient lorsque la vigne commençait à mûrir. Ces tours avaient ordinairement dix coudées (4 m. 50) de hauteur et quatre (1 m. 80) de largeur.

Il fallait attendre quatre années après la plantation pour récolter le raisin (7).

D'après Pline (8), on laissait en Orient la vigne ramper à terre. Il ne s'agit dans ce texte que de la Syrie. Dans la Palestine, les ceps étaient debout et très élevés, puisqu'on s'asseyait dessous. Les figuiers soutenaient habituellement la vigne; de là vient l'expression biblique, « être sous sa vigne et sous son figuier » (9). On taillait la vigne avec la serpette (10).

Les vendanges (11) commençaient en septembre et devaient être finies dans la première moitié d'octobre (12), époque de la fête des Tabernacles, qui indiquait la fin de toutes les récoltes. Comme l'époque de la moisson, celle des vendanges était une époque de réjouissances publiques. Vignes et pressoirs retentissaient de chants et du cri joyeux: « Hédad! hédad! » (13).

Le pressoir (14), auquel on portait le vin dans des paniers (15), était tel qu'on le voit encore aujourd'hui dans divers pays de l'Orient. Il était souvent creusé dans le roc. On choisissait un endroit favorable, la plupart du temps de formation calcaire, dans lequel on creusait un récipient oblong ou carré, percé, à un côté du fond, d'un trou par lequel le jus de la grappe s'écoulait dans un bassin inférieur (16). C'est sans doute dans un pressoir de ce genre que Gédéon battait son grain pour le mettre à l'abri des Madianites (17). D'autres fois, le pressoir était une cuve construite en pierres, ayant au fond une ouverture fermée par un grillage et qui laissait couler le vin dans un réservoir creusé ou maçonné plus bas.

---

(1) מדר.
(2) גדר, Prov. XXIV, 31.
(3) Nomb. XXII, 24.
(4) משוכה.
(5) Cant. II, 15.
(6) Is. I, 8 V, 2.
(7) Tr. *Maasor Scheni*, 1.
(8) *Hist. nat.* XVII, 35.
(9) III Rois, IV, 25; Mich. IV, 4; Zach. III, 10.
(10) מזמרת; Is. V, 2, 6.
(11) בציר, Lévit., XXVI, 5, etc.
(12) Dans la tribu de Juda, les grappes mûrissent dès juillet.
(13) הידד; Jug. IX, 27; Is. XXI, 10; Jérem XXV, 30, XLVIII, 33.
(14) כורה, Is. XLIII, 3; Agg. II, 16; — גת, Zach. IV, 13; — יקב, Job, XXIV; Joël, IV, 13.
(15) Jérém. VI, 9.
(16) Van Lennep, *Bible Lands*, t. I, p. 117. — V. la description d'un pressoir ancien à Hableh, dans Robinson, *Biblical Researches*, t. III, p. 137. « J'aurais donné beaucoup, dit l'auteur, pour pouvoir transporter cet ancien monument à Londres ou à New-York ».
(17) Jug. IV, 11.

Pour exprimer le jus de la grappe, aucun système mécanique n'était en usage : le raisin était tout simplement foulé par les pieds (1).

On buvait quelquefois le vin doux (2). Mais, plus généralement, on le mettait dans des outres (3), ou dans de grands vases en terre (4), afin de le faire fermenter. Il semble aussi que, pour l'améliorer, on le soutirait de temps à autre (5). Une partie de la vendange servait à faire un sirop (6), ou des raisins secs (7).

E. *Olivier*. Sa culture était aussi répandue, même plus, que celle de la vigne. On en faisait des plantations (8) dans des sols sableux et secs. Les olives étaient abattues avec des bâtons avant maturité complète (9). On en extrayait l'huile en les écrasant dans des mortiers (10), ou en les foulant dans des pressoirs (11). L'huile la plus pure (12) était d'une couleur plus blanche.

Cette culture était très répandue chez les anciens Hébreux. L'huile d'olive était un des principaux articles du commerce de la Palestine.

F. *Jardinage*. La culture des jardins, comprenant l'élevage des plantes potagères, des fleurs, des arbres fruitiers, est très ancienne chez les Hébreux. Les jardins étaient, en cas de besoin, arrosés artificiellement (13), soignés avec attention ; aussi abondaient-ils en fleurs et en plantes (14). Ils étaient près des maisons (15). Quelquefois ils étaient traversés par de petits ruisseaux (16). Quand les cours d'eau manquaient, on faisait des réservoirs d'où l'on dirigeait les eaux vers les jardins (17).

Les jardins ordinaires (18) étaient plutôt destinés au profit qu'à l'agrément : ils produisaient des fruits (19) et des légumes (20).

Les rois et les grands avaient des parcs (21), où se trouvaient réunis des arbres et des plantes de luxe, et où étaient ménagées des pièces d'eau (22). C'est Salomon qui les établit le premier à Jérusa-

---

(1) Is. XVI, 10, etc. — V. dans Lennep, *Bible Lands*, t. I. p. 118, la représentation de deux pressoirs, l'un égyptien ancien, l'autre oriental moderne.
(2) תירש ; Os. IV. 11.
(3) Job, XXXII, 19 ; Matt. IX, 17.
(4) Jérém. XLVIII, 11, XIII, 12.
(5) Jérém XLVIII, 11 ; Is. XXV, 6.
(6) דבש, Gen. XLIII, 11. — Cfr. l'arabe *dibs*, « sirop ». — V. aussi Ezéch. XXVII, 17.
(7) I Rois, XXV, 18.
(8) כרם זית.
(9) Deut XXIV, 20 ; Is. XXVII, 12. — זקת זית, Is. XVII, 6, XXIV, 13.
(10) Ex. XXVII, 20.
(11) Mich. VI, 15. — V. des pressoirs à huile dans Fillion, *Atlas arch.*, pl. xxxiij.
(12) כתית שמן, Exod. XXVIII, 20, XXIX, 40 ; Lév. XXIV, 2.
(13) Is. I, 30 ; LVIII, 11 ; Jérém. XXXI, 12 ; Cant. IV, 16 ; Eccles. II, 6.
(14) Cant. IV, 13 et suiv.
(15) IV Rois, XXI, 18 ; Dan. 4.
(16) Nombr. XXIV, 6 ; Deut. IX. 10.
(17) Cant. IV, 15 ; Eccl. II, 6 ; II Esdr. III, 15.
(18) גנות.
(19) Jérém. XXIX, 5, 28 ; Amos, IV, 9, IX, 14.
(20) גן היקר ; Deut. XI, 10 ; III Rois, XXI, 2.
(21) פרדסים ; Eccl. II, 5 ; Cant. IV, 13 ; — παράδεισος, Dan. 17.
(22) Eccl. II, 4 ; Dan. 18.

lem (1). Ils servirent aux rois et aux grands de lieu de plaisir durant leur vie, et de sépulture après leur mort (2). Ils furent aussi le théâtre du culte des idoles, auxquelles on élevait des autels sous les grands arbres (3). Salomon en avait fait construire un près d'Etham, au sud-ouest de Bethléem, où sont encore aujourd'hui trois grands étangs (4).

II. Elevage et entretien du bétail.

Les Israélites, tout en se livrant surtout à l'agriculture, après leur entrée dans le pays de Chanaan, n'oublièrent pas toutefois complètement, ainsi que nous l'avons déjà dit, la vie pastorale. Les tribus établies dans la Pérée, en Galaad et en Basan, eurent de nombreux troupeaux (5). Mais celles qui adoptèrent plus complètement la vie agricole eurent aussi des troupeaux, qui, quoique moins considérables, étaient encore d'une certaine importance : on y voyait, outre le gros bétail, des ânes, des moutons, des chèvres (6). Ils étaient employés à l'agriculture et servaient aussi aux besoins de la famille, à sa nourriture et à ses vêtements.

Le père de famille et ses enfants soignaient le bétail. Ils étaient aidés dans cette tâche par les esclaves et les servantes.

Dans les pâturages, les troupeaux restaient toujours en plein air. La nuit, on les parquait dans des enclos (7), près desquels les bergers dressaient leur tente. De place en place s'élevaient des tours d'où l'on pouvait surveiller les mouvements des ennemis, et par suite se retirer à temps (8). Les bergers portaient un bâton pointu et une fronde, pour défendre leur troupeau contre les bêtes sauvages (9). Ils étaient aussi accompagnés de chiens (10). On ne rentrait probablement les troupeaux dans les étables qu'au mois de novembre. Ils y restaient jusque vers Pâques (11). C'est du moins ce qu'on peut conjecturer de l'usage actuel qui remonte probablement à des temps très anciens.

Garder les troupeaux était un métier fort considéré (12). David et Amos furent bergers.

Les riches propriétaires de bestiaux confiaient leur troupeau à un berger en chef (13), qui était responsable de tous les accidents provenant

---

(1) Eccl. II, 5 et suiv.
(2) IV Rois, XXI, 18, 26 ; Jean, XIX, 41.
(3) IV Rois, XIV, 23, XVI, 4 ; Is. I, 29, LXV, 3, etc.
(4) Le village actuel d'*Artâs*.
(5) Nombr. XXXII, 4, 16.
(6) I Rois, XXV, 2.
(7) גדרה, Nombr. XXXII, 16, 24, 36 ; — מכלא, Habac. III, 18, etc. — αὐλή, Luc, II, 8.
(8) II Paral. XXVI, 10. — Près de Bethléem était un endroit appelé *Migdal eder*, « tour du troupeau ». Cfr. Gen. XXXV, 21 ; Mich. IV, 8.
(9) I Rois, XVII, 40.
(10) Job, XXX, 1.
(11) Cfr. I Rois, XXV, 15, 16.
(12) I Rois, XVI, 11, XVII, 34.
(13) שר הכנת, Gen. XLVII, 6 ; אביר הרעים, I Rois, XXI, 8 ; ἀρχιποιμήν, I Pier. V, 4.

de sa négligence. Il comptait les animaux qu'il confiait à chaque berger inférieur (1). Chez les rois, ces fonctionnaires avaient le titre de *chefs du domaine* (2).

La fonction du berger demandait une grande vigilance et une grande attention (3). Son salaire n'était pas en argent, mais en nature (4), et consistait peut-être en lait du troupeau (5). Il était certainement assez faible. Aussi le berger (6) n'était-il pas vêtu somptueusement : il était couvert d'un large manteau entourant le corps tout entier (7), et portait une sacoche. Il ne pouvait se reposer qu'avec beaucoup de peine. Devant veiller sans cesse sur le troupeau confié à sa garde, il était exposé, durant toute la saison, au froid de la nuit et à la chaleur du jour (8). Il soignait les animaux malades, portait les petits dans ses bras (9), courait après ceux qui s'étaient perdus (10), les défendait, au péril même de sa vie, contre les bêtes fauves (11). Sa nourriture semble avoir été des plus grossières (12).

On voit encore souvent en Palestine des troupeaux où les brebis et les chèvres sont gardées par un seul berger, mais en bandes séparées. De temps en temps, un bouc noir vient se promener au milieu des blanches brebis, et le berger est obligé de venir séparer « les brebis d'avec les boucs » (13). Lorsque Notre Seigneur prononça cette parabole, il était assis sur le mont des Olives, et il voyait peut-être, à ce moment même, un berger partageant ainsi son troupeau (14).

Les moutons et les chèvres faisaient en effet la principale richesse des Hébreux, au point de vue du bétail (15 *bis*). Le pays montagneux convenait parfaitement à ce genre de troupeaux. Les bœufs étaient surtout élevés dans la pleine de Saron et dans la pleine de Basan, où il y avait d'excellents pâturages (16). On employait aussi, pour leur nourriture, un fourrage mélangé, appelé *belil* (17), dans lequel on mêlait des graines, du sel ou des plantes salsugineuses (18). L'âne, très abondant à l'époque patriarcale (19), devint plus rare dans la suite des temps, et ne servit plus que comme bête de trait ou de somme. Quant au chameau, qui n'est guère employé que pour les longs voyages, il ne paraît plus beaucoup

---

(1) Jérém. XXXIII, 13.
(2) שר הרכיש, I Paral. XXVII, 25-31.
(3) Is. XL, 11 ; — Cfr. Gen. XXXIII, 13.
(4) Gen. XXX, 32.
(5) I Cor. IX, 7.
(6) שבר, I Rois, XVII, 20.
(7) Jérém. XLIII, 12.
(8) Gen. XXXI, 40.
(9) Luc, XV, 5.
(10) Jean, X, 14, etc.
(11) *Ibid.*, X, 11, 15.
(12) Am. VII, 15.
(13) Matt. XXV, 32.
(14) Stapfer, *La Palestine au temps de Jésus-Christ*, p. 224.
(15) Les plus riches Hébreux, Nabal, par exemple, étaient de riches pasteurs.
(16) I Paral. XXVII, 39.
(17) בליל, Job, VI, 5, XXIV, 6,
(18) Is. XXX, 24.
(19) Gen. XII, 6 ; Job, I, 3.

après l'ère des patriarches. Au temps de Notre Seigneur, où il était bien plus employé, il n'est mentionné qu'une ou deux fois dans le Nouveau Testament (1). Pour le cheval, il paraît surtout sous Salomon. Mais il fut toujours moins utile et par suite moins recherché que l'âne et le mulet, qui conviennent mieux au terrain de la Palestine (2).

III. Arts mécaniques.

1° *Industries en général.* Les Hébreux, durant leur vie nomade, n'eurent que fort peu d'industries : la confection des vêtements nécessaires, la préparation de la nourriture quotidienne les constituaient entièrement. Au contact de l'Egypte, ils acquirent sans doute quelques notions plus étendues, sur la fonte et le travail des métaux, par exemple, la taille et la gravure des pierres précieuses, etc. (3). Après leur établissement dans le pays de Chanaan, ils firent peu de progrès : au temps de Saül, il n'y avait pas de forgeron dans tout le pays d'Israël (4). Salomon dut faire venir de Tyr, pour la construction du temple, des ouvriers sachant travailler le bois et la pierre (5). Avec le progrès du luxe, les Israélites durent se familiariser avec ces arts, et il n'est pas probable qu'ils soient toujours restés sur ce point tributaires de l'étranger.

Il y avait dans les villes des boulangers (6), des foulons (7), des barbiers (8), des fabricants de fromage (9), des charpentiers (10). Les Talmuds nous font connaître quelques autres professions, celles de fendeur de bois, cordonnier, forgeron.

Le travail manuel n'avait rien de déshonorant. D'après les Rabbins, parmi les devoirs du père envers son fils est compris celui de lui apprendre un état (11). Aussi les Rabbins en avaient-ils. Saint Paul, leur disciple, était fabricant de tentes ou tisserand (12). On n'évitait que les métiers salissants et difficiles, comme les professions d'ânier, de chamelier, de batelier (13).

2° Nous allons entrer dans quelques détails sur les principales professions.

A. Les *ouvriers qui travaillent le bois* (14) sont les charpentiers, les

---

(1) Marc, X, 25 ; Matt. III, 4, XXIII, 24.
(2) Jug. X, 4, XII, 14 ; II Rois, XIII, 29, XVIII, 9 ; III Rois. I, 33, 38 ; IV Rois, IX, 21, 33 ; XI, 16 ; Is. XXX, 16 ; Am. IV, 10.
(3) Exod. XXXV, 30 — XXXVI, 1.
(4) I Rois, XIII, 19 et suiv.
(5) III Rois, VII, 14 et suiv., V, 20.
(6) אפה, Os. VII, 4 ; Jérém. XXXVII, 21.
(7) כבס, IV Rois, XVIII, 17.
(8) גרם, Ezech. V, 1.
(9) τυροποιοί, Josèphe, *Bell. jud.* V, 4, § 1.
(10) Marc, VI, 3.
(11) *Tosaphot des Kiddouschin*, I.
(12) Farrar, *Life of St Paul*, t. I, p. 561.
(13) Tr. (bab). *Kiddouschin*, 82 *a*.
(14) חרשת עץ, Exod. XXXV, 30.

menuisiers, les sculpteurs et les charrons. Les trois premiers furent employés à la construction du tabernacle (1). Les Israélites devaient aussi avoir dans le désert des voitures ou des brancards (2) : ils les avaient sans doute empruntés à l'Egypte. Ils avaient en outre des corbeilles ou paniers de diverses sortes (3). Les outils du charpentier et du menuisier sont nommés en passant : *hache* (4), *scie* (5), *rabot* (6), *compas* (7), *marteau* (8), *cordeau* (9), et *crayon* ou *craie* (10). On ne trouve pas d'indication relative aux tonneliers

B. Relativement aux *métaux*, fer, airain, cuivre, argent ou or, on trouve plusieurs ouvriers qui les travaillent. La Bible mentionne les forgerons (11), les serruriers (12), les chaudronniers (13) et les orfèvres (14).

Le fer paraît anciennement dans les récits bibliques : il est alors employé pour l'agriculture, la guerre ou l'industrie. Peut-être sait-on déjà, à l'époque des rois, le transformer en acier (15). Le Pentateuque mentionne des haches et autres outils en fer (16). Les ustensiles de cuisine étaient en airain. Le marteau (17) était habituellement en fer. Il était employé en Egypte et bien connu du temps des Patriarches. Aux époques suivantes, les armes et beaucoup d'autres objets étaient surtout en airain; cependant on trouve mention de chaînes, de verrous et d'armes en fer (18). Les Israélites ne connaissaient pas l'art de fondre en airain. — Le cuivre était employé à faire des pots, des chaudrons, des marmites, des armes, des armures, des casques, des boucliers, et aussi des miroirs (19) et des statues (20). Ces objets étaient en partie forgés, en partie fondus, et quelques-uns étaient polis. L'art de préparer le cuivre ne semble pas avoir été connu plus anciennement que celui de la préparation du bronze : tous deux sont attribués à Tubalcaïn (21). — Dès une antiquité très reculée, on travaillait l'or et l'argent, et on en faisait des ornements et des anneaux. On les fondait et on les affinait (22) pour les

---

(1) Exod. XXV, 10, XXXV, 30 et suiv., XXXVII, 1, 10, 15, 25.
(2) עגלת צב, Nombr. VI, 15.
(3) סל, מנא; Nombr. VI, 15 et suiv. ; Deut. XXVI, 2, 4.
(4) קרדם, I Rois, XIII, 20 ; גרזן ; Deut. XIX, 5, XX, 19 et suiv.
(5) מישור.
(6) מקצעה.
(7) מחוגה ; Is. XLIV, 13.
(8) מקבה ; הלמות.
(9) קו.
(10) שרד.
(11) חרשי ברזל ; Is. XLIV, 12 ; II Paral. V, 12
(12) מסגרים, IV Rois, XXIV, 16.
(13) חרשי נחשת, III Rois, VII, 14.
(14) צרפים, Jug. XVII, 4.
(15) מילה, Nat. II, 4.
(16) Nomb. XXXV, 16 ; Deut. XIX, 5, XXVII, 5.
(17) לפיד.
(18) Jug. XVI, 21 ; Is. XLV, 2 ; Job, XX. 24 ; I Macc. VI, 35 etc.
(19) Exod. XXXVIII, 8.
(20) Dan. V, 4, 23.
(21) Gen. IV, 22.
(22) בחן ; — צרף.

débarrasser des autres métaux et de leurs scories (1). L'argent surtout était mêlé de fer (2) et de plomb (3).

On se servait, pour traiter ces métaux, de l'enclume (4), du marteau (5), des tenailles, du ciseau ou burin (6), du soufflet (7) et du creuset (8). Pour les plus grandes masses on employait la fournaise (9). La soudure (10), le polissage (11), le laminage au moyen du marteau (12) jusqu'à une grande finesse, en particulier celui de l'or pour l'usage de la dorure (13), étaient connus aussi.

C. Quant à la *pierre*, au marbre, etc., on les débitait en carrés (14) pour les bâtiments. On taillait et on gravait les pierres précieuses pour en faire des parures (15).

Les potiers étaient nombreux. La Bible les mentionne comme très anciens (16), et la loi mosaïque parle souvent de leurs ouvrages de terre. Il y en avait auprès de Jérusalem dans la vallée de Hinnom (17). Le potier commençait par pétrir l'argile (18), en la foulant avec les pieds (19) : il la mettait ensuite sur la roue (20), mise en mouvement par ses mains; enfin il mettait ses produits à cuire dans un four (21). Vraisemblablement, dès leur séjour en Egypte, les Israélites connurent l'émail de la poterie (22).

Quant à la fabrication du verre, dont on attribue généralement l'invention aux Phéniciens, on n'en trouve pas de traces chez les Hébreux. Il n'est pas probable qu'il soit mentionné dans Job (23).

D. *Tanneurs et tisserands.* La préparation des peaux d'animaux pour les transformer en cuir ou maroquin, servant de chaussure, de ceinture, de vêtement (24), ou employés à d'autres usages (25), est connue dès une grande antiquité. Il en est de même des tanneurs (26), quoiqu'il n'en soit pas fait mention dans l'Ancien Testament. Il y en avait beaucoup

---

(1) סיגים. Is. I, 23 ; Ezéch. XXII, 18.
(2) ברזל.
(3) עפרת ; Jérém. VI, 29.
(4) פעם ; Is. XLI, 7.
(5) פטיש. Is. XLI. 7 ; Jérém. XXIII, 29.
(6) חרט, Exod, XXXII. 4.
(7) מפח ; Jérém. VI, 29.
(8) מצרף ; Prov. XVII, 3.
(9) כור ; Ezéch. XXII, 18.
(10) דבק ; Is. XLI, 7.
(11) מרט ; III Rois. VII, 45.
(12) רקע ; Nombr. XVII, 4.
(13) צפה ; חפה ; etc. Exod. XXVII, 6, 15.
(14) גדות.
(15) Exod. XXXV, 33.
(16) I Paral. IV, 23.
(17) Jérém. XIX, I et suiv. ; Math. XXVII, 7, 10.
(18) חמר.
(19) Is. XLI, 25.
(20) אבנים. Jérém. XVIII, 3 et suiv.
(21) Ecclés. XXXVIII, 29.
(22) Prov. XXVI, 23 ; Ecclés. XXXVIII, 30. — Les Égyptiens le connaissaient en effet. Wilkinson, *Manners and customs*, t. III, p. 164.
(23) זכוכית ; Job XXVIII, 17. — ὕαλος de l'Apoc. XV. 2, XXI, 18, est-il du verre ?
(24) Exod. XXVI, 7.
(25) Luc, XIII, 48, 52.
(26) βυρσεύς, Act. IX. 43.

dans l'Egypte ancienne, où les Hébreux ont dû apprendre ce métier (1).

Les tisserands (2) sont mentionnés plus fréquemment, quelle que soit l'étoffe qu'ils fabriquent (3). On exécutait des tissus de luxe (4) ornés de fleurs et de figures; des ouvrages faits à petits carreaux (5), ou encadrés de fils d'or (6); des broderies, des tapisseries (7) remarquables par une grande variété de couleurs. L'auteur de ces ouvrages s'appelait *hoscheb*, « inventeur, artiste » (8).

Comme nous l'avons déjà dit, c'étaient surtout les femmes qui s'occupaient du tissage; mais il y avait certainement aussi des tisserands (9), comme en Egypte (10). La Bible fournit peu d'indications sur le tissage : le métier employé était sans doute le même que celui des peuples anciens en général, c'est-à-dire très élevé et obligeant l'ouvrier à rester debout. Un certain nombre d'expressions techniques montrent que le filage et le tissage avaient atteint chez les Hébreux une assez grande perfection. On parle dans l'Ancien Testament de *fil triple* (11), de *cordon* ou *fil tordu* (12), de *lin retors* (13), de *chaîne* et de *trame* (14). On y trouve aussi mentionnés le fuseau et la quenouille (15), l'ensuble du tisserand (16), la navette (17).

E. *Foulons et teinturiers*. Le foulage servait à procurer aux tissus neufs la solidité convenable, et à nettoyer les vêtements ayant déjà servi. Dans ce but, on se servait du *néther* et du *borith* (18). Malachie parle du borith des foulons (19). Aux environs de Jérusalem, il y avait un endroit appelé le *champ du Foulon* (20). Son nom lui venait probablement de ce qu'on y faisait sécher les étoffes et les vêtements provenant du foulage.

Les mots *teindre*, *teinturier*, ne se lisent pas dans la Bible. Mais il y est trop souvent parlé d'étoffes et de vêtements de différentes couleurs, pour qu'on puisse douter de la connaissance de la teinture par les Hébreux. Les couleurs préférées étaient le pourpre rouge ou violet

---

(1) Wilkinson, *op. cit.*, t. III, pp. 155 et suiv.
(2) ארג.
(3) Exod. XXXV, 25 et suiv.; IV, Rois, XXIII, 7; Prov. XXXI, 13, 19.
(4) מעשה חשב, Exod. XXVIII, 6.
(5) תשבץ, *Ibid.* 4.
(6) Is. XLIV, 14.
(7) רקמה; Jug. V, 30, etc.
(8) חושב; Exod. XXVI, 1, 31; XXVIII, 6; XXXV, 32, 35; XXXVI, 8; XXXIX, 8.
(9) Exod. XXXV, 35; 75, XIX, 9; I Rois, XVII 7; II Rois XXI, 19.
(10) Hérod. II, 35. — V. Fillion, *Atlas archéologique*, pl. XXXV.
(11) Eccl. IV, 12.
(12) כתיל; Nombr. XIX, 15; Jug. XVI, 9; — גדיל, Deut. XXII, 12.
(13) Exod. XXVI, 1, etc.
(14) Lévit. XIII, 48.
(15) Prov. XXXI, 19.
(16) כנור ארגים; 1 Rois; XVII, 7, 11 Rois, XXI, 19.
(17) ארג, Job, VII, 6.
(18) V. plus haut, p. 86.
(19) Mal. III, 2.
(20) IV Rois, XVIII, 17; Is. VII, 3, XXXVI, 2.

et le cramoisi (1). On ignore complètement la nature des procédés employés (2).

V. Chasse, pêche.

1° *Chasse.* La chasse (3) paraît dans la Bible avec Nemrod (4) et Esaü (5). Elle ne semble pas avoir eu une grande part dans la vie des Hébreux. Les laboureurs et les bergers s'y livraient incidemment, soit pour se procurer du gibier (6), soit pour détruire les bêtes fauves (7).

Les chasseurs sont armés d'arc et de flèches (8), ou d'une fronde (9), de filets (10), de lacets (11) et de trappes (12), surtout pour le gros gibier, les gazelles (13), les lions (14), etc. La chasse aux chiens et au faucon, qui, maintenant comme autrefois en Orient, est si prisée, ne semble pas avoir été connue des Israélites (15).

Le repos de l'année sabbatique devait être favorable au gibier et aux bêtes sauvages (16). La loi défendait aussi la destruction complète des oiseaux des champs. « Si tu trouves dans ton chemin un nid d'oiseau, sur un arbre ou sur la terre, avec des petits ou des œufs, et la mère couchée sur les petits ou sur les œufs, tu ne prendras pas la mère et les petits, tu laisseras aller la mère et tu ne prendras que les petits, afin que tu sois heureux et que tu prolonges tes jours » (17). Jéhovah, étant le père et le conservateur de toute vie, doit aussi sa protection aux animaux ; aussi Israël, son peuple, doit-il les traiter avec ménagement (18). Il est défendu aussi de manger le sang des animaux ou des oiseaux pris à la chasse (19).

2. *Pêche.* La pêche (20) sert dans l'Ancien Testament de terme de comparaison (21), ce qui prouve que les Israélites la connaissaient. En Egypte, en effet ils s'étaient habitués à manger le poisson du Nil, et ils

---

(1) V. plus haut, v° *pourpre*, p.125.
(2) Munk, *Palestine*, p. 388.
(3) ציד.
(4) Gen. X, 9.
(5) *Ibid.* XXV. 27.
(6) *Ibid.* XXVII, 3 et suiv. ; Prov. XXVII, 12; Eccl̂s. XXXVI, 21.
(7) I Rois, XVII, 34.
(8) Gen. XXVII, 31.
(9) I Rois XVII, 40.
(10) כשת, Eccl. VII, 26. Ps. LVI, 7, 9, etc; מדמיר, Is. LI, 20. מוצר.
(11) מוקש. Am. III, 15; פח, Job, XVIII, 9 ; צמים, Job, XVIII, 9.
(12) פחת, II Rois, XVIII, 17 ; שחת ; Ps. VII, 16.
(13) Is. LI, 20.
(14) II Rois, XXIII, 20 ; Ezéch. XIX, 4.
(15) V. Winer, *Realwœrterb*, art. « Jagd ».
(16) Exod. XXIII, 11 ; Lévit. XXV, 7.
(17) Deut. XXII, 6, 7.
(18) C'est là le motif de ces prescriptions, plutôt que les raisons économiques mises en avant par Michaelis, *Mos. Recht*, t. III, § 171.
(19) Lévit. XVII, 13.
(20) דוגה; Am. IV, 2.
(21) Jérém XVI, 16 ; Ezéch. XXIX, 4, XLVII, 10 ; Am. IV, 2.

le regrettent dans le désert (1). On pêchait de bon poisson dans la mer de Galilée, et au temps de Notre Seigneur, cette mer était explorée par les pêcheurs dans toute son étendue.

Les pêcheurs se servaient de filets de forme et de grandeur différentes (3), ainsi que de hameçons (4). Les harpons et les crocs (5) étaient connus, mais ne servaient que sur le Nil pour les gros poissons et les crocodiles.

On pêchait souvent la nuit (6).

Après le retour de la captivité, les pêcheurs de la côte de Phénicie apportaient du poisson sur le marché de Jérusalem (7), et une porte de la ville s'appelait, sans doute à cause de cette circonstance, porte du Poisson (8).

§ V. — *La nourriture* (9).

I. Nourriture ou aliments et boissons.

1° La nourriture varie suivant les besoins du corps et le degré de civilisation. Dans le paradis le premier homme mangeait des végétaux et des fruits (10). Ce n'est que plus tard que l'usage de la viande s'est introduit. Dieu permet à Noé et à ses fils de se nourrir de tout ce qui se meut et qui a vie (11).

La nourriture des anciens Israélites fut en partie végétale, en partie animale; elle consistait principalement en grains, froment, orge, épeautre, qu'on transformait en farine dont on faisait le pain, ou qu'on faisait griller au feu (12). Après le pain venait le lait de vache, de chèvre et de brebis (13), soit doux (14), soit cuit (15) : c'était la nourriture quotidienne. Les Israélites avaient aussi du fromage de diverses espèces (16). Il y avait à Jérusalem une vallée des fromagers, ou Tyropéon (17). Il est possible aussi que les Hébreux aient fait du beurre (18); cependant ce point est

---

(1) Nombr. XI, 5.
(2) Matt. IV, 21, VIII, 23 ; Luc, V, 5, etc.
(3) רשת, Lam. I. 13; מצודה, Eccl. IX, 12; חרם; Hab. I. 16; מכמורת *Ibid.*; δίκτυον, Matt. IV, 20, 21; ἀμφίβληστρον, Matt. IV, 18; σαγήνη, Matt. XIII, 47.
(4) חכה; Is. XIX, 8.
(5) צנה, סיר; Am. IV, 2; Job, XL, 26.
(6) Luc, V, 5; Jean, XXI, 3.
(7) Néh. XIII, 16.
(8) II Paral. XXXIII, 14 ; Néh. III, 3, XII, 39.
(9) Keil, *Archæologie*, pp. 487 et suiv. ; — Munk, *Palestine*, pp. 372 et suiv.
(10) Gen. I, 29.
(11) *Ibid.* IX, 3.
(12) קלי, Lévit. XXIII, 14; קלוי, Jos. V, 11.
(13) Deut. XXXII, 14; Prov. XXVII, 27.
(14) חלב, Gen. XVIII, 8. XLIX, 12.
(15) חמאה, *Ibid.* XVIII, 8; Jug. V, 22.
(16) גבינה, Job, X, 10 ; חרוצי החלב, I Rois, XVII, 18.
(17) V. p. 236.
(18) Prov. XXX, 33.

encore douteux (1). Les Bédouins d'aujourd'hui ne font pas de beurre. Ils mettent le lait dans une outre qu'ils suspendent et à laquelle ils impriment un balancement jusqu'à ce que le contenu ne soit plus qu'à moitié fluide (2). Robinson dit toutefois qu'il a mangé de très bon beurre à Beitin (3).

On y joignait le miel (4) produit par les abeilles domestiques (5), le sirop tiré du moût dont nous avons déjà parlé (6), et surtout le miel des abeilles sauvages (7), qui abondent en Palestine aujourd'hui comme autrefois. La Bible décrit la Palestine comme découlant de lait et de miel (8). L'Écriture sainte, dans de nombreux passages, prouve que le miel était fort estimé chez les Israélites. En effet, il était offert avec les prémices (9) ; Jacob en envoya au vice-roi d'Egypte (10); David et et ses soldats le reçurent avec d'autres vivres à Mahanaim (11); il était au nombre des mets préférés (12); avec le beurre, il servait de nourriture aux enfants (13). Flavius Josèphe dit que l'on se servait du miel pour embaumer et conserver les cadavres (14), quand il raconte comment le corps d'Aristobule fut préparé pour être envoyé à Jérusalem. Quoique les abeilles rendent des services, elles sont quelquefois fort incommodes et dangereuses, comme le Deutéronome (15) et les Psaumes (16) le font bien voir. Le miel mangé en trop grande quantité faisait du mal (17), et il est à remarquer qu'il était défendu de le brûler dans les sacrifices, attendu que les abeilles étaient considérées comme impures, parce qu'elles peuvent souvent se poser sur des choses sales (18).

On mangeait encore des fruits secs, raisins (19), figues (20), dattes (21), et des fruits frais.

Comme légumes, on se servait surtout de fèves et de lentilles, d'oignon, d'ail, de concombres. On les cultivait dans les jardins (22), ou on les trouvait dans la campagne (23).

---

(1) Gesenius, *Thesaurus*, p. 486.
(2) Thomson, *The land and the Book*, t. I, p. 393.
(3) *Biblical Researches*, t. I, p. 449.
(4) דבש ; Lévit. II, 11, etc.
(5) Cant. V, 1.
(6) V. plus haut, p. 410.
(7) I Rois, XIV, 25 ; — μέλι ἄγριον, Matt. III, 4.
(8) Exod. III, 8, 17, XIII, 15 ; Lévit. XX, 24 ; Deut. VI, 3 ; Jos. V. 6 ; Jérém. XI, 5, etc.
(9) II Chron. XXXI, 5.
(10) Gen. XLIII, 1.
(11) II Rois, XVII, 29.
(12) Ezéch., XVI, 3 ; Prov. XXIV, 13 ; Luc, XXIV, 42.
(13) Isaïe, VII, 15.
(14) *Ant. jud.*, XIV, 7, § 14.
(15) Deut., 1, 14.
(16) Ps. CXVIII, 2.
(17) Prov. XXV, 16, 27.
(18) Le miel était encore très abondant en Palestine à l'époque des croisades.
(19) צמוקים, I Rois, XXV, 18.
(20) דבלים, I Rois, XXV, 18.
(21) II Rois, XVI, 1. — Tel semble être le sens du mot קיץ. LXX : σαγματα. — Cfr. Gesenius, *Thesaurus*, p. 1209.
(22) III Rois, XXI, 2.
(23) Prov. XV, 17.

La chair des animaux la plus estimée était celle du bœuf (1), du mouton, de la chèvre. Venaient ensuite le veau, l'agneau et le chevreau, et vraisemblablement le pigeon et la tourterelle (2). Sur la table des riches paraissaient aussi le cerf, la gazelle et le daim et peut-être de la volaille (3).

On mangeait le poisson salé et grillé au feu. Il était fort souvent employé (4), surtout en Galilée.

Les pauvres mangeaient des sauterelles (5) soit salées, grillées ou rôties, soit bouillies dans l'eau.

2° La nourriture animale des Israélites est limitée à plusieurs reprises par la loi mosaïque, qui distingue soigneusement ce qui est pur de ce qui est impur. La loi regarde comme impure et défend la viande du chameau, de l'âne, du lapin, du lièvre et du porc (6). Il en est de même chez les Arabes et d'autres peuples. Elle défend encore de manger les poissons qui n'ont ni nageoires, ni écailles (7), et les crustacés. Parmi les oiseaux, elle en proscrit un assez grand nombre, depuis l'aigle jusqu'au hibou, au pélican et à la chauve-souris (8). Il en est de même d'un certain nombre de reptiles et d'insectes (9). Enfin, elle regarde comme impurs les animaux ayant la corne fendue et n'ayant pas le pied fourché et ne ruminant pas (10).

3° L'eau était la principale boisson. Pour mieux étancher la soif, les pauvres buvaient une boisson acidulée (11), mélange d'eau et de vinaigre (12). La Bible n'offre guère de traces de l'usage du vin mêlé d'eau. Un passage d'Isaie qu'on a voulu citer à ce sujet (13) ne parle que de vin falsifié. Mais le Talmud parle souvent du vin mêlé d'eau comme de la boisson habituelle; le nom de *mézeg* qu'on lui donne se trouve dans la Bible (14). On mêlait quelquefois des aromates au vin pour lui donner plus de goût (15) et satisfaire ceux qui aimaient les boissons fortes (16). On passait quelquefois le vin à travers une toile servant de tamis, pour arrêter la lie et les insectes (17).

---

(1) Il est devenu fort rare en Palestine et y est toujours très maigre.
(2) Is. LX, 8.
(3) V. plus haut, p. 113. — V. III Rois, V, 2; Néh. V. 18.
(4) ὀψάριον, Jean, VI, 9, 11, XXI, 9 et suiv. — « Le poisson est un objet de haute gastronomie pour l'Arabe, qui considère cet aliment comme un plat de pure gourmandise, et non comme quelque chose de substantiel ». Pierotti, *La Palestine actuelle*, p. 215.
(5) Lévit. XI, 22; Matt. III, 4; Marc, I, 16.
(6) Lévit, XI, 4-8; Deut. XIV, 7 et suiv.
(7) Lévit. XI, 9 et suiv.
(8) *Ibid.* XI, 13-19.
(9) *Ibid* 20 et suiv.
(10) *Ibid.* 26 et suiv.
(11) חבץ, Ruth, Ib. 14.
(12) C'est encore la boisson commune en Orient. Elle rappelle la *posca* des soldats et des pauvres chez les Romains. Winer, *Realwœrterb.* t. I, p. 349.
(13) Is. I, 22.
(14) Cant. VII, 2.
(15) *Ibid.* VIII, 2.
(16) Is V. 22.
(17) Is. XXV, 6; Matt. XXIII, 24.

On trouve encore le *schéchar* (1), qui désigne plusieurs espèces de boissons capiteuses ou de vins factices préparés avec du blé ou des fruits (2).

Toutes ces boissons devenaient impures au contact d'une charogne ou de l'eau qui l'avait touchée (3).

II. But et signification des lois mosaïques relatives à l'alimentation (4).

Les lois mosaïques relatives à l'alimentation sont faites dans un but de police ou pour assurer l'hygiène. Le fonds commun en est déterminé par la vocation d'Israël en tant que peuple de Dieu. Le peuple que Jéhovah a choisi entre tous les autres pour lui appartenir doit être saint, comme Jéhovah, son Dieu, est saint. Sa nourriture aussi doit participer à ce caractère de sainteté et éviter tout ce qui pourrait être impur, même dans ses aliments, et par suite l'éloigner de son Dieu (5).

1° La loi ne fait pas de différence entre les végétaux. Quant à la distinction qu'elle pose entre les animaux purs et les animaux impurs, elle ne repose en rien sur une conception dualiste de la création (6). D'après le récit biblique, rien n'est mauvais dans cette création qui est toute entière l'ouvrage de Dieu. L'impureté n'entre dans la création qu'après le péché et la chute de l'homme. Alors seulement la malédiction est prononcée, la terre porte des épines et des chardons (7), et la création se remplit de vanité et de corruption (8). La création privée de raison n'a pas, il est vrai, commis le péché, mais elle subit les conséquences du péché, et les animaux sont sujets à la mort qui est le fruit du péché. La corruption qui suit la mort amène une impureté dont Israël doit se préserver pour conserver sa vocation sainte de peuple de Dieu. Il doit donc éviter de toucher à tout cadavre, et, quand il y a touché, il est obligé de se purifier.

Mais la loi va encore plus loin dans la distinction de ce qui est pur et impur par rapport à l'alimentation. Les Israélites ne doivent pas manger la chair des animaux déclarés impurs. Nous ignorons les motifs qui ont fait décider la pureté ou l'impureté de tel animal ou de tel autre; peut-être l'expérience spéciale du législateur, peut-être un sentiment instinctif

---

(1) שכר, σίκερα

(2) « Sicera hebræo sermone omnis potio quæ inebriare potest, sive illa quæ frumento conficitur, sive pomorum succo, aut quum favi decoquuntur in dulcem et barbaram potionem, aut palmarum fructus exprimuntur in liquorem, coctisque frugibus aqua pinguior coloratur. » S. Jérôme, *Ep. ad Nepotian.*, *Opera*, ed Martianay, t. IV, c. 364. — Cfr. aussi Genesius, *Thesaurus*, p. 1410.

(3) Lévit. XI, 34.

(4) Keil, *Archéologie*, p. 492; Ewald, *Alterthums*, pp. 161 et suiv.

(5) Lévit. XI, 44, XX, 25.

(6) Cette erreur a été partagée par Rhode, Bleek, *Theol. Stud. und Krit.*, 1831, p. 497; von Bohlen, *In Gen.* VII, 2.

(7) Gen. III, 17 et suiv.

(8) Rom. VIII, 20 et suiv.

ont-ils décidé (1). Quant au résultat voulu, c'est uniquement la sainteté du peuple choisi.

L'unité des prescriptions est facile à remarquer; elles sont étudiées, pleines de consistance et révèlent la main d'un grand législateur.

2° En outre, les Israélites ne peuvent manger le sang des animaux (2) dont la chair leur est permise, « car l'âme de toute chair c'est son sang » (3). Cette défense se trouve dès la première permission donnée à l'homme de se nourrir de la viande des animaux (4). La destruction est prononcée contre tout Israélite ou étranger qui enfreindra cette défense (5). Elle est basée sur le motif que nous venons d'indiquer et aussi sur le suivant : le sang, qui a la vie en lui, est, par une disposition miséricordieuse de Dieu, le moyen d'expier pour les âmes des hommes, en vertu de l'âme qu'il contient. De ces deux motifs, le premier est naturel, l'autre sacré (6). La défense est encore répétée dans le Deutéronome (7) ; le sang ne doit pas être mangé, mais il doit être répandu sur la terre comme l'eau. Cette prohibition est souvent réitérée (8), ce qui prouve combien elle a d'importance dans la Loi. Plus tard sa violation est toujours considérée comme un péché (9). Même dans le Nouveau Testament (10), cette disposition est maintenue pendant quelque temps (11).

---

(1) Il faut tenir compte aussi de la vie des Israélites. D'abord pasteurs, ils se contentent de la nourriture que leurs fournissent leurs troupeaux. Puis, pour se séparer plus entièrement des tribus voisines, ils s'interdisent l'usage de la chair du chameau. De même, pour s'écarter des Chananéens et des Egyptiens, ils refusent de manger la viande de porc.

(2) Lévit. VII, 26, 27, XVII, 10-12.

(3) *Ibid.* XVII, 14.

(4) Gen. IX, 3.

(5) Lévit. XVII, 10-14.

(6) Delitzsch, *A system of biblical Psychology,* trad. anglaise de R.-E. Wallis, 2e éd., Edinburgh, 1879, in-8°, p. 282.

(7) Deut. XII, 23.

(8) Lévit. III, 17, VII, 25-27 ; XVII, 10-14 ; Deut. XII, 16, 23, 24, XV, 23.

(9) I Rois. XIV, 32 ; Ezéch. XXXIII, 25 ; cfr. Is. LXVI, 3.

(10) Act. XV, 20, 29, XXI, 25.

(11) Cette idée de l'unité du sang et de l'âme, dit Delitzsch, *op. cit.*, p. 286, sur laquelle repose la prohibition de manger le sang des animaux, se retrouve dans les expressions employées par l'Écriture, lorsqu'il est question de mort violente. L'âme fuit dans le sang d'un homme mortellement blessé (Lam. II, 12) ; celui qui se sacrifie volontairement lui-même répand son âme dans la mort (Is. LIII, 12). Le sang d'un homme assassiné crie vengeance au ciel (Gen. IV, 10 ; Hebr. XII, 24) ; ailleurs (Job, XXIV, 12 ; cfr. Apoc. VI, 10), il est dit que l'âme de ceux qui ont été tués demande vengeance. L'Ecriture dit du meurtrier de l'innocent, qu'il tue l'âme du sang de l'innocent (Deut. XXVII, 25), et que le sang des âmes des innocents s'attache à ses vêtements (Jérém. II, 34, cfr. Prov. XXVIII, 17). Puisque le sang est l'âme, ce qu'on dit de la personne s'applique aussi au sang : דם נקי (Ps. XCIV, 21), αἷμα δίκαιον (Matt. XXIII, 35). — Cette idée n'est pas, du reste, particulière à l'Ecriture. Virgile l'exprime très fortement quand il dit d'un mourant : « purpuream vomit ille animam » (Eneid. IX, 349). Beaucoup de philosophes grecs et romains ont cherché à l'établir scientifiquement (Aristote, Περὶ ψυχῆς, I, 2 ; Tertullien, *De anima*, XV). D'après Pythagore, l'âme est nourrie par le sang. Les Stoïques enseignent que l'âme est l'exhalation (ἀναθυμίασις) du sang : dans leur supposition, l'âme se développe du sang comme un gaz du feu ; aussi font-ils dériver ψυχή de ψύχειν dans le sens de froidir. Pour Empédocle, le sang du cœur est le siège de l'âme (Cfr. Cicéron, *Tuscul.* I, 9). La meilleure preuve de ce fait se trouve dans Homère. La psyché, dans l'Adès, quand elle peut reprendre du sang, retrouve le pouvoir de penser, de parler, de sentir.

Les Israélites ne doivent pas manger non plus la graisse du bœuf, du mouton, de la chèvre. Manger la graisse des animaux offerts en sacrifice à l'Eternel est un crime puni de mort (1). La graisse des animaux morts pouvait servir à certains usages, mais ne pouvait être mangée (2). La graisse des victimes était toutefois brûlée sur l'autel et agréable au Seigneur (3).

III. Préparation des aliments (4).

La préparation des aliments suppose l'usage du feu. La découverte du feu remonte au delà de l'histoire (5). Nous le voyons peut-être employé dès le premier sacrifice offert par les fils d'Adam (6). On ignore comment l'homme arriva à découvrir le feu (7). Nous voyons les Israélites, à une époque assez rapprochée de l'ère chrétienne, obtenir du feu en frappant des pierres les unes contre les autres, ou en se servant d'un briquet (8).

1° *Pain.* Pour faire le pain, on se servait habituellement de froment; mais les pauvres mangeaient aussi du pain d'orge (9).

On se servait, pour moudre le grain, du mortier (10), ou du moulin à bras (11), mentionné dès le temps de Moïse (12). Cet instrument se trouvait dans toutes les maisons. Il était formé de deux meules (13), dont l'inférieure (14), faite de pierre extrêmement dure, restait immobile, tandis que la supérieure (15) était mobile, et s'appelait la meule *roulante* (16). Ordinairement c'étaient les femmes esclaves qui tournaient la meule (17). Quelquefois aussi on condamnait les prisonniers à ce travail (18). Le bruit du moulin égayait la maison; son interruption est chez les poètes et chez les prophètes hébreux l'image de la désolation (19).

---

(1) Levit. VII, 24-27.
(2) *Ibid.* VII, 24.
(3) *Ibid.* XVII, 6.
(4) Keil, *Ibid.*, p. 500; — Munk, *Palestine*, p. 372; — Pierotti, *La Palestine actuelle*, p. 209.
(5) V. Quatrefages, *L'espèce humaine*, p. 113.
(6) Gen. IV, 3. — Les rabbins Théodotien, Théodoret, etc., prétendent que ce fut le feu du ciel qui consuma l'offrande d'Abel, comme cela arriva plus tard, Lev. IX, 24, Jug. VI, 21. Mais il n'en est pas question dans le texte.
(7) Cfr. de Nadaillac, *Les premiers hommes et les temps préhistoriques*. Paris, 1881, t. I, pp. 106 et suiv.
(8) II Macc. X, 3. — On se demande ce qu'étaient ces πυρώσαντες λίθοι.
(9) לחם שעורים, IV Rois, IV, 42.
(10) מדכה, Nombr. XI, 8;
(11) רחיים רחה; Nombr. XI, 8; מתיו, Lam. V, 13; מהנה, Eccl. XII, 4.
(12) Nombr. XI, 8; Deut. XXIV, 7.
(13) פלח.
(14) פלח תחתית, Job, XIV, 16.
(15) רכב; Jug. IX, 53; II Rois, XI, 21.
(16) V. Fillion, *Atlas archéologique*, pl. XVI, fig. 9 et 10.
(17) Exod. XI, 6; Is. XLVII, 2; Eccl. XII, 3; Matt. XXIV, 41.
(18) Jug. XVI, 21; Lam. V, 13.
(19) Jérém. XXV, 10; Eccl. XII, 4. — « Quant à moi, je ne puis dire que le bruit du moulin soit l'âme de la maison; car, pour mon malheur, dans les premiers temps que j'ha-

On se servait sans doute aussi de moulins mus par des ânes (1).

La Bible distingue deux sortes de farine plus ou moins pures (2); les procédés de la mouture étaient par conséquent arrivés à une certaine perfection (3). On se servait de petits tamis pour séparer le son de la farine (4).

La pâte était préparée dans la huche ou pétrin (5). On l'y faisait fermenter au moyen du levain (6), à moins qu'il ne fallût faire le pain aussitôt (7). Les pains, appelés *Kikkar* (8), « cercle », étaient, comme ce nom l'indique, de forme ronde ou ovale. De médiocre grandeur, ils étaient assez minces (9); aussi on ne les coupait jamais, mais on les rompait (10).

Habituellement on faisait cuire le pain dans un petit four portatif (11): il ressemblait sans doute à celui des Arabes qui porte encore le même nom. « Ce four consiste en un vase plus ou moins grand, fait d'un mélange d'argile, de paille hachée et de fiente de chameau, On le fait sécher lentement au feu pour qu'il ne se fende pas. Il est sans fond et a environ deux pieds et demi de hauteur et un peu plus de deux pieds de tour; il est large en bas et plus étroit en haut; on le met par terre et on le chauffe intérieurement avec du petit bois (12). Pour faire cuire le pain fermenté, quand le feu est éteint et qu'il ne reste plus que la braise (13), on lève le vase et l'on étend quelques charbons allumés par terre ; on place le pain sur ces charbons en les recouvrant du vase, sur lequel on met un couvercle que l'on entoure de braises, comme le bord inférieur » (14). Si l'on voulait du pain azyme, comme celui que Sara pré-

---

bitais Jérusalem, il y en avait un dans une maison arabe contiguë à ma chambre à coucher, et il me causait des crispations atroces, en m'empêchant de dormir ou en me réveillant trop tôt ». Pierotti, *La Palestine actuelle*, p. 171.

(1) μύλος ὀνικός; Matt. XVIII, 6. — V. Fillion, *Atlas archéologique*, pl. XXXIII, fig. 5 et 6.

(2) סלת, Ezéch. XVI, 13, 19, etc.; קבה, Gen. XVIII, 6, etc.

(3) « Il y a quelques moulins mus par un cheval chez les Arabes ; mais la meule, faite exactement comme celle des Hébreux, existe toujours dans toutes les maisons. Elle est manœuvrée par les serviteurs, par les esclaves et par les hommes qui chantent toujours en travaillant ». Pierotti, *op. cit.*, p. 171.

(4) Am. IX, 9 ; Ecclés. XXVII, 5; Luc, XXI, 31. — V. Fillion, *Atlas archéologique*, pl. XVI, figure 11. — Les cribles des anciens étaient faits soit de papyrus ou de parchemin percé de nombreuses ouvertures, soit d'un tissu de soie, soit de crins de cheval.

(5) שאר, Exod. XII, 15, 19.

(6) מישארת, Exod. VII, 28, etc

(7) Gen. XIX, 3; Exod. XII, 39; Jug. VI, 19 ; I Rois, XXVIII, 24.

(8) ככר, Exod. XXIX, 23; I Rois, II, 36, etc. ككרות להם, Jug. VIII, 5 ; I Rois, X, 3.

(9) Il en est encore de même aujourd'hui. Pierotti, *op. cit.*, p. 211.

(10) Is. LVIII, 7 ; Lam. IV, 4 ; Matt. XIV, 19, XV, 36, XXVI, 26 ; Act. XX, 11. — De là l'expression si commune dans la Bible comme en Orient, « rompre le pain » pour « manger ». Aujourd'hui encore il n'est pas permis de couper le pain avec un couteau. Van Lennep, *Bible Lands*, t. I, p. 90.

(11) תנור, Exod. VII, 28, Lév. II, 4, etc.

(12) Is. XLIV, 15.

(13) *Ibid.* 10.

(14) Pierotti, *La Palestine actuelle*, p. 211.

para pour les Anges (1), on mettait de la braise en dessous et au-dessus du pain, pour hâter la cuisson (2).

Les femmes avaient le soin de préparer et de faire cuire le pain (3). Il existait aussi des boulangers publics (4) ; ceux-ci avaient des fours fixes, semblables aux nôtres et tels qu'on en trouve aujourd'hui dans toutes les villes d'Orient (5).

En fait de gâteaux (6) et de pâtisseries, la Bible mentionne :

Le *'ouggah* (7), gâteau de farine de froment, ou quelquefois d'orge (8), mince et sans levain. On le cuisait sur le sable ou sur une pierre chauffée avec de la cendre, de la braise ou de la fiente embrasée (9) ; il fallait les retourner plusieurs fois, pour les bien cuire et les empêcher de brûler (10);

Les *halloth* (11), gâteaux percés à plusieurs endroits, comme les pains azymes des Juifs d'aujourd'hui, et pétris avec de l'huile d'olive;

Les *rekikim* (12), flans oints d'huile. Ces gâteaux, comme les précédents, se cuisaient au four portatif, et étaient surtout employés pour les offrandes sacrées (13).

Les *touphiné pitthim* (14), biscuits ou morceaux de gâteau oints d'huile et grillés sur une plaque de métal;

D'autres gâteaux cuits dans la poêle (15), pétris avec du miel blanc et de l'huile; des gâteaux au miel (16), au raisin (17), aux œufs (18).

Les Israélites avaient sans doute appris l'art de la pâtisserie en Egypte, où elle était très avancée (19).

2° *Viandes*. La viande se mangeait rôtie au feu ou cuite à l'eau (20). On se servait à part du bouillon (21). On rôtissait les viandes à la broche (22), ce qui est la plus ancienne manière de les préparer (23). Mais depuis très

---

(1) Gen. XVIII, 6.
(2) V. des fours anciens et modernes, dans Van Lennep, *op. cit.*, p. 90. — Ces fours sont semblables à ceux des Grecs et des Egyptiens tels qu'Hérodote les décrit, II, 92.
(3) Gen. XVIII, 6 ; Lév. XXVI, 26.
(4) Os. VII, 4 ; Jér. XXXVII, 21.
(5) V. Van Lennep, *op. cit.*, p. 89.
(6) מאפא תנור, Lev. II, 4.
(7) עגה, III Rois, XVII, 13.
(8) Ezéch. IV, 12.
(9) *Ibid*, 15.
(10) Os. VII, 8.
(11) חלות, II Rois, VI, 19, etc.
(12) רקיקים ; Exod. XXIX, 2, 23 ; Lévit. VIII, 26.
(13) Lévit. II, 4.
(14) תפיני פתים, Lévit. VI, 14.
(15) מחבת, Lévit. II, 5, VI, 14, etc. ; מרחשת, Lévit. II, 7, VII, 9.
(16) צפיחית בדבש, Exod. XVI, 31.
(17) אשישי ענבים ou אישושות, Os. III, 1 ; Cant. II, 5 ; II Rois, VI, 19 ; I Paral. XVI, 3.
(18) לביבות, II Rois, XIII, 6, VIII, 10. — LXX : κολλυρίδες. — Vulg. : « sorbitiuncula ». Ce mot a été quelquefois traduit par « beignets ».
(19) Wilkinson, *Manners and customs*, t. II, p. 385.
(20) Exod. XII, 9.
(21) Jug. VI, 19.
(22) צלה, I Rois, II, 15 ; Is. XLIV, 16.
(23) Jahn, *Bibl. Archæol.*, t. I, part. 2, p. 193 et suiv.

longtemps, on les faisait aussi bouillir dans des pots ou dans des marmites (1), d'où on les tirait avec une fourchette (2) à trois dents (3). Ensuite on les plaçait sur le plat et on les entourait parfois de sauce (4). Il était défendu à Israël de faire cuire le chevreau dans le lait de sa mère, et, d'après le Talmud (5), cette défense s'étendait à toute espèce d'animaux et de lait. Mais, quelle qu'ait été l'étendue de cette prohibition, il est difficile de dire sur quels motifs elle fut fondée: peut-être était-elle basée sur un sentiment de compassion et trouvait-on cruel de faire cuire un animal dans ce lait qui, selon la loi naturelle, eût dû lui servir de nourriture; peut-être Moïse voulait-il éloigner Israël d'un usage superstitieux des peuples idolâtres voisins (6).

3° *Légumes.* Les légumes et les végétaux comestibles étaient cuits dans des pots (7), et assaisonnés avec de l'huile. On faisait parfois des purées composées de diverses plantes potagères (8). Il est inutile de dire qu'on se servait aussi de sel, dont l'usage remonte à la plus haute antiquité.

4° *Ustensiles de cuisine.* Ces ustensiles étaient en argile (9) ou en cuivre (10). Les poêles à frire étaient en tôle (11). En général la loi de Moïse est peu favorable à la vaisselle de terre cuite. Une fois en effet que celle-ci était entachée d'impureté, elle ne pouvait plus servir et devait être brisée. Au contraire la vaisselle de cuivre ou de métal pouvait être nettoyée à l'eau chaude ou au feu (12). Il est probable que les Israélites connaissaient l'étamage, mentionné par Pline (13) comme un art ancien (14),

On faisait la cuisine sur les *kiraïm* (15). Ce mot, étant au duel, désigne sans doute un foyer qui a deux réchauds pour y placer deux marmites (16).

Outre les marmites, les pots, les poêles et les fourchettes que nous avons déjà mentionnés, on trouve encore indiqués, dans la Bible, des bassins pour laver la viande, des mortiers (18), des couteaux (19), des pincettes (20), des pelles (21), etc.

---

(1) קלחת, כיור ; I Rois, II, 14 ; II Paral. XXXV, 13.
(2) מזלג, I Rois, II, 13.
(3) שלש שנים, *Ibid.*
(4) מרק, Jug. VI, 19, 20 ; Is. LXV, 4.
(5) Tr. *Holin*, 103 b. Cfr. Michaelis, *Mosaisches Recht*, § 205.
(6) Castelli, *La legge del popolo ebreo*, p. 81.
(7) סיר, IV Rois, 38 ; פרור, Nombr. XI, 8 ; Jug. VI, 19 ; דוד, I Rois, II, 14
(8) IV Rois, IV, 39.
(9) הבור, Is. XXIX, 16 ;
(10) כלי חרש, Lévit. VI, 21.
(11) Ezéch. IV, 3.
(12) Lévit. VI, 21, XI, 33, XV, 12 ; Nombr. XXXI, 22 ; Ezéch. XXIV, 11.
(13) *Hist. nat.* XXXIV, 17.
(14) Munk, *Palestine*, p. 373.
(15) כירים, Lévit. XI, 35. — LXX : χυτρόποδες. — Vulg. : « chytropodes ».
(16) V. le tr. *Kelim*, ch. 6 et 7.
(17) Lévit. I, 9.
(18) V. plus haut, p. 423.
(19) מאכלת, Gén. XXII, 6, 10; Jug. XIX, 29 ; Prov. XXX, 14.
(20) מזלגות ; Exod. XXXVIII, 3.
(21) יעים, *Ibid.*

IV. Repas et festins (1).

Les Israélites prenaient un léger repas le matin (2), puis deux repas principaux, l'un au milieu du jour (3), et l'autre vers le soir (4); de ces deux derniers, l'un n'était pas plus important que l'autre (5).

Avant de manger, on se lavait les mains (6). On prononçait ensuite une prière (7). On mangeait d'habitude en plein air, dans la cour ouverte à tous venants; c'est ce qui explique comment une femme put entrer sans difficulté et briser un vase de parfums sur les pieds de Notre Seigneur (8).

Dans les temps anciens, on s'asseyait à table (9). Plus tard, on s'étendit sur des coussins ou des divans (10), souvent ornés avec un luxe inouï (11). Chaque lit recevait de trois à cinq personnes. Quand on était ainsi installé, un des convives rendait grâces à haute voix pour lui et les autres (12). Ceux-ci, ou répétaient quelques-unes des paroles prononcées, ou se contentaient de dire *Amen*. On était couché sur le côté gauche, de façon que les pieds touchaient la terre. On mangeait et on buvait dans cette posture.

La bénédiction du commencement et celle de la fin du repas étaient ordonnées par la Loi (13). Cette formule, toujours la même, était encore employée au premier siècle (14), et Notre Seigneur a dû souvent la prononcer.

Les convives étaient couchés autour de la table (15), en forme de cercle. Le maître de la maison était au milieu. Les repas de famille étaient en grand honneur chez les Juifs, et ils faisaient de fréquentes

---

(1) Keil, *Archæol*, p. 504; Stapfer, *La Palestine*, p. 180.
(2) Jean, XXI, 9.
(3) Gen. XVIII, 1, 43, XVI, 25; Ruth, II, 14; III Rois, XX, 16; Luc, XIV, 12.
(4) Gen. XIX, I et suiv. : Ruth, III, 7.
(5) Chez les Grecs et les Romains, le repas du midi, δεῖπνον, était précédé d'un déjeuner, ἄριστον, « prandium »; le repas du soir, δόρπον ou δεῖπνον « cœna », était le principal. — Dans le Nouveau Testament, le repas du midi est appelé δεῖπνον, Matt. XXIII, 6 : Marc, VI, 21 ; Luc. XIV, 12, 16 ; Jean, XII, 2, XIII, 24, XXI, 20 ; — ἄριστον est aussi le déjeuner, Matt. XXII, 4 ; Luc. XI, 38, XIV, 12.
(6) Matt. XV, 2 ; Marc, VII, 2 et suiv. ; Luc, XI, 38. — Ce lavement des mains, qui n'est pas mentionné dans l'Ancien Testament, est une nécessité au point de vue de la propreté, surtout chez les Orientaux qui se servent de leurs doigts pour porter les mets à leur bouche. Les rabbins en avaient fait un précepte, Luc, XI, 38, Matt. XV, 20. — V. Fillion, *Comm. sur S. Mathieu*, p. 301, où sont cités plusieurs passages curieux. — Les Esséniens prenaient un bain avant le repas de midi.
(7) ברכה, I Rois, IX. 13; εὐλογία, εὐχαριστία, Matt. XIV, 19, XV, 36; Luc, IX, 16; Jean, VI, 11.
(8) Matt. XXVIII, 6 et suiv.
(9) Gén. XXVII, 19; Jug. XIX, 6 : I Rois, XX, 5, 24; III Rois, XIII, 19. Tel était aussi l'usage des Romains des premiers temps et celui des anciens Egyptiens.
(10) ἀνακεῖσθαι, κατακεῖσθαι, ἀνακλίνεσθαι, κατακλίνεσθαι.
(11) Am. VI, 4.
(12) Matt. XXVI, 20; Tr. *Berakoth*, IV.
(13) Deut. VIII, 10.
(14) Tr. *Berakoth*, VII.
(15) Chez les riches, il y avait parfois de petites tables séparées pour chaque convive.

invitations (1). Ces repas réunissaient les amis et ceux qu'on voulait honorer, ainsi que les membres les plus importants de la famille. Ils se donnaient à l'occasion d'événements intéressant cette famille, ou dans des jours de fête. Souvent les invités étaient assez nombreux (2). Parfois ces repas étaient remarquables pour la diversité, la somptuosité, la délicatesse des mets et des boissons (3).

Les invitations étaient envoyées par des esclaves ou des serviteurs (4). A leur arrivée, les hôtes étaient accueillis avec un baiser (5) ; on leur lavait les pieds (6).

Si le repas avait un caractère religieux, ou si on voulait honorer spécialement un des hôtes, on répandait sur sa tête une huile aromatisée (7). Ensuite on les plaçait suivant leur rang et leur dignité (8).

La viande était apportée coupée en morceaux. Les autres mets étaient servis dans des plats séparés. C'est le chef de la famille qui distribuait les portions (9). Chaque convive plaçait celle qu'il avait reçue sur le pain rond qu'il avait devant lui et mangeait avec ses doigts (10). Un seul plat de sauce servait pour tous, et chacun à son tour y trempait son pain (11).

Les mets étaient en rapport avec la situation de la famille. Les plus pauvres se contentaient de pain et de vinaigre, de lait et de grains grillés. Chez les riches, la table était couverte de mets délicats (12).

En fait de vaisselle de table, on ne trouve chez les Hébreux que des plats de différentes formes, en métal ou en bois, et les ustensiles servant à boire. Ces derniers sont la *tzappa'ath* (13), cruche en terre servant à contenir l'eau ou le vin, le *gabia'* (14), cratère ou calice, le *côs* (15), dans

---

(1) Josèphe, *Ant. jud.* XIV, 10, § 8, 12.
(2) Gen. XXIX, 22 ; I Rois, IX, 22, III Rois, I, 9, 25 ; Luc, V, 29.
(3) III Rois, I, 25 ; Is. XXV, 6 ; Matt ; XXII, 4. — La boisson tenait toujours une grande place dans ces banquets, comme le prouve l'emploi du mot משתה, qu'on trouve déjà dans la Gen. XXI, 8, XXIX, 22.
(4) Prov. IX, 3 ; Matt. XXII, 3 et suiv.
(5) Tob. VII, 6 ; Luc, VII, 45.
(6) Luc, VII, 44.
(7) Ps. XXIII, 5 ; Am. VI, 6 ; Matt. XXVI, 7 et suiv.
(8) I Rois, IX, 22 ; Marc, XII, 39 ; Luc, XIV, 8.
(9) I Rois, I, 4.
(10) La Bible ne mentionne ni cuiller ni fourchette.
(11) Matt. XXVI, 23.
(12) Amos décrit ainsi le luxe des riches (VI, 4-6) :
« Ils reposent sur des lits d'ivoire.
Ils sont mollement étendus sur leurs couches ;
Ils mangent les agneaux du troupeau,
Les veaux mis à l'engrais.
. . . . . .
Ils boivent le vin dans de larges coupes.
Ils s'oignent avec la meilleure huile... ».
Isaie (V, 11) s'élève aussi contre les ivrognes :
« Malheur à ceux qui de bon matin
Courent après l'ivresse.
Et qui, bien avant dans la nuit,
Sont échauffés par le vin ! »
(13) צפחת, I Rois, XXVI, 11.
(14) בגיע, Gen. XLIV, 2.
(15) כוס, Gen. XL, 11, etc.

lequel on verse le vin du cratère, le *séphel* (1), sorte de tasse, le *mizraq* (2), grande coupe.

Avant de boire, on filtrait les boissons, le lait, le vin aromatisé, pour ne pas avaler les moucherons qui y étaient tombés (3).

Avant de se lever de table, on rendait à Dieu des actions de grâce (4) pour la nourriture qu'il avait donnée (5).

---

(1) סִפֵּל, Jug. V, 25, VI, 38.
(2) מִזְרָק, Nombr. VII, 13, 19, etc.
(3) Matt. XXIII, 24.
(4) Deut. VIII, 10.
(5) Chez les Arabes de Palestine, les choses ne se passent guère autrement aujourd'hui. Voici, d'après M. Pierotti, *op. cit.*, pp. 224-227, la description d'un repas. « On apporte, au moment du dîner, un large plateau d'argent, de cuivre ou même de bois, que l'on met au milieu de la chambre sur un tapis étendu au plancher, et quelquefois sur une petite table incrustée de nacre ; les commensaux s'asseoient à terre ou sur des coussins autour de cette table, et il y a sur le plateau autant de pains ronds que de personnes. S'il y a un grand nombre de conviés, on met les pains ronds à terre et chacun prend celui qui marque sa place. Les diverses postures sont fort curieuses à voir : celui-ci s'assied les jambes croisées, celui-là reste à genoux, un autre s'étend d'un côté et un quatrième d'un autre ; tout cela fait un tableau vraiment caractéristique. Quand chacun est à sa place, on apporte les viandes, qui sont coupées chez les gens bien élevés et sont entières chez les habitants de la campagne. Il n'y a qu'un service qui se compose de plusieurs mets et entremets, et chacun peut ainsi voir d'un seul coup d'œil de quel côté il peut attaquer. Le chef de famille fait honneur aux invités de distinction en leur présentant avec la main une portion de viande ou de ce qu'ils préfèrent, et ceux-ci, en la recevant, la mettent sur leur pain, qui est le seul couvert que l'on emploie. Les plats de ragoût et de sauce sont communs à tous, ce qui veut dire que toutes les mains y plongent et y puisent leur part. Lorsque l'on apporte le plat de riz, appelé *pilau*, ce qui indique la fin du repas, on a, chez quelques riches, des cuillers en bois ou en ivoire, mais la plupart du temps, on se sert de ses mains de la manière suivante : on prend une poignée de riz que l'on pétrit avec le poing, et quand on lui a donné la forme d'une boule ou d'un cylindre, on la porte à la bouche et on secoue ensuite les mains dans le plat comme pour y rejeter les grains et les restes, afin qu'ils ne soient pas perdus ; et l'on répète cet horrible manège à chaque instant !... A la vérité, il faut dire que cela ne se pratique pas dans les maisons où l'on se pique de savoir-vivre ; on s'y sert des trois doigts de la main, et quelquefois, outre les cuillers, il y a aussi des couteaux ; mais les couteaux et les cuillers sont très dangereux, parce que si un Arabe cherche à imiter un Européen, il se perce la lèvre avec la fourchette, ou se coupe le doigt avec le couteau. J'ai vu ce fait plusieurs fois, et je ne pouvais m'empêcher d'éclater de rire, ainsi que les autres conviés, qui ne pouvaient non plus se contenir, quand le blessé furieux rejetait la fourchette de la main gauche ou le couteau de la main droite d'un air qui voulait dire : *maudites soient les modes franques.* On appelle ces repas *manger à l'européenne.* Malheureusement, la manière de boire n'est pas à l'européenne, car, lorsque vous avez soif, on vous offre une des deux ou trois tasses, calices ou coupes, où tout le monde a trempé ses lèvres. Il y a rarement du vin ; on a, à la place, de l'eau sentant l'orange, la rose, etc., etc. On trouve du vin et de l'eau-de-vie chez les personnes du grand monde, mais il y a alors un autre inconvénient, c'est que quelques personnes, pour se donner un genre ou pour cacher la quantité de liqueur qu'elles boivent, portent le gouleau de la bouteille à leur bouche... Si, par amour de la nouveauté, le lecteur voulait assister à un de ces banquets, je lui conseille de mettre ses plus mauvais habits, les bons se salissant très promptement, car celui qui est chargé de découper ne se sert que de ses mains et il sépare, déchire et tire les viandes avec tant de force que la sauce rejaillit sur tous les conviés. Un autre aussi, alléché par les mets, peut saisir la plus petite occasion pour en prendre avec les mains toutes luisantes. Enfin, quelqu'un, pour vous faire une amabilité, peut vous jeter un morceau de viande à la tête.

CHAPITRE II

ANTIQUITÉS SOCIALES

§ I. — *Agglomération de la population.*

I. Nous avons vu plus haut (1) qu'Israël, une fois entré dans le pays de Chanaan, abandonna la vie nomade pour la vie sédentaire. Il trouvait de belles villes bien bâties par les anciens habitants; il s'y installa volontiers et n'eut plus le désir de les abandonner.

La population devait être très dense, comme nous l'avons déjà dit (2).

Toutes les agglomérations de quelque importance étaient environnées de murailles : il suffit d'ouvrir la Bible pour s'en convaincre (3).

II. Les Hébreux emploient différents noms pour désigner les lieux qu'ils habitent.

1° Leurs villages ou hameaux sont nommés par eux de quatre manières :

Hatzer (4). C'est un endroit fortifié de manière grossière, peut-être au moyen de palissades ou de pieux. On le trouve surtout dans le territoire des tribus de Juda et de Siméon. Ce mot est entré dans la composition du nom d'un assez grand nombre d'endroits mentionnés dans la Bible (5).

Capher (6), village ou hameau. Le mot s'est conservé dans Capharnaüm.

Perazoth (7), endroits non entourés de murailles, habités par les Phéréséens.

Hhavah (8), au pluriel *Hhavoth*, bourgs ou villages sans caractère bien déterminé.

2° Les villes sont nommées :

Qir (9), *Qiriah* (10), *Qiriath* (11). C'est proprement la ville entourée de murs. Ce nom se retrouve dans un assez grand nombre de noms de villes hébraïques (12).

'Ir (13). C'est aussi une ville ayant des murailles et des portes, mais

---

(1) V. p. 391.
(2) V. p. 199.
(3) Les noms qui suivent le prouvent suffisamment.
(4) חצר, Jos. XIII, 23, 28, etc. — On trouve aussi les formes *hatzar* et *hatzor*. — V. sur ce dernier nom, de Saulcy, *Histoire de l'art judaïque*, p. 60.
(5) Nous ne voulons pas les énumérer ici. — V. la nomenclature, plus haut, p. 316.
(6) כפר, Cant. VII, 12; I Par. XXVII, 25.
(7) פרזות, Esth. IX, 29.
(8) חוה, חוות, Nombr. XXXII, 41. etc.
(9) קיר, Is. XV, 1, XVI, 7, etc.
(10) קריה, Is. I, 21, 26, etc.
(11) קרית (en composition), Gen. XXIII, 2, etc.
(12) V. plus haut. p. 290.
(13) עיר; Jos. X, 2, etc.

peut-être plus petite que celle qui est désignée par le mot précédent (1). Le mot entre aussi dans la composition du nom d'un certain nombre de villes (2).

III. Quelques villes mentionnées par la Bible ont une désignation spéciale.

1° *Villes royales*. Ce sont les villes qui servaient de résidence aux rois vaincus par les Hébreux lors de la prise de Chanaan (3). Plus tard des villes ammonites ont encore ce titre (4).

2° *Villes fortifiées*. Ce nom s'explique lui-même (5).

3° *Villes de trésor* (6). Nous avons vu plus haut quelle était la destination de ces villes égyptiennes (7).

4° *Villes commerciales*. Epithète donnée par les prophètes à Tyr et à Sidon (8).

5° *Villes des chariots*. Arsenaux où les rois de Juda conservaient leurs chars de guerre (9).

6° *Villes de magasins*. Bâties par Salomon (10).

7° *Villes lévitiques*. Villes assignées aux Lévites par Josué et le grand-prêtre Eléazar (11). Elles étaient au nombre de quarante-huit (12). Parmi elles un certain nombre devaient appartenir aux prêtres : plus tard on leur en donna treize (13).

Voici la liste de ces villes (14).

Tribus de Juda et de Siméon :

Hébron,	Dabir,
Lobna,	Aïu,
Jéther,	Jéta (15),
Estémo,	Bethsames.
Holon,	

Tribu de Benjamin :

Gabaon (16),	Anathoth,
Gabaé,	Almon.

(1) Gesenius, *Thesaurus*, p. 1005.
(2) V. la nomenclature. La Vulgate n'a pas toujours gardé le mot hébreu.
(3) Nomb. XXI, 26 ; Jos. X, 2.
(4) II Rois, XII, 26.
(5) Jos. X, 20 ; Is. XXVI, 1.
(6) Exod. I, 11.
(7) V. plus haut, p. 174.
(8) Is. XXIII, 11 ; Ezéch. XXVII, 3.
(9) II Paral. I, 14, IX, 25.
(10) II Paral. VIII, 4, 6.
(11) Jos. XXI, 4.
(12) Nombr. XXXV, 1, 2, 3.
(13) Jos. XX, 7, XXI, 19, 20.
(14) La Bible la donne deux fois, Jos. XXI, 13 et suiv. ; I Paral. VI, 57 et suiv.
(15) Cette ville manque dans la liste des Paralipomènes.
(16) Manque dans la liste des Paralipomènes

Tribu d'Ephraïm :

Sichem, Cibsaim,
Gazer, Bethoron.

A ces noms donnés dans le livre de Josué, le premier livre des Paralipomènes ajoute les suivants :

Jecmaan,
Helon,
Gethremmon,

que le livre de Josué place parmi les villes de la tribu de Dan (1).

Tribu de Dan :

Outre les deux villes que nous venons d'indiquer, on trouve encore les deux suivantes,

Elthéco et Gabathon :

Demi-tribu de Manassé :

Tanach, Gaulon,
Gethremmon, Bosra (2).

Tribu d'Issachar :

Cesion, Jaramoth,
Dabereth, Engannim (3).

Tribu d'Aser :

Masal, Helcath (4),
Abdon, Rohob.

Tribu de Nephtali :

Cédès en Galilée,
Hammoth Dor (5),
Carthan (6),

Tribu de Zabulon :

Jecnam, Damna,
Cartha, Naalol.

La liste des Paralipomènes diffère complètement; elle ne donne que les deux villes suivantes : Remmono (7), Thabor.

---

(1) *Ibid.*, 24.
(2) Les Paralipomènes donnent les noms suivants : Aner, Balaam, Gaulon, Astaroth ; *Ibid*, 70, 71.
(3) Dans les Paralipomènes sont mentionnées, vs. 72, Cedes, Dabereth, Ramoth et Anem.
(4) חלקת, Jos. ; — חוקק, Paral.
(5) Hamom, Paral. vs. 76.
(6) Cariathaim, *Ibid.*
(7) רמינו semble une mauvaise lecture de דמנה.

Tribu de Gad :

Ramoth de Galaad,	Hesebon,
Manaim.	Jazer.

Tribu de Ruben :

Bosor,	Jaser,
Misor,	Jethson

La liste des Paralipomènes est ici encore toute différente. Elle donne les noms de Bosor, Jassa, Cademoth, Mephaat.

Nous ne chercherons pas à expliquer les divergences de ces deux listes (1). Il ne sera pas sans utilité de mentionner celles des villes précédentes, qui, d'après le premier livre des Paralipomènes, furent spécialement attribuées aux prêtres : ce sont toutes celles qui étaient situées dans les tribus de Juda (et de Siméon) et de Benjamin. Il est clair, d'après cela, que la liste des Paralipomènes est postérieure à la division des dix tribus.

8° *Villes de refuge* (2). Moïse, comme on le verra plus loin, avait fixé six villes, trois de chaque côté du Jourdain, où les meurtriers pouvaient se réfugier et attendre qu'un jugement régulier eût été prononcé sur leur cas (3). Ces villes étaient : à l'ouest du Jourdain, Cédès de Galilée, Sichem sur le mont Ephraim et Hébron ; à l'est du Jourdain, Gaulon dans le Basan, Ramoth-Galaad dans la tribu de Gad, et Bosor dans la tribu de Ruben (4). Un simple coup d'œil sur la carte montre la convenance de ce choix. Des routes faciles devaient donner accès à ces villes (5). D'après les rabbins, le Sanhédrin devait veiller au bon entretien de ces routes (6).

§ II. *Relations paisibles entre individus.*

I. Hospitalité.

L'Écriture prescrit toujours l'hospitalité comme une vertu nécessaire. Au temps des patriarches elle était indispensable, soit parce que les chemins étaient rares, incommodes et périlleux, soit parce que les

(1) Reland, *Palæstina*, p. 163, se contente de les donner l'une à la suite de l'autre. Il est évident qu'elles ne proviennent pas d'une même source. Le plus probable, c'est que la liste des Paralipomènes est un remaniement de celle de Josué. Cette remarque ne suffit pas cependant pour expliquer toutes les divergences. Il faut observer en outre que plusieurs ont simplement changé d'orthographe. V. Arnaud, *Palestine*, p. 190.

(2) עָרֵי מִקְלָט ; Nomb. XXXV, 6-15.

(3) Nombr. XXXV ; Deut. XIX, 4, 13.

(4) Jos. XX, 7-8.

(5) Deut. XIX, 3.

(6) Barrows, *Biblical Geography and antiquities*, p. 460. — L'autel des holocaustes dans le tabernacle, ainsi que dans le temple de Salomon, était un asile de ce genre (Exod. XXI, 13 ; III Rois, II, 28-31).

voyages étaient des plus pénibles, puisqu'on était obligé de les faire à pied, ou sur des ânes et des chameaux. Aussi fut-elle alors largement exercée : Abraham, son neveu Loth (1), Job (2) excellèrent dans la pratique de cette vertu.

L'hôte était sacré et inviolable. Tout devait être sacrifié à sa sécurité, même l'honneur des membres de la famille (3). Une violation grave de ses droits était toujours châtiée d'une manière terrible : les mauvais traitements subis par la femme d'un lévite furent, à l'époque des Juges, la cause d'une guerre désastreuse pour la tribu de Benjamin (4).

L'exercice de l'hospitalité, qui, chez les païens, provenait de l'idée que les dieux parcouraient la terre en prenant la forme d'étrangers (5), était appuyée, chez les Israélites monothéistes, sur l'amour du prochain inspiré par la raison, développé par la religion et prescrit par la loi (6). Notre Seigneur lui donnera un développement encore plus considérable par ses beaux préceptes sur la charité (7).

Les rabbins avaient d'ailleurs toujours recommandé les devoirs de l'hospitalité dans les termes les plus pressants. A Jérusalem, personne ne devait considérer sa maison comme lui appartenant exclusivement. Pendant les fêtes, tout le monde, sans exception, recevait une hospitalité toujours prête. R. Josué de Jérusalem disait : « Que ta maison soit ouverte à tous, mais considère particulièrement les indigents comme des membres de ta famille » (8). D'après le Talmud (9), Bethphagé et Béthanie étaient renommées en particulier pour leur généreuse hospitalité à l'égard des pèlerins qui venaient aux fêtes.

Les devoirs principaux de l'hospitalité consistaient à se rendre à la rencontre des étrangers, à les inviter à entrer chez soi, à leur laver les pieds, à les nourrir et à les réconforter largement, à les accompagner lors de leur départ (10).

Sur ce sujet encore les rabbins montrent beaucoup de tendresse et de délicatesse. Ils donnent des règles minutieuses touchant l'hospitalité. L'un d'entre eux ajoute même, sous forme ironique : « Considère tous les hommes comme s'ils étaient des voleurs, mais traite-les comme si chacun d'eux était R. Gamaliel lui-même ».

D'un autre côté, ils tracent les règles de politesse et de reconnaissance qui doivent se trouver chez celui qui a reçu l'hospitalité. « Ne jette pas une pierre, lui dit-on, dans la source à laquelle tu as bu » (11).

---

(1) Gen. XVIII, 1, etc., XIX, 1, etc.
(2) Job, XXXI, 32.
(3) Gen. XIX, 7, etc.
(4) Gen. XIX, 11 ; Jug. XIX, 1, etc.
(5) Homère, *Odyss.* XIV, 57 ; Diodore de Sic. V, 28, etc.
(6) Gen., l. c.; Lévit, XIX, 33; Deut. XIV, 29, XXIX, 14, etc.; Jér. IX, 2, etc.; Mal. III, 5; Eccli. XXIX, 29, etc.
(7) Matt. X, 42, etc.; XXV, 35, etc. — Cfr. Rom. XII, 13 ; Hébr. XIII, 2 ; I Tim. V, 10 ; Act. XVI, 15, XVII, 7, XXVIII, 7, etc.
(8) *Pirké aboth*, I, 5.
(9) Tr. *Pesach.* 53.
(10) Gen. XVIII, 2, XIX, 2 ; Exod. II, 20, etc.
(11) Tr. *Baba K.* 92.

L'hospitalité, telle que nous venons de la décrire, est celle qui s'exerçait chez les particuliers (1). L'hospitalité s'exerçait aussi d'une manière publique, sur les routes peu fréquentées, où les villages étaient très éloignés, et, même en dehors des villes (2), il y avait des khans ou endroits destinés à loger les étrangers. Comme les khans modernes, ils étaient généralement bâtis en carré : au milieu une large cour recevait les bêtes de somme et les bagages, et des chambres s'ouvraient sur les galeries tout autour. Ces chambres ne contenaient du reste aucun meuble; mais le voyageur, de son côté, n'avait rien à payer. Une personne, généralement un étranger, était attachée au khan. Elle fournissait, moyennant finance, ce dont on pouvait avoir besoin : nous avons de cela un exemple dans l'histoire du bon Samaritain (3). Des hôtelleries de ce genre sont mentionnées dès le temps de Moïse (4). Jérémie les appelle « place pour les étrangers » (5). Le Talmud leur donne différents noms, tirés du grec ou du latin (6), qui prouvent que ces endroits étaient bien destinés pour des étrangers (7).

Au temps de Notre Seigneur, il y avait aussi des auberges ou cabarets, où l'on vendait des mets et des boissons : sauterelles grillées ou frites dans le miel, bière de Médie et de Babylone, boissons égyptiennes, vin ou liqueurs fermentées du pays. Parmi les convives circulaient des dictons comme celui-ci : « Manger sans boire, c'est dévorer son propre

---

(1) Robinson, *Biblical Researches*, t. I. p. 80, décrit une scène qui montre dans tout son jour la rigueur avec laquelle les Arabes accomplissent le devoir de l'hospitalité et en même temps l'adresse avec laquelle ils savent en abuser. Il avait acheté un jour à des Arabes un chevreau, qu'il donna à ses guides dans l'intention de leur fournir un bon souper. Ceux-ci le reçurent avec joie. « Au soir, le chevreau fut tué et dépouillé promptement. Il était encore sur le feu et commençait à répandre d'agréables émanations, surtout pour des narines arabes. Mais la scène changea bientôt. Les Arabes qui avaient vendu le chevreau avaient appris que nous campions tout près. Concluant avec assez de logique que ce chevreau avait été acheté pour être mangé, ils jugèrent convenable d'honorer nos Arabes de leur visite, au nombre de cinq ou six personnes. Or la loi sévère de l'hospitalité chez les Bédouins exige que tout hôte présent à un repas doit recevoir la première et la meilleure partie des aliments. Dans l'espèce, les cinq ou six hôtes atteignirent le but qu'ils s'étaient proposé : non seulement ils avaient vendu le chevreau, mais ils le mangèrent. Quant à nos pauvres Arabes qui s'étaient réjouis d'avance, ils n'eurent que les os ». — V. aussi Van Lennep, *Bible Lands*, t. II, p. 591.

(2) Luc, II, 7.

(3) Luc, X, 35.

(4) Gen. XLII, 27. XLIII, 21.

(5) גרות, Jérém. XLI, 17. La Vulgate ne traduit pas exactement par « peregrinantes ».

(6) L'un de ces noms, פנדוקין, est la transcription du πανδοχεῖον de Luc, X, 34. Un autre, אכסניא, transcrit le grec ξενία. אישבידא est le latin hospitium. V. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, à ces mots.

(7) Dans les parties de la Syrie que les voyageurs européens n'ont pas encore trop fréquentées, l'étranger est accueilli et entretenu par les habitants sans aucune vue mercantile. Dans chaque village il y a une maison appelée *menzil* ou *médâfeh*, destinée à recevoir les étrangers. On les y loge. Quant à leur nourriture, elle est fournie par les familles du village. A leur départ ils ne donnent rien. Offrir de l'argent serait considéré comme une insulte ; le recevoir serait honteux. Ces endroits ont conservé les traces de l'ancienne et pure hospitalité. Mais elle a disparu sur les routes fréquentées, où on sait trop bien que les Européens payent généreusement tout ce dont ils ont besoin. Robinson, *Bibl. Researches*, t. I, p. 445, t. II, pp. 18, 71, 268. — Cfr. aussi Pierotti, *La Palestine actuelle*, pp. 121 et suiv.

sang » (1). La police d'Hérode savait y découvrir, dans les propos que le vin amenait sur les lèvres des clients, l'opinion populaire (2). Hérode, dit-on, se déguisait lui-même, pour pénétrer plus facilement dans ces réunions et y connaître ce qu'on disait de lui (3).

II. Politesse.

Comme chez tous les orientaux, les démonstrations extérieures de politesse étaient très développées chez les Israélites.

En se rencontrant, on échangeait des souhaits de bonheur. Les formules les plus communes étaient : « Paix à toi, Vie, Salut, le Seigneur soit avec toi, sois béni du Seigneur, etc ». Ainsi Booz salue ses moissonneurs par les mots : « Le Seigneur soit avec vous » (4). L'ange salue Gédéon avec les mots : « Le Seigneur soit avec toi » (5). L'archange Gabriel dit à Marie : « Je vous salue » (6). Le Seigneur aborde ses disciples en leur disant : « La paix vous arrive » (7). Judas dit au Seigneur : « Salut, Rabbi » (8). Le Seigneur salue les saintes femmes par ces mots : « Salut » (9).

Le salut différait selon la qualité des personnes. Les amis s'embrassaient. Ainsi fait Joseph à l'égard de ses frères (10), Jacob à l'égard de Joseph et de ses fils (11), Laban à l'égard de Jacob (12). Mais quelquefois, ce baiser venait de traîtres, qui cachaient leurs mauvais desseins sous cet abord affectueux ; c'est ainsi qu'agit Joab envers Abner et Amasa (13), Judas lorsqu'il trahit le Sauveur (14). On s'embrassait en plaçant la main droite sur l'épaule gauche de l'autre personne, la main gauche sur son épaule droite, et en lui baisant la joue gauche (15).

Quand on était en présence de supérieurs, on faisait, suivant leur dignité, une inclination plus ou moins profonde, et quelquefois même

---

(1) Tr. *Schabath*, 41 *a*.
(2) Josèphe, *Ant. jud.*, XV, 10, § 4.
(3) Edersheim, *Sketches of jewish social Life in the days of Christ*, London, s. d. (1876), m 16, pp. 49-50.
(4) Ruth, II, 4. — Cfr. IV Rois, IV, 26.
(5) Jug. VI, 11 ; Cfr. *ibid.* XIX, 20.
(6) Luc, I, 28.
(7) Jean, XX, 19.
(8) Matt. XXVI, 49. — Les expressions du Nouveau Testament sont χαίρειν (Act. XV, 24 ; Jac. I, 1), ou εἰρήνη ὑμῖν, εἰρήνη σοὶ (Luc, XXIV, 36, Jean XX, 26, etc.). Le premier de ces mots répond à *marhaba* (largeur, que votre cœur soit au large) des Arabes modernes, et le second au *schalôm* ou *selâm alek* (la paix sur toi) des Talmuds. Stapfer, *La Palestine au temps de Jésus-Christ*, p. 229.
(9) Matt. XXVIII, 9. — Cfr. Ps. CXVII, 24.
(10) Gen. XLV, 14.
(11) *Ibid.* XLVI, 29, XLVIII, 10, etc.
(12) Gen. XXIX, 13.
(13) II Rois, III, 27, XX, 9, etc.
(14) Matt. XXVI, 49, etc.
(15) II Rois, XX, 9, 10.

une génuflexion. Ainsi sont salués Elisée (1), Héli (2), David (3). Jacob et les siens s'inclinent profondément devant Esaü (4), les frères de Joseph en font de même devant lui (5). Abraham devant les Chananéens (6), Moïse devant Jéthro (7), etc. On s'inclinait parfois jusqu'à terre, on embrassait les genoux et les pieds (8).

L'usage des saluts amicaux était interdit durant une mission importante : c'est ce que le prophète Élie prescrit à son disciple (9), ce que Notre Seigneur ordonne à ses apôtres (10), ce que saint Jean enjoint par rapport aux hérétiques (11).

Les visites sont de tout temps (12). Elles étaient souvent accompagnées de présents (13). La Loi donne force à cette coutume (14), que les Mages observèrent lorsqu'ils vinrent adorer l'enfant Jésus dans sa crèche (15). Ces présents, destinés d'abord à prouver la vénération et l'amour, aussi bien que la reconnaissance, furent aussi offerts dans l'intention de capter la bienveillance des grands et des magistrats, ou même de les corrompre. Aussi la Bible les loue-t-elle quand ils partent d'une bonne intention : et les blâme-t-elle lorsqu'ils sont dictés par de mauvais mobiles (16).

Les visites avaient leur cérémonial. On annonçait la venue du visiteur (17) : on frappait à la porte de celui qu'on venait voir (18) ; on laissait ses chaussures à la porte de la pièce où se tenait la personne qu'on visitait (19). Le visité accueillait de son côté le visiteur par des signes d'amour : baiser, lavement des pieds ; ainsi Joseph fait laver les pieds de ses frères (20), Abraham lave les pieds de ses hôtes (22), on lave les pieds d'Eliézer dans la maison de Rébecca (22) ; Marie lave les pieds du

---

(1) IV Rois, VI, 21. XIII, 14.
(2) I Rois, I, 15.
(3) I Rois, XXV, 24.
(4) Gen. XXXIII, 3.
(5) *Ibid.* XLIII, 26.
(6) Gen. XXIII, 7, XVIII, 2, XIX, 1.
(7) Exod. XVIII, 7. — Cfr. I Rois, XXV, 23.
(8) « Un homme s'approchant, dit le Tr. *Kidduschin*, f° 61, baisa les pieds de R. Jonathan ». — Cfr. Matt XXVIII, 9. — On lit encore dans le Tr. *Kethousim*, f° 63 : « Quand R. Aquiba, absent depuis douze ans, revint près de sa femme, celle-ci se jeta sur sa face et lui baisa les genoux. Il entra dans la ville, et son beau-père, qui ne le reconnaissait pas, mais qui comprenait qu'il était un éminent Rabbi, se jeta sur la face et lui baisa les genoux ». — Cfr. Stapfer, *La Palestine au temps de Jésus-Christ*, p. 229.
(9) IV Rois, IV, 29.
(10) Luc, XVI, 4.
(11) II Jean, I, 10.
(12) Job, XLII, 11.
(13) Gen. XLI, 42, XLIII, 11 ; Jug. III, 18, etc.
(14) Exod. XXIII, 15, XXXIV, 2 ; Deut. XVI, 17.
(15) Matt. II, 11.
(16) Cfr. Ps. XIV, 2 : Is. I, 23, V, 22 ; Exod. XXIII, 9 ; Deut. XVI, 19 ; IV Rois, V. 16, etc.
(17) III Rois, I, 23.
(18) Marc, I, 7 : Act. XIII, 25 ; Exod. III, 5, etc.
(19) Jud. XIV, 9 ; Cant. V, 2 ; Matt. V, 7 ; Luc, XII, 36 ; Act. XII, 13 ; Apoc. III, 20.
(20) Gen. XLIII, 24, etc.
(21) *Ibid.*, XVIII, 4.
(22) *Ibid.*, XXIV, 32.

Sauveur dans la maison de Simon qui avait omis cette marque d'affection (1) Pendant le cours de la visite, on échangeait des baisers, des saluts, des paroles gracieuses (2).

Les conversations, soit en particulier, soit en public, étaient très goûtées des Hébreux (3). L'urbanité demandait des discours brefs et réfléchis (4); parler autrement était condamné (5). Les expressions injurieuses étaient réprouvées. A l'époque de Notre Seigneur, c'était une grave faute d'appeler quelqu'un Satan, adversaire, *Raka*, fou (6).

II. Jeux (7).

La Bible nous fournit peu de renseignements sur ce sujet. Les jeunes gens se réunissaient pour chanter et faire de la musique (8). Le prophète Zacharie (9), d'après saint Jérôme (10), fait allusion à un jeu ou

---

(1) Luc, VII, 45.
(2) I Rois, I, 17, XX, 42, etc.
(3) Gen. XIX, 1 ; Job, XXIX, 7 ; Jérém. XVII, 19, XXX, 19 ; Jug. XIX, 15 ; Ruth, IV, 11 ; Prov. VIII, 3, XXXI, 23 ; Matt. XI, 16, etc.
(4) Prov. X, 20, XVII, 37.
(5) *Ibid.* XXI, 24, XXII, 10.
(6) Matt. V, 22 ; Luc, XXII, 38 ; Matt. IV, 10. — Il ne sera pas hors de propos de rappeler ici quelques judicieuses observations de Fleury sur le langage de la bonne compagnie chez les Hébreux. « Ils usaient volontiers, dans leurs discours, d'allégories et d'énigmes ingénieuses. Leur langage était modeste et conforme à la pudeur, mais d'une manière différente de la nôtre : ils disaient l'eau des pieds, pour dire l'urine, couvrir les pieds, pour satisfaire aux autres besoins, parce qu'en cette action, ils se couvraient de leur manteau, après avoir creusé la terre (Deut. 23, 14) : ils nommaient la cuisse pour les parties voisines que la pudeur défend de nommer. D'ailleurs ils ont des expressions qui nous paraissent fort dures, quand ils parlent de la conception et de la naissance des enfants, de la fécondité et de la stérilité des femmes ; ils nomment sans façon certaines infirmités secrètes de l'un et l'autre sexe que nous enveloppons par des circonlocutions éloignées. Toutes ces différences ne viennent que de la distance des temps et des lieux. La plupart des mots qui sont déshonnêtes, suivant l'usage présent de notre langue étaient honnêtes autrefois, parce qu'ils donnaient d'autres idées ; et encore aujourd'hui les Levantins, surtout les Mahométans, ont des délicatesses ridicules pour certaines saletés qui ne font rien aux mœurs, tandis qu'ils se donnent toute liberté sur les plaisirs les plus infâmes. Les livres de l'Ecriture parlent plus librement que nous ne ferions de ce qui regarde le matériel du mariage, parce qu'il n'y avait personne parmi les Israélites qui y renonçât, et que ceux qui écrivaient étaient des hommes graves et des vieillards pour l'ordinaire. — Quant à la pudeur, la politique bonne ou mauvaise, l'adresse, la souplesse, les ruses, les intrigues de cour, l'histoire de Saül et celle de David nous en fournissent autant d'exemples, à proportion, qu'aucune autre que je connaisse » (*Mœurs des Israélites*, § XII).
(7) Otto, *Lexicon rabbinicum*, v° « Ludus » ; Wagenseil, *De Norimberga*, c. 22 ; Munk *Palestine*, p. 385.
(8) Lam. V, 14.
(9) Zach. XII, 3.
(10) *In h. loc.* « Mos est in urbibus Palestinæ, et usque hodie per omnem Judæam vetus consuetudo servatur, ut in viculis, oppidis et castellis, rotunde ponantur lapides gravissimi ponderis, ad quos juvenes exercere se soleant, et eos pro varietate virium sublevare, alii usque ad genua, alii usque ad umbilicum, alii ad humeros et caput, nonnulli super verticem, rectis junctisque manibus magnitudinem virium demonstrantes pondus extollant ».

à un exercice gymnastique des jeunes gens, qui faisaient montre de leur force en soulevant, jusqu'à une certaine hauteur, des pierres très lourdes. Ce prophète parle aussi (1) de jeunes garçons et de jeunes filles qui jouent dans les rues. D'après un passage de Job (2), on peut supposer que les enfants jouaient avec des oiseaux apprivoisés. L'Evangile mentionne un jeu où les enfants répétaient ces paroles : « Nous chantons et vous ne dansez pas; nous jouons de la flûte et vous ne vous lamentez pas » (3). D'après ces paroles, il est probable qu'ils s'amusaient à représenter, soit les cérémonies d'un mariage, soit celles d'un enterrement. — Quant aux jeux de hasard ils sont interdits par la tradition juive (4).

IV. Danse (5).

Dans les occasions produites par une grande joie nationale, la danse (6), toujours accompagnée de musique, prenait chez les Hébreux le caractère d'un acte religieux. Tel était, du reste, l'usage général dans l'antiquité. Après le passage de la mer Rouge, « Marie, la prophétesse, sœur d'Aaron, prit à sa main un tambourin, et toutes les femmes vinrent après elle, avec des tambourins, et en dansant » (7). De même, quand Saül revint avec David, après la victoire de ce dernier sur le Philistin Goliath, « les femmes sortirent de toutes les villes d'Israël au-devant du roi Saül, en chantant et en dansant, au son des tambourins et des triangles, et en poussant des cris de joie » (8). Lorsque l'arche fut amenée à Jérusalem, « David dansa de toute sa force devant l'Eternel » (9).

Mais les Hébreux dansaient aussi dans leurs jours de réjouissance particulière (10). Suivant l'usage général et conformément aux mœurs de l'Orient, les jeunes gens et les jeunes filles dansaient à part (11). Dans les fêtes idolâtriques, comme dans le culte du veau d'or, par exemple (12), hommes et femmes dansaient peut-être ensemble, à l'imitation des orgies païennes; mais ces danses sont tout à fait étrangères au caractère du peuple hébreu (13).

---

(1) Zach. VIII, 5.
(2) Job, V, 24.
(3) Matt. XI, 17, etc.
(4) Buxtorf, *Lexicon chalduicum*, c. 1984.
(5) Keil, *Bibl. Archæologie*, p. 649.
(6) חול, Jug. XXI, 21; מחול, Ps, XXX, 12, CXLIX, 3 CL, 4.
(7) Exod. XV, 20.
(8) I Rois, XVIII, 6. — Cfr. Jug. XI, 34, XXI, 21.
(9) II Rois, VI, 14.
(10) Jérém. XXXI, 4, 13; Ps. LXVIII, 26.
(11) Jérém. XXXI, 13 ; Jug. XXI, 21.
(12) Exod. XXXII. La danse de la fille d'Hérodiade, Matt. XIV, 6, est d'un caractère grec absolument étranger à la civilisation juive.
(13) Fleury fait les réflexions suivantes sur les plaisirs des Hébreux : « Leur vie aisée et tranquille, jointe à la beauté du pays, les portait au plaisir; mais leurs plaisirs étaient

§ III. *Relations hostiles.*

I. Brigandage (1).

Aux alentours d'Israël, plusieurs peuples faisaient profession ouverte de brigandage (2). Isaac prédit à Esaü qu'il vivrait de son épée, c'est-à-dire de brigandages. Un fils d'Abraham, Ismaël, n'avait pas eu d'autre métier. Comparé à l'âne sauvage (3), et devenu habile tireur d'arc (4), il fut toujours en querelle et en guerre avec ses voisins. Ses descendants, les Ismaélites, ont toujours scrupuleusement imité leur père.

L'Ecriture mentionne souvent les « voleurs de Moab, de Syrie, de Chaldée, d'Ammon » (5). Tous ces bandits exerçaient leur métier partout où ils croyaient pouvoir le faire impunément. Jephté, avant d'être à la tête du peuple de Dieu, avait été chef d'une troupe de voleurs (6). David eut souvent affaire aux brigands des environs de la Palestine (7); il châtia vigoureusement les pillards amalécites (8). Isboseth, fils de Saül, avait à sa solde deux chefs de bande, originaires de la tribu de Benjamin (9), qui le trahirent et l'assassinèrent. Razon,

---

simples et faciles ; ils n'en avaient guère d'autres que la bonne chère et la musique. Leurs festins étaient, comme j'ai dit, des viandes simples qu'ils prenaient chez eux, et la musique leur coûtait encore moins, puisque la plupart savaient chanter et jouer des instruments. Le vieillard Berzellaï ne comptait que ces deux plaisirs, quand il disait qu'il était trop vieux pour goûter la vie (II Sam. 19, 36) et l'Ecclésiastique (32, 6 et 7) compare cet assortiment à une émeraude enchâssée dans de l'or ; aussi Ulysse chez les Phéaciens avouait franchement qu'il ne connaissait point d'autre félicité qu'un festin accompagné de musique. On voit les mêmes plaisirs dans les reproches que font les prophètes à ceux qui en abusaient ; mais ceux-là y ajoutent l'excès du vin, les couronnes de fleurs et les parfums, comme nous voyons qu'en usaient les Grecs et les Romains.... Ils mangeaient volontiers dans des jardins, sous des arbres et des treilles : car il est naturel dans les pays chauds de chercher l'air et le frais. Aussi quand l'Ecriture veut marquer un temps de prospérité, elle dit que chacun buvait et mangeait sous sa vigne et sous son figuier, qui sont les arbres fruitiers dont les feuilles sont les plus larges... Je ne vois chez eux ni le jeu ni la chasse, que l'on compte parmi nous entre les plus grands divertissements. Pour le jeu, il semble qu'ils l'ignoraient absolument, puisque le nom ne s'en trouve pas une seule fois dans toute l'Ecriture... Pour la chasse, soit des bêtes, soit des oiseaux, elle n'était pas inconnue aux Israélites ; mais il semble qu'ils s'y appliquaient moins pour le plaisir que pour l'utilité de fournir leur table et de conserver leurs blés et leurs vignes ; car ils parlent souvent de filets et de pièges ; et on ne voit ni chiens, ni équipages, même aux rois. Ils se seraient sans doute rendus odieux, s'ils avaient voulu courir sur les terres labourées, ou nourrir des bêtes qui eussent fait du dégât. Les grandes chasses se sont établies dans les vastes forêts et les terres incultes des pays froids » (*Mœurs des Israélites*, § XIII).

(1) Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, v° « Vol ».
(2) Gen. XXVII, 40.
(3) Gen. XVI, 12. Vulg. : « ferus homo ».
(4) *Ibid.* XXI, 20.
(5) Jug. III, 12, etc.
(6) Jug. XI, 3. Le mot « latrocinantes » de la Vulgate n'est pas dans l'hébreu.
(7) II Rois, III, 22.
(8) I Rois, XXX, 17.
(9) II Rois, IV, 2.

roi de Damas, avait d'abord, comme Jephté, été chef de brigands (1). Les Chaldéens, qui enlevèrent les troupeaux de Job (2) faisaient partie de bandes de ce genre.

Du reste le vol à main armée n'était pas en défaveur à cette époque. « Cela paraît aussi dans les temps héroïques, et même encore depuis parmi les Grecs. On ne se cachait point d'être venu dans un pays pour voler ; il paraît par Homère qu'on s'en faisait une espèce de gloire, comme de faire une conquête légitime. On demande tranquillement à une troupe de gens qui abordent dans une province ou dans une île, s'ils y viennent pour voler ou pour quelque autre affaire » (3). Josèphe lui-même, à une époque bien plus récente, parle du brigandage comme d'une chose toute naturelle, à laquelle ses ancêtres auraient pu s'adonner sans encourir aucun blâme (4).

Le vol simple n'était pas non plus marqué d'infamie chez les Hébreux. « Ce n'est pas une grande faute si un homme dérobe, dit le Sage, car il vole pour se rassasier » (5). La loi n'infligeait au voleur aucune peine particulière, ni aucun supplice honteux : une fois découvert, il devait rendre sept fois la valeur de ce qu'il avait pris (6). Mais réservons ce sujet pour l'endroit où nous traiterons des lois pénales.

II. GUERRE (7).

1° *Batailles.* Dans les temps anciens, les Israélites ne faisaient la guerre que lorsqu'ils étaient attaqués ou surpris par l'ennemi (8), ou bien quand ils en recevaient l'ordre de Dieu (9), soit par l'intermédiaire du grand-prêtre (10), soit par celui des prophètes (11). L'armée se mettait en marche au commencement du printemps (12). Elle était accompagnée de l'arche, qui était le symbole de la présence du Seigneur (13), qui protégeait son peuple et lui livrait ses ennemis (14). Avec l'armée devaient se trouver (15) des prêtres ayant des trompettes d'argent, dont ils sonnaient durant l'attaque, afin que le Seigneur se

(1) III Rois, XI, 23, 24.
(2) Job, I, 17.
(3) Dom Calmet, *l. c.*
(4) « Sed neque ad latrocinia (πρὸς λῃστείας), sicut alii quidam, aut plus habendi studium, bellum exercendo conversi sunt patres nostri, licet regio multis virorum strenuorum myriadibus abundaret » (*Contr. Apion*, I, 13 ; éd. Dindorf, t. II, p. 343).
(5) Prov. VI, 30.
(6) *Ibid.*
(7) Keil, *Archæologie*, p. 752 ; Munk, *Palestine*, p. 411 ; Barrows, *Biblical Geography and Antiquities*, p. 464.
(8) Exod. XVII, 8 ; Nombr. XXI, 1.
(9) Nombr. XXXI, 1 ; Jos. I, 1 et suiv.
(10) Jug. I, 1, 20, XVIII ; I Rois, XIV, 37, XXIII, 2, XXVIII, 6.
(11) III Rois, XXII, 6 et suiv. ; II Paral. XVIII, 4.
(12) II Rois, XI, 1.
(13) Nombr. X, 35.
(14) Cfr. Deut. XXIII, 14, et Nombr. XIV, 42-44 ; I Rois, IV, 4 et suiv., XIV, 18 ; II Rois, XI, 11.
(15) Nomb. X, 9.

souvînt de son peuple et lui accordât la victoire (1). A cause de la présence de l'Éternel, le camp devait être toujours tenu dans un grand état de pureté (2).

L'établissement et la disposition du camp ne nous sont pas plus précisément connus. D'après l'ordonnance du camp d'Israël dans le désert (3), on peut supposer que l'arche avec les prêtres était au milieu, comme à l'endroit le plus sûr. Les guerriers étaient bien moins rangés d'après l'ordre des tribus que d'après la nature des armes qu'ils portaient. Le camp était gardé par des avant-postes (4), que l'on plaçait différemment selon la disposition du terrain. Il n'est pas invraisemblable, s'y l'on en juge d'après la forme des camps des Bédouins et des anciens Grecs, que les camps des Hébreux eussent une forme ronde (5). Mais on ignore comment les camps étaient fermés, et tout au plus peut-on croire qu'une barricade de chariots les aurait entourés (6).

La déclaration de guerre était parfois, mais non toujours, précédée de négociations (7). La guerre s'ouvrait par un acte religieux. De là vient l'expression *sanctifier la guerre* (8) pour *s'y préparer*. Au temps de Samuel et de Saül, on offrait un sacrifice avant le combat (9). Puis un prêtre parlait aux combattants pour les encourager (10); quelquefois c'était un général ou le roi lui-même qui s'acquittait de ce soin (11).

Venait ensuite, au moins dans les temps anciens, une publication singulière : on engageait à se retirer tous ceux qui avaient quelque raison de craindre (12).

Alors seulement les troupes se rangeaient en bataille. Le signal de l'attaque comme celui de la retraite était donné au moyen de trompettes (13). L'armée poussait alors un violent cri de guerre (14), et le combat commençait.

---

(1) Nombr. XXXI, 6; II Paral. XIII, 12; I Macc. XVI, 8.
(2) Deut. XXIII, 10-15.
(3) Nombr. II, 1 et suiv.
(4) Jug. VII, 19; I Macc. XII, 27.
(5) Winer, *Bibl. Realwœrterb.*, t. I, p. 681.
(6) מועגל, I Rois, XVII, 20, XXVI, 5, 7, de עגלה, « chariot », a ce sens, d'après Gésénius, *Thesaurus*, p. 989. « Nil fere dubito quin idem vocabulum sit *magale* et *magalia*, quod de casis Numidarum dicitur, quæ in plaustris circumgestabantur ». *Ibid.* — Munk, *Palestine*, p. 413, et Keil, *Archæologie*, p. 753, sont opposés à cette interprétation.
(7) Jug. XI, 12 et suiv.; III Rois, XX, 2; IV Rois, XIV, 8.
(8) קדש מלחמה, Joel, III, 9. — Cfr. I Rois, VII, 8, 9; Jér. VI, 4.
(9) I Rois, VII, 9, XIII, 9-12.
(10) Deut. XX, 2-4.
(11) II Paral. XX, 20. — « Les historiens grecs et romains sont remplis de ces sortes de pièces; mais elles sont trop longues et trop étudiées pour se persuader qu'elles soient originales. Il n'est que celles qui sont rapportées dans l'Ecriture qui paraissent naturelles;... elles sont courtes, mais vives, touchantes et pleines de sentiments de religion. La coutume de haranguer les troupes a duré jusqu'aux derniers siècles. La dernière harangue militaire est celle du roi de Suède Charles XII. Ce fut à la bataille de Nerva qu'il la fit » (Folard, *Dissertation sur la tactique des Hébreux*, en tête du *Dictionnaire de la Bible* de dom Calmet, éd. de 1783, t. I, p. lxxxviij).
(12) Nombr. XX, 5.
(13) Jug. VII, 18; II Rois, II, 28, XVIII, 16, XX, 22. D'après II Paral. XIII, 12, 14, les prêtres étaient chargés de ce soin. Cfr. Nombr. X, 9.
(14) תרועה, I Rois, XVII, 52; Is., XLII, 13, etc.

Quant à l'ordonnance du combat (1), elle était assez simple. L'armée était disposée sur une seule ligne divisée en trois corps : le centre et les deux ailes (2). C'était une lutte d'homme à homme, où triomphaient le courage et la force individuels.

Les surprises nocturnes n'étaient pas rares (3). On faisait un fréquent usage des embuscades (4) et des attaques par derrière (5). Au moyen des espions, on se renseignait sur la position, la force, les dispositions de l'ennemi, et on préparait ainsi le succès de l'attaque (6).

Quelquefois le différend se vidait dans un combat singulier, et la victoire d'un des combattants entraînait celle de son parti (7). Les actions d'éclat telles que celle-ci étaient généreusement récompensées par les généraux et les rois (8).

Quand l'ennemi battu prenait la fuite, il était poursuivi par le vainqueur, jusqu'à ce que la trompette donnât le signal de s'arrêter et de revenir au camp (9). Pendant la bataille, le camp était protégé par une garnison contre les attaques et les surprises (10).

2° *Sièges*. Presque toutes les villes de Palestine et des contrées d'alentour étaient, par leur position, des places fortes. En outre elles étaient presque toujours défendues par une enceinte de murailles. A partir du temps de Salomon, des fortifications plus régulières et plus solides furent données à un certain nombre de villes, surtout de celles qui étaient frontières (11). En général, les ouvrages de fortification étaient les suivants. La ville était ceinte d'un ou de plusieurs murs (12), garnis de créneaux (13) et flanqués de tours (14). Il y avait de place à autre des portes voûtées, surmontées de tours; elles fermaient à deux battants (15), lesquels étaient garnis de verrous de fer ou d'airain (16). Un fossé entourait les murs à l'extérieur (17); il était lui-même protégé par un petit mur

---

(1) מערכה, I Rois, IV, 2, XVII, 8.

(2) Jug. VII, 16, IX, 43; I Rois, XI, 11; II Rois, XVIII, 2. — L'expression *ailes*, כנפים, paraît déjà dans Is. VIII, 8. Elle est employée aussi avec un autre mot, אגפים, par Ezéchiel, XII, 14, XXXVIII, 6. — La division en quatre corps, II Macc. VIII, 22, est tout à fait exceptionnelle.

(3) Jug. VII, 16 et suiv.

(4) Jos. VIII, 2, 12; Jug. XX, 36; I Rois, XV, 5; IV Rois, VII, 12 et suiv.

(5) II Rois, V, 23.

(6) Jos. II, I et suiv., VI, 22; Jug. VII, 11 et suiv.; I Rois, XXVI, 4; I Macc. V, 38, XII, 26.

(7) I Rois, XVII; II Rois, II, 14 et suiv.

(8) Jos. XV, 16; Jug. I, 12; I Rois, XVII, 25 et suiv., XVIII, 25 et suiv.; II Rois, XVIII, 11; I Paral. XI, 6.

(9) II Rois, II, 28, XVIII, 16, XX, 22.

(10) I Rois, XXX, 24.

(11) III Rois, IX, 17, 18; XV, 17, 22; II Paral. VIII, 3-6, XIV, 6.

(12) II Paral. XXXII, 5.

(13) Tel semble être le sens de פנות, II Paral. XXVI, 15; Soph. I, 16. Ainsi l'interprètent Gesenius, Keil, Schegg, Munk, Knabenbauer (*In proph. minores*, t. II, p. 139).

(14) II Paral. XXVI, 15.

(15) Deut. III, 5.

(16) *Ibid.* XXXII, 35.

(17) חל, חיל, II Rois, XX, 15; Is. XXVI, 1; Nah. III, 8, etc. — LXX : προτείχισμα, περίτειχος. — Vulg. : « antemurale ».

ou par un rempart (1). Quelques villes avaient des citadelles ou forts isolés qui servaient de dernier refuge (2).

Le siège (3) d'une place était l'objet de certaines prescriptions de la loi. Moïse défend d'abattre les arbres à fruit pour en faire des retranchements contre la ville assiégée; il permet seulement d'abattre les arbres qui ne servent pas à la nourriture de l'homme (4). Avant de commencer les hostilités, on devait faire des propositions de paix (5). Si ces propositions étaient repoussées, on ouvrait le siège.

La première des opérations était la *circonvallation* (6) pour empêcher le ravitaillement des assiégés. On construisait ensuite des terrasses ou bastions (7) sur toute la ligne d'attaque et on les poussait jusqu'aux fossés de la place assiégée (8). Avec des *béliers* (9) et d'autres machines de guerre (10), on tâchait de faire des brèches dans les murs ou d'enfoncer les portes. On tentait aussi l'assaut au moyen d'échelles (11). En même temps on décochait des flèches sur les assiégés qui se montraient sur les murailles.

Quant à ceux-ci, ils tâchaient de se mettre en sûreté derrière leurs remparts. Ils abattaient leurs maisons pour réparer les brèches faites aux murailles (12); ils faisaient des sorties pour brûler les machines de l'ennemi et détruire ses travaux (13); ils lançaient contre lui des traits et des flèches (14), des pierres et des poutres (15). Même sous le roi Ozias, des machines de guerre d'une nouvelle invention (16) furent placées sur les tours, et servirent à lancer des projectiles à une grande distance.

Les sièges duraient quelquefois très longtemps et on ne réduisait alors les assiégés que par la famine. Le roi d'Assyrie assiégea Samarie durant

---

(1) II Rois, XX, 15; Is. XXVI, 1.
(2) Jug. IX, 46, 51; II Rois, V, 7; II Paral. XXVII, 4.
(3) מצור, IV Rois, XXIV, 10, XXV, 2; Ezéch. IV, 2, 7.
(4) Deut. XX, 19, 20.
(5) *Ibid.* XX, 10.
(6) בנה מצור, Deut. XX, 20; — דיק, IV Rois, XXV, 1. Ce mot semble bien signifier mur de circonvallation (J. D. Michaelis, Munk, Keil); Gesenius lui donne le sens de tour d'attaque. Nous l'avons suivi dans notre *Commentaire sur Ezéchiel*, p. 44.
(7) שפך סללה, II Rois, XX, 15; IV Rois, XIX, 32.
(8) *Ibid.*
(9) כרים, Ezech. IV, 2, XXI, 27. Ces machines de guerre ne paraissent guère qu'à l'époque des invasions chaldéennes. — V. Fillion, *Atlas archéologique*, pl. LXXIV, figure 2, 4 et 9.
(10) Μηχαναί, I Macc. XI, 20.
(11) C'est le procédé le plus ancien. On le voit souvent représenté sur les bas-reliefs assyriens. — V. Fillion, *Atlas archéologique*, pl. LXXI, fig. 4, 5, 6 et 8, pl. LXXII, fig. 4.
(12) Is. XXII, 10.
(13) I Macc. VI, 31.
(14) II Rois, XI, 24.
(15) Jug. IX, 53; II Paral. XXVI, 16.
(16) חשבנים, II Paral. XXVI, 16. C'était une espèce de catapulte ou de baliste, telle que celles que, d'après Pline, *Hist. nat.* VII, 56, les Grecs et les Romains avaient empruntées aux Phéniciens et aux Syriens. — L'emploi des mines, connu des Assyriens et représenté sur leurs monuments (Layard, *op. cit.*, p. 378), n'est pas mentionné dans l'Ancien Testament. On en trouve peut-être une trace dans la traduction grecque de Jérémie, LI, 58. — Josèphe en parle clairement, *Bell. jud.* II, 17, § 8.

trois ans (1). Le siège de Jérusalem par Nabuchodonosor dura environ le même temps (2).

Les villes emportées d'assaut étaient ordinairement détruites de fond en comble et leurs habitants étaient massacrés (3). Le pays conquis était habituellement dévasté (4). Les Israélites appliquaient le droit de la guerre avec autant de cruauté que les peuples qui les entouraient (5). A partir de l'époque de David, cette barbarie apparaît beaucoup moins. Les prophètes l'ont maudite énergiquement (6). Aussi les rois de Juda et d'Israël avaient-ils la réputation d'être cléments et généreux envers leurs ennemis (7). Ils se contentaient d'enlever le trésor public des vaincus, de prendre des otages (8), d'occuper le pays conquis et de le rendre tributaire (9).

III. Armées et armement.

1° *Organisation*. Bien qu'Israël ne fût pas un peuple conquérant, il a du s'organiser au point de vue de la guerre pour conquérir la Terre promise et pour se défendre contre les attaques de ses ennemis extérieurs. C'est pour cela qu'il est appelé en Egypte l'armée de l'Éternel (10). Le peuple fut bientôt divisé en tribus, aussi bien dans la marche qu'au campement (11). Tous les mâles au-dessus de vingt ans, en état de porter les armes (12), furent considérés comme faisant partie de l'armée. Les Lévites eux-mêmes n'étaient pas exemptés de la guerre (13). On ne sait pas à quel âge cessait l'obligation du service militaire : d'après Josèphe (14), c'était à cinquante ans.

---

(1) IV Rois, XVII, 5.
(2) *Ibid.* XXV, 1-2. — V. IV Rois, VI, 25 et suiv., XVIII, 27 ; Lam. IV, 10 ; I Macc. VI, 53 et suiv.
(3) Jug. IX, 45.
(4) IV Rois, III, 25.
(5) On le voit par leur conduite à l'égard des Chananéens, des Amalécites et des Madianites. Exod. XVII, 16 ; Deut. XXV, 17-19 ; I Rois, XV, 2, 3 ; Nombr. XXV, 16-18, 31, de la ville de Jéricho, et de celle d'Aï, Jos. VIII, 3 et suiv. etc. « Cette loi de la guerre pourrait nous paraître cruelle ; mais elle ne l'était pas au point de vue des peuples anciens. On sait avec quelle cruauté les Romains traitaient les habitants des villes vaincues. On massacrait jusqu'aux femmes, aux enfants et aux vieillards... Les personnages les plus distingués parmi les vaincus, et souvent les rois, après avoir servi au triomphe du général romain, étaient froidement assassinés dans le Capitole » (Munk, *Palestine*, p. 200). — V. Fillion, *Atlas Archéologique*, pl. LXV, LXXII-LXXVI, où sont reproduites des scènes de la cruauté des vainqueurs.
(6) Amos, I, 3, 13.
(7) III Rois, XX, 31.
(8) IV Rois, XIV, 14.
(9) II Rois, VIII, 6, 14.
(10) Exod. XII, 41. — Le mot חמשים a été l'objet de bien des interprétations.
(11) Nombr. I-IV.
(12) *Ibid.* I, 2.
(13) *Ibid.* II, 33.
(14) *Ant. jud.* III, 12, § 4. — Les Lévites cessaient leurs fonctions à cinquante ans. Nombr. IV, 2. On peut, par analogie, admettre le même chiffre pour la fin du service militaire.

Aussitôt que la guerre éclatait, tous les hommes inscrits sur les rôles et obligés à marcher (1) devaient se réunir par tribus, sans doute sous le commandement des chefs du peuple et des Scholerim. Il y avait des exemptions : on n'obligeait pas au service celui qui avait bâti une maison et ne l'avait pas encore habitée, celui qui avait fait une plantation et n'en avait pas encore recueilli les premiers fruits, celui qui était fiancé ou qui était encore dans la première année de son mariage (2).

Selon toute vraisemblance, le genre des armes portées par chacun décidait de l'incorporation (3). En tout cas, depuis Moïse jusqu'à David et Salomon, l'armée n'était composée que de fantassins (4). Elle se divisait en troupes de mille, cent et cinquante hommes ayant chacune son chef (5) ou supérieur (6), et était commandée par un général en chef (7). En général le chef de l'état avait le commandement supérieur (8). Avec les douze chefs des tribus, il formait le conseil de guerre (9). Le commandement pouvait parfois être confié à d'autres personnages; ainsi Moïse donna la direction de la guerre contre les Madianites au prêtre Phinées (10).

Chaque tribu entretenait de vivres ses membres (11). Cela peut faire croire, contrairement à ce qu'on vient de voir, que les hommes d'une même tribu marchaient ensemble sous le même drapeau (12).

La guerre finie, chacun regagnait sa maison et reprenait son travail.

Ce n'est que sous les rois qu'une armée permanente est organisée. Saül avait choisi parmi tout le peuple un corps de trois mille hommes (13), où il enrôlait à son service les hommes forts et vaillants (14).

---

(1) Nombr. I, 18. — Ainsi dans la guerre contre les Madianites, Nombr. XXXI, 4, chaque tribu envoie mille hommes. Mais dans une autre guerre, on ne voit figurer que les tribus de Ruben et de Gad et la demi-tribu de Manassé, Jos. IV, 12. On ne voit pas le motif de ces différences. Peut-être ces tribus étaient-elles désignées par le sort. Jug. XX, 10.

(2) Deut. XX, 5-7, XXIV, 5. — V. les interprétations données à ces textes par les rabbins, dans Castelli, *La legge del popolo ebreo*, p. 263. Ceux qui étaient exemptés de combattre devaient, d'après eux, s'occuper de l'approvisionnement de l'armée et de l'entretien des chemins.

(3) II Paral. XIV, 7.

(4) Nombr. XI, 21 ; I Rois, XV, 4.

(5) שר אלפים, שר מאות, שר חמישים.

(6) פקוד. — V. Nombr. XXXI, 14, 48 ; I Rois, VIII, 12 ; IV Rois, I, 19.

(7) ש רהצבה ou שר החיל.

(8) Nombr. XXVII, 16, 17.

(9) Jos. IX, 15.

(10) Nombr. XXXI, 6.

(11) Cfr. Jug. XX, 10 ; I Rois, XVII, 17. — Cependant v. II Rois, XVII, 27 et suiv.

(12) Nombr. I, 52, II, 2. — דגל est l'enseigne ou la bannière principale de chaque tribu, qui a aussi des étendards secondaires, אתות. — V. Fillion, *Atlas archéologique*, pl. LXVII, fig. 5, la représentation d'une enseigne assyrienne. — Le *lion*, אריאל, était peut-être l'emblème de la tribu et plus tard du royaume de Juda : c'était un lion ailé à face humaine, comparable aux taureaux ailés, aux chérubins qui décorent et défendent les portes des palais assyriens. Clermont-Ganneau, *Revue archéologique*, 1872, t. I, p. 334. Mésa, roi de Moab, dit en effet : « J'emportai de là (d'Ataroth) l'ariel de David et je le traînai à terre à la face de Camosch » (*Inscription de Mésa*, lignes 12 et 13).

(13) I Rois, XIII, 2, XXIV, 3.

(14) *Ibid.* XIV, 52.

David se mit à la tête d'une troupe qui montait d'abord à 400 hommes (1), et qui arriva bientôt à 600 (2). Cette troupe le suivit durant toutes ses luttes avec Saül. Une fois roi, il eut une garde (3) dont les noms des principaux chefs nous ont été conservés (4). David ne se contenta pas de cette garde du corps. Il organisa le peuple en armée nationale composée de douze divisions, chacune de vingt-quatre mille hommes, et qui servaient chacune pendant un mois (5).

Salomon augmenta la force militaire du royaume par la création d'une cavalerie, qui montait jusqu'à douze mille chevaux, et de chars de guerre, au nombre de quatorze cents (6). Il bâtit des villes pour servir de magasins, d'arsenaux et de garnisons (7).

Les successeurs de David et de Salomon suivirent cet exemple : ils eurent des fantassins et des cavaliers (8); quelques-uns eurent même des troupes auxiliaires soldées (9).

Après l'exil, les Machabées organisèrent à nouveau l'armée juive. Judas plaça des capitaines à la tête de compagnies de 1,000, 100, 50 et 10 hommes (10); conformément aux prescriptions de la loi, il renvoya de l'armée « ceux qui venaient de bâtir des maisons, d'épouser une femme et de planter une vigne, ainsi que tous ceux qui étaient craintifs » (11). Simon donna une solde à son armée (12). Jean Hyrcan recruta des étrangers, particulièrement des Arabes (13); ce qui ne l'empêcha pas de lever des soldats dans le pays (14). Plus tard, les Hérodes eurent des mercenaires (15).

Salomon, avec ses chars et ses chevaux, se modelait sur l'Égypte, qui, dès le temps de Moïse (16), avait de la cavalerie et des chars de guerre (17). Les Chananéens en avaient aussi dans les plaines de la Palestine (18). Les Philistins (19) et plus tard les Syriens (20) s'en servirent à leur tour dans leurs guerres contre Israël. Moïse avait défendu à son peuple de mettre sa

---

(1) I Rois, XXII, 2.
(2) *Ibid.* XXIII, 13.
(3) גבורים, II Rois, XVI, 7, XX, 7.
(4) *Ibid.* XXIII, 8 et suiv. — Ces trente chefs, שלשי, étaient comme les gardes du corps du roi, II Rois, XXIII, 8, 18 ; III Rois, IX, 22 ; IV Rois, X, 25. D'après quelques commentateurs, c'étaient les aides de camp du roi. Clair, *Les Rois*, t. II, p. 146.
(5) II Paral. XXVII, 1 et suiv.
(6) פרשים ורכב ; III Rois, IV, 26, X, 26.
(7) III Rois, IX, 19.
(8) II Paral. IV, 8, XVII, 14 et suiv., XXV, 5, XXVI, 11 et suiv. — Cfr. III Rois XVI, 9, IV Rois, VIII, 21, XIII, 7 ; Is. II, 7 ; Mich. Y, 9.
(9) II Paral. XXV, 6.
(10) I Macc. III, 55.
(11) *Ibid.* 56. — Cfr. II Macc. VIII, 13.
(12) I Macc. XVI, 32.
(13) Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 8, § 4.
(14) I Macc. XVI, 4.
(15) Keil, *Archœologie*, p. 752.
(16) Exod. XIV, 6, 7.
(17) Sur les chars de guerre des Egyptiens et des Assyriens, V. Fillion, *Atlas archéologique*, pl. LXIX.
(18) Jos. XI, 4, XVII, 16 ; Jug. I, 19, IV, 3.
(19) I Rois, XIII, 5.
(20) II Rois, X, 18 ; III Rois, XX, 1, XXII, 31 ; IV Rois, VI, 14 et suiv.

confiance dans les chevaux et dans les chars, et les rois ne devaient avoir que peu de chevaux (1). Aussi David, dans sa guerre contre le roi de Soba (2), avait-il coupé les jarrets à tous les chevaux de trait du vaincu, et n'avait-il gardé que cent attelages (3).

Dans les guerres avec les Séleucides, les Juifs eurent à combattre les éléphants qui se trouvaient dans l'armée syrienne (4). Les éléphants de guerre portaient sur le dos une tour en bois contenant de trois à cinq soldats (5), et étaient conduits par un cornac (6). On les excitait avant le combat en leur montrant des boissons qu'on ne leur donnait pas à boire (7).

2. *Armement.* L'armement des Israélites sous Moïse et Josué était très simple (8) ; il consistait en armes offensives, épée, javelot ou lance et arc. Les patriarches avaient l'épée et l'arc (9). L'épée (10), renfermée dans un fourreau (11), était attachée à une ceinture. Souvent elle était à deux tranchants (12). Elle pouvait et percer et frapper (13). Le javelot, ou épieu ou lance (14), consistait en une hampe en bois (15) et en une pointe

---

(1) Deut. XVII, 16.

(2) II Rois, VIII, 4.

(3) Les chars de guerre étaient généralement à deux roues, portaient un ou deux combattants et un cocher, et étaient traînés par deux chevaux. Salomon avait 4,000 chevaux pour 1,400 chars (I Par. I, 14, IX, 25). — Les chars de fer, רכב ברזל, Jos. XVII, 16, 18, etc., n'étaient sans doute pas entièrement en fer, mais en étaient seulement garnis solidement. — Il y eut aussi des chars armés de faux, ἅρματα δρεπανηφόρα, II Macc. XIII, 2. Voici comment les écrivains anciens (Diodore de Sicile, XVII ; Quinte-Curce, IV ; Xénophon, *Cyropédie*, VI) les décrivent : Le timon auquel étaient attachés les chevaux, était armé de piques avec des pointes de fer, qui s'avançaient en devant ; les jougs des chevaux avaient aussi deux pointes longues de trois coudées. A l'essieu étaient aussi attachées des broches de fer, armées de faux à leurs extrémités ; on plaçait entre les raies des roues des dards qui donnaient en dehors ; les jantes même des roues étaient garnies de faux qui mettaient en pièces tout ce qu'elles rencontraient. L'essieu était plus long qu'à l'ordinaire, et les roues plus fortes, pour pouvoir résister à l'effort du mouvement, et afin que le chariot fût moins sujet à verser, le siège du cocher était une espèce de tour de bois bien solide, et élevée à hauteur d'appui ; le cocher était armé de toutes pièces et tout couvert de fer. Quelquefois on mettait sur les chariots plusieurs hommes bien armés qui combattaient à coups de dards et de flèches. On peut juger des effets terribles que causaient ces machines, quand une fois elles étaient en mouvement, et qu'elles rencontraient les troupes des ennemis (Dom Calmet, *Dictionnaire*, v° « chars »). — Cfr. de Saulcy, *Histoire de l'art judaïque*, p. 67.

(4) I Macc. III, 34, VI, 30 et suiv. ; II Macc. XI, 4, XIII, 2, etc.

(5) Le chiffre de 32 de I Macc. VI, 37, est certainement lû à une erreur de copiste. V. Gillet, *Les Macchabées*, p. 105.

(6) Ce conducteur est appelé ὁ Ἰνδός, I Macc. VI, 37, parce que les meilleurs éléphants et les meilleurs cornacs venaient de l'Inde.

(7) I Macc. VI, 34. — V. le *Comm.* de M. Gillet, p. 104.

(8) Il va sans dire qu'il ne faut pas s'attendre à trouver trace d'uniforme.

(9) Gen. XLVIII, 22.

(10) חרב ; Deut. XIII, 16, etc.

(11) תער, I Rois, XVII, 51 ; נדנה, I Paral. XXI, 27 ; θήκη, Jean, XVIII, 11.

(12) שני פיות, Jug. III, 16 ; δίστομος, Hebr. IV, 12.

(13) I Rois, XXXI, 4 ; II Rois, II, 16, XX, 10, etc.

(14) רמח, Nombr. XXV, 7 ; Jug. V, 8 : — חנית, II Paral. XXIII, 9 ; — כידון, Job, XXXIX, 23, etc. — Il est possible que ces trois mots désignent différentes espèces.

(15) חץ ou עץ.

en fer ou en airain (1), servait à frapper de près ou pouvait être lancé à distance (2). L'arc (3) était de bois, ou plus ordinairement d'airain (4). Il était habituellement très lourd, et il fallait se servir des pieds pour le tendre (5) et pour fixer la corde (6). Les flèches (7) se portaient dans un carquois (8) qui se mettait sur le dos. Quelquefois elles étaient empoisonnées (9). La fronde (10), qui était d'abord l'arme des bergers, fut aussi employée à la guerre (11). Quelques frondeurs arrivaient à une habileté surprenante (12).

Les armes défensives étaient le bouclier, le casque, la cuirasse, les jambières et les chaussures de guerre. On a peu de renseignements sur la forme, la grandeur et la matière des boucliers des Hébreux. On en distingue deux : le grand bouclier (*scutum*) (13), qui était probablement de forme ovale et couvrait tout le corps ; le petit bouclier (*clypeus*) (14), de forme ronde et qui ne défendait que la poitrine. Son origine est très ancienne (15). Le grand bouclier n'est mentionné qu'à partir du règne de David. Tous deux étaient en bois (16) recouvert d'une peau qu'on frottait d'huile pour l'empêcher de se racornir (17). Quelquefois on en faisait en airain (18) ; il est possible qu'on se contentât de recouvrir le bois de lames d'airain. De même devaient être les boucliers en or que Salomon avait fait déposer dans le temple et dont il avait enrichi son palais (19). Le casque (20) était ordinairement en airain (21). La cuirasse (22), aussi d'airain, était à écailles (23). Ces deux objets n'étaient portés, au temps de Saül, que par les héros, les chefs et les rois (24). Sous Asa, toute

---

(1) I Rois, XVII, 7 ; II Rois, XXI, 19.
(2) I Rois, VIII, 11. XIX, 10, XX, 33.
(3) קשת, Gen. XXI, 16, etc.
(4) II Rois, XXII, 35 ; Job, XX, 24 ; Ps. XVIII, 35.
(5) Aussi on dit en hébreu : *fouler l'arc*. דרך קשת, Jérém. IX, 2 ; I Paral. V, 18, etc.
(6) יתר ou מיתר, Ps. XI, 2, XXI, 13.
(7) חצים, Gen. XLIX, 23.
(8) תלי, Gen. XXVII, 3 ; אשפה, Is. XXII, 6, etc.
(9) Job, VI, 4.
(10) קלע, I Rois, XVII, 40.
(11) Jug. XX, 16; IV Rois, III, 25. — V. Fillion, *Atlas archéologique*, pl. LXX fig. 1, 2, 3.
(12) I Paral. XII, 1, 2.
(13) צנה, III Rois, X, 16.
(14) מגן, *Ibid.*, 17.
(15) Gen. XV, 1.
(16) Ezéch. XXXIX, 9.
(17) II Rois, I, 21 ; Is. XXI, 5.
(18) III Rois, IV, 26 ; I Rois, XVII, 6.
(19) III Rois, X, 16, 17. A la place de ces boucliers pris par Sesac, Roboam en fit faire d'autres en airain, III Rois, XIV, 26, 27. — V. des boucliers anciens représentés dans M. Fillion, *Atlas archéologique*, pl. LXVI et LXVII.
(20) כובע, I Rois, XVII, 38, ou כובע, I Rois, XVII, 5 ; περικεφαλαία, Eph. VI, 17.
(21) V. Fillion, *l. c.*
(22) שרון, שיון, I Rois, XVII, 5, 38, etc.
(23) V. Fillion, *op. cit.*, pl. LXVI, fig. 5-8.
(24) I Rois, XVII, 38 ; III Rois, XXII, 34.

l'armée de Juda portait le bouclier et la lance (1). Sous Ozias, elle avait « des boucliers, des lances, des casques, des cuirasses, des arcs et des frondes » (2). La jambière (3) était aussi en airain. Elle n'est mentionnée qu'une seule fois, dans l'histoire de Goliath. Les chaussures (4) étaient une espèce de brodequin en cuir garni de clous solides.

IV. Victoire et paix (5).

Après la victoire de Moïse sur les Madianites, l'armée, avec le butin qu'elle avait fait, resta sept jours hors du camp afin de se purifier (6). Cet ordre fut étendu à toutes les guerres du peuple de Dieu avec les païens. Cette purification était nécessitée par le contact avec les cadavres des victimes tombées à l'ennemi et de ceux des vaincus qu'on avait dépouillés (7). Il fallait en effet soustraire à la profanation les corps des citoyens (8), purifier le pays en enterrant les ennemis tués (9) et les soustraire aux oiseaux du ciel et aux bêtes des champs (10), sort qui était considéré comme un châtiment divin (11). On faisait de grandes funérailles aux héros et aux chefs tombés, et on les enterrait dans le tombeau de leur famille (12). On mettait leurs armes à leurs côtés (13).

Nous avons déjà fait remarquer que les Israélites appliquaient sévèrement le droit de la guerre (14). Néanmoins ils ne sont jamais allés aussi loin dans cette voie de la cruauté que les autres peuples de l'antiquité (15). Mettons de côté la guerre contre les Chananéens, dont

---

(1) II Paral. XIV, 7.
(2) *Ibid.* XXVI, 15. — Cfr. Néh. IV, 10.
(3) מִצְחָה, I Rois, XVII, 6.
(4) סָאוֹן, Is. IX, 4. — Les κνημῖδες des héros d'Homère sont en airain ; *Iliad.* VII, 45. Ces chaussures étaient très répandues dans l'antiquité, et avaient, dit-on, été inventées par les Cariens (Winer, *Realwœrterb.*, t. II, p. 668). Sur les monuments assyriens de Khorsabad, les soldats ont des guêtres (Layard, *op. cit.*, p. 362 ; fig. 44. b.).
(5) Keil, *Archæologie*, p. 757.
(6) Nombr. XXXI, 13 et suiv.
(7) I Rois, XXXI, 8 ; II Macc. VIII, 27.
(8) III Rois, XI, 15.
(9) Ezéch. XXXIX, 12, 13.
(10) I Rois, XVII, 44.
(11) III Rois, XIV, 11, XVI, 4, XXI, 24 ; Jérém. VII, 33, etc.
(12) II Rois, III, 32.
(13) Ezéch. XXXII, 27. — Cfr. I Macc. XIII, 29, et notre *Commentaire sur Ezéchiel*, p. 227.
(14) Montesquieu a formulé le droit des gens dans la guerre de la même façon que Moyse (*Esprit des Lois*, I, 3). Cicéron avait dit que les guerres ne doivent être entreprises que pour arriver à une paix solide, et qu'une paix sans danger doit toujours être le but de ceux qui se font la guerre.
(15) La cruauté des Assyriens dépassait tout ce que l'imagination peut rêver. Non seulement les femmes et les enfants étaient emmenés en captivité, mais ils étaient encore soumis aux traitements les plus odieux et devenaient le jouet d'une lubricité sans bornes. Les hommes étaient enchaînés, foulés aux pieds, torturés de toutes les façons. On arrachait les dents aux vaincus, on leur crevait les yeux, on leur passait un anneau aux lèvres. Les campagnes étaient saccagées et tous les arbres coupés. On pourrait prolonger cette

Dieu avait ordonné la destruction (1), pour des motifs qu'il nous a fait connaître : la mesure de leurs crimes en effet était comble et Dieu voulait châtier leurs horribles prévarications (2). « La société a le droit de punir les individus de leurs fautes; à plus forte raison Dieu a-t-il celui de punir les particuliers et les peuples, selon qu'il le juge à propos dans sa justice » (3).

Dans les guerres contre les Chananéens et contre les villes israélites qui avaient été frappées d'anathème, tous les êtres vivants, hommes et bêtes, étaient voués à la mort ; tout le butin était amassé et brûlé, avec la ville elle-même, en holocauste (4) au Seigneur (5). L'argent, l'or, les objets d'airain et le fer étaient consacrés à l'Éternel et entraient dans le trésor du sanctuaire (6). Dans les guerres avec les autres nations, les hommes en état de porter les armes étaient passés au fil de l'épée, mais les femmes, les enfants, le bétail, tout le butin, étaient conservés par le vainqueur (7). Quant aux chefs et aux rois vaincus, ils étaient mis à mort par le glaive (8). Il faut remarquer que les ennemis d'Israël avaient souvent provoqué ces terribles représailles. Ainsi, Adonibezec avait fait couper les pouces des mains et des pieds à soixante-dix chefs qu'il avait vaincus (9). Les Ammonites, si cruellement traités par David (10), avaient infligé à ses ambassadeurs les outrages les plus honteux (11).

Le butin fait dans la guerre contre les Madianites fut partagé entre les combattants et l'assemblée du peuple : une moitié était réservée aux

---

lugubre description. — V. Fillion, *Atlas archéologique*, pl. LXXI, LXXII, LXXIII, LXXIV, LXXVI. — En général les cadavres étaient abandonnés sur le champ de bataille, où ils devenaient la proie des oiseaux et des bêtes féroces. Cfr. Deut. XXVIII, 6. V. aussi Fillion, *op. cit.*, pl. LXXII, fig. 6.

(1) Tous les Chananéens ne furent pas exterminés ; il en resta un grand nombre dans le pays conquis ; Jug I, 27-34, IV, 1, etc.

(2) Gen. XV, 16 ; Lévit. XVIII, 3-21, etc.

(3) M. Vigouroux, *Manuel biblique*, t. II, p. 22. Quant aux guerres du Seigneur faites par les Israëlites contre les tribus chananéennes, on ne peut nier que ces lois prescrivent l'anéantissement complet de ces races et de tout ce qui leur avait appartenu. Mais il faut bien examiner contre qui et par qui ces lois étaient portées. Les Chananéens étaient un peuple livré à tous les excès de la chair et du sang, débauchés et cruels. Pendant quatre siècles, Dieu les avait sollicités à la pénitence. On peut voir au ch. XII de la Sagesse les motifs qu'eût Dieu pour les détruire. M. Wallon (l'*Ancien Testament*, p. 78) donne une bonne apologie de ces mesures. Mais qui est-ce qui ici porte l'arrêt ? C'est l'auteur de la vie, c'est Dieu, qui a voulu se servir de moyens humains, au lieu de moyens naturels, comme la maladie par exemple. On demandera pourquoi les Juifs sont chargés de cette exécution ? On peut répondre que c'était pour leur inspirer une horreur profonde de l'Idolâtrie.

(4) כליל.

(5) Deut. XIII, 16 et suiv.

(6) Jos. VI, 17 ; cfr. Deut. VII, 25.

(7) Deut. XX, 13 et suiv.

(8) Nombr. XXXI, 8. — Josèphe entend cela dans un sens plus restreint : il dit que la loi ne concerne que ceux qui font résistance, τοὺς ἀντιταξαμένους (*Ant. jud.* IV, 8, § 42). — Les peuples anciens tuaient tous les pubères

(9) Jug. I, 7.

(10) II Rois, XII, 31.

(11) *Ibid.* X, 4. — Cfr. aussi pour le traitement infligé aux Iduméens, II Paral. XXV, 12, les reproches que les prophètes adressent à ce peuple, Amos, I, 11 : Abd. 10 et suiv. — V. aussi IV Rois, XXI, 16, comparé avec IV Rois, VIII, 12 ; et Os. X, 14, XIV, 1 ; Is. XIII, 16 ; Nah. III, 10 ; Am. I, 3.

soldats, l'autre moitié était pour le peuple. « Un sur cinq cents », tant des personnes que des bœufs, des ânes et des brebis », était prélevé pour l'Éternel sur la part des soldats (1). La proportion était beaucoup plus grande sur la part du peuple : un cinquantième de ce qui leur revenait était prélevé pour les Lévites (2). On ne sait pas si cette prescription fut suivie aux époques postérieures. Au temps de David, le butin était partagé également entre les combattants et ceux qui avaient gardé les bagages (3). Quant à l'or et l'argent, il semble qu'ils étaient prélevés pour le temple (4). Sous les Machabées, une partie du butin était réservée pour les pauvres, les orphelins et les veuves (5). Le partage du butin était une fête pour le peuple (6).

La victoire était célébrée par une fête et par un jour d'actions de grâces : on chantait des psaumes à la louange de Dieu (7). Le peuple, particulièrement les femmes, célébrait la victoire par des chants, des danses et de la musique (8). Des présents étaient faits à ceux qui s'étaient distingués d'une manière spéciale (9). Quelquefois, comme témoignage perpétuel de la victoire, on consacrait dans le temple les armes des vaincus (10). Parfois aussi on érigeait un monument en souvenir de la victoire (11).

La paix avec les vaincus ne se concluait qu'à certaines conditions, comme de payer tribut, de livrer des otages (12). On mettait aussi garnison dans quelques-unes des villes du royaume soumis (13). Ceux qui demandaient la paix s'efforçaient d'exciter la clémence et la miséricorde du vainqueur en se présentant à lui en vêtements de deuil (14). Les rois voisins ou alliés envoyaient leurs félicitations au général victorieux (15).

§ 4. *Commerce.*

I. OBJETS.

« La constitution mosaïque n'était nullement favorable au commerce, dont les développements non seulement pouvaient déranger l'équilibre social et l'égalité que Moïse voulait maintenir parmi les citoyens, mais

---

(1) Nombr. XXXI, 28.
(2) *Ibid.* 20.
(3) I Rois, XXX, 24, 25.
(4) II Rois, VIII, 7, 11 ; I Paral., XXVI, 27.
(5) II Macc. VIII, 28.
(6) Is. IX, 2.
(7) Exod. XV ; Nombr. XXI, 14 et suiv. 27 et suiv. ; II Rois, XXII ; II Paral., XX, 26-28 ; Jud. XVI, 1 et suiv. ; I Macc. IV, 24.
(8) Jug. XI, 34 ; I Rois, XVIII, 6 et suiv.
(9) I Rois, XVIII, 27 ; II Rois, XVIII, 11.
(10) I Rois, XXI, 9; XXXI, 10; IV Rois, XI, 10; I Paral., X, 20.
(11) I Rois, XV, 12.
(12) IV Rois, XIV, 14; II Paral., XXV, 24.
(13) II Rois, VIII, 6, 14.
(14) III Rois, XX, 31, 32.
(15) II Rois, VIII, 10.

aussi conduire à de trop fréquentes relations avec les nations étrangères et établir des liaisons dont le législateur voulait préserver son peuple. Aussi le commerce actif eût été à jamais impossible parmi les Hébreux si la lettre de la loi avait toujours été observée fidèlement; en effet, il ne put jamais s'établir d'une manière durable et prendre cette importance que la situation géographique de la Palestine aurait dû lui donner. Voici comment s'exprime à ce sujet l'historien Josèphe (1) : « Pour nous, nous habitons une contrée qui n'est pas maritime, nous ne cultivons pas les affaires commerciales, ni les relations qu'elle n servent à établir avec les étrangers. Mais nos villes sont situées loin de la mer, et ayant en partage une bonne terre, nous la cultivons avec soin. Plus que tous les autres, nous aimons à nous occuper de l'éducation des enfants, de l'observation des lois, et nous faisons de la piété qu'elles inspirent la tâche la plus nécessaire de toute notre vie. De plus, notre manière de vivre étant toute particulière, rien dans les temps anciens ne pouvait nous faire contracter avec les Grecs des rapports tels qu'en avaient les Egyptiens, par l'échange avec eux d'objets exportés ou importés. Ceux qui habitent le littoral de la Phénicie s'appliquent, par cupidité, au trafic et aux affaires commerciales, etc. » (2).

Ces paroles ne doivent pas toutefois être prises dans un sens trop absolu. La situation de la Palestine entre deux peuples très commerçants, les Phéniciens et les Arabes, la possession de quelques-unes des grandes routes des caravanes ne permirent pas aux Hébreux de rester complètement à l'écart des opérations commerciales. Après la captivité, leur goût pour le commerce se développa à un haut degré; il en a fait dans les temps modernes les plus grands commerçants du monde.

Les Hébreux tiraient de la Phénicie les bois de construction (3), les poissons de mer, les articles de luxe, les baumes, l'encens, les vêtements de pourpre (4). Ils échangeaient ces objets contre le blé (5), l'huile (6), le miel, les dattes, les articles confectionnés par les femmes (7), le *pannag* (8), qui était probablement une sorte de pâtisserie (9). Ils exportaient aussi l'huile d'olive en Egypte (10).

II. MOYENS, CARAVANES, NAVIGATION.

1° Le commerce de détail, à l'intérieur du pays, existait chez les Hébreux comme il existe nécessairement dans toute société civilisée. Il était,

---

(1) *Contr. Apion.* I, 12 : éd. Dindorf, t. II, p. 342.
(2) Munk, *Palestine*, p. 393.
(3) III Rois, V ; I Paral. XIV, 1.
(4) Ezéch. XXVII.
(5) Eccl. XII, 20.
(6) III Rois, V, 11, 25.
(7) Prov. XXXI, 24.
(8) פנג, mot que le Targuin traduit par קוליא. — V. notre *Commentaire sur Ezéchiel*, p. 194.
(9) Ezéch. XVIII, 17.
(10) Os. XII, 2.

cela va sans dire, approuvé par la Loi, qui prescrivait la probité la plus stricte dans les poids et les mesures (1). Des petits marchands ou colporteurs allaient de ville en ville détailler leurs marchandises sur les marchés (2). Les immenses réunions qui se produisaient à Jérusalem à l'occasion des trois grandes fêtes durent favoriser singulièrement le commerce de détail. Les livres sacrés font souvent allusion au petit commerce. Dans les Proverbes (3) on lit : « Mauvais, mauvais, dit l'acheteur; mais quand il emporte (l'objet acquis) il s'en loue » ! La Bible blâme souvent aussi ceux qui cherchent à s'enrichir par des gains malhonnêtes, qui prêtent à intérêt, qui falsifient les poids et les mesures (4). « Le commerce était cependant dans les mains d'une classe relativement peu nombreuse, et même après l'exil, lorsque les spéculations commerciales prirent plus d'importance et furent favorisées par la dispersion et les fréquents voyages des Juifs, la grande majorité s'appliquait à l'agriculture, comme on le voit clairement par le passage de Josèphe cité plus haut » (5).

2° Le commerce d'exportation se faisait au moyen des caravanes et de la navigation.

Les caravanes, organisées dans un but de commerce, avaient des chefs, des guides et des serviteurs; quelquefois on leur donnait une escorte de soldats. Elles se composaient souvent de plus de mille personnes et de plusieurs milliers de chameaux. C'est à une telle caravane composée d'Ismaélites et de Madianites que Joseph fut vendu (6). Cette caravane allait de l'est du Jourdain à l'Égypte, par une des routes qui sont encore suivies aujourd'hui (7). C'étaient aussi des caravanes que les troupes de Thema et les compagnies de Seba (8) mentionnées dans le livre de Job, et qui périrent de soif dans le désert, comme cela arrive encore parfois aujourd'hui.

Les principales routes des caravanes étaient les suivantes :

La route allant de la haute Syrie, à travers le désert par Palmyre, à l'Euphrate. D'après Josèphe (9), Palmyre, la *Tadmor* scripturaire (10), était à deux jours de marche de la Syrie supérieure, à un jour de marche de l'Euphrate, et à six jours de marche de Babylone. Salomon bâtit cette ville dans une partie si éloignée du désert, à cause des sources et des fontaines qu'on y trouvait, et qui plus loin ne se rencontraient plus.

La route de Palestine en Égypte, le long des côtes de la Méditerranée,

---

(1) Lévit. XIX, 85, 36 ; Deut. XXV, 13-16.

(2) Ils semblent désignés par le terme רכל, *Rochel*, III Rois, X, 15; Cant. III, 6 ; Ezéch. XXVII, 13, 15, 17 ; Néh. III, 32. On trouve aussi le féminin רכלת, Ezéch. III, 20, 23.

(3) Prov. XX, 14.

(4) Is. XXXIII, 15, LVI, 11 ; Mich. VI, 11 ; Ezéch. XVIII, 13, XXII, 12 ; Ps. XV, 5 ; Prov. XI, 1, XX, 10, XXVIII, 8.

(5) Munk, *Ibid.*, p. 395.

(6) Gen. XXXVII, 25-28.

(7) Barrows, *op. cit.*, p. 418.

(8) Job. VI, 19.

(9) *Antiq. jud.* VIII, 6, § I.

(10) V. plus haut, p. 339.

de Gaza à Péluse (1). Une autre route, faisant beaucoup plus de circuits passait par le mont Sinaï.

La route du golfe Persique à la Méditerranée, par laquelle les Phéniciens recevaient les richesses de l'Inde. Quelquefois les Arabes les leur apportaient, soit qu'elles vinssent par terre à travers l'Arabie, soit qu'elles arrivassent par la mer Rouge à Asiongaber.

Quelques-unes de ces routes sont très anciennes (2).

Des hôtelleries étaient disposées le long de ces routes (3). Quelques personnes faisaient à pied des voyages très longs : elles emportaient leurs vivres dans un sac (4) et de l'eau dans une outre placée sur leurs épaules (5). Ordinairement on voyageait sur des ânes, surtout lorsqu'il y avait des femmes et des enfants (6). Dans les voyages à travers le désert, on se servait, comme aujourd'hui, de chameaux (7).

Pour le transport des marchandises, des choses nécessaires au voyage et aussi des femmes et des enfants, on se servit, dès une époque très reculée, de chars traînés par des bœufs (8). Au temps de Jacob, on en trouve en Égypte qui sont destinés à ce but (9). Chez les Israélites, dans le désert, les chefs des tribus avaient des chars (10). Plus tard les grands et les rois en eurent aussi (11). Ils avaient encore des ânes, des mulets, des chameaux, qu'on employait soit comme montures, soit comme bêtes de somme.

Quand à la navigation, les Hébreux ne furent pas ce qu'on peut appeler un peuple de marins. Les principaux ports de la Méditerranée étaient, au sud, dans les mains des Phéniciens et des Égyptiens, au nord, dans celles des Tyriens. Salomon établit, il est vrai, un port à Asiongaber (12). Il eut aussi des flottes qui allaient à Ophir et à Tharsis (13). Mais dans ce cas, il était associé avec Hiram, roi de Tyr, chef de la nation la plus commerçante de l'antiquité.

A cette époque, où la boussole n'était pas connue en Occident, les navigateurs suivaient les côtes. Dans les grands voyages, comme celui d'Ophir à l'est, celui de Tharsis à l'ouest, et le long de la côte d'Afrique, les vaisseaux restaient à proximité de la terre et se dirigeaient avec pré-

---

(1) V. sur cette route, Ritter, *The comparative geography of Palestine*, Tr. Gage, t. X p. 89.

(2) Nombr. XX, 17. — Elles sont appelées *routes royales* parce qu'elles étaient entretenues aux frais du roi, et que celui-ci percevait sans doute un droit de passage sur les caravanes qui s'en servaient. V. Movers, *Phœnizier*, t. II, partie 3°, p. 132. — Sur les routes au temps des Romains, v. Reland, *Palæstina*, p. 404 et suiv., et Robinson *Biblical Researches*, t. I, pp. 179, 554; t. II, pp. 191, 262, 487.

(3) V. plus haut.

(4) πήρα; Matt. X, 10.

(5) Gen. XXI, 14. XXVIII, 10 et suiv.

(6) Jug. XIX, 9 et suiv ; I Rois, XXV, 20; II Rois, XVII, 23 ; III Rois, II, 40. — Cfr. Luc. X, 34.

(7) Gen. XXIV, 10.

(8) Nombr. VII, 3 ; I Rois, VI, 7 ; II Rois, VI, 6.

(9) Gen. XLI, 19, 21, 27.

(10) Nombr. VII, 3.

(11) III Rois, XII, 18 ; IV Rois, XIX, 23 ; Act. VIII, 28

(12) V. pp. 183, 272.

(13) V. pp. 338 et 147.

caution d'un promontoire à un autre. Les navires de guerre étaient appelés *longs vaisseaux*, parce qu'ils étaient plus allongés que les navires de commerce, plus ronds et plus épais. Ces navires de guerre, tout en ayant des voiles, étaient surtout conduits à la rame (1) : il y avait deux, trois bancs de rameurs et même plus. Les vaisseaux marchands, surtout les plus grands, allaient à la voile. Le navire sur lequel saint Paul fit naufrage, jeta quatre ancres de la poupe (2), afin d'éviter la catastrophe. On ceintrait assez souvent les navires, pour empêcher la déliaison des bordages (3).

Les vaisseaux étaient quelquefois d'assez grand tonnage. Ainsi, celui sur lequel saint Paul s'était embarqué et dont nous venons de parler, portait 276 matelots et passagers et une cargaison de blé (4) ; on ne peut pas l'évaluer d'une contenance moindre de cinq cents tonneaux. Celui sur lequel Josèphe fit naufrage, dans les mêmes parages de la Méditerranée (5), contenait six cents personnes. Il y en avait de plus grands encore, mais leur tonnage était exceptionnel (6).

Ezéchiel (7) fait une belle description des navires de Tyr :

« Des cyprès de Sanir ils ont construit tous tes tillacs,
Ils ont pris un cèdre du Liban pour te faire un mât;
Ils ont taillé les chênes de Basan pour fabriquer tes rames,
Tes bancs sont d'ivoire incrusté dans le buis,
Et apporté des îles de Kittim.
Le fin lin d'Egypte avec ses broderies
Te servait de voiles et de pavillon.
Les étoffes teintes en bleu et pourpre d'Elisa
Servaient à tes tentures.
Les habitants de Sidon et d'Arvad étaient tes rameurs,
Et tes sages, ô Tyr, étaient tes pilotes.
Les anciens de Gébal et ses habiles ouvriers étaient chez toi
Pour calfeutrer tes voies d'eau.
Tous les navires de la mer et tous leurs marins étaient chez toi
Pour faire l'échange de tes marchandises ».

III. Argent et monnaies (8).

1° *Avant la captivité.* Le commerce a toujours eu besoin de moyens d'échange. Dans l'Asie occidentale, dès les temps les plus anciens, l'argent a été utilisé dans ce but. D'abord il était en morceaux bruts, dont la valeur était déterminée par le poids. L'argent est employé de cette

(1) César, *Bell. gall.* III, 13, IV, 25.
(2) Act. XXVII, 29. — Cfr. Crelier, *Comm. sur les Actes*, p. 308.
(3) Crelier, *Ibid.* p. 305.
(4) Act. XXVII, 37, 38. — Cfr. Crelier, *Ibid.*, p. 310.
(5) *De vita*, III ; éd. Dindorf, t. I, p. 794.
(6) V. Smith, *Dictionary of the Bible*, art. « Ship ».
(7) Ezéch. XXVII, 5-8.
(8) Keil, *Archæologie*, p. 607 ; Munk, *Palestine*, p. 400 ; Conder, *Handbook to the Bible*, p. 65.

manière à l'époque des patriarches (1), qui s'en servent pour acheter du blé aux Egyptiens et de la terre aux Chananéens.

L'argent qu'Abraham donne à Ephron, comme prix du terrain qu'il destinait à sa sépulture, était en « sicles ayant cours chez le marchand » (2), c'est-à-dire en morceaux d'argent du poids d'un sicle. Il semble probable que, pour faciliter l'échange, ces morceaux d'argent portaient une estampille indiquant leur poids et par conséquent leur valeur (3). Ces morceaux d'argent, avec désignation du poids, sont la plus ancienne monnaie que l'on connaisse (4). Il n'y a pas de doute sur l'existence de leur circulation dans cet état, puisque les acheteurs en calculaient la valeur d'après leur nombre. C'est en sicles d'argent que la loi estime l'impôt que chaque personne doit payer au temple (5), les amendes, les restitutions (6), les évaluations sacerdotales (7). En outre les plus anciens livres de la Bible parlent de divisions du sicle : il se subdivise en vingt *guéras* (8) ; le demi-sicle s'appelle *béka* (9). Il y a même des quarts de sicle (10). Quand il y a de grosses sommes à payer, on emploie le mot *talent* (11), qui, d'après l'étymologie du mot hébreu, devait être de forme ronde, et pesait 3,000 sicles. Dans les écrits du temps de l'exil, on voit paraître la *mine* (12), dont la valeur n'est pas bien connue (13).

L'introduction des morceaux d'argent, avec l'empreinte de leur valeur, doit être attribuée aux Phéniciens (14). Les Hébreux se servirent (15), jusqu'à la captivité de Babylone, de pièces d'argent d'un poids déterminé

---

(1) Gen. XLII, 25 et suiv., XLIII, 15 et suiv., XLIV, 1 et suiv.

(2) שקל עבר לסחר. Gen. XXIII, 16. Vulg. : « siclos... probatæ monetæ publicæ ».

(3) Telle est l'opinion de Keil, *l. c.*, et de Madden, *History of Jewish Coinage and of Money in the Old and New Testament*, London, 1864, in-8°, p. 4. — Chez les Egyptiens il y avait des peseurs publics, qui avaient pour mission de voir si le poids était juste. Leurs monnaies étaient des anneaux d'or et d'argent, qui sont souvent représentés sur les monuments de Thèbes, mais qu'on n'a pas encore retrouvés dans les tombeaux et dans les ruines (Madden, *Ibid.*).

(4) La *Kesita*, קשיטה, Gen. XXXIII, 19; Jos. XXIV, 32; Job, XLII, 11, est traduite par *agneau* ou *brebis* dans les anciennes versions. Les modernes y voient un poids quelconque et par suite une monnaie, qui, d'après Akiba, aurait été employée plus tard en Afrique. On ne peut faire sur sa valeur que de vaines et inutiles conjectures. — Cfr. Madden, *op. cit.*, p. 6.

(5) Exod. XXX, 13 et suiv.

(6) Exod. XXXI, 22 ; Lévit. V, 15; Deut. XXII, 19, 29.

(7) Lévit. XXVII, 3 et suiv., 25 ; Nombr. XXVIII, 16.

(8) גרה, Exod. XXX, 13 ; Lévit. XXVII, 25 ; Nombr. III, 47, XVIII, 16. — LXX : ὀβολός.

(9) בקע, Gen. XXIV, 22 ; Exod. XXXVIII, 26.

(10) I Rois, IX, 8.

(11) כנר, Exod. XXXVIII, 25, 26, etc.

(12) מנה, III Rois, X, 17 : II Paral. IX, 16 ; Ezéch. XLV, 12.

(13) Les uns la font égale à 100 sicles, d'autres à 50. — V. notre *Commentaire sur Ezéchiel*, p. 321.

(14) Le rhéteur grec Alcidamas dit que les premiers les Phéniciens divisèrent le métal en masses de différente valeur et y inscrivirent des caractères (dans Movers, *Phœnizier*, t. II, part. 3e, p. 16). Les Talmudistes leur attribuent aussi l'invention de la monnaie, Hottinger, *Cippi hebr.*, p. 131. — Cfr. Madden, *op. cit.*, pp. 9 et suiv.

(15) Voici un tableau approximatif de la valeur des monnaies anciennes :

et les employèrent dans le commerce. Ce n'était pas encore de la monnaie, c'est-à-dire des pièces frappées par ordre de l'autorité (1).

2° *Après la captivité* (2). Les Juifs, de retour dans leur patrie, se servirent de la monnaie du peuple du milieu duquel ils revenaient. On les voit, pour aider à la reconstruction du temple, donner au trésor sacré soixante et un mille dariques d'or (3). Cinquante-huit ans plus tard, ils donnent au temple vingt coupes d'or valant mille dariques (4). Il est certain que le mot hébreu, quelle que soit sa dérivation, est le nom d'une monnaie et non celui d'un poids. On a raison de le traduire par *darique* (δαρεικός), qui semble venir du perse *dara*, « roi » (5) : la figure représentée sur le darique n'est pas en effet celle d'un roi en particulier, mais

---

	Or		Argent	
Talent	131.850fr.		8.500fr.	
Mine	2.200	»	141	»
Sicle	43	50	2	83
Béka	21	75	1	42
Guéra.	2	17	0	14

(Vigouroux, *Manuel biblique*, t. I, p. 225).

(1) On trouve encore dans la Bible les expressions suivantes : רצי כסף, Ps. LXVIII, 30, LXX : ἀργύριον, Vulg. « argentum », litt. des morceaux d'argent ; אגורת כסף, 1 Rois, II, 36, litt. « collection d'argent ». Ces mots n'impliquent pas non plus une monnaie frappée. — נחשת, Ezéch. XVI, 36, est-il de l'airain monnayé ? V. notre *Commentaire*, p. 114.

(2) L'histoire de la monnaie juive a été souvent entreprise. Nous ne parlerons pas des rabbins qui s'en sont occupés, ni des auteurs anciens, tels que Postel et Arias Montanus. C'est avec F. P. Bayer, archidiacre de Valence, et son *De Numis hebræo-samaritanis*, Valentiæ, 1781, in-4°, que commence une investigation sérieuse. Le même auteur répondit aux assertions paradoxales de Tychsen (*Die Unæchtheit der Jüdischen Münzen mit Hebraischen und Samaritanischen Buchstaben bewiesen*, Rostock, 1779) dans *Numorum Hebræo-samaritanorum vindiciæ*, Valentiæ, 1790. Jusqu'en 1850, peu de nouvelles recherches furent ajoutées à celles-là. L'abbé Cavedoni rappela l'attention sur ce sujet par sa *Numismatica Biblica o sia dichiazione delle monete antiche memorate nelle sante Scritture*, Modène, 1850, in-8°, à laquelle il ajouta bientôt un appendice (cet ouvrage a été traduit en allemand par A. von Werlhof, Hannover, 1855-1856, 2 vol. in-8°). Quelques années plus tard parut le bel ouvrage de M. de Saulcy, *Recherches sur la numismatique juive*, Paris, 1854, in-4°. Il faut y ajouter les publications suivantes, du même auteur : la *Numismatique des Machabées, recherches sur l'origine du droit monétaire de ces princes*, dans la *Revue archéologique*, 1872, t. XXIII, pp. 1-19 ; la *Numismatique de la Terre-Sainte, description des monnaies autonomes et impériales de la Palestine et de l'Arabie Pétrée*, Paris, 1874, in-4° (vingt-cinq planches) ; et le *Mémoire sur les monnaies datées des Séleucides*, Paris, 1871, gr. in-8°. — L'œuvre du Dr Lévy, *Geschichte der Jüdischen Münzen*, Breslau, 1862, in-8°, est basée en partie sur Cavedoni, mais contient d'importants renseignements sur la dernière période de l'histoire des monnaies juives. — On peut consulter aussi Hager, *Die Münzen der Bibel*, Stuttgart, 1868, in-8° ; Ch. Lenormant, *Mémoire sur les monnaies de Simon Machabée*, dans la *Revue numismatique*, 1845, t. X, pp. 173-195 ; l'art. « Money », dans Smith, *Dictionary of the Bible*, t. II, pp. 404-414. — Enfin citons le bel ouvrage de F. W. Madden, *History of jewish Coinage and of Money in the Old and New Testament* (*with 254 woodcuts and a plate of alphabets*), London, 1864, in-8°, que nous citerons souvent. — Cfr. aussi, Lévy, *Dissertation sur les inscriptions des monnaies hébraïques*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 1864, t. I, p. 434 ; et l'excellent résumé des récentes découvertes de M. Blampignon, *La Critique contemporaine et les Evangiles*, dans le *Correspondant*, février 1866, pp. 476 et suiv.

(3) דרכמונים, Esdr. II, 68, 69.

(4) אדרכונים, *Ibid.* VIII, 25-27. — V. aussi Néhém. VII, 70-72.

(5) Gesenius, *Thesaurus*, p. 354.

celle du roi de Perse au sens abstrait (1). Le darique était une épaisse pièce d'or d'un caractère archaïque (2).

Une autre monnaie d'argent qui circulait en Perse et est appelée *siglos* par les Grecs, est peut-être aussi mentionnée dans l'Ancien Testament (3). Vingt de ces pièces valaient un darique d'or. Elles portaient aussi la figure d'un archer (4).

A l'époque de la victoire d'Alexandre sur Darius, les monnaies d'or, d'argent et de cuivre étaient très nombreuses (5). La monnaie d'or habituelle était le *stater ;* les monnaies d'argent étaient les tétradrachmes et les drachmes. Deux spécimens des tétradrachmes frappés à cette époque en Palestine à Scythopolis et à Sycamina existent encore (6). On en frappa aussi à Joppé (7). Il est impossible de douter que cette monnaie ait eu cours à Jérusalem.

Sous les premiers Séleucides, le système de monnayage employé sous Alexandre semble avoir été conservé. Des monnaies de Séleucus I Nicator ont peut-être été frappées à Diospolis (Lydda). Les monnaies de Tyr et de Sidon portant les noms des Séleucides et les dates de leur ère ont probablement circulé en Palestine. Les Ptolémées ont aussi frappé monnaie à Tyr et à Sidon, d'après l'ancien type macédonien ou le phénicien.

Ce ne fut qu'après avoir conquis leur indépendance que les Juifs eurent une monnaie nationale.

3° *Époque des Machabées* (8). Simon Machabée s'empara de la citadelle de

---

(1) Madden, *op. cit.*, p. 19.

(2) On peut en juger par la reproduction donnée plus loin, p. 465, n° 1 : Face : un roi agenouillé, tenant un javelot (ou une dague) et un arc ; Revers : un carré irrégulier.

(3) Neh. V, 15.

(4) Madden, *Ibid.*, p. 20.

(5) V. L. Müller, *Numismatique d'Alexandre le Grand*, Copenhague, 1855, in-8°.

(6) Paris et Gotha.

(7) Il y en a des exemplaires à Paris, Vienne, Berlin, Copenhague.

(8) Le tableau généalogique suivant donne (en capitales) les noms des membres de la famille des Machabées dont on a des monnaies :

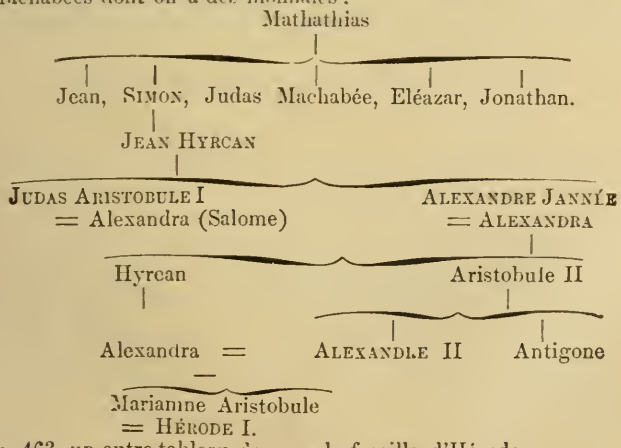

Plus loin, p. 463, un autre tableau donnera la famille d'Hérode.

Jérusalem l'an 171 de l'ère des Séleucides (151 av. J.-C). La Palestine atteignit sous son gouvernement un haut degré de prospérité (1). En 139 avant l'ère chrétienne, Antiochus VII Sidétès accorda aux Juifs le droit de battre monnaie (2). Simon avait-il battu monnaie avant cette concession d'Antiochus? Nous n'en savons rien, mais c'est assez probable (3).

A. On possède de Simon (143-135) :

1. Plusieurs sicles. L'un, daté de l'an premier, porte, sur la face une coupe ou calice avec l'inscription שקל ישראל, et le chiffre 1 (א) au-dessus de la coupe (4). Sur le revers est un lis ou hyacinthe à trois branches, avec l'inscription ירושלם קדשה (5). — D'autres, de la seconde, de la troisième et de la quatrième année, sont presque les mêmes (6). Tous ces sicles sont d'argent.

2. Des demi-sicles de l'an premier, de l'an second et de l'an trois. L'inscription de la face, qui comme les sicles porte un calice, est : חצי השקל, « demi-sicle. » La même variante d'orthographe du nom de Jérusalem se présente à partir de l'année deuxième. Ces demi-sicles sont aussi d'argent.

3. Des monnaies de cuivre de la quatrième année de Simon. Elles ont le même type et la même inscription que les monnaies d'argent. — D'autres, moitié des précédentes, ont sur face deux bouquets de branches à feuilles épaisses entre lesquelles est un citron, avec l'inscription. שנת ארבע חצי, « dans la quatrième année, un demi ». Au revers, un palmier entre deux paniers remplis de dattes et d'autres fruits avec l'inscription לגאלת ציון, « la rédemption de Sion » (7). Il y a aussi des quarts de pièce en cuivre : sur la face, deux bouquets de branche avec l'inscription שנת ארבע רביע, « dans la quatrième année un quart; » au revers un citron avec l'inscription, « la rédemption de Sion. » Il y a encore des sixièmes de sicle en cuivre. La face porte un calice avec l'inscription « la rédemption de Sion »; le revers est un bouquet de branches entre deux citrons avec l'inscription שנת ארבע, « dans la quatrième année ».

La face des sicles en argent a été souvent considérée comme représentant le vase où l'on conservait la manne (8). Il est possible que ce soit seulement la représentation de quelque vase employé dans le temple (9). Le type du revers, d'après l'opinion commune, représente la verge

---

(1) I Macc. XIV, 8-15, 25.
(2) *Ibid.* XV, 2-9 ; καὶ ἐπέτρεψά σοι ποιῆσαι κόμμα ἴδιον νόμισμα ἀτῇ χῶρᾳ σου, Vs. 6.
(3) Madden, *op. cit.*, p. 41.
(4) Ce chiffre indique soit la première année du règne de Simon, soit la première année où il a battu monnaie.
(5) En voir la reproduction, p. 465, n° 2.
(6) A partir de la seconde année, au lieu de ירושלם, on lit sur les sicles ירושלים. Cavedoni (*op. cit.*, t. I, p. 23) a supposé que cette nouvelle orthographe faisait allusion à la prise de la forteresse de Sion sur les Syriens, et que cette forteresse constituant une seconde ville, l'emploi du duel était nécessaire. M. de Saulcy (*Numismatique judaïque*, p. 18, note) n'accepte pas cette opinion. — Le sicle de la quatrième année est figuré dans Ancessi, *Atlas archéologique*, pl. XX.
(7) En voir la reproduction, p. 465, n° 3.
(8) Exod. XVI, 33.
(9) Telle est l'opinion de Cavedoni et de Lévy.

d'Aaron qui s'épanouit (1). Il est plus simple, avec Cavedoni, d'y voir un hyacinthe ou un lis, ce qui constitue une allusion aux paroles du prophète : « Je serai comme la rosée pour Israël, il fleurira comme le lis ». (2)

La présence du palmier sur les monnaies de cuivre s'explique bien par la facilité avec laquelle cet arbre croît en Palestine (3). Nous le trouverons sur d'autres monnaies juives. La branche de palmier jointe au myrte, au saule et au citron (4), représentait la branche d'arbre que tout Israélite devait porter à la fête des Tabernacles (5). Le citron ne se trouve que sur les monnaies de Simon Macchabée. La branche de palmier se portait à toutes les fêtes (6). Les paniers remplis de dattes rappellent l'offrande des premiers fruits. Tous ces emblèmes indiquent la paix et la prospérité dont jouissait le pays sous l'autorité de Simon (7).

B. On a de Jean Hyrcan (135-106) un grand nombre de monnaies, presque toutes en cuivre. La face présente, entourée d'une guirlande de laurier ou d'olivier, l'inscription suivante :

יהיה
נכהנ
הגדלוה
ברהיה
[ה]יהים

c'est-à-dire יהוחנן הכהן הגדל (8) וחבר היהודים « Johanan, grand-prêtre et la nation des Juifs ». Sur le revers, deux cornes d'abondance, avec une tête de pavot au milieu (9). L'inscription est conforme à plusieurs passages du livre des Machabées (10). Sur d'autres pièces, on lit : « Johanan, grand prêtre et chef de la nation des Juifs » (11). Certaines pièces de Jean Hyrcan ont, au-dessus de l'inscription hébraïque, un A grec. Cette lettre a, d'après Cavedoni, rapport à la couronne qui entoure l'inscription : elle rappellerait une couronne d'or donnée à Jean Hyrcan par un roi de Syrie pour consolider leur amitié. Il est plus probable qu'elle désigne une alliance contractée entre un de ces rois de Syrie et le prince juif. Mais il est peut-être plus simple de n'y voir qu'une date, « l'année première » (12).

Les cornes d'abondance paraissent d'abord sur les monnaies égyp-

---

(1) Nombr. XVII, 8.
(2) Os. XIV, 6. Cfr. Is. XXVII, 6, XXXV, 1.
(3) V. plus haut, p. 71.
(4) אתרוג. — V. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, col. 2642.
(5) Lévit. XXIII, 40 ; cfr. Néhém. VIII, 15.
(6) I Macc. XIII, 51 ; II Macc. X, 6.
(7) I Macc. XIV, 8 et suiv. — Madden, *op. cit.*, p. 43-51.
(8) Ce mot est habituellement écrit de cette manière ; quelquefois il est précédé de l'article, יהחבר.
(9) M. de Saulcy pense que c'est une grenade. L'opinion contraire est appuyée par Eckhel, Cavedoni et le duc de Luynes.
(10) I Macc. VIII, 20, XII, 3.
(11) Madden, *op. cit.*, p. 56.
(12) V. une monnaie de Jean Hyrcan, p. 465, n° 4.

tiennes. Le type des monnaies juives semble imiter celui des monnaies des rois de Syrie. Les deux cornes se trouvent pour la première fois sur des monnaies d'Alexandre I Balas (1). Quant à la couronne qui entoure l'inscription, elle a été sans doute empruntée aux monnaies d'Antiochus VI. Les deux cornes d'abondance sont sans doute un emblème de la prospérité du règne de Jean Hyrcan.

C. Judas Aristobule (106-105), le premier depuis la captivité, prit le titre de roi. Son règne ayant été très court, ses monnaies sont extrêmement rares (2). La face porte, au milieu d'une couronne d'olivier, l'inscription suivante :

יהוד
הכהנגל
ולוחבר
הי

c'est-à-dire : יהודה כהן (3) גלול וחבר הי [היהודים], « Judas, grand prêtre et la confédération des Juifs ». Le revers a deux cornes d'abondance avec un pavot au milieu. On voit que Judas Aristobule se contentait du titre de grand-prêtre.

D. Alexandre Jannée (4) (105-78) a laissé un grand nombre de monnaies. On trouve de lui deux monnayages différents. Le premier présente, sur la face, une fleur à demi ouverte entourée de l'inscription יהנתן המלך, « Jonathan le roi » ; sur le revers une ancre avec deux croix et l'inscription circulaire (Αλεξανδρου βασιλεως (« du roi Alexandre »). Dans d'autres exemplaires, il n'y a simplement qu'une ancre ; dans quelques-uns, la face présente au milieu de l'inscription une branche de palmier (?) et au revers une fleur ; dans d'autres les mots : « Le roi Jonathan » sont écrits dans les interstices d'une étoile à huit branches (5). L'ancre est probablement empruntée aux monnaies des Séleucides. Dans les monnaies d'Alexandre elle fait peut-être allusion aux ports de mer qu'il avait annexés à son royaume (6). La fleur à demi ouverte est, d'après Cavedoni (7), semblable à celle qu'on trouve sur le revers d'un petit bronze d'Antiochus VIII Epiphane, surnommé Grypus (au nez recourbé) : elle ferait allusion à une alliance entre Alexandre et ce roi. Le titre de *Roi*, qui se trouve dans l'hébreu et dans le grec, prouve que ces monnaies ont été frappées avant la querelle d'Alexandre avec les Pharisiens : l'emploi de caractères grecs fut probablement une des causes de la discussion.

---

(1) Madden, *op. cit.*, p. 59.

(2) M. de Saulcy les a attribuées à tort à Judas Machabée.

(3) Sur quelques exemplaires on lit גדול facile à expliquer ; mais sur un autre on lit certainement גלול, « galoul », qu'on peut expliquer d'après l'arabe, et traduire par *illustre* ; Madden, p. 63.

(4) Il est appelé Ἰαννᾶος, Ἰαννέας par Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 12, § 1. Le Talmud le nomme Jannai, יַנַּאי. Sur les monnaies, on trouve la forme Jehonathan, Jonathan. La forme, propre est יני (ינאי, avec un א, *mater lectionis*), abbréviation de יונתן. Madden, *ibid.* p. 63.

(5) C'est celle-ci que nous reproduisons, p. 465, n° 5.

(6) Gaza, Raphia, Anthedon ; Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 15, § 4.

(7) *Bibl. numism.*, t. II, p. 22.

Dans le second monnayage, la face présente, au milieu d'une couronne de laurier ou d'olivier, l'inscription suivante :

יונתנה
כהנהג
דלויהבר
היהד

c'est-à-dire : [יונתן הכהן הגדל והבר היהד]ים, « Jonathan le grand-prêtre et la confédération des Juifs ». Le revers offre deux cornes d'abondance avec une tête de pavot au milieu (1).

Les dernières furent frappées après la réconciliation avec les Pharisiens; le titre de roi est abandonné, et on revient au type des ancêtres.

E. Alexandra (78-69), veuve d'Alexandre Jannée, n'a laissé qu'une seule monnaie. La face présente une ancre avec l'inscription circulaire αλεξανδ. βασιλισσ. Sur le revers est une étoile à huit branches, avec des traces d'une légende hébraïque où on ne distingue qu'un ת (2).

F. D'Alexandre II on connaît deux monnaies. La première a sur la face une ancre entourée de l'inscription αλεξανδ. βασιλεως, sur le revers, une étoile à huit branches avec des traces de lettres dont on ne peut reconnaître l'origine. La seconde a, de face l'inscription βασιλευς dans un cercle de grains, au revers une ancre dans une couronne ou dans un cercle (3).

G. Antigone (40-37) a laissé plusieurs monnaies. La face présente l'inscription βασιλεως Αντιγονου autour d'une couronne. Sur le revers sont deux cornes d'abondance (4) avec l'inscription : מתתיה הכהן ה[גדל והבר ה]יהודי[ם] « Mathathias le grand-prêtre et la confédération des Juifs » (5). Mathathias est le nom juif d'Antigone et rappelle l'ancêtre de la famille des Asmonéens. Les monnaies d'Antigone diffèrent beaucoup de celles de ses prédécesseurs; d'après Cavedoni (6), elles ont une grande ressemblance avec celles des rois Parthes.

4° *Epoque des Hérodes* (7). A. Hérode le Grand a laissé de nombreuses et

---

(1) Sur quelques monnaies de ce second type, le mot והבר ne se trouve pas. — Ces monnaies étant très semblables à celles de Jean Hyrcan et de Judas Aristobule, nous ne les reproduisons pas.

(2) C'est probablement la dernière lettre du mot מלכת, « reine ». (Madden, *op. cit.* p. 72).

(3) Le style, la fabrication, la différence de poids rendent impossible l'attribution de ces monnaies à Alexandre Jannée (*Ibid.*, p. 75).

(4) Quelques spécimens des monnaies d'Antigone n'ont qu'une seule corne. Elles n'ont que la moitié de la valeur de celles qui ont les deux (Madden, *Ibid.*, p. 79).

(5) De Vogué, *Revue numismatique*, 1860, p. 284, note.

(6) *Op. cit.*, t. II, p. 25.

(7)

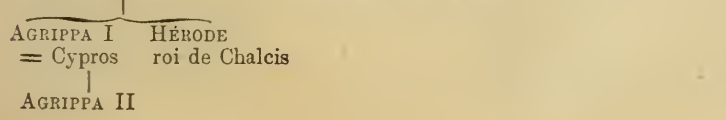

belles monnaies. Mais elles sont toutes en cuivre (1), parce que Pompée avait interdit la frappe de l'argent dans la plupart des ateliers phéniciens. A partir de la prise de Jérusalem par ce général, on ne trouve plus de monnaies juives en argent, excepté durant les deux révoltes de la nation. Les monnaies en cuivre frappées par Hérode Ier ont des inscriptions grecques, non hébraïques. Les types présentent toujours ou quelque symbole se rapportant au culte divin, ou quelque figure empruntée aux monnaies des Asmonéens. On sait que la loi juive interdisait la représentation des créatures vivantes (2).

Les monnaies d'Hérode le Grand offrent plusieurs types. Dans les unes la face présente un vase avec un couvercle en forme de cloche et un support, avec une branche (de palmier?) dans le champ. Parfois une étoile est ajoutée dans le haut. Au revers un trépied avec l'inscription ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΗΡΩΔΟΥ; dans le champ, à gauche LΓ (3e année), à droite le monogramme (3). On n'a pas pu déterminer la nature du vase figuré sur ces monnaies (4). Le trépied rappelle les penchants d'Hérode au paganisme : c'est sans doute un souvenir du trépied employé dans le culte d'Apollon. Il est difficile d'y voir, avec Cavedoni, l'encensoir qui servait le jour de la fête de l'expiation (5). Le monogramme est, d'après Cavedoni (6), la croix ansée qu'on trouve sur les monuments égyptiens et assyriens, et qui est le signe de la vie. D'autres monnaies, ayant le vase sur face, ont au revers le bouclier macédonien.

Sur d'autres, la face présente un caducée ailé, avec l'inscription en cercle ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΗΡΩΔΟΥ et dans le champ, à gauche les lettres LΓ, à droite le monogramme; le revers a une grenade au milieu de deux feuilles. D'autres ont de face le trépied, d'autres l'ancre. Sur le revers on trouve assez souvent la double corne d'abondance. La face de quelques-unes offre le casque.

B. Hérode Archélaüs (4 avant J.-C — 6 après J.-C.) a des monnaies dont les types sont semblables à ceux des monnaies de son père et de quelques-unes des Asmonéens. On voit cependant quelques types nouveaux paraître alors; ainsi la proue d'un navire et un trident, ou un navire tout entier (7). D'autres ont de face une branche de vigne avec une grappe de raisin, au revers un casque avec deux panaches. On trouve aussi sur le revers d'une d'elles le caducée. Le casque et le caducée semblent faire allusion à la descendance macédonienne dont se targuaient les Hérodes (8).

C. Hérode Antipas (4-39) a des monnaies où il prend le titre de tétrar-

---

(1) Les assertions de Josèphe, *Ant. jud.* XVII, 8, § 1, ne sont pas acceptables.

(2) C'est pourquoi Cavedoni (*op. cit.*, t. II, p. 30 et suiv.) et Lévy, contrairement à l'opinion de M. de Sauley (*Numism. jud.*, p. 131), pensent que des monnaies qui représentent un aigle appartiennent plutôt à Hérode de Chalcis qu'à Hérode le Grand.

(3) C'est une de ces monnaies que nous reproduisons, p. 465, n° 6.

(4) Quelques auteurs ont cru à tort que c'était un casque.

(5) Madden, *Ibid.*, p. 84.

(6) *Op. cit.*, t. I, p. 50, t. II, p. 27.

(7) Nous en reproduisons une, p. 465, n° 7.

(8) Madden, *op. cit.*, p. 95.

1

6

2

7

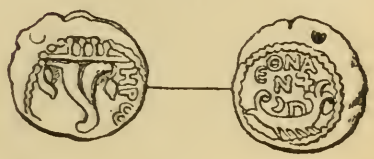

8

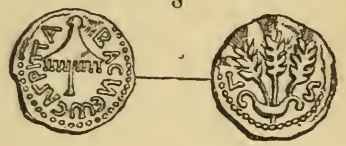

3

9

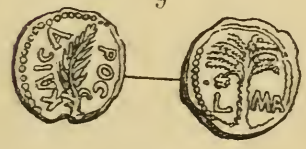

4

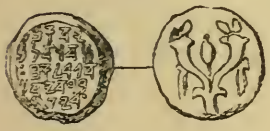

10

5

11

que (1). La face est caractérisée par la branche de palmier (2), le revers par le mot Tiberias, nom du lieu où ces monnaies furent frappées.

D. Hérode Philipe II (4-34), qui est mentionné dans le Nouveau Testament (3), a laissé des monnaies avec l'effigie de Tibère sur la face, et un temple tétrastyle sur le revers (4). L'effigie d'un empereur romain sur des monnaies constituait une grave infraction à la Loi. Mais cela s'explique de la part d'un prince qui n'avait guère de scrupules quand il s'agissait de faire sa cour aux puissances, et qui habitait dans une ville aux trois quarts païenne. Le temple du revers rappelle sans doute celui que Hérode I avait bâti à Panéas et dédié à César (5).

E. Hérode Agrippa I (37-44) n'a laissé qu'un type qui puisse être considéré comme purement juif. Il a du reste été probablement frappé à Jérusalem. Sur sa face une ombrelle avec franges entourée de l'inscription ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΓΡΙΠΑ; au revers trois épis de blé s'élevant d'un pied et dans le champ, à gauche et à droite L. S. (6e année) (6). Eckhel et Cavedoni ont vu dans l'ombrelle de ces monnaies un tabernacle et une allusion à la fête de ce nom. L'ombrelle est plutôt un signe de dignité; en tout temps en Orient les grands et les princes l'ont ainsi considérée (7). D'autres monnaies du même prince présentent sur la face l'effigie de l'empereur ou même celle d'Agrippa ; sur le revers on voit un quadrige, une fortune, deux mains jointes ensemble, un sacrifice offert en l'honneur d'une divinité.

Nous ne faisons qu'indiquer les monnaies d'Hérode, roi de Chalcis, et d'Agrippa II (8).

5° *Monnaies frappées par les procurateurs*. Ces monnaies, frappées en Judée par les procurateurs romains à partir de l'expulsion d'Archelaüs, ne présentent aucun signe ou symbole qui pût offenser les sentiments religieux des Juifs. Ils portent de face une plante, le nom du César régnant et l'année de son règne en caractère grecs (9); sur le revers est le palmier avec les dattes, et les lettres qui indiquent l'année (10). Sous Tibère, les revers portent un épi de blé, une palme, deux cornes d'abondance ou un lis à trois branches. Deux présentent, sur la face une vigne, sur le revers un vase. D'autres ont à la face un vase du temple, au revers trois épis de blé liés ensemble (11). Quelques pièces ont de face un clairon avec l'inscription [ΤΙΒΕΡ]ΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ. Ce type a été adopté par Ponce-Pilate après la mort de Julia (29); il a peut-être été suggéré par la grande passion de Tibère pour les augures et l'astrologie.

---

(1) M. Ancessi, *Atlas archéologique*, pl. XX, donne la reproduction de l'une d'elles.

(2) On a supposé que c'était la *canna communis*, et que c'était une allusion au lac de Tibériade.

(3) Luc, III, 1.

(4) V. M. Ancessi, *loc. cit.*

(5) Josèphe, *Ant. jud.* XV, 10, § 3; *Bell. jud.* I, 21, § 3.

(6) Nous reproduisons cette monnaie, p. 465, n° 8.

(7) Lévy, *Jud. Münzen*, p. 81.

(8) V. Madden, *op. cit.* pp. 111 et suiv., et la note 2e, p. 464.

(9) Madden, p. 136.

(10) Nous en reproduisons une, datant du règne d'Auguste, p. 465, n° 9.

(11) Madden, p. 147.

On possède aussi de ces monnaies datant de l'époque de Claude et de Néron (1).

6° *Monnaies frappées durant les deux révoltes des Juifs.* — M. de Vogüé a trouvé une monnaie d'airain fort curieuse (2). La face porte en rond l'inscription אלעזר הכהן, « Éléazar le prêtre », et est ornée d'un vase avec une branche de palmier dans le champ à droite. Le revers offre une grappe de raisin entourée de la légende : שנת אחת לגאלת ישר[אל], « première année de la rédemption d'Israël ».

Celles qui sont au nom de Simon, fils de Gioras, ont de face la grappe de raisins, au revers, un vase, une lyre, ou une branche de palmier; d'autre ont de face un temple ou un palmier (3).

Il y en a d'autres frappées sous Simon, fils de Gamaliel, et sous Ananus, fils d'Ananus (4).

Quelques monnaies peuvent être attribuées avec certitude à Bar Cochebas, dans la seconde révolte. Eltes portent le vase avec la branche de palmier et aussi la lyre à trois cordes (5).

7° *Monnaies du nouveau Testament* (6).

A. *Monnaies grecques.* Les monnaies grecques mentionnées dans le Nouveau Testament sont la *drachme*, le *statère* et le *lepton*. Il est parlé du didrachme comme d'une monnaie de compte (7).

La drachme était une des principales monnaies d'argent des Grecs : après la captivité, elle devint courante parmi les Juifs (8). Elle était de différents poids, suivant le talent dont on faisait usage. Les drachmes mentionnées dans les livres des Machabées sont sans doute celles du talent attique, dont l'emploi devint universel après les victoires d'Alexandre (9). Celles que mentionne S. Luc sont sans doute les *deniers*, car à cette époque, la drachme attique et le denier étaient identiques. Cela permet d'expliquer d'une manière satisfaisante le passage de Josèphe relatif au sicle (10); à cette époque, le denier équivalait donc au quart d'un sicle machabéen.

La didrachme est le nom d'une monnaie valant deux drachmes. C'est par ce mot que les Septante traduisent le mot *schekel* de l'Ancien Testament. Ceux de l'époque machabéenne que nous possédons aujourd'hui ont exactement le même poids que les tétradrachmes ptolémaïques. Comment expliquer alors la traductipn des Septante? « En Phénicie, répond

---

(1) Madden. pp. 151 et suiv.

(2) *Revue numismatique*, 1860, pp. 280 et suiv.

(3) Madden, pp. 166 et suiv.

(4) *Ibid.* pp. 174 et suiv. — Nous ne parlerons pas des médailles commémoratives frappées à l'occasion de la prise de Jérusalem. Deux d'entre elles sont représentées dans M. Ancessi, *Atlas archéologique*, pl. XX.

(5) Madden. pp. 204 et suiv.

(6) *Ibid.* pp. 232 et suiv.

(7) La mine (Luc. XIX, 12-27) et le talent (Matt. XXV, 12-27) sont mentionnées aussi.

(8) II Macc. IV, 19, X, 20, XII. 43; Luc. XV, 8.

(9) A l'origine elle pesait environ 4 gr. 30. Elle tomba plus tard jusqu'à 3 gr. 67.

(10) Ὁ δὲ σικλος, νόμισμα Ἑβραίων ὤν, Ἀττικὰς δέχεται δραχμὰς τέσσαρας. *Ant. jud.* III, 8 § 2.

le colonel Leake (1), aussi bien qu'en Judée, il existait une unité de poids appelée *schekel*, de *schakal*, « peser ». C'était le poids κατ' ἐξοχήν. Il semble avoir été le même que l'unité de poids égyptienne, car nous apprenons d'Horapollon que la μονὰς ou unité, qui était la base de la numération, était égale à deux drachmes (2). Comme δίδραχμον est synonyme de σίκλος pour les Septante, par conséquent le sicle et la didrachme étaient de même poids. » L'unité égyptienne est donc la didrachme. Aussi les Juifs alexandrins adoptèrent-ils ce terme comme nom commun de la monnaie égale par le poids au sicle (3).

Le *stater* est le mot qui désigne les monnaies d'or, d'électrum et d'argent. Les principaux statères étaient les dariques, ceux de Crésus et d'Athènes (4) ; les deux premiers semblent avoir été des didrachmes du talent perso-euboïque, et le troisième une didrachme du talent attique. Le même mot désignait aussi la tétradrachme d'Athènes et la tétradrachme d'or des Ptolémées. La pièce de monnaie qui fut miraculeusement trouvée pour payer le tribut (5) était sans doute une tétradrachme de Syrie qui avait le même poids que le schekel, et était répandue en Palestine « Il est remarquable, au point de vue de la confirmation de l'exactitude minutieuse des détails de l'Évangile, dit M. Poole, qu'à cette époque l'argent courant en Palestine consistait en tétradachmes grecques impériales ou statères et en deniers romains d un quart de leur valeur; les didrachmes n'étaient plus employées. Si saint Pierre eût trouvé deux didrachmes, les receveurs du tribut auraient fait difficulté de les accepter. Sans doute, la pièce miraculeusement trouvée était celle avec laquelle on payait ordinairement ». Il faut, avec le même auteur, observer que le tribut était toujours payé à son poids complet ; c'est une preuve que l'Évangile de S. Matthieu a été écrit à une époque où les statères d'argent avaient encore cours ; il n'y en a pas probablement de postérieurs au premier siècle (6).

Le mot ἀργύριον (7), qu'on trouve dans les Actes (8), est employé aussi dans le récit de la trahison de Notre Seigneur : Judas le livre pour trente ἀργύρια (9). En général on prend ces pièces d'argent pour des deniers. Ce sont plutôt des sicles d'argent (10), non pas qu'il y en eût en cours à cette époque, mais des tétradrachmes des villes de Syrie et de Phénicie ayant la même valeur que les sicles de Simon Machabée (11).

---

(1) *Numismata hellenica*, appendice, pp. 2, 3.
(2) Horapoll. I, 11.
(3) Josèphe emploie le mot *didrachme*, *Ant. jud.* XVIII, 9, § 1, pour exprimer la taxe et non le paiement.
(4) Smith, *Dictionary of the Bible*, art. « Stater ».
(5) Matt. XVII, 26.
(6) Madden, pp. 239-240.
(7) Employé déjà par les LXX, pour rendre le mot כֶּסֶף, Ps. LXVIII, 30.
(8) Act. XIX, 19.
(9) Matt. XXVI, 15, XXVII, 3, 5, 6, 9.
(10) Cfr. Exod. XXI, 32.
(11) Poole dans Madden, p. 240-241. — « Trente de ces sicles valaient 105 francs puisque le sicle était de 3 fr. 50. M. Reuss (La Bible, *Comment. sur les Synoptiques*, p. 625), fait observer que ce chiffre est trop fort, et que, d'après le poids du métal, trente sicles

Le lepte, λέπτον (1), petite monnaie grecque en cuivre, et dont à Athènes sept valaient un χαλκοῦς, était la plus petite monnaie usuelle en Palestine, au temps de Notre Seigneur. Il valait un peu moins d'un centime.

L'Evangile ne fait pas mention du κόλλυβος; on pourrait peut-être le trouver dans le mot κολλυβιστής (2). Le kollybe n'est pas seulement une petite monnaie, il signifie encore le change de l'argent (3). Les κολλυβισταί, ou changeurs (4), échangeaient les monnaies étrangères, apportées par les Juifs des différents pays, pour les monnaies ayant cours en Judée. Ils se tenaient dans les portiques du temple.

B. *Monnaies romaines.* Les mots employés par les Romains pour désigner la monnaie sont « numisma, nummus, pæcunia, æs, moneta ». Les monnaies romaines mentionnées dans le Nouveau Testament sont l'*as*, le *dupondius*, le *quadrans*, toutes trois en cuivre, et le *denarius* en argent.

Le nom grec de l'*as* (ou *assarius*), est ἀσσάριον (5). L'as était l'unité monétaire du bronze chez les Romains (6). Les multiples de l'as étaient le *dupondius*, le *tressis*, le *quadrassis*, le *quincussis*, et ainsi de suite jusqu'à cent, *centussis*. Nous ne parlerons ici que du premier.

Le *dupondius* (ou *dipondius*) vaut deux as. C'était une monnaie, comme le prouvent les *dipondii* de Chio. L'as valait la moitié de l'obole, qui était elle même la sixième partie de la drachme: d'après Polybe, la solde quotidienne d'un fantassin était de deux oboles (7). La drachme attique et le denier étaient à cette époque identiques. Dans la paye des soldats, le denier était compté pour dix as; l'*assarion* valait donc un peu plus de la moitié de l'obole, ou de six à sept centimes (8). Quant à l'obole, c'était originairement une monnaie de cuivre.

Le *quadrans*, κοδράντης (9), était aussi appelé *teruncius*, et était le quart de l'as romain. Selon S. Marc (10), il équivalait à deux *lepta*. Il valait un peu moins de deux centimes.

Le denier, δηνάριον, *denarius* (11), valait d'abord dix as, plus tard seize. Le soldat, qui devait recevoir une solde d'un denier par jour, ne reçut

---

ne devaient pas représenter beaucoup plus de quatre-vingts francs de notre monnaie au taux actuel. Mais il faut tenir compte de la valeur relativement élevée de l'argent à cette époque, et, d'après ce savant, le prix auquel Judas vendit Jésus équivalait à une somme de cinq à six cents francs » (Stapfer, *La Palestine*, p. 206).

(1) Luc, XII, 59, XXI, 2; Marc, XII, 42.

(2) Matt. XXI, 12; Marc, XI, 15; Jean, II, 15.

(3) Pollux, *Onomast.* III, 6, VII, 33.

(4) I Matt. XXI, 12; Marc, IX, 15; Jean, II, 15. — Cfr. τραπεζίτης, Matt. XXV, 27.

(5) Matt. X, 29; Luc, XII, 6.

(6) V. F. Lenormant, art. « As » dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, t. I, pp. 454 et suiv. — V. les divisions de l'as chez les Romains, *Ibid.*, p. 457.

(7) *Reliq.* VI, 39, 12.

(8) Vigouroux, *Manuel biblique*, t. I, p. 228. — V. une figure de l'*assarion*, p. 465, n° 10.

(9) Matt. V, 26, Luc, XII, 42.

(10) Marc, XII, 42.

(11) Matt. XVIII, 28; XX, 2, 9, 10, 13, XXII, 19; Marc, VI, 37, XII, 15, XIV, 5; Luc VII, 41, X, 35, XX, 24; Jean VI, 7, XII, 15; Apoc. VI, 6.

plus, après la réduction de la valeur de l'as, que dix as. C'est seulement en 268 avant l'ère chrétienne qu'on frappa des monnaies d'argent à Rome : le poids du denier était le même que celui de la drachme ou quart de sicle. Au temps de Notre Seigneur c'était le salaire quotidien d'un laboureur en Palestine (1). Les plus anciens deniers ont sur face les têtes d'Hercule, d'Apollon, de Mars, de Janus, de Jupiter, plus tard la tête de Rome casquée, avec un X au-dessous pour représenter le denier. Sous l'empire le denier porta le titre et l'effigie du César régnant (2). De là la question de Notre Seigneur aux Pharisiens : « De qui est cette image et cette inscription » (3) ? Il valait 78 centimes environ. C'était la taxe que chaque Juif devait payer aux Romains comme capitation, ce que S. Matthieu appelle « numisma census » (4).

VI. POIDS ET MESURES.

Le système tout entier des mesures employées dans la Bible était fondé sur le volume moyen de certains objets tirés soit du règne animal, soit du règne végétal. Telle fut généralement l'origine des unités de mesure : les termes encore employés dans différentes langues, tels que grain, pied, pouce, *palma*, *pes*, le prouvent surabondamment. Mais l'exactitude stricte que les Juifs mettaient à observer les prescriptions de la Loi rendirent nécessaire chez eux une détermination plus précise des quantité d'eau, d'huile, de farine, etc., et une mesure plus exacte des distances que chez les nations contemporaines. Les indications relatives à ces mesures sont dispersées dans la Bible et dans différents traités de la Mischna; mais des recherches approfondies ont permis de reconstituer presque en entier le système des poids et mesures des Hébreux.

On peut se demander si, dans un intervalle de deux ou trois mille ans, la dimension de l'unité de mesure n'a pas varié. Mais il faut se rappeler que les rapports mutuels de dimension, de poids, de longueur et de capacité sont si étroits qu'un changement dans l'unité de mesure de longueur, le grain, se serait manifesté quand le même objet était employé comme unité de poids, puisque la longueur croît simplement,

---

(1) Matt. XX, 2, etc.

(2) Nous en reproduisons un, p. 465, n° 11, probablement celui qui circulait au temps de N.-S.

(3) Matt. XXII, 19-21.

(4) Matt. XXII, 19 ; Cfr. Marc, XII, 15 ; Luc, XX, 24. — Sur les monnaies mentionnées dans le Talmud, V. Lightfoot, *Horoe hebr. in Matt.*, éd. citée, p. 92.

(5) Munk, *Palestine*, p. 396 ; Conder, *Handbook to the Bible*, p. 36 ; Keil, *Archæologie*, p. 602. — Cfr. aussi Boeckh, *Metrologische Untersuchungen ueber Gewichte, Muenzfuesse und Masse des Alterthums*, Berlin, 1838 in-8° ; Bertheau, *Zur Geschichte der Israeliten, zwei Abhandlungen*, Gœttingue, 1842, in-8° ; Paucton, *Métrologie ou Traité des mesures, poids et monnaies des anciens peuples et des modernes*, Paris, 1780, in-4° ; Eisenschmid, *De ponderibus et mensuris Romanorum, Græcorum et Hebræorum*, Strasbourg, 1737, in-8°, et dans le *Thesaurus* d'Ugolini, t. XXVIII.

tandis que le poids correspondant s'accroît suivant le cube de la longueur. Aussi le rapport, une fois fixé, n'a-t-il pu se perdre (1).

Il faut se rappeler néanmoins que l'exactitude que nous sommes accoutumés à apporter dans les mesures est absolument moderne. La précision obtenue par les Juifs, les Egyptiens et autres peuples de l'antiquité, était considérablement limitée par leur méthode grossière et simple d'écrire les nombres. La valeur de la place en arithmétique a été inconnue jusqu'à une époque relativement moderne. Les raisons pour lesquelles on vise aujourd'hui à une extrême exactitude n'existaient pas non plus aux époques décrites par la Bible : on ne connaissait alors ni analyse chimique, ni division en parties très petites de matières délicates. Le seul besoin d'exactitude au point de vue pratique ne se faisait sentir que pour les monnaies; encore demandait-on simplement à une pièce, pour qu'elle conservât sa valeur légale, qu'elle n'eût pas perdu le sixième de son poids. Sur huit coudées égyptiennes, recueillies par sir Gardner Wilkinson, il n'y en a pas deux d'exactement semblables, et elles varient entre elles de plus de un centimètre (2).

1° *Mesures de longueur*. Elles sont appelées *middoth* (3). L'unité de mesure linéaire chez les Hébreux est la *coudée* (4). Elle équivalait à la longueur de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'à l'extrémité du doigt du milieu (5). D'après les Rabbins, la coudée était divisée en deux *zereth* (6): le zéreth équivalait à la distance de l'extrémité du pouce à celle du petit doigt (7); on peut le traduire par *empan*. Elle se divise aussi en six *palmes* (8), dont chacune a la largeur de quatre doigts ou de la paume. La palme à son tour se divise en quatre *doigts* (9), c'est-à-dire la largeur du doigt ou du pouce. D'après le traité talmudique *Sophérim*, le largeur du doigt était estimée égale à dix grains d'orge mis debout ou à la largeur de sept de ces grains mis côte à côte. « On comprend ce qu'il y a de vague dans cette manière de mesurer, vu l'inégalité des grains d'orge. Maimonide, qui s'est livré à ce sujet à des calculs minutieux, a trouvé que l'*eṣba* (doigt) de la Bible était égal à la largeur de sept grains d'orge moyens (10), ce qui donne pour l'*ammah* (coudée) 168. Or on a trouvé, par des calculs assez exacts, que la coudée arabe, que l'on estime à 144 grains d'orge (c'est-à-dire à 24 doigts de six grains chacun), réduite en lignes et décimales de ligne, en faisait 213,058, ce qui donnerait pour l'ammah hébraïque de 168 grains d'orge, 248,567, ou environ 560 milli-

---

(1) Conder, *Handbook*, p. 56.
(2) *Ibid.* p. 57.
(3) מִדּוֹת, Exod. XXVI, 2, 8 ; Job. XXVIII, 25.
(4) אַמָּה, Exod. XXV, 10, 17, etc. — Egyptien : « mahi »
(5) D'après M. Grébaut, l'unité de mesure en usage chez les Egyptiens est la ligne égyptienne, égale à 0,00075199. — V. Cte rendu de l'Acad. des Inscript. et B. L., dans la *Revue critique* du 28 mai 1883, p. 440. — La coudée égyptienne a 0m450.
(6) זֶרֶת, Exod. XXVIII, 16, XXXIX, 9 ; I Rois. XVII, 4.
(7) Josèphe, *Ant. jud.* III, 6, § 5, s'appelle σπιθαμή, que Munk traduit par *empan*.
(8) טֹפַח, III Rois, VII, 26 ; II Paral. IV, 5, etc. Au lieu de la forme *tèphah*, on trouve aussi *tophah*, Exod. XXIV, 25, etc.
(9) אֶצְבַּע, Jérém. LII, 21.
(10) *Mischné Thorah*, ou abrégé du Thalmud, livre II, 3e section, ch. 9, § 9.

mètres » (1). D'autres auteurs lui donnent une moins grande longueur et l'évaluent approximativement à 0m,525 (2).

D'après les Rabbins, il y avait troiscoudées dans le Temple, une de cinq palmes, une de six et une de dix (3). Ces conjectures ne reposent sur rien de solide. On peut toutefois admettre que les Hébreux avaient deux coudées, l'une ancienne ou mosaïque, usitée pour les choses sacrées, l'autre moderne, qui servait aux usages vulgaires. La coudée mosaïque, employée pour la construction du Tabernacle et du Temple, répondait à la petite coudée égyptienne (4). Cette coudée avait une palme de plus que la coudée ordinaire.

La mesure appelée *gomed* (5) est d'une dimension incertaine : les uns la croient plus grande, les autres plus petite que la coudée. Ce n'est peut-être qu'un synonyme de coudée (6).

Le *ganeh* (7) était un bâton de six coudées, qui servait à mesurer les bâtiments. On employait aussi une corde pour cet objet (8).

Les mesures de distance ou itinéraires étaient très vagues chez les Hébreux Nous trouvons dans la Bible les deux expressions *kiberath aarez* (9), « espace de pays », et *dérek iom* (10), « chemin d'un jour, journée ». La première semble désigner une mesure déterminée, car les Septante conservent dans leur traduction le mot hébreu (11). Dans la version syriaque, il est toujours rendu par *parasange :* cela équivaudrait à peu près à quatre kilomètres. Le *dérek iom* est le chemin qu'on peut parcourir en un jour. Cette mesure assez vague se retrouve chez plusieurs peuples anciens (12). La journée moyenne peut être d'environ sept lieues (13).

A l'époque des Machabées et de l'Evangile, les Juifs comptent par *stades* (14) et par *milles* (15). Il y avait trois sortes de stade chez les Grecs : l'olympique, qui valait 184m,95 : le pythique, valant 147m,60, et le philatérien, qui avait 213 mètres. Le stade olympique répond aux indications données par Josèphe (16). Smith (17) ne lui donne que 184m,85.

---

(1) Munk, *Palestine*, p. 397. — La coudée babylonienne était de 525 millimètres (Oppert, *L'étalon des mesures assyriennes*. Paris, 1875, in-8°).

(2) Vigouroux, *Manuel biblique*, t. I, p. 228. — Conder (*Handbook*, p. 58) dit que d'après les mesures des ruines des synagogues de Galilée, et de ce qui reste des substructions du temple (V. *Ibid.*, p. 386), la coudée moyenne n'a que seize pouces anglais, soit 0. m. 4064. M. Stapfer (*op. cit.* p. 204) lui donne 0. m. 450.

(3) Celle de six palmes était appelé בינוני, « moyenne ». Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, col. 112.

(4) Elle aurait eu 0 m. 4572. V. notre *Commentaire sur Ezéchiel*, p. 276.

(5) גמד, Jug. III, 16.

(6) Gesenius, *Thesaurus*, p. 292.

(7) קנה, Ezéch. XL, 5-8, XLI, 8 et suiv., XLII, 16-19.

(8) *Ibid.* XL, 3 ; Am. VII, 17.

(9) כברת־הארץ, Gen. XXXV, 16, XLVIII, 7 ; IV Rois, V, 19.

(10) דרך־יום, Nombr. XI, 31.

(11) Χαβρᾶθα. — IV Rois, V, 19, ils ont Δεβραθὰ τῆς γῆς.

(12) Dans Hérodote, elle est tantôt de 200 stades (IV, 101), tantôt de 150 (V, 53).

(13) Munk, *Palestine*, p. 398.

(14) Στάδιος, II Macc. XI, 5, XII, 9, 10, 29 ; Luc, XXIV, 13 ; Jean, VI, 19, XI, 18 ; Apoc. XIV, 20, XXI, 16.

(15) Μίλιον : Matt. V, 41.

(16) V. Pierotti, *Topographie... de Jerusalem*, pp. 63-64.

(17) *Dictionary*, t. III, p. 1740.

D'après des mesurages récents faits à Olympia, le stade vaut 600 pieds grecs : comme celui-ci a été évalué, d'après les mêmes mesurages, à 0m,3205, le stade équivaudrait à 192m,30 (1). D'après le Talmud (2), il comprenait 266 pas. Huit stades faisaient un mille romain.

Le mille, unité de mesure des grandes distances chez les Romains, tirait son nom de ce qu'il indiquait une distance de mille pas. Il valait un peu plus de 1480 mètres.

Le *chemin du sabbat* (3) est l'espace que les Juifs pouvaient parcourir sans violer le repos du sabbat. Cet espace était de deux mille pas ordinaires, ou de près d'un kilomètre.

2° *Mesures de superficie.* L'importance d'une mesure exacte de la terre chez les Hébreux était très grande, à cause des droits de propriété.

L'unité de mesure est la *séah* (4), carré de cinquante coudées de côté. Cette mesure est rattachée par les Rabbins à celle de la cour du Tabernacle (5), qui avait, d'après Maimonide, deux séahs d'étendue. Elle équivaut donc à 2.500 coudées carrées ou environ 412 mètres carrés. Trente séahs valent un *kor*, aussi bien en mesure de superficie qu'en mesure de capacité. La séah est elle-même divisée par 6, 12 et 24 (6).

L'usage du même terme pour les degrés correspondants dans les tables des mesures carrées et cubiques, une fois bien compris, est d'une remarquable simplicité. Ainsi un verset du Lévitique (7) : « un homer d'orge vendu cinquante sicles d'argent » est traduit dans les LXX par « un kor d'orge ». Saint Jérôme rend autrement : « terre semée avec trente *modii* d'orge ». En prenant « modius » comme traduction de séah, le sens du texte est très bien rendu par la Vulgate. Le prix ne peut pas en effet, être celui de la semence, mais désigne le revenu annuel d'un kor de terre ensemencé avec un kor d'orge.

Le *Zémed* (8) a un sens équivalent au latin *jugum* : il occupe dans les mesures de superficie la place de l'épha dans les mesures de capacité Un mot de même genre, « Feddan » joug, est employé aujourd'hui en Syrie; mais il contient de 1,120 à 1,600 ares, suivant la richesse du sol (9).

Ézéchiel fournit des renseignements concordants (10).

---

(1) Riehm, *Handwœrt. des Bibl. Alterthums*, 1884, gr. in-8°, p. 1534.

(2) Tr. *Joma*. VI, 4.

(3) Σαββάτου ὁδός, Act. I, 12.

(4) שאה, Is. XXVII, 8, etc. LXX et N. T : σάτον.

(5) Exod. XXVII, 9-12.

(6) V. le tableau plus bas, p. 477.

(7) Lévit. XXVII, 16. — M. Oppert a lu à l'Académie des Inscriptions (5 février, 12 février, 12 mars 1886) un mémoire *sur la métrologie assyro-chaldéenne*. Il mentionne une mesure agraire, *omer*, qui est en même temps mesure de capacité, et qui indiquerait l'étendue de terrain qu'on peut ensemencer avec un *omer* de blé. Cette mesure a la capacité de deux litres. Le *gab* de blé (=11 décilitres), indiquant une aire de 300 aunes carrées, celles-ci égalent 125 mètres carrés. Aux environs de Babylone, le prix du terrain de pâturage était de un quart de centime le mètre carré; les terrains boisés ou plantés d'arbres fruitiers se vendaient 4 centimes; dans la ville le prix du terrain variait entre 1,50 et 7 francs (*Bulletin critique*, 1886, p. 180).

(8) צמד, 1 Rois, XIV, 14; Is. V, 10.

(9) Conder, *Handbook*, p. 60.

(10) Ezéch. XLV, 1, 3, 6.

3° *Mesure de capacité* (1). L'unité des mesures hébraïques de capacité était le *Log* (2). Le log (3) était une mesure équivalante au contenu de six œufs ordinaires de poule. La moyenne résultant de plusieurs mensurations d'œuf ordinaire donne environ 0 litre 25 centilitres (4). C'était le douzième du hin

Le *hin* (5) est comparé par Josèphe à deux *conges* antiques. Le conge est un douzième du métrète. D'après les Rabbins, il contenait quarante-cinq œufs et demi. C'était la ration quotidienne de manne des Israélites dans le désert (6).

Le *bath* (7) contenait au dire de Josèphe (8) soixante douze *Xestes*, et equiualait au métrète attique (9).

Ces mesures servaient pour les liquides.

Pour les solides nous trouvons :

Le *Chomer* (10), appelé plus tard *Cor* (11), était égal à dix bath. Sa moitié s'appelle *Létech* (12).

L'*Ephah* (13) est de la même contenance que le bath.

La *Séah* (14) est, d'après les Rabbins et Josèphe (15), le tiers du bath et de l'épha.

Le *'Omer* (16) est la dixième partie de l'épha. On l'appelle aussi à cause de cela *issârôn* (17) ou dixième. Sa capacité est celle du hin.

Le *Qab* (18) est, suivant les Rabbins, le sixième de la séah, le dix-huitème de l'éphah. Il équivalait à quatre xestes attiques (19).

Daniel (20) mentionne une mesure persane, appelée *artabe* (21). D'après Hérodote (22), elle était plus grande de trois chemnices que la médimne attique. Quelques auteurs évaluent sa capacité à 51 litres 79.

---

(1) מִשְׁוָרָה, Lévit. XIX, 35, etc.
(2) Tr. *Peah*, I, 6.
(3) לֹג, Lévit. XIV, 10, 12, etc. — Vulg. : « sextarius ».
(4) Munk. *Palestine*, p. 398, lui donne une capacité de 0 lit. 530.
(5) הִין, Exod. XXIX, 40, etc. — Egypt. : *hn*, *hno*.
(6) Exod. XVI, 16.
(7) בַּת, III Rois, VII, 27, 38, etc. — Vulg. : « batus », *ibid.* ; Esdr. VII, 22 ; Ezéch. XLV, 10, 11, 14 ; — « laguncula », Is. V, 10 ; — « metreta », II Paral. II, 10, IV, 5 ; — « cadus », Luc, XVI, 6.
(8) *Ant. jud.* VIII, 2, § 9.
(9) 38 litres 883 millilitres.
(10) חֹמֶר, Lévit. XXVII, 16 ; Ezéch. XLV, 11, 14.
(11) כֹּר, III Rois, IV, 22, V, 25 ; II Paral. II, 9, XXVII, 5 ; Ezéch. XLV, 11, 14.
(12) לֶתֶךְ, os. III, 2.
(13) אֵיפָה, Ezéch. XLV, 10, 11. — Ce mot est d'origine égyptienne et signifie mesure ; — Vulg. : « ephi », Exod, XVI, 36, etc. ; — « modius », Deut. XXV, 14 ; Is. V, 10, etc. ; — « amphora », Zach. V, 6, 7, 8, 9 ; — « mensura », Prov. XX, 10, etc.
(14) V. plus haut, p. 473.
(15) *Ant. jud.* IX, 4, § 5.
(16) עֹמֶר, Exod. XVI, 36.
(17) עִשָּׂרוֹן, Exod. XXIX, 40, Lévit. XIV, 10, 21, etc.
(18) קַב, IV, Rois, VI, 25.
(19) Josèphe, *Ant. jud.* IX, 4, § 4.
(20) Dan. XIV, 2.
(21) Ἀρτάβη.
(22) *Hist.* I, 192.

L'Apocalypse (1) parle d'une mesure grecque, le *chœnix* (2). « On la regardait comme équivalente à la quantité de nourriture quotidienne d'un homme sobre, d'où le nom d'ἡμεροτροφς, qui lui est donné par Athénée. Caton nous apprend (3) que c'est la ration qu'il donnait aux esclaves employés à cultiver ses terres. On évalue le chœnix à 1 litre 0,79 » (4).

Le Talmud mentionne quelques mesures de de capacité qui sont : le *Kortob*, 64e du log, le *Toman*, moitié du log, le *tarcab*, moitié de la séah; le *léthek* valant cinq baths ; le *chitzbah* vatant neuf qabs (5).

4° *Poids*. — Les poids sont appelés en hébreu *mischkal* (6). On les déterminait au moyen de la balance (7) ou du peson (8). Les poids étaient en pierre et on les portait dans un petit sac attaché à la ceinture, comme cela se fait encore en Orient (9).

Les poids sont le *kiccar* (10) talent, le *mané* (11) mine, le *schékel* (12), sicle, le *béka* (13), et la *guéra* (14). « Comme le texte de l'Exode (15) nous rapporte que le talent se composait de 3,000 sicles et le sicle de 20 géras, on a cru pouvoir en conclure que le talent-poids des Hébreux se montait à 3,000 sicles-poids et que la mine, dont 60 font un talent, comprenait 50 sicles. Mais ce calcul prématuré a été singulièrement dérangé par les découvertes archéologiques récentes. Il est aujourd'hui avéré que le talent de 3,000 sicles n'était pas un talent-poids, mais un talent-argent ; que pour le talent-argent, il fallait s'en rapporter au passage d'Ezéchiel (16), d'après lequel le talent-poids comprenait 60 mines à 60 sicles chacune, c'est-à-dire 3,600 sicles. On doit ces éclaircissements à la découverte des poids normaux des Assyriens, déterrés dans les palais des rois de Ninive. Ces poids avaient la forme de canards ou de lions couchés, garnis la plupart du temps d'une anse sur le dos. Ils portent, en général, une double inscription, l'une araméenne, l'autre assyrienne et écrite en caractères cunéiformes ; la première indique le poids normal, la seconde donne le nom du roi sous lequel le poids a été fait. Un poids en bronze en forme de

---

(1) Apoc. VI, 6.
(2) Χοῖνιξ. — Vulg. : « bilibris ».
(3) *De re rustica*, XXXVI.
(4) Vigouroux, *Manuel biblique*, t. I, p. 232.
(5) Conder, *Handbook*, p. 62. Le vase employé, pour tirer de l'eau dans le service du temple à la fête des Tabernacles, avait une capacité de trois logs. La *Tabaliah*, ou bain de purification, où l'immersion devait être complète, était de 40 séahs (370 litres environ). La quantité d'eau requise pour la purification des mains avant le repas était d'un *Anphak* ou quart de log (Conder, *Ibid.*).
(6) מישקל. Lévit. XIX, 35, XXVI, 26.
(7) מאזנים, Lévit. XIX, 36 ; Job, XXXI, 6, etc.
(8) פלס ; Prov. XVI, 11 ; Is. XL, 12.
(9) Lévit. XIX, 36 ; Deut. XXV, 13, 15 ; Prov. XI, 1, XVI, 11, XX, 10 ; Mich. VI, 11.
(10) ככר, Exod. XXXVIII, 25.
(11) מנה, III Rois, X, 17 ; Ezéch. XLV, 12.
(12) שקל, Exod. XXX, 13.
(13) בקע, Gen. XXIV, 22.
(14) גרה, Exod. XXX, 13.
(15) XXXVIII, 26, 11. ; XXX, 13.
(16) Ezéch. XLV, 12.

lion couché porte, par exemple, l'inscription araméenne : *2 mines du pays* et l'inscription cunéiforme : « Palais de Sanhérib, roi d'Assyrie, *deux mines du roi* ». Au moyen de ces poids, dont le musée britanique de Londres possède un grand nombre d'exemplaires, on a pu se rendre un compte exact du système des poids, mesures et monnaies des peuples de l'Asie occidentale. Les résultats acquis par une comparaison et un pesage minutieux sont les suivants : Le talent-poids babylonico-assyrien était de deux espèces : un talent lourd 60,6 kilogr., et un talent léger qui était de 30,3 kilogr. La mine, qui en était la 60e partie, pesait 1010, c'est-à-dire 505 gr. ; le sicle (60e partie de la mine) avait donc un poids de 16,83, c'est-à-dire de 8,41 gr. Mais ce système de poids fut modifié en Palestine. Là le sicle, c'est-à-dire l'unité étalon, pesait non pas 16,83 gr., mais seulement 16,37 gr. Ces données sont fournies par Josephe (1), d'après lequel la mine-argent des Hébreux était de 2 1/2 livres romaines, c'est-à-dire de 818,57. D'après cela la mine-poids juive était de 60 × 17,37 gr. = 982 gr.; le talent-poids de 58,932 kilogr. Le sicle se divisait, comme nous le divisons plus haut, en 20 géras, à 0,869 gr., dont 10 faisaient une nouvelle sous-division, le béka, c'est-à-dire 8,68 gr. Ce poids s'appelle chez les anciens Hébreux le poids royal (2), proprement *pierre royale*, parceque primitivement on se servait sans doute de poids faits de pierre. Le sicle qui se réglait sur ce poids, s'appelait *sicle sacré* (3), sans doute parceque l'étalon en était conservé dans le temple. Ce sicle (4) portait ce nom par opposition au *sicle d'argent*, dont le poids était réglé d'après un autre taux, c'est-à-dire à 14,55 gr. » (5).

---

(1) *Ant. jud.* XIV, 14, 7, § 1.
(2) II Rois, XIV, 26.
(3) Exod. XXX, 13 ; XXXVIII, 25.
(4) Voy. Brandis, *Das Münzmaas und Gewichtsystem in Vorderasien*, Berlin, 1866, in-8°.
(5) Scherdlin, art. « Poids et mesures chez les Hébreux », dans l'*Encyclopédie* de F. Lichttenberger, t. X, p. 656. — Nous extrayons ce qui suit du compte rendu d'une séance de l'Académie des Inscriptions ; on y trouvera quelques détails intéressants sur le sujet qui nous occupe. M. Clermont Ganneau présente à l'Académie un poids en pierre qui a été trouvé, il y a une dizaine d'années, à Jérusalem, à une assez grande profondeur en terre, au-dessous de la région septentrionale du Temple. Il est en calcaire dur, d'une espèce qui ne se trouve guère qu'à Jérusalem ou dans les environs immédiats de cette ville. Il pèse 366 ou 367 grammes, ce qui fait exactement 100 drachmes ou 25 sicles juifs. Il porte une inscription grecque, grossièrement et péniblement gravée, à cause de la résistance de la pierre, qui se lit ainsi :

AEBACI
AEΩC
AΘAMA

Λ. ἐ βασιλέως Ἀθάμα [ντος], C'est une formule copiée sur celles des monnaies ; le) initial est l'abréviation connue, sinon expliquée, qui signifie année ; le tout se traduit : « L'an cinquième du roi Athamas ». La difficulté, c'est que ce roi Athamas, qui a régné au moins cinq ans, est absolument inconnu. M. Clermont-Ganneau pense qu'il s'agit de quelque souverain indigène qui avait deux noms, son nom propre et un surnom grec, comme nous voyons Hérode-Antipas, Hérode-Archélaüs, Hérode-Philippe, Hérode-Agrippa. Sur les monnaies à légendes grecques, ces princes ne mettaient que leur surnom, par exemple βασιλέως Ἀγρίππα, sans le nom d'Hérode ; de même le souverain inconnu sous qui a été fabriqué le poids en question y a fait graver son surnom grec d'Athamas,

Dans le Nouveau Testament est mentionné un poids inconnu aux anciens Juifs, c'est la *livre* (1). C'était un poids romain, qui se subdivisait en 12 onces. Il est estimé à 326 gr 327 (2).

TABLEAU DES MESURES ET POIDS DES HÉBREUX (3).

PETITES MESURES DE LONGUEUR.

	GRAINS	DOIGTS	PALMES	COUDÉES	ÉQUIVALENT
Grain d'orge	1	—	—	—	0m,0083
Doigt	2	1	—	—	0m,0166
Palme	8	4	1	0 166	0m,0675
Zereth	16	8	2	0 333	0m,1355
Empan	24	12	3	0 50	0m,2032
Pied	32	16	4	0 75	0m,2707
Coudée	48	24	6	1 »	0m,4064

GRANDES MESURES DE LONGUEUR.

	COUDÉES	CANNES A MESURER	VALEUR EN MÈTRES
Coudée	1	—	0m,4064
Canne à mesurer	4	1	1m,6336
Chemin sabbatique	2000	500	811m,637

MESURES DE SUPERFICIE

	REBAH	CAB	SÉAH	ZEMED	COR	VALEUR EN COUDÉES	EN MÈTRES
Rebah	1	—	—	—	—	104 15	
Cab	4	1	—	—	—	416 6	
Séag	24	6	1	—	—	2500	
Zemed	72	18	3	1	—	7500	
Cor	720	180	30	10	1	75000	

sans indiquer son véritable nom. Josèphe mentionne un certain Hérode, roi de Chalcis (V. p. 464), qui obtint de Claude une sorte de suzeraineté sur Jérusalem et qui exerça même le droit de nomination du grand prêtre. Josèphe ne lui donne pas d'autre nom qu'Hérode ; serait-ce lui qui aurait été surnommé Athamas et que désignerait cette inscription ? C'est possible, mais ce n'est qu'une hypothèse, et M. Clermont-Ganneau ne prétend pas avoir résolu le problème ; mais il a pensé qu'il était utile de le poser. M. Waddington dit qu'il y a eu dans la Syrie plusiers dynasties de petits rois locaux, dont les noms ne sont pas connus, et parmi lesquels on pourrait également chercher l'Athamas de l'inscription. — M. Clermont-Ganneau dit que s'il a cru devoir indiquer plus particulièrement, quoique très hypothétiquement, Hérode, roi de Chalcis, c'est à cause du pouvoir que ce roi a exercé à Jérusalem et que ne paraissent pas avoir eu sur cette même ville les autres princes dont parle M. Waddington. En effet, le lieu où a été trouvé le poids dont il s'agit, et la circonstance qu'il est fait d'une matière qui ne se trouve qu'à Jérusalem, donnent lieu de croire qu'qu'il est fabriqué à Jérusalem même et non dans les états de quelque prince syrien (Compte rendu de l'*Acad. des Insc. et B. L.* du 29 décembre 1880, dans la *Revue critique*, 10 janvier 1881).

(1) Λίτρα, « libra » ; Jean, XII, 3, XIX, 39.

(2) Vigouroux, *Manuel biblique*, t. I, p. 224.

(3) D'après Conder, *Handbook*, p. 79.

MESURES DE CAPACITÉ (1)

	LOG	CAB	GOMOR	HIN	SÉAH	BATH	CORON CHOMER	VALEUR
Log.	1	—	—	—	—	—	—	0l,29
Cab.	4	1	—	—	—	—	—	1l,16
Gomor	7 1/5	1 4/5	1	—	—	—	—	3l,88
Hin.	12	3	1 2/3	1	—	—	—	6l,49
Séah	24	6	3 1/3	2	1	—	—	12l,99
Bath	72	18	10	6	3	1	—	38l,88
Coron chromer.	720	180	100	60	30	10	1	388l,80

POIDS.

	GUÉRAH	BÉQUAH	SICLE	MINE	TALENT	VALEUR
Guérah. . . .	1	—	—	—	—	0gr,708
Béquah. . . .	10	1	—	—	—	7gr,100
Sicle.	20	2	1	—	—	14gr,200
Mine.	1000	100	50	1	—	708gr,850
Talent. . . .	60000	6000	3000	60	1	42k,533gr.

V. Calendrier et division du temps. (2)

1° Division du temps. — Chez les Israélites, la lune était véritablement la mesure du temps ; c'est sur elle qu'on se réglait pour compter les jours, les semaines et les années.

Leur année se composait, comme nous le dirons bientôt, de douze mois lunaires. Une année tropique, constituée par le retour du soleil à la même place apparente dans le ciel par rapport aux points solsticiaux et équinoxiaux, contient 365 jours 242. Ainsi l'année lunaire est plus courte que l'année solaire de 10 jours 876, ou de plus d'un mois en trois ans. Pour parler avec plus de précision, dix-neuf années solaires équivalent, à deux heures 27 minutes 50 secondes près, à 235 lunaisons. Il suit de là que, si on additionne ou si on intercale sept mois, dans un cycle de dix-neuf ans, les années solaires et lunaires coïncideront. Cette découverte, due à l'astronome grec Meton, fut considérée comme si importante pour la régularisation des pleines lunes du milieu de l'été des fêtes Olympiques, que la place de chaque année dans le cycle de dix-neuf ans fut appelée le nombre d'or. Depuis l'adoption du cycle de Meton, le mode de fixation des années intercalaires a été généralement adopté (3).

Le jour civil (νυχθήμερον) commence chez les Hébreux à partir du soir (4), parce que le croissant ne paraît qu'après le coucher du soleil ; on

(1) D'après M. Vigouroux, *Manuel biblique*, t. I, p. 233.
(2) Keil, *Archæologie*, p. 366.
(3) Conder, *Handbook*, p. 82.
(4) Lévit. XXIII, 32.

ne le compte pas à partir du matin ou de minuit. Dans les temps plus anciens on ne le compte pas par heure, mais par soir et matin (1), c'est-à-dire par nuit et jour naturels (2). Le jour naturel, qui va de l'apparition de l'aurore jusqu'au lever des étoiles (3), se partage en matin (4), midi (5) et soir (6). A partir de l'exil on le divise en douze heures (7). La nuit est divisée en deux moitiés (8) ou en trois veilles (9). La division de la nuit en quatre veilles (10) a été empruntée par les Juifs aux Romains.

La semaine (11) provient des quatre phases pendant lesquelles la lune accomplit sa révolution. Elle a aussi son fondement dans la création du monde en sept jours (12). La division en sept jours se trouve chez beaucoup d'anciens peuples (13). Les jours de la semaine n'ont pas de nom dans la Bible. Le sabbat ou jour de repos y est seul indiqué. C'est par là qu'Israël se distinguait des autres peuples. Aussi appelait-il les semaines שבתית (14).

Quatre semaines faisaient un mois (15). L'étymologie du nom hébraïque du mois se tirait du cours de la lune. Le mois commençait avec l'apparition de la nouvelle lune. Il y avait des mois de 29 et de 30 jours. Nous ne savons comment les Hébreux déterminaient cette durée. Aux anciens temps, les mois se comptaient : on disait le premier mois, le second, le troisième (16), etc. Cependant quelques-uns avaient un nom spécial. Le premier s'appelait (17) : « mois des épis », ou *Abib* (18) ; le second « mois des fleurs » ou *Ziv* (19) ; le septième, « mois des ruisseaux qui

---

(1) Gen. I, 3 et suiv.
(2) Ps. LXXXVIII, 2.
(3) Néhém. IV, 15.
(4) בקר, Gen. XIX, 27.
(5) צהרים, Gen. XLIII, 16 ; Deut. XXVIII, 29.
(6) ערב, Gen. XIX, 1.
(7) Matt. XX, 1 et suiv. ; Jean, XI, 9.
(8) חצי לילה, Exod. XII, 29.
(9) La première est mentionnée, Lam. II, 10 ; la seconde, Jug. XVII, 19 ; la troisième s'appelle אשמורת הבקר. Exod. XIV, 24 ; 1 Rois, XI, 11.
(10) τετάρτη φυλακὴ τῆς νυκτός ; Matt. XIV, 25 ; ὀψέ, μεσονύκτιον, ἀλεκτροφωνία, πρωί Marc. XIII, 35.
(11) שבוע ou שבע.
(12) V. Mgr Clifford, *Une interprétation nouvelle du premier chapitre de la Genèse*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, nov. 1881, p. 112 et suiv. — V. aussi même recueil, avril 1882, p. 44 et suiv.
(13) On la trouve non seulement chez les peuples sémitiques et chez les Egyptiens, mais chez les Chinois et chez les anciens Péruviens (Ideler, *Handbuch der mathemat und technischen Chronologie*, t. I, pp. 477 et suiv.). Il n'est pas admissible qu'elle doive son origine aux Babyloniens. V. cependant Schrader, *Der babylonische Ursprung der siebenta gigen Woche*, dans *Theol. Stud. und Krit.*, 1874, pp. 342 et suiv.
(14) Lévit. XXIII, 15 ; Cfr. Deut. XVI, 9. — Le Nouveau Testament appelle le premier jour de la semaine πρώτη σαββάτων, Marc, XVI, 9. ou μία σαββάτων, Marc, XVI, 2 ; Luc, XXIV, 1 ; Jean, XX, 1, 19 ; Act. XX, 7. Le mot ἑβδομάς ne se trouve pas dans le Nouveau Testament.
(15) ירח, Deut. XXXIII, 14, etc. חדש ; Gen. VIII, 5, etc.
(16) Gen. VII, 1, VIII, 4, 5 ; Lévit. XXIII, 34 ; III Rois, XXVII, 3.
(17) M. Derenbourg croit que les Hébreux n'avaient pas de noms pour les mois, qu'ils se contentaient de compter et de désigner par un numéro. D'après lui, les noms sont phéniciens : ils seraient entrés dans les livres saints aux temps de la construction du temple par les ouvriers syriens (*Corpus inscriptionum semiticarum*, t. I, p. 94).
(18) חדש אביב, Exod. XIII, 4, XXIII, 15 ; Deut. XVI, 1.
(19) זיו, III Rois, VI, 1, 37.

coulent », ou *Ethanim* (1) ; le huitième, « mois de la pluie, ou *Boul* (2). Ces noms sont, d'après Ewald, d'origine chananéenne (3).

Même dans les temps postérieurs à l'exil, la coutume se maintint de désigner les mois par leur numéro d'ordre (4). Mais en général on leur donna un nom, soit en leur conservant leur numéro (5), soit en le supprimant (6).

Ces noms furent empruntés à Babylone (7). En voici la liste, avec une comparaison approximative (8) avec nos mois.

1. *Nisan*, ניסן (9), ancien *abib*, mois de trente jours, entre mars et avril. Le mois égyptien Ἐπιφί appartient à une saison tout à fait différente, et n'a aucun rapport avec l'Abib hébraïque.

2. *Ijira*, איר (10), ancien *Ziv*, mois de vingt-neuf jours entre avril et mai.

3. *Sivan*, סיון (11), mois de trente jours entre mai et juin.

4. *Thammuz*, תמוז (12), mois de vingt-neuf jours entre juin et juillet.

5. *Ab*, אב (13), mois de trente jours entre juillet et août.

6. *Eloul*, אלול (14), mois de vingt-neuf jours entre août et septembre.

7. *Tisri*, תשרי (15), ancien *Ethanim*, mois de trente jours entre septembre et octobre.

---

(1) ירח האתנים, III Rois, VIII, 2.

(2) יורח בול III Rois, VI, 38.

(3) *The antiquities of Israel*, trad. angl., Londres, 1876, in-8°, p. 346, note. — On a découvert le mot *Boul* dans des inscriptions phéniciennes. בירח בול, « dans le mois de Boul » (*Corpus inscriptionum semiticarum*, t. I, 10 p. 13, 6, 107). Du nom d'un autre mois, il ne reste que deux lettres. מיפ... (*Ibid.* p. 21). On a trouvé, dans une inscription de Chypre le mois de *merpa*, ירח מרפא (*Ibid.* p. 40). Un autre s'appelle « mois des sacrifices du soleil », ירח זבחי שמש (*Ibid.* p. 43). Un autre a le même nom que le septième mois des Hébreux, *Ethanim*, אתנים (*Ibid.* p. 93). Nous trouvons encore le mois de *Phaalot*, ירח פעלת (*ib.* p. 97, 101), et le mois de *Carar*, ירח ירר (*Ibid.* 109). Dans une inscription de chypre, le nom d'un mois n'est signalé que par la lettre ז. D'après Euting, c'est le זיו, *Ziv*. (*Ibid.* p. 110). M. Derenbourg a conjecturé que le mois de Phaalot était le sixième, puisque Ethanim est le septième et Boul le huitième (*Ibid.* p. 98).

(4) Agg. I, 1, 18, II, 1, 10; Zach. I, 1, VIII, 19 ; Dan. X, 4 ; Esdr. III, 1, 6, 8, VI, 19, VII, 8, 9, VIII, 31, X, 8, 16.

(5) Zach. I, 7, VII, ; Esth. II, 16, III, 7, 13, VIII, 9, etc.

(6) Esdr. VI, 15 ; Néhém. I, 1, II, 1 ; VI, 15.

(7) Voici la forme assyrienne de leurs noms :

Ni-sa-an-nu.	A-ra-ah Sam-na.
Ai-ru.	Ki-si-li-vu.
Si-va nu.	Ti-bi-tur.
Du-vu-zu.	Sa-ba-tu.
A-bu.	Ad-da-ru.
U-lu-lu.	Ar-hu-ma-ak-ru sa Addaru.
Tas-ri tu.	

(Schrader, *Die Keilinschriften*, p. 247.)

(8) La comparaison ne peut être qu'approximative, parce que le commencement du mois, étant le premier jour de la nouvelle lune, variait avec les années dans le calendrier juif.

(9) Néh. II, 1 ; Esth. III, 7.

(10) II Paral. XXX, 2, Targum.

(11) Esth. VIII, 9, Σιουάν, I Macc. I, 8.

(12) N'est pas mentionné dans la Bible.

(13) Même remarque.

(14) Néh. VI, 15. Ἐλούλ, Baruch, XIV, 27.

(15) N'est pas mentionné dans la Bible.

8. *Marchesvan*, מרחשון (1), ancien *Boul*, mois de vingt-neuf jours entre octobre et novembre.

9. *Chisleu*, כסלו (2), mois de trente jours entre novembre et décembre.

10. *Tebet*, טבת (3), mois de vingt-neuf jours entre décembre et janvier.

11. *Schebat*, שבט (4), mois de trente jours entre janvier et février.

12. *Adar*, אדר (5), mois de vingt-neuf jours entre février et mars.

De temps en temps, tous les trois siècles environ, les Juifs ajoutaient un treizième mois de vingt neuf jours, entre Adar et Nisan, pour faire concorder l'année lunaire avec l'année solaire. Cette intercalation avait lieu toutes les fois que, à la fin du douzième mois, on ne trouvait pas le blé assez mûr (6). Ce mois intercalaire, dont il n'est pas parlé dans la Bible, s'appelait *Veadar*, ואדר, ou בתראה, ou אדר שני (7).

L'année des Juifs était donc une année lunaire de 354 jours, 8 heures, 48 minutes, 38 secondes, divisée en douze mois, avec de temps à autre un treizième mois intercalaire. L'année commençait, en vertu de la prescription de la loi (8), au mois de Nisan, dans lequel Israel avait été délivré d'Egypte, et qui était compté comme le premier mois de l'année (9).

La distinction en année religieuse et en année civile est indiquée par Josèphe (10). « Moïse, dit cet historien, ordonna que le mois de Nisan serait le premier pour les fêtes des Israélites, parce que c'est en ce mois qu'il les avait délivrés de la servitude d'Egypte, de sorte que ce mois commença l'année pour les solennités qu'on devait observer en l'honneur de Dieu ; mais il conserva l'ordre ancien des mois par rapport aux ventes, aux achats et aux affaires ordinaires ». Cette année civile avait commencé au mois de Tisri, parce que, d'après une tradition juive, acceptée par quelques Pères, le monde avait été créé en automne. Mais l'ancienneté de cette distinction semble peu fondée. On n'en trouve pas de traces avant la captivité. Il est possible qu'on l'ait imaginée pour faire concorder l'année juive avec l'ère des Séleucides, qui commençait en octobre. On s'est sans doute basé aussi, pour supposer cette distinction, sur ce que l'année sabbatique et celle du Jubilé commençaient au septième mois (11), conformément aux intérêts des laboureurs, car c'est alors que finit l'année agricole et qu'une autre recommence. Mais, même alors, les mois étaient toujours comptés à partir de Nisan.

Le mot *heure* (12) apparaît pour la première fois dans Daniel (13). Même

---

(1) Non mentionné dans la Bible Μαρσουάν ou Μαρσουάνη, Josèphe, *Ant. jud.* I, 2, § 3.
(2) Néhém. I, 1 ; Zach. VII, 1 ; χασελεῦ, 1 Macc. I, 54.
(3) Esth. II, 16.
(4) Zach. I, 7 ; Σαβάτ, I Macc. VI, 14.
(5) Esth. III, 7, VIII, 12 ; II Macc. XV, 37.
(6) Des Vignoles, *Chronologie de l'histoire sainte*, Berlin, 1738.
(7) Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 35. — Le IIe livre des Machabées mentionne les mois de *Xantique*, Ξανθικός, XI, 30, 33, 38, et de *Dioscure*, Διοσκορίνθιος, d'après le calendrier macédono-syrien ; mais les Juifs n'ont jamais adopté ce calendrier.
(8) Exod. XII, 2.
(9) Lévit. XXIII, 5, 24, 27, 34, XXV, 9 ; IV Rois, XXV, 8 ; Jérém. XXXIX, 2 ; I Macc. IV, 52, XVI, 21.
(10) Ant. jud. I, 3, § 3.
(11) Lévit. XXV, 9, 20, 22.
(12) שעה.
(13) III, 6, 15, IV, 19, 33, V, 5. Le mot *hora* de la Vulgate dans les livres antérieurs

alors il semble plutôt désigner un temps court qu'une heure proprement dite. Il en est de même dans le Nouveau Testament (1), où ce mot ne doit pas être pris dans le sens rigoureux. Dans le Nouveau Testament aussi le jour est divisé en douze heures, allant du lever au coucher du soleil; les heures variaient en longueur suivant les différentes saisons de l'année. Sept heures du matin était la première heure du jour; neuf heures du matin la troisième (2); midi la sixième (3); trois heures de l'après-midi, la neuvième (4); etc.

L'Écriture parle de cadran solaire (5), mais sans donner d'indications sur sa nature. Au temps de Notre Seigneur, on se servait probablement de sabliers et de clepsydres. Cependant ni Josèphe, ni les Talmuds n'en parlent.

2° *Phénomènes atmosphériques, éclipses* (6). Les allusions qu'on trouve dans la Bible aux éclipses de soleil et de lune ont attiré l'attention des savants, mais n'ont pas encore suscité d'études assez approfondies. Chez tous les anciens peuples, comme chez beaucoup de tribus actuelles, une éclipse, surtout si elle était totale ou presque totale, causait toujours une grande terreur. L'étude de l'astronomie fut toujours peu favorisée chez les Juifs, sans doute à cause de son étroite relation avec la divination astrologique et le culte des idoles. Aussi la plupart des habitants de la Terre-Sainte considéraient-ils ces phénomènes comme des menaces terribles. Quand une éclipse avait été prédite par un prophète, c'était une des preuves les plus indubitables de son autorité (7).

La trace des plus anciennes éclipses qui étaient considérées comme connaissables par le calcul est celle des quatorze éclipses de lune, arrivées de 721 à 601 et qui sont traitées au long dans l'Almagest de Ptolémée. Cet astronome mentionne cependant des éclipses remontant jusqu'à 2210 avant N. S., et dont le souvenir s'était conservé à Babylone. Il est impossible de ne pas être frappé, à propos de ce fait, du retour remarquable de l'ordre des éclipses, dont le relevé exact, sous le nom babylonien de Saros, fut, dit-on, connu de l'astronome grec Thalès.

Dans une période de dix-huit années solaires, ou, pour parler plus exactement, de 223 lunaisons, 72 éclipses, visibles dans diverses parties du monde, se produisent. Il y a eu 27 totales et 16 partielles du soleil, 11 totales et 18 partielles de la lune. A l'expiration du cycle, la série recommence dans le même ordre, mais, à un temps différent d'environ dix-huit heures. Mais, en prenant une période de 54 ans, le retour a lieu dans 52 minutes du temps de la période précédente. L'exac-

---

à Daniel (Exod. IX, 18; Deut. XXVIII, 57, etc.), traduit le mot *temps* ou d'autres expressions analogues.

(1) Ὥρα, Matt. VIII, 13; Luc, XII, 39, etc.

(2) Act. II, 15.

(3) Marc, XV, 25, 33.

(4) Act. III, 1.

(5) IV Rois, XX, 9-11; Is. XXXVIII, 8. Cet instrument avait déjà été inventé par les Babyloniens. Hérod. II, 109.

(6) Conder, *Handbook*, p. 88.

(7) Deut. XIII, 2; Marc, VIII, 11; Luc, XI, 16.

(8) Des Vignoles, *Chronologie de l'histoire sainte*, Berlin, 1738, in-4°, t.

titude n'est pas absolue, et il y a un changement séculaire dans la forme du cycle. Malgré cela la science ancienne pouvait prédire fort exactement les éclipses. La publication du mode de révolution du Saros, corrigé par les dates de l'astronomie moderne, serait d'une grande utilité pour les historiens (1).

Les relations du Saros indiquent, d'après l'identification des anciennes éclipses, les années d'autres grandes éclipses qui se produisirent presqu'à la même heure du jour et qui furent visibles dans les localités voisines. Ainsi le passage d'Habacuc: « le soleil et la lune s'arrêtent dans leur demeure » (2) se rapporte probablement à une éclipse de soleil arrivée en 655 (3). Les années 702 et 703 eurent aussi d'importantes éclipses visibles du soleil.

M. Lindsay mentionne une combinaison de la période chaldéenne du Saros ou cycle de 18 ans et 10 jours qui donne le retour presque semblable d'une éclipse dans une période de 3,328 ans, 45 jours, 3 heures et 28 minutes. En s'en servant, on peut déterminer approximativement beaucoup d'anciennes éclipses. Ainsi l'éclipse annulaire du soleil, qui eut lieu le 25 avril 1846, est le retour d'une éclipse qui aurait été visible en Palestine en 1500 avant J.-C. (4).

V. Constitution (5).

1° *Gouvernement patriarcal.* Voici les termes de l'alliance conclue par Dieu avec Abraham pour lui et pour sa postérité : « J'établirai mon alliance entre moi et toi, et tes descendants après toi, selon leurs générations ; ce sera une alliance perpétuelle, en vertu de laquelle je serai ton Dieu et celui de ta postérité après toi. Je te donnerai, et à tes descendants, le pays que tu habites comme étranger, le pays de Chanaan, en possession perpétuelle, et je serai leur Dieu » (6). Il y a dans ces paroles un acte souverain de la grâce de Dieu, qui se manifeste par une promesse (7). Mais la bénédiction qui y est contenue est conditionnelle et subordonnée à l'obéissance d'Abraham et de ses descendants (8). C'est pour cela que cet acte est appelé une alliance.

Quand l'alliance se renouvelle entre Dieu et Israël (9), il ne faut pas supposer que Dieu laisse au libre choix du peuple la possibilité de quitter son service et de devenir à son égard comme les autres peuples de la terre. Ce serait une absurdité de penser que le Seigneur laisse à la

---

(1) Les tables des éclipses visibles se trouvent dans l'*Art de vérifier les dates.*
(2) Habac. III, 11.
(3) Cfr. Joel, II, 10.
(4) Jos X, 12?
(5) Cfr. Ewald, *Alterthümer*, 3e éd., p. 292 et suiv. ; Borrows, *Biblical geography an antiquities*, pp. 422 et suiv.
(6) Gen. XVII, 7-9.
(7) Gal. III, 16.
(8) Gen. XVIII, 19.
(9) Exod. XIX, 5-9.

postérité d'Abraham la faculté d'abroger le contrat perpétuel fait avec l'auteur de la race, et confirmé par des sacrifices et un serment solennel (1). L'intention réelle de ce second contrat est de prouver à Israël cette grande vérité que les bénédictions de l'alliance sont subordonnées à son obéissance, et que cette obéissance doit être un acte libre et généreux. C'est dans ce sens que parle Josué : « Maintenant craignez le Seigneur, et servez-le avec intégrité et fidélité. Chassez les dieux que vos pères ont servis de l'autre côté du fleuve et en Égypte, et servez l'Eternel. Et si vous ne trouvez pas bon de servir l'Eternel, choisissez aujourd'hui qui vous voulez servir... » (2).

La suprématie réclamée par Dieu sur le peuple de l'alliance est absolue; elle s'étend sur les institutions civiles aussi bien que sur les institutions religieuses. Cependant, et on en comprendra facilement la raison, les lois de Moïse sont plus nombreuses et plus importantes en matière de religion qu'en matière civile. Quand Dieu fit sortir Israël de l'Égypte, le peuple se trouva sous le régime du gouvernement patriarcal. Dieu laissa ce régime subsister dans ses traits essentiels, en modifiant seulement quelques-uns des usages existants, ce qui concernait par exemple le vengeur du sang (3), la loi du lévirat (4), etc., et en ajoutant ce qui était nécessaire, comme par exemple les juges dans les villes (5). La forme patriarchale de gouvernement doit donc d'abord attirer notre attention.

Cette forme de gouvernement s'appuie sur la famille : elle n'est en effet que le développement de la famille en tribus, avec des divisions et des sous-divisions, dont chacune a son chef particulier, conformément à la loi de primogéniture. Il suit de là que les relations de famille constituent le grand lien de l'union. Elles rapprochent les différentes tribus comme descendant toutes d'un ancêtre commun. L'esprit qui prédomine est celui qui rattache chacun à son clan particulier. Dans ce système, l'agrandissement de la nation doit continuellement relâcher les liens qui relient entre elles ses diverses parties. Dans une influence telle que celle de la théocratie mosaïque, qui vient faire contrepoids à ces tendances, le résultat final consisterait en jalousies, querelles et guerres désastreuses entre les différentes tribus. L'histoire des tribus arabes et des clans écossais offre des exemples frappants des conséquences de cette situation.

Quand les Israélites sortirent d'Egypte, leur nation atteignait le chiffre de deux millions et demi. La division principale qu'ils adoptèrent fut celle en tribus portant le nom des fils de Jacob. Ces tribus furent divisées en familles, les familles en maisons, ou, pour garder l'expression originale, en « maisons des pères » (6).

La division en douze tribus est parfaitement reconnue (7). Mais,

---

(1) Gen. XV, 8-21, XXII, 15-18.
(2) Jos. XXIV, 14, 15.
(3) Nombr. XXXV.
(4) Deut. XXV, 5-10.
(5) *Ibid.* XVI, 18.
(6) בית אבות, Nombr. I, 2, etc.
(7) Gen. XLIX, 28; Exod. XXIV, 4, XXVIII, 21; Nombr. I, 44; Act. XXVI, 1, 7, etc.

comme Jacob avait adopté les deux fils de Joseph, Ephraïm et Manassé (1), et en avait fait par conséquent les chefs de deux tribus, il y avait, en comptant la descendance de Lévi, treize tribus. Mais, comme nous le verrons, les Lévites ne partagèrent pas l'héritage avec leurs frères (2); ils eurent leur part d'une autre façon, de sorte qu'il n'y eut que douze tribus.

Les divisions et sous-divisions des tribus sont indiquées clairement dans deux passages. Quand on voulut savoir quel était le péché à cause duquel les Hébreux avaient été battus devant Aï, c'est le sort qui dut décider. Israël fut amené par tribus, celle de Juda fut désignée; puis les familles s'avancèrent et celle de Zaré fut trouvée ; puis les maisons, et c'était un membre de la famille de Zabdi, chef lui-même d'une maison, Achan, qui avait commis le crime (3). A une époque plus ancienne (4), Moïse avait fait le dénombrement du peuple, par familles et maisons : douze hommes, un de chaque tribus, surveillèrent l'opération (5). Dans un second dénombrement (6), le nombre des familles appartenant aux douze tribus, les huit familles (7) de Lévi exceptées, fut de cinquante sept. Ces familles étaient nommées d'après les fils et les petits-fils, et quelquefois même les arrières petits-fils du fondateur de la tribu (8).

Le nom et le nombre des tribus demeurèrent les mêmes pendant toute l'histoire des anciens Hébreux. Mais les subdivisions subirent des changements par l'extinction de familles et de maisons anciennes, et par l'apparition de nouvelles. Ainsi, par exemple, la famille de Matri, à laquelle appartenait Saül, n'est pas nommée parmi les anciennes familles de Benjamin (9).

Pour éviter toute confusion, il faut remarquer que le mot de *famille* est parfois employé dans un sens général, aussi bien que dans le sens technique qu'on vient de définir. Ainsi Dieu dit à Abraham (10) : « En toi toutes les familles de la terre seront bénies ». Ici *famille* est synonyme de *nation*. Le mot « maison du père » ne se dit pas seulement des divisions d'une famille appartenant à une tribu, il s'entend aussi plus généralement de la principale famille d'une tribu, sous la désignation de laquelle la tribu toute entière était connue (11), ou de la principale maison d'une famille, dont le nom servait à désigner toute la famille (12).

Moïse n'établit pas d'autorité supérieure pour diriger après lui l'état juif d'une manière permanente. Il parle d'un *nabi* (13) représentant de la

---

(1) Gen. XLVIII, 5, 6.
(2) Nombr. XXXV.
(3) Jos. VII, 16-18.
(4) Nombr. I, 2.
(5) *Ibid.* 4 et suiv.
(6) *Ibid.* XXVI, 1 et suiv.
(7) Nombr. III.
(8) *Ibid.* XXVI, 5 et suiv.
(9) I Rois, X, 21 ; Nombr. XXVI, 38-41.
(10) Gen. XII, 3.
(11) Nombr. I, 4, XVII, 2 (7) ; Jos. XXII, 14.
(12) Nombr. III, 24, 30, 35.
(13) Deut. XVII, 9 ; XVIII, 15.

loi, et d'un chef qui porterait le titre de *Schophet* (1), mais sans définir les attributions de ces deux pouvoirs.

A la suggestion de Jéthro (2), Moïse établit des chefs de mille, de cent, de cinquante et de dix (3), dont l'office spécial était de rendre la justice. Il est probable que la division primitive coïncida avec celle des familles : les familles sont en effet souvent désignées par le mot *mille* (4). Ainsi Samuel engage le peuple à se présenter devant l'Éternel suivant ses tribus et ses mille (5). Les chefs des tribus sont aussi appelés chefs des mille en Israël (6), c'est-à-dire chefs des familles, qui constituent la division primaire des tribus.

Dans la plus petite division, celle de dix, il ne s'agit pas de dix individus agés de plus de vingt ans (7), mais de dix chefs de famille avec leurs fils et quelque fois leurs petits-fils ; s'il s'agit de frères aînés, il faut comprendre aussi dans leur nombre leurs jeunes frères et leurs fils. Ainsi Isaï de Bethléem avec ses sept fils ne fait qu'une unité dans cette dizaine (8). Le nombre des hommes enrôlés dans une division de dix, et consistant en tous ceux qui avaient plus de vingt ans, constituait un nombre approchant de cent ou dépassant ce chiffre. En prenant 105 comme moyenne nous avons pour les cents 1,050, pour les mille 10,500 et pour 57 familles ou mille 598 500. Le total ainsi obtenu se rapproche beaucoup de la somme des 57 familles du second recensement (9), qui était de 601,730. Si les dizaines variaient, il en était de même des centaines et des mille (10).

Chaque tribu ou division de tribu avait son chef, qui semble avoir été désigné, en règle générale, par la loi de primogéniture. Le titre qu'il porte est celui de *prince*, *nâsi* (11) ; quelquefois il est appelé *chef* ou *tête* (12). Les chefs de subdivisions sont appelés *chefs* et quelquefois princes (13). Les chefs des tribus, des familles et des maisons constituent l'ensemble des anciens d'Israël. Ceux d'une tribu en particulier font le corps des anciens de cette tribu. Après l'établissement dans le pays de Chanaan, on parle aussi des anciens d'une ville. Ces anciens représentent le peuple. Quand Moïse s'adresse à toute l'assemblée d'Israël, il le fait par l'intermédiaire de ces anciens (14). Dans le Deutéronome (15), les anciens d'Israël, avec leurs officiers (16), représentent de

---

(1) *Ibid.*
(2) Exod. XVIII. 13 et suiv.
(3) *Ibid.* 22.
(4) Jug. VI, 15, etc.
(5) I Rois, X, 19.
(6) Nombr. I, 16, X, 4.
(7) Ce nombre aurait été trop peu considérable, puisqu'il s'agissait de rendre la justice.
(8) I Rois, XVI, 10.
(9) Nombr. XXVI.
(10) I Rois, IX, 21 ; Mich. V, 2.
(11) נשיא, Nombr. VII, 11, etc.
(12) ראש, I Rois, XV, 17, etc.
(13) Nombr. III, 24, 30, 35, XVI, 2.
(14) Exod. XII, 3, 21.
(15) Deut. XXXI, 28.
(16) V. plus bas.

même la totalité du peuple. Le chant prononcé par Moïse en leur présence est dit aux oreilles de toute l'assemblée d'Israël (1). Dieu prescrit (2) que lorsqu'un signal sera donné par deux trompettes d'argent, toute l'assemblée se réunira à la porte du tabernacle; quand une seule trompette se fera entendre, les princes, chefs des mille d'Israël, se réuniront seuls. Il semble bien que les mots « toute l'assemblée » désignent ici les anciens d'Israël, par opposition avec l'assemblée des princes des tribus. En général, toute la congrégation d'Israël, réunie pour s'occuper d'affaires, se compose des représentants du peuple, c'est-à-dire des anciens (3). Il en est autrement dans des passages comme celui-ci : « Tu rassembleras le peuple, les hommes, les femmes, les enfants et l'étranger qui est dans tes portes » (4). De même quand la loi doit être lue devant tout le peuple : l'assemblée est sans doute alors divisée en sections qui ont chacune un lecteur (5).

Dès les temps les plus anciens de l'histoire d'Israël il est fait mention d'une classe de personnages appelés *Schôterim* (6). Proprement, ce sont des Scribes ou greffiers. Mais ils sont aussi administrateurs. En Egypte les officiers d'Israël sont pris dans leur propre nation et établis par les oppresseurs : ils doivent veiller à ce que la tâche quotidienne soit exécutée, et rendre raison de ce qui s'est passé. Comme Scribes, ils tiennent compte de ce qui se fait; comme administrateurs, ils sont responsables de l'exécution. Plus tard on les voit accomplir les ordres de Josué (7) et du commandant de l'armée (8). Les officiers sont associés aux juges dans l'Ancien Testament (9); mais les rapports qu'ils ont avec eux ne sont pas déterminés. Ils semblent assister les juges, non seulement en qualité de secrétaires et de greffiers, mais aussi comme conseillers et comme chargés de faire exécuter les sentences.

Ils tiennent leur charge de l'élection. Mais la manière dont on les élit n'est pas spécifiée. Ils semblent avoir été choisis parmi les anciens. Il est possible aussi qu'ils fussent plus jeunes que ceux-là (10).

On peut supposer avec assez de vraisemblance qu'ils avaient la garde des tables généalogiques (11). Ils assistaient donc les juges dans toutes les questions de propriété et de descendance.

Il reste à parler de ces chefs extraordinaires que Dieu faisait surgir de temps à autre dans de graves circonstances, pour accomplir ses desseins miséricordieux à l'égard de son peuple. Le premier de tous fut Moïse,

---

(1) Deut. XXXI, 30.
(2) Nombr. X, 3, 4.
(3) Les « convoqués à l'assemblée », Nombr. I, 16, XVI, 2, ou « hommes de réputation », sont sans doute ceux qui étaient appelés communément à l'assemblée des anciens.
(4) Deut. XXXI,12.
(5) Néh. VIII, 7.
(6) שטרים, Exod. V, 16-19; Nombr. XI, 16, etc. — LXX : γραμματεύς, γραμματοεισαγωγεύς.
(7) Jos. I, 10, III, 2.
(8) Deut. XX, 5, 8, 9. — Cfr. Prov. VI, 6, 7.
(9) Deut. XVI, 18; cfr. *Ibid.* I, 15.
(10) Nombr. XI, 16.
(11) Deut. XX, 5; cfr. II Paral. XIX, 11.

envoyé pour délivrer Israël (1) et pour être médiateur de l'alliance (2). Dans ces deux offices Moïse est le type du Christ, et jusqu'à l'apparition du Sauveur personne n'a pu lui être égalé (3). La mission de Josué fut double aussi. Il fut d'abord le chef militaire du peuple dans la conquête de Chanaan (4) et ensuite le chef civil lors du partage du pays entre les tribus (5). Il fut appelé par Dieu lui-même à ces emplois, et n'eut pas de successeur.

Les juges (6) gouvernaient la nation tout entière ou une partie seulement de la nation. Le livre des Juges en nomme douze, sans compter Abimélech : Othoniel, Aod, Samgar, Barac et Débora la prophétesse, Gédéon, Thola, Jaïr, Jephté, Abésan, Aialon, Abdon, Samson. Le Ier livre des Rois ajoute Héli et Samuel. Plusieurs de ces personnages furent appelés à leur office par Dieu lui-même en temps de calamité nationale. Leur première mission était de délivrer Israël de captivité. Ils débutaient par conséquent comme chefs militaires. Après avoir rétabli le peuple dans la paix, ils exerçaient l'autorité qui leur était généralement accordée, et qui avait un caractère plus politique que municipal (7). Sans compter Héli et peut-être Samuel, neuf d'entre eux étaient de la tribu de Lévi.

Sous cette constitution patriarcale si simple les Israëlites vécurent environ 450 ans. Les affaires de chaque tribu étaient réglées par les anciens, non d'après des lois écrites, — si l'on fait exception de celles de Moïse, — mais plutôt d'après les anciens usages. — Les juges, assistés de leurs officiers, rendaient la justice. Ils n'exerçaient d'ailleurs leur autorité qu'avec le consentement commun du peuple. Les tribus agissaient, soit de concert, soit indépendamment l'une de l'autre. Ainsi, la tribu de Dan envoie six cents de ses guerriers prendre possession de Laïs et du pays voisin, sans consulter les autres tribus (8) ; les tribus de Juda et de Siméon agissent de concert pour l'expulsion des Chananéens de leur territoire (9) ; la « maison de Joseph » (10) marche séparément contre les habitants de Béthel ; Débora et Barac, dans leur guerre contre Sisara, ne sont soutenus que par une partie des tribus (11) ; au commencement de sa lutte avec les Madianites, Gédéon n'est appuyé que par quatre des tribus du nord (12) ; Jephté semble avoir agi sans s'occuper des tribus à l'ouest du Jourdain (13). Ce n'est que dans des occasions très rares et particulières que les tribus agissaient de concert, comme lorsqu'elles vengèrent

---

(1) Exod. III, 9, 10.
(2) *Ibid.* XX, 19 ; Deut. V, 28, XVIII, 17, 18, 19.
(3) Deut. XXXIV, 10-12.
(4) Jos. I-XII.
(5) *Ibid.* XIII-XXIV.
(6) שופט ou שפט. Ps. II, 10 ; Am. II, 3, etc. — Les *suffètes* des Phéniciens et de Carthaginois sont dérivés d'une même racine.
(7) Héli et Samuel furent des chefs civils plutôt que militaires.
(8) Jug. XVIII.
(9) Jug. I, 3, 17.
(10) *Ibid.* I, 22-25.
(11) *Ibid.* V, 14-18.
(12) *Ibid.* VI, 35, VIII, 1-3.
(13) *Ibid.* XI, 1 et suiv.

l'affront fait au Lévite à Gabaa de Benjamin (1). L'écrivain sacré dépeint bien cet état social, lorsqu'il dit : « En ces jours il n'y avait pas de roi en Israël, mais chacun faisait ce qui lui semblait bon » (2). Ces mots n'indiquent pas un état d'anarchie, mais l'absence d'un pouvoir central régulièrement organisé et qui pût unifier les mouvements du peuple. Le lien religieux suffisait à maintenir l'unité du peuple.

Ce régime, établi par Dieu, donnait à Israël une liberté véritable et assurait en même temps son unité nationale fondée sur l'allégeance du peuple à Dieu, son véritable chef et roi. C'était pour les Hébreux la meilleure forme de gouvernement, à condition qu'ils restassent fidèles au service du Dieu de l'alliance. Mais la fidélité envers le Seigneur disparut pour faire place à un esprit tout mondain. Le peuple commença alors à demander un roi, afin d'être « comme toutes les nations ». Dieu, dans sa colère, leur donna ce roi.

2° *La royauté* (3). A. *Établissement de la royauté.* — Moïse avait prévu l'établissement de la royauté en Israël (4). « Quand, arrivé dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne, tu en auras pris possession, et y seras bien établi, si tu dis alors : Je voudrais me donner un roi, comme font les peuples qui m'entourent, tu pourras en effet te donner un roi, celui qu'adoptera l'Eternel, ton Dieu. C'est un de tes frères que tu choisiras pour ton roi ; tu n'auras pas le droit de te soumettre à un étranger qui ne sera pas ton frère » (5).

Une tentative d'établissement de la monarchie s'était déjà produite sous Gédéon, mais n'avait pas abouti (6). C'est sous Samuel que le désir des Hébreux se formula énergiquement. La vieillesse de Samuel, l'indignité de ses fils (7), les menaces de l'étranger (8) furent les motifs invoqués. Samuel n'accueillit pas d'abord la demande du peuple. Il leur représenta la royauté comme opposée à la volonté de Dieu et préjudiciable à leur indépendance et à leurs intérêts. « Voici quel sera le droit du roi qui régnera sur vous. Il prendra vos fils et il les mettra sur ses chars et parmi ses cavaliers;... il s'en fera des chefs de mille et des chefs de cinquante, et il les emploiera à labourer ses terres à récolter ses moissons, à fabriquer ses armes de guerre et ses chars. Il prendra vos filles pour en faire des parfumeuses, des cuisinières et des boulangères. Il prendra la meilleure partie de vos champs, de vos vignes et de vos oliviers et la donnera à ses serviteurs. Il prendra la dîme du produit de vos semences et de vos vignes, et la donnera à ses serviteurs. Il prendra vos serviteurs et vos servantes, vos meilleurs bœufs et vos ânes, et s'en servira pour ses travaux. Il prendra la dîme de vos troupeaux, et vous-

---

(1) Jug. XX. — Cfr. Clair, *Les Juges*, préface, p. 6.
(2) *Ibid.* XVII, 6.
(3) V. *La monarchie chez les Juifs en Palestine selon la Bible et le Talmud*, par G. Lévy, Paris, 1885, in-8° ; Ewald, *Alterthümer*, 3e édit., pp. 352 et suiv.
(4) Castelli, *La legge del popolo ebreo*, p. 241, soutient, en fidèle écho de l'école critique moderne, que ce passage est postérieur à Samuel.
(5) Deut. XVII, 14, 15.
(6) Jug. VIII, 22.
(7) I Rois, VIII, 3-5.
(8) *Ibid.* 12-13.

mêmes serez ses esclaves. Et alors vous crierez contre votre roi que vous vous serez choisi, mais l'Éternel ne vous écoutera point » (1).

Le peuple persista dans sa résolution, et Samuel, sur l'ordre de Dieu, se rendit à ses désirs (2).

Il y a, semble-t-il, contradiction entre les paroles de Moïse (3) et celles de Samuel. La conciliation est toutefois assez facile. Samuel craint de voir la monarchie se transformer en despotisme : il veut effrayer les Israélites en leur montrant les conséquences désastreuses que pourrait amener l'établissement de la royauté. Mais il ne donne pas par là même force de loi aux abus qu'il énumère (4). Cette opinion paraît très acceptable. Il semble bien que Moïse a désiré que le peuple conserve comme forme de gouvernement une république théocratique. Néanmoins il permet au peuple de choisir un roi, dans le cas où les circonstances nécessiteraient l'établissement de la monarchie. Il évitait ainsi l'erreur de ces législateurs qui veulent établir une forme de gouvernement invariable et permanente (5).

Samuel reconnaît dans Saül celui que Dieu appelle à porter la couronne. Mais, pour ne pas imposer au peuple un chef qui n'ait pas son approbation, et pour donner à son choix la consécration divine, il convoque une assemblée de la nation, devant laquelle l'oracle sacré désigne Saül (6). On fit en même temps lecture de la constitution royale, et le texte en fut déposé dans le sanctuaire. Une nouvelle assemblée populaire (7) confirma l'élection royale. Les droits du peuple furent donc sauvegardés.

---

(1) I Rois, VIII, 11-18.

(2) *Ibid.* 22.

(3) L'opinion qui voit dans ce passage une interpolation n'est pas acceptable.

(4) Quelques docteurs rabbiniques ont soutenu cependant la légalité des droits énumérés par Samuel ; Tr. *Sanhédrin*, 20 b. Bossuet a été du même avis. « Ce droit, dit-il (Ve *Avertissement*, *Œuvres*, éd. Gaume, t. VII, p. 484), dont il est parlé au ch. VIII, est un droit royal aussi. Et il ne faut pas objecter qu'il s'ensuivrait que le droit royal serait une tyrannie. Car il ne faut pas entendre que Dieu permette aux rois ce qui est porté au ch. VIII, si ce n'est dans le cas de certaines nécessités extrêmes . . . . Dieu veut . . . que le peuple entende que c'est au roi à juger ces cas, et que, s'il excède son pouvoir, il n'en doit compte qu'à lui, de sorte que le droit qu'il a n'est pas de faire licitement ce qui est mauvais, mais le droit de le faire impunément à l'égard de la justice humaine, etc. » Cornélius avait déjà répondu que ce droit n'a ni l'approbation ni la sanction de Dieu, mais que c'est seulement une prédiction, et une menace pour faire revenir les Hébreux sur leur idée. Ce droit existe chez les païens, non chez les fidèles. D'ailleurs le mot hébreu ici employé ne signifie pas un droit propre, mais un droit usurpé, inique. Bossuet ajoute que la séparation des dix tribus, a été un fait abominable. Non, répond Cornélius, d'après Abulensis, les Juifs ont agi licitement, parce qu'ils étaient libres. Ils pouvaient se séparer du roi, s'il abusait de son pouvoir pour le malheur du peuple. Jéroboam avait reçu de Dieu la permission de se séparer. Un passage des Paralipomènes a fait dire à Bossuet que ce schisme était honni dans toute l'Ecriture. Il faut bien distinguer que dans ce passage celui qui parle c'est l'héritier de David, Abiam, mais rien n'indique qu'il ait parlé sous l'inspiration divine. M. Wallon conclut que cette séparation n'avait rien d'éminemment contraire à la législation juive. La royauté de Jéroboam était donc parfaitement légitime, puisque ni Dieu ni le peuple ne s'y étaient opposés. Le crime de Jéroboam n'a pas été la séparation politique, mais le schisme religieux. Saint Thomas d'Aquin partage l'avis de Cornélius et trouve que ce droit absolu n'est qu'une violation du droit du peuple.

(5) Michaelis, *Mosaïsches Recht*, Francfort, 1775, t. I, p. 300.

(6) I Rois, X, 20-24.

(7) *Ibid.* XI, 14, 15.

B. *Caractère de la royauté.* L'état monarchique hébreu se compose de trois éléments : le peuple, le roi, la loi.

Le peuple était représenté par le conseil des anciens, choisis sans doute parmi les chefs de tribu et de famille. Ce conseil avait-il une existence régulière et continue? Nous ne le savons pas. On ne le voit apparaître qu'aux époques critiques de l'histoire et dans les grands mouvements populaires. Il était composé de soixante-dix membres. Après la mort de Josué, il prend en main la direction générale de l'État (1). Ce sont les anciens qui demandent à Samuel d'élire un roi (2); plus tard ils confèrent la royauté à David (3). Après la défaite d'Absalon, David s'adressa à eux pour être réintégré au pouvoir (4).

Le peuple s'assemblait quelquefois en plus grand nombre ; sans doute il était représenté dans les cas graves, comme le jour, par exemple, où l'on adresse des réclamations à Roboam (5), par les anciens.

Le roi n'était pas un monarque absolu. Il était avant tout soumis à la loi, dont il devait être le représentant auprès du peuple. Il était responsable envers la loi et par suite envers ses représentants, les prophètes (6). Il devait pratiquer la justice et l'équité, gouverner sagement et en vue du bien public, se garder des violences et des injustices, être modeste dans le rang suprême et ne pas abuser du pouvoir (7). Malheureusement les rois d'Israël se modelèrent plus souvent sur les rois orientaux leurs voisins, que sur les prescriptions de la loi, qu'ils devaient lire tous les jours de leur vie (8). Ils rendirent la justice d'une manière sommaire et abusèrent du droit de vie et de mort. Ainsi Saül fit tuer injustement quatre-vingt-cinq prêtres, sous prétexte qu'ils avaient conspiré contre lui (9). David chargea Salomon de mettre à mort Séméi et Joab (10). Salomon exécuta l'ordre paternel (11). Il fit tuer aussi son frère Adonias (12).

D'après Michaelis (13), des conventions entre le roi et le peuple auraient été rédigées dans la suite à trois reprises : 1° lors de la soumission des onze tribus à David, après la mort d'Isboseth, une nouvelle alliance, בריתה, aurait été faite, donnant sans doute au roi le droit de choisir pour successeur celui de ses fils qu'il croirait le plus digne (14); 2° après la mort de Salomon, à l'avènement de Roboam (15); 3° au sacre de Joas (16). Cette vue ne semble pas juste. Dans le premier et le troi-

(1) Jos. XXIV, 31.
(2) I Rois, VIII, 4.
(3) II Rois, V, 3.
(4) *Ibid.* XIX, 12.
(5) III Rois, XII, 3 et suiv.
(6) Hamburger, *Realencyclop. für Bibel und Talmud*, p. 662.
(7) Deut. XVII, 19 et suiv.
(8) *Ibid.*
(9) I Rois, XXII, 18.
(10) III Rois, II, 5, 8.
(11) *Ibid.* 34, 46.
(12) *Ibid.* 25.
(13) *Op. cit.*, t. I, p. 322.
(14) II Rois, V, 3.
(15) III Rois, I, 12.
(16) IV Rois, XI, 17.

sième cas, *berth* ne signifie qu'une consécration publique et solennelle des droits de David et de Joas; dans le second cas, le peuple demande seulement l'exécution de la constitution établie par Samuel et violée par Salomon (1).

Souvent, en l'absence des prophètes, les grands-prêtres défendaient contre les rois la cause de la religion et de la liberté; ainsi Joiadas combattit Athalie (2).

Le pouvoir des rois israélites n'était donc pas absolu, et l'obéissance des sujets n'était pas passive (3). Cette monarchie était tout à la fois démocratique et théocratique (4). Cette royauté, élective à son début, devait être héréditaire par la suite (5). L'élection du premier roi devait investir ses héritiers du pouvoir (6). Mais elle devait être renouvelée, lorsque, en cas d'indignité, le pouvoir passait d'une famille dans une autre, et aussi en cas de compétition pour consolider l'autorité du roi reconnu. L'élection devait aussi être renouvelée lorsque le fils aîné était exclu du trône par la volonté du roi, comme dans le cas d'Adonias (7), ou par la volonté du peuple, comme dans le cas de Joachaz (8).

Le roi, élu ou héréditaire, devait recevoir l'onction royale. Elle lui était faite par un prophète ou par le grand-prêtre. Elle était le symbole de la consécration par Dieu de l'élection (9); elle était aussi l'expression du consentement du peuple (10). Ce n'est qu'après cette onction que le roi devenait sacré et recevait le titre de Messie ou oint du Seigneur (11). Saül fut oint par Samuel et les anciens (12); Salomon, Joas et Joachaz le furent par des grands-prêtres (13). Jéhu, seul roi d'Israël qui ait reçu l'onction, fut sacré par un prophète (14). En principe, d'après le Talmud, l'onction n'était nécessaire que pour le chef de la dynastie, et elle servait à tous ses descendants (15).

Pour la cérémonie, on conduisait le roi auprès d'une source, où, devant tout le peuple, on lui versait l'huile sainte (16) sur la tête (17). La

---

(1) Lévy, *op. cit.*, p. 9.
(2) IV Rois, XI.
(3) V. l'histoire d'Achab et de Naboth, III Rois, XXI.
(4) Le mot « nomocratie » proposé par M. James Darmesteter (*Ann. de la Société des études juives*, t. I), est ingénieux.
(5) Deut. XVII, 20. — D'après Josèphe, *Ant. jud.* IV, 8, § 17, les actes du roi devaient être approuvés par les prêtres et l'assemblée des anciens.
(6) V. les données talmudiques sur ce point résumées par Castelli, *op. cit.*, p. 244 et suiv.
(7) I Rois, I, 40.
(8) II Paral. XXXVI, 1.
(9) Ps. II, 26.
(10) II Rois, IV, 3.
(11) משיח, I Rois, XXIV, 7, XXVI, 9; II Rois, IX, 22.
(12) *Ibid.* XVI, 3, II, 4, V, 3.
(13) III Rois, I, 39, etc.
(14) IV Rois, XI, 12; XXIII, 30.
(15) Pour les grands prêtres, au contraire, l'onction devait être renouvelée pour chacun sans aucune exception.
(16) C'était probablement la même que celle qui servait à l'onction des grands-prêtres.
(17) Talmud, Tr. *Keritouth;* Maimonide, *Traité des vases sacrés*, I, 16.

source était le symbole de la durée de l'autorité royale, l'image d'un règne long et prospère, le présage d'un bon gouvernement. Ainsi Salomon fut sacré près de la source de Gihon (1). L'huile était versée sur la tête suivant une ligne affectant la forme d'un diadème (2).

Le baiser donné par Samuel à Saül (3) ne fut plus renouvelé.

Le couronnement consistait dans l'imposition du *diadème*, נזר, comme insigne de la dignité royale (4). Dans d'autres endroits, on se sert du mot *couronne*, עטרה (5) ; on mentionne spécialement la couronne d'or enrichie de pierreries, enlevée par David au roi des Ammonites, et qui lui servit ainsi qu'à ses descendants (6). Le couronnement semble avoir été partie intégrante de toute installation royale. Des sacrifices étaient offerts à cette occasion, et un grand banquet était servi au peuple (7). La fête se terminait par le cri de : « Vive le roi! » accompagné de battements de mains (8).

Les insignes royaux étaient, outre la couronne, des vêtements somptueux, des colliers, un sceptre de bois précieux surmonté d'un bouton d'or (9), ou même en or massif (10), une lance (11), des bracelets d'or (12). Sous le roi Salomon, le trône était un fauteuil d'ivoire incrusté d'or, posé sur un piédestal auquel on accédait par des marches sur lesquelles étaient placés des lions d'or (13). C'est assis sur ce siège que le roi donnait ses audiences.

C. *Devoirs des rois.* Les devoirs des rois sont énumérés dans le Deutéronome (14), sous forme de défense. 1° Il leur est interdit d'entretenir beaucoup de chevaux (15). D'après le Talmud, le législateur n'a entendu défendre que les chevaux de luxe, et laisse au roi le droit d'avoir une cavalerie suffisante. Mais, quoi qu'il en soit de cette explication, Moïse se propose surtout par là d'empêcher le renouvellement des rapports du peuple avec l'Egypte idolâtre, qui était si renommée pour ses chevaux (16). Puis l'entretien d'une cavalerie nombreuse n'avait pas de raison d'être en Palestine, sinon dans l'éventualité d'une guerre de conquête réprouvée par Moïse. Salomon transgressa le premier cette défense (17). Ses successeurs l'imitèrent sans doute, car les prophètes leur reprochent leur luxe sur ce point (18).

---

(1) III Rois, I, 33.
(2) Talmud, *ibid.*
(3) I Rois, X, 1.
(4) Ps. XXI, 4. LXXXIX, 40 ; II Paral. XXIII, 2
(5) Jérém. XIII, 18.
(6) II Rois, XII, 30.
(7) III Rois, I, 25.
(8) I Rois, X, 24 ; III Rois, I, 39 ; IV Rois, IX, 13, XI, 12, 14
(9) Ezéch. XIX, 11 ; Am. I, 5 ; Zach. X, 2.
(10) Esth. XV, 14, 14.
(11) I Rois, XXIII, 10, XXII, 6.
(12) II Rois, I, 10.
(13) III Rois, X, 18.
(14) Deut. XVII, 16-20.
(15) *Ibid.* 16.
(16) Exod. XIV, 11, XVI, 3, XXII, 3 ; Nombr. XI, 5, XIV, 4, XX, 3
(17) III Rois, XI, 26.
(18) Is. II, 7 ; Os. I, 7.

En second lieu, le roi ne devait pas avoir un trop grand nombre de femmes (1), « de peur que son cœur ne soit détourné de Dieu ». Les rabbins prétendent qu'il pouvait en avoir dix-huit (2). Dans ce nombre étaient comprises les femmes légitimes et les concubines. La défense faite aux Israélites d'épouser des femmes étrangères (3) s'appliquait évidemment aux rois. Il résulte de plusieurs endroits de la Bible que le successeur du roi avait dans son héritage les concubines formant le harem royal. David hérite ainsi de Saül (4) ; Absalon prend ouvertement possession du sérail de son père (5). Quand, après la mort de David, Adonias fait demander à Salomon l'autorisation d'épouser une des concubines de son père, le roi, qui considère cette demande comme une velléité d'usurpation, le fait mettre à mort (6). Les rois qui ont eu des harems plus ou moins nombreux sont Saül, David (7), Salomon (8), Roboam (9), Abia (10), et Joas (11). Salomon dépassa toute mesure : son sérail se composait de mille femmes, dont 700 avaient le titre de princesse, et 300 étaient des concubines. Plusieurs même avaient été choisies parmi les nations avec lesquelles la loi défendait de s'allier. Aussi Dieu lui fit-il prédire comme punition le démembrement de son royaume (12).

En troisième lieu, le roi ne devait pas amasser trop d'or et d'argent (13). Cette défense avait pour but de l'empêcher d'accabler le peuple d'impôts et de corvées. Toute thésaurisation, en vue de développer le luxe et le faste du roi, était interdite, disent les rabbins, sous peine de fustigation (14). Les trésors approuvés par la Loi, devaient être déposés au temple et confiés à la garde d'hommes intègres (15) ; mais ce trésor n'était pas pour cela destiné à l'entretien du temple. Salomon sur ce point encore viola ouvertement la défense de la loi.

En quatrième lieu, le roi devait transcrire pour son usage la loi (16). D'après les rabbins, il ne s'agit pas de la transcription des quelques préceptes relatifs au roi contenus dans ce passage du Deutéronome, mais de la loi tout entière. Ils veulent même qu'il en ait deux copies, l'une conservée dans le palais, l'autre qui doit l'accompagner en tous lieux (17). Il est bien probable, si l'on se rappelle la sensation produite

---

(1) Deut. XXII, 17.
(2) Ce chiffre n'est pas exorbitant quand on pense aux harems des rois orientaux. Castelli, *La legge*, p. 246.
(3) Deut. VII, 3.
(4) II Rois, XII, 8.
(5) *Ibid.* XVI, 21-23.
(6) III Rois, XIII, 25.
(7) II Rois, V, 13.
(8) III Rois, XI, 13.
(9) II Paral. XI, 18.
(10) *Ibid.* XIII, 21.
(11) *Ibid.* XXIX, 3.
(12) III Rois, XI, 12.
(13) Deut. XXII, 17.
(14) Castelli, *op. cit.* p. 247.
(15) Lévy, *op. cit.* p. 31.
(16) Deut. XVII, 18. — Cfr. Jos. I, 8.
(17) Lévy, *op. cit.* p. 34.

par la découverte du livre de la loi sous Josias (1), que cette prescription ne fut guère exécutée.

En cinquième lieu, le roi devait traiter humainement ses sujets (2). L'indulgence et la clémence lui sont recommandées (3). Il devait avoir une déférence complète pour les prophètes, les prêtres, les savants et les docteurs de la Loi (4).

D. *Droits des rois.* Le roi jouissait de certains privilèges destinés à augmenter sa puissance et son autorité. Les menaces contenues dans le discours de Samuel au peuple sont-elles le code des droits royaux ? Nous avons déjà dit qu'il est permis d'en douter. Le vieux juge veut seulement montrer au peuple quels sont les usages (5) des rois voisins, afin de le détourner de son projet. Nous ne pouvons que deviner les droits du roi, en constatant quels sont les actes qu'il exerce sans qu'aucune plainte soit formulé par les représentants de la nation, qui savaient défendre ses intérêts contre les usurpations du pouvoir royal, comme on le voit dans le cas de Roboam (6).

Le roi était juge suprême et en dernier ressort (7). De ce fait, de grands abus se produisirent. Il avait droit de grâce en faveur de ceux que la loi avait condamnés (8). Il entreprenait la guerre sans consulter la nation (9) ; il concluait, de son propre chef, des traités avec les nations étrangères (10). Il ne semble pas qu'il ait eu le droit d'entreprendre des guerres offensives non prescrites par la loi (11) : selon la tradition, il lui fallait pour cela l'autorisation du conseil des anciens (12). Le roi était de droit commandant en chef de toute l'armée (13), et il pouvait en donner le commandement à qui il lui plaisait. On a vu des rois destituer les grands prêtres (14). Achas ordonne l'établissement d'un nouvel autel et ne trouve pas d'opposition de la part du grand prêtre (15). Mais il est impossible d'admettre qu'ils aient rempli personnellement des fonctions sacerdotales (16).

Le roi portait le nom de fils de Dieu, premier né parmi les princes de la

---

(1) IV Rois, XXII, XXIII.
(2) Deut. *Ibid.*
(3) Prov. XX, 38.
(4) *Pirké aboth*, V, 3. « Lorsqu'un membre du Sanhédrin ou un sage d'Israël se présente chez le roi, celui-ci est tenu de se lever et de le faire asseoir à ses côtés. Ainsi fit Josaphat, roi de Juda, pour un de leurs disciples. Il se leva de son trône, l'embrassa et l'appela : « mon maître, mon seigneur » ! (Maimonide, *Traité des Rois*, XI, 5). — On peut citer aussi la belle maxime du *Pirké Aboth* : « Celui qui se soumet au joug de la loi est libéré du joug de la royauté et de celui des conventions sociales » (III, 5, V, 6).
(5) מִשְׁפַּט a souvent en effet le sens de *coutume*, Jug. XIII, 12 ; I Rois, II, 13 ; II Rois, I, 7. Il ne faut donc pas nécessairement le traduire par *droit*.
(6) Munk, *Palestine*, p. 407.
(7) II Rois, XIV, 4-11 ; XV, 2.
(8) II Rois, XIV, 4-11.
(9) I Rois, II, 7, etc.
(10) III Rois, XV, 18 ; IV Rois, XVI, 8.
(11) Exod. XXIII, 31 ; Deut. I, 7.
(12) Tr. *Sandhédrin*, II, 4.
(13) I Rois VIII, 20.
(14) III Rois, II, 27.
(15) II Paral. XXVIII, 20.
(16) Munk, *Palestine*, p. 408.

terre (1). Comme oint de Dieu, sa personne était sacrée (2). Le crime de lèse-majesté était un fait puni de mort (3). On se prosternait devant lui la face contre terre (4). Tout cavalier qui se trouvait sur son chemin descendait de cheval (5). Il avait au temple une place d'honneur (6). Ses funérailles étaient célébrées avec une grande pompe, dont quelques rois impies furent privés.

E. *Cour du Roi.* Les règnes de David et de Salomon firent naître des fonctions, des emplois et des dignités qu'on n'avait pu connaître dans l'état de choses antérieur. Sous Saül on ne mentionne que le général en chef et l'écuyer du roi.

David donna à ses fils le titre de *Cohen* (7). Ce mot ne semble pas devoir dans ce cas se traduire par *prêtre*, mais plutôt par celui de *ministre* (8). Il eut une véritable cour. Les deux dignitaires les plus élevés étaient nommés, l'un « l'ami du roi », l'autre « le conseiller intime » (9). Venaient ensuite le général en chef, le chancelier, qui était en même temps historiagraphe officiel, le précepteur des enfants du roi (10), le prêtre de la cour, le secrétaire du roi, le commandant de la garde du corps (11), et plus tard un préposé aux corvées et aux impôts (12). Salomon ajouta un intendant de la maison royale, un intendant général ayant sous ses ordres les préfets des tribus, chargés à tour de rôle de l'approvisionnement de la cour et des haras royaux (13), et un conseil d'état (14). On trouve plus tard un premier ministre sous Sédécias (15), un chef de la maison royale (16), un secrétaire du cabinet (17), et des grands chambellans (18). Il y avait aussi des échansons, des gardes du vestiaire, et plus tard des eunuques, surtout chez les rois d'Israël (19). Ces eunuques étaient probablement des étrangers, car la loi interdisait la mutilation corporelle.

On ne sait pas si tous ces fonctionnaires, nourris aux dépens du roi, recevaient un salaire (20).

3° *Administration, fonctionnaires.* David créa un corps de greffiers, chargés du recensement et du recrutement militaire, et de juges, com-

---

(1) II Rois, VII, 14 ; Ps. LXXXIX, 27, 28.
(2) I Rois, XXIV, 7, XI, 16, 23.
(3) II Rois. I, 14, 25.
(4) I Rois, XXIV, 9, XXV, 41 ; II Rois, IX, 8 ; III Rois, I, 16.
(5) I Rois, XXV, 23.
(6) IV Rois, XI, 14, XXIII, 3 ; Ezéch. IV, 6.
(7) II Rois, VIII, 18. Cfr. II Paral. XVIII, 17.
(8) Munk, *Palestine*, p. 272.
(9) I Paral. XXVIII, 23.
(10) *Ibid.*
(11) II Rois, VIII, 16, 18, XX, 23-26.
(12) *Ibid.*
(13) III Rois, IV, 5, 6, 7, 28.
(14) *Ibid.* XII, 6.
(15) II Paral. XXIII, 7.
(16) III Rois, XVIII, 3 ; Is. XXII, 15.
(17) Jérém. XXXVI, 12.
(18) IV Rois, XXV, 19 ; Jérém., XLII, 25.
(19) III Rois, XXII, 9 ; IV Rois, VIII, 6.
(20) Maimonide l'admet ; Munk et Fleury le nient.

posés en grande partie de lévites, au nombre de 6.000 (1). Le roi Josaphat réorganisa le corps des juges. Il chargea aussi un certain nombre de prêtres et de lévites de parcourir les villes du royaume, et d'y faire des conférences destinées à favoriser l'étude de la loi et à développer l'attachement à la religion (2).

Sous Achab, on trouve des gouverneurs de province (3).

Une garde du corps protégeait la personne du roi et accomplissait ses ordres. Elle était aussi chargée des exécutions dans le cas de crimes de lèse majesté. Les Céréthites et les Phélétites composaient la garde du corps de David, suivant l'interprétation de Josèphe, universellement admise (4). On n'est pas d'accord sur le sens de ces mots. Les Céréthites étaient probablement une tribu de Philistins. Par suite on a supposé qu'il en était de même des Phélétites. Ethai le Géthéen était un ami fidèle de David (5). Pour d'autres commentateurs, ces mots signifient *exécuteurs* et *courriers* (6).

4° *Impôts*. Dans les premiers temps de la royauté, on ne trouve pas mention d'impôts ou de corvées ordonnées par les rois. Saül se contentait des présents que, dans les pays d'Orient, on offre au souverain que l'on vient saluer (7).

Sous David et Salomon, on commença à exiger des impôts en nature ou en espèces payés par le peuple. Les douze commissaires établis par Salomon les recueillaient sans doute (8). Les Israélites payaient probablement un impôt en argent (9). Sous Salomon, le peuple fut, à l'occasion de la construction du temple, chargé d'accablantes corvées qui contribuèrent à sa révolte contre Roboam. Plus tard, il est question d'impôts prélevés en temps de guerre pour acheter la faveur d'un roi ennemi ou pour lui payer tribut (10). Il faut ranger dans la catégorie des impôts les tributs payés par des peuples ou rois vassaux et désignés sous le nom de מנחה, « offrande » (11).

Le roi avait aussi un droit sur la fenaison (12) de certaines prairies, dont il ne laissait que le regain aux Israélites.

Il y avait en outre des droits de douane assez élevés, que durent payer les Phéniciens qui achetaient des chevaux en Egypte (13).

Enfin les rois augmentaient leur trésor au moyen des dépouilles des nations vaincues (14).

5° *Forme du gouvernement après la captivité*. Lorsque Cyrus permit aux Juifs de rentrer en Palestine, beaucoup profitèrent de cette permis-

(1) Paral., XXIII, 4.
(2) II Paral. XVII, 7.
(3) III Rois, XX, 14.
(4) II Rois, VIII, 18, XX, 23; I Paral., XVIII, 17. — Josèphe, *Ant. Jud.* VII, 5, § 4.
(5) II Rois, XV, 18-22.
(6) V. Clair, *Les Rois*, t. II, p. 53.
(7) I Rois, IX, 7.
(8) III Rois, IV, 22, 23.
(9) *Ibid.* X, 14.
(10) IV Rois, XV, 20, XXIII, 35.
(11) II Rois, VIII, 2, 6.
(12) Tel est le sens généralement donné à לקש, Amos, VII, 1.
(13) III Rois, X, 15, 28, 29.
(14) IV Rois, III, 4. V. aussi III Rois, IV, 21.

sion. Il est probable que parmi ceux-là se trouvaient un certain nombre de membres du royaume d'Israël, qui s'incorporèrent aux habitants de Juda. Ils furent reçus à bras ouverts comme faisant partie du peuple de l'alliance.

La distinction en tribus perdit alors beaucoup de son importance, tout en étant conservée dans les tables généalogiques. A partir de cette époque, on parle moins des douze tribus d'Israël que du peuple juif. Les Galiléens en faisaient partie, mais non les Samaritains. Le peuple de l'alliance reprit sa constitution et ses lois anciennes, tout en reconnaissant la suprématie des rois de Perse, sous la domination desquels il demeura jusqu'en 333, lors de la conquête d'Alexandre. Pendant toute cette période les Juifs furent habituellement en paix. Des *satrapes* (2) gouvernaient les provinces, dont les subdivisions, telles que la Judée, étaient administrées par des *gouverneurs* (3).

Alexandre semble avoir été très favorable aux Juifs. Mais, après le démembrement de son empire, la Palestine se trouva resserrée entre le royaume de Syrie au nord, et celui d'Egypte au sud. Les Juifs souffrirent beaucoup des querelles de ces deux empires. On connait les cruautés et les outrages qu'ils eurent à subir de la part d'Antiochus Epiphane. Ce tyran, aidé par des Juifs apostats, voulait détruire la religion juive et lui substituer les rites du paganisme. Un conflit sanglant en résulta; il aboutit à l'indépendance de la nation. Les chefs portèrent alors le titre de prince, puis celui de roi. L'indépendance prit fin en 63, lorsque Pompée s'empara de Jérusalem et détruisit ses murailles. Il constitua Hyrcan II grand-prêtre et prince du pays, à condition de se soumettre aux Romains, de leur payer tribut, de ne pas prendre le diadème et de ne pas essayer d'agrandir son territoire. Il n'est pas nécessaire d'énumérer tous les changements que subit le gouvernement de la Judée sous la domination romaine. Il suffira de dire qu'en 37 avant J.-C. Hérode le Grand, prince de race iduméenne, reçut du sénat romain le royaume de Judée. Après plusieurs combats contre ses ennemis de Palestine, il prit Jérusalem et s'y établit.

A sa mort, Auguste refusa de conférer à son fils Archelaüs la dignité royale; mais il lui donna la Judée, l'Idumée et la Samarie, avec le titre d'*ethnarque* (4). Son frère Antipas fut fait *tétrarque* de la Galilée et de la Pérée, et son autre frère Philippe fut tétrarque de la Trachonite et des contrées voisines.

En l'an 12 du Christ, Auguste réunit la Judée et la Samarie à la Syrie et fit du tout une province impériale (5). Ces provinces étaient gouver-

---

(1) Ainsi avait fait Ezéchias autrefois, II Paral. XXX, 6.

(2) אחשדרפן. Esth. III, 12, VIII, 9, etc.; Esdr. VIII, 36.

(3) *Péha*, פחה, Néh. V, 14., etc. — Ils ont encore le titre de *Thirschata*, תרשתא, Esdr. II, 63, etc. On ne sait pas quelle différence il y a entre ces deux titres.

(4) Le mot *ethnarque*, ἐθνάρχης, signifie préfet ou gouverneur. Ce titre est donné à Simon, grand prêtre des Juifs, I Macc. XIV, 47, XV, 1, 2. On ne le trouve qu'une fois dans le Nouveau Testament, II Cor. XI, 32. — Le mot *tétrarque*, τετράρχης, désigne originairement le gouverneur du quart d'une province ; il est donné ensuite à un prince tributaire, inférieur en dignité à un roi, Matt. XIV, 1 ; Luc, III, 1, etc.

(5) On sait qu'il y avait deux classes de provinces romaines, les *sénatoriales* et les *impériales*.

nées par un président, mais leurs revenus étaient administrés par un procurateur. Quelquefois un procurateur remplissait l'office de gouverneur, spécialement dans une petite province où le gouverneur ne pouvait être présent; tel était le cas de Ponce Pilate, qui était procurateur ou préposé (1) de la Judée, annexée à la province de Syrie (2). C'est pour cela qu'il avait le pouvoir de prononcer des sentences capitales, droit que les procurateurs ne possédaient pas habituellement (3). Les Juifs avaient perdu ce droit, comme le prouve le procès de Notre Seigneur (4).

Les procurateurs de Judée sont Coponius (6-9), Marcus Ambivius (9-12), Annius Rufus (12-15), Valérius Gratus (15-26), Pontius Pilatus (26-36), Marcellus (36-41) (5), Cuspius Fadus (44-45), Tibère Alexandre (45-48), Cumanus (48-52), Félix (52-60), Portius Festus (60-62), Albinus (62-64), Gessius Florus (64-66). Ils furent tous, les uns plus que les autres, détestés des Juifs (6).

VII. LÉGISLATION (7).

1° *Droit civil.*

Nous avons déjà parlé de la famille (8); nous n'avons donc pas à y revenir ici.

A. L'*esclavage* est admis en principe par Moïse. Il était sans doute trop enraciné dans les mœurs du temps pour que Moïse ait pu espérer de le détruire (9). Mais il a tenu à fixer l'état des esclaves par des lois qui sont à leur avantage et qui témoignent de l'humanité du législateur.

La loi a des prescriptions différentes relatives à l'esclavage, suivant que l'esclave est Hébreu de naissance ou étranger.

L'Hébreu ne peut devenir esclave que de trois manières : ou bien il aliène sa liberté en se vendant lui-même pour cause de pauvreté (10),

---

(1) Suétone, *Vespas.* IV.
(2) Tacite, *Annales*, XII, 23.
(3) *Ibid.* IV, 15. XV, 44.
(4) S. Luc, III, 1, donne à Pilate le titre de ἡγεμών, qui lui est aussi donné par Josèphe, *Ant.* XVIII, 3, § 6.
(5) Il y eut peut-être successivement deux procurateurs du même nom.
(6) Nous parlerons plus loin du Sanhédrin.
(7) V. Michaelis, *Mosaisches Recht*, Francfort, 1775, 6 vol. in-12 ; l'ouvrage de Salvador, *Histoire des institutions de Moïse et du peuple hébreu*, Paris, 1828, 3 vol. in-8°, manque complétement de critique ; il est en outre très hostile aux idées chrétiennes.
(8) V. plus haut, p. 358 et suiv.
(9) « Près de douze siècles plus tard, les deux plus grands philosophes du pays le plus civilisé trouvent ce principe tellement naturel qu'ils n'ont pas un seul mot énergique pour le désapprouver. Platon n'a pas daigné seulement le discuter : Aristote soutient qu'il y a des classes d'hommes que la nature a créés pour être esclaves (*Politique*, tr. B. St-Hilaire, t. I, p. 31). « Pour l'esclave, dit-il, il ne peut être question d'amitié ; il est un instrument vivant ». Munk, *Palestine*, p. 208. Cfr Krug, *de Aristotele servitutis defensore*, Leipzig, 1815, in-8° ; Gœtting, *De notione servitutis apud Aristotelem*, Iena, 1821, in-8 ; Ritter, *Histoire de la philosophie*, t. II, p. 450.
(10) Lévit. XXV, 39.

ou bien il est vendu par autorité de justice comme voleur, parce qu'il n'a pu payer l'amende imposée à cause du vol (1); si c'est une fille, elle peut être vendue par son père (2).

Sa condition est plutôt celle de serviteur à gages que d'esclave (3). Son travail est considéré comme équivalent au double de celui d'un mercenaire (4). De son côté, il a l'avantage d'être payé d'avance (5).

Le temps pendant lequel il aliène sa liberté est fixé par la loi à six ans (6); dans la septième année il recouvre sa liberté. Quelquefois l'esclave témoigne le désir de rester dans la maison de son maître. Dans ce cas, il se présente avec celui-ci devant les magistrats, et prend, en face de Dieu, un engagement solennel. Alors le maître lui perce le bout de l'oreille avec un poinçon, et au moyen de cette marque d'esclavage il en devient possesseur jusqu'à l'année du jubilé, où chacun reprend sa liberté (7).

Les Talmudistes ont restreint l'application de la loi mosaïque au seul esclave vendu par voie judiciaire. Selon eux, il ne pouvait être vendu qu'à un Hébreu ou à un prosélyte. Ils n'appliquent pas la loi dans toute son étendue à l'Hébreu qui perd sa liberté par une vente volontaire. Celui-ci peut en effet se vendre pour un temps plus long que six ans (8), terme que la vente judiciaire ne peut jamais outrepasser. Mais le délai lui-même peut-être plus bref, si l'esclave trouve moyen de se racheter en payant au maître la différence du prix, ou si, dans l'intervalle des six ans, arrive l'année du jubilé. Dans le cas où le maître meurt avant la fin des six ans, et ne laisse pas de progéniture mâle, l'esclave devient libre: les filles et les autres héritiers n'ont aucun droit sur lui (9). D'après les Talmudistes (10), l'esclave ne peut être vendu ni cédé à un autre par l'acquéreur (11).

Au bout des six ans légaux, le maître, en renvoyant son esclave, doit

---

(1) Exod. XXII, 2.
(2) Exod. XXI, 7.
(3) Lév. XXV, 40, 53.
(4) Deut. XV, 18.
(5) *Ibid.*
(6) Exod. XXI, 2-6; Deut. XV, 12-18. La loi du Lévitique, XXV, 39, 40, est plus dure, puisqu'elle ne place l'époque de la libération qu'à l'année du jubilé, qui n'arrive que tous les cinquante ans. Il est probable que la loi du Lévitique a été promulguée la première, et qu'elle a ensuite été modifiée et adoucie dans l'Exode et le Deutéronome. Il n'y a rien de déraisonnable à admettre que des dispositions de droit ont été modifiées par la suite, surtout quand elles avaient, comme celle qui nous occupe, un caractère pratique. La libération dans l'année du jubilé offrait de graves inconvénients pour l'esclave. Dans ce cas, la loi la plus dure n'est rappelée qu'à titre historique. Delitzsch (*Genesis, Einlestung*, pp. 43, 44) a fait remarquer qu'il y a des contradictions de même genre dans le *Corpus juris* de Justinien. Cfr. Vos, *The mosaic origin of the Pentateuchal Codes*, Londres, 1886, in-8°, pp. 77, 78. Le mode de conciliation indiqué par les Talmudistes pour ces endroits n'a pas de fondement raisonnable. Castelli, *La legge del popolo ebreo*, p. 49.
(7) V. Exod. XXI, 6.
(8) *Mechilta, Neziqin*, § 1; *Qidduschin*, 17.
(9) *Qidduschin*, 14 b.
(10) *Ibid.* 17 b.
(11) Castelli, *La legge del popolo ebreo*, p. 91.

lui faire un présent en menu bétail et en produits de son aire et de son pressoir (1).

Quant à la condition de la famille de l'esclave, s'il est marié il semble que sa femme doit suivre sa condition (2), et est comme lui réduite en esclavage jusqu'au bout des six ans, époque à laquelle comme lui elle recouvre sa liberté. Cette loi n'a rien de répugnant dans une société qui assigne à la femme une condition tellement inférieure qu'elle n'a pour ainsi dire pas de personnalité juridique (3). Si, durant le temps de l'esclavage, l'esclave s'est marié et a eu des enfants, cette femme et ces enfants ne partagent pas sa liberté. La femme mariée à un esclave n'est donc pas considérée comme femme légitime. Les enfants nés dans l'esclavage sont la chose du maître (4).

L'Hébreu, entré comme esclave au service d'un étranger établi en Palestine, a le droit de se racheter ou d'être racheté par un de ses parents, sans attendre l'achèvement des six années légales ou l'année du jubilé (5).

Une fille peut être vendue par son père. La loi a voulu sauvegarder son honneur et ses droits. Voici le texte de cette loi : « Si un homme vend sa fille pour être esclave, elle ne sortira point comme sortent les esclaves. Si elle déplaît à son maître auquel elle avait été livrée, il la fera racheter. Il ne pourra la vendre à des étrangers, s'il lui a été infidèle. S'il la destine à son fils, il agira envers elle selon le droit des filles. S'il prend une autre femme, il ne retranchera rien à la première quant à la nourriture, le vêtement, la cohabitation. S'il ne fait pas pour elle ces trois choses, elle pourra sortir sans rien payer » (6). La fille vendue comme esclave avait évidemment la faculté, concédée à tous les esclaves, de recouvrer sa liberté au bout de six ans. Mais elle avait, de plus que les autres, quelques moyens d'améliorer sa condition. D'abord elle pouvait devenir la femme du maître. Dans le cas contraire, celui-ci devait faciliter son rachat. Il y avait manque de foi de la part de celui qui avait acheté une jeune fille avec la condition implicite, sinon explicite, de la tenir pour sa femme, à ne pas vouloir la traiter comme telle. Si le maître destine la jeune fille à l'un de ses fils, il doit la traiter comme ses filles à lui (7). D'après le Talmud, la fille arrivée à l'âge de puberté ne pouvait plus être vendue (8).

---

(1) Deut. XV, 14.
(2) Exod. XXI, 3.
(3) Les Talmudistes ont beaucoup adouci la portée de ce passage.
(4) L'enfant esclave né dans la maison, יליד בית, Gen. XIV, 14, 17, etc. Ces esclaves furent, dès les premiers temps, considérés par les Israélites comme les meilleurs et les plus fidèles, Exod. XXI, 4, XXIII, 12 ; Gen. XIV, 14, XVII, 23, 27. Quand Eliézer, Gen. XV, 3, est dit esclave-né dans la maison d'Abraham, et qu'au vers. 2, Damas est dite sa ville natale, il n'y a pas là de contradiction : cela veut dire simplement que sa famille était originaire de Damas, et que c'est là qu'il se rendrait de préférence s'il recouvrait sa liberté. Les expressions « né à la maison, fils d'une femme esclave », tout en indiquant habituellement les meilleurs esclaves, désignent quelquefois les esclaves en général. Exod. XXIII, 12.
(5) Lévit. XXV, 47-55.
(6) Exod. XXI, 7-11.
(7) Castelli, *La legge*, p. 99.
(8) *Mechilta*, *Neziqin*, § 3 ; *Sota*, 23 ; Tr. *Qidduschin*, I, § 2.

L'esclave étranger peut devenir la propriété de l'Hébreu soit par acquisition légale (1), soit à la suite d'une guerre (2). Le prix ordinaire d'un esclave est de trente sicles (3). Probablement ce prix variait selon l'âge et le sexe. Il se réglait sans doute sur le prix fixé par la loi pour les individus qu'on veut racheter du sanctuaire (4). Les esclaves ne doivent pas être traités durement. Le maître qui a frappé son esclave de manière à lui mutiler un membre ou à lui casser seulement une dent, est obligé de le remettre immédiatement en liberté (5). Si l'esclave meurt sous ses coups, il sera vengé, et selon la tradition le maître pourra peut-être même être puni de mort (6).

Moïse accorde plusieurs bénéfices aux esclaves : ils prennent part au repos du sabbat (7), qui, en partie, a été institué en leur faveur (8); ils partagent les repas des dîmes (9) et les joies des fêtes nationales (10); ils assistent à la lecture publique de la loi (11). Celui qui a accepté la circoncision (12) prend par au repas de l'agneau pascal avec les membres de la famille (13).

Ces lois si profondément humaines contrastent d'une manière saisis-

---

(1) L'esclave étranger est souvent désigné par l'expression מקנת כסף, « acquisition au moyen d'argent » : Gen. XVII, 12, 13, 23. — La vente des esclaves sur une grande échelle, qui avait lieu souvent à la suite des guerres, est vivement attaquée par les prophètes de l'Ancien Testament.; Amos, I, 6, 8. La traite des esclaves est punie par la loi comme un crime odieux, Exod., XXI, 16 ; Deut. XXIV, 7. — Voler un homme libre pour le traiter en esclave ou pour le vendre était un crime entraînant la peine capitale, (Exod. XXI, 16 ; Deut. XXIV, 7).

(2) Nombr. XXXI, 26 ; Deut. XX. 14, XXI, 10. Hobbes (*Imperium*, cap. 7 et 9) fonde l'esclavage sur la guerre. Grotius avait également admis ce principe, que presque tous les publicistes jusqu'à Montesquieu ont professé, parce qu'ils accordaient au vainqueur le droit de vie et de mort sur le vaincu. Dans l'antiquité, et surtout au temps d'Aristote, cette maxime était reçue sans contestation et appliquée dans toute sa rigueur. On pourrait en citer, dans la guerre du Péloponèse, plus de cent exemples. Après le combat, on égorge toujours les prisonniers (V. Thucydide, l. I, ch. 30; l. II, c. 5, etc.). Thucydide témoin, et peut-être acteur de ces atrocités, les rapporte aussi froidement qu'il décrit une manœuvre navale ». B. St-Hilaire dans sa traduction de la *Politique d'Aristote*, t. I, p. 30, 31.

(3) Exod. XXI, 26, 27.

(4) Lévit. XXV, 2-7.

(5) Exod. XX, 10.

(6) Maimonide, *Abrégé du Talmud*, XI, 5, ch. 2. Il faut noter toutefois la restriction suivante : « Si l'esclave survit un jour ou deux, le maître ne sera point puni, car c'est son argent ». Ce n'est que par induction que Schaalschütz (*Das mosaïsche Recht*, ch. 72, § 2) et Mayer (*Die Rechte der Israeliten, Athener und Römer*), § 132) arrivent à cette conclusion. Chez les Egyptiens, cette peine était appliquée dans ce cas (Diod. de Sicile I, 77). Michaelis, Rosenmuller, Knobel, Keil, Reuss, etc., pensent que la justice prononçait des peines différentes suivant les circonstances. Exod. XXI, 21.

(7) Exod. XII, 44.

(8) Deut. V, 4.

(9) *Ibid.* XII, 18.

(10) Deut. XVI, 1-17 ; cfr. XII, 17, 18.

(11) Deut. XXXI, 12.

(12) Schaalschütz (*Das mosaische Recht*, ch. 101, § 7, note) pense que la circoncision des esclaves achetés d'âge adulte n'était pas imposée et était facultative de leur part. Mielziner, *Slavery among the ancient Hebrews*, dans *Am. Theol. Review*, avril et juillet 1861, croit qu'elle était obligatoire. Il s'appuie sur Exod. XII, 44. Les rabbins n'admettent pas cette obligation (*Bibliotheca sacra*, 1862, pp. 62-64.).

(13) Exod. XII, 44.

sante avec la loi et l'usage de l'esclavage chez les Grecs et chez les Romains. Noé avait déjà proclamé que l'esclavage est la conséquence et le châtiment de la dépravation morale (1). Moïse part du même principe, mais essaye d'en adoucir les terribles conséquences. Aussi, sous l'influence de la loi qu'il promulgue, les relations entre le maître et l'esclave se modèlent insensiblement sur les rapports qu'ont entre eux les membres de la même famille. Chez les Hébreux, l'esclave, qui dirige et surveille les travaux de ses camarades, devient souvent l'ami intime du maître et l'intendant de sa fortune. Il peut même espérer devenir son héritier: ainsi Abraham, avant d'avoir des enfants, destinait ses biens à son esclave Eliézer (2). Le livre des Paralipomènes (3) mentionne un esclave égyptien appelé Jeraa, qui épousa la fille de son maître et qui, une fois devenu gendre de celui-ci, continua la ligne généalogique (4).

B. *Clientèle* (5). Dans le cours des siècles, un nouveau mode de rapports s'établit, qui était intermédiaire entre l'esclavage et le service libre déterminé par le louage. C'était une sorte d'allégeance ou plutôt une clientèle. Le client n'est pas la propriété absolue du patron ; sa position est beaucoup plus indépendante. Il est attaché à la maison de son maître, et reçoit sa protection en retour de certains services. Par l'hérédité, ces rapports deviennent permanents : ni le patron ni le client ne pensent qu'ils puissent agir indépendamment l'un de l'autre. Le client était peut-être appelé esclave, mais la différence entre les deux situations était considérable. On ne peut douter que cet état de choses ait existé chez les Hébreux. On la trouve chez les plus anciennes tribus arabes (6). Siba est le client de la maison de Saül (7). Peut-être est-ce par analogie avec ce mode de relations qu'on peut le plus facilement expliquer l'expression « serviteur de Jéhovah » (8). Moïse décrit la fonction de ce serviteur à l'égard du peuple sous l'image d'un surveillant d'esclaves (9). Il peint le futur serviteur messianique de Jéhovah comme un client du Seigneur, qui exécute librement ses ordres (10). Il est plus facile de se représenter cet envoyé de Dieu sous la figure d'un client que sous celle d'un esclave.

C. *Relations d'intérêt.* Dans ces relations, Moïse recommande la probité la plus scrupuleuse (11). Il place les intérêts mutuels des citoyens sous la protection de la charité et du désintéressement fraternel. Ses prescriptions s'adaptent parfaitement à une société qui a pour fondement l'agriculture, et où le commerce n'est pas en faveur (12).

---

(1) Gen. IX, 20-27.
(2) Gen. XV, 3.
(3) I Paral. II, 34.
(4) Munk, *Palestine*, p. 210.
(5) Ewald, *op. cit.*, p. 248.
(6) Chez elles un client est appelé « plébéien ». — De semblables rapports existent encore en Arabie. Ewald, *Ibid.*
(7) II Rois, IX, 2.
(8) Ewald, *Die Propheten des A. Bundes*, t. II, pp. 404 et suiv.
(9) Nombr. XII, 6-8.
(10) Is. XLII-XLIII.
(11) Lévit. XIX, 36, XXV. 14 ; Deut. XX[illegible]-15.
(12) Munk, *Palestine*, p. 210.

a. *Propriété* (1). La propriété, fruit de l'activité personnelle, comprend la possession des biens terrestres et des commodités de la vie. Qu'elle provienne par héritage, qu'elle passe, par une voie ou par une autre, d'un individu à un autre, il n'y a pas de doute qu'elle provient d'abord de l'action d'un particulier. Mais la religion, tout en conservant la propriété, enseigne à l'estimer à sa juste valeur et à la subordonner aux biens spirituels et moraux d'où provient la prospérité d'une nation. C'est le caractère qu'on trouve dans les prescriptions de la loi hébraïque.

L'existence et la fixité de la propriété sont assurés par toute législation digne de ce nom. Dans la loi de Moïse, chaque tribu a ses possessions territoriales. Chaque famille doit avoir sa portion de ce territoire, qui reste à jamais son héritage inaliénable, et forme la base de toute propriété (2).

Chez un peuple adonné à l'agriculture, il est bon que chacun possède un héritage en terres dont la culture lui rapporte ce qui est nécessaire à la vie, et qui l'attache étroitement à la patrie, ainsi que tous ses concitoyens. Dans un l'état acquis par la conquête, comme celui des Hébreux, le territoire doit être divisé aussi également que possible entre les vainqueurs et former des possesions héréditaires (3).

C'est de Dieu lui-même qu'Israël tient le pays; Jéhovah a vaincu pour son peuple; il lui donne la jouissance de ce pays tant que ce peuple lui sera fidèle. Dans les mêmes conditions, chaque membre de la nation reçoit une possession héréditaire : Dieu, qui en reste le maître absolu, lui en laisse l'usufruit. L'Israélite tient énergiquement au bien qu'il a reçu de ses ancêtres : c'est ce que montre l'histoire de Naboth qui refuse de l'échanger contre un domaine de valeur supérieure (4).

Ce bien patrimonial était le minimum de propriété territoriale qu'un chef de famille pouvait posséder. D'autres possessions n'étaient pas interdites, surtout aux chefs, soit à la suite d'une conquête, soit par voie d'acquisition privée; on en a des exemples à propos de Caleb, de Josué, du grand-prêtre Éléazar (5).

On ne sait pas d'une manière précise comment était transmis l'héritage des ancêtres. Il n'est pas certain que la loi défende sa division entre les fils. Probablement, toutefois, la double part que le premier-né recevait d'après la loi (6) consistait, non pas uniquement dans le partage des biens patrimoniaux, mais aussi dans une part de la fortune mobilière ou d'autres biens. Le premier-né était le principal héritier et le représentant de la famille (7). A ce titre, des devoirs lui incombaient plus qu'aux autres héritiers : il devait soutenir les veuves et pourvoir

---

(1) Ewald, *Alterthümer*, pp. 200 et suiv.

(2) Lévit. XXV, 13, 23; Nombr. XXVII, 1-11, XXXII, 18; XXXIII, 54, XXXIV, 13, XXXVI; Ps XVI, 5 et suiv.

(3) Il en est de même chez beaucoup d'anciennes nations. — V. en particulier la constitution donnée à Sparte par Lycurgue. — Cfr. aussi la législation du Pérou, dans Prescott, *History of the conquest of Peru*, t. I, p. 37.

(4) III Rois, et suiv.; IV Rois, IX, 10, 25 et suiv.

(5) Jos. XIV, 6-14, XXIV, 30-33; cfr. Nombr. XXXIII, 54.

(6) Deut. XXI, 17.

(7) *Ibid.* 15-17.

aux besoins des filles non mariées. Les fils des concubines n'avaient droit qu'à des dons (1); ceux d'une origine plus basse n'avaient rien à atten- dre (2).

Les filles n'héritaient que dans des circonstances exceptionnelles, avec le consentement du père ou des frères (3). S'il n'y avait pas de fils, les filles se partageaient la propriété (4). L'héritage de la fille se joint, dans le cas de mariage, à celui du mari; si celui-ci est d'une autre tribu, l'héritage passe à cette tribu. Pour éviter cette transmission qui pouvait avoir des inconvénients, il était défendu à l'héritière de se marier en dehors de sa propre tribu (5).

S'il n'y avait ni fils, ni filles, l'héritage revenait aux frères du père, à son défaut aux oncles du père, et enfin aux plus proches parents (6). Il n'est pas rare de voir la loi éludée par l'adoption d'un esclave fidèle ou par le mariage de celui-ci avec l'héritière; quelquefois même il est mis sur un pied d'égalité avec les fils de la maison (7). Ce dernier cas indique que le propriétaire avait, dans une certaine mesure, la liberté d'agir à son gré et de disposer de son héritage (8). Une déclaration orale semble avoir suffi pour cela, mais nous n'avons pas d'informations précises sur ce point.

La vente, l'achat, l'échange ou la cession n'étaient aucunement limités pour la propriété qui ne faisait pas partie de l'héritage des ancêtres. Celui-ci revenait toujours à l'ancien propriétaire dans l'année du Jubilé. L'acquéreur ne disposait donc que de l'usufruit.

Aux temps anciens, les affaires de cette sorte se traitaient par transactions publiques, sur le marché; le témoignage de toute la communauté, ou au moins de dix des anciens, servait à confirmer cette transaction (9). Comme des signes visibles étaient nécessaires pour venir en aide à la mémoire, la coutume de tirer le soulier lors d'une acquisition ou d'un échange fut longtemps en vigueur (10). Quand l'usage de l'écriture devint plus familier aux Israélites, ces usages durent disparaître. Les documents signés par les témoins étaient alors préparés en double : un exemplaire restait public pour l'usage général ; un autre était scellé et n'était ouvert que pour être comparé avec le premier, dans le cas de doute sur l'authenticité de son contenu (11).

b. *Emprunt et prêt.* Tout prêt rapporte des bénéfices plus ou moins prompts, plus ou moins considérables, au propriétaire de l'objet

---

(1) Gen. XXV, 6 ; cfr. XXIV, 36.
(2) Jug. XI, 1-7.
(3) Job, XLIII, 15 ; cfr. I, 4.
(4) Nombr. XXVII, 1 8.
(5) Nombr. XXVI, 1-11 ; Jos. XVII, 3 et suiv. ; I Paral. VII, 15 et suiv.
(6) Nombr. XXVII, 8-11.
(7) Gen. XV, 2 et suiv. ; I Paral. II, 34 et suiv. ; Prov. XVII, 2, XXX, 23.
(8) Cfr. II Rois, XVII, 23 : Is. XXXVIII, 1 et suiv.
(9) Gen. XXIII : Ruth, IV, 1 et suiv.
(10) Ruth, IV, 7 : cfr. Deut. XXV, 9 et suiv. — Le *Râmâyana*, II, 2141 et suiv. décrit une coutume analogue.
(11) Jérém. XXXII, 9-14; cfr. Is. XLIV, 5; I Macc. XIV, 48 et suiv.

prêté (1). Chez les anciens, le taux de l'intérêt était complètement livré à la volonté individuelle. Il variait beaucoup, mais était généralement exagéré et très onéreux pour les classes besogneuses. Le débiteur était complétement à la merci du créancier, il devenait son sujet, son esclave (2). Chez des peuples aussi peu commerciaux qu'Israël à ses débuts, on n'empruntait que par pauvreté. Aussi Moïse recommande les prêts comme une aumône (3). Il défend à l'Israélite d'exiger de son concitoyen des intérêts, soit en argent, soit en nature (4). Le prêteur trouve la garantie de son prêt dans la propriété du débiteur, qui peut être vendu jusqu'au jubilé, si son bien ne rapporte pas assez pour qu'il puisse s'acquitter chaque année d'une partie de sa dette. Ce droit du créancier, sans être développé explicitement, est toutefois indiqué clairement dans la loi (5). On peut prendre aussi en gage (6) des meubles et autres effets; mais le créancier n'a pas le droit de choisir lui-même le gage dans la maison du débiteur. Si celui-ci ne peut engager que la couverture qui lui sert pour la nuit, le créancier est obligé de la lui rendre chaque soir (7). Les moulins à bras ne peuvent pas être pris en gage (8). Le payement d'aucune dette ne peut être réclamé durant l'année sabbatique (9).

Il est permis de prêter à intérêt aux étrangers, en particulier aux marchands phéniciens (10).

Ces lois furent-elles observées jusqu'à la première destruction de Jérusalem? Il faut remarquer qu'aucune pénalité légale n'est prononcée contre ceux qui ne s'y conforment pas. En outre, les prophètes, dès le temps de David, relèvent hautement le mérite de ceux qui ne prennent pas d'intérêt (11). Il résulte de là que la loi n'était pas sans doute complètement appliquée.

Le louage des animaux et des hommes n'était pas interdit. Si un animal loué pour l'agriculture meurt durant le travail, on ne doit rien payer pour la location, si le maître est présent (12).

c. *Protection de la propriété.* La propriété est défendue contre le vol par le huitième commandement du Décalogue. Nous devons exposer plus au long ce qui concerne ce sujet.

---

(1) De là les noms מורבית, « accroissement », Lévit. XXV, 37; נשך, Ezéch. XVIII, 8, 13; נכך. — Cfr. Néh. V, 11.

(2) Emprunter c'est *se lier*, לוה, Deut. XXVIII, 12; cfr. le Talm. הקיף, « emprunter ». Etre débiteur, c'est être *frappé* לוה. Le créancier est celui qui frappe, נשא בי. Une dette est un « serrement de main », une douleur violente, רישה יד, Deut. XV, 2; Néh. X, 32.

(3) Deut. XV, 7, 8.

(4) Exod. XXII, 24; Lévit. XXV, 37; Deut. XXIII, 20.

(5) Lévit. XXV, 25, 39.

(6) Le gage s'appelle חבל ou עבט; Ezch. XVIII, 12; Habac. II, 6. Chez les Phéniciens, il se nomme ערבון, mot qui a passé dans le grec ἀῤῥαβών, dans le latin *arrhabo* d'où vient *arrhe*.

(7) Deut. XXIV, 10-13; Exod. XXII, 25, 26.

(8) Deut. XXIV, 6.

(9) *Ibid.* XV, 1-3. — Les dettes étaient probablement remises l'année du Jubilé, Josèphe, *Ant. jud.* III, 12, § 3.

(10) Deut. XV, 16, XXIII, 20, XXVIII, 12.

(11) Ps. XV, 5; Ezéch. XVIII, 8, 13 et suiv., XXII, 12.

(12) Exod. XXII, 15.

La loi protège surtout les intérêts agricoles. Quand des troupeaux ont envahi une propriété étrangère, quand un champ est dévasté par un incendie, quand des bestiaux tombent dans un fossé ou sont tués d'une manière quelconque, celui qui peut être considéré comme la cause du dommage est toujours responsable; il devra payer les dommages avec les revenus de sa vigne et de son champ (1). Dans la propriété des autres, il est permis de cueillir avec la main les fruits qu'on peut manger sur place, mais sans en emporter (2).

Quand on se charge d'un dépôt, même sans rémunération, on doit y veiller avec attention. En cas de perte accidentelle, imprévue, et que rien n'a pu empêcher, le dépositaire devra affirmer sous serment qu'il n'a pas touché au dépôt et il en administrera la preuve légale. Il est responsable en cas de vol, s'il s'agit d'un animal; mais il n'en est pas de même quand l'objet volé est une chose qui n'exige pas de soins et qu'on ne peut pas toujours avoir sous les yeux. Le dépositaire, qui s'est rendu coupable d'abus de confiance et qui a trompé, est condamné, comme voleur, à payer le double de la valeur de l'objet soustrait (3).

Si l'on trouve un objet, on doit le conserver soigneusement jusqu'à ce que la personne qui l'a perdu soit retrouvée. La loi s'occupe surtout des animaux domestiques égarés : on doit les recueillir et en prendre soin jusqu'à ce qu'ils soient réclamés; on a droit au remboursement des frais. Celui qu'on accuse d'avoir trouvé un objet perdu et qui le nie est tenu à prêter serment (4).

d. *Rapports avec les ouvriers.* Une probité rigoureuse et une grande bienveillance sont requises de la part du maître envers l'ouvrier recevant un salaire, qu'il soit Hébreu ou étranger. Il doit être payé chaque jour avant le coucher du soleil : retarder au lendemain est une faute grave. Les produits spontanés de l'année sabbatique profitent aussi à la classe ouvrière (5).

d. *Pauvres.* La loi recommande les pauvres d'une manière spéciale à la bienfaisance publique (6). On ne doit pas les mépriser (7) : ils sont en effet égaux aux riches devant la face de Dieu (8). En outre, la loi leur assure certains revenus qui ne peuvent leur être déniés. Le propriétaire ne peut récolter ce qui croît sur la limite de son champ, de sa vigne, de son plant d'oliviers. Il ne peut revenir sur les endroits où la serpe, la faux et le bâton ont passé sans tout enlever. Il ne peut pas ramasser non plus ce qui est tombé çà et là, ni reprendre une gerbe oubliée par hasard dans son champ. La loi attribue tous ces objets aux veuves, aux

---

(1) Exod. XXI, 33-36 ; XXII, 4, 5, 12.
(2) Deut. XXIV, 25, 26.
(3) Exod. XXII, 6-12. — V. Les interprétations des Talmudistes dans Castelli, *La legge del popolo ebreo*, p. 134.
(4) Deut. XXII, 1-3 : Exode, XXII, 4 ; Lév. V, 22. — Josèphe, *Ant. jud.* IV, 8, § 29, et les rabbins, *Baba mesia*, II, prétendent qu'on faisait des annonces pour découvrir le propriétaire des objets trouvés.
(5) Lévit. XIX, 13, XXV, 5 ; Deut. XXIV, 14, 15. — Cfr. Castelli, *op. cit.*, p. 134.
(6) Exod. XXIII, 11 : Lévit. XIX, 10, XXIII, 22, XXV, 25 ; Deut. XV, 7, etc.
(7) Lévit. XIX, 15 ; Deut. I, 17, XVI, 19, etc.
(8) Exod. XXX, 15 ; Job, XXXI, 15, etc.

orphelins et aux pauvres en général (1). En outre, ceux-ci ont droit à tout ce qui pousse durant l'année sabbatique (2). Les repas des dîmes sont institués principalement en leur faveur (3). « Toutes ces institutions ne permettaient pas que la profonde misère régnât jamais dans une famille hébraïque, surtout si l'on réfléchit que, tous les cinquante ans, ceux qui s'étaient appauvris rentraient de droit dans leurs anciennes possessions. Aussi la loi mosaïque ne connaît-elle point les *mendiants* proprement dits (4), et, chose bien remarquable, ce mot ne se trouve même nulle part dans l'Ancien Testament » (5).

e *Tribunaux* (6). Durant leur séjour en Egypte, les Hébreux n'eurent pas besoin de juges. D'après l'usage patriarcal, les anciens rendaient la justice, dans les limites où les Egyptiens reconnaissaient leur juridiction. Une fois en liberté, Moïse institua pour le peuple des juges « qui devaient juger le peuple en toutes saisons ». Les causes graves étaient cependant laissées à Moïse (7). Nous n'insisterons pas sur les divers degrés de juridiction établis alors ; on ne pourrait faire sur ce point que des conjectures sans fondement (8).

Une fois le pays de Chanaan possédé, ces dispositions furent nécessairement modifiées : « Tu établiras, ordonne Moïse, des juges et des magistrats dans toutes les villes que l'Éternel ton Dieu te donne, selon les tribus, et ils jugeront avec justice » (9). Ni le nombre des juges, ni la manière dont ils sont choisis, ne sont spécifiés. Ils étaient pris sans doute parmi les anciens. Josèphe dit qu'ils étaient au nombre de sept avec deux assistants (10) ; mais ces données ne s'appliquent sans doute qu'à un état de choses assez récent, Il est probable que le nombre des juges variait suivant la population des villes (11). Avant la période des Rois, l'appel se faisait au grand-prêtre, ou à des juges désignés pour le recevoir (12).

Cet état ne subit sous les Rois que de légères modifications, et dura jusqu'à la captivité de Babylone. Il est probable que, après Samuel, le roi fut substitué au grand-prêtre pour recevoir les appels des sentences des tribunaux inférieurs (13).

Quand l'État fut réorganisé par Esdras, ce personnage fut autorisé à établir des magistrats et des juges sur le peuple, conformément à la loi de son Dieu (14), c'est-à-dire suivant la loi mosaïque. Sous la domination

---

(1) Lévit. XIX, 9-10, XXIII, 22 ; Deut. XXIV, 19-21 ; Ruth., II, 2.
(2) Lévit. XXV, 6.
(3) Deut. XIV, 29.
(4) Le verbe *mendier* שאל, דרש, ne se trouve que dans deux passages, Ps. CIX, 10 ; Prov. XX, 4.
(5) Munk, *Palestine*, p. 242.
(6) Barrows, *Biblical Geography and Antiquities*, pp. 428, 449 ; Ewald, *Alterthuemer*, p. 356 ; Keil, *Archæologie*, p. 704.
(7) Exod. XVIII, 21-26.
(8) Cfr. Knobel, sur l'endroit de l'Exode indiqué dans la note précédente.
(9) Deut. XVI, 18.
(10) *Ant. jud.* IV, 8, § 14.
(11) Keil, *Archæologie*, p. 705.
(12) Deut. XVII, 8-13.
(13) V. plus haut.
(14) Esdr. VII, 25, 26.

grecque parut le tribunal suprême de la nation, le grand Sanhédrin.

Il faut recourir au Talmud pour se rendre compte du dernier degré de l'organisation judiciaire des Juifs (1). Les tribunaux étaient de trois degrés : 1° la cour suprême, composée de 71 magistrats, avait son siège à Jérusalem. Le grand Sanhédrin était présidé par un *Nasi*, et avait aussi un vice-président, *Ab-Beth-Din* (2). Dans les causes de moindre importance, la cour était assistée de deux autres tribunaux de 23 membres chacun; 2° les tribunaux de second ordre, dits moindres Sanhédrins, étaient composés également de 23 membres, institués dans les villes qui avaient au moins 120 habitants du sexe masculin et adultes (3); ils élisaient eux-mêmes leur président; 3° les tribunaux inférieurs composés de trois membres. Le nom de Sanhédrin donné aux tribunaux de premier et de second ordre montre que cette institution est assez récente et n'est certainement pas antérieure à la domination grecque en Syrie.

Les seules qualités personnelles requises étaient la sagesse et la vertu. On demandait aussi une tenue qui pût imposer le respect (4). Les vieillards trop avancés en âge, les eunuques, ceux qui n'avaient pas d'enfants, étaient exclus. Dans tout jugement les proches parents des parties ou de l'accusé étaient récusés.

Pour les juges, la loi mosaïque était la loi suprême. Les chapitres XXI, XXII et XXIII de l'Exode renferment un sommaire des lois civiles; divers statuts additionnels sont épars dans les autres livres du Pentateuque. Cependant ces prescriptions n'embrassent point tous les cas particuliers qui pouvaient se présenter; elles représentent surtout l'esprit de la loi mosaïque et les grands principes de justice qui doivent diriger les juges dans leurs arrêts. Moïse rappelle solennellement aux juges qu'ils sont établis à la place de Dieu, qu'ils doivent prononcer sans égard pour la personne, sans crainte, et aussi sans accepter de dons (5).

Dans les temps anciens, le lieu ordinaire des séances du tribunal était aux portes de la ville. C'est là que Booz rachète l'héritage d'Elimélech (6), qu'Héli se tient pour avoir des nouvelles de l'arche (7); c'est là que la Sagesse est représentée comme élevant la voix et s'adressant aux enfants des hommes (8); c'est là que parle le sage conseiller (9), que le juge condamne l'iniquité et rétablit la justice (10).

D'autres endroits étaient quelquefois choisis : Moïse, dans le désert, juge des causes à la porte du tabernacle; Débora est sous un palmier quand les Israélites viennent s'adresser à elle (11) : les rois rendent la justice dans leur palais (12).

---

(1) V. Castelli, *La legge del popolo ebreo*, pp. 235 et suiv.
(2) Tv. *Haghigha*, 16.
(3) *Sanhédrin*, I, § 6, X, § 2
(4) *Ibid.* f° 17 *a*.
(5) Deut. I, 16, 17, XVI, 19.
(6) Ruth, IV.
(7) I Rois, IV, 13.
(8) Prov. VIII, 3.
(9) Job. XXIX, 7 et suiv.; Prov. XXIV, 7.
(10) Am. V, 10, 15.
(11) Jug. IV, 5.
(12) II Rois, XIV, 4; III Rois, III, 16, VII, 7.

C'est probablement le matin que les juges tenaient d'ordinaire leur audience (1). Rien de plus naturel dans un climat tel que celui de la Palestine.

Suivant l'usage oriental, la procédure était simple et sommaire. Dans les actions civiles, le plaignant exposait personnellement sa cause aux juges; le défendeur avait droit d'être présent et de répondre (2). Dans le cas de crimes entraînant la peine capitale, deux ou trois témoignages étaient nécessaires (3). L'examen des témoignages formait la partie principale de la procédure. Le faux témoin encourait la peine qu'il voulait faire tomber sur son prochain (4). Quand les circonstances le permettaient, l'accusé pouvait apporter d'autres preuves de son innocence (5). S'il n'y avait pas de témoignage valable, le serment de l'accusé était accepté en preuve de son innocence (6). Toute la procédure était orale. Il ne semble pas que l'accusateur et l'accusé se soient servis d'avocats. Plus tard le Sanhédrin fit usage de scribes (7); il paraît que, dès le temps d'Isaïe, on écrivait les jugements (8).

Après mûr examen, la sentence était prononcée et exécutée sans délai, même s'il s'agissait de la peine capitale : Achan, reconnu coupable, est immédiatement mis à mort (9); il en est de même du blasphémateur (10) et du violateur du sabbat (11). Les peines corporelles étaient infligées en présence du juge (12).

2° *Lois pénales.*

A. *Crimes et délits.* Ils se divisent en cinq catégories (13):

a. *Désobéissance à Dieu.* L'idolâtrie, c'est-à-dire l'adoration des faux dieux est le plus grand crime puni par la loi, et est puni de la lapidation (14). Quand une ville entière se rend coupable de ce crime, elle est frappée d'anathème : ses habitants sont passés au fil de l'épée, et la ville elle-même doit être brûlée avec tout ce qu'elle contient (15). Le faux prophète prêchant au nom d'un dieu étranger est lapidé (16). Celui qui essaye d'amener un Israélite à adorer les faux dieux doit être livré au juge, même par ses plus intimes, et subir la peine capitale (17). Le blasphème contre Dieu est puni aussi sévèrement (18). La sorcellerie et la

---

(1) II Rois, XV, 2; Ps. CI, 8; Jérém. XXI, 12.
(2) Exod. XXII, 9; Deut. XXV, 1; III Rois, III, 16 et suiv
(3) Nombr. XXXV, 30; Deut. XVII, 6; XIX 15.
(4) Deut. XIX, 16-21.
(5) Exod. XXII, 13; cfr. Deut. XXII, 15 et suiv.
(6) Exod. XXII, 10-11.
(7) V. Saalschütz, *op. cit.*, ch. 87, note.
(8) Is. X, 1. — Les passages de Job, XIII, 26, XXXI, 35, peuvent faire allusion à des tribunaux étrangers.
(9) Jos. VII.
(10) Lévit. XXIV, 10 et suiv.
(11) Nombr. XV, 32 et suiv.
(12) Deut. XXV, 2.
(13) Munk, *Palestine*, pp. 216 et suiv.
(14) Deut. XVII, 2-7.
(15) *Ibid.* XIII, 13-18.
(16) *Ibid.* XIII, 2-6.
(17) *Ibid.* 7-12.
(18) Lévit. XXIV, 14-16.

nécromancie sont passibles des mêmes peines (1). La violation du sabbat est punie de mort. Le faux serment, considéré comme un attentat à la religion, est puni par le retranchement (2). La rébellion contre le juge suprême, qui parle au nom de la loi, entraîne la peine capitale (3).

b. *Attentats aux mœurs.* Les crimes contre nature, l'adultère et certains incestes sont punis de mort (4). La mère et la fille qui se sont livrées au même homme seront brûlées avec leur complice (5). Ce même traitement sera infligé à la fille d'un prêtre qui se prostitue (6).

Le séducteur d'une jeune fille doit l'épouser, si le père de celle-ci y consent; s'il s'y refuse, le coupable est condamné à une amende de cinquante sicles (7). Il n'y a pas de peine spécifiée pour le viol : Moïse ne l'admet que comme moyen de faire échapper à la peine de mort la femme adultère (8).

c. *Attentats à l'autorité paternelle.* Le parricide n'est pas prévu par Moïse, pour les mêmes raisons sans doute qu'on attribue à Solon (9). On a parlé plus haut des châtiments infligés aux enfants qui manquent à leurs parents (10).

d. *Attentats contre les personnes.* L'homicide volontaire est puni de mort et le meurtrier ne peut offrir une compensation pécuniaire. On considère le meurtre comme volontaire s'il a été perpétré de sang-froid avec un instrument pouvant donner la mort, ou si les sentiments hostiles du meurtrier sont bien connus (11). On n'est pas coupable de meurtre envers un voleur surpris pendant la nuit en flagrant délit d'effraction (12).

Le meurtre commis par imprudence ou par hasard n'est pas puni par la loi. Si pourtant une femme enceinte a été atteinte mortellement dans la rixe, la peine du talion est prononcée. Si les coups n'ont amené que l'avortement, le mari peut demander une indemnité pécuniaire qu'il peut fixer lui-même (13).

Le meurtrier involontaire peut se réfugier dans une des villes d'asile dont nous avons déjà parlé. Il y devait rester, comme on l'a vu aussi, jusqu'à la mort du grand-prêtre alors en fonction, s'il voulait échapper à la vengeance du *Goel had-dam* (14), le « vengeur du sang », qui aurait pu le mettre à mort. « Cette vengeance du sang était considérée comme un devoir chez les Hébreux, comme elle l'est encore aujourd'hui chez les Arabes et chez plusieurs autres peuples de l'Orient. Le parent qui

---

(1) Lévit. XXIV, 20-27.
(1) Exod. XX, 7.
(2) Deut. XVII, 12.
(3) Lévit. XX, 13, 15, 16.
(4) *Ibid.* 14.
(5) *Ibid.* XXI, 9.
(6) Exod. XXII, 15, 16; Deut. XX, 28, 29.
(7) Deut. XXII, 25 27.
(8) « Is, cum interrogaretur cur nullum supplicium constituisset in eum qui parentem necasset, respondit se id neminem facturum putasse » (Cicéron, *Pro Roscio*, XXV).
(9) V. p. 361.
(10) Exod. XXI, 12-14; Nombr. XXXV, 16 et suiv.; Deut. XIX, 11-13.
(11) Exod XXII, 2.
(12) *Ibid.* XXI, 22-23.
(13) גאל הדם Nombr. XXXV, 19 et suiv. ;Deut. XIX, 6, 12; Jos. XX, 3, 11; II Rois, XIV, 11.

aurait manqué à ce devoir eût été considéré comme un homme sans honneur (1) ».

Quand on trouvait une personne assassinée dans un champ, on procédait à des formalités que nous décrirons plus loin.

La mutilation est permise d'après la loi du talion. Si les blessures sont guéries, on ne paye que les frais de guérison et les dommages causés par l'interruption du travail (2).

---

(1) Munk. *Palestine*, p. 217. — Voici comment les choses se passent aujourd'hui en Palestine. « Si un individu en tue un autre, il doit abandonner immédiatement son pays, accompagné de ses parents, et se mettre sous la protection d'un cheikh qui puisse le sauver. Le lendemain, de son lieu de refuge, il prie les personnes les plus influentes de se rendre auprès de la famille du mort pour obtenir une trêve. Si l'on peut en faire une, la famille du coupable prend un mouton, du riz, du beurre, du sel, ainsi que le bois nécessaire pour faire la cuisine, et s'en va avec ces provisions dans la maison du mort, où les deux familles, le maintien grave et la tristesse empreinte sur le visage, mangent le repas préparé avec d'autres personnes, parmi lesquelles les cheikhs des deux parties ou leurs représentants ne manquent jamais de se trouver, car ils doivent servir d'intermédiaires pour conclure la paix. Le repas achevé, les débats commencent sur la prolongation de la trêve, et quand les deux parties sont d'accord, la garde et l'exécution des choses arrêtées demeurent sous la responsabilité des chefs... La durée de la trêve étant fixée, le meurtrier, sans sortir du pays où il s'est refugié, devra chercher près de ses parents, de ses amis et de ses alliés, à obtenir d'eux l'argent nécessaire pour payer le prix du sang, qui est déterminé par l'usage, tant pour les femmes que pour les hommes, et suivant l'âge, la force du mort ou la position de la famille à laquelle il appartient. La somme réunie, le meurtrier prend cinq moutons, du riz, du beurre, du sel, du bois et des étoffes de soie de la valeur de cent piastres environ, et se dirige ensuite avec sa famille, les chefs du village protecteur, ses parents, ses amis et ses alliés, vers le pays où habite la famille du mort. Lorsqu'il n'en est plus fort éloigné, les anciens lui ôtent son turban de la tête et le lui pendent au cou ; et c'est dans cet état que le coupable marche avec toute sa suite, pour aller implorer le pardon de la famille offensée, qui le reçoit avec calme et dignité, en poussant des sanglots étouffés ». Après un repas, l'homicide « prend la bande du turban d'un des membres de la famille du mort et le suspend à un bâton, pour la présenter ensuite aux chefs qui se sont rendus garants des conditions de la trêve. Les chefs se tournent alors vers la famille affligée, et lui disent : « Nous vous prions de déclarer ce que vous demandez pour le prix du sang de votre mort ». A la réponse, qui est assez généralement vingt mille piastres, plus ou moins, les chefs se joignent à la famille du mort et font vingt nœuds à la bande attachée au bâton, comme symbole des milliers de piastres qui sont demandés. Cette cérémonie accomplie, les chefs se retournent de nouveau vers la famille du mort et commencent à dire alternativement : « Nous avons les vingt mille piastres qui sont le prix fixé pour le sang de votre parent ; mais, en considération de M. X..., combien voulez-vous rabattre de la somme demandée ? » La famille répond deux mille piastres, par exemple, et le demandeur défait deux nœuds, ce qui réduit la dette à dix-huit mille piastres. Un autre chef réclame une réduction pour l'amour de tel ou tel autre, mais en nommant toujours des personnes qu'il sait être aimées, craintes ou respectées de la famille demanderesse ; et on continue de la même manière jusqu'à ce qu'il ne reste plus que six nœuds, ce qui signifie que la somme est réduite à six mille piastres ; alors on n'a plus qu'à remettre la somme à la famille, ainsi que les étoffes dont il a été parlé plus haut. L'argent est distribué par le chef de la famille vengée à toutes les personnes qui en font partie, parmi lesquelles on comprend même un enfant qui serait né la veille, tandis qu'on exclut entièrement les femmes. Cela terminé, la famille du meurtrier dit à celle de la victime : « Vous voyez que nous avons payé le prix du sang, selon le nombre de nœuds qui restaient à la bande du turban ; faites-nous connaître maintenant celui qui sera le garant et qui répondra sur son honneur de maintenir la paix et la concorde entre nos familles ». On présente ensuite un homme d'entre les plus considérables de chaque parti respectif, qui s'écrie : « Je me rends responsable devant Dieu du maintien de la paix, et je mets mon honneur entre les deux parties ». Ces paroles dites, l'homicide lui paye cinq cents piastres et remet, en lui offrant un baklichick, la bande sur la tête de celui qui la lui avait prêtée. Chacun retourne ensuite chez soi ». Pierotti, *La Palestine actuelle*, pp 297 et suiv.

(2) Exod. XXI, 18, 19.

La diffamation est réprouvée par la loi (1).

e. *Attentats à la propriété.* Ils sont punis par la loi du talion (2).

B. *Châtiments de la loi mosaïque.*

a. *Peine capitale.* La *lapidation* (3) est mentionnée le plus souvent; mais la Bible n'indique pas le mode d'exécution qui était connu par tradition. « La loi ordonnait, en particulier, de lapider, sans l'entendre, tout prophète, tout rabbi qui détournerait le peuple du mosaïsme, quand même il ferait des miracles (4). Il était considéré comme destructeur du culte établi. Cet épouvantable supplice est décrit en détail dans la Mischna (5). Le condamné était conduit nu au supplice ; si c'était une femme, on lui laissait ses vêtements. On le menait toujours hors de la ville (6), n'importe où, car partout le sol de la Judée est jonché de pierres qui lui ont toujours donné un aspect stérile et désolé. Il fallait qu'il fût seulement dans une vallée ou dans un fossé ayant au moins deux fois sa hauteur. Un des témoins le précipitait au fond. « S'il tombe sur les reins et s'il meurt, bien; sinon qu'un autre témoin lui jette une pierre sur la poitrine » (7). Les premières pierres devaient aussi être jetées sur la tête, pour hâter la mort et abréger les souffrances de la victime. Du reste, il n'y avait point de bourreaux proprement dits. Du temps des Rois, le souverain désignait l'officier chargé de l'exécution. Cet usage existe encore dans certains pays d'Orient. Mais, chez les Arabes, l'exécuteur est celui qui a droit à la vengeance, et au premier siècle il en était ainsi (8). Après la lapidation, le corps du supplicié était pendu ; cette dernière ignominie était épargnée aux femmes » (9).

La *peine du feu* est infligée dans des cas exceptionnels (10). Michaelis, Jahn, Winer, de Wette, etc., croient que l'on se contentait de brûler le cadavre du lapidé. Le texte ne paraît pas, dans cette opinion, interprété d'une manière correcte. Josèphe dit formellement que, d'après la loi de Moïse, la fille du prêtre qui a perdu volontairement sa virginité est brûlée vive (11). D'après le Talmud, la peine du feu existe dans la loi (12).

La *peine du glaive* n'a pas de mode déterminé dans la loi. A l'origine on tue le criminel avec l'épée d'une façon quelconque. Après la captivité, la décapitation est en usage.

La *strangulation* n'est pas mentionnée dans la loi ; elle ne paraît qu'après l'exil (13).

---

(1) *Ibid.* XXIII, 1.
(2) V. p. 515.
(3) סקל ou רגם באבן ; Lévit. XX, 2, 27 ; XXIV, 14 16, 23 ; Nombr. XV, 35 ; Deut. XIII, 10, XVII, 5, XXI, 21, XXII, 21, 24, etc. — On trouve λιθοβολία dans les LXX, Lévit. XXIV, 16 ; dans le N. T., il n'a que le verbe λιθοβολέω, Matt. XXI, 35, etc.
(4) Deut. XIII, 1 et suiv., Jean VIII, 59, X, 31, 33, XI, 8 ; Luc, XX, 6 ; II Corint. XI, 25.
(5) *Sanhédrin*, ch. IV, § 4.
(6) Talmud de Baby., *Sanhédr.* fol. 42, 2.
(7) *Sanhédr.*, VI. 4.
(8) V. le récit de la mort de St Etienne ; *Actes des apôtres*, VII.
(9) Stapfer, *La Palestine au temps de Jésus-Christ*, p. 113.
(10) Lévit. XX, 14, XXI, 9.
(11) Καιέσθω ζῶσα ; *Ant. jud.* IV, 8, § 23.
(12) Tr. *Sanhédrin*, IV, 4.
(13) Tr. *Sanhédrin*, VII, 3.

La *pendaison* n'a pas été employée chez les Hébreux ; on exposait seulement les corps des condamnés après leur mort (1). La traduction de la Vulgate : « et adjudicatus morti appensus fuerit patibulo », ne rend pas bien le sens de l'original. Celui qui a été exécuté est suspendu au gibet jusqu'au soir (2). La pendaison était usitée chez les Perses (3).

Les magistrats seuls pouvaient prononcer la peine de mort. Mais, conformément à un usage ancien, une exception se produisait en cas de meurtre. Le meurtrier pouvait être mis à mort par le *vengeur du sang*, c'est-à-dire par le plus proche parent de la victime. Pour prévenir les abus inévitables, Moïse avait établi six villes de refuge, trois de chaque côté du Jourdain, qui devaient servir d'asile aux meurtriers jusqu'au résultat d'une enquête judiciaire (4). Celui qui était trouvé coupable était livré au vengeur du sang ; celui qui était acquitté restait dans la ville de refuge jusqu'à la mort du grand-prêtre, moment où il était libre de retourner chez lui (5).

E. *Retranchement*. Cette peine (6) était moins grave que la peine capitale, mais on ne sait pas au juste en quoi elle consistait. Contrairement à l'opinion des Juifs modernes et de quelques érudits (7), ce ne peut être l'excommunication, car dans quelques cas cet acte entraîne comme conséquence la peine de mort. Il est en outre difficile de supposer que Moïse ait puni de mort des infractions aux lois cérémonielles (8). « Tous les docteurs juifs, tant rabbanites que caraïtes, déclarent unanimement, sur la foi des anciennes traditions, que le retranchement n'était pas une peine capitale ; ils croient tous que cette peine n'était pas du ressort de la juridiction humaine, et que Moïse menace seulement le transgresseur du châtiment du ciel (9), ce qui paraîtrait, en effet, résulter de quelques passages, où Dieu dit lui-même : « Je le retrancherai du milieu de son peuple » (10). Il nous semble cependant reconnaître dans les paroles du législateur plus que la simple menace d'une mort prématurée. Il faut voir sans doute dans le retranchement une peine juridique ; c'était probablement l'exclusion de la communauté ou la *mort civile*. Quoi qu'il en soit, ce n'était pas la peine capitale » (11).

c. *Châtiment corporel*. Il est infligé sous deux formes différentes. La première est celle de la *flagellation*, qui, est, dans certaines limites, à la discrétion du magistrat (12), pourvu que le nombre des coups ne dépasse pas quarante. Aussi, pour ne pas violer la loi, les Juifs s'arrêtaient à trente-

---

(1) Deut. XXI, 22, 23.
(2) Jos. X, 26, VIII, 29 ; II Rois, IV, 12 ; Nombr. XXV, 4, 5.
(3) Esdr. VI, 11 ; Esth. VII, 10. — D'après le Talmud, la gravité de la peine capitale avait plusieurs degrés : le plus grave était la lapidation ; venaient ensuite le bûcher, la décapitation et la strangulation. Castelli, *La legge*, p. 105.
(4) V. plus haut, p. 433.
(5) Cfr. Nombr. XXXV ; Deut. XIX, 4-13.
(6) Exod. XXXI, 14, 15 ; Lévit. XVIII, XX, etc.
(7) Michaelis, *op. cit.* § 237 ; Jahn, *Archæologie*, t. II, part. 2e, p. 350 ; Winer, *Realwœrterbuch*, t. IV, p. 14 ; Gesenius, *Thesaurus*, p. 718.
(8) Exod. XII, 15, XXX, 38 ; Lévit. VII, 20 ; Nombr. IX, 13, etc.
(9) V. Abrabanel, *In Num.* XV ; Selden, *De Synedriis*, I, 6.
(10) Lévit. XX, 5, 6.
(11) Munk, *Palestine*, p. 215.
(12) Deut. XXV, 3.

neuf coups (1). Ce mode de punition était employé souvent. Il n'avait rien d'humiliant chez les Hébreux. La peine matérielle une fois subie, l'expiation est achevée; il ne reste pour le patient aucune note d'infamie. D'après les rabbins, le grand-prêtre, qui a subi un châtiment corporel pour avoir violé les lois cérémonielles, rentre aussitôt après dans sa dignité et reprend ses fonctions (2).

La seconde forme est celle du *talion*. Ce droit ou cet usage, qui date d'une haute antiquité (3), est accepté par Moïse. L'individu qui volontairement mutile un membre à son prochain, doit subir une mutilation analogue (4). Dans le cas de faux témoignage, comme nous l'avons vu, les juges doivent condamner le faux témoin à la peine qu'il voulait faire subir à celui qu'il accusait (5). Mais le blessé a toujours le droit de faire grâce à son agresseur, et il peut en place se contenter d'une amende. Moïse ne défend en effet la composition pécuniaire que pour l'homicide (6). Le talion dut être efficace pour soustraire le pauvre aux attaques injustes du riche. Il semble que le talion s'exerça rarement, et qu'il tomba bientôt en désuétude. D'après les rabbins, Moïse n'aurait même voulu parler que d'une compensation pécuniaire (7).

d. *Amende*. Elle est ordonnée dans différents cas. L'homme qui porte atteinte à la réputation de la femme qu'il vient d'épouser, doit payer une amende de cent sicles d'argent au père de cette femme (8). Dans le cas de mort occasionnée par un animal furieux, l'amende à payer par son propriétaire est déterminée par le juge (9). L'amende en nature est admise aussi par la loi (10).

e. *Sacrifice expiatoire* (11). C'est une peine d'ordre religieux, que subit celui dont la faute n'est pas du ressort de la justice et n'est pas puni par la société. Nous en parlerons plus loin.

f. L'*emprisonnement* n'est pas une des lois pénales des Hébreux. Un accusé est quelquefois gardé jusqu'à ce que son cas ait été examiné et jugé (12); il y a quelquefois aussi des prisonniers d'État (13). Mais un criminel n'est jamais condamné par sentence judiciaire à la prison, en tant que forme spéciale de peine.

Les prisonniers sont souvent enfermés dans des citernes vides; c'est

---

(1) II Cor. XI, 24. — Cfr. Tr. *Sifré*, II, § 286; Tr. *Macchoth*, 22 *a*.

(2) Selden, *De Synedriis*, pp. 817-895.

(3) On le trouve dans les anciennes lois d'Athènes et de Rome, d'où il disparaît avec le temps. V. Aberle, dans le *Dict.* de *Welte*, t. XXIII, p. 96.

(4) Exod. XXI, 23-25; Lévit. XXIV, 19, 20; Deut. XIX, 21. — Cfr. Josèphe, *Ant. jud.* IV. 8, § 35.

(5) Deut. XIX, 16-21.

(6) Nombr. XXXV. 31.

(7) Castelli, *op. cit.* p. 110. — La loi nouvelle l'a aboli; Matt. V, 38.

(8) Deut. XXII, 19.

(9) Exod. XXI, 28, 32. — Cfr., pour d'autres cas, Exod. XXI, 22, 33, 34; Deut. XXII, 28, 29.

(10) Exod. XXII, 1 et suiv., XXI, 35, 36.

(11) V. plus loin.

(12) Lévit. XXIV, 12.

(13) IV Rois, XXIV, 12; II Paral. XXXIII, 11; Jérém. XXXII, 2.

là que Jérémie fut jeté (1). La plupart du temps on les enchaînait et on leur mettait des entraves aux pieds (2).

C. *Pénalités mentionnées dans le Nouveau Testament.*

a. *Emprisonnement.* Le débiteur est jeté en prison jusqu'à ce que lui ou ses amis aient satisfait le créancier (3). Saint Jean-Baptiste est emprisonné par Hérode dont il a encouru la disgrâce (4). La plupart des emprisonnements mentionnés ont cependant, comme sous l'Ancien Testament, un caractère préventif (5). Ainsi saint Paul, durant ses deux emprisonnements à Césarée et à Rome (6), attendait que son jugement fût prononcé. La prison publique qui existait à Jérusalem (7), et qui était probablement dans la tour Antonia, n'avait que cette destination.

Les Romains liaient quelquefois le prisonnier à un soldat par une main (8) et quelquefois par les deux (9). Dans ce second cas, toute communication avec autrui était interdite; dans le premier, une certaine liberté était laissée au prisonnier.

b. *Flagellation.* Elle était regardée par les Romains comme ignominieuse. La loi Porcia défendait de l'infliger aux citoyens romains (10). Il y est fait allusion dans les Actes (11). On se servait de fouets ou de verges (12).

c. *Amende.* Au temps de l'Evangile, elle était tarifée suivant le délit. « Quelqu'un a-t-il donné à son prochain un soufflet sur l'oreille, qu'il lui donne une mine (13). S'il l'a frappé sur la mâchoire, qu'il lui donne deux cents zouz » (14). Celui qui avait tiré l'oreille de son prochain, ou lui avait arraché les cheveux, ou avait craché sur lui, ou lui avait enlevé sa tunique, était condamné à quatre cents (15). Il en était de même pour celui qui avait découvert le visage d'une femme en public. « Du reste toutes ces peines étaient proportionnées à la dignité de la personne lésée. Quant à l'insulte, aucune loi ne la punissait... Deux Juifs ne pouvaient discuter froidement, et les insultes les plus méprisantes, les injures les plus grossières, faisaient partie de la conversation courante dans toutes les classes de la société » (16).

d. La *dichotomie*, ou mise en pièces du corps du condamné, était pra-

---

(1) Jérém. XXXVIII.
(2) Jérém. XX, 2, XL, 4.
(3) Matt. V, 25; Luc, XII, 58.
(4) Matt. XIV, 3.
(5) Act. V, 17, 40, XII, 4, etc.
(6) Act. XXIV, 27, XXVIII, 16, 30, 31.
(7) Act. V, 17, etc.
(8) *Ibid.* XXVIII, 16.
(9) *Ibid.*, XII, 6.
(10) Cicéron, *Pro Rabinio*, III.
(11) Act. XVI, 37, XXII, 25.
(12) Cfr. II Cor. XI, 25,
(13) Tr. *Bava Kama*, VIII, 6.
(14) Le zouz valait 0,88 cent. Deux cents zouz représentent donc environ 176 fr. — Nous n'en avons pas parlé plus haut, parce qu'il n'est pas mentionné dans l'Ecriture.
(15) Matt. V, 40.
(16) Stapfer, *La Palestine*, p. 112

tiquée chez les Chaldéens et quelques autres nations (1); Notre Seigneur y fait allusion (2).

e. *Crucifiement.* Ce mode d'exécution était appliqué par les Romains aux esclaves et aux criminels d'État. Régulièrement il était précédé de la flagellation. Les autres outrages auxquels les soldats romains soumirent Notre Seigneur doivent être mis sur le compte de leur brutalité. La croix consistait en un poteau traversé, un peu au-dessous de l'extrémité supérieure par une pièce de bois mise à angles droits. Le criminel devait porter sa croix, si du moins ses forces le lui permettaient, jusqu'à l'endroit du supplice, qui était toujours en dehors de la ville (3).

Arrivée au lieu de l'exécution, la victime était dépouillée de ses vêtements et attachée à la croix, soit avec des cordes, soit avec des clous (4). En général on élevait d'abord la croix et on y attachait le condamné; dans quelques cas, on attachait celui-ci avant de dresser la croix. D'après les Pères (5), sur le milieu de la partie supérieure de la croix, il y avait une pièce de bois sur laquelle le crucifié était assis. Il était dépouillé de ses vêtements, qui appartenaient aux soldats chargés de l'exécution de la sentence (6). « Le but immédiat de la crucifixion n'était pas de donner la mort, mais simplement d'exposer aux regards, aux insultes, à l'ignominie. Le condamné ne mourait qu'au bout de plusieurs heures, parfois de plusieurs jours. Pas une seule des blessures qui lui étaient faites n'était vraiment mortelle, et, quand il était d'une forte constitution, il ne succombait qu'à la faim. Josèphe parle de crucifiés qui, détachés de la croix après un certain temps, et ayant reçu des soins prolongés, s'étaient rétablis. Il est évident que l'hémorrhagie des mains clouées et des pieds cloués devait s'arrêter assez vite. D'ordinaire le supplicié succombait à une congestion cérébrale. La suspension des bras étendus était l'origine d'atroces douleurs; le sang se portait à la tête avec violence et une sorte d'apoplexie emportait le malheureux. Et puis, quand la mort était trop lente à venir et que les souffrances du crucifié semblaient devoir se prolonger longtemps, on l'achevait ou l'on hâtait sa fin (7) en lui brisant les os des jambes (8) ».

La croix était peu élevée, et les pieds du condamné n'étaient qu'à cinquante ou soixante centimètres du sol. Les représentations modernes de la croix exagèrent beaucoup ses dimensions et sa hauteur.

---

(1) Dan. II, 5.
(2) Matt. XXIV, 51 ; Luc, XII, 46.
(3) Jean, XIX, 17 ; Matt. XXVII, 32 ; Marc, XV, 21 ; Luc, XXVIII, 26. — N. S. fait allusion à cette coutume, Matt. X, 38.
(4) Luc, XXIV, 40 ; Jean, XX, 20, etc.
(5) S. Justin, *Adv. Tryph.* XCI ; Tertullien, *Adv. Nat.* I, 12.
(6) Jean, XIX, 23. 24, etc.
(7) Jean, XIX, 31 et 32.
(8) Stapfer, *op. cit.*, p. 115.

CHAPITRE III

ANTIQUITÉS RELIGIEUSES (1).

§ I. *Anciennes formes de la religion et culte patriarcal* (2).

La religion ne touche pas, par elle-même, à l'archéologie, puisqu'elle est le rapport persistant de l'homme avec Dieu et de Dieu avec l'homme (3). Cependant comme le caractère de ce rapport s'est souvent modifié du côté humain, qu'il a eu des développements ou des changements avant d'arriver à la forme définitive et immuable du christianisme, l'archéologie peut servir à éclairer les phases diverses du mouvement religieux, et apprendre comment l'homme a exprimé, suivant les époques, ses sentiments envers Dieu. Il ne s'agit pas de faire ici l'histoire des religions; la religion des Hébreux seule doit nous occuper, sans toutefois négliger les diverses manifestations idolâtriques qui ont pu influer sur l'histoire d'Israël.

I. *Origine des religions. Monothéisme primitif.*

Depuis qu'on étudie sérieusement l'histoire des religions, les esprits droits et sans préjugés se sont convaincus qu'elles ont commencé par le monothéisme. Les folies de Dupuis (4) sont sévèrement jugées aujourd'hui par les gens les moins suspects de christianisme (5). Celles de certains archéologues préhistoriques sur l'absence complète de religion

---

(1) Hanneberg, *Die religiosen Alterthümer der Bibel*, 2e édit., Munich, 1869, in-8°; Scholz, *Die heiligen Alterthümer des Volkes Israel*, Regensburg, 1868, 2 vol. in-8°; Keil, *Archaeologie*, pp. 48 et suiv.

(2) Vigouroux, *La religion primitive d'Israël*, dans *la Bible et les découvertes modernes*, t. II, pp. 305 et suiv.

(3) V. l'abbé de Broglie, *La définition de la religion*, Paris, 1882, in-16.

(4) *De l'origine de tous les cultes*, Paris, 1794.

(5) « Qu'on se représente les aberrations qui hantèrent l'esprit du XVIIIe siècle au sujet des religions. Il lui fut impossible de rien comprendre à leur naissance, à leur rôle, à leur durée. C'étaient, selon les uns, l'invention d'hommes rusés et habiles qui se firent de la crédulité populaire un moyen d'exploitation, et par là obtinrent puissance et richesse; selon les autres, il ne fallait y voir que des périodes d'ignorance et de superstition qu'on ne pouvait assez ni mépriser ni exécrer; selon d'autres encore, il y avait peut-être quelque grâce à octroyer à Jupiter et à l'Olympe pour qui on avait érigé des temples si magnifiques et de si belles statues, mais il fallait déverser tout le flot de l'indignation historique sur cette honte des hontes, le christianisme et le moyen âge. Ces aberrations et toutes leurs variétés forment un vaste lacis de préjugés qui est loin d'être suffisamment rompu, et qui, notamment, tient enchaîné tout le parti radical en France. » (Littré, *Philosophie positive*, mai-juin, 1869, p. 368),

aux temps primitifs de l'humanité ne sont que des fantaisies, déduites de faits mal compris (1).

L'étude de la Bible impose évidemment l'existence, dès l'origine du monde, d'une religion monothéiste. Nous laissons ici momentanément de côté les affirmations qu'elle contient en abondance sur ce point. L'étude de toutes les traditions de l humanité révèle aussi la croyance à un seul Dieu, antérieur, partout, aux cultes idolâtriques. Bornons-nous ici à citer deuxpeuples avec lesquels Israël a eu de nombreux rapports, les Egyptiens et les Assyriens. Voici ce que dit sur les premiers M. de Rougé :

« Nous pouvons établir ce que l'Egypte antique a enseigné sur Dieu, sur le monde et sur l'homme. J'ai dit Dieu et non les dieux. Premier caractère : c'est l'unité la plus énergiquement exprimée : « Dieu un, « seul, unique, pas d'autres avec lui. — Il est le seul être vivant en « vérité. — Tu es un, et des milliers d'êtres sortent de toi. Il a tout « fait, et seul il n'a pas été fait... » Considéré dans ses rapports avec le monde, Dieu est créateur : « Il a fait le ciel, — il a créé la terre : — il a « fait tout ce qui existe. — Il est le maître des êtres et des non-êtres ». Ces textes sont de mille cinq cents ans au moins avant Moïse... Est-ce que ces belles doctrines sont (en Egypte) le produit des siècles? Positivement non; car elles existaient plus de deux mille ans avant l'ère chrétienne. Tout au contraire, le polythéisme, dont nous avons signalé les sources, se développe et progresse sans interruption jusqu'au temps des Ptolémées. Il y a plus de cinq mille ans qu'a commencé, dans la vallée du Nil, l'hymne à l'unité de Dieu..., et nous voyons dans les derniers temps l'Egypte arrivée au polythéisme le plus effréné (2 ».

M. Mariette dit de même : « Au sommet du Panthéon égyptien plane un Dieu unique, immortel, incréé, invisible et caché dans les profondeurs inaccessibles de son essence : il a fait tout ce qui existe, et rien n'a été fait sans lui ; c'est le Dieu réservé à l'initié du sanctuaire » (3).

En Assyrie, les documents épigraphiques anciens manquent sur ce point. On peut cependant de ce que nous connaissons tirer une conclusion générale. « La religion de l'Assyrie et de Babylone était, dans ses principes essentiels et dans l'esprit général qui avait guidé ses conceptions, une religion de la même nature que celle de l'Egypte, et qu'en général toutes les religions du paganisme. Lorsqu'on y pénétrait au delà de l'écorce extérieure du polythéisme grossier qu'elle avait revêtu dans les superstitions populaires, et qu'on s'élevait jusqu'aux conceptions d'un ordre plus haut qui en avaient été le point de départ, on y retrouvait la notion fondamentale de l'unité divine, dernier reste de la

---

(1) Ainsi M. de Mortillet prétend que la *religiosité* (sic) s'est introduite chez les hommes seulement à l'époque qu'il appelle robenhausienne et dans laquelle apparaît l'homme actuel, *Le Préhistorique*. Paris, 1883, in-12, p. 603 et suiv. — Cfr. A. Suchelet, *De la sauvagerie initiale du genre humain*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, janvier 1883, p. 377, et février 1883, p. 409.

(2) *Conférence sur la religion des anciens Egyptiens*, Paris, 1869, pp. 12, 17, 26.

(3) Mariette-Bey, *Notice du Musée de Boulaq*, 2e édit. Alexandrie, 1868, p. 20. — V. aussi A. Maury, *L'ancienne Egypte d'après les dernières découvertes*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er sept. 1867, pp. 182-208 ; Ledrain, *La religion égyptienne*, Paris, 1875, in-8° ; Maspéro, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 2e éd., pp. 27-30 ; Robiou, *L'Egypte, Religion* dans la *Revue des questions historiques*, juillet 1871, pp. 72-73.

révélation primitive, mais défigurée par les monstrueuses rêveries du panthéisme » (1).

II. *Notion biblique et noms de Dieu* (2).

La notion de Dieu telle qu'elle se dégage de la Bible n'est pas celle d'un Dieu national, ni d'une puissance naturelle. La Bible, depuis le commencement jusqu'à la fin, ne connaît qu'un Dieu seul, personnel, vivant, qui est son propre principe, de qui provient toute créature, conduite par lui à une fin bienheureuse.

Mais, à l'origine, la masse n'en a pas eu une idée métaphysique bien claire. Les uns s'en font une représentation tout à fait anthropomorphique (3) ; d'autres en ont une conception plus spirituelle (4). Dieu est surtout considéré comme créateur et comme conservateur du monde. Son nom principal est *Jéhovah*, י־הוה (5), « celui qui est », qu'on connaît par la nature des choses (6). Ce nom (7) est d'origine hébraïque, et vient du verbe הוה, « être » (8). Il n'a été révélé par Dieu à Israël que

---

(1) Lenormant, *Essai de commentaire des fragments cosmogoniques de Bérose*, Paris, 1872, in-8°, p. 51.

(2) V. Sack, *Die Religion Altisraels nach den in der Bibel enthaltenen Grundzügen dargestellt*, Leipzig, 1885, in-8°. L'ouvrage est rationaliste.

(3) Gen. XI, 5, IX, 21 ; Exod. XXXII, 10 et suiv. ; Lévit. I, 13 ; Nombr. XXV, 11.

(4) Nombr. XXIII, 19 ; I Rois, XV, 29 ; III Rois, VIII, 27, etc.

(5) Le י (iod), comme préfixe du verbe à la troisième personne, n'indique pas seulement le futur ; il indique aussi la persistance dans l'action ; exemple, כן י־רבה יכן י־פרץ וכאשר י־ענו אתו (Exod. I, 12). Ce n'est que plus tard que le participe présent remplit cette fonction en hébreu. La chose est reconnaissable dans plusieurs noms propres, qui commencent par un *iod* : Jacob, י־עקב, « celui qui suit, le successeur » (Gen. XXV, 26) ; — Israël, י־שראל, « celui qui lutte avec Dieu » (*ib.* XXXII, 39 ; — Issachar, י־שכר, « celui qui reçoit un salaire » (*ib.* XLIX, 15) ; — Jerubaal, י־רובעל, « celui que Baal défend » (Jug. VI, 32).

(6) Rom. I, 20.

(7) Nous n'avons pas à rapporter ici les diverses hypothèses qu'on a faites sur sa prononciation primitive ; disons seulement qu'on peut conjecturer, d'après les documents assyriens, qu'il se prononçait *Jahou*. Partout en effet où un nom israélite se rencontre dans les inscriptions cunéiformes, s'il est un composé du nom divin, comme Jéhu ou Ezéchias, par exemple, Jéhu se lit *Yahua* et Ezéchias *Khazaki-yahu*. Même d'après les Masorèthes, on doit le lire *Jého* (équivalent à Jahou) quand il fait partie d'un nom propre. Les anciens gnostiques, en le transcrivant en caractères grecs, écrivaient *Jaô*, ce qui revient à *Jahô* (A. H. Sayce, *Fresch Light from the ancient monuments*, p. 65). Une monnaie de Gaza, du IVe siècle avant J.-C., aujourd'hui au British Museum, donne la figure du Baal chananéen sur un char de feu, avec l'inscription YHU en caractères phéniciens (*Ibid.* p. 66). C'est *Jahveh* (Cfr. Exod. III, 14), qui semble devoir être adopté. Delitzsch avait proposé *Jahawah ;* il s'est depuis rallié à Jahveh. Les points-voyelles associés à יהוה sont ceux d'Adonaï, אדני.

(8) « Il semble naturel de penser qu'un nom d'usage exclusivement national n'a pas eu une origine étrangère ; on a fait toutefois les plus grands efforts pour établir qu'il n'appartient pas aux Hébreux. La signification toute métaphysique que, sur la foi des Judéo-Alexandrins, on s'est obstiné à donner à l'antique tétragramme, a poussé les esprits dans ces recherches infructueuses, parce qu'elle est en complet désaccord avec le génie concret et pratique du peuple élu. Mais le rapport étroit de Jahveh avec le verbe hébreu *havah*, ne permet pas d'attribuer la formation du nom à une race d'hommes qui n'aurait

durant la captivité d'Egypte (1) : deux récits de l'Exode (2) présentent en effet ce nom comme révélé à Moïse, et une tradition constante chez les Hébreux rattache étroitement son apparition à la délivrance de la captivité d'Egypte (3). Jéhovah est le Dieu de l'alliance, le Dieu constant et fidèle, qui accomplit dans les fils les promesses faites aux pères. L'expression « Jéhovah qui garde son alliance » est très fréquente (4). La fidélité du Dieu de l'alliance est le caractère dominant de l'histoire du peuple d'Israël (5).

Un autre nom de Dieu est *Elohim*, אלהים (6), de la racine אל, « force, puissance ». Ce nom s'est conservé dans toutes les langues sémitiques, sauf dans l'éthiopien. C'est celui que la Bible emploie le plus fréquemment pour désigner Dieu. On a prétendu tirer de cette forme plurielle une preuve en faveur du polythéisme primitif des Hébreux. Voici l'argument inventé par les rationalistes allemands, tel que l'a résumé un critique français doué de plus d'audace scientifique que de réelle érudition :

« Le nom de la divinité qui revient presque à chaque verset, Elohim, est un pluriel. — Pluriel de majesté, dit-on, pluriel d'excellence. — Soit. Il est bien vrai que, *partout où cela était possible*, les derniers rédacteurs des livres saints ont mis au singulier les mots qui se trouvaient d'abord au pluriel, mais ils n'ont pu si bien effacer toute trace de polythéisme qu'on n'en retrouve des marques éclatantes dans certaines façons de parler qui ont survécu à la ruine des anciennes croyances d'Israël. *Les locutions populaires*, monuments les plus sûrs et les plus authentiques

---

point parlé la même langue, aux Egyptiens, par exemple. Tous les rapprochements que l'on a tentés et qui portent uniquement sur la consonnance, sont superficiels et laissent de côté ce qui fait la valeur particulière et l'essence même du nom. Quant à l'inscription que Plutarque raconte avoir lue au frontispice du temple de la déesse Neith, elle rappelle certainement les spéculations des Judéo-Alexandrins à propos de l'antique tétragramme, elle est due vraisemblablement au même courant philosophique que ces spéculations, mais il faut un certain courage pour la donner comme antérieure aux pensées et aux travaux d'un Moïse. D'ailleurs elle n'indique pas cette relation entre le nom de la divinité et le verbe être, qui constitue toute l'originalité du mot qui nous occupe. Il eût été plus naturel de supposer que le nom avait été fourni aux Hébreux par les tribus chananéennes qui leur ont donné leur langage ; mais la grossièreté intellectuelle et religieuse de ces peuplades a détourné les recherches de cette voie ; d'ailleurs ce n'est pas dans le pays de Chanaan que l'appellation semble avoir pris naissance. Cette circonstance remarquable qu'un nom essentiellement chananéen au point de vue étymologique est apparu sur le sol égyptien, affirme avec beaucoup de force son origine essentiellement hébraïque, et elle contraint en quelque sorte de la rapporter aux hommes qui ont parlé la langue chananéenne en Egypte, c'est-à-dire aux Hébreux ». Schulz, art. « Jéhovah », dans l'*Encyclopédie*, de Lichtenberger, t. VII, p. 232.

(1) Exod. VI, 3 : « Je suis apparu à Moïse, à Abraham et à Jacob comme le Dieu tout puissant (באל שדי) mais je n'ai pas été connu d'eux sous mon nom Jéhovah ». — Le passage de la Gen. IV, 26, ne peut pas être invoqué contre cette explication.

(2) III ; VI, 2-8.

(3) « Je suis Jéhovah, ton Dieu, depuis le pays d'Egypte » : Os. XII, 10. XIII, 4.

(4) Ps. IX, 4, XX, 8 ; Is. XXVI, 4 ; Os. XII, 6, 7 : Mal. III, 6.

(5) V. Reland, *Decas exercitationum philologicarum de vera pronontiatione nominis Jehovæ*, Strasbourg, 1707, in-4° : Kœhler, *De pronuntiatione ac vi sacrosancti tetagrammatis*, Erlangen, 1867, in-8° : Schulz, *Étude historique sur la signification primitive du nom Jéhovah*, Genève, 1874, in-8° ; etc.

(6) Ce pluriel est le même mot que l'araméen *Aloho* et l'arabe *Allah*. D'après Gesenius et Furst, ce n'est qu'une forme intensive de *El*.

des idées d'un peuple, ne se prêtèrent pas toujours aux pieux scrupules des scribes. *Dans certains passages* parallèles, la rédaction la plus ancienne fait accorder le verbe avec Elohim, tandis que la plus moderne le met au singulier. On fit plus encore. Dans certains morceaux dont on a une double recension, on voit qu'on a substitué *partout* le mot Jahveh au mot Elohim. Dans les livres des prophètes, c'est le nom de Jahveh qui est sans comparaison l'expression générale pour désigner la divinité. Le mot Elohim est très rare en ce sens, et on ne l'emploie guère que dans certaines formules ou manières de parler consacrées par l'usage. Au contraire, plus nous remontons dans le temps vers les anciens monuments de la littérature hébraïque, plus nous trouvons l'emploi fréquent du mot Elohim. Le Lévitique et les Nombres, excepté XII-XXIV, sont déjà jahvistes, tandis que, dans l'Exode, les documents élohistes et jahvistes sont à peu près d'égale étendue, et que les premiers dominent dans la Genèse. Pour nous, Elohim est bien le pluriel d'Eloah. Elohim implique aussi plusieurs Eloah. Elohim est la preuve indéniable, évidente pour tous, du polythéisme primitif des Beni-Israël » (2).

De ce que *Elohim* est un pluriel, s'ensuit-il qu'il y ait eu plusieurs Eloah primitifs? *Eloah*, sauf dans deux endroits du Deutéronome (3), n'est employé que par les poètes et les écrivains postérieurs. Anciennement, c'est un mot qui n'a pas de singulier, comme il s'en trouve dans beaucoup de langues (4). L'éthiopien donne encore au nom de Dieu la forme du pluriel collectif, *Amlâk* (5). « L'hébreu emploie souvent le pluriel au lieu du singulier pour exprimer des choses uniques, mais indéterminées et composées d'une série d'éléments en quelques sorte insaisissables, comme la vie, la jeunesse, la vieillesse, *Haim*, *Nehourim*, *Zeqénim* (6). Elohim n'est pas non plus le seul nom de Dieu qui prenne le pluriel ; il en est de même d'Adonai, de Schaddaï, etc. Hokmoth est également employé au pluriel de majesté dans le livre des Proverbes, pour désigner la Sagesse hypostatique (7). Ces manières de parler nous étonnent de prime abord, mais elles ne nous surprendront plus si nous réfléchissons que nous en avons de complètement semblables. Ne disons-nous pas nous-mêmes : Notre Père, qui *êtes* aux cieux? N'employons-nous pas mille fois le jour un vrai pluriel de majesté ou de respect en nous adressant à une seule personne, non pas avec le pronom singulier *tu*, mais avec le pronom pluriel *vous?* » (8).

Au témoignage d'érudits qui ne sont pas suspects, cette différence de

---

(1) Gen. XX, 13, XXXV, 7 ; Exod. XXXII, 4, 8 ; Deut. V, 23 ; Jos. XXIV, 19. Cfr. I Rois, XVII, 26; II Rois, VII, 23 ; III Rois, XIX, 2 ; Ps. LVIII, 12 ; Jérém. X, 10, XXIII, 36.

(2) Soury, *La Bible d'après les nouvelles découvertes archéologiques*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er févr. 1872, pp. 583-584.

(3) Deut. XXXII, 15, 17.

(4) Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. II, p. 350.

(5) Dillmann, *Grammatik der æthiop Sprache*, p. 245.

(6) Gesenius, *Lehrgebæude*, p. 535.

(7) Hengstenberg, *Authentie des Pentateuches*, t. I, p. 258.

(8) Vigouroux, *op. cit.*, p. 351.

construction est même une preuve péremptoire du monothéisme, non seulement à l'époque mosaïque, mais même au temps des patriarches (1).

Il est évident que si le monothéisme des Hébreux était sorti du polythéisme et l'avait remplacé, il n'aurait pas adopté une forme susceptible d'autoriser des erreurs longuement combattues. L'emploi du mot *Elohim* reporte à une époque où le culte du Sémite s'adresse à un seul Dieu, dont on ne connaît pas bien encore la nature. Dans cette période, le pluriel a pu être adopté comme donnant l'impression d'une plus grande richesse et d'une plus grande plénitude dans l'idée L'expression a persisté lorsque le monothéisme était arrivé à l'état dogmatique. Si elle n'avait pas été employée de longtemps dans ce sens, les Hébreux, luttant avec le polythéisme, l'auraient certainement répudiée (2).

Dieu est Elohim, en tant qu'il règne dans la nature et agit par elle. Le moment vient où il agit *contre* la nature pour la plier aux desseins de sa grâce. Il prend alors le nom de *El Schaddaï* (3), le premier qui appartienne à la révélation proprement dite. Celle-ci, en effet, commence avec la vocation d'Abraham ; or c'est dans une de ses apparitions à Abraham que Dieu prend ce nouveau nom pour la première fois (4). Ce nom, comme Dieu le dit expressément plus tard (5), correspond à la période patriarcale ; aussi y est-il fréquemment répété. Le sens n'offre aucune

---

(1) « En hébreu, la différence entre le monothéisme et le polythéisme s'exprime d'une manière parfaite par la seule manière dont s'emploie le mot Elohim, qui n'est considéré comme au pluriel que lorsqu'on parle de faux dieux ou de leurs adorateurs. Cette différence soutenue dans l'usage de ce mot est extrêmement significative et change tout à fait l'esprit et le sens du discours... Or, comme cet usage si particulier et si important se trouve partout en hébreu, avant comme après Moïse, jusqu'en remontant à l'époque patriarcale, sans aucun changement, comme déjà les patriarches nous sont présentés tenant le même langage, nous sommes conduits nécessairement à admettre que la foi à l'unité du vrai Dieu ne date pas de Moise, mais que les patriarches considéraient déjà leur Dieu comme unique et se distinguaient par cette croyance du reste des peuples païens... Toutes les fois que Moise a introduit des changements dans les mœurs et dans les usages, nous en retrouvons des traces évidentes dans l'histoire des peuples, mais nous n'avons ici aucune trace de changement. » H. Ewald, *Jahrbücher der biblischen Wissenschaft*, t. X, 1860, p. 13.

(2) Schulz, art. « Elohim », dans l'*Encyclopédie* de F. Lichtenberger, t. IV, p. 405. — Mgr de Harlez fait sur ce point les justes réflexions suivantes (*Revue critique internationale*, 1881, p. 136) : L'antique peuple d'Israël était grand surtout parce que ses croyances s'élevaient infiniment au-dessus de celles des autres peuples. Le Dieu d'Israël n'était point un Dieu national dans le sens où cette appellation était appliquée aux dieux des autres peuples. National, il l'était parce qu'il n'était connu que du peuple juif et qu'il protégeait, entre toutes, la nation qui le reconnaissait et qu'il s'était choisie ; c'est ce qui est dit clairement au livre I de Samuel, I, 22 et ailleurs. L'expression « le Seigneur, Dieu d'Israël » n'exclut pas plus l'universalité de Dieu que cette autre « le Seigneur votre Dieu » adressée à un seul personnage (par ex. Sam. I. XII. 19 et suiv.) n'empêche *Elohim* d'être le Dieu de tous les Israélites. Pour soutenir la thèse contraire, on a dû arracher des entrailles du texte des passages qui en font partie essentielle. Non seulement les Juifs mais les gentils eux-mêmes reconnaissent dans le Dieu d'Israël le maître du ciel et de la terre. C'est ce que dit, en termes exprès, Rahab de Jéricho au chap. II de Josué, v. 11. C'est parce qu'il était le Dieu un, universel, que Jéhovah-Elohim prohibe toute représentation de sa divinité. Voy. aussi le cantique d'Anne (I Sam. II), de David (II Sam XXII), etc. »

(3) Gen XVII, 1; XXVIII, 3, etc.

(4) Gen. XVII, 1.

(5) Exode, VI, 3.

difficulté : El-Schaddaï signifiait le Tout-Puissant. Pour comprendre le progrès sur Elohim, il faut se rappeler le fait spécial auquel se rapporte le nom d'El-Schaddaï; ce fait, c'est l'exécution surnaturelle de la promesse d'une postérité faite à Abraham ; c'est la naissance d'Isaac, accomplie en dépit des impossibilitées naturelles par une intervention spéciale de Dieu. Le nom d'Elohim ne nous donnait qu'un Dieu-puissance, plénitude mystérieuse des forces invisibles qui régissent la nature ; avec El-Schaddaï nous faisons un pas de plus; la transcendance est conquise en même temps que l'idée de révélation : Dieu apparaît désormais dans sa distinction d'avec le monde, qui n'est plus que l'instrument passif de sa volonté.

III. *Les Hébreux ont-ils adoré le soleil?*

On n'a pas manqué de le prétendre.

M. Soury semble vouloir l'établir à l'aide d'un oracle grec de l'Apollon de Claros, dont il admet, d'après Movers, l'authenticité, quoique plusieurs savants, à la suite de Jablonsky et de Gesenius, continuent d'en attribuer la fabrication à un gnostique judaïsant. Apollon déclare que Jao est le plus grand des dieux, Hadès en hiver, Zeus au printemps, le Soleil en été, et le tendre (abros) Jao en automne. « L'épithète de doux et d'efféminé qu'on donne ici à Jao montre clairement qu'il s'agit d'Adonis... Ainsi, en Phénicie, Jao est bien la source de la vie qui anime toute la nature. Jao est le soleil » (1). Le malheur des thèses fausses est d'attirer à leur suite des adeptes ignorants, qui, à force d'exagérer leur système, le rendent impossible à force de ridicule. Tel est le cas de M. Ferrière (2). Ici la discussion disparaît : elle est remplacée par une suite d'assertions sans preuves, et dont la niaiserie ne demande pas la réplique. « Nous ne croyons pas avoir besoin d'insister pour faire comprendre que ce n'est pas aux Phéniciens, encore moins aux Grecs de l'Asie Mineure du commencement de notre ère, qu'il faut aller demander ce qu'était le Jéhovah des Hébreux au temps d'Abraham et de Moïse. Cet oracle, s'il prouvait légitimement que Jéhovah est le Soleil pendant un quart de l'année, prouvait de même qu'il est Pluton et Jupiter pendant l'hiver et le printemps. Si nous interrogeons les Israélites, ils nous répondront que Jéhovah n'est pas le Soleil, et qu'il en est distinct comme l'ouvrier de son œuvre; ils nous apprendront qu'il leur était défendu, sous peine de lapidation, « d'adorer le soleil, la lune et les étoiles, parce que c'est Jéhovah, leur Dieu, qui les a donnés à tous les peuples qui sont sous le ciel (3); » ils nous raconteront qu'ils chantaient avec leur Psalmiste : « Allelluia. Louez Jéhovah dans les cieux... Louez-le, soleil et lune; toutes les étoiles du ciel, louez-le (4) ». Les

(1) M. Soury, *art. cit.*, p. 583.
(2) *Paganisme des Hébreux jusqu'à la captivité de Babylone*, Paris, 1884, in-12, p. 73.
(3) Deut. XVII, 3, 5, IV, 19.
(4) Ps. CXLIII, 1, 3.

livres sacrés nous parlent d'un culte idolâtrique rendu au Soleil par des Hébreux infidèles, mais l'objet de leur adoration sacrilège est appelé Schemesch, et non Jéhovah (1). Absolument rien dans la Bible ne prête à l'identification de Jéhovah avec le Soleil » (2).

IV. Culte patriarcal.

Le culte est aussi ancien que le genre humain.

1° *Sacrifices.* Les fils d'Adam, Abel et Caïn, offrent des sacrifices (3). Il en est de même de Noé (4), d'Abraham (5), de Melchisédech (6), de Jacob (7), etc.

Dieu a-t-il déterminé la matière des sacrifices? La Genèse n'en dit rien. Nous ne savons donc pas si les sacrifices sanglants sont d'origine humaine. Les anciens peuples, sans exception, en ont offert à Dieu pour reconnaître son suprême domaine, honorer sa majesté et apaiser sa colère. En effet, le point capital de tout sacrifice est le sang, parce qu'il renferme la vie. Sacrifier est donner une vie en échange d'une autre. En répandant le sang de la victime, on offre une vie à la divinité à laquelle le sacrifice est consacré, et la divinité en accepte l'offrande. Il y a donc une sorte de communion entre le sacrificateur et Dieu. Le sacrifice sanglant est donc, dans l'antiquité, le centre du culte.

On offrait, en outre, à Dieu des sacrifices pacifiques : toisons de brebis, pain, vin (8) lait (9), etc.

Les sacrifices étaient offerts sur des autels (10). Noé, Abraham, Isaac, Jacob (11) en élèvent; c'étaient sans doute des amas de pierres et de terre.

En général, chacun offre lui-même ses sacrifices. Ordinairement cet honneur est dévolu au chef de famille, au premier-né, au prince, à un homme considéré (12).

Ce fut pour arracher le père des Hébreux au milieu idolâtrique de la Chaldée et à l'influence pernicieuse de sa parenté, que Dieu le conduisit dans la terre des Chananéens. C'est ce qu'attestait la tradition du pays, telle qu'elle nous a été conservée par l'Ammonite Achior : « Ce peuple (hébreu) est de la race des Chaldéens, dit-il à Holopherne. Il habita premièrement la Mésopotamie (qu'il abandonna), parce qu'il ne voulut

---

(1) Ezéch. VIII, 16 ; IV Rois, XXIII, 11.
(2) Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. II, p. 352.
(3) Gen. IV, 3-5.
(4) *Ibid* VIII, 20.
(5) *Ibid.* XII, 7, XIII, 4, XV, 9-17, XXII, 13.
(6) *Ibid.* XIV, 18-19.
(7) Gen. XXVIII, 18.
(8) Gen. XIV, 18.
(9) Deut. XXVI, 2.
(10) Gen. VIII, 20, etc.
(11) *Ibid.*, XIII, 18, etc.
(12) *Ibid.*, XXVII, 27.

pas servir les dieux de ses pères, qui demeuraient dans la terre des Chaldéens. Ayant donc rejeté les cérémonies de ses ancêtres qui adoraient plusieurs dieux, il adora un seul Dieu (1). » « Ce discours de l'Ammonite, dit le critique protestant O. Wolff (2), contient des données historiques qui remontent à la plus haut antiquité, et il mérite une grande attention (3). »

Le culte patriarcal est agréable à Dieu. Le Seigneur, en parlant d'Abraham, dit : « Celui que j'ai aimé » (4). Les ancêtres du patriarche, de l'autre côté de l'Euphrate, avaient adoré les idoles (5). Dieu choisit parmi eux son serviteur pour en faire le père du peuple choisi par lui.

2° *Circoncision.* Pour établir son alliance avec Abraham, Dieu fit choix, comme signe visible, de la circoncision (6). Jéhovah apparaît au patriarche et lui dit : « C'est ici mon alliance que vous garderez entre moi et vous, et ta postérité après toi : tout mâle parmi vous sera circoncis. Vous vous circoncirez : et ce sera un signe d'alliance entre moi et vous. A l'âge de huit jours, tout mâle parmi vous sera circoncis, qu'il soit né dans la maison, ou qu'il soit acquis à prix d'argent de tout fils d'étranger, sans appartenir à ta race... Mon alliance sera dans votre chair une alliance perpétuelle. Un mâle incirconcis, qui n'aura pas été circoncis dans sa chair, sera exterminé du milieu de son peuple ; il aura violé mon alliance » (7).

Quelles raisons ont déterminé le choix de ce signe de l'alliance entre Jéhovah et la postérité d'Abraham ?

Il faut que tout membre (8) de la nation porte sur son corps, dans sa chair, une marque, un témoignage ineffaçable de la religion dont il fait profession. Ainsi quelques tribus arabes se taillaient les cheveux ou se rasaient la barbe d'une façon extraordinaire dans un but analogue (9). D'autres peuples se tatouent. Chez les Hébreux, la circoncision est choisie, par ordre de Dieu. Cet usage n'est pas de nature à s'être introduit de lui-même chez des nations si différentes et si éloignées les unes des autres (10). Les races indo-germaniques, les Chinois, les peuples du Nord l'ont ignoré. En dehors d'Israël, on le retrouve chez les Arabes, les Iduméens, les Ammonites et les Moabites (11), chez les Égyptiens, les

---

(1) Jud. V, 6-9.
(2) O. Wolff, *Das Buch Judith*, Leipzig, 1861, in-8°, p. 137.
(3) Vigouroux, *Manuel biblique* t. II. p. 354.
(4) Is. XLI, 8, — Les Arabes l'appellent encore l'ami de Dieu, *Châlil*.
(5) Jos. XXIV, 2-14.
(6) מוּלָה, Exod. IV, 26 ; LXX : περιτομή.
(7) Gen. XVII, 11-14.
(8) Mâle, cela va sans dire. On a vu plus haut l'esprit de la loi sur ce point. — Les Hébreux n'ont jamais circoncis les femmes, opération qui se faisait en Egypte et dans quelques endroits d'Arabie et de Perse. L'homme est circoncis seul, parce qu'il est le chef et le représentant du genre humain et que la femme est sanctifiée en lui.
(9) Hérod. III, 8 ; — Cfr. Lévit. XIX, 27 ; XXI, 5 ; Deut. XIV, 1 ; Jérém. IX, 25, XXV, 23 ; XLIX, 32. — On trouve chez d'autres peuples de l'antiquité des pratiques analogues. Lucien, *De Dea Syra*, LX. Aujourd'hui encore on en constate ; cfr. Wellsted, *Reise zur Stadt der Chalifen*, p. 123 ; Livingstone, *Second Journey*, t. I, pp. 263 et suiv.
(10) V. Ewald, *Alterthümer*, p. 102.
(11) Jérém. IX, 24.

Éthiopiens, les Phéniciens, les Colchiens (1). Les Philistins au contraire sont toujours, comme incirconcis, l'objet des moqueries d'Israël (2).

La circoncision se trouve très anciennement. Faut-il chercher son origine sur les bords du Nil (3), d'où, par l'intermédiaire des Hycksos, elle serait parvenue aux nations asiatiques? On ne peut se prononcer sur ce point.

La signification originaire de la circoncision n'est pas non plus certaine. Quelques indices paraissent dans un passage de la Bible (4). Ce rite ne peut s'accomplir sans perte de sang, et le patient est quelquefois exposé à en mourir (5). On peut donc le considérer comme une espèce de sacrifice sanglant (6); celui qui a ainsi offert à son Dieu la chair et le sang de son corps, et qui porte la marque de la circoncision comme signe permanent de ce pénible sacrifice, devient un homme agréable à Dieu, et pouvant contribuer au salut de ses frères. C'est ainsi que la femme de Moïse comprend le sens de cette pratique (7).

Chez les autres peuples, la circoncision se pratiquait à l'époque du passage de l'enfance à la jeunesse. Telle était la coutume des Arabes (8), des Egyptiens et des Phéniciens. A cette période de la vie, elle ressemble à la prise de la *toga virilis* chez les Romains. On vient de voir que chez les Hébreux, d'après l'ordre divin, elle suivait de fort près la naissance.

Pour Israël, la circoncision est le symbole de la consécration à Dieu, nécessaire pour faire partie de son peuple, et pour avoir part à ses droits et à ses devoirs. Elle sanctifie celui auquel elle est appliquée et devient ainsi comme un sacrement (9).

La circoncision se perpétue dans la postérité d'Abraham (10). Les Hébreux que Moïse fait sortir d'Egypte sont circoncis (11). La loi de Moïse sur le temps où elle doit se pratiquer (12) est conforme au précepte donné à Abraham. Les esclaves étrangers doivent-ils être circoncis? Nous avons déjà traité ce sujet (13).

Les Israélites nés dans le désert depuis la sortie d'Egypte n'avaient pas été circoncis (14), au moins depuis la malédiction prononcée contre les

---

(1) Hérod. II, 104; Josèphe, *Ant. jud.* VIII, 9, § 3; Aristophane, *Oiseaux*, vers. 507.
(2) I Rois, XIV, 6, XVII, 26, XVIII, 25-27, XXXI, 4; II Rois, III, 14.
(3) C'est l'opinion d'Ewald, *op. cit.*, pp. 103-104.
(4) Exod IV, 24-26.
(5) Le troisième jour après l'opération passait anciennement pour le plus dangereux chez les adultes, Gen. XXXIV, 25.
(6) Il est impossible d'expliquer la circoncision par des motifs purement hygiéniques. V. Bergier, *Dictionnaire de théologie*, Besançon, 1840, in-8°, t. II, p. 95.
(7) Exod IV, 24-26.
(8) V. *Morgenlaendischen Zeitschrift*, t. III, p. 230. C'est ce qui se pratique encore aujourd'hui à Socotra. V. Wellstedt, *op. cit.*, pp. 460-466.
(9) S. Augustin (*De nuptiis et concupisc.* II, 11; *De Civit. Dei*, XVI, 17; *De Bapt. contra Donatist.* IV, 24) enseigne que la circoncision remettait le péché originel. Les pères plus anciens ne semblent pas avoir été de cette opinion. — Cfr. S. Thomas *In* VI. *Sent* dist. 1, qu. I, art. 2, ad. 4am.
(10) Gen. XXXIV, 14 et suiv.
(11) Jos. V. 5.
(12) Gen. XVII, 23-26.
(13) Lévit. XII, 3.
(14) Jos. V. 5.

peres et les enfants (1). Josué procéda à cette opération à Galgala. On a voulu conclure de ce fait que la circoncision n'entra réellement dans les usages d'Israël qu'après son établissement dans le pays de Chanaan (2). C'est une conclusion peu fondée. Les Hébreux ne pouvaient pas habituellement se soumettre dans le désert à la circoncision, à cause des suites de cette opération qui exigeaient plusieurs jours de repos. Une fois le peuple arrivé en Chanaan, rien ne s'opposait plus à l'exécution exacte de la loi (3).

Vers la fin de l'Ancien Testament, Antiochus Epiphane, au milieu de ses tentatives pour paganiser la Judée, voulut empêcher la pratique de la circoncision (4). Mais, dès après la victoire, Malthatias la remit en vigueur (5). A cette époque, les Juifs apostats s'efforcèrent d'effacer eux-mêmes les traces de la circoncision (6).

Au temps de Notre Seigneur, il était permis de pratiquer la circoncision le jour du sabbat (7), à cause de l'importance du commandement que rien ne pouvait empêcher d'accomplir. Elle avait lieu, comme à l'époque la plus ancienne, le huitième jour après la naissance (8) ; c'était le jour où finissait l'impureté de la mère après la naissance d'un garçon. Celui qui circoncisait (9) prononçait les paroles suivantes : « Béni soit le Seigneur notre Dieu, qui nous a sanctifiés de ses préceptes et nous a donné la circoncision ». Le père de l'enfant continuait en disant : « Qui nous a sanctifiés de ses préceptes et nous a donné d'introduire notre enfant dans l'alliance d'Abraham notre père » (10). On donnait ce

---

(1) Nombr. XIV, 33. — On voit en effet circoncire des Israélites avant la célébration de la Pâque, au Sinai. Nombr. IX, 1-5 ; Exod. XI. 48.

(2) M. Vernes, art. « Circoncision », dans l'*Encyclopédie* de F. Lichtenberger, t. III p. 186.

(3) Josué fit pratiquer la circoncision avec des couteaux de pierre (Jos. V, 2). Il suivait un ancien usage (Exod. IV, 24). On a retrouvé de ces couteaux dans les environs de l'ancienne Galgala. Guérin, *Samarie*, t. I, pp. 119-120. — V. aussi le même auteur, *Judée*, t. I, p. 120 ; M. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. III, p. 25.

(4) I Macc. I, 61 et suiv. ; II Marc. VI. 10.

(5) I Macc. II, 46.

(6) *Ibid.* I, 16. — C'est de cette opération que parle saint Paul, I Cor. VII, 18 : Μὴ ἐπισπάσθω. C'était une opération chirurgicale fort douloureuse (Celse, *De medic.* VII, 18), que S. Epiphane (*De mens pond.*, éd. de Bâle, f° 611) décrit ainsi : « A circumcisione præputiati fiunt arte quadam medica par instrumentum attractorium, infernam membri cuticulam attrahi sinentes, suturamque admittentes et glutinatoriis circumdatis præputium rursus superinducunt. Hanc autem traditionem diabolice inventi Esau fratrem Jacob reperisse aiunt ad abnegationem Dei ». — V. Buxtorf, *Thesaurus chaldaicus*, c. 1214.

(7) Jean, VII, 23.

(8) Luc. II, 21.

(9) Nous ne décrirons pas les cérémonies de la circoncision. Les voici d'après les Rabbins : « Circumcisor imponit mentulæ bacillum et præputium quantum potest super illum extendit, deinde forcipe partem ejus prehendit et novacula præcidit. Deinde duobus pollicis unguibus præputium arripit et devolvit, donec glans tota denudetur ; quo facto, sanguinem exsugit, donec advenerit sanguis e remotioribus corporis partibus, vulnerique emplastrum imponit. Qui simpliciter præputium præcidit, non vero etiam devolvit, est quasi non circumcidisset ». (Otho, *Lexic. rabb. phil.*, 1675, p. 114, cité par Hanneberg, *Die religiösen Alterthümer der Bibel*, p. 13, note). — Pour les cérémonies modernes, V. L. de Modène, *Cérémonies et coutumes qui s'observent aujourd'hui parmi les Juifs*, tr. de R. Simon, Paris, 1681, in-16, p. 150.

(10) Tr. *Schabbath*, f° 137, 2.

jour-là son nom à l'enfant, parce que Dieu avait changé les noms d'Abraham et de Sara, le jour où il avait institué la circoncision. Ce nom était d'ordinaire un de ceux portés déjà par les parents (1). Après la cérémonie, on se réunissait dans un repas de famille (2).

3° *Sabbat* (3).

A. *Origine du Sabbat.*

Selon la Bible, Dieu, après avoir créé le monde en six jours, se repose le septième. Il consacre et sanctifie ce jour, qui doit être célébré par l'absence du travail (4). Il renouvelle ce précepte par la bouche de Moïse (5). Dans ces deux prescriptions sont donnés et l'exemple et le motif de la loi.

Le mot *Sabbat* vient de la racine שבת, « cesser, se reposer » (6). On ne peut plus aujourd'hui, avec Théophile d'Antioche (7) et Lactance (8), le faire dériver de שבעת, « semaine ».

L'Ancien Testament ne dit pas d'une manière bien claire si, avant Moïse, on observait le sabbat. On ne peut pas le conclure des mots : « Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier » (9), car ils s'appliquent plutôt à l'avenir qu'au passé. D'autres textes il semble résulter que le sabbat a été promulgué avant le Décalogue (10). De leur côté, les rabbins reconnaissent que le sabbat est antérieur à la loi, et qu'il a été célébré dès l'origine du monde (11). Il est probable que Moïse a seulement rappelé une loi ancienne, quelquefois peut-être tombée en désuétude (12).

Quelle est la nation qui a découvert la semaine ? Les Indiens (13) divisaient le mois en deux parties, les Égyptiens (14) et les Grecs (15) en trois.

---

(1) Luc, I, 59.
(2) Tr. *Berakoth*, VI.
(3) Lotz. *Quæstiones de historia Sabbati*, Leipzig, 1883, in-8°. — V. aussi Mgr Clifford, *Une interprétation nouvelle du Ier chapitre de la Genèse*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, nov. 1881, p. 112 ; *Les jours de la création*, même recueil, déc. 1881, p. 215 ; — M. Th. Henri Martin, *Origine religieuse et purement hébraïque de la semaine*, dans le même recueil, janvier 1882, p. 289 ; — Mgr Clifford, *L'interprétation du chapitre Ier de la Genèse*, *Ibid.*, p. 44.
(4) Gen. II, 2, 3 ; Exod. XX, 9-11.
(5) Ezéch. XX, 18-21 ; Néh. IX, 13, 14.
(6) Le sens primitif du mot semble être « couper. » L'assyrien *Sabâtu* a ce sens ; il peut se traduire aussi quelquefois par « se reposer » (Lotz, *op. cit.*, p. 5).
(7) *Ad Antolyc.* II, 12.
(8) *Instit.* VII, 14.
(9) Exod. XIV, 28.
(10) *Ibid.* XV, 25.
(11) V. les textes dans Ligthfoot, *Horæ talmudicæ in S. Matthæum*, Cambridge, 1678, in-4, p. 165.
(12) Les passages qu'on invoque contre cette conclusion, Exod. XXXI, 13 ; Ezéch. XX, 12 ; Néh. XI, 14, prouvent seulement qu'avant Moïse, le sabbat n'était bien observé que par les Hébreux. Exod. XVI prouve, d'après Hengstenberg, *Der Tag des Herrn*, 1852, in-8°, que le sabbat était inconnu d'Israël. Il prouve, plutôt qu'il était observé avant la sortie d'Egypte (Oschwald, Liebetrut, Saalschütz).
(13) Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. I, p. 985.
(14) Lepsius, *Chronologie der Aegypter*, t. I, p. 132 ; Brugsch, *Zeitschr. d. Morgenl. Gesellsch.*, t. III, p. 271, note.
(15) Ideler, *Handbuch der math. und techn. Chronologie*, t. I, pp. 279 et suiv.

Le nombre *sept* est, dès une antiquité très reculée, sacré pour les Grecs (1); mais on ne peut savoir s'ils considéraient un des sept jours comme sacré. L'ordre actuel et les noms des jours viennent de Pythagore; de lui ils sont arrivés, par le moyen des astrologues alexandrins, aux Grecs et aux Romains. Mais d'où Pythagore les avait-il pris? De Babylone sans doute.

Il n'y a pas la moindre raison de supposer, comme on l'a fait parfois (2), que le sabbat des Hébreux ait été originairement le jour consacré à Saturne.

C'est des Hébreux sans aucun doute que les Arabes ont reçu la semaine (3). On ne peut rien dire de certain par rapport aux Araméens.

Chez les Babyloniens y a-t-il des vestiges de la semaine et du sabbat? La réponse est tout à fait affirmative. Les Babyloniens ont le nombre *sept* plus en honneur que tous les autres peuples, excepté les Hébreux (4). Sept planètes ont été observées soigneusement par eux et mises au nombre des dieux. Le soleil et la lune étaient adorés à Babylone. La Vénus des Grecs est la planète assyrienne, appelée en accadien *Dil-bad*, nommée *Istar* le soir, *Bêlit* le matin; le Mars grec peut être comparé à *Ninêb* ou *Nergal* qui sont l'un et l'autre le dieu de la guerre. Les identifications sont moins certaines pour les planètes Saturne, Jupiter, Mercure (5).

On peut supposer que chez les Babyloniens, sept dieux président aux planètes : *Sin*, *Samas*, *Marduk*, *Istar*, *Ninêb*, *Nergal*, *Nusku* (*Gibil*) (6). Mais dans cette semaine astrologique, il n'y a point de place pour le sabbat. Que le dernier jour soit celui du soleil ou celui de Nebo, il n'y a pas dans la nature de ces dieux de raison pour admettre qu'il est le jour de repos. Le jour de Ninêb (= Saturne), qui est le dieu de la chasse et de la guerre, est encore plus éloigné de cette idée. En outre la semaine astrologique n'était pas d'usage public. Si on a observé le sabbat à Babylone, il faut penser que c'est en dehors de toute conception astrologique (7), et en l'appuyant sur la division des mois en quatre semaines. Cette semaine lunaire existait probablement (8).

Les Babyloniens observaient le sabbat en gardant le repos (9). Une grande inscription (10) distingue les septième, quatorzième, vingt et unième et vingt-huitième jours du mois : ces jours-là (11), le roi ne doit pas manger de viande cuite au feu, ni changer de vêtements, ni revêtir des habits blancs. On ne lui ordonne pas de jeûner, mais de s'abstenir de viande cuite au feu, sans doute parce que c'était une faute de faire la

---

(1) Homère. *Odyss.* XII, 129; *Iliad.* IX, 122.
(2) Bohlen, *Das alte Indien*, t. II, pp. 244 et suiv.
(3) Schrader, *Studien und Kritik.*, 1874, t. I, pp. 344 et suiv.
(4) V. les preuves dans Lotz, *op. cit.*, p. 25
(5) *Ibid.*, p. 26.
(6) M. Oppert a proposé une autre énumération, *Journal asiatique*, vie série, t. XVIII, p. 448.
(7) Lotz, *ibid.*, p. 37.
(8) *Ibid.*
(9) Ils l'appellent *âmu nûh libbi*, « le jour du cœur en repos » (*Ibid.*).
(10) V. le texte et la traduction, *ibid.*, pp. 39 et suiv.
(11) Appelés *hul-gal*.

cuisine ces jours-là (1). Il ne doit non plus se servir que de vêtements communs et qui n'exigent pas une longue toilette. Il lui est interdit aussi de monter en voiture. Le mage ne doit pas de son côté étendre sa main sur le malade, Ces jours sont appelés *heureux*. Dans une inscription d'Assurbanipal (2), on trouve peut-être mention du *lieu de repos* (3). Il y avait en outre, chez les Assyriens, des jours appelés *sabattu*, mot qui répond sans doute au שבת des Hébreux, destinés au repos et exempts de tristesse. On peut conjecturer qu'ils étaient les derniers jours de la semaine.

Ces jours furent-ils à l'origine consacrés à la lune, et est-ce à cause de leur sainteté qu'on y interdit le travail ? Rien n'est moins probable (4). Mais, sans chercher des motifs plus ou moins plausibles (5), il est certain que les Babyloniens travaillaient six jours et se reposaient le septième.

On peut conclure de ce qui précède que le sabbat ne fut pas uniquement la chose d'Israël, et que Moïse l'a accommodé, sans l'inventer, à la religion dont Jéhovah le faisait le révélateur. Il le considère toujours en effet comme une institution ancienne (6).

B. *Observation du Sabbat sous la loi mosaïque.*

Le Pentateuque rattache la célébration du sabbat au repos de Dieu, qui a achevé l'œuvre de la création (7) et à la délivrance d'Israël de la servitude d'Égypte (8). Ces deux faits sont, en effet, étroitement liés l'un à l'autre. Ce que l'œuvre des six jours est pour la création, la délivrance d'Égypte l'est pour Israël. Cette délivrance fut en effet pour lui une véritable création, l'appel à l'existence. Le repos du sabbat est donc, si on le rapporte à cet affranchissement, l'expression symbolique de la foi en Dieu qui choisit dans Israël son peuple privilégié et qui veut rester son maître incontesté. En partant de là, les prescriptions mosaïques relatives au sabbat s'expliquent facilement : elles ont trait, soit au repos du jour du sabbat, soit à la violation sacrilège de ce repos, soit au culte observé dans le sanctuaire.

Les prescriptions relatives à l'observance du sabbat doivent par suite être sévères. La loi interdit tous les travaux qui rapportent du profit : on ne peut porter des fardeaux (9), faire le commerce (10). Il faut s'abstenir de toute affaire (11). Il est défendu de recueillir la manne, quand Israël est encore au désert (12), de faire du feu pour cuire les aliments (13),

---

(1) Cfr. Exod. XXXV, 3.
(2) VII, 15.
(3) *Ki hul.* — *Ibid.*, p. 58.
(4) *Ibid.*, p. 61.
(5) V. l'explication donnée par Lotz, pp. 62-63.
(6) Gen. II, 3 ; Exod. XVI, 25, XX, 8. — Cfr. Welte, dans le *Dictionn. encyclop. de la théol. cath.*, t. XXI, p. 8.
(7) Exod. XX, 8-11, XXXI, 17.
(8) Deut. V, 12-15.
(9) Jérém. XVII, 21.
(10) Néhém. X, 21.
(11) מלאכה.
(12) Exod. XVI, 22-30.
(13) *Ibid.* XXXV, 3.

de ramasser du bois (1). Le repos est, sans exception, ordonné à tous : serviteurs, servantes, étranger doivent y participer (2). Même les animaux, notamment les bœufs et les ânes, doivent se reposer le jour du sabbat (3).

On préparait la veille tout ce qui était nécessaire pour le lendemain (4).

Un sacrifice particulier était prescrit pour le jour du sabbat. Ce jour-là, on offrait un holocauste de deux agneaux d'un an, outre les libations et les offrandes ordinaires (5). Ce même jour, on enlevait les pains de proposition et on les remplaçait par de nouveaux (6).

Le sabbat n'était pas violé par les prêtres et les lévites qui s'acquittaient de leurs devoirs officiels (7).

Toute violation voulue et préméditée du sabbat était punie de mort (8), et expiée par la lapidation (9). Ne soyons pas surpris d'une si rigoureuse sanction. La violation du sabbat est en effet la négation de Dieu, chef suprême du peuple d'Israël, par suite une rupture de l'alliance, une apostasie (10).

Plus tard les prescriptions relatives au repos du sabbat furent développées d'une manière excessive. On vit, à l'époque des Machabées, des Juifs se laisser tuer par l'ennemi plutôt que de violer le sabbat en lui résistant (11). L'excès était si apparent qu'on décida que s'il n'était pas permis d'attaquer l'ennemi ce jour-là, on pouvait au moins repousser ses attaques (12). Au temps de Notre-Seigneur, les Pharisiens considèrent comme violation du sabbat les guérisons des malades, même celles qui s'opèrent par la seule parole (13), l'enlèvement par le malade guéri de son grabat (14), la prise dans un champ de quelques épis (15). D'après eux, on ne portait pas atteinte à la loi quand on menait le bétail à l'abreuvoir (16), quand on retirait un agneau tombé dans une fosse (17), ou un bœuf ou un âne du puits dans lequel ils étaient tombés (18). Il était défendu d'allumer du feu. On ne pouvait s'éloigner de plus de

---

(1) Nombr. XV, 32.
(2) Exod. XX, 10 ; Deut. V, 14.
(3) Deut. V, 14.
(4) Exod. XVI, 33. — D'après la Mischna, pour conserver les aliments chauds, on entourait les vases où ils étaient contenus de foin sec, de copeaux, de laine, de peaux de bêtes (Tr. *Schabath*, IV, 1, 2).
(5) Nombr. XXVIII, 9 et suiv.
(6) Lévit. XXIV, 5 et suiv.
(7) אין שבות במקדש.
(8) Exod. XXXI, 15 ; XXXV, 2.
(9) Nombr. XV, 32 et suiv.
(10) D'après la Mischna (Tr. *Schabbath*, XI, 6), la violation involontaire du sabbat était réparée par l'offrande d'un sacrifice expiatoire.
(11) I Macc. II, 22 et suiv. ; II Macc. VI, 11.
(12) I Macc. XI, 34, 43.
(13) Matt. XII, 10; Marc, III, 2, VI, 7.
(14) Jean, V, 10.
(15) Matt. XII, 2.
(16) Luc, XIII, 15.
(17) Matt XII, 11.
(18) Luc, XIV, 5. — Plus tard, dans le Talmud, ces prescriptions atteignent une

2,000 coudées de l'endroit où on se trouvait lorsque le sabbat avait commencé. C'est ce que l'on appelait limites du sabbat ou chemin sabbatique, ὁδὸς σαββάτου (1).

4° *Pierres monumentales.*

Les patriarches élèvent parfois, dans les endroits où la divinité s'est manifestée à eux, des pierres monumentales destinées à perpétuer le souvenir de ses faveurs célestes. Ils les consacrent par une onction d'huile (2).

Ces pierres dressées (ou menhirs) se retrouvent souvent en Palestine (3). C'est un souvenir des cultes anciens, que rien n'empêchait les

---

rigueur excessive. D'après la Mischna, trente-neuf affaires principales, אבת מלאכות, ne peuvent être traitées le jour du sabbat ; encore chacune d'elles a ses subdivisions. En voici la description telle que nous la trouvons dans le traité *Schabbath* (*Schabbath*, VII, 52) : 1° semer ; 2° labourer ; 3° moissonner ; 4° lier les gerbes ; 5° battre en grange ; 6° vanner ; 7° nettoyer le grain ; 8° moudre ; 9° tamiser ; 10° pétrir ; 11° cuire ; 12° tondre la laine ; 13° la blanchir ; 14° la carder ; 15° la teindre ; 16° filer ; 17° ourdir la toile ; 18° faire deux points ; 19° tisser deux fils ; 20° détendre deux fils ; 21° faire un nœud ; 22° défaire un nœud ; 23° coudre deux points ; 24° faire une déchirure qui exigerait au moins deux points de couture pour être raccommodée ; 25° s'emparer d'un gibier, d'un cerf par exemple ; 26° le tuer ; 27° le dépouiller ; 28° le saler ; 29° préparer la peau ; 30° racler les poils ; 31° le couper en morceaux ; 32° écrire deux lettres de l'alphabet ; 33° effacer pour écrire deux lettres de l'alphabet ; 34° bâtir ; 35° démolir ; 36° éteindre le feu ; 37° l'allumer ; 38° forger ; 39° porter un objet d'un endroit à un autre. Ce n'était pas tout, chacune de ces affaires exigeait un certain nombre d'explications. Citons-en quelques exemples : la défense de faire et de défaire un nœud paraissait bien vague ; de quels nœuds s'agit-il ? Les rabbins répondaient gravement : » On serait coupable de faire ou de défaire un nœud de chamelier et un nœud de batelier » (*Schabbath*, XV, 1-2). Rabbi Meïr disait : « Si on peut défaire le nœud d'une seule main, on est innocent. Et puis on peut faire certaines espèces de nœuds : une femme peut nouer les cordons de sa robe, les rubans de son bonnet, sa ceinture ; on peut nouer ses chaussures et ses sandales, on peut fermer des outres de vin et d'huile et un pot qui renferme de la viande » (*Schabbath*, XV, 1, 2.). Il était encore défendu d'écrire deux lettres de l'alphabet, mais si on les écrit dans des langues différentes ou avec des encres de différentes couleurs ou encore l'une de la main droite et l'autre de la main gauche, est-on coupable ? a-t-on violé la loi ? Oui, répondent les rabbins, qui ont prévu tous les cas. « Stapfer, *la Palestine au temps de Jésus-Christ*, pp. 338, 339. — Ajoutons quelques-unes des prescriptions de la Guémare de Jérusalem. (Tr. *Schabbath* ; V. de Charencey, *Revue critique internationale*, 1881, p. 110) : « La question de savoir si on peut tuer un pou le jour du Seigneur y est résolue négativement ; cette action, considérée comme un véritable travail, doit passer conséquemment pour interdite. Par exemple, on cite comme digne d'éloge la conduite édifiante du docteur Samuel, plus fidèle observateur de sa loi, sans doute, qu'il n'était propre de sa personne. Lorsqu'il attrapait un des parasites, le samedi, ce pieux rabbin se bornait à lui casser les pattes et à le jeter aux ordures, ce qui ne rompait pas, paraît-il, le repos sacré. De même, il sera permis de prendre des remèdes, le sabbat, mais non de faire usage de résine de palmier ou de jus de palmier, et cela par la singulière raison que ces substances s'emploient contre la jaunisse. Chauffer ce jour là un objet aux rayons du soleil constitue un acte parfaitement licite, vraisemblablement parce que l'on n'a pas encore trouvé moyen de forcer cet astre à cesser de briller pendant le sabbat, mais ce qui serait interdit, ce serait de chauffer ledit objet au contact d'un autre corps qui lui transmettrait la chaleur solaire. Enfin, un homme qui sortirait le samedi, portant sur lui les insignes de sa profession ou des instruments de son travail ordinaire, se trouverait en faute. Porter une aiguille sera donc défendu au tailleur ; une plume à l'oreille, défendu au scribe, mais non aux gens appartenant à d'autres professions.

(1) Act. I, 12.

(2) Gen. XXVIII, 18, XXXV, 14.

(3) V. Conder, *Heth and Moab*, p. 190. Il y a un très beau dolmen, près de Hesébon V. la description du même auteur, *op. cit.*, p. 239 et suiv.

patriarches de sanctifier en les consacrant au vrai Dieu (1). Il faut avoir un parti pris excessif pour attribuer au culte idolâtrique l'érection de ces pierres (2).

Il ne faut pas les confondre avec les *bétyles* des Phéniciens, dont nous parlerons plus loin.

5° *Autres traces de culte.* Nous trouvons encore durant cette période le *serment* (3), accompagné de formalités assez primitives (4), et le *vœu* (5). Dieu avait aussi fait la défense positive de répandre le sang (6). Quant aux préceptes appelés *noachiques*, parce qu'ils avaient été donnés à Noé, les rabbins en énumèrent sept (7).

§ II. *Paganisme des peuples voisins d'Israël, particulièrement des Chananéens et des Syriens* (8).

I. Culte de la nature. Culte des astres.

Le premier pas fait dans l'éloignement du vrai Dieu fut l'adoration des astres et des éléments (9). C'est ce culte qu'on trouve dans les Védas. Dans les races indo-germaniques, le mot qui signifie *Dieu* est tiré de l'idée de lumière (10). Le plus élevé des dieux védiques est Indra, le dieu du ciel lumineux, l'air serein et l'orage. Dans les races sémitiques, c'est le culte du soleil et des astres qui a aussi détourné l'homme de l'adoration du vrai Dieu. « Si j'ai regardé le soleil quand il brillait, la lune quand elle s'avançait majestueuse, et si mon cœur s'est laissé séduire en secret, si ma main s'est portée sur ma bouche (11), c'est un crime que doivent punir les juges », dit Job (12).

Le baiser de la main se trouve sur les tables votives puniques, où l'on voit, entre les images du soleil et de la lune, une main dressée vers le ciel, qui est évidemment l'expression d'un hommage. Si Job vivait dans l'Arabie du Nord, comme on l'admet généralement (13), nous avons dans le passage qu'on vient de lire, une indication du culte rendu par les Arabes anciens aux astres du ciel.

---

(1) V. de Saulcy, *Histoire de l'art judaïque*, Paris, 1858, in-8, p. 75. Les auteurs français ont souvent signalé des faits qui, développés par la suite plus longuement à l'étranger, nous paraissent tout nouveaux. Ainsi des pierres dressées, signalées ici bien avant Conder, par M. de Saulcy, qui voit bien, mais dont l'esprit aventureux tire parfois de ses observations justes des conclusions paradoxales.

(2) Ferrière, *Paganisme des Hébreux*, p. 167 et suiv.

(3) Gen. XXIV, 2, XLVII, 29.

(4) Outre les endroits cités dans la note précédente, V. Gen. XXIV, 9, 41. — Cette coutume existe encore aujourd'hui chez les Bédouins d'Egypte, les Cafres et dans les basses classes du Turkestan.

(5) Gen. XXVIII, 20-22.

(6) *Ibid.* IX, 5.

(7) On les trouvera dans M. Vigouroux, *Manuel biblique*, t. II, p. 519.

(8) Hanneberg, *Die religiœsen Alterthümer der Bibel*, pp. 31 et suiv

(9) Sag. XIII, 2 et suiv.

(10) Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. I, p. 756.

(11) En signe d'amour ou d'adoration.

(12) Job, XXXI, 26-28.

(13) M. Lesêtre *Le livre de Job*, préface, p. 6.

Les Phéniciens aussi rendaient un culte aux astres. Ce culte existait encore chez eux, peu avant l'exil. Josias chassa les prêtres « qui offraient des parfums à Baal, au soleil, à la lune, au zodiaque et à toute l'armée des cieux » (1). Jérémie nous apprend aussi « qu'on offrait de l'encens à toute l'armée des cieux (2).

Entre tous les astres, on rendit bientôt un culte spécial aux planètes.

Amos fait probablement mention de Saturne. כיון (3) semble bien devoir se traduire par le nom propre *Kaivan*, en assyrien *Kaivanu*, « l'étoile du vrai et du droit, dont la tête est élevée » (4), et qui est identifié avec Saturne (5).

Jupiter est mentionné par Isaïe sous le nom de Gad (6), גד, qui signifie bonheur, et chez les Arabes est le nom de Jupiter. C'est le même que le Baal babylonien ou planète de Jupiter, qui, dans tout l'Orient, est considéré comme la cause de la bonne fortune.

Mars sous le nom de Nergal, נרגל, est la divinité des Cuthéens (7).

Mercure est probablement le Nébo, נבו, mentionné par Isaïe comme une divinité des Babyloniens (8).

Vénus est la Meni, מני, mentionnée dans Isaïe (9), et considérée comme donnant la fortune.

La lune est souvent appelée dans la Bible la Reine du ciel (10).

Il est inutile de dire que le Soleil était, lui aussi, l'objet du culte (11).

Les Phéniciens adoraient les sept planètes.

II. Baal et Astarté (12).

Le nom de Dieu le plus répandu en Phénicie était celui de Baal (13). Il est souvent mentionné dans les livres historiques de l'Ancien Testament (14). Ce nom se trouve aussi très fréquemment dans les dédicaces des inscriptions (15) et en composition dans les noms propres (16). Ce nom

---

(1) IV Rois, XXIII, 5.
(2) Jérém. XIX, 13, XXXII, 29.
(3) Amos, V, 26. — Vulg. : « imaginem ».
(4) Le P. Knabenbauer, *Commentarius in prophetas minores*, t. I, p. 296.
(5) V. Gesenius, *Thesaurus*, au mot כיון ; Movers, *Phœnizier*, t. I, pp. 289 et suiv
(6) Is. LXV, 11. — Vulg. : « Fortuna ».
(7) IV Rois, XVII, 30.
(8) Is. XLVI, 1.
(9) *Ibid.* LXV, 12. — Vulg. : « Fortuna ».
(10) Jérém. VII, 18, XLIV, 17, 18, 19, 25.
(11) Deut. IV, 19, XVII, 3.
(12) V. Ph. Berger, art. « Phénicie » dans l'*Encyclopédie* de F. Lichtenberger, t. X, pp. 537 et suiv.
(13) בעל, en araméen בל. On ne peut douter de l'identification du Βῆλος babylonien avec le Baal des Hébreux.
(14) Jug. VI, 25 et suiv ; III Rois, XVI, 32 ; IV Rois, X, 18 et suiv. ; Soph. I, 4, etc.
(15) V. *Corpus inscriptionum semiticarum*, t. I, p. 13, 26, 27, 30, 60, etc.
(16) אתבעל, Ethbaal, III Rois, XVI, 31 ; ירבעל Jerobaal ; Jug. VI, 32 ; יהרבעל, Jaharbaal, *Corpus inscr. semit.*, t. I, p. 5 ; בעלשמר, Baalsamar, *Ibid.*, p. 30 ; בעלישן, Baal-saton,

signifie *maître, propriétaire*. Il semble moins être le nom propre de Dieu que le nom générique de la divinité. Avant tout il paraît avoir été un titre honorifique pouvant s'appliquer à tous les dieux. On le trouve associé au nom de Melqart (1). Il sert aussi à former la plupart des noms des dieux locaux. Chaque localité en effet a son Baal : on trouve donc Baal-Sidon (2), Baal-Tars, Baal-Péor, Baal-Liban (3), Baal-b'Altiburos, etc. Telle est l'origine de l'expression *Baalim*, « les baals » (4), employée dans l'Ancien Testament. « Mais il ne faut pas croire que ces différents noms répondissent nécessairement à des principes différents. Le nom de Baal désignait plus spécialement le dieu suprême des Phéniciens, l'époux d'Astarté. Pour les Chananéens de l'intérieur le fait paraît certain; mais on peut l'établir même pour les Phéniciens de la côte dont le Panthéon était infiniment plus riche » (5). Chez ceux-ci on trouve aussi un dieu Baal : dans des inscriptions en effet un temple de Baal est mentionné à côté de ceux d'Astarté et d'Esmun (6); on lit aussi des noms divins comme *Astoret sem-Baal*, « Astarté nom de Baal » ou « Astarté des cieux de Baal » (7); *Tanit-pené-Baal*, « Tanit face de Baal ». A côté d'Astarté les Phéniciens plaçaient donc un dieu Baal, dont elle était la *parèdre* (8).

Un Baal porte le nom de Baal des cieux, בעל־שמים (9). Ce nom s'est retrouvé en Sardaigne (10), sous une forme contractée *Bôsamaïm*. Dans ce cas, une épithète mythologique est associée à un nom géographique, car le dieu est appelé *Bôsamaïm be Ei Noçim*, « Baal Samaïm de l'île des

---

Ibid., p. 41 ; חנבעל, Hananbaal, *Ibid.*, p. 47. On trouve aussi chez les Carthaginois חנבעל, Annibal, עזרבעל, Asdrubal ; מתנבעל, Muthunballes, etc.

(1) Inscription bilingue de Malte.

(2) בעל־צדן, *Corpus inscr. semit.*, t. I, p. 13.

(3) בעל־לבנן, *Ibid.*, p. 25.

(4) Jug. II, 11, III, 7, VIII, 33, X, 10 ; I Rois, VII, 4, XII, 10, etc.

(5) Ph. Berger, *op. cit.*, p. 539.

(6) V. l'inscription d'Esmunazar, ligne 18e ; *Corpus*, p. 13.

(7) *Ibid.* p. 18.

(8) Berger, *l. c.* M. de Vogué fait les réflexions suivantes qui s'appliquent à notre sujet : « La première notion plastique d'une force divine agissant sur elle-même pour produire la vie me paraît avoir dû être l'*androgynisme* ou *hermaphroditisme*. Aussi les divinités des plus anciens sanctuaires (de l'Orient) ont-elles ce caractère. (M. de Vogué. *Inscriptions phéniciennes de Chypre.* — *Journal asiatique.* Août 1867, p. 146). Plus tard, quand on sépara le dieu femelle du dieu mâle, on se servit des animaux pour distinguer les qualités de chacun d'eux : les types principaux furent celui du *lion* (ארי et אריה) qui représente la chaleur force, et du *taureau*, qui, quoique mâle, représente l'élément humide et par conséquent femelle. (*ib.* p. 147-148.) Tout cela est un tissu de contradictions et de subtilités impossibles. Ainsi, par rapport au lion, le taureau est malfaisant ; et quand on le considère seul, il est le *bon* par excellence (*ib.* p. 148, note 2.). Le mythe d'Europe est d'origine phénicienne. Le taureau, toujours représenté nageant sur les flots, a un caractère maritime et humide bien déterminé, tandis qu'Europe, qui donne son nom à un continent, a une nature tellurique. Ce mythe symbolise les rapports fécondants de l'eau et de la terre. Le Taureau n'est plus là le principe femelle, mais le symbole d'un Dieu associé à la déesse. *Ib.* p. 150.

(9) Inscriptions d'Oum-el-Aouamid, ligne 1re ; *Corpus*, p. 30.

(10) Inscription trouvée à Cagliari.

Eperviers » (1). Peut-être ce nom de Baal Samaïm est-il le nom complet du Dieu suprême (2).

Baal est en effet le dieu du ciel, de la lumière et du feu (3). Comme dieu du soleil, il est appelé *Baal hammân* (4), qu'on rencontre souvent dans les inscriptions phéniciennes. Hammân signifie « celui qui répand la chaleur ». Les symboles de cet attribut étaient des colonnes, qui probablement étaient censées représenter des flammes. La loi de Moïse défend aux Hébreux d'en ériger (5). Le roi Josias détruisit les autels de Baal et ses colonnes (6). Elles existaient encore au temps d'Ezéchiel (7). Ces piliers rappelaient les obélisques égyptiens, dont ils étaient sans doute une imitation en petit. Ils avaient une relation avec le culte du soleil.

La lune était adorée comme déesse par les tribus chananéennes et arabes du voisinage. Les Arabes appelaient cette déesse Alilat (8). Il n'y a pas à craindre de se tromper en la voyant dans la « reine des cieux », que Jérémie reproche à ses concitoyens d'adorer (9). D'après quelques érudits, cette divinité fut apportée de l'Asie orientale par les Assyriens, et elle correspond à la divinité assyrio-persienne Tanaïs et Artémis, qui, dans la suite du temps, prit la place de l'Astarté phénicienne (10).

Astarté (11) est, en dehors de l'Afrique, la seule déesse qui se trouve sur les monuments phéniciens : elle paraît avoir absorbé toutes les autres (12). Elle figure presqu'exclusivement dans les noms propres avec *Milgat*, qui semble bien être son synonyme (13).

Astarté n'est pas seulement une divinité chananéenne ; Athalie avait importé son culte de Tyr, et elle était elle-même petite-fille du grand-prêtre d'Astarté (14). Dans l'inscription d'Esmunazar, elle est appelée *Astoreth sem Baal* (15), qui peut se traduire de deux manières différentes : « Astarté nom de Baal, » ou « Astarté des cieux de Baal ». La première de ces deux traductions « semble confirmée en quelque mesure par un attribut d'une autre déesse, Tanit-Pené-Baal, « Tanit, face de Baal; » elle est pleinement d'accord avec le caractère que les Phéniciens attri-

---

(1) Ἱεράκων νῆσος, près de Cagliari.
(2) Ph. Berger, *Ibid.* — Nous n'examinerons pas si Belos a été un personnage historique. V. Hanneberg, p. 36.
(3) Eusèbe, *Præpar. evang.*, I, 27.
(4) בעל חמן.
(5) חמנים, Lévit. XXVI, 30.
(6) II Paral. XXXIV, 4.
(7) Ezéch. VI, 4. — M. Ferrière, qui a le culte des idées bizarres, veut que ces *hamanim* soient des symboles d'un culte phallique, *Paganisme des Hébreux*, p. 172 et suiv. — C'étaient tout simplement des symboles du soleil et de ses rayons ; Reuss, *Histoire des Israélites*, p. 478, note 1re. M. Ledrain avoue que « nul ne reconnaissait plus en eux (Boaz et Iachin) la forme phallique (*Histoire du peuple d'Israël*, t. I, p. 334).
(8) Krehl, *Über die Religion der vorislamischen Araber*, 1863, p. 43.
(9) Jérém. VII, 18. XLIV, 18 et suiv. 25.
(10) *Commentaire sur Jérémie*, p. 69.
(11) עשתרת, IV Rois, XXII, 13, etc.
(12) Ph. Berger, *op. cit.*, p. 540.
(13) La *Meleqet* de Jérémie, *l. c.*, semble bien être la Milqat des Phéniciens
(14) III Rois, XVI, 31.
(15) לעשתרת שם בעל ; ligne 18e, *Corpus*, p. 13.

buaient à leurs divinités femelles. Les déesses étaient une sorte de dédoublement du dieu mâle, ce que l'on rendait en disant qu'elles étaient la face du dieu, ou le nom du dieu, selon une expression chère aux Hébreux; elles n'étaient que la première des émanations innombrables qui occupaient les degrés inférieurs de l'échelle divine.

« Astarté était la déesse de la lune, qui est l'image et comme le pâle reflet du soleil ; mais elle était en même temps la déesse de la planète Vénus (1). Les peuples sémito-chamites ne faisaient pas entre la déesse chaste et la déesse impudique la distinction que l'art grec a consacré : la même déesse était tour à tour vierge et mère, chaste et courtisane » (2).

On retrouve son nom sur les inscriptions de Citium et d'Idalium à Chypre, à Malte, en Sicile, à Carthage, en Sardaigne. Le plus célèbre de ces temples était celui du mont Eryx en Sicile. Paphos et Amathus en Chypre, Hierapolis ou Mabus dans la Syrie septentrionale, Heliopolis dans la Syrie centrale lui étaient aussi spécialement consacrés. Apheca dans le Liban avait un temple célèbre consacré à Vénus et qui ne fut détruit que sous l'empereur Constantin (3).

III. Tammuz, moloch et les autres dieux.

A Byblos, on adorait une déesse, *Baalat-Gebal* (4), connue généralement sous le nom de Baalat : c'est la Βαλτίς ou Βῆλοις des Grecs Le bas-relief de la cippe de Byblos la représente sous les traits de Hathor, avec deux cornes au milieu desquelles est un disque (5). L'antiquité en effet confondait son culte avec celui de la déesse Iris (6), qui, sous certains rapports, est un double de Hator (7). Son époux n'était pas un Baal, comme le nom de Baalat pourrait le faire penser. Sanchoniathon l'appelle *El*, dont le nom se retrouve fréquemment dans ceux des rois de Byblos, Aïnel, Epaal, etc. On ne l'a pas rencontré encore sur les inscriptions (8).

Byblos adorait encore Adonis (9), dont le culte répandu jusqu'en Grèce est devenu un des plus célèbres de l'antiquité. La forme grecque vient de אדוני, « mon Seigneur », nom sous lequel on invoquait ce dieu. C'est peut-être le même que le Baal Libanon dont le nom accompagné du titre *adoni*, se lit dans une inscription phénicienne (10). Ce dieu est dési-

---

(1) Ce double caractère, qui lui a toujours été refusé par Movers, semble ne pouvoir désormais être mis en doute.
(2) Ph. Berger, *op. cit.*, p. 541.
(3) Robinson, *Biblical Researches*, t. III, p. 606.
(4) בעלת-גבל, inscriptions de Byblos, lignes, 2, 3, 7, 8, 15 ; *Corpus*, t. I, p. 3.
(5) V. *Corpus inscript sem.*, t. I, p. 2.
(6) Lucien, *De Dea Syra*, VI ; Plutarque, *De Isid. et Osirid.*, XVI.
(7) V. Maspéro, *Recueil de phil. égyptienne*, t. II, p. 120.
(8) Ph. Berger, *op. cit.*, p. 542.
(9) Movers, *Phœnizier*, t. I, pp. 191 et suiv.
(10) *Corp. inscr. semit.*, t. I, p. 25.

gné dans la Bible sous le nom de *Thammouz*, תמוז (1), dont l'étymologie est encore obscure. C'est peut-être une contraction de תמוז (=מוסס מוז); il indiquerait alors le déclin des forces de la nature, et correspondrait à l'expression grecque ἀφανισμὸς Ἀδώνιδος (2). On a aussi essayé de le rattacher à l'Egypte où *toms* signifie « enseveli », *ettoms*, « enseveli, caché » (3); dans ce cas la vraie traduction hébraique serait בעל צפון, « Baal caché » (4).

Le dieu moabite *Chamos* (5) se rattache aussi à l'Egypte. Il semble identique à Khem (ou Pan), adoré dans le nôme de Panopolis, et que Suidas identifie avec Priape (6). S. Jérôme l'identifie avec Belphégor, בעל פעור (7).

Les Cuthéens, אנשי כות, venus de la Mésopotamie du Sud dans la Samarie, adoraient Nergal, נרגל (8). Les rabbins le représentent sous la forme d'un coq (9), et on voit en effet, dans les monuments assyriens, l'image d'un coq placé sur un autel (10).

A Hamath, on adore Aschima, אשימא. D'après le Talmud (11), il a la forme d'un bouc. Il se repproche par conséquent du Pan des Grecs (12).

Les Aviens, העיים, vénérent Nibchan, נבחן, ou Nibchaz, à côté de Tartaq, תרתק. D'après le Talmud, le premier est un chien, le second un âne. Ce dernier animal paraît dans la mythologie comme l'attribut de Typhon et de Priape. Quant au chien, c'est un attribut d'Anubis. Nibchan

---

(1) Ezéch. VIII, 14. Parmi les documents assyriens récemment étudiés et déchiffrés par M. Boscawen, se trouve un calendrier assyrien, dans lequel chaque jour est qualifié. Il fournit des renseignements intéressants pour la connaissance des religions de l'Asie antérieure. En voici un exemple : Ezéchiel, VIII, 14, nous montre des femmes israélites pleurant à la porte septentrionale du temple de Jérusalem la mort de Thammouz ou Adonis, « le fils de la vie ». *Ecce ibi mulieres sedebant plangentes Adonidem*. Jérémie, VII, 18, nous les représente aussi faisant des gâteaux pour la Reine du ciel : *Mulieres conspergunt adipem, ut faciant placentas Reginæ cœli*. Cette Reine du ciel est Istar; elle porte la même dénomination que dans ce passage du prophète, en assyrien : *Sarrat sami*. Dans la fête du mariage de la nouvelle lune avec le soleil d'été, on portait en procession la statue de la déesse, ornée de bijoux et accompagnée par ses dames d'honneur, *Samkhat* ou le Plaisir, et *Harimatu* ou la Volupté; on allait ainsi à la rencontre des pleureurs qui portaient le corps de Thammouz mort. Cette fête paraît avoir duré six jours. On peut le conclure du calendrier du quatrième mois de l'année babylonienne, qui était dédié à Thammouz ou Dum-zi, « le fils de la vie », Adonis. « (*Le Monde*, 7 novembre 1878).

(2) L'identification avec le *Du-zi* ou *Duc-zi* babylonien, proposée par M. F. Lenormant (*Les premières civilisations*, t. II, p. 82-99), n'est pas encore acceptée généralement.

(3) Hanneberg, *op. cit.*, p. 45

(4) Exod. XIV, 2, 9 ; Nombr. XXXIII, 7.

(5) כמוש ; Nombr. XXI, 29 ; III Rois, XI, 7 ; IV Rois. XXIII, 13 ; Jérém. XLVIII, 7. — LXX : χαμώς. — Vulg. : « Chamos ». — Inscription de Mésa : כמש.

(6) Hérodote, trompé par le titre de *Pehrer* ou *Pehres*, que porte ce dieu, l'identifie avec Persée, *Hist.* II, 91.

(7) « Colentibus maxime feminis Beelphegor, ob obscæni magnitudinem, quem nos Priapum possumus appellare ». (*In Os.* IV, 14). Cfr. aussi le même père, *In Os.* IX, 10. — Ailleurs (*In Is.* XV, 2) il dit : « In Nabo erat Chamos idolum consecratum quod alio nomine vocatur Beelphegor ».

(8) IV Rois, XVII, 80. — Il était adoré aussi par les Phéniciens.

(9) תרנגול, Tr. *Sanhedrin*, 63 *b*.

(10) Layard, *Nineveh and Babylon*, p. 410 et suiv.

(11) Tr. *Sanhedrin*, 63 b.

(12) L'*Asima* des Samaritains n'a aucun rapport avec cette idole ; c'est seulement une mauvaise transcription du mot שם, « nom », que, dans la littérature juive, on met à la place du mot « Dieu ».

(de נבה, aboyer), peut se traduire par « latrator », épithète donnée à Anubis (1).

Les Sepharvaïm, habitants d'une ville qui nous est inconnue, dans l'Asie occidentale, adoraient Adrammelek et Anammelek (2), Anammelek, ענמלך, a, d'après le Talmud de Babylonne (3), la forme d'un cheval. Le Talmud de Jérusalem (4) hésite entre le paon et le faisan. Mais peut-on avoir grande confiance dans ces renseignements, ou plutôt dans ces suppositions? Adraméleck, אדרמלך, est en effet l'assyrien *Adarmélek*, « Adar est roi ». Le dieu Adar est le dieu taureau et représente probablement la planète Saturne. Dans les inscriptions, il est considéré comme possédant la puissance guerrière, le dieu des combats, le maître du feu. Il est représenté sous la forme d'un taureau ailé. Anammelek, en assyrien *Anou-Malik*, « Amou est roi », ordinairement appelé Anou, est un des principaux dieux de Babylone. Il est représenté sous la forme d'un homme revêtu d'une peau de poisson terminée en tiare au sommet, ressemblant ainsi à Paunéï, l'homme poisson de Bérose (5). On peut en rapprocher le dieu assyrien Nisroch, נסרך (6), qui, pour Movers, est un dieu solaire à tête d'épervier, et peut être comparé à la divinité égyptienne Amon-Knuphis.

A Adrammélek ressemble une autre divinité, souvent mentionnée dans l'Ancien Testament, *Moloch* (7), « roi ». On ne sait pas au juste comment on prononçait le nom de ce Dieu: Moloch, Mélek? Il revient souvent dans les noms propres, Abdmelek (8), Adommelek (9), Jehaumelek (10), Melekiaton (11), Germelek (12), etc. On ne le voit jamais employé isolément, comme nom de dieu ». On ne le trouve même pas accompagné de déterminatifs, comme le nom de Baal. Il ne paraît que trois ou quatre fois sur les inscriptions, associé, soit au nom de Baal, soit au nom d'Astoreth, et d'une façon si étrange qu'on peut se demander s'il faut lire *Moloc-Baal*, *Moloc-Astoret*, ou bien *Maleak-Astoret*. En somme nous n'avons qu'un exemple certain de l'emploi du mot Melek comme nom divin en phénicien, c'est le nom de Melquart (13), le Dieu tutélaire de Tyr. Melquart est une forme contractée de Melek-Quart, « le roi de la ville »; son nom complet était Baal-Melquart, ou Melquart-Baal-

---

(1) Virgile, *Eneid.* VIII, 698.
(2) IV Rois XVII, 31.
(3) Tr. *Sanhedrin*, 63 b.
(4) *Abodah Sarah*, f° 42.
(5) Clair, *Les Rois*, t. II, p. 516.
(6) IV Rois, XIX, 37; Is. XXXVII, 38, etc.
(7) *Op. cit.*, p. 506 et suiv.
(8) מלך, *Molek*; — LXX : Μολόχ; — Vulg. : « Moloch ». — *Molek* est une forme abstraite, dont le sens est « force, puissance ». Peut-être aussi, dit Hanneberg, *op. cit.*, p. 51, n'est-ce qu'une forme provinciale pour *Malek*, « Roi ». — Le nom assyrien était *Malik*. Sur la nature de cette divinité et sa place dans le Panthéon assyrien, on ne peut rien déduire des inscriptions v. Schrader, *Die Keilinschriften*, p. 65.
(9) *Corp. inscript. semit.*, p. 3.
(10) *Ibid.*
(11) *Ibid.*, p. 36.
(12) *Ibid.*
(13) מלקרת, *Corp. inscr. semit.*, p. 5ɔ.

Tzor ». (1) Son caractère nous est assez connu par des témoignages d'auteurs anciens pour qu'on puisse reconnaître en lui le Moloh ou Milcom (2) de la Bible, que les prophètes appellent l'idole des Ammonites. C'est l'Hercule oriental. Le centre de son culte était à Tyr, où il avait deux temples : l'un plus ancien sur le continent, l'autre plus célèbre dans l'île même : le Dieu y était représenté par deux colonnes.

A Azoth, les Philistins adoraient Dagon (3). On y voit en général un Dieu, moitié homme, moitié poisson, à cause de la forme même de son nom, que l'on rapproche du mot דג, poisson (4). Les Assyriens adoraient un dieu de ce genre appelé Da-Kan. L'identité des deux noms est certaine (5). On a voulu le faire venir d'une autre racine דגן, « froment », en s'appuyant sur ce que le poisson n'est pas appelé *dag*, mais *num* dans les inscriptions cunéiformes. Mais cette opinion ne semble pas acceptable. Les monuments prouvent, en effet, que les Assyriens adoraient un dieu au buste humain, ayant la partie inférieure du corps en forme de poisson (6).

IV. Sacrifices humains.

Des sacrifices de ce genre se trouvent dans tous les anciens cultes. L'homme y voyait sans doute le moyen le plus efficace de se réconcilier avec Dieu. Aussi les anciens apologistes les reprochent-ils sévèrement aux païens comme une déviation de l'esprit religieux (7). Les oracles sanctionnaient aussi cette pratique (8). On la retrouve dans l'Inde (9), en Germanie (10), chez les Celtes (11), les Égyptiens (12), les Grecs (13),

---

(1) Ph. Berger, *op. cit.*, p. 539.
(2) מלכם ; Jérém. XLIX, 1, 3.
(3) דגון ; Jug. XVI, 23 et suiv. ; I Rois, V, 1.
(4) V. Ancessi, *Atlas archéologique*, pl. XVIe.
(5) Schrader, *Die Keilinschriften*, p. 85.
(6) On le trouve sur les bas-reliefs de Ninive, qui sont au Louvre, et M. Ancessi, *l. c.*, l'a reproduit. Pourquoi M. de Saulcy qui constate ces faits (*Hist. de l'art judaïque*, p. 96) s'arrête-t-il à la première hypothèse, et identifie-t-il Dagon avec le *Siton* de Sanchoniathon et de Philon de Byblos? A cause de cela, il en fait un Dieu protecteur des moissons.
(7) Minucius Felix, *Octavius*, XXX ; Migne, t. III, p. 334 ; — Tertullien, *Apolog.* IX.
(8) V. Dollinger, *Heidenthum*, p. 264.
(9) V. Weber, *Deutsch. morgenl. Zeitschrift*, t. XVIII, p. 262 et suiv. ; — Barth, art. « Inde », dans l'*Encyclopédie* de F. Lichtenberger, t. VI, p. 538.
(10) Jornandes, *De reb. goth.*, V.
(11) Minucius Felix, *Octavius*, XXX ; César, *De Bell. gall.*, VI, 15-19.
(12) Bunsen, *Aegyptens Stelle in der Weltgeschichte*, 1856, t. I, p. 43, etc.
(13) Plutarque, *Thémistocle*, XIII ; etc. — Cfr. Dollinger, *Paganisme et Judaïsme*, trad. franç. t. I, p. 217 : « A Athènes on donnait chaque année le spectacle d'un sacrifice humain. A la fête des Thargélies, célébrée en l'honneur d'Apollon, deux personnes... étaient conduites hors de la ville, et devaient se tuer elles-mêmes, en se précipitant du haut du rocher, sinon elles étaient brûlées... Dans cette même Athènes, on nourrissait, aux frais de l'Etat, certains individus qui n'avaient d'autre utilité, d'autre valeur que celle-ci : lorsque l'Etat souffrait d'une calamité, d'une peste, par exemple, on les immolait comme des victimes expiatoires.

les Romains (1). Ils existaient aussi chez les Phéniciens, pour lesquels c'était le sacrifice par excellence (2).

Le sacrifice des enfants était commun chez les tribus chananéennes (3). D'après la Sagesse (4), la destruction de ces tribus provient de cette coutume barbare.

C'est à Melqart que s'offraient surtout ces sacrifices. La loi mosaïque les condamne formellement (5). Malgré cela les Israélites adoptèrent souvent les usages des peuples païens qui les entouraient.

« Ils sacrifièrent leurs fils
Et leurs filles aux idoles ;
Ils répandirent le sang innocent,
Le sang de leurs fils et de leurs filles,
Qu'ils sacrifièrent aux idoles de Chanaan,
Et ce pays fut profané par des meurtres... » (6).

Sous les rois, de tels sacrifices s'offraient dans la vallée de Hinnom, au sud de la colline de Sion (7). Là, plusieurs élévations artificielles de terrain avaient été construites, sur lesquelles étaient des autels (8) où on sacrifiait à Moloch. Josias détruisit ces lieux de culte (9).

D'après les rabbins (10), la statue de Moloch était d'airain; sur ses bras étendus on plaçait les enfants condamnés au feu. D'après Diodore de Sicile (11), la statue de Saturne à Carthage était faite de même : dans certains jours, on lui offrait jusqu'à cinq cents enfants. Les mères ne devaient pas pleurer (12); quant aux cris des victimes, ils étaient couverts par le bruit des flûtes et des timbales (13). Il n'est pas invraisemblable que Topheth dérive de תף, « timbale, tambour » (14), dont les habitants de Jérusalem entendaient le bruit, quand avaient lieu les sacrifices d'enfants. Il n'y a rien d'étonnant à ce que cet endroit ait été plus tard considéré comme une image de l'enfer (15).

---

(1) Ce n'est qu'en 97 avant J.-C. que les sacrifices humains furent défendus à Rome Pline, *Hist. nat.* XXXI, 1). Auguste et Tibère renouvelèrent la défense (Suétone, *Claude*. XXV). Adrien fit de même (Lactance, *Institut.* I, 21); mais les résultats de ces défenses furent peu sensibles. V. Sepp, *Heidenthum*, Ratisbonne, 1853, in-8°, t. II, p. 137.

(2) Ils étaient surtout offerts, en l'honneur de Melqart et d'Astarté à Laodicée, de Tanit à Carthage.

31. (3) Deut. XII, 29 et suiv.

(4) Sag. XII, 5 et suiv.

(5) Levit. XVIII, 21, XX, 2.

105 (6) Ps. CVI (CVII), v. 37 et suiv.

(7) Jérém. XXXII, 35.

(8) במות התפת, Jérém. VII, 31. — v. notre *Commentaire*, p. 72.

(9) IV Rois, XXIII. 10.

(10) V. en particulier Raschi, *In Jerem.* VII, 31.

(11) *Bibl. hist.* XX, 14.

(12) Plutarque, *De superstit.* XIII.

(13) *Ibid.*

(14) Selden, *De diis Syris*. p. 173.

(15) La Géhenne, γέεννα, Matt. V, 22, 29, 30; Marc, IX, 43, 45, 47; Jac. III, 6, vient sans doute de גיא בן הנם. On trouve déjà dans Néh. XI, 30, la contraction גיא הנם. — Il

Il est possible que dans des temps postérieurs, la substitution se soit introduite. Faire passer l'enfant par le feu (1) est une formule qui n'indique pas toujours un sacrifice humain. Tantôt on substituait à celui que l'on voulait épargner un animal domestique, tantôt on lui substituait une pierre qui représentait un sacrifice fictif, et que l'on érigeait en l'honneur de la divinité (2). Mais on ne peut mettre en doute l'existence de l'holocauste d'enfants (3).

---

n'y a aucun rapport entre ce mot et le sanscrit *gahanam*, « creux », et par extension « torture, peine ».

(1) העביר באש, Deut. XVIII, 19 ; Lévit. XVIII, 21.

(2 Ph. Berger, *op. cit.* p. 545.

(3) Ezéch. XVI, 20, 21, XXIII, 39. — M. Ferrière, *Paganisme des Hébreux*, p. 262 et suiv., qui est décidément un enfonceur de portes ouvertes, réunit à grand fracas les textes que nous venons de citer, et en conclut à l'idolâtrie de tout Israel avant la captivité de Babylone. Il faudrait alors conclure de l'existence du code pénal en France ou des reproches des moralistes et des sermonnaires, à un paganisme de notre état social. Mais pourquoi s'étendre sur un pareil sophisme? — Le même auteur prétend qu'on offrait à Jéhovah des sacrifices humains (p. 267). « L'histoire sainte, répond par avance M. Vigouroux (*La Bible*, t. II, p. 367) ne nous offre qu'un exemple où Jéhovah demande l'homme victime : c'est lorsqu'il veut *tenter* Abraham et éprouver son obéissance et sa foi. Cette expression de *tentation* (נסה), employée par le texte sacré (Gen. XXII, 1), suffit à elle seule pour montrer ce que l'auteur de la Genèse pensait des sacrifices humains. La suite du récit fait voir également que cette coutume barbare était condamnée de Dieu. L'oblation d'Isaac n'est pas un sacrifice humain, puisqu'il n'y a pas eu d'homme immolé et que le Ciel même s'est opposé à cette immolation : elle est une épreuve pour Abraham, et, pour sa postérité, un enseignement qui, du temps de Moïse, deviendra une loi formelle interdisant d'honorer par le sang humain, non pas Jéhovah, car le législateur ne suppose pas qu'une telle pensée puisse entrer dans l'esprit de son peuple, mais Moloch, un dieu étranger. Les expressions mêmes dont se sert le Deutéronome montrent que les Israélites considéraient les sacrifices humains non comme un usage national, mais comme un usage étranger. L'Ecriture ne pourrait alléguer ce crime comme le motif de la réprobation de ces peuples chassés au profit des Israélites, si ceux-ci avaient été coupables des mêmes forfaits (Deut. XII, 31 ; cfr. Lévit. XX, 2). — L'immolation de la fille de Jephté par son père est un acte isolé, le seul de ce genre dont il soit question dans la sainte Ecriture. Il est condamnable et condamné. *In vovendo fuit stultus*, dit saint Jérôme, cité et approuvé par saint Thomas, *quia discretionem non habuit et in reddendo impius*. Il n'est pas plus imputable à la religion d'Israel que les crimes commis depuis le christianisme sous prétexte de religion par des gens trompés ou fanatiques. Serait-il légitime de prétendre que le catholicisme fait assassiner les rois parce que Jacques Clément a poignardé l'infortuné Henri III? — Samuel n'immola pas Agag *à* Jéhovah, mais *devant* Jéhovah, selon l'expression du texte hébreu qui marque par là que Dieu, au regard de qui rien n'échappe, fut le témoin de cette exécution. Il suffit de lire le chapitre XV du premier livre de Samuel, pour se convaincre que la mort d'Agag fut une mesure politique, non un sacrifice religieux. Samuel avait ordonné à Saül de faire aux Amalécites une guerre d'extermination et de n'épargner la vie de personne. Le roi d'Israël fit passer, en effet, au fil de l'épée tout le peuple vaincu, mais, poussé par un sentiment d'avarice, il réserva comme butin ce qu'il y avait de meilleur dans les troupeaux, les meubles et les vêtements, et conserva le chef des ennemis. Cette conduite déplut tellement au Seigneur qu'il répudia Saül. Ce fut pour réparer la désobéissance de ce prince que le prophète mit à mort le roi des Amalécites. Un homme peu au courant des usages des Hébreux peut seul imaginer qu'un idolâtre ait été considéré comme une victime digne d'être offerte à Jéhovah, puisque la loi défendait sévèrement d'offrir une victime qui n'aurait pas été pure et sans défaut ».

V. Oracles et magie

Les oracles se sont produits en même temps que les sacrifices humains : dans les entrailles des cadavres on a cherché la connaissance de l'avenir (1). La tête des victimes servait aussi à rendre des oracles (2).

Comme instrument de la superstition des Hébreux à ce point de vue, nous trouvons les *Téraphim* (3). Il en est fait mention dès l'époque des patriarches (4), sous les juges (5) et sous les rois (6). Il semble, de la comparaison de quelques passages, qu'ils avaient une tête humaine (7), et qu'ils rendaient des oracles (8). Ils étaient en pierre ou en bois, quelquefois revêtus d'or ou d'argent (9).

Il y avait aussi des oracles dans le culte de Baal et dans les cultes analogues, puisque les prêtres de Baal et d'Astarté sont appelés prophètes (10). Dans beaucoup de temples païens, tels que celui d'Apollon à Delphes, et de Zeus à Dodone, on rendait aussi des oracles.

La nécromancie était cultivée. On croyait que les âmes des morts pouvaient communiquer avec les vivants, et qu'il y avait des revenants (11). Celui qui savait évoquer les morts était un *Baal ob* (12); il avait en lui un esprit démoniaque (13). Les Septante expliquent cette tromperie par la ventriloquie (14). La loi défendait ces pratiques (15), et Saül la viola en allant consulter la pythonisse d'Endor (16).

Les *Qosmim* (17) sont les devins en général, qui par certains moyens

---

(1) Ce fait se produit à la fin du paganisme comme à son origine. V. l'histoire de Julien l'Apostat, Ammien Marcellin, XXIII, 3.

(2) Rufin, XI, 24.

(3) תרפים, Gen. XXXI, 19, 34, etc.

(4) Gen. XXXI, 19, 34.

(5) Jug. XVII, 5, XVIII, 14.

(6) I Rois, XIX, 13; IV Rois, XXIII, 24; cfr. Os. III, 4; Ezéch. XXI, 26; Zach. X, 2.

(7) I Rois, XIX, 13.

(8) Ezéch. XXI, 26; Zach. X, 2.

(9) Exod. XXXII, 2-4; Is. XL, 19; cfr. Jérém. X, 3-9; Is. XL, 20. etc. Les renseignements fournis par les rabbins n'ont peut-être pas une grande valeur; ils s'appuient cependant sur le Targum de Jonathan (*In Gen.* XXXI, 19). R. Eliezer dit à leur sujet : « Quid sunt Theraphim? Mactabant hominem primogenitum, et avellebant caput ejus, et saliebant illud sale et oleo, scribebantque super laminam auream nomen spiritus cujusdam immundi, et ponebant illam sub lingua ejus. Postea posuerunt caput illud ad parietem, et incendebant lampades coram eo, ac procubuerunt coram ipso, et sic locutum est simulachrum illud coram eis » (dans Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 2661.). Les Théraphim devaient être faits à certaines heures fixées pour pouvoir produire leur effet (*Ibid.*, c. 2662).

(10) III Rois, XVIII, 19.

(11) אוב, I Rois, XXVIII, 7; Is. VIII, 19, XXIX, 3.

(12) בעל אוב.

(13) Cfr. πνεῦμα πύθωνος, Act. XVI, 16.

(14) Ils appellent ces devins ἐγγαστρίμυθοι.

(15) Lévit. XIX, 33, XX, 6; Deut. XVIII, 11.

(16) I Rois, XXVIII.

(17) קוסמים, Deut. XVIII, 14.

connaissent l'avenir. Au temps d'Ezéchiel (1) ils se servent de flèches.

Les *Meonenim* (2) prédisent aussi l'avenir par l'observation des sons (3). On peut aussi voir dans cette expression l'augure tiré du vol des oiseaux (4).

Les serpents jouaient un grand rôle dans les pratiques magiques et dans le culte de l'antiquité. Le serpent d'airain (5) était un symbole sacré, autorisé par la loi; mais au temps d'Ezéchias, il était devenu un objet d'idolatrie (6). La conjuration des serpents est nettement indiquée dans la Bible (7). Elle servait aussi à prédire l'avenir.

Les sorciers sont parfois appelés *Kischef* (8) dans la Bible. Nous n'avons pas à décrire ici les divers modes qui servaient à leur art magique. Moïse eut à lutter contre les magiciens égyptiens (9) : la tradition juive en nomme deux : Jannès et Mambrès, dont saint Paul fait aussi mention (10). Cette même tradition voit dans Balaam un antique représentant de la magie. L'Orient s'adonnait beaucoup à cette prétendue science (11), qui a toujours trouvé dans cette région des adhérents aussi nombreux que convaincus. Ses deux foyers principaux étaient l'Egypte et Babylone (12).

La Bible parle encore des incantateurs (13) et des *Hartummim* (14). Ceux que mentionne Daniel (15) ne sont pas probablement les mêmes que

---

(1) Ezéch. XXI, 21.
(2) מעונים, Deut. XVIII, 14
(3) κληδονισμοί.
(4) οἰωνιζόμενος.
(5) Nombr. XXI, 9.
(6) IV Rois, XVIII, 4. — Cfr. F. Lenormant, *Les origines de l'histoire*, 2e éd., t. I, pp. 106, 552.
(7) Exod. VII, 11 ; Job, III, 8 ; Ps. LVIII, 5 ; Jérém. VIII, 17 ; Sag. XII, 13 ; Eccl. X, 11.
(8) כשף, Is. XLVII, 12 ; Mich. V, 11, etc.
(9) Exod. VII, 1 et suiv. — Cfr. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. II, p. 255.
(10) II Tim. III, 8.
(11) V. F. Lenormant, *La magie chez les Chaldéens et les origines accadiennes*, Paris, 1874, in-8°.
(12) « Pour l'antiquité grecque et latine aussi bien que pour la tradition juive et arabe, l'Egypte et la Chaldée sont les deux sources de toute magie savante. Mais sans préciser exactement les doctrines de l'une et de l'autre, on distingue comme tout à fait différentes dans leurs principes et dans leurs manières de procéder l'école égyptienne et l'école chaldéenne. Ceci est parfaitement exact, et l'étude des documents originaux de l'une et de l'autre le confirme. La magie chaldéenne, telle que nous l'avons exposée et qu'elle se montre à nos regards, si fortement liée dans toutes ses parties, est comme le dernier mot et la systématisation la plus savante de la vieille magie des premiers âges, fondée sur la croyance aux esprits de la nature. La magie égyptienne est une théurgie née des doctrines d'une philosophie théologique déjà raffinée. L'une a commencé par être le culte d'une religion naturaliste encore grossière et en a conservé l'empreinte, malgré l'apparence savante qu'elle a cherché à donner à son développement systématique ; l'autre est la corruption superstitieuse d'une religion plus haute et plus fière dans ses tendances » F. Lenormant, *La magie chez les Chaldéens*, p. 70.
(13) חברים ; Deut. XVIII, 11. — Vulg. : « veneficus ».
(14) חרטמים. Les prêtres de Zor-Ramsès portaient le nom de *Hartot*, « le guerrier ». Brugsch, *L'Exode et les monuments égptiens*, 1875, p. 22.
(15) Dan. I, 20, II, 2.

ceux d'Egypte (1) ; ils tirent leur nom du *Kharutu*, « sceptre », ou bâton officiel qu'ils portaient ; Daniel reçoit le titre de Rab-Hartummim (2).

VI. Temples et idoles, pierres, arbres sacrés et hauts lieux.

1° Les temples de l'antiquité étaient trop petits pour recevoir la foule dans leur enceinte ; quelques personnes seulement y avaient accès. La Bible mentionne peu de temples païens. Elle parle d'un temple et d'une image de Baal à Samarie (3). A une époque plus ancienne, il est question d'un temple de Dagon à Gaza (4); il y eut un temple païen dans cette ville jusqu'en 400 de l'ère chrétienne (5). Les temples de Tyr, de Byblos et d'autres villes phéniciennes étaient célèbres (6).

2° Le culte phénicien n'avait pas beaucoup moins d'importance que les religions assyrio-babylonienne et égyptienne. Les attributs symboliques des divinités lui offraient un large champ. Ses idoles étaient de bois, d'argile, de pierre et de métal. La plupart étaient faites au ciseau. On les appelle alors *pesel* (7), qu'elles soient de pierre ou de bois. Il est difficile de déterminer la différence qui existe entre le pesel et le עצב, עצבת (8). Une idole fondue s'appelle מסכה (9) ou נסך (10).

Les images en bois étaient parfois recouvertes d'or (11), ou coloriées (12), ornées de couronnes et d'emblèmes (13), et revêtues de vêtements (14). On les plaçait sur un piédestal (15), ou avec des crampons de fer on les attachait à la muraille (16), ou bien encore on les mettait dans des niches (17). Des lampes étaient allumées devant elles (18), et on les portait en procession sur les épaules (19).

Les prophètes avaient des images de ce genre sous les yeux lorsqu'ils s'élèvent contre l'adoration des idoles (20).

Les païens étaient-ils vraiment assez fous pour chercher la divinité dans le bois et dans la pierre ? Un prêtre de Melqarth ou d'Adonis devait sans doute répondre aux prophètes ce que répond aujourd'hui un Hindou adorateur du feu à un missionnaire chrétien. Il prétendait proba-

---

(1) Gen, XLI, 24 ; Exod. VII, 11.
(2) Dan. IV, 9. — V, notre *Commentaire sur Daniel*, p. 94.
(3) IV Rois, X, 20 et suiv.
(4) I Rois, V, 1 et suiv.
(5) Stark, *Gaza und die philistaische Kuste*, 1852, p. 621.
(6) Nous donnons, d'après le *Corp. inscript. sem.* t. I, p. 6, une médaille qui représente le temple de Byblos, au temps de l'empereur Macrin.
(7) פסל, Is. XL, 20.
(8) Jérem. XXII, 28.
(9) Deut. IX, 12 ; Jug. XVII, 3.
(10) Is. XLI, 29, XLVIII, 5.
(11) Bar. VI, 60.
(12) Bar. VI, 74 ; Sag. XIII, 14.
(13) Bar. VI, 9.
(14) Bar. VI, 32, 57.
(15) Is. XL, 20.
(16) Sag. XIII, 13.
(17) כיסה, *Mischnah, Tr. Abodah Sarah*, I, 7.
(18) Bar. VI, 18.
(19) *Ibid.* 25.
(20) Is. XL, 18 et suiv., XLI, 23, XLIV, 9 et suiv., XLVI, 5 et suiv. ; Jérém. X, 3 et suiv. ; Ps. XCV, 5, CXIII, 3 et suiv., CXXXIV, 15 ; Sag. XIII, 10 et suiv., XIV, 1, 8, XV ; Bar. VI.

blement n'y voir qu'un symbole de la divinité. Mais seuls quelques esprits élevés pouvaient atteindre cette conception, et la masse croyait que son dieu habitait dans l'idole, quand elle ne prenait pas l'idole pour ce dieu lui-même. D'ailleurs, dans la religion syro-phénicienne, les éléments matériels recevaient leur part d'adoration, qui, à ce titre, s'étendait aux statues.

3° Le culte des pierres et des arbres prouve la rareté et la pauvreté des images des dieux. A l'exception de quelques temples dans les grandes villes de Phénicie, l'appareil du culte du paganisme phénicien doit avoir été très mesquin. On n'y trouve ordinairement ni somptueux sacrifices, ni beaux autels. Une pierre dressée (*bétyle*) (1) ou deux pierres posées à côté l'une de l'autre avec une troisième par dessus, telle était la manière ordinaire d'honorer les dieux. D'après les rabbins (2), ces pierres ainsi disposées s'appelaient « maison de Qolis », בית קולוס, et quelquefois *Marqolis* (3), qui n'a, quoi qu'on en ait dit, rien de commun avec Mercure. Qolis est le syriaque *Kulos*, « adoration, glorification » ; joint à *beth*, il signifie le lieu ou l'instrument de l'adoration.

Souvent autour du marqolis, il y avait des agglomérations de pierres en assez grande quantité. Les Arabes, par forme de dévotion, jettent des pierres aux menhirs de la vallée de Mena (4). Les cérémonies grecques se terminaient souvent aussi par des lithoboles (5).

L'adoration des arbres s'est, malgré l'islamisme, maintenue en Palestine. « Il est assez curieux de voir des arbres isolés voués encore, dans la Syrie, à une sorte de culte étrange, qui consiste en ce que tout passant attache un chiffon aux branches ou au feuillage de l'arbre consacré. J'en ai rencontré un de ce genre (6), qui était littéralement couvert de petits

---

(1) τ Le mot « bétyle, beth-El, » maison de Dieu, est une expression générale qui sert à désigner toutes les pierres sacrées, c'est-à-dire toutes les pierres qui étaient considérées comme la résidence d'un dieu. Rien n'était plus variable que la forme et que la valeur religieuse de ces pierres. Quelques-unes d'entre elles étaient célèbres par tout le monde, et étaient considérées comme l'expression la plus haute de l'incarnation de la divinité. Il en était ainsi de la Diane d'Ephèse et de la Vénus de Paphos. En général, c'étaient des cailloux ovoides, le plus souvent noirs, des aérolithes ou des pierres qui y ressemblaient par leur nature volcanique et leur aspect mystérieux. D'autres fois, c'étaient des cippes, c'est-à-dire des pierres que l'on dressait en l'honneur d'une divinité, et qui acquéraient par cette consécration une valeur religieuse spéciale. C'était moins que des simples ex-voto. On les désignait aussi du terme denecib ou de maccabet, que l'on faisait suivre du nom de la divinité. Les hamanim paraissent avoir désigné des monuments analogues. En général, ces pierres étaient coniques ou ovoides, quelquefois elles avaient la forme de pyramides. Peut-être faut-il établir une distinction sous ce rapport entre celles qui représentaient des divinités mâles ou femelles. D'autres fois, c'étaient des colonnes comme dans le temple de Melqart, à Tyr. Toutes les divinités à peu près avaient leur bétyles ; pourtant on est amené à reconnaître que l'on représentait plus volontiers sous cette forme les dieux au second degré, qui parfois acquéraient une importance de premier ordre, mais n'occupaient qu'un rang inférieur dans l'échelle mythologique ; c'était une forme inférieure de la divinité, ce qui ne l'empêchait pas de jouir d'une célébrité qui souvent éclipsait les anciens dieux » Ph. Berger, *art. cité*, p. 544.

(2) V. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, col. 1262.

(3) S. Jérôme a introduit une trace de cette tradition juive dans sa traduction des Prov. XXVI. 8.

(4) V. plus haut. p. 178, note 8e.

(5) Conder, *Heth and Moab*, p 234.

(6) Conder, *Ibid.* p. 326, en signale dans le pays de Moab.

lambeaux d'étoffes à peu de distance de Djenin, sur la route de Sanour. Cet arbre était appelé par les habitants du pays Oumm-ech-cherayeh (la mère de la loi) » (1). Les peuples ont toujours attribué à certains arbres un caractère de sainteté spéciale : chez quelques-uns le myrte et le cyprès sont particulièrement révérés : chez les peuples du Nord, c'est le néflier et l'if (2). La loi mosaïque a eu à soutenir contre le culte de ces arbres un combat analogue à celui de l'Église plus tard en France et en Germanie (3).

La loi édicte les prescriptions suivantes : « Tu ne planteras pas d'arbre en guise d'Aschéra, auprès de l'autel de l'Éternel ton Dieu » (4).

Les colonnes des Aschéras étaient probablement dressées au milieu d'un petit bois, et ce n'est pas sans raison que la Vulgate traduit souvent Aschéra par « lucus » (5).

La loi et les rois pieux eurent beaucoup de peine à détruire ces images idolâtriques, contre lesquelles les prophètes parlaient souvent en vain.

Il en fut de même des hauts-lieux. Les symboles idolâtriques étaient parfois élevés sur des hauteurs artificielles, appelées *Bamah* (6). La plu-

---

(1) De Saulcy, *Histoire de l'art judaïque*, p. 50.

(2) Nilsson, *Die Ureinwohner des Skandinavischen Nordens*, 1863, pp. 34 et suiv.

(3) « Summo decertare debent studio episcopi et eorum ministri ut arbores dæmonibus consecratæ, quas vulgus colit, et in tanta veneratione habet, ut nec ramum vel surculum inde audeat amputare, radicibus excidantur, et comburantur » (Concile de Nantes, 658, can. XX. — Cfr. Concile de Tours, 567, can. XXII ; concile d'Aix-la-Chapelle, 797).

(4) Deut. XVI. — Cfr. VII, 5.

(5) L'*Aschéra* était en effet une statue en bois, analogue aux figures égyptiennes taillées dans du bois de sycomore et arrivées jusqu'à nous (De Saulcy, *op. cit.*, p. 83). Mais l'interprétation de la Vulgate peut facilement s'expliquer comme on vient de le voir, et n'est pas une erreur.

(6) בָּמָה, הַבָּמָה בָּמוֹת, III Rois, XI, 7, XIV, 23 ; IV Rois, XVII ; Is, XXI, 3, XXIII, 15, Jérém. VII, 31. — « Le mot hébreu Bâmah, que nous traduisons par haut lieu est obscur. On le rattache quelquefois à la racine bamm « être gros », « arrondi », qui est plus usitée, ou à la racine bô « aller », « monter » ; mais ni l'une ni l'autre de ces étymologies n'est parfaitement satisfaisante. Gesenius (*Thes.* p. 188) a supposé que ce mot venait du persan et qu'il appartenait à la même racine que le grec Βωμος. Il est vrai qu'on pourrait aussi se demander si le mot Βωμος, comme beaucoup d'autres termes relatifs au culte, n'a pas été emprunté par les Grecs aux habitants de la côte asiatique et s'il ne serait pas la traduction du mot hébreu ? La forme assyrienne *Bimâme* semble conduire à la même conclusion. On voit par l'essai d'étymologie qu'en donne Ezéchiel (XX, 27-29), que ce mot embarrassait déjà les anciens. En tous cas, il a existé presque de tous temps dans la langue hébraïque ; on le trouve dans un ou deux morceaux poétiques qui appartiennent aux plus anciens de la Bible (Nombr. XXI, 28) ; il était très usité dans la langue poétique. Il apparait aussi comme nom géographique (Bamoth-Baal, Nombr. XXII, 41). Comparer Beith-Bamoth, dans l'inscription de Mesa I, 27 ; comme tel il est associé d'une façon toute particulière au pays de Moab (Jos. XIII, 17 ; Nombr. XXI, 28, XXII, 41 ; Es. XV, 2 ; Jér. XLVIII, 35). Chose singulière, nous ne le rencontrons jamais dans l'histoire des Patriarches ni dans celle des juges..... Dans les livres de Samuel et des Rois, au contraire, ainsi que chez les Prophètes, il est d'un usage courant. En général, c'est un mot qui affecte des allures capricieuses. Tandis que, dans la langue ordinaire, on dit un Bâmah au singulier, employé comme nom géographique, il est toujours au pluriel ; les chapelles des hauts-lieux s'appellent, bien qu'affectées sans doute à un seul haut-lieu, Beith-Bamoth et non Beith-Bamâh. Dans la langue poétique, ce pluriel prend même un état construit (Bamothê) comme si le singulier était non Bâmah, mais Bâmoth. (Ph. Berger, art. « Hauts lieux », dans l'*Encyclopédie* de F. Lichtenberger, t. VI, p. 99).

part du temps, les *Bamoth*, ou petits temples construits en l'honneur des idoles, étaient érigés sur les collines (1).

Ézéchiel distingue expressément les hauts-lieux des montagnes et des collines (2). On pouvait les construire (3) et les renverser (4). Il y en avait quelquefois dans les villes (5) et dans les vallées (6). On peut dire que c'était un monticule naturel ou artificiel (7), arrangé par la main de l'homme pour une destination religieuse. Souvent c'était des tentes faites avec des tapis (8), et qui répondent à la *tente* sacrée, σκηνὴ ἱερά des Phéniciens (9).

Quant aux bétyles (10) ou pierres levées, on les retrouve chez tous les peuples anciens. Les cercles ou *Gilgalim* existent dans toute la Syrie (11). Les piliers ou cippes, érigés par les Chananéens et ayant rapport au culte de Baal, furent détruits par Ezéchias et Josias (12). La législation du Lévitique prohibe aussi les images de pierre (13). Il est possible que les Philistins en aient élevé à Gabaa (14).

Le phénicien Sanchoniathon (15) parle des *Bætuli*, pierres qu'on croyait être des *Béthels*, c'est-à-dire des maisons de Dieu, habitées par un esprit divin. A Séleucie, il y avait des pierres qu'on disait divines. La pierre noire conique d'Emése, transportée à Rome par Héliogabale, est célèbre. A la Mecque, Mahomet laissa la pierre sacrée; elle est noire, et a sept pouces sur quatre; sa surface est remplie de creux qu'on attribue aux baisers des pélerins. Elle était autrefois accompagnée d'une pierre rouge, qui avait, disait-on, été apportée du pays de Moab, ou même de Babylone. La première paraît avoir été dédiée à Allât, la Vénus arabe, et la seconde à Hobal, le dieu mâle du destin (16).

La loi défend d'en conserver (17). On les frottait d'huile, de vin, et du sang des sacrifices. Jérémie reproche à ses concitoyens d'avoir commis ce genre d'idolatrie (18).

---

(1) Ezéch. XVI, 16.
(2) Ezéch. VI, 3.
(3) III Rois, XI, 7, XIV, 23; IV Rois, XVII, 9; II Par. XXVIII, 25.
(4) Lévit. XXVI, 30; IV Rois, XXIII, 8, 13; II Paral. XXXI, 1.
(5) IV Rois, XVII, 9, 29, XXIII, 5; Ezéch. XVI, 24.
(6) Jérém XIX, 5, XXXII, 35.
(7) Ezéch. XVI, 24.
(8) Diod. de Sicile. XX, 65.
(9) IV Rois, XXIII, 7.
(10) V. Gongenot des Mousseaux, *Dieu et les dieux*, Paris, 1854, in 8°, pp. 588 et suiv.
(11) Sur ceux qu'érigent encore aujourd'hui les Arabes, voir Conder, *Heth and Moab*, p. 206.
(12) IV Rois, XXIII, 13.
(13) Lévit. XXVI, 1.
(14) I Rois, XIII, 3.
(15) Éd. Orelli, pp. 18, 26, 30.
(16) Conder, *Heth and Moab*, p. 210.
(17) Lévit. XXVI, 1; cfr. Nombr. XXXII, 52.
(18) Jérém. III, 9. « Non seulement les fellahs, comme Robinson le pressentait déjà, ont conservé, par l'érection de leurs *koubbès* musulmans et grâce à leur fétichisme pour certains grands arbres isolés, l'emplacement et le souvenir de ces sanctuaires que le Deutéronome signale à l'exécration des Israélites entrant dans la terre promise, et leur montre couronnant les hauts sommets, surmontant les collines, et s'abritant sous les arbres verts, mais ils leur rendent presque le même culte que leur rendaient alors les adorateurs

VII. Culte personnel dans le paganisme phénicien et syrien.

Il est tout naturel que les idoles aient eu des sacrifices et des temples. Chez les Phéniciens, il y avait des prêtres, כהנים (1), qui tiraient des offrandes du culte un riche revenu, et avaient de grandes propriétés (2).

Par suite des rapports des rois d'Israël avec Tyr, le culte de Baal se répandit dans le royaume du nord. Il s'y trouvait une telle quantité de prêtres de cette idole qu'Elie en fit mettre en un seul jour huit cent cinquante à mort (3). A cette occasion, il sont appelés prophètes de Baal, נביאי הבעל, et prophètes d'Aschérah, נביאי האשרה ; mais sous ce titre on doit probablement reconnaître des prêtres.

L'Écriture mentionne souvent les prêtres païens sous le nom de *Kemarim*, כמרים (4), qui, d'après l'étymologie, sont des gens revêtus d'habits noirs ou de deuil. Peut-être faut-il y voir une espèce de derviches, ou des lévites associés et soumis aux prêtres de Baal.

On trouve aussi des *Qedeschim*, קדשים (5), et des *Qedeschoth*, קדשות (6). Ces hiérodules, hommes et femmes attachés aux temples, exerçaient des métiers inavouables, car la prostitution sacrée était, dans la religion phénicienne, une forme de consécration à la divinité. Quelquefois cette consécration n'était que temporaire. « On sacrifiait sa virginité à la déesse et on lui payait sa dette au moyen d'un séjour plus ou moins prolongé dans son temple. Ces pratiques avaient fait des temples phéniciens établis à l'entrée des ports de la Méditerranée, de véritables

---

des Elohims, ces *kouffars* chananéens dont ils sont les descendants. Ces *makoms*, — c'est ainsi que les appelle le Deutéronome, — que Manassé construisait encore, contre lesquels les prophètes épuisent en vain leurs invectives grandioses, ce sont mot pour mot, chose pour chose, les *makoms* arabes de nos *goïms* modernes recouverts par ces petites coupoles qui ponctuent si pittoresquement de leurs taches blanches les horizons montagneux de l'aride Judée.... Ces entités éponymes rappellent étrangement les dieux locaux de la mythologie phénicienne et chananéenne, qui se distingue par une extrême décentralisation géographique. Cela peut servir à expliquer pourquoi Moïse, non content d'ordonner la destruction des sanctuaires païens, réclame avec instance l'*abolition des noms*. La recherche méthodique de ces makoms onomatisques est de la dernière importance, car elle peut faire retrouver des villes évanouies dont tout a péri, même les ruines, même le nom. Nous savons que les Gentils de la Palestine adoraient aussi dans ces lieux des divinités féminines ; nombre de ces koubbès sont consacrés à des femmes dans les mêmes conditions fabuleuses que pour les hommes. En certains cas même, il y a dualité : à côté du wély ou du néby est vénérée une femme qui passe généralement pour sa femme ou sa fille : cette association dont nos païens musulmans, par une transposition prudente, ont changé en consanguine la nature originairement conjugale, et pour ce, suspecte, nous offre l'équivalent de la symétrie sexuelle de ces *couples* phéniciens comme les définit heureusement M. de Vogüé, et d'où, après tout, l'inceste n'était point banni » (Clermont-Ganneau, *La Palestine inconnue*, p. 49 et suiv).

(1) Movers, *Das opferwesen der Karthager*, Breslau, 1847, p. 2.
(2) Movers, *Phœnizier*, t. II, p. 527.
(3) III Rois, XVIII, 19 et suiv.
(4) IV Rois, XXIII, 5 ; Os, X, 5 ; Soph. I, 2.
(5) Deut. XXIII, 18, etc.
Genes. XXXVIII, 21, 22, etc.

maisons de prostitution connues du monde entier (1). L'habitude de se couper les cheveux à certaines fêtes, de porter des anneaux aux oreilles ou au nez, les amulettes diverses, étaient autant de marques de ce servage sacré : on était l'homme d'un dieu. Cette vie religieuse groupait autour des temples un personnel nombreux qui habitait dans leurs dépendances » (2).

A côté des prêtres et des prêtresses de différents degrés, ces inscriptions mentionnent des hiérodules, des parasites, des almées, des barbiers, des portiers (3).

Ces monstruosités se répandirent chez les Hébreux, qui, malgré la Loi, les efforts des prophètes et les actes des rois pieux, ne s'en débarrassèrent jamais entièrement avant la captivité (4). Mais de là à soutenir, comme on l'a osé (5), que la prostitution faisait partie de la religion, et que c'était à l'aide de ses offrandes qu'on payait en partie les frais du culte à Jérusalem, il y a un abîme infranchissable.

La législation mosaïque est en effet très sévère à l'endroit de la prostitution, qui est absolument interdite: la fille du prêtre qui se laisse séduire est même condamnée au feu (6). Mais de ce que ces lois ont parfois été violées, on n'est pas en droit de conclure que l'état social et religieux du pays acceptait volontiers ces violations.

Pour donner crédit à des affirmations plus qu'aventureuses, on prétend que jamais race humaine n'eut un tempérament plus voluptueux, ce qu'on essaye de prouver par les mots de Tacite: « projectissima ad libidinem gens ». Ce tableau est faux: l'almée orientale n'est pas le type de la femme israélite. « Si les lois de Moïse ne réussirent pas à empêcher toute faute contre les mœurs, elles firent du moins du peuple hébreu celle de toutes les populations asiatiques qui sut le mieux éviter la corruption. La plupart des historiens admettent même que les courtisanes de Palestine n'étaient pas originaires du pays, et plusieurs en voient la preuve dans le nom de *Nokrin*, *l'étrangère*, qui leur est souvent donné (7). Mais, quoi qu'il en soit, le Juif et la Juive eussent-ils été tels que nous les représente leur critique, s'ensuivrait-il qu'ils ont fait de la satisfaction de leurs passions un acte religieux en l'honneur de Jéhovah? Nous savons que les enfants d'Israël n'ont pas toujours su maîtriser leur cœur, nous savons que dans le désert un grand nombre ne sut pas résis-

---

(1) V. la description que fait Cicéron, dans les Verrines, du temple de la Vénus Ericine.

(2) Ph. Berger, *op. cit.*, p. 545.

(3) L'inscription phénicienne, trouvée à Larnaka, et qui est aujourd'hui au Musée britannique (*Corp. inscr. semit.*, t. I, pp. 93-94) parle de ברכם, *velarii*, ceux qui remuaient le voile du temple (face, ligne 5e), de portiers (*ibid.*), de coiffeurs, גלבם (*ibid.*, ligne 12e), qui opéraient aussi les incisions et les amputations faisant partie du culte de Baal (Lévit. XIX, 27, 28; III Rois, XVIII, 28; Ezéch. XLIV, 20); d'un maître des scribes, רב סבים (*Ibid.* ligne 14e), de parasites, גרם (*ibid.* ligne 15e); de chanteurs, et de chanteuses, עלבת (revers, ligne 9e); de chiens, כלבם, que quelques auteurs rendent, en s'appuyant sur Deut. XXIII, 18, par « scorta virilia » (*ibid.* ligne 10e). Sur une autre inscription (*Corpus* p. 71), un personnage s'appelle כלבאלם, « chien des dieux ».

(4) III Rois, XIV, 24, XV, 12, XXII, 47; IV Rois, XXIII, 7.

(5) Soury, art. cité de la *Revue des Deux-Mondes*, p. 599-601; — Ledrain, *Histoire d'Israel*, t. I, p. 333; — Ferrière, *Paganisme des Hébreux*, p. 258.

(6) Lévit. XIX, 29; Deut. XXIII, 19; Lévit. XXI, 19.

(7) V. Winer, *Realwoerterbuch*, 2e édit. t. I, p. 612.

ler aux séductions du culte de Beelphégor, mais nous savons aussi que Moïse, pour effrayer tous ceux qui pourraient être tentés de les imiter plus tard, fit impitoyablement mettre à mort les coupables. Or une religion n'est responsable que de ce qu'elle autorise : la religion primitive d'Israël, au lieu d'approuver la prostitution, la condamne formellement et sévèrement » (1).

La Bible ne mentionne pas, comme on l'a encore prétendu (2), une fête des prostitutions sacrées, sous le nom de Soucoth-Benoth.

« La Bible, dit M. Lenormant, désigne la fête des prostitutions sacrées *apportée de Babylone à Samarie par les colons qui remplacèrent les Israélites* sous le nom de *Soucoth-Benoth*, « les tentes des filles... » Reste l'opinion de Movers, qui nous paraît encore la meilleure, et à laquelle nous nous rangerons désormais. L'illustre historien des Phéniciens compare le nom des Σκκκῖκ à celui d'une des grandes fêtes de l'année juive, appelée *Hag Hasoukoth*, la fête des tentes, ou, comme on a pris l'habitude de dire dans nos histoires saintes, la fête des tabernacles. *La fête des tentes, dans la loi de Moïse, était une fête consacrée au vrai Dieu pour le remercier du bienfait des récoltes* (3).

VIII. FÊTES.

Nous ne devons pas être étonnés de voir les principales fêtes païennes coïncider avec les diverses phases de l'année solaire.

Il y avait deux ou trois fêtes d'Adonis : l'une se célébrait en septembre, à l'époque de l'équinoxe. On pleurait la mort d'Adonis, quand la saison plus claire et plus chaude prenait fin. Saint Jérôme en indique une autre au mois de Tammouz (4), mais elle devait plutôt se célébrer le cinquième jour du sixième mois, au temps de la récolte des fruits (5). Le culte d'Adonis se célébrait surtout à Hiérapolis et à Byblos.

Les prophètes blâment avec raison ce culte comme étant des plus impudiques (6), et le dépeignent sous les couleurs les plus sombres (7).

Outre les fêtes publiques, il y avait encore des fêtes privées. A l'époque romaine, la Mischna en mentionne cinq : les calendes ou commencement du mois, — les saturnales ou sacées syriaques (8), — les *qartisim* (9), jour auquel les Romains célébraient leurs victoires sur les

---

(1) Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. II, p. 375.
(2) Soury, *Revue des Deux-Mondes*, 1er févr. 1872, p. 609.
(3) F. Lenormant, *Essai de commentaire des fragments cosmogoniques de Berose*, pp. 171-172.
(4) *In Ezech.* VIII, 14.
(5) Wœrter, dans le *Dictionnaire encyclop. de la théol. cath.* de Welte et Wetzer, trad. fr., t. V, p. 502.
(6) Deut. XXXI, 16 ; Jug. II, 17 ; Lévit. XVII, 7, XX, 5, 6 ; Is. LVII, 6.
(7) Os. I, 1 et suiv. ; Ezéch. XVI ; Jérém. III, 8 et suiv. ; V, 7, IX, 1, XXIII, 14, etc.
(8) V. plus haut.
(9) קרטיסין ; Buxtorf, *Lexicon chalduicum*, c. 2133.

Grecs, et que les Juifs ne devaient pas fêter, — le jour de naissance de l'empereur régnant, — le jour de la mort des jeunes gens (1).

§ III. *Fondements de la religion mosaïque* (2).

I. CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA RELIGION MOSAIQUE.

Pour combattre efficacement le caractère matériel et la force politique du paganisme, le monothéisme doit se développer à partir de l'époque

---

(1) Tr. *Abodah*, I, 3.

(2) Comme nous allons souvent citer, dans les pages suivantes, la Mischna et ses divers traités, il ne sera pas inutile de donner de ce recueil plus célèbre que connu une idée sommaire. La Mischna, מִשְׁנָה, se divise en six parties. — La première partie סֵדֶר זְרָעִים, « ordre des semences », contient onze sections : בְּרָכוֹת, *berachoth*, « bénédictions », traite du temps, du lieu et des circonstances dans lesquelles il faut offrir ses prières à Dieu ; פֵּאָה, *péah*, « angle », traite du coin du champ qu'on doit abandonner aux pauvres au temps de la moisson ; דְּמַאי, *demaï*, « choses douteuses », s'occupe des choses sur lesquelles il y a doute par rapport à la dîme ; כִּלְאַיִם, *Kilaïm*, « hétérogènes », traite des choses qu'on ne doit pas porter ensemble, des animaux et des habits qu'on ne doit pas mêler ; שְׁבִיעִית, *schelïith*, « la septième année », traite de l'année sabbatique durant laquelle on ne peut ni semer, ni moissonner ; תְּרוּמוֹת, *theroumoth*, « offrandes », traite des oblations spontanées que l'on fait aux prêtres ; מַעֲשְׂרוֹת, *maaseroth*, « dîmes », traite de celles qu'on donne aux Lévites et de leur nature : מַעֲשֵׂר שֵׁנִי, *maaser scheni*, « secondes dîmes », dîmes des pauvres qu'il faut manger à Jérusalem même ; חַלָּה, *halläh*, « gâteaux », que les femmes offrent aux prêtres ; עָרְלָה, *orela*, « prépuce », traite des arbres qui pendant les trois premières années après leur plantation sont dits *præputiatæ*, et dont, à cause de cela, les fruits ne sont pas permis ; בִּכּוּרִים, *bikourim*, « prémices », quelles elles sont et comment il faut les offrir dans le temple. — La seconde partie, סֵדֶר מוֹעֵד, « ordre des fêtes », contient douze sections : שַׁבָּת, *sabbat*, renferme les lois traditionnelles sur le sabbat : עֵרוּבִין, *éroubin*, « mélanges », traite des aliments que les habitants d'un même endroit mettent en commun le soir du sabbat et mangent ensemble ; פֶּסָחִים, « pâque », traite de cette fête, du pain azyme, du levain qu'il faut rejeter, de l'immolation de l'agneau pascal ; שְׁקָלִים, « sicles », concerne le demi-sicle qui est le prix du rachat des Juifs ; יוֹמָא, *ioma*, « jour », a rapport au jour annuel de l'expiation : סֻכָּה, *soucu*, « tabernacle », s'occupe de la fête des Tabernacles ; בֵּיצָה, *betza*, « œuf », ainsi appelé du mot par lequel il commence, ou יוֹם טוֹב, « bon jour », traite des choses permises ou défendues, les jours de fêtes autres que le sabbat ; רֹאשׁ הַשָּׁנָה, *Rosch haschana*, « commencement de l'année », traite du commencement de l'année, de ses fêtes et de ses droits ; תַּעֲנִית, « *taanit*, « jeûne », parle du jeûne et de ses diverses manières ; מְגִלָּה, *méghilla*, « rouleau, volume », traite du livre d'Esther qu'on doit lire chaque année dans la Synagogue, en souvenir du salut que cette reine procura à son peuple ; מוֹעֵד קָטָן, *moed qaton*, « petite fête », traite de l'octave des fêtes de la Pâque et des tabernacles ; חֲגִיגָה, *haghiga*, « fête », traite des fêtes solennelles auxquelles tout Israélite doit assister. — La troisième partie, סֵדֶר נָשִׁים, « des femmes », contient sept sections : יְבָמוֹת, *ibamoth*, traite du mariage avec la femme du frère décédé sans enfants et de la cérémonie du déchaussement ; כְּתוּבוֹת, *kethouboth*, « lettres » ou « écrits » sur le mariage, la dot, les privilèges de l'époux, les devoirs du mari, des vierges et des veuves : נְדָרִים, *nedarim*, « vœux », traite des vœux qui obligent et de ceux qui n'obligent pas, de ceux qui peuvent ou non faire des vœux ; נָזִיר, *nazir*, « Nazaréen », s'occupe des Nazaréens, de leurs vœux, de leur séparation, des choses dont ils s'abstiennent ; סוֹטָה, *sota*, « celle qui tombe », s'occupe de la femme soupçonnée d'adultère, indique les preuves que le mari doit fournir, et traite de l'eau amère (J. C. Wagenseil l'a édité avec des fragments de la Guémare et de curieux commentaires, Altorf Noric., 1674, in-4° ; גִּטִּין, *ghittin*, « divorce », concerne le divorce et le

patriarcale (1). Ce développement fut en partie positif, en partie polémique. La doctrine de la foi et des mœurs fut améliorée et ses principes furent plus solides. Certaines choses jusque-là indifférentes sont précisées sans progresser au point de vue moral. La loi sur le divorce est concédée à la dureté de cœur d'Israël (2). Le jugement de Jacob sur

---

« libellus repudii » ; קדושין, *qidouschin*, « dédicaces », parle des fiançailles et résout des doutes relatifs au mariage. — La quatrième partie, סדר נזיקין, « ordre des fautes » ou « des châtiments », comprend dix sections : בבא קמא, *baba qama*, « porte première », ou premier code des lois « forenses », traite des dommages dont les hommes ou les bêtes sont la cause ; בבא מציעה, *baba metzia*, « porte du milieu », ou second code de lois « forenses », traite des choses trouvées, des procès, des dépôts, des locations, etc. ; — בבא בתרא, *baba bathra*, « porte dernière », traite du commerce, des lois de succession, d'héritage, d'achat et de vente ; סנהדרין, « Sanhédrin », s'occupe de l'assemblée suprême des juges, des témoins et des quatre genres de supplices ; il parle aussi des Israélites qui auront la vie éternelle et de ceux qui ne l'auront pas ; on y trouve encore beaucoup de choses sur le Messie et sa venue ; מכות, *maccoth*, « peines », traite des quarante coups qu'on infligeait aux coupables ; שבועות, *shebouoth*, « serments », relatif à ceux qui sont aptes ou non à jurer ; עדיות, *edaioth*, traite des « témoignages » ; עבדה זרה, *aboda zara*, « culte étranger », renferme bien des détails relatifs à l'idolâtrie des Égyptiens, des Grecs et des Romains ; פרקי אבות, *pirqé aboth*, « chapitres des pères », contient les sentences et axiomes de ceux qui ont reçu la tradition orale depuis Moïse ; הוריות, *oraioth*, « documents », décisions des juges, comment on doit les observer, châtiments à infliger aux coupables. — La cinquième partie, סדר קדשים, « ordre des saintetés », contient onze sections : זבחים, *zebahim*, « sacrifices », quels ils sont, en quel temps, en quel lieu ils doivent être offerts, par qui les victimes doivent être préparées, immolées et offertes ; מנחות, *menahoth*, « présents », des diverses offrandes ; חלין, *holin*, « profanes » des animaux purs et impurs en tant qu'ils sont ou non propres aux usages des hommes ; בכורות, *bekoroth*, « primogénitures », ce qui regarde les premiers-nés des animaux et des hommes ; comment on doit les offrir ou les racheter ; ערכין, *arakin*, « estimations » de la valeur des choses qui sont vouées à Dieu ; תמורה, *temoura*, « changement », s'il est permis d'offrir des sacrifices à la place l'un de l'autre ; כריתות, *keritout*, « destruction », des péchés qui, dans la vie future, valent aux âmes la mort éternelle ; מעילה, *moïla*, « prévarication », de l'abus des choses saintes et de la manière d'expier ce crime ; תמיד, *tamid*, « ce qui est convenable », traite du sacrifice quotidien des deux agneaux ; מדות, *middoth*, « mesures » du temple, contenant les cérémonies faites par les Juifs dans le temple ; קנים, *qinnim*, « nids », s'occupe des oiseaux que les pauvres devaient offrir. — La sixième partie, סדר טהרות, « ordre des purifications », contient douze sections : כלים, *kelim*, « vases », traite de la pureté ou de l'impureté du mobilier et des vêtements et de la manière de les purifier ; אהלות, *oholoth*, « tentes », traite de la souillure et de la purification des maisons ; נגעים, *negaïm*, « plaies », s'occupe de la lèpre ; פרה, *para*, « vache rousse », concerne la purification de la souillure due à l'attouchement d'un cadavre humain, au moyen des cendres de la vache rousse ; טהרות, *tahoroth*, « purifications » des souillures légères ; מקואות, *miqvaoth*, « ablutions », traite des fosses et des réservoirs dans lesquels hommes et femmes se baignent pour se purifier ; נדה, *nidda*, « menstruata », traite de la purification de la femme à certaines époques et de l'impureté de la femme en couches ; מכשירין, *makeschirin*, « disponentes », s'occupe des fruits de la terre et des souillures qu'ils peuvent contracter ; זבים, « fluctu laborantes », traite de la gonorrhée ; טבול יום, *teboul iom*, « purification du jour », concerne l'individu qui, après s'être purifié, n'a pas pris part au sacrifice avant la fin du jour, ידים, *iadaïm*, « mains », a pour objet le lavement des mains ; עוקצים, « serrés », comment les fruits peuvent être souillés par le contact des autres. — La Mischna est commentée dans les deux Guémares hiérosolymitaine et babylonienne, dont nous ne pouvons pas nous occuper ici.

(1) Hanneberg, *op. cit.*, p. 91 ; Barrows, *Biblical geography and antiquities*, p. 844.
(2) Matt. XIX, 8.

la colère de Lévi (1), qu'il blâme, est plus conforme aux sentiments de religion que celui de Moïse qui la loue (2).

Mais partout la limite entre la foi des Israélites et la religion des païens est des plus tranchées. La loi défend formellement le culte des idoles (3), et ordonne la destruction des Chananéens adorateurs des faux dieux (4).

Il faut, avant d'entrer dans l'examen des institutions, noter les points suivants :

La loi mosaïque, qui a Dieu pour auteur immédiat, et qui doit régler toute la vie nationale des Hébreux, ne fait pas de distinction entre les devoirs civils et religieux.— Cette loi est supplémentaire à l'alliance de Dieu avec Abraham : elle ne la remplace pas, mais elle prépare la voie à l'avènement du Christ. Il faut toujours se rappeler ce caractère préparatoire pour comprendre la sagesse et la suite de ses dispositions.

— La multiplicité et la minutie de ces prescriptions étaient en rapport avec l'enfance du peuple de Dieu (5). La magnificence extérieure de son rituel devait le préserver de l'idolâtrie.

II. Dogme et morale.

Le dogme fondamental de la religion de Moïse est le monothéisme, comme nous l'avons vu plus haut (6).

De cette croyance dogmatique (7) découlent toutes les obligations morales des Israélites. Ils doivent aimer Dieu de tout leur cœur, l'adorer et le prier (8). En outre ils doivent mener une vie pure et sainte (9), aimer leur prochain (10), sans exception des étrangers (11); il leur est même enjoint d'aimer leurs ennemis (12).

On a énuméré plus haut (13) les obligations sociales que la loi leur impose.

§ IV. *Lieux de culte de la religion mosaïque* (14).

I. L'unité de culte.

Jusqu'à Moïse les descendants d'Abraham n'eurent pas de règle précise sur le lieu du culte. On élevait des autels en différents endroits,

---

(1) Gen. XLIX, 7.
(2) Deut. XXXIII, 9.
(3) *Ibid.* VII. 25 et suiv.
(4) Exod. XIII, 24-33, etc.
(5) Gal. IV, 1-3.
(6) P. 518 et suiv.
(7) Nous ne croyons pas que ce soit ici le lieu d'exposer la dogmatique des Hébreux ; ce serait trop élargir notre cadre.
(8) Deut. VI, 5, XXX, 6.
(9) Lév. XX, 7 ; cfr. Lév. XI, 44 ; Deut. IV, 19, X. 16.
(10) Lév. XIX, 17.
(11) *Ib.* XIX, 33-34 ; Exod. XXII, 21.
(12) Exod. XXIII, 4-5 : Lévit, XIX, 18. — V. les exceptions posées, Exod. XXI, 24; Deut. XV, 2-3 ; XXIII, 19-20.
(13) p. 433 et suiv.
(14) V. plus haut, p. ce qui a été dit des *lieux de culte d'Israël*, au point de vue historique.

et on s'y réunissait pour adorer Dieu. On faisait peu d'attention à l'endroit choisi, pourvu qu'il fût pur. La prédilection qui se manifestera plus tard pour les hauts lieux peut faire penser qu'une colline ou une montagne était choisie de préférence.

A partir de la promulgation de la loi mosaïque, tous les Israélites durent n'avoir qu'un seul lieu de culte. Les infractions à cette loi étaient punies de mort (1). Il y a cependant avant la captivité beaucoup d'exceptions à cette loi, principalement à l'époque des Juges (2). Après la captivité, sans parler du temple des Samaritains, on ne voit d'autre lieu de culte, en dehors de Jérusalem, que celui fondé en Égypte, vers 160 avant Jésus-Christ, par Onias, fils du pontife de ce nom (3). Mais lors de cette construction, le sanctuaire de Jérusalem était profané par l'étranger, ou n'avait plus de grand prêtre.

La loi défendait seulement à l'origine qu'il y eût en même temps plusieurs lieux de culte. Ce n'est que plus tard, et par suite de circonstances multiples, que Jérusalem devait devenir le centre unique de la vie religieuse.

II. LE TABERNACLE (4).

Le commandement donné par Dieu à Moïse : « Qu'ils me fassent un sanctuaire, afin que je puisse habiter parmi eux » (5), implique essentiellement l'idée d'un endroit construit pour Dieu, où il réside et où il peut se manifester à son peuple.

1° *Le Tabernacle.* Le tabernacle d'Israël, tel que Moïse le décrit (6), est d'une structure très simple. Il consiste en un parvis et en une tente. Celle-ci est appelée tente, אהל (7) ; habitation, משכן (8) ; tente de l'assemblée, אהל מועד (9) ; tente du témoignage, אהל העדות (10). On la trouve encore nommée משכן העדות (11) et משכן אהל מועד (12). Le parvis est vraisemblable-

---

(1) Lévit. XVII, 4 ; Deut. XII, 5 et suiv., 13.

(2) La critique rationaliste en conclut que le Pentateuque est de date fort récente, à peine antérieure à la captivité, si même on peut lui assigner une date aussi reculée. — Cette question doit plutôt être traitée dans l'Introduction au Pentateuque que dans l'Archéologie biblique. — Cfr. toutefois, M. l'abbé de Broglie, *L'unité du sanctuaire dans la religion d'Israël et la date du Pentateuque*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, nov. 1880, pp. 97 et suiv.

(3) Josèphe, *Ant. jud.* XII, 9, § 7.

(4) V. outre le Pentateuque, Josèphe, *Ant. jud.* III, 6 ; Lamy, *de Tabernaculo fœderis de sancta civitate Jerusalem et de templo ejus*, Paris, 1717, in-fol. ; Neumann, *Die Stiftshütte*, Gotha, 1861, in-8°.

(5) Exod. XXV, 8.

(6) *Ibid.* XXV et suiv.

(7) III Rois, I, 39.

(8) Exod. XXV, 9, XXVI, 1.

(9) *Ibid.*

(10) *Ibid.*

(11) Exod. XXXVIII, 21.

(12) *Ibid.* XL, 29.

ment compris dans cette expression, quand la Bible parle en général du lieu de culte (1). Le tabernacle est l'habitation que Dieu s'est choisie (2).

La tente sainte était entourée d'un parvis, חצר המשכן (3), qui séparait le sanctuaire du camp d'Israël. Ce parvis était long de cent coudées, large de cinquante (4). Il était séparé du camp par des toiles en fin lin blanc attachées à des piliers probablement ronds reposant sur des bases (5) d'airain, par des crochets d'argent et suspendues à des tringles de même métal (6). Les colonnes étaient au nombre de vingt au nord et au midi; à l'ouest il n'y en avait que dix. L'entrée était à l'est. Cette partie de l'enceinte était divisée en trois : de chaque côté une cloison en toile de quinze coudées; au milieu, une ouverture de vingt coudées avec un rideau de lin fin, bleu, pourpre et cramoisi, orné de broderies; le tout était comme à l'ouest porté sur dix colonnes. Le fût des piliers était d'acacia (7), le socle d'airain; la tringle qui les réunissait était d'argent, ainsi que les chapiteaux (8). La colonne toute entière avait cinq coudées de haut (9).

Le tabernacle avait, comme le parvis, son entrée à l'est. Il était divisé en deux pièces. La première en entrant s'appelait le *saint*, קדש (10), la seconde le *Saint des saints*, קדש קדשים (11).

Dans la première pièce (12), les quatre parois étaient faites de grandes planches d'acacia (13), qui avaient dix coudées de haut sur une et demie de large. A la base, elles étaient rattachées, en dessous du sol, par deux tenons joints l'un à l'autre et passant à travers un socle creux. Ces socles étaient entièrement d'argent : ils se projetaient au-dessus du sol assez pour être vus aisément. Sur les côtés septentrional et méridional, vingt de ces planches posées côte à côte formaient une muraille, ayant en dedans trente coudées de longueur. Le côté de l'ouest était fermé par six de ces planches. Il y avait en outre, à chacun des angles, une planche double depuis le bas et liée à son sommet par un anneau ; à partir de là,

---

(1) « Et repulit tabernaculatum Silo (משכן שלו) tabernaculum serum, ubi habitavit in hominibus » (אהל שכן באדם). Ps. LXXVIII (LXXVII), 60.

(2) Philon l'appelle φορητὸν ἱερόν (*Opera*, éd. Mangey, t. II, p. 146). Josèphe : Ἡ δ' οὐδὲν μεταφερομένου καὶ συμπερινοστοῦντος ναοῦ διέφερε (*Ant. jud.*, III, 6, § 1). — Les LXX l'appellent habituellement ἡ σκηνή (une fois σκήνωμα, III Rois, VIII, 4) τοῦ μαρτυρίου. La Vulgate : « Tabernaculum testimonii, tabernaculum, tentorium, tabernaculum fœderis ».

(3) Exod. XXVII, 9. — Vulg. : « aprium tabernaculi ».

(4) Exod. XXVII, 18. — V. Ancessi, *Atlas archéologique*, pl. III.

(5) אדנים. Ces bases ou socles étaient probablement plats en haut, et se terminaient en forme de coin pour être fixés facilement et solidement en terre.

(6) Exod. XXVII, 9 et suiv.

(7) Exod. XXVII, 19, XXXVIII, 20, affirme que les piliers étaient d'airain. Ewald (*op. cit.*, p. 367) et Hanneberg (*op. cit.*, p. 170) disent que leur fût était de bois, sans doute parce que les colonnes du tabernacle étaient d'acacia recouvert d'or. Exod. XXVII, 32.

(8) Exod. XXVII, 17, XXXVIII, 17.

(9) Exod. XX, 18.

(10) *Ibid.* XXVIII, 43, etc.

(11) *Ibid.* XXVI, 33-34.

(12) Cfr. Exod. XXVI, 15-29.

(13) V. plus haut, p. 62.

elles n'étaient pas plus divisées que les autres (1). Elles n'avaient chacune qu'une demi-coudée de largeur, quand on les voyait de l'intérieur : l'autre demi-coudée couvrait l'épaisseur des planches des deux autres parois; de là on peut conclure qu'elles n'avaient pas la largeur des autres planches ou qu'elles se projetaient en dehors (2).

Le Saint des Saints avait un tiers de la longueur du tabernacle (3), et par conséquent dix coudés de long. Comme le tabernacle, il avait huit coudées de hauteur. Si, comme il est probable, il avait dix coudées de large, il formait un carré parfait. Peut-être avait-on ainsi voulu donner une image de la perfection du Très-Haut (4).

Pour consolider l'œuvre, cinq barres d'acacia étaient posées en dedans de la boiserie, à intervalles égaux, et maintenues dans les anneaux d'argent. Celle du milieu faisait sans aucune interruption le tour des trois côtés ; elle était mortaisée aux angles de sorte que les pièces séparées se joignissent exactement. Ces anneaux étaient en or, au nombre de quarante-huit. Les planches étaient aussi recouvertes à l'intérieur d'une feuille d'or.

Au dehors, toute cette boiserie était recouverte de tapisseries d'une magnificence aussi grande (5). Elles étaient faites de fin lin, déployant quatre couleurs qui, placées côte à côte, présentaient l'image de l'arc-en-ciel (6), et rappelaient aussi les couleurs du vêtement du grand-prêtre : c'était le bleu sombre, le rouge sombre (pourpre), le rouge brillant (écarlate) et le gris léger. Des images de chérubins étaient aussi tissées dans l'étoffe. Chacune de ces riches tapisseries, qui symbolisaient la présence de Dieu dans le tabernacle, avaient quatre coudées de large sur vingt-huit coudées de long; elles étaient placées sur la construction en bois, de façon à en recouvrir l'extérieur, sans cependant atteindre le sol (7). Elles étaient cousues ensemble avec soin, de manière à former deux pièces de cinq tapisseries, d'une largeur de cinquante coudées. Dix coudées tombaient sur l'extrémité occidentale, de façon que la jonction des deux pièces coïncidât avec la division entre le Saint et le Saint des Saints. La ligne de division était tracée de façon à être bien visible : les deux moitiés se joignaient en effet l'une à l'autre par cinquante nœuds couleur hyacinthe et cinquante agrafes d'or (8).

Au dessus de cette couverture en était une seconde faite en poils de chèvre, et qui, pour la distinguer de la première, était appelée *tente* (9). Elle était faite de onze pièces, ayant chacune trente coudées de long et quatre de large, réunies, comme la première, en deux morceaux : l'une

---

(1) Tel est le sens qu'il faut donner à Ex. XXVI, 24 ; Cfr. vs. 29.

(2) Le vs. 23 semble dire qu'elles n'avaient pas la même largeur que les autres planches.

(3) Exod. XXVI, 33 ; Cfr. 2-C.

(4) Ewald, *op. cit.*, p. 365.

(5) Exod. XXVI, 1 et suiv.

(6) cfr Ezéch. I, 21.

(7) Munk, après les rabbins, prétend que ces tentures étaient à l'intérieur ; il se fonde sur le nom de *Mischcan* donné par le texte à cette couverture (*Palestine*, p. 155). Mais tout le tabernacle porte le même nom, et la preuve n'est pas concluante.

(8) Exod. XXVI, 4,6.

(9) אהל ; *Ibid.* XXVI, 11, 12, 13.

avait six pièces et, par conséquent, une largeur de vingt-quatre coudées : l'autre, qui n'en avait que cinq, ne comptait que vingt coudées. Elles étaient jointes par des nœuds et par des agrafes en fer, de la même manière que la couverture intérieure.

Venait ensuite une troisième couverture faite de peaux de bélier teintes en rouge.

Enfin, par dessus toutes celles-là, on en mettait une quatrième, faite de peaux de *thachasch*. Nous pensons, comme on l'a vu plus haut (1), que ces peaux sont celles d'une espèce de veau marin ou de dugong, qui abondait dans la mer Rouge.

Il est évident que ces couvertures étaient faites pour préserver le temple contre les intempéries des saisons. Les deux dernières devaient par conséquent être beaucoup plus grandes que les précédentes (2). Elles étaient sans doute fixées aux piliers du tabernacle (3).

A l'intérieur, le Saint des Saints n'était séparé du Saint que par un rideau, מסך (4). Il était de l'étoffe employée pour la première couverture. Des agrafes d'or l'attachaient à quatre piliers en bois d'acaccia, recouverts d'or et solidement fixés dans le sol par des socles d'argent.

L'entrée du Saint était aussi fermée par un grand rideau (5), déployant les mêmes couleurs que celui du Saint des Saints. Il était soutenu par cinq piliers d'acacia, ornés comme ceux de l'intérieur, mais portés sur des bases d'airain.

2° *Mobilier du Tabernacle.*

A. *Arche d'alliance* (6). Dans le Saint des Saints était l'Arche d'alliance.

L'Arche d'alliance, ארון, ארון הברית (7), était ainsi appelée parce qu'elle renfermait la table de la loi (8), c'est-à-dire les deux tables de pierre sur lesquelles étaient écrits les préceptes du Décalogue, résumé des conditions de l'alliance de Dieu avec Israël. Leur présence dans l'Arche rappelait sans cesse au peuple la fidélité qu'il devait garder à la loi.

---

(1) P. 91.

(2) Ewald prétend, sans motiver son opinion, qu'elles étaient moins grandes. *Op. cit.*, p. 366.

(3) Exod. XXVII, 19, XXXVIII, 31.

(4) LXX : ἐπίσπαστρον ; Exod, XXVI, 36 et suiv., XXXIX, 38, XL, 5, etc. — Ailleurs ce rideau est nommé פרכת המסך Exod. XXXV, 12, XXXIX, 34, XL, 2 ; Nombr. IV, 5.

(5) Ewald, s'appuyant sur l'étymologie, dit qu'il était probablement double.

(6) V. Preiswerk, dans l'*Orient ancien et moderne*, trad. franc., Lyon, 1842, in-8°, t. I pp. 229 et suiv.

(7) Exod. XXV, 22 XXVI, 38. — Elle est encore appelée ארון ברית יהוה, Deut. X, 8, XXXI, 9, 25 ; ארון יהוה, I Rois, V, 3, 4, VI, 8 et suiv. — LXX : κιβωτὸς τῆς διαθήκης ou τοῦ μαρτυρίου. — Vulg : « Arca testimonii ».

(8) Exod. XXXIV, 39, XL, 20 ; Deut. XXXI, 26 ; Hébr. IX, 4. Ces deux tables pouvaient avoir environ deux coudées de long sur une de large ; elles étaient gravées des deux côtés, et leur texte comprenait non seulement les dix commandements, mais aussi les paroles d'introduction : « Je suis l'Éternel ton Dieu qui t'ai retiré d'Égypte, de la maison de servitude » (Ex XX, 2 et suiv. ; Deut. V, 6). Cependant l'Ecriture ne nous instruit nulle part de la manière dont ce texte se trouvait divisé ; elle ne se sert pas même de l'expression de « dix commandements », mais parle de de « dix paroles » (*Parole* voulant dire ici *sentence, maxime*), et la première dénomination ne fut adoptée qu'à l'époque de leur classification par maximes séparées. Moïse, en parlant de *dix sentences* contenues dans les tables de la loi, indique déjà qu'une division de leur texte a lieu dès le com-

L'Arche était en bois d'acacia. Elle était longue de deux coudées et demie; sa largeur et sa hauteur étaient d'une coudée et demie. Elle était recouverte à l'intérieur et à l'extérieur de lames d'or fin, et son bord supérieur était entouré d'une guirlande d'or (1). Sur le couvercle était une plaque d'or pur (2), qu'on pouvait en détacher. Deux chérubins (3), en or ou en bois recouvert d'or (4) étaient fixés sur cette plaque : ils avaient les ailes étendues et la face tournée l'un vers l'autre (5). C'est là que Jéhovah était présent et rendait ses oracles (6). Ces chérubins ne pouvaient avoir la forme des *Kiroubi* assyriens, dont les ailes n'auraient pu couvrir le propitiatoire, que si on les avait placés de

---

mencement. Toutefois, on est loin de se trouver d'accord sur l'ordre de cette division primitive, même dans les églises chrétiennes ; les unes partagent, comme l'on sait, en deux commandements ce que les autres comprennent dans le premier seul, et celles-ci, pour compléter le nombre de dix, forment de la dernière sentence deux préceptes distincts. Ainsi, par exemple, lorsqu'il s'agit de l'observation du sabbat, ce commandement est tantôt le troisième, tantôt le quatrième du décalogue, suivant les différentes sectes de l'Eglise. Du reste, comme il n'existe dans l'Ecriture aucun éclaircissement à cet égard, nous devons en abandonner la décision au jugement des hommes, en nous réservant toutefois de revenir aux dix commandements et à leur classification.

(1) D'après l'épître aux Hébreux, IX, 4, l'Arche contenait encore une urne d'or renfermant de la manne (Exod. XVI, 33) et la verge fleurie d'Aaron (Nombr. XVII, 10). Josèphe n'en parle pas; mais les rabbins Lévi Ben Gerson et Abarbanel rapportent la même tradition que Saint Paul. Au temps de Salomon, ces deux objets ne se trouvaient plus dans l'Arche, III Rois, VIII, 9.

(2) כפרת ; Exod. XXV, 17-21, XXVI, 34. D'après Ewald, *op. cit.* p. 140, ce mot a le sens de *tabouret*. D'après d'autres auteurs, il signifie *couvercle*. Les anciens traducteurs le dérivent de l'hiphil *Kipher*, expier; LXX : ἱλαστήριον. Comme plusieurs de nos lecteurs possèdent sans doute les langues primitives des Ecritures et connaissent la nouvelle explication qui réduit le mot *capporeth* à la simple signification d'un couvercle, nous ferons observer en peu de mots que son sens plus étendu, dont nous nous faisons les défenseurs, se trouve justifié : 1° par les traducteurs anciens ; 2° par les ordonnances relatives à l'Arche d'alliance dans lesquelles le propitiatoire est toujours considéré comme un objet à part et non comme un de ses accessoires : aussi est-il formé d'or massif, tandis que l'Arche n'est que recouverte de ce métal ; 3° et, c'est notre objection principale, la langue hébraïque n'admet pas qu'on traduise *capporeth* par couvercle. Nulle part la racine *caphar* ne désigne l'action de couvrir ou d'autres opérations semblables. Au seul passage de la Genèse VI, 14, ce mot signifie *enduire*, mais au *kal* dont *capporeth* n'est point une dérivation ; encore est-il probablement employé en cet endroit comme dénomination de *copper*, *poix*. Partout ailleurs où cette racine se rencontre, et sans exception au *piel*, d'où *capporeth* est une forme dérivée, ce verbe n'a pas d'autre signification que *réconcilier* ou *expier par la réconciliation;* il devient précisément l'expression consacrée dans le culte mosaïque pour le raccommodement solennel qu'on s'était figuré sous le nom de *capporeth* (Bachr, *Culte Mosaïque*, livre I, page 381, et Meyer, *Explications de la Bible*, page 173) ; — Vulg : « propitiatorium ».

(3) כרבים, Exod. XXV, 18 et suiv. Le mot est d'origine sémitique ; on le trouve dans les inscriptions cunéiformes. « Plus d'un philologue pense aujourd'hui (Fr. Delitzsch, *Studien über indogermanisch-semitische Wurzelverwandtschaft*, p. 106 et suiv., *Assyrische Studien*, p. 108) qu'au lieu d'avoir à rattacher le mot hébreu *Kerub* à la racine aryenne *grabh*, « saisir », l'introduction de la voyelle *upsilon* dans le grec γρύψ; est l'indice d'une action du terme hellénique ». F. Lenormant, *Les origines de l'histoire*, t. I, p. 111. — Graf (*Die geschichtlichen Bücher des A. Testament*, Leipzig, 1866, in 8°, p. 60), prétend que les chérubins du tabernacle ne sont qu'une copie des chérubins du temple de Salomon. Mais où sont les preuves à l'appui ?

(4) Gesenius, *Lexicon*, p. 457.

(5) V. Ancessi, *Atlas archéologique*, pl. IV.

(6) Exod. XXV, 22 ; Nombr. XII, 8. ; Ps. LXXXIX (LXXXVIII), 1, etc.

manière à se tourner le dos. Il doit plutôt s'agir ici de ces figures que les monuments égyptiens montrent souvent placées face à face des deux côtés du naos des dieux, et qui, pour l'envelopper, étendent leurs bras garnis de grandes ailes (1). Le chérubin de l'Exode n'est pas, au point de vue plastique, celui du temple de Salomon, ni celui d'Ezéchiel. Peut-être était-ce un grand oiseau, aigle ou vautour, aux ailes étendues en avant et ombrageant le propitiatoire (2).

Aux deux côtés de l'Arche étaient fixés quatre anneaux en or, où étaient passées les perches d'acacia destinées à la porter. Ces perches restaient dans ces anneaux en permanence (3), afin que les porteurs n'eussent pas à la toucher (4).

Habituellement, l'Arche était conservée dans le Saint des Saints. Mais, comme nous l'avons déjà dit, on l'emportait quelquefois dans des expéditions militaires (5), comme gage sensible de la protection divine (6). C'est ainsi qu'elle fut prise par les Philistins (7), qui la rendirent quelque temps après (8). Personne ne pouvait la voir ni la toucher. On l'enveloppait d'une housse dans la marche à travers le désert (9). Oza fut frappé de mort pour y avoir porté la main (10).

Lors de la destruction du temple de Salomon, Jérémie, sur l'ordre de Dieu, la cacha dans une grotte de la montagne de Pisga (11) : mais le prêtre témoin du fait ne put, plus tard, retrouver l'endroit (12). On a prétendu, sans preuve, que l'Arche était au nombre des objets sacrés emportés par Nabuchodonosor à Babylone (13), et que Cyrus l'aurait rendue aux Israélites (14). Un fait certain est, qu'après la captivité, le Saint des Saints était absolument vide (15).

---

(1) Wilkinson, *Manners and customs of ancient Egyptians*, 1878, t. II I, pp. 357, 358. — V. Ancessi, *Atlas archéologique* pl. IV.
(2) F. Lenormant, *Les origines de l'histoire*, t. I, p. 128.
(3) Exod. XXV, 15.
(4) II Rois, VI, 6.
(5) V. p. 441.
(6) I Rois, IV, 3 et suiv., XIV, 18.
(7) I Rois, v. 6.
(8) *Ib.* VI, 19.
(9) Nombr. XII, 17-20.
(10) II Rois, VI, 6.
(11) II Macc. II, 4 et suiv.
(12) « Les Thalmudistes (*Galatin. l. 4. de Arcanis, c. 9. Genebr. Chronol. l. 2. Rab. Juda et Abarbanel. in Daniel. Maimonide.* etc.) racontent que Salomon ayant appris par révélation qu'un jour les Assyriens pilleraient le temple qu'il avait bâti, et enlèveraient les choses précieuses qu'il y avait mises, fit faire sous terre une cache secrète, où l'on pouvait mettre en cas de besoin les ornements les plus précieux et les choses les plus sacrées du Temple, pour les dérober à la connaissance des ennemis. Josias, prévoyant les maux qui allaient fondre sur la nation des Hébreux, cacha dans ce lieu l'arche d'alliance, la verge d'Aaron, le vase de la manne, le pectoral du grand prêtre, et l'huile sainte. Mais pendant la captivité de Babylone, les prêtres ayant perdu la connaissance du lieu où ces choses avaient été cachées, on ne les revit plus depuis, et elles ne se trouvèrent pas dans le second Temple ». Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, art. « Arche ».
(13) II Paral XXXVI, 10.
(14) Buxtorf, *De arca fœderis*, XXII ; Carpzov, *Dissert. acad.*, pp. 48 et suiv.
(15) Josèphe, *Bell. jud.* V, 5, § 5. — V. Preiswerk, *L'Orient ancien et moderne*, tr. fr., Lyon, 1842, t. I, pp. 291 et suiv. — Les prophètes qui n'ont jamais insisté sur les cérémonies extérieures du culte, mais sur son esprit et sur sa vérité, n'exhortèrent pas le peuple

B. *Mobilier du sanctuaire.* Dans le Saint ou sanctuaire se trouvaient la table des pains de proposition, le chandelier d'or et l'autel de l'encens.

a. *Table des pains de proposition.* Cette table, שלחן, ou שלחן הפנים (1), et plus tard שלחן המערכת (2), était en bois d'acacia recouvert de lames d'or. La longueur du dessus de la table était de deux coudées, sa largeur d'une coudée. Elle était portée sur quatre pieds, hauts d'une coudée et demie : vers le haut, ces pieds étaient réunis par quatre traverses. Elle était entourée d'un rebord, מסגרת, de quatre doigts de hauteur, recouvert d'or. Au bord des quatre pieds étaient des anneaux en or, où on passait les barres en bois d'acacia recouvert d'or qui servaient à porter la table (3). Le mobilier de cette table se composait de quatre espèces de vases dont la forme n'est pas encore connue (4).

Sur cette table, on plaçait, chaque jour de sabbat, douze pains (5) faits de fleur de farine et recouverts d'encens. Ils représentaient probablement les douze tribus d'Israël. On les mettait en deux monceaux de six pains chacun. Les pains enlevés appartenaient aux prêtres, qui devaient les manger dans le lieu saint. Quand David et ceux qui l'accompagnaient mangèrent ces pains (6), ils violèrent la lettre de la loi, comme le dit Notre Seigneur (7).

b. *Chandelier à sept branches.* Le chandelier (8) d'or se composait d'une tige (9) fixée sur un piédestal (10). Sur l'extrémité supérieure de la tige était une lampe. De cette tige partaient six bras (11), qui s'espaçaient à intervalles égaux, trois de chaque côté. Ces bras qui arrivaient à la même hauteur que la tige centrale, portaient, comme elle,

---

à chercher l'arche d'alliance ni d'autres objets sacrés du temple, et Esdras, fondant moins l'église nouvelle sur les pratiques religieuses des lévites que sur les règlements qui servirent plus tard de base au culte divin des synagogues, n'eut aucun motif pour demander, comme un point essentiel, qu'on s'occupât aussitôt de découvrir le lieu où l'arche se trouvait déposée. Dans ces conjonctures, le meuble saint fut laissé à l'endroit qui lui servit d'abri, et il finit par subir le sort de tant d'autres objets précieux mis en sûreté dans des moments de péril. On reste longtemps avant d'oser les faire reparaître, et lorsque viennent enfin des jours plus tranquilles, le souvenir précis des trésors et des lieux qui les recèlent se trouve effacé, et cela pouvait d'autant plus facilement arriver chez les Juifs, qu'ils attendaient incessamment le Messie. Persuadés que les objets qui avaient servi à leur culte ne pouvaient être perdus, ils avaient la conviction que tout reparaîtrait et serait rétabli comme au temps de leurs aïeux. Le même espoir, par rapport à l'arche d'alliance, se trouve exprimé dans les écrits des rabbins. Quant à la possibilité de découvrir les antiques meubles du sanctuaire d'Israël, nous dirons qu'une telle rencontre dans les cavités des monts de Sion et de Moriah ne nous semblerait pas plus étonnante que celles de Pompéi et d'Herculanum.

(1) Nombr. IV, 7.

(2) I Paral. XXVIII, 16.

(3) Exod. XXV, 25-28. — Cfr. dans Ancessi, *Atlas archéologique*, pl. IVe, 1° une vue de la table des pains de proposition, d'après les reliefs de l'arc de Titus, et 2° une table d'offrande des temples égyptiens.

(4) Exod. XXV, 29 : כפות, כפית, מזרה, מנקיות, קשות.

(5) חלות. Lévit. XXIV, 5-9. Ces pains étaient probablement percés au milieu.

(6) I Rois, XXI, 3-6.

(7) Matt. XII, 4-7 ; Marc II, 25. 26.

(8) מנורה, Exod. XXV, 31 et suiv.

(9) קנה, *Ibid.*

(10) ירך, *Ibid.*

(11) קנים, *Ibid.*

une lampe (1). Le texte ne dit rien de la forme de ces lampes, et les conjectures des savants ne reposent sur aucune preuve (2). Le chandelier, fait en or massif et battu, pesait, avec les accessoires, un talent. Il était orné de figures; parmi celles-ci étaient des calices de fleur d'amandier (3) : le chandelier en avait vingt-deux, chaque bras trois, et la tige quatre. Une autre figure, appelée כפתור (4), n'est pas bien connue : pour les rabbins (5), c'était des hommes, pour Josèphe (6) des grenades. La troisième, פרח, est aussi indéterminée : ce mot a la signification générale de boutons et de fleurs; d'après Josèphe (7), c'était des lis.

Chaque soir les lampes du chandelier devaient être remplies d'huile et allumées, de façon à brûler toute la nuit (8). On ne sait si elles restaient allumées durant le jour (9). L'huile prescrite (10) pour ces lampes devait être d'olives pures, sans aucun mélange. Les olives n'étaient pas foulées sous le pressoir, mais pilées dans un mortier : on faisait cette opération avant maturité complète, puis on les plaçait dans une corbeille d'où l'huile tombait (11).

Au chandelier étaient joints des mouchettes et des cendriers (12), en or comme le chandelier lui-même.

c *Autel des parfums.* Entre le chandelier d'or et la table des pains de proposition était l'autel des parfums, מזבח מקטר הקטרת (13), ou מזבח הקטרת (14), ou encore מזבח זהב (15). Il était carré, en bois d'acacia, long et large d'une coudée, sur deux de hauteur. Des lames d'or le recouvraient, comme la table des pains de proposition. Une bordure d'or l'entourait. Au dessous de cette bordure étaient deux anneaux d'or dans lesquels on passait les bâtons d'acacia recouverts d'or qui servaient à le porter. Sa surface était entourée d'un rebord destiné à empêcher la chute des parfums et des charbons embrasés. Aux quatre angles, quatre cornes, en bois d'acacia recouvert d'or, symbolisaient la force et la bénédiction procurées par les sacrifices offerts sur l'autel. Aaron reçut l'ordre d'y brûler chaque

---

(1) V. dans Ancessi, *Atlas archéologique*, pl. IV : 1° le chandelier à sept branches de l'arc de Titus ; 2° le chandelier à sept branches figuré sur le bas-relief d'Omm Keis (Musée du Louvre, salle Judaïque, n° 74). — M. Clermont-Ganneau a retrouvé sur l'une des colonnes hautes de la nef, dans la grande mosquée de Gaza (ancienne église bâtie par les croisés), une représentation de ce même chandelier, sculpté en relief sur le fût d'une colonne monolithe. Elle ressemble beaucoup au chandelier d'Omm Keis (Héron de Villefosse, *Notice des monuments provenant de la Palestine*... Paris, 1876, in-8°, p. 50).

(2) Bachr, *Symbolik*, t. I, p. 413.

(3) גבעים משקדים, Exod. XXV, 31.

(4) *Ibid.* — LXX : σφαιρωτῆρες ; — Vulg. : « spherulæ ».

(5) Ugolini, *Thesaurus*, t. XI, p. 917.

(6) *Ant. jud.* III, 6, § 7.

(7) *Ibid.*

(8) Lévit. XXIV, 3.

(9) Cfr. Exod. XXII, 21 ; Lévit. XXIV, 3.

(10) Exod. XXVII, 20 ; Lévit. XXIV, 2 et suiv.

(11) Tr. *Menach.* VIII, 4.

(12) Exod. XXV, 38 : מלקחים, מחתות (LXX : ὑποθέματα).

(13) Exod. XXXIV, 1.

(14) *Ibid.* XXXVII, 25.

(15) Nombr. IV, 11.

matin et chaque soir l'encens, et d'en purifier les cornes une fois par an, au grand jour de l'expiation, avec le sang des victimes pour le péché (1).

Les parfums (2) brûlés sur cet autel étaient faits avec quatre ingrédients, que l'Exode désigne ainsi : נטף ושחלת וחלבנה ולבנה (3). Le *nataph*, « goutte » (4), est, d'après les Septante et la vulgate, le *Stacte* (5), qui est, ou le suc désséché de la myrrhe, ou une espèce de gomme de storax. Le *Schéheleth* (6) est employé par les Arabes, les Perses et les Indiens comme un parfum précieux; il provient d'un strombus. La *helbenah* est le galbanum odoriférant et *lebonah* l'encens proprement dit. Ce parfum devait être mêlé de sel pur et bénit (7) : le sel n'est employé qu'au point de vue symbolique. Toute autre composition est interdite. La sainteté de l'offrande exige même que ce parfum soit uniquement consacré au sanctuaire. Il ne doit pas être employé à des usages profanes et celui qui s'en sert pour son plaisir en dehors du tabernacle, est puni de mort (8). « Plus tard, au dire des thalmudistes, à ces ingrédients primitifs s'en ajoutèrent sept autres, la myrrhe, la casse, le nard, le safran, le calamus, la cannelle et le costus (9). Mais cela était contraire à la loi, si d'ailleurs le fait rapporté par les thalmudistes est vrai » (10).

D'après le Thalmud (11), la famille d'Abtinas (12) était chargée de préparer ce parfum (13).

C. *Mobilier du parvis.* Dans le parvis se trouve l'autel des holaucaustes et le bassin d'airain.

a. *Autel des holocaustes.* Cet autel, appelé מזבח העלה, ou המזבח, était une espèce de coffre sans fond, en bois d'acacia, recouvert de bronze, long et large de cinq coudées sur une hauteur de trois. Il était rempli de terre jusqu'au haut, et c'est sur cette terre qu'on offrait les sacrifices (14). Aux quatre coins étaient quatre cornes en bois d'acacia, également recouvertes de bronze. A moitié de la hauteur de l'autel, les quatre côtés étaient entourés d'un rebord (15), auquel était attachée une grille en forme de treillis, qui descendait jusqu'à terre. Aux quatre coins de la grille étaient quatre anneaux de bronze, où on passait les bâtons qui servaient à transporter l'autel.

Sur le rebord dont on vient de parler, et qui avait environ une coudée de large, le prêtre sacrificateur se plaçait. Il n'y montait pas par des

---

(1) Exod. XXX, 7-10; Lévit. XVI, 18, 19.
(2) סמים, Exod. XXX, 34.
(3) Exod. XXX, 34.
(4) Job, XXXVI, 27.
(5) LXX : στακτή.
(6) LXX : « ὄνυξ ; — Vulg. : « onyx ». — V. plus haut, p. 125.
(7) Exod. XXX, 35.
(8) Exod. XXX, 38.
(9) Plante de l'Inde dont la racine a un goût âcre et une odeur très forte (Pline, XII, 12, 25, VIII, 1, 2). Ils nomment ce mélange אחד עשר סמנין.
(10) Welte, art. « Tabernacle », dans le *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, trad. fr., 3e éd., t. XXIII, p. 89.
(11) Tr. *Schekalim*, V, 1.
(12) בית אבטינס.
(13) Cet autel n'est pas représenté sur l'arc de Titus.
(14) Exod. XX, 24.
(15) כרכב, Exod. XXXII, 5.

degrés (1), mais par un plan incliné qu'on appliquait au nord et au sud de l'autel (2). On offrait sur cet autel les sacrifices, soit sanglants, soit non-sanglants prescrits par la loi ou demandés par les Israélites (3).

Les objets qui servaient à cet autel étaient : 1° les *vases*, סירות; 2° les *pelles*, יעים (4) destinées à enlever les cendres et à nettoyer le haut de l'autel ; 3° les *bassins*, מזרקות (5), où l'on recevait le sang des victimes ; 4° les *fourchettes*, מזלגות (6), pour placer et remuer sur le feu la chair des holocaustes ; 5° les *réchauds*, מחתות (7), ou brasiers sur lesquels on allumait le feu.

b. Bassin d'airain. Les renseignements fournis par le texte sur ce bassin, כיור, ne nous indiquent pas sa forme. Dieu dit à Moïse : « Tu feras un bassin d'airain, avec sa base d'airain, pour les ablutions; tu le placeras entre le tabernacle et l'autel, et tu y mettras de l'eau, avec laquelle Aaron et ses fils se laveront les mains et les pieds » (8). Peut-être la base, כן, était-elle un réservoir pour l'eau contenue dans le bassin, et était-ce là que les prêtres se lavaient (9). Suivant les rabbins, on tirait l'eau du bassin, au moyen de deux robinets placés aux côtés opposés.

D. *Place du tabernacle dans le camp. — Son transport. — Moïse a-t-il pu le construire dans le désert ?*

Dans le désert, le tabernacle était placé au milieu du camp des Hébreux. La tribu de Lévi campait tout auprès (10). Puis venaient les autres tribus, placées trois de chaque côté : à l'est Juda ayant à droite Issachar, et à gauche Zabulon ; au sud Ruben avec Siméon et Gad; à l'ouest Ephraïm avec Manassé et Benjamin ; au nord Dan entre Aser et Nephtali.

Quand on levait le camp, les prêtres et les lévites démontaient le tabernacle, le transportaient et le reconstruisaient dans le nouveau campement. Aussitôt après, « Moïse, Aaron et ses fils, ayant la charge du sanctuaire » (11), venaient les Caathites (12), ou fils de Caath, קהת, qui avaient la charge des choses les plus sacrées (13). Puis venaient les Gersonites (14), ou fils de Gerson, גרשון (15), qui veillaient sur les tentures

---

(1) Exod. XX, 23.
(2) V. Ancessi, *Atlas archéologique*, pl. V°.
(3) Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.
(4) Exod. XXVII, 3, XXVIII, 3.
(5) Exod. XXXVIII, 3.
(6) *Ibid.* XXVIII, 3, XXXVIII, 3.
(7) *Ibid.* Cfr. Nombr. XVI, 6 et suiv. — Plus haut p. 426, nous avons, avec la plupart des exégètes, traduit ce mot par *mouchettes*.
(8) Exod. XXX, 17 et suiv.
(9) Un passage de l'Exode XXXVIII, 8, a donné lieu à deux interprétations bien différentes. Bæhr, Welte, etc., traduisent : Le bassin était muni de miroirs dans lesquels les femmes qui veillaient à la porte du tabernacle pouvaient se voir. Suivant Munk, Barrows, il faut interpréter le texte d'une tout autre manière ; ce bassin fut fait avec l'airain fourni par les miroirs des femmes.
(10) Nombr. II, 1-31.
(11) *Ibid.* III, 38.
(12) קהתי, Nombr. III, 27 ; Jos. XXI, 4.
(13) Nombr. III, 31.
(14) גרשני ; Nombr. III, 23, XXVI, 57.
(15) Gen. XLVI, 11.

et les couvertures du tabernacle et du parvis [à l'exception du voile intérieur fermant le Saint des saints, qui était conservé par les Caathites (1)] et sur les cordages pour le service du tabernacle (2). Les Mérarites, ou fils de Mérari, מְרָרִי (3), avaient le service le plus lourd : ils portaient les barres, les piliers, les socles du tabernacle, avec tous les ustensiles qui s'y rapportaient, les poteaux de la cour avec leurs socles, leurs pieux et leurs cordages (4).

Pour faciliter ces services, les Gersonites avaient deux chariots et quatre bœufs, les Mérarites quatre chariots et huit bœufs. Quant aux Caathites, ils portaient les choses saintes sur leurs épaules (5).

Les prêtres seuls préparaient le déménagement du tabernacle : les Caathites, sous peine de mort, ne devaient pas entrer pour voir envelopper les choses saintes (6), qu'ils avaient cependant mission de porter (7).

Une grande solennité préside aux prescriptions données aux prêtres pour la préparation du départ (8). Au moment où le camp est levé, Aaron et ses fils démontent le voile intérieur et en couvrent l'arche d'alliance; par-dessus ce voile ils placent une couverture de peau et un drap de couleur bleue. Ensuite ils mettent les barres de l'arche. Sur la table des pains de proposition, ils étendent une couverture bleue, puis placent dessus le mobilier de cette table, avec les pains eux-mêmes; par dessus ils superposent un drap écarlate, puis une couverture de peau, et ils fixent les barres de la table. Le chandelier avec tous ses accessoires est enveloppé dans un drap bleu, recouvert aussi d'une couverture de peau, et placé sur un brancard. Il en est de même de l'autel des parfums, auquel, une fois enveloppé, on fixe ses barres : de tous les ustensiles du service du sanctuaire, qu'on place sur un brancard ; de l'autel des holocaustes. Il n'est pas question du bassin d'airain. On remarquera que tous ces objets sont recouverts en dernier lieu par des peaux, à l'exception de l'arche, qui est revêtue d'une couverture bleue, emblème peut-être du firmament céleste où on pense que Dieu réside (9).

Des auteurs modernes (10) ont souvent nié la possibilité pour Moïse et les Hébreux de construire dans le désert le tabernacle tel qu'il est décrit dans le Pentateuque avec tous ses accessoires. Les principales objections sont tirées de plusieurs ordres d'idées. On trouve d'abord que,

---

(1) Nombr. III, 31.
(2) *Ibid.* 25, 26.
(3) Gen. XLVI, 11.
(4) Nombr. III, 36, 37.
(5) *Ibid.* VII, 6-9.
(6) *Ibid.* IV, 20.
(7) Graf (*Die Geschichtl. Bücher des A. T.* Leipzig, 1866, in-8°, p. 42) prétend que d'après le Deut. XXXI, 9, 25, les prêtres devaient porter l'arche. Colenso est du même avis (*The Pentateuch*, Londres, 1863, in-8°, part. III, p. 556). Ce passage signifie seulement que, dans certaines circonstances, les prêtres portaient l'arche : cela arrivait dans des dangers ou dans des solennités extraordinaires. Curtiss, *The levitical priests, with a preface* by F. Delitzsch, Edinburgh, 1877, in-8°, pp. 10 et suiv.
(8) *Ibid.* IV, 4 et suiv.
(9) Barrows, *op. cit.* p. 506.
(10) Ainsi Vater, Bohlen, Gramberg, de Welte, Vatke, etc. — V. Bœhr, *Symbolik*, t. I, p. 17.

pour un peuple pastoral, il y a, dans la description biblique, trop de meubles, trop de vases d'or et d'argent, trop d'art dans le travail des métaux, que les riches tissus brodés n'ont pu être confectionnés dans un temps si court.

Mais, répond Welte (1), on a déjà démontré souvent que l'antique Orient avait d'immenses richesses en métaux précieux (2), et que l'or et l'argent consacrés au tabernacle pouvaient être considérés comme minimes, eu égard à ces masses de métaux de prix. Même, en comparaison d'autres sanctuaires de l'Orient ancien, le tabernacle devait paraître pauvre et nu. Quant au cuivre et au fer employés, ils existaient en abondance dans la presqu'île du Sinaï. A Sarbat el Chadem, les Egyptiens, longtemps avant Moïse, avaient exploité des mines de cuivre, dont on retrouve encore les scories ; dans le grès des vallées du voisinage, le cuivre et le fer sont en grande quantité (3). D'autres mines anciennes de cuivre ont été trouvées aussi au Ouady Mughâra (4). Les matériaux ne manquaient donc pas.

Quant au travail, il n'était pas d'une insurmontable difficulté, comme on a pu s'en apercevoir à la lecture des pages précédentes. Les ouvriers habiles ne manquaient pas parmi le peuple qui avait été mêlé si longtemps à la civilisation égyptienne. Moïse nous a conservé les noms de deux d'entre eux, Bezeléel (5) et Ooliab (6).

Les étoffes tissées et brodées n'ont rien qui doive non plus étonner. En Orient et en Egypte, cet art avait atteint une grande perfection (7). Les Israélites étaient parfaitement en mesure de les confectionner eux-mêmes, comme le dit la Bible (8), et n'eurent pas besoin de recourir, ainsi, qu'on l'a soupçonné sans raison, à des marchands étrangers.

3° *Symbolisme du tabernacle* (9).

Le mosaïsme dans toutes ses parties était « l'ombre des biens à venir » (10) : ces paroles nous donnent la clef de la signification symbolique du tabernacle et de ses diverses parties. Il représentait l'avenir heureux de la révélation divine avec tous les biens qu'en retirent les adorateurs en esprit et en vérité (11). En développant ce symbolisme, il importe de savoir éviter les détails trop menus. Dans les types comme dans les paraboles, le sens se trouve souvent dans l'ensemble de la figure, qu'il ne faut pas disséquer en parties infinitésimales.

Le tabernacle était l'habitation terrestre de Dieu : « Faites-moi un

---

(1) *Art. cité* p. 91.
(2) V. Nombr. XXXI, 48 et suiv.
(3) V. *The comparative Geography of Palestine and the Sinaïtic Peninsula*, de Ritter, trad. angl. de Gage, t. I, pp. 352-359.
(4) Robinson, *Biblical Researches*, t. I, p. 80.
(5) Exod. XXXI, 2.
(6) *Ibid.* XXXI, 6, XXXV, 34.
(7) V. plus haut, p. 416.
(8) Exod. XXXVI, 8 et suiv.
(9) Keil, *Bibl. Archæologie*, pp. 103 et suiv.; Barrows, *op. cit.* pp. 506 et suiv.; Friedrich, *Symbolik der Mosais. Stiftshütte*, Leipzig, 1841, in-8°.
(10) « Umbra... futurorum bonorum. ». Hebr. X, 1.
(11) Jean, IV, 23.

sanctuaire, dit le Seigneur à Israël, pour que j'habite parmi vous » (1). Mais la véritable résidence de Dieu est au ciel, comme l'enseigne l'Écriture dans une multitude d'endroits (2). Le tabernacle fait par la main des hommes est le type du tabernacle incréé du ciel. Cette idée est développée avec beauté et force dans l'épître aux Hébreux (3). De même que le grand-prêtre des Hébreux entrait, une fois chaque année, dans le Saint des Saints, avec le sang des taureaux et des béliers, pour expier, en présence de Dieu résidant entre les chérubins, les péchés d'Israël de même le Sauveur est entré dans le vrai Saint des Saints pour offrir à son Père céleste son sang comme expiation parfaite des péchés de son peuple et obtenir pour celui-ci la rédemption éternelle. Aussi l'auteur sacré ajoute-t-il : « Il est nécessaire que les figures des choses soient purifiées par les victimes (de l'Ancien Testament), et les choses célestes elles-mêmes par des victimes meilleures que celles-l[illegible] [illegible]r Jésus n'est pas entré dans un sanctuaire fait de main d'homme [illegible]omme le tabernacle terrestre avec ses sanctuaires extérieur et intérieur), figure du véritable (la nouvelle alliance, qui commence sur la terre et s'achève dans le ciel) (4), mais dans le ciel même, afin de paraître maintenant pour nous devant la face de Dieu » (5).

Le tabernacle est le pala s terrestre du roi céleste (6). Dans tout palais royal, il y a une salle d'audience, où le souverain reçoit ceux qui sont admis devant lui. Dans le tabernacle mosaïque, Dieu manifeste réellement sa présence, שכינה, entre les ailes des chérubins qui ombra-

---

(1) Exod. XXV, 8.

(2) Ps. II, 4; CXV, 3; CXXIII, 1; Is. VI, 1, LXVI, 1; Ezéch. I, 10; III Rois, VIII, 30; Matt. VI, 9; Act. VII, 49; Hébr. VIII, 1; Apoc. IV, etc.

(3) Hébr. IX, 11 et suiv.

(4) Drach, *Comm. sur l'épître aux Hébreux*, p. 762.

(5) Hébr. IX, 23, 24.

(6) Le Tabernacle est appelé la « maison » de Dieu ; cependant le prophète nous montre déjà dans l'ancienne alliance qu'un édifice élevé de main d'homme ne pouvait embrasser la présence de l'Éternel : « Le ciel est mon trône, dit-il au nom du Seigneur, et la terre est mon marchepied ; quelle maison me bâtirez-vous, et où m'assignerez-vous une demeure »? (Isaïe XLVI, 1.) Le Tabernacle était donc uniquement le symbole de la présence de Dieu au milieu d'Israël. Cependant, comme la construction de ce temple n'était pas d'invention humaine, mais qu'il fut élevé suivant les commandements exprès du Seigneur, ce symbole ne pouvait être une œuvre morte et vide de sens ; il réalisa, pour ce peuple, ce qu'il devait indiquer : le sejour de Dieu parmi les Israélites. Toutefois, le symbole de cette « maison » de Dieu ne se borne pas à ce seul sens ; il était en même temps un type, nous oserions presque dire une prédiction exprimée sous la forme d'un objet matériel. La pensée que Dieu voulait demeurer avec son peuple d'élection ne comprend pas seulement le cours entier des siècles temporels, mais, après que « le premier ciel et la première terre avaient disparu », le prophète du Nouveau Testament voit « le Tabernacle que Dieu a fait pour être avec les hommes » (Ap. XXI, 1 3). Or, la « maison » de Dieu était le type de cette réunion du Seigneur avec son peuple glorifié lors de l'achèvement de son œuvre. D'ailleurs, la destination de ce peuple était en général empreinte tout à la fois d'une vérité littérale et de l'indication typique de la communion éternelle du Seigneur. Qu'on veuille seulement comparer le passage de l'Exode, XIX, 6, avec celui de l'Apocalypse I, 5. Le premier de ces passages désigne en ces termes la vocation du peuple d'Israël sur la terre : « Je vous regarderai comme un *royaume de sacrificateurs* et comme une nation sainte ». Dans l'autre, il est évident que cette position d'Israël doit être en même temps considérée sous un rapport typique. Le prophète, ayant exalté le but auquel nous conduit la rédemption de Notre-Seigneur, dit qu'il nous a faits

gent le propitiatoire (1) : « C'est là, dit le Seigneur à Moïse, que je me rencontrerai avec toi, et que je te donnerai tous mes ordres pour les enfants d'Israël ». Dieu renouvelle encore ailleurs cette promesse (2). Après la dédicace du tabernacle et de l'autel, le livre des Nombres dit : « Lorsque Moïse entrait dans le tabernacle pour parler à l'Éternel, il entendait la voix qui lui parlait du haut du propitiatoire... entre les deux chérubins. Et il parlait avec l'Éternel » (3). Aussi Jéhovah est-il décrit dans l'Ancien Testament comme celui qui habite entre les chérubins (4).

D'après la tradition juive et beaucoup d'auteurs chrétiens, Dieu manifestait sa présence sous la forme d'une nuée (5).

Dans l'arche étaient les deux tables de la loi que la présence de Dieu protégeait et rendait inviolables. Cela signifiait que Dieu est la source de la Loi, et que ceux qui l'approchent doivent le faire avec respect et obéissance.

Les chérubins, qui ombragent de leurs ailes le propitiatoire, apparaissent partout comme les ministres de la volonté de Dieu (6). Les chérubins de la vision d'Ezéchiel portent le trône de Dieu : ils ont quatre faces pour faire voir l'universalité de leur mission (7). Sur l'Arche, ils sont tournés tous les deux vers le propitiatoire : ils adorent Jéhovah ou sont en respectueuse contemplation du contenu de l'Arche. Le symbolisme des chérubins, des voiles et des tapisseries, est substantiellement le même que celui des chérubins de l'Arche (8). L'épître aux Hébreux appelle ceux ci : χερουβὶμ δόξης (9). L'indissoluble union des chérubins avec le trône de Dieu et avec sa présence dans la symbolique des

---

« rois et sacrificateurs de Dieu son père. » Preiswerk, *Sur la signification du culte mosaïque*, dans *L'Orient ancien et moderne*, t. I, p. 212.

(1) Exod. XXV, 21-22.

(2) *Ibid.* XXX, 36 ; Lévit. XVI, 2 ; Nombr. XVII, 4.

(3) Nombr. VII, 87.

(4) I Rois, IV, 4 ; II Rois, VI, 2 ; IV Rois, XIX, 15 ; Is. XXXVII, 16 ; Ps. LXXIX, 1 ; XCVIII, 1.

(5) Abarbanel dit : « Gloriam Domini non fuisse nubem, sed rem igni similem ratione luminis ac splendoris sui ; nubes autem circa eam fuit, velut fumus semper est circa ignem » (*In Exod.* XL, 34). C'est cette présence sous la forme d'une nuée, יענן, Lévit. XVI, 2, que les Juifs appellent *Schekina*, שכינא (v. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 2394 et suiv. Othon, *Lexicon rabbinicum*, pp. 678 et suiv.). Cette idée a été combattue comme une fable juive par Thalemann, *De nube super arca fœderis*, Leipzig, 1752, in-8°, qui ne voit dans la nuée que l'effet de la fumée produite par l'encens dans le Saint des Saints. Il fut réfuté par Rau, *De nube super arca fœderis*, Utrecht, 1760, in-8°. Thalemann riposta par *Vindiciæ tractatus de nube super arca fœderis*, Leipzig, 1771, in-8°, avec un tel succès que la plupart des protestants modernes, excepté Bæhr, *Symbolik*, t. I, pp. 174 et suiv., Baumgarten, *Theol. Comment.*, t. II, pp. 183 et suiv., considérèrent comme une fable l'existence d'une nuée dans le Saint des Saints. Mais, comme le fait bien observer Keil, *Archæologie*, p. 124, ce système doit tomber devant le texte si précis du Lévit. XVI, 2 : « J'apparaîtrai dans la nuée sur le propitiatoire », dont on ne peut éluder la force que par une exégèse arbitraire. Cfr. W. Neumann, *Die Wolke im Allerheiligsten*, dans *Luther. Zeitschrift*, 1851, pp. 70 et suiv., Keil, *Comm. zu Lev.* XVI, 2, 13, et de Biasi, *Archæologia biblica*, p. 428. La nuée est toujours l'indication de la présence du Seigneur. La Schekina manquait dans le second temple (v. Buxtof, l. c.)

(6) Gen. III, 24 ; Ezéch. I, X ; Apoc. IV.

(7) V. notre *Commentaire sur Ezéchiel*, p. 24.

(8) Cfr. Keil, *Archæologie*, p. 97.

(9) Hebr. IX, 5.

Hébreux implique la doctrine que la vie véritable et éternelle ne peut se trouver que dans une union constante avec le Dieu vivant.

Dans le Saint se trouvaient, au sud le chandelier d'or avec les sept lampes, au nord la table de proposition avec ses douzes pains. C'étaient les types de la lumière et de la vie que procurent la présence de Dieu et l'exécution de ses préceptes. Comme la fin de tous ces préceptes est le Christ (1), le chandelier et la table sont les types du Christ lumière du monde et nourriture des âmes. Entre ces deux objets est l'autel d'or sur lequel, matin et soir, les prêtres brûlent un doux encens devant le Seigneur. L'encens consumé est un symbole naturel de la prière. L'Apocalypse (2) enseigne expressément que l'encens est « la prière des Saints ». Et le Psalmiste dit : « Que ma prière soit devant ta face comme l'encens et l'élévation de mes mains, comme l'offrande du soir » ! (3) Le prêtre qui offre l'encens est le type du Christ, par l'intermédiaire duquel Dieu reçoit les prières des fidèles (4). Là, le feu pris à l'autel de l'encens et jeté sur la terre (5) signifie que Dieu se dispose à répondre aux prières des Saints par ses jugements contre leurs persécuteurs (6).

Quant au symbolisme des matériaux employés dans la construction du Tabernacle, bornons-nous à deux réflexions. Le choix des matières précieuses prouve l'excellence du service de Dieu, et, par une conséquence nécessaire, l'absolue nécessité où est l'homme de donner à Dieu le meilleur de tout ce qu'il possède. La gradation si scrupuleusement observée dans la richesse et l'éclat de ces matériaux repose sur ce principe que la présence de Dieu constitue la gloire du Tabernacle ; plus étroites sont les relations qui rattachent ces objets à Dieu, plus grande est la gloire dont ils sont revêtus.

III. LE TEMPLE DE SALOMON (7)

Le Tabernacle mobile était approprié à la vie nomade des Israëlites. De même la construction d'un temple dans un endroit déterminé était demandée par l'état de stabilité auquel le peuple était arrivé. A partir de

---

(1) Rom. X, 4.
(2) Apoc. V, 8.
(3) Ps. CXL, 2.
(4) Apoc. VIII, 3-5.
(5) *Ibid.* 5.
(6) Le symbolisme des voiles intérieur et extérieur, de l'autel des holocaustes et du bassin d'airain sera expliqué en parlant du sacerdoce d'Aaron et des sacrifices.

(7) Keil, *Der Tempel Salomo's. Eine archæolog Untersuchung,* Dorpat, 1839, in-8°, — Bæhr, *Der salomon. Tempel,* Karlsruhe, 1848, in-8°, où sont indiqués les anciens écrits ; — Thenius, *Das vorexil. Jerusalem und dessen Tempel,* dans son *Commentaire sur les Rois,* Leipzig, 1848, in-8° ; — M. de Vogué, *Le temple de Jérusalem, monographie du Haram-ech-cherif,* Paris, 1864, in-f° ; — Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes,* 3e édit., t. III, pp. 283 et suiv.; — Le P. Pailloux, *Monographie du temple de Salomon,* Paris, 1885, in-4° ; — notre *Commentaire sur Ezéchiel,* pp. 273 et suiv. ; — de Saulcy, *Jérusalem,* pp. 43 et suiv. ; — Conder, *Handbook,* p. 359 ; — King, *Recent discoveries on the Temple hill at Jérusalem,* Londres, 1884, in-16 ; Sattler, *Geschichte der Stadt Jerusalem und ihrer merkwürdisgten Gebaüde... mit drei plänen zu den Tempeln,* Munich, 1884, in-8°.

David, l'arche apportée à Jérusalem eut sa résidence sur le mont Sion (1). Le Deuteronome n'avait désigné aucun endroit en particulier (2); mais le Seigneur avait déclaré par ailleurs son choix (3), et il s'appelait lui-même, « celui qui demeure en Sion » (4). La montagne de Sion était comme le centre d'Israël (5). Ses bases sont les saintes montagnes ; l'Éternel aime ses portes plus que toutes les demeures de Jacob (6).

Cependant à la colline de Sion, celle de Moria fut préférée comme emplacement du temple par David lui-même (7). C'est là, d'après la tradition, qu'Abraham avait préparé le sacrifice de son fils (8), et on identifie généralement cet endroit avec l'aire d'Araunan, où David avait offert un sacrifice, lors de l'apparition de l'ange, à la fin de la peste (9).

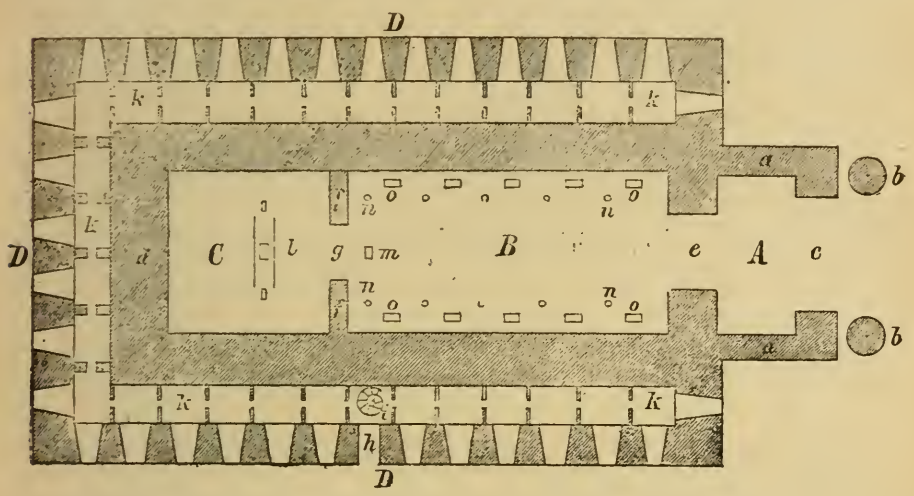

David avait eu le projet de construire le temple; mais il y avait renoncé sur l'ordre de Dieu, qui ne voulait pas que des mains ensanglantées par des guerres nombreuses élevassent sa demeure (10). Néanmoins il fit de grands préparatifs pour cette construction (11); il en dressa les plans (12), il recueillit l'or, l'argent et une partie des matériaux nécessaires pour

(1) I Paral. XV, 1 ; II Rois, VI, 12.
(2) Deut. XII, 11.
(3) Ps. LXVII, 17.
(4) *Ibid.* IX, 12
(5) *Ibid.* CXXV, 1, 2.
(6) *Ibid.* LXXXVI, 1.
(7) II Par., III, 1.
(8) D'après les Samaritains, c'est sur le mont Garizim qu'Abraham avait fait les préparatifs de ce sacrifice.
(9) II Rois, XXIV, 16. — Les Abyssiniens placent le mont Moriah tout près du Calvaire, à l'est de ce saint lieu. V. Tobler, *Golgotha*, pp. 383 et 532.
(10) II Rois, VII, 13 ; II Paral. XXVII, 3.
(11) II Paral., XXVIII, 11 et suiv.
(12) *Ibid.*

cette immense entreprise. A Salomon était réservée la gloire de la mener à bonne fin.

1° *L'emplacement du temple.*

A. *superficie.* Il n'y a pas de doute possible que le temple de Salomon n'ait été élevé sur l'aire du *Haram ech Chérif*, le « haut sanctuaire » actuel.

Le Haram forme un carré à côtés inégaux (1) : aux angles nord-est et sud-ouest les murs sont à angle droit ; l'angle du sud-est est de 92° 30. La muraille occidentale à 48[illegible] m. 45 centimètres ; celle du sud 280 m. 93 cent ; celle de l'est 466 m. 19 cent, (2) ; celle du nord 317 m. 49 cent. La superficie totale est en chiffres ronds de 143,000 m.

Les murs qui enclosent cet espace ont une hauteur de 9 m. 15 à 51 m. 79 au-dessus du rocher, et une épaisseur moyenne d'environ 2 m. 40. Le sol de l'intérieur a été grossièrement nivelé : la surface est composée en partie du rocher lui-même, en partie de terres soit rapportées, soit supportées par des voûtes de maçonnerie. A l'angle nord-ouest du Haram, le roc s'élève à 750 m. 17 au-dessus de la Méditerranée, et la surface est aplanie au moyen d'une excavation qui a laissé un talus de 12 m. 80 de hauteur. C'est à l'angle sud-est que le rocher est le plus bas (691[m],10 au-dessus de la Méditerranée). Au moyen d'observations faites dans des citernes et dans d'autres endroits où le roc est visible, on a pu tracer la ligne de faîte de la colline, à partir de l'angle nord-ouest jusqu'à un point situé aux deux tiers de la muraille méridionale, à partir de l'angle sud-ouest, et où on a trouvé une cote de 724 m. 57 cent. au-dessus du niveau de la mer.

La *Sakrah* (3) ou rocher, qui est aujourd'hui sous la Koubbet es-Sakrah, est le plus haut point sur le côté sud de faîte qu'on vient de mentionner, il est à 743 m. 46 au dessus du niveau de la mer.

---

(1) Conder, *Handbook*, p. 359.

(2) Les chiffres de M. de Saulcy sont très différents, on les trouvera dans M. Vigouroux, *op. cit*, p. 293.

(3) « Qu'est-ce que ce rocher ? L'Ancien Testament ne le mentionne nulle part expressément, si l'expression « l'aire d'Araunan » ne le désigne pas ; il n'en est parlé que dans le Talmud, qui a emprunté plusieurs de ses récits aux vieilles traditions. Il en est aussi question dans les commentaires juifs (Targum) de la Bible. On prétendait qu'ici, comme à Delphes et dans d'autres sanctuaires de l'antiquité, l'abîme au fond duquel on entendait bruire les eaux, était recouvert d'une pierre. La tradition juive rapporte qu'Abraham et Melchisédec ont offert ici des sacrifices, que c'est le lieu où Abraham fut sur le point d'immoler Isaac et que Jacob consacra ce rocher. Il était regardé comme le centre du monde..... Ce qui est certain, c'est que les musulmans se sont emparés de la tradition relative à ce rocher, comme de beaucoup d'autres, et qu'ils l'ont développée. D'après eux, il est suspendu sans appui sur l'abîme. En descendant au S. à côté de la chaire et de la tribune, les onze degrés qui conduisent dans la grotte située sous le rocher, on voit fort bien un appui, et le rocher repose dans son pourtour sur une maçonnerie enduite d'une crépissure. Le son creux qui s'entend par places, lorsqu'on frappe contre le mur, ne provient pas d'un vide qui se trouve derrière, mais du mortier mal attaché au rocher. Le guide y montre les endroits où auraient prié David et Salomon (petits escabeaux), Abraham (à g.), Elie (au N.), et au plafond l'empreinte de la tête de Mahomet. Il frappe aussi sur une dalle arrondie qui se trouve à peu près au centre et qui recouvre évidemment une cavité. Les musulmans prétendent que sous cette chambre souterraine se trouve le *bir-el-Arouâth*, le puits des Ames, où les âmes des défunts se réunissent deux fois la semaine pour prier. Quelques-uns disent que le rocher provient du paradis et repose sur un palmier qui communique avec le ruisseau du paradis ; que sous ce palmier, se trouvent Asia, femme de Pharaon, et Marie. D'autres disent qu'en dessous

Les pentes orientales sont les plus douces. On peut les tracer sur la surface toute entière, excepté vers le nord-est où la superficie actuelle est basse, et où le rocher ne se voit pas sur le sol, et n'est visible ni dans les citernes, ni dans les voûtes. Les fouilles faites par le colonel Warren ont montré qu'un lit de vallée traverse la partie nord-est de l'enceinte à une profondeur de 48 m. 75 cent. au-dessus de la Sakrah (1).

La Sakrah est une roche saillante de pierre calcaire ayant un escarpement de 1 m. 45 vers l'ouest, et tombant à l'est avec une inclinaison de 12°. L'escarpement occidental a trois degrés dont le plus haut mesure 1 m. 06 de hauteur. Sa direction générale est nord-sud, et sa largeur est d'environ 11 m. 88 cent. Sa largeur moyenne est d'un peu plus de 12 mètres. Une cave où l'on a accès par le sud-est, et qui occupe une superficie d'environ 500 pieds carrés, existe sous la partie sud-est du nord (2).

La Sakrah et le dôme qui la renferme sont sur une plate-forme de construction moderne, qui s'élève à 4 m. 60 environ au dessus du sol d'alentour. A l'angle nord-ouest de cette plate-forme, le roc est visible à la surface, son niveau général est bien déterminé.

Au nord-est et à l'est il s'incline d'environ dix degrés; au sud-est la roche s'étend sur une surface plate d'environ six mètres plus basse que le sommet de la Sakrah, en dehors de la plate-forme. Elle descend rapidement au sud-ouest, où on n'en trouve pas de traces dans les voûtes qui supportent la plate-forme.

De toutes ces mesures, il résulte que le sommet de la colline est plus bas et plus large dans le voisinage de la Sakrah et à l'est de la plate-forme que dans toutes les autres parties de l'enceinte. Les talus du nord-ouest indiquent au contraire que quelques terrassements ont eu lieu autour de la Sakrah.

B. *Murailles et voûtes.* La maçonnerie (3) des murailles de l'ouest, du sud et de l'est a le même caractère. Les fouilles ont fait voir que partout les murs s'appuient sur le rocher. La maçonnerie la plus ancienne est de grandes dimensions : les pierres ont en moyenne 1 m. 06 de hauteur; dans un cas on a constaté une longueur de 11 m. 80 cent. et dans un autre une longueur de 7 m. 21 cent. Chaque bloc est à refends et cise-

---

est le milieu du corps du poisson du monde; d'autres enfin que les portes de l'enfer sont là. Au dernier jour, racontent-ils encore, la Caba se transportera de la Mecque à la Sakrah, où retentira la trompette du jugement : le trône de Dieu sera placé sur le rocher. Le Prophète a dit : *une* prière près de ce rocher vaut mieux que *mille* ailleurs. Lui-même y a prié, à droite du rocher sacré, et c'est de là qu'il a été emporté au ciel par le cheval merveilleux appelé Bourâk; son corps, à cette occasion, a percé dans le plafond de la grotte le trou rond qu'on y voit encore. La roche a aussi ouvert la bouche dans cette circonstance, de même qu'elle a salué Omar, c'est pourquoi elle a une « langue » au-dessus de l'entrée de la grotte. Le rocher voulant suivre Mahomet au ciel, l'ange Gabriel dut le retenir : l'on montre encore du côté O. les traces de sa main » (Baedeker, *Guide*, p. 181).

(1) V. le plan que nous donnons plus loin.

(2) Elle a de 2 m. 13 cent. à 2 m. 98 de hauteur. Une colonne d'environ 0 m. 90 cent. de diamètre y gît sur le sol. (Conder, *Ibid.* p. 360.).

(3) Les pierres dont elle est faite ont été tirées des carrières qui sont au nord de la ville, et dont l'entrée est à 140 m. environ de la porte de Damas. M. King (*Recent discoveries on the Temple hill*, pp. 7 et suiv.) en donne une intéressante description.

lure et iron à bossage (1). La face, qui se projette d'environ sept centimètres, est merveilleusement aplanie. Les assises de fondation sont posées dans le roc; elles sont généralement aussi bien établies que celles du haut de la muraille. Sur la muraille de l'est, près du sud, à 24 mètres du sol, à l'endroit où les fondations s'appuient sur le rocher, des lettres sont peintes en rouge sur la face des pierres et semblent destinées à marquer le rang auquel chaque pierre devait être placée (2).

Ces lettres sont phéniciennes : quelques-unes sont faciles à reconnaître; d'autres sont encore inconnues dans l'épigraphie phénicienne (3).

---

(1) De Vogué, *le Temple de Jérusalem*, p. 46. « La forme des outils, dit ce savant, est indiquée par les traces qu'ils ont laissées sur la pierre. La ciselure a été faite à l'aide d'un ciseau qui avait huit dents par deux centimètres ; le refend et le champ de la table ont été polis au moyen d'un instrument plat à dents, dans le genre de la boucharde moderne, qui a produit un travail croisé, très serré et très lisse » (*Ibid.*).

(2) Nous en donnons, ci-contre, une reproduction.

(3) « J'ai, dit M. Em. Deutsch, la satisfaction de pouvoir identifier ces dernières au moyen d'antiques constructions phéniciennes de Syrie, telles que les substructions primitives du port de Sidon, et des pierres provenant d'anciens édifices et réutilisées dans des constructions postérieures. Par exemple j'indiquerai la citadelle ruinée qui est au dessus de Saïda, dont les pierres, ayant appartenu assurément à l'ancienne Phénicie, et mises à leur place actuelle à des périodes suivantes, portent des marques particulières (*fantasias*) identiques à celles de Jérusalem. Ces signes, à ma connaissance, n'avaient pas encore été signalés..... Toutes ces marques sont taillées, non peintes. Je pense que des tentatives pour déterminer le sens exact de chacun de ces signes techniques sont prématurées. Si on fait des fouilles attentives, j'ose prédire qu'on trouvera des signes semblables sur les autres assises de la muraille, signes qui, conjointement avec ceux qu'on a découverts jusqu'ici, non seulement pourront donner une explication de leur sens, mais encore résoudre quelque question importante relative au plan de la construction. — Il ne sera pas sans intérêt de dire quelques mots touchant mon opinion quant aux chiffres. Nous savons que les Phéniciens avaient des signes ou des figures numériques, qu'ils ajoutaient quelquefois au nombre écrit en lettres (v. les tarifs sacrificiels de Marseille, le tombeau d'Esmunazar, l'inscription trilingue de l'autel de Sardaigne, etc.). La base de ce système de chiffres, emprunté probablement à Babylone, est le simple trait. Un trait perpendiculaire vaut *un*, deux traits valent *deux*, et ainsi de suite jusqu'à dix. Ce nombre est exprimé par un trait horizontal, soit tout-à-fait droit, soit courbé. Deux traits de ce genre placés l'un sur l'autre font vingt. Cependant ce nombre est exprimé de diverses manières selon les positions et les combinaisons différentes des deux dizaines dont il se compose. Il paraît quelquefois sous la forme d'un ovale, plus ou moins élargi, dont les extrémités sont ouvertes ou fermées; quelquefois il ressemble à notre 3 ; d'autres fois les traits droits placés perpendiculairement sont réunis par une ligne oblique ou horizontale, comme N ou H. On n'a pas encore trouvé de signe spécial pour cinq dans ce qui nous reste des antiquités phéniciennes. Il se trouve pourtant très souvent dans le palmyréen, dont les figures sont incontestablement empruntées au phénicien. C'est un trait oblique, divisé par un trait plus petit, en d'autres mots, c'est la moitié du dix. Pour donner un clair spécimen, je me rapporterai à la pierre B de la cinquième assise qui offre les signes OYO = 20 5 20. Ces signes indiquent-ils des coudées ou des pouces, la hauteur ou la largeur des pierres ou des assises, il faut laisser à l'avenir à le décider. Il semble superflu de noter combien les études phéniciennes en particulier et les études sémitiques en général gagneraient à la multiplicité de découvertes épigraphiques de ce genre » *Rapport* au Palestine Exploration Fund, cité par King, *Recent discoveries*, pp. 49 et suiv. — Cfr. *Corp. inscript. semit.*, t. I, pp. 93, 94 et suiv. — On a trouvé aussi en cet endroit deux anses de vases, portant des marques phéniciennes. Warren, *Underground Jerusalem*, p. 423. Sur l'une est un disque ailé représentant le Soleil. Sur une autre, le Dr Birch a lu « *au roi Zépha* »; cette lecture semble bien incertaine. M. Clermont-Ganneau y lit מולכהצפה « Molochzepha », qui est, d'après lui, peut-être le nom du potier (King, *op. cit.*, p. 58). La présence de ces débris de poterie en grande quantité confirme ce que nous lisons dans la Bible des ouvriers envoyés par Hiram à Salomon.

La maçonnerie et les vousseaux du pont qu'on a trouvé à l'angle sud-ouest de la muraille sur laquelle il s'appuie sont de la même époque. Le pavé au dessous du pont ayant été brisé, le colonel Warren a trouvé les vousseaux tombés d'une arche encore plus ancienne dans un canal creusé dans le roc, six mètres plus bas (1). La maçonnerie des murailles de l'ouest et du sud, jusqu'à soixante mètres environ de l'angle sud-ouest est assez grossière, et, à cause de cela, il semble probable que cette partie, quand on l'a bâtie, ne devait pas être apparente.

La muraille du sud offre une particularité remarquable. A partir de la double porte jusqu'à l'angle sud-est, sur une longueur de cent quatre vingt mètres environ, il y a une assise de maçonnerie colossale, qui se prolonge sur le mur de l'est jusqu'à une distance de 7 m. 50. Cette assise repose immédiatement sur le rocher, à 724 m. 50 au dessus du niveau de la Méditerranée. Cette assise n'est pas tout à fait horizontale.

L'angle sud-ouest de l'enclos est bâti le long du lit du Tyropéon (2).

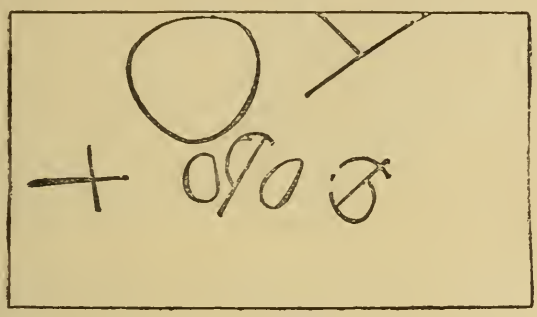

La maçonnerie assez grossière semble avoir été destinée à remplir le trou Une vallée court aussi à l'angle nord-est; là encore les assises de fondation du mur qui s'élève de cette vallée sont assez peu soignées; ici même la maçonnerie est moins bonne que partout ailleurs, et la qualité de la pierre est inférieure. La muraille de l'est ne se termine pas à l'angle actuel nord est du Haram; elle se prolonge plus au nord sans aucune interruption.

L'escarpement du rocher à l'angle nord-ouest du Haram forme sa clôture au nord, sur une longueur de 106 m. 50. Le reste du mur jusqu'à l'angle nord-est n'a pas été examiné à l'aide de fouilles: mais sa face actuelle est comparativement moderne, et les citernes qui touchent immédiatement au mur semblent ne pas être très anciennes (3).

La maçonnerie supérieure n'offre pas d'intérêt par rapport au temple des Hébreux. Elle est de deux espèces : la première de beau moellon,

---

(1) Il y en a une reproduction dans King, *op. cit.*, p. 92.

(2) Il faut se reporter à ce que l'on a dit plus haut des nouveaux systèmes sur la topographie de l'antique Jérusalem, p. 234.

(3) Le *Birket Israil* ou Etang d'Israël est identifié par la tradition et par beaucoup de modernes avec la piscine de Bethesda, Jean, II, 5. Son lit est à 18 m. au-dessous du niveau de la superficie du Haram.

moins grand que l'appareil ancien et datant probablement du VIe siècle; la seconde, rapièçage de restaurations modernes, nécessitées par de fréquents tremblements de terre.

Les voûtes qui se trouvent dans les murailles offrent un grand intérêt. On en a examiné trente-cinq dont le plus grand nombre paraît ancien. Beaucoup sont creusées dans le roc. Elles étaient sans doute destinées à servir de citernes (1). La plus grande est au sud : elle a plusieurs ouvertures dont trois servent encore ; elle a treize mètre de profondeur, et pourrait contenir 13.600.000 litres. La voûte est soutenue par des colonnes de pierres.

Mais les plus intéressantes de ces excavations sont celles qui à l'origine servaient de passages. La muraille du sud a deux portes conduisant à des passages de ce genre, et qui sont à égale distance des murs de l'est et de l'ouest. A l'origine les portes étaient doubles : de grands linteaux de sept mètres cinquante centimètres de long reposent sur les piliers. Sur la muraille de l'ouest, il y a deux passages semblables se dirigeant vers l'est. Au nord du Dôme du roc, se trouve un autre passage se dirigeant du nord au sud, et ayant près de quarante mètres de long ; son entrée était probablement autrefois au nord. On peut encore citer les souterrains connus sous le nom d'*étables de Salomon* (2) : c'est une vaste pièce dont la voûte est supportée par cent pilliers carrés rangés en quinze lignes, et réunis ensemble par des arcs demi-circulaires. L'espace entre les colonnes varie de trois à dix mètres. Ce sol est à onze mètres quatre-vingt dix environ au dessous de l'aire du Haram (3).

2° *Construction du temple.*

Salomon eut pour but et prit comme plan général la reproduction (4) du tabernacle construit par Moïse dans le désert. Cette reproduction se fit avec des matériaux plus solides, mais dans des dimensions deux fois plus grandes (5) ; la comparaison avec l'Exode le prouve.

La construction commença l'an 480 après la sortie d'Egypte, le deuxième mois de la quatrième année du règne de Salomon (6) ; elle fut achevée dans le huitième mois de la onzième année (7). Elle avait duré sept ans et demi.

Les ouvriers furent des Phéniciens prêtés à Salomon par le roi de Tyr, Hiram (8), et des Hébreux choisis par David et Salomon (9). Hiram

---

(1) V. King, *op. cit.*, p. 157.

(2) Les Musulmans les appellent *Al Masjed al Kadim*, « la vieille mosquée ». Les croisés les utilisèrent comme écuries. Procope, au VIe siècle, semble faire allusion à ces voûtes (King, *Ibid.*, p. 63).

(3) Ces galeries sont mentionnées dans divers endroits de la Mischna (Tr. *Parah*, 3; Tr. *Middoth*, I, 8; Tr. *Tamid*, I, 1). Les rabbins disent que la sainteté des cours était assurée par l'existence, au-dessous d'elles, de ces excavations. Cependant il n'y avait pas de cave sous la place de l'autel (Tr. *Zebakim*, 58 a).

(4) Sag. IX, 8.

(5) III Rois, VI, 1 ; II Paral. III, 2.

(6) III Rois, VI, 38.

(7) II Paral. II, 7.

(8) *Ibid.*

(9) II Paral, III, 1.

envoya aussi de grandes provisions de bois de cèdre. On nivela la colline sur laquelle le temple devait s'élever (1), et on établit les fondements depuis le bas de la vallée, surtout à l'est, du côté de la vallée de Cédron

A. *Le temple.* La maison, הבית, le temple proprement dit, était faite de murs épais en pierres taillées (2). Ces pierres préparées sur la carrière étaient transportées toutes prêtes, et on les mettait en place sans ciment, sans marteau et sans ciseau (3). La construction avait 60 coudées de long, 20 de large et 30 de haut. Le toit, probablement plat (4), comme celui des constructions orientales, était fait de planches et de poutres de cèdre, avec des incrustations de marbre par-dessus.

L'intérieur était divisé en deux parties, le *Saint*, היכל (5), et le *Saint des Saints*, דביר (6). Ces deux parties étaient séparées par une cloison en bois de cèdre. Le Saint avait 60 coudées de long sur 20 de large et 30 de haut. Le Saint des Saints avait vingt coudées dans tous les sens et formait un cube parfait.

Toute la maçonnerie était recouverte de bois, de façon à ce qu'on ne vît plus aucune pierre; les murs et le plafond étaient en bois de cèdre, les planches en bois de cyprès. Les lambris des murs n'étaient pas polis, mais couverts d'or laminé, où étaient représentés des chérubins, des palmiers (7), des coloquintes et des fleurs. Sur l'arrangement de ces figures le texte ne nous donne pas d'explications; mais on peut s'en rendre compte en combinant les données bibliques avec les renseignements fournis par les monuments d'Egypte et d'Assyrie.

Les chérubins du temple de Salomon doivent être analogues à ceux des chaldéo-assyriens du Xe au Ve siècle avant l'ère chrétienne, c'est-à dire des taureaux ailés à tête humaine (8). « Ces Kéroubim (9). sculptés en très bas relief, se rangeaient le long des parvis sacrés en files silencieuses, alternant avec des palmiers, semblables aux figures alignées sur les murs de Thèbes et de Korsabad; ces processions étaient enca-

---

(1) II Paral. III, 1. — V. le plan du temple de Salomon, p. 571.

(2) Le récit de la construction se trouve III Rois, VI et VII, 13-51 ; II Paral. III, 4. Ces deux relations sont incomplètes et ne s'accordent pas toujours très bien. Elles renferment aussi quelques termes techniques assez difficiles, pour ne pas dire incompréhensibles. Josèphe (*Ant. jud.* VIII, 3, § 2 et suiv.) a essayé, au moyen de conjectures architecturales, de les compléter. La vision d'Ezéchiel (XL-XLII) donne des détails importants et fondés sur la réalité. Avec tout cela, il est difficile de se faire une idée bien exacte du temple de Salomon.— V. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, Paris. 1887, t. IV, p. 175 et suiv.

(3) III Rois, VI, 7. — Les « lapides pretiosi » de la Vulgate, III Rois ; V, 17, sont simplement des pierres grandes et de choix.

(4) Il n'y avait pas de fronton, comme l'ont cru Hirt et Schnaase, après Lundius et quelques anciens.

(5) III Rois, VI, 5, 17, VII, 50. — Cfr Ezéch. XLII, 8 ; Zach. VIII, 9. Ce mot n'est pas sémitique, il a été emprunté par les Sémites aux Accadiens. Il est composé de *é*, « habitation », et de *gal*, « grand » ; il signifie littéralement « maison grande » (F. Lenormant, *La langue primitive de la Chaldée*, p. 97, etc.).

(6) III Rois, VI, 5, 19-22, VI, 8 ; II Paral. III, 16, IV, 20, etc. Aquila et Symmaque traduisent : χρηματιστήριον ; la Vulgate : « oraculum ». Il est douteux que le mot vienne de דבר, « parler ».

(7) V. Clair, *Les Rois*, t. II, p. 213.

(8) F. Lenormant, *Les origines de l'histoire*, t. I, p. 118.

(9) Ezéchiel, XLI, 18, dit formellement que chaque chérubin avait deux têtes

drées dans des frises de fleurs fermées ou épanouies, lotus ou papyrus en Égypte, lotus ou pavots en Assyrie, coloquintes à Jérusalem (1) ».

Les planchers et les plafonds étaient, comme les lambris, recouverts d'or (2).

L'entrée du Saint des Saints était fermée par une porte pratiquée dans la cloison en bois de cèdre dont on vient de parler. Cette porte à deux battants avait quatre coudées de largeur et était faite en bois d'olivier. La décoration était la même que celle du Saint Probablement une portière (3 empêchait la vue de pénétrer dans le Saint des Saints. L'entrée du Saint était fermée par une porte en bois de cyprès plaqué d'or laminé, avec des ornements sculptés. Les poteaux, auxquels cette porte était suspendue, étaient d'olivier sauvage (4). Elle avait deux battants, formés chacun de deux planches. Il est possible que chaque battant fût coupé en deux vers le milieu de sa hauteur, de sorte que pour le service ordinaire de chaque jour, on n'ouvrît que la partie du bas (5). Comme celle du Saint des Saints, cette porte s'ouvrait en dehors.

Devant le bâtiment, à l'est se trouvait un portique, אולם (6); il avait en dedans la même largeur que l'intérieur du temple, c'est-à-dire vingt coudées, et dix coudées de profondeur. Sa hauteur était, d'après les Paralipomènes (7) et Josèphe (8), de cent vingt coudées, quatre fois la hauteur du Saint (9).

En avant du portique étaient deux colonnes d'airain, *Jachin*, יכין, et *Booz*, בועז, (10) dont les deux noms forment une phrase ayant pour sens : « il établit dans (ou par) la force ». Ces colonnes avaient dix-huit coudées de hauteur et douze de circonférence (11) Elles étaient en airain. Leurs chapiteaux où des lis étaient sculptés avaient quatre coudées (12); des festons entrelacés faisaient le tour de ces chapiteaux, et étaient bordés, en haut et en bas, de deux rangs de grenades (13). Deux hypothèses se sont

---

(1) De Vogüé, *Le temple de Jérusalem*, p. 33.

(2) Ewald (*Geschichte des Volkes Israels*, t. III, p. 225) et Thenius (*Die Bücher der Könige*, p. 74) soutiennent que les reliefs seuls étaient dorés. Le texte dit formellement le contraire, III Rois, VI, 22, 32.

(3) C'est sans doute le voile dont parlent III Rois, VI, 21, et II Paral. III, 14. — Ewald, p. 327, a tort de ranger cette particularité parmi les légendes.

(4) III Rois, VI, 34.

(5) Clair, *les Rois*, t. II, p. 214.

(6) III Rois, VI, 3 ; II Par. III, 4. — Josèphe : πρόναος.

(7) II Paral. III, 4,

(8) *Ant. jud.* VIII, 3, § 2.

(9) Ce chiffre paraît exagéré. M. de Saulcy (*Histoire de l'art judaïque*, p. 38), et M. de Vogué (*Le Temple de Jérusalem*, p. 38, note 5) le réduisent de moitié. Hanneberg (*Religions. Alterthümer*, p. 241 et suiv.), après avoir analysé les diverses opinions, admet la possibilité du fait.

(10) III Rois. VII, 21. — V. Clair, *les Rois*, t. II, p. 224; Perrot, *op. cit.*, pl. VIe, p. 318.

(11) II Rois, VII, 15.

(12) D'après Jérémie, LII, 21, elles étaient creuses en dedans, et l'épaisseur du bronze était de quatre doigts. Elles avaient été coulées dans la vallée du Jourdain, III Rois, VII, 46.

(13) Il y avait des colonnes de ce genre à l'entrée des temples égyptiens. Peut-être s'est-on inspiré de ces obélisques. En tout cas la signification idolâtrique qu'ils avaient pu avoir était complètement ignorée d'Israël (Ledrain, *Histoire d'Israël*, t. I, p. 334). — M. Réville (*La religion des Phéniciens*, dans la *Revue des Deux-mondes* du 15 mai 1873,

produites sur la place occupée par ces colonnes. D'après MM. de Vogué (1), Fergusson (2), Seinecke (3), Vigouroux (4), etc., ces colonnes supportaient le toit du portique ou le fronton par lequel on entrait. D'après Keil (5), Welte (6), Munk (7), elles étaient isolées, et placées en avant du portique; les anciennes descriptions du temple sont d'accord sur ce point (8). Ces colonnes n'ont été fabriquées qu'après la construction du temple (9), et, si elles avaient fait partie intégrante de l'édifice, elles auraient été décrites avec lui. Dans ce cas, d'ailleurs, elles auraient dû être en pierre ou en bois, comme le reste du portique.

Sur trois côtés du temple, à l'ouest, au sud et au nord, était une suite d'appartements, יציע (10), communiquant par des portes, et où on gardait le trésor et les provisions. Il y en avait trois étages, צלעות, dont les chambres allaient en s'élargissant de bas en haut. Celles du rez-de-chaussée avaient cinq coudées de large, celles du premier étage six, enfin celles du second sept (11). Cela provenait de ce que les murs du temple étaient bâtis en retraite, et diminuaient d'épaisseur en montant (12). Les chambres plus élevées s'appuyaient sur ces retraites sans pénétrer dans la muraille elle-même (13). Un escalier en spirale, aboutissant au côté sud du temple, donnait accès aux étages supérieurs.

Le Très-Saint était complètement obscur. Le Saint était éclairé par des fenêtres placées au sud et au nord (15).

B. *Le parvis.* Il est peu mentionné (16).

Près du temple était le parvis intérieur, חצר פנימית (17) réservé aux prêtres. Il était entouré d'une clôture en bois de cèdre, qui reposait sur trois rangs de pierres taillées. Jérémie l'appelle portique supérieur (18), parce qu'il était sans doute plus élevé que celui qui l'entourait et qui était destiné au peuple. Il était pavé de dalles en pierre (19).

Le second parvis, העזרה הגדולה (20), n'est décrit nulle part. On sait

---

p. 387) leur attribue une origine phénicienne. V. plus haut, p. 537. — M. Ferrière, avec son ignorance présomptueuse (*Paganisme des Hébreux*, p. 175) y voit des symboles phalliques !

(1) *Le Temple de Jérusalem*, pp. 29-30.
(2) *The Temples of the Jews*, 1878, p. 220.
(3) *Geschichte des Volkes Israëls*, t. I, p. 339.
(4) *La Bible et les découvertes modernes*, t. III, p. 313.
(5) *Bibl Arch.*, p. 136.
(6) Art. « Temple », dans le *Dict. encycl. de la théol. cath.*, tr. franç., t. XXIII p. 174.
(7) *Palestine*, p. 289.
(8) Keil, *Der Tempel Salomo's*, p. 80.
(9) III Rois, VI, 11, 37, 38.
(10) III Rois, VI, 5, 6, 10.
(11) *Ibid.* 5, 6.
(12) De Vogué, *Le Temple de Jérusalem*, p. 28.
(13) Ezéch. XLI, 6. — V. dans Villalpand, *In Ezéch.*, t. II, p. 280, une planche qui aide à se rendre compte de cette disposition.
(14) III Rois, VI, 4.
(15) III Rois, VI, 36 ; II Par. IV, 9.
(16) *Ibid.*
(17) Jérém. XXXVI, 10.
(18) II Paral. VII, 3.
(19) II Paral. IV, 9.
(20) Cfr. Ezéch. XLIII, 14 et suiv., XLV, 19.

seulement qu'il était entouré de murs solides et qu'on y avait accès par des portes d'airain. Il y avait aussi des galeries et des chambres tout autour de l'intérieur de ce parvis (1) ; mais on ne sait jusqu'à quel point elles sont l'œuvre de Salomon. Ces chambres étaient destinées au logement des prêtres et des lévites. Peut-être même y avait-il des lieux de recueillement et de retraite (2). Quelques-unes de ces pièces sont citées en passant : le logement de Nathanmélek, près duquel étaient les écuries des chevaux donnés par les rois de Juda au soleil (3); la chambre du trésor des fils d'Haman; la trésorerie des princes, celle de Masias, fils de Sellum, gardien du vestibule (4) ; celle de Gamarias, fils de Saphan, docteur de la loi (5). L'étendue de ce parvis n'est pas indiquée; d'après Ezéchiel (6), il semble avoir une longueur de cent coudées. On y entrait par des portes d'airain, dont la principale était à l'est (7).

C. *Le mobilier du temple.* Il était en général analogue à celui du tabernacle.

a. *Saint des Saints.* Dans le Saint des Saints était l'arche d'alliance avec le propitiatoire. L'arche était probablement placée sur un piédestal. Aux deux extrémités de l'arche se trouvaient deux chérubins de bois d'olivier sauvage recouvert d'or (8), ayant la face tournée vers le Saint. Chacun d'eux avait dix coudées de hauteur. Leurs ailes étendues, chacune de cinq coudées, occupaient toute la largeur du Saint des Saints, et couvraient l'arche.

b. *Saint.* L'autel des parfums, ou autel d'or (9), était de bois de cèdre recouvert d'or(10),de forme rectangulaire(11).Il avait les mêmes dimensions que celui du tabernacle mosaïque(12).« Les quatre angles de la table supérieure de l'autel étaient proéminents et terminés en pointe dressée: c'est ce qu'on nommait les cornes de l'autel. Il ressemblait donc par sa forme aux autels orientaux que les monuments nous font connaître. Ils sont généralement à côtés carrés ou rectangulaires, tandis que ceux des Grecs et des Latins étaient plus ordinairement ronds. Les uns et les autres avaient à la base et au sommet un rebord plus ou moins orné (13) ».

Au lieu d'une seule table pour les pains de proposition, il y avait dix tables d'or, cinq du côté du nord et cinq du côté du sud (14).La forme de ces tables ressemblait sans doute à celle de la table du tabernacle(15).

---

(1) IV Rois, XXIII, 11 ; Jérém. XXXV, 4, XXXVI, 10 ; Ezéch. XL, 8 et suiv.
(2) Jérém XXV, 2. — Cfr. Thenius, *Das... Tempel*, p. 28.
(3) IV Rois, XXIII, 11.
(4) Jérém. XXXV, 4.
(5) *Ibid.* XXXVI, 10.
(6) Ezéch. XL, 27.
(7) Ezéch. VIII, etc.
(8) III Rois, VI, 23 et suiv. — Cfr. Perrot et Chipiez, *op. cit.*, p. 301.
(9) III Rois, VII, 48.
(10) *Ibid.* VI, 20. 22 ; II Par. IV, 19.
(11) On ne sait sur quoi s'appuient ceux qui le placent dans le Saint des saints.
(12) Celui d'Ezéchiel a trois coudées de hauteur, deux de longueur et de largeur, Ezéch. XLI, 22.
(13) M. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. III, p. 310.
(14) I Paral. XXVIII, 16; II Paral. IV, 8.
(15) « Les tables d'or rappellent ces séries de tables chargées des offrandes sacrées, et

De chaque côté aussi, à droite et à gauche du Saint, étaient cinq candélabres d'or pur (1), portant des lampes où brûlait une huile très précieuse. Ils étaient ornés de fleurs (2), et ressemblaient sans doute à celui que Moïse avait fait exécuter dans le désert (3).

A ces objets étaient joints beaucoup d'accessoires, mouchettes, מקלחים; bassins, ספות; couteaux, מזמרות, fioles, מזרקות; dont Salomon fit faire une centaine pour les deux tables; écuelles, כפות; réchauds, מחתות. Tous ces objets étaient de l'or le plus pur (4). On y ajouta plus tard des bassins d'argent et d'autres vases en or et en argent (5), en particulier des bassins, סירות, et des amphores, מזרקות (6).

c. *Parvis intérieur.* L'autel des holocaustes, qui est appelé simplement l'autel d'airain (7), avait vingt coudées de longueur et de largeur, et était haut de dix coudées (8). Comme il était fait sur le plan de celui du tabernacle, il se composait de quatre plaques d'airain remplies de terre et de pierres non taillées. Ses grandes dimensions exigèrent l'adaptation d'un rebord circulaire, où se tenaient les prêtres officiants. Ceux-ci montaient à l'autel par une rampe en terre. D'après les souvenirs thalmudiques (9), cette rampe était coupée, d'espace en espace, par trois séries de degrés (10). Les ustensiles de l'autel étaient les mêmes que ceux de l'autel des holocaustes du tabernacle (11).

Entre l'autel et le temple, mais plus vers le sud, était la *mer d'airain*, הנחשת, ou mer de fonte, ים מוצק, qui avait remplacé le bassin du tabernacle. Elle fut ainsi appelée à cause de son extrême grandeur. Elle était en airain, de forme ronde, profonde de cinq coudées, avec un diamètre de dix coudées, et un peu plus de trente coudées de circonférence (12). Le métal avait une main d'épaisseur. Son bord supérieur, affectait la forme d'un lis épanoui. Au dessous de ce bord deux guirlandes de coloquintes, au nombre de dix par coudée, lui servaient d'ornement (13). Ce

---

que les bas-reliefs égyptiens nous montrent si souvent » (De Vogué, *Le Temple de Jérusalem*, p. 33).

(1) III Rois, VII, 49; II Par. IV, 7.

(2) *Ibid.*

(3) Κατὰ τὴν Μωϋσέως προσταγήν; Josèphe, *Ant. jud.* VIII, 3, § 7.

(4) III Rois, VII, 49; II Paral. IV, 21.

(5) IV Rois, XII, 14.

(6) Jérém. LII, 19.

(7) III Rois, VIII, 64; IV Rois, XVI, 14.

(8) Ces dimensions semblent un peu exagérées : l'autel aurait eu toute la largeur du temple.

(9) Surenhusius, *Mischna*, t. II, p. 260. — Ezéchiel, XLIII, 13-17, dit qu'on y montait par des degrés.

(10) V. Ancessi, *Atlas archéologique*, pl. Ve.

(11) III Rois, VII, 40, 45; II Par. IV, 11, 16.

(12) En réalité 31 coudées, 415. Jahn contredit ouvertement le texte en soutenant que ce bassin était de forme hexagone. Le diamètre seul a dû être exactement mesuré : la mesure de la courbe est fixée d'après la proposition erronée, qu'on trouve encore dans le Thalmud, que le diamètre est à la circonférence dans le rapport de 1 à 3 (Munk, *Palestine*, p. 292).

(13) III Rois, VII, 23-25.

bassin contenait 2000 (1) baths d'eau (760 hectolitres). Il était porté par douze taureaux d'airain, divisés trois à trois. La tête de chaque groupe tournée vers une des parties du monde (2). Ce bassin servait aux ablutions des prêtres. On ignore le moyen dont on se servait pour en tirer l'eau nécessaire; peut-être était-ce au moyen de robinets placés au fond du bassin (3).

A côté, cinq à droite, cinq à gauche, se trouvaient placés dix bassins d'airain de plus petites dimensions, כירות נחשת; ils étaient posés sur des piédestaux d'airain, en forme de char, מכנית (4), longs de quatre coudées et hauts de trois, et traînés par des roues d'airain, hautes d'une coudée et demie. Les piedestaux étaient ornés de figures de lions, de bœufs et de chérubins. Chaque bassin contenait 40 baths (5); on s'en servait pour laver la chair des victimes, tandis que la mer d'airain était réservée aux purifications des prêtres (6).

Dans ce parvis se trouvait aussi la tribune, כיור נחשת (7), où Salomon avait pris place pour la dédicace du temple. Dans la suite, sous le nom de עמוד, elle fut certainement l'endroit où se tenait le roi pendant les cérémonies (8).

Au temps de Joas, on plaça dans le parvis extérieur, au nord-ouest de l'autel, un trône pour recevoir les dons destinés à la réparation du temple (9).

Le temple fut détruit par l'armée de Nabuchodonosor, dans la onzième année du règne de Sédécias, après avoir duré 418 ans.

3° *Conjectures sur le temple de Salomon.*

A. *Peut-on savoir où étaient le tabernacle et l'autel?*

Il semble certain (10) que le site occupé par l'autel et le temple de Salomon fut le même qui fut plus tard occupé à l'époque de Zorobabel et d'Hérode. Josèphe affirme que Zorobabel bâtit l'autel « à la place même où il avait été bâti auparavant (11) ». Maimonide écrit : « C'est une tradition constante que la place où David et Salomon construisirent l'autel dans l'aire d'Arauna, est celle où Abraham avait bâti un autel et lié Isaac, que c'est la place où Noé en éleva un en sortant de l'Arche; que Caïn et Abel y avaient sacrifié, ainsi qu'Adam l'avait fait le premier de tous » (12).

Nous avons quelques autres indications d'un caractère mieux défini. Josèphe dit que le temple était bâti sur une cime, dont le plateau le plus élevé suffisait à peine pour le tabernacle et l'autel (13). Le plan général

---

(1) Il y a 3,000, II Paral. IV, 3 ; mais c'est une faute de copiste ; v. Keil, *op. cit.*, p. 143 ; Clair, *Les Paralipomènes*, p. 249.
(2) III Rois, VII, 23-26 ; II Par. IV, 2-5.
(3) C'est l'opin. de Graetz, *Gesch. der Juden*, t. I, p. 316, et de Munk, *Palestine*, p. 292.
(4) III Rois, VII, 27-37 ; II Paral. IV, 6.
(5) III Rois, VII, 38.
(6) II Paral. IV, 6.
(7) *Ibid.* VI, 13.
(8) IV Rois, XI, 14, XXIII, 3 ; II Paral. XXIII, 13, — Quelques auteurs pensent que cette tribune n'était que dans le parvis extérieur.
(9) IV Rois, XII, 10.
(10) Conder, *Handbook*, p. 364.
(11) *Ant. jud.* XI, 4, § 1.
(12) *Beth habbechereh*, II, 1.
(13) *Bell. jud.* V, 5, § 1.

du temple requiert en effet cette situation. On lit dans la Mischna, que le grand-prêtre, se tenant sur le sommet du mont des Oliviers, voyait directement devant lui la porte du sanctuaire (1). Cette ligne comme on s'en est assuré, passe par la Sakrah (2).

B. *Restes du temple de Salomon.* M. de Saulcy a prétendu que l'enceinte du Haram est certainement identique avec celle du temple de Salomon (3). Cette assertion est à tout le moins exagérée. Josèphe nous apprend en effet (4) que l'enceinte extérieure, au sud, fut allongée à une époque qui n'est pas postérieure à celle des Machabées. Ailleurs (5), il dit formellement qu'Hérode agrandit l'enceinte et la porta de quatre stades à dix. La muraille de l'est est certainement la plus ancienne partie de l'enceinte. Rien n'empêche de la reporter jusqu'au temps de Salomon.

D'après le colonel Warren, les cours du temple de Salomon occupaient un espace rectangulaire ayant environ 270 mètres de l'est à l'ouest, et 180 mètres du nord au sud.. Leur côté méridional était à 90 mètres au nord de la muraille actuelle du Haram D'après cet auteur, le palais de Salomon occupait la partie sud-est de la colline, à partir de la double porte jusqu'à l'angle sud-est, et depuis la clôture du temple de Salomon jusqu'à la muraille actuelle du sud. Le temple d'Hérode avait recouvert ces deux emplacements (6).

C. *Style du temple.* Il ne faut pas y chercher, comme on l'a fait souvent un monument de style grec. Une idée pareille ne peut plus se soutenir, depuis les découvertes archéologiques de notre temps. Il faut se tourner d'un autre côté.

Le temple a été bâti par des architectes phéniciens (7). La difficulté qui s'oppose à ce système, c'est qu'il n'y avait pas, à proprement dire, de style phénicien. « Les Phéniciens n'étaient pas originaux dans les arts, de même que la plupart des peuples adonnés au commerce et au trafic. Ils empruntaient leurs modèles aux peuples avec lesquels ils étaient en relation commerciale, aux Assyriens et surtout aux Egyptiens (8) ».

Le plan du temple était d'ailleurs arrêté dans ses grandes lignes, avant l'arrivée des architectes phéniciens. Salomon voulait reproduire en grand le tabernacle construit sur l'ordre de Moïse dans le désert. Il est indubitable que les constructeurs de cette époque s'étaient inspirés des monuments égyptiens, qu'ils avaient eu si longtemps sous les yeux. D'un autre côté les architectes phéniciens avaient tiré d'Egypte leurs règles et leurs modèles. Le temple de Salomon dut donc avoir une

---

(1) *Tr. Middoth*, II, 4.

(2) Conder, *Ibid.*

(3) *Histoire de l'art judaïque*, p. 170. — Cet auteur décrit, pp. 170-188, les parties de murailles qu'il croit salomoniennes.

(4) *Bell. jud.* V, 5, § 1.

(5) *Ant. jud.* XV, 11, § 1 ; *Bell. jud.* I, 21, § 1, V, 5, § 2.

(6) King, *Recent discoveries*, pp. 193, 196.

(7) Sur ce style, V. M. Renan, *Mission de Phénicie*, pp. 96, 166, 783, 798, 824 ; Chippiez et Perrot, *Histoire de l'art*, t. I.

(8) Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. III, p. 303.

grande ressemblance avec les temples Egyptiens (1), dans ses lignes générales. On retrouve en effet dans le temple de Khons, à Karnak, dans ceux de Louqsor et de Dendérah, les trois parties du temple de Jérusalem, le *debir*, l'*heikâl* et l'*oulam* (2). Ces temples sont aussi entourés de chambres latérales, mais chez eux quelquefois, à Dendérah par exemple, les chambres s'ouvrent à l'intérieur et non au dehors, comme dans le temple de Jérusalem (3).

L'ornementation s'inspire de plusieurs styles différents. Les chérubins rappellent l'Assyrie, les décorations murales font souvenir à la fois de l'Egypte et de l'Assyrie (4). Le lambrissage des murs à l'intérieur du temple, et l'application de lames d'or sur ces lambris sont entièrement dans le goût phénicien. On doit en dire autant de la la façon des chérubins du Saint des Saints : les statues phéniciennes en effet étaient généralement en bois et recouvertes de feuilles métalliques battues au marteau (5).

4° *Symbolisme du temple et de son mobilier* (6).

En général le symbolisme du temple est le même que celui du tabernacle. Toute la différence entre les deux sanctuaires provient de ce que le premier est une tente, le second une maison. Le temple doit être « la maison qui sera la demeure de Jéhovah, le lieu où il résidera éternellement » (7). Sa sainteté remplit le temple, comme elle avait rempli le

---

(1) de Vogué, *Le Temple de Jérusalem*, p. 27 ; de Saulcy, *Histoire de l'art judaïque*, p. 194.

(2) « Le temple égyptien que l'on peut appeler classique se compose de trois parties essentielles, qui ne manquent jamais..... Strabon les a déjà fort bien indiquées aux Grecs de son temps. C'est d'abord le sanctuaire, ou secôs, comme disaient les Hellènes, petite pièce de forme rectangulaire, où nul que le roi et le grand prêtre n'avaient le droit de pénétrer et où le dieu du temple était censé résider en personne, représenté par un symbole qu'on tenait enfermé loin de tout regard profane dans un tabernacle de bois, ayant souvent la forme de la cabine d'une barque richement ornée, ou bien dans un naos monolythe de granit et de basalte. Le sanctuaire est fréquemment construit au milieu d'une grande salle carrée et toujours entouré d'une série de chambres assez petites qui servaient à renfermer les objets employés dans le culte. En avant du sanctuaire est la salle hypostyle, vaste salle au plafond plat soutenu par des colonnes, qui formaient vestibule ou pronaos, pour parler comme les Grecs. Le pronaos et la porte flanquée de tours pyloniques, qui y donne accès, est précédé d'une vaste cour garnie d'un péristyle intérieur sur trois de ses faces, cour où l'on entre du dehors par un premier pylone. Enfin par devant celui-ci s'étend souvent au loin un dromos ou avenue de sphinx, formant la voie sacrée qui conduit au temple. Enfin l'ensemble des constructions de l'édifice, regardé comme la demeure du dieu, est environné d'une vaste enceinte, munie de plusieurs propylones comme entrées, qui renferme souvent d'autres petits temples secondaires, et en général un vaste bassin artificiel, où l'on puisait l'eau pour les lustrations et pour les sacrifices. Les diverses parties essentielles et constitutives du temple lui-même, moins la cour et le pylone extérieur, se dessinent avec une extrême netteté dans le plan très simple et très clair du temple de Dendérah (Tantarer, Tentyris). On y voit d'abord la salle hypostyle formant pronaos ouvert dans toute la largeur de l'édifice ; vient ensuite une seconde salle hypostyle plus petite, à une seule nef de colonnes, sur laquelle s'ouvrent six chambres latérales, trois à droite et trois à gauche. Elle est suivie de deux salles sans colonnes qui précédaient le sanctuaire et où débouchaient aussi des chambres latérales ». F. Lenormant, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 9e édit., t. III, p. 359.

(3) V. le plan du temple de Dendérah, dans F. Lenormant, *Ibid.*, p. 360.

(4) De Vogué, *op. cit.*, p. 33.

(5) René Menard, *Histoire de l'art antique*, p. 47.

(6) Keil, *Biblische Archæologie*, p. 142.

(7) III Rois, VIII, 13 ; II Paral. VI, 2.

tabernacle (1). Comme le tabernacle, le temple est la figure de la royauté de Dieu sur Israël. De même que le tabernacle portatif correspond à l'époque où les Hébreux n'avaient pas encore atteint la tranquillité qu'ils devaient goûter dans la terre du Seigneur, de même, le temple, solidement établi, annonce que le peuple de Dieu est en possession d'un héritage permanent, et que le royaume de Dieu en Israël a une consistance assurée. Jéhovah promet aussi à David et à ses descendants l'affermissement de leur royaume, parce que son fils bâtit un temple en son honneur (2). La nuée qui remplit la maison de l'Éternel (3) est le symbole de la perpétuité de la présence de Dieu dans son temple. Les deux colonnes élevées à l'entrée du temple symbolisent aussi la fermeté et la durée de l'habitation de Dieu.

Le mobilier du temple a la même signification que celui du tabernacle. Les emblèmes de la décoration intérieure du temple se rapportent tous à sa sainteté. Ils représentent aussi la création tout entière venant se prosterner devant Dieu, et en même temps ils rappellent au peuple que l'univers appartient au Seigneur (4).

IV. LE TEMPLE DE ZOROBABEL (5).

Cyrus, en 536 avant l'ère chrétienne, en accordant aux Juifs la permission de rentrer dans leur patrie, leur donna aussi l'autorisation de reconstruire le temple (6). Il rendit aussi ceux des vases enlevés dans le temple par les vainqueurs, qui étaient demeurés intacts (7). Les dépenses devaient être fournies par le trésor royal (8).

La première colonie, sous Zorobabel et Josué, commença l'œuvre de la reconstruction, dans laquelle elle fut aidée par des ouvriers phéniciens (9). Dès la seconde année après le retour, on put poser la première pierre du nouveau temple (10). Les intrigues des Samaritains amenèrent du roi Artaxerxès une défense de continuer les travaux (11). Ce ne fut que quinze ans plus tard, sous le règne de Darius, que les travaux furent repris (12). Ils furent achevés le trois Adar, dans la sixième année du règne de Darius, 515 avant J.-C. (13). La pâque pût être célébrée

(1) III Rois, VIII, 10 ; II Paral. V, 14, VII, 1.
(2) II Rois, VII, 11 et suiv.
(3) III Rois, VIII, 10.
(4) Exod. XIX, 6.
(5) L'abbé Laurent de Saint-Aignan, *Le Temple de Jérusalem, sa reconstruction par Zorababel et par Hérode*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, décembre 1875.
(6) Esdr. I, et suiv.
(7) *Ibid.* 7-11. L'énumération faite en cet endroit montre que les objets les plus importants avaient disparu, ou ne furent pas rendus aux Juifs.
(8) Esdr. VI, 4.
(9) *Ibid.* III, 2, 7.
(10) *Ibid.* 10.
(11) *Ibid.* IV, 17 et suiv,
(12) *Ibid.*. VI, 12 et suiv.
(13) *Ibid.* 15.

à son époque habituelle (1), au commencement de l'année suivante.

Nous n'avons pas de nombreux renseignements sur ce temple. D'après le décret de Darius (2), il devait avoir 60 coudées de hauteur et 60 de largeur. Dans ces proportions assez invraisemblables il aurait été bien plus vaste et moitié plus haut que le temple antérieur.

N'y a-t-il là qu'une trace de l'orgueil de Cyrus, se plaisant à surpasser la magnificence de Salomon ? Toujours est-il que, malgré les subsides royaux et les dons considérables des riches Juifs (3), on ne put pas atteindre les dimensions du premier temple. Le nouvel édifice n'avait pas l'aspect majestueux de celui de Salomon (4). D'après Hécatée d'Abdère, contemporain d'Alexandre (5), l'enceinte, du milieu de laquelle s'élevait le temple, avait environ cinq pléthres (6) de longueur et cent coudées de largeur. On y avait accès par deux portes. Ce temple était certainement moins élevé que l'autre (7).

Il renfermait plusieurs parvis, αὔλαι, avec des cellules ou chambres, παστοφόρια (8), qui étaient probablement destinées au même usage que celles du temple de Salomon. D'après Josèphe (9), il y avait aussi des galeries ou portiques, στοαί. Il est très vraisemblable que bâtiments et mobilier rappelaient autant que possible le temple détruit avant la captivité.

Mais l'arche d'alliance faisait défaut au nouveau sanctuaire (10). Par conséquent le Saint des saints était absolument vide. D'après le Thalmud (11), à la place de l'arche il n'y avait qu'une pierre, אבן שתייה, « lapis positionis », sur laquelle le grand prêtre posait l'encensoir, quand il entrait dans le Saint des saints. Les traditions juives nomment encore quatre choses qui manquaient au temple de Zorobabel : le feu sacré, la Schékina, l'Esprit-saint et l'Urim et Thummim (12).

Dans le Sanctuaire, outre l'autel d'or des parfums, il n'y avait plus qu'un chandelier d'or et une table des pains de proposition (13).

Dans le parvis était l'autel des holocaustes. Mais, au lieu d'être en airain, il était en pierres blanches non polies (14). D'après Hécatée, il avait vingt coudées de longueur et de largeur et douze coudées de hauteur (15). Un bassin pour les ablutions était entre le portique du temple et l'autel, vers le sud (16).

---

(1) *Ibid.* 19.
(2) *Ibid.* VI, 3.
(3) *Ibid.* I, 6
(4) Agg. II, 4.
(5) Dans Josèphe, *Contr. Apion.*, I, 22 ; ed. Dindorf, t. II, p. 355.
(6) ὡς πεντάπλεθρος. Environ 500 pieds grecs.
(7) Josèphe, *Ant.* XV, 11, § 1, dit qu'il avait 60 coudées de moins que le temple de Salomon. Son texte est certainement corrompu.
(8) I Macc. IV, 38, 48.
(9) *Ant., jud.*, XI, 4. § 7.
(10) V, plus haut. p. 561.
(11) Mischna, Tr. *Ioma* , V, 2.
(12) *Ibid.* f°. 21, 2,
(13) I Macc. I, 21, IV, 39.
(14) *Ibid.* IV, 46.
(15) Josèphe, *Contr. Apion.*, *l. c.* ; Cfr. I Macc. IV, 44-46.
(16) Tr. *Middoth*, III, 6.

Le temple fut pillé par Antiochus Epiphane, et profané par des idoles (1). Il fut restauré et consacré de nouveau par Judas Machabée, qui fit refaire à neuf l'intérieur et tout le mobilier (2), et fortifia l'enceinte pour la défendre contre des aggressions possibles (3). Plus tard (106 avant J. C.), Alexandre Jannée sépara le parvis intérieur du parvis extérieur par une balustrade en bois (4). Peu après, Pompée, appelé en Palestine par les dissensions des derniers Machabées, s'empara de Jérusalem et du temple. Il entra dans le sanctuaire, mais n'enleva pas les objets sacrés du temple (5). Celui-ci fut purifié dès le lendemain (6). En 37, Hérode le prit d'assaut, y fit un grand carnage, et en détruisit quelques galeries (7).

D'après le Thalmud, on avait représenté, sur la porte orientale du temple, en reconnaissance de la protection que lui avait accordée Darius, Suse, la capitale de son empire (8). Ce temple avait à l'étranger une grande célébrité; les païens des pays les plus éloignés venaient le visiter et lui faisaient des dons considérables (9). Aussi son trésor, dont Néhémie parle déjà (10), devint-il très riche : outre les présents nombreux qu'il recevait de tous côtés, il était alimenté par une contribution annuelle qui, pour chaque Juif, était du tiers d'un siècle (11).

IV. Le temple d'Hérode (12)

1° *Histoire.*

Dans la dix-huitième année de son règne (vingt ans avant N. S.), Hérode, qui venait de dépenser des sommes énormes à l'érection de sanctuaires païens, essaya de faire cesser les murmures des Juifs, en leur proposant de reconstruire le temple, et de remplacer celui de Zorobabel par un édifice beaucoup plus majestueux (13). Comme les Juifs craignaient qu'après avoir détruit le temple, il ne pût ou ne voulût pas le rebâtir, il fit des préparatifs immenses qui assuraient le succès de l'entreprise:

---

(1) I Marc. I, 21 et suiv., 46 et suiv., IV, 38; II Macc. VI, 2 et suiv.
(2) I Macc. IV, 36 et suiv.
(3) I Macc. VI, 7.
(4) Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 13, § 5.
(5) *Ibid.* XIV, 4, § 4.
(6) *Ibid.*
(7) *Ibid.*, 16. § 2.
(8) Tr. *Menakoth*, p. 86.
(9) II Macc. III, 2, 3, 12.
(10) בית האיצר Néh. X, 39.
(11) *Ibid.* XII, 38.
(12) Josèphe a décrit deux fois ce temple, *Ant.* XV, 14, § 3 et suiv.; *Bell. jud.* V, 5. ces deux descriptions sont bien imparfaites; et les chiffres ont dû subir de nombreuses altérations. — Le traité mischnique *Middoth* en donne une description très détaillée. Il a été publié à part, avec une traduction latine et des notes, par C. Lempereur, Leyde, 1630, in-4°. — V. aussi Lightfoot, *Descriptio templi hierosolymitani,* dans ses *Opera*, t. I, p. 549 ; Hitz. dans *Abhandlung. der historisch. phil. Classe der Kœnigl. preuss. Akad. d. Wissensch* , Berlin, 1819, p. 7 et suiv.; cet auteur suit exclusivement Josèphe.
(13) *Ant. jud* , XV, 11, § 1.

Ces préparatifs demandèrent deux ans (1). Le temple ne fut pas abattu tout d'un coup, mais parties par parties: quand une portion du nouveau bâtiment était terminée, on démolissait la portion correspondante de l'ancien. Les pierres étaient amenées par mille chariots. Dix mille ouvriers (2) furent engagés par Hérode, qui, en outre, fit apprendre l'art de travailler le bois et la pierre à mille prêtres, qui devaient être occupés dans l'intérieur inaccessible aux autres ouvriers (3).

Le sanctuaire proprement dit fut achevé en dix-huit mois, les parvis furent terminés au bout de huit ans. Mais l'ensemble de l'édifice, avec les bâtiments du dehors, ne fut achevé que sous l'arrière petit fils d'Hérode, Agrippa II, en 64 après J. C. (4). On y travaillait encore durant la vie de Notre-Seigneur (5) ; il ne restait plus alors à faire que des détails d'ornementation intérieure.

Six ans après son achèvement il fut détruit entièrement.

La magnificence du nouveau temple, ou du *second* temple, comme l'appellent habituellement les thalmudistes (6), est extrêmement vantée par Josèphe et les rabbins. Il était sans doute construit dans le style gréco-romain de l'époque (7). D'après un juge compétent (8), il formait « une des combinaisons architecturales les plus splendides de l'Ancien Monde ». Aussi les Apôtres, justement fiers, le faisaient-ils admirer à Notre Seigneur (9). « Rien ne manquait, dit Josèphe, à l'aspect extérieur du temple pour étonner l'âme et les yeux; car il était de tous côtés recouvert d'épaisses lames d'or, et, dès que le soleil se levait, le temple devenait éblouissant; à l'étranger qui approchait de la ville, il apparaissait au loin comme une montagne couverte de neige, car il était d'une blancheur éclatante partout où il n'était pas doré » (10).

2° *Description.*

A. *Cour des gentils.* L'enceinte formée par le mur extérieur, et que la Mischna appelle la montagne du Temple, faisait un carré de 500 coudées de côté. L'intérieur de cette enceinte formait une cour, appelée cour des païens, ou parvis des gentils (11). Ce mur avait plusieurs portes ; cinq, selon la Mischma (12), dont deux au midi et une sur chacun des autres

---

(1) *Ibid.* § 2.

(2) A l'achèvement complet du temple, dix huit mille ouvriers restèrent du coup sans travail. Josèphe, *Ant. jud.* XX, 9, § 7.

(3) *Ibid.* XV, 11, § 2 et 6.

(4) Josèphe, *Ant. jud.* XX, 9, § 7.

(5) Jean, II, 20.

(6). Roland, *Antiq. vet. Hebr.* I, 6, 2.

(7) La Porte Dorée, qui est aujourd'hui murée dans le mur oriental du Haram, serait, d'après M. de Sauley, de cette époque : elle est surmontée de chapiteaux formés de deux rangs superposés de feuilles d'acanthe. — La plupart des archéologues lui donnent une date très postérieure.

(8) Fergusson, art. « Temple », dans Smith, A *Dictionary of the Bible,* t. III.

(9) Macc. XXIV, 1 ; Marc, XIII, 1-4 ; Luc, XXV, 5-7. — V. Ancessi, *Atlas archéologique*, pl. IXe, Plan cavalier du temple d'Hérode, d'après M. Vogué.

(10) *Bell. jud.* V. 5, § 6.

(11) הר הבית. *Middoth*, I, 1, 2, 3, etc.— Τὸ πρῶτον ἱερόν, τὸ ἔξωθεν ἱερόν ; Josèphe, *Ant jud.* XX, 9, § 7 ; *Bell. jud.* IV, 5, § 1 ; V, 5, § 2, etc.

(12) Tr. *Middoth*, I, 3.

côtés; Josèphe dit formellement qu'il y en avait quatre à l'ouest (1). A l'est, regardant le mont des Olives, était la principale, appelée porte de Suse (2). On ne se servait pas de la porte du nord, peut-être à cause du

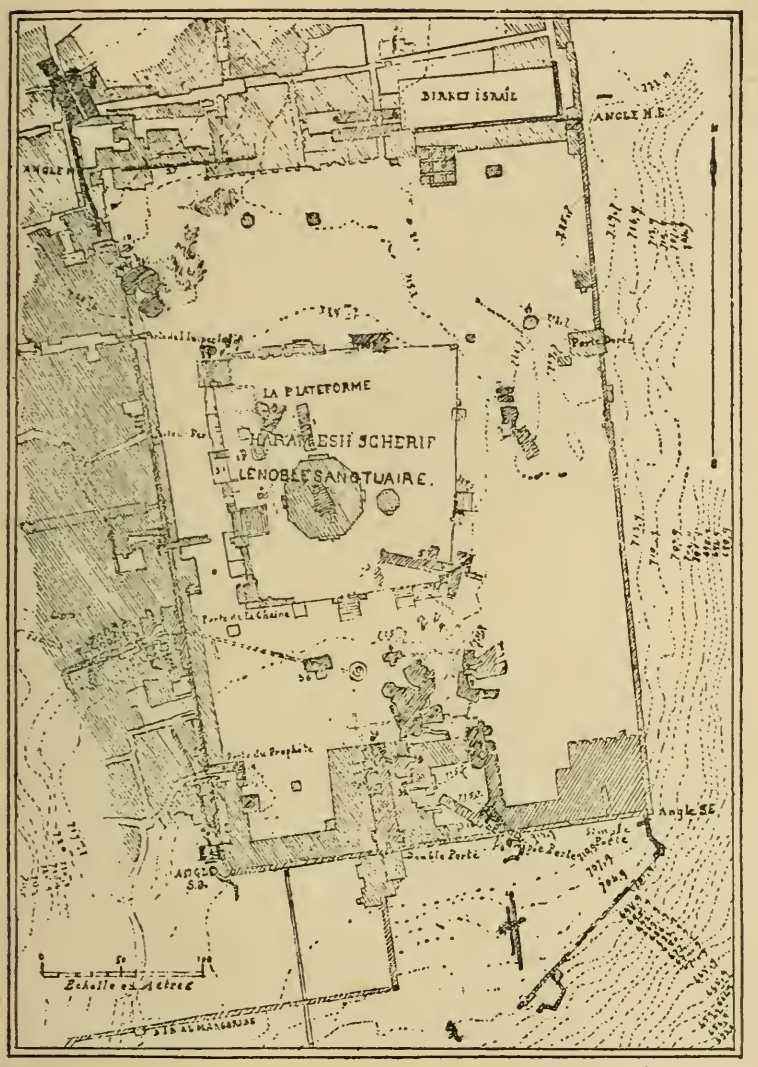

voisinage de la tour Antonia. Comme les portes de la ville, celles du temple formaient un passage profond et couvert; au-dessus était une tour ou chambre destinée à en défendre l'accès. Ces tours eurent une

(1) *Ant. jud.* XV, 11, § 5.
(2) *Middoth*, I, 3. — Quelques auteurs pensent que c'était la θύρα ὡραία, « porta speciosa », des Actes des Apôtres, III, 2.

grande importance à la fin du siège de Jérusalem, quand les derniers combattants s'y réfugièrent, pour empêcher l'envahissement du sanctuaire (1).

Le long du mur, à l'intérieur, étaient des portiques. Leurs toits, en bois de cèdre, étaient supportés par des colonnes de vingt-cinq coudées de hauteur. Les portiques de l'est, du nord et de l'ouest, étaient doubles, c'est-à-dire qu'ils avaient trois rangées de colonnes formant deux allées. Leur largeur était de trente coudées. Celui qui longeait le mur oriental s'appelait portique de Salomon (2). Le portique longeant le mur du midi, appelé portique royal, στοὰ βασιλική, était triple, c'est-à-dire composé de quatre rangées de colonnes formant trois allées (3). Les colonnes étaient d'un seul morceau de marbre blanc, et le sol était pavé de pierres de diverses couleurs. Ces portiques (4) étaient des abris contre la pluie et le soleil, « des promenoirs retentissant tout le jour de la voix aigre des scribes, des discussions ardentes des Pharisiens, des moqueries insultantes des Saducéens » (5).

La cour des Gentils était ouverte à tout le monde, même aux païens (6), aux hérétiques, aux excommuniés, aux personnes en deuil, à ceux qui avaient contracté quelque impureté (7). C'était une place public, un harem, un bazar. Le marché du temple avec ses boutiques (8), y était installé. « Les marchands de bestiaux s'y installaient dès le matin, et les changeurs dressaient leurs petites tables, offrant la monnaie sacrée contre la monnaie romaine; la foule allait et venait; on vendait des tourterelles, prises sur les cèdres du Hanan (9), aux femmes relevées de couche, et des passereaux aux lépreux (10); on leur en donnait cinq pour deux pites (11). A certains jours, il y avait affluence de pèlerins, venus de Galilée ou d'ailleurs. On discutait, on argumentait, on se disputait; l'édification et le recueillement etaient totalement absents.... Cependant il y avait certains règlements à observer, et tout Juif, tout zélateur de la loi pouvait prendre l'initiative de leur observation. Les vendeurs et les changeurs devaient s'établir non dans la cour, mais hors de l'enceinte, près des portes. Leur présence à l'intérieur du parvis, tolérée depuis longtemps, était un pur abus. Jésus chercha un jour à y mettre fin en chassant impitoyablement tous les marchands (12). Il est probable que plus d'un Pharisien l'approuva en secret » (13).

---

(1) Stapfer, *La Palestine au temps de Jésus-Christ*, p. 393.
(2) Jean, X, 23 ; Act. III, 11, V, 12.
(3) Josèphe, *Ant. jud.* XV, 11, § 5.
(4) Brûlés sous Archélaüs par les Romains, les portiques furent réparés, mais moins somptueusement.
(5) Strapfer, *op. cit.* p. 393.
(6) Tr. (Jéros.) *Aboda Zara*, p. 40, 2.
(7) Tr. *Middoth*, II, 2.
(8) הנויות Ezéch. XXVIII, 17. — Cfr. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 793.
(9) Endroit du mont des Oliviers où deux cèdres magnifiques donnaient abri à des nuées de colombes. Er. *Taanith*, IV, 8.
(10) Lévit. XIV, 4.
(11) Luc, XII, 6.
(12) Matt. XXI, 12.
(13) Stapfer, *op. cit.*, p. 394.

Dans la cour des Gentils, non pas tout à fait au milieu, mais en montant un peu vers le nord, le sol s'élevait de quelques degrés (1). Le dernier de ces degrés était, dans tout son pourtour, ceint d'un mur en pierres (2), appelé סורג, *soreg*, par les rabbins (3), et qui avait trois coudées de hauteur. Sur treize colonnes, des inscriptions en grec et en latin interdisaient, sous peine de mort, à tous ceux qui n'étaient pas Juifs d'entrer dans ce parvis (4). On a douté parfois de l'exactitude de cette assertion de Josèphe. On ne se rappelait pas que saint Paul avait été accusé d'avoir laissé pénétrer des païens dans le temple (5), et on mettait aussi en doute la véracité de Philon qui parle de cette inscription (6). Il a fallu revenir là-dessus depuis la découverte, faite par M. Clermont-Ganneau (7), d'une de ces stèles, gravée en caractères grecs (8). En voici la traduction (9).

« Que nul étranger ne pénètre à l'intérieur du *tryphactos* (balustrade) et de l'enceinte περιβόλου (10), qui sont autour du *hiéron* (τὸ ἱερὸν) : celui donc qui serait pris (12), serait cause (13) que la mort s'ensuivrait » (10).

Cette pierre, devant laquelle Notre Seigneur a passé, qu'il a vue, qu'il a lue, est la seule relique provenant certainement du temple d'Hérode.

B. *Cour des femmes*. De l'autre côté de cette balustrade est un espace de dix coudées de largeur, auquel on arrive par quatorze degrés. Il porte le nom de *Hel*, חיל (14), que Josèphe appelle τὸ δεύτερον ἱερὸν (15), et qui entoure les autres parvis et le temple. Les idolâtres et les impurs ne pouvaient pas y entrer (16). On entrait dans le Hel par treize portes placées derrière les 13 colonnes. De la balustrade, cinq degrés (17) conduisaient à la seconde muraille, haute en dehors de quarante coudées, en dedans de vingt (18). En dedans de ce mur était la cour des femmes, עזרת הנשים (19), γυναικωνῖτις (20). Elle s'appelait ainsi parce que les femmes

---

(1) Προσβατὸς βαθμῖσιν ὀλίγαις ; Josèphe, *Ant. jud.* XV, 11, § 5.
(2) Ἑρκίον λιθίνου δρυφάκτου. *Ibid.*
(3) *Middoth*. II, 3.
(4) Josèphe, *Ant. jud.* XV, 11, § 5 ; *Bell. jud.* V, 5, § 2, VI, 2, § 4.
(5) Act. XXI, 28.
(6) *Legat. ad Caium*, XXXI.
(7) M. Clermont-Ganneau l'a trouvée dans la cour de la Médrésé, école musulmane, aujourd'hui sans professeur et élèves, et qui n'est pas à plus de 50 m. du temple. Après que M. Clermont-Ganneau eût pu en prendre un estampage, cette pierre disparut et on la crut perdue. On sait à présent qu'elle est conservée au musée impérial de Tchihilikieuchk, à Constantinople (*Revue critique*, 1884, t. II, p. 263).
(8) M. Ancessi, *Atlas archéologique*, p. XX, en donne un fac-simile, avec la transcription en minuscules grecques.
(9) D'après M. Clermont-Ganneau, *Revue archéologique*, 1872, t. I. p. 220.
(10) L'esplanade du temple.
(11) Sous-entendu : y pénétrant εἰσπορευόμενος.
(12) Litt. αἴτιος, coupable, responsable envers lui-même.
(13) Pour lui.
(14) Rempart, boulevard, chemin couvert. — *Middoth*, II, 3. — Cfr. *Sanhedrin*, 88 b.
(15) *Bell. jud.* V, 5, § 2.
(16) Tr. *Kelim*, 5 b. — Cfr. *Palestine Exploration Fund*, *quartesly Statement*, 1885, p. 141.
(17) Josèphe, *Bell. jud.* V. 5, § 2. — Le Tr. *Middoth*, II, 3, en compte douze.
(18) Josèphe, *Ibid.*
(19) *Middoth*, II, 5.
(20) *Bell. jud.* V. 5, § 2.

ne pouvaient la dépasser. Neuf portes y donnaient accès, quatre au nord, quatre au sud, et une appelée *corinthienne* (1), à l'est : les deux battants de celle-ci avaient trente coudées de hauteur et quinze de largeur; à l'intérieur de la voûte, deux colonnes de douze coudées de circonférence supportaient la tour. Un portique semblable à ceux du parvis des Gentils, mais plus simple, quoique orné de belles colonnes, régnait à l'intérieur de cette cour. Elle était quadrangulaire et avait 135 coudées de côté. A chaque angle se dressait un bâtiment de quarante coudées : au sud-est celui des Nazaréens, לשכת הנזירים; au nord-est celui du bois, לשכת העצים; au nord-ouest celui des lépreux, לשכת מצורעים, au sud-ouest enfin celui des provisions de vin et d'huile, לשכת בית שמניה (2).

Devant les portes intérieures de ce parvis étaient treize troncs que les Thalmuds appellent שופרות, *trompettes*, à cause de l'ouverture étroite qui les surmontait.

Ils étaient destinés à recevoir les sommes offertes pour le service du temple (3). Chacun avait sa destination, indiquée par une inscription en langue hébraïque (4). Le premier portait *Sicles nouveaux*, c'est-à-dire sicles consacrés aux dépenses de l'année présente; le deuxième : *Sicles anciens*, c'est-à-dire consacrés aux dépenses de l'année précédente; le troisième *oiseaux de nids*; l'argent qui y était déposé servait à couvrir le prix dû par celui qui avait à offrir deux tourterelles ou deux colombes, l'une en holocauste, l'autre en sacrifice pour le péché. Le quatrième portait : *holocaustes*, mot qui s'explique facilement; le cinquième : *bois*; les fidèles y mettaient les offrandes destinées à acheter du bois pour l'autel; le sixième : *Encens*, que l'on comprend du reste; le septième : *pour le sanctuaire*. Les six derniers avaient comme inscription : *dons à volonté* (5). On sait leur destination : on y mettait le surplus de l'argent destiné à offrir des sacrifices. Devant un de ces troncs, notre Seigneur vit une pauvre veuve jeter tout ce qu'elle avait pour vivre (6). Les offrandes étaient volontaires; mais, pour le bois et pour l'encens, il y avait un minimum exigé. La réunion de ces dons constituait le *Corban* (7), c'est-à-dire l'argent consacré à Dieu. A cause de cette circonstance la cour des femmes était appelée le trésor (8).

C'est dans cette cour que les femmes juives accomplissaient leurs devoirs religieux. Elles s'avançaient du côté du sanctuaire jusqu'à une balustrade assez basse pour qu'elles pussent voir plus loin.

C. *Cour des Israëlites*. A l'ouest de la cour des femmes, était une porte appelée porte de Nicanor (9) : elle était de bronze, au lieu que toutes les

---

(1) Κορινθία, *Ibid.*
(2) *Middoth*, II, 5. — V. Ancessi, *Atlas archéologique*, pl. X°.
(3) C'est probablement ce que Josèphe appelle γαζοφυλάκια, *Bell. jud.* V, 5, § 2, et ce qu'on nommait d'une façon collective γαζοφυλάκιον, Marc, XII, 41 ; Luc, XXI, 1.
(4) Tr. *Schekalim*, VI, 1, 5, etc. — Cfr. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, col. 2506.
(5) *Schekalim*, VI, 5, etc.
(6) Marc, XII, 41 et suiv.
(7) קרבן Marc, VII, 11.
(8) Jean, VIII, 20.
(9) שער נכנור, *Middoth*, I, 4, II, 6 ; *Schekalim*, VI, 3 ; שער הגדול, *Tamid*, III, 7 ; ἡ χαλκῆ πύλη, Josèphe, *Bell. jud.* II, 17, § 3. D'après la tradition, les battants de cette porte

autres étaient de bois revêtu d'or et d'argent (1). La tour qui surmontait cette porte avait 50 coudées de hauteur sur 40 de largeur (2). De cette porte on montait par quinze marches à la cour des Israëlites, עזרת ישראל. Sur ces marches qui n'étaient pas rectangulaires, mais demi-circulaires, les lévites chantaient les quinze psaumes graduels (3). Cette cour était très étroite : elle n'avait que onze coudées de profondeur, sur une largeur égale à celle de la cour des femmes. La limite à l'ouest était déterminée par une balustrade, au milieu de laquelle étaient trois marches et une estrade, où se tenaient les prêtres pour prononcer la bénédiction sur le peuple (4).

D. *Cour des prêtres.* Cette cour était ainsi appelée, עזרת כהנים, parce que seuls les prêtres avaient le droit d'y entrer. Elle dominait la cour d'Israël. Elle avait comme les cours précédentes, 135 coudées de largeur; mais sa profondeur était beaucoup plus grande, 187 coudées. Une colonnade entourait l'intérieur du mur. Ce parvis comme le précédent, était dallé.

Au nord et au sud s'élevaient de grands bâtiments servant, soit au logement des prêtres, soit à la garde des provisions et du mobilier du temple (5). A l'est, près du parvis des femmes et communiquant avec lui, étaient deux salles où on conservait les instruments de musique. La plus importante de ces salles était celle ou le Sanhédrin tenait ses séances (6); elle avait deux entrées, l'une par la cour, l'autre par le Hel (7). Elle était à l'angle sud-est de la cour des prêtres (8). Immédiatement à l'ouest de cette salle était celle du puits : c'est là qu'on puisait l'eau nécessaire à la cour des prêtres (9).

Ce parvis avait six portes, trois au nord, trois au sud (10). Elles avaient 30 coudées de haut sur 15 de large (11). Au-dessus des portes s'élevaient des tours de 40 coudées de hauteur, soutenues, comme celle de Nicanor, par des colonnes de 12 coudées de circonférence.

étaient en bronze corinthien ; ils avaient été apportés d'Alexandrie par un nommé Nicanor. Tr. *Yoma*, III, 10.

(1) Josèphe, *Bell. jud.* V, 5, § 3. — M. de Vogué identifie la porte de Nicanor avec la *porta speciosa*.

(2) Munk, *Palestine*, p. 553.

(3) *Middoth*, II, 5 ; *Bell. jud.* V, 5, § 3.

(4) *Middoth*, II, 6.

(5) *Middoth*, V, 3 et suiv.

(6) לשכת הגזית, « la salle en pierres de taille ».

(7) « Comme il n'était permis qu'au roi de s'asseoir dans la cour d'Israël, les membres du sanhédrin ne pouvaient le faire dans la salle de leurs séances que lorsqu'ils se tenaient dans la partie comprise dans le Hel, c'est-à-dire dans la première moitié. On s'est demandé où était Jésus enfant lorsqu'il « s'assit » (Ev. de Luc II, 46) au milieu des docteurs. Il y avait trois endroits dans le Temple où l'on pouvait s'asseoir pour discuter, le premier à la porte de Suse, le second à la porte de la cour des Gentils et le troisième ici dans la salle en pierres de taille ; c'est dans l'un ou l'autre de ces endroits que Marie retrouva Jésus. Cette salle des séances du sanhédrin avait assez la forme d'une basilique » Stapfer, *La Palestine*, p. 401.

(8) M. de Vogué (Ancessi, *Atlas archéologique*, pl. X^e) la met à tort, croyons-nous, à l'angle sud ouest.

(9) *Middoth*, V, 3.

(10) *Ibid.* I, 4.

(11) *Bell. jud.* V, 5, § 2. — D'après le Tr. *Middoth*, II, 3, leur hauteur était de 20 coudées, et leur largeur de 10.

Dans le parvis des prêtres était l'autel des holocaustes. Il avait 50 coudées en long et en large, et était haut de 15 coudées (1). Il se rétrécissait par le haut, de sorte que sa superficie n'était que de 24 coudées carrées. Les pierres de cet autel, conformément à la prescription de l'Exode (2), n'avaient pas été taillées (3). Le plan incliné qui y donnait accès par le sud (4) était aussi en pierres non taillées; il avait 32 coudées de longueur et 16 de largeur. L'autel avait quatre cornes. Celle du sud-ouest avait un tuyau qui servait à écouler dans le Cédron le sang dont on arrosait les côtés méridional et oriental de l'autel (5). A ce même angle était sur le pavé une plaque de marbre, d'une coudée carrée, qu'on soulevait, et par où on pouvait descendre pour nettoyer le canal où coulaient les libations (6). Au nord, vingt-quatre anneaux de fer scellés dans le pavé servaient à attacher les victimes qu'on immolait; une fois immolées, on les suspendait à quatre colonnes basses entre lesquelles étaient des tables de marbre sur lesquelles on dépeçait leurs chairs (7). Entre l'autel et le sanctuaire était le bassin (8).

E. Le *temple*. Le temple proprement dit, ὁ ναός était de douze degrés plus élevé que la cour des prêtres; il était au milieu de cette cour, au nord-ouest de la montagne du Temple (9). Il était élevé sur de nouvelles fondations (10). Il était construit d'énormes blocs de marbre blanc, longs pour la plupart de 25 coudées, larges de 12 et haut de 8 (11); quelques-uns même avaient 45 coudées de long, 6 de large et 5 de haut (12). Cette maçon-

---

(1) Josèphe, *Bell. jud.* V, 5, § 6. — Le Tr. *Middoth*, I, 4, lui donne 32 coudées de long et de large.
(2) Exod. XX, 22.
(3) *Bell. jud.* V, 5, § 6; *Middoth*, III, 4.
(4) *Middoth*, III, 3.
(5) *Ibid.* III, 1, 2.
(6) *Ibid.*
(7) *Ibid.* III, 3, 5. « Telle était la cour des prêtres. L'impression première qui se dégage de la description succincte que nous venons d'en faire, impression irrésistible, est qu'elle devait ressembler beaucoup à l'intérieur d'un abattoir. La bergerie pour les moutons qui sont amenés, la salle où on lavera leurs intestins, celle où on salera leurs peaux, rien n'y manque. Voici six rangées de quatre anneaux chacune auxquels on attache les victimes pour les égorger, voici huit colonnes auxquelles on suspend les quartiers de viande pour les dépouiller et les écorcher. Sur l'autel ce sont des scènes de boucherie que nous avons peine à imaginer et qui contrastent étrangement avec l'idée que nous nous faisons aujourd'hui d'un culte, d'un sanctuaire, d'une cérémonie religieuse, sans parler de l'odeur écœurante de la graisse brûlée. Il nous est difficile, impossible même, à cause des longs siècles écoulés depuis que les religions où de tels sacrifices étaient pratiqués ont disparu, de donner à ces scènes d'abattoir un caractère sacré, de nous représenter à la fois les beuglements des victimes, le sang qui coule, le bois qui s'allume et le sacrificateur en costume, le décorum accompagnant chaque acte de ce culte sanglant, la solennité avec laquelle tout s'accomplit, malgré l'inévitable désordre de certains sacrifices. Mais que nous puissions ou non nous faire une idée de ce culte des Juifs, il se pratiquait cependant; il est vrai qu'il était aux dernières années de sa vie, mais il avait derrière lui un long passé de plusieurs siècles » Stapfer, *La Palestine*, p. 404.
(8) כיור. *Midd.* III, 6. — Josèphe n'en parle pas; mais il était indispensable pour les libations; il y en avait un dans le temple de Zorobabel, il ne pouvait manquer dans celui d'Hérode.
(9) *Midd.* II, 1. Josèphe dit qu'il était tout à fait au milieu. *Bell. jud.* V, 5, § 4.
(10) Josèphe, *Ant. jud.* XV, 11, § 3.
(11) *Ibid.*
(12) *Bell. jud.* V, 5, § 6.

nerie était revêtue d'une riche dorure à l'intérieur et à l'extérieur. Le temple avait cent coudées de longueur et de hauteur; sa largeur sur le devant, à l'est, était également de cent coudées.

Le portique, qui avait la hauteur du temple, n'avait que vingt coudées de profondeur. Il avait un portail sans portes, haut de 70 coudées et large de vingt-cinq. Il était recouvert de lames d'or en dedans et en dehors.

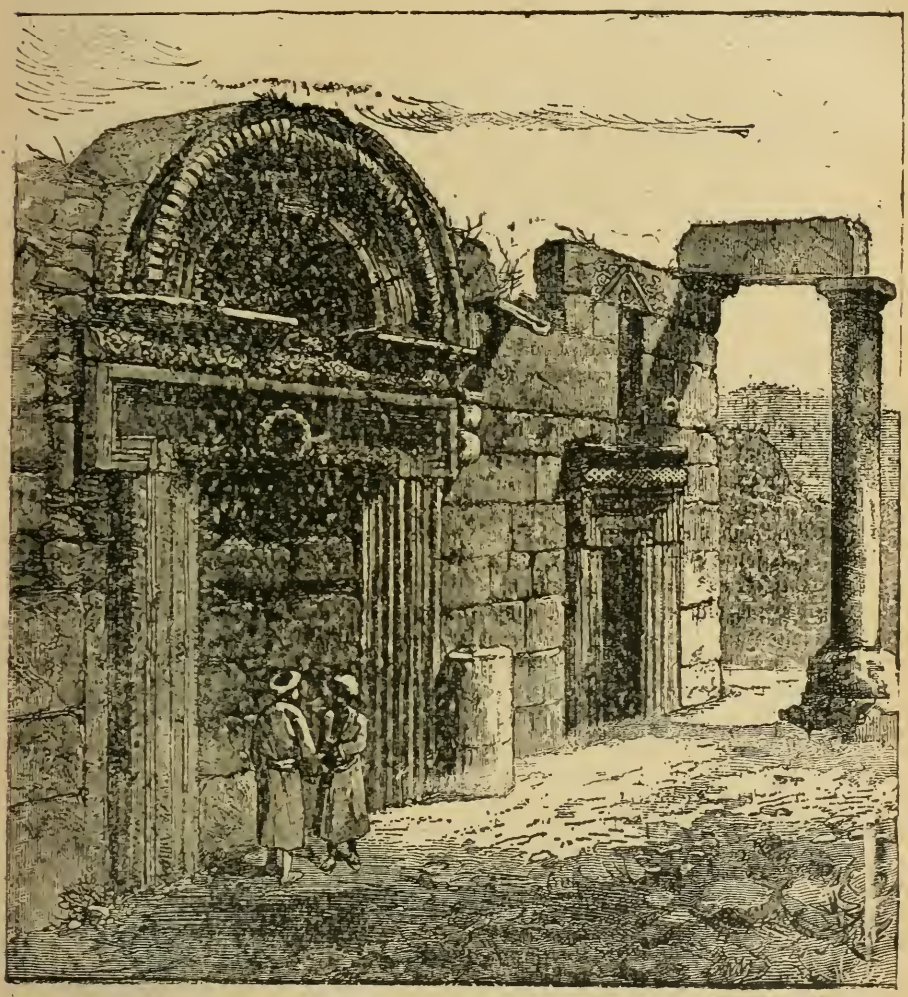

Le temple était divisé en Saint et en Saint des Saints.

L'entrée du Saint avait 55 coudées de hauteur et 16 de largeur. La porte, à deux battants incrustés d'or, était surmontée d'une vigne colossale en or, avec des grappes de la grosseur d'un homme. Un rideau de Babylone, en tapisserie de diverses couleurs, était aussi à l'entrée du Saint. A l'intérieur le Saint avait 40 coudées de long, 20 de large, et 60 de haut. Il ren-

fermait la table des pains de proposition, le chandelier d'or (1) et l'autel des parfums (2) : celui-ci, tout couvert d'or, était devant le rideau qui fermait l'entrée du Saint des Saints.

Une cloison en bois, avec une porte fermée par un rideau, καταπέτασμα, précieux, séparait le Saint du Saint des Saints (3) qui avait 20 coudées de long et de large et 60 de haut. Il était absolument vide (4).

Comme au temple de Salomon, on avait adossé à celui d'Hérode trois étages d'une hauteur de 60 coudées (5). Ces étages avaient trente-huit chambres, 15 au nord, 15 au sud et 8 à l'ouest, qui communiquaient ensemble par des portes. Le rez-de-chaussée était large de cinq coudées, le premier étage de six et le second de sept. On y accédait par un escalier tournant débouchant dans les bâtiments accessoires du portique, et montant jusqu'au toit (6).

Ce toit était fait de poutres épaisses, recouvertes de dalles. Il était entouré d'une galerie haute de trois coudées et garanti contre les souillures des oiseaux par un appareil spécial (7).

3° *Conjectures modernes sur l'emplacement du temple d'Hérode.*

D'après le colonel Warren, il couvrait tout l'espace méridional du Haram, formant un carré d'environ deux cent soixante quinze mètres. Pour appuyer cette hypothèse, on rappelle que la muraille occidentale du Haram actuel coïncide avec la muraille occidentale de l'enceinte du temple d'Hérode. On a la preuve de ce fait dans l'arc de Robinson (8), qui est évidemment une partie du pont sur lequel Titus parlementa avec les Juifs réfugiés dans les cours du temple après la prise de Jérusalem.

Il est probable que la muraille septentrionale était à l'endroit où est actuellement la muraille nord de la plate-forme du dôme du rocher. A en juger en effet d'après l'inspection du rocher, c'est là qu'est le bord de la grande vallée décrite dans l'attaque de Pompée contre l'ancien temple (9).

La muraille orientale aurait été la même que le mur actuel de l'enceinte du Haram ; ce n'est que de cette manière qu'il était possible d'avoir vue dans la vallée du Cédron, comme l'indique Josèphe (10).

La muraille du sud est la même aussi que celle d'aujourd'hui. Il est

---

(1) Josèphe, *Bell. jud.* VII, 5, § 5. — Il est reproduit sur l'arc de Titus.

(2) Josèphe ne la décrit pas plus que la table des pains de proposition.

(3) C'est celui-là qui se déchira à la mort de Notre Seigneur. V. Fillion, *Commentaire sur S. Matthieu*, p. 554.

(4) Ἔκειτο δὲ οὐδὲν ὅλως ἐν αὐτῷ. Josèphe, *Bell. jud.* V, 5, § 5. Devant une affirmation si positive, on ne peut croire les Thalmudistes, d'après lesquels il y avait dans le Saint des Saints deux chérubins, mâle et femelle, s'embrassant.

(5) Josèphe, *Ant. jud.* XV, 11, § 3 ; *Bell. jud.* V, 5, § 5.

(6) *Middoth*, IV, 3, § 5.

(7) כלי עירב, « épouvantail des corbeaux », *Middoth*, IV, 6. — Josèphe le nomme χρύσεοι ὄρνεοι. — Les rabbins ont prétendu que dix miracles permanents avaient lieu au temple (*Pirké aboth*, V, 8). Citons-en un : « On ne voyait jamais de mouches dans les abattoirs du temple ».

(8) Il y en a une vue dans Ancessi, *Atlas archéologique*, pl. IX°.

(9) Josèphe, *Ant. jud.* XIV, 4, § 1 : φάραγξ εὖρεια τε καὶ βαθεῖα.

(10) *Ibid.* XV, 11, § 3.

certain que la partie de cette muraille qui va de l'angle sud-est jusqu'à la porte double est d'une même construction (1).

VI. LES SYNAGOGUES (2).

On nomme ainsi (3) les endroits où les Juifs se réunissent pour célébrer les cérémonies de leur culte. Les Actes des Apôtres les donnent comme existant dès les temps anciens, ἐκ γενεῶν ἀρχαίων (4). La tradition juive les fait remonter jusqu'à l'époque des Patriarches (5). On a vu leur institution légale dans l'ordre donné par Moïse de lire la loi au peuple assemblé (6). Un passage d'Ezéchiel (7) a été considéré aussi comme supposant l'existence d'une synagogue parmi les captifs de Babylone.

Mais c'est à Esdras qu'on attribue généralement et avec raison, l'institution de ces assemblées. Il comprit la nécessité de réunions périodiques où le peuple pût entendre, lire et expliquer la Loi, afin de se fortifier dans ses croyances et dans sa fidélité envers Dieu. « Nulle institution n'a plus contribué à donner à la religion de Moïse la vitalité qu'elle possède encore aujourd'hui. Elle lui permettait de vivre indépendamment du temple et de ses cérémonies. Avec son manuscrit de la Loi, tout Juif, où qu'il se trouve, peut fonder une synagogue. Il emporte jusqu'au bout du monde la religion avec lui. Le Judaïsme n'a plus besoin à Jérusalem des sacrifices pour subsister. Il est partout où quelques fidèles s'assemblent et lisent la Thorah » (8).

---

(1) King, *Recent discoveries*, p. 196. — V. le plan de la p. 589.

(2) Vitringa, *De Synagoga vetere libri tres*, Franecker, 1696, in-4°; Godwin, *Moses et Aaron, cum J. H. Hottingeri notis*, dans Ugolini, *Thesaurus*, t. III, p. clxx; Reland, *Antiquitates sacræ*, dans le même recueil, t. II, p. cdlxxxix et suiv.; — Keil, *Bibl. Archæologie*, p. 164; — *Le Monde*, du 23 août 1879; — Stapfer, *La Palestine au temps de J.-C*; p. 322; — Edersheim, *Sketches of jewish social Life in the days of Christ*, Londres, s. d. (1876), in-16, p. 249.

(3) קהלא, צבורה, צבור, בתי הכנסת; cfr. Buxtorf, Lexicon chaldaicum, c. 1055, 1885, 1983. On les appelle aussi בית תפלה, προσευχαί, mais ce mot désigne plutôt certains lieux particuliers de dévotion. Le Nouveau Testament emploie toujours le mot συναγωγή, qui ne se trouve que trois fois dans Josèphe, *Ant. jud.* XIX, 6, § 3; *Bell. jud.* II, 14, § 4-5, VII, 3, § 3. On lit le mot σαββατεῖον dans un édit d'Auguste. (Josèphe, *Ant. jud.* XVI, 6, § 2). Dans Philon la synagogue est appelée συναγώγιον (*Legat. ad Caium*, XL), προσευκτήριον (*Vita Mosis*), προσευχή (*In Flacc.* VI). — Il est intéressant de noter que ces mots ont des sens différents chez les rabbins. Les Juifs avaient deux termes pour désigner la congrégation : עדה et קהל. Le premier semble se rapporter à Israël dans son organisation extérieure, ce qu'on appellerait aujourd'hui l'église visible; le second indique plutôt le rapport intérieur ou spirituel. Les LXX paraissent connaître cette distinction. Le mot עדה se lit cent trente fois; les LXX le rendent toujours par συναγωγή, jamais par ἐκκλησία; ils traduisent au contraire קהל en soixante-dix endroits par ἐκκλησία, et en trente-sept seulement par συναγωγή. De même la Mischna emploie קהל pour désigner Israël comme un tout; elle se sert du mot צבור pour des congrégations particulières et pour Israël considéré dans sa totalité Edersheim, *Sketches of Jewish Life*, p. 250.

(4) Act. XV, 21.

(5) Onkelos, *In Gen.* XXV, 27; *In Deut.* XXXII, 10.

(6) Deut. XXXI, 11 et suiv.

(7) Ezéch. XI, 15-16. — Cfr. Tr. *Meghilla*, f° 28 a.

(8) Stapfer, *La Palestine*, p. 323.

Les synagogues se multiplièrent rapidement. Quoiqu'on ne pût pas y offrir de sacrifices, elles eurent bientôt une grande importance, et il y en eût, même à Jérusalem, malgré la présence du Temple : cette seule ville en comptait de 460 à 480 (1). Certaines provinces judaïques y avaient leur synagogue spéciale (2). Dans chaque ville juive, même de peu d'importance, comme Nazareth (3), Capharnaüm (4), il existait une synagogue. Il y en avait dans les villes où les Juifs se trouvaient en certain nombre, en Syrie, en Asie mineure, en Grèce, à Damas (5), à Salamine (6), à Antioche (7), à Iconium (8), à Ephèse (9), à Thessalonique (10), à Béroé (11), à Corinthe (12). « Les synagogues ont joué un rôle important dans l'établissement du christianisme. La Providence sembiait les avoir préparées pour servir de chaire aux Apôtres. Notre-Seigneur lui-même voulut bien y enseigner ; c'est dans ces lieux de réunion que saint-Paul inaugura (13) partout la prédication de la foi nouvelle ; dans toutes les villes de l'Empire romain où il portait ses pas, il rencontrait ses correligionnaires, que Dieu y avait envoyés à l'avance pour être les pionniers inconscients de l'Évangile ; ils y avaient bâti des édifices qui étaient destinés, à leur insu, à entendre proclamer, par la bouche du pharisien converti, la divinité de Jésus-Christ ; bien mieux, en se réunissant toutes les semaines d'une manière régulière dans la synagogue, ils fournissaient à l'Apôtre un auditoire tout préparé, qu'on n'avait pas besoin de convoquer, qu'il eût été, ailleurs, presque impossible de rassembler. Là était, par conséqnent la source de la vie chrétienne pour chaque cité ; c'est là que se formaient les petits ruisseaux qui se répandaient ensuite dans toutes les directions, portant de proche en proche la grâce de Notre-Seigneur » (14).

Les docteurs fixèrent à dix le nombre de personnes nécessaires pour la fondation d'une synagogue (15). Ces personnes formaient le מנין (16),

---

(1) Tr. *Meghillah*, f° 73 *b* ; Tr. *Ketouboth*, 35, 6.
(2) Act. VI, 9.
(3) Matt. XIII, 54 ; Marc, VI, 2 ; Luc, IV, 16.
(4) Matt. XII, 9 ; Marc, I, 21 ; Luc, VII, 5 ; Jean, VI, 59.
(5) Act. IX, 2.
(6) *Ibid.* XIII, 5.
(7) *Ibid.* XIII, 14.
(8) *Ibid.* XIV, 1.
(9) *Ibid.* XVIII, 19, XIX, 8.
(10) *Ibid.* XVII, 1.
(11) *Ibid.* XVII, 10.
(12) *Ibid.* XVIII, 4. — Le *Bulletin de correspondance hellénique* (avril 1886) contient une note de M. Salomon Reinach sur une synagogue juive de Phocée. L'inscription grecque qui fait le sujet de cette note rapporte que *Tation, fille de Shaton, a construit à ses frais la salle du temple et le péribole de l'hypèthre, et en a fait don aux Juifs*. En retour, la synagogue a honoré Tation *d'une couronne d'or et du privilège de proédrie*. M. Reinach rapproche cette inscription d'une autre inscription judæo-grecque qu'il a relevée à Smyrne et où une femme, Rufina, est déclarée archisynagogue. Ce fait n'est pas le premier : on connaît l'inscription romaine où une femme aussi, Vetuna Paula, est déclarée « mère des synagogues du Champ de Mars et de Volumnus » *Corpus Inscript. Græc.* n° 9905 (*Bulletin critique*, 15 juin 1886, p. 237).
(13) *Ibid.* IX, 20, etc.
(14) *Le Monde, art. cité.*
(15) *Meghillah*, I, 3.
(16) Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 1223.

« nombre », sorte de corps moral représentant Israël. Dès que le *minian* était formé, on pouvait célébrer dans la synagogue la circoncision, les mariages, les cérémonies des funérailles.

Les synagogues paraissent avoir été généralement bâties sur le même modèle, d'après une sorte de type consacré. Elles avaient une forme rectangulaire; les dimensions en longueur et largeur variaient selon les lieux et les circonstances. Au dehors un portique faisait voir qu'on n'était pas devant une maison ordinaire. Elles étaient ordinairement pavées de marbre ou de pierre. On y pénétrait par une des extrémités du rectangle. A l'extrémité opposée, à un certain intervalle du mur, était placé un coffre (1) contenant le plus précieux trésor de la synagogue. c'est-à-dire un exemplaire de la Loi, écrit avec soin sur le parchemin le plus pur, et conservé dans une toile de lin (2) et dans un étui (3).

Un riche tapis, imitant le voile du temple, cachait le livre sacré aux regards de l'assistance. Entre le coffre et le mur se tenaient les anciens, sur des sièges particuliers qui leur étaient réservés (4) ; vis-à-vis d'eux, dans l'autre partie de la synagogue, se plaçaient les simples assistants (5). Ceux-ci étaient divisés en deux, selon leur sexe, par un mur qui partageait la salle et s'élevait à cinq ou six pieds : d'un côté les hommes, de l'autre les femmes. Dans la partie destinée au commun des fidèles, vers le milieu de l'édifice, il y avait une estrade sur laquelle était placée une sorte de chaire (6) : c'est là qu'on lisait et qu'on expliquait la loi et les prophètes.

On allumait un ou plusieurs chandeliers; en outre une lampe suspendue à la voûte brûlait nuit et jour (7). Sur le sol on répandait de la menthe pour parfumer et purifier l'air.

La forme générale était toujours la même; mais les détails de l'ornementation et même de la construction variaient selon les lieux. En Galilée, les synagogues avaient toutes des colonnes, formant des nefs, deux au moins, quatre au plus. Les colonnes étaient peu élevées et très rapprochées les unes des autres, leurs chapiteaux étaient d'ordinaire corinthiens ou ioniques; ils supportaient probablement des solives et des ais au-dessus desquels se trouvait un toit plat, fait avec de la terre.

L'édifice était éclairé par des fenêtres placées sur la façade et peut-être sur les côtés. Les murs intérieurs paraissent avoir été enduits de plâtre; on ignore s'ils étaient couverts de peintures ou d'inscriptions (8). A l'extérieur, il y avaitdes ornements divers : pilastres, moulures, fleurs, guirlandes pendant en festons, feuilles de vigne et grappes de raisins (9), vases

---

(1) ארון, תיבה ; Tr. *Meghilla*, III, 1; *Taamith*, II, 1.
(2) Tr. *Megillah*, III, 1.
(3) Tr. *Schabbath*, XVI, 1.
(4) πρωτοκαθεδρίαι ; Matt. XXIII, 6.
(5) S. Jacques, II, 2 et suiv., s'élève contre ces distinctions.
(6) בימה, בגדל, ou בגדל ; Tr. (Babyl.) *Soukka*, 51 b.
(7) נרות, Tr. *Therimoth*, XI, 10.
(8) Sur les murs des synagogues élevées en Galilée du IIIe au VIe siècle, on trouve souvent des figures d'animaux sculptés. Baedeker, *Guide*, p. 126.
(9) Le linteau de la synogue de Capharnaum porte cet emblème.

de manne (1), représentations du chandelier à sept branches, dont on a retrouvé des débris. Le musée judaïque du Louvre (2) possède un bas-relief représentant le chandelier à sept branches, qu'on croit provenir de la synagogue de Capharnaüm. On lisait ordinairement sur la porte d'entrée un texte tiré de la Sainte-Ecriture; quelques fragments de ces textes ont été recueillis au milieu des ruines.

Les synagogues les plus importantes, comme celles de Meiron, de Kefr Birim, étaient précédées d'un porche formé par une colonnade et donnant accès, par des marches, à l'édifice (3).

Les découvertes faites en quelques autres endroits de la Syrie semblent indiquer que toutes les synagogues du nord de la Palestine, du temps de Notre-Seigneur, étaient semblables (4).

Parmi les membres principaux de la synagogue, trois remplissaient les fonctions principales, et étaient appelés les chefs (5). Ils jugeaient les différends qui se produisaient entre les membres, administraient les biens de la société, décidaient de l'admission des prosélytes (6). L'un des trois présidait les deux autres: c'était le *chef* par excellence (7): ainsi Jaïre était le chef de la synagogue de Capharnaüm.

Au dessous de ces chefs suprêmes étaient le *Scheliak*, le *Kazzan*, les dix *batlanim*, le *targumiste*, les *quêteurs* et les *lecteurs*.

Le *Scheliak* peut être regardé comme le ministre officiant; il récitait les prières au nom de l'assemblée et comme son représentant (8). Il était en même temps le secrétaire et le messager de la synagogue. Il avait pour auxiliaire le *Kazzan* (9), sorte de sacristain chargé d'ouvrir les portes, de préparer les manuscrits et d'assister le *Scheliak* pendant la récitation des prières. Il remplissait aussi les fonctions d'exécuteur quand le sanhédrin avait condamné à la bastonnade. On imposait les mains à l'un et à l'autre pour leur conférer le pouvoir de remplir leurs fonctions.

Les *batlanim* (10), salariés par la synagogue, étaient dix hommes chargés d'assister à toutes les réunions, afin d'être sûrs qu'il y aurait tou-

---

(1) Tristram, *The Bible as illustrated by modern science aud travel*, Londres, 1868, in-8°, pp. 31, 32. Cfr. Jean, VI, 31.

(2) N° 74.

(3) Nous donnons, p. 595, une vue de cette synagogue remontant aux premiers siècles de notre ère.

(4) « Sur les flancs du Carmel, dit M. Conder, nous découvrîmes aussi une ruine appelée Semmâka ou l'arbre de Sumach. Il y a là des restes de ce qui me semble avoir été indubitablement une synagogue. Les dimensions et l'ornementation des pierres des portes reproduisent exactement celles des synagogues de Galilée ». Conder, *Tentwork, in Palestine*. Londres, 1885, in-8°, p. 105.

(5) Ἀρχισυνάγωγοι, Marc, V, 22; Act. III, 15. On les nommait encore זקנים, πρεσβυτέροι Luc, VII, 3; פרנסים, ποιμένες, מבורנים, προεστῶτες.

(6) *Sanhedr.* I, 2.

(7) ראש הכנסת, Tr. *Joma*, VII, 1: ἄρχων τῆς συναγωγῆς, ἀρχισυνάγωγος, Marc, V, 35 et suiv.; Luc, VIII, 41, 49, XIII, 14; Act. XVIII, 8, 17.

(8) שליח הצבור; Buxtorf, *Lexicon*, c. 2411.

(9) חזן; Buxtorf, *op. cit.*, c. 730. Pour cet auteur le Kazzan est le même que le Scheliak, *Ibid.* — Ὑπηρέτης, Luc, IV, 20. — Lorsqu'on fonda des écoles d'enfants en Palestine, le Kazzan fut chargé de la direction de celles qui avaient moins de vingt-cinq élèves (Tr. *Schabbath*, I, 3).

(10) בטלנים Buxtorf *op. cit.*, c. 292.

jours un nombre suffisant d'assistants pour constituer une assemblée. Le *targumiste* (1) est celui dont nous avons fait *drogman*. Son nom signifie interprète Sa fonction consistait à expliquer aux fidèles le passage hébraïque que l'on venait de lire, dans la langue parlée dans le pays (2), c'est-à-dire, en syrochaldaïque, si l'on était en Palestine; en grec, si l'on était à Alexandrie, à Antioche, ou en Grèce. Les *quêteurs* (3) subvenaient aux besoins des pauvres, au moyen des aumônes qu'ils recueillaient dans la semaine et qu'ils leur distribuaient le jour du sabbat.

Les *lecteurs* étaient chargés de lire le texte sacré. Ils ne faisaient point partie du personnel de la synagogue. Le chef désignait à son gré la personne de l'assistance par qui il voulait faire remplir cet office. S'il se trouvait par hasard un prêtre dans l'assemblée, il était appelé le premier à prendre la parole. Venaient ensuite les lévites, puis les simples fidèles.

Le culte ne fut d'abord célébré dans les synagogues que les jours de sabbat et de fête. Plus tard, on le célébra durant la semaine, le lundi et le jeudi (4) ; dans les grandes communautés il eut lieu tout les jours. C'était tout à la fois une imitation et un supplément du culte du temple: au lieu du sacrifice légal, on faisait des prières à une heure où le sacrifice était offert dans le temple. Quand aux sacrifices habituels du temple s'en ajoutaient d'extraordinaires, on ajoutait dans les synagogues d'autres prières aux oraisons accoutumées.

Au temps de Notre-Seigneur, l'ordre du service était fixé et inviolable. On commençait l'office par la prière du matin (5), le *qadich* (6). Venait ensuite le *schem* (7), prière ainsi nommée du mot qui la commence (8), et qui est un assemblage de trois passages de la loi (9). Puis on récitait le *Schémoné Esré* (10) les « dix-huit », c'est-à-dire dix-huit actions de grâces (11). Pendant cette récitation, les fidèles se tenaient debout, la face tournée vers Jérusalem et le temple (12), et répondaient *amen* à la fin de chaque prière (13).

La lecture de la loi venait ensuite : le Kazzan prenait le rouleau du manuscrit dans l'armoire sainte, le tirait de son étui, et le remettait au premier lecteur. Les sept membres désignés se levaient (14) et lisaient, tour à tour, trois versets au moins chacun. Le premier prononçait, avant de commencer, une courte formule de bénédiction qu'il répétait

---

(1) תרגמן, Buxtorf, *Ibid.* c. 2643.
(2) Tr. *Pesachin*, p. 50, 2.
(3) גבאי צדקה, Buxtorf, *op. cit.*, c. 475.
(4) Tr. *Baba Kama*, p. 82 a.
(5) שחרית ; Buxtorf, *Lexicon*, c. 2370.
(6) קדיש, *Ibid.* c. 1979.
(7) שמע.
(8) Josèphe, *Ant. jud.* IV, 8, § 13, en parle.
(9) Deut. VI, 4-9, XI, 13-21, et Nombr. XV, 37-41.
(10) שמונה עשרה, on l'appelait aussi *Amida*.
(11) On trouvera la traduction de cette prière dans Stapper, *La Palestine*, p. 376.
(12) Tr. *Berakoth*, IV, 5-6.
(13) V. Néh. V, 13, VIII, 6 ; I Cor. XIV, 6. — Tr. *Taanith*, II, 5.
(14) ἀνέστη ἀναγνῶναι, Luc, IV, 16 ; *Megillah* 3.

aussi à la fin (1). La Thorah était divisée en 153 sections. En trois ans on l'avait lue en entier (2). Le Kazzan se tenait tout le temps près du lecteur et veillait à ce qu'il ne commît pas d'erreur et ne lût rien d'inconvenant pour une lecture publique. Chaque verset, lu dans la langue sainte, était immmédiatement traduit en araméen; le plus jeune même pouvait traduire. On ajoutait toujours à la lecture et à la traduction un commentaire oral (midrasch) (3). De l'explication paraphrasée du texte on passa peu à peu aux développements et à l'exhortation édifiante. Au temps de Notre Seigneur l'usage de ces développemeuts était général.

La lecture de la loi terminée, la personne qui avait dit la première prière lisait un fragment tiré des Prophètes (4). Cette péricope portait le nom de *haphtarah* (leçon finale), parce qu'elle achevait l'office. Son lecteur, appelé *maphtir*, était désigné par le chef de la Synagogue; il lisait trois versets de suite, puis on les traduisait. Le Seigneur lut un jour une de ces leçons finales dans la synagogue de Nazareth (5). Il est possible cependant qu'il ait choisi lui-même le passage. Remarquons qu'il ne lut que deux versets; il en avait le droit, puisqu'il se proposait de les commenter. La bénédiction finale était prononcée ensuite, puis l'assemblée se retirait.

§ V. *Ministres de la religion mosaïque.*

Chez aucun peuple de l'antiquité on ne trouve autant de renseignements que chez les Hébreux par rapport à l'origine, à la place et au rôle du sacerdoce. Une des plus importantes parties de la législation mosaïque, en particulier le livre du Lévitique, est consacrée à l'exposition des droits et des devoirs des prêtres. La critique d'aujourd'hui rapporte à un temps bien postérieur à Moïse tous ces renseignements. Mais nous ne pouvons accepter cette manière de voir, qui ne repose pas sur des arguments sérieux, et nous restons attaché à la vue traditionnelle sur l'âge des documents qui servent de base à notre étude. A quelle époque de l'histoire d'Israël placer en effet l'érection d'une hiérarchie sacerdotale telle que les livres du Pentateuque la décrivent (6)? Il y eut eu alors une révolution véritable dont aucune trace n'est restée dans l'histoire d'Israël.

---

(1) *Megillah*, IV, 2

(2) Plus tard, on fit les sections trois fois plus longues, et la loi tout entière fut lue dans l'espace d'une année. Cet usage était celui de Babylone, où l'on avait les 54 *Paraschas*, divisions actuelles de nos Bibles hébraïques, mais il n'existait pas encore en Palestine au premier siècle, et le fragment lu chaque sabbat était d'environ une cinquantaine de versets.

(3) Ce Midrasch se faisait toujours. (Matth. IV, 21 et suiv.; Marc I, 21). On le prononçait assis, (Luc IV, 20). Il était plus ou moins long.

(4) Les passages, Luc IV, 17; Actes des apôtres XIII, 15, prouvent que cet usage était établi au premier siècle. Cette lecture des Prophètes ne se faisait qu'au sabbat.

(5) Ev. de Luc IV, 16 et suiv.

(6) Ainsi M. Vernes les a placés au temps de Néhémie, ve siècle avant notre ère. *Mélanges de critique religieuse*, p. 49, 192.

La connaissance et les souvenirs de l'Egypte, qu'offre à chaque instant la législation sacerdotale de Moïse, n'a pu se traduire après le temps de l'Exode. La Genèse connaît bien le sacerdoce égyptien : elle parle d'un prêtre d'On (1); elle attribue à Joseph la loi d'après laquelle les terres des prêtres égyptiens ne doivent pas de revenu à Pharaon (2). Nous nous en tiendrons à ces quelques réflexions, pour ne pas sortir de notre sujet.

I. ORIGINE DU SACERDOCE MOSAIQUE

Avant la loi de Moïse, les premiers-nés des familles, les rois, les princes étaient les prêtres de leur maison, de leur ville et de leur nation. Les patriarches offrent eux-mêmes leurs sacrifices. Plus tard, quand, au pied du Sinaï, le Seigneur fait alliance avec son peuple, Moïse fait l'office de médiateur; pour prêtres on prend de jeunes Israëlites (3).

Un peu plus tard, Dieu choisit la tribu de Lévi pour servir dans le tabernacle. A partir de ce moment le sacerdoce est fixé dans la famille d'Aaron, et le droit d'offrir des sacrifices à Jéhovah est réservé aux seuls prêtres de cette famille (4).

Si plus tard on voit, dans certaines circonstances, des chefs du peuple ou des rois offrir des sacrifices (5), c'est que sans doute ce droit n'était pas contraire à la loi, quoiqu'il n'y fût pas expressément stipulé (6).

Quiconque ne pouvait pas prouver son extraction de la famille de Lévi, ne pouvait être reconnu comme Lévite, et encore moins comme prêtre, car les seuls descendants d'Aaron avaient accès au Sacerdoce. Après la captivité, ceux qui ne purent pas montrer leurs titres généalogiques furent exclus de leur office (7). Aussi les généalogies sacerdotales sont-elles conservées avec autant de soin que les généalogies royales. Il est naturel qu'on ait pris des précautions pour assurer l'authenticité des registres où on les gardait. Elles étaient déposées sans doute dans les archives de l'Etat, où on pouvait les consulter (8).

Pour conserver leur lignée, les prêtres ne pouvaient épouser que des descendantes de familles anciennes et bien connues (9). Après

---

(1) Gen. XLI, 45.
(2) *Ibid.* XLVII, 26.
(3) Exod. XXIV, 5, 6.
(4) Nombr. XVI 49.
(5) Ainsi Saul, I Rois, VI, 13, XIII, 9, 10 ; David, II Rois, VI, 13, XXIV, 24 ; Salomon, Paral. I, 5, etc.
(6) Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, t. IV, p. 421 ; — Hanneberg, *Relig. Alterthümer*, p. 517.
(7) Esdr. II, 62 ; Néh. VII, 64.
(8) Ἐν ταῖς δημοσίαις δέλτοις. Josèphe, *Vita* § 1 ; éd. Didot, t. 1, p. 193.
(9) Josèphe, *Cont. Apion.* I, § 1 ; *Ibid.*, t. II, p. 340.

les guerres, on vérifiait soigneusement les alliances (1), et on rectifiait les registres (2), d'après cette enquête (3).

II. LE GRAND PRÊTRE.

1° *Histoire*. Le grand prêtre (4) occupe le plus haut degré du Sacerdoce. Le premier de tous fut Aaron (5), qui eut pour successeur son fils Eleazar (6). Plus tard le souverain pontificat fut, on ne sait pour quel motif, transporté dans la ligne d'Ithamar puisque nous voyons Lévi et ses descendants qui appartenaient à cette branche (7), remplir l'office de grand prêtre jusqu'au temps de Salomon, où Sadoc, de la lignée d'Eleazar fut mis par le Roi à la place d'Abiathar, descendant d'Heli (8). Jusqu'à l'exil les souverains pontifes furent de la descendance de Sadoc Après la captivité le premier grand prêtre est Josué, fils de Josedec (9). (10). Après lui viennent Joacim (11); son fils Eliasib mieux connu (12); Johanan (13), qui conserva le pontificat pendant trente-neuf ans (403-365 avant J.-C.); Jeddoa le dernier de ceux que nous fait connaître Néhémie (14), et dont une des filles épousa Sanaballat l'Horonite (15). Citons encore Onias I et son successeur Simon Ier, dit le juste (16), qui porta si haut la gloire du nom de grand prêtre; le fils de Simon I, Onias II;

---

(1) *Ibid.* Josèphe dit, dans cet endroit, qu'on conservait les noms des grands prêtres et de leur famille depuis deux mille ans.

(2) Le Deutéronome considère tous les membres de la tribu de Lévi comme pouvant être élevés au sacerdoce, ce qui annule ainsi le privilège antérieur des descendants d'Aaron. L'école critique moderne prétend au contraire que l'élévation des fils d'Aaron aux dépens des autres Lévites est l'œuvre d'une législation préparée par Ezéchiel (XLIV, 9-16), qui, dégradant les Lévites, attribue les fonctions sacerdotales à la ligne d'Aaron et aux fils de Sadoc. Dans ce cas toute la législation des livres intermédiaires du Pentateuque serait postérieure à la captivité. Cette hypothèse est victorieusement combattue dans le livre de S. I. Curtiss, *The levitical priets, a contribution to the criticism of the Pentateuch, with a préface by* F. Delitzsch, Edinburgh, 1877 in-8°. Nous ne pouvons nous étendre ici sur ces questions qui seront traitées dans le Commentaire ou la préface du Commentaire des quatre derniers livres du Pentateuque.

(3) On nomme ces registres ספר היחש, Néh. VI 5, I, ou ספר תלדות, Gen, V, 1. — Cfr. βίβλος γενέσεως, Matt. I, 1.

(4) הכהן הגדול, Lévit. XXI, 10; Nombr. XXXV, 25, 28, etc. — Bæhr (*Symbolik*.t. II, p. 4) dit à tort que cette dénomination ne se trouve pas dans le Pentateuque. — Aaron et Eleazar ne sont, il est vrai, souvent appelés que le prêtre, הכהן.

(5) Exod. XXVIII, 1, etc.

(6) Nomb. XX, 28; Deut. X, 6

(7) I Rois, XIV, 3; cfr. I Rois XXII, 9, 20, et I Par. XXIV, 3.

(8) III Rois, II, 27.

(9) Selden, *De successione in pontificatu Ebræorum*, Leyde, 1630, in-f°, p. 135.

(10) Esdr. III, 8 et suiv.; Néhém. XII, 22; Agg. I, 12 II, 5, 5; Zach. III, 1, 3, 6, VI, 11.

(11) Néh. XII, 10; Josèphe, *Ant. jud.* XI. 5 § 1.

(12) Néh. XII, 10, III, XIII, 28; Josèphe, *Ibid*, XI. 7, § 1.

(13) Néh. XII, 22. Il est appelé Ἰωάνης par Josèphe, *Ant. jud.* XI, 7, § 1.

(14) Néh. XII, 22.

(15) *Ibid.* XIII, 28.

(16) Josèphe, *Ant. jud.* XII, 3, § 3. — Son éloge est dans I Ecclis. L, 1 4. — Ewald (*Geschichte Israël*, t. IV, p. 310) veut que le Simon de l'Ecclésiastique soit Simon II (219-199).

Eleazar (1), Manassés, Simon II, Onias III, son frère Jésus ou Jason, avec lequel commence la période des Machabées, et qui eut pour compétiteur Onias IV dit Ménélaus (2), qui n'était pas de la descendance de Lévi, mais de la tribu de Benjamin (3); Lysimaque, frère de Ménélaus, qui en 172 dissipe les biens du peuple ; Alcime. Avec les Hasmonéens, la succession légitime se rétablit, puisque Mathathias, le père de Judas, de Jonathan et de Simon, était de la lignée de Joarib (4). Sous les Hérodes, on trouve Antigone d'une famille peu connue, qui usurpe le pontificat sur Hyrcan, et Ananéel élevés à cette dignité. Dans les soixante ans qui précédèrent la destruction du temple, vingt-six grands prêtres se succédèrent (5), nombre égal à celui des pontifes qui avaient été en fonctions depuis Aaron jusqu'à la ruine du premier temple. Le sixième après Ananéel fut Ananus, fils de Seth (6), nommé par Quirinus gouverneur de Syrie. Il fut remplacé par Ismaël, fils de Phabi (7), qui ne tint sa charge que peu de temps et fut déposé pour faire place à Eleazar, fils d'Ananus. Le procurateur romain trouvait sans doute à ces changements un bénéfice considérable, car, dès l'année suivante, il transfère la fonction à Simon, fils de Kamith. Au bout d'une nouvelle année vient Josèphe, surnommé Caïphe (8). Ainsi Jérusalem avait pu voir dans l'espace de trois ans cinq grands prêtres. Caïphe sut rester dix ans en fonction (57-37) : sa conduite envers notre Seigneur a rendu son nom tristement célèbre (9). Le dernier grand prêtre fut Phanias, fils de Samuel.

2° *Vêtements du Grand-prêtre.* Aaron et ses fils ayant été choisis parmi les enfants d'Israël, pour remplir l'office sacerdotal. Leur installation se fit avec une grande solennité (10). Pendant sept jours Aaron et ses fils ne purent quitter le sanctuaire. Moïse versa sur la tête d'Aaron l'huile Sainte. Cette onction dut être faite aussi à ses successeurs, tandis que les autres cérémonies n'avaient pas besoin d'être renouvelées (11).

Le grand prêtre étant le chef (12) et le représentant de tout le sacerdoce, sa pureté doit dépasser celle de tous les Israélites. Il est la gloire et la beauté d'Israël qu'il représente devant le Seigneur. Ce caractère se reflète jusque dans ses vêtements (13).

---

(1) Josèphe, *Ant. jud.* XII, 2, § 5.
(2) *Ibid.* XII, 5, § 1.
(3) II Macc. III, 4, IV, 23.
(4) I Macc, II, 1. — Sa famille était une des principales sous David, I Paral XXIV, 7. Cfr. Krüger, *De Sacerdotum apud Judæos nobilitate*, Brunsberg, 1860, in-8, p. 14.
(5) V. la liste dans dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, t. IV, p. 422 ; Selden, *De successione in pontificatum*, pp. 172 et suiv.
(6) Josèphe, *Ant. jud.* XVIII, 2, § 1.
(7) *Ibid.* § 2.
(8) Matt. XXVI, 3, etc.
(9) Sur Anne, nommé prince des prêtres dans Saint Luc, III, 2, v. le *Commentaire* de M. Fillion, p. 92.
(10) Exod. XXIX, 1 et suiv.
(11) כהן הראש, IV Rois, XXV, 18 ; II Paral. XIX, 11.
(12) C'est pour cela que le grand-prêtre s'appelle le prêtre oint, הכהן המשיח, Lévit. IV, 3, 5, 16.
(13) Dans la description de ces vêtements, nous suivons de préférence M. Ancessi, *Les vêtements du grand-prêtre et des lévites, le sacrifice des colombes, d'après les peintures et les monuments égyptiens contemporains de Moïse*, Paris, 1875, in-8°.

A. *Ephod.* Le premier des ornements du grand prêtre est l'Ephod (1). Il est fait d'un tissu de fin lin (2), brodé de fils d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate, et broché de lamelles d'or. C'est une large bande qui entoure le buste à partir de la ceinture jusqu'aux aisselles. Elle est maintenue par deux bandelettes (3), qui, passant sur les épaules, s'attachent au bord du vêtement, sur ses faces opposées (4) ; ces bandelettes s'aggraffaient probablement sur l'épaule au moyen de deux pierres fines, serties dans des chatons d'or (5) : « tu prendras deux pierres fines et tu graveras sur elles le nom des enfants de Jacob : six noms seront gravés sur une pierre, et six seront gravés sur l'autre.... Tu mettras ces deux pierres sur les épaulières de l'Ephod, pour qu'elles rappellent le nom des enfants d'Irsaël. Aaron portera leur nom sur ses épaules devant l'Éternel (6) » L'Ephod (7) laissait à découvert une partie de la poitrine, où était placé le pectoral (8). L'Ephod était serré sur les reins par une ceinture de même étoffe et de même couleur (9).

B. *Pectoral* (10). L'Exode le décrit ainsi : « Vous ferez aussi le Pectoral du jugement (qui avertira le grand prêtre qu'il doit rendre la justice et enseigner la vérité) : ce pectoral sera tissé comme l'Ephod, d'or, de

---

(1) אפוד; ἐπωμίς; « super humerali » ; Exod. XXVIII, 6, XXXIX, 3.

(2) כתפת, « orae ». Exod. XXVIII, 7.

(3) V. Ancessi, *Atlas archéologique,* pl. VI.

(4) Exod XXVIII, 9.

(5) Exod. XXIX ; Lévit. VIII.

(6) L'éphod employé, au temps des juges à des pratiques superstitieuses (Jug. VIII, 27, XVII, 5, XVIII, 17) était-il de même genre ? C'est assez probable. V. le *Commentaire* de M. Clair *sur les Juges*, pp. 84, etc. M. de Saulcy (*Histoire de l'art judaïque*, p. 88) y voit cependant une figure humaine revêtue de l'éphod ; il interprête dans ce sens Jug. VIII, 27.

(7) « Il ne faut pas demander aux peintures égyptiennes si des légendes étaient aussi gravées sur les pierres fines qui ornent ces bandelettes ; ces détails disparaissent nécessairement dans les dessins réduits que nous possédons ; mais il est probable que ces gemmes avaient aussi leurs inscriptions. Nos musées d'Europe et celui de Boulaq surtout, possèdent un grand nombre de pierres dures de toute forme, portant des inscriptions mystiques ou les noms des membres d'une noble famille. La destination particulière de ces pierres nous est souvent inconnue ; il est probable que plus d'une a appartenu à des vêtements sacerdotaux et peut-être a orné les épaulières du vêtement que je décris. Quoiqu'il en soit, nous savons certainement qu'à cette époque, les Egyptiens gravaient les pierres dures avec un art exquis, qu'ils aimaient à dédier en *ex voto* des gemmes, portant les noms des membres d'une famille, afin de rendre leur souvenir toujours présent à la pensée des dieux. C'est ainsi, par exemple, que plusieurs des gemmes du Louvre ont été dédiées par les familles princières aux dieux dont elles voulaient s'assurer la protection..... Nous venons de le constater, du moins par ce côté que nous connaissons déjà ; le vêtement décrit par Moïse et celui que les peintures égyptiennes mettent sous nos yeux ont de singuliers rapports. Ces bandelettes attachées aux bords opposés de l'Ephod, passant sur les épaules, soutenant le vêtement sur la poitrine ; ces gemmes fixées aux bandelettes servant d'agrafe et de motif de décoration, tout cela justifie bien les barbarismes de Kircher : *Ægyptios hebraïzantes vel Hebræos ægyptizantes* ». Ancessi, *op. cit.* pp. 38, 39.

(8) Josèphe, *Ant. jud.* III, 7, § 5. — V. la description de Raschi dans Ancessi, *op. cit.* pp. 41-43.

(9) Exod. XXVIII, 8. La Vulgate ne rend pas exactement l'hébreu. חֵשֶׁב rendu dans notre version par « textura » est mieux traduit par ceinture (versions syriaques et chaldaïques, Josèphe : ζώνη, rabbins, Michaelis, Keil).

(10) חשן, — LXX ; λογεῖον, — Vulg. : « rationale ».

pourpre, d'écarlate teinte deux fois, et de fil bien retors mêlés ensemble à des fils tissés de différentes couleurs. Il sera carré et double, et il aura la grandeur d'une palme, tant en longueur qu'en largeur. Vous y mettrez quatre rangs de pierres précieuses. Au premier rang, il y aura la sardoine, la topaze et l'émeraude ; au second, l'escarboucle, le saphir et le jaspe ; au troisième le ligure, l'agate et l'améthyste ; au quatrième, le chrysolite, le béril et le jaspe. Ils seront enchassés dans l'or, selon leur rang. Vous y mettrez le nom des enfants d'Israël ; leurs douze noms y seront gravés, chaque nom sur chaque pierre, selon l'ordre des douze tribus. Vous ferez pour le Rational deux petites chaînes d'or très-pur, dont les anneaux seront enlacés l'un dans l'autre » (1).

Le pectoral a certainement été emprunté par Moïse à l'Égypte (2). « Les musées du Louvre et de Boulaq possèdent des pectoraux d'une rare beauté Le pectoral de Boulaq, qui nous intéresse davantage, parce que nous savons à quelle époque il remonte, fut transporté à Paris avec les autres bijoux de la reine Aa-Hotep et exposé dans les vitrines de la galerie égyptienne pendant l'exposition de 1867. C'est un des chefs-d'œuvre de l'orfévrerie antique. Le cadre a la forme d'un naos presque carré. Une scène mythologique fort aimée des Égyptiens est représentée, au milieu du pectoral, avec un art exquis. Le roi Amosis est debout sur une barque de lapis et d'émail, tandis que deux divinités versent sur sa tête l'eau des purifications. « Le travail de ce petit monument, dit M. Mariette, est tout à fait hors ligne. Le fond des figures est découpé à jour : les figures elle-mêmes sont dessinées par des cloisons d'or dans lesquelles on a introduit des plaquettes en pierre dure : cornalines, turquoises, lapis, pâte imitant le feldspath vert ; ainsi disposée, cette sorte de mosaïque, où chaque couleur est séparée de celle qui l'avoisine par un brillant filet d'or, donne un ensemble aussi harmonieux que riche (3). M. Mariette ajoute que par la finesse et la netteté de la gravure, l'envers de ce pectoral est aussi remarquable que la face principale. Ce petit chef-d'œuvre méritait de nous arrêter, non pas seulement parce qu'il est d'une admirable exécution, mais surtout parce que nous connaissons sa date (4). Comme il est certainement antérieur à Moïse, nous ne pouvions indiquer un document plus décisif » (5).

Le pectoral de Moïse n'était pas exactement semblable à celui qui vient d'être décrit. Il ne portait aucune scène mythologique. En outre, ses pierres, au lieu d'être maintenues dans des lamelles d'or, étaient serties dans des chatons d'or, et fixées sur une étoffe de même nature que celle de l'Ephod. Peut-être cette étoffe était-elle doublée (6), et ornée aussi sur le revers.

Il est difficile d'identifier les pierres qui étaient fixées sur le pec-

---

(1) Exod, XXVIII, 15-22.

(2) V. les descriptions d'Elien (*Hist.* XIV, 34) et de Diodore de Sicile (I, 75).

(3) Mariette, *Notice sur les principaux monuments du Musée de Boulaq*, p. 262.

(4) Il a appartenu à la mère du roi Amosis, chef de la XVIIIe dynastie. Il a été retrouvé sur la momie de cette reine par M. Mariette.

(5) Ancessi, *op. cit.*, p. 49.

(6) S. Jérôme semble bien traduire par « duplicatum » le mot כפול, Exod. XXVIII, 16.

toral, parce que les anciens hésitent beaucoup sur ce point; sur le premier rang, celui d'en haut, étaient la cornaline, אדם (1), la topaze, פטדה (2), et l'émeraude, ברקת (3); sur le second rang : l'escarboucle, נפך (4), le saphir, ספיר (5), l'onyx, יהלם (6); sur le troisième : le ligure, לשם (7), c'est-à-dire l'hyacinthe, l'agathe, שבו (8), et l'améthyste, אחלמה (9), enfin sur le quatrième : le chrysolithe, תרשיש (10), le béril, שהם (11), et le jaspe, ישפה (12).

Les rabbins ne s'accordent pas sur le rang occupé par les tribus; la plupart donnent la concordance suivante :

Lévi	*Siméon*	*Ruben*
Emeraude	Topaze	Cornaline
Nephthali	*Dan*	*Juda*
Onyx	Saphir	Escarboucle
Issachar	*Azer*	*Gad*
Améthyste	Agathe	Hyacinthe
Benjamin	*Joseph*	*Zabulon*
Jaspe	Béril	Chrysolythe (13)

Le pectoral était retenu par deux chaînettes d'or qui s'attachaient aux montures des pierres placées sur les épaulières de l'éphod (14). Ces pierres n'étaient pas tout à fait sur l'épaule, mais un peu en avant (15). Il était aussi fixé par le bas au bord de l'éphod (16), à l'endroit où les épaulières y sont jointes.

C. *Urim et Thummim.* Au pectoral se rattachait l'Urim et Thummim (17), « lumière et intégrité » (18). Moïse ne donne sur cet objet aucun détail, probablement parce que ceux à qui il s'adressait savaient fort bien de

---

(1) M. de Saulcy a énuméré les sentiments des anciens sur ce sujet, *Revue archéologique*, août 1869, p. 91. — V. aussi Rosenmuller, *Handbuch der biblischen Alterthumskunde*, t. IV, 1re partie. — Sur le symbolisme de ces pierres consulter, avec réserve, H. de Charencey, *De quelques idées symboliques...* dans les *Actes de la Société philologique*, t. III, n° 3.

(2) LXX : Σάρδιον. D'après Gésénius, c'est le rubis ou le grenat.

(3) LXX : τοπάζιον.

(4) LXX : σμάραγδος.

(5) LXX : ἄνθραξ. Pour Keil, c'est le rubis de l'Inde, *Bibl. Arch.*, p. 179.

(6) LXX : σάπφειρος.

(7) LXX : ἴασπις. D'après Ezéch. XXVIII, 13, il est difficile que ce soit le jaspe, puisque dans cet endroit יהלם est joint à ישפה.

(8) LXX : λιγύριον.

(9) LXX : ἀχάτης.

(10) LXX : ἀμέθυστος.

(11) LXX : χρυσόλιθος. — Quelques auteurs traduisent l'hébreu par « topaze ».

(12) LXX : βηρύλλιον. — Il est mentionné Gen. II, 12. — Cfr. Ezech. XXVIII, 13.

(13) LXX : ὀνύχιον.

(14) Keil, *Bibl. Archæologie*, p. 179.

(15) Exod. XXVIII, 23-25.

(16) V. Ancessi, *Atlas archéologique*, pl. VIe.

(17) Exod. XXVIII, 26.

(18) האורים והתמים, Exod. XXVIII, 30. — LXX : δήλωσις και ἀλήθεια. — V. Buxtorf, *Excercitationes*, pp. 267 et suiv.; Spencer, *De legibus Hebr.*, p. 950 et suiv.

quoi il s'agissait. D'après Josèphe (1), suivi par Braunius (2), Rosenmuller (3), Ancessi (4), etc, cet oracle aurait été formé des pierres précieuses ou Pectoral lui-même. Cette opinion contredit manifestement le texte (5). Selon d'autres auteurs, il était renfermé dans le *Hoschen*, c'est-à-dire entre le pectoral et sa doublure (6). En quoi consistait-il ? On ne peut le dire d'une façon certaine. Les rabbins disent que c'était le tétragramme, שם מפרש, ou bien une combinaison des lettres gravées sur les pierres du pectoral, d'après laquelle le grand prêtre connaissait la réponse de Dieu. Spencer (7) et Munk (8) pensent que c'étaient des figures analogues aux Théraphim, qu'on employait comme un sort, et que l'on considérait comme le jugement de Dieu (9). Pour Le Clerc c'est un symbole fait de pierres précieuses, analogue à celui que portaient les magistrats égyptiens (10). Le plus simple est de dire avec Prideaux (11) : « Sufficit observasse Urim et Thummim a Deo tradita, a Mose recepta et inter Rationalis duplicitatem in theca quadam fuisse inclusa. Ultra qui temere quid asseruerit, videat ne venditando scientiam, tam imperitis quam sagacioribus ludibrium debeat » !

Il est clair que l'Urim et Thummim servait à obtenir une décision de Dieu sur les questions qu'on lui soumettait. C'est pour cela qu'on disait : « le pectoral de jugement » (12). Quand Josué est désigné comme successeur de Moïse, il se présente devant le grand prêtre Eléazar, « qui, demande conseil pour lui au moyen du jugement de l'Urim » (13). Quand Saül a abandonné le Seigneur, Dieu ne lui répond ni par songe, ni par prophètes, ni par l'Urim (14). Après la captivité, quelques prêtres dont on ne retrouve pas la généalogie ne peuvent se nourrir des choses saintes, « jusqu'à ce qu'un prêtre ait consulté l'Urim et Thummim » (15). D'après Josèphe, la révélation par l'Urim et Thummin avait cessé deux cents ans avant la composition de ses écrits (16).

D. *Coiffure*. Cette coiffure, מצנפת (17), n'est pas décrite dans le Pentateuque. C'était une sorte de tiare, au-devant de laquelle était attachée par des rubans violets une plaque d'or (18), sur laquelle étaient gravés

---

(1) *Ant. jud.* III, 8, § 9.
(2) *De vest. sacerd.* II, 20.
(3) In Exod. XXVIII, 30.
(4) *Op. cit.*, p. 72.
(5) Exod. XXVIII, 30 ; Lévit. VIII, 8.
(6) Keil, *op. cit* p. 180.
(7) *De leg. Hebr.* III, diss. 7, c. III, sect. 3.
(8) *Palestine*, p. 176.
(9) Ewald, *Altherthümer*, p. 339, se rapproche de cette opinion.
(10) Nous ne parlons pas du système de M. de Sauley (art. cité de la *Revue archéologique*, p. 103) qui l'explique par les serpents Uræi et le disque solaire, si fréquents sur les monuments égyptiens.
(11) *De vest. Aaron.*, cité par Keil, *op. cit.* p. 180.
(12) Exod. XXVIII, 30.
(13) Nombr. XXVII, 21.
(14) I Rois. XXVIII, 6.
(15) Esdr. II, 62.
(16) *Ant. jud.* III, 8, § 9.
(17) Exod. XXVIII, 4, 39.
(18) ציץ ou נזר, Exod. XXVIII, 38.

ces mots קדש ליהוה, « Saint à Jéhovah ». Le grand prêtre était ainsi présenté comme médiateur, chargé devant Dieu des péchés du peuple et lui obtenant la faveur céleste (1). La couronne ornée de petits calices d'or dont parle Josèphe (2) n'a probablement été adoptée que par les grands prêtres de la famille des Machabées.

E. *Autres vêtements.* Le grand-prêtre avait en outre des vêtements plus simples, une tunique, des caleçons, une ceinture et une tiare, qui tous étaient en lin (3). Ils ne différaient pas de ceux des autres Lévites. Nous en parlerons à leur occasion,

Sous l'éphod le grand-prêtre portait le *méhil* (4), longue tunique, bordée autour du cou d'un ourlet tissé solidement afin que ses bords ne se déchirent pas, et ayant en bas une frange composée de clochettes d'or et de grenades de couleur. Tous ces ornements sont empruntés aux usages égyptiens (5). Les grenades devaient être en matière dure, afin de frapper les clochettes auxquelles elles étaient mêlées, et de leur faire rendre un son que devait entendre l'assemblée rangée autour du tabernacle (6).

3° *Fonctions devoirs, privilèges du grand-prêtre.* Les devoirs du grand-prêtre consistaient en partie dans l'offrande du sacrifice du péché pour lui et pour l'assemblée du peuple (7), du sacrifice d'expiation et de l'holocauste à la fête des Expiations (8), en partie dans la consultation de la volonté du Seigneur par l'Urim et Thummim (9). Seul il pouvait pénétrer dans le Saint des saints (10). Il célébrait aussi les cérémonies du jour du Sabbat et aux nouvelles lunes, et lorsqu'une grande solennité arrivait (11). Il remplissait, au moins avant la royauté, les fonctions de juge suprême (12). Plus tard, il fut aussi président du Sanhédrin.

Il ne pouvait se marier qu'avec une vierge, israëlite de naissance (13). Encore plus que les prêtres ordinaires, il devait éviter tout contact impur; il ne pouvait pas même s'occuper des funérailles de son père et de sa mère (14). Toutes démonstrations de deuil lui étaient interdites (15).

Il participait à tous les revenus des Lévites dont nous parlerons bientôt. Sur ce point, la loi ne lui donne aucune prééminence par rap-

---

(1) Exod. XXVIII, 36-38, XXXIX, 30 et suiv.
(2) *Ant. jud.* III, 7, § 6.
(3) Lévit, XVI, 4.
(4) בועיל האפד, בועיל. Exod. XXVIII, 31, XXXIX, 24.
(5) Ancessi, *op cit.* p. 84. — V. dans le même, *Atlas archéologique*, pl. viie, des clochettes d'or et des grenades en terre émaillée, servant à la décoration des vêtements et provenant d'Egypte.
(6) Exod. XXVIII, 35.
(7) Lévit. IV, 5, 16.
(8) Lévit. XVI.
(9) Nombr. XXVII. 21 ; I Rois, XXX, et suiv.
(10) Lévit. XVI, 2, 3.
(11) Josèphe, *Bell. jud.* V, 5, § 7.
(12) Deut. XVII, 8 et suiv.
(13) Lévit. XXI, 13-15. — D'après les LXX, elle devait être de sa tribu. Philon est du même avis (*De monarch.* II, 11). Il semble résulter d'un passage du Thalmud que la polygamie n'était pas permise au grand prêtre (Tr. *Ioma*, 13 *a*).
(14) *Ibid.* 11.
(15) *Ibid.* 10

port aux autres prêtres : elle voulait sans doute éviter un contraste choquant entre la richesse fastueuse du chef et la pauvreté misérable des inférieurs (1). Cette égalité disparut plus tard.

III. LES PRÊTRES.

1° *Consécration des prêtres.* Cette consécration (2) fut donnée à Aaron et à tous les prêtres (3). Ils durent se tenir à la porte du sanctuaire, et là ils furent soumis à un bain complet. Ensuite ils reçurent sur le front (4) l'onction de l'huile sainte composée de cinq substances (5). Ils furent ensuite aspergés du sang d'un bélier sacrifié au Seigneur. Les fêtes de la consécration durèrent sept jours (6).

Seuls les descendants d'Aaron (7), à l'exclusion rigoureuse de tous les autres Israëlites (8), sont chargés du sacerdoce proprement dit; seuls ils peuvent entrer dans le sanctuaire et desservir les autels. Ceux qui ont quelque défaut corporel sont rigoureusement exclus : « Tout homme ayant un défaut corporel ne pourra s'approcher : un homme aveugle, boîteux, ayant le nez camus, ou un membre disproportionné; un homme ayant une fracture au pied ou à la main; un homme bossu ou grêle (9), ayant une tache à l'œil, la gale, une dartre, ou les testicules écrasés » (10). Une bonne réputation était indispensable. Il ne devait y avoir aucun doute sur la naissance légitime du prêtre et sur la conduite de sa mère. Il ne peut épouser une femme de mauvaises mœurs, ni celle qui a été répudiée par divorce (11). Il doit se garder de toute souillure produite par le contact d'un cadavre, sinon pour rendre les derniers devoirs à son père, à sa mère, à ses frères, à ses sœurs non mariées, et à ses enfants. Dans ces cas mêmes, il devra éviter d'avoir les cheveux longs et en désordre, et ne déchirera pas ses vêtements (12). Durant le temps qu'il est en fonction, le prêtre doit s'abstenir de vin et de toute boisson spiritueuse (13). Il doit aussi, avant d'officier, se laver les mains et les pieds. On ne voit dans la loi aucune prescription sur l'âge des prêtres. Ils étaient sans doute sur ce point soumis à la règle générale concernant les Caa-

---

(1) Castelli, *la Legge del popolo ebreo*, p. 348.
(2) קדש (Quidesch), Exod. XXIX, XL, 13.
(3) Exod. XXIX, 1-34, XL, 12 15 ; Lévit. VIII, 1-36.
(4) Le grand-prêtre seul la recevait sur la tête.
(5) Exod. XXX, 23, etc.
(6) *Ibid.* XXIX. 35 ; Lévit. VIII.
(7) *Ibid.* XXVIII, 1.
(8) Nombr. XVIII, 7.
(9) דק ; LXX : ἔφηλος ; — Vulg. : « lippus. ».
(10) Lévit. XXII, 18. — Tout en étant exclus du service divin, ils pouvaient manger la chair des sacrifices les plus saints. *Ibid.* 22-24.
(11) *Ibid.* 7. — Le Thalmud a beaucoup étendu ces prohibitions. V. Castelli, *la Legge del popolo ebreo*, p. 338.
(12) Lévit. X, 6.
(13) Lévit. X, 8-11.

thites et les autres Lévites (1). A une époque postérieure, ils sont admis à officier dès l'âge de vingt ans (2).

2° *Devoirs.* Leurs devoirs sont d'offrir sur l'autel toutes espèces de sacrifices et d'offrandes. Ils allument sur l'autel d'or les parfums matin et soir ; chaque matin ils nettoient le candélabre d'or et mettent de l'huile dans les lampes (3); chaque semaine ils placent les pains de proposition sur la table du sanctuaire (4). Ils entretiennent le feu perpétuel sur l'autel des holocaustes, et en enlèvent chaque jour les cendres. Ils sonnent de la trompette à certains jours de fête ; ils annoncent la levée du camp et l'arrivée à la station (5). Ils décident de la pureté ou de l'impureté des personnes atteintes des maladies tenues impures par la Loi (6). Ils bénissent solennellement le peuple à la fin des sacrifices publics (7). Ils estiment aussi les objets consacrée par des vœux.

Au temps du Pentateuque, ces fonctions sont exercées par Aaron et ses fils ; plus tard, les prêtres furent divisés en vingt-quatre classes, ayant chacune leur chef et officiant à tour de rôle (8).

3° *Vêtements des prêtres.* Le vêtement des prêtres se compose de quatre pièces.

A. Les *caleçons*, מכנסים (9), qui devaient aller des reins jusqu'aux cuisses. D'après Josèphe (10), après y avoir fait entrer les pieds, on les tirait jusqu'aux reins, où on les serrait. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les bas-reliefs égyptiens et sur les peintures de même provenance pour reconnaître le vêtement dont parle Moïse (11) : « dans ces bas-reliefs, dans ces peintures, ces Egyptiens en effet, nous apparaissent ordinairement vêtus d'un simple caleçon qui descend de la ceinture jusqu'à mi-jambe ; et lorsqu'ils portent au-dessus une tunique, on peut encore souvent voir, à travers son tissu transparent, le caleçon qu'elle recouvre (12) » .

B. La *tunique*, כתנת (13), était d'une texture particulière. Elle était probablement faite à petits carreaux. Moïse ne donne pas de détails sur sa forme. Elle devait être fort étroite et s'appliquer sur le corps sans faire

---

(1) Nombr. IV, 3, etc.

(2) II Paral. XXXI, 17. — D'après les rabbins, après le grand-prêtre et son vicaire le Sagan, il y avait vingt-quatre chefs de série, ראש משמר ; dans chaque séries il y avait vingt-quatre familles ayant chacune son chef, ראש בית אב. En outre il y avait des préposés aux différents services du temple (Tr. *Schekalim*, V, 4). — V. Lightfoot. *Horæ hebr. in Matt.* éd. cit., p. 28.

(3) Exod. XXVII, 21 ; Lévit. XXIV, 2-4.

(4) Lévit. XXIV, 5-9.

(5) Nombr. X, 8-10.

(6) Lévit. XIII.

(7) Nombr. VI, 23-27.

(8) I Paral. XXIV.

(9) Exod. XXVIII, 42, etc. — LXX : περισκελῆ.

(10) *Ant. jud.* III, 7, § 1.

(11) V. Ancessi, *Atlas archéologique*, pl. VIIe.

(12) Ancessi, *Les Vêtements du grand-prêtre*, p. 91.

(13) Exod. XXVIII, 39, etc. — LXX : χιτών. — D'après Josèphe (*Ant. jud.* III, 7, § 2) son nom hébreu lui vient de la matière dont elle était faite, c'est-à-dire du coton.

de plis (1). D'après Josèphe elle avait des manches. Tout le vêtement, dit-il, était d'une seule pièce (2). Suivant les rabbins, les manches étaient tissées à part et cousues ensuite à la tunique. Elle avait en haut une ouverture que l'on fermait au moyen de cordons passés dans l'ourlet (3). Cette tunique a été empruntée au costume des Egyptiens. « Un des caractères les plus frappants de leurs vêtements est de s'appliquer si exactement sur le corps et d'en resserrer tellement les membres, qu'on se demande, devant certains bas-reliefs, comment des gens ainsi enveloppés pouvaient faire le moindre mouvement. Les lignes des vêtements se confondent avec les lignes du corps; et si les bords extrêmes de la tunique marqués d'un léger filet autour du cou, des bras et des jambes, n'avertissaient de la présence du vêtement, on pourrait croire le corps tout nu, tant est fin le tissu qui le couvre, tant ses formes se modèlent exactement sur celle du corps dont elles reproduisent tous les contours » (4).

C. La *ceinture*, אבנט (5), est autant qu'on peut le conjecturer en broderie de diverses couleurs (6). Sa largeur, selon Josèphe (7), était de quatre doigts; selon les rabbins, elle n'était que de trois doigts. D'après les rabbins toujours, elle était longue de trente deux coudées, et elle entourait le corps deux ou trois fois (8). Ses bouts, qui formaient un nœud sur le devant, descendaient jusqu'aux pieds. Lorsque le prêtre offrait un sacrifice, il rejetait ces bouts sur son épaule gauche; il les laissait ensuite retomber sur sa tunique. Il semble tout d'abord que les chiffres des rabbins sont exagérés. « Et cependant le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. Puisque Josèphe insiste sur la longueur de ces ceintures, puisque l'accord des témoignages rabbiniques vient confirmer ces indications, il faut bien au moins examiner cette tradition bien singulière et pourtant si persistante. Si nous trouvions sur les monuments égyptiens, des serviteurs des temples, des prêtres portant des ceintures aussi longues que celles dont parle la tradition juive, des ceintures larges de trois ou quatre doigts, retombant sur les pieds, remontant vers la poitrine pour retomber encore, de manière à former un gracieux ornement sous la tunique; si nous rencontrions, sur les antiques monuments de l'Égypte, des ceintures tissées en creux, ayant l'aspect de ces gaînes de serpent auxquelles Josèphe compare les ceintures des Lévites, ne faudrait-il pas dès lors prendre en considération les témoignages que je viens de citer? Faudrait-il attribuer au seul hasard ces raprochements singuliers, ou bien faudrait-il encore en chercher la cause dans ces rapports intimes que le peuple hébreu eut à son origine avec le peuple égyptien! Ce qui est bien incontestable,

---

(1) Josèphe, *Ibid.*; — S. Jérôme, *Epist.* LXIV *ad Fabiol.* 12. *Patr. lat.* t. XII, c. 614.
(2) Cfr. Jean, XIX, 23.
(3) Josèphe, *l. c.*
(4) Ancessi. *op. cit.*, p. 95. — V. aussi l'*Atlas Archéologique*, pl. VIIe.
(5) Exod. XXVIII, 4, etc.
(6) *Ibid.* XXXIX, 29. Telle est l'idée de S. Jérôme et des rabbins.
(7) *Ant. jud* III, 7, § 2.
(8) Tr. *Joma*, VII.

c'est que nous voyons sur les monuments égyptiens des prêtres dont les ceintures ressemblent d'une manière surprenante aux ceintures dont nous venons de lire la description dans Josèphe et les rabbins. La longueur de ces bandes, qui se jouent sur la tunique, atteint les proportions invraisemblables que les rabbins attribuent aux ceintures des Lévites, mais voici quelque chose de plus singulier encore. Non seulement ces ceintures pouvaient bien se trouver de la largeur de celles des Lévites; non seulement leur largeur est la même, mais leur tissu a les plus frappantes analogies avec le tissu des ceintures des fils d'Aaron. Pour la largeur, il est aisé de le constater; quant au tissu, ce n'est guère plus difficile. Je remarque que certaines ceintures des prêtres égyptiens, tissées de couleurs variées, quand elles ne sont plus appliquées sur le corps, au lieu de rester plates, s'arrondissent comme une gaîne de serpent et se terminent en pointe comme la queue de ces reptiles. Wilkinson a copié sur les murs de Thèbes un petit dessin qui représente un ouvrier tissant une de ces ceintures en boyau. N'est-ce pas ce tissu que S. Jérôme semble décrire quand il dit : *Hoc cingulum, in similitudinem pellis colubri, qua exuit senectutem, sic in rotundum textum est ut marsupium longius putes*? Que faut-il penser de ces singuliers rapprochements? Sont-ils un jeu du hasard? Je ne le pense pas. Et si nous réfléchissons aux emprunts si nombreux faits par Moïse aux arts et aux goûts de ses contemporains; si nous nous rappelons qu'à toutes les époques les Juifs allèrent acheter en Égypte les tissus de lin, soit pour le service du temple, soit pour l'usage de la cour et des riches particuliers; que peut-être même on achetait dans ce pays ces ceintures toutes faites, ou du moins qu'on imitait celles qui furent tissées au sortir d'Egypte; si nous remarquons avec quel profond respect, quelle minutieuse attention on gardait, chez les Juifs, les anciennes traditions dans tout ce qui tenait à la doctrine ou au culte, peut-être serons-nous moins surpris de retrouver, après de longs siècles, ces rapports curieux entre les formes des vêtements des Hébreux et des Egyptiens » (1).

D. Le *bonnet*, מגבעה (2), diffère de la coiffure du grand prêtre (3). Moïse ne décrit ni l'une ni l'autre. Il semblerait que la coiffure des prêtres était un bonnet pointu (4). En tous cas, elle ne portait pas la plaque d'or de la tiare du grand-prêtre. Rien ne permet de dire si elle ressemblait aux coiffures des Égyptiens (5).

G. De quelle étoffe étaient confectionnés tous ces vêtements? En Égypte, les prêtres étaient vêtus de lin, comme leurs divinités (6). Une idée de pureté avait présidé au choix de cette matière. « On ignore trop souvent, dit l'auteur d'un traité attribué à Plutarque (7), les vraies raisons de ces petites choses que l'on fait tous les jours. Pourquoi, par exemple les

---

(1)) Ancessi, *Les vêtements du grand prêtre*. pp. 198-100.
(2) Exod. XXVIII, 40, XXIX, 9, XXXIX, 28.
(3) V. p. 609.
(4 Exod. XXIX, 9.
(5) Ancessi, *op. cit.* p. 101.
(6) *Ibid.* p. 104, 105.
(7) *De Ibid. et Osodoris.* IV

prêtres se rasent-ils la tête, pourquoi portent-ils des habits de lin? Quelques-uns ne se le sont jamais demandé; d'autres vous diront que c'est par un sentiment de respect que les prêtres s'abstiennent de manger de la chair de brebis ou de se vêtir de laine; ils vous diront que c'est en signe de deuil qu'ils se rasent la tête; qu'ils portent des habits de lin à cause de la fleur de cette plante dont la couleur bleue rappelle l'azur céleste qui baigne l'univers. Mais voici en réalité, ajoute l'auteur, quelle est la vraie raison de cet usage. Ce qui est pur, comme le dit Platon, ne doit pas se souiller au contact des choses impures : et rien de ce qui sort du corps et provient de nos aliments n'est pur, comme le poil, le duvet, les cheveux et les ongles, qui ne germent et ne se développent que des secrétions de nos organes. Il serait ridicule, lorsque, par un sentiment de pureté, on se rase le corps, de porter des habits faits de poils d'animaux..... — Mais le lin naît de la terre immortelle, porte un fruit excellent, donne des vêtements légers et purs qui ne fatiguent pas ceux qui les portent et sont agréables en toute saison ».

Si l'on ne se servait pas de laine, c'est probablement qu'on n'était pas arrivé à lui donner la blancheur qu'elle a aujourd'hui. On n'est arrivé qu'assez tard à ce résultat. Le symbolisme s'en est mêlé depuis, et à l'époque d'Ezéchiel, la laine est encore interdite aux prêtres (1). Dans l'Apocalypse, l'épouse du Christ est vêtue du lin le plus pur (2).

IV. LES LÉVITES

La tribu de Lévi avait montré, lors de l'adoration du veau d'or, un zèle ardent pour le culte de Jéhovah (3). Elle fut choisie pour le service du sanctuaire. Le dénombrement des membres de cette tribu fut fait par Moïse. Il en trouva vingt-deux mille, plus 22,273 premiers-nés âgés d'un mois et au-dessus.

Les fils de Lévi furent partagés en deux classes : l'une comprit les prêtres, l'autre les simples lévites. Il y avait trois descendants de Lévi : Gerson, Caath et Merari : Amram, fils aîné de Caath, était le père d'Aaron et de Moïse (4). Les prêtres se recrutaient parmi les seuls descendants d'Aaron; les autres familles formaient les lévites, y compris les enfants et petits-enfants de Moïse. Les lévites sont divisés en familles, dont chacune a un chef qui porte le titre de *Nasi* (5).

Les lévites sont les serviteurs et les gardiens du sanctuaire. Ils sont subordonnés aux prêtres, qu'ils aident chacun à son tour, lorsqu'il ne s'agit pas du service de l'autel et du maniement des vases sacrés (6). Dans le désert, ils sont chargés du transport du tabernacle et de son

(1) Ezéch. XLIV, 17.
(2) Apoc. XIX, 7, 8.
(3) Moïse était de cette tribu.
(4) Exod. VI, 16-26.
(5) Nombr. III.
(6) *Ibid.* XVIII, 3.

mobilier. Plus tard, ils ont la garde du temple; ils l'ouvrent, le ferment et le nettoient. A eux incombe la préparation des pains de proposition et des autres pâtes nécessaires aux sacrifices. Ils administrent les revenus du temple. Ils conservent ses provisions, farine, vin, huile, essence (1). Sous David ils sont chargés de la musique du temple.

Le lévite entre en fonctions à l'âge de trente ans; il les conserve jusqu'à cinquante ans (2). Il n'a pas de costume spécial (3).

La tribu de Lévi n'eut pas de part dans la distribution du pays de Chanaan. Elle eut seulement le droit d'occuper quarante-huit villes choisies dans les différentes tribus. La famille de Caath eut treize villes dans les tribu de Juda, de Siméon et de Benjamin, dix villes dans les tribus de Dan et d'Ephraim et dans la demi tribu de Manassé; la famille de Gerson eut treize villes dans les tribus d'Issachar, d'Aser et de Nephthali, et dans la demi tribu de Manassé située dans le Basan; la famille de Merari eut douze villes dans les tribus de Ruben, de Gad et de Zabulon (4). Chacune de ces villes avait une banlieue de deux milles coudées (5).

Les dîmes offertes à Dieu, chaque année, sur les produits des champs, de la vigne et des arbres à fruit, sur les bestiaux (bœufs, brebis, chèvres), faisaient leurs revenus. La dîme des végétaux pouvait se racheter avec une majoration du cinquième de la valeur. La dîme des bestiaux était en nature: la sixième pièce, bonne ou mauvaises appartenait aux lévites. Si le propriétaire essayait d'en passer une mauvaise à la place d'une bonne, il perdait les deux (6).

Pour l'entretien des prêtres, les lévites payaient, de leur côté, un dixième des produits de leur dîme.

Une seconde dîme, prélevée sur les sacrifices pacifiques, leur était encore attribuée. Ils devaient être invités aux repas donnés au sanctuaire, à l'occasion des pèlérinages. En outre la seconde dîme, qui devait être distribuée aux pauvres, tous les trois ans, revenait dans une certaine partie aux lévites (7). Enfin, ils avaient une part du butin de la guerre (8), et cependant, d'après Josèphe (9), ils étaient exemptés du service militaire.

V. Symbolisme.

Les prêtres lévitiques sont le type du Christ : ils ont en effet la même nature humaine que ceux pour lesquels ils offrent les sacrifices (10); ils

---

(1) I Paral IX.
(2) Nombr. IV, 3, 23, 30, 47.
(3) Sous Agrippa II, on permit aux lévites musiciens de porter le costume des prêtres; Josèphe, *Ant. jud.* XX, 8, § 6.
(4) Jos. XXI, 4-7. On a, dans ce chapitre, 8 et suiv., le catalogue de ces villes.
(5) *Ibid.*
(6) Lévit. XXVII, 30-32; Nombr. XVIII, 21.
(7) Deut. XIV, 22-29.
(8) Nombr. XXXI, 47.
(9) *Ant. jud.* III, 12, § 4; IV, 4, § 3.
(10) Hébr. II, 11, 14, 17, 18; IV, 15, V, 1, 2.

sont désignés pour leur office par Dieu (1) ; ils sont médiateurs entre Dieu et le peuple (2), et cette médiation s'opère au moyen du sacrifice propitiatoire qu'ils doivent offrir (3).

Ils diffèrent de celui qu'ils représentent en ce qu'ils sont pécheurs, et qu'ils doivent offrir des sacrifices non seulement pour les péchés du peuple, mais pour les leurs propres (4) ; — en ce qu'ils sont nombreux, tandis que le vrai prêtre ne change pas (5), — en ce que leurs offrandes, n'étant que des figures, ne sont pas pour le péché une expiation véritable, tandis que le sacrifice du Christ a une vertu infinie (6).

L'essence du sacerdoce consiste dans une médiation entre Dieu et les hommes par le moyen du sacrifice propitiatoire. Ce n'est que sous le Nouveau Testament qu'elle a été entièrement réalisée.

Les vêtements des prêtres ont aussi leur signification. Dans la personne du grand-prêtre juif, le Christ, grand-prêtre de la loi nouvelle, est figuré. Le luxe et la splendeur des vêtements d'Aaron sont destinés à le faire connaître. Comme le bon pasteur, le souverain pontife porte son peuple sur ses épaules (7) ; mais en outre il le serre sur son cœur, puisqu'il l'a aimé jusques à donner sa vie pour lui.

Le grand-prêtre porte sur sa tiare une plaque d'or avec l'inscription : « Sainteté à Jéhovah ». Cette plaque est le signe et le sceau de la mission d'Aaron. Il paraît devant Dieu comme médiateur du peuple, prenant sur lui ses iniquités et les expiant de la manière marquée par le Seigneur, de façon que le peuple puisse devenir agréable à Dieu. Sa consécration et son titre d'oint annoncent le Messie consacré spécialement à Dieu et possédant la plénitude du Saint Esprit.

§ VI. *Actes de la religion mosaïque.*

I. Les Sacrifices.

1° *Les sacrifices avant Moïse.* Rien n'est plus caractéristique d'une antiquité éloignée que les manifestations de crainte et de respect envers Dieu, au moyen de l'acte principal de toute religion, le sacrifice. Rien ne semble plus important aux peuples anciens que d'assurer l'offrande des sacrifices. Leur interruption momentanée est considérée comme le plus grand des malheurs (8). Chaque particulier ne connaît pas de bonheur

---

(1) *Ibid.* V, 4-6.
(2) *Ibid.* VI, 1, VII, 27, VIII, 3, IX, 12-28, X, 10-14.
(3) *Ibid.* V, 3.
(4) *Ibid.* VII, 26.
(5) *Ibid.* VII, 25, 24.
(6) *Ibid.* X, 11, 12.
(7) Exod. XXVIII, 12.
(8) Cfr. Joel, I, II.

plus grand que de pouvoir approcher de Dieu avec des offrandes : c'est pour lui une peine vive et un déshonneur profond que d'en être privé ou empêché (1). Les productions de la terre ne semblent pas bénies tant qu'une portion n'en a pas été offerte au Créateur (2).

Dès l'origine le sacrifice a revêtu cent formes différentes sous l'impulsion des sentiments de la jeune humanité : lorsque Moïse promulgue sa loi, les formes les plus variées du sacrifice étaient connues. Moïse choisit celles qui étaient les plus propres à plaire à Jéhovah, et qui, en même temps, devaient donner au peuple l'idée la plus élevée de ses devoirs religieux.

Les sacrifices étaient familiers aux Israélites avant la loi. Nous en avons parlé plus haut (3).

2° *Les sacrifices de la loi mosaïque* (4). Il n'y en a, au sens propre du mot, que trois : l'holocauste, le sacrifice pour le péché, ou sacrifice d'expiation, le sacrifice pacifique ou d'actions de grâces. Avant de les décrire, examinons les objets qui pouvaient être offerts en sacrifice.

A. *Matière du sacrifice*. Les animaux sont divisés, à ce point de vue, en gros bétail, בהמה, et en petit bétail, צאן, brebis et chèvres. Parmi les oiseaux, on peut sacrifier les tourterelles, תרים, et les jeunes pigeons, בני היונה.

Le gros bétail doit être sans défauts (5) : le taureau, שור ou פר (6), la jeune vache, פרה, le veau, עגל, עגלה (7), peuvent être offerts. Du petit bétail, on offre les brebis, כשבים, et les chèvres, עזים, mâles ou femelles, pourvu qu'ils soient sans défaut (8). On peut aussi offrir le bélier, איל (9), et l'agneau d'un an.

Les jeunes animaux peuvent être immolés dès le huitième jour après leur naissance (10) ; mais généralement on attendait qu'ils eûssent un

---

(1) Mal. II, 12. — Cfr. aussi le *Protévangile de Jacques*, I.
(2) Os. IX, 4, V, 6.
(3) V. p. 525.
(4) S. Thomas en donne une idée très exacte : « Duplicem causam habebant : unam scilicet litteralem, secundum quod ordinabantur ad cultum Dei : aliave vero figuralem, sive mysticam, secundum quod ordinabantur ad figurandum Christum : et ex utraque parte potest convenienter causa assignari cœremoniarum quæ ad sacrificia pertinebant..... uno modo, secundum quod per sacrificia representabatur ordinatio mentis ad Deum, ad quam excitabatur sacrificium offerens : ad rectam autem ordinationem mentis ad Deum pertinet, quod omnia quæ homo habet, recognoscat a Deo tanquam a primo principio, et ordinet in Deum, tanquam in ultimum finem, et hoc repræsentabatur in oblationibus et sacrificiis, secundum quod homo ex rebus suis, quasi in recognitionem, quod habebat ea a Deo, in honorem Dei ea offerebat... Inter omnia autem dona quæ Deus humano generi, jam per peccatum lapso dedit, præcipuum est quod dedit filium... Et ideo, potissimum sacrificium est, quoipse Christus se ipsum obtulit Deo in odorem suavitatis, (Eph. V)... et propter hoc omnia alia sacrificia offerebantur in veteri Lege, ut hoc novum singulare ac præcipuum sacrificium figuraretur, tamquam perfectum per imperfecta... Et quia ex figurato sumitur ratio figuræ, ideo rationes sacrificiorum figuralium veteris legis sunt sumendæ ex vero sacrificio Christi » (*Summa*, 1 • 2 ae q. 102, art. 3).
(5) Lévit III, 1.
(6) Ou בן בקר, Lévit. IV, 3.
(7) Gen. XV, 9 : I Rois, XVI, 2.
(8) Lévit. III, 6.
(9) Le bouc est encore appelé עתוד et שעיר.
(10) Lévit. XXII, 27 ; Exod. XXII, 29.

an (1); le bœuf devait avoir trois ans (2). On voit Gédéon offrir un taureau de sept ans (3). On ne peut immoler dans la même journée la mère et un de ses petits (4). Les animaux offerts doivent être sans défauts, תמים : « vous n'en offrirez point qui soit aveugle, estropié ou mutilé, qui ait des ulcères, la gale ou une dartre,... dont les testicules ont été froissés, écrasés, arrachés ou coupés » (5).

B. *Holocauste* (6). L'holocauste est offert et brûlé tout entier sur l'autel. Quand l'animal a été immolé, son sang est répandu tout autour de l'autel ; il est écorché, mis en morceaux et placé en ordre sur le bois préparé sur l'autel. Les entrailles et les jambes sont lavées. Le tout est ensuite brûlé sur l'autel (7). La peau est donnée au prêtre officiant (8).

L'holocauste est tantôt un acte du culte public, comme le sacrifice quotidien du matin et du soir (9), et celui qu'on ajoute les jours de fête ; tantôt c'est un acte du culte privé, tel que la victime offerte par le nazaréen (10), le lépreux, la femme qui relève et les autres personnes impures (11), le jour de leur purification. On pouvait toujours offrir volontairement un holocauste. Les païens eux-mêmes étaient admis à en présenter à l'autel du Seigneur (12).

L'holocauste est un sacrifice complet. Il signifie la consécration entière à Dieu de celui qui fait l'offrande. Cette consécration se fait par le sang de l'expiation. Les seuls animaux mâles peuvent être offerts pour ce sacrifice.

C. *Sacrifice pour le péché*. Le Pentateuque distingue le sacrifice pour le péché, חטאת (13) et le sacrifice pour le délit, אשם (14). Il est difficile d'indiquer d'une manière précise les nuances qui les distinguent l'un de l'autre. Ces sacrifices sont expiatoires et propitiatoires. Les formalités pour les deux sont les mêmes. On brûle les parties grasses des animaux, « la graisse, la queue, la graisse qui couvre les entrailles, les deux rognons et la graisse qui les entoure, et le grand lobe du foie » (15). Il n'en revient rien à celui qui les offre : tout ce qui n'est pas consumé

---

(1) Lévit. IX, 3, etc.

(2) D'après les rabbins, le taureau doit avoir trois ans, le veau moins d'un an, de même la brebis ; le bélier et le bouc doivent être entre un et deux ans. Le traité *Siri* dit : « Quadrimis et quinquennalibus animalibus ad sacrificia quidem uti licet, sed honoris ergo vetula non adducunt ». Keil, *Arch.* p. 209.

(3) Jug. VI, 25.

(4) Lévit. XXII, 28.

(5) *Ibid.* XXIII, 20-24. — Cfr. A Baidinger, *De victimarum integritate ac mysterio*, Heidelberg, 1731, in-4°. — Les rabbins comptent 73 défauts rendant impropres au sacrifice.

(6) עולה, Gen. XXII, 3, 6 ; Lévit. I, 4 et suiv. ; כליל, Deut. XXXIII, 10 ; Ps. LI, 21. — LXX : ὁλοκαύστον. — ὁλοκαύτωμα, ὁλοκαύτωσις.

(7) Lévit. I, 6-9.

(8) *Ibid.* VII, 8. — Cfr. Philon, *De præmiis sacerdotum*.

(9) עולת התמיד, Nombr. XXVIII, 6. 10, 15, 23, 24.

(10) Nombr. VI, 11. 14.

(11) Lévit. XIV. XV.

(12) Nomb. XV, 14. — Ptolémée Evergète et Auguste ont fait offrir des sacrifices dans le temple de Jérusalem. Josèphe. *Contr. Apion.* II, 5 ; Philon, *De legat. ad Caium*.

(13) Lévit. VI, 18. LXX VI, 15 : ἁμαρτία. — Vulg. : « pro peccato ».

(14 *Ibid.*, VII, 1. LXX (VI, 31) : πλημμέλεια. — Vulg. « pro delicto ».

(15) *Ibid.* VII, 4.

appartient aux prêtres (1). Ces sacrifices ne sont pas accompagnés comme les autres d'offrandes et de libations. Il ne peuvent être offerts que dans les cas spécifiés par la loi.

Si le grand-prêtre a péché par ignorance, il offre un jeune taureau sans défaut (2) : il l'amène à la porte du tabernacle, met la main sur la tête de la victime, confesse son péché, en demande pardon, tue et égorge le veau. Ensuite il porte le sang dans le tabernacle, fait avec le doit sept aspersions du côté du voile qui cache le Saint des saints, met un peu de ce sang sur l'autel des parfums, et répand le reste au pied de l'autel des holocaustes.

Si tout le peuple a péché (3), il offre aussi un jeune taureau. Les anciens l'amènent devant le tabernacle, mettent la main sur la tête de la victime et confessent leur faute. Ensuite un prêtre égorge le taureau, porte son sang dans le saint, en fait sept aspersions du côté du voile, et en met sur les cornes de l'autel des parfums. Il répand le reste sur l'autel des holocaustes, et fait brûler les graisses sur cet autel. Le reste est brûlé hors du camp, comme dans le cas précédent, à l'endroit où l'on met les cendres enlevées de l'autel des holocaustes.

Si un prince du peuple a péché (4), il offre un bouc (5). Les cérémonies sont les mêmes que dans les cas précédents, avec cette différence que le reste de la victime est réservé pour les prêtres.

Quand c'est un particulier qui a péché involontairement (6), il offre une brebis, ou un agneau. On ne fait pas en ce cas d'aspersion dans le tabernacle, mais on répand le sang au pied de l'autel des holocaustes. S'il n'a pas le moyen de faire cette offrande, il apportera deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, l'un comme victime expiatoire, l'autre comme holocauste (7) : celui-ci sera entièrement consumé ; l'autre sera présenté au prêtre, qui, avec l'ongle lui ouvre la tête près de la nuque (8), fait

---

(1) Quelquefois on brûle hors du camp les restes du sacrifice du péché, même la peau, Lévit. IV, 12, 21, VI, 23, XVI, 27.

(2) Lévit. IV, 3 et suiv.

(3) *Ibid.* 14 et suiv.

(4) *Ibid.* 22 et suiv.

(5) Il semble qu'on peut aussi offrir un bélier, Lévit. VII., I, 2, 3, 4, V, 6, 7.

(6) *Ibid.* 27 et suiv.

(7) *Ibid.* V. 7 et suiv.

(8) Tel est bien le sens du mot מָלַק. « Les monuments égyptiens nous représentent, d'abord, de longues processions se dirigeant vers le temple ou vers le sanctuaire des tombeaux. Des barques nombreuses traversent le Nil, chargées d'hommes et de femmes, de victimes et d'offrandes. Les uns mènent des taureaux, les autres des brebis ; ceux-ci portent des oiseaux enfermés dans des cages ou suspendus par les ailes. Arrivés au lieu du sacrifice, on remet les victimes entre les mains du sacrificateur. Celui qui immole les oiseaux est debout devant la statue du Dieu ou de l'ancêtre ; il tient dans sa main droite l'extrémité du cou de la victime, et c'est de cette main qu'il lui donne la mort. La victime se débat en vain. Le prêtre retient fortement de sa main gauche les ailes qui semblent faire effort pour se dégager ; bientôt elle expire et tombe aux pieds du sacrificateur. J'ai tâché, par les monuments, les photographies, les dessins, de me rendre compte de la position de la tête de l'oiseau dans la main du prêtre. Ce n'est pas toujours facile, à cause de l'usure des monuments, de la grossièreté du dessin ou de l'imperfection des copies qui reproduisent les lointaux originaux. Souvent le prêtre égyptien tient le cou de l'oiseau dans sa main, sans le plier ; alors son pouce repose exactement sur la victime. D'autres fois, le cou de l'oiseau est replié dans sa main, et la tête, au lieu de venir

l'aspersion du sang de la victime aux côtés de l'autel, et répand au pied le reste du sang, et garde la chair pour lui. Si la personne est trop pauvre pour faire cette offrande, elle apporte un dixième d'épha de fleur de farine (1), sans huile et sans encens: le prêtre en jette une poignée dans le feu, et le reste est pour lui.

Dans les fautes où se rencontrent, outre le péché et la victime d'expiation, une espèce d'amende ou d'obligation de restitution au Seigneur ou au prochain, les mêmes cérémonies se pratiquent (2). Dans le cas d'un péché involontaire ou douteux, ce sacrifice sert à rassurer la conscience de celui qui ne sait pas au juste s'il a ou non péché.

D. *Sacrifice pacifique ou d'actions de grâces.* Ce sacrifice, זבח השלמים (3), est offert ou par suite d'un vœu, ou volontairement, ou en reconnaissance d'un bienfait accordé par Dieu; dans ce cas il est accompagné d'une offrande et est appelé sacrifice de reconnaissance (4). Il est parfois ordonné par la Loi, comme le bélier que doit offrir le Nazaréen (5) et les deux agneaux de la fête des prémices (6).

En dehors de ces deux cas, on peut offrir tous les animaux que la loi accepte pour les sacrifices. On exige simplement que les victimes soient sans défauts; il n'y a aucune prescription relative à l'âge ou au sexe de la victime (7). La personne qui offre ce sacrifice vient à la porte du Tabernacle, met la main sur la tête de la victime, puis l'égorge. Le prêtre en répand le sang autour de l'autel des holocaustes, brûle la graisse, et, si c'est un agneau ou un bélier, la queue; avant de placer ces objets sur l'autel, le prêtre les met dans les mains de celui qui fournit la matière du sacrifice, puis les lui fait élever et agiter vers les quatres parties du monde (8). La poitrine et l'épaule droite de la victime appartiennent au

---

comme dans le premier cas, se placer sous son pouce, reparaît fortement tordue dans ses doigts..... Ces détails nous expliquent, en effet, tout ce qui avait pu nous embarrasser comme dans l'interprétation du mot מולק. Ils montrent comment le sens étymologique lui-même, *plier*, se trouve justifié. Ils expliquent le choix si délicat des termes qu'employe constamment le traducteur syriaque ; enfin, ils rendent compte de cette tradition dont S. Jérôme nous a conservé le témoignage dans sa longue paraphrase du mot *malaq* : *Et retorto ad collum capite et rupto vulneris loco* ; ou encore, au chap. V, 8, *retorquebit caput ejus ad pennulas.* S. Jérôme se sentait ici en possession du véritable sens; car, lorsqu'il doit traduire plusieurs fois le même passage et qu'il n'est pas sûr de son interprétation, il préfère varier sa version, de manière à faire connaître les diverses traductions qui lui semblent autorisées. Mais ici, il n'hésite pas, il insiste même. En effet, il était dans le vrai. J'en conclus que le prêtre juif, comme le prêtre égyptien, devait « immoler la colombe sans couteau, soit en rompant, avec son ongle, une veine du cou, soit en pliant vivement la tête de la victime dans sa main ». Ancessi, *Les vêtements du grand-prêtre*, p. 123-125.

(1) Lévit, V, 11.

(2) *Ibid.* V, 15, 16, VI, 1. 2, 3.

(3) Lévit. VII, 11. — LXX : θυσία σωτηρίου. — Vulg. : « hostia pacificorum ».

(4) Lévit, VII, 12.

(5) Nombr. VI, 14.

(6) Lévit. XXIII, 19.

(7) *Ibid.* III, 6, etc.

(8) *Ibid.* VII, 30, 31. — On vouait de cette manière le sacrifice à celui qui dirige les vents et qui a créé le ciel et la terre. Tr. (Babyl.) *Menachoth*, f° 62.

prêtre officiant; le reste est à celui qui offre le sacrifice; il peut le manger, comme toute autre viande, avec sa famille et ses amis (1).

E. *Autres sacrifices.* Dans certaines occasions, on immolait, en dehors du temple, deux sortes de victimes. On ne peut pas cependant les mettre au nombre des sacrifices proprements dits.

Si l'on trouvait dans la campagne une personne assasinée, et dont on ne connaissait pas le meurtrier, on mesurait la distance de l'endroit où le crime avait été constaté aux villes d'alentour. Les anciens de la ville la plus voisine prenaient une jeune vache à laquelle on n'avait encore demandé aucun travail. Ils lui cassaient la nuque dans une vallée rocailleuse impropre à la culture. Ensuite, en présence des prêtres, ils se lavaient les mains sur la victime en disant : « Nos mains n'ont pas versé ce sang, et nos yeux ne l'ont pas vu verser. Pardonne, Jéhovah, à ton peuple Israël que tu as délivré, et ne lui impute point l'effusion du sang innocent » (2). Dans ce cas, il n'y a qu'un jugement symbolique, ou, pour mieux dire, une exécution en effigie : la vache représente l'assassin (3); nous ne sommes pas en présence d'un sacrifice expiatoire (4).

Quelquefois on immole hors du camp et de la ville dans laquelle est l'arche sainte, une vache rousse (5). Le grand-prêtre ou un autre prêtre (6) immolait, de temps à autre, une vache rousse sans défaut, et qui n'avait pas encore subi le joug. Il trempait son doigt dans le sang de la victime, et faisait sept aspersions dans la direction du tabernacle. Après cela, on brûlait la vache. Le prêtre jetait dans le feu du bois de cèdre, de l'hysope et de la laine peinte en rouge vif. La cendre qui provenait de là était mêlée dans de l'eau de source. Elle servait à purifier les gens et les objets qui avaient été en contact avec un cadavre, et qui, à cause de cela, étaient impurs durant sept jours. Le troisième et le septième jour, on les aspergeait avec un rameau d'hysope trempé dans cette eau (7).

---

(1) Il y a des repas solennels de ce genre chez les autres peuples de l'antiquité. Nombr. XXV, 12. — V. *Iliad.* I, 457 et suiv.

(2) Deut. XXI, 1-8.

(3) Baehr, *Symbolik*, 6, II, pp 447-459.

(4) Munk, *Palestine*, p. 161.

(5) פרה אדמה, Nombr. XIX, 2.

(6) D'après Josèphe, *Ant jud.* IV, 4, § 6, c'est le grand-prêtre. D'après les rabbins, c'est son vicaire.

(7) « Cette singulière cérémonie que, suivant les rabbins, le sage roi Salomon lui-même ne savait pas expliquer, peut s'éclaircir en partie par les usages des peuples de l'Orient, et notamment des Egyptiens. Les Indous professent un grand respect pour la vache ; elle est le symbole de la terre et de la déesse *Lackschmi* qui répand les bénédictions du sol et qui n'est autre chose que la terre personnifiée. La fiente et l'urine de la vache est chez les Indous, comme chez les Perses, un moyen très efficace de purification. La vénération de la vache n'était pas moins grande chez les Egyptiens, qui voyaient dans cet animal l'image d'Isis. Les Egyptiens, dit Hérodote (II, 41), s'acrifiaient le bœuf, mais il ne leur était pas permis d'immoler la vache consacrée à Isis. Spencer pense avec raison que Moïse a voulu détruire la vénération superstitieuse de la vache. — Moïse veut que la vache qui sert à préparer l'eau lustrale soit rouge, et selon le Thalmud, elle est rejetée si elle a seulement deux poils noirs. Cette circonstance s'explique encore par les usages égyptiens : selon Hérodote (II, 38), on examinait le bœuf avant de l'immoler, et s'il avait un seul poil noir, il était impur. Mais Diodore de Sicile dit expressément que les bœufs destinés aux sacrifices devaient avoir la couleur rousse qui était celle de Typhon

Les cérémonies où l'on donne la liberté à un oiseau ou à un bouc ne sont pas des sacrifices, puisque le sang n'est pas versé.

Lors de la purification du lépreux ou d'une maison couverte de lèpre (1), on présentait au prêtre deux passereaux ou deux oiseaux purs, avec un bouquet de bois de cèdre et d'hysope lié avec de l'écarlate. Le prêtre égorgeait l'un des oiseaux sur un vase de terre rempli d'eau vive. Il liait ensuite le passereau vivant au bouquet, de façon que sa queue fut tournée vers le manche : il le plongeait dans l'eau teinte du sang du premier passereau, et en arrosait le lépreux ou la maison. Il mettait alors en liberté le passereau vivant, qui s'en allait où il voulait.

Le jour de la fête de l'Expiation, l'assemblée du peuple présentait au grand-prêtre deux boucs pour le sacrifice d'expiation (2). A l'entrée du tabernacle, le grand-prêtre jetait le sort : l'un des deux était immolé, l'autre était mis en liberté. Ce bouc émissaire s'appelle Azazel (3). Le grand-prêtre prononce sur lui certaines prières, met les mains sur sa tête, confesse les péchés de tout Israël, en charge avec imprécation la tête de ce bouc, puis l'envoie dans le désert par un homme destiné d'avance à cette fonction.

---

et Plutarque, qui rapporte la même chose, ajoute que le bœuf est soumis à un examen très minutieux, et que si on découvre sur lui un seul poil noir ou blanc, il est rejeté comme non propre au sacrifice. Il serait donc possible que Moïse eût voulu rendre encore plus éclatante la profanation de la vache sacrée, en lui donnant la couleur abhorrée de Typhon, le représentant du mal. Il résulte avec évidence, d'après un passage d'Isaie (I, 18), que chez les Hébreux, comme chez les Egyptiens, la couleur rouge était le symbole du péché et du mal. Dans les véritables sacrifices destinés à l'autel de Jéhova, il n'est jamais question du rouge, ni d'aucune autre couleur, contrairement aux usages des Egyptiens polythéistes, qui attachaient une grande importance au sens symbolique des couleurs, et qui offraient aux différentes divinités, selon le goût et la nature qu'on leur supposait, des animaux rouges, noirs ou blancs ». Munk, *Palestine*, p. 162.

(1) Lévit. XIV, 4, 5, etc.

(2) *Ibid.* XVI, 5 et suiv.

(3) עזאזל, *Ibid.* XVI, 8, 10, 26. LXX : Ἀποπομπαῖος. — L'idée d'après laquelle Azazel est un esprit mauvais habitant dans le désert et qui a été émise par Spencer, Rosenmuller, Gesenius, est aujourd'hui presqu'universellement admise. D'après la Vulgate, « emissarius », les Pères, Luther « der ledige Bock », le bouc est désigné par ce mot. « Ce nom, dit Ewald (*Alterthüm.* p. 402), qui sous tous les autres rapports nous est inconnu, désigne, comme le fait voir son opposition à Jéhovah, un esprit mauvais. Le bouc qui lui est voué est chassé dans le désert où il porte la charge des péchés du peuple. Evidemment c'est le mauvais esprit du désert que l'homme chasse de lui avec horreur, et auquel il consent d'envoyer tout le mal qu'il ne peut supporter en soi-même ». Le mot עזאזל a originairement le même sens que la traduction ἀποπομπαῖος des LXX, *averruncus*, un esprit, un démon que l'homme bannit loin de lui. Ewald a tort de prétendre que l'existence d'un démon opposé à Jéhovah est contraire au Jéhovisme. On voit déjà des esprits de ce genre apparaître au chap. III de la Genèse. Movers identifie contre toute raison Azazel avec Mars Typhon. — V. Keil, *Bibl. Arch.* pp. 423, 424 ; Baudissin, *Studien zur semitischen Religionsgeschichte*, t. I, p. 140. — Quelques rabbins ont pensé qu'Azazel était un nom de montagne, Dom Calmet, *Dictionnaire*, t. I, p. 391. — L'expression de la Bible « envoyer à Azazel » semble plutôt n'être qu'une expression proverbiale pour dire « vouer à la perdition ». Moïse l'emploie sans tenir compte du sens primitif du mot Azazel. « Il est évident que *Azazel*, placé vis-à-vis de Jéhovah, désigne primitivement un être personnel ; d'un autre côté cependant, il est absolument impossible que Moïse ait voulu décerner un bouc au démon Azazel, puisqu'immédiatement après (XVII, 7), il défend sévèrement de sacrifier aux démons. N'eût-ce pas été reconnaître la puissance d'Azazel que de tirer au sort entre lui et Jéhovah ? Ce serait un énorme blasphème dans le sens de la doctrine mosaïque » (Munk. *Palestine*, p. 190).

II. LES OFFRANDES ET LES LIBATIONS.

Cet usage se trouve chez tous les peuples anciens. Tantôt il accompagne les sacrifices sanglants, tantôt il se présente seul.

1° L'*offrande*, מִנְחָה (1). se compose ordinairement de fleur de farine de froment (2) et d'huile d'olive. La farine s'offre quelquefois pure ; alors on y verse l'huile et on y mêle de l'encens ; d'autres fois, on fait une espèce de gâteau pétri avec de l'huile, mais dont on n'a pas fait lever la farine (3). On y met toujours du sel, comme signe de l'alliance avec Dieu (4). Le miel est interdit. sans doute à cause de la fermentation qu'il produit (5).

Les offrandes publiques sont faites au nom de tout le peuple. Il y en a trois.

A. Le *Omer* (6), ou prémices de la moisson des orges, est offert durant la Pâque. B. Les deux pains offerts le jour de la fête la Pentecôte (7) ; ceux là étaient cuits avec du levain. C. Les douze pains de proposition que l'on renouvelait le jour du Sabbat (8).

Les offrandes privées sont de quatre sortes :

A. L'*offrande du pêcheur*, trop pauvre pour avoir même le moyen d'acheter des colombes, et qui consiste en un dixième d'epha de farine de froment sans huile et encens (9). B. L'*offrande de jalousie*, consistait en un dixième d'épha de farine d'orge, sans huile ni encens. Après l'offrande la femme s'approchait et restait debout. « Le prêtre prendra de l'eau sainte (10) dans un vase de terre ; il prendra de la poussière sur le sol du tabernacle, et la mettra dans l'eau... Il découvrira la tête de la femme, et lui posera sur les mains l'offrande... de jalousie ; le prêtre aura dans ses mains de l'eau amère qui apporte malédiction » (11). La femme attestait ensuite par serment son innocence. Le prêtre prononçait ensuite des imprécations contre elle dans le cas où elle était coupable, puis les écrivait et enfin les effaçait avec les eaux amères qu'il faisait alors boire à la femme (12). C. L'*offrande du prêtre*. Celui qui est admis pour la première fois à exercer les fonctions sacerdotales offre un dixième d'épha de fleur de farine, moitié le matin et moitié le soir, avec le sacrifice quotidien (13). La pâte est préparée dans la poêle avec de l'huile et apportée frite (14). Celui qui succède au

---

(1) Lévit. II, 1, 4, 5, 6, etc.
(2) La femme accusée d'adultère offre de la farine d'orge.
(3) Lévit. II, 4-7.
(4) *Ibid.* II, 14 ; Nombr. XVIII, 19 ; cfr. II Paral. XIII, 5.
(5) *Ibid.* II, 11.
(6) עֹמֶר, Lévit. XXIII, 10 et suiv.
(7) *Ibid.* 17.
(8) V. plus haut, p. 562.
(9) Lévit. V, 11.
(10) Nombr. V, 15.
(11) Sans doute celle qui servait aux ablutions des prêtres.
(12) *Ibid.* 16-18.
(13) *Ibid.* XIX, 31. — V. sur cette cérémonie Michaelis, *Mosaisches Recht*, t. V, p. 191 ; Saalschütz, *Das mosaisches Recht*, p. 572.
(14) Lévit. VI, 13.

grand-prêtre fait aussi cette offrande, qui est brûlée en entier (1). D'après les rabbins (2) et Josèphe (3), le grand-prêtre faisait cette offrande chaque jour, pendant qu'il exerçait ses fonctions.

D. *L'offrande volontaire* se faisait à la suite d'un vœu (4).

On peut encore ranger parmi les offrandes, les parfums que l'on faisait brûler tous les jours dans le temple.

2° La *libation* נסך (5), est l'effusion du vin ou des autres liqueurs que l'on répand sur les victimes immolées à Jéhovah (6). S. Paul dit qu'il est une victime prête pour l'immolation, et qu'on a déjà fait sur lui les libations accoutumées (7).

III. SYMBOLISME

Sans nous étendre démesurément sur ce sujet, notons les points suivants.

Celui qui offre le sacrifice ou fait l'offrande pose toujours les mains sur la tête de la victime, qui sera alors agréée de l'Éternel et lui servira d'expiation (8).

Le prêtre qui élève et asperge les offrandes fait un acte de présentation et de dédicace à Dieu.

L'aspersion du sang de la victime, son application aux cornes de l'autel ou aux personnes, est un symbole de l'expiation. Le prêtre seul, médiateur entre Dieu et celui qui offre la victime, était chargé de cette fonction. Aussi le N. Testament parle de l'aspersion du sang du Christ, du sacrifice duquel les sacrifices lévitiques sont le type (9).

La combustion de l'offrande entière, ou d'une de ses parties, sur l'autel, d'où son odeur monte au ciel, est l'expression naturelle de sa dédicace à Dieu (10).

Toutes ces actions symboliques se retrouvent en entier au grand jour de l'expiation (11). Quand le grand prêtre a offert un taureau comme expiation pour lui-même, et qu'il a aspergé le sang de la victime, il apporte deux boucs comme expiation pour les péchés du peuple. Celui qui est envoyé au désert emporte avec lui les péchés (12). De même, le Christ, l'agneau de Dieu, efface tous les péchés du monde en les expiant par son sang (13).

---

(1) *Ibid.* 15, 16.
(2) Tr. *Merakoth*, f° 22.
(3) *Ant. jud.* III, 10, § 7.
(4) Deut. XXIII, 21, 22.
(5) Lévit. XXIII, 13. — LXX : σπονδή. — Vulg. : « libamen, libamentum ».
(6) Lévit. XXIII, 13 ; Nombr. XV, 5.
(7) II Tim. IV, 6.
(8) Lévit. I, 4.
(9) Hebr. IX, 13, 14, X, 22, XII, 24 ; I Pier. I, 2.
(10) Cfr. Gen. VIII, 21 ; Lévit. I, 9, etc.
(11) Lévit. XVI.
(12) *Ibid.* 20-22.
(13) Jean, I, 29 ; I Pier. I, 19, II, 24.

Dans tout le rituel mosaïque, Dieu se tient à distance de l'assemblée d'Israël : le peuple ne peut pas l'approcher directement. Les prêtres seuls ont droit d'entrer dans le sanctuaire, et l'accès du Saint des saints n'est permis qu'une fois par an au grand-prêtre, « l'Esprit-Saint signifiant par là que la voie du sanctuaire n'était pas encore ouverte » (1). Après que le Seigneur a versé son sang sur le Calvaire, le voile du temple s'est fendu du haut jusqu'en bas (2), pour montrer que, grâce à ce sang divin, rien n'empêche plus les hommes d'approcher de Dieu.

VII. IMPOTS DUS AUX PRÊTRES, AUX LÉVITES ET AU TEMPLE.

1° *Prémices.*

Les prémices, בכורים (3), viennent en premier lieu. Chaque agriculteur, propriétaire d'une terre ou d'un jardin, doit une quantité déterminée des premiers fruits qui viennent sur son fonds, comme offrande à la divinité. Ce devoir concerne tous les produits mentionnés dans le Deutéronome (4) : froment, orge, vignes, figuiers, grenadiers, oliviers, miel. D'après la Mischna, ceux qui habitaient près de Jérusalem apportaient leurs produits, surtout le raisin et les figues, — frais ; ceux qui étaient éloignés les apportaient secs (5). Les colonies juives de l'Asie Mineure et de Cyrène, dans les derniers temps de l'existence du temple, envoyaient aussi les prémices de leurs récoltes à Jérusalem (6). Le Deutéronome (7) nous donne la manière dont les Hébreux s'y prenaient pour faire cette offrande, ainsi que les paroles qu'ils prononçaient à cette occasion. L'époque de ces offrandes allait de la fête de la Pentecôte à celle des Tabernacles ; mais on les faisait principalement le jour de la Pentecôte (8).

L'offrande des prémices, tout en étant un impôt, était aussi un symbole. La belle formule du Deutéronome rappelle la souveraineté de Dieu sur son peuple et la vassalité de celui-ci envers Dieu. L'impôt, tout en étant une consécration au Seigneur, servait aussi à l'entretien des ministres de l'autel. Si l'Ecriture fait généralement une distinction entre les prémices, ראשית (9), et les offrandes faites au temple et aux prêtres, תרומה (10), les usages postérieurs à la captivité développèrent la loi de manière à la rendre assez lourde aux agriculteurs (11).

---

(1) Hebr. IX, 8.
(2) Matt. XXVII, 51 ; Marc, XV, 38.
(3) Lévit. II, 14. XXIII, 17.
(4) Deut. VIII, 8.
(5) Tr. *Biccourim*, III. 3.
(6) γράμματα ἱερά, Josèphe, *Ant. jud.* XVI, 6, § 1-7. — Cfr. Philon. *De legat, ad Caium.*
(7) Deut. XXVI, 1 et suiv.
(8) Ce jour est appelée le « jour des prémices », יום הבכורים, Nombr. XXVIII, 26.
(9) Deut. XXXIII, 21.
(10) Exod. XXV, 2, 3, etc.
(11) Tr. *Terumah*, III, 6, IV, 3.

2° *Les premiers-nés.*

D'après la loi, tout premier-né, בכורה, tant des hommes que des animaux, en Israël, appartient au Seigneur (1). De là trois espèces de droits.

A. Le premier-né mâle d'un animal pur, c'est-à-dire de ceux qui peuvent être offerts à l'autel, doit être conduit au temple, et employé à un sacrifice pacifique : sa graisse était brûlée sur l'autel, la chair était pour les prêtres (2). Si l'animal a un défaut qui le rende impropre au sacrifice, le propriétaire peut le manger après l'avoir racheté.

B. Le premier-né mâle d'un animal impur, tel que l'âne, le chameau, etc., devait être racheté à un prix fixé (cinq sicles d'argent), à l'âge d'un mois (3). S'il n'est pas racheté, il doit être vendu au profit du sanctuaire, ou mis à mort (4).

C. Quant au fils premier-né de l'homme, il appartient au Seigneur, mais il peut être racheté (5). Dieu, qui a préservé miraculeusement, lors de la sortie d'Egypte, les premiers-nés d'Israël, se contente, à la place du premier-né, d'un droit qui rappelle à la fois et ce grand fait et son domaine souverain. L'enfant premier-né devait, à l'origine, être exclusivement consacré au Seigneur, et le servir toute sa vie comme prêtre. Plus tard, après que Dieu a fait choix des Lévites pour le service du sanctuaire, il exige seulement que l'enfant premier-né lui soit offert dans le temple (6), et il permet de le racheter moyennant cinq sicles du sanctuaire, qui entraient dans le trésor du temple.

3° L'*offrande appelée Hallah.*

La Hallah, חלה (7) est une espèce de pâte, mise à part, pour l'autel. La prescription relative à cette pâte repose sur le principe que toutes les prémices appartiennent au Seigneur. Elle est formulée dans les Nombres (8). Plus tard, la tradition a précisé les matières qui devaient faire l'objet de la Hallah : elle y comprend le froment, l'orge, l'épeautre (9), l'avoine (10) et le seigle (11). Cette offrande doit avoir la vingt-quatrième partie du poids total de la pâte (12). Elle appartenait aux prêtres (13), et selon quelques auteurs, aux Lévites (14).

---

(1) Exod. XIII, 2, 15.
(2) Nombr. XVIII, 17 ; Deut. XV, 19 et suiv. ; cfr. Lévit, XXVIII, 26 et suiv.
(3) Nombr. XVIII, 15 ; Lévit. XXVII, 27.
(4) Exod. XIII, 13.
(5) *Ibid.* XIII, 13 ; Nombr. VIII, 18 et suiv. — D'après les rabbins, les enfants qui ont l'une des difformités corporelles excluant les lévites des fonctions sacrées, n'ont pas à être présentés au Seigneur et n'ont pas besoin d'être rachetés. Lightfoot, *Horæ Hebraicæ in Lucam*, Cambridge, 1674, in-4°, p. 57.
(6) Παραστῆσαι τῷ Κυρίῳ. Luc. II, 22.
(7) Lévit. VIII, 26, etc.
(8) Nombr. XV, 18 et suiv.
(9) כוסמין. Tr. *Hallah*, I, 1.
(10) שבולת שועל. *Ibid.*
(11) שיפון. *Ibid.*
(12) *Ibid.* II, 7.
(13) Josèphe, *Ant. jud* IV, 4, 4.
(14) Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, v° « Prémices. »

4° *Dîmes.*

Les dîmes, מעשרות (1), sont de quatre sortes : 1° D'après la loi (2), toute la dîme des récoltes de la terre ou du fruit des arbres appartient à l'Eternel, ainsi que toute la dîme du gros et du menu bétail. C'est ce que les Thalmudistes appellent le *premier dixième* (3). 2° Sur cette offrande faite au temple, les lévites prélevaient un dixième, qui est appelé *dixième de dixième* (4). 3° Sur les neuf dixièmes restant au propriétaire après le prélèvement de la dîme sacerdotale, on prélevait encore un nouveau dixième, qui était transporté en espèces à Jérusalem, ou qui, en cas de trop longue distance, était remplacé par son équivalent en numéraire, avec l'addition d'un cinquième. Cette nouvelle dîme, qui servait à faire dans le temple des repas officiels, se nomme le *deuxième dixième* (5). 4° La dîme des pauvres, payable chaque troisième année (6). Il est possible que cette dîme, qui tomba avec le temps en désuétude (7), fût la même que celle que nous venons de décrire en troisième lieu. Elle s'appelle, chez les rabbins, *dîme des pauvres* (8).

La dîme n'est pas une innovation de la loi de Moïse : elle existe chez tous les anciens peuples ; au temps de Josèphe, la double dîme, c'est-à-dire le cinquième, se payait au roi d'Egypte (9). Les Phéniciens payaient la dîme à Melqarth et à ses prêtres (10) ; toute la dîme du butin de guerre était remise, comme tribut sacré, au temple du Melqarth tyrien (11). Dans l'Ecriture Sainte, la dîme apparaît de bonne heure ; Abraham donne à Melchisédech, roi de Salem, la dîme de tout ce qu'il a pris à l'ennemi (12). Jacob voue au Seigneur la dîme de tout ce qu'il pourrait acquérir en Mésopotamie (13).

Après l'exil, les observances relatives à la dîme devinrent très sévères. Les scribes, du moins, affectaient, au temps de Notre Seigneur, une minutieuse exactitude sur ce point, et ils payaient la dîme, même de la menthe, de l'anis et du cumin (14). Notre Seigneur ne blâme pas la chose elle-même, mais l'ostentation avec laquelle elle est faite (15).

La peine de mort était portée contre celui qui mangeait d'un fruit avant d'en avoir acquitté la dîme. Saint Paul se fonde sur l'usage juif pour prescrire un usage équivalent à la dîme ancienne dans la société chrétienne (16).

---

(1) Deut. XIV, 23, 28, etc. — LXX : δεκάτη.
(2) Lévit. XXVII, 30 et suiv.
(3) מעשר ראשון.
(4) מעשר מן המעשר.
(5) מעשר שני. — V. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 1682.
(6) Deut. XIV, 28, XXVI, 12.
(7) Elle existait peut-être encore au temps de Tobie, Tob. I, 6.
(8) מעשר עני. δεκάτη τρίτη.
(9) Gen. XLVII, 23, etc.
(10) Movers, *Phönizier*, t. II, p. 547.
(11) *Ibid.* p. 54
(12) Gen. XIV, 20.
(13) *Ibid.* XXVIII, 22.
(14) Matt. XXIII, 23.
(15) Josèphe indique les querelles où le partage des dîmes entraînait les prêtres de son temps, *Ant. jud.* XX, 8, § 8, IX, 2.
(16) I Cor. XVI, 2.

V. Vœux et serment.

1° *Vœux affirmatifs*

Les vœux, נדרים (1), sont fréquentes dans toute l'Écriture : Jacob en fait un à Dieu, lorsqu'il va en Mésopotamie.

Ils ont pour objet les personnes ou les choses. Si quelqu'un s'est engagé par vœu au service du Temple, il devra, ou s'attacher à ce service, ou se racheter. Dans ce cas, de vingt ans à soixante, il donne pour cela cinquante sicles d'argent et la femme trente (2). De cinq à vingt ans, il faut vingt sicles pour le rachat de l'homme, dix pour celui de la femme ; de un mois à cinq ans, cinq sicles sont exigés pour un garçon, trois pour une fille. Au-dessus de soixante ans, l'homme doit quinze sicles, la femme dix. Dans le cas de pauvreté, le prêtre décide le montant de la somme qu'on doit payer. Celui qui a fait vœu d'offrir une victime au Seigneur ne peut ni la racheter, ni la changer (3). Le Lévite, qui s'est voué aux plus humbles services du Sanctuaire, ne peut plus se racheter (4).

Dans le cas où on a voué un animal impur qu'il n'est pas permis d'offrir en sacrifice, le prêtre estime sa valeur, et le propriétaire peut la racheter, en ajoutant, comme amende, un cinquième du prix.

Si le vœu concerne une maison ou un champ, on en agit de même, toutes proportions gardées. On ne peut vouer les premiers-nés qui appartiennent de droit au Seigneur.

Tout ce qui est voué à l'anathème, de quelque nature ou qualité qu'il soit, ne peut être racheté (5).

Les vœux des enfants sont nuls, quand ils ne sont pas ratifiés par le consentement exprès ou tacite des parents (6). Il en est de même du vœu de la femme mariée qui n'est valable qu'après le consentement du mari (7). Quant à la veuve, où à la femme répudiée, leurs vœux les obligent (8).

Au temps de Salomon, on ne semble pas bien se mettre en peine d'exécuter les vœux qu'on a faits (9).

2° *Vœux négatifs*. Les vœux de ce genre, אסר avaient pour objet de s'abstenir de certaines choses.

Le plus connu est celui du nazaréen (10), נזיר, homme ou femme qui se sépare pour ainsi dire du monde pour se consacrer au Seigneur, et qui

---

(1) Gen. XXVIII, 20 ; Lévit. XVI, 16 etc.
(2) Lévit. XXVII, 3 ; Cfr. Nombr. VI, 7.
(3) Lévit. XXVII, 9.
(4) Deut. XVIII, 7.
(5) Lévit. XXVII, 28-29.
(6) Nombr. XXX, 1, 2, etc.
(7) *Ibid.*
(8) Deut. XXIII, 21, 22.
(9) Ecclés. V, 3, 4.
(10) Nombr. VI, 2 ; Cfr. Amos, II, 11, 12. On trouve aussi l'expression נזיר אלהים, Jug. XIII, 5, 7, XVI, 17. - LXX : ἁγνίζεσθαι ἁγνείος κυρίῳ ; ἡγιασμένος ; εὐξάμενος. On trouve ναζιραῖος Jug. XIII, 7. Lam. IV, 7. — Vulg : « Sanctificari, nazaræus » La Mischna distingue les נזירי עולם, nazaréens à vie, des נזירי ימים, nazaréens à temps.

se met tout entier en sa possession. Le nazaréen s'abstient de boire du vin ou une boisson enivrante quelconque (1), même du vinaigre. Tous les produits de la vigne, même les pépins et la peau du raisin, lui sont interdits. En outre, il doit laisser pousser ses cheveux, en signe visible de la protection divine et de sa consécration. Il évite aussi attentivement tout contact avec un cadavre, à tel point qu'il ne peut pas rendre les derniers devoirs à ses plus proches parents, même à son père ou à sa mère.

Le Pentateuque semble avoir une très grande estime pour le nazaréen (2). C'est surtout dans la période des Juges qu'il a eu le plus d'adeptes : citons seulement Samson et Samuel. Au temps d'Amos, les nazaréens étaient-ils tombés en défaveur (3)? C'est assez peu probable, puisque vers la même époque (4), nous trouvons les Réchabites, qui s'abstiennent aussi de vin, et reçoivent, à cause de cela, les louanges de Dieu.

Le vœu de nazarénat ne se fait, à l'origine, que pour un temps limité; plus tard, au temps des juges, le nazarénat à vie est admis (5).

Quand le nazaréen a involontairement contracté une souillure par l'attouchement d'un cadavre, il doit, au bout de sept jours, se raser la tête : le huitième jour, il offre deux tourterelles ou jeunes pigeons, l'un comme holocauste, l'autre comme sacrifice de péché, et en outre, un agneau d'un an comme sacrifice de délit. A partir de ce moment, il doit recommencer les jours qu'il avait voués au nazaréat, car ceux qui ont précédé ne comptent plus pour son vœu. Quand le temps de ce vœu est achevé, il offre un sacrifice assez coûteux, composé de trois victimes, d'offrandes nombreuses et de libations (6). Alors il coupe ses cheveux et les jette dans le feu où se consume la troisième victime.

Spencer (7) a cherché en Égypte l'origine du nazarénat. On trouve en effet dans ce pays quelques usages qui ressemblent à ceux que nous venons de décrire ; ainsi l'Égyptien, comme l'Hébreu, se coupe habituellement les cheveux, et ne porte une chevelure longue qu'en signe de deuil ou de reclusion (8). Il s'abstient aussi du vin dans plusieurs actes religieux (9). Mais on ne constate pas, dans ce pays, d'institutions semblable à celle du nazarénat (10).

Le nazarénat semble s'être perpétué à l'époque de Notre-Seigneur (11). Il y avait au temple une chambre des nazaréens; ils s'y réunissaient pour

---

(1) Le שכר, σικερά, Luc, I, 15, semble être un vin mêlé de miel, de substances douces ou intoxicantes. L'eau de vie et les alcools étaient alors inconnus.

(2) Nombr. VI, 1-21.

(3) C'est l'opinion d'Ewald, *Alterthumer*, p. 99.

(4) Jérém. XXXV, 2 et suivres mènent une vie plus sévère que les nazaréens, qui vivent au milieu de la société.

(5) Jug. XIII, 7. — Plus tard les rabbins fixeront à un minimum de trente jours le temps du nazarénat. Ir. *Sifri*, I, 25.

(6) Nombr. VI, 14-20.

(7) *De legibus*, l. III, diss. I, c. 6.

(8) Gen. XLI, 14 ; cfr. Deut. XXI, 12. — V. aussi Hérodote, II, 36.

(9) Plutarque, *De Isid. et Osir.* VI et suiv.

(10) Cfr. Less, *Super lege mosaïca de naziratu*, Gœttingue, 1789, in-8° ; — Vilmar. *Die symbolische Bedeutung des nazirœer-Gelubdes*, dans les *Studien und Krisiken*, 1864.

(11) Luc, I, 15.

faire leur repas de sacrifices, s'y faisaient couper les cheveux et les livraient pour être brûlés (1). On ne sait pas si le vœu de saint Paul (2) a été un vrai vœu de nazarénat (3).

3° *Serments.* Dans le principe, les Juifs étaient très fidèles à garder leurs serments. Après la captivité ils sont encore exacts à éviter le parjure. Mais déjà les prophètes les accusent de cette faute (4). Notre-Seigneur lui-même montre par les termes qu'il emploie que, de son temps, ils n'étaient guère fidèles à garder leur parole (5). La tradition pharisaïque avait en effet produit d'étranges abus par rapport à ce précepte (6).

Nous voyons aussi dans cet endroit de l'Evangile les principales formules de serment familières aux Juifs. Par un abus assez familier, les Juifs faisaient porter toute la valeur du serment sur les mots « par Jéhovah », τῷ κυρίῳ; d'après eux, la plupart des formules qui ne contenaient pas expressément le nom divin, n'obligeaient pas en conscience (7).

En cas de serment fait devant la justice, c'est le juge qui fixait lui-même la formule du serment. Celui qui le prêtait n'avait qu'à acquiescer par une des formules : « Amen, tu dixisti, utique... » (8).

Il ne faut pas, comme on vient de le voir, s'imaginer que Notre-Seigneur a condamné toutes sortes de serments ; il n'a voulu empêcher que ceux qu'on multipliait sans raison, et à tout propos (9).

VI. Jeunes et mortifications corporelles.

Les privations et les sacrifices que l'homme impose à sa personne ont bien plus d'influence sur ses sentiments religieux que toutes les offrandes qu'il peut faire de ses biens. Les religions païennes n'ont pas su éviter l'excès où la constatation, inconsciente peut-être, de cette vérité, les poussait. Pour obtenir la faveur divine, les Brahmanes, les Bouddhistes (10), et, plus près d'Israël, les Egyptiens, les Chananéens, les Syriens, ont exagéré ces pratiques. La frénésie sauvage avec laquelle les prêtres de Baal se frappent lorsqu'ils ne peuvent pas obtenir de leur Dieu l'objet de leurs prières, les traitements cruels qu'ils infligent à leur chair (11), sont un exemple frappant de notre assertion.

La loi mosaïque n'a pas donné dans ces exagérations: le corps, où

---

(1) Stapfer, *La Palestine*, p. 398.
(2) Act. XVIII, 18.
(3) V. Crelier, *les Actes des Apôtres*, p. 223. — Il ne faut pas chercher dans ce nazarénat juif les origines de la vie monastique : il n'y a entre les deux états que des analogies purement extérieures.
(4) Jérém. VII, 9 ; Zach. V, 3 ; Mal. III, 5,
(5) Matt. V, 34 et suiv.
(6) V. Fillion, *Comment. sur Saint Matthieu*, p. 119.
(7) *Ibid.*
(8) Matt. XXVI, 63, 64.
(9) Fillion, *Ibid.*
(10) V. Munk, *Réflexions*, p. 62 ; — *Asiatic Researches*, t. XVI, p. 33 et suiv.
(11) III Rois, XVIII, 26-28 — Cfr. Lucien, *De Dea Syra*, L et suiv., LIX ; Layard, *Nineveh*, t. II, p. 71.

habite l'image de Dieu (1), est trop saint pour recevoir de telles offenses. Aussi toute mutilation du corps humain, sous quelque prétexte que ce soit, ne peut avoir lieu (2). Cette défense est portée plus spécialement à l'égard des prêtres (3), ce qui distingue la religion mosaïque des religions païennes.

1° *Jeûne.* En fait de pratiques corporelles, Moïse ne parle que du jeûne (4). Nous ne pouvons pas dire en quoi il consistait. Parfois il est la manifestation involontaire de la douleur profonde et des sentiments de recours à Dieu qui animent une personne (5). D'autres fois il est décrété à l'occasion de grandes calamités nationales, ou pour d'autres motifs (6), si par hasard une ville est accusée de haute trahison (7). On voit Moïse jeûner pendant quarante jours, avant de recevoir la loi sur le Sinaï (8). Les jours de jeûne solennel, si un sacrifice était offert, les libations que l'on faisait à Jéhovah étaient d'eau pure (9). Le jeûne durait d'un soir à l'autre, ou sept jours de suite; dans ce cas, il était sans doute mitigé de la même manière que le Ramadhan des Mahométans.

La loi ne fixe qu'un seul jour de jeûne, lors de la fête de l'Expiation, au septième mois (10), fête sur laquelle nous reviendrons bientôt. Quant aux jeûnes auxquels un particulier s'engageait par vœu, ils pouvaient durer de un à sept jours et même davantage. Ils servaient de moyen de pénitence (11).

Après la captivité, des jeûnes réguliers furent établis, au cinquième mois, en mémoire de la ruine de Jérusalem et du temple, ou en souvenir d'autres faits passés (12). Ces jeûnes étaient très rigoureux : on s'abstenait de toute nourriture, depuis un soir jusqu'à l'autre, c'est-à-dire durant vingt-quatre heures consécutives (13).

Au temps de Notre-Seigneur le jeûne est entré entièrement dans les mœurs religieuses des Juifs. Le Sanhédrin décrète des jeûnes nationaux à certaines époques, ou dans des circonstances extraordinaires. Chaque particulier s'imposait en outre des jeûnes individuels. On ne jeûnait jamais le jour du sabbat. Les synagogues aussi pouvaient ordonner des

---

(1) Gen. I, 27.
(2) Lévit. XIX, 17 et suiv.
(3) Lévit. XXI, 5.
(4) Il est désigné par la périphrase עִנָּה נֶפֶשׁ, « affliger son âme ». Lév. XVI, 31, XXIII, 27, 32; Nombr. XXIX, 7. Plus tard on trouvera le mot צוֹם, Jug. XX, 26, II Rois, XII, 16, etc. — Cfr. Is. LVIII, 3, 10.
(5) II Rois, XII, 16; III Rois, XXI, 27.
(6) Jug. XX, 26; I Rois, VII, 6 et suiv., XXXI, 13; II Rois, I, 12; Joel. I, 14-II, 12.
(7) III Rois, XXI, 9, 12.
(8) Exod. XXXIV, 28.
(9) I Rois, VII, 6. — Chez les Grecs, on n'offre aux Erynies que des libations d'eau pure; Eschyle, *Eumen.* 107, 327.
(10) Lévit. XVI, 29, XXIII, 27; Act. XXVII, 9.
(11) Jon. III, 5.
(12) Zach. VII, 5, VIII, 19.
(13) D'après certains rabbins, la nuit ne comptait pas. R. Chasda dit : « Le jeûne que le soleil n'éclaire pas (c'est-à-dire la nuit) n'est pas un jeûne ». On pouvait alors manger et boire pendant la nuit qui précédait. « Il est permis de manger et de boire jusqu'à ce que l'Orient soit éclairé » (*Taanith*, fol. 64, 3). Il faut dire aussi que l'ardeur du climat rendait plus faciles qu'elles ne le seraient sous le nôtre ces abstinences prolongées.

jeûnes dans certaines circonstances (1). On jeûnait surtout le lundi et le jeudi, et, par motif de dévotion, des pharisiens zélés jeûnaient ces deux jours là durant toute l'année (2). On prétendait même que l'institution de ces jeûnes était dûe à Esdras (3).

Parfois on jeûnait pour les motifs les plus bizarres : se procurer des rêves agréables, trouver l'explication d'un songe, détourner un présage. Il y avait aussi des jeûnes de divers degrés. Le moins rigoureux de tous était celui où l'on pouvait encore s'oindre la tête et se laver le visage. Ensuite venait celui où l'on s'interdisait ces deux actes (4). Enfin lorsqu'on pratiquait le jeûne dans toute sa rigueur, on devait s'abstenir même de saluer ses amis quand on les rencontrait (5). Si Jésus recommande celui du premier dégré (6), c'est afin qu'il reste secret et qu'on ne soit pas tenté de s'en faire un mérite. Du reste, ses disciples ne jeûnaient point, tandisque ceux de Jean-Baptiste jeûnaient (7). Lorsque le Christ parle des pharisiens qui ont le visage défait quand ils jeûnent (8), il fait probablement allusion à l'habitude pharisienne de se mettre de la cendre sur la tête et sur le visage. « Dans les jours de jeûne, disait les Thalmuds, chacun prend de la cendre et se la met sur la tête » (9). On disait de rabbi Joshua, fils d'Ananias : « Tous les jours de sa vie, sa face a été noire à cause de ses jeûnes ».

2°. *Purifications*. Il y en a de plusieurs sortes, selon la nature des diverses impuretés contractées. Nous venons de parler de celle du Nazaréen ; il y en a d'autres par rapport aux lépreux, à la gonorrhée.

La femme qui vient d'accoucher d'un garçon est impure durant quarante jours (10); pendant sept jours elle ne peut toucher à rien sans lui imprimer une souillure légale. Après ce temps, tout en restant impure, elle peut vaquer à ses affaires domestiques, mais ne peut participer aux choses saintes. Si elle est mère d'une fille, elle est impure pendant soixate-six jours : durant deux semaines elle ne peut toucher à rien; pendant le reste du temps, elle est comme dans le premier cas. Après ce délai, elle va au temple, où elle offre le sacrifice dont nous avons parlé (11).

Nous n'insisterons pas sur les impuretés et sur les purifications subséquentes qu'entraînait pour les Hébreux l'usage du mariage (12), et sur celles qui proviennent d'effets purement naturels (13).

Les Hébreux se soumettaient encore à une foule d'autres purifications.

---

(1) Tr. *Taan'th*, II.
(2) Luc. XVIII, 12.
(3) Tr. (babyl.) *Baba Kama*. f° 82, 1.
(4) *Joma*, VIII ; Tr. (Jeras.) *Maasar Scheni*, fol. 53, 2 et *Schabbath*, fol. 12, 1.
(5) *Taanith*, I, 4-7.
(6) Matt. VI, 16-18.
(7) Matth. IX, 14.
(8) Matth. VI, 16.
(9) *Taan'th*, II, et *Juchasin*, fol. 59.
(10) Lévit. XII, 1 etc.
(11) V. p. 649.
(12) Nombr. XIX, 5 ; Lévit. XV, 16-18. XX, 18.
(13) Deut. XXIII, 10.

Ils ne mangeaient pas sans s'être lavé les mains (1), ce qu'ils faisaient aussi lorsqu'ils rentraient chez eux. Ils purifiaient aussi leur vaisselle et leurs lits.

Les pharisiens blâment Notre Seigneur de ce qu'il ne se soumet pas servilement à ces usages (2). Aux noces de Cana, il y a six grands bassins pleins d'eau pour la purification des convives (3).

Les Juifs trop éloignés du temple pour s'y purifier de certaines souillures inévitables, se servaient de la cendre de la vache rousse. Les détails relatifs à cette cérémonie se trouvent dans le Pentateuque (4). D'après saint Jérôme (5), on immolait la vache rousse tous les ans, et on en distribuait la cendre dans toutes les villes et les bourgs d'Israel. Le même saint docteur ajoute aussi que cette cérémonie se faisait toujours par les mains du Grand-prêtre sur le mont des Oliviers. Il fallait que la vache choisie fût sans tache et sans défaut (6), qu'on aspergeât sept fois de son sang l'entrée du tabernacle (7), et qu'elle fût brûlée entièrement (8).

C'était une figure de Notre Seigneur dont le sang purifie notre conscience de tous nos péchés, pour nous faire rendre un vrai culte au Dieu vivant (9).

VII. JOURS DE FÊTE (10).

1° *Choix des jours de fête et motifs de ce choix.* On a eu, pour choisir ces jours, plusieurs motifs. L'exercice de la prière et des autres exercices religieux en rendent l'institution nécessaire. Les peuples ont toujours eu la conviction que ces pratiques avaient plus d'efficacité lorsqu'elles devenaient l'œuvre commune de l'association réunie dans le but de s'y livrer. C'est ce qui paraît dans ce mot « assemblée », par lequel elles sont désignées (11). Il faut aussi tenir compte des circonstances historiques qui en ont amené l'établissement : ainsi la fête du mois d'Ab destinée à commémorer la ruine de Jérusalem. On pourrait aussi trouver à cette institution des fondements naturels, tels que le renouvellement des saisons qu'on veut sanctifier et mettre sous la protection divine.

---

(1) Marc, VII, 3, 4, 7, 8.
(2) Matt. XV, 2 ; Marc, VII, 2
(3) Jean, II, 6.
(4) Nombr. XVIII, 2 et suiv.
(5) *Epist.* XXXII.
(6) Nombr. XIX, 2.
(7) *Ibid.* 4.
(8) *Ibid.* 13.
(9) Hébr. IX, 13.
(10) Hanneberg, *op. cit.* p. 599.
(11) מועד, de יעד, assigner, citer.

2° *Calendrier festal des Hébreux* (1).

JOUR DE L'ANNÉE LUNAIRE	JOUR DU MOIS LUNAIRE	ÉVÈNEMENTS.
		Premier mois, Abib.
1	1	Commencement de l'année, offrande de bois.
10	10	Jeûne pour la mort de Marie sœur de Moïse, Nombr. xx, 1. — On met à part l'agneau destiné à la Pâque. Jos. IV, 19; Ezéch. x4, 1; Josèphe, *Bell jud.* II, 14, § 1.
14	14	Immolation de l'agneau pascal.
15	15	Solennité de la pâque. — Récolte de la gerbe d'or que l'on apporte au temple: Tr. *Menachot*, VI, 3.
16	16	Fête des premiers fruits, et commencement de la moisson, Matt. XXVIII, 1: Marc, XVI, 1; Luc, XXIV, 1; Jean, XX, 1: 1 Cor. XV, 4.
21	21	Octave de la Pâque. Fin de l'emploi des pains azymes.
22	22	Commencement du Siège de Jérusalem. *Bell. jud.* V, 7 § 2.
26	26	Jeûne pour la mort de Josué, Jos. XXIV, 29.
		2e mois, Zif.
31	1	Fondation du second temple. Nombr. I, 1; *Bell. jud.* 16, 4, § 2.
36	1	Jeûne de trois jours, en expiation des fautes commises durant la Pâque.
37	7	Dédicace du temple d'Hérode. *Bell. jud.* v. 7, § 2.
41	11	Jeûne pour la mort du grand prêtre Héli.
44	14	Seconde pâque en faveur de ceux qui n'ont pas pu célébrer la première le 14e de Nisan.
45	15	Entrée au désert. Exod. xvi, 1.
48	18	Fête de l'école.
57	27	Jeûne pour la mort de Samuel.

(1) V. plus haut ce que nous avons dit de leur division de l'année, p. 478 et suiv. Nous empruntons le résumé suivant du calendrier juif à l'époque de notre Seigneur à Conder, *Handbook*, p. 93. — V. aussi dom Calmet, *Calendrier des Juifs*, en tête du *Dictionnaire de la Bible*, éd. citée, t. I, p. 59.

3e mois, Sivan.

60	1	Néoménie.
66	7	La Pentecôte.
74	15	Fête pour célébrer la victoire des Machabées à Bethsan, I Macc. v, 5 § 2. Tr. *Mahilla Thaegit.*
86	87	Jeûne en mémoire de la défense faite par Jéroboam à ses sujets d'aller à Jérusalem, III Rois, XII, 27. — Prise de Jérusalem par Pompée. *Ant. jud.* XIV, 4, § 3. — Prise de Jérusalem par Hérode. *Ibid.* XVI, 4.

4e mois, Tammuz (1).

106	17	Jeûne en mémoire des tables de la loi brisée par Moïse, Exod. XXXII, 19.

5e mois, Ab.

119	2	Jeûne à cause de la mort du grand-prêtre Aaron.
123		Offrande du bois. Tr. *Taanith.* IV, 5.
127	5	Prise du temple, une première fois par les Chaldéens, ensuite par les Romains.
139	21	Offrande du bois ou Xylophorie.
148	30	Jour de la dîme du bétail Tr. *Schekel.* III, 1.

6e mois, Elul.

149	1	Nouvelle année pour la dîme du bétail. Tr. *Rosch haschanah.* I, 1.

---

(1) Comme on l'a dit, le nom accadien de ce mois était *su-mu-na*, ou « perfection de l'année ».

Voici la qualification de chacun des jours du mois de Thammouz : 1. Fête du Dieu Soleil (ou Adonis). — 2. Lamentations (*bi-ki-tuv*), sur la mort d'Adonis. — 3. On prend les augures ; le malheur approche. — 4. Destruction des lions et des serpents. — 5. Le sacrifice est bon. — 6. Réunion du Dieu-Soleil et d'Istar, sa femme. — 7. Néfaste — 8. On prend un siége. — 9. (Perdu). — 10. Heureux pour le juge. — 11. Le jugement est heureux. — 12. Affermissement du roi. — 13. La déesse est favorable ; le présage est heureux. — 14. Le dieu est favorable. — 15. Eclipse de la lune. — 16. Le feu est éteint. — 17. La maison est prospère. — La fondation est prospère. — Le jugement est rappelé à la mémoire. — 18. Jour de guerre. — Expédition hostile. — 19. Heureux. — Le roi est établi. — 20. Néfaste. — 21. Le roi parle. — 22. La déesse est favorable. — Le présage n'est pas bon. — 23. (Jour de) l'aigle, roi des oiseaux. — 24. Approche de la pluie. — 25. On cherche un présage. — La fondation est prospère. — 28. Le jugement n'est pas bon. — 29. Le jugement n'est pas bon. — 30. Heureux et saint ; il fait du bien au roi et la terre est remplie. (Boscawen, *Academy*, 27 juillet 1878, p. 91. — *Le Monde*, 7 novembre 1878).

155	7	Dédicace des murs de Jérusalem par Néhémie, Néh. XII, 27.
165	17	Jeûne à cause des espions envoyés dans le pays de Chanaan, Nombr. XIV, 36, 27.
168	20	Xylophorie.

7e mois, Ethanim ou Eizri (1).

178	1	Commencement de l'année civile. Fête des trompettes. Lévit, XXIII, 34; Nombr, XXIV, 1, 2.
180	3	Jeûne pour la mort de Godolias. IV, Rois, XXV, 25;
184	7	Jeûne en souvenir de l'adoration du veau d'or. Exod. XXXII, 6, 7, 8, 34.
187	10	Grande fête de l'Expiation (1). Lévit. XVI, 29; Zach. VIII, 19; Act. XXVII, 9.
191	14	Fête des Tabernacles. Exod. XXIII, 16; Néhém. VIII, 18.
198	21	On porte les rameaux. Néh. VIII, 18.
199	22	Octave de la fête des Tabernacles. Prière pour la pluie.
200	23	Fête instituée en souvenir de l'alliance du Seigneur avec les Hébreux, lorsqu'il leur donna la loi par l'intermédiaire de Moïse. — Anniversaire de la dédicace du temple de Salomon, III Rois, VIII, 65, 66.

8e mois, Bul.

210	3	Prière pour obtenir la pluie.
213	6	Jeûne en mémoire de la conduite de Nabuchodonosor envers Sédécias, IV Rois, XXV, 7; Jérémie, LII, 10.
226	19	Jeûne de trois jours (lundi, jeudi, lundi) pour expier les fautes commises durant la fête des Tabernacles.

9e mois, Casleu.

241	4	Jeûne de trois jours si la pluie ne tombe pas. *Zach.* VII, 1.
256	19	Grand jeûne de sept jours si la pluie n'arrive pas. — Les boutiques sont fermées.

---

(1) Sur ce mois V. Lightfoot, *Horæ hebraicæ in Matthæum*, Cambridge, 1858, in-4°. p. 22.

(2) Lightfoot (*op. et l. cit.*) prétend que c'est le jour anniversaire de la naissance de Notre Seigneur.

258	21	Fête du mont Garizim (1). — Xylophorie.
260	25	Dédicace du temple après sa purification par Judas Machabée. I Macc. IV, 52; II Macc. II, 16, au temps de Josèphe, elle se nomme fête des Lumières (2).
		10e mois, Thebeth.
275	8	Jeûne à l'occasion de la traduction de la Bible en grec.
285	23	Fête à l'occasion de l'expulsion des Sadducéens. Tr. *Meghillath Thanith*.
		11e mois, Scheveth.
311	15	Commencement de l'année des arbres. A partir de ce moment on compte le temps de quatre ans pendant lequel les arbres nouvellement plantés sont censés impurs. Lévit. XIX, 23, 24, 25 (3).
319	23	Jeûne à l'occasion de la guerre faite à Benjamin. Jug. XX.
325	29	Souvenir de la mort d'Antiochus Epiphane. I Macc. VI.

(1) Les Juifs racontent que, leur grand-prêtre Simon avec tout son clergé étant allé au-devant d'Alexandre le Grand, les Chrétiens ou Samaritains y allèrent aussi, et demandèrent à ce prince qu'il leur abandonnât le temple de Jérusalem, et qu'il leur rendît une partie du mont Moria. Alexandre leur accorda leur demande. Mais le grand-prêtre des Juifs s'étant ensuite présenté, et le roi lui ayant demandé ce qu'il désirait, Simon le pria de ne pas permettre que les Samaritains détruisissent le temple de Jérusalem. Le roi lui répondit qu'il lui abandonnait ce peuple, et qu'il pouvait lui faire tel traitement qu'il voudrait. Alors le grand-prêtre et les autres habitants de Jérusalem prirent les Samaritains, leur percèrent le talon, les attachèrent à la queue de leurs chevaux, et les traînèrent jusqu'au mont Garizim, qu'ils labourèrent, et qu'ils semèrent de vesce, ainsi que les Samaritains avaient dessein de faire au temple de Jérusalem. C'est en mémoire de cet événement qu'ils instituèrent cette fête. Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, t. I, p. lxij.

(2) Josèphe dit que de son temps on l'appelait la *Fête des Lumières*, peut-être, dit-il, à cause que ce bonheur du rétablissement du temple parut aux Juifs comme un nouveau jour. Mais les auteurs juifs donnent une autre cause de ce nom des *Lumières*. Ils enseignent que lorsqu'on travailla à nettoyer le temple profané par les Grecs, on n'y trouva qu'une petite fiole d'huile scellée par le grand-prêtre et qui suffisait à peine pour entretenir les lampes pendant une seule nuit; mais que Dieu permit qu'elle suffit pendant plusieurs jours et jusqu'à ce qu'on en eût fait de nouvelle : en mémoire de quoi les Juifs ont accoutumé d'allumer plusieurs lampes dans la synagogue et à la porte de leurs maisons. D'autres, comme l'*histoire scolastique*, saint Thomas et le cardinal Hugues, veulent que ce nom de fête des Lumières vienne de ce que le feu du ciel alluma le bois qui était sur l'autel des holocaustes, ainsi qu'il est raconté. Dom Calmet, *l. c.*.

(3) Quelques auteurs placent cette date au 1er de ce mois.

12e mois, Adam.

333	7	Jeûne à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Moïse.
340	14	Fête des Purim. Esth. IX, 21.
349	23	Dédicace du temple [illegible] robabel. Josèphe. *Ant. Jud.* XI, 4, § 1.
351	25	Les receveurs des [illegible] pour le temple envoient leurs recettes à Jérusalem. Tr. *Schekalim.*
355	29	Dîmes du bétail.

3° *Le service quotidien dans le temple.* Au commencement et à la fin du jour, on accomplissait dans le temple des cérémonies religieuses. La loi s'exprime ainsi : « Chaque jour, à perpétuité, tu offriras sur l'autel deux agneaux d'un an. Tu offriras l'un des agneaux le matin, et l'autre entre les deux soirs. Avec le premier agneau, tu offriras un dixième d'épha de fleur de farine pétrie dans un quart de *hin* d'huile d'olives concassées et une libation d'un quart de *hin* de vin. Tu offriras le second agneau entre les deux soirs avec une offrande et une libation semblables à celles du matin; c'est un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à l'Éternel » (1). Le soir aussi, au moment d'allumer des lampes, on brûlait des parfums (2).

Ce sacrifice est appelé perpétuel, תמיד, dans le Pentateuque (3).

Il est probable que dans le second temple, on conserva les traditions du premier. Ce sacrifice interrompu à l'époque d'Antiochus (4), fut bientôt rétabli.

A l'époque de Notre-Seigneur, le culte quotidien se pratiquait de la manière suivante. Dès le lever de l'aurore, les prêtres se baignaient, puis revêtaient leur costume sacerdotal. Ceux qui étaient désignés pour cet office montaient sur les toits du temple, épiant le moment où les rayons du soleil levant éclaireraient Hébron. A ce moment, pour réveiller la ville, ils sonnaient de la trompette (5). Immédiatement le service commençait, et l'agneau était immolé. Aussitôt après, on célébrait, dans la salle des séances du Sanhédrin, un office assez semblable à celui du matin dans les synagogues. Alors un prêtre venait prier devant le peuple et lui lire la Loi; il récitait les formules que nous avons signalées plus haut (6). Ensuite on faisait dans le sanctuaire le service du parfum sur l'autel d'or. Le prêtre, désigné par le sort pour cette fonction, prenait une cassolette au milieu de laquelle était un encensoir fermé, rempli d'encens (7). Un autre prêtre prenait un vase d'or dans lequel il portait le feu sacré, qu'il avait pris parmi les charbons incandescents de l'autel des holocaustes

(1) Exod. XXIX, 38-41. Cfr. Nombr. XXVIII, 3 et suiv.
(2) Exod. XXX, 7.
(3) *Ibid.* Cfr. Dan. VIII, 11, 12, 13, XI, 31, XII, 11.
(4) I Macc. I, 45.
(5) Tr. *Joma*, III, 1.
(6) V. p. 60.
(7) Tr. *Tamid*, V. 4, 5, 6

Ses vêtements avaient des clochettes, comme ceux du grand prêtre; elles résonnaient pendant qu'il traversait l'espace qui séparait l'autel du péristyle du Saint.

Alors, entouré des prêtres et des lévites, il entrait avec le prêtre porteur de la cassolette. Le bruit des sonnettes avertissait le peuple réuni dans les cours que le sacrifice allait commencer. Le prêtre, porteur des charbons, les étendait sur l'autel des parfums, et sortait après avoir adoré Dieu. Celui qui offrait le parfum, enlevait l'encensoir, en répandait le contenu sur les charbons allumés, puis sortait à son tour, après avoir remis l'encensoir au lévite qui l'assistait.

Un prêtre présidait à tous ces actes, qui ne s'accomplissaient qu'à son ordre. Ce chef, quand tout le monde était sorti, restait un moment dans le Saint; les autres l'attendaient dehors entre le vestibule et l'autel des holocaustes. Si ce moment se prolongeait trop, les prêtres et le peuple s'étonnaient (2).

Pendant que les parfums se consumaient, les prêtres musiciens jouaient d'un de leurs instruments, et le peuple restait en prières. Quand l'offrande était terminée, on plaçait sur l'autel les parties de l'agneau qui devaient être consumées, et les Lévites chantaient des psaumes avec accompagnement de cymbales, de cithares et de harpes. Un prêtre bénissait ensuite le vin et le répandait sur l'autel (3). Un son de trompette annonçait alors la fin du service du matin.

A trois heures après midi, une prière était prononcée sur le peuple (4); elle était courte et n'était pas accompagnée de sacrifice. Du haut d'une estrade dont il a déjà été parlé (5), le prêtre prononçait sur le peuple la bénédiction suivante: « Que l'Eternel te bénisse et qu'il te conserve; qu'il fasse luire sa face sur toi et qu'il t'accorde sa grâce! Que l'Éternel tourne sa face vers toi et qu'il te donne la paix! (1).»

Pendant le reste de la journée on offrait les sacrifices demandés par les particuliers. Enfin venait le sacrifice du soir (2).

4° *Les néoménies* (3). Le mois, comme on l'a vu, ne se complait pas de pleine lune à pleine lune, mais de nouvelle lune à nouvelle lune; c'est du mot « nouveau », חדש, que le mois tirait par conséquent un de ses noms (4).

Si l'on pouvait s'en rapporter à la Mischna (5), le commencement du mois aurait été déterminé d'une manière vraiment tout à fait patriar-

---

(1) Luc I, 21 — Cfr. Tr. (Jérus.) *Ioma*, 43, 2.
(2) Tr. *Tamid*, 4, 5, 7.
(3) Act. III, 1.
(4) V. p. 602.
(5) Nombr VI, 24-26. — M. Renan se trompe quand il accuse S. Luc d'erreur, parce qu'il fait créer le Pharisien et le Publicain dans le temple (Luc, XVIII, 10). Les Israélites allaient prier au temple, soit à la porte de Nicanor, soit dans la cour d'Israel Tr. Jérus.) *Berakoth*, 8, 4.
(6) Stapfer, *La Palestine au temps de J.-C.*, pp. 420-422.
(7) Nous ne revenons pas ici sur le sabbat, dont nous avons parlé, p. 529 et suiv.
(8) Il s'appelait encore ירח, du mot « lune ». En assyrien, le mois se nomme aussi *arah* ou *arhu* Schrader, *Die Keilinschriften*, p. 248.
(9) *Rosch ha-schanah*, II, 5, etc.

cale. Le trentième jour de la lune, on recevait, jusque dans l'après-midi, le témoignage de ceux qui pouvaient avoir découvert la nouvelle lune le vingt-neuf au soir. S'il en était temps encore, on célébrait la néoménie le jour même. Si aucun témoignage n'était recueilli, on la célébrait, sans autre observation préalable, le lendemain du 30. La nouvelle lune s'annonçait au moyen de grands feux allumés sur les collines, et reproduits à mesure qu'on les apercevait. Plus tard on expédia des courriers dans les provinces, parce que les samaritains allumaient quelquefois des feux pour tromper les Juifs par de faux signaux (1).

L'apparition de la nouvelle lune était célébrée par un holocauste extraordinaire offert entre les deux sacrifices quotidiens: on y immolait deux jeunes taureaux, un bélier et sept agneaux; un jeune bouc était ajouté comme sacrifice de péché. Toutes ces victimes étaient accompagnées des offrandes et des libations prescrites (2).

D'après quelques érudits juifs (3) et chrétiens (4), la fête et le sacrifice des néoménies furent institués par opposition au culte que plusieurs peuples, les Égyptiens en particulier, rendaient à la nouvelle lune. A l'origine, ce jour n'était pas précisément une fête: la loi ne le mentionne pas parmi les jours de fête (5), mais seulement dans le rituel des sacrifices additionnels (6). La pratique en fit par la suite un véritable jour de fête. On célébrait ce jour par des repas pris en commun (7). Le son des trompes relevait la solennité de ce jour (8), dans lequel on ne travaillait pas (9).

La plus solennelle des néoménies était celle du septième mois (10). Le repos y était aussi strict que le jour du sabbat; aussi ce mois s'appelle-t-il sabbatique. Il était toutefois permis ce jour-là de préparer les aliments, et ceux qui violaient le repos de ce jour n'étaient pas punis de mort par la loi. Elle l'appelle « jour de retentissement (11), souvenir de retentissement » (12), parce qu'on l'annonçait au son des trompettes. Outre les sacrifices des néoménies ordinaires, on offrait ce jour-là un taureau, un bélier et sept agneaux en holocauste, et un jeune bouc en sacrifice de péché, avec des offrandes et des libations.

Les rabbins ont prétendu que cette fête était l'anniversaire de la création ; leur assertion n'a pas le moindre fondement (13).

5° *L'année sabbatique.* Après six ans de labourage et de culture, la terre devait rester en friche la septième année, appelée année sabbatique (14).

---

(1) *Rosch ha-schanah*, II, 2.
(2) Nombr. XXVIII, 11-15.
(3) *Moré nevochim*, II, 46.
(4) Spencer, *de Leg. Hebr.* l. III, diss. IV, cap. 1 ; Michaelis, *op. cit.*, § 200.
(5) Lévit. XXIII.
(6) Nombr. XVVIII, 29.
(7) I Rois, XX, 5, 24.
(8) חצצרות, Nombr. X, 10, etc.
(9) Amos, VIII, 5. — Cfr. Os. II, 13 : Is. I, 13 et suiv. — S. Paul parle des néoménies, Coloss. II, 16.
(10) Lévit. XXIII, 24.
(11) יום תרועה, Nombr. XXIX, 1. — Vulg. : « Dies clangoris et tubarum ».
(12) זכרון תרועה, Lévit. *l. c.* — Vulg. : « Sabbatum memoriale clangentibus tubis ».
(13) V. Munk, *Palestine*, p. 184.
(14) Elle s'appelait aussi année de relâche, de l'abandon, שנת השבעה, Deut. XV, 1, 9,

L'agriculteur se reposait; il ne devait pas ensemencer son champ, tailler sa vigne ou son olivier. Tous les produits spontanés de son terrain étaient abandonnés aux pauvres, aux étrangers et aux animaux (1). Pendant cette année le paiement des créances ne pouvait pas non plus être réclamé.

Sous le rapport religieux, le repos de la septième année avait la même signification que celui du septième jour: il rappelait le repos de Dieu après la création. Mais le repos de cette année n'était pas analogue à celui du sabbat: il se bornait à interrompre le travail de la terre. Pendant le cours de cette année, à la fête des Tabernacles, la loi était lue en présence du peuple réuni près du sanctuaire: femmes, enfants, étrangers établis parmi le peuple assistaient à cette lecture (2).

Rien n'indique l'époque où ont commencé les périodes sabbatiques. Elles sont certainement postérieures à l'établissement dans le pays de Chanaan La tradition rabbinique (3) en fixe le point initial à la quatorzième année après l'entrée des Hébreux en Palestine: la conquête avait en effet duré sept ans (4), et, d'après la même tradition, le partage des terres aurait duré un temps équivalent (5).

6° *Le Jubilé.* Chaque cinquantième année, on célébrait le jubilé (6). Sous le rapport de l'agriculture, cette année était semblable à l'année sabbatique. Les dettes étaient effacées et n'étaient plus exigibles. Les terrains qui avaient été vendus étaient restitués à leurs premiers propriétaires. Les esclaves recouvraient leur liberté (7).

Le jubilé se proclamait le dixième jour du septième mois, c'est-à-dire le jour des expiations, au son du *jobel*, espèce de cor (8). Il commençait, par conséquent, vers l'équinoxe d'automne, après l'achèvement des récoltes (9).

7° *La fête de Pâque.* Parmi les fêtes des Hébreux, celle de la Pâque est incontestablement la plus grande. C'est la fête du printemps, qui coïncide avec le commencement des récoltes. Elle rappelle en outre le souvenir historique de la sortie d'Égypte. Le « passage » de l'ange (10) lui a valu son nom, פסח (11) « parce qu'il *passa* les maisons des Israélites,

---

XXXI, 10. Gesenius (*Lexicon*, p. 933) donne ce titre à l'année du jubilé, quoique les textes indiqués par lui ne s'appliquent qu'à l'année sabbatique.

(1) Exod. XXIII, 10, 11, XXIV, 21 Lévit. XXV, 2-7. Cfr. Josèphe, *Ant. jud.* III, 12, § 3. — M. Castelli, *La legge del popolo ebreo*, p. 380, déclare sans ambages les prescriptions du Lévitique *absurdes!*

(2) Munk, *Palestine*, p. 185.

(3) *Seder Olam Rabba*, XI.

(4) Jos. XVI, 10.

(5) Le passage de Jérémie XXXIV, 8, 17, ne s'applique pas à l'année sabbatique, mais au temps de service des esclaves.

(6) תשבו היובל Lévit. XXV, 13; — LXX: ἔτος ἀφέσεως, ἄφεσις; — Vulg.: « Annus jubilæus, annus jubilæi ».

(7) V. plus haut, p. 499.

(8) De là lui vient son nom. Gesenius, *Lexicon*, p. 376.

(9) Le Jubilé était la cinquantième, et non la quarante-neuvième année, Lévit. XXV, 10; Josèphe, *Ant. jud.* III, 12.

(10) Exod. XII, 13, 23, 27.

(11) Aram. פסחא, *pasecha*; c'est sous cette forme que le nom est passé chez les Grecs et chez les Latins.

lorsqu'il frappa les Égyptiens ». Un autre nom se rattache, en partie au souvenir historique, en partie à la fête liturgique : la fête des Azymes, חג המצות (1) ; pendant les sept jours de la durée de la fête, les Hébreux ne faisaient usage d'aucune chose fermentée, et ne pouvaient même pas en garder chez eux (2).

Les ordonnances relatives à sa première célébration se trouvent dans l'Exode (3). Le dixième jour du mois de Nisan, chaque maison, ou deux maisons voisines réunies ensemble, prenait un agneau mâle ou un chevreau d'un an, sans défaut, et le gardait jusqu'au soir du quatorzième jour du même mois; on l'égorgeait alors et on répandait son sang sur les deux poteaux et le linteau de la porte (4). On le mangeait ensuite rôti tout entier au feu, avec du pain sans levain et des herbes amères, et on ne rompait aucun de ses os. La prescription ajoute : « Vous n'en laisserez rien jusqu'au matin; et s'il en reste quelque chose le matin, vous le brûlerez au feu. En le mangeant, vous aurez les reins ceints, les souliers aux pieds, le bâton à la main, et vous le mangerez à la hâte : c'est le passage (la pâque) de l'Éternel (5) ».

Dans les années suivantes, plusieurs modifications furent introduites dans la célébration de la fête. Après l'érection du tabernacle, l'agneau pascal fut immolé dans la cour du sanctuaire (6), et son sang fut répandu par le prêtre sur l'autel (7). La Pâque ne pouvait en effet être célébrée que dans le lieu où se trouvait le tabernacle. Les autres prescriptions restèrent toujours en vigueur (8).

Tous les mâles circoncis, en état de pureté, étaient admis à manger la pâque (9). Si une impureté légale empêchait quelqu'un de prendre part au festin à l'époque régulière, il devait célébrer la cérémonie le quatorzième jour du second mois (10). D'après les rabbins, les femmes pouvaient prendre part au festin pascal, sans y être contraintes; d'après Josèphe (11), il semble bien qu'elles le partageaient.

La fête des pains azymes, pendant laquelle on offrait le sacrifice pascal, durait sept jours. Le premier et le septième de ces jours étaient d'assemblée sainte, et toute œuvre servile y était interdite. Chacun des sept jours, les prêtres offraient, en outre du sacrifice quotidien, deux jeunes taureaux, un bélier, sept agneaux en holocauste, avec des offrandes de farine mêlée d'huile. Un bouc était aussi sacrifié pour

---

(1) Exod. XXIII, 15, XXXIV, 18. — Αἱ ἡμέραι τῶν ἀζύμων, Act. XII, 3 ; ἡ ἡμέρα τῶν ἀζύμων, Luc, XXII, 7 ; ἡ ἑορτὴ τῶν ἀζύμων, Luc, XXII, 1.
(2) Exod. XII, 15 ; XXIII, 18 ; Deut. XVI, 4.
(3) Exod. XII.
(4) *Ibid*, 7.
(5) Ibid. 11-12.
(6) Deut. XXI, 6.
(7) II Paral. XXX, 16, XXX, 16, XXXV, 11.
(8) V. dans Fillion, *Commentaire sur S. Matthieu*, p. 503 et suiv., la description de la Pâque au temps de Notre-Seigneur. — V. aussi le traité thalmudique *Pesachim*.
(9) Exod. XII, 43-45.
(10) Nomb. IX, 6 et suiv. — Cfr. II Paral. XXX, 17-20.
(11) *Bell. jud.* VI, 9, § 3.

l'offrande du péché (1). On faisait aussi problablement des offrandes pacifiques qui étaient distribuées parmi le peuple (2).

Le caractère sacrificiel de la pâque apparaît à l'origine dans l'apposition du sang de l'agneau, lors de la première célébration de la fête, aux portes des maisons, et dans les lois postérieures d'après lesquelles l'agneau était tué dans le sanctuaire et son sang répandu sur l'autel. C'était bien un sacrifice. Le mot זבח (3), qui le désigne, ne veut pas dire autre chose, et c'est alors ou jamais qu'il a dû être pris dans son sens littéral. Ailleurs (4), l'agneau est encore désigné sous le nom de קרבן, qui s'applique toujours aussi aux sacrifices (5).

La pâque est commémorative et typique. Elle rappelle joyeusement à Israël sa délivrance de la captivité d'Égypte. En même temps elle annonce la délivrance bien plus haute où le peuple sera amené par rapport au péché : l'agneau pascal est donc la figure du Christ, par le sang duquel cette rédemption sera opérée. Si les Israélites fêtaient joyeusement l'agneau pascal, à plus forte raison l'Église chrétienne se nourrit-elle avec bonheur de l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde.

Le nouveau Testament reconnaît distinctement le caractère figuratif de la Pâque. En notant que les os de notre Seigneur ne furent pas brisés, saint Jean ajoute ; « Cela arriva pour l'accomplissement de l'écriture : aucun de ses os ne sera rompu » (6). Et l'apôtre Saint-Paul dit : « Expurgez le vieux levain afin d'être une pâte nouvelle comme vous êtes des azymes, car le Christ, notre Pâque, a été immolé. C'est pourquoi mangeons la pâque, non avec un levain d'ancienneté, de malice, de méchanceté, mais avec des azymes de sincérité et de vérité ». L'usage des pains sans levain durant la fête de la Pâque a, sans aucun doute, la signification que lui a donnée l'apôtre. Il représente la loyauté des nouvelles relations dans lesquelles le peuple doit désormais entrer avec son Dieu. Le levain est en effet dans le monde naturel un principe de corruption, et par suite il est, dans le monde moral, le symbole du péché (7). Les herbes amères, très abondantes en Egypte, semblent rappeler le dur esclavage auquel avait été soumis Israël.

Le second jour de la Pâque, on offrait devant le Seigneur une gerbe des premiers épis de la nouvelle récolte, et un agneau en holocauste avec les offrandes, et les libations proportionnées (8). C'était le commencement légal de la moisson de l'année ; avant cette cérémonie, le peuple

---

(1) Exod. XII, 15-20, XIII, 6, 7 ; XXIII, 15, XXXIV, 18 ; Lévit. XXIII, 5, 8 ; Nombr. XXVIII, 16-25 ; Deut. XVI, 3-8.

(2) II Paral. XXXV, 13.

(3) Deut. XVI, 2 et suiv.

(4) Nomb. IX, 13.

(5) Cfr. Delitzsch, *Old Testament History of redemption*, p. 10.

(6) Jean, XIX, 86. — Dans cette circonstance on a vu aussi l'unité du peuple de Dieu, qui a son centre dans la personne du Christ. Cfr. Jean, XV, 1-7, XVII, 23 ; I Jean, III, 24 ; Rom. XII, 5 ; I Cor. XII, 12 et suiv.

(7) On a pensé aussi que cette prescription rappelle la hâte avec laquelle Israël quitta l'Egypte, hâte qui l'empêcha de préparer le pain comme d'habitude. Cette raison est plus douteuse. — Les rabbins voient dans le levain le symbole du péché, « fermentum quod in massa sunt pravi affectus qui in cordibus nostris non fermentant ». Lightfoot, *op. cit.*, p. 195.

(8) Lévit. XXIII, 9-14.

ne pouvait manger d'aucun des fruits de l'année. La gerbe était d'orge, parce que c'est le grain qui mûrit le premier.

8° *La fête de la Pentecôte.* Cette fête appelée dans le Pentateuque la *fête des Semaines*, חג השבועות (1), a pris plus tard celui de Pentecôte (2), parce qu'elle se célèbre cinquante jours après Pâques (3).

Elle tombe le sixième jour de Sivan, et ses cérémonies ne durent qu'un jour. L'époque de cette fête est calculée à partir du second jour de la Pâque, 16 de Nisan. On la compte du second jour du Sabbat (4), jusqu'au cinquantième jour (5) ; ces cinquante jours renferment le temps de la moisson.

Le rite principal de la fête consiste dans l'offrande de deux pains. Ces pains étaient levés. Chacun valait le dixième d'un éphah, de la plus fine farine de la nouvelle récolte (6) faite dans le pays. Les pains, accompagnés de deux agneaux d'un an, étaient présentés au Seigneur et donnés aux prêtres. En même temps on offrait un sacrifice d'un jeune taureau, de sept agneaux d'un an, accompagné des oblations et des libations habituelles, et un chevreau pour le sacrifice de péché (7). En outre, d'après les rabbins, on ajoutait au sacrifice ordinaire deux taureaux, un bélier et sept agneaux en holocauste (8). D'autres sacrifices étaient aussi offerts, à cette occasion, par les particuliers (9).

Cette fête semble avoir eu un caractère plus large et plus hospitalier que celle de la Pâque : le lévite, l'orphelin, la veuve, l'étranger y participaient (10) ; l'esclavage en Égypte y était rappelé, et on avertissait le peuple de garder soigneusement la loi divine (11).

D'après les écrivains juifs, la farine des pains offerts à Dieu était criblée douze fois ; on les faisait la veille ou l'avant-veille, dans le cas où se trouvait un sabbat (12). Ils étaient d'une forme spéciale, et avaient sept palmes de longueur et quatre de largeur (13). On les mangeait dans le temple la nuit même, et aucun fragment n'en devait rester le lendemain matin (14).

Pour éviter toute erreur possible, les juifs, après la captivité, prolon-

---

(1) Exod. XXXIV, 29 ; Lévit. XXIII, 15 et suiv. ; Deut. ; XVI, 9 et suiv. ; LXX : ἑορτὴ ἑβδομάδων.

(2) Πεντηκοστή ; Tob. II, 1 ; II Macc., XII, 32 : Act. II, 1, XX, 16 ; I Cor. XVI, 8.

(3) L'Exode (XXIII, 16) l'appelle « la moisson, les premiers fruits de ses travaux » חג הקציר בכורי מעשיך ; — LXX : ἑορτὴ θερισμοῦ πρωτογεννημάτων ; — ailleurs, elle est nommée « le jour des prémices ». יום הבכורים, ἡμέρα τῶν νέων, « dies primitivorum ». Plus tard, elle semble avoir été appelée יום חמשים. Josèphe, *Bell. jud.*, II, 3, § 1. L'appellation la plus commune chez les juifs semble avoir été עצרת (dans Josèphe, Ἀσαρθά, *Ant. jud.* III, 10, § 6.

(4) Lévit. XXIII, 11, 15.

(5) Lévit. XXIII, 15, 16 ; Deut. XVI, 9.

(6) Lévit. XXIII, 17.

(7) *Ibid.* 18, 19.

(8) Nombr. XXVIII, 27. — Tr. *Menachoth*, IV, 2.

(9) Deut. XVI, 10.

(10) *Ibid.* 11, 14.

(11) *Ibid.* 12.

(12) Tr. *Menachoth*, VI, 7, XI, 9.

(13) Ibid. XI, 4.

(14) Josèphe, *Ant. Jud.* III, 10, § 6 ; *Bell. jud.* V, 5, § 3.

gèrent la fête d'un jour. Au temps de Notre-Seigneur, le concours des juifs qui célébraient cette fête était très grand (1).

On ne trouve rien dans l'Écriture sur la signification historique de la Pentecôte. Beaucoup de Juifs des derniers temps la regardaient comme une commémoration de la tradition de la loi au mont Sinaï. Il résulte en effet du Pentateuque (2) que la loi fut donnée cinquante jours après la délivrance d'Egypte. La tradition juive dit en effet que la nuit d'avant cette fête est spécialement propre à remercier Dieu pour le don de la loi (3). Telle est l'opinion des Pères. Saint Jérôme dit : « Supputemus numerum, et inveniemus quinquagesimo die egressionis Israël ex Ægypto in vertice montis Sinaï legem datam. Unde et Pentecostes celebrantur solemnitas et postea Evangelii sacramentum Spiritus sancti descensione completur (4) ». Saint Augustin parle de même : « Pentecostes etiam id est a passione et resurectione Domini, quinquagesimum diem celebramus quo nobis spiritum sanctum Paracletum quem promiserat misit : quod futurum etiam per Judæorum pascha significatum est, cum quinquagesimo die post celebrationem ovis occisæ, Moyses digito Dei legem accepit in monte (5) ».

9° *La fête des Tabernacles.* La fête des tabernacles, חג הסכות (6), se célébrait le 15 du mois de Tisri. Elle durait huit jours. Pendant ce temps, les Juifs habitaient sous des tentes faites de branches d'arbre (7), qu'ils dressaient sur les toits des maisons, dans les cours, ou sur les places publiques (8).

C'était un souvenir de la vie nomade du désert, à la sortie d'Egypte. La loi ne dit rien sur la manière de construire ces abris. Un passage de l'Ecriture (9) nous apprend qu'on y employait des feuillages d'olivier, de myrthe, de pommier, etc.

Cette fête signalait la fin de toutes les récoltes, la rentrée de tous les fruits et de la vendange (10). Le premier jour de la fête, on portait, comme symbole de la récolte, un faisceau de plusieurs plantes (11), des spathes de dattier, des branches de saule, de myrthe, et de citronnier (12).

La fête des Tabernacles était la plus joyeuse de toutes (13). Le repos n'était obligatoire que le premier jour. Tous les jours on offrait des

---

(1) Act. II ; Josèphe, *Ant. jud.* XIV, 13, § 14, XVII, 10, § 2 ; *Bell. jud.* 11, 3, § 1.

(2) Exod. XIX. — Le passage du Deut. XVI, 12, qu'on a quelquefois invoqué, ne contient aucun renseignement sur ce point ; ni Josèphe, ni Philon n'en parlent.

(3) V. Lightfoot, *Horæ hæbraicæ* in Act. II, 1.

(4) *Epist. ad Fabiolam, mansio* XII.

(5) *Contr. Faustum*, XXXII, 12.

(6) Lévit. XXIII, 34-36 ; Deut. XVI, 13 ; — σκηνοπηγία, Jean, VII, 2.

(7) Lévit. XXIII, 40-44.

(8) Esdr. VIII, 15-17 ; II Macc. X, 6.

(9) Néhém. VIII, 15.

(10) Exod. XXIII, 16 ; Lévit. XXIII, 39 ; Deut. XVI, 13.

(11) Lévit. XXIII, 40.

(12) Josèphe, *Ant. jud.* III, 10, § 4. — Cfr. *Ibid.* XIII, 13, § 5. — Il n'est pas certain que cet usage remonte à l'époque mosaïque. Le Thalmud dit qu'on porte le citronnier à la main gauche et les trois autres branches à la main droite. D'après lui, ces quatre emblèmes symbolisent les quatre membres principaux du corps humain. Polano, *The Talmud*, Londres, s. d., in-12, p. 352.

(13) III Rois, VIII, 2, 65 ; II Paral. V, 3, VII, 8, 9.

sacrifices additionnels. L'holocauste se composait de deux bèliers et de quatorze agneaux, auxquels étaient joints, le premier jour, treize jeunes taureaux, le second douze, le troisième onze, le quatrième dix, le cinquième neuf, le sixième huit, et le septième sept. On offrait en outre tous les jours des boucs pour le péché. Les offrandes et les libations étaient proportionnelles (1).

Les Juifs des temps postérieurs observaient quelques cérémonies dont le Pentateuque ne parle pas. Notons, entr'autres, l'eau répandue avec du vin chaque matin, sur l'autel, au chant de l'*Hallel* (2). C'est à cette cérémonie que notre Seigneur fait allusion, quand il crie, le dernier jour de la fête : « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et boive ! » (3).

Aussitôt après la fête des tabernacles, c'est-à-dire le 22 du septième mois, on célébrait un jour de fête de clôture. Ce jour, consacré au repos, est appelé עצרת (4), comme le septième de la Pâque (5). Il est expressément distingué des sept jours de la fête des tabernacles : le sacrifice additionnel de ce jour ne consiste que dans l'holocauste d'un taureau, d'un bélier et de sept agneaux, avec le bouc comme sacrifice de péché et les offrandes habituelles.

10° *La fête de l'expiation.* Cette fête appelée יום הכפרים (6), était l'une des plus grandes des Hébreux. Elle était annoncée, au son de la trompette, le premier jour du mois de Tisri. Ce jour était jour de jeûne pour tout le peuple (7). Le grand-prêtre remplissait lui-même les fonctions liturgiques. Il offrait un jeune taureau comme victime pour le péché, et un bélier en holocauste. Après s'être lavé les mains et les pieds, il se revêtait de ses ornements, et immolait un jeune taureau, un bélier et sept agneaux (8). Venait ensuite la cérémonie des deux boucs dont nous avons parlé plus haut (9). Une fois que le sort avait parlé, il immolait le veau qu'il offrait pour le péché, et le bouc désigné comme victime (10). Il prenait alors l'encensoir et entrait dans le sanctuaire (11). Quand il en était sorti, il prenait le sang des victimes, pénétrait dans le Saint et ensuite dans le Saint des Saints, où il aspergeait sept fois le propitiatoire (12). On rejetait ensuite dans le désert le bouc émissaire. Le veau offert pour le péché était brûlé hors de la ville (13).

11° *Autres fêtes.* La fête des *Pourim*, ימי הפורים פרים (14), c'est-à-dire des

---

(1) Nombr. XXIX, 12-34.
(2) Ps. CXIII-CXVIII.
(3) Jean, VII, 37.
(4) Lévit. XXIII, 36 ; Nombr. XXIX, 35 ; II Paral. VII, 9 ; Néh. VIII, 18. — LXX : ἐξόδιον.
(5) Deut. XVI, 8.
(6) Exod. XXIX, 36, XXX, 10, 16 ; Lévit. XXIII, 27, XXV, 9.
(7) Lévit. XVI, 29, XXIII, 27.
(8) Nombr. XXIX, 8.
(9) V. p. 623.
(10) Hebr. IX, 7 ; cfr. V, 2, 3.
(11) Lévit XVI, 12. 13.
(12) *Ibid.* 14-20.
(13) *Ibid.* 25-28.
(14) Esth. IX, 31. — LXX : Φρουραί ; — Vulg. « Phurim ». Le mot est d'origine persane. Sa forme moderne est *pireh*. D'après Ewald, cette fête ne se célébrerait que depuis le IIIe siècle avant J.-C. *Geschichte d. Volkes Israel*, t. IV, pp. 258 et suiv.

sorts, fut, d'après l'ordre de Mardochée, célébrée les quatorzième et quinzième jours du deuxième mois (Adar), en souvenir de la délivrance des juifs des perfides manœuvres d'Aman (1). On ne sait pas comment elle était observée à l'origine. Depuis longtemps et aujourd'hui encore, elle est très populaire chez les Juifs (2). On lit le livre d'Esther dans la Synagogue, et, chaque fois que le nom d'Aman se présente, l'assemblée manifeste son horreur en frappant des pieds et des mains ; une fois le service de la Synagogue achevé, tout le monde se livre à la joie (3).

La fête de la dédicace fut instituée en mémoire de la purification du temple, après sa profanation par Antiochus Epiphane (167). Cette purification eut lieu en 164. La fête commençait le vingt-cinquième jour du mois de Kisleu, et durait huit jours, pendant lesquels on offrait de nombreux sacrifices (4). Elle avait lieu l'hiver, et nous voyons Notre Seigneur y assister (5).

Des fêtes rappelaient encore la découverte du feu sacré sous Néhémias (6), et l'anniversaire de la victoire remportée par Judas Machabée sur Nicanor (7).

§ 7. *Sectes.*

Deux sectes ou partis entre lesquels se divise la nation juive sont signalés à l'époque de l'Evangile. Nous devons maintenant nous en occuper. Ce chapitre de notre travail sera complété par une étude sur les ésséniens, qui, quoique ne formant pas probablement une secte, ont joué dans l'histoire juive un rôle assez important.

Kuenen est plus absolu : il dit que les documents historiques relatifs à cette fête ne remontent pas au delà du Ier ou du IIe siècle avant l'ère chrétienne (*Histoire critique des livres de l'Ancien Testament*, t. I, p. 531). M. Meier, pour prouver que les Juifs ont emprunté aux Perses leur fête de printemps, fait un rapprochement impossible entre *Purim* et le mot persan *behar*, qui signifie printemps (*Ibid.*)

(1) Esth. *Ibid.* ; Josèphe, *Ant. jud.* XI, 6, § 13.

(2) V. Stauben, *La Vie Juive en Alsace.*

(3) Kepler a supposé que la fête appelée dans S. Jean V, 5, ἑορτὴ τῶν Ἰουδαίων, était la fête des Purim. Cette supposition a été acceptée par Petau, Olshausen, Stier, Wieseler, Winer, Auger, Alford et Ellicott. L'opinion de S. Chrysostome, de S. Cyrille et de beaucoup des Pères, reprise par Erasme, Calvin, Bèze et Bengel, penche pour la fête de la Pentecôte. Coccéius l'identifie avec la fête des tabernacles. Mais ces deux dernières identifications sont tout à fait erronées. S. Irénée, Eusèbe, Théodoret, Luther, Scaliger, Grotius, Hengstenberg, Néander, Tholuck, Robinson et la majorité des commentateurs identifient cette fête avec la Pâque. Il est bien difficile d'accepter cet avis, en se rappelant que l'article manque devant ἑορτή ; s'il s'agissait de la Pâque, la langue du nouveau Testament n'aurait pas admis l'omission de l'article. Smith, *Dictionary*, t. II, p. 977.

(4) I Macc. IV, 52-59 ; II Macc. X, 1-8 ; Josèphe, *Ant. jud.* XII, § 6, 7.

(5) Jean, X, 22, 23.

(6) II Macc. I, 8 et suiv.

(7) I Macc. VII, 48, XV, 37.

I. Origine des sectes (1).

Les deux sectes (2) principales remontent assez loin dans l'histoire. A la suite de la restauration de la nationalité juive sous Esdras et Néhémie, la vie religieuse du peuple s'était manifestée avec une rare énergie. Presque sans exception, les Juifs s'étaient soumis au joug de la loi, et les prescriptions de Moïse avaient plutôt été exagérées que diminuées. Après la mort des restaurateurs, leur œuvre, qui semblait indissolublement liée à la vie de la patrie miraculeusement retrouvée, fut continuée par ceux qu'on appela *Hasidim* (3), « pieux, dévots » (4). Universellement aimés et respectés, ces hommes acquirent bientôt une grande influence.

Après la conquête de la Palestine par Alexandre le Grand, les Juifs connurent et apprécièrent l'hellénisme. La civilisation grecque pénétra à Jérusalem et y trouva des adeptes. Ceux-ci, appelés *hellénistes*, furent mal vus des Hasidim. Quand Antiochus Epiphane tenta d'imposer par la force les mœurs et les usages grecs, les Hasidim, qui considéraient déjà les rapports avec les étrangers comme une infraction à la loi, se révoltèrent, à l'appel de Matathias, père de Judas Machabée. On sait comment l'insurrection devint victorieuse, à force d'héroïsme. En secret les Juifs hellénisants avaient désapprouvé ce mouvement. Avec leur foi affaiblie, ils ne voyaient pas dans les étrangers un objet d'horreur : volontiers ils apprenaient leur langue et se familiarisaient avec leurs idées. On finit par les appeler saducéens (5). De là l'origine des deux sectes si souvent mentionnées dans l'Evangile.

II. Pharisiens (6).

La tendance qu'avaient les Hasidim à se séparer des gentils, les fit appeler *perischin*, פרישין (7). L'insociabilité envers les païens est, en effet,

---

(1) Stapfer, *La Palestine au temps de Jésus-Christ*, p. 259 ; — Art. « Pharisiens » dans l'*Encyclopédie* de F. Lichtenberger ; — Michel Nicolas, *Des doctrines religieuses des Juifs pendant les deux siècles antérieurs à l'ère chrétienne*, Paris, 1866, in-8°, pp. 61 et suiv. : — Smith, *Dictionary*, t. II, p. 821 ; — Edersheim, *Sketches of Jewish social Life in the days of Christ*, pp. 213 et suiv.

(2) Hégésippe (Eusèbe, *Hist. eccl.* II) parle sans fondement de sept sectes hébraïques.

(3) חסידים ; Ps. LXXIX, 2, XCVII, 10, CXXXIII, 9, 16, CXLIX. 9. Nous n'en concluons pas que ces psaumes sont machabéens.

(4) Ἀσιδαῖοι, I Macc. II 42 Tischendorf ne laisse pas le mot dans le texte, où il le remplace par Ἰουδαϊσταί ; I, 13-17 : II Macc. XIV, 6.

(5) Nous dirons tout à l'heure pourquoi.

(6) Montet, *Essai sur l'origine des partis Pharisien et Saducéen*, Genève, 1880, in-8° ; Cohen, *Les Pharisiens*, Paris, 1877, 2 vol. in-8°.

(7) Forme araméenne de l'hébreu פרישים. V. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 1851. — Deux passages de IIe livre des Machabées éclaircissent le sens de ce mot. Dans le premier, XIV, 3, Alcime est décrit comme s'étant souillé « au temps du mélange », ἐν τοῖς τῆς ἐπιμιξίας χρόνοις. Dans l'autre, XIV, 38, Razias est accusé de judaïsme, ἐν τοῖς ἔμπροσθεν

pour les pharisiens un grand devoir religieux et social. D'ailleurs la masse du peuple est pharisienne sous ce rapport. Le pharisien se sépare de tout ce qui n'est pas complètement juif. En un sens, il est le représentant du judaïsme le plus strict et le plus orthodoxe, de celui qui est le plus attaché à la foi religieuse et nationale. Il suit l'idée de Moïse remise en haut honneur par Esdras et Néhémias : détruire l'idolâtrie et empêcher la nation de subir l'influence des religions étrangères. Les pharisiens rencontrèrent alors l'opposition des prêtres et des grands, qui formaient la noblesse et qui étaient contraires à toute exagération religieuse. Ils se formèrent alors en parti, et leur adversaires leur jetèrent, en guise de sobriquet, le nom qu'ils ont continué de porter dans l'histoire (1).

Le parti se constitua d'une manière définitive après la victoire complète des Asmonéens, et il commença alors à lutter contre les saducéens. L'histoire de la dynastie asmonéenne est surtout, peut-on dire, l'histoire de la lutte des deux partis pharisien et saducéen. Nous la résumerons rapidement. Les pharisiens, qui avaient dirigé l'insurrection machabéenne, triomphèrent d'abord avec elle ; mais, après la mort de Judas Macchabée, les partisans des idées étrangères, les saducéens, reprirent le pouvoir. Jean Hyrcan, d'abord indifférent aux uns et aux autres, finit par favoriser les saducéens dans la lutte politique, religieuse et sociale qu'ils livraient aux pharisiens (2). Aristobule, son successeur, continua ses traditions et rétablit la royauté, ce qui froissa profondément les pharisiens, dont les préférences lui étaient plus ou moins contraires (3). Les idées saducéennes semblaient devoir l'emporter définitivement. Mais, à la mort d'Aristobule, Salomé, sa veuve (connue aussi sous le nom d'Alexandra), épousa son beau-frère Alexandre Jannée, et grâce à elle, les pharisiens retrouvèrent leur influence ancienne (4). Le frère de la reine, Siméon ben Schetach, devint le chef du parti. Les saducéens furent chassés du Sanhédrin. Cependant Alexandre Jannée était resté partisan secret des saducéens. Un jour, dans une cérémonie publique il eut l'imprudence de violer ouvertement les coutumes pharisiennes. Le peuple indigné souleva une émeute formidable, suivie d'une terrible répression dans laquelle huit cents pharisiens furent crucifiés et leurs femmes et leurs enfants égorgés (5). Alexandra, devenue veuve une seconde fois, rendit leur prérogative aux pharisiens. Siméon ben Schetach reprit son influence, et le parti tout entier se livra à des représailles sanglantes contre les saducéens. A la mort d'Alexandra, la guerre civile éclata. Aristobule, fils de la reine, se mit à la tête des saducéens, et

---

χρόνοις τῆς ἀμιξίας. Ces deux mots se rapportent au temps où Antiochus Epiphane avait réussi à rompre en partie la barrière qui séparait les Juifs des païens. — Φαριζαῖος, Matt. IX, 11, etc.

(1) Eux-mêmes, en effet, ne se donnent jamais ce nom, qui, dans l'Evangile et dans le Thalmud, implique presque toujours une idée de blâme.

(2) Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 10, § 5, 6. — Tr. *Berachoth*, c. 29 *a*.

(3) *Ibid.* XIII, 11, § 1.

(4) *Ibid.* XVI, 2. — Cfr. Munk, *Palestine*, p. 533.

(5) Munk, *Ibid.* p. 532.

fut vainqueur. La lutte n'en continua pas moins jusqu'à la fin de la dynastie asmonéenne.

Avec l'avènement d'Hérode-le-Grand, les luttes à main armée prirent fin et une phase nouvelle de l'histoire des pharisiens et des saducéens commença. C'est à dater du règne de ce prince que la direction de la vie religieuse fut définitivement laissée aux pharisiens. L'indépendance nationale étant perdue, les luttes des deux partis ne furent plus que des controverses religieuses. Les passions politiques n'en subsistaient pas moins, car les pharisiens continuaient à entretenir au sein du peuple l'amour ardent de la patrie et lui prêchaient avant tout la haine d'Hérode.

Ce prince ne représentait à leurs yeux que la domination étrangère. Ses instincts cruels et barbares, ses mœurs païennes et voluptueuses lui aliénèrent la masse de la nation. On vit paraître, pour la première fois, quelques prédicateurs publics parmi les pharisiens. Judas, fils de Sariphie, et Matathias, fils de Margaloth, furent deux tribuns pharisiens très populaires. Ils poussèrent le peuple à arracher l'aigle romaine placée par le tyran sur le grand portail du temple. Ils furent, pour ce fait, condamnés à être brûlés vifs (1). Josèphe donne à ces tribuns du peuple le nom de brigands; mais il veut flatter par cette insulte les gentils pour lesquels il écrit. Ces prétendus brigands n'étaient que des patriotes exaltés. Quelques-uns cependant finirent par se faire voleurs de grand chemin; ils tenaient la campagne et excitaient le peuple à la révolte. Judas le Galiléen ou le Gaulonite fut un de ces patriotes exaltés se rattachant par leur exclusivisme au grand parti pharisien (2).

L'histoire évangélique qui commence à la mort d'Hérode le Grand nous montre les pharisiens en présence du Christ et des apôtres. On a souvent mal compris les curieux détails que nous donnent les Evangiles sur les pharisiens. On a oublié que ces détails sont nécessairement incomplets, et on a cru que les évangélistes en faisaient des sectaires hypocrites et orgueilleux, des tartufes jouant la comédie de la dévotion ; rien n'est plus faux. Si un certain nombre de pharisiens ont été hostiles au Christ, tous ne l'ont pas été. Jésus allait prendre ses repas dans des maisons habitées par des pharisiens ; ce sont des pharisiens qui le préviennent qu'Hérode veut l'arrêter (3). Il demeure chez des pharisiens dans ses voyages (4). Un pharisien l'invite un jour à manger à sa table (5), il l'étonne par la largeur de ses vues, car il n'a pas fait d'ablution avant le repas. Le Christ prononce, il est vrai, des paroles sévères contre les pharisiens (6), mais il faut remarquer que s'ils ont lutté contre Notre Seigneur, c'est surtout par la parole, par la discussion. Ils n'étaient certainement pas en majorité dans le sanhédrin quand Jésus fut condamné

---

(1) Josèphe. *Ant. jud.* XVII, 6, § 2 et suiv. ; *Bell. jud.* I, 33, § 3 ; *Ant. jud.* VI, 4 ; *Bell. jud.* XXXIII, 4.
(2) Josèphe. *Bell. jud.* VIII, 6.
(3) Luc, XIII, 31.
(4) Luc, VII, 36.
(5) Luc. XI, 37.
(6) Luc. XIV, 1 ; Jean. III, 1 ; VII, 44.

à mort. Bref, il est facile de voir que les pharisiens, dans l'Evangile, sont les uns favorables, les autres défavorables au Christianisme naissant (1).

On comprend cependant pourquoi Notre Seigneur, comme on vient de le dire, ne leur ménage pas les reproches. Il suffit pour cela d'examiner leurs principes.

Le fondement de leur système (2) est que, à côté de la loi écrite, regardée comme le sommaire des principes et des lois générales du peuple hébreu, il existe une loi traditionnelle orale, qui la complète et qui l'explique (3). C'est pour eux un article de foi que le Pentateuque ne contient pas un précepte, une règle, soit de doctrine, soit de cérémonie, soit de législation, dont Dieu n'ait donné à Moïse l'explication nécessaire pour son exécution, explication qui s'est transmise oralement (4). On lit dans la Mischna : « Moïse a reçu la loi (orale) du Sinaï, il l'a transmise à Josué, Josué aux anciens, les anciens aux prophètes, et les prophètes aux hommes de la grande synagogue » (5). Il est inutile de dire qu'on ne trouve rien, soit dans l'Ancien Testament, soit dans les données historiques, qui justifie cette attestation. Malgré cela, rien n'empêche d'admettre l'existence d'une tradition orale.

On ne peut supposer que toutes les traditions qui étaient sacrées pour les pharisiens, aient été le résultat de révélations divines faites à Moïse sur le Sinaï(6). En dehors de celles-là, les pharisiens en comptaient de trois sortes: 1° des décisions portant sur des points disputés, et qui avaient été adoptées par la majorité des docteurs; de ce genre sont les questions sur lesquelles il y a divergence entre les écoles d'Hillel et de Schammai; 2° des décrets faits par les prophètes et les sages à différentes époques, conformément à une sentence attribuée aux hommes de la grande Synagogue : « Pesez bien les choses dans le jugement, formez de nombreux disciples, *faites une haie à la loi* » (7). Ces mots sont devenus célèbres. Ils font voir que les pharisiens ne se contentent pas de la loi, soit écrite, soit orale de Moïse, dans leur dessein de protéger le peuple juif contre le péché et la souillure. Ainsi le précepte: « Tu ne mangeras pas le chevreau dans le lait de sa mère » (8), était interprété par la tradition en ce sens que la chair des quadrupèdes ne pouvait être

---

(1) Le rôle des pharisiens a été de nature à mériter tous les reproches de notre Seigneur. Ils redoutaient en effet son influence, qui remplaçait la leur auprès des foules. Ils se rallièrent aux saducéens pour soulever le peuple lors de sa passion. — Cependant les noms d'Hillel, de Gamaliel (V. Farrar, *Life and work of S. Paul*, t. I, p. 644) et de celu qui sera S. Paul doivent un peu leur faire pardonner.

(2) Smith, *Dictionary*, t. I, p. 623.

(3) Marc, VII, 3 ; Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 16, § 2.

(4) Klein, *Vérité sur le Thalmud*, p. 9.

(5) *Pirké Aboth*, I, 1. — Cfr. Tr. *Peah*, II, 6, *Edujoth*, VI, 1, *Judaim*, IV, 3.

(6) Les Pharisiens passaient pour interpréter très exactement la Loi ; Josèphe, *Ant. jud.* XVII, 2, § 4, *Bell. jud.* II, 8, § 14 ; *De vita*, XXXVIII. — Cfr. Act. XXII, 3, XXVI 5 ; Philipp. III, 5.

(7) סיג לתורה : *Pirké Aboth*, I, 2.

(8) Exod. XXIII, 19, XXXIV, 26 ; Deut. XIV, 21. — On ne s'est pas bien expliqué les motifs de cette défense. Plusieurs auteurs ont pensé qu'il y avait peut-être là quelque pratique idolâtrique.

cuite ou mêlée en quelque façon avec le lait pour servir de nourriture (1). Mais les *sages* étendirent la prohibition à la chair des oiseaux. En suite de cette haie posée à la loi, toute préparation de volaille avec le lait et ses produits fut rigoureusement interdite. Une fois qu'un décret de ce genre avait été porté, il ne pouvait plus être révoqué (2); 3° des décisions légales des autorités sacerdotales sur des points controversés. Quelques unes étaient attribuées à Moïse, d'autres à Josué, d'autres à Esdras, d'autres à des rabbins de date postérieure, tels que Hillel et Gamaliel. Peu à peu, l'étude de toutes ces traditions fut imposée aussi sévèrement que celle de la Bible (3).

Pris dans son ensemble, ce système traite les hommes en simples enfants, par ce formalisme étroit qui définit les plus petits détails des observances rituelles (4). Aussi Notre Seigneur reproche aux pharisiens d'imposer aux hommes des fardeaux impossibles à porter (5).

Quelques exemples de leurs décisions permettront de comprendre plus facilement leur doctrine. Sur certains points elles étaient raisonnables. Ainsi la Mischna a déterminé la période durant laquelle un Juif est tenu à réciter le *Schema* (6), au service du soir. D'après la tradition, il faut le réciter deux fois dans les vingt quatre heures, matin et soir (7). Il n'est pas déraisonnable de fixer le moment où cette récitation doit se faire, et nous trouvons cette décision dans un traité de la Mischna (8) : « A quel moment doit-on réciter le Schema, au soir ? Depuis l'instant où les prêtres sont admis à manger les offrandes, jusqu'à la fin de la première veille. R. Eliezer ajoute : Mais les sages disent jusqu'à minuit. R. Gamaliel dit : Jusqu'à ce que la colonne de l'aurore se lève. Ses fils revenant d'un banquet lui dirent : Nous n'avons pas encore récité le Schema ; il leur répondit : Si l'aurore n'a pas encore paru vous êtes tenu à le réciter ». Et tout cela, ajoute le traité, dans le but d'éloigner les hommes du péché.

Sur d'autres points, ces décisions étaient superflues. S'agit-il, par exemple, des lumières allumées la veille du sabbat, le traité *Schabbath* (9) entre dans les détails suivants : « Avec quelle espèce de mèche et d'huile les lampes du sabbat doivent-elles être allumées, et avec quoi ne doit-on pas les allumer ? On ne doit pas les allumer avec la substance lanugineuse qui croît sur les cèdres, ni avec du lin préparé, ni avec de la soie, ni avec du jonc et des feuilles du désert, ni avec la mousse qui croît à

---

(1) Même aujourd'hui les Juifs orthodoxes ne mangent de lait que quelques heures après leur repas.

(2) On en arrive à dire qu'Elie lui-même ne pourrait rien changer aux dix-huit décisions rendues sur ces points par les écoles d'Hillel et de Schammai.

(3) M. Derenbourg, *Etude sur la Palestine d'après les Thalmuds et les autres sources rabbiniques*, Paris, 1867, in-8°, pp. 120, 121, 132, a essayé sans succès de justifier la multiplicité de ces pratiques minutieuses.

(4) L'autorité sacerdotale finit par l'emporter sur celle des prophètes. Lightfoot, *op. cit.* p. 186.

(5) Matt. XXIII, 4.

(6) V. plus haut, p. 601.

(7) Elle s'appuie sur Deut. VI, 7.

(8) Tr. *Berachoth*, I.

(9) *Schabbath*, II.

la surface de l'eau, ni avec de la poix ou de la cire, ni avec l'huile de graine de coton, ni avec la graisse de la queue ou des entrailles des animaux. Nathan Hamody dit qu'on peut l'allumer avec du suif bouilli, mais les sages disent que, bouilli ou non bouilli, il ne peut servir. On ne peut l'allumer avec de l'huile brûlée aux jours de fête. Rabbi Ismael dit qu'on ne peut l'allumer avec de l'huile de poisson, à cause de l'honneur dû au sabbat; mais les sages admettent toute espèce d'huile : huile mêlée, huile de noix, huile de graine de radis, huile de poisson, huile de graine de courge, de résine ou de gomme. Rabbi Tarphun dit qu'on ne doit se servir que d'huile d'olive... On ne peut pas diviser une coquille d'œuf, la remplir d'huile, et la mettre sur le chandelier parce qu'elle flambera, quoique le chandelier soit en poterie. Rabbi Juda le permet cependant si le potier a fait un trou au haut d'un chandelier » (1). Il est impossible de pousser la minutie plus loin.

Dans d'autres cas, la discussion est en même temps superstitieuse et puérile. Ainsi, on prévient gravement (2) qu'un œuf pondu un jour de fête peut être mangé d'après l'école de Schammai, mais ne le peut pas, d'après celle d'Hillel (2). La raison de cette défense est curieuse. D'après les rabbins, on ne peut préparer les mets du sabbat un jour de fête et *vice versâ*. Or, un œuf pondu un jour quelconque est supposé « préparé » le jour précédent; par suite un œuf pondu un jour de fête qui suit un sabbat ne peut être mangé parce qu'il a été préparé le jour du sabbat, et qu'en le mangeant, on violerait le sabbat. Quoique tous les jours de fête n'arrivent pas nécessairement le lendemain du sabbat, on jugea plus sûr, pour mettre une haie à la loi, d'interdire l'usage de l'œuf pondu un jour de fête, que ce jour fût ou non le lendemain du sabbat (3).

Pour observer toutes ces règles, les pharisiens formaient une sorte de société. Ses membres s'appelaient *Haber* (4). Ceux des classes moyennes ou inférieures qui n'en faisaient pas partie étaient appelés « le peuple du pays » (5) ou le vulgaire. Chaque affidé promettait, en présence de trois autres membres, de rester fidèle aux lois de l'association. Les conditions d'admission étaient variées : une des plus importantes consiste en ce que tous les membres s'abstiennent de toute chose qui n'est pas dîmée (6). Aussi le pharisien, lorsqu'il vendait quelque objet, devait assurer qu'il avait été soumis à la dîme; il devait avoir la même certitude par rapport aux mets qu'il prenait chez lui et chez les autres. Aussi Notre Seigneur, qui mangeait avec les publicains et les pécheurs, les choquait-il beaucoup.

Quelques-unes des lois les plus caractéristiques des pharisiens avaient

---

(1) Tr. *Béza* ou *Iomtob*.
(2) Hillel s'appuie sur Exod. XVI, 5.
(3) Surenhusius, *Mischna sive totius Hebræorum juris... systema*, Amsterdam, 1698-1703, 6 vol. in-f°, t. II, p. 282.
(4) חבר ; V. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 703.
(5) עם הארץ ; Tr. Sota, f° 22, 1. — Ils étaient encore nommés בור « ignorant », *Ibid.*
(6) Cfr. Matt. XXIII, 3; Luc, XVIII, 12.

rapport à ce qui est pur et impur (1) chez les Juifs, par suite de l'opposition à l'idolâtrie, et, pour d'autres causes, ces idées, qui nous semblent conventionnelles, prirent un grand développement. Pour le pharisien elles avaient une importance excessive : pour lui en effet, comme pour l'Hindou moderne (2), tout ce qui est impur doit être retranché de toutes les cérémonies religieuses. Ces idées s'appuient sur la loi de Moïse (3). En appliquant à son interprétation des principes semblables à ceux des lois lévitiques (4), on devenait passible de terribles pénalités religieuses, soit en mangeant, soit en touchant ce qui était impur dans le sens pharisaïque. Par rapport à la nourriture (5), la Mischna contient un traité appelé *Holin* (6), qui est consacré spécialement à la manière de tuer les oiseaux et le bétail destinés à l'usage domestique.

Dans ce traité un point surtout est caractéristique : il suffit à lui seul à élever une barrière infranchissable entre les Juifs et les autres nations; *toute chose* tuée par un païen ne peut-être mangée, pas plus que l'animal mort naturellement, et dont le cadavre souille celui qui le porte (7). Quant aux bouchers juifs les règles les plus minutieuses leur sont données. Les règles relatives au toucher et à l'impureté qui le suivent sont très nombreuses dans la Mischna (8). En regard de ces incroyables minuties, Notre-Seigneur dut proclamer hautement que ce qui souille l'homme, ce n'est pas l'aliment dont il se nourrit, mais les mauvaises pensées de son cœur (9). Lui-même, étant l'hôte d'un Pharisien, s'abstient de se laver les mains avant le repas, pour condamner ainsi les superstitions qui s'attachent à la valeur morale d'un acte purement cérémoniel (10).

Josèphe a comparé les pharisiens aux philosophes stoïques. Il dit qu'ils vivaient frugalement et obéissaient à la raison (11). Ailleurs, il signale leur grande popularité parmi le peuple (12). Ils étaient formalistes, comme on n'en a jamais vu ailleurs. Notre-Seigneur a condamné parmi eux ceux — et c'était le plus grand nombre — qui étaient étroits, fanatiques, intolérants et surtout hypocrites. Ceux-là, le Thalmud les condamne aussi (13). On y lit en effet :

« Il y a sept espèces de pharisiens : 1° le pharisien *accablé* (14), qui s'a-

---

(1) טמא, טהר.
(2) Ward, *Hindoo History, Literature and Religion,* t. II, p. 147.
(3) Nombr. XIX, 20.
(4) Lévit. XX, 25, XXII, 4-7.
(5) Indépendamment des sacrifices qui font l'objet des deux traités de la Mischna.
(6) חולין ; Surenhusius, *Mischna*, t. V. p. 114.
(7) Aujourd'hui encore un Juif ne peut manger d'un animal qui n'a pas été tué par un boucher juif. V. J. Disraeli, *The genius of Judaism*, p. 154.
(8) Tout le סדר טהרות, « ordre des purifications », sixième partie de la Mischna, est consacré à ce sujet. Il est divisé en douze sections.
(9) Matt. XV, 11
(10) Luc, XI, 37-40. — Un traité de la Mischna, ידים (Surenhusius, t. VI, p. 680), est consacré entièrement à ce sujet
(11) *Ant. jud.* XVIII, 1, § 3.
(12) *Ibid.* XIII, 10, § 5.
(13) Tr. (Jerus.) *Beracoth*, 13 *b* ; Tra (babyl.). *Sota*, 22 *b*.
(14) פרוש מדוכיא.

vance le dos courbé sous le fardeau de la loi qu'il feint de porter sur les épaules; 2° le pharisien *intéressé* (1), qui semble demander de l'argent avant d'accomplir un précepte; 3° le pharisien *dont le sang jaillit contre les murailles* (2), il marche les yeux fermés et se heurte la tête contre les murailles: pour ne pas apercevoir les femmes; 4° le pharisien *sichémite* (3), qui agit à la manière de Sichem, c'est-à-dire dans le seul but de se faire remarquer; 5° le pharisien *qui fait son salut* (4), toujours à la recherche d'une bonne œuvre à accomplir pour effacer ses péchés, et semblant dire: qu'y a-t-il à faire, je le ferai; 6° le pharisien *rampant* (5), qui, par humilité, ne lève pas les pieds en marchant et se heurte à tous les cailloux du chemin; 7° le pharisien *par crainte* (6), qui craint les peines dont la loi menace les négligents et les prévaricateurs ».

Tous ces pharisiens sont des pharisiens *teints* (7), c'est-à dire hypocrites. Les Juifs pieux les ont, ainsi que fait Notre Seigneur, toujours blâmés. En mourant, le roi Jannée avertit sa femme « de se garder des hommes teints qui font semblant d'être pharisiens » (8). Ailleurs on lit: « le disciple des sages qui n'est pas le même au dedans et au dehors n'est pas disciple des sages » (9).

Notre Seigneur leur a reproché de rendre vaine la parole de Dieu par leurs traditions (10); plusieurs de celles-ci étaient en effet contraires à la révélation. Ce qui concerne le *Corban* est bien connu (11). D'autres exemples prouveront combien était fondée l'accusation du Sauveur. C'est un précepte évident de morale et de religion qu'on doit payer ses deties (12); or, d'après un traité de la Mischna (13), il est défendu aux Juifs de payer les païens dans les trois jours qui précèdent une fête païenne, comme si le débiteur devait s'inquiéter de savoir comment son

---

(1) פרוש מיאהבה.
(2) פרוש קיזאי.
(3) פרוש שכמי; cfr. Matt. XXIII, 5.
(4) פרוש מה חובתי יאעשנה.
(5) פרוש נקפי.
(6) פרוש מיראה.
(7) צבועין. Tr. *Sota*, l. c.
(8) *Ibid.*
(9) Tr. (Babyl.). *Joma*, 72, 2.
(10) Matt. XV, 3. — Notre Seigneur blâme aussi leurs prières, qui sont bien celles d'hommes en qui s'est pour ainsi dire incarné l'orgueil national. En voici une que le Thalmud nous a conservée : « Je te rends grâces, ô mon Dieu, de m'avoir assigné ma place parmi ceux qui séjournent dans les écoles et dans les synagogues, et non parmi ceux qui se plaisent au théâtre et au cirque. Je me lève comme eux, mais c'est pour l'étude de la Loi, non pour des causes futiles; nous courons tous également, mais moi j'ai pour but la vie future, tandis qu'eux n'arrivent qu'à la fosse de la destruction » (Tr. (Babyl). *Berachoth*, 28 b). Comparez la prière des pharisiens dans Luc, XVIII, 11. Il faut ajouter cependant que le *Pirke Aboth* donne de belles règles sur la prière : « Quand tu prieras, que ce ne soit pas une affaire d'habitude, une obligation quotidienne dont tu t'acquittes à regret; que ce soit un acte de soumission et d'humilité devant ton Créateur. Ainsi tu attireras sur toi et les tiens la grâce et la miséricorde divine » (II, 18). — Cfr. R. Simon, *Supplément aux cérémonies et coutumes des Juifs*, éd. de 1710, Paris, in-12, p. 66.
(11) V. Fillion, *Commentaire sur Saint Matthieu*, p. 302.
(12) Ps. XXXVII, 21.
(13) Tr. *Aboda zara*, I, 1.

créancier emploie son argent. Dans quelques cas, un délai de ce genre a pu occasioner la ruine d'un marchand païen. Le Pentateuque ordonne à l'Israélite d'aimer son prochain comme lui-même (1), et l'esprit de la loi ne permet pas de supposer qu'il ne s'agit dans ce cas que de compatriotes (2). En violation de cette loi, la Mischna (3) défend à une sage-femme juive d'assister une mère païenne en travail, de sorte qu'à la suite de cette prescription pharisaïque, la mère et l'enfant peuvent se trouver en péril de mort (4). Cette cruauté envers les Gentils est froidement motivée. Un Juif a le droit de tuer les hérétiques qui nient la loi et les prophètes. Un Juif qui voit un païen tombé à l'eau ne doit pas l'en tirer, parce que ce païen n'est pas son prochain (5).

Les pharisiens avaient-ils quelques doctrines qu'on pouvait, à leur époque, considérer comme particulières? D'après l'auteur des Machabées (6), ils croyaient à la résurrection des corps et à la providence (7); Josèphe, transposant les mots, parle de l'immortalité de l'âme et du destin. D'après lui, les pharisiens enseignent que l'âme est impérissable, que les bons revêtiront un autre corps (8), et que les méchants subiront un châtiment éternel. Ils croient aux anges et aux esprits (9), et font tout dépendre de Dieu et du destin. Ils ne niaient pas, malgré cela, le libre arbitre (10) et enseignaient que, « dans une certaine mesure, il dépend de l'homme que les événements arrivent ou non » (11). Ils soutiennent que les maux comme les biens viennent de Dieu, tandis que les saducéens prétendent que l'homme seul est l'auteur du mal.

Pendant la guerre qui amena la destruction de Jérusalem et du peuple, ils se séparèrent des exaltés qui défendirent la ville et périrent

---

(1) Lévit. XIX, 18.

(2) Luc, X, 27-29, etc.

(3) *Aboda zara*, II, 1.

(4) D'après Juvénal, XIV, 102-104, les Juifs ne devaient montrer le chemin ou indiquer une source qu'à ceux qui étaient circoncis.

(5) V. les citations dans Lightfoot, *Hôræ hebr. in Matt.*, éd. citée, p. 108. — Comme contraste, disons que Gamaliel permet d'adresser aux païens le salut de paix (Tr. *Berachoth*, IX). Son petit-fils autorisa cependant la malédiction contre les hérétiques (Farrar, *op. cit.* t. I, p. 645).

(6) Le *Pirké aboth* dit : « La Providence veille sur tout, mais l'homme a son libre arbitre. Dieu juge avec bienveillance, et tout dépend de la majorité des (bonnes ou mauvaises) actions » (III, 19).

(7) II Macc. VII, 9, 14, XII, 44.

(8) *Bell jud.* II, 8, § 14.

(9) Josèphe parle de métempsychose, mais c'est plutôt pour se faire comprendre des païens, car les pharisiens n'ont jamais admis ce système. *Bell. jud.* III, 8, §. 5. Dans le Thalmud (Tr. babyl. *Sanhédrin*, 105 b), on suppose çà et là que le même homme peut apparaître à diverses époques de l'histoire de ce monde sous différents noms. Cette idée paraît avoir été populaire au temps de Notre Seigneur, puique Hérode le tétrarque croit que Notre Seigneur est une incarnation de l'âme de Saint Jean-Baptiste (Matt. XVI, 1 ; cfr. Marc. VI, 15, Luc, IX, 9). Saint Jean (Jean, I, 25) et le messie (Matt. XVI, 14 ; Luc, IX, 19) sont pris pour de grands hommes des anciens temps qui apparaissent de nouveau (Delitzsch, *Biblical Psychology*, p. 545). C'est dans le Zohar qu'on trouve la première doctrine évidente sur la transmigration des âmes (*Ibid.* p. 546).

(10) Act. XXIII, 8.

(11) *Ant. jud.* XIII, 5, § 9. Ils disaient : « Chaque chose est dans les mains du ciel, excepté la crainte du ciel ». Et encore : « Tout est ordonné par Dieu, mais les actions de l'homme sont à lui » (Farrar, *The Life and Work of Saint Paul*, t. I, p. 67).

avec elle. Les véritables représentants du pharisaïsme sortirent de la ville, et, sous la conduite de R. Johanan ben Zaccaï, ils se réfugièrent à Jabné (1). Ils emportaient avec eux non seulement la loi de Moïse, mais le dépôt de toutes les traditions orales (2), qui formèrent d'abord la Mischna et ensuite le Thalmud. A partir de ce moment le nom du pharisien disparaît peu à peu et finit par s'éteindre.

III. Saducéens. (3)

L'origine et l'étymologie de ce mot sont encore douteuses (4). Parmi les écrivains de la Mischna, c'est une opinion généralement acceptée que le saducéisme provient de Tzadoc, disciple d'Antigone de Soccho, qui, le premier entre les Juifs et le seul parmi les docteurs juifs, est connu sous un nom grec (5). Il fut chef du Sanhédrin après la mort de Siméon le Juste. Mais ce Tzadoc paraît bien légendaire, au moins en tant que père et parrain du saducéisme (6). Si l'on tient à toute force à cette étymologie, il faut, avec M. Geiger (7), faire descendre les saducéens de ce Tzadoc, qui vivait au temps de David (8), et dans la famille duquel le souverain pontificat s'est conservé, semble-t-il, presque sans interruption, jusqu'à la destruction de Jérusalem. Cette famille aurait pris le nom de son chef, et aurait ainsi été appelée famille des Tzadoqim; comme les adversaires des pharisiens étaient tirés, pour la plupart, de ses rangs, le nom de la famille finit par s'étendre au parti tout entier. Ces hypothèses sont peu satisfaisantes.

D'après M. Derenbourg (9), le mot dérive de צדקה, justice, étymologie déjà acceptée autrefois par S. Epiphane (10). Les saducéens auraient donc été les justes. Ont-ils pris prétexte de leur justice opposée à la piété des pharisiens pour se décerner à eux-mêmes ce titre (11); est-ce un sobriquet inventé par les pharisiens : les hommes qui prétendent être justes (12)? Dans l'état actuel des recherches, nous ne pouvons nous décider pour une hypothèse de préférence aux autres (13).

---

(1) Derenbourg, *Essai sur la Palestine*, pp. 302 et suiv. — Grætz, *Geschichte der Juden* t. IV.

(2) On avait peut-être déjà commencé à les rédiger. Ce fut l'affaire des Tanaïtes, dont R. Abika est le plus célèbre, et qui disparurent une fois cette rédaction terminée.

(3) V. les sources indiquées plus haut, p. 649.

(4) Σάδδουκος, Josèphe, *Ant. jud.* XVIII, 1, § 1 ; σαδδουκαῖος, Matt. III, 7, XVI, 1, 6, 11, 12, XXII, 23, 34 ; Marc, XII, 18 ; Luc, XX, 27 ; Act. IV, 1, V, 17, XXIII, 6, 7, 8.

(5) *Pirke Aboth*, I, 3.

(6) Cette opinion a été admise par Otho, *Lexicon rabbinicum*, pp. 587, 580 ; Lightfoot, *Horae hebr. in Matt.*, p. 58 ; Bartolocci, *Bibliotheca magna rabbinica*, t. I, p. 376 et suiv.

(7) *Urschrift und Übersetzungen der Bibel*, pp. 20, 102 et suiv.

(8) II Rois, XV, 24, 29, 35 ; III Rois, I, 39, II, 35.

(9) *Essai sur les Thalmuds*, p. 77 et suiv.

(10) *Haeres.* I, 14.

(11) Cohen, *Les Pharisiens*, t. I, p. 68.

(12) Derenbourg, *l. c.*

(13) Les pharisiens ont pu changer *zaddikim*, « justes », en *zaddoukim*, de l'araméen *zadu*, « destruction » ou « désolation », et dire ainsi à leurs adversaires : Vous n'êtes pas

Les saducéens commencent à paraître sous le règne de Jean Hyrcan. Après le triomphe de la dynastie asmonéenne, un certain nombre de juifs sentirent diminuer leurs sentiments de haine contre l'étranger. Ces juifs, modérés et conservateurs, recrutés dans l'aristocratie du temple et de la cour, blâmaient les exagérations des Hasidim, leur patriotisme farouche, leur dévotion outrée. Ils s'organisèrent en parti quand les pharisiens en firent de même (1).

Sous Hérode le grand, les saducéens semblent s'être divisés (2) : d'un côté étaient les docteurs et les théoriciens, qui discutaient sur toutes sortes de sujets avec leurs anciens adversaires politiques; de l'autre les courtisans, qui entouraient le roi, et remplissaient au temple les fonctions sacerdotales. Sous les Machabées déjà, quelques grands-prêtres avaient favorisé les idées grecques. Les asmonéens devenus saducéens attirèrent à eux les prêtres au premier siècle; le grand-prêtre qui ne visait qu'à vivre en paix avec le maître temporel, quelqu'il fût, et à jouir de la position, était tout dévoué au pouvoir.

Parmi les saducéens, quelques-uns plus spécialement dévoués à Hérode formèrent un parti distinct qu'on appela les *hérodiens* (3) ou *boéthusiens* (4). Quant aux véritables saducéens, ils ne semblent pas avoir été très favorables à la dynastie des Hérodes.

La maxime fondamentale des saducéens est de conserver ce qui existe sans y rien changer. Ils étaient mal vus du peuple, à cause de leur morgue et de leur corruption (5). De leur côté ils étaient très sévères à son égard, surtout quand ils rendaient la justice. On rapporte que, pendant quelque temps, ils appliquèrent à la lettre les lois mosaïques concernant le talion, tandis que les pharisiens l'adoucissaient dans le sens d'une compensation pécuniaire (6). L'esprit de gouvernement ne leur manquait cependant pas. Ils sentaient très bien qu'une lutte avec les Romains, si disproportionnée, ne pouvait aboutir qu'à la ruine de la nationalité juive (7).

Quels étaient les principes religieux des saducéens? Ils n'admettaient ni la doctrine de l'immortalité de l'âme, ni celle de la résurrection des corps (8), se fondant sur ce que ni l'une ni l'autre n'est enseignée par Moïse. Ils repoussaient aussi l'existence des anges et des démons (9). Ils n'admettaient pas non plus les idées messianiques, qui pouvaient, d'après eux, troubler la tranquilité publique. Ils insistaient sur la responsabilité humaine et sur le libre arbitre. Leur foi en la providence était peu affermie, et, sans penser qu'ils se mettaient ainsi en

---

les soutiens, mais les destructeurs de la justice. Edersheim, *Sketches of the jewish Life*, p. 243.

(1) V. plus haut, le récit de leurs luttes avec les pharisiens.

(2) Stapfer, art. « Saducéens », dans l'*Encyclopédie* de F. Lichtenberger, t, XI, p. 389.

(3) Ἡρωδιανοί ; Marc. XXII, 16 ; VIII, 15. — V. Lightfoot, *Horæ hebr. in Matt.*, p. 240.

(4) On les appelait ainsi de la famille de Boëthus, grand-père de Marianne Machabée.

(5) Josèphe, *Bell. jud.* III, 6, 8, § 14 II, *Ant. jud.* XIII, 10, § 6.

(6) *Meghillath Thaanith*, IV.

(7) Déjà leurs ancêtres avaient poussé Judas Machabée à faire alliance avec les Romains : 1 Macc. XVII, 22 ; Josèphe, *Ant. jud.* XII, 17.

(8) Matt. XXII, 23 ; Marc, XII, 17 ; Luc, XX, 27 ; Act. IV, 1, 2, XXIII, 8.

(9) Act. XXIII, 8.

antagonisme avec la doctrine mosaïque, ils étaient portés à ne pas admettre ici-bas l'action immédiate et directe de Dieu (1).

Souvent ils comprenaient mieux la Loi que les pharisiens. Ils ne pressaient pas en effet les textes pour en faire sortir ce qu'ils ne contiennent pas. Ils se moquaient de la casuistique pharisienne, et disaient que les pharisiens, avec leur manie de purification, en arriveraient à soumettre le soleil à l'eau lustrale. Du reste leur discussion était loin d'être sérieuse (2).

Les saducéens disparaissent avec la ruine de Jérusalem et la destruction du temple. Sans les formalités du culte, ils n'avaient en effet plus de raison d'être ; c'est à eux surtout qu'incombe la responsabilité de la condamnation du messie (3). A cause de ce crime, leur nom reste éternellement flétri par l'histoire.

IV. Esséniens.

On est loin d'être d'accord sur l'étymologie de ce nom (4). Graetz (5) le fait venir de l'araméen *sahah*, סחה, « baigner ». Baur (6) le tire de *asa*, אסא, « guérir » ; M. Réville (7) de *hachah*, חשא, « se taire » (8) ; Ewald (9) le dérive du néo-hébraïque *hasi*, חסא, « pieux », au pluriel חסין, à l'état emphatique חסיא. Dans cette dernière hypothèse (10), le mot serait équivalent à *Hasidim*, dont il est la forme syriaque.

On n'est pas plus d'accord sur l'origine que sur le nom. Les esséniens sont bien antérieurs aux thérapeutes dont parle Philon. D'après M. Renan (11), le bouddhisme aurait peut-être contribué à la formation de l'essénisme. C'est aller chercher bien loin des affinités impossibles.

Les esséniens sont simplement un groupe exagéré des anciens Hasidim. Ils trouvent, dans leur piété exaltée, que l'orthodoxie pharisienne n'est pas assez pure, et ils poussent leur théorie jusqu'aux conséquences les plus extrêmes.

Sur les bords de la mer Morte, dans l'oasis d'Engaddi, les esséniens

---

(1) Josèphe, *Ant. jud.* XIII, 5, § 7, 10, § 6 ; XVIII, 1, § 4 ; XX, 9, § 1 ; *Bell. jud.* II, 8, § 14.

(2) Matt. XXII, 23-29. — V. Fillion, *Commentaire*, pp. 429 et suiv. ; Derenbourg, *op. cit.*, p. 119 et suiv.

(3) Ils continuent cette opposition après la mort du Sauveur, Act. IV, 1, V, 17

(4) Ἐσσηνοί, Ἐσσαῖοι. Les livres grecs de l'Ancien Testament et ceux du Nouveau n'en parlent pas. Ils sont mentionnés par Josèphe, *Bell. jud.* II, 8, § 2-15 ; *Ant. jud.* XIII, 5, § 9, XVIII, 1, § 2 et suiv. ; Philon, *Quod omnis prob. lib.* et *Apol.* ; Eusèbe, *Præpar. evang.* VIII, 11.

(5) *Geschichte der Juden*, t. II, p. 192.

(6) *Die christliche Gnosis*, p. 72.

(7) Art. dans la *Revue de théologie* de Strasbourg, 1867.

(8) Le verbe n'existe pas en araméen, V. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, c. 838.

(9) *Geschichte der Volkes Israël*, t. IV, p. 484.

(10) Admise par Stapfer, *La Palestine au temps de J.-C.*, 437 ; Keil, *Bibl. Archæologie*, p. 639.

(11) *Vie de Jésus*, p. 99.

avaient établi le siège de leur communauté (1). Dans les longues maisons où ils demeurent, on ne voit, tout d'abord, rien de commun avec le Judaïsme.

Ils vivent entièrement séparés du monde. Jamais on ne les voit monter à Jérusalem et au temple; ils ont horreur des sacrifices sanglants qui y sont offerts. Le sang versé leur est en abomination. Ils réprouvent la guerre. Les préoccupations patriotiques des pharisiens et de leurs compatriotes leur restent étrangères.

Ces différences sont cependant plus apparentes que réelles. Si les esséniens n'ont pas de passions politiques, c'est que leurs pratiques religieuses les absorbent complètement. Leur principe politique est d'obéir aux puissances qui viennent de Dieu (2). Cependant ils restent attachés au fond du cœur à la cause nationale (3). Ils sont avant tout préoccupés d'observer strictement la loi de Moïse, et en particulier de mettre en pratique la pureté légale telle que le Lévitique l'a réglée.

Frappés des désordres et de l'impiété de leur temps, ils avaient gémi, comme les pharisiens, de la décadence d'Israël. Mais, plus ardents encore dans leur piété, la synagogue elle-même ne leur avait plus suffi. Ils s'étaient alors associés pour tenir entre eux des réunions religieuses; on les avait appelés les *ébions* (4).

Peu à peu, ils avaient formé une véritable secte séparatiste (5). Ces associations étaient fréquentes alors et se formaient très facilement (6). Quelques-uns du reste n'allèrent pas jusqu'au bout de leur principe et restèrent ébions. Josèphe nous en parle; ils vivaient dans le monde et ne renonçaient pas au mariage.

Pour résumer ce qui précède, les esséniens étaient orthodoxes jusqu'à devenir sectaires. La religion juive, le Temple étaient souillés à leurs yeux. Presque tous les prêtres étaient saducéens et cela suffisait pour les éloigner. Si donc ils n'allaient plus au temple, c'était par un besoin de fidélité à leur foi religieuse. Le sanctuaire n'était fréquenté à leurs yeux que par des Israélites dégénérés (7).

Tel fut le point de départ de l'organisation de l'essénisme; elle se compliqua bientôt par la force des choses. Le premier venu ne pouvait atteindre à la pureté parfaite. Il fallut un noviciat. On en fixa la durée à un an. On le fit suivre de deux années d'épreuves au bout desquelles le nouveau membre de la secte prêtait un serment. On en vint enfin à admettre quatre degrés de pureté; et si deux esséniens de classes différentes se touchaient en se rencontrant, ce contact était une souillure pour celui de la classe supérieure. Chacun d'eux devait alors prendre un bain pour se purifier. Tout cela était logique.

Les personnes qui voudront se donner la peine de recueillir les quel-

---

(1) Nous suivons ici M. Stapfer, *Les idées religieuses en Palestine à l'époque de Jésus-Christ*, 2e éd., p. 167 et suiv.
(2) Hérode semble leur avoir été assez favorable ; Josèphe, *Bell. Jud.* II, 8, § 3 et suiv.
(3) Id. *Bell. jud.* I, 3 § 5 ; *Ant. jud.* XV, 10, § 4.
(4) אביונים, « pauvres ».
(5) M. Nicolas, *Doctrines religieuses des Juifs*, pp. 100, 101.
(6) Renan, *Vie de Jésus*, pp. 90, 91.
(7) D'après Josèphe et Philon, ils y envoyaient des offrandes non sanglantes.

ques détails que nous ont conservés sur les esséniens Josèphe (1) Pline (2), Philon (3), et les Pères de l'Eglise (4), verront qu'il est facile de les expliquer tous par cette préoccupation dominante que nous avons déjà signalée : réaliser la pureté légale ordonnée par le Lévitique, et d'une manière générale, observer la Loi. La première chose à faire pour y arriver n'est-elle pas de se garder avec soin de tout ce qui est impur et souillé? Or, tout ce qui est dans le monde peut passer pour tel. Il faut donc sortir du monde et vivre sous une discipline commune. Là, dans l'oasis d'Engaddi, on peut jouir de la solitude la plus profonde et se livrer aux pratiques les plus rigoureuses du Mosaïsme. On trouve dans cette retraite des dattes en grand nombre ; et les dattes, aliment pur, formeront la base de la nourriture de ces Juifs fidèles. Ils ne vont pas dans les villes : c'est, dit S. Hippolyte, pour ne pas passer sous les statues qui ornent les portes. Ils refusent de se servir de pièces de monnaie ; n'est-ce pas pour obéir au commandement : « Tu ne te feras pas d'images taillées. » (5) ? Ils ne se marient pas ; c'est dans la crainte de ne pouvoir accomplir toutes les pratiques auxquelles Moïse a soumis les personnes mariées. Tous se considèrent comme prêtres, parce que Moïse a dit : « Vous serez un peuple de prêtres (6), » et s'ils s'abstiennent de vin, c'est que cette boisson est défendue aux prêtres lévitiques dans l'exercice de leurs fonctions (7).

Le peu que nous savons de l'existence de ces solitaires, confirme ce que nous venons de dire. Levés avant le soleil, ils adressent une prière à Dieu, comme les prêtres de service au temple (8). Puis ils vaquent à leurs occupations. La plupart cultivent la terre, et on sait que Moïse avait voulu faire de son peuple un peuple d'agriculteurs. A onze heures, l'essénien se plonge dans l'eau froide (9). Il est nu et ne porte qu'une ceinture de toile. Tous se réunissent ensuite dans la salle commune : ils s'asseyent, le silence le plus profond règne dans l'assemblée. Ils mangent du pain et un des aliments autorisés par la Loi. La prière commence et termine le repas. Puis le travail est repris jusqu'au soir, où un second repos semblable au premier les réunit de nouveau. Le sabbat est rigoureusement respecté ; les aliments sont préparés la veille. Jamais ils ne se servent d'huile pour s'oindre le corps dans la crainte qu'elle ne vienne d'un pressoir païen, ou n'ait été faite avec des fruits dont on n'a pas donné la dîme.

On peut comprendre d'après les pratiques de l'essénisme combien était absolu le respect du Juif du premier siècle pour le Mosaïsme. Les esséniens ne se sont séparés du monde que pour accomplir la Loi ; et leurs

---

(1) *Bell jud.* II, 8 ; *Ant. jud.*, passim.
(2) *Hist. nat.* V. 17.
(3) *De vita contemplativa.*
(4) S. Epiphane, *Adv Hæres.* XIX, 1, 2 ; S. Hippolyte, *Philosophumena.*
(5) Exod. XX, 4.
(6) *Ibid.* XIX, 6. — Cfr. I Pierr. 16, 9.
(7) Lévit. II, 8, 9.
(8) *Livre d'Hénoch*, LXXXIII, 11. Josèphe, *Bell. jud.* II, 8, § 5, se trompe en disant qu'ils font une prière au soleil.
(9) Ces ablutions sont fréquentes chez les Juifs du premier siècle.

moindres singularités s'expliquent par la rigueur de ces observances.

L'essénisme n'est donc que l'exagération du pharisaïsme ; mais pour atteindre le but, ses adhérents ont dû renoncer au monde et se condamner à la vie monastique; et alors ce monachisme et cet ascétisme n'ont pas tardé à produire des doctrines mystérieuses et des spéculations tout-à fait étrangères au Mosaïsme. Pour expliquer l'origine de ces spéculations, il n'est pas nécessaire de recourir au Boudhisme, ni même aux doctrines des alexandrins. Le mysticisme philosophique des esséniens est né spontanément sur les rives de la mer Morte ; il n'a été qu'une conséquence très naturelle de la vie retirée qu'on y menait,

Les solitaires s'occupaient beaucoup de l'origine du monde. Ils lisaient et relisaient sans cesse la Loi, et le premier chapitre de la Genèse était pour eux l'objet de recherches sans fin (1). Si leur discipline était rigoureuse, si l'essénien devait une soumission aveugle à son supérieur, si chaque maison était administrée par un conseil élu au scrutin secret (2). il ne faut voir là que des nécessités inséparables de la vie commune. Si peu à peu les esséniens furent amenés à exiger un serment d'admission (3), si leur secte prit des allures mystérieuses, c'est qu'on a cru souvent, et parfois avec raison, qu'en s'entourant de mystères, on en imposerait au peuple et qu'on prend à ses yeux un certain prestige. On leur témoignait le plus grand respect. Ils passaient pour des prophètes à l'abri « des embûches de Satan ». On les disait aussi exorcistes et médecins, deux fonctions qui n'allaient pas l'une sans l'autre ; et il est probable qu'ils se chargeaient, comme les rabbins et les pharisiens de guérir les malades et de chasser les démons. Ils connaissaient quelques plantes médicinales. Ils possédaient des talismans et des pierres magiques. Nous savons le nom d'un de leurs livres de médecine, le *Sefer Refuot* (*Livre de remèdes*) qui passait pour aussi ancien que Salomon.

La formule du serment qui était exigé du jeune essénien à son entrée dans la communauté nous a été conservée. On lui faisait solennellement promettre d'observer les coutumes de la secte, de transmettre à ses successeurs les traditions reçues, de garder le secret sur les livres de la communauté et sur « les noms des anges (4) ». Les trois premières promesses se comprennent aisément. Laquatrième seule est obscure. Qu'est-ce que les *noms des anges* ? Les esséniens avaient-ils une doctrine importante sur les anges où leurs noms jouaient un certain rôle ? Nous n'en savons rien. Ne serait-ce pas la doctrine pharisienne des anges, qu'ils auraient seulement exagérée en la développant, suivant en cela leur procédé habituel ? Qu'ils aient cru à une série d'êtres intermédiaires entre Jéhovah et les hommes, et que chacune de ces classes eût reçu un nom particulier, il n'y a à cela rien de surprenant. A leur époque, cette tendance était générale (5). Comme

(1) Philon, *Quod omnis probus*, XII.
(2) C'était une obligation qu'il était interdit de refuser.
(3) V. la formule du serment dans Munk, *Palestine*, p. 516.
(4) Josèphe, *Bell. jud.* II, 8, § 7.
(5) Nicolas, *Doctrines religieuses des Juifs*, p. 255.

ils ne prononçaient pas le nom de Dieu, et qu'ils attribuaient avec tous leurs contemporains des vertus mystérieuses aux personnes sacrées IHYH, ils s'occupaient d'autant plus des esprits et du monde des esprits. S'ils attachaient une réelle importance aux *noms* des anges, c'est qu'alors le nom, le mot, passait pour avoir une valeur en lui-même. Les samaritains au lieu de dire Jéhovah disaient toujours *Schem*, le nom. Les esséniens prononçaient sans doute en guérissant ou en prophétisant certaines phrases cabalistiques où entraient les noms des anges.

Allant aux extrêmes en toutes choses et tirant de la théologie juive ses dernières conséquences, ils devançaient leur époque et étaient de véritables gnostiques. La matière était, à leurs yeux, la source du mal, et le corps la prison de l'âme. Ils disaient que l'âme avait existé avant le corps à l'état de pur esprit. Elles viennent de l'éther le plus subtil (1) et ont été activées vers la matière par une sorte de séduction. Pendant cette vie terrestre, elles soupirent après la délivrance, elles désirent ardemment voir se briser le lien qui les rattache au mal. La mort amènera avec elle ce moment impatiemment attendu (2). L'esprit rentrera dans son domaine en remontant dans les airs; le corps retournera au sien en se mêlant à la poussière de la terre. Ils repoussaient donc aussi énergiquement la doctrine de la résurection du corps, qu'ils affirmaient celle de l'immortalité de l'âme. Ils étaient comme on le voit dualistes et ascètes. Ils disaient comme les Grecs : le corps est un tombeau.

Josèphe ne mentionne pas leurs espérances messianiques; mais ce silence est voulu Il est probable qu'elles étaient aussi ardentes que celles de leurs contemporains. La foi en l'apparition prochaine du messie à cette époque est prouvée par l'histoire du vieillard Siméon, d'Anne fille de Phanuel, celle de saint Jean-Baptiste.

D'après Josèphe, ils refusaient à l'homme le libre-arbitre (3). Cela semble peu probable.

Comme tous les partis extrêmes, l'essénisme n'exerça point d'influence sur les masses. On respectait les esséniens, mais on ne les imitait pas. Ils étaient peu nombreux, quatre mille seulement, disent Philon et Josèphe et ils disparurent en 70, dans la ruine de l'Etat juif. Il est probable qu'ils périrent pour la plupart victimes de leur détachement à la loi. Nous savons qu'ils se laissèrent mener au supplice plutôt que de toucher aux mets interdits. Quelques-uns sans doute, plusieurs, peut être, se firent chrétiens.

Les rapports du Christianisme naissant et de l'essénisme sont difficiles à déterminer. Il est seulement certain que du vivant de N. S, le Christianisme et l'essénisme vivent séparément (4). Les rapprochements essayés entre la prédication du Sauveur et les doctrines essé-

---

(1) ἐκ τοῦ λεπτοτάτου αἰθέρος

(2) *Bell. jud.* II, 8, § 11. Ils plaçaient le séjour des élus par delà l'Océan. Josèphe, *ibid.* ; *Livre d'Henoch*, XVII, 4 et suiv.

(3) *Ant. jud.* XIII, 5, § 9, XVIII, 1, § 5.

(4) M. Gratz, *Geschichte der Juden*, Leipzig, 1868, in-8°, t. III, p. 228 et M. Cohen, *Les pharisiens*, t. II, p. 1 et suiv., ont voulu, par une singulière fantaisie, faire de Notre-Seigneur un Essénien.

niennes n'ont aucune valeur (1). On a remarqué que l'essénisme prêchait le mépris des richesses et qu'après avoir demandé un serment à ses initiés, il le leur interdisait ensuite formellement. Si nous trouvons dans l'enseignement de notre Seigneur des préceptes semblables, il ne faut voir dans les uns comme dans les autres que des idées courantes de la société juive au premier siècle.

Si les esséniens ne sont pas même nommés dans les Évangiles, n'allons pas chercher trop loin les motifs de ce silence. L'Evangile ne parle que des partis religieux que Jésus a rencontrés sur son chemin. Des solitaires, enfermés dans un couvent, devaient passer un peu inaperçus aux yeux du divin maître. Il prêchait aux foules, au grand jour, dans un langage simple et populaire; et ces solitaires de la mer Morte, ne pensant qu'à leurs baptêmes et à leurs oblations, lui paraissaient sans doute de fort inoffensifs ennemis.

Quant aux esséniens mariés et vivant dans le monde, notre Seigneur les a certainement rencontrés. Il dut les voir passer plus d'une fois en vêtements blancs, dans les rues de Jérusalem (2). Tout nous porte à croire qu'il est souvent question d'eux dans les Évangiles, sous le nom de ces pharisiens, qui ne mangent pas sans s'être lavés les mains jusqu'au poignet, qui se plongent dans l'eau en revenant de la place publique, qui lavent les coupes, les vases de bronze et les lits (3). Ce sont là les esséniens du premier degré, sorte de tiers-ordre placé entre le Pharisaïsme ordinaire et l'essénisme rigoureux. Ils formaient, si l'on peut employer cette comparaison, le clergé *séculier*, tandis qu'auprès de la mer Morte vivait le clergé *régulier*.

Le gnosticisme et la cabbale (4) furent le prolongement naturel du côté spéculatif et mystique de l'Essénisme.

---

(1) Nicolas, *Doctrines religieuses des Juifs*, préface, pp. 9-11 ; Réville, *Revue de théologie de Strasbourg*, 3e série, t. V, p. 244 et suiv.

(2) Delitzsch, dans la *Revue chrétienne*, 1872, p. 101.

(3) Marc, VII, 3, 4.

(4) Nous n'avons pas à nous occuper ici de ce sujet. On peut consulter Frank, *la Cabbale ou la philosophie religieuse des Hébreux*, Paris, 1843, in-8° ; Mank, *Palestine*, p. 519.

CHAPITRE IV

ANTIQUITÉS LITTÉRAIRES.

§ I. *Arts libéraux.*

I. Ecriture (1).

Les Hébreux ont emprunté l'écriture aux Egyptiens, au moins par l'intermédiaire des Phéniciens (2). Mais c'est à l'Egypte qu'ils ont emprunté directement les procédés de la confection de ces livres.

L'écriture fut d'abord gravée, comme l'indique le mot כתב, « tailler, sculpter » (3). On écrivit d'abord sur la pierre (4), sur le plomb (5), ou sur le bois (6). Plus tard on se servit du papyrus (7) et de la cire (8). Ezéchiel, qui connaissait l'Assyrie, parle d'inscriptions gravées sur la brique (9).

En général, on écrivait sur une peau préparée ou un papyrus, qu'on roulait ensuite (10). Les Hébreux connaissaient cet usage dès la sortie d'Egypte (11). Les Hébreux préférèrent la peau (12). Les μεμβράναι mentionnées par S. Paul (13) étaient des peaux préparées. Le Thalmud désigne trois espèces de peaux sur lesquelles il est permis d'écrire le Pentateuque (14).

« Les Assyriens et les Babyloniens ne traçaient les signes de leur écriture ni à l'encre avec le calame ou le pinceau sur le papyrus, des peaux préparées ou des bandelettes de toile, ni à la pointe sèche sur des

---

(1) V. Ph. Berger, art. « Ecriture » dans l'*Encyclopédie* de F. Lichtenberger, t. IV, p. 227 ; — *Le Monde*, 24 mai 1879 ; — Steglich, *Skizzen über Schrift und Bücherwesen der Hebräer zur Zeit des Alt. Test.* Leipzig, 1879, in-4°.

(2) V. l'*Introduction*, t. I, p. 258. — v. aussi Munk. *Palestine*, p. 436.

(3) Deut. XXVII, 8 ; Habac. II, 2. — Les autres mots באר, Deut. XXVII, 8 ; Habac. II, 2 ; חרה, 75, XXX, 8 ; חרש, Jérém. XVII, 1 ; חרת, Exod. XXXII, 16, ont le même sens, *graver, sculpter*. cfr. le grec γράσσω.

(4) Exod. XXXI, 18, XXXIV, 28 ; Deut. XXVII, 8 ; Jos. VIII, 32.

(5) Job, XIX, 24.

(6) Nombr. XVII, 3 ; Ezéch XXXVII, 16.

(7) Exod. II, 3 ; Is. XVIII, 2 ; Job. VIII, 11.

(8) Mich. I, 4 ; Ps. LXVIII, 3, etc.

(9) Ezéch. IV, 1. — Le Deutéronome parle de pierres enduites de plâtre pour pouvoir y graver plus facilement les caractères, Deut. XXVII, 3, 8.

(10) מגלה ; Jérém. XXXVI, 14 et suiv. ; Ezéch. II, 9. Ce mot dérive de גלל « tourner ».

(11) Nous n'avons pas à entrer ici dans des détails sur la manière de préparer le papyrus. Les Hébreux, d'ailleurs, se servaient plutôt de peaux. — Il n'y a d'allusion claire au papyrus que dans le Nouveau Testament II, Jean, 12.

(12) Josèphe, *Ant. jud.* III, 11, § 6 ; XII, 2, § 10.

(13) II Tim. IV, 13.

(14) Sur les rouleaux des synagogues, V. Clermont-Ganneau, *Les fraudes archéologiques en Palestine*, Paris, 1885, in-16, pp. 187 et suiv.

planchettes, des feuilles de palmier ou des écorces d'arbre. Faute d'autres ressources facilement à leur portée, ils les dessinaient en creux sur des tablettes d'argile molle, qu'ils faisaient cuire après, pour les conserver, avec un stylet triangulaire dont on se servait pour cet usage et dont on a trouvé de nombreux échantillons dans les ruines de Ninive ».

On écrivait sur la pierre avec un stylet, *khéret* (1), Job parle d'un stylet ou ciseau de fer, *het-barzel* (2). De même (3), quelques commentateurs pensent qu'il est aussi question d'un stylet à pointe de diamant, *tsippôren schâmûr*, et que les passages d'Ezéchiel (4) supposent qu'on se servait de pinceaux, mais tout cela est douteux.

Les Hébreux connaissaient sans doute le calame, *calamus*, et s'en servaient pour écrire comme le faisaient les anciens Romains et comme le font encore aujourd'hui les Orientaux. Le calame est un roseau creux, *qanéh* (5), destiné, comme nos plumes, à porter l'encre et à en garder une certaine quantité, ainsi qu'à tracer les caractères.

Le roseau à écrire n'est pas nommé expressément dans l'Ancien Testament, mais c'est bien probablement le *qanéh* (6) qui est désigné sous le nom de *het* dans Jérémie VIII, 8 (7) et dans les Psaumes (8), où les Septante et la Vulgate ont le mot calame : *calamus scribæ velociter scribentis*. Le mot calame se lit dans le Nouveau Testament (9). Le roseau est très fin et peut se tailler aussi facilement que des plumes d'oie.

Les Hébreux connaissaient l'usage de l'encre. Baruch raconte (10) que, lorsque Jérémie lui dictait ses paroles, il les écrivait sur un livre avec de l'encre (11). Ce sens est justifié par l'étymologie, la racine *dâvâh* signifiant couler lentement, et par la tradition (12). Ceux qui faisaient profession particulière de l'art d'écrire portaient une écritoire à la ceinture (13), comme c'est encore l'usage en Orient.

La plupart des interprètes traduisent par encrier le *qéséth* (14) d'Ezéchiel (15).

Nous avons dans le livre des Nombres, une preuve indirecte de l'emploi qu'on faisait de l'encre dès le temps de Moïse. Les malédictions

---

(1) Fr. Lenormant, *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'Ancien Monde*, t. I, pp. 117-118. — Isaïe, VIII, 1.
(2) Job, XIX, 24. ; Jérém., XVII, 1.
(3) VIII, 10 et XXIII, 14.
(4) קנה.
(5) LXX : σχοῖνος « jonc ».
(6) Ps. XLIV, 2.
(7) Κάλαμος, III, Jean, 13 ; cfr. Jérém. VIII, 8 ; III Macc. IV, 20.
(8) Jérém. XXXVI, 18.
(9) דין ; aram. דיותא.
(10) Les LXX ne traduisent pas ce mot.
(11) Ezéch. IX, 2, 3.
(12) קסת.
(13) *Ibid.* et 11.
(14) On peut voir de nombreux échantillons de la lames égyptiens au Louvre (Salle civile vitrine X).
(15) Les Septante, au lieu de lire *hassôphér*, le scribe, ont lu *hassaphîr*, et ont traduit par ζώνη σαπφείρου.

prononcées contre la femme infidèle devaient être écrites sur un tissu et effacées avec de l'eau (1). Il fallait donc qu'elles fussent tracées avec une sorte d'encre que l'eau pouvait laver et faire disparaître. Les Hébreux avaient d'abord dû apprendre à s'en servir en Égypte, où les scribes en faisaient un usage journalier, comme l'attestent les monuments et les nombreux papyrus que nous possédons encore, contemporains de l'Exode ou antérieurs à cette époque.

En Egypte, « l'encre employée pour l'écriture sur papyrus était d'un très beau noir et permettait de tracer les signes avec une rare perfection. Sa base carbonique la rendait inaltérable. Pline nous dit, en effet, qu'on la fabriquait avec le noir de fumée des fourneaux ou avec de la lie de vin calcinée et additionnée de gomme. Cette encre se débitait en forme de pains, comme l'encre de Chine. Le scribe plaçait ces pains dans les godets de sa palette et les délayait au moment de se mettre au travail. On se servait d'encre noire, d'encre rouge et quelquefois d'encre blanche » (2).

On peut voir également au Louvre des paletles (Salle civile, vitrine X). Elles sont ordinairement en bois et de forme rectangulaire. Au sommet étaient un certain nombre de creux ou godets, destinés à recevoir les pains de couleur ou d'encre. Vers le milieu était pratiquée une entaille dans laquelle on insérait les calames ou roseaux taillés pour l'écriture. Sur quelques-unes de ces paletles on remarque des mots sans suite qui ont été tracés par les scribes pour essayer leur plume. Nous ne saurions dire si les Hébreux faisaient usage de palettes semblables (3).

Les volumes étaient ordinairement roulés de gauche à droite, afin que ce fut le commencement du manuscrit qui s'offrît aux yeux du lecteur quand il le déroulait. Les tombeaux nous ont conservé un grand nombre de ces volumes. Quelques-uns ont été retrouvés entourés d'un lien ; d'autres étaient scellés. On scellait les livres, comme les portes et les vases, à l'aide d'un chaton de bague produisant une empreinte sur terre sigillaire (4). Cette terre, d'une couleur rouge très foncée, durcit comme la pierre.

L'archéologie égyptienne est le meilleur commentaire de l'archéologie hébraïque. Quand un livre avait été écrit, les peaux dont il se

---

(1) Nombr. V, 23.

(2) Pierret, *Dictionnaire d'archéologie égyptienne*, 1875, pp. 205-206. — Ces godets étaient en terre et s'appelaient *pous*. On peut en voir un bleu au Louvre, n° 368 de la salle historique, vitrine Q. Le nom donné à l'encre dans l'Ecriture, *deyi*, « noir », Jér. XXXVI, 18; μέλαν; 2 Cor. III, 3; 2 Jean, 12; 3 Jean, 13, permet de supposer qu'elle était la même qu'en Egypte.

(3) Les scribes modernes, en Orient, « ont un appareil consistant en un tube de métal ou d'ébène pour leurs plumes de roseau, avec un godet ou tasse de la même matière pour l'encre, attaché à la partie inférieure. Ils l'attachent à leur ceinture et le portent toujours sur eux ». Thomson, *The Land and the Book*, p. 131. Le Thalmud appelle cet appareil *galmarin*, *calamarium*.

(4) A la salle historique du musée égyptien du Louvre (vitrine Q), est exposée l'empreinte du cachet au nom de Sêti Ier, n° 556. Les nos 552 et 554, *Ibid.*, offrent d'autres empreintes du même genre sur cette terre sigillaire. Dans la salle funéraire, vitrine L, on peut voir un *volumen* non déroulé et enfermé dans son étui (Ms. II, 15). Le fameux secrétaire, monument si remarquable de l'art égyptien de la Ve ou VIe dynastie, dont la figure, comme l'a dit M. de Rougé, est pour ainsi dire parlante, et dont l'œil si vivant

composait étaient formées en Palestine comme en Egypte en rouleaux, ou *megilloth* (1). C'était la fin du volume qu'on roulait tout d'abord, afin qu'en l'ouvrant à droite, on eût sous les yeux le commencement du livre (2).

Les rouleaux étaient divisés par pages ou colonnes, comme en Egypte, et écrits également de droite à gauche, comme les papyrus hiératiques, d'un seul côté (3). Les pages étaient appelées *delathôth*, *portes*, (4) à cause de leur ressemblance avec une porte rectangulaire. Les volumes roulés étaient attachés avec un fil dont les bouts étaient quelquefois scellés, comme en Egypte (5).

Les écrivains, les scribes ou *sopherim*, dont il est si souvent question dans le Nouveau Testament, sont déjà nommés dans l'Ancien (6). Il faut d'ailleurs observer que scribe (7) dans l'Ancien Testament, et surtout dans le Nouveau, signifie plutôt un savant, un sage, un docteur, qu'un écrivain simplement dit, comme le *mazkir* (8), qui indique une dignité, un historiographe, un *magister memoriæ*, ainsi que l'appelaient les Romains. Les *schotérim* étaient aussi des scribes, mais ayant un certain rang (9).

L'art d'écrire paraît avoir été commun de bonne heure chez les Hébreux. Il était au moins fort répandu à l'époque de la sortie d'Égypte, puisque la loi sur le divorce suppose que le mari qui voudra renvoyer sa femme sera capable d'écrire lui-même le *libellus repudii* (10).

Les auteurs hébreux lisaient publiquement leurs œuvres pour les faire connaître (11). C'était là, du moins, celui des moyens de publicité le plus naturel et le plus simple. Mais l'on ne pouvait s'en contenter, surtout quand le peuple ne put plus être réuni en assemblée, après la prise de possession de la Palestine; alors on fit faire des copies des livres, un double, comme dit Moïse (12).

Il n'est question nulle part, dans la Bible, de libraires, ni de bibliothèques.

---

semble surveiller la salle civile, tient sur ses jambes un volume dont le commencement, déjà écrit, est roulé à gauche. Un personnage en basalte noir qui est assis dans l'attitude des scribes (rez-de-chaussée, A, 84), tient également un volume déroulé, dont la partie pliée est à gauche et dont la disposition permet de se rendre parfaitement compte de ce qu'était ce *volumen*.

(1) Psal., XL, 8. Comp. Is. XXXIV, 4; Jér., XXXVI, 14; Ezech., II, 9; Zach., V, 1.

(2) A cause de cette disposition des livres, l'ouvrir s'appelait *pàros*, IV, Reg., XIX, 14. ἀναπτύσσειν Luc, IV, 17, c'est-à-dire *dérouler;* le fermer se disait גָלַל. Is. XXXIV, 4; εἱλίσσειν, Apoc., VI, 14 ou le *rouler*.

(3) Excepté les cas exceptionnels qui sont alors indiqués, Ezech., II, 9; Apocal., V, 1.

(4) Jérém. XXXVI, 23.

(5) Is. XXIX, II; Dan. XII, 4; Apoc. V, 1, etc.

(6) Ps. XLIV, 2; Is. XXXIII, 18; Ezéch. IX, 2; Jérem. XXXVI, 18; II Paral. XXVII, 32; I Esdr. VII, 6-11; Néhem. XIII, 13.

(7) סֹפֵר est aussi bien celui qui raconte quelque chose que celui qui l'écrit.

(8) מַזְכִּיר, III Rois, IV, 2; IV Rois, XVIII, 18, 37; II Paral. XXXIV, 8; Is. XXXVI, 3, 42.

(9) Prov. VI, 7.

(10) Deut. XXIV, 1-3.

(11) Exod. XXIV, 7.

(12) מִשְׁנֶה, Deut. XVII, 18.

II. POÉSIE.

Nous ne traiterons pas ici ce sujet qui est développé d'une façon très complète et très intéressante dans l'Introduction de M. Lesêtre à son Commentaire sur les psaumes, qui fait partie de cette Bible.

III. MUSIQUE (1).

1° *Musique.* L'ancien Testament attribue l'invention de la musique au Caïnite Jubal, qui fut le père de tous ceux qui jouent de la harpe et du chalumeau (2). Cette origine n'est pas, dans la pensée de l'écrivain sacré, destinée à jeter un blâme sur cet art. La musique a joué en effet un très grand rôle dans la vie privée et dans la vie religieuse des Hébreux (3).

Elle est, avec le chant, l'accompagnement nécessaire de toute fête, en quelque sens qu'on prenne ce mot. « Les fils des impies, dit Job (4), se réjouissent au son de la cymbale et du chalumeau ». Au temps de Salomon, il y a des chanteurs et des chanteuses; pendant les festins la musique et les chants se font entendre (5). Pour paraître devant la fiancée, le fiancé est accompagné de musiciens et de chanteurs (6). Dans les fêtes du couronnement du roi, la musique joue un grand rôle (7). On reçoit les vainqueurs au son de la musique. Les soldats sont excités au combat par le son des trompettes d'argent (8).

Mais la musique n'acquiert tout son développement que lorsqu'elle prend place dans le culte, comme accompagnement du chant des Psaumes, au temps de David. Nous ne prétendons pas dire par là qu'on n'a indroduit les chants religieux qu'à cette époque: on les trouve bien auparavant (9). C'est lors du passage de la mer Rouge que la Bible mentionne pour la première fois les chants accompagnés de musique. Le peuple chante un cantique de délivrance, Marie prend le tambourin, et les femmes reprennent le chant. Le chant des femmes alternait probablement avec celui des hommes, et était accompagné de danses.

Plus tard les femmes furent exclues des chants exécutés pendant le service religieux, mais la musique n'en continua pas moins à se déve-

---

(1) Du Contant, *Traité sur la poésie et la musique des Hébreux*, Paris, 1781, in-8° ; — Martini, *Storia della musica*, Bologne, 1751-1781 ; — Pfeiffer, *Ueber die musik der alten Hebræer*, Erlangen, 1779, in-8° ; — Ugolini, *Thesaurus antiquitatum sacrarum*, t. XXXII, donne quarante traités sur la musique des Hébreux ; — Roussier, *Mémoire sur la musique des anciens, les Grecs, les Chinois et les Egyptiens*, Paris, 1770, in-4°.

(2) Gen. IV, 21.

(3) On la voit apparaître, pour la première fois après le déluge, dans l'entrevue de Laban avec Jacob, Gen. XXXI, 27.

(4) Job. XXI, 12.

(5) Is. V, 12.

(6) I Macc. IX, 39.

(7) III Rois, I. 40, 41.

(8) Jos. VI ; Is. XVIII, 3, etc.

(9) Exod. XV, 1, 20, 21 ; II Rois, VI, 5.

lopper. On voit les prophètes s'en servir pour provoquer l'inspiration (1), et dans d'autres cas on s'en sert pour calmer un esprit troublé (2)

David développa d'une manière considérable le chant et la musique. On peut se faire, d'après le livre des Paralipomènes (3), une idée assez nette de l'organisation qui fut adoptée, Asaph forma un corps de chanteurs et de musiciens, qui se divisa en trois groupes dirigés par Asaph, Héman et Idithun. Le nombre de ces chanteurs était considérable : on en comptait jusqu'à quatre mille, chiffre qui ne doit pas étonner si l'on songe aux nombreux services religieux auxquels ils devaient prendre part. Beaucoup d'entre eux du reste n'étaient que des élèves et ne servaient sans doute que dans les chœurs (4). Il est probable que tous ces musiciens étaient Lévites.

L'enseignement du chant est donné par les chefs de la corporation. Ils sonts désignés en tête de cinquante-trois psaumes par le mot מנצח, *ménazéah*, « maître du chant (5). » Ce maître du chant réunit peut-être les fonctions de maître de chapelle, de compositeur, de directeur du chant.

Il est impossible de dire quelque chose de précis sur le caractère de la mélodie hébraïque (6). Le chant des synagogues (7) actuel ne peut pas servir pour cela de point de départ. Il est peut-être plus sûr de s'appuyer sur le chant des Arabes, qui est une sorte de cantilène, auquel le chant des Hébreux devait être analogue. Il ne s'y rencontre ni symphonie ni harmonie.Les airs ne peuvent même guère être transposés dans les tons adoptés par la musique européenne, car alors ils perdent, avec leur originalité, tout leur charme (8). Ce qu'on peut dire, c'est qu'ils semblent remonter à une très haute antiquité. Les accents (9) qui se trouvent dans les morceaux poétiques de l'Ancien Testament ne peuvent être pris pour des notes, que l'Orient n'a pas connues avant le dix-septième siècle (10).

2° *Instruments de Musique.* Le Pentateuque en mentionne cinq, et dans toute la Bible on en trouve quinze de cités (11).

---

(1) I Rois, X, 5, XIX, 20.
(2) I Rois, XVI.
(3) I Paral. XXIII, 5 ; XXV, 1 et suiv.
(4) Ils sont en effet appelés תלמיד ; *Ibid.* XXV, 7.
(5) Cfr. מנצחים, II Paral. II, 2, 17, XXXIV, 13. — Les traductions des LXX : εἰς τὸ τέλος, et de la Vulgate « in finem » ne sont pas faciles à expliquer.
(6) Les inscriptions de plusieurs psaumes, גתית, Ps. VIII, LXXXI, LXXXIV, עלמות, Ps. XLVI, מחלת Ps. LIII, etc., semblent désigner certains modes de chant. On chantait aussi probablement sur des airs connus. On ne peut guère expliquer autrement les mots אל־תשחת (Ps. LVII, על־אילת השחר (Ps. XXII, etc.), על־יונת רחקים (Ps. LVII, etc.)
(7) V. Sulzer, *Schir. Zion, gottesdienstiche Gesænge der Israeliten*, Vienne, 1840, in-4 ; — Weintraub, *Schire Beth Adonai, oder Tempelgesænge für den Gottesdienst der Israeliten*, Leipzig, 1859, in-4.
(8) Van Lennep, *Bible Lands*, t. II, p. 604.
(9) Impossible de dire ce qu'était le סלה, qu'on ne trouve que dans les Psaumes et dans Habacuc, III. Les anciens interprètes juifs n'en savaient plus le sens.
(10) V. Forkel, *Allgemeine Geschichte der Musik*, Leipzig, 1780-1801, in-8, t. I.
(11) La tradition rabbinique en indique jusqu'à trente-six.

Ces instruments de musique, כלי שיר, peuvent se diviser en instruments à vent, instruments à cordes et instruments à percussion.

A. *Instruments à vent.* — *a.* Le *Ougab*, עוגב (1), était d'après les interprètes juifs, une cornemuse : il se composait de deux tuyaux passés à travers un sac, dont l'un servait à souffler, et l'autre, muni de trous, à jouer l'air mélodique. Cet instrument, dont le son était assez criard, n'était pas employé pour l'usage du culte. C'est la *symphonia* chaldéenne (2), qui ressemble peut-être à la « Samboyna » des Italiens (3). — *b.* La flûte, חליל, faite de bois, d'os ou de corne (4), ayant quelquefois deux tuyaux, mais toujours une seule embouchure. On s'en servait dans les chœurs des prophètes, dans les pèlerinages au temple et lors de la fête des tabernacles; mais elle n'était pas employée dans les cérémonies du culte (5). A toutes les funérailles, les joueurs de flûte faisaient entendre leurs lugubres mélodies (6). On ne connaît ni les dimensions de cet instrument, ni le nombre de ses trous; les bas-reliefs de l'arc de Titus ne nous renseignent pas suffisamment sur ces points (7). — *c.* La corne, שופר (8), était recourbée comme le cor des bergers de la Suisse: on s'en servait pour donner des signaux, pour annoncer le jubilé, pour faire commencer ou cesser le combat. Le son de cet instrument indiquait la présence de Dieu, convoquait le peuple au jeûne et aux fêtes, ou signalait les calamités imminentes (9). — *d.* La trompette, חצוצרה (10), dont le nom semble une onomatopée reproduisant le son de l'instrument (11), servait exclusivement au culte. Elle était d'argent ou d'airain, et avait à peu près soixante centimètres de long, si l'on peut s'en rapporter aux bas-reliefs et aux monnaies (12). — *e.* La *flûte de Pan*, מישרוקיתא (13), est une série de roseaux juxtaposés, de grandeur et d'épaisseur variées. Cet instrument est probablememt d'origine mède (14).

B. *Instruments à cordes.* Les cordes de ces instruments sont faites avec des boyaux d'animaux, le corps est en bois de cyprès ou de santal. On en trouve plusieurs chez les Hébreux. — *a.* Le *Kinnor*, כנור (15), ou cithare,

---

(1) Gen. IV, 21 ; Job, XXI, 12, etc.

(2) סומפניה, Dan. III, 5 ; 10.

(3) La cornemuse est encore employée en Egypte et en Arabie. V. cependant, Van Lennep, *op. cit.* p. 610.

(4) Is. V. 12, XXX, 29 ; III Rois, I, 40. — C'est la même dont se servent encore les bergers de Palestine. V. Van Lennep, *Ibid.* p. 611.

(5) Is. XX, 39 ; cfr. I Rois X, 5, III, Rois, I, 40.

(6) Is. V. 12 ; Matt. IX, 23.

(7) Les Egyptiens connaissaient la flûte. Wilkinston, *Customs and manners*, t. II, p. 232 et suiv.

(8) Exod. XIX, 16 ; Lévit. XXV, 9 ; Job. XXXIX, 25. — LXX : σάλπιγξ κεροτίνη.

(9) Saint Jérome (*In Os.* V. 8), la décrit ainsi : « Buccina pastoralis est et cornu recurvo efficitur unde et proprie hebraice Sophar, græce κερατίνη appellatur ».

(10) Nombr. X, 2, XXXI, 6, etc.

(11) Genesius, *Lexicon*, p. 331.

(12) V. Ancessi, *Atlas archéologique*, pl. IV. — Credner (*Joel*, p. 164 et suiv.) identifie à tort cet instrument avec le précédent.

(13) Dan. III, 5. — LXX : σύριγξ. — Vulg. : « fistula ».

(14) V. le *Commentaire sur Daniel*, p. 117.

(15) Gen. IV, 21 ; I Rois, XVI, 16, 23, etc. — LXX : κιννύρα, κινύρα, κιθυρα.

se jouait, aux temps anciens avec la main, plus tard avec le *plectrum*. D'après les monnaies du temps des Machabées, il avait huit cordes (1). On l'a, à tort, identifié avec la harpe, car on le jouait en marchant. On s'en servait aussi bien dans les fêtes profanes (2) que dans les cérémonies du culte (3). Les instruments de ce genre sont très anciens : la harpe, la guitare et la lyre se trouvent sur les monuments égyptiens (4). — *b*. Le *Nebel*, נבל (5), est une espèce de cithare à dix cordes (6), analogue au Pesanter babylonien (7). Ces cordes ne reposaient pas sur la table d'harmonie, mais étaient tendues par dessus, ce qui donnait à l'instrument l'aspect d'un luth ou d'une guitare. Il semble du reste qu'il était construit de diverses manières, et que le nombre de ses cordes n'était pas toujours le même (8). — *c*. La Sabca, סבכא (9) ou שבכא (10), est un instrument de forme triangulaire, ayant au moins quatre cordes, qui se touche avec la main, et a un son très strident.

C. *Instruments à percussion*. — *a*. Le tambourin, תף (11), rond en bois, quelquefois en métal, recouvert de peau, et garni de ronds métalliques, qu'on frappait ou du doigt, ou du revers de la main. Les femmes en jouaient en dansant. On s'en servait dans les processions religieuses (12). — *b*. Les cymbales, צלצלים (13) ou מצלתים (14), bassins ou plaques en métal qu'on frappait l'une contre l'autre. — *c*. Le sistre, מנענעים (15), était probablement composé de barres de fer, garnies d'anneaux, qui rendaient un son quand on les frappait. — *d*. Le triangle, שלישים (16), qu'on frappait comme aujourd'hui, avec une petite tige de fer (17).

---

(1) D'après Josèphe, *Ant. jud.* VII, 12, § 3, il en avait dix.

(2) Is. V, 12, XXIV, 8.

(3) Ps. XXXIII, 2, XLIII, 4 ; I Paral. XIII, 8, XV, 20, etc.

(4) Wilkinson, *op. cit.*, t. II, pp. 232, 270.

(5) Is. V, 12 ; Am. V, 23, etc. — LXX : νάβλα, ναύλα, ψαλτήριον ; — Vulg : « organum, psalterium ».

(6) נבל עשיר XXXIII, Ps. 2.

(7) Dan. III, 5.

(8) « Psalterium græcum est, et latine *organum* dicitur quod Hebræi *nebel* vocant » (S. Jérôme, *Comm. in Psalm. proœm*). — « Cithara lignum illud concavum tanquam tympanum pendente testudine, cui ligno chordæ innituntur, ut tactæ resonent... in inferiore parte habet, psalterium in superiore » (S. Augustin, *In Ps.* XXXII, 2). « Utrumque manibus portatur et tangitur, psalterium de superiore parte habet testudinem, illud scilicet tympanum et concavum lignum cui chordæ innitentes resonant » (Id. *In Ps.* XLII.). — Sur le pesanter babylonien, V. Layard, *Nineveh und Babyl.*, table XII, A.

(9) Dan. III, 5.

(10) *Ibid.* VII, 10, 15. — LXX : σαμβύκη.

(11) Exod. XV, 20 ; Jug. XI, 34 ; Jérém. XXXI, 4. — LXX : τύμπανον.

(12) II Rois, VI, 5.

(13) *Ibid.*, Job, XL, 31.

(14) I Paral. XIII, 8 ; Esdr. III, 10 ; Nehem. XII, 27.

(15) II Rois, VI, 5. — LXX : σείστρα.

(16) I Rois, XVIII, 6.

(17) Les Egyptiens avaient des tambourins et des cymbales, Wilkinson, *op. cit.*, t. II, pp. 240, 254, 255, et des sistres, *Ibid.* p. 323, 325. — Dans la musique du temple, il y avait de grandes cymbales ; Josèphe, *Ant. jud.* VII, 12, § 3.

IV. Architecture (1).

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de l'architecture des juifs, en traitant des différents temples qu'ils ont élevés à Jéhovah.

Il faut avouer notre complète ignorance sur le style qu'ils ont employé, soit à l'époque de Salomon, soit à celle de Néhémias, soit à celle d'Esdras.

De savantes recherches ont sans doute été déjà faites sur ce curieux sujet, mais jusqu'ici elles ont été exclusivement littéraires; c'est-à-dire que, faute de monuments judaïques, existant même à l'état de ruines, on a été forcé de s'en tenir aux conjectures suggérées par la lecture et la confrontation des textes de la Bible, d'Hérodote, de Xénophon et de Josèphe. Or, si avec le seul secours de la parole, on peut donner des renseignements assez précis sur le progrès des arts primitifs, des métiers, comme le travail des métaux, les moyens d'employer le bois, la pierre et le ciment. pour la construction des édifices, aucune description ne peut faire imaginer et retrouver la forme d'un chapiteau, ni de tout autre ornement, quand il n'en reste plus d'exemplaire. Il y a plus; quelle que soit l'exactitude que l'on mette à donner les dimensions en longueur, largeur et hauteur d'un édifice construit dans un mode d'architecture encore inconnu, il est impossible, sans un dessin, de s'en figurer la forme et l'aspect.

Jamais la connaissance de l'architecture n'a été refusée aux Hébreux (2); mais ce qui a été mis en question et peut l'être encore aujourd'hui, est de savoir quel était le caractère de cet art, jusqu'à quel degré de perfection relative il avait été porté, s'il était autochthone ou participait de celui des pays voisins; en un mot, quels étaient son caractère, sa physionomie, sans la connaissance desquels il est impossible de savoir l'impression qu'en recevraient nos sens et notre intelligence (3).

Malgré l'énorme différence qui existe entre la civilisation des Egyptiens, des Assyriens et celle de nos temps modernes, grâce aux découvertes faites à Thèbes et à Khorsabad, la physionomie, le génie de ces deux peuples, vivement empreints sur leurs monuments, les font en quelque sorte revivre à nos yeux; et, avec quelque effort d'imagination, nous nous identifions aux usages, aux préjugés de ces anciens peuples ; nous assistons avec eux à leurs cérémonies; nous comprenons la disposition et la forme de leurs édifices (4).

---

(1) De Saulcy, *Histoire de l'art judaïque*, Paris, 1858, in-8°; — Keil, *Bibl. Archæologie* p. 653.

(2) Avant la conquête de Chanaan par Israël, les villes de ce pays semblent avoir été construites en appareil cyclopéen. Dans le Hauran, on se servait de blocs de basalte. V. M. de Saulcy, *Histoire de l'art judaïque*, p. 62 et suiv.

(3) Nous ne pouvons rien dire non plus de la sculpture des Hébreux. Elle ne leur était pas toutefois totalement inconnue puisque la mer d'airain est portée sur douze bœufs. — Quant à la peinture on n'en trouve de traces que dans Ezéch. VIII, 10, XXIII, 14.

(4) Nous avons donné, p. 595, une vue de la synagogue de Kefr Beirim, qui fait comprendre l'architecture de l'époque contemporaine de notre Seigneur, et par conséquent celle du Temple.

Quant aux proportions, au style et même aux ornements qui devaient caractériser cette architecture, ce que les livres nous en apprennent est si vague, que c'est à peine si l'on a la faculté de faire des conjectures. Ainsi les relations que le peuple hébreu a eues avec les Egyptiens et les Phéniciens font penser que les arts judaïques ont participé de ceux de ces nations. On est même autorisé à croire que le goût phénicien a exercé une influence particulière sur les constructions salomoniennes, puisque le fils de David ayant prié son allié Hiram, roi de Tyr, de lui fournir des matériaux pour bâtir une maison au nom de l'Éternel et un palais, le roi phénicien lui envoya, dit l'Écriture, « un homme sage, intelligent, expert à travailler l'or, l'argent et les autres métaux, puis la teinture pourpre, bleue, cramoisie, et à inventer toutes sortes d'inventions (1) ». Cet homme sage conduisit en effet les travaux du temple et du palais que Salomon fit élever; mais connaît-on l'art phénicien? Est-il possible de se figurer le résultat du mélange de son style avec celui des Egyptiens?

De très anciennes traditions ont fait considérer jusqu'à présent quelques ruines de monuments à Jérusalem comme remontant à une très haute antiquité, à l'époque du roi David, par exemple, mille ans avant notre ère. Guidé et soutenu par ces traditions, M. de Saulcy s'est appliqué à leur donner une certitude historique par l'inspection et l'étude approfondie de ces restes d'édifices considérés au point de vue de l'art. La plus ancienne de ces ruines, selon la tradition, est la *Tour de David*, de forme carrée, dont chaque face a une cinquantaine de pieds, tandis que ce qui en reste en hauteur ne s'élève qu'à quarante. La forme simple et massive de ce reste d'édifice ne peut évidemment jeter aucune lumière sur le goût architectonique de cette époque, mais certains détails peuvent faire prendre une haute idée de l'état où avait déjà été porté l'art de la construction.« Ainsi, dit M. de Saulcy, la tour est construite par assises régulières de blocs énormes de calcaire dur, *taillées en bossages* et jointoyées avec le plus grand soin sans ciment, ce qui constitue pour ces blocs une espèce d'encadrement en creux. C'est donc là, ajoute cet antiquaire, un caractère essentiel de construction d'apparat de l'époque juive primitive, genre d'appareil que, pour abréger, je désigne sous le nom d'*appareil salomonien* ».

Il est plus probable que nous ne sommes ici qu'en face de monuments de l'époque d'Hérode.

Nous disons la même chose de ce qu'on a appelé le tombeau des Rois (2). L'entrée de ce tombeau était garantie par un énorme disque en pierre rendu mobile par un mécanisme ingénieux dont on peut encore se rendre compte. Quant aux ornements du vestibule ils offrent cela de particulier et d'assez inattendu que la frise est ornée de triglyphes et de patères, et que la corniche qui la recouvre a l'élégance des moulures grecques, ce que l'antiquaire explique par l'existence de l'ordre dorique chez les Egyptiens, que l'on retrouve en effet dans quel-

(1) II Paral. II, 12, 13.

(2) Le couvercle d'un des sarcophages est aujourd'hui au Louvre, salle Judaïque, n° 18. — V. aussi tous les nos 17-28.

ques monuments de ce peuple, qui datent de treize siècles avant notre ère. Quant au couvercle hémi-cylindrique du sarcophage considéré comme ayant contenu les dépouilles du roi David, il est orné dans toute sa longueur, selon la loi judaïque, qui n'admettait qu'une ornementation végétale, d'une bande décorée de rinceaux dans les enroulements, desquels se répètent, à partir d'une rosace centrale, des fleurs, des feuilles et des fruits sculptés avec beaucoup de délicatesse.

Il est facile de comprendre pourquoi l'art judaïque n'a encore été que peu connu et peu prisé (1). Les monuments qu'il a produits sont rares et sans inscriptions jusqu'aujourd'hui. Cet art d'ailleurs ayant fait des emprunts à l'Egypte, à la Phénicie et à l'Assyrie, a manqué, selon toute apparence, de cette originalité primitive qui caractérise les productions du génie des peuples qui lui ont donné la vie. Enfin, et là est le point important, la religion juive, en interdisant, comme celle de Mahomet, la représentation des êtres vivants, a renfermé l'art dans des limites étroites et infranchissables. Donc, puisque nous sommes lancés dans la voie des conjectures, ne pourrions-nous pas établir une certaine analogie entre l'art des Arabes et celui des Juifs, et dire que l'un et l'autre ont eu pour objet principal l'architecture et les professions secondaires qui en dépendent, telles que le travail des métaux, l'appareil de la pierre, la céramique, etc. (2), mais que quant à la sculpture et à la peinture, bornées chez ces deux peuples à produire des ornements imités des végétaux, et même quant à la musique, les beaux-arts ne sont jamais sortis de l'état élémentaire ? On ne sait pas au juste ce qu'a pu être l'art judaïque à son dernier développement, mais il est incontestable que celui des Arabes est né et mort incomplet.

V. Sciences mathématiques, naturelles et astronomie.

Nous avons déjà parlé de la plupart de ces sujets (3) ; on comprendra facilement que nous n'y revenions pas ici. Ajoutons seulement qu'il n'y a rien à dire des mathématiques : les quatre règles sont à peine indiquées dans l'Ancien Testament (4).

Nous avons parlé aussi plus haut (5) de la médecine des Hébreux.

VI. Philosophie (6).

On trouve dans la Bible beaucoup de renseignements sur l'idée que se

---

(1) V. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. IV.

(2) L'art de travailler l'ivoire devait être assez avancé dès une époque ancienne. Achab avait un palais d'ivoire (III Rois XXII, 39), c'est-à-dire orné d'ivoire. On a trouvé dans les fouilles d'Assyrie de magnifiques morceaux de cette matière, dont le travail semble d'origine phénicienne. De Sauley, *Histoire de l'art judaïque*, p. 299 et 336.

(3) V. pp. 478, etc.

(4) Lévit. XXV, 27, 50.

(5) V. p. 379.

(6) V. A. Hahn, *Veteris Testamenti sententia de natura hominis*, 1846 ; — Delitzsch, *System of Biblical Psychology*, déjà cité.

faisaient les Hébreux de l'homme, de sa nature physique, intellectuelle et morale, de ses relations naturelles avec Dieu, de sa distinction avec la nature. L'Écriture enseigne formellement que le corps et l'âme sont d'origine et de nature distinctes (1).

Elle nous apprend que l'homme a préexisté, d'une manière idéale, dans la pensée de Dieu (2). Tout ce qui a été créé par la parole divine était avant cette création, suivant l'expression de S.-Paul (3), μὴ φαινομένον, c'est-à-dire n'avait pas encore été amené à la réalité par sa manifestation dans le temps et dans l'histoire. Le plan de Dieu est conçu de toute éternité (4), et l'homme, non seulement pris collectivement, mais même individuellement, est compris dans ce plan (5).

C'est seulement de l'homme (6) que l'Ecriture dit qu'il a été créé à l'image de Dieu (7); cette image se rapporte surtout à sa nature invisible (8), et sa ressemblance avec Dieu ne peut s'étendre au corps qu'en tant qu'il est l'organe de la vie de l'esprit et de l'âme. On s'est étonné du sens qu'à le mot אדם, « *homme* », « formé de la terre », et on s'est demandé comment l'hébreu n'a pas de nom rappelant la dignité caractéristique de la nature humaine. Dans les langues indo-germaniques, le vocable *mensch* (9) désigne l'homme d'après sa partie spirituelle; dans le grec, ἄνθρωπος le dépeint comme élevé par son apparence extérieure au-dessus des brutes. Mais *Adam* (10) ne le désigne que par le côté terrestre de son origine et de sa condition (11). Un juif, Einhorn, et un chrétien, Richers, ont prétendu qu'*Adam* peut se dériver de דם (12), et indique ainsi l'homme comme fait à la ressemblance de Dieu. Cette opinion n'a pas le moindre support. — Le nom de l'homme vient bien de la terre dont Dieu l'a formé : ce mot indique ainsi qu'il est le centre, le point

---

(1) Gen. II, 7 ; I Cor. XV, 45.
(2) Jérém. I. 5.
(3) Hébr. XI, 3.
(4) Gen. I. 26 : Act. XV, 18.
(5) Ps. CXXXIX, 16.
(6) Et indirectement des anges, Gen. VI, 2 ; Ps. XXIX. 1. LXXXIX, 6; Job, II, 2 XXXVIII, 7, puisqu'ils sont appelés בני האלהים, « fils de Dieu ».
(7) Gen. I, 26, 27.
(8) Les anthropomorphistes prétendaient que Dieu avait un corps, prototype de la forme humaine. V. Delitzsch, *op. cit.*, p. 79.
(9) Sanscr. *manu*, *manusa* de *man*, « penser ». « Dans l'algonquin, et dans plusieurs autres langues américaines, *manito* signifie génie, esprit ; avec une épithète, le « grand manito », c'est Dieu. Ce mot appartient à une racine extrêmement féconde dans les langues indo-européennes. Mana chez les Indiens, c'est l'homme, l'être pensant ; Mana est pour le même peuple un ancien législateur, un fils de Brahma, le premier homme Le même mot joue un grand rôle dans la mythologie des Perses ; il entre dans le nom d'un des amschaspands ou archanges ; mais il est surtout connu par le nom d'Ahriman, le *génie* mauvais, hostile. *Mann* ou *man* est le terme propre pour désigner l'homme dans les langues germaniques. De la même racine découle le latin *mens*, etc. Il est pourtant nécessaire d'observer ici que la racine MAN, *penser*, n'est pas exclusivement propre aux langues aryennes. Les Sémites ont le même terme, mana, מנה, mesurer, supputer » M. Le Hir, *Des langues américaines*, dans les *Etudes religieuses* des PP. Jésuites, juillet 1867, p. 127.
(10) Cfr. *homo*, de *humus*.
(11) Sur le sens de איש et de אנוש, V. Gesenius, *Thesaurus*, p. 83.
(12) דם (Ezéch. XIX, 10 = דמות, *ressemblance*.

d'union des deux mondes, le spirituel et le corporel, le complément de toute l'œuvre de la création.

L'Écriture sainte fait ressortir l'opposition essentielle de l'esprit et de la matière (1). Toute vie, suivant l'Écriture, est activité et opération de l'esprit, soit que ce qui est vivant soit l'esprit lui-même (2), soit qu'il soit seulement doué d'une âme spirituelle. La chair, בשר, et l'esprit, רוח, sont opposés l'un à l'autre (3). Le récit de la création de l'homme (4) montre cette composition de sa nature. Maintenant de la dichotomie (âme et corps) ou de la trichotomie (âme, esprit et corps), quel est le système appuyé par la Bible? Nous laissons la question à résoudre (5).

La personnalité humaine est clairement marquée dans la Bible (6), et le *moi* y est parfaitement indiqué (7). Pour la rendre, elle se sert des mots פנים, πρόσωπον, *face* (8), πρόστασις (9).

La vie naturelle n'est pas, soit pour l'idée, soit pour l'expression, entièrement étrangère à l'Écriture. Il est vrai que le mot *nature* ne se lit que dans les livres grecs de l'Ancien Testament (10), mais il se rencontre fréquemment dans le Nouveau (11). Cette vie naturelle est le mode individuel d'existence que l'homme reçoit de Dieu à sa naissance.

La liberté humaine n'est pas moins affirmée par la Bible, qui rappelle sans cesse que l'homme peut librement choisir (12). La vie et la mort, la bénédiction et la malédiction ont été placées devant les premiers hommes, devant les fils d'Israël, comme résultat de la loi donnée sur le mont Sinaï ; ils pouvaient choisir, et Josué donna au peuple assemblé le choix entre Jéhovah et les idoles. L'homme peut choisir entre ce que Dieu veut et entre ce que lui-même veut, contrairement à la volonté divine ; il est libre dans sa conduite envers Dieu (13). « Vous n'avez pas voulu » est une des dernières paroles de Notre Seigneur à ses concitoyens (14).

Les facultés de l'âme sont énoncées très exactement dans la Bible : elle a sa vie propre, elle pense et connaît et exprime ses pensées (15).

Partout où l'Écriture parle de la génération et de la conception (16), elle rapporte à ce fait le commencement de l'être et la vie de l'homme.

---

(1) Le mot ne s'y trouve pas, mais l'idée y est bien.
(2) Comme Dieu, qui étant la seule vie absolue, est appelé πνεῦμα, Jean IV, 24 ; cfr. Is. XXXI, 3.
(3) Gen. VI, 3 ; Is. XXXI, 3 ; Jean, VI, 63.
(4) Gen. II.
(5) La dichotomie semble appuyée par Matt. VI, 25 ; I. Cor. VI, 20 ; II Macc. II. 26. La trichotomie est indiquée I. Thess. V, 23 ; Hebr. IV, 12. — Cfr. Olshausen, *De natur. humanæ trichotomia N. T. Scriptoribus recepta*, Berlin, 1834, in-8°.
(6) Is. XXVI, 9 ; Prov. XXIII, 15 ; Eccl. VII, 25.
(7) Ps. XLII, 5, 6, 7, 12, XLIII, 51 ; Lam. I, 20 ; etc.
(8) II Cor, I, 11, etc.
(9) Hébr. I, 3. XI, 1.
(10) Sag. VII, 20 ; II Macc. III, 7.
(11) φύσις, II Pier. I, 4, etc. ; φυσικός, Rom. I, 26, etc.
(12) בחר, αἱρεῖσθαι, αἱρετίζειν, ἐκλέγεσθαι.
(13) Ecclés. XV 14.
(14) Matt. XXIII, 37
(15) Delitzsch, *op. cit.*, pp. 222 et suiv
(16) Ps. LI, 5, etc

Elle distingue même les sexes dès ce moment (1). L'embryon est appelé en hébreu גלם (2). Son développement passe aux yeux des sages d'Israël pour un des plus profonds mystères (3). Le Psalmiste dit :

« C'est toi (Jéhovah) qui as formé mes reins,
Qui m'as tissé dans le sein de ma mère ;
Je te loue de ce que je suis une créature si merveilleuse,
Tes œuvres sont admirables,
Et mon âme le reconnaît bien.
Mon corps n'était pas caché devant toi
Quand j'ai été fait dans un lieu secret,
Tissé dans les profondeurs de la terre.
Tes yeux m'ont vu quand j'étais embryon,
Et sur ton livre étaient tout inscrits
Les jours de mon avenir dont aucun n'existait » (4).

Et Job :

« Tes mains m'ont formé, elles m'ont créé,
Elles m'ont fait tout entier... Et tu me détruirais !
Conviens que tu m'as façonné comme de l'argile ;
Voudrais tu maintenant me réduire en poudre ?
Ne m'as-tu pas coulé comme du lait,
Et ne m'as-tu pas fait cailler comme un fromage ?
Tu m'as revêtu de peau et de chair,
Tu m'as tissé d'os et de nerfs ;
Tu m'as accordé ta grâce avec la vie,
Tu m'as conservé par tes soins et sous ta garde » (5).

D'après la doctrine biblique, l'âme est créée en même temps que le corps est formé par la conception. Autrement comment expliquer la sanctification de saint Jean-Baptiste dès le sein de sa mère (6).

Une seconde forme de la vie est celle de la נשמה (7) ou du *souffle*. Rappelons ici le fait généralement connu que la respiration est de sa nature un procédé chimique qui a pour résultat d'entretenir la chaleur du corps et du sang. Sans chercher dans l'Écriture la connaissance de cette loi bio-chimique, on peut faire remarquer que la respiration et la combustion sont regardées dans l'Écriture, surtout quand elle parle de la colère de Dieu, comme deux idées très voisines (8). Vient enfin la vie du דם ou du *sang*. C'est en effet dans le sang que l'âme se révèle, vit et agit (9). Du cœur provient la vie (10); il est le centre de toutes les forces

(1) Job. III, 3 ; Luc, I, 36.
(2) Ps CXXXIX, 16. — Le mot est expressif, « rouler ensemble ». Les cruautés de la guerre où on ouvrait souvent le ventre aux femmes (בקע הרות, IV Rois, VIII, 12, XV; Amos, I, 13, Os. XIV, 1) peuvent avoir fait connaître cette particularité.
(3) Eccl. XI, 5 ; II Macc. VII, 22.
(4) Ps. CXXXIX (Vulg. 138), 13-16.
(5) Job, X, 8-12.
(6) Luc, I, 25. — Cfr. Is. XLIX, I, 5 ; Jérém. I, 5 ; Gal. I, 15.
(7) Gen. II, 7 ; Job XXVII, 3.
(8) Job, XLI, 13 ; Is. XXX, 33, etc. — Delitzsch, *op. cit.*, p. 273.
(9) V. plus haut, p. 422.
(10) Prov. IV, 23. — La vie des nerfs est aussi mentionnée, dans l'Ancien Testament, Job, XXI, 23, etc. Sur le *sensorium*, V. Delitzsch, *op. cit.*, p. 276.

vitales (1); c'est à lui que sont attribués les désirs et les résolutions (2); il est le siège de l'amour (3) et de la haine (4). Le cœur connaît et perçoit (5), il comprend (6), il délibère (7), il réfléchit (8), il garde ce que l'homme entend et expérimente (9), il est le lieu d'origine des pensées (10), et, comme conséquence, le lieu d'origine des paroles (11). Il est aussi le centre des sentiments et des affections; on lui attribue la joie et le plaisir (12), tous les degrés de mécontentement, de peine et de chagrin (13).

L'expression « un seul cœur » (14) indique une unité parfaite de volonté, de pensée et de sentiment. Le cœur est aussi le centre de la vie morale, depuis le plus grand amour pour Dieu (15) jusqu'à l'orgueil qui se déifie lui-même (16). Là s'élaborent et de là sortent toutes les pensées et les actions bonnes ou mauvaises (17), il est le rendez-vous des mauvais désirs et des passions (18); c'est un bon ou un mauvais trésor (19). Il est le siège de la conscience (20). C'est avec le cœur qu'on croit (21). En un mot il est le centre de l'homme tout entier (22). Beaucoup d'anciens, du reste, attribuent au cœur le rôle qui lui est donné par l'Écriture (23).

Quant à la tête elle est la plus noble partie de l'homme : la sagesse de l'homme illumine sa face (24), et son état moral se reflète sur sa physionomie (25). Mais elle n'est jamais considérée comme le siège de l'âme et de l'esprit (26).

---

(1) Ps. XL, 13; cfr. XXXVIII, 11.
(2) Eccl. VIII, 11, IX, 3; II Cor. IX, 7, etc.
(3) I Tim. I, 5.
(4) Lévit. XIX, 17.
(5) Deut. XXIX, 3; Prov. XIV, 10.
(6) Is. XXXII, 4; Prov. VIII, 5; Act. XVI, 14.
(7) Néh. V. 7.
(8) Luc, II, 19.
(9) *Ibid.* I, 66, II, 51, XXI, 14.
(10) La pensée est appelée הגות, Ps. XLIX, 3, הגיון, Ps. XIX. 14, רעיון, Dan. II, 30, du cœur. Le Nouveau Testament parle de ses βουλαὶ, 1·Cor. IV, 5, διαλογισμοὶ, Matt. XV, 19, Luc, V, 22, IX, 47, XXIV, 38, ἐνθυμήσεις, Matt. IX, 4, ἔννοιαι, Hébr. IV, 12. Les sages pensées aussi bien que les inventions en proviennent, III Rois, XII, 33 ; Néh. VI, 8 ; Is. LIX, 13.
(11) Job. VIII, 10; Ps. XV, 2; la bouche parle ἐκ τοῦ περισσεύματος τῆς καρδίας, Matt. XII, 34.
(12) Is. LXV, 14; Act. II, 46.
(13) Prov. XXV, 20; Jean, XVI, 6; Act. XXI, 13; Is. LXV, 14, etc.
(14) לב אחד, Jérém. XXXII, 39; Ezéch. XI, 19; I Paral. XII, 38; καρδία μία, Act. IV, 32.
(15) Ps. LXXIII, 26.
(16) Ezéch. XXVIII, 2, 5.
(17) Matt. XII, 34; Marc, VII, 21.
(18) ἐπιθυμίαι πάθη ἐπιθυμίας, Marc, IV, 19; Rom. I, 24.
(19) Luc, VI, 45.
(20) Hebr. X, 22; I Jean, III, 19-21.
(21) Rom. X, 10.
(22) Roos a remarqué que l'Ecriture ne parle jamais du cœur des brutes, Delitzsch, *op. cit.*, p. 297.
(23) V. les citations dans Delitzsch, pp. 298-300.
(24) Eccl. VIII, 1.
(25) Is. III, 9.
(26) Delitzsch, *op. cit.*, p. 202.

D'accord avec de grands physiologistes modernes, Bichat et Nasse, l'Écriture place dans les viscères de l'intérieur du corps (1) le siège des passions.

La manière de voir scripturaire, d'après laquelle les différentes affections ont des effets différents sur les organes est loin d'être une superstition populaire; elle est acceptée par beaucoup de savants (2).

Il y aurait beaucoup à dire sur le sommeil (3) et les rêves (4). C'est dans le cœur que se forment les rêves (5), qui ne sont que des illusions vaines et sans fondement (6), sinon lorsque Dieu s'en sert pour faire connaître sa volonté (7) : dans ce cas, on peut les distinguer en rêves de conscience (8) et en rêves de révélation (9).

Quant à l'état de l'âme après la mort, comme ce sujet rentre plutôt dans la dogmatique, nous ne croyons pas devoir l'aborder ici.

La logique des Hébreux a le caractère de leur langue, une grande simplicité. Ce n'est qu'avec les rabbins et l'introduction de mots nouveaux qu'elle se développera jusqu'à un point excessif, et finira bientôt par devenir presque incompréhensible. Mais ce serait sortir de notre sujet que de nous arrêter sur ce point.

§ 2. *Enseignement.*

I. Enseignement populaire

Le Nouveau Testament parle souvent, en outre des pharisiens et des saducéens, de personnages appelés *scribes* (10) ou *docteurs de la loi* (11).

Les scribes, ספר (12), sont plusieurs fois nommés dans l'Ancien Testament, même dans les livres antérieurs à la captivité (13). A cette époque, ils écrivaient les livres sacrés et veillaient à leur conservation. Mais, tout en écrivant le texte, nécessairement ils l'étudiaient et le commen-

---

(1) Job, XXX, 27 ; Jérém., IV, 19 ; XXXI, 20 ; Lament. I, 20. II, 11 ; Cant. V, 4, Ecclis. XXXIII, 5 ; Phil. 12.

(2) Delitzsch, *ibid.* p. 323.

(3) Il est nommé de trois manières différentes dans l'Ancien Testament : תנומה LXX : νυσταγμός, cf. Matt. XXV, 5 ; שנה, LXX : ὕπνος ; תרדמה, LXX : ἔκστασις.

(4) חלום. Gen. XX, 3, 6, etc. ὄνειρος, ἐνύπνιον, ὄναρ.

(5) Cant. V, 2 ; Jérém. XXIII, 26.

(6) Job, XX, 8 ; Eccl. V, 7 ; Ecclis. XXXI, 1, etc.

(7) V. l'*Introduction générale aux prophètes*, p. XIV. — Le Thalmud appelle le rêve la sixième partie de la prophétie. Tr. *Berachoth*, 576.

(8) Gen. XX, XXXI, 24 ; Matt. XXVII, 19.

(9) Gen. XXVIII, 12, XXXI, 10-13 ; III Rois, III, 5 ; Matt. I, 2 ; Act. XVI, 9, XVIII, 9, etc.

(10) Γραμματεύς, Matt, XV, 1, etc.

(11) Νομικός, Matt. XVII, 35 ; νομοδιδάσκαλος, Luc, V, 17, XI, 45, etc.

(12) Le verbe ספר, au pihel, signifie « compter », Job, XXXVIII, 37 ; Ps. XL, 6. Les *Sopherim* sont ceux qui comptent les lettres de la loi ; Tr. *Kiddouschin* XXX, 1. *Sanhedr.* XI, 3 ; *Celim*, III, 7 ; *Iadaim*, III, 2.

(13) II Rois, VIII, 17, XX, 25; IV Rois, XII, 10, XIX, 2, XXII, 3.

taient. Peu à peu ils ont acquis par là une grande influence et sont devenus « docteurs de la loi » (1) dont ils se disent les interprètes.

L'enseignement du peuple, ou primaire, comme nous dirions aujourd'hui, consistait uniquement dans l'étude de l'Écriture. Si l'on s'en rapporte au Thalmud (2), probablement, vers l'ère chrétienne, il y avait de petits rouleaux en parchemin, destinés spécialement à l'usage des enfants, et qui contenaient quelques parties de l'Écriture, le *Schema* (3), le *Hallel* (4), l'histoire de la création, celle du déluge et les huit premiers chapitres du Lévitique.

Si l'on en peut croire le Thalmud, les enfants étaient, à six ans, envoyés à la *beth hammédrasch* (5), où l'on se rendait compte de leurs capacités. Des écoles élémentaires de ce genre étaient, à l'époque de Notre Seigneur, attachées à toutes les synagogues du pays. Des ordonnances d'Esdras sur ce point paraissent sujettes à caution. Quant aux académies grecques, instituées par le grand prêtre Jason (6), elles étaient entièrement opposées à l'esprit des institutions hébraïques. Aussi plus tard les rabbins ont-ils interdit tous les exercices gymnastiques.

L'histoire postérieure et le progrès des écoles juives sont retracés dans un passage du Thalmud (7). « Si quelqu'un mérite que son nom soit conservé en mémoire, c'est Josué, fils de Gamaliel (8). Sans lui la loi serait tombée dans l'oubli en Israël... Car avant lui, seuls, ceux qui avaient leur père étaient envoyés à l'école, les autres étaient négligés. A cause de cela, il fut réglé que des rabbins seraient établis dans chaque district, et que les jeunes gens de seize à dix-sept ans seraient envoyés à leurs académies. Mais ce projet échoua, parce qu'après une première correction chaque enfant s'en allait. Alors Josué, fils de Gamaliel, fit en sorte que, dans chaque province et dans chaque ville, il y eut des maîtres d'école pour prendre soin des enfants de six à sept ans d'âge ». Partout où il y avait vingt cinq enfants d'un âge convenable, ou, suivant Maimonide, cent vingt familles, on devait établir un maître d'école. S'il y avait quarante enfants, il devait avoir un assistant; s'il y en avait cinquante, la synagogue devait nommer deux maîtres. Mais tout cela n'autorise pas à accepter comme sérieux le dire des Thalmuds d'après lesquels il y avait, à la destruction de Jérusalem, quatre cents quatre-vingts écoles dans cette ville. Un autre passage du Thalmud attribue la destruction de l'état juif à ce qu'on a négligé l'éducation des enfants (9).

---

(1) תנאים, Buxtorf, *Lex. chald.*, c. 2610.
(2) Edersheim, *Sketches*, p. 117.
(3) Deut. VI, 4-9, XI, 12-21 ; Nombr. XV, 37-41.
(4) Ps, CXIII-CXVIII.
(5) בית המדרש.
(6) II Macc. IV, 12, 13.
(7) Tr. *Baba bathra*, 21 a.
(8) C'est le grand-prêtre qui vivait avant la destruction du temple (63-64), auquel le Tr. *Baba Batra*, 21 a, attribue la création des écoles primaires, où les enfants entraient à l'âge de cinq ans.
(9) Edersheim, *op. cit.*, p. 135. Nil novi!

Il est certain que pour les Juifs tout ce qui touche aux enfants est particulièrement saint, et qu'on cherche à les pénétrer de pensées et de sentiments religieux. Le peuple partageait la pensée de Notre Seigneur et pensait que les anges des enfants sont toujours devant la face du Père céleste (1). De là les soins pieux donnés à leur éducation : on sépare les enfants de tout contact avec les vicieux, on leur épargne tout sentiment d'amertume, on punit toute mauvaise action ; aucune préférence ne doit être manifestée pour un enfant plutôt que pour un autre ; on fait voir la laideur du péché de préférence aux châtiments qui le suivent, soit dans le monde actuel, soit dans le futur (2). Le maître ne doit rien promettre à l'enfant de ce qu'il ne peut pas tenir. Il doit éviter tout ce qui peut provoquer des pensées désagréables ou déshonnêtes. Il ne doit pas perdre patience dans les difficultés qu'éprouve l'élève (3). Il doit punir lorsque c'est nécessaire, et traiter l'enfant comme une génisse dont on augmente chaque jour le fardeau. Il peut, en cas de châtiment nécessaire, frapper avec une lanière, mais jamais avec une baguette.

A dix ans, l'enfant commençait à apprendre la Mischna ; à quinze, il devra être en état de se livrer à l'étude de la tradition (4). Si après trois ou cinq ans d'étude, l'élève n'a pas fait de progrès, on renonce à le faire avancer. Dans l'étude de la Bible il commence par le Lévitique, puis passe aux autres livres du Pentateuque, de là aux Prophètes, puis enfin aux hagiographes (5). Les élèves un peu avancés divisaient leur journée en trois parts, dont l'une était consacrée à l'étude de la Bible, et les deux autres à celle de la Mischna et du Thalmud.

En général, l'école se tenait dans la synagogue. Habituellement le maître était le Kazzan (6). Il était payé par la communauté, et ne pouvait rien recevoir de ses élèves, pour ne pas être exposé à favoriser les plus riches. Les dépenses étaient couvertes par les contributions volontaires des gens charitables ; en cas de déficit, les rabbins les plus distingués n'hésitaient pas à demander l'aide des riches (7).

Le nombre des heures de classe était limité. A cause de la chaleur du jour, les leçons étaient interrompues de dix à trois heures dans le milieu de la journée. En juin et juillet, on ne consacrait que quatre heures à l'enseignement. Durant ce temps, il était interdit aux maîtres de châtier leurs élèves.

Les plus grands honneurs étaient attachés à l'office d'instituteur quand il était dignement rempli. Les parents ne pouvaient envoyer leurs enfants à une autre école qu'à celle de la ville où ils habitaient.

---

(1) Matt. XVIII, 10.

(2) Hamburger, *Real Encyclopædie*, t. I p. 340 ; Edersheim, *History of the Jewish nation*, p. 298.

(3) Hittel disait : « L'écolier timide n'apprend rien, et le maître qui se livre à la colère enseigne mal » (*Pirké Aboth*, II, 6).

(4) *Pirké Aboth*, V, 21.

(5) Cette règle répond à la division de la Bible adoptée par les rabbins.

(6) V. plus haut, pp. 600-602.

(7) Edersheim, *Sketches*, p. 137.

On avait un soin particulier des pauvres et des orphelins (1) : ils étaient à la charge de toute la communauté (2).

En somme, l'instruction primaire se borne pour les jeunes Israélites à savoir lire, peut-être écrire, et à répéter par cœur les passages essentiels de la Loi.

II. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (3).

Il était habituellement donné par les scribes, soit à la synagogue, soit dans une maison spéciale destinée à cela. A la synagogue, après avoir lu le texte, ils le traduisaient en langue vulgaire (4), puis exposaient les traditions et en montraient l'application (5), enfin donnaient une explication mystique et allégorique de l'Ecriture sainte (6). L'exégèse de la synagogue s'appelait *Hagada*. Les explications étaient parfois poussées à un degré d'étrangeté extraordinaire. Outre le sens simple et littéral de l'Ecriture, on en avait imaginé trois autres : 1° le *Rémêtz* (7), qui donne à un mot, et même à une lettre, le sens d'une phrase entière; 2° le *Derousch* (8), sens édifiant et pratique ; 3° le *Sod* (9), sens mystérieux et philosophique.

R. Eliézer donna les règles de l'Hagada, au nombre de trente deux. On peut dire qu'elles sont absolument insensées (10). Par exemple, on peut, dans le texte sacré, remplacer un mot par un autre, pourvu qu'il ait la même valeur numérique. Ainsi, on était choqué de lire dans la Loi (11) que Moïse avait épousé une éthiopienne. On remplaçait alors le mot כושית, *couschith*, par les mots יפת מראה, *belle à voir*, parce que l'une et l'autre de ces expressions donne en chiffres le nombre 738 (12).

Mais c'est à la maison d'école qu'est le véritable centre d'enseignement des scribes. C'est là qu'ils font la *halacha* (13), c'est-à-dire l'interprétation juridique de l'Écriture, l'élément légal de la tradition, le développement étroit du texte qui précède. Hillel a donné les règles de cette halacha. On les trouve dans la Mischna (14). Elles sont au nombre de sept. Les voici : 1° Possibilité de conclure d'un sujet à un autre par un argument *à fortiori;* 2° Analogie des sujets; 3° Examen d'un principe contenu

---

(1) I Tim. V, 10.
(2) Edersheim, *op. cit.*, p. 137, 138.
(3) Stapfer, *La Palestine au temps de J.-C.*, p. 291 et suiv.
(4) מקרא.
(5) מישנה.
(6) מידראש.
(7) רמז.
(8) דרוש.
(9) Sur cette exégèse, V. Keil, *Einleitung*, § 158.
(10) Stapfer, *op. cit.*, p. 291.
(11) Nombr. XII, 1.
(12) *Targum d'Onkelos, in h. l.*
(13) הלכה, de הלך, « marcher ». — On trouve encore la forme הלכתה. V. Buxtorf, *Lexic. chald.*, c. 612.
(14) Tr. *Sanhédrin*, VII.

dans un seul texte; 4° Comparaison de plusieurs textes contenant des principes analogues; 5° Rapports des cas généraux avec un cas particulier dont ils font la preuve; 6° Citations d'exemples; 7° Sens résultant de l'ensemble d'un passage. A ces règles, qu'on applique encore aujourd'hui dans l'herméneutique, R. Ismaël en ajouta sept nouvelles (1). Mais en pratique on n'était pas toujours fidèle à la théorie.

Le jour du Sabbat, après le service divin on se réunissait à la maison d'école. « Maison » est un terme un peu strict, car la réunion avait souvent lieu en plein air. A Jérusalem, un des parvis ou une salle intérieure servait souvent à ces réunions. Les auditeurs restaient debout, ou s'asseyaient à terre (2). Le maître était sur un siège élevé ou dans une chaire (3). Les discussions dégénéraient souvent en disputes, et Notre-Seigneur s'est élevé contre le débordement d'injures qu'elles amenaient presque toujours (4); le mot *raca* était souvent prononcé (5). On en venait quelquefois aux mains, et alors la journée ne se passait pas sans meurtres (6).

Du haut de sa chaire, le professeur murmurait sa doctrine à un interprète qui la répétait à haute voix à toute l'assistance (7). Cette manière de faire, assez singulière, nous aide à comprendre la parole du Sauveur : « Ce que je vous dis à l'oreille, prêchez-le sur les toits » (8).

Souvent on se servait de paraboles (9). Citons-en deux qui offrent une assez grande ressemblance avec celles de Notre Seigneur. « A qui comparerons-nous Rabbi Bon Bar Hajia? Il est semblable à un roi qui avait engagé plusieurs ouvriers. Il y en avait parmi eux un qui s'acquitta de son travail d'une façon remarquable. Que fit le roi? Il le prit et se promena çà et là avec lui. Le soir venu, les autres ouvriers vinrent recevoir leur salaire, et le roi donna à celui-ci la même somme qu'à ceux là. Un des ouvriers murmurait et disait : Nous avons péniblement travaillé tout le jour; celui-ci n'a travaillé que deux heures, et tu lui donnes le même salaire qu'à nous. Le roi lui répondit : Il a plus travaillé en deux heures que vous pendant toute une journée. De même R. Bon a plus étudié la loi en vingt-huit ans qu'un autre en cent ans (10) ». On regrette l'absence de la belle conclusion morale de la parabole évangélique. Voici une autre parabole : « On peut faire une comparaison avec un roi qui avait une vigne et trois ennemis. Que firent ces ennemis? Le premier coupa les rameaux; le second foula les grappes aux pieds; le troisième arracha les ceps. Ce roi est le Roi des rois, le Seigneur béni. La vigne du Seigneur est la maison d'Israël; les trois ennemis sont Pharaon, Nabuchodonosor et Aman » (11).

---

(1) V Pressel, dans l'*Encyclopédie* de Herzog.
(2) Tr. *Sanhédrin*, f° 7. 2; Matt. XIII, 2. Après la mort de Gamaliel, les disciples purent s'asseoir, Tr. *Sotah*, IX, 15.
(3) Act. XXII, 3.
(4) Matt. V, 22.
(5) Tr. *Berachoth*, f° 32, 2.
(6) Tr. *Schabbath*, f° 3, 3.
(7) Tr. (Bab.). *Sanhédrin*, f° 7, 2; Tr. (Bab.). *Joma*, f° 82, 2.
(8) Matt. X, 27.
(9) *Ibid.* XIII, 3.
(10) Tr. (Jerus.) *Berachoth*, f° 5, 3.
(11) Tr. *Taanim*, f° 54, 3. — V. Stapfer, *La Palestine*, p. 295.

Les maîtres avaient sur leurs élèves un empire complet. A partir de Hillel, on ne les nomme jamais sans faire précéder leur nom du titre de Rabbi (1). Ils aimaient ce titre, dit l'Évangile (2). Jamais en effet un disciple ne saluait son maître autrement (3). *Rabbi* veut dire « mon maître ». *Rabboni*, qu'on trouve dans le Nouveau Testament (4) est la forme *rabban* avec un suffixe (5).

Le maître donne souvent un baiser à son disciple, mais le disciple en donne rarement un à son maître (6). D'après les rabbins, leurs élèves devaient avoir plus de respect et d'affection pour eux que pour leurs père et mère. Une de leurs maximes est : « Le respect de ton maître touche au respect de Dieu » (7). Ils disent encore : « Si le père et la mère de quelqu'un ont chacun perdu quelque chose, la perte faite par le maître doit passer avant celle qu'ont subie les parents, et le disciple doit l'aider à retrouver ce qu'il a perdu. Car son père ne lui est utile que pour cette vie (8); son maître lui enseigne la sagesse et lui est utile pour le monde à venir; mais si son père est lui-même docteur, la perte qu'il a faite doit passer la première. Si le père et le maître d'un individu portent chacun des fardeaux, il doit secourir son maître avant son père. Si le père et le maître sont en prison, il faut d'abord racheter son maître et ensuite son père; mais si le père est docteur, il passe le premier » (9).

Partout ils prennent la première place, à la synagogue comme dans les repas auxquels on les invite. Dans les rues, ils se font saluer jusqu'à terre par leurs disciples (10).

Ils exigent de leurs élèves une bonne mémoire et une grande fidélité à conserver leur enseignement.

« Chacun a pour devoir d'enseigner dans les termes mêmes dont son maître s'est servi » (11). Le plus grand éloge d'un élève est le suivant : « Il est comme une citerne enduite de ciment qui ne perd pas une goutte de ses eaux » (12).

Presque tous les Rabbins avaient un état manuel qui leur permettait

---

(1) On était promu à ce titre par une imposition des mains, סמיכה ; Keil, *Bibl. Archæologie*, p. 635.

(2) Matt. XXIII, 7.

(3) Tr. *Berachoth*, f° 27, 1.

(4) Marc. X, 51 ; Jean, XX, 16.

(5) Dans l'usage ordinaire, le suffixe *i* de *rabbi* perd sa signification grammaticale : le mot est employé dans le même sens que *monsieur* en français. Stapfer, *La Palestine*, p. 296.

(6) Le baiser de Judas est destiné à désigner Jésus à ceux qui viennent l'arrêter. Matt. XXVI, 49.

(7) *Pirke Aboth*, XIV, 12.

(8) Le *Pirké Aboth* dit : « Que ta vénération pour ton maître soit aussi grande que ta vénération pour Dieu (IV, 15).

(9) Tr. *Babamezia*, II, 11. — Notre-Seigneur a dit aussi, mais avec justice : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi » Matt. X, 37.

(10) Matt. XXIII, 6, 7 ; Marc. XII, 38-39 ; Luc, XI, 43, XX, 46.

(11) Tr. *Edujoth*, I, 3.

(12) Tr. *Pirké Aboth*, II, 8. — Dans le même traité, on dit qu'il y a quatre classes d'étudiants. « On peut les comparer à l'éponge, à l'entonnoir, à la cuve et à l'étamine. L'éponge absorbe tout, bon ou mauvais ; l'entonnoir laisse échapper d'un côté ce qu'il reçoit de l'autre ; la cuve conserve la lie et laisse couler le vin ; enfin l'étamine garde la fleur, et

de gagner leur vie. Hillel était casseur de bois. Saint Paul suivit l'exemple de ses maîtres (1). Mais Notre Seigneur nous apprend qu'il ne fallait pas faire fond sur le désintéressement des rabbins, qui sont amis de l'argent (2).

En somme, tout cet enseignement était purement formaliste, n'élevait ni l'esprit, ni le cœur, et servait seulement à imposer des fardeaux insupportables. Il serait difficile de trouver dans le Thalmud, sauf quelques rares exceptions, des maximes propres à former un homme honnête, ou pour mieux dire la perfection de l'homme honnête, le chrétien (3).

---

laisse passer la farine commune » (V. 18). — Ailleurs (VI, 6) le même traité dit que pour acquérir la science il faut quarante-huit qualités.

(1) Act. XVIII, 3 ; I Thess. II, 9; II Thess. III, 8.

(2) Marc. XII, 40 ; Luc. XX 47, XVI. 14.

(3) Nous avons parlé des écoles de prophètes dans l'*Introduction aux Prophètes*, pp. XXIX et suiv.

TABLE DES MATIÈRES

HUITIEME PARTIE. — ARCHÉOLOGIE BIBLIQUE 1

Prolégomènes. I. Définition. . . . . »
II. Rapports de l'archéologie avec l'histoire. . . . . »
III. Domaine de l'archéologie biblique. . . . . »
IV. Division. 2
V. Utilité. 3
VI. Sources. 5
VII. Principaux ouvrages sur l'archéologie biblique. 12

SECTION I. GÉOGRAPHIE BIBLIQUE 15
Préliminaires. . . . . »

CHAPITRE I. Géographie physique de la Palestine. 16
§ I. Sources. . . . . »
§ II. Délimitation, nom, aspect général. 18
§ III. Géologie. 21
I. Géologie de la Bible. . . . . »
II. Géologie du pays. 23
III. Minéraux mentionnés dans la Bible. 30
1° Métaux. . . . . »
2° Métalloïdes. 31
§ IV. Orographie. 32
I. Réseau occidental. . . . . »
1° Liban. . . . . »
2° Montagnes de la Galilée. 34
3° « d'Ephraïm. 35
4° « de Juda. 37
II. Réseau oriental. 39
III. Cavernes. . . . . »
IV. Plaines et vallées. 40
1° Noms. . . . . »
2° Grandes plaines. 41
3° Grandes vallées 42
4° Petites vallées. 44
5° Vallées arrosées par des torrents. . . . . »
V. Déserts. 45
§ V. Hydrographie. 46
I. Mers et lacs. . . . . »
1° Méditerranée. . . . . »
2° Mer Morte. 47
3° Lac de Génésareth. 49
4° Autres lacs. . . . . »
II. Fleuves, rivières et torrents. 51
1° Le Jourdain. . . . . »
2° Rivières se jetant dans la Mer morte. 54
3° Rivières se jetant dans la Méditerranée. . . . . »

III. Sources 55
§ VI. Climatologie 57
§ VII. Flore 61
I. Arbres forestiers, arbres fruitiers, arbustes 62
II. Herbes et fleurs 75
§ VIII. Faune 87
I. Mammifères 88
II. Oiseaux 104
1° Remarques générales . . . . . »
2° Enumération 106
A. Oiseaux de proie . . . . . »
B. Autres oiseaux 110
III. Reptiles 118
1°. Testudinés . . . . . »
2°. Loricatés . . . . . »
3°. Sauriens 120
4°. Ophidiens 121
5°. Batraciens 123
IV. Poissons . . . . . »
V. Invertébrés et articulés 124
1°. Mollusques . . . . . »
2°. Annélides 125
3°. Arachnides 126
4°. Insectes . . . . . »
A. Parasites . . . . . »
B. Aphaniptères 127
C. Coléoptères . . . . . »
D. Orthoptères . . . . . »
E. Homoptères 129
F. Hyménoptères . . . . . »
G. Lépidoptères 131
H. Diptères . . . . . »
I. Anthozoaires . . . . . »

CHAPITRE II. Géographie historique 132
§ I. Les origines, le paradis terrestre, Nod, Ararat . . . . . »
I. Le Paradis terrestre . . . . . »
II. L'Adamah, la terre de Nod 137
III. L'Ararat 138
§ II. La table ethnographique de la Genèse 140
I. Japheth et sa famille 142
1°. Gomer . . . . . »
2°. Magog 145
3°. Madaï 146
4°. Javan . . . . . »
5° et 6°. Thubal et Mesoch 147
7°. Thiras 148
II. Cham et sa famille . . . . . »
1° Chus 149
2° Mesraïm 152
3°. Phuth 153
4° Chanaan 154
III. Sem et sa famille 156
1°. Elam 157
2°. Assur . . . . . »
3°. Arphaxad 158
4°. Lud 161
5°. Aram . . . . . »
§ III. La Palestine avant la conquête des Hébreux 163
I. Tribus chananéennes . . . . . »
II. Leur distribution 165
III. Amalécites et tribus de race sémitique 167
IV. Les Philistins . . . . . »
IV. Les villes de la vallée du Jourdain 169
VI. L'Egypte et les Chananéens 171
VII. L'Exode 173
VIII. Le désert 176
IX. Le Sinaï 177
X. Après le Sinaï 181
XI. Cadès 184
§ IV. Division de la Palestine en tribus 186
I. Combats avec les peuples de l'est du Jourdain . . . . . »

II. Partage de la contrée à l'ouest du Jourdain 188
1° Généralités . . . . . »
2°. Juda 189
3°. Benjamain 191
4°. Siméon 192
5°. Dan 192
6°. Ephraïm 193
7°. Manassé 194
8°. Issachar 195
9°. Zabulon 196
10° Aser 197
11°. Néphtali . . . . . »
12°. Remarques générales 198
§ V. La Palestine au temps des Juges, des Rois 199
I. Les lieux de culte 200
II. Relations avec les autres peuples 202
III. Les livres des rois 204
§ VI. La Palestine après la captivité 208
I. La Judée sous Néhémias . . . . . »
II. La topographie du livre de Judith 209
§ VII. La Palestine pendant la période asmonéenne 211
I. Judée . . . . . »
II. Idumée et est du Jourdain 213
III. Galilée 214
IV. Temps postérieurs à Judas Machabée 215
§ VIII. La Palestine au temps de N. S. 217
I. Sources . . . . . »
II. Limites 218
III. Etendue 220
IV. Division 221
1°. Judée et Samarie . . . . . »
A. Judée . . . . . »
B. Samarie 224
2°. Galilée et Pérée 225
A. Galilée . . . . . »
B. Pérée 227
C. Autres pays à l'est du Jourdain . . . . . »
a. Gaulanite . . . . . »
b Trachonite 228
c. Auranite . . . . . »
d. Batanée . . . . . »
e Iturée . . . . . »
f. Décapole 229
g. Abilène . . . . . »
3°. Vicissitudes politiques 230
§ IX. La Palestine depuis la prise de Jérusalem par Titus . . . . . »
§ X. Jérusalem 232
I. Sources . . . . . »
II. Noms 233
III. Topographie 234
1°. Prolégomènes . . . . . »
2°. Description 235
3°. Eaux 238
4°. Enceinte actuelle 241
5°. Portes . . . . . »
6°. Quartiers . . . . . »
IV. Histoire 242
1°. 1re période. De David à la captivité . . . . . »
2°. 2e période. La restauration de Néhémias 247
3°. 3e période. Les Asmonéens 250
4°. 4e période La domination des Hérodes . . . . . »
5°. 5e période. La prise de Jérusalem par Titus 258

Chapitre III. Nomenclature historique et archéologique des endroits cités dans la Bible. 260

SECTION II. Archéologie biblique 357

Chapitre I. Antiquités domestiques 358
§ I. La famille . . . . . »
I. Préliminaires . . . . . »
1°. Origine de la famille . . . . . »
2°. Importance de la famille dans la Loi . . . . . »
II. Naissance et rapports des enfants avec les parents 359

1°. Naissance . . . 359
2° Rapports des enfants avec les parents . . . 361
III. Mariage, rapports du mari et de la femme . . . 363
1° Epoque patriarcale . . . »
2° Négociation du mariage . . . 364
3° Le « mohar ». . . . 365
4° Les fiançailles . . . 366
5° Le mariage . . . »
6° Empêchements du mariage . . . 368
A. Mariage entre Israélites et étrangers . . . »
B. Mariage entre Israélites . . . 371
7° Lévirat . . . 372
8° Etat et condition de la femme mariée . . . 374
9° Polygamie . . . 375
10° Divorce . . . 378
11° Pénalités contre les violations des lois conjugales . . . 379
III. Maladies, Médecine, Hygiène . . . »
1° Maladies . . . »
A. Maladies physiques . . . 380
B. Maladies mentales . . . 382
C. Maladies démoniaques . . . 383
2° Médecine . . . »
3° Hygiène . . . 384
IV. Mort et funérailles . . . 386
§ II. L'habitation . . . 390
I. Tentes . . . »
II. Maisons . . . 391
III. Mobilier . . . 394
§ III. L'habillement et la toilette . . . 395
I. Caractère général . . . »
II. Vêtements des hommes . . . 396
III. Vêtements des femmes . . . 398
IV. Toilette . . . 400
1° Bains . . . »
2° Parfums . . . »
3° Chevelure et la barbe . . . »
4° Usages divers . . . 401
5° Ustensiles de toilette . . . 402
V. Bijoux et parures . . . 403
§ IV. Le travail domestique . . . 405
I. Agriculture, élevage et entretien du bétail . . . »
1° Développement de l'agriculture chez les Israélites . . . »
2° Agriculture proprement dite . . . 406
A. Instruments aratoires . . . »
B. Semailles et moissons . . . 407
C. Lin et coton . . . 408
D. Vigne . . . »
E. Oliviers . . . 410
F. Jardinage . . . »
II. Elevage et entretien du bétail . . . »
III. Arts mécaniques . . . 413
1° Industries en général . . . »
2° Enumération . . . »
A. Ouvriers travaillant le bois . . . »
B. Ouvriers travaillant les métaux . . . 414
C. Maçons, potiers, etc. . . . 415
D. Tanneurs et tisserands . . . »
E. Foulons et teinturiers . . . 416
IV. Chasse et pêche . . . 417
1° Chasse . . . »
2° Pêche . . . »
§ V. La nourriture . . . 418
I. Aliments et boissons . . . »
II. But et signification des lois mosaïques relatives à l'alimentation . . . 421
III. Préparation des aliments . . . 423
1° Pain . . . »
2° Viande . . . 425
3° Légumes . . . 426
4° Ustensiles de cuisine . . . »
IV. Repas et festins . . . 427

Chapitre II. Antiquités sociales . . . 430

§ I. Agglomération de la population . . . 430
I. Généralités . . . »
II. Noms donnés par les Hébreux aux lieux qu'ils habitent . . . »
III. Villes ayant dans la Bible une désignation spéciale . . . 431
1°-6° Villes diverses . . . »
7° Villes levitiques . . . 431
8° Villes de refuge . . . 433
§ II. Relations paisibles entre individus . . . »
I. Hospitalité . . . »
II. Politesse . . . 436
III. Jeux . . . 438
IV. Danse . . . 439
§ III. Relations hostiles . . . 440
I. Brigandage . . . »
II. Guerre . . . 441
1° Batailles . . . »
2° Sièges . . . 443
III. Armées et armement . . . 445
1° Organisation . . . »
2° Armement . . . 448
IV. Victoire et paix . . . 450
IV. Commerce . . . 452
I. Objets . . . »
II. Moyens, caravanes, navigation . . . 453
III. Argent et monnaies . . . 456
1° Avant la captivité . . . »
2° Après la captivité . . . 458
3° Epoque des Machabées . . . 459
A. Monnaies de Simon . . . 460
B. Monnaies de Jean Hyrcan . . . 461
C. Monnaies d'Alexandre Jannée . . . »
D. Monnaies d'Alexandra . . . 463
E. — d'Alexandre II . . . »
F. — d'Antigone . . . »
4° Epoque des Hérodes . . . »
A. Monnaies d'Hérode le Grand . . . »
B. — d'Hérode Archélaus . . . 464
C-E. — d'autres Hérodes . . . »
5° Monnaies frappées par les procurateurs . . . 466
6° Monnaies du N. T. . . . 467
A. Monnaies grecques . . . »
B. — romaines . . . 469
IV. Poids et mesures . . . 470
1° Mesures de longueur . . . 471
2° — de surface . . . 473
3° — de capacité . . . 474
4° Poids . . . 475
Tableau des mesures et poids des Hébreux . . . 477
V. Calendrier . . . 478
1° Division du temps . . . »
2° Phénomènes atmosphériques . . . 482
VI. Constitution . . . 483
1° Gouvernement patriarchal . . . »
2° Royauté . . . 489
A. Etablissement de la royauté . . . »
B. Caractère de la royauté . . . 491
C. Devoirs des rois . . . 493
D. Droits des rois . . . 495
E. Cour du roi . . . 496
3° Administration, fonctionnaires . . . »
4° Impôts . . . 497
5° Forme du gouvernement après la captivité . . . »
VII. Législation . . . 499
1° Droit civil . . . »
A. Esclavage . . . »
B. Clientèle . . . 503
C. Relations d'intérêt . . . »
a. Propriété . . . 504
b. Emprunt et prêt . . . 505
c. Protection de la propriété . . . 506
d. Rapports avec les ouvriers . . . 507

D. Pauvres . . . 508
E. Tribunaux . . . »
2° Lois pénales . . . 510
A. Crimes et délits . . . »
a. Désobéissance à Dieu . . . »
b. Attentats aux mœurs . . . »
c. — à l'autorité paternelle . . . »
d. — contre les personnes . . . »
e. — à la propriété . . . 513
B. Châtiments de la loi mosaïque . . . »
a. Peine capitale . . . »
b. Retranchement . . . 514
c. Châtiment corporel . . . »
d. Amende . . . 515
e. Sacrifice expiatoire . . . »
C. Pénalités mentionnées dans le nouveau Testament . . . 516
a. Empoisonnement . . . »
b. Flagellation . . . »
c. Amende . . . »
d. Dichotomie . . . »
e. Crucifiement . . . 517

Chapitre III. Antiquités religieuses . . . 518
§ I. Anciennes formes de la religion et culte patriarcal . . . »
I. Origine des religions, monothéisme primitif . . . »
II. Notions bibliques et noms de Dieu . . . 520
III. Les hébreux ont-ils adoré le soleil? . . . 524
IV. Culte patriarcal . . . 525
1° Sacrifices . . . »
2° Circoncision . . . 526
3° Sabbat . . . 529
A. Origine du Sabbat . . . »
B. Observation du Sabbat sous la loi mosaïque . . . 531
4° Pierres monumentales . . . 533
5° Autres traces de culte . . . »
§ II. Paganisme des peuples voisins d'Israël . . . »
I. Culte de la nature, Culte des astres . . . 534
II. Baal et Astarté . . . 535
III. Tammuz, Moloch et autres dieux . . . 538
IV. Sacrifices humains . . . 541
V. Oracles et magie . . . 544
VI. Temples et idoles, pierres, arbres sacrés et hauts lieux . . . »
VII. Culte personnel dans le paganisme phénicien et syrien . . . 550
VIII. Fêtes . . . 552
§ III. Fondements de la religion mosaïque . . . 553
I. Caractères généraux de la religion mosaïque . . . »
II. Dogme et morale . . . 555
§ IV. Lieux de culte de la religion mosaïque . . . »
I. L'unité de culte . . . »
II. Le Tabernacle . . . 556
1° Le Tabernacle . . . »
2° Le mobilier du Tabernacle . . . 559
A. Arche d'alliance . . . »
B. Mobilier du sanctuaire . . . 562
a. Table des pains de proposition . . . »
b. Chandelier à sept branches . . . »
c. Autel des parfums . . . 563
C. Mobilier du parvis . . . 564
a. Autel des holocaustes . . . »
b. Bassin d'airain . . . 565
D. Place du Tabernacle dans le camp. — Son transport. — Moïse a-t-il pu le construire dans le désert? . . . »
3° Symbolisme du Tabernacle . . . 567
III. Le temple de Salomon . . . 571
1° L'emplacement du temple . . . »
A. Superficie . . . 572
B. Murailles et voûtes . . . 573
2° La construction du temple . . . 576
A. Le temple . . . 577
B. Le parvis . . . 579
C. Le mobilier du temple . . . 580
3° Conjectures sur le temple de Salomon . . . 582

A. Place du tabernacle et de l'autel . . . 582
B. Restes du temple . . . 583
C. Style du temple . . . »
4° Symbolisme du temple . . . 584
IV. Le temple de Zorobabel . . . 585
V. Le temple d'Hérode . . . 587
1° Histoire . . . »
2° Description . . . 588
A. Cour des gentils . . . »
B. Cour des femmes . . . 591
C. Cour des Israélites . . . 592
D. Cour des [illegible]es . . . 593
E. Le temp[illegible] proprement dit . . . 594
3° Conjectures modernes . . . 596
VI. Les synagogues . . . 597
V. Ministres de la religion mosaïque . . . 602
I. Origine du sacerdoce mosaïque . . . 603
II. Le grand-prêtre . . . 604
1° Histoire . . . »
2° Vêtements . . . 605
A. Ephod . . . 606
B. Pectoral . . . »
C. Urim et Thummim . . . 608
D. Coiffure . . . 609
E. Autres vêtements . . . 610
3° Fonctions, devoirs, privilèges . . . »
III. Les prêtres . . . 611
1° Consécration des prêtres . . . »
2° Devoirs . . . 612
3° Vêtements . . . »
A. Caleçons . . . »
B. Tunique . . . »
C. Ceinture . . . 613
D. Bonnet . . . 614
E. Etoffe de ces vêtements . . . »
IV. Les lévites . . . 615
V. Symbolisme . . . 616
§ VI. Actes de la religion mosaïque . . . 617
I. Sacrifices . . . »
1° Sacrifices avant Moïse . . . »
2° Sacrifices de la loi mosaïque . . . 618
A. Matière du sacrifice . . . »
B. Holocauste . . . 619
C. Sacrifices pour le péché . . . »
D. Sacrifice pacifique ou d'actions de grâce . . . 621
E. Autres sacrifices . . . 622
II. Offrandes et libations . . . 624
1° Offrandes . . . »
2° Libations . . . 625
III. Symbolisme . . . »
IV. Impôts payés aux prêtres, aux lévites et au temple . . . 626
1° Prémices . . . »
2° Les premiers-nés . . . 627
3° La Hallah . . . »
4° Les dîmes . . . 628
V. Vœux et serments . . . 629
1° Vœux affirmatifs . . . »
2° Vœux négatifs (nazir) . . . »
3° Serments . . . 631
VI. Jeûnes et mortifications corporelles . . . »
1° Jeûne . . . 632
2° Purifications . . . 633
VII. Jours de fête . . . 634
1° Choix des jours de fête et motifs de ce choix . . . »
2° Calendrier festival des Hébreux . . . 635
3° Service quotidien dans le temple . . . 639
4° Les néoménies . . . 640
5° L'année sabbatique . . . 641
6° Le Jubilé . . . 642
7° La fête de la Pâque . . . »
8° La fête de la Pentecôte . . . 645

9° La fête des Tabernacles 646
10° La fête de l'Expiation 647
11° Autres fêtes . . . . . »
§ VII. Sectes 648
I. Origine des sectes 649
II. Pharisiens . . . . . »
III. Saducéens 658
IV. Esséniens 660
Chapitre IV. Antiquités littéraires 666
§ 1° Arts libéraux . . . . . »
I. Ecriture . . . . . »
II. Poésie 670
III. Musique . . . . . »
1° Musique . . . . . »
2° Instruments de musique 671
A. Instruments à vent 672
B. — à cordes . . . . . »
C. — à percussion 673
IV. Architecture 674
V. Sciences mathématiques, naturelles, et astronomie 775
VI. Philosophie . . . . . »
§ 2° Enseignement 781
I. Enseignement populaire . . . . . »
II. Enseignement supérieur 784

TABLE DES GRAVURES

1. Le monde, d'après les Hébreux 15
2. Migration des peuples 139
3. Coupe de Jérusalem de l'Ouest à l'Est 237
4. Inscription de Siloé 240
5. Nazareth 336
6. Ruines de Pétra 341
7. Nâblous 550
8. Tombeaux des Rois 389
9. Principales monnaies 465
10. Inscription sur un poids 476
11. Temple de Byblos 546
A. Péristyle. — B. Saint. — C. Saint des Saints. — DDD. — Chambres extérieures. — *a*. Murs du péristyle. — *b*. Tachin et Booz. — *c*. Entrées principales. — *d*. Mur du Temple. — *e*. Porte du Saint. — *f*. Cloison du Saint des Saints. — *g*. — Porte du Saint des Saints. — *i*. Escalier donnant accès aux étages supérieurs. — *k* Chambres intérieures. — *l*. Arche d'alliance. — *m*. Autel des parfums. — *nnnn*. *oo*. Tables des pains de proposition.
12. Plan du temple de Salomon 571
13. Inscription sur les murs du Temple 575
14. Emplacement du Temple 589
15. Ruines d'une synagogue 596

BIBLE. French. Trochon edition. BS
La Sainte Bible. 230
.T7
v.2